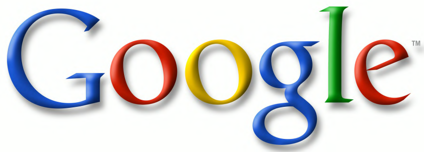
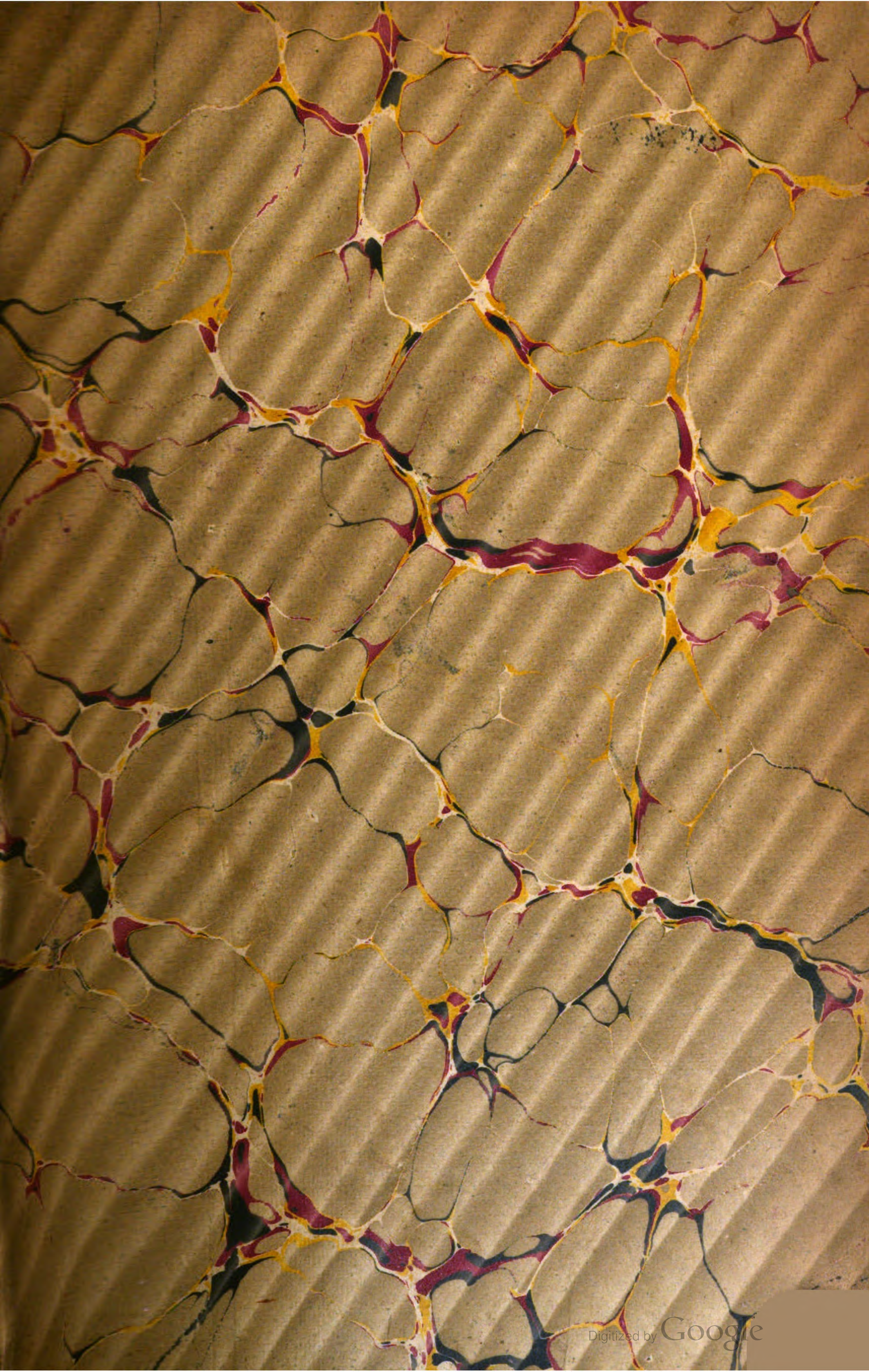





VET TES TAM EN
NOV TAM TVM
Dei
Sub Numine
Vigel





LA RÉFORME SOCIALE

LA

RÉFORME SOCIALE

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE SOCIALE

ET DES

UNIONS DE LA PAIX SOCIALE

FONDÉES PAR

P.-F. LE PLAY

CINQUIÈME SÉRIE — TOME IV

(TOME XLIV DE LA COLLECTION)

VINGT-DEUXIÈME ANNÉE

JUILLET - DÉCEMBRE 1902

PARIS

SECRÉTARIAT DE LA SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE SOCIALE

54, RUE DE SEINE, 54

1902

COMPTE RENDU GÉNÉRAL

DE

LA RÉUNION ANNUELLE

7-12 JUIN 1902

LE ROLE SOCIAL DE LA JEUNESSE

Présidence de M. RENÉ BAZIN

SÉANCES GÉNÉRALES

SOMMAIRE. — Discours de M. GASTON DAVID, président de la Société d'Économie sociale. — Rapport résumé sur les travaux de l'année, par M. A. DELAIRE, secrétaire général. — Rapport sur la Fondation Commines de Marsilly; Un mariage à Sainte-Marie du Zit, par M. HENRI JOLY, doyen honoraire de faculté, vice-président de la Société. — Discours de M. RENÉ BAZIN, président.

A 8 h. 1/2 précises, dans la grande salle de l'Hôtel de la Société de Géographie, M. RENÉ BAZIN prend place au bureau avec MM. GASTON DAVID, H. JOLY et G. BLONDEL, vice-présidents, L'AMIRAL DE CUVERVILLE, A. DELAIRE et A. BÉCHAUX, ainsi que MM. STOURM et A. BABEAU, membres de l'Institut; ETCHEVERRY, ancien député; DUVAL-ARNOULD, membre du conseil municipal; A. DES CILLEULS, etc.

M. GASTON DAVID, président de la Société, prononce le discours suivant :

MESDAMES, MESSIEURS,

La Société d'Économie sociale ouvre ce soir son XXI[e] Congrès. Vingt et un ans! Age de la majorité, âge des longs espoirs et des vastes pensées, jour de fête où, devant l'homme, prêt à s'engager dans la haute mer, la vie s'ouvre pleine de promesses, pleine aussi de devoirs. C'est l'heure de l'examen de conscience qui demande les réflexions graves et exige les viriles résolutions. Pouvions-nous mieux célébrer une telle date qu'en faisant appel à nos jeunes amis? Heureux de les voir se presser autour de nous en une assemblée

nombreuse et vivante, nous leur adressons notre plus cordial remerciement. Qu'ils se destinent aux professions libérales et sortent des rangs de la jeunesse universitaire, qu'ils représentent la jeunesse industrielle et ouvrière et qu'ils aient quitté pour venir à nous les ateliers du travail agricole ou manufacturier, nous les accueillons avec la même joie, nous leur souhaitons la bienvenue avec une égale sympathie. Leur empressement est de bon augure : il nous fait souvenir de nos réunions de l'an dernier et nous présage que, si nous pûmes alors étudier d'une manière utile la condition de la femme dans la société contemporaine, l'étude que nous allons entreprendre ensemble sur le rôle social de la jeunesse ne sera pas moins féconde.

La femme, la jeunesse, ce sont les deux fleurs de la patrie, celles qui portent son avenir, grâce du présent et espoir des jours futurs. La Société d'Économie sociale, qui approche de son demi-siècle, accueille avec le sourire attendri d'une aïeule les femmes et les jeunes gens, attentifs à recueillir d'elle les leçons de l'expérience. Elle se lève pour les saluer, comme ces vieillards vénérables, ces très sages Agorètes qu'Homère nous représente assis sur les tours aux portes Scèes et se levant pour rendre hommage à Hélène qui passe dans ses voiles blancs, « car elle ressemble aux déesses immortelles par sa beauté ».

Cette image d'ailleurs ne convient-elle pas aussi à la science sociale telle que Le Play l'a conçue? Les monographies de famille qui fournissent la substance de son œuvre sont à la sociologie ce que la botanique en plein champ est à l'herbier. Ce n'est pas la plante desséchée qu'il nous présente, c'est la plante vivante, plongeant ses racines dans le sol, avec ses feuilles baignant dans l'air, avec le parfum de son calice, avec sa goutte de rosée et sa piqûre d'insecte. C'est un art analogue au vôtre, Monsieur le Président, qui nous avez décrit, avec tant de charme et de vérité, les paysages et les foyers de France. Et je crois bien que vos observations sont en conformité complète avec celles que Le Play a recueillies dans ses voyages. Vous n'êtes pas de ces lettrés dont il a signalé souvent, avec une juste sévérité, « la prétention à substituer aux fécondes traditions du genre humain des nouveautés stériles ou dangereuses ». Votre œuvre, si délicate et si goûtée de tous, montre que, selon le mot de Mme de Staël, « le mal fait par les mauvais livres ne peut être corrigé que par les bons ». (*Approbation.*)

Vous avez entendu les soupirs, les plaintes et les regrets mélancoliques de la terre qui meurt. Mais vous savez aussi les secrets de la terre qui vit ou qui revit. Et quelle autre, plus que la terre de France, témoigne, par sa longue histoire, qu'elle renferme en elle les germes d'une vitalité inextinguible, toujours renaissante après tant d'épreuves? Ces gages de renaissance, vous les avez notés en écoutant la voix des cloches qui de la Vendée à l'Alsace, de l'église de Sallertaine au Münster de Strasbourg, n'est-ce pas? « seules parlaient haut et se répondaient les unes aux autres. Elles lançaient au loin les mêmes mots entendus bien des fois, compris depuis des siècles : adoration de Dieu, oubli de la terre, pardon des fautes, union dans la prière, égalité devant les promesses éternelles; et les mots s'envolaient dans l'espace, et se nouaient avec un frisson, et c'étaient comme des guirlandes de joie jetées d'un clocher à l'autre. » (*Applaudissements.*)

Une nation ne vieillit pas tant que les jeunes générations qui la renouvellent sans cesse n'ont pas perdu le courage, l'énergie, la confiance propre à leur âge. Ces dons du ciel sont la richesse de ces jeunes gens qui nous entourent. Si quelques-uns s'assombrissaient aux tristesses du présent, nul plus que vous, Monsieur, n'est apte à faire pénétrer dans les cœurs les paroles de vie, à en éclairer les esprits, à en enflammer les âmes. Vous avez la grâce qui séduit, la foi qui illumine, l'émotion qui touche et persuade, et cette éloquence harmonieuse qui rend sensible le mythe d'Orphée attendrissant les bêtes farouches et jusqu'aux rochers eux-mêmes.

De quel Français de notre temps ne peut-on dire comme vous l'avez fait du maître de la Fromentière : « Certes son cœur était triste. La vie l'avait durement traité. L'avenir ne le rassurait guère. La terre ne serait-elle pas vendue bientôt et livrée à l'aventure? Cependant il était de trop vieille et de trop bonne race pour ne plus espérer. Le sang qui coulait dans ses veines renfermait, comme le grain, un peu d'éternelle jeunesse. On pouvait la croire morte et elle s'émut encore. »

Les prophètes de malheur ont toujours eu tort en France : nos annales sont un perpétuel démenti aux appréhensions des pessimistes. Qui croirait que c'est un Français, et non des moindres, qui a écrit il y a trois siècles : « Notre France est parvenue à une extrême vieillesse, laquelle l'a faite tellement malade, alangourie et abattue en elle-même qu'elle sent le mal présent et pressant qui

la rend flottante, chancelante et tirant aux derniers traits de la mort. » C'est Pasquier qui parle ainsi à la fin du XVI[e] siècle : cette France moribonde lui a répondu coup sur coup en donnant l'essor aux trois plus grands siècles de son histoire. (*Applaudissements.*)

Nous courrons moins de risques de nous tromper et resterons plus près de la vérité, nous devons l'espérer, en disant avec Sénèque : « On s'est plaint autrefois, on se plaint aujourd'hui, on se plaindra toujours. On continuera toujours à dire que tout est perdu, que le vice triomphe, que l'humanité va en se détériorant. Au fond tout reste à peu près stationnaire. C'est à peine si l'on remarque que la moralité publique avance ou recule de quelques pas suivant les temps, comme les flots de l'Océan, que le flux porte au delà de leurs rivages et que le reflux fait rentrer dans leur lit. »

Ce mouvement alternatif n'est-il pas le danger toujours menaçant mais toujours conjuré que Le Play signale lorsqu'il dit : « La principale cause du mal est le vice originel inhérent à la nature même de l'humanité et ramené par les jeunes générations au milieu des sociétés les plus perfectionnées. La mort qui moissonne surtout l'âge mûr et la vieillesse enlève sans cesse aux sociétés humaines des trésors de sagesse et d'expérience, tandis que les naissances qui comblent les vides y infusent constamment l'imprévoyance et la présomption. Mais cette cause permanente du mal peut toujours être neutralisée par de bonnes institutions sous la haute direction d'hommes améliorés par ces institutions mêmes ou portés au bien par une organisation exceptionnelle. Il existe entre tous les âges, comme entre les deux sexes, une merveilleuse harmonie que le législateur ne doit point troubler par une intervention inopportune, Il suffit d'ailleurs de considérer les avantages accumulés sur la jeunesse par la Providence pour être convaincu qu'il serait injuste et anti-social de comprimer le légitime essor de l'activité, de l'esprit d'innovation, et, en général, des penchants qui donnent tant de charme à la jeunesse. » (*Applaudissements.*)

Les harmonies providentielles ont sans doute plus de force encore que ne le supposait Le Play lui-même. Il serait en effet excessif de prétendre que l'action de nos institutions, et même de nos législateurs, se soit, depuis cinquante ans, habituellement trouvée en accord avec elles. Malgré cette action en sens plutôt contraire, malgré l'accession constante des générations nouvelles à la vie publique, si nous considérons l'ensemble de notre état social nous

devons reconnaître que l'esprit de tradition continue à l'emporter sur l'esprit de nouveauté. N'est-il pas remarquable qu'un peuple, dirigé comme l'a été le nôtre, ayant en mains depuis plus d'un demi-siècle, par le suffrage universel, le moyen légal de changer de fond en comble l'édifice social, en ait maintenu néanmoins dans toutes les grandes lignes l'ordonnance ancienne? N'est-ce pas un témoignage indirect mais formel, une contre-épreuve décisive qui confirme expressément les observations de Le Play?

Ne nous arrêtons pas aux apparences immédiates. « A certains, dit très justement M. Étienne Lamy, ce qui est plus proche voile ce qui est plus vaste, l'accident dissimule la loi, et les faits cachent l'histoire, comme les vagues cachent la mer. Si haut qu'elles s'élèvent pourtant, leur désordre obéit à un ordre, elles comblent elles-mêmes les abîmes qu'elles creusent, leur écume n'éteint pas les étoiles, et au-dessus de leur mobilité brille dans les profondeurs du ciel une route de lumière qui ne trompe ni ne change. Il nous faut connaître et les vagues et les étoiles, ce qui nous porte et ce qui nous guide. »

Cette double connaissance, et des vagues et des étoiles, nul ne l'a possédée à un degré plus éminent que notre illustre fondateur. Nous inspirant de son exemple, nous dégageant comme lui de toute idée préconçue, ne pourrions-nous pas discerner et indiquer à ces jeunes gens, dans la complexité des faits qui nous entourent, les symptômes favorables qui annoncent non un recul, mais un progrès, non une décadence, mais une marche en avant, et leur rappeller quelles sont les conditions nécessaires du succès ?

Depuis la Révolution, la société, en France, est en voie de s'organiser : elle travaille à retrouver l'équilibre et la stabilité perdus il y a un siècle. La démocratie, installée dans la forme politique de l'Etat avant d'avoir pénétré dans les mœurs, s'agite inquiète et tourmentée, à la recherche d'institutions qui lui permettent de s'établir dans l'ordre et la paix. Le changement continuel des lois civiles comme des lois politiques, qu'est-il, au fond, sinon une preuve que l'édifice social après le grand ébranlement du XVIII[e] siècle est loin d'avoir retrouvé une assise stable et une ordonnance définitive?

Mais il ne faut ni s'en étonner, ni s'en alarmer, ni surtout en conclure que ce siècle de luttes et d'efforts a été stérile ou même malfaisant. Il est plus juste d'affirmer qu'à travers bien des fautes

et au prix de plus d'une épreuve douloureuse, la démocratie a commencé son éducation à l'école de l'expérience. Il lui est arrivé ce qui arrivera à plus d'un parmi vous, jeunes gens : elle a souffert, mais elle s'est assagie. Elle a pris conscience des réalités de l'existence et les vraies solutions lui apparaissent. Les rêves des millénaires qui créaient de toutes pièces dans leur imagination une société nouvelle formée par une humanité chimérique, les rêves des Fourier, des Saint-Simon, des Considérant, ont fait place à des vues plus pratiques, plus sages, plus réalisables et déjà en partie réalisées. Les noms que je viens d'évoquer ont des successeurs au royaume d'utopie; je le sais bien, et quel temps n'a rêvé d'une Salente ou d'un Eldorado? Mais, si nous tenons compte des faits plus que des théories, que voyons-nous? Les associations sous leurs diverses formes : coopération, syndicats, mutualité, assurances, participations, ne sont-elles pas comme l'esquisse où se dessinent les linéaments de l'ordre futur? Comparez ce qui existait il y a cinquante ans et ce qui existe aujourd'hui, faites la balance du compte et concluez.

N'est-ce rien qu'un si rapide développement du sentiment de la prévoyance et de la solidarité? A une époque où le respect traditionnel s'efface, où les liens anciens de subordination sont rompus, de tels groupements sont des éléments de force, et de précieux instruments de paix. Le peuple apprend par eux à mieux connaître les véritables conditions de l'existence publique; il fait l'apprentissage de la vie collective qui n'est pas du tout la vie collectiviste; il apprécie les lois de hiérarchie, de discipline, d'effort personnel, de mérite individuel, qui président à tout organisme social. Les citoyens s'habituent ainsi à compter sur eux-mêmes plus que sur le concours de l'État, à demander le succès non pas à l'État-Providence, la plus décevante des utopies, mais à l'initiative privée, à la volonté persévérante, au dévouement désintéressé, à la force de l'épargne, à la puissance de la liberté et de l'association.

D'autre part, les classes supérieures sont mieux pénétrées des devoirs de leur mission sociale : exemple, secours, patronage. « Il y a une espèce de honte d'être heureux à la vue de certaines misères. » Cette parole de La Bruyère, il faut le dire à l'honneur de notre temps, a été bien comprise de nos contemporains. Elle l'est de plus en plus par chaque génération nouvelle. Les raffinements du luxe, la recherche du confortable, n'ont pas fait oublier, ils ont

avivé le sens des devoirs sociaux, le sentiment de la fraternité humaine. L'égoïsme satisfait s'est ému au spectacle de la misère ou de la souffrance. Combien d'œuvres de charité, combien d'institutions patronales attestent les généreux efforts chaque jour multipliés pour atténuer l'inévitable inégalité qui est une loi de nature. Combien de jeunes gens, parmi ceux qui m'écoutent, donnent sans compter, à leurs frères moins favorisés, une large part de leur temps, de leur intelligence, de leur fortune, ou se donnent eux-mêmes tout entiers aux œuvres d'assistance les plus délicates, les plus ingénieuses, les plus secourables? Vous le verrez au cours de ce Congrès et vous admirerez, non pas le beau geste, mais le noble élan de cœur avec lequel, au milieu de tous les champs de la pensée et de l'action, ils jettent à pleine main dans *le sillon* la semence féconde d'où naîtra la moisson future. (*Applaudissements.*)

Les diverses générations comme les diverses classes s'appuyant les unes sur les autres et s'entr'aidant mutuellement, voilà le vrai et bienfaisant collectivisme, celui qui met en commun par une libre collaboration les dons variés et les aptitudes de chacun pour former un seul faisceau des forces de tous et assurer ainsi au corps social la plénitude de la vigueur physique et de la santé morale. Cette convergence spontanément consentie des volontés fraternelles au lieu de diviser les hommes les uns contre les autres, et de les opprimer ou de les dépouiller les uns par les autres, les unit pour lutter ensemble d'un même cœur contre les maux inhérents à la condition humaine.

Le mouvement d'idées qui a marqué les dernières années du siècle qui vient de s'achever a élaboré l'œuvre qu'accomplira le siècle nouveau. Nous avons tissé à grand labeur la page blanche où il vous appartient, jeunes gens, d'écrire des œuvres glorieuses. Il est permis d'espérer que vous réussirez si vous respectez certaines conditions nécessaires. A travers la fuite des siècles, la diversité des races, la mobilité des générations, un petit nombre de principes essentiels forment la trame résistante et souple des sociétés humaines. Ils en assurent la force, en maintiennent la prospérité et leur gardent le bienfait de la paix sociale, le premier de tous.

On a dit : les peuples heureux n'ont pas d'histoire. C'est une erreur. Les peuples heureux ont une histoire, et cette histoire est soumise à des lois.

Ces lois, sans lesquelles les peuples ne seraient pas heureux,

parce que sans elles ils ne jouiraient ni de la prospérité ni de la paix sociale qui sont la condition du bonheur des peuples, ces lois toujours identiques en leur principe chez toutes les races et à toutes les époques, ces lois n'ont pas été inventées mais observées. L'homme ne crée pas les lois de la nature, il les découvre. Pour le monde des infiniment grands, Newton révèle les lois de la gravitation ; pour le monde des infiniment petits, Pasteur révèle les lois des microbes ; pour le monde humain, Le Play révèle les lois des sociétés. Le génie n'invente rien : il se borne à soulever le voile qui cache aux yeux profanes l'ordre voulu de Dieu dans le monde. Cela suffit à sa gloire, le plus haut effort du génie humain étant de mettre en lumière le génie de Dieu. (*Très bien !*)

Grâce aux travaux de Le Play, les lois qui forment la constitution essentielle des sociétés humaines ont été établies et démontrées scientifiquement avec toute la rigueur de la méthode expérimentale d'observation. La science sociale ayant un objet déterminé, une méthode particulière, un instrument d'analyse et de classification, la monographie de famille, qui rend les faits comparables entre eux, est ainsi devenue une science précise et sûre, au même titre que la chimie, la physique ou l'histoire.

Rien n'est livré au hasard dans l'univers. Le grand physiologiste Claude Bernard a parfaitement établi que la nature vivante obéit à une idée directrice. Loin que tout se fasse par un mécanisme brut ou un pur hasard, dit très bien M. Ravaisson, tout se fait par le développement d'une tendance à la perfection, qui est dans les choses comme un ressort intérieur : au lieu de subir un destin aveugle, tout obéit, et obéit de bon gré, à une toute divine Providence. En un mot, Dieu a créé des lois qui sont le principe de l'ordre universel : sans Dieu il n'y a pas de lois, sans lois il n'y a pas d'ordre, et sans ordre il n'y a pas de science. Le rôle de la science est de retrouver le plan divin en démêlant, au milieu des faits, les lois qui les régissent. (*Assentiment.*)

L'étude des faits a prouvé que ni le hasard, ni la nécessité ne sont la loi des phénomènes sociaux : il y a des lois pour les sociétés des hommes comme pour les sociétés des abeilles ou des fourmis. Les lois sociales sont immuables, universelles ; mais les sociétés humaines sont libres, comme les hommes eux-mêmes, et, selon qu'elles respectent ou violent la loi, elles travaillent pour le bien ou pour le mal, pour le progrès ou la décadence. L'humanité, dans

son ensemble, ne cesse de grandir ; mais l'histoire témoigne qu'une nation peut déchoir et disparaître si elle méprise les lois essentielles. Les mêmes causes produisant toujours les mêmes effets, la souffrance et la prospérité sont liées à certains états particuliers, toujours les mêmes chez tous les peuples et dans tous les temps.

L'art par excellence, celui qui procure aux familles et aux sociétés le bonheur dans la stabilité et la paix, est connu et pratiqué avec succès depuis le premier âge de l'humanité. Il se résume en deux règles : l'observance de la loi morale et la garantie du pain quotidien. Les institutions fondamentales qui ont toujours assuré ce double service sont : le Décalogue, base de la loi morale et religieuse, la famille stable, l'autorité paternelle, la liberté du testament, la libre transmission du foyer, la propriété personnelle, la liberté du travail, le patronage pratiqué par les classes dirigeantes, la permanence des engagements entre patrons et ouvriers, la protection de la femme, la centralisation politique, la décentralisation administrative, la hiérarchie sociale basée sur le mérite, fortifiée par l'hérédité et la sélection.

Telles sont, d'après les faits et l'expérience des nations attestée par l'histoire, les lois naturelles dont la connaissance constitue la plus vieille des sciences, la science sociale. Dans chaque détail de cette science, dit Le Play, le progrès consiste non dans l'invention d'un principe nouveau, mais dans la meilleure pratique des principes anciens. Vérité que le moraliste Joubert a exprimée dans cette maxime : « Il ne peut y avoir de bon temps à venir que celui qui ressemblera aux bons temps passés. » Le progrès n'est autre chose que l'évolution incessante qui, par des combinaisons et des adaptations nouvelles, approprie les lois fondamentales aux conditions changeantes de l'existence des peuples.

Au fond il n'y a que deux conceptions opposées d'organisation sociale : l'une place le droit dans l'État, et l'autre place le droit dans l'individu. La première est la doctrine du despotisme, la seconde, la doctrine de la liberté.

La première doctrine constitue le socialisme proprement dit : avec des formes diverses, par des chemins plus ou moins détournés et des étapes successives, elle a pour aboutissement nécessaire le collectivisme, c'est-à-dire le système qui, plaçant le droit dans la collectivité, ou en d'autres termes dans l'État, ne laisse à l'individu que la part de droit qu'il plaît à l'État de reconnaître. Le

travail, par exemple, devient une fonction sociale que l'État peut régler à sa guise, à ce point que les théoriciens extrêmes vont très logiquement jusqu'à lui reconnaître le droit non seulement de régler l'exercice de la fonction, mais d'assigner à chacun la fonction elle-même.

En contradiction absolue avec cette doctrine est le système de la liberté qu'on peut nommer aussi le système chrétien : il place le droit dans l'individu, dans l'âme libre et responsable de l'homme, lequel naît libre sous une loi, car liberté n'est pas licence, sous une loi morale universelle, aussi stable, aussi constante que toutes les lois qui régissent l'ordre du monde. L'expression la plus haute et la plus pure de cette loi est formulée dans le Décalogue éternel complété par l'Évangile. Cette formule très simple donne la solution de toute question sociale, les lois écrites par l'État ne devant être, à vrai dire, que des règlements sociaux destinés à mettre en pratique la loi suprême.

Tandis que, dans le système socialiste, l'État dit à chacun de nous : « Tu ne seras maître de ta personne, de tes enfants, de tes biens, de ton travail, que dans la limite et sous la forme où, moi l'État, je le permettrai » ; le système chrétien, au contraire, dit à l'homme : « Tu t'appartiens à toi-même, tu es ton maître ; ta personne, tes enfants, tes biens, ton travail, sont à toi ; nul n'a le droit d'y porter atteinte ; tu peux en disposer à ton gré, sans autre limite que la loi de Dieu, règle de tes devoirs et gardienne des droits de tous,

Car c'est du droit de Dieu qu'est fait le droit de l'homme. »

(*Applaudissements.*)

Je ne me lasse pas de répéter ce beau vers de Victor Hugo qui exprime admirablement la plus profonde des vérités sociales, celle qui contient en germe toutes les autres, et que complète si bien cet autre vers de *la Légende des siècles* où, symbolisant le progrès humain sous la forme d'un vaisseau qui vogue en plein ciel vers les étoiles, allant au juste, au grand, au beau, au bon, à la raison, à la fraternité, à la religieuse et sainte vérité, le poète ajoute :

Qu'est-ce que ce navire impossible? C'est l'homme,
C'est la grande révolte obéissant à Dieu.

Oui, le poète dit vrai, la loi de Dieu est la garantie de nos droits et de nos grandeurs, notre unique rempart contre les avilissements

du despotisme. Sans elle nous sommes livrés au pouvoir illimité de l'homme sur l'homme, à l'omnipotence de l'Etat, au caprice du peuple souverain. Que ce souverain ait pour mandataire un homme ou une assemblée, que l'exercice de son pouvoir soit aveugle ou savant, violent ou modéré, il ne représente jamais qu'une force matérielle, le nombre, et une volonté arbitraire, la foule. Le droit n'est plus une question de justice mais une question de majorité. Qu'il s'agisse des rois d'Assyrie ou des Césars de Rome, des comités de la Convention ou du collectivisme contemporain, toutes les tyrannies reposent sur le même principe : le pouvoir absolu de l'Etat. *Quidquid principi placuit legis habet vigorem.* Alors la force fait la loi, et, selon le mot de Cicéron, il peut être légal de commettre le vol, l'adultère, le faux témoignage, s'il plaît au décret du prince ou au vote des assemblées d'approuver de tels actes.

Pendant des milliers et des milliers de siècles, ou pour mieux dire au cours de tous les siècles de l'histoire, en dehors des siècles chrétiens, les neuf dixièmes des hommes furent les esclaves de l'autre dixième. Or qu'est-ce que l'esclave? Une chose. *Servus non est persona sed res*, dit le Code. Je ne pense pas qu'il en soit aucun parmi vous, jeunes gens, à qui cet état misérable apparaisse comme un idéal. Voilà pourtant sur quelle base s'élève la société des hommes lorsque la raison est livrée à elle-même. Et le socialisme d'Etat, le communisme, qu'est-il autre chose qu'une nouvelle forme de l'esclavage, l'asservissement de tous à un être abstrait, l'Etat, se personnifiant en quelques milliers de politiciens et fonctionnaires qui remplaceraient dans leur pouvoir, sinon dans leur éclat, les aristocraties antiques?

En maintenant à la justice son caractère absolu, la loi divine protège la civilisation moderne contre ce mépris brutal des droits de l'homme qui fut la tache ineffaçable de toutes les anciennes civilisations. Elle ne fait pas seulement fleurir la science dont elle garde, avec l'idée de Dieu, le principe directeur, elle couvre d'une égide inviolable les droits individuels et les devoirs sociaux. Elle détermine ainsi la limite de l'intervention de l'Etat qui ne se justifie que dans la mesure où elle supplée, en vue du bien public, à ce que l'initiative privée, fortifiée par l'association, serait impuissante à accomplir. (*Applaudissements.*)

Si parfait, si ingénieux que soit le mécanisme social, il en est de lui comme de l'outillage d'une usine. La qualité du métal entre

pour beaucoup dans la valeur et la durée de la machine. L'acier est plus résistant que la fonte. Or le métal humain ne reçoit toute sa trempe que par la foi religieuse. Les meilleures institutions ne subsistent et ne sont florissantes que par la valeur morale des hommes, par la vertu, dit Montesquieu. Mais toute vertu suppose un effort, et, contre l'inclination au mal innée dans l'homme, l'effort n'est universel, permanent, victorieux, que s'il s'appuie sur la croyance en Dieu, laquelle n'est stable que par la religion. Elle seule place, dans le cœur de chacun, le frein de la conscience qui nous oblige à nous gouverner, à vaincre nos tendances mauvaises, à faire un bon usage de la liberté. La volonté du bien reste toujours chancelante si elle n'est soutenue par l'idée de Dieu. Dieu le voit, Dieu le défend : c'est la seule barrière qui arrête et fasse reculer la passion. Tout le monde le sent et le pense; tout le monde ne l'avoue pas. C'est un honneur pour l'élite de la jeunesse contemporaine de le proclamer hautement : il n'en fut pas toujours ainsi.

Ce n'est là ni une théorie, ni une thèse; c'est un fait de pratique et d'expérience : pour s'en convaincre il suffit d'ouvrir les yeux et de regarder autour de soi. Qui inspire l'esprit de désintéressement, de sacrifice, de renoncement, nécessaire à toute société, sinon le sentiment religieux? N'est-ce pas lui qui donne aux uns la résignation, aux autres la générosité par laquelle sont dotées, soutenues, dirigées tant d'œuvres sociales et d'institutions bienfaisantes? Plus encore n'est-ce pas lui qui, par un miracle permanent, suscite le dévouement sublime de ces vierges héroïques à qui la foi, l'espérance, la charité, la miséricorde, toutes les vertus, ont donné leur nom et qu'elles appellent ma sœur? (*Applaudissements.*)

Toutes les vérités morales se rattachent l'une à l'autre comme les anneaux d'une chaîne, et, par cette admirable harmonie des grandes œuvres divines, la principale source des vertus privées est aussi la source des vertus sociales. En exagérant la force du pouvoir central, le socialisme place l'individu isolé et impuissant en face d'un géant collectif et anonyme, l'Etat, qui groupe dans ses mains tous les services, se charge des affaires de tous et, par une armée de fonctionnaires prétend pourvoir d'office au sort de chacun. En réalité il brouille, stérilise, arrête tout, froisse tous les intérêts, se rend odieux à tous et amène la décadence et la mort des peuples parce qu'il brise le vrai ressort du développement

social, le principe vital de toute nation grandissante, l'effort personnel, le libre essor de l'initiative privée responsable de ses actes.

Ici encore recueillons le témoignage de l'histoire : quand elles ont perdu la notion du devoir individuel, le sentiment de l'indépendance, la pratique des vertus de la famille, toutes les grandes civilisations, la Perse ou l'Égypte, la Grèce ou Rome, ont succombé. Leur richesse, leur littérature, leur science ne les ont pas sauvées : elles ne nous sauveraient pas davantage. La raison moderne n'est pas supérieure à la raison antique, et le progrès matériel est plus malfaisant qu'utile, parce qu'il tend à corrompre les mœurs, s'il n'est accompagné d'un progrès moral équivalent.

C'est donc avant tout aux progrès de l'ordre moral qu'il convient de s'attacher. Chateaubriand a dit : « Il ne manque aujourd'hui au présent que le passé ; c'est peu de chose ! Comme si les siècles ne se servaient pas de base les uns aux autres et que le dernier arrivé pût se tenir en l'air. » Chateaubriand a raison : si notre société n'avait pour point d'appui le passé, elle s'effondrerait dans le vide. Mais, heureusement, les traditions persistent : je me souviens qu'il y a quelques années, à l'un de ses congrès, la Société d'Économie sociale a visité une des belles usines de France, l'usine de Noisiel, merveilleusement outillée, pourvue de tous les progrès modernes, et où le travail ne s'arrête ni jour ni nuit. Située au-dessus même du courant de la Marne elle est établie sur un pont dont les fondations datent du XIIIe siècle. Ces puissantes assises portent sans faiblir l'immense atelier, avec ses machines gigantesques, son monde d'ouvriers, son mécanisme savant et chaque jour perfectionné. C'est l'image de notre société. Toute notre civilisation est bâtie sur les fortes vertus que, depuis des siècles, entretient le respect des lois divines. Emportés par le courant de l'évolution progressive qui, chaque jour, répartit plus équitablement les charges sociales et les fruits du travail humain, augmente la facilité et la sécurité de l'existence, rend plus sensible à tous la douceur de vivre, beaucoup jouissent avec insouciance des bienfaits tangibles de mille inventions et découvertes, et des délices toujours nouvelles des lettres, des sciences et des arts. Séduits et comme enivrés de cette prospérité matérielle, quand nous touchons ce dividende de la civilisation moderne, nous ne songeons pas assez que le capital qui nous le procure, que la paix sociale qui permet encore à ces floraisons brillantes de s'épanouir malgré les orages, nous les devons uni-

quement au Décalogue, à cette vieille loi morale contemporaine de l'humanité, et promulguée sur le Sinaï au milieu des éclairs. *Deus nobis hæc otia fecit.* (*Applaudissements.*)

Je sens combien est imparfaite l'esquisse que je viens de tracer de la doctrine de Le Play dans cette course à travers ses idées. Pour vous dédommager, j'ai heureusement la bonne fortune de pouvoir vous lire deux lettres de lui où vous retrouverez l'homme même. Elles suppléeront à ce que mon exposé a d'insuffisant et en seront la conclusion et le meilleur résumé. Je les ai retrouvées récemment en classant des papiers de famille : elles sont inédites et adressées à M. Dupont-White.

La première est datée du 2 août 1870 :

« Mon cher Monsieur, je ne saurais vous exprimer trop vivement ma reconnaissance pour votre amicale critique. Rien n'est plus utile à un auteur. Mais aussi rien n'est plus rare; car il y a bien peu d'hommes ayant réuni comme vous un grand fonds de lumières, qui consentent à lire un livre sérieux.

« J'ai relu avec un vif intérêt le travail que vous avez eu la bienveillante attention de m'adresser. J'y attache un intérêt très particulier, et indépendant du talent que vous y déployez. J'y trouve une doctrine opposée à celle que l'observation m'a fait adopter. Or je n'ai appris quelque chose depuis 25 ans et n'ai échappé aux idées fausses au milieu desquelles j'ai été élevé qu'en consultant ceux qui pensaient autrement que moi. J'aperçois donc dans vos écrits des chances d'une fructueuse moisson.

« Peut-être mon respect du passé vient-il, comme vous le pensez, d'une tendance au paradoxe; mais je puis vous assurer que c'est complètement à mon insu.

« En faisant mon examen de conscience je ne trouve en moi qu'un amour ardent pour la vérité et un mépris pour les erreurs qu'on m'avait inculquées dans les écoles. Ce sentiment est celui qu'éprouva Augustin Thierry quand il eût reconnu les aberrations des historiens classiques.

« J'ai ouvert les yeux en voyant fonctionner en Orient le régime féodal; en voyant le respect instinctif des Anglais pour leurs coutumes; et surtout, enfin, en comparant l'harmonie sociale de ces contrées avec l'antagonisme stupide qui sévit de plus en plus chez nous à mesure que se propagent : l'ignorance et le mépris de nos

traditions et des meilleures institutions des pays étrangers; la haine de toute hiérarchie fondée sur la richesse, le talent et la vertu.

« Quant aux faits qui ont déterminé ma conviction je serais bien heureux d'avoir avec vous à ce sujet de longues suites à notre premier entretien. Plaise à Dieu que les embarras de la vie parisienne me donnent cette bonne fortune! »

La seconde lettre est en date du 28 octobre 1872 :

« Je vais vous étonner par ma vie privée encore plus que par mes écrits; je n'ai plus le droit d'accepter votre amicale invitation. Dans un temps où personne ne croit, où personne *n'obéit*, j'ai des disciples, des centaines de disciples, je suis maître sans le vouloir, presque prophète malgré moi.

« J'ai beau constater, déclarer, prouver que je n'ai rien inventé, que je n'ai d'autre mérite que de raconter ce que je vois en action chez les autorités sociales, c'est-à-dire chez les hommes (grands seigneurs, paysans ou artisans) qui font régner la paix autour d'eux, en pratiquant le Décalogue, rien n'y fait! Sans aucune convention positive, par la force d'une coutume spontanée, irrésistible, je dois rester en tous temps dans mon ermitage de Saint-Sulpice, je dois recevoir à déjeuner ou à dîner ceux qui ne peuvent me rencontrer autrement.

« La proportion des disciples est infiniment plus grande dans la marine que dans toute autre classe de la société. Ce phénomène tient à deux causes principales : les marins sont moins que d'autres soumis à la dégradation intellectuelle et morale émanant de la presse et de la tribune; ils ont conservé la faculté d'attention, l'aptitude à lire, qui se sont complètement perdues parmi nous.

« Ainsi, depuis mon dernier envoi, j'ai reçu de Brest, par un disciple ardent, la nouvelle qu'une union locale allait être fondée. Ce lieutenant de vaisseau, écrivant sur l'union de Brest à Le Play — *si licet parva magnis*... — est exactement comme Timothée écrivant à Paul sur l'église de Thessalonique. Un autre est venu me donner verbalement cette nouvelle. Un troisième, résidant à Paris, est venu me reprocher de m'endormir au lieu d'agir.

« J'espère que ces phénomènes de réaction contre la décomposition de notre société seront, à vos yeux, une excuse suffisante. Tant que sur le vaisseau de la France, il restera un canon au-dessus de l'eau qui l'engloutit, je resterai à la manœuvre à côté de ceux qui me donnent le commandement.

« C'est la seule consolation qui me restera au moment suprême, si je dois mourir sous la schlague du Prussien! »

J'aime à terminer sur ce dernier trait où vibre l'âme vaillante du Français de bonne race qu'était Frédéric Le Play. Il rappelle à la jeunesse son premier devoir, le devoir envers la patrie. Une nation ne compte dans le monde que si elle est forte, et elle n'est forte que par les vertus militaires, car ces vertus comprennent toutes les autres, puisque de chacun elles exigent le principe de tout dévouement, l'abnégation personnelle portée jusqu'au sacrifice de la vie, et à ceux qui commandent elles imposent l'obligation du patronage envers les hommes dont ils doivent être l'ami et le père en même temps que le chef.

Il n'est pas à craindre qu'aucun des jeunes gens formés à l'école de Le Play oublie jamais aucun de ces devoirs. Ils se sentent les fils de la plus noble patrie, ils se savent les dépositaires du plus glorieux passé, ils ne failliront pas à leur tâche. C'est de l'empire franc qu'est sortie la civilisation chrétienne, qui s'est implantée sur les débris de l'empire romain. La France a toujours été, et doit rester l'âme du monde moderne. Quand on franchit nos frontières de l'Est, on lit dans les gares cet avis : « L'heure de Paris retarde de 55 minutes sur l'heure de l'Europe centrale. » C'est une humiliation géographique à laquelle nous ne pouvons échapper. Quant à ce qui dépend, non de la longitude et du méridien, mais de l'énergie de la volonté, je suis bien sûr, jeunes gens, que vous ne vous résignerez pas à ce que la France soit en retard. Elle fut toujours à l'avant-garde des peuples pour tous les progrès économiques ou sociaux. Vous ne permettrez pas que l'essor de nos voisins devance le nôtre. (*Applaudissements.*)

Au milieu d'une réunion analogue à celle-ci, dans la capitale de cette province du Limousin, patrie d'adoption de Le Play, où il a voulu dormir son dernier sommeil, je vous entendais récemment, Monsieur le Président, parlant de l'âme alsacienne, prononcer cette parole : « L'avenir est à Dieu, mais n'oublions pas que Dieu prend toujours les hommes pour collaborateurs. » Quand Dieu suscite des collaborateurs comme les nouveaux venus dans la vie dont les représentants vous entourent ce soir, on peut prendre confiance dans l'avenir. Ces jeunes gens ne laisseront pas s'obscurcir les vérités éternelles : à travers l'écume des vagues ils

garderont les yeux fixés sur les étoiles directrices, ils les montreront à leurs compagnons d'âge, et tous ensemble dirigeront vers elles le vaisseau de la patrie. Le Décalogue, rayonnant de leur cœur, pénétrera les mœurs, les lois, les institutions, et, par lui, régnera la liberté dans la lumière.

La France ne peut, comme un oiseau des marais, demeurer enlisée dans les bourbiers du matérialisme ou du pessimisme. Comme la Gaule, la France a pour symbole l'alouette, l'oiseau des hauteurs. Vainement on a tenté de lui couper les ailes. Les ailes repoussent à chaque génération que chaque année lui ramène avec le printemps. La jeunesse est libre, libre des anciennes attaches, des rancunes ou des préjugés, triste héritage des luttes d'hier. Elle veut qu'à l'âge de la discorde et de la souffrance succède l'âge de la paix et du bonheur. Et ce que jeunesse veut, Dieu le veut! (*Applaudissements.*)

La voici qui prend son vol : elle monte, elle plane, elle fait entendre dans les hauteurs du ciel son chant matinal. De là puisse-t-elle, à travers les nuages des orages passés et par delà les brumes encore amoncelées au lointain, voir l'aube blanchir et le jour du XXe siècle grandir à l'horizon dans la sérénité du firmament! Puisse-t-il, ce jour qui se lève enveloppé de voiles, être le jour, splendide entre tous, où, par la volonté des générations nouvelles, seront oubliées les vieilles haines, les vieilles divisions, les vieilles intolérances, où l'État ne sera plus la propriété d'un parti, mais le patrimoine commun de tous les enfants de la France, de la France loyale, fraternelle, généreuse, de la France réconciliée, respectueuse des droits de chacun de ses fils, affranchie de la servitude des sectes, n'ayant qu'une seule âme, un seul cœur, un seul corps compact et puissant, aux forces décuplées, prêt pour un avenir digne de son passé! (*Longs applaudissements.*)

M. A. Delaire, secrétaire général, salue au nom du Congrès les délégations venues de l'étranger :

M. Francis de Monge, vicomte de Franeau, professeur honoraire de l'Université de Louvain, ancien président de la Société belge d'Économie sociale, chargé de représenter celle-ci aux travaux de notre session;

MM. Pierre Verhaegen, conseiller provincial à Gand, van Alderverelde, Joseph Henry et Englebienne, de l'Université catholique de Louvain;

M. Paul Staes, de l'Université de Liège;

M. Manuel Miguel Traviesas, de l'Université de Madrid;

M. Palacios, de l'Université d'Oviedo;

M. le Dr E. Thunberg, de l'Université d'Upsal.

Sans vouloir présenter un rapport d'ensemble, le Secrétaire général rappelle en quelques mots ce qui, dans les faits et les travaux de l'année, doit être mentionné au Congrès. Il adresse d'abord un hommage respectueux à la mémoire de ceux que nous avons perdus et que nous n'oublierons pas : Mgr Isoard, évêque d'Annecy, et Mgr Billard, évêque de Carcassonne; MM. Thierry Mieg, Gabriel Alix, le marquis de Savignac, Burin-Desroziers, Jusseaume, Albert Nyssens, Ernest Réquillart, Agniel, Adolphe Coste, Mme la comtesse de Livonnière, MM. le général Gillet, le commandant Cordier, Paul Rougier, Julien Lagache, Bulteau, de Lahitte, Feuvrier, d'Eyssautier, Charles Franchet, et tout dernièrement M. Charles Welche : leur exemple et leur souvenir resteront toujours chers à l'École de la Paix sociale.

Un tribut de félicitations et d'hommages doit aller à M. Albert Babeau, devenu membre de l'Académie des sciences morales et politiques, et à M. L. Guibert, élu correspondant de l'Académie des Inscriptions. Nous n'oublierons pas non plus de complimenter nos confrères MM. Maurice Bellom, Auguste Isaac, Mame, F. Honoré, Albert Gigot qui pour eux et pour les institutions qu'ils président ont obtenu la médaille d'or du prix Audéoud, et MM. Morizot-Thibault, Alfred des Cilleuls, Maurice Vanlaer, Charles Hardy et Eugène d'Eichthal dont les savants mémoires ont été couronnés par l'Institut.

Le Prix Le Play fondé par la Société d'Économie sociale à l'École nationale supérieure des Mines a été obtenu cette année par M. Georges-Louis Vaudeville, élève ingénieur au corps des mines. (*Applaudissements.*) Le Prix Le Play à l'École des Hautes-Études industrielles de Lille a été attribué aux examens de fin d'année à M. Pierre de Moncheaux. (*Applaudissements.*)

Parmi les publications de l'année 1901-1902, le Secrétaire général insiste surtout sur *les Ouvriers des deux mondes* et passe en revue rapidement les dernières monographies de famille qui ont été publiées : le Bouilleur de cru du bas pays de Cognac, par M. Pierre du Maroussem; le Mineur du Borinage, par le P. Rutten; le Fellah de Karnak, par M. Georges Legrain, qui vont être suivis par le Tisserand de München Gladbach, par M. V. Brants. On sait que la méthode d'observation des monographies de famille, encouragée il y a bientôt cinquante ans par l'Académie des sciences, a été largement appliquée par les plus grands services à l'étranger, notamment par le Département du travail aux États-Unis. Tout récemment, notre confrère M. Aurelian, ministre de l'Intérieur en Roumanie, nous a annoncé qu'il fait faire par la méthode des monographies de famille une enquête sur la condition des popula-

tions rurales du royaume. Enfin la Société de l'enseignement professionnel des pêches vient dans son *Bulletin* d'ouvrir un concours de monographies de pêcheurs côtiers sur le plan de celles des *Ouvriers des deux mondes*. C'est un travail de vacances que l'on peut recommander à ceux de nos collègues qui vont en villégiature sur les côtes maritimes. — A côté des *Ouvriers des deux mondes* et de *la Réforme sociale*, s'est poursuivie « l'Enquête sur l'état des familles et l'application des lois de succession », dont le troisième fascicule de la troisième série est consacré spécialement à la protection des petits héritages en Belgique et en France, à l'enquête allemande, aux rapports entre le régime successoral et l'accroissement de la population, à l'étude des populations rurales de la France au point de vue successoral, etc. — Le Comité de Défense et de Progrès social a étendu sa campagne par la parole en province, de Brest à Toulon, de Tours à Besançon. Avec leur infatigable dévouement, MM. Henri Joly et Georges Blondel ont fait chacun plusieurs séries de conférences, et, en outre, MM. Boyer de Bouillane, Dufourmantelle, Charles Hardy, Paul Nourrisson, Christian Schefer, Daniel Zolla nous ont donné leur concours précieux. Le Comité a continué aussi ses publications de propagande, brochures et tracts, dont la série comprend près de quatre-vingts numéros. Comme les questions d'économie sociale, impôts, progressivité, association, arbitrage, grèves, syndicats, sont au premier rang des préoccupations, il était naturel que les divers comités qui ont mené la campagne électorale contre les adversaires de la civilisation chrétienne et du progrès social fissent un large usage des munitions que le Comité avait préparées. Près de 300.000 opuscules ont été ainsi souscrits et distribués par différents Comités, surtout l'Action libérale et la Ligue des Femmes de France. Enfin nous avons repris, avec l'intention de la poursuivre, la série des « Grandes vérités sociales d'après Le Play »; ce sont des tracts toujours assez courts, préparés par M. Etcheverry et donnant, sur les sujets les plus importants, des extraits choisis dans les divers livres de notre fondateur; celui qui vient de paraître avec un portrait de Le Play a pour sujet: *l'Education*.

Il faudrait signaler en outre ici plusieurs publications intimement liées aux travaux de l'Ecole de la Paix sociale. Citons du moins celles-ci: *Droit et coutumes des populations rurales de la France en matière successorale*, par le Dr Alexandre von Brandt, ouvrage capital dont la traduction française, avec une préface de M. Georges Blondel, a paru sous les auspices de la Société d'Économie sociale; *l'Ecole économique française*, par M. A. Béchaux, qui montre comment une nouvelle école s'est constituée en France, scientifique par ses procédés d'observation, humanitaire dans son enseignement, décentralisatrice et libérale par l'action qu'elle exerce et la politique qu'elle inspire; enfin *la Biblio-*

thèque d'économie sociale publiée à la librairie Lecoffre sous la direction de M. Henri Joly, et dont les trois premiers volumes paraissent aujourd'hui : *Mendiants et vagabonds*, par M. Louis Rivière ; *la Population*, par M. Alfred des Cilleuls ; *la Petite Industrie contemporaine*, par M. Victor Brants. Cette collection, dont le succès est déjà assuré, comprendra un grand nombre de volumes séparés, mais rattachés par la communauté de méthode et d'inspiration, et qui se succéderont régulièrement à de brefs intervalles.

On peut dire que cette « Bibliothèque » vient à son heure, car de tous côtés s'organisent des groupes ou cercles d'études sociales soit parmi la jeunesse, soit à côté des syndicats indépendants; tous ces groupements demandent des livres pour se constituer des bibliothèques et il faut leur en fournir, car autrement l'ignorante inexpérience des généreux serait aussi dangereuse que la passion destructive des utopistes, puisqu'ils accréditeraient, avec les meilleures intentions, les erreurs condamnées par l'expérience. En terminant, le Secrétaire général renouvelle donc un appel fait maintes fois dans *la Réforme sociale* et auquel il a été souvent répondu. A tous ceux qui comprennent ce devoir de l'heure présente, cette nécessité de la « charité intellectuelle », la Société et les Unions demandent soit quelques subsides pour acheter et distribuer des livres de fond, soit des dons d'ouvrages ou de collections de revues pouvant être utilisés aussi pour les bibliothèques sociales. Rien n'est plus opportun : il y a longtemps déjà que Le Play l'avait pressenti en disant que l'aumône de la vérité devient aussi nécessaire que l'aumône du pain quotidien. (*Applaudissements.*)

M. Henri Joly, vice-président, a la parole sur « la Fondation Commines de Marsilly ».

RAPPORT SUR LA FONDATION COMMINES DE MARSILLY

Un mariage à Sainte-Marie du Zit.

Mesdames, Messieurs,

Nous sommes réunis à ce Congrès, pour nous occuper d'œuvres sociales et d'œuvres de jeunesse : or, pour vous tous, j'en suis sûr, le mariage est la première des œuvres sociales; et c'est aussi, vous n'en doutez pas, une œuvre de jeunesse. Nous n'avons cependant réservé cette année à la question du mariage aucune discussion. D'abord, tous les problèmes juridiques qui s'y rapportent ont été agités, vous vous en souvenez, l'année dernière. Puis nous avons en ce moment à vous proposer mieux peut-être

que des théories et des polémiques : nous avons à vous raconter un fait, qui est un exemple. La Société d'Économie sociale, Mesdames et Messieurs, a été élevée récemment à la dignité de mère de famille ; c'est en quelque sorte une lettre de faire part, un peu détaillée, que j'ai l'agréable mission de vous traduire ou de vous développer ce soir.

Suivant l'usage je vais vous présenter successivement : le mari, la femme. (*Rires et applaudissements.*)

Le mari, c'est un de nos fils d'adoption, de la colonie agricole de Sainte-Marie du Zit, en Tunisie. Vous connaissez tous la fondation Commines de Marsilly, dont j'ai eu l'honneur de vous entretenir il y a trois ans, et dont notre collègue M. Faÿ nous a parlé au congrès de 1900. Nous envoyons là, dans l'établissement créé par M. l'abbé Boisard, des adolescents qu'on y prépare à la vie rurale ; et tous les ans nous devons donner au plus méritant de ceux qui ont persévéré une dot de 1.200 francs, pour l'aider à s'établir et à se fixer en Tunisie. A l'heure actuelle, les enfants que nous avons choisis et envoyés nous-mêmes depuis trois ans, sont encore bien jeunes. Désireux de faire profiter qui le mérite du bienfait de notre fondation, nous avons voulu étendre, sans plus tarder, notre adoption aux meilleurs de ceux que l'abbé Boisard avait recueillis de son côté. C'est parmi eux que nous avons trouvé le jeune Lebelle, et nous venons de le marier.

Le jeune Lebelle, âgé aujourd'hui de vingt-cinq ans, est le fils d'un ancien blanchisseur d'Arcueil. Il avait neuf ans quand son père mourut. Fort embarrassée et obligée de gagner sa vie comme elle pouvait, sa mère le fit accepter dans les ateliers d'apprentissage que M. l'abbé Boisard dirige à Lyon. Il y apprit l'ébénisterie pendant trois ans. Mais sa santé était délicate : le médecin déclara que l'air de la campagne et le travail des champs lui étaient nécessaires, et dès lors on fut heureux de pouvoir l'envoyer à Sainte-Marie du Zit. Là, sa santé se raffermit peu à peu. Après deux ajournements, il fit son année de service militaire, et il revint à la colonie en qualité de chef de culture ou de moniteur, comme vous voudrez. Nous ne sommes pas dans un établissement officiel et nous tenons plus à la réalité qu'à l'étiquette. Ce à quoi nous tenions surtout, c'était à montrer le plus tôt possible à tout ce jeune effectif que les promesses faites au nom de la Société d'Économie sociale étaient sérieuses. A la fin donc de l'année dernière,

sachant que l'on avait en vue tout à la fois une ferme et une fermière, nous fîmes tenir à Lebelle les 1.200 francs promis au plus digne. On les lui compta dans une séance publique, devant tous ses camarades et devant les propriétaires ou fermiers des environs qu'on avait pu grouper. La mère était présente : car, pendant la période où l'on n'avait point de religieuses, elle était venue vivre à Sainte-Marie, où elle rendait plus d'un service apprécié.

Voilà donc le mari. Il est temps de vous apprendre où nous avons trouvé notre belle-fille. Ce sont les sœurs franciscaines qui nous l'ont donnée ; ici vous me permettrez une courte digression.

Lorsque j'eus le plaisir, il y a trois ans, d'aller, au nom de la Société, m'entendre à Sainte-Marie du Zit avec M. l'abbé Boisard, celui-ci me fit part du grand désir qu'il avait d'établir une seconde colonie, pour les jeunes filles, afin d'être plus sûr de pouvoir marier ses jeunes garçons. Il avait le domaine, grâce à un prêt à intérêts modérés, remboursable à échéance suffisamment longue. Il me pria de lui obtenir à Paris le concours d'une congrégation, je fus assez heureux pour réussir auprès de la supérieure générale des franciscaines-missionnaires de Marie. C'est là, Mesdames et Messieurs, une communauté qui date de vingt-cinq ans à peine. Son principal établissement parisien est un patronage à l'impasse Reille. Elle a déjà couvert de ses maisons les côtes de l'Afrique, Madagascar, la Chine, le Japon : elle y entretient des orphelinats, des écoles, des léproseries, des hôpitaux où elle soigne nos marins et nos soldats... bref, tout ce qui constitue le fanatisme congréganiste. (*Applaudissements.*)

Elle accepta donc de prendre en main la direction de l'orphelinat projeté, à Sainte-Marguerite, sur la route de Crettesville à Sainte-Marie. Elle accepta d'autant plus volontiers qu'elle avait déjà, près de Carthage, une maison mi-partie orphelinat, mi-partie pensionnat. Et elle envoya cinq religieuses. Celles-ci furent d'abord logées à Sainte-Marie ; on pensait que ce séjour serait provisoire : en attendant que tout fût prêt à Sainte-Marguerite, les nouvelles venues mettraient un peu mieux en ordre toutes les parties de l'établissement des garçons où les femmes seules sont compétentes ; car il était évident que la mère de Lebelle, si habile qu'elle fût, n'avait pu suffire à tous les travaux ménagers d'une maison abritant de trente à quarante pensionnaires, et tout un personnel dirigeant. Jusque-là donc, maîtres et élèves se succé-

daient à la cuisine : ils devaient également mettre la main au blanchissage, se raccommoder enfin eux-mêmes, le tout avec des moyens très primitifs. (*Rires.*) Quand on eût vu les cinq religieuses à l'œuvre, vous devinez ce qui arriva : on déclara qu'on ne pouvait plus s'en passer. On les garda, et il fallut en faire venir d'autres pour Sainte-Marguerite, de sorte que, par un de ces empiétements que je suis bien obligé d'avouer, au lieu d'un nouveau groupe de franciscaines, on en eut deux. (*Rires et applaudissements.*)

Sainte-Marguerite, que j'ai visitée tout récemment, est aussi bien située, aussi bien aménagée que Sainte-Marie, et pour rendre le charme de ces vastes paysages où les champs cultivés alternent avec les touffes serrées de thuyas, de jujubiers et de lentisques toujours verts, où le filet d'eau qui court au fond des ravins disparaît presque sous une double rangée de lauriers-roses (comme l'Eurotas!)... il faudrait la plume de notre président; vous auriez alors des pages dignes de ces descriptions de l'Espagne et de la Sicile que vous connaissez tous... Si grande que soit notre amitié pour cette fondation naissante, nous ne pouvons cependant pas contribuer nous-mêmes à l'accroissement que nous lui souhaitons : car les termes du testament de notre bienfaiteur nous limitent expressément aux garçons. Nous ne pouvons nous intéresser à cette jolie petite population qu'à titre privé... et bientôt comme solliciteurs ou prétendants. (*Rires.*) Ce dernier rôle eût été même prématuré et le sera encore pendant quelques années. Aussi avons-nous été bien heureux de savoir que la maison un peu plus ancienne de Sainte-Monique, à la Marsa, près de Carthage, nous réservait une fiancée de dix-neuf ans.

Les parents de cette jeune fille, issus du département de l'Hérault, occupent dans le commerce de Tunis différentes situations utiles et laborieuses. Ils consentirent volontiers à l'union qu'on leur proposait, et je fus donc prévenu d'avoir à partir et d'emporter, avec les recommandations de notre cher secrétaire général, mon habit noir, ma cravate blanche et mon discours. (*Rires et applaudissements.*) J'y joignais le petit cadeau offert par la Société à la jeune mariée.

Le mariage civil eut lieu à Tunis même. Un aimable substitut du tribunal de Tunis (M. Blat) et moi fûmes les témoins du mari. Le lendemain, le mariage religieux était célébré à la Marsa, dans la chapelle du pensionnat. Mesdames et Messieurs, je puis vous

affirmer que la cérémonie fut très belle. Mgr Combes, archevêque de Carthage, avait promis de donner la bénédiction nuptiale : mais il était retenu ce jour-là par le grand service funèbre célébré pour les sinistrés de la Martinique. Il fut remplacé par Mgr Tournier, évêque de Bizerte et administrateur temporel du diocèse. Les Salésiens de don Bosco, établis à la Marsa, avaient envoyé un groupe respectable d'excellents musiciens, et la chapelle était brillamment parée. Quant à l'assistance, elle était fort nombreuse : car bientôt une partie de ceux qui la composaient fournissait près de quarante convives au banquet présidé par Mgr Tournier en personne. Un des membres de notre société de patronage, M. Rémy, secrétaire du prince Mohammed (1), M. le substitut Blat, le directeur de l'orphelinat salésien, les prêtres et aumôniers de Sainte-Marie et de Sainte-Marguerite y prenaient part. Quant aux religieuses et à leur supérieure (la fille d'un banquier de Paris, m'a dit quelque indiscret), leurs constitutions ne leur permettant pas de se mettre à table avec leurs hôtes, elles s'étaient réservé le privilège de nous servir. (*Applaudissements.*)

Vous devinez que la jeunesse était nombreuse. Les six ou sept plus anciens camarades de Lebelle avaient été conviés : il ne pouvait en être autrement. Deux d'entre eux, qui font leur année de service à Bizerte, étaient en costume militaire. Les autres, m'a raconté un homme d'esprit, s'étaient fait d'abord un peu prier. Si j'en crois en effet quelqu'un qui, sans habiter Sainte-Marie même, les connait bien, plusieurs d'entre eux s'étaient demandé ce qu'on allait faire de leur liberté. On parlait beaucoup de mariages, depuis quelque temps... Les religieuses passaient pour bien envahissantes... N'allait-on pas, par hasard, faire un peu vite une répartition de fiancées qui, enfin, ne plairait peut-être pas à chacun? (*Rire général.*) On les rassura, mais ils avaient un autre scrupule : s'ils allaient à une noce (ce qui pour la plupart d'entre eux était chose absolument inconnue), ils voulaient y aller bien mis. Heureusement tous avaient des économies sur leurs gratifications et sur leur pécule. On leur permit donc de s'en aller à la Belle-Jardinière de Tunis. Ils achetèrent là des complets à 35 francs, des chapeaux tyroliens en feutre noir et des gants marrons; dans un sentiment très confraternel, et dont ils avaient seuls tout l'honneur, ils avaient tenu à s'habiller tout à fait pareil. Quand nous les

(1) Aujourd'hui bey, par suite de la mort récente de son père.

vîmes ainsi vêtus, à la gare du chemin de fer qui a tant fait parler de lui jadis et qui va de Tunis à la Goulette, quand nous les aperçûmes groupés au milieu de cette bigarrure si pittoresque de visages et de costumes de toutes couleurs, nous fûmes très vivement frappés de leur bonne tenue, de leur simplicité franche, ouverte, et surtout de leur air viril et résolu. Jamais je n'avais conçu si bon espoir de notre fondation, et ce fut pour moi une bien grande satisfaction de pouvoir librement causer avec les deux ou trois jeunes gens que leur âge, leur bonne conduite semblent désigner à être, dans les années qui vont venir, des candidats à notre dot. (*Applaudissements.*)

Dois-je dire que dans le banquet et au cours de la journée, ils s'humanisèrent parfaitement ? Mais oui, à coup sûr : car bientôt le piano du pensionnat qu'ils amenèrent de leurs bras robustes les fit danser avec leurs demoiselles de fête. J'espère que d'année en année j'aurai à vous annoncer plus d'une heureuse conséquence de cette petite fête de famille. (*Rire et applaudissement général.*)

Le lendemain, nous retrouvions les jeunes mariés qui faisaient leur visite de noce à la maison des fillettes, à Sainte-Marguerite ; là, nous leur adressions nos adieux ; mais, dans l'intervalle, nous avions visité, M. Rémy et moi, la demeure qui les attendait. Elle vaut la peine d'en parler.

Tout d'abord, M. l'abbé Boisard aurait voulu trouver pour Lebelle, et pour tous ceux qui doivent le suivre, une région plus à l'abri encore des aléas, favorisée d'un régime encore plus régulier. Il avait rêvé l'acquisition d'un grand domaine dans les environs de Béja ou de Mateur, où il aurait pu voir, à la longue, ses enfants se grouper en un village leur rappelant l'origine commune. Il reprendra, je l'espère, ce projet, si Dieu lui en fournit les moyens. En attendant, il a constitué à Lebelle un métayage sur le domaine, si vaste encore et incomplètement défriché, de Sainte-Marie du Zit. En voici les conditions :

M. Boisard fournit à son jeune métayer environ 30 hectares de terrains en montagne, propres à la pâture, et 40 hectares de terres cultivables. Il lui fait l'avance des semences ; il lui fournit six bœufs de labour, un cheval et le bétail qui peut être entretenu sur la métairie (vaches, moutons ou chèvres) ; il lui livre chaque année trente arbres fruitiers que le métayer se charge de planter et d'entretenir.

Le métayer supporte seul tous les frais d'exploitation; il doit donner tout son temps à la ferme, mettre toutes les terres en culture et se pourvoir de tout le matériel nécessaire à l'exploitation.

Le partage des produits se fera de la façon suivante : Le métayer aura pour lui la totalité des produits de la basse-cour et d'un jardin potager de 30 à 40 ares; les deux tiers des céréales et des produits de grande culture; la moitié des autres produits.

Tel est, Mesdames et Messieurs, le contrat dont on va faire le premier essai et qui servira de base à tous les autres. J'ajoute que, si le métayer veut consacrer chaque année, sur ses bénéfices, une somme destinée au rachat de la propriété qu'il cultive, on a calculé qu'il pouvait le faire en quinze annuités. Voici donc un jeune homme de vingt-cinq ans qui, à quarante, pourra être propriétaire de 70 hectares, d'une maison et d'un troupeau. Il sera comme un patriarche. (*Applaudissements.*) Je ne sais pas ce que fait la colonisation officielle, ce n'est pas le moment de nous le demander; mais pour nous et nos amis, voilà ce que nous faisons, et je vous avoue que nous en sommes fiers. (*Nouveaux applaudissements.*)

Je ne vous ai point parlé de la maison. Elle a coûté à la colonie environ 1.800 francs — ce n'est pas une folie —; mais la construction est très solide et très confortable. On lui a donné, comme fondations, les ruines indestructibles d'une huilerie romaine, et d'autres débris, enfouis ici et là sous le sol, ont fourni des pierres excellentes pour les gros murs. La toiture défie le chaud comme le froid. L'intérieur comprend une cuisine, une arrière-cuisine, une salle à manger, deux chambres à coucher. S'il faut, plus tard, agrandir le tout, l'espace est là. Je ne saurais omettre de dire que le jeune marié n'avait pas oublié, dans la culture, son apprentissage d'ébéniste aux ateliers de Lyon : il a fabriqué lui-même tous ses meubles. Aussi, après avoir prélevé sur notre dot et sur ses économies personnelles ce qu'exigeait tout d'abord son entrée en ménage et en métayage, lui restait-il devant lui près de 700 francs. Enfin, le surlendemain même de son mariage, il allait bien vite couper ses orges et ses avoines dont la blancheur appelait la faucille.

Telle fut, Mesdames et Messieurs, l'installation de notre premier pupille marié. Espérons qu'elle servira de modèle à beaucoup d'autres. Ce vœu, je le fais en votre nom à tous, je le fais avec confiance dans le succès croissant de cette œuvre sociale, chré-

tienne et patriotique. Certes, je ne vous l'ai pas dissimulé, c'est avec une joie sincère que j'ai pris part à la gaieté de ces noces lointaines où toute la bonne humeur, et je dirai même toute l'élégance française, relevaient si agréablement la condition laborieuse de nos jeunes colons. Mais n'avais-je pas lieu aussi d'être ému jusqu'au fond de l'âme en retrouvant quelques-uns de ces jeunes Parisiens déshérités, que j'avais fait partir non sans quelque souci, à la mine chétive, au regard inquiet ou par trop curieux, vrais petits paquets de nerfs si difficiles à apaiser, et que maintenant j'avais presque peine à reconnaître, avec leur taille grandie, des muscles déjà solides et de bonnes figures, si heureux, dans leur simplicité retrouvée, de m'offrir, à quatre heures du matin, sous le superbe paysage de l'Afrique, le lait d'une chèvre qu'ils avaient appelée par son nom et qu'ils venaient de traire en mon honneur?

Mesdames et Messieurs, trouvez-nous des enfants qui puissent grossir le nombre de ces heureux colons. Je dirais volontiers : allez voir vous-mêmes en Tunisie ceux dont je viens de vous parler; le voyage est facile, il est agréable, il est instructif. Enfin, par tous les moyens en votre pouvoir, et avant tout, par la piété de vos souvenirs, aidez-nous à payer envers notre généreux bienfaiteur, M. Commines de Marsilly, notre dette de reconnaissance. (*Longs applaudissements.*)

Pour compléter ce récit, *la Réforme sociale* a demandé à M. Henri Joly le texte de l'allocution qu'il avait dû adresser aux jeunes mariés, à la fin du banquet nuptial. Il a bien voulu nous la remettre et nous sommes heureux de la publier en entier :

MONSEIGNEUR,

Vous êtes le père par excellence et le chef spirituel de ces familles qui, aujourd'hui, n'en forment qu'une. C'est donc d'abord à vous que je dois demander la permission de dire combien je suis heureux de ce que j'entends et de ce que je vois. Quel honneur pour ces deux jeunes gens! et quel encouragement pour leur entrée dans la vie sérieuse! Non seulement vous avez bien voulu bénir leur mariage, mais c'est vous qui présidez à l'aimable familiarité de ce banquet, à sa gaieté chrétienne et à la confiance qu'il ne peut manquer d'inspirer à tous!

Au nom de la Société que j'ai l'honneur de représenter, laissez-moi vous adresser, Monseigneur, le plus cordial et le plus respectueux remerciement.

Et vous, jeunes mariés, vous venez d'entendre de bien jolies choses de quelqu'un qui vous connaît depuis longtemps l'un et l'autre, vous pouvez recevoir sans fausse honte les compliments qu'il vous a faits.

Vous le savez — si vous avez réfléchi, comme j'en suis assuré, à toutes les péripéties de votre existence — la Providence place de tous côtés sur

nos pas, ici des difficultés, des tentations, en un mot, des épreuves, et là des consolations et des aides. A nous de savoir résister aux unes et de savoir profiter des autres! Vous, Lebelle, vous avez connu de bonne heure, vous avez ressenti vivement tous les chagrins que pouvaient apporter la mort prématurée d'un père, la maladie, la pauvreté, la nécessité de changer de travail et de profession, enfin les incertitudes de ce qu'on aurait pu appeler alors un exil. Mais voyez combien de personnes — on n'en saurait vraiment compter le nombre! — ont travaillé pour vous.

Un prêtre, qui déjà, par esprit de dévouement, avait quitté le monde et la fortune, a groupé autour de lui, dans ce beau pays, des prêtres non moins dévoués que lui-même. Avec les secours de laïques et de religieux, et au prix de mille soucis, il a défriché, il a bâti, il a planté, il a semé, semé dans les terres et dans les âmes. Une société d'hommes de science a inspiré assez d'estime pour obtenir un legs généreux lui permettant d'adopter des pupilles, de les soutenir et de les fixer dans nos colonies. Des religieuses ont quitté leurs patries respectives pour élever à côté de vous des jeunes filles et les former à cette vie courageuse, que l'une d'elles va partager avec vous. Eh bien! mon ami, vous pouvez vous dire aujourd'hui : « Tout cela s'est fait pour moi — non pour moi seul, assurément, il s'en faut de beaucoup — mais enfin pour moi, car c'est à moi et à ma compagne que tout cela vient aboutir au moment présent. » Ainsi, pendant que les dangers et les peines se succédaient, les dédommagements et les récompenses se préparaient. Si vous recevez maintenant ces dernières, c'est que vous les avez méritées.

Vous en mériterez d'autres encore, je n'en doute pas. A vous et à votre jeune femme je n'ai pas besoin de dire à l'heure actuelle : « Aimez-vous bien! » La recommandation serait parfaitement inutile : les gais sourires de ces jeunes gens et de ces jeunes filles qui vous font couronne me montrent bien qu'ils sont tous de mon avis. Mais je vous dirai (et le conseil n'est jamais superflu) : « Aimez-vous toujours bien! Soutenez-vous l'un l'autre et respectez-vous mutuellement! »

Tous les jours ne seront pas pour vous des jours de parure et de fête, comme celui-ci, jour unique de la vie. Mais vous conserverez, vous respirerez toujours le parfum de ce souvenir, il ne vous permettra pas d'oublier où ont été, où doivent rester vos véritables amis.

Ces amis, ils vous seront fidèles, croyez-le fermement. Croyez aussi que pour leur témoigner ce que vous voulez bien appeler votre reconnaissance, vous n'avez rien de mieux à faire que de réussir, de réussir par votre travail, par la digne et vaillante simplicité de votre vie, par votre intelligente économie. Vous êtes, Lebelle, le premier pupille établi par les soins réunis de la colonie de Sainte-Marie du Zit et de la Société d'Economie sociale. Rappelez-vous donc que vous devez l'exemple à tous ces jeunes gens, que vous êtes pour eux un frère aîné. Rappelez-vous aussi que, sur cette terre destinée à devenir de plus en plus française, vous occupez un poste de confiance et d'honneur. Vous mériterez ainsi ce privilège, qui vous est échu, de pouvoir, du milieu de vos moissons et de vos oliviers, apercevoir toujours l'extrémité des toits de cette colonie où vous avez grandi. Vous mériterez aussi ce bienfait qui vous a été réservé, de pouvoir recueillir en votre maison cette mère veuve qui vous avait suivi en Tunisie et qui va être si heureuse de vous soulager en vos travaux.

A votre gracieuse compagne, on a rappelé tout à l'heure avec esprit le joli nom de « Rose », que vous allez prononcer si souvent. On en a tiré toutes sortes de comparaisons et de prévisions pleines de charme. Puisqu'on m'a ouvert cette voie, je ne puis faire autrement que d'y entrer à mon tour. Je dirai donc :

« Jeune madame, vous avez été élevée ici par les bonnes Sœurs franciscaines missionnaires de Marie. Elles connaissent les touchants récits, les belles légendes de cette ville d'Assise où vécut et mourut leur premier fondateur. Elles ont dû vous dire comment, dans l'austérité voulue de son

existence, il a donné tant de poésie aux détails quotidiens de la vie populaire et surtout de la vie rurale. Enfin, elles ont dû vous dire aussi qu'il y a près d'Assise, au vieux monastère de Sainte-Marie-des-Anges, une célèbre et unique variété de roses sans épines : on les appelle précisément « les roses de Saint-François ». Puisque vous avez été élevée par la postérité de ce bon saint, vous en perpétuerez la vertu.

Et maintenant, sur ce menu si soigné qui est là sous mes yeux, je vois qu'après les vins, déjà très appréciés de la Tunisie et qui sont le fruit de vos travaux, le Père et la Mère qui nous reçoivent ont tenu à inscrire ces mots : *Vins de France*. Je le bois donc bien volontiers, ce vin de France ; je le bois à vos santés à tous, à la prospérité de la colonie de Sainte-Marie du Zit et de ses deux sœurs, Sainte-Marguerite et Sainte-Monique !

M. René Bazin, président, prend la parole sur :

LE ROLE SOCIAL DE LA JEUNESSE

Mesdames, Messieurs,

Les honneurs cachent presque tous une leçon discrète à notre adresse ; ne serait-ce que celle-ci, qu'ils sont plus ou moins marqués au chiffre de notre âge. Cela est vrai surtout de la présidence d'un congrès. Et je puis vous avouer qu'en apprenant que la Société d'Economie sociale avait bien voulu songer à moi, un petit sourire m'est venu, mélancolique, et que je me suis un peu moqué de moi-même, avec les ménagements dont nous usons en pareil cas. « Allons, me suis-je dit, pour que semblable chose m'arrive, il faut que je sois tout à fait mûr. » Et c'est là, vous le savez, un témoignage qu'on ne se hâte jamais de se rendre... Mais croyez bien que cette impression a été vite effacée et remplacée par une autre, plus durable et plus forte. Je demeure infiniment touché, Messieurs, de la pensée qui a guidé votre Société. En me désignant, elle a voulu, je ne l'ignore pas, honorer en ma personne l'enseignement supérieur libre. Elle a voulu porter à la présidence une liberté menacée. Vous aviez le choix entre plusieurs. Vous avez choisi celle-là. Je vous en remercie. Je vous remercie également du sujet de discours qui m'est ainsi imposé : du rôle social de la jeunesse. Il en est beaucoup d'autres pour lesquels je me serais senti moins préparé. Car, si je n'ai pas toutes les qualités qu'il faudrait pour le traiter, j'ai celle, du moins, d'avoir toujours vécu parmi les jeunes et de les aimer, puisqu'il paraît que je les enseigne depuis vingt-deux ans, et que, depuis douze ans, je dirige un groupe d'études rattaché à l'Association catholique de la jeunesse française.

Dès demain, vous étudierez, Messieurs, dans les réunions de travail, de quelles manières, et par quel enseignement théorique, et par quelles expériences la jeunesse peut se former pour son rôle futur, qu'il s'agisse de la jeunesse universitaire, de la jeunesse industrielle ou commerçante, ou de la jeunesse ouvrière. Vous rechercherez également par quels moyens, les mieux appropriés à la culture de chacun et au but poursuivi, votre influence pourra s'exercer autour de vous. Vaste programme, que vous saurez remplir, j'en suis sûr, parce que votre jeunesse est déjà engagée dans l'action, déjà informée, déjà utile, déjà capable de formuler en conseils la jolie bravoure de son exemple.

Il m'a donc semblé que je ne devais point entrer ce soir dans l'examen d'un sujet où vous saurez vous mouvoir librement et conclure par vous-mêmes. Vous n'attendez de moi qu'une courte préface au livre déjà médité par chacun de vous, et que vous allez écrire en commun. Et c'est pourquoi je vous exposerai quelques idées, très simplement et amicalement, sur deux questions que l'on pourrait nommer préalables. D'abord, peut-on comprendre et faut-il admettre un devoir social de la jeunesse distinct de celui des hommes qui ne sont plus jeunes; et, en second lieu, quelles conditions sont requises, pour qu'un homme jeune puisse remplir tout ce devoir et donner, si j'ose dire, son maximum d'influence?

Je n'aurai pas à distinguer, comme vous le ferez, différentes catégories. Je m'adresserai indistinctement à tous les jeunes hommes qui acceptent les articles essentiels du programme de Le Play, et qui ont entrepris ou veulent entreprendre cette belle recherche du devoir social, qui ne commence pas avec la vie, mais qui ne finit qu'avec elle, science admirable, la plus utile à l'Etat, la plus assurée de ses découvertes, et qui cependant, contrairement à toutes les autres, n'a jamais assez de bacheliers.

***

Jeunesse qui demandez à bien connaître votre devoir, avez-vous donc un devoir social distinct de celui des hommes qui ne sont plus jeunes? Ou, pour poser la question plus exactement, ce devoir, qui vous incombe assurément, puisque vous faites partie de la communauté humaine, qu'a-t-il de spécial pendant la première partie de la vie?

Je répondrai par un détour, en vous disant que j'ai toujours été

frappé de la prodigieuse inégalité des choses et des hommes. Elle est nécessaire à la variété du monde et sans doute à son progrès. Et je n'ai pas à juger ici les idées d'égalité, civile ou sociale, ni les diverses applications qu'on en a faites ou qu'on voudrait en faire. Tout ce que je veux observer et retenir, c'est que nous luttons, en pareil cas, contre la nature elle-même, et que nos décrets et lois ne créeront jamais qu'une égalité très incomplète et très imparfaite. Les plus farouches niveleurs eux-mêmes ne nivèlent rien du tout. Et, pour n'en montrer qu'un exemple, à quoi donc aboutirait, je vous prie le système socialiste? A spolier de leur propriété légitime des millions d'hommes; à confier illégitimement ce trésor aux mains de quelques intendants, qui deviendraient de fort gros seigneurs, chargés de faire travailler inégalement, moyennant un salaire inégal, un peuple complètement dépouillé. Vous voyez que c'est l'inégalité même, et que peut-être, en effet, incapables de la détruire, tout ce que nous pouvons faire, c'est de la retourner et de changer les titulaires. (*Applaudissements.*)

Je dis cela pour que vous trouviez tout naturel, dans un monde où la diversité semble être la vraie loi, que le poids des devoirs sociaux soit inégalement réparti; que certains hommes aient plus de responsabilités, d'autres moins, et que, chez la même personne, cette responsabilité ne soit pas identique, du commencement à la fin de l'existence.

Oui, Messieurs, les organisateurs du Congrès ont eu raison. A vingt ans, à vingt-cinq ans, à trente ans, vous avez un devoir social distinct de celui que vous devrez remplir par la suite; et, si vous demandez quel est le caractère qui le spécifie, je dirai que c'est la lutte active contre l'erreur, la lutte avec des armes que vous n'aurez pas forgées, mais que vous aurez reconnues bonnes. Vous avez le don de la propagande. Vous avez l'endurance physique, la belle humeur si nécessaire pour traiter les sujets graves; vous avez l'élan, et, par un privilège insigne et qui se perd avant le premier cheveu gris, vous avez le temps. Enfin, vous avez l'âge, précisément, de ceux qu'il s'agit d'amener à la vérité. Les esprits à convaincre, ce sont vos camarades d'école, de bureau, d'atelier, les jeunesses voisines de la vôtre. Et l'expérience quotidienne vous apprend que vous avez sur eux et qu'ils ont sur vous une puissance d'entraînement, qui n'est pas l'autorité, et qui est souvent plus forte que l'autorité, soit pour le bien, soit pour le mal. A vous

d'agir par la conversation, qui est un moyen d'action de premier ordre, par la conférence, par la presse, par l'exemple, dans les milieux divers où vous passez ; à vous, si vous êtes employé supérieur ou jeune patron, de montrer ce scrupule d'équité qui ébranle les préventions des inférieurs et cette affection persévérante qui vient à bout de la haine ; à vous, si vous êtes officier, — je suppose que vous traiterez aussi cette question, et je me permets de vous y inviter, — à vous de comprendre que vos hommes jugeront d'après vous tout un monde qu'ils ignorent, et, ce qui est plus grave encore, qu'à travers le chef, aimé ou détesté, ils verront la Patrie. Les occasions ni les moyens ne vous manqueront de répandre la vérité. Puissiez-vous vous y prêter ! Vous êtes les semeurs des grandes semailles. Vous portez dans vos mains le grain qui vous a été remis, et comme vous êtes jeunes, ce n'est pas vous qui l'avez moissonné, mais vous savez qu'il est bon et qu'il nourrira vos frères, si Dieu donne son soleil. Allez donc, et jetez-le à pleines mains. Il y a tant de terres incultes, tant de jachères autrefois fécondes et à présent stériles ; tant de pilleurs et d'incendiaires de moissons toutes venues ! Ceux qui ont eu votre rôle, autrefois, et qui sont vos aînés, vous mèneront jusqu'au point où ils ont cessé leur labour ; ils vous montreront par où ils ont passé, et d'où viennent les orages. Ils étendront aussi la main, d'un horizon à l'autre, pour signifier que le champ est indéfini. Ils feront mieux encore. Et comme les vieux paysans, dans les greniers, passent au crible les tas de blés et rejettent la poussière et les mauvaises graines, ils prépareront pour vous le froment de semence, et vous le confieront de nouveau. Ils compléteront la doctrine, et vous la répandrez. (*Applaudissements.*)

Les plus actifs ouvriers du devoir social, c'est donc vous, Messieurs, c'est votre jeunesse qui a la principale responsabilité de la France de demain ; c'est à elle que reviendra l'honneur des progrès accomplis.

*
* *

Mais je vous ai prévenus que je conduirais ma démonstration un peu plus loin, et qu'après avoir prouvé que la jeunesse avait ses obligations sociales particulières, j'essayerais de vous indiquer à quelles conditions vous les remplirez bien.

Or, je crois que ces conditions sont au nombre de trois, dont la

première est d'exceller dans votre état, la seconde d'être vraiment jeunes, et la troisième de vous montrer fraternels dans la vie.

Soyez d'abord irréprochables, et, s'il se peut, éminents dans votre profession. Étudiant ou ébéniste, ouvrier mineur ou notaire, employé ou propriétaire, — c'est un métier d'être propriétaire, je n'ai pas à vous l'apprendre, et l'un des plus difficiles, et cela peut devenir un métier dangereux, — quoi que vous fassiez, faites-le supérieurement. On peut sans cela jouer un rôle politique, et les preuves abondent, mais on ne peut remplir son rôle social, avoir une influence durable et saine, qu'à cette condition. Elle est toute naturelle. Ceux que vous prétendez convaincre et amener à la vérité, les hommes qui vous entourent, se demanderont, vous voyant parler ou agir : « Quel est celui-ci? Est-il considéré parmi les témoins de son labeur quotidien? Est-ce un homme de conscience, de patience, d'ordre, de parole inviolée? Il parle de devoir : a-t-il rempli le sien? » Il faut qu'on puisse répondre oui. L'autorité des discours, des écrits, des conversations, des exemples, est à ce prix, Messieurs. Elle est encore acceptée et reconnue. Je dirais volontiers qu'elle est presque la seule qui compte, à une époque où le respect de tout ce qui est extérieur à l'homme a faibli, respect du nom, respect de la tradition, respect de la fonction ou de la dignité. Il ne reste guère que le respect de l'homme qui poursuit ou achève sa belle et bonne journée d'ouvrier humain. Prenez donc soin d'abord de le mériter, d'assurer votre action par votre renommée, et, selon le joli mot de M. Brunetière, d'acquérir dans votre profession l'autorité qui permet d'en sortir.

Mais cela ne suffit pas. La jeunesse n'aura d'influence sociale qu'à une seconde condition, dont la formule ressemble à une naïveté. Il faut, pour qu'elle agisse sur le monde, que la jeunesse soit jeune. Et cela n'est pas si commun que vous pourriez le penser. Cela ne consiste pas simplement à avoir vingt ans, à avoir des cheveux blonds, ou noirs, ou châtains, et à les avoir tous. Je dirai même que l'âge n'est qu'un élément secondaire de la jeunesse; que celle-ci n'a que des préférences pour la vingtième année; qu'il y a la jeunesse grise; qu'il y a la jeunesse blanche; que, sans cesser d'être aimable, elle peut devenir vénérable; que cette longue floraison n'a rien qui doive étonner dans une âme immortelle, et que les plus vieux prêtres, chaque matin, en montant à l'autel, récitent : *Ad Deum qui lætificat juventutem meam.* (*Applaudissements.*)

Être jeune, cela signifie être enthousiaste, — non pas optimiste, car l'optimisme est une myopie, — être enthousiaste, c'est-à-dire avoir un esprit qui calcule et un cœur qui ne calcule pas; ressembler à un soldat qui compte ses ennemis, et puis qui oublie leur nombre, en songeant à la beauté de sa cause... Je me souviens d'avoir connu un vieux grognard du premier Empire, tellement grognard qu'on ne pouvait l'aborder qu'un jour sur deux, à cause de la tempête. Quand on arrivait à propos, il racontait volontiers sa vie, ces quelques années d'effort que chacun de nous appelle « ma vie ». Pour lui, c'étaient des campagnes, des blessures, de la gloire, de la misère, des traits de vaillance dont il restait ému. Parmi ses histoires favorites, il y avait celles des deux frères Baguenier, deux cavaliers qui, le soir d'une bataille indécise, je ne sais plus laquelle, ayant regardé rageusement les lignes ennemies, et ne pouvant se résigner à coucher au même endroit que la veille, sautèrent sur leurs chevaux, et chargèrent, tout seuls. On les vit traverser toute la plainc, sous les balles qui pleuvaient, devenir pas plus gros que des taupes, pas plus gros que des souris, disparaître dans un tourbillon de poussière et de fumée, puis, une heure après, reparaître sains et saufs, à pied, tenant chacun un prisonnier. Conduits devant le capitaine, ils s'excusèrent, comme il convenait, de leur héroïsme. Le capitaine les interrogea d'abord collectivement : « Les deux Baguenier, vous revenez sans vos chevaux? — C'est vrai, mon capitaine; mais chacun avec un homme. — Vous ne pouviez pas ignorer qu'ils sont trente mille au bout de la plaine? — Évidemment, mon capitaine. » Puis, quand ils eurent promis de ne pas recommencer : « Baguenier numéro un, à quoi pensais-tu en chargeant? — A rien, mon capitaine. — Et toi, Baguenier numéro deux? — Moi je pensais à la maison de chez nous. » Cela voulait dire à la patrie. Celui qui racontait l'histoire concluait : « C'étaient deux belles jeunesses. » Et, moi, j'ajoute : « Deux enthousiastes, aussi, de ceux comme il en faut dans toutes les guerres heureuses, qui savent où est le danger, et qui vont droit dessus. » (*Vifs applaudissements.*)

Être jeune, cela signifie encore avoir gardé intacte l'espérance, cet élan de la foi, cette vertu la plus malade des trois théologales; être jeune, cela signifie ne pas mesurer les affaires du monde au mètre de notre vie, ne pas juger la bataille perdue parce que nous sommes blessés, ne pas douter de la cause, même en doutant de

soi-même ; être jeune, c'est imiter ce vieux pape de quatre-vingt-douze ans, qui vient de signer ces lignes superbes et confiantes : « Dix-neuf siècles d'une vie écoulée dans le flux et le reflux des vicissitudes humaines nous apprennent que les tempêtes passent sans avoir atteint les grands fonds. »

Voilà le langage de la jeunesse éternelle! Je vous supplie, Messieurs, d'être jeunes de cette jeunesse-là!

Vous espérerez comme elle; et je n'hésite pas à ajouter : vous souffrirez comme elle. A l'époque où nous sommes, et plus ou moins sans doute à toute époque, on ne peut être enthousiaste et clairvoyant sans éprouver une souffrance noble et cruelle. Quelqu'un l'appelait un jour devant moi la douleur métaphysique. Elle frappe presque sans trêve; elle trouble le travail; elle inquiète le repos ; elle rejette à tout moment la pensée dans la mêlée humaine. Je veux parler de l'angoisse du mal qui s'étend, qui gagne de proche en proche, qui semble déjà triomphant. On écoute; on regarde; on se sent pris de crainte, — non pas d'une crainte de peur, mais d'une crainte d'amour — pour son pays, pour les enfants qui verront nos lendemains, pour ce peuple de France, qui boit tous les poisons, qui ne peut plus se défendre contre tant d'ennemis de son bon sens et de sa foi, et qui perd l'un et l'autre, et qui accepte de plus en plus l'idée socialiste, l'erreur finale et totale, celle qui ne respecte plus rien dans les hommes, ni le travail, ni l'enfant, ni l'âme, ni la patrie. Rappelez-vous l'impression poignante que vous avez éprouvée dans une réunion publique, au spectacle d'une foule acclamant l'orateur qui vient de dire un blasphème ou quelque bas mensonge; rappelez-vous votre tristesse, votre colère, ce retour sur vous-même ensuite, et la comparaison que vous avez faite entre votre faiblesse et la grandeur du mal. Rappelez-vous certaines sorties d'ateliers, et cette rue, pauvre elle-même, où passaient en longues files tant de misères physiques, tant de misères morales, tant de haines, qui n'avaient de médecin ni les unes ni les autres. Rappelez-vous la série, depuis longtemps commencée, des mesures ou des lois contraires à nos libertés, et dont vous avez senti qu'elles blessaient, non seulement un de vos droits, mais l'image en votre âme de la France idéale. Voilà cette douleur et cette tentation auxquelles votre jeunesse sera sûrement exposée. Mais elle en triomphera. Elle est, en même temps qu'un principe de souffrance plus vive, l'âge excellemment

doué pour l'action. Elle cherchera; elle trouvera ses moyens d'influence. Votre talent, votre raison, votre conscience et l'humeur de votre esprit vous indiqueront la voie. Alors, Messieurs, quel que soit le mode que vous adoptiez, usez-en fraternellement. Ce sera la troisième condition, qui assurera votre succès.

Ici je n'éprouve aucun scrupule. Je crois de tout mon cœur et de toute ma raison à la puissance bienfaisante de cette fraternité. Si le monde peut être plus heureux qu'il ne l'est, et je le crois, il le sera par elle. Elle crée les égalités volontaires, les seules qui soient vraies et qui amènent la paix. Comme on ne la décrète point, elle a le secret de toucher les âmes. Elle aime, elle unit, elle ne connaît point de distance ni d'âge; elle va jusqu'où va le rêve de l'envie, jusqu'à renverser l'ordre établi, mais comme elle a pour loi la liberté, il n'y a point de trouble en son action, et, depuis dix-neuf siècles, elle a fait, de bien des millions de riches, les serviteurs de bien des millions de pauvres. Pour la comprendre, il suffit de songer que nous sommes frères par l'origine, par la nature, par la souffrance et par la mort. Si nous acceptons les enseignements de l'Évangile, elle s'agrandit sans mesure; elle se fortifie de toutes ces fraternités qui dérivent de la création, de la rédemption, des sacrements, de l'obligation de charité, de la communication des mérites, et, débordant les limites de la vie présente, elle se perpétue même entre le monde des vivants et celui des trépassés! (*Applaudissements.*)

Que votre jeunesse, Messieurs, s'inspire de cette grande idée; qu'elle se montre, dans l'accomplissement de son devoir social, tout amicale et bonne.

Si vous voulez convaincre des égaux, soyez fraternels, et soyez-le avec plus de soin encore si vous vous adressez à de plus ignorants et de plus pauvres que vous.

Soyez fraternels, et ne changez pas votre vêtement et votre langage ordinaire, pour paraître dans une réunion populaire ou pour vous entretenir avec un ouvrier, car ces prétendues simplicités ne sont que les formes d'un mépris déguisé. N'ayez pas une façon insolente d'être riche, mais n'ayez pas peur non plus de votre richesse, si elle est honnête, et ne laissez pas votre automobile au tournant de la rue; mais prenez la première vitesse, et entrez sur vos pneus ralentis.

Soyez fraternels, et, dans le bien que vous essayerez de faire, ne

diminuez pas la vérité, ou ne la cachez pas, car si on vous accueille sans elle qu'aurez-vous fait d'utile? Ne tenez donc pas, inconsciemment, un langage de candidats; n'excitez pas les hommes sur le nombre de leurs droits, mais parlez-leur un peu et même beaucoup de leurs devoirs; n'ayez pas peur de nommer l'irremplaçable charité, d'insister sur l'équité et sur l'autorité.

Soyez fraternels, et dites-vous que si la vérité a d'innombrables ennemis, elle en a surtout d'ignorants, et très peu qui soient dignes de mépris.

Soyez fraternels, et, comprenant toute la grandeur de ceux auxquels vous vous adressez, ne limitez pas leur attention aux seules questions d'économie politique, aux salaires et aux assurances, à la mutualité et aux syndicats, mais glorifiez-les quelquefois, en les traitant comme des âmes supérieures à tout cela. Comprenez et faites-leur comprendre que le monde, au fond, n'est désespéré et désordonné que d'avoir perdu Dieu.

Vous aurez alors, Messieurs, rempli votre rôle social, ayant été assez renommés dans votre profession pour être écoutés, assez jeunes de vraie jeunesse pour ne pas douter, assez fraternels pour être entendus. (*Longue salve d'applaudissements.*)

La séance est levée à 11 heures.

Les Secrétaires,
BETTENCOUR, DECROIX.

DEUXIÈME SÉANCE GÉNÉRALE (9 JUIN).

SOMMAIRE. — La jeunesse et l'art des voyages, par M. Georges BLONDEL. — A travers le Congo belge; les progrès récents de la colonisation, par M. Pierre VERHAEGEN, conseiller provincial de Gand. — Une visite chez les Ghiliaks du fleuve Amour en 1901, par M. Georges DUCROCQ. — Allocution de M. René BAZIN, président du Congrès.

La séance est ouverte à huit heures et demie du soir, sous la présidence de M. René BAZIN, auprès duquel prennent place : MM. Henri JOLY et Georges BLONDEL, vice-présidents; A. DELAIRE, secrétaire général; A. BÉCHAUX, secrétaire général adjoint; CHEYSSON, de l'Institut; ETCHEVERRY, ancien député; Pierre VERHAEGEN et Georges DUCROCQ.

M. LE PRÉSIDENT. — La séance est ouverte. La parole est à M. Georges Blondel sur « l'Art des voyages ».

M. G. BLONDEL. — Mesdames, Messieurs, notre seconde séance générale offre, comme vous avez pu le remarquer, un caractère géographique

très accentué. Elle n'en rentre pas moins d'une façon très directe dans l'objet habituel des études et des préoccupations de notre Société. Il me suffira, pour vous le montrer, de vous rappeler en peu de mots, ce sera le sujet principal de cette courte introduction, quelle importance notre fondateur attachait aux voyages et de vous montrer très brièvement aussi quel profit il en a lui-même retiré.

C'est en 1829, à l'âge de 23 ans, que Le Play a commencé à visiter l'Europe. Son premier voyage, il l'a déclaré plusieurs fois depuis cette époque, a laissé dans son esprit une impression ineffaçable. « Il fut, écrivait-il cinquante ans plus tard, un de mes plus précieux moyens d'instruction. J'en ressens encore journellement les bons effets, et je m'explique de plus en plus que la prépondérance internationale d'une race d'hommes ait toujours été en rapport avec l'étendue des connaissances acquises dans des voyages méthodiques par la jeunesse des classes dirigeantes. Un enseignement spécial sur les voyages devrait être le complément des hautes études. »

Le Play mit largement en pratique les convictions que sa première excursion à travers les plaines de l'Allemagne du Nord lui avait suggérées. De 1829 à 1854 il a, comme vous le savez, multiplié les enquêtes et les observations directes sur la plupart des peuples de l'Europe, et il n'est pas douteux que ce sont ces voyages qui, agrandissant en quelque sorte sa pensée, élargissant son horizon intellectuel, lui ont permis d'asseoir, sur des fondements que nous pouvons regarder comme inébranlables, ses convictions en matière économique et en matière sociale.

Mais aussi, il faut le dire de suite, peu de Français ont su voyager comme voyageait Le Play. Circulant en toute saison, bravant les intempéries, cherchant à surprendre, à toutes les époques de l'année, dans son activité normale, la vie quotidienne de ceux qu'il voulait connaître, résigné aux mauvais repas comme aux mauvais gîtes, partageant au besoin la chambre de ceux qu'il voulait étudier de près, accomplissant à pied, quand il le fallait, des étapes énormes, toujours de bonne humeur et toujours dispos, Le Play a merveilleusement su tirer des hommes et des choses tous les renseignements qui lui paraissaient utiles pour le but qu'il se proposait d'atteindre. Il a su également, avec un flair admirable qu'on ne doit jamais oublier, concentrer ses efforts sur les régions les plus caractéristiques de l'Europe; surtout il a su, avec une adresse et un tact infinis, se mettre en contact direct avec ceux qu'il voulait étudier, avec des hommes de toutes les opinions et de toutes les catégories sociales, professeurs et étudiants, propriétaires et ouvriers, petites gens et grands seigneurs, aubergistes et simples passants, s'efforçant de provoquer leurs confidences, multipliant, avec la circonspection nécessaire, les interrogations d'où

pouvait jaillir pour lui quelque lumière, s'ingéniant à vivre de la vie des paysans, à pénétrer leur pensée, à comprendre leurs désirs, à sentir les difficultés avec lesquelles ils pouvaient être aux prises, à juger leurs moyens d'action.

De quel profit des voyages exécutés de cette manière ont été pour Le Play, un mot me suffira pour vous le montrer. Aucun exemple n'est plus propre à prouver le parti que des jeunes gens énergiques et résolus comme il l'était, peuvent tirer de voyages entrepris dans les mêmes dispositions d'esprit. Ce sont ces pérégrinations et ces voyages à travers l'Europe qui ont conduit le fondateur de la Société d'Économie sociale à cette admirable méthode d'observation dont on vous a si souvent parlé, et dont le mérite apparaît chaque jour avec plus de netteté à tous ceux qui cherchent à se rendre compte des grandes lois qui président au développement des sociétés humaines. La méthode d'observation, il ne faut pas se lasser de le dire, n'a pas été inventée un beau jour par Le Play de toutes pièces; elle s'est, en quelque sorte, imposée à son esprit, à mesure que cet homme éminent acquérait, par l'observation même, la connaissance des faits matériels et des faits moraux qui constituent en quelque sorte la trame de la vie sociale tout entière. Cette méthode, elle ne fut en définitive que l'application à l'étude des sociétés humaines de règles précises, de procédés rigoureux analogues à ceux qui, à l'École polytechnique et à l'École des mines, avaient façonné son esprit à l'étude des minéraux et des plantes. C'est cette méthode d'observation, transportée sur le terrain des faits sociaux, qui, au cours des quinze ou vingt voyages entrepris par Le Play, lui a permis d'arriver à cette conviction qu'en matière sociale il n'y a rien à inventer, mais beaucoup à découvrir. C'est elle aussi qui lui a permis d'affirmer que les institutions d'un pays ne peuvent être sainement jugées et sainement comprises que si on les rapproche de celles des pays étrangers ; c'est elle encore qui l'a conduit à cette conclusion que l'opinion publique, en France, est, depuis tantôt un siècle, profondément désorientée parce que les Français ont méconnu, peut-être même, faut-il le dire, méprisé les vérités fondamentales qui se dégagent de l'étude des traditions de l'humanité. « Rien n'est plus dangereux, comme écrivait un jour notre regretté Claudio Jannet, que ces idéologues qui apportent chacun leur recette pour organiser la société selon leur formule, sans paraître se douter que c'est Dieu lui-même qui l'organise selon des lois que la science dégage de l'observation des faits. » Depuis l'époque déjà lointaine où Le Play a commencé ses tournées en Europe, cette vérité n'a fait que s'accentuer chaque jour. Depuis cette époque aussi, l'utilité des voyages n'a fait que grandir.

Au point de vue économique d'abord, qu'il me suffise de rappeler que le monde apparaît aujourd'hui de plus en plus comme un seul marché;

qu'il est indispensable, par exemple, de savoir ce qui se passe au delà des frontières nationales, pour bien comprendre ces lois chaque jour plus terribles de la concurrence, pour connaître les lois de la production et de la consommation, comme aussi ces crises industrielles dont il est impossible de conjurer les mauvais effets, si l'on ne s'inquiète pas de ce qui se passe au dehors, crises terribles qui ont, vous le savez tous, une réaction si profonde sur la vie nationale tout entière?

En matière sociale, les questions qui préoccupent aujourd'hui le plus les sociologues sont des questions qui ont un caractère international très marqué. Il est impossible aujourd'hui d'étudier unilatéralement les questions ouvrières. Pour les comprendre, il faut non seulement connaître et scruter la législation ouvrière des pays voisins, mais il faut en outre connaître l'organisation et le régime du travail dans les pays avec lesquels la concurrence internationale nous met chaque jour aux prises. Il faut voir l'ouvrier à l'œuvre chez lui, il faut se rendre compte de son genre de vie, de ses besoins, de ses désirs, il faut arriver à établir le plus exactement possible son budget et mettre en parallèle la somme de ses dépenses et celle de ses recettes.

Je ne puis insister, bien entendu, sur toutes les conclusions que Le Play a rapportées de ses voyages. C'est presque son œuvre tout entière qui se rattache, tantôt par un côté, tantôt par un autre, aux pérégrinations qu'il a entreprises dans toutes les régions de l'Europe. Il en est une cependant que je dois au moins rappeler en quelques mots; je le ferai avec d'autant plus de franchise que mes propres voyages en ont plus nettement confirmé l'exactitude. Tous les phénomènes, dit Le Play, qui maintiennent ou qui troublent l'harmonie des sociétés ont leur origine ou leur explication dans l'application ou dans l'oubli d'un petit nombre de principes extrêmement simples, qui se retrouvent à l'état fragmentaire et imparfait chez les peuples païens, et qui ont trouvé leur meilleur résumé dans le Décalogue. Ces principes, ils peuvent être résumés en quatre mots, que je n'ai pas la pensée de commenter ici : religion, propriété, famille et travail. (*Applaudissements.*)

Qu'il me soit permis de dire un mot, un seul mot, d'une des nombreuses questions qui se groupent sous ces quatre principes, d'une de ces questions à l'examen desquelles Le Play s'est attaché avec le plus de persévérance : la question du régime successoral, de la transmission des biens du père à ses enfants, question que je voudrais, en passant, recommander à l'attention des jeunes gens qui m'écoutent pour son importance et par cette raison qu'il en est peu, je crois, qui soient, en définitive, plus faciles à étudier que celle-là, au cours d'un voyage quelconque, soit en France, soit à l'étranger.

J'ai eu, Messieurs, la bonne fortune de pouvoir visiter la plupart des pays de l'Europe dans une mesure beaucoup plus modeste, sans

doute, que Le Play, mais j'ai acquis du moins cette conviction qu'il n'est pour ainsi dire pas un paysan de France, d'Allemagne, de Hollande, de Suisse, d'Autriche ou d'Italie avec lequel on ne puisse, au cours d'une excursion à la campagne, au cours d'une partie de plaisir dans les montagnes, d'un séjour en Suisse ou dans le Tyrol, s'entretenir d'une façon fructueuse de l'organisation de la propriété dans son pays, de la répartition des biens ruraux, de l'importance relative, dans la contrée où il habite, des grands et des petits domaines, de la proportion des propriétaires, des fermiers, des métayers ou des journaliers, de l'organisation du travail agricole et, par-dessus tout, des lois ou des coutumes qui règlent la dévolution des biens ruraux. Vous ne vous imaginez peut-être pas, Mesdames et Messieurs, à quel point des conversations, de très simples causeries avec des paysans, dirigées dans le sens que j'indique ici, peuvent être suggestives. Elles peuvent aisément devenir le point de départ de réflexions très profitables; elles peuvent servir, par exemple, d'entrée en matière pour pénétrer dans la vie intime de ces populations rurales que nous connaissons en somme assez mal; elles peuvent aussi aider puissamment à comprendre, et ce n'est pas chose indifférente, je vous assure, les rapports qui existent entre la stabilité de l'ordre moral et la stabilité des immeubles.

Je ne puis mieux faire, pour sortir des considérations générales, que de vous dire à quel résultat elles ont conduit, il y a quelques mois, un de nos jeunes confrères étrangers, aux travaux duquel je me suis moi-même intéressé et qui a récemment publié un livre qui mérite de fixer notre attention. Elève de quelques-uns des professeurs les plus distingués de l'Allemagne, de Brentano, de Sering, de Miaskowski, M. Alexandre de Brandt, après avoir suivi de près l'enquête qui avait été ordonnée, en 1894, par le gouvernement prussien, pour déterminer « l'influence qu'avaient les divers régimes successoraux en vigueur en Prusse, sur la situation économique des différentes provinces du Royaume », a eu l'idée, à lui tout seul, d'entreprendre pour la France une sorte d'enquête analogue. Il a fait de longs séjours dans les différentes parties de notre pays; il a étudié les régions que, d'après des renseignements pris avec soin, il a su être les plus caractéristiques; il a recueilli de tous côtés, soit au moyen d'un questionnaire fort bien conçu, soit au moyen de démarches et d'enquêtes personnelles, une foule de renseignements qu'il a classés avec grand soin, il s'est documenté mieux qu'aucun Français ne l'avait fait jusqu'ici, sur un problème dont il a très vite senti la haute importance, et c'est dans des conditions d'impartialité et de désintéressement absolus qu'il a jugé la situation de nos populations agricoles, et l'importance qu'ont eue pour elles les divers modes de dévolution des biens ruraux. Je cite avec

plaisir ce livre qui est intitulé : *Droit et coutumes des populations rurales de la France en matière successorale*, (1) parce qu'il est extrêmement propre à montrer à un jeune homme s'occupant à la fois de droit et de questions économiques, comment on peut étudier sur place, au cours d'un voyage à l'étranger, en recourant à l'emploi simultané de la méthode d'observation et du raisonnement, et en y ajoutant quelques recherches historiques, l'un des problèmes les plus importants à connaître pour l'intelligence de la vie sociale contemporaine.

Le mode d'établissement des populations sur le sol est un des points auxquels M. de Brandt s'est attaché avec prédilection. C'est un problème qui, au premier abord, paraît bien ardu et qui pourtant mérite d'être au plus haut point recommandé à l'attention des voyageurs. Vous êtes-vous jamais demandé, par exemple, Mesdames et Messieurs, pourquoi, dans des régions en apparence très semblables, dans des régions absolument analogues au point de vue de la nature géologique, au point de vue du climat, au point de vue du régime des eaux, au point de vue de l'organisation politique ou administrative, les habitants demeurent, tantôt dans des villages agglomérés, tantôt dans des maisons isolées plus ou moins régulièrement disséminées sur toute la surface du territoire?

Ce problème n'a pas seulement un grand intérêt au point de vue historique ; au double point de vue économique et social, il a aussi une importance considérable. Le mode d'installation des êtres humains sur le sol a une influence profonde sur l'organisation de la famille tout entière : là où prévaut le système des habitations isolées, les populations rurales ont conservé une plus grande stabilité, surtout lorsque, grâce à des coutumes successorales tendant à empêcher le morcellement du domaine au centre duquel se trouve l'habitation de celui qui le cultive, ce domaine a pu rester en quelque sorte l'unité économique autour de laquelle toute la vie rurale a véritablement gravité. Là, au contraire, où la propriété a été ébranlée par des secousses périodiques, l'attachement au sol a toujours plus ou moins complètement disparu, et, avec la disparition de cet attachement au sol, a disparu la stabilité de la famille, et on a vu s'effondrer peu à peu la barrière la plus solide contre la poussée du socialisme révolutionnaire, qui, dans toutes les régions où l'homme ne s'attache plus à la terre, fait forcément de rapides progrès. Les recherches de M. de Brandt, dont je détache ce simple point, montrent comment une étude, méthodiquement suivie, pendant quelques mois, d'après la méthode d'observation, peut permettre à un voyageur intelligent de mettre en lumière l'intérêt d'une question trop

(1) En vente dans les bureaux de *la Réforme sociale*, prix 7 fr. 50. Pour les membres : franco, 6 fr.

peu connue et de faire ressortir son importance dans l'histoire de l'humanité. L'alliance établie entre l'homme et la terre, n'est-ce pas, comme le disait un jour Le Play, celle qui en définitive complète le mieux l'œuvre même de la création? (*Applaudissements.*)

Je viens, Mesdames et Messieurs, de vous parler d'un absent, mais il me tarde de donner la parole aux voyageurs distingués qui sont ici présents et qui vont vous montrer par leur exemple, beaucoup mieux que je ne pourrais le faire, tout le profit qu'on peut retirer d'un voyage. M. Verhaegen et M. Ducrocq vont, l'un et l'autre, en complétant leurs causeries par des projections qui en doubleront l'intérêt, vous montrer comment ils ont, en des pays lointains et difficiles, pratiqué la méthode d'observation. M. Verhaegen porte un nom qui est apprécié, non seulement en Belgique, mais en France. Beaucoup d'entre vous savent avec quel zèle et quel succès son père, M. Arthur Verhaegen, a lutté pour assurer depuis quelques années le triomphe des principes qui nous sont chers à tous. (*Applaudissements.*)

M. Pierre Verhaegen a déjà fait plusieurs voyages. Il y a quelques années, il a étudié, en Angleterre, la vie ouvrière d'un peuple toujours très actif, et il en a rapporté un excellent livre sur le socialisme anglais. Il vient de passer dernièrement quelque temps au Congo, où il est allé assister à l'inauguration d'une ligne de chemin de fer. C'est de ce pays qu'il va nous parler avec une compétence particulière. M. Verhaegen va nous entraîner loin de la France, mais je me permettrai d'ajouter que nous Français, nous pouvons, sans aller jusqu'au Congo, faire un voyage très instructif dans cette petite Belgique toute voisine que je suis heureux de saluer en sa personne. (*Applaudissements.*)

Ce voyage nous apprendrait notamment que si, en Belgique, les grands principes sur lesquels repose la société sont plus vivaces que chez nous, c'est parce que, depuis de longues années, ces Belges dont je puis parler, car je les vois souvent à l'œuvre, ont multiplié les œuvres économiques et sociales de toute sorte, avec une persévérance et une intelligence des nécessités contemporaines auxquelles je suis heureux de rendre hommage.

C'est de tout cœur que nous saluons ici ceux qui savent comprendre que, pour maintenir une société, pour y affermir les principes qui en sont à la fois l'honneur et la force, il faut non seulement donner à ceux qui travaillent et qui peinent une part de sa bourse, mais qu'il faut leur donner aussi une part, une large part de son temps, de son intelligence et de son cœur. (*Vifs applaudissements.*)

La parole est donnée à M. PIERRE VERHAEGEN sur *le Congo belge et les progrès récents de la colonisation.*

M. Pierre Verhaegen s'attache à montrer ce qu'est le Congo belge d'aujourd'hui et comment l'idée qui présida à sa fondation se trouve réalisée. Le but que se proposait le roi Léopold était double : ouvrir à l'activité des Belges, à leurs capitaux, à leur industrie, des débouchés nouveaux, et, d'autre part, organiser dans l'Afrique centrale une croisade contre l'esclavagisme qui fît connaître aux noirs les bienfaits de la civilisation. Or, aujourd'hui, en dépit de difficultés multiples, l'expérience a pleinement réussi. D'une part, le Congo est devenu pour les Belges une colonie d'exploitation de premier ordre. Il n'est pas, et ne sera pas d'ici longtemps une colonie de peuplement, mais déjà ses immenses richesses ont procuré aux Belges des ressources et des débouchés considérables. L'outillage de la colonie ne laisse presque plus rien à désirer; ses ports, sa flottille, ses chemins de fer sont admirablement installés et l'exploitation des richesses du sol est organisée d'une manière rationnelle. D'un autre côté, la traite des noirs est supprimée et l'esclavagisme vaincu. Les 20 millions de noirs que compte la colonie sont pacifiés : ils continuent à travailler et sont devenus les auxiliaires indispensables des Européens. Évitant à la fois avec eux le système de l'esclavagisme déguisé et le système de l'assimilation absolue, les Belges ont préféré le système de colonisation progressive : ils ont réussi à faire des nègres d'excellents soldats et des ouvriers, en leur faisant comprendre par étapes les avantages matériels de la civilisation. Le succès a donc déjà couronné les efforts, et l'avenir de la colonie paraît assuré.

M. le Président remercie M. Pierre Verhaegen de la communication intéressante qu'il a présentée et de la curieuse série de projections qui en a été le complément. Puis il donne la parole à M. Georges Ducrocq sur *les Ghiliaks du fleuve Amour.*

M. Georges Ducrocq. — Les Ghiliaks sont une peuplade de pêcheurs fixés à l'embouchure du fleuve Amour. Par le transsibérien de Moscou à Strictensk et par les bateaux qui descendent le fleuve de Strietensk à Nicolaievsk, il est facile d'atteindre leur pays. C'est un des plus tristes de la terre : l'hiver y dure huit mois et le soleil y sourit rarement à travers les brouillards, mais le fleuve, d'une belle largeur, y déploie ses courbes magnifiques sous les nuages gris. Avec un aussi rigoureux climat, les pêcheurs ghiliaks en sont restés à une forme de civilisation très primitive. Ils vivent de la pêche du saumon qui remonte en bancs serrés le fleuve vers la fin d'août. Il leur suffit d'établir des barrages le long de l'Amour, pour captuurer des milliers de poissons qui, aussitôt ouverts, dépecés, salés par leurs femmes, sont expédiés jusqu'aux villages les plus lointains de la Sibérie, dont ils sont le régal. Malgré cette richesse naturelle les Ghiliaks, exploités par les entrepreneurs japonais, américains, russes ou israélites, sont pauvres. Leur autre ressource est la chasse : ils traquent le renard,

le lynx argenté, l'ours, la zibeline, et poursuivent les phoques qui viennent folâtrer dans les eaux de l'Amour.

L'origine des Ghiliaks est nébuleuse. Très différents des peuples d'origine mongole qui les entourent, ils se rattachent aux Aïnos qui ont jadis peuplé le Japon, aujourd'hui refoulés dans les îles Yéso et Sakaline. Leur type est osseux, lourd et trapu, leurs yeux ne sont pas bridés et ils sont extrêmement chevelus et barbus. Ils s'habillent de peaux de renne, de saumon et de phoque. Les Ghiliaks sont sédentaires; ils ont deux maisons : l'une d'été sur pilotis, l'autre d'hiver, chauffée par un calorifère comme une fanza chinoise. Polygames, ils achètent leurs femmes et leur imposent une vie de labeur : celles-ci pourtant, gardiennes du foyer et des traditions, ont mission d'entretenir toujours le feu de la maison, car les morts communiquent avec les vivants par la flamme. Les Ghiliaks, n'ayant ni prêtres ni écoles, vénèrent dans les vieilllards leur sagesse et la tradition nationales.

Officiellement convertis à la religion orthodoxe, les Ghiliaks pratiquaient jadis un paganisme original : ils enterraient leurs morts avec leurs richesses et les « nourrissaient »; ils s'étaient créé une théologie à leur usage qui comprenait trois dieux : celui de la forêt, celui de la mer et celui du foyer, émanations d'un seul dieu invisible, créateur et maître du monde. On retrouve la trace de ces croyances dans le sacrifice annuel de l'ours, qu'ils considèrent comme un animal sacré. Sujets russes, les Ghiliaks sont indépendants, ne doivent pas le service militaire, n'obéissent qu'à un chef, élu secrètement par eux, qu'ils appellent le tchan, auquel ils paient tous les trois ans une zibeline en tribut. Ravagés par l'ivrognerie, le scorbut et la lèpre, menacés dans leurs coutumes et leurs mœurs, les Ghiliaks sont condamnés à disparaître. Il serait curieux de fixer leur physionomie avant qu'ils ne meurent.

(Après la communication, M. Georges Ducrocq fait défiler un grand nombre de projections qu'il a recueillies lui-même dans son voyage en Sibérie et qui montrent les aspects du pays, les barques, les types de la population, les costumes en peau de saumon, avec leurs broderies de couleur et leurs ornements métalliques, des idoles, des jouets, etc...)

M. René Bazin, président, prend la parole en ces termes :

M. René Bazin, président. — Je remercie, Mesdames et Messieurs, les orateurs qui nous ont, ce soir, instruits et charmés. Je remercie d'abord celui qui a écrit la préface : M. Georges Blondel. Il est de ceux qui ont ce goût délicieux de l'étranger, délicieux quand il s'allie avec l'amour de la France; il est de ceux qui ont parcouru toute l'Europe, comme il l'a dit, et qui ont même fait un autre voyage, qui ont parcouru le grand royaume

des idées, et qui en sont revenus, et qui ne s'y sont point perdus. (*Applaudissements.*) Je remercie M. Pierre Verhaegen et je l'envie d'avoir vu un pays si lointain, que certainement nous imaginions assez mal avant son exposé et avant ses projections, contre lequel peut-être nous nourrissions quelques préjugés, à raison de nos lectures sur les anthropophages, et que nous voyons maintenant civilisé, ou à peu près, par une nation bien remàrquable, en effet, par son initiative, par sa volonté coloniale, par son activité industrielle et aussi par sa sagesse et sa liberté, mêlées l'une avec l'autre. (*Applaudissements.*) Je remercie M. Ducrocq qui a servi si aimablement d'introducteur des ambassadeurs aux Ghiliaks du fleuve Amour.

Je remercie également cet auditoire si nombreux, qui a montré, par sa présence, par son attention soutenue, et je me permets d'ajouter par sa compréhension des moindres nuances, tout l'intérêt qui s'attache de plus en plus aux études d'économie sociale. Je lui donne rendez-vous pour la séance d'après-demain et, s'il m'était permis de terminer par un vœu, j'émettrais le vœu que se multipliassent les voyages dans un pays plus lointain que ceux dont on a parlé, plus lointain que le fleuve Amour, plus lointain que le Congo belge, peu connu, méconnu : la France. (*Longs applaudissements.*)

Et mon vœu serait comblé si les voyageurs à l'intérieur de la patrie, au retour de leur voyage, voulaient bien faire une chose que nous ne faisons pas assez, que peut-être nous n'avons jamais faite, qui paraît contraire à tous nos usages nationaux : dire du bien de la France et des Français ! (*Longue salve d'applaudissements.*)

La séance est levée (1).

Le Secrétaire,
ALEXANDRE CÉLIER.

TROISIÈME SÉANCE GÉNÉRALE (11 JUIN)

SOMMAIRE. — Présentation de membres nouveaux à la Société d'économie sociale et aux Unions de la paix sociale. — La jeunesse et les souffrances sociales, par M. GEORGES PICOT, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques. — Le devoir des jeunes, par M. MARC SANGNIER, directeur du *Sillon*. — Allocution de M. HENRI JOLY, président.

La séance est ouverte à 8 heures et demie sous la présidence de M. HENRI JOLY, vice-président, auprès duquel prennent place MM. GEORGES

(1) Sténographié par Duployé, Gustave, 36, rue de Rivoli.

Picot et Marc Sangnier, Cheysson, de l'Institut, Blondel, vice-président, A. Delaire et A. Béchaux, et aussi MM. Stourm, de l'Institut, l'Amiral de Cuverville, sénateur, le Dr Gouraud, Etcheverry, etc.

Le Secrétaire général propose l'admission dans la Société d'Économie sociale des membres suivants :

M. Jayr, présenté par MM. Delaire et Austry;

M. G. Lefèvre, présenté par MM. J. Ferrand et Delaire;

M. Maxime des Francs, présenté par MM. Louis Marin et Georges Ducrocq.

Sont également présentés pour entrer dans les Unions de la paix sociale :

M. Auguste Hours, présenté par le Secrétaire général;

Mme la baronne de la Chaise, présentée par M. de Metz-Noblat;

M. le Dr Roulin, présenté par MM. Jacques Piou et Paul Lerolle;

M. Paul Noailly, présenté par M. Delaire;

L'Union fraternelle des employés de commerce de Grenoble, présentée par M. Martin Saint-Léon;

M. Victor Toussaint, présenté par M. Fontaine;

M. Auguste Loiseau, présenté par M. de Caumont;

M. de Raucourt, présenté par M. Thoyer-Rozat;

M. Raoul de Gromard, présenté par M. A. Béchaux;

M. le comte L. de Bagneux, présenté par le Secrétaire général;

M. Armand du Payrat, présenté par M. le baron de Taisne.

La parole est donnée à M. Georges Picot sur *La jeunesse et les souffrances sociales*.

M. Georges Picot expose comment une société est d'autant plus forte que le sentiment de dévouement y est plus développé. Les esprits les plus pessimistes ne peuvent contester que de notre temps s'est formé un sentiment nouveau : le dévouement à ceux qui souffrent. La charité est la première et la plus ancienne des vertus; elle est le fond même de la religion chrétienne; mais le souci des misères sociales est une préoccupation très récente et qui tend à devenir l'objet principal des méditations politiques.

La jeunesse s'est en quelque sorte emparée de ce domaine. De tous côtés, le mouvement se manifeste. Il convient de tout faire pour l'encourager. Il faut que, de très bonne heure, le jeune homme né dans une famille aisée soit mis en contact avec la misère, que son âme en reçoive une secousse; la visite des pauvres doit être l'école primaire de la charité. L'instruction a une action indirecte sur la moralité; elle ne la crée pas.

C'est l'émotion qui achève l'éducation. Le cœur du jeune homme qui a eu pitié ne se refermera plus.

Ce sentiment, la jeunesse l'a compris : elle a créé des œuvres de toutes sortes. Elle s'est mêlée à tout ce qui pourrait soulager la misère; elle a fait plus, elle a voulu se donner elle-même, prodiguer aux ignorants les bienfaits de l'instruction. Instituts et universités populaires, cercles d'études sociales se sont constitués à Paris et en province. Le courant est général. A toute époque, la jeunesse a pris part à des mouvements qui ont marqué l'évolution de la société. Ce qui est à redouter, c'est qu'elle se désintéresse, c'est qu'elle paraisse indifférente. Après avoir pris part à toutes les luttes pour la liberté, il y a eu un temps d'arrêt. On avait répété à outrance que la liberté était un but. Arrivé au terme, on s'est aperçu que la liberté était un instrument et que, suivant la main qui le manie, il guérit ou il blesse : il fallait faire un long apprentissage de la liberté.

A des luttes politiques où elle ne voyait qu'impuissance et divisions, la jeunesse a préféré les efforts pour remédier aux souffrances sociales. Les études qu'elle entame, les problèmes qu'elle aborde seront le point de départ de solutions pratiques. Elle se prépare ainsi à étudier tous les besoins sociaux; elle arrivera, par des efforts continus, à la maturité; elle aura fait du bien à ceux qui souffrent; elle aura conquis pour elle-même des forces nouvelles, elle aura formé en son sein des hommes ayant du cœur et du caractère: elle aura rendu au pays un éminent service.

M. H. Joly, président. — Mesdames, Messieurs, vous venez d'entendre un de ceux que nous sommes le plus fiers d'avoir comme guides, comme interprètes et comme témoins : nous garderons pour nous précieusement les conseils que contient son beau discours. Quant aux éloges, nous sommes heureux de les renvoyer à cette jeunesse qui est venue à nous avec tant de cordialité et tant d'intelligence, et ils lui serviront, je ne dirai pas d'encouragement (elle nous a prouvé qu'elle n'en avait pas besoin), mais enfin de consolation et de réconfort dans les épreuves inévitables de son apostolat. (*Vifs applaudissements.*)

La parole est à M. Marc Sangnier sur *le Devoir social des jeunes*.

M. Marc Sangnier, pour étudier *le Devoir social des jeunes*, divise son sujet en quatre parties : 1° il montre que notre pays traverse aujourd'hui une crise profonde intellectuelle, morale et sociale. L'action législative est évidemment insuffisante à remédier au mal, il faut réformer les mœurs. Dès lors c'est à la jeunesse qu'incombe tout particulièrement le devoir de préparer l'avenir. — 2° L'action sociale est avant tout une action intérieure. Nous devons nous efforcer de développer en nous le sens social, reconnaître et aimer l'humanité en chaque homme. Dès lors l'action

sociale sera accessible à tous; elle consistera surtout à bien comprendre et à bien remplir son rôle social. — 3° Cependant l'état de transition et d'anarchie présent rend nécessaire un double mouvement auquel il faut que s'emploie l'ardeur de la jeunesse : *a*) un mouvement d'éducation sociale par les cercles d'études qui forment une élite, et par les instituts populaires qui permettent à cette élite d'atteindre la masse. Il ne s'agit pas d'ailleurs de déclasser l'ouvrier, mais, au contraire, de lui donner la compréhension nette de l'action sociale qu'il peut exercer par sa famille et par sa profession même. Ainsi se constituera petit à petit une nouvelle classe dirigeante démocratique où viendront se rencontrer ceux des étudiants et des ouvriers dont l'activité sera vraiment une force sociale; — *b*) et aussi un mouvement d'organisation sociale. Il faut devenir des positifs, développer les syndicats, et la législation du travail résultera du mouvement social même, bien loin de pouvoir le précéder. Remarquons la supériorité pratique de l'esprit positif des sociologues indépendants sur l'esprit dogmatique des socialistes doctrinaires. — 4° Une telle œuvre exige un effort considérable et la pratique des vertus démocratiques, vertus intellectuelles et vertus morales. Que tous donc rivalisent d'activité et de courage. Quant à nous, nous croyons que les jeunes catholiques de France peuvent, s'ils le veulent, devenir des ouvriers privilégiés de cette œuvre sociale. Puissent-ils comprendre leur devoir présent et s'attirer ainsi l'estime et le concours de tous les hommes de bonne volonté!

M. H. Joly, président. — Mesdames et Messieurs, vous me permettrez comme président, de dire à la jeunesse qui nous écoute : Vous aussi, jeunes gens, à votre tour, vous avez entendu l'un de ceux que vous êtes le plus fiers d'avoir, comme je le disais tout à l'heure, comme guides, comme interprètes et comme témoins, et, en l'applaudissant, vous pouviez vous dire que, sous chacune de ses éloquentes paroles, il y avait un acte, il y avait une tentative, il y avait un effort auquel vous aviez participé, il y avait un acte de dévouement dans lequel vous aviez tous été ses collaborateurs. Par conséquent, vous aussi vous devez vous dire, comme il le disait en ses réflexions de tout à l'heure : Le temps viendra (il n'est peut-être pas si loin qu'il le disait, il viendra certainement plus vite que vous ne croyez) où vous aurez abandonné la jeunesse. J'espère alors que vous voudrez bien vous joindre à nous, et que vous vous tournerez aussi, comme nous, du côté de ceux dont vous êtes déjà les aînés. Vous leur aurez appris la patience, le courage, et vous leur aurez appris à mettre en précepte cette parole admirable, dont j'ai été tant frappé, il y a un jour ou deux, lors qu'un des jeunes officiers de l'armée française nous a rappelé cette maxime de ses règlements : « Il n'y a qu'une seule faute infamante, c'est l'inaction. » Cette faute-là, Messieurs, vous ne la com-

mettrez pas, et je ne puis mieux terminer cette dernière séance qu'en vous souhaitant de vous souvenir de ce viril conseil, et en vous félicitant de nous avoir tant prouvé que vous étiez dignes de le comprendre et de le suivre toujours. (*Vifs applaudissements.*)

Le Secrétaire,
ÉTIENNE BÉCHAUX.

RÉUNIONS DE TRAVAIL (1)

PREMIÈRE RÉUNION (8 JUIN)

Les méthodes à suivre pour l'étude des questions sociales. L'éducation du peuple et les Instituts populaires. — Les œuvres de jeunesse à Beauvais.

La séance est ouverte à 9 heures précises du matin, sous la présidence de M. GEORGES PICOT, secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences morales et politiques, auprès duquel prennent place MM. CHÉNON, DU MAROUSSEM, DELAIRE et BÉCHAUX.

La parole est donnée à M. DU MAROUSSEM sur *les Méthodes à suivre pour l'étude des questions sociales.*

M. DU MAROUSSEM fait remarquer que l'effort scientifique de ce siècle aboutit à cette constatation, que rien ne remplace pour la formation de l'esprit le contact immédiat des choses. L'officier qui a *vu le feu*, est proclamé supérieur au professeur de stratégie ; le procédurier est préféré au juriste théorique ; le contremaître bat très souvent l'ingénieur. Pourquoi? à cause de la formation empirique qu'ils doivent aux réalités de leur spécialité propre. Mais, par le développement des spécialités de travail, par les divisions infinies des plus petites branches, chacun perd de plus en plus le contact avec tous les points circonvoisins, sauf un seul — et encore. L'enquête a pour but de reconstituer artificiellement notre contact, à nous tous, déracinés intellectuels.

Il n'y a guère de contradiction formelle à cette thèse. Pierre le Grand

(1) *La Réforme sociale* ne publie dans le compte rendu général que les procès-verbaux des séances ; elle donnera *in extenso*, dans ses livraisons successives, tous les mémoires et les principales discussions auxquelles ils ont donné lieu.

se déguise parmi les charpentiers, pour se préparer au rôle de grand politique. Avant lui, saint François d'Assise avait revêtu les haillons des « pauvres », afin d'expérimenter la valeur pratique de sa doctrine réformatrice en faveur de la pauvreté ; les étudiants nihilistes « se font peuple » dans une pensée identique. Mais une remarque sceptique se fait jour : « L'enquête ne se peut enseigner, c'est affaire d'art, par suite affaire d'instinct. » Rien n'est plus inexact. A force d'être répétée par le même esprit, l'enquête se perfectionne. L'habitude de voir permet de voir plus clair. Le perfectionnement provient du choix meilleur des procédés, des « tours de main ». L'histoire de toute vie d'ouvrier et de toute vie d'artiste est l'affirmation nouvelle de cette remarque élémentaire. Cela suffit : si les procédés se coordonnent dans le même cerveau, ils se coordonneront mieux encore en passant d'un cerveau à l'autre. Aussi voyons-nous tous les métiers et tous les arts se développer à travers les âges, bien plus, se transmettre, autrement dit *s'enseigner*.

L'instinct développé, l'art, devenu plus parfait et plus rapide, mène à la connaissance exacte des choses, ce qui est la définition même de la science et la préface de l'action. A toutes les questions qui se pressent au sujet de la circulation des richesses et de la circulation des races en ce monde, l'enquête apporte la réponse critique qui écarte les hypothèses hasardées et permet de se rapprocher le plus possible du choix d'action le moins mauvais quand il faut renoncer à choisir le meilleur. Son procédé d'analyse et de comparaison des types les plus différents lui donne une force exceptionnelle pour dégager des faits variables les principes essentiels. Elle n'est pas évidemment la science et la politique à elle toute seule; mais elle les constitue, elle peut se dire « l'expérience sans cesse agrandie et coordonnée ».

M. le Président pense traduire à M. du Maroussem les sentiments de l'assemblée en le priant de développer un peu plus ce qu'il vient d'esquisser à grands traits. — M. F. Lepelletier demande que M. du Maroussem applique à un exemple précis la méthode d'enquête. — M. du Maroussem montre comment Paris, pris comme type de cité, peut être partagé en trois grandes divisions : d'abord les métiers qui se groupent par corps dans certains quartiers, forment comme autant de petites villes juxtaposées, villes du meuble, de l'article de Paris, etc. (1), ayant chacune leur monographie spéciale, subdivisée elle-même en monographies d'ateliers et monographies de familles dont la réunion donne un aspect de l'activité industrielle de la cité. Puis, les marchés, dont les divisions analogues à

(1) V. dans les *Ouvriers des deux mondes*, 2e série, les monographies consacrées par M. du Maroussem au Charpentier indépendant de Paris, à l'Ébéniste parisien de haut luxe, et à l'Ouvrière mouleuse de jouets parisiens. — V. aussi du même auteur : *la Question ouvrière*, t. I à IV, et *les Enquêtes, pratique et théorie*.

celles des métiers, donnent des résultats parallèles, mais au point de vue commercial. Enfin, les organisations d'intérêt général, d'une part les organisations libres, syndicats, mutualités..., et, d'autre part, les organisations publiques, comme la préfecture de police, les mairies, etc... — M. LE PRÉSIDENT remercie M. du Maroussem d'avoir, par cet intéressant exposé, ramené une fois de plus l'attention sur la méthode rigoureuse qui a été la base des études de Le Play et qu'on peut appeler la préface de l'action.

La parole est donnée ensuite à M. CHÉNON, professeur à la Faculté de droit de l'Université de Paris, sur *l'éducation du peuple et les instituts populaires*.

M. CHÉNON indique que le *but* des Instituts populaires est l'éducation morale et sociale du peuple. Cette éducation est plus nécessaire aujourd'hui que jamais. On l'a vantée sous diverses formes : écoles, patronages, cercles d'études, instituts populaires, etc. Ces derniers, dans la conception dont le *Sillon* s'est fait le propagateur, doivent avoir pour base un cercle d'études sociales dont ils sont en quelque sorte le rayonnement. C'est l'idée mère du système, appliquée sous des noms divers et avec des organisations variées dans plusieurs villes : Paris, Épernay, Meaux, Versailles, Limoges, etc... Il ne sera question ici que de l'Institut populaire du Vᵉ arrondissement, dont les fondateurs voudraient faire un Institut *type*. Malheureusement, faute de ressources, ils n'ont pu encore réaliser tous leurs desiderata. Voici ce qui a été fait, depuis le 3 février 1901, jour de l'inauguration par M. E.-M. de Vogüé : 1° le dimanche soir, ont lieu des *auditions* musicales, lectures littéraires, représentations dramatiques; 2° deux ou trois fois par mois, dans l'après-midi du dimanche, des *promenades* artistiques ou scientifiques : visites aux monuments, musées, établissements scientifiques ou industriels, avec des guides compétents : 3° des *cours* particuliers, organisés sur la demande des adhérents; actuellement existent des cours d'escrime, violon, chant, anglais, mathématiques; 4° enfin des *conférences* sur des sujets très variés : histoire, lettres, sciences, économie politique ou sociale, etc. Ces conférences peuvent toujours être suivies de discussions ou d'explications complémentaires, si les auteurs le désirent. Elles sont faites par des conférenciers catholiques, spécialement compétents, dans un esprit rigoureusement *scientifique*. La politique est scrupuleusement tenue à l'écart; elle n'entre à aucun titre dans la conception des *Instituts populaires*.

M. LE PRÉSIDENT ouvre la discussion. — M. HUBERT-VALLEROUX demande quelques détails sur le nombre et le genre des auditeurs qui prennent des cartes mensuelles et suivent assidûment les conférences de l'Institut populaire. — M. CHÉNON répond que le Vᵉ arrondissement n'étant pas un quartier ouvrier, les auditeurs assidus sont surtout des petits commerçants. — M. ROLLAND ajoute, quant au nombre des cartes prises mensuel-

lement, que ce nombre varie en ce moment, pour les cartes personnelles entre 100 et 150, et pour les cartes de famille entre 60 et 75. — M. Pierre Verhaegen demande si l'on remarque chez les auditeurs une tendance d'esprit plutôt catholique, ou s'il y a des adversaires et par suite de vraies discussions. — M. Chénon explique que l'Institut populaire s'étant posé comme catholique, mais catholique dans le vrai sens du mot (car la neutralité ne peut pas exister dans une œuvre d'éducation), les adversaires, qu'on avait voulu attirer en grand nombre, l'ont déserté ne voulant pas contribuer à son développement. — M. le Président rend hommage à ce grand mouvement, qui répond bien aux besoins de notre époque et qui est comme une pépinière d'actions futures.

La parole est donnée à M. Jean Gaillard sur *les Œuvres de jeunesse à Beauvais.*

M. Jean Gaillard entretient le Congrès des œuvres de jeunesse de Beauvais dont il est l'un des vétérans. « Elles ont grandi, dit-il, sous l'inspiration d'une idée directrice qui n'est autre que l'idée du « devoir social » telle que l'a comprise et enseignée Le Play : c'est-à-dire le devoir social exercé par ceux qu'il appelle « les Autorités sociales », par les citoyens auxquels ont échu en partage intelligence, culture, fortune, situation, et qui deviennent par là même des « détenteurs d'influence ». Il montre ensuite, avec quelques détails, les développements successifs et les applications variées de cette idée. A propos du patronage des apprentis, qui fait suite au patronage des écoliers, ainsi que dans toute organisation catholique, M. Gaillard explique pourquoi cette œuvre lui paraît impuissante à retenir la masse des jeunes gens de treize à vingt ans, et par là même à maintenir le contact indispensable entre l'élément dirigeant et l'élément dirigé. Mais indiquant le remède à côté du mal, il expose également ce qu'il vient de faire pour compléter le patronage des apprentis. Il a fondé une association dite « de la Jeunesse beauvoisienne » dont les cadres sont assez élastiques pour accueillir toutes les bonnes volontés, sans imposer d'autre obligation que celles d'âge, de résidence et d'honnêteté. M. Jean Gaillard termine et conclut par cette encourageante constatation que la conclusion expérimentale de Le Play a trouvé un écho dans la ville de Beauvais, qu'elle y a opéré des conversions et suscité des dévouements, à tel point que d'anciens Beauvaisiens revenus après une longue absence à leur pays natal se sont aperçus qu'il y avait quelque chose de changé, que des occupations et des préoccupations inconnues dans leur jeunesse s'étaient emparées de leurs concitoyens.

M. le Président, après avoir vivement félicité M. J. Gaillard, demande si l'on a fait, dans les œuvres de Beauvais, une place à la visite des pauvres; à ses yeux, c'est une des formes d'éducation les plus profitables et les plus durables. — M. J. Gaillard, explique que l'on a dû jusqu'ici délaisser un peu le côté charitable que l'on ne peut mêler au

patronage, mais on a bien l'intention d'organiser une petite conférence de Saint-Vincent de Paul comme il en existe dans beaucoup d'œuvres de jeunes gens. — M. Lemoine, de l'Académie des sciences, inspecteur général des ponts et chaussées, signale la grande pauvreté des campagnes au point de vue des œuvres; il recommande vivement pour les environs des villes, et de Beauvais notamment, l'extension si utile, si désirable des œuvres urbaines. — M. J. Gaillard compte bien s'en occuper et ajoute que l'on s'appuiera sur la mutualité scolaire pour commencer ce mouvement. — M. Mairot (de Besançon) signale à ce sujet l'action très originale d'un groupement de Dijon qui n'existe que depuis un an, « l'Union régionale de Bourgogne et de Franche-Comté », et qui, à l'occasion de promenades, va faire des conférences dans les campagnes, répandre des tracts, etc. — Le Président insiste encore en terminant sur l'importance de cette action des villes sur les campagnes, et la séance est levée.

Le Secrétaire,
Léon Aubin.

DEUXIÈME RÉUNION (9 juin)

L'action sociale du propriétaire foncier dans les syndicats et les sociétés coopératives agricoles. — Les associations agricoles de Normandie et leur influence sociale. — L'enseignement de l'histoire dans l'Université : le servage et la liberté dans l'ancienne France.

La séance est ouverte à 9 heures précises du matin, sous la présidence de M. G. Fagniez, de l'Institut.

L'ordre du jour appelle la communication de M. le baron R. de France sur l'*Action sociale du propriétaire foncier*.

M. le baron R. de France, n'ayant pu se rendre au Congrès, a envoyé un mémoire dont il est donné lecture et qui peut se résumer ainsi : Les syndicats agricoles, sinon les grands syndicats établis à Paris et dans les grandes villes, du moins les petits groupements embrassant des circonscriptions territoriales peu étendues, ont été en majeure partie constitués dans un but d'amélioration sociale. Dans ces associations restreintes, les propriétaires peuvent occuper une place considérable et bienfaisante, et transformer une simple société d'intérêts en une véritable œuvre de bienfaisance. Le propriétaire, d'ailleurs, ne peut manquer de tirer profit pour lui-même des relations très intimes qui s'établissent entre lui et le paysan par l'intermédiaire du syndicat. Ne disposant pas des faveurs officielles,

il doit, pour conserver ou pour retrouver une influence légitime, faire faire de bonnes affaires aux populations rurales qui l'entourent. Il y a là un devoir social à remplir qu'il ne faut pas négliger si l'on veut employer utilement les loisirs que le suffrage universel laisse trop souvent aux détenteurs de la fortune territoriale.

M. le Président propose de n'ouvrir la discussion qu'après la communication suivante, dont le sujet se relie au précédent. Cette proposition est acceptée et la parole est donnée à M. le vicomte de Gibon sur *les Associations agricoles de Normandie et leur influence sociale.*

M. le vicomte de Gibon, dans sa communication, constate que la nécessité des associations agricoles et spécialement des syndicats n'est plus à démontrer, mais il reste encore beaucoup à faire pour que ces groupements produisent tous leurs fruits au point de vue social. Si la statistique assigne à la Normandie une place honorable pour le nombre de ses syndicats et leur influence sur les classes rurales, il serait à désirer que leur rayonnement s'étendît bien davantage et que l'on développât activement les multiples et précieux organismes qui peuvent se greffer sur eux : achats et ventes, vulgarisation des méthodes et des instruments, champs d'expériences, cours, bibliothèques, assurances pour le bétail, institutions de prévoyance, de crédit, de retraites, d'arbitrage, représentation des intérêts, etc... Mais en raison de l'étendue de cette tâche, il devient urgent que la jeunesse prête un concours empressé aux promoteurs de ce mouvement ; il y a tant de jeunes bonnes volontés inutilisées ! Beaucoup de jeunes gens semblent heureusement vouloir, à l'heure actuelle, se tourner vers l'agriculture, en présence de l'encombrement des autres carrières. Ils trouveront dans la propagande en faveur de ces nombreuses institutions, outre la satisfaction d'avoir accompli leur devoir social, le plaisir de rendre des services appréciés aux populations rurales qui les entourent.

M. le Président ouvre la discussion. — M. F. Lepelletier, professeur à la Faculté libre de droit de Paris, croit devoir insister sur les services d'ordre moral et économique que sont appelées à rendre à l'agriculture les associations syndicales, qui doivent avoir à cœur d'être à la fois des écoles de formation technique et des écoles de solidarité. Développer au milieu des populations qui les entourent l'enseignement professionnel, tant théorique que pratique, répandre parmi les cultivateurs, toujours rebelles aux innovations, les procédés de culture que la science agronomique recommande, être non pas seulement les initiateurs des progrès matériels mais encore les instigateurs de la prévoyance pour combattre autour d'eux les désastreux effets de l'individualisme et propager parmi leurs membres l'instinct de la solidarité et de l'assistance mutuelle; tels sont les points essentiels du programe d'action sociale à réaliser par les

syndicats. Or nul n'est plus à même que le jeune propriétaire foncier de se dévouer à cette tâche. Qu'il entre résolument dans le mouvement syndical : qu'il seconde de toutes ses forces l'initiative des propagateurs de l'association rurale sous ses différentes formes, et il pourra se rendre le témoignage de n'avoir point perdu son temps puisqu'il aura collaboré à une œuvre d'éducation, vraiment sociale et de première nécessité.

M. L'ABBÉ VÉTILLART, secrétaire général de la Société de l'École supérieure d'agriculture d'Angers, entretient le Congrès de la fondation récente de cette école, organisée par le concours des principales notabilités agricoles de l'Ouest et du Centre. Elle est destinée à donner à la jeunesse sortant des collèges de l'enseignement secondaire et appartenant à des familles de la grande et de la moyenne propriété, une initiation aussi complète que possible à tous les devoirs que ces jeunes gens auront à remplir plus tard dans les campagnes s'ils veulent faire œuvre utile tant au point de vue économique qu'au point de vue social. A l'enseignement professionnel scientifique, technique, pratique, qui donne immédiatement des résultats, des progrès d'ordre matériel et économique, et qui s'acquiert très complétement dans cette école et dans la ferme qui lui est annexée, on joint l'enseignement du droit rural et administratif et un cours sur les institutions sociales agricoles. Les principes d'économie politique y sont aussi enseignés ; et l'école, désireuse d'y organiser en outre un cours d'économie sociale, tient à se mettre en relation avec la Société d'économie sociale, pour donner à ce cours l'orientation de la doctrine et de la méthode qui ont fait depuis longtemps leurs preuves de sagesse et de rectitude. L'école, encore à ses débuts, a compté cette année 27 élèves ; elle espère que les membres du Congrès ainsi que les membres des Unions de la paix sociale voudront bien l'aider à faire connaître et à recommander cette œuvre pour multiplier son recrutement, destiné, comme on le voit, à fournir des auxiliaires bien préparés, à ceux qui travaillent déjà avec persévérance à propager les sages idées de la réforme sociale.

M. DELAIRE, comme suite à la communication de M. l'abbé Vétillart, rappelle l'Institut agricole de Beauvais, dirigé par les Frères des Écoles chrétiennes, que notre Congrès a visité avec un vif intérêt à sa session de 1886, et aussi l'Institut agricole de Notre-Dame-des-Champs, fondé depuis peu d'années auprès de Pau, et dont *la Réforme sociale* a déjà parlé, Plusieurs fascicules du *Bulletin* périodique de cet Institut sont déposés sur le bureau à la disposition des membres présents.

M. DE GAILHARD-BANCEL, député, trace à grands traits la monographie d'un jeune homme, étudiant à Paris, vers 1870, 1872, et qui, heureusement ramené en province par les circonstances, entre dans les syndicats agricoles où il trouve enfin son chemin de Damas. Instruit par un éminent économiste, notre regretté confrère Claudio Jannet, il sait tout le bien qu'il pourra faire aux ruraux et aux cultivateurs ; les moyens s'offrent à

lui nombreux : ce sont les sociétés de secours mutuels, les assurances contre les risques agricoles, les caisses de retraites agricoles, d'un si grand et si puissant intérêt, puisqu'elles détourneront peut-être les jeunes cultivateurs de ces fonctions administratives qui ne leur paraissent si enviables que parce qu'ils voient derrière elles une retraite assurée. Forcé, s'il veut exercer une influence, d'étendre ses connaissances et d'acquérir une supériorité professionnelle agricole, ce jeune homme sent bientôt tout le bien que, par contre-coup, il se fait à lui-même et qui est, du reste, la juste récompense de son labeur. M. de Gailhard-Bancel exhorte vivement les jeunes à méditer cet exemple, à s'inspirer des leçons qu'il comporte, et à se mettre résolument à l'œuvre pour grouper autour d'eux les hésitants et les timides qui ne peuvent manquer de trouver dans le développement de l'action syndicale sous toutes ses formes un moyen d'utilisation féconde de leur activité.

M. le Président remercie M. de Gailhard-Bancel de son intéressante communication et donne la parole à M. Frantz Funck-Brentano, chargé d'un rapport sur l'*Enseignement de l'histoire dans l'Université : le servage et la liberté dans l'ancienne France.*

M. F. Funck-Brentano, après avoir insisté sur le rôle de plus en plus important que prend cet enseignement dans les programmes universitaires, s'attache à montrer les conséquences de la centralisation appliquée à la production historique, en insistant notamment sur la difficulté qu'éprouvent les historiens indépendants à faire pénétrer les résultats de leurs travaux dans le courant des idées reçues. C'est ce qui explique que les conclusions fondamentales auxquelles Le Play a abouti soient demeurées lettre morte pour l'enseignement universitaire, que son nom même, comme historien, y soit pour ainsi dire ignoré, en sorte que dans la partie historique, son travail est demeuré vain, ne pénétrant pas par l'enseignement dans la masse cultivée de la nation, pour laquelle il était cependant fait. Et pourtant il ne serait point difficile d'établir à quel point sa doctrine historique a été confirmée par les investigations des érudits. Deux choses suffisent à le démontrer : c'est d'abord la clairvoyance avec laquelle Le Play a montré comment l'organisation sociale du moyen âge avait été la plus favorable aux classes agricoles; c'est, d'autre part, la netteté avec laquelle il a défini le régime de liberté, régime de la coaction paternelle, sous lequel le pouvoir de l'Etat est réduit à un mininum que nous ne comprenons plus aujourd'hui. Sur ces points, les enquêtes historiques ont pleinement confirmé les idées du grand économiste : ainsi l'orateur le prouve, en ce qui touche le servage et la liberté dans l'ancienne France, avec une abondance de détails qui donne à sa communication un intérêt particulièrement attachant. Il conclut en exprimant le vœu que ces faits et tant d'autres qui sont la

base de l'histoire sociale, arrivent à pénétrer dans notre enseignement universitaire et qu'on se pénètre de cette vérité que la centralisation administrative n'est pas très favorable au développement de l'originalité et de la spontanéité au point de vue de la création historique.

M. LE PRÉSIDENT, après avoir félicité l'orateur d'avoir si bien su mettre en relief, avec son érudition accoutumée, des vérités trop méconnues, ouvre la discussion. — LE RÉVÉREND PÈRE DOM BESSE constate et déplore cette tendance chaque jour plus marquée vers une centralisation administrative universelle, à laquelle l'enseignement historique ne peut plus même échapper. Il semble que l'on rêve d'un moule unique où tous les esprits seraient identiquement formés. Et c'est peut-être là ce qu'on appellerait l'unité nationale! A ce mal chaque jour plus envahissant, il faut, sans tarder, apporter un remède : ce serait un groupement, une certaine fédération de tous les travailleurs individuels, des sociétés savantes de Paris et de province, qui, conservant leur autonomie et leur initiative propres, trouveraient dans cette sorte d'organisation syndicale une très grande force, et pourraient sans doute ainsi entraver cette canalisation officielle des études historiques. Après avoir rendu hommage aux efforts du directeur et des membres actifs de *la Réforme sociale*, le R. P. Dom Besse propose la publication prochaine de petites brochures à 0 fr. 15, où seraient étudiées les questions d'histoire les moins, ou, pour mieux dire, les *plus mal connues*. — M. DELAIRE applaudit à la proposition du P. Dom Besse. Le Play a consacré les premiers chapitres de *la Réforme sociale en France* à montrer que la base de toute réforme des idées et des mœurs est la réfutation des fausses théories d'histoire, et notamment des préjugés qui nient l'harmonie des rapports sociaux et les vraies libertés dans l'ancienne France. Depuis quarante ans les vérités que Le Play avait entrevues ont été confirmées par tous les travaux de l'érudition moderne, et M. Funck-Brentano nous l'a redit avec sa compétence d'historien. Mais les politiciens qui s'attachent à corrompre l'esprit public affirment plus que jamais ces erreurs et ces mensonges; on les voit quotidiennement reproduire dans les journaux et les revues par ceux qui, moins soucieux de respecter le vrai que de flatter nos contemporains, dénigrent le passé pour vanter le présent. C'est ce que font surtout ces manuels scolaires que dans une conférence récente M. Albert Vandal signalait à la vindicte publique avec la haute autorité de sa parole éloquente. Rien ne serait donc plus opportun et plus conforme au programme que notre fondateur nous a tracé, que la publication historique proposée par le P. Dom Besse. — M. HENRI JOLY se rallie également aux différentes propositions de Dom Besse, qu'il trouve d'autant plus justifiées que peut-être bientôt nous aurons un nouveau programme d'enseignement public, où l'histoire du moyen âge sera, pour le moins, considérablement écourtée. — Et qu'alors, surtout, dit-il, l'enseignement libre, s'il vit encore, ne se croie pas tenu

de copier servilement l'enseignement officiel, mais que bien au contraire, il réagisse contre les nouvelles tendances et qu'il se garde bien d'abandonner l'étude du moyen âge. — M. BABEAU, de l'Institut, pense avec M. Funck-Brentano qu'il y avait en effet plus de liberté au moyen âge qu'à notre époque. — N'y avait-il pas, demande-t-il, des communautés de villages, avant le XIVe siècle, où se discutaient les intérêts sociaux? — M. Funck-Brentano répond qu'il n'a pas trouvé trace de ces communautés de villages. — M. BABEAU ajoute que le système de bureaucratie a commencé à succéder à l'autonomie communale sous le règne de Louis XIV. — Mme VINCENT se déclare enfin très heureuse qu'une plus large place soit accordée aux études historiques dans le programme d'économie sociale. C'est par là en effet que l'on peut connaître les droits et les libertés dont jouissaient les femmes autrefois.

M. LE PRÉSIDENT remercie en quelques mots les différents orateurs qui ont pris part à cette intéressante discussion, et lève la séance à onze heures et demie.

Le Secrétaire,
LOUIS ROLLIN.

TROISIÈME RÉUNION (9 JUIN).

Le rôle social de l'ingénieur. — La formation du futur patron et l'École des Hautes Études industrielles de Lille. — L'éducation physique de la jeunesse ouvrière. — L'éducation civique et sociale de la jeunesse ouvrière. — L'action sociale dans l'armée. — Les rapports de la jeunesse universitaire et de la jeunesse ouvrière.

La séance est ouverte à 2 heures précises dans la grande salle de la Société de géographie, sous la présidence de M. ANATOLE LEROY-BEAULIEU, de l'Institut, puis de M. HENRI JOLY.

La parole est à M. CHEYSSON, de l'Institut, sur *le rôle social de l'ingénieur.*

M. CHEYSSON rappelle d'abord que quiconque a la redoutable responsabilité de conduire des hommes, a besoin de se préparer à cette fonction, au lieu de s'en fier à l'apprentissage de la vie, qui vend toujours cher ses leçons. Cette préparation exige l'acquisition de toute une série de notions particulières, dont les unes relèvent des mathématiques et de la technique, comme en matière d'assurance, et les autres de l'économie sociale et de l'observation comparée. L'ensemble de ces notions constitue à la fois une science et un art. Elles seraient inutiles professionnellement au patron, si l'on adoptait la théorie du travail marchandise, ou celle de

la solidarité communautaire, qui remettent la solution des problèmes sociaux, soit directement aux ouvriers eux-mêmes, soit à l'État-Providence. Mais tout en faisant une part à l'intervention légitime des intéressés et à celle de l'État, il reste une large part à remplir par le patronage, qui est l'honneur de l'industrie française et auquel, en dépit d'une éclipse passagère, appartient l'avenir. Pour cette tâche patronale, l'ingénieur n'a pas seulement à savoir diriger son outillage mécanique, mais il doit encore posséder des connaissances précises sur l'organisation du travail, les lois ouvrières, les revendications populaires, les grèves, leurs causes, leurs effets, leurs remèdes, les syndicats professionnels, les trusts, les institutions de prévoyance (coopération, mutualité, retraite, épargne). *Tout ingénieur technique doit être doublé d'un ingénieur social*. Les jeunes gens qui arriveront dans l'industrie munis de ce double bagage technique et social, y seront recherchés et ne peuvent manquer de s'y faire une place au premier rang.

M. Louis Rivière, s'associant aux conclusions de M. Cheysson, rappelle qu'il existe aux États-Unis une ligue spéciale appelée *League for social service*, dont le secrétaire, M. Tolman, a fait connaître, l'an dernier, le but et le fonctionnement dans une communication à la Société d'Economie sociale (1). Cette ligue met précisément à la disposition des patrons qui le désirent des ingénieurs sociaux qui, après un certain temps de séjour dans l'usine, indiquent au chef d'industrie les améliorations qu'ils jugent utiles pour assurer aux travailleurs de meilleures conditions d'hygiène, de sécurité, voire même de confortable. D'importants progrès ont été ainsi réalisés dans ces dernières années, beaucoup d'usines s'étant peu à peu transformées en établissements remarquablement agencés, avec salles de récréation, salles de bains, salles de lecture et de conversation, salles de repos pour le personnel féminin, salles à manger en commun, etc., le tout fraîchement décoré et gaiement meublé avec une véritable profusion d'art et de lumière. — M. le Président dit à ce sujet qu'il a été vivement frappé, lors de la dernière Exposition, de la part que le côté esthétique avait en Amérique dans la question si importante de l'amélioration du sort de l'ouvrier. Il est évident que tout ce qu'on fait dans cette voie ne peut manquer d'accroître à la fois la productivité du travail de ceux qui en bénéficient et l'apaisement si désirable des conflits entre les classes industrielles. On ne saurait donc trop encourager les efforts qui pourraient être faits pour imiter l'exemple des patrons américains, en stimulant au besoin les initiatives par des primes et des récompenses à ceux dont les usines présentent à cet égard les plus heureux perfectionnements. — M. Louis Rivière constate, d'ailleurs, qu'aux États-Unis, l'ouvrier lui-même est directement associé à cette œuvre d'amélioration des ateliers

(1) V. *la Réforme sociale* du 16 octobre 1900 et du 16 février 1901.

au milieu desquels il est appelé à passer sa vie. Dans la plupart des usines, en effet, il existe une boîte aux lettres dans laquelle tous les ouvriers sans distinction peuvent faire connaître par écrit leurs idées sur les perfectionnements à apporter à l'aménagement de l'usine et aux procédés de travail. Certains patrons ont même institué à cet égard des concours entre leurs ouvriers et récompensé les meilleurs projets. Il en est souvent résulté d'heureuses inspirations que les patrons se sont empressés de mettre en pratique pour le plus grand profit de tous les intéressés. — M. Cheysson fait remarquer comme conclusion que cette transformation progressive de l'atelier n'exige nullement l'intervention de l'État et que les patrons savent fort bien, quand ils le peuvent, être à la hauteur de leur mission. Mais il tient aussi à constater que dans cette tâche si importante ils ont besoin d'être assistés par des spécialistes qui leur indiquent les progrès à réaliser, et qui, très au courant des questions sociales en même temps que des questions techniques, remplissent auprès d'eux le rôle de conseillers d'autant plus écoutés qu'ils seront eux-mêmes préparés à leur mission.

M. Maurice Vanlaer, professeur à la Faculté libre de droit de Lille, lauréat de l'Institut, communique une courte étude sur *l'École des Hautes Études industrielles* annexée à l'Université catholique de Lille. Il rappelle que cette École, fondée en 1885, a déjà été présentée aux membres de la Société d'Économie sociale par M. Rostaing dans un précédent congrès (1), et s'attache à démontrer qu'elle est la réalisation de plusieurs idées émises par le fondateur de l'École de la Paix sociale. C'est une école qui n'a pas la prétention de faire des spécialistes, des techniciens, mais bien de créer, au profit des hommes appelés à suivre les carrières industrielles et commerciales, ce qui était jusqu'à présent réservé aux professions libérales, — l'enseignement supérieur. C'est, comme on l'appelle à Lille, la « sixième faculté » de l'Université; et son but est de travailler à la *formation* des élèves en industrie, comme les autres facultés travaillent à la formation des élèves en droit, en lettres, en sciences ou en médecine. Cela veut dire qu'elle ne borne pas son horizon à la préparation professionnelle et qu'elle cherche à faire de ses élèves des hommes supérieurs, capables sans doute de diriger leur industrie et de bien administrer leurs affaires, mais prêts à occuper des situations plus élevées si leur destinée les y appelle. L'expérience prouve d'ailleurs que la généralité de l'enseignement ne nuit pas à la formation technique, puisque les élèves sortis de l'École occupent aujourd'hui les postes les plus divers, et avec un plein succès. Depuis la réforme de la licence ès sciences, les élèves de l'École peuvent facilement conquérir, en outre de leur diplôme d'ingénieur, le diplôme de licencié ès sciences qui confère une dispense de

(1) V. *La Réforme sociale* du 16 août 1890.

deux ans de service militaire. — L'École est aujourd'hui en pleine prospérité, et compte près de cent élèves, le maximum que lui ont assigné ses fondateurs. Comme caractéristique de cette École, il faut signaler, outre le cours d'économie politique et sociale, le cours de morale sociale, la visite des ateliers modèles de la région, et chaque année un voyage d'études industrielles et sociales en France et à l'étranger.

Le R. P. Ludovic de Besse et M. H. Joly demandent à M. Vanlaer s'il ne pourrait compléter son intéressant exposé par quelques renseignements sur l'organisation intérieure et le programme des études suivies à l'École. — M. Vanlaer est prêt à répondre à toutes les questions de détails qu'il n'a pas cru devoir aborder dans sa brève communication, mais qu'il se réserve de développer dans le mémoire imprimé, notamment en ce qui concerne le régime intérieur et le fonctionnement administratif du grand établissement que l'Université de Lille s'est si heureusement annexé. — M. Delaire rappelle à ce sujet que la Société d'Économie sociale a fondé, sous le nom de prix Le Play, un prix spécial qui, chaque année, est attribué à l'étudiant le plus méritant sorti de l'École des Hautes Études industrielles. Pour 1902 le lauréat de ce prix est M. Pierre de Moncheaux.

M. le Président, en donnant la parole à M. le Dr Michaux, chirurgien des hôpitaux, pour son rapport sur l'*éducation physique de la jeunesse ouvrière*, rappelle qu'à l'Exposition de 1900, dans la classe 108 qu'il présidait, le jury a décerné à M. le Dr Michaux et à la Commission centrale des patronages qu'il préside l'une des plus belles récompenses dont il disposait.

M. le Dr Michaux montre la nécessité d'une bonne éducation physique pour l'ouvrier. Il fait un émouvant tableau des mauvaises conditions hygiéniques au milieu desquelles vit le jeune ouvrier, tant dans la famille qu'à l'atelier, et insiste sur les bienfaits qu'on peut attendre du développement des exercices physiques au point de vue de l'amélioration des qualités d'endurance et de vigueur chez les apprentis et les jeunes travailleurs de quinze à dix-huit ans. Il signale en passant les efforts faits à l'étranger dans cette voie, et l'initiative prise en France par le monde officiel pour multiplier, autour et à la sortie des écoles, les sociétés de gymnastique et de tir, les sociétés athlétiques et sportives. De son côté, l'initiative individuelle n'est pas restée inactive et les patronages catholiques se sont mis résolument à la tâche, pour compléter par une éducation physique appropriée, l'œuvre de préservation morale qu'ils avaient antérieurement entreprise. Partout on s'est ingénié à multiplier les jeux en plein air et les exercices gymnastiques réguliers de manière à développer chez les jeunes patronnés la vie physique, ainsi que le goût des distractions saines et d'une féconde activité. Des résultats encourageants ont déjà été obtenus qu'il importe de multiplier dans l'intérêt même de la race et de la nation.

M. Cheysson se félicite des efforts tentés de tous côtés pour améliorer les conditions matérielles de la vie des jeunes ouvriers et applaudit sans réserve à la généreuse initiative du Dr Michaux. Il croit devoir rappeler à ce sujet que la Société des industriels de France contre les accidents a peu à peu étendu son action en s'occupant de combattre les maladies professionnelles et d'assurer la salubrité des ateliers. Quant à l'insalubrité des habitations ouvrières, on s'efforce également de la combattre par tous les moyens : il faut, à cet égard, attendre beaucoup de bien du développement des sociétés de construction d'habitations à bon marché, lesquelles, sans doute, vont entrer désormais dans une voie nouvelle de progrès, puisque les caisses d'épargne se décident enfin, à l'exemple de tant de caisses étrangères, à leur apporter leur précieux concours.

M. le baron Chaulin, ancien magistrat, présente un rapport au nom de la Commission centrale des patronages de France sur l'*éducation civique dans les œuvres de jeunesse*. En proclamant depuis une dizaine d'années la nécessité de l'*éducation intégrale* de la jeunesse ouvrière, la Commission centrale a toujours compris dans ce programme l'*éducation civique*. Cette éducation a, du reste, des points de contact nombreux à notre époque avec l'éducation sociale proprement dite, les devoirs sociaux étant parmi ceux du citoyen. L'éducation sociale remplit une large place dans les programmes des œuvres catholiques de jeunesse. La Commission centrale et de très nombreuses œuvres de jeunesse considèrent que l'éducation civique doit être intimement unie à l'*éducation patriotique*. La patrie est inséparable de l'État; les devoirs civiques sont inséparables des devoirs patriotiques. Cette éducation civique conçue dans son vrai sens, destinée à faire connaître au jeune homme les droits et les devoirs que lui assignent la constitution et le droit administratif, les droits et les devoirs que lui impose un patriotisme éclairé, est dès aujourd'hui fortement organisée dans les œuvres catholiques de jeunesse.

Un officier, présent à la séance, demande alors à dire quelques mots sur l'*action sociale dans l'armée*. L'orateur n'entend point parler des œuvres, très intéressantes d'ailleurs, qui ont leur siège en dehors même du quartier ou de la caserne, tels que cercles, maisons du soldat, etc., auxquels civils et militaires peuvent utilement collaborer; il veut seulement attirer l'attention de l'assemblée sur ce qui a été tenté à la caserne même, par les officiers, pour exercer parmi leurs hommes la haute mission sociale qui leur incombe. Ici on a cherché à procurer aux soldats des avantages d'installation et d'agrément analogues à ceux que les patronages d'ouvriers offrent à leurs membres : salles de correspondance, avec fourniture gratuite de papier à lettres, bibliothèques, salles de jeux, etc.; ailleurs on a organisé des conférences d'hygiène, d'agriculture, d'histoire, etc. Une société s'est même fondée, qui met à la disposition des

officiers désireux de prendre part à ce mouvement, des conférences préparées, avec le matériel nécessaire pour les agrémenter de projections. Mais si intéressantes que soient ces tentatives, elles n'ont pas, au point de vue du résultat, une valeur égale à celle de l'action individuelle de chaque officier s'efforçant de parler à tout instant au cœur et à l'intelligence du soldat. Agir diversement avec chaque caractère, réchauffer chacun d'un mot différent, animer tout le monde du même esprit de bonne volonté et de sacrifice qui fait l'unité morale du régiment, telle doit être, telle est heureusement aujourd'hui la préoccupation dominante des officiers qui prennent volontiers pour devise cette belle parole de Turenne : « Aimer le soldat pour le connaître, le connaître pour le conduire. »

M. LE PRÉSIDENT félicite l'orateur de s'être fait une si haute conception du rôle de l'officier. Il souhaite que la généreuse initiative des propagateurs de cette idée de patronage exercé sur les hommes de troupe par ceux qui les commandent trouve partout dans l'armée des imitateurs et des champions ; que chacun s'inspire de cette belle maxime du règlement de la cavalerie à laquelle il a été fait allusion : « Une seule chose est infamante, c'est l'inaction. » — M. HUBERT-VALLEROUX applaudit également aux efforts de ceux qui cherchent, par tous les moyens, à établir entre les officiers et les soldats un courant de sympathie et de mutuelle estime qui ne peut être que très favorable au maintien de l'esprit de discipline et de respect pour les chefs que tant d'autres courants contraires tendent à faire disparaître. Mais il voudrait que l'action religieuse ne fût pas absente de la caserne, et il rappelle que dans un pays voisin, vers lequel pourtant nous sommes assez portés à tourner les yeux pour y prendre des leçons, les officiers chaque dimanche conduisent eux-mêmes leurs hommes à l'office, au temple de leur culte respectif. Il y a là un exemple qu'on ferait bien de méditer, car on n'exercera pas d'influence sérieuse sur le soldat tant qu'on n'aura pas pris soin de le rappeler au respect et à l'exercice de ses devoirs religieux. — M. CHEYSSON, se plaçant à un tout autre point de vue, se demande s'il n'y aurait point quelque utilité à organiser dans les régiments des sociétés de prévoyance et de mutualité. Déjà on a fait beaucoup pour faciliter aux soldats le placement dans un emploi quelconque au moment où ils quittent le corps. C'est là une très heureuse pensée dont on ne peut qu'encourager la mise en pratique. Mais il ne serait pas mauvais non plus, ce serait même faire œuvre féconde que de développer chez le soldat pendant son séjour à la caserne le sentiment de la prévoyance, de l'épargne, de la solidarité, dont il bénéficiera largement plus tard lorsqu'il sera rentré dans la vie civile.

La parole est donnée à M. J. HÉBRARD, avocat à la Cour d'appel de Paris, pour une communication sur *les rapports de la jeunesse universitaire et de la jeunesse ouvrière.*

M. Hébrard montre comment dans le rapprochement chaque jour plus accentué de la jeunesse qui travaille et de la jeunesse qui étudie, un rôle spécial incombe à celle-ci dont il lui importe de se bien pénétrer. Dans cette rencontre des jeunes, il n'y a pas place pour une œuvre d'autorité ou de discipline, mais plutôt pour une œuvre d'amitié et de mutuelle sympathie. Mieux formé par ses connaissances acquises, par plus de réflexions et d'expérience, le jeune étudiant donne au jeune ouvrier un peu de sa force intellectuelle : il doit surtout lui donner un peu de sa force morale. Et comme, par une sorte de choc en retour, l'éducation qu'on donne à autrui est la meilleure formation que l'on se donne à soi-même, le jeune étudiant qui se dévoue à l'œuvre sociale est lui-même amené à se changer lui aussi intellectuellement et moralement pour pouvoir prêcher d'exemple. Puis surtout, dépouillant tout sentiment d'égoïsme et de légèreté, il prend dès sa sortie du collège des habitudes de dévouement, de bonté, de générosité, il fait mieux son apprentissage d'homme social, c'est-à-dire d'homme dévoué au service de l'humanité.

M. le Président félicite chaudement M. Hébrard de son vigoureux et éloquent appel à la jeunesse studieuse, qui ne peut manquer, en effet, de tirer grand profit pour elle-même de ces contacts plus fréquents avec la jeunesse ouvrière, et qui surtout doit trouver, dans ces rapprochements, un excellent moyen de dissiper les malentendus si funestes qu'exploitent habilement les ennemis de l'ordre social.

La séance est levée à 5 heures 1/2.

Le Secrétaire,
Alfred Saglio.

QUATRIÈME RÉUNION (10 juin)

L'étudiant et les études pratiques d'économie sociale. — Du profit que retire un jeune homme de l'histoire des doctrines économiques. — Les Unions chrétiennes de jeunes gens; leurs principes et leurs traits distinctifs.

La séance est ouverte à 9 heures précises du matin sous la présidence de M. Henri Joly, auprès duquel prennent place MM. Delaire, Béchaux et Lepelletier.

M. Brants, professeur à l'Université de Louvain, a envoyé sur l'*Étudiant et les études pratiques d'économie sociale*, un rapport dont il est donné lecture. L'auteur fait connaître le but et le fonctionnement des conférences pratiques d'économie sociale qui complètent très heureusement l'enseignement théorique dans certaines universités étrangères. L'étudiant des écoles de droit en France connaît à peine le cours pratique, le *sémi-*

naire allemand et belge. Il est habitué à un enseignement oral, à un exposé plus ou moins oratoire, qui lui fournit la science toute faite. Or, l'enseignement ainsi compris n'exerce sur la jeunesse qu'une action très insuffisante : il n'a point pour résultat de susciter des initiatives laborieuses, de former des travailleurs, de les outiller, de les assurer contre les difficultés que leur offrira la recherche de la solution des problèmes sociaux, de leur fournir le moyen de servir utilement et activement le progrès des études économiques. Il en est tout autrement du cours pratique, de l'enseignement donné dans le *séminaire*, foyer ardent où se forment, se développent et se vérifient les vocations et les aptitudes spéciales. Là les initiatives sont suscitées et dirigées, l'étudiant apprend à connaître et à manier les instruments de travail; il est mis en garde contre les erreurs vulgaires auxquelles succombe trop souvent le travailleur inexpérimenté: enfin il est initié aux théories et aux livres ainsi qu'aux meilleures méthodes à suivre pour creuser un sujet, conduire une enquête ou développer les conclusions d'une étude ou d'une observation. Ainsi se crée peu à peu une phalange de jeunes hommes qui apportent, suivant leur caractère et leur talent, des contributions sérieuses et nombreuses à la science, et deviennent capables de se faire une opinion raisonnée en vue des controverses de la lutte active.

M. des Cilleuls, en entendant les questions soulevées par M. Brants, ne peut s'empêcher de reconnaître leur coïncidence avec celles que l'un des membres du Congrès posait à la réunion du « Sillon ». Malgré leurs excellentes intentions, les jeunes gens des groupes d'études mélangent un peu les questions, et M. des Cilleuls a eu l'impression, en assistant à quelques-unes de leurs causeries, que plusieurs d'entre eux, dans leur juvénile ardeur, n'étaient pas assez disposés à admettre la nécessité des observations et des conseils que suggère une longue expérience de la vie. — M. Béchaux ne partage pas l'avis de M. des Cilleuls. Les groupes qu'il a rencontrés et dont il a suivi les séances, lui ont même été utiles. Il a été frappé, notamment, des connaissances que les jeunes employés de commerce possédaient sur les questions de salaire, de travail, et des détails très précis dont ils appuyaient leur argumentation. Il est convaincu qu'il y aurait avantage pour les étudiants à fréquenter ces groupes, parce qu'ils prendraient contact avec la vie réelle et que leurs études leur permettraient d'être utiles à ces jeunes gens, qui se montrent d'ailleurs reconnaissants de l'appui et des conseils apportés par leurs aînés. — M. Lacoin, au contraire, a fait la même remarque que M. des Cilleuls. Certains groupes marchent absolument comme ils veulent et, n'ayant pas de méthode, pas de direction, ils iront forcément au socialisme. Cependant beaucoup rendent des services et l'on y travaille réellement. Pour obvier aux inconvénients signalés, il est nécessaire que la jeunesse universitaire

se prépare au rôle de « conseiller » et qu'elle soit convaincue que, pour pouvoir enseigner, il faut d'abord qu'elle s'instruise elle-même.

La parole est à M. Deschamps, professeur à la Faculté de droit de l'Université de Paris, sur le *profit que retire un jeune homme de l'histoire des doctrines économiques*.

M. Deschamps s'adresse principalement à la jeunesse universitaire. Dans cette savante étude, particulièrement applaudie, il démontre d'abord qu'il n'est point de culture économique complète sans la connaissance de l'histoire des doctrines, puis quel profit direct et positif on peut retirer de ce genre d'études, enfin l'importance pratique des doctrines dans la genèse des faits. C'est prouver, par là même, la nécessité, pour quiconque est appelé à jouer un rôle social ou politique, de se former une doctrine raisonnée et consciente sous peine de devenir le jouet des circonstances, de se retirer tout titre à la confiance de ceux que l'on prétend guider et de se priver de toute autorité morale comme de tout crédit légitime. L'étude approfondie des doctrines contemporaines actuellement en conflit est évidemment la condition d'un choix éclairé; mais on ne les connaîtra vraiment, dans leur structure intime et dans leur signification exacte, que par leur reconstitution historique.

M. Clément Juglar estime que la conférence de M. Deschamps est si claire et si probante qu'il serait utile qu'elle fût très largement répandue. Il ajoute simplement que l'on peut vivre longtemps avec les mauvaises doctrines aussi bien qu'avec les bonnes. L'orateur n'en veut pour preuve que la persistance de l'erreur commune suivant laquelle la monnaie n'a d'autre valeur que celle que lui accorde la loi, alors qu'en réalité elle est une marchandise comme une autre qui subit des fluctuations et qui à l'étranger n'a pas la même valeur que dans le pays d'émission. — M. des Cilleuls croit que le plus difficile est de concilier l'exactitude des doctrines avec la certitude des faits, car par des déductions plus ou moins justes on peut arriver à des conclusions très fausses. Ainsi dans une conférence, récemment, on prétendait prouver, à propos des droits d'entrée qui frappent le blé, que le prix de ce dernier, à l'intérieur du pays, s'élevait en raison directe de ces droits, sans songer qu'il était nécessaire de tenir compte de la production intérieure. L'orateur ajoute que ce qui importe le plus c'est de porter l'attention de la jeunesse vers l'observation exacte et méthodique des faits. — M. Deschamps se déclare pleinement d'accord avec M. des Cilleuls quant à l'utilité de l'histoire des faits dont il considère également l'étude comme indispensable, mais il a voulu attirer spécialement l'attention sur l'opportunité de l'étude de l'histoire dont les avantages sont beaucoup moins appréciés, et même trop souvent méconnus.

La parole est donnée à M. E. Sautter, sur *les Unions chrétiennes de jeunes gens, leurs principes et leurs caractères distinctifs*.

M. E. Sautter n'a pas pour but de faire l'historique des Unions chrétiennes de jeunes gens, ni d'exposer leur but et leur programme d'action. A diverses reprises déjà, sous forme d'une communication au Congrès des œuvres de jeunesse en 1900 et d'une étude sur les Unions chrétiennes de jeunes gens aux États-Unis parue dans la *Réforme sociale* (1), les membres de la Société d'Économie sociale ont été mis au courant de l'œuvre en question. L'auteur désire simplement mettre en lumière les quelques traits caractéristiques permettant de distinguer cette œuvre d'autres groupements similaires. Les Unions chrétiennes sont, avant tout, des œuvres de mutualité, ayant à la fois un caractère religieux puisqu'elles s'efforcent de travailler au salut des jeunes par les jeunes, et un caractère social puisqu'elles tendent au rapprochement des classes. Quelles sont les différentes catégories de jeunes gens dont l'œuvre se préoccupe, en quoi et pourquoi l'Union chrétienne est une œuvre religieuse, comment elle réalise l'unité dans la variété ; telles sont les principales questions que l'auteur aborde et développe successivement, en faisant connaître les résultats acquis et les espérances en voie de réalisation.

M. Cheysson, tout en applaudissant au succès de ces associations de jeunes gens, serait heureux d'apprendre si ceux qui les dirigent ne seraient point disposés à exercer autour d'eux une influence plus considérable en étendant peu à peu leur sphère d'action et en créant par exemple, au milieu d'elles, des œuvres de prévoyance et de mutualité. — M. Sautter répond que cette question de prévoyance commence à préoccuper ces associations et qu'au prochain congrès national elles se proposent d'étudier les différentes formes de mutualités, pour voir quelles sont celles qui pourraient s'adapter à leur organisation. Les Unions chrétiennes n'ont pas encore d'institutions charitables avec mission de donner des secours aux jeunes gens nécessiteux, mais plusieurs fois des secours matériels ont cependant été distribués. On a plus souvent encore organisé des distributions de secours dans les quartiers populaires. Quant à la mutualité, les Unions ne manqueront pas de faire bientôt appel à des membres des Unions de la paix sociale pour établir leurs statuts de manière à obtenir sur ce point les meilleurs résultats possibles.

La séance est levée à onze heures et demie.

Le Secrétaire,
Alfred Beudet.

---

(1) V. *la Réforme sociale* du 16 novembre 1896. — V. aussi dans la livraison du 1er juillet 1893 le compte rendu de la visite du Congrès à l'Union chrétienne de jeunes gens de Paris.

CINQUIÈME RÉUNION (10 JUIN)

La jeunesse et les œuvres sociales. — La jeunesse universitaire anglaise : sa formation économique et son éducation sociale. — Le jeune clergé et les études sociales. — La formation des conférenciers populaires et les conférences types. — Les cercles d'études sociales dans les villes et dans les campagnes.

La séance est ouverte à 2 heures précises, sous la présidence de M. Cheysson, de l'Institut, auprès duquel prennent place M. Georges Picot, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales, MM. H. Joly, Delaire et Béchaux.

M. Dejace, professeur à l'Université de Liège, empêché de se rendre au Congrès, a envoyé un rapport sur *la jeunesse et les œuvres sociales*, dont les traits principaux peuvent se résumer ainsi. Que la jeunesse aille aux œuvres, qu'elle y prenne contact avec le peuple, qu'elle conquière la démocratie aux idées d'ordre et de pacification! C'est le cri que partout on entend; c'est l'espoir que partout on formule; c'est l'objectif que partout on assigne à l'activité généreuse de nos jeunes gens. Et ceux-ci ont vaillamment répondu à cet appel. Œuvres de charité, œuvres d'instruction et de moralisation, patronages, cercles ouvriers, mutualités, institutions économiques et de bienfaisance de tous genres, quel est le champ d'action qu'ils n'ont pas fécondé aujourd'hui de leurs généreux efforts? Il importe cependant de ne pas s'illusionner et dût-il nous en coûter de le proclamer devant cet auditoire d'élite qui compte tant d'hommes de cœur dont le zèle et le talent se dépensent au service des plus nobles causes : *la multiplicité des œuvres n'est pas un signe de vitalité pour une société*. Elle dénote au contraire une situation troublée, anormale, irrégulière. Ce sont des palliatifs, et trop souvent les palliatifs offrent le grave inconvénient de faire négliger la recherche du véritable remède. Il ne suffit pas de fonder des œuvres avec plus de zèle que de réflexion; les meilleures panacées ne valent pas pour le corps social un peu d'hygiène. Le mal dont nous souffrons est avant tout l'ignorance en matière de science sociale. Faute d'études préalables, faute de méthode d'observation, faute de connaissance scientifique des phénomènes sociaux, les hommes les plus disposés à accomplir leur devoir se font illusion et cherchent dans des combinaisons factices la solution des redoutables problèmes qui s'agitent autour d'eux. Aussi ne faut-il pas se lasser de le dire : l'œuvre fondamentale pour la jeunesse, c'est de se préparer par une étude sérieuse à l'apostolat qu'on lui demande, c'est de se pénétrer de la vérité sociale, c'est de se convaincre que le salut se trouve moins dans une activité artificielle que dans le

retour pur et simple aux pratiques essentielles dont l'observation ramènerait la paix domestique au sein de la famille, la paix industrielle dans l'atelier, la paix sociale dans la patrie.

La parole est ensuite donnée à M. Jean Bardoux, qui, en l'absence de son frère, donne lecture du rapport relatif à *la jeunesse universitaire anglaise : sa formation économique et son éducation sociale.*

M. Jacques Bardoux. — I. Dans les programmes de l'Université d'Oxford, l'enseignement de la science économique ne joue qu'un rôle restreint : des connaissances élémentaires sont exigées des candidats à l'une des sections de la troisième partie du baccalauréat ès arts. Les sept-huitièmes des étudiants ne sont même pas tenus de les posséder. Les cercles économiques organisés par la *Guilde de Saint-Matthieu*, l'*Union sociale chrétienne*, la *Société Fabienne* ne complètent pas les lacunes des cours universitaires. — II. Il est vrai qu'une éducation sociale réelle est donnée aux élèves d'Oxford : 1° par les maîtres eux-mêmes, toujours désireux de multiplier les allusions contemporaines et les conseils pratiques; 2° par les traditions sportives, politiques, sociales de l'Université, qui obligent les étudiants à entrer en contact avec des associations ouvrières. — III. Oxford ne donne pas aux jeunes gens des solutions toutes prêtes pour résoudre les questions ouvrières. Leurs tendances économiques, qui sont nettement anti-libérales, ont leur origine dans l'histoire commerciale, littéraire et politique de l'Angleterre contemporaine.

M. le Président traduit les sentiments de l'assemblée en remerciant M. Jacques Bardoux de ce travail, excellent pour le fond, charmant pour la forme, qui continue dignement la double tradition familiale de son auteur. (*Applaudissements.*)

La parole est donnée ensuite à M. l'abbé Millot, sur *le jeune clergé et les études sociales.*

M. l'abbé Millot commence par expliquer comment il a été amené à traiter ce sujet difficile. Il paie à Le Play une dette de reconnaissance. Il se défend d'ailleurs de vouloir donner des conseils. « Mon but serait atteint, déclare-t-il, si, sans proposer des décisions qui ne sont pas de mon ressort, j'arrivais à faire naître chez quelques-uns d'entre vous l'heureuse pensée de mettre leur science et leur expérience à la disposition des prêtres catholiques désireux d'une large et impartiale information en matière sociale — et d'autre part, à susciter chez mes jeunes confrères le désir d'en profiter ». Il montre alors le concours efficace que le clergé français pourrait apporter à l'œuvre de paix et de réforme sociale poursuivie par les disciples de Le Play. Il caractérise cette œuvre en trois mots : méthode d'observation, observation du Décalogue, apos-

tolat par les autorités sociales, et établit les facilités d'observation du prêtre catholique, son rôle de gardien du Décalogue et son caractère d'autorité sociale. Mais le clergé a-t-il le droit de faire des études sociales? Très certainement, quand il n'y a pas de raison spéciale pour les lui interdire. Chaque évêque est juge de ces raisons dans son diocèse, mais Léon XIII en a affirmé l'opportunité pour l'ensemble du pays. Le clergé, dira-t-on, n'est-il pas compromettant ou encombrant? La doctrine de Le Play est bien plus compromettante que tous les concours possibles de gens d'église. D'autre part, s'il y a encore des prêtres encombrants, le clergé, comme tel, ne peut plus l'être. Ecarter son concours serait priver l'œuvre de Le Play d'auxiliaires utiles. Lui refuser le concours de la Société d'Economie sociale serait priver le clergé qui veut se livrer aux études sociales « de maîtres impossibles à remplacer et qui peuvent, au point de vue scientifique, exercer sur l'orientation du mouvement social catholique une influence aussi heureuse qu'opportune ». Le rapporteur prouve alors combien il est facile à un prêtre de se tromper en matière sociale par la monographie des étapes successives qu'un prêtre de ses amis a été obligé de parcourir pour arriver à un état d'esprit vraiment scientifique. Ce sont ces étapes qu'il voudrait épargner à ses confrères. « Que de temps économisé, que d'erreurs évitées, si un maître de la science économique, un de ces hommes à la fois érudits et pondérés comme vous en comptez tant, leur exposait, en quelques leçons de choses ou de faits, les raisons de douter, qui ne sont pas des raisons de ne pas agir, mais d'agir à coup sûr. »

M. LE PRÉSIDENT, après quelques paroles de remercîment ouvre la discussion (1). — M. l'abbé LETOURNEAU, curé de Saint-Sulpice, rend hommage à la méthode scientifique d'observation de Le Play, particulièrement utile au clergé qui ne reçoit en général qu'une éducation « simpliste ». Celle-ci, en économie sociale, le laisse dans le vague et ne lui fournit aucun principe directeur. Avec Le Play, il apprend au contraire à étudier des points précis, la famille, l'autorité du père, le rôle de la mère, le repos du dimanche, etc.; il reconnait la difficulté des problèmes et la nécessité de l'étude patiente, enfin il apprend à sérier les questions pour les résoudre successivement. — Mgr PÉCHENARD, recteur de l'Institut catholique de Paris, désire apporter une réflexion comme conclusion à l'excellent rapport de M. l'abbé Millot. Pour remplir la grande mission sociale du clergé et répondre aux conseils du Saint-Siège, les jeunes prêtres veulent avec ardeur aller au peuple, mais il est notoire que la plupart manquent des connaissances scientifiques indispensables, auxquelles ne

(1) La présente discussion, dont il n'est donné ici qu'un bref résumé, sera en raison de son importance, reproduite *in extenso* dans une des prochaines livraisons de *la Réforme sociale.*

peuvent suppléer le dévouement et la générosité. Ne serait-il pas digne d'une Société aussi considérable que la Société d'Économie sociale, d'étudier les moyens propres à remédier à cet état de choses? Avec le temps et la persévérance, on surmontera les obstacles. Ne pourrait-on obtenir que, dans les séminaires, on donnât au moins des notions d'économie sociale, et que, dans les Instituts catholiques, une chaire spéciale permît à un maître expérimenté de former à cet égard la jeunesse ecclésiastique? — M. H. JOLY, insistant sur un autre point du rapport, croit qu'il serait difficile de confier au clergé le soin de faire une enquête sur la situation morale du pays, chaque curé étant tenu à une grande réserve en ce qui concerne ses paroissiens. — M. l'abbé RENAUDIN, curé de Saint-Memmie (Châlons-sur-Marne), croit qu'on s'exagère la difficulté; il cite une enquête ainsi faite sans peine dans le diocèse de Châlons. — M. l'abbé MILLOT estime qu'on pourrait se tenir dans les limites du cadre des monographies de famille. — M. l'abbé RENAUDIN croit que sans donner de noms les rapports peuvent être très suggestifs, surtout si l'on s'adresse aux curés doyens. — M. LE PRÉSIDENT rappelle que beaucoup de curés ont pris part au concours ouvert par la Société des agriculteurs de France et la Société d'Économie sociale pour la rédaction de monographies de communes. Toutefois, pour que le clergé puisse ainsi dresser la carte de la condition morale de la France, il semble indispensable de lui donner d'abord la préparation scientifique demandée par Mgr Péchenard. — M. HUBERT-VALLEROUX constate aussi l'insuffisance de l'enseignement social donné au clergé : pas de cours spéciaux, seulement des lectures sans direction, et quelques conférences d'orateurs parfois d'opinions très opposées. C'est en définitive par des lectures souvent peu judicieuses que les membres du jeune clergé se font une opinion. — M. l'abbé RENAUDIN voudrait qu'un bon manuel fut mis à la portée des élèves des séminaires (1). — M. LE PRÉSIDENT conclut la discussion en émettant le vœu que le clergé puisse recevoir une éducation sociale méthodique qui le mette en garde contre le mirage des utopies et lui permette de discerner le vrai pour servir la paix sociale.

M. PAUL STAES, de Liège, en remplacement de M. P. BERRYER, expose, en quelques mots très applaudis, *la formation des conférenciers populaires et les conférences-types*. Les exigences de la propagande veulent qu'on multiplie les conférences même dans des localités minimes, les orateurs connus et désirés n'y pourraient suffire; la jeunesse, d'autre part, a besoin d'employer son activité et d'apprendre à être utile : de là les conférences-types. Un conférencier expérimenté réunit une quinzaine de jeunes gens,

(1) On ne peut manquer de mentionner ici le livre si bien documenté de M. l'abbé Millot, *Que faire pour le peuple?* (Paris, Lecoffre); et aussi F. Le Play, *la Réforme sociale en France*, et *l'Organisation du travail;* que complète sur les questions actuelles le volume de M. A. Béchaux, *les Revendications ouvrières en France et à l'étranger*. Voir aussi Jules Michel, *Leçons d'économie sociale*.

expose le plan d'une conférence sur un sujet donné, développe le plan, avec tous les conseils pratiques sur la manière de se concilier l'auditoire, de l'étudier, de le bien éclairer en procédant avec une grande clarté et des raisonnements simples. Chacun pourra alors la répéter en la variant pour l'adapter à des milieux divers. Le but est d'instruire des auditeurs qui ignorent, et non de les mêler aux controverses de détail. Pas de phrases ni de discussions; des faits, des exposés précis; par exemple, l'économie d'une loi, l'histoire d'une réforme, et, si le public est hostile, l'examen d'une question tout à fait pratique : habitations populaires, mutualité, crédit, etc... Cette méthode qui utilise au profit de tous l'expérience des aînés et multiplie les efforts en formant de jeunes talents, a donné les meilleurs résultats.

L'ordre du jour appelle ensuite la question des *Cercles d'études sociales dans les villes et dans les campagnes.* Plusieurs rapports sont successivement présentés, dans lesquels les orateurs fournissent d'intéressants renseignements sur le but, le fonctionnement et les résultats de ces groupements intellectuels, fondés un peu de tous côtés en France, soit par l'Association catholique de la jeunesse française, soit sous l'inspiration du « Sillon ». Là, étudiants, employés et ouvriers s'exercent à la parole et à la discussion des principales questions sociales à l'ordre du jour. Tantôt le problème mis à l'étude est l'objet d'un exposé très simple sur les conclusions duquel la discussion s'engage; tantôt on en aborde l'étude sous forme de conférence contradictoire. Les sujets les plus divers sont ainsi passés en revue, mais le plus généralement on s'en tient à des questions d'économie sociale ou d'histoire. Quelques cercles ne craignent point d'aborder le commentaire d'une page de l'Évangile. Tous ont pour but d'instruire le peuple de ses devoirs en même temps que de ses droits, et de travailler à la pacification sociale en combattant les utopies collectivistes.

M. Rolland a parlé d'abord des cercles d'études de Paris qui comprennent des ouvriers et des employés au nombre d'une quinzaine par groupe et se réunissent une fois la semaine, généralement dans un patronage. Il en existe actuellement vingt-deux fondés par le « Sillon » et en relations directes avec lui. — M. Beudet a entretenu l'assemblée d'un groupe d'études de Lyon dont il était le délégué au Congrès et qui, fondé il y a quatre ans par des anciens élèves de l'École professionnelle de la Salle, a pour but de prémunir ses membres contre les dangers de l'isolement et contre les attaques des camarades d'atelier ou de magasin plus ou moins irréligieux. Les séances d'études et de discussion y sont présidées et dirigées par un avocat éminent du barreau de Lyon, M. Crétinon. Joignant la pratique à la théorie, le cercle a eu sa part d'initiative dans la constitution d'une mutualité scolaire pour les enfants des écoles libres et dans la créa-

tion d'autres groupes analogues aujourd'hui florissants. — Le cercle d'études de Limoges, représenté par M. Ribière, a, lui aussi, donné déjà d'excellents résultats puisque actuellement 250 à 300 hommes prennent part à ses travaux. Depuis sa fondation, en 1897, il n'a cessé de progresser, faisant appel à tous les hommes de bonne volonté et de bonne foi, quelles que soient leurs idées et leurs croyances. Les travaux se divisent en sessions, lesquelles comprennent un nombre variable de conférences contradictoires, et des réunions extraordinaires qui groupent jusqu'à 3 et 4.000 auditeurs. — M. Decroix présente en quelques mots la physionomie générale d'un cercle lillois, le « cercle du vieux Lille » affilié, comme la plupart des réunions de jeunes gens du Nord et du Pas-de-Calais à l'Association catholique de la jeunesse française. Ce cercle a deux réunions par mois : dans la première, un membre du cercle développe une question religieuse et sociale; dans la seconde on examine et on réfute les objections que les membres du groupe ont entendu faire au dehors sur tel ou tel point d'ordre économique ou religieux. Lui aussi, il a beaucoup étendu son action dans ces derniers temps et un certain nombre de groupes analogues organisés dans la région sont dus en grande partie à son initiative. — Mêmes résultats encourageants ont été obtenus par les cercles d'études de la Seine-Inférieure dont M. Montier, avocat, directeur des Philippins de Rouen, expose en excellents termes le programme et le fonctionnement. Il y a, à Rouen même, dix patronages et une conférence Ozanam fréquentée par la jeunesse instruite. Le plus important de ces groupements est le cercle Saint-Philippe de Néri, fondé en 1893, type du patronage démocratique et social, en parfaite communauté d'idées avec le « Sillon ». Actuellement fréquenté par plus d'un millier d'enfants et de jeunes gens, il maintient dans la voie du bien et des idées saines une masse d'âmes jeunes et faibles qui, sans lui, seraient perdues sans retour pour la vérité et pour la vertu. — Une mention est due au rapport de M. Charles Gallet, avocat à la Cour de Paris qui expose le but et le fonctionnement d'un groupe rural organisé à Chauché, petite bourgade du Bocage vendéen. Fondé en 1899, sous le nom de conférence de Saint-Christophe, ce groupe est composé d'ouvriers et d'agriculteurs : le président est forgeron-serrurier. Les membres, actuellement au nombre de 15, se proposent « de servir en même temps leur grande et leur petite patrie en se prêtant un mutuel appui ». Pour atteindre ce but, ils suivent le programme de l'*Association catholique de la jeunesse française*, que trois mots résument : piété, étude, action. La conférence Saint-Christophe est ainsi : 1° Une *confrérie*, une *fraternité*, dans le sens « moyenageux » de ces expressions. — Elle a ses patrons, ses fêtes, sa place réservée dans les cérémonies de l'Église; elle assiste en corps aux mariages de ses membres, etc. 2° Un *cercle d'études* qui tient des réunions régulières et fréquentes. — Ces réunions sont de trois sortes : séances préparatoires, bimensuelles, pour le choix des sujets

et la désignation des conférenciers; séances ordinaires, auxquelles assistent les jeunes gens du patronage; séances solennelles : on y invite des notabilités et les camarades des paroisses voisines ; parfois ces réunions sont publiques et contradictoires. Exemple : conférences sur l'alcoolisme et sur les sorciers. Bien que tous les sujets soient admis sans exception, les jeunes gens étudient de préférence les questions présentant un intérêt professionnel. La discussion est dirigée par le président assisté de l'aumônier et souvent aussi du curé de la paroisse. 3° Un *comité d'action sociale.* — La Conférence de Chauché a fondé une société de tempérance antialcoolique et un service de renseignements et de correspondances, organisé une troupe dramatique, aidé à la fondation d'un syndicat d'assurance contre le mortalité du bétail. Chauché publie chaque année son *almanach*, petit opuscule de 16 pages, rédigé uniquement par les jeunes « ruraux ». L'exemple de Chauché a été suivi. Il existe en Vendée, à l'heure actuelle, 34 groupes créés sur le modèle de la Conférence Saint-Christophe ; d'autres groupes ruraux se fondent également dans les départements voisins. Tous sont issus de l' « Association catholique de la jeunesse française » dont ils forment, dans la région de l'Ouest, un des éléments constitutifs, non le moins intéressant, ni surtout le moins vivant.

M. A. Delaire, au nom de M. Georges Blondel signale le *Groupe d'études sociales de la Plaine*, fondé à Marseille en 1897. Modeste à ses débuts, mais actif et laborieux, servi par un secrétaire dévoué, M. Joseph Coulonge, il apporte son contingent aux efforts de relèvement social du peuple. De novembre à mai, il s'est réuni presque tous les lundis, 27 séances, de mieux en mieux suivies. Plusieurs de nos confrères, MM. Bergasse, Fabry, le R. P. Ludovic de Besse et M. G. Blondel y ont fait des conférences, et le groupe espère que tous les membres de l'École de la Paix sociale qui passeront à Marseille voudront bien l'aller visiter pour prendre part à ses séances.

En outre deux notes ont été adressées au Congrès, l'une au nom de l'*Union des œuvres catholiques de jeunesse du Havre*, laquelle pourra être mise à la suite du rapport de M. Montier; l'autre au nom de l'*Association catholique de la jeunesse du Pas-de-Calais*, sur laquelle un rapport spécial sera présenté à l'une des prochaines séances par M. le baron H. Dard.

La séance est levée à six heures.

Le Secrétaire,
P. Lefébure.

SIXIÈME RÉUNION (11 JUIN)

La jeunesse universitaire américaine. — La formation de l'étudiant en droit et les nouvelles méthodes d'études juridiques. — La jeune magistrature. — L'Association catholique de la jeunesse française.

La séance est ouverte à 9 heures précises du matin sous la présidence de M. HENRI JOLY, vice-président de la Société d'Économie sociale.

M. PAUL ESCARD, empêché de se rendre à la séance de ce jour, a envoyé sur *la Jeunesse universitaire américaine* un rapport qui peut se résumer ainsi. L'instruction n'est pas tout dans l'éducation : il y a encore et auparavant, la formation morale et religieuse ; on ne doit pas, non plus, négliger les exercices physiques, ni refuser d'honnêtes divertissements. Comprenant ce « rôle vital » de l'Université, les États-Unis ont un enseignement pratique ou professionnel grâce à l' « Elective System » ; les offices et les réunions pieuses existent dans tous les « collèges » ; il y a des professeurs de sociologie et d'éducation, comme on trouve aussi des cours de morale et d'Écriture sainte. Les sports de toute espèce et les réunions les plus diverses tiennent enfin une bonne place dans l'existence de l'étudiant américain. La liberté d'association s'épanouit féconde dans les fraternités, les clubs innombrables, etc., pour unir, assister, moraliser et distraire les « collegemen », — par l'observation de la tempérance, par des œuvres philanthropiques (telles que les Settlements sociaux et les « Summer schools » de Chautauqua), etc. Le gouvernement n'intervient guère et l'initiative privée fait seule les frais de ces multiples institutions. Étant donné les mœurs transatlantiques, la coéducation et les rapports entre jeunes gens des deux sexes n'ont pas en Amérique les inconvénients graves qu'ils rencontreraient chez nous. Empruntons cependant aux États-Unis ce qu'ils ont d'imitable : la décentralisation libérale, les pratiques morales et religieuses, les études « modernes », — et demain nous aurons des hommes.

La discussion étant ouverte, M. MOREL D'ARLEUX pense que la coéducation ne saurait être considérée même en Amérique comme sans inconvénient pour les mœurs, puisque le rapporteur dit lui même qu'elle retarde les mariages. — M. HUBERT-VALLEROUX voudrait connaître les résultats réels et pratiques de l'éducation universitaire américaine. — M. SALEILLES estime que là comme en Angleterre, à Oxford par exemple, le résultat visé et obtenu est la formation personnelle, l'accroissement de la valeur intellectuelle et morale, bien plutôt qu'une instruction technique et spéciale. — M. LE MARQUIS DE LA TOUANNE a constaté pendant un long séjour aux États-Unis, que les jeunes gens qui ont des grades universitaires sont plus

recherchés pour les hautes fonctions de l'industrie. — M. HUBERT-VALLEROUX en conclut que les diplômes sont considérés comme importants. — M. LE MARQUIS DE LA TOUANNE le reconnaît, mais il insiste sur le caractère toujours pratique de l'enseignement en Amérique comme en Angleterre ; le diplôme est seulement envisagé comme l'indice d'une forte éducation supérieure qui a développé la valeur de l'homme.

La parole est donnée à M. R. SALEILLES, professeur à la Faculté de droit de l'Université de Paris, sur *la Formation de l'étudiant en droit et les nouvelles méthodes d'études juridiques.*

M. R. SALEILLES montre que la mission de l'enseignement supérieur, qu'on le veuille ou non, est avant tout une mission éducatrice, destinée à la formation générale des esprits, et que ce rôle, que personne ne conteste dans le domaine des sciences philosophiques et historiques, se manifeste tout aussi bien dans le domaine des sciences sociales, et même sur le terrain du pur droit privé. Il se réalise, non pas par un apostolat d'idées, ce qui ne rentre pas dans la fonction du maître, mais par l'influence des méthodes scientifiques. Et, après avoir indiqué comment cette influence existe et quelle en est la portée, M. Saleilles précise dans quel sens actuellement elle se fera de plus en plus sentir par application des méthodes de caractère positif et expérimental qui tendent à dominer même dans la matière du pur droit civil. En apprenant aux jeunes gens à ne plus se contenter d'une formule verbale, mais à aller jusqu'au fond des réalités qu'elle recouvre, la méthode d'observation les habituera à tenir compte dans la vie des lois sociologiques qui s'imposent. En faisant voir que le droit individuel ne peut être étudié et apprécié que dans ses rapports avec l'ensemble des institutions sociales qui se fondent, elle lui donnera le sens des solidarités qui doivent être à la base des relations sociales. En dégageant la marche évolutive et comparative du droit national par rapport au développement parallèle des autres législations, elle donnera le sens du progrès historique en matière de droit et dressera les esprits à en seconder la marche au lieu de l'entraver.

M. LE PRÉSIDENT déclare combien il est heureux de voir soutenir, avec un rare talent et une autorité incontestée, les idées mêmes de Le Play : notre fondateur a toujours condamné les opinions de J.-J. Rousseau sur l'éducation de la jeunesse et recommandé le recours à la méthode scientifique d'observation. — M. HUBERT-VALLEROUX ne saurait voir sans inquiétude préconiser l'abandon à la jurisprudence du soin d'élaborer peu à peu l'interprétation de la loi ; on en connaît trop les abus. — MM. SALEILLES et LACOIN ne nient point ce danger, mais ils font voir successivement que la loi néanmoins est tenue à se borner aux généralités et qu'il les faut bien adapter aux nécessités changeantes.

La parole est donnée à M. Charles Renard, ancien magistrat, sur *la jeune magistrature.*

M. Charles Renard fait remarquer d'abord que de jour en jour s'affirme la mission sociale du juge qui devient peu à peu l'arbitre de la paix sociale, étant appelé à résoudre non plus seulement les compétitions d'intérêts privés, mais aussi les conflits aigus des classes. Dans l'accomplissement de cette haute mission, le magistrat n'aura jamais trop de fermeté, de tact, de modération et surtout d'impartialité. Or quelles espérances peut-on fonder aujourd'hui pour les jeunes gens qui entrent dans la carrière? Seront-ils dignes de remplir le rôle social qui leur est dévolu? Le contraire est à craindre, étant données les conditions actuelles du recrutement et de l'avancement de la jeune magistrature. A part quelques rares exceptions, les jeunes suppléants souffrent impatiemment, et non sans révolte intime, de leur longue attente dans les postes inférieurs. La science et le talent l'emportent si rarement sur la faveur, que les meilleurs, découragés, n'apportent dans l'accomplissement de leurs délicates fonctions qu'une apathique indolence, préjudiciable au bon renom du corps d'élite dont ils aspirent à faire partie. Il est temps de parer aux dangers de cette situation : modifier les conditions du recrutement, desserrer les rangs encombrés, assurer l'éducation professionnelle de ceux qui entrent dans la carrière pour écarter les non-valeurs; tels sont les remèdes urgents qu'il semble nécessaire d'appliquer sans retard.

M. Joly, président, M. Hubert-Valleroux et M. Ch. Renard échangent diverses observations. — M. Hubert-Valleroux insiste sur la difficulté, en France surtout, d'avoir une magistrature indépendante. Sous l'ancien régime, le corps des magistrats se recrutait lui-même; aujourd'hui on ne regarde que les diplômes et les concours; autrefois on mettait au premier rang les traditions professionnelles et l'honorabilité de la vie. Le magistrat intègre gardait toujours la position à laquelle il avait été appelé, et n'avait à solliciter ni avancement, ni déplacement. La magistrature anglaise, nommée par la couronne, offre aussi des garanties d'indépendance ; d'ailleurs les *magistrates* ou *justices of the peace* sont des propriétaires fonciers auxquels leur situation considérable assure une grande influence dans la région soumise à leur juridiction (1). En Belgique aussi les juges de paix ont un recrutement meilleur, un rang plus élevé, une importance plus grande qu'en France. En terminant, M. Hubert-Valleroux demande qu'on se préoccupe davantage d'assurer, en dehors de la politique, aux magistrats un meilleur recrutement et plus d'indépendance. — M. Albert Rivière, secrétaire général de la Société générale des pri-

(1) V. notamment sur ce point, F. Le Play, *la Constitution sociale de l'Angleterre*, liv. VIII, ch. VII et XIII, et liv. IX, ch. III; et aussi *la Réforme sociale en France*, liv. VII, ch. 57 et 59.

sons, fait remarquer que plusieurs propositions déposées au Parlement ont pour but de donner satisfaction aux préoccupations précédentes, notamment en ce qui concerne la nomination des magistrats sur présentations faites par les corps judiciaires, et aussi l'inamovibilité partielle des juges de paix, etc.

La parole est donnée à M. LACOIN sur l'*Association catholique de la jeunesse française; histoire et résultats.*

M. LACOIN, avocat à la Cour d'appel de Paris, résume le rapport que M. LE COMTE D'ORFEUIL n'a pu venir présenter lui-même. L'orateur commence par rappeler que MM. le vicomte de Gibon, Hébrard, Decroix, Montier, Gallet, le baron Dard, entendus au cours du Congrès, et M. René Bazin lui-même qui le préside, se rattachent tous par des liens divers à l'Association catholique de la jeunesse française. Il expose l' « histoire et les résultats » de cette association, le caractère *social* de son *but* : réaliser l'amélioration de la société, et de son *origine,* issue de l'œuvre des cercles catholiques. Ses débuts furent modestes. Cependant, dès 1887, elle pouvait rassembler à Angers les délégués de 30 groupes, sous la présidence de Mgr Freppel; depuis, les congrès tenus à Paris, à Grenoble, les réunions dont les fêtes de Notre-Dame et le pèlerinage de Rome (1891) furent l'occasion, marquèrent ses progrès. En 1893, l'expérience parut suffisante pour que l'on pût rédiger des statuts définitifs. En 1897, le Congrès de Tours émit le vœu que l'Association participât à l'action publique en faveur des intérêts religieux et sociaux : aussi a-t-elle donné son concours aux campagnes entreprises pour les libertés d'enseignement et d'association. Tout récemment une assemblée plénière, tenue à Paris, décidait d'orienter de plus en plus les études vers les questions sociales. L'Association est essentiellement une fédération de groupes autonomes auxquels elle ne demande pas de renoncer à leur indépendance, mais à leur isolement. Elle comprend des cercles d'étudiants, mais aussi en grand nombre des cercles d'ouvriers et de paysans. Elle les unit par des règles à la fois fermes et flottantes en leur recommandant la prière, l'étude, l'action. Chacun poursuit à sa guise l'obtention de ce triple résultat. L'organe central se borne à fournir à tous les renseignements qu'ils demandent, à leur proposer des sujets communs de travaux (pour l'an prochain : les syndicats professionnels), à provoquer leur entente en les appelant à certaines réunions périodiques. La principale, formée de tous les délégués, se tient chaque année à Paris : c'est le conseil fédéral. Il élit un comité permanent qui se charge d'assurer les différents services généraux : *Revue de la Jeunesse catholique,* commission juridique; commission des études, commission des renseignements professionnels (chargée de donner aux jeunes gens des détails précis sur les différentes carrières : 650 demandes lui ont été adressées cette année). Le comité comprend un cer-

tain nombre de membres dont la mission est de correspondre avec les groupes d'une zone déterminée ou « Union régionale », ayant son bulletin local, sa vie propre, au sein de l'Association. Telle est cette organisation, forme nationale et française, du mouvement représenté aux Etats-Unis par les Unions chrétiennes dont le Congrès a été précédemment entretenu.

M. le Président félicite M. Lacoin de ce lumineux exposé qui montre la solide organisation et la vitalité féconde de la grande Association dont il est lui-même un des membres les plus brillants et dont le Congrès a pu apprécier par maints rapports l'activité et les travaux.

La séance est levée à 11 heures 3/4.

Les Secrétaires,
Maurice Garbon et Alexandre Célier.

SEPTIÈME RÉUNION (12 juin)

Les associations d'anciens élèves des établissements d'enseignement libre. — Le rôle social du propriétaire foncier et les différents types d'exploitation du sol. — L'Association de la jeunesse catholique du Pas-de-Calais.

La séance est ouverte à 9 heures précises, sous la présidence de M. René Lavollée, vice-président de la Société, auprès duquel prennent place MM. Delaire, Béchaux, Lepelletier et F. Gibon.

M. le Président, après avoir souhaité la bienvenue à M. Fénelon Gibon, secrétaire de la Société générale d'éducation et d'enseignement et rappelé que le dévouement à toutes les grandes causes est de tradition dans sa famille, dont le nom est depuis longtemps en vénération à la Société d'Économie sociale, lui donne la parole pour son rapport sur un projet de *fédération des associations amicales d'anciens élèves des établissements libres d'enseignement primaire et secondaire.*

M. F. Gibon expose que la fédération projetée grouperait environ 200.000 membres et ferait sentir son influence : *a*) sur le terrain des intérêts, en favorisant le placement des camarades à la recherche de positions; *b*) sur le terrain religieux et social, en groupant en un faisceau compact des forces qui défendraient les institutions religieuses et nos libertés menacées. Ces idées, déjà applaudies au Congrès des catholiques du Nord en novembre 1901, ne perdront rien de leur intérêt à être transposées dans l'ordre des intérêts économiques et sociaux. Il faut s'élever avec la force que donne le droit, avec la constance qu'inspirent les con-

victions opprimées contre les destructeurs de la vraie civilisation, contempteurs du Décalogue éternel, qui cherchent à ruiner le culte de Dieu par les persécutions religieuses, le respect de la famille par les lois scolaires, le droit de propriété par les mesures collectivistes. En face de ce péril plus pressant que jamais, il est nécessaire que les braves gens s'unissent, qu'ils aient autant d'audace que les coquins, qu'ils mettent en commun leurs efforts jusqu'à ce qu'ils soient parvenus à obtenir une législation et une organisation sociale ayant pour base le christianisme. Une fédération comme celle qui se prépare ne peut manquer de hâter le jour de la victoire, car de groupes faibles et isolés elle fera une association puissante ; elle contribuera ainsi à préparer un avenir meilleur par l'unité morale du pays dans l'ordre, la religion et la liberté.

M. le Président, après la lecture de ce rapport remarquable par l'élégance de la forme comme par l'élévation des pensées, ouvre la discussion. — M. Hubert-Valleroux, puis M. Beudet, insistent notamment sur l'utilité qu'il y aurait, pour augmenter le nombre des adhérents, à offrir aux membres des associations d'anciens élèves groupées en fédération, des avantages matériels, tels que bureaux de placement, secours mutuels, relations industrielles et commerciales entre les affiliés, etc. — M. Fénelon Gibon partage entièrement cette manière de voir et se propose bien d'en tenir compte dans l'élaboration des statuts de la fédération.

La parole est à M. Lepelletier, professeur à la Faculté libre de droit de Paris, pour un rapport sur *le rôle social du propriétaire foncier et les différents types d'exploitation du sol.*

M. Lepelletier. — A l'heure où l'agriculture, épuisée par de longues années d'épreuve, a besoin, pour reconquérir le rang qu'elle occupait jadis dans la hiérarchie des industries, de transformer radicalement ses méthodes et l'ensemble des conditions économiques au milieu desquelles elle opère, le rôle du jeune propriétaire foncier apparaît plus essentiel que jamais et plus digne d'attirer les nobles initiatives soucieuses d'occuper utilement et avec profit pour elles-mêmes leur féconde activité. Quel que soit le mode d'action qu'il choisisse, quel que soit aussi le système d'amodiation usité dans les milieux où il est appelé à vivre, il peut et doit avoir une influence considérable au triple point de vue de la prospérité matérielle, de la paix sociale et de la sagesse politique des populations qui l'entourent. Fermage, métayage, exploitation directe surtout, lui donnent à des degrés divers le moyen de contribuer, dans une large mesure, au relèvement d'une industrie si essentielle à la prospérité et à la richesse de l'État, et d'opposer, aux ravages de la sophistique décevante du collectivisme agraire, l'action salutaire de l'exemple, l'obstacle bienfaisant du contact immédiat des détenteurs du sol avec ces populations

rurales, dont il importe de dissiper les préventions contre le parasitisme et l'inutile mission de ceux qui possèdent la terre sans se donner la peine de la féconder eux-mêmes!

M. le Président, en félicitant M. Lepelletier de cet important travail, ouvre la discussion (1). — M. Deschamps s'associe pleinement aux conclusions du rapporteur, et insiste sur ce fait si souvent confirmé dans l'histoire, qu'un droit, non exercé dans sa plénitude, perd sa force et apparaît comme une usurpation. Si les propriétaires veulent opposer un solide obstacle aux menaces du collectivisme, il leur faut remplir les obligations corrélatives de leur droit. — M. Clément Juglar, de l'Institut, ne partage pas l'optimisme du rapporteur : on abandonne la terre parce qu'elle ne rapporte plus assez; tout ce qu'on essayera sera impuissant contre cette conséquence de l'unification des marchés du monde; alors pourquoi vouloir pousser à des progrès agricoles quand on souffre déjà de la surproduction? — M. le Président ne peut partager les sentiments pessimistes de M. C. Juglar, notamment il ne saurait admettre que la terre ne paye pas et ne mérite pas qu'on y revienne; au contraire, un domaine bien administré donne une rémunération aussi grande et plus sûre que les entreprises commerciales. — M. Hubert-Valleroux rappelle que les capitalistes jouent en agriculture aussi bien qu'en industrie un rôle important, car c'est grâce au capital qu'on peut coloniser des territoires nouveaux et mettre en valeur des terrains jusqu'ici improductifs. — M. l'abbé Ackermann insiste sur la nécessité des études scientifiques pour le jeune propriétaire qui veut se charger de conduire une entreprise agricole et de réaliser les progrès indispensables pour obtenir les grands rendements. — M. Lepelletier ne se dissimule pas les difficultés de la tâche; il y aura des insuccès et des désillusions, mais ce n'est pas un motif pour abandonner la partie et laisser déchoir l'industrie agricole au grand préjudice du pays : le meilleur moyen, le seul peut-être, de faire respecter le droit de propriété, c'est de l'exercer dans sa plénitude.

La parole est à M. le baron Dard, député du Pas-de-Calais, pour une communication sur *l'Association de la jeunesse catholique du Pas-de-Calais*.

M. le baron Henri Dard. — L'Association, fondée en 1878, compte aujourd'hui 2.000 membres et une soixantaine de groupes. Elle est recrutée dans toutes les classes sociales. Son but est de moraliser et de christianiser les jeunes gens; pour cela, elle organise des fêtes religieuses, des pèlerinages, etc., ainsi que des distractions honnêtes, des jeux, des excursions instructives, etc.; enfin elle fonde des groupes dans chaque paroisse. Ceux-ci s'occupent d'œuvres et donnent aux jeunes gens l'occa-

(1) La discussion résumée ici sera reproduite *in extenso* avec la communication de M. F. Lepelletier.

sion de faire ensemble et sous une direction éclairée des études religieuses et sociales. L'Association se préoccupe aussi de fournir aux jeunes gens un appui mutuel dans les difficultés de leurs carrières. A cet effet, elle a déjà fondé un bureau de renseignements et de placements. M. le baron Dard reprend ensuite en détail chacune des parties énumérées, et surtout celles qui ont un intérêt social ; puis il ajoute quelques renseignements sur l'organisation de l'Association au point de vue de sa hiérarchie et de son administration.

M. le Secrétaire général communique une note adressée par l'Association et relative aux cercles d'études à la campagne dans l'arrondissement de Saint-Pol. Neuf cercles existent, modestes, composés exclusivement de jeunes paysans. Chaque année les présidents se réunissent en octobre et arrêtent le sujet qui sera étudié dans l'année ; ainsi cette année : les syndicats agricoles et les caisses d'assurance contre la mortalité du bétail. Malheureusement, si la bonne volonté est grande, les connaissances nécessaires font défaut, même chez ceux qui doivent diriger ces groupes. Il faudrait qu'une préparation sociale eût lieu dans les collèges et les séminaires pour enseigner les principes et apprendre à observer les faits. Les séances se tiennent l'hiver deux fois par mois ; elles comprennent toujours, après le travail, une partie récréative. Chaque année l'Association organise une grande excursion ; ainsi en 1900 elle est venue à l'Exposition.

Diverses observations sont échangées relativement aux bibliothèques des cercles de l'Association et aux « manuels » qu'on peut prendre pour guides : *le Catéchisme d'économie sociale* de M. Cousin, *les Leçons d'économie sociale* de M. Jules Michel, le livre de M. l'abbé Millot *Que faire pour le peuple ?* sont particulièrement recommandés. A propos du patronage que l'Association peut exercer très utilement sur ses membres, notamment pendant le service militaire, un officier présent assure que, sauf de très rares exceptions, les recommandations de l'Association seront toujours bien venues auprès de tous les officiers, pourvu qu'on ne demande pas de faveurs, mais seulement une sollicitude bienveillante.

Les Secrétaires,
P. Melizon et F. Decroix.

VISITES INDUSTRIELLES ET SOCIALES

I. — VISITE AUX SYNDICATS D'EMPLOYÉS ET OUVRIERS DE LA RUE DES PETITS-CARREAUX

Le dimanche 8 juin, à 3 heures, les congressistes se réunissaient, 14, rue des Petits-Carreaux. Là, au milieu de ce quartier des rues Réaumur, du Sentier, de Cléry, d'Aboukir, qui, les jours de semaine, donne l'idée d'une vaste ruche laborieuse, où il n'est point de place pour les flâneurs et les oisifs, centre de l'intense activité commerciale du Paris moderne, à quelques pas de Saint-Nicolas des Champs et de l'antique abbaye de Saint-Martin, qui évoquent le souvenir du Paris du moyen âge, les Frères des Écoles chrétiennes possèdent un important établissement, école de garçons, communauté religieuse, siège des syndicats d'employés et ouvriers chrétiens et de leurs nombreux services.

Aimablement reçus par les dignitaires du Syndicat et les Chers Frères, les congressistes prenaient bientôt place dans la Salle des Fêtes, ainsi qu'un grand nombre de syndiqués. La séance était présidée par M. Joly, vice-président de la Société d'Économie sociale, assisté de M. Delaire et du Cher Frère Hiéron.

M. Verdin, qui depuis plus de quinze ans s'occupe du « Syndicat des Employés du commerce et de l'industrie, » et en est comme la cheville ouvrière, après avoir été un de ses fondateurs, a d'abord exposé l'historique et les résultats de l'œuvre.

Fondé en 1887, sous l'inspiration et avec l'appui des Frères des Écoles chrétiennes, après des débuts très modestes, parfois pénibles même, le Syndicat n'a commencé à se développer qu'en 1892. Ses fondateurs s'étaient surtout préoccupés d'avoir des adhérents parfaitement unis, acceptant la même discipline morale, convaincus de la nécessité de l'aide mutuelle et fraternelle. Pour y être admis, il fallait faire partie d'une œuvre de persévérance religieuse. En 1899, le syndicat entrait dans la vie publique, en participant aux élections au conseil supérieur du travail, malgré l'opposition de quelques syndicats révolutionnaires, qui lui contestaient le caractère professionnel. En 1900, il prenait part à l'Exposition universelle, et obtenait une médaille d'argent. L'œuvre étant dès lors solidement assise et en pleine prospérité, les statuts furent revisés en 1901, et l'obligation de faire partie d'une œuvre de persévérance fut remplacée par la simple obligation d'être notoirement catholique. Aujourd'hui, le nombre des adhérents est de 2.330.

Le Syndicat s'occupe de la défense des intérêts généraux des employés et s'efforce de lutter contre l'avilissement des salaires, l'exagération de la durée du travail, le travail du dimanche, et ne procure pas de places à ses membres dans les maisons qui laissent à désirer sous ces divers rapports. Il procure de plus des avantages directs. En 1901, il a pu faire obtenir 651 places, dont 439 débutants et 212 hommes; ce dernier chiffre est relativement important, car de plus en plus, les commerçants, pour diminuer leurs frais recherchent des jeunes gens de 16 à 18 ans, qui sont moins payés, et font le même travail que des hommes. Plusieurs magasins, surtout d'habillement, accordent, par traités, des remises variant de 5 à 10 %, et qui sont remboursées par le syndicat aux adhérents. Depuis l'origine, sur un million d'affaires, ils ont bénéficié de 80.000 francs; en 1901, sur 131.900 francs, de 7.070. Ce système de coopération a pour avantage de soutenir les petits commerçants honnêtes et laborieux, dans les quartiers où les adhérents sont assez nombreux pour fournir une clientèle appréciable. Enfin, le système des achats en commun a été commencé, et pour la saison prochaine, notamment, une commande de 200.000 kilos de charbon a pu être faite à des prix très avantageux.

De nombreuses difficultés, la trop grande dispersion des adhérents, la crainte peut-être de faire tort aux commerçants bien disposés pour le syndicat, ont empêché de fonder une véritable société coopérative, mais la question est à l'étude et recevra prochainement une solution favorable.

Signalons encore : une société de secours mutuels : *la Fraternité commerciale* (cotisation : 1 franc par mois au-dessous de 18 ans ; 2 francs par mois au-dessus) qui comprend de nombreux membres honoraires, assure en cas de maladie les soins du médecin et du pharmacien et une indemnité journalière, une pension de retraite pour la vieillesse, ou le cas d'invalidité ; des caisses de secours immédiat, de prêts gratuits, qui sont en général, régulièrement remboursés; l'envoi de couronnes au nom du Syndicat aux funérailles des adhérents, manifestation de sympathie très appréciée dans les milieux parisiens; les services rendus aux soldats appartenant au Syndicat, qui reçoivent des lettres de recommandation, des encouragements, et surtout sont assurés, à leur retour du régiment, de retrouver une situation.

Pour permettre aux membres du Syndicat de mieux se connaître et de se rendre service, des groupes professionnels, comprenant ceux qui appartiennent à un même genre d'affaires, ont été créés ; ils se réunissent mensuellement. D'autres groupements existent aussi, pour leur procurer des distractions et les mettre en relations, tels qu'une section de photographie.

Des cours professionnels très suivis ont lieu plusieurs fois par semaine au siège du Syndicat : anglais, allemand, espagnol, comptabilité, sténo-dactylographie, L'enseignement social n'est pas négligé. La commission d'études donne par an neuf conférences, où les questions économiques sont

discutées au point de vue pratique ; depuis 1894, les travaux sont dirigés par M. Jean Lerolle, fils du député de Paris, et l'un des meilleurs élèves du si regretté Claudio Jannet.

Un conseil judiciaire, composé d'avocats et d'agréés, donne des consultations gratuites.

Un restaurant économique procure aux syndiqués des repas à bon compte ; 250 déjeuners sont pris journellement, au prix de 1 fr. 15, et avec réduction notable, si les repas sont pris pendant une semaine ou un mois.

Le syndicat est dirigé par un conseil élu par les membres, qui à son tour nomme un bureau, chargé de préparer les décisions et de les soumettre au Conseil. Chaque membre du Conseil est président d'une commission spéciale. Une commission administrative de 6 membres, renouvelée chaque semaine, assure le service.

La cotisation est de 6 francs par an et est régulièrement payée. Le budget, en 1901, s'est élevé à 11.000 francs.

Le syndicat a un organe : *l'Employé*, mensuel, rédigé par des employés.

Les relations professionnelles avec les organisations similaires, même avec celles qui sont dirigées dans un esprit différent, sont excellentes, et le syndicat jouit d'une réelle autorité, même au ministère du Commerce et au Conseil supérieur du travail.

Un syndicat, a dit très bien M. Verdin, en guise de conclusion, doit avoir une vie professionnelle et représenter les aspirations de ses membres. C'est un instrument de pacification, mais pour qu'il remplisse son but, il faut que ses membres s'inspirent des doctrines de l'Évangile. Le syndicat des Employés, dont les doctrines concordent avec celles de la Société d'Économie sociale, a réussi parce qu'il a suivi cette voie.

M. Verdin a tenu à rendre hommage aux Frères des Écoles chrétiennes qui accordent gratuitement le local nécessaire aux différents services, et notamment au Cher Frère Hiéron, qui a toujours mis au service de ses chers employés sa haute autorité morale.

M. Lecerf, président du « syndicat de l'Industrie du Livre », a présenté ensuite un rapport sur les syndicats ouvriers qui ont également leur siège, 14, rue des Petits-Carreaux, et se recrutent dans les œuvres de jeunesse ; ce sont les Syndicats du livre, de la métallurgie, de l'ameublement, de l'alimentation, de l'habillement.

Il s'est borné à parler du premier de ces syndicats, fondé en 1898, et qui compte environ 400 membres ; en 6 mois, 76 nouveaux membres ont été admis ; pour en faire partie, il faut être en possession d'un emploi, dans une des industries du livre, payé au tarif de la localité, être honorable, et subir un examen sur la valeur professionnelle. La cotisation est de 12 francs par an. Il possède 5.000 fr. en caisse.

Le syndicat a pour but l'étude de l'organisation du travail, la défense des intérêts corporatifs, les études professionnelles; respectueux de la liberté individuelle, il s'efforce d'amener la conciliation entre les classes. Il s'occupe du placement de ses membres, à Paris et en province : 175 demandes d'ouvriers ont été reçues, et 136 offres de patrons ; 76 emplois ont été procurés. Les syndiqués, grâce à une entente avec le syndicat des Employés, bénéficient de remises chez plusieurs commerçants; sur 6.590 francs d'affaires, ils ont eu 430 francs d'escompte.

Le syndicat possède une caisse de chômage, donnant une allocation de 2 francs par jour, à partir du septième jour; aucun syndiqué ne peut recevoir plus de 72 francs par an; il existe aussi une caisse de secours alimentée par les cotisations des membres honoraires et par divers bénéfices; un secours maximum de 50 francs est donné, en cas de décès, aux veuves, enfants, ou ascendants des syndiqués ; ils reçoivent des subsides, lorsqu'ils doivent se déplacer pour aller occuper une place; enfin, la caisse donne des secours en cas de grève, au maximum 24 francs par semaine, mais il faut que tous les moyens de conciliation aient été épuisés, et que la grève ait été votée par des groupes réguliers, et par les deux tiers des membres. Le syndicat a soutenu une grève dans ces conditions.

Il fait partie d'une Union syndicale avec le syndicat des Employés du commerce et de l'Industrie du Livre, et un syndicat de patrons; le lien entre patrons et ouvriers est formé par une commission mixte.

Enfin, des sections sont en formation pour les adhérents habitant la province.

L'organe du syndicat est *le Courrier du Livre*, bimensuel.

Il entretient des relations intimes avec les syndicats énumérés plus haut, et qui comptent ensemble 6 à 700 membres; leur organe commun se nomme l'*Echo des Syndicats*, et travaille à la formation sociale de ses adhérents.

Ces divers groupements tendent tous à faire régner entre leurs membres la concorde et l'union. Au lieu d'être des syndicats de guerre, ils ont pour but le développement de l'esprit de dévouement, l'accord des classes, et l'accomplissement du devoir social.

Enfin, M. Conty, président de la « Permanence syndicale » de Grenelle, a retracé les origines et la vie de cette œuvre très originale. Établie 210, rue Lecourbe, dans une salle parfaitement aménagée, elle a été fondée récemment par cinq ouvriers, pleins de foi et d'énergie, et a pris naissance dans la *Fraternité de l'Assomption*, groupement qui s'inspire du souvenir encore vivant du P. Pernet, un religieux au cœur ardent, d'une charité inépuisable, fondateur des Petites-Sœurs gardes-malades de l'Assomption, si populaires dans les centres ouvriers.

La Permanence syndicale comprend des adhérents de diverses profes-

sions. Elle organise des cours d'hygiène, d'économie politique et techniques, suivis en moyenne par 60 auditeurs, possède une bibliothèque de plus de 300 volumes, procure des remises à ses membres chez 60 commerçants du quartier et s'occupe du placement; 45 ouvriers ont pu être placés. Tous les mois, des conférences avec projections sont données aux familles des membres, et la salle contenant près de 400 personnes est souvent trop petite.

Le recrutement se fait très bien; en peu de temps, une seule maison du quartier a fourni 22 nouveaux membres.

C'est l'esprit de famille, de dévouement et d'union, dont l'ouvrier a le plus besoin, que cherche à développer dans la classe ouvrière cette œuvre aux débuts modestes, mais qui paraît destinée à un bel avenir et promet d'exercer une influence féconde.

Après la lecture de ces divers rapports, plusieurs membres du Congrès ont demandé des explications, ou présenté des observations.

M. Hubert-Valleroux a fait remarquer que rien dans la loi n'empêche un syndicat d'être confessionnel, si bien que, lorsque, en 1892, le syndicat des patrons du Nord, connu sous le nom de Notre-Dame de l'Usine, fut dissous, on n'osa pas invoquer le prétexte qu'il était confessionnel.

M. Hubert-Valleroux fait observer aussi que les conseils du travail sont nommés uniquement par les syndicats, qui élisent des délégués en proportion de leurs membres, mais on ne leur demande aucune justification, et les chiffres annoncés ne sont pas réels. Ainsi, un syndicat qui annonçait 500 membres en comptait en réalité 5, membres dissidents d'un syndicat prospère; un autre syndicat de 300 membres en compte 30 qui payent leur cotisation. Les socialistes profitent de ce manque de contrôle pour faire croire à une organisation puissante, mais en réalité, ils ne représentent pas la classe ouvrière.

Sur une question de M. O. Bompard, un membre du conseil a répondu que les syndicats ne pouvaient publier les noms de leurs adhérents, mais qu'il était facile de contrôler leur nombre par le simple examen du livre de caisse.

Après avoir visité les locaux des syndicats et examiné les divers documents et publications, les congressistes se sont retirés, emportant une excellente impression de leur visite.

Les syndicats de la rue des Petits-Carreaux, sous une direction prudente et dévouée, sont arrivés à une réelle prospérité, grâce à leur esprit vraiment professionnel et aux services rendus. Il y a là un véritable centre d'action sociale, qui exercera à la longue une salutaire influence sur le monde du commerce et de l'industrie.

J. Sarda.

II. — LA VISITE DU *SILLON* (8 JUIN)

Le XXI[e] Congrès d'Économie sociale a choisi pour objet de ses études et de ses travaux, le rôle social de la jeunesse. Parmi les organisations de jeunesse sociale, il lui a plu de faire une connaissance plus intime et plus profonde du *Sillon :* une visite à ses locaux s'imposait donc, le *Sillon* étant, moins que toute autre, une œuvre qui se définit en quelques mots; l'idéal eût été, même, de pouvoir s'y rendre un soir tandis que fonctionnent les salles de travail, le service des Cercles d'études ou la jeune garde, ou encore à l'une de ces heures où les camarades du *Sillon* se rencontrent pour causer fraternellement, joyeusement, de la cause aimée ou des espérances qui se lèvent... Le *Sillon* est alors avec son caractère bien particulier; il vit de la vie qui lui est propre; on sent son *âme*, où se trouvent réunies les aspirations les plus généreuses et les plus courageuses ardeurs, fortifiées par une amitié vivante qui anime et pénètre tout de sa chaleur.

Nous ne doutons pas, cependant, que les congressistes nombreux qui se sont rencontrés le dimanche 8 juin au *Sillon*, n'aient emporté de cette visite une impression assez nette et précise. Les chefs des différents services du *Sillon* ont donné, en même temps qu'un clair exposé de l'action qui leur est propre, toutes les explications qu'on a bien voulu leur demander. Mais auparavant, Marc Sangnier, président du *Sillon*, avait tenu à dire combien ses camarades et lui étaient heureux de voir venir à eux les membres du Congrès d'Économie sociale. N'est-ce pas, en vérité, le meilleur encouragement que nous puissions recevoir? Quoi de plus fortifiant, aux premières années d'un mouvement plus grand maintenant encore par les espérances qu'il donne que par les résultats — si appréciables soient-ils — qu'il a déjà fait naître, que de se sentir entouré de la bienveillance, de la sympathie de ceux qui, depuis longtemps, plongent leur regard dans les redoutables problèmes que soulève l'état social contemporain et qui, par le fait même de leur longue et savante expérience, ne portent guère d'intérêt qu'aux institutions ou aux organisations qui sont appelées à vivre et à prospérer. Marc Sangnier rappelle en quelques mots comment est né le *Sillon* et comment d'un groupement d'ouvriers et de jeunes étudiants désireux de travailler efficacement au bien de leur pays, il est devenu le centre d'un important mouvement d'éducation populaire. Il dit aussi quel en est le but et ce que les camarades qui en font partie se proposent d'atteindre en vivant, comme ils le font, du mieux qu'ils peuvent, le catholicisme social... Puis il donne la parole à Louis Meyer, chef du service des *Cercles d'études*.

L. Meyer explique d'abord l'organisation et le fonctionnement d'un cercle d'études. Il n'est pas besoin d'insister sur ce premier point, car

toute une séance du Congrès a été consacrée à cette question (1). Il donne ensuite des détails sur les rapports des cercles d'études entre eux et avec le *Sillon*. Le *Sillon* fournit aux membres des cercles d'études des facilités d'étude et de travail : il met à leur disposition des conseillers, qui, deux fois par semaine, organisent les *salles de travail*, c'est-à-dire passent leur temps à donner aux membres des cercles d'études qui veulent bien venir les consulter, des renseignements sur la conférence qu'ils ont à faire ou sur le sujet qu'ils veulent étudier : ils leur indiquent des livres, les aident dans leurs recherches, leur facilitent le maniement des faits et des idées. Mais ce ne sont pas là les seuls rapports du *Sillon* avec les cercles d'études. Tous les trois mois, un Congrès des cercles d'études de Paris et de la banlieue réunit au *Sillon* un ou deux délégués de chaque cercle. Pendant quelques heures on étudie en commun les questions portées au programme; mais surtout on se fait part des travaux et de l'activité de chacun. Le dernier de ces Congrès a eu lieu au mois de mai. Louis Meyer dit un mot aussi du Congrès national des cercles d'études qui s'est tenu au *Sillon* le 23 mars dernier. Plus de trois cents cercles étaient représentés par une quarantaine de délégués. Les travaux en viennent d'être publiés en brochure.

Les congressistes, vivement intéressés par cet exposé, posent à notre ami de nombreuses questions sur le genre de conférences et de travaux le plus en honneur dans les cercles d'études, sur la façon dont se créent ces petits groupements et comment ils se continuent malgré le mouvement perpétuel de la jeunesse qui les compose. Ils apprennent avec plaisir que l'on peut trouver dans différents numéros du *Sillon*, qu'il suffit de demander au secrétariat de la Revue, la nomenclature des questions étudiées et des détails vivants sur ce jeune organisme social, qui est appelé à contribuer si puissamment au vrai bien du pays.

Mais voici que déjà notre ami Guiard, « l'homme promenade » comme on dit, explique avec un rare bonheur d'expressions et une bonhomie des plus spirituelles et des plus amusantes, en quoi consistent les *promenades artistiques* de l'Institut populaire, et comment, grâce à la variété d'attractions qu'elles présentent, et partant au nombre considérable d'adhérents qu'elles réunissent, elles sont à la fois un moyen de développer le sens artistique et historique, de contribuer ainsi à l'éducation populaire dans ce qu'elle a de plus noble et de plus élevé, de faire connaître le *Sillon* à une foule de personnes qu'il n'atteindrait pas autrement et de rendre ainsi plus étendu et plus puissant le large mouvement populaire social qui est le sien. Guiard raconte d'une façon très humoristique les débuts de ces promenades qui ne furent rien moins que réjouissants : mais aujourd'hui, on n'y pense que pour se mieux féliciter du succès qu'elles obtiennent et qu'elles voient grandir chaque jour.

(1) V. ci-dessus le résumé de la cinquième réunion de travail, p. 77.

On ne s'arrête que quelques minutes à parler de l'Institut populaire du Ve arrondissement qui est, comme on sait, l'une des manifestations extérieures les plus caractéristiques du mouvement du *Sillon*; toute une séance du Congrès (1) a été consacrée à ce sujet, et notre camarade Rolland, secrétaire général de l'Institut populaire, n'a que quelques mots à ajouter à ce qu'en a dit M. Chénon le matin même dans la salle de la Société de Géographie.

Le petit discours du chef de la *Jeune garde*, notre ami Lestrat, offre un vivant intérêt. Les congressistes ne laissaient pas, en effet, de se demander ce que peuvent bien être ces jeunes gens vigoureux, à bérets et à chemise de flanelle, qui faisaient dans la grande salle de réunion, tout à la fois, le service d'honneur et le service d'ordre. Le service d'ordre surtout, car ils s'entendent mieux à celui-là qu'à l'autre : aussi bien n'est-ce point pour autre chose que la jeune garde a été créée. Elle a pour but de faire respecter la liberté de la parole dans les réunions.

Qu'on se figure la puissance que sera pour la diffusion des saines idées sociales, la facilité d'organiser des réunions publiques dans lesquelles les orateurs catholiques pourront parler à leur aise sans avoir à compter avec les clameurs stupides par lesquelles on a accoutumé de leur répondre quand on ne sait dire autre chose. N'est-ce pas une honte, en effet, que les ennemis de notre foi, les adversaires de la vérité et de la lumière semblent s'être arrogés le monopole de parler en public? Que dirait-on d'un catholique qui, demain, voudrait faire à la salle des Mille-Colonnes, par exemple, une grande conférence publique sur un sujet passionnant de l'ordre religieux, moral ou social? On n'en dirait rien parce que lui-même, probablement, ne pourrait rien dire... et qu'il se heurterait sans doute à une obstruction organisée. Mais alors faut-il renoncer à défendre en public nos idées?... Le *Sillon* répond que non, et pour permettre aux orateurs catholiques aussi bien qu'aux autres d'agir sur leurs contemporains par la parole publique, il fonde une *Jeune garde*, sorte de nouvelle chevalerie, composée de jeunes gens prêts à défendre au péril même de leur vie la cause de la liberté de la parole et de la discussion sincère.

Enfin, la parole est donnée à notre camarade Henry du Roure, secrétaire de la rédaction de la Revue *le Sillon*. Il dit ce qu'est *le Sillon*, revue d'action sociale catholique; quel en est le but : montrer que c'est dans le catholicisme que se trouve la vraie solution de tous les problèmes s ciaux contemporains; comment il est rédigé : par ceux qui sont au cœur même du mouvement et qui y collaborent d'une façon absolument désintéressée, par les camarades des cercles d'études qui fournissent des renseignements, des faits sociaux; enfin, par tous nos amis qui croient comme nous que le salut d'une démocratie ne peut être que dans l'éducation

(1) V. ci-dessus la première réunion de travail, p. 56.

populaire catholique et sociale. En même temps, le dernier numéro de la Revue était mis en vente : il faut croire qu'il n'a pas laissé de paraître assez intéressant, puisque, dès le lendemain, plusieurs congressistes s'abonnaient au *Sillon*.

L'exposé des chefs des différents services s'arrête ici. Marc Sangnier reprend alors la parole pour dire encore une fois merci aux membres du Congrès d'Économie sociale d'avoir bien voulu venir passer quelques instants dans notre maison. Il les assure que cette visite est pour nous le plus précieux encouragement : désormais nous travaillerons avec plus de confiance que jamais, avec une énergie plus inlassable : Dieu veuille que ces efforts, joints à ceux de nos aînés, réalisent avant longtemps cette *paix sociale*, si belle et si désirable qu'elle ne saurait coûter trop de dévouement, d'abnégation et de sacrifice.

M. Juglar, membre de l'Institut, qui présidait cette séance, se fait l'interprète des congressistes pour dire au *Sillon* la joie qu'ils ont eue à le connaître ainsi en détail et quel bon souvenir ils en garderont. Puis l'on commence la visite de tous les locaux, des salles de travail, des cabinets d'étude, des bibliothèques... L'animation fut grande ce soir-là au *Sillon*, plus grande encore la joie et la confiance de tous...

Jérôme Zimmermann.

III. — VISITE DU RESTAURANT COOPÉRATIF DES ÉTUDIANTS ET DE LA CITÉ UNIVERSITAIRE (11 juin)

Le 11 juin, à 1 heure, les membres du Congrès au nombre de près de 100, ont été visiter le restaurant coopératif des étudiants, situé rue Du Sommerard, 14, en plein quartier latin. Ils ont été accueillis par M. Charles Gide, professeur à la Faculté de droit de Paris, et président de la Société coopérative des étudiants. Avec un tel guide, ils ont pu très nettement apprécier, *de visu, gustu et auditu*, l'œuvre nouvelle issue de la collaboration de l'apôtre de la coopération et d'un groupe d'étudiants imbus de ses idées.

Cent mille repas environ sont consommés au cours d'une année et représentent un prix moyen de 1 fr. 10 par repas, bière ou vin compris. Pour ce prix, les coopérateurs obtiennent une nourriture saine et fortifiante qui leur assure une économie de 30 ou 40 centimes sur les restaurants ordinaires du même ordre.

La Société est naturellement à personnel et à capital variables, puisque les associés sont en quelque sorte des nomades par destination ; ils ne font que passer au quartier latin pour y compléter leurs études et y recueillir des diplômes, mais, une fois la moisson faite, ils s'en vont dans toutes les directions pour faire place à d'autres. L'image si banale et si

démodée de l'oiseau sur la branche caractérise admirablement la situation de ces sociétaires d'une espèce particulière et fait toucher du doigt une des plus formidables difficultés qu'aient rencontrées M. Gide et ses amis et qu'ils ne cesseront pas de rencontrer. Leur entreprise coopérative et sociale, qui fait actuellement ses frais et qui joint les deux bouts, ne peut vivre et durer qu'en se refaisant pour ainsi dire tous les jours, comme la toile de Pénélope.

Le capital social du restaurant a été fixé originairement à 50,000 francs, qui ont été divisés en actions de 25 francs libérables d'un dixième, soit 2 fr. 50 au moment de la souscription. Les neuf autres dixièmes doivent être versés successivement de mois en mois. En nous signalant cette disposition des statuts, M. Gide en a fait ressortir avec quelque mélancolie les inconvénients presque inévitables dans un milieu aussi mobile et aussi instable. Un certain nombre d'étudiants considèrent la société coopérative dont ils font partie comme une sorte de caisse d'épargne; ils effectuent les dix versements successifs que les statuts rendent obligatoires, mais, lorsque ces versements ont été effectués, les porteurs s'empressent assez fréquemment de rétrocéder leurs actions libérées pour reprendre la disposition de leur capital de 25 francs.

A cette difficulté, résultant de la fluidité du personnel et des capitaux associés, s'est ajoutée celle venant des concurrents, gargotiers ou marchands de vin. C'est ainsi que la Société a eu une peine infinie à louer un rez-de-chaussée à sa convenance, parce que les propriétaires étaient circonvenus par les mastroquets et se refusaient à traiter avec des locataires qui leur semblaient aussi légers que la plume au vent du poète. Le prix de leur loyer, qui s'élève à 6.500 francs par an, a été la conséquence de tout un ensemble de préventions plus ou moins explicables.

Par bonheur pour l'œuvre, M. Gide et ses amis sont des apôtres, et, comme tous les apôtres, ils ont la foi qui transporte les montagnes et se joue au milieu des obstacles. Loin de se laisser décourager ou ébranler par les difficultés qui venaient au-devant d'eux, ils ont été au-devant de difficultés nouvelles avec un courage qui les honore. La prohibition absolue des liqueurs spiritueuses éloigne la clientèle dans des proportions fort appréciables, quoique difficiles à évaluer avec précision, et l'interdiction des pourboires augmente les frais généraux, puisqu'elle implique forcément l'élévation du taux des salaires.

Gagner moins et dépenser davantage se traduit au bilan par des différences, qui ne préparent point l'ère des dividendes.

La période des vacances où, presque tous les sociétaires étant partis, les frais généraux ne seront balancés par presque aucune recette, va être particulièrement dure pour la jeune Société...

Les gains moraux compensent, aux yeux des administrateurs, les pertes

matérielles. Le dîner ainsi compris, devient une sorte de cours d'énergie, puisqu'il habitue les jeunes gens à se priver délibérément des boissons peu hygiéniques; il transforme, dans une certaine mesure, les *impulsifs* en hommes réfléchis, et contribue ainsi à l'éducation de la volonté en même temps qu'à la satisfaction de l'estomac. Cette éducation de la volonté, qui se fait en commun, apprend en outre aux jeunes gens qu'ils sont solidaires.

Cette expérience de la coopération dans un milieu et des conditions défavorables a vivement intéressé les congressistes.

Pour aller du restaurant coopératif à la Cité universitaire coopérative, 95, boulevard Saint-Michel, les congressistes n'ont eu que quelques pas à faire. Ils ont été fort aimablement reçus par Mme R.-F. Chalamet, qui a prêté un berceau à l'œuvre naissante, et par M. A. Iven, son principal fondateur. De l'exposé que ce dernier a fait au Congrès, nous avons retenu les principaux traits que voici :

« Quelques jeunes gens, appartenant à des opinions différentes, ou opposées, ayant collaboré ensemble à des œuvres sociales ou réunis simplement par la camaraderie, avaient, au début de l'an passé, conçu le projet de donner aux étudiants cette fameuse « maison » qu'ils attendent depuis si longtemps. De son côté, Mme R.-F. Chalamet qui avait, il y a cinq ans, fondé ici, à l'intention des étudiants et jeunes professeurs, la Résidence universitaire, et qui leur donnait, sans aucune visée de spéculation commerciale, une hospitalité toute familiale, voyait dans la constitution d'une association coopérative la réalisation même de son projet initial. L'entente fut aisée et rapide. On tint des réunions, on rédigea et lança des circulaires. La presse parla — non sans quelque ironie parfois — de nos projets; et, au mois d'octobre dernier, un certain nombre d'adhésions nous étant parvenues, l'expérience fut tentée. Mme Chalamet mit avec désintéressement son local à la disposition des cinq coopérateurs qui avaient accepté de faire cette tentative. Chacun d'eux payait sa quote-part de loyer et de nourriture. Le résultat fut tout à fait encourageant. L'expérience a porté à la fois sur l'habitation et sur la table. Chaque coopérateur fournit, proportionnellement à sa chambre, une fraction du loyer total, verse une somme fixe pour contributions, gages du personnel, etc., et paye à la fin du mois sa part des dépenses de nourriture, lesquelles sont en moyenne de 75 francs par personne, soit 2 fr. 50 pour les trois repas journaliers.

« Les fondateurs de l'œuvre avaient des convictions politiques, sociales, religieuses, différentes ou opposées. Il en sera de même, il devra en être de même des résidents futurs de la Cité. Mais alors, comment réaliser une œuvre commune? Quel lien les unira? Un seul, assez solide, semble-t-il : « le désir passionné de travailler au progrès social ». Cette formule n'est pas nouvelle, et plusieurs ici la connaissent bien. C'est celle-là même

qui définissait naguère le but et l'esprit de la *Fondation universitaire de Belleville*. Et je me plais à rappeler ici comme un exemple et comme une preuve le souvenir de l'action exercée là-haut à Belleville avec tous ceux qui créèrent cette maison de travail et d'amitié, — action menée pendant deux ans, côte à côte, amicale et fraternelle. Et c'est là au fond notre vrai but. Nous n'avons pas simplement l'intention de fournir aux étudiants le moyen d'utiliser les capitaux qui pourraient les encombrer, au début du mois. Nous ne nous contentons pas surtout d'avoir pour objet de leur fournir à un prix facilement abordable un « chez-soi » attrayant et sain. Ceci, sans doute, est important et nous sommes loin de méconnaître l'utilité sociale de l'hygiène et de l'art dans l'habitation. Nous sommes convaincus qu'à habiter des maisons saines, meublées avec goût, l'homme intelligent sentira le besoin d'une vie simple et intime, où l'esprit, insensiblement, s'élargisse et le cœur s'améliore. Mais nous avons avant tout la volonté passionnée et tenace d'apprendre nous-mêmes et d'apprendre à nos camarades — jeunes gens de toutes les classes sociales — à être vraiment « les hommes de la Cité », en leur donnant par l'association le sentiment de la liberté et de la fraternité.

« Malgré de si hautes visées, nous ne sommes pas des rêveurs; au service de nos idées, nous tâcherons de mettre un tenace esprit pratique. Bien qu'aux mains de jeunes gens — secondés au surplus par nombre d'hommes plus expérimentés, — la Cité universitaire coopérative mérite, nous le croyons, votre confiance en tant qu'affaire prudemment conduite; nous nous plaisons à espérer qu'elle éveillera également votre active sympathie. La souscription à bref délai d'une centaine d'actions au plus nous permettra de nous constituer légalement avant les vacances, et de louer en temps utile pour la rentrée une des maisons qu'a en vue notre architecte. Nous y réservons aux coopérateurs un fraternel accueil (1). »

M. Joly, au nom de la Société d'Économie sociale, a remercié les membres de la Cité de leur cordiale réception; il leur a souhaité bon succès dans leur entreprise hardie et leur a promis aide et appui dans la mesure du possible.

IV. — VISITE A L'ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES (11 JUIN)

Vers quatre heures les congressistes, au nombre de plus de quatre-vingts, se sont rendus à l'École des Sciences politiques où ils ont été reçus par M. Boutmy, directeur, M. Aucoc, président du Conseil d'administration, et M. Picot, membre de ce conseil, MM. Cheysson, Ch. Dupuis et Vialatte, professeurs. Ils se sont d'abord rendus à l'amphithéâtre.

(1) S'adresser pour les statuts, renseignements, conditions de la souscription, à M. A. Iven, 95, boulevard Saint-Michel.

M. Boutmy a bien voulu donner quelques détails sur cet établissement qui est son œuvre. La première idée de cette fondation remonte à 1871 : beaucoup d'esprits éminents pensaient alors que l'enseignement français devait réparer son infériorité, non seulement en ce qui concerne les connaissances géographiques, mais aussi certaines branches du droit public : droit constitutionnel, droit administratif comparé; et peu à peu l'organisation actuelle fut créée. Elle comprend aujourd'hui cinq sections dont la cinquième, établie récemment sur l'initiative de M. Cheysson, a pour objet l'économie sociale. Il y a trente cours et quarante-cinq professeurs.

Absolument libre dans l'attribution de ses chaires, l'École s'est adressée de préférence à des hommes ayant manié les affaires, à des administrateurs, à des diplomates. Ainsi M. Léon Say inaugurant son cours sur les emprunts pouvait-il introduire son auditoire dans le cabinet du ministre des Finances, et lui en faire, au vif, la description. Toutefois la direction n'a eu garde de négliger le concours précieux de professeurs de carrière. L'enseignement est avant tout expérimental : il repose sur les faits. Ce qui le caractérise encore, c'est le rôle actif de l'élève. Celui-ci l'exerce dans des conférences d'interrogation et de revision où le professeur fait recommencer le cours sous forme de demandes et réponses; non pas suivant le système classique des « colles », mais en faisant successivement traiter par les auditeurs chacun des sujets essentiels qui constituent un cours.

Pour les jeunes gens sortis de l'École mais qui continuent à en suivre les groupes d'études pour se mieux préparer aux carrières administratives, la méthode est un peu différente. La tâche du professeur se borne à une direction générale tandis que l'action personnelle de l'étudiant se marque davantage; le programme élargi comprend toutes les questions qui remplissent la vie publique. Telles sont les « conférences d'applications » dont les résultats ont été excellents. On ne peut guère mesurer les succès de l'École d'après les résultats des différents concours, puisque ses élèves sont presque seuls à les aborder.

L'École s'efforce de faire connaître quelque peu en province les grandes lignes de son enseignement; cette année vingt conférences ont été ainsi faites par douze orateurs différents, et ce service sera encore développé.

M. Henri Joly, vice-président de la Société d'Économie sociale, remercie M. Boutmy de son intéressante communication que les congressistes ont entendue avec une sympathie toute particulière : MM. Picot et Cheysson forment un lien entre la Société et l'École; du reste, les disciples de Le Play ne peuvent manquer d'applaudir une si belle application des méthodes expérimentales et une si heureuse création de l'initiative privée.

Sur une question de M. Lepelletier, professeur à la Faculté libre de Droit, M. le Secrétaire général de l'École expose que le nombre des auditeurs varie, d'après la nature et l'objet de chaque cours, entre 50 et 200. Le

chiffre total des inscrits est de 462 (dont un peu moins de 60 étrangers) : 66 pour la section administrative, 162 pour la section économique et financière, 18 pour la section des sciences sociales, 163 pour la section diplomatique, 43 pour la section générale. La sanction des études est la délivrance d'un diplôme portant une mention correspondante à l'une des sections. L'obtention de ce diplôme, qui est facultative, et que 1/3 seulement des élèves sollicitent, est subordonnée au succès d'une série d'épreuves combinées de manière à mettre en lumière les différents mérites du candidat : examens de détail chaque année, exposés oraux, thèse, épreuves écrites. La durée théorique des études est de deux années : en fait elles sont généralement prolongées pendant trois ans.

M. l'abbé Auclerc demande comment un si grand nombre peuvent tirer parti des conférences de revision. M. Charles Dupuis répond qu'elles ne s'appliquent qu'à une élite : 30 à 35 par cours : l'élimination des moins studieux se fait naturellement.

M. le Secrétaire général donne ensuite quelques renseignements sur les services rendus par l'Association des anciens élèves ; puis, sur la demande de M. Martin, M. Viallatte entretient les congressistes des *Annales de l'Ecole*, revue paraissant six fois par an et traitant, en dehors de toute préoccupation de parti, les questions diplomatiques, coloniales, financière, législatives, etc... La revue résume aussi dans sa chronique les faits importants qui ne font pas l'objet d'articles spéciaux. Elle s'adresse moins au grand public qu'au milieu spécial des anciens élèves de l'École et aux Universités françaises et étrangères.

Les membres du Congrès, avant de quitter la rue Saint-Guillaume, ont visité les salles de cours, le hall, la bibliothèque riche et bien classée, enfin les salons de lecture, et ils ont surtout remarqué les installations confortables et pratiques de ces derniers, fort bien aménagés pour le travail.

A. Célier et A. Leroux.

V. — VISITE AUX ÉCOLES PROFESSIONNELLES DIDEROT ET BOULLE ET A L'HOTEL DE VILLE (12 juin)

Ponocrates, après avoir instruit Gargantua des diverses sciences humaines, le menait dans les ateliers afin d'apprendre « comment on tirait les métaux, ou comment on fondait l'artillerie; ou allaient voir les lapidaires, orfèvres, ou tailleurs de pierreries... et ainsi apprenaient et considéraient l'industrie et l'invention des métiers ». Après avoir entendu de savants rapports et suivi des discussions animées, les membres du Congrès d'Économie sociale font chaque année des excursions sembla-

bles. Cette fois on a pensé (1), avec raison, qu'une visite aux Écoles professionnelles Diderot et Boulle serait pour tous un réel enseignement et ferait apprécier les efforts que font les édiles parisiens pour donner à une élite d'ouvriers un solide apprentissage, leur permettre de gagner un plus fort salaire et de procurer ainsi le bien-être à leur famille. Rendez-vous était donné pour le jeudi 12 juin à 1 h. 1/2 place Saint-Germain-des-Prés. A l'heure fixée, trois grandes voitures, contenant environ 80 congressistes, se sont mises en marche vers l'École Diderot, 60, boulevard de la Villette.

A l'École Diderot, les membres du Congrès, sous la conduite de M. Duval-Arnould, membre du conseil municipal, et de M. Georges Blondel, vice-président de la Société d'Économie sociale, sont reçus par M. Leroux, inspecteur des services administratifs de l'enseignement primaire de Paris, et par M. le directeur de l'École. Dans une courte allocution, M. Leroux expose la pensée dominante dans l'enseignement professionnel municipal : former des ouvriers connaissant à fond toutes les parties de leur métier, parce que dans leur apprentissage on aura pu éviter la trop grande spécialisation qui est dans les ateliers privés une nécessité d'économie. L'École Diderot a été fondée en 1873, par la ville de Paris ; elle prépare gratuitement des ouvriers, au nombre de 200 environ, pour les professions suivantes : forge, tours sur métaux, ajustage, chaudronnerie, serrurerie ; plomberie sanitaire. Les jeunes ouvriers sont admis de 13 à 17 ans à l'école Diderot d'après un concours, et ils choisissent leur spécialité d'après leur classement. Ils font trois ans d'apprentissage, et se placent ensuite dans les industries privées ; ils ne gagnent d'abord que les salaires ordinaires de 3 fr. 50 à 4 francs par jour, mais leur mérite les fait monter très rapidement. Après avoir exposé le but poursuivi et les résultats obtenus par l'École Diderot, qui a reçu un grand prix à l'Exposition de 1900, M. le directeur fait parcourir aux visiteurs les salles de travail. C'est d'abord la forge où sont à l'œuvre 20 apprentis, fabriquant des pièces variées et manœuvrant le marteau-pilon. C'est ensuite l'ajustage, qui est la profession de beaucoup la plus demandée, puisqu'elle comprend à l'École Diderot 3 sections et 100 apprentis. La visite se poursuit à travers la fabrique de modèles pour machines, la plomberie, la chaudronnerie, enfin, le musée où sont exposés les modèles exécutés par les élèves, très divers, depuis des pièces puissantes, jusqu'aux plus délicates machines de précision.

L'École Diderot a un but très pratique : elle veut former des ouvriers d'élite qui conservent une grande place à l'industrie française sur le marché mondial. Les sacrifices faits dans ce but sont considérables : les

(1) Le Congrès d'économie sociale à sa session de 1886 a visité déjà l'École Diderot sous la conduite de M. Goffinon. (V. *la Réforme sociale* des 1er juillet 1886, 1er mai et 15 mai 1887.)

élèves quoique tous externes et entièrement entretenus par leurs familles, coûtent chacun à la ville de 6 à 700 francs par an. Le concours d'admission est très disputé ; le recrutement semble se modifier : ce ne sont pas seulement les classes ouvrières, ce sont aussi les familles bourgeoises qui envoient leurs fils à l'école Diderot.

L'École municipale Boulle, 57, rue de Reuilly, a laquelle les membres du Congrès se rendent ensuite, s'occupe, non plus de serrurerie, ou de plomberie, mais de la gravure artistique sur métaux et de l'industrie des meubles d'art. De même qu'à l'École Diderot, on veut assurer aux apprentis de l'École Boulle une grande connaissance de leur métier, et éviter une spécialisation à outrance qui, si elle assure un travail plus rapide et plus économique, réduit l'ouvrier à un rôle machinal, le rend incapable de réfléchir, et peu propre à concevoir une œuvre d'art.

M. le directeur de l'École Boulle expose en quelques mots l'origine et le but de son école. Elle a été fondée en 1886 pour le meuble : on y a adjoint en 1895 une section du métal. L'École reçoit tous les ans 102 élèves, 60 pour la section du meuble, 42 pour la section du métal. Sous la conduite de M. le directeur, nous visitons les salles de travail et de dessin, admirant tour à tour les métaux ciselés avec art, et les meubles élégants. Les ouvriers, durant leur apprentissage gratuit de 4 années, reçoivent un enseignement à la fois théorique et pratique; en même temps qu'on leur apprend à travailler à l'atelier, on les conduit dans des musées ou des manufactures, afin de compléter leur instruction et de cultiver leur goût artistique. Enfin, pour stimuler leur zèle, on leur accorde des récompenses consistant en livres, gravures, outillage, ou rétribution en argent.

M. Bourget, dans un de ses derniers romans, *Monique*, se plaint de la disparition de ces ouvriers d'art qui, comme Riesener ou Boulle, soutenus sous l'ancien régime par les rois et les grands seigneurs, pouvaient, sans souci du lendemain, exécuter de remarquables œuvres d'art. Ces ouvriers, à notre époque, sont destinés à végéter, comme « Franquetot ». Les édiles parisiens ont compris que l'industrie des meubles d'art était vraiment française, et que la protéger, c'était faire œuvre sociale. On garantit ainsi l'ouvrier contre la spécialisation, on développe en lui le goût artistique, on prévient le chômage, et, en lui procurant un plus fort salaire, on lui donne ainsi qu'à sa famille plus de chance de bien-être matériel et d'aisance. En effet, le jeune ouvrier, qui autrement gagne environ 3 fr. 75 par jour, peut en sortant de l'École Boulle obtenir 5 fr. 50 ou 6 fr. et devenir rapidement un ouvrier de choix.

Tandis que l'École Diderot travaille un peu sur commande pour la clientèle privée au prix de série de la Ville, l'École Boulle, ouverte à un moment où prédominait la préoccupation de ne pas faire concurrence

au travail des ouvriers, ne fabrique rien pour la vente ; tout ce que font les élèves est considéré comme un exercice ; les objets sont détruits à mesure et les matières employées à nouveau ; seuls quelques beaux meubles échappent à la destruction et sont emmagasinés dans un dépôt où la Ville puise parfois pour les besoins de divers services.

Après la visite des Écoles professionnelles Boulle et Diderot, les membres du Congrès ont été reçus à l'Hôtel de Ville par MM. Piault, vice-président du conseil municipal, Mithouard, vice-président du conseil général, et Duval-Arnould, conseiller municipal.

Là, M. Piault exprime les regrets de M. Paul Escudier, président du Conseil municipal, appelé loin de Paris ; il souhaite la bienvenue au Congrès et affirme une fois de plus le dévouement de la municipalité parisienne pour l'étude des problèmes économiques et moraux qui font aussi l'objet des travaux de la Société d'Économie sociale. Faisant allusion au sujet spécial de notre session annuelle, M. Piault ajoute quelques détails sur les Écoles professionnelles et la formation des ouvriers d'élite qui sont une des gloires de l'industrie parisienne. M. Georges Blondel, vice-président de la Société, lui répond, en le remerciant de l'accueil si bienveillant qu'il vient de faire au Congrès et en le priant d'exprimer aussi nos communs hommages à M. le Président. En parlant de l'intéressante visite que le Congrès a faite aux Écoles professionnelles de la Ville de Paris, M. Blondel ajoute qu'au cours de ses voyages en Allemagne, en Suisse, en Autriche-Hongrie, il a pu constater chez les peuples voisins de grands efforts en faveur de l'instruction professionnelle, une activité fébrile en matière commerciale. Il importe donc que la France ne se laisse pas dépasser par les nations rivales, et il n'est pas douteux que la sollicitude de la municipalité parisienne ne soit à cet égard très motivée et très bienfaisante.

MM. Piault, Mithouard et Duval-Arnould conduisent ensuite les membres du Congrès, au nombre de plus de cent vingt, à travers les magnifiques salons de l'Hôtel de Ville, dont les plafonds et les murs, tout recouverts des œuvres de nos plus illustres artistes contemporains, constituent un de nos musées de peinture les plus dignes d'admiration.

A. Macaigne.

BANQUET ANNUEL

Le banquet de clôture du XXIe Congrès d'Économie sociale, consacré à la jeunesse, a eu lieu le jeudi 12 juin, au restaurant Voltaire, place de l'Odéon, en plein quartier latin. M. René Bazin, président du Congrès, atteint depuis quelques jours par un grand deuil, M. Anatole Leroy-Beaulieu, cruellement frappé dans la journée même, ne pouvaient y assister, et au dernier moment M. Henri Joly a dû assumer la charge de présider la réunion. Auprès de lui avaient pris place plus de cent soixante convives, parmi lesquels M. Francis de Monge, professeur honoraire à l'Université de Louvain, représentant la Société belge d'Économie sociale; M. Jacques Piou, MM. Juglar, Fagniez, Cheysson, Babeau, de l'Institut, Bogisic, le marquis de Beaucourt, Delaire, Lamarzelle, sénateur; Duval-Arnould, représentant le président du Conseil municipal de Paris; le baron Henri Dard, député; G. Blondel, Hubert-Valleroux, A. des Cilleuls, Etcheverry, le Dr Gouraud, de l'Académie de médecine; le Dr Michaux, chirurgien des hôpitaux de Paris; Saleilles, Deschamps, professeurs à la Faculté de droit de l'Université de Paris; A. Béchaux, F. Lepelletier, professeur à l'Institut catholique; P. Baugas, professeur à l'Université libre d'Angers, Boyer de Bouillane, Louis Rivière, J. Cazajeux, Nourrisson, Ch. Hardy, Dufourmantelle, Pierre Verhaegen, conseiller provincial de Gand, Joseph Henry et Englebienne (de Louvain), Paul Staes (de Liège), Manuel Traviesas (de Madrid), le Dr Thunberg (d'Upsal), Bazire, président de l'Association catholique de la jeunesse française, Marc Sangnier, président du « Sillon », A. Certes, inspecteur général des finances; E. Mangematin (du Creusot), Verdin, Lecerf et Conty (du Syndicat des employés), R.-G. Lévy, E. Martin Saint-Léon, l'abbé Ackerman, l'abbé Renaudin, Trogan, Alfred Biver, directeur général des glaceries de Saint-Gobain; Toussaint, le prince de Broglie, le baron J. de Montigny, de Belleville, de Chamberet, Montier, Rolland, Rollin, Iven, Bergeron, secrétaire du Collège libre des sciences sociales; Riocreux, Deviolaine, Piégay, Thoyer-Rozat, Toulon, F. Gibon, de Montrol, Vinour, directeur du *Journal du VIe*; Briey, Jarriand, Bettencourt, Beudet, Ribière, le baron Chaulin, R. Lelièvre, Zamanski, Aubin, Beaufreton, Sarda, Boutin, Mélizon, Lacoin, du Maroussem, L. Marin, Grandel, Georges Roy, Loiseau, F. d'Orval, E. Béchaux, Mairot, Eug. Flornoy, le Dr Papillon, le comte Ceppi di Lecco, Ketlair, Marc Legrand, directeur de la *Revue du Bien*, etc., etc...

M. Joly, vice-président de la Société, a pris le premier la parole :

M. le Président. — Messieurs, l'honneur très inattendu qui m'échoit

de vous adresser, ce soir, quelques paroles d'adieu m'est particulièrement lourd. Je ne le dois, en effet, qu'à la nouvelle subite du deuil cruel qui vient de frapper M. Anatole Leroy-Beaulieu.

C'est à cet événement si triste, Messieurs, que je dois donner d'abord quelques paroles. Certainement je connais assez la hauteur de vos âmes pour être persuadé que, tout en envoyant l'expression de votre sympathie douloureuse à notre collègue, vous n'en serez pas déprimés. Vous savez tous, Messieurs, ce que c'est que la vie. J'ai pris l'un des premiers la parole dans ce congrès en vous entretenant d'un mariage joyeux. Aujourd'hui, la destinée veut que je vous adresse des adieux en vous parlant d'une mort cruelle, Ainsi va le monde, et ainsi va la plus belle des institutions qui soient parmi les hommes : la famille. C'est une rançon que nous sommes obligés de payer pour la joie qu'elle nous donne, et il n'est aucun d'entre nous qui n'ait été obligé, un jour ou l'autre, de la payer en s'inclinant devant la Providence qui a le droit de nous la demander. (*Applaudissements.*)

La famille, Messieurs, nous avons essayé d'en reproduire ici une image, en unissant votre jeunesse à notre maturité et à la vieillesse de quelques-uns d'entre nous. Personne ne saurait en être étonné, en dehors de ceux qui attribuent à notre Société je ne sais quelles fausses théories patriarcales aux yeux desquelles la vieillesse seule aurait le droit de parler et la jeunesse n'aurait qu'à s'incliner et qu'à obéir. Vous le savez, Messieurs, et vous le savez plus que jamais par l'expérience, tels ne sont pas nos sentiments. (*Applaudissements.*)

Si nous n'étions que de purs conservateurs, nous nous confinerions dans nos traditions fermées. Si vous étiez, vous, des révolutionnaires, vous dédaigneriez nos conseils et vous iriez avec une belle témérité vers l'impossible. Mais vous le savez, tous nous ne sommes ni de purs conservateurs ni des révolutionnaires. Nous avons inscrit sur notre œuvre le nom de la *réforme sociale...* Or, la réforme sociale, je ne dirai pas que c'est un intermédiaire entre l'esprit conservateur et l'esprit révolutionnaire, car l'esprit révolutionnaire, nous tenons à en être toujours éloignés; mais enfin l'esprit réformateur est une application des principes, des principes solidement établis par l'expérience toujours renouvelée et toujours confirmée de l'humanité, et c'est l'application de ces principes aux nécessités du temps présent, que vous, jeunes gens, vous connaissez déjà et que vous allez affronter plus que nous. (*Applaudissements.*)

Messieurs, ce n'est pas d'aujourd'hui que nous nous efforçons de nous ouvrir aux nouveautés. Il y a, vous le savez tous, depuis un an ou deux, trois grandes forces qui ont apparu sur la scène publique de la France : ce sont les femmes françaises; ce sont les syndicats indépendants des

travailleurs qui ont voulu substituer aux groupements batailleurs et anarchistes des groupements purement professionnels ; et enfin, Messieurs, c'est la jeunesse française. Eh bien, — j'en rapporte ici tout l'honneur à celui qui va prendre la parole immédiatement après moi, à notre excellent secrétaire général (*Applaudissements*), qui, voyant passer devant lui successivement ceux qui sont parés d'honneurs temporaires, reste, lui, toujours chargé de la responsabilité et de la force de notre tradition. (*Applaudissements.*) — Aux femmes françaises nous avons largement ouvert, l'an dernier, notre congrès, et vous vous rappelez quelle a été l'ampleur, quelle a été la liberté de ces discussions; elles ont étonné et charmé ceux qui les ont suivies. Vous savez que nous avons eu la consolation, nous avons eu l'orgueil, en quelque sorte, de voir les plus illustres et les plus libres des féministes de Paris venir se réclamer des traditions du XIIIe siècle et venir nous apprendre que toutes les libertés qu'elles revendiquaient, c'étaient les fausses théories de certains partisans compromettants de la Révolution française qui les leur avaient ravies. (*Applaudissements.*)

Nous avons eu aussi, l'année dernière, la consolation et l'orgueil de voir trois des principaux représentants des mineurs de Montceau venir donner la réplique, dans un de nos banquets, à l'éloquence de M. de Mun. (*Applaudissements.*)

Cette fois, Messieurs, nous avons continué, pardonnez-moi cette expression familière, nous avons continué la brillante série, et, aujourd'hui, c'est vous qui êtes venus nous apporter la nouveauté suprême, et j'ajoute aussi l'espoir suprême. Vous avez tellement collaboré avec nous que je n'ose, en vérité, vous adresser encore une fois les éloges que vous méritez cependant : je semblerais les adresser à l'ensemble dont nous sommes une partie, c'est-à-dire je semblerais nous les adresser à nous-mêmes. Mais enfin je tiens à vous dire que nous vous avons vus à l'œuvre ; vous nous avez montré que vous aviez une organisation qui n'était pas d'aujourd'hui, qui n'était même pas d'hier, qui est, comme toutes les organisations destinées à rendre les plus éminents services, c'est-à-dire une organisation préparée d'abord dans des débuts modestes et qui est arrivée ensuite à faire ses preuves avec éclat. Eh bien, reprenez donc, si vous me permettez l'expression, reprenez vos formations de combat, non pas que je vous dise de combattre contre vos concitoyens, de combattre contre les hommes et contre leurs intentions, mais je vous dirai de combattre contre les préjugés, contre l'ignorance, contre l'incohérence de ce bon peuple français qui, sans doute, veut conserver ses croyances, et qui donne sa confiance à ceux qui ne travaillent qu'à les détruire! (*Applaudissements.*)

Donc, Messieurs, je vous dis, non pas le dernier adieu, mais enfin le dernier adieu de cette réunion, le dernier adieu de ce congrès, en espé-

rant vous retrouver dans toutes les œuvres où vous voulez bien faire appel à notre expérience, et où nous sommes si heureux de trouver l'ardeur de votre jeunesse.

Et enfin, puisqu'il a été dit qu'une émotion pénible planerait sur cette assemblée, sur cette réunion qui devait être si gaie, laissez-moi croire, Messieurs, que vous n'y trouverez qu'un motif de plus de sacrifier l'inutile au nécessaire, de renoncer à tout ce qui est futile, d'abandonner toutes les finesses, toutes les fantaisies des partis, toutes les discussions artificielles de la polémique, et de tendre avec une énergie accrue par ces sacrifices mêmes vers tout ce qui est éternel. (*Vifs applaudissements.*)

M. Delaire, secrétaire général. — Messieurs, après les paroles éloquentes et émues que vous venez d'applaudir, je n'ai qu'une mission modeste à remplir : je dois saluer en votre nom plusieurs de ceux qui sont ici, puisque M. A. Leroy-Beaulieu n'a pu le faire lui-même.

Tout d'abord, nous avons à remercier les délégués étrangers qui ont bien voulu venir prendre part à nos travaux : le premier de tous, M. Francis de Monge, professeur honoraire à l'Université de Louvain, ancien président de la Société belge d'Économie sociale, qu'il représente à ce Congrès (*Applaudissements*), puis les délégués des universités étrangères : M. Pierre Verhaegen, conseiller provincial de Gand; M. Joseph Henry, M. J. Nève, M. Van Alderverelde et M. Englebienne, de l'Université de Louvain; M. Paul Staes, de l'Université de Liège; M. le Dr Thunberg, de l'Université d'Upsal; M. Miguel Traviesas, de l'Université de Madrid, et M. Palacios, de l'Université d'Oviédo. (*Applaudissements.*) Et j'ajouterai encore le nom de M. Vergara, professeur à l'Université de Valparaiso, qui devait être ici, et qui, obligé de repartir pour le Chili, nous envoie du moins de la rade de Lisbonne une dépêche de regrets et de cordiale sympathie.

Ensuite, Messieurs, nous avons à remercier tous ceux qui ont pris part aux travaux du Congrès, et, comme je ne puis pas les nommer tous, je vous prie d'exprimer notre reconnaissance commune aux professeurs éminents de la Faculté de droit de Paris, des Facultés libres de la capitale et de la province, qui ont bien voulu nous donner tant de travaux autorisés; puis les membres de la Société ou des Unions qui ont présenté ou envoyé des rapports que vous avez écoutés avec intérêt, que vous lirez avec profit; enfin, la jeunesse qui nous a apporté un concours si important, si utile, qui a fourni à nos réunions un si grand nombre de rapporteurs dont le talent était une surprise, car il devançait le nombre des années. Ce sont eux qui ont donné à notre Congrès tout entier une jeunesse, une vie, une ardeur, pleines de promesses pour l'avenir.

Nos remerciements aussi doivent aller à tous ceux qui nous ont reçus dans les « visites » de cette année. Nous avons le plaisir d'avoir parmi nous, ce soir, ceux qui nous ont si bien accueillis, dimanche, au Syndicat

des employés, plusieurs d'entre eux, du moins, M. VERDIN, M. LECERF, M. CONTY; et aussi nos jeunes amis du « Sillon », qui, autour du camarade MARC SANGNIER, nous ont fait, dimanche aussi, une réception si franche et si chaude. Pour l'École libre des sciences politiques, nous avons ici plusieurs de ses professeurs, notamment M CHEYSSON, qui voudra bien se charger de reporter à M. BOUTMY tous nos remerciements. (*Applaudissements.*) Nous ne pouvons pas oublier enfin la visite que nous avons faite, aujourd'hui, aux Écoles professionnelles municipales de Paris et à l'Hôtel de Ville, où nous avons été accueillis de façon si charmante et si cordiale par MM. les vice-présidents du Conseil municipal et du Conseil général. (*Applaudissements.*) Nous ne pouvons pas exprimer nos remerciements à M. PIAULT, ni à M. MITHOUARD, mais nous les adresserons avec joie à M. DUVAL-ARNOULD, qui représente ici M. le président du Conseil municipal et qui, en très excellent confrère, avait bien voulu préparer nos visites municipales. (*Applaudissements.*)

Messieurs, le Conseil municipal conduit naturellement au Parlement, ce qui nous amène à saluer ici les membres du Parlement qui sont des nôtres, un sénateur éloquent entre tous, des membres du Parlement, les uns, anciens et riches de renommée, les autres, jeunes et riches de promesses; tous, nous les remercions d'avoir bien voulu ce soir se joindre à nous.

Enfin, M. R. BAZIN, que nous aurions été si heureux de voir ce soir à notre tête, se plaisait à dire, dans son discours d'ouverture si délicat et si charmant, qu'il faut être jeune. Et, pour consoler ceux qui le sont moins, il leur disait que la jeunesse ne consiste pas à avoir des cheveux blonds, ou bruns, ou noirs; il y a la jeunesse grise, la jeunesse blanche, c'est-à-dire qu'il y a ceux qui conservent, sans lassitude, une ardeur et une activité infatigables. Eh bien, je crois que ceci m'amène naturellement à vous annoncer que M. CHEYSSON, qui est un bon exemple de cette jeunesse perpétuelle (*Rires et applaudissements*), M. CHEYSSON vient d'obtenir de la Société de participation aux bénéfices une très belle récompense, la médaille d'or, attribuée à celui qui a le mieux travaillé aux améliorations ouvrières. (*Applaudissements.*)

Dans le même ordre d'idées, il nous est agréable de fêter, ce soir aussi, un anniversaire de jeunesse d'un de nos très éminents confrères. M. BOGISIC célèbre actuellement le quarantième anniversaire (c'est l'usage dans les universités étrangères de fêter quarante et non cinquante), le quarantième anniversaire de son premier doctorat. Je n'ai pas à rappeler ici la carrière scientifique de M. Bogisic, comme l'eût fait excellemment M. A. Leroy-Beaulieu, mais tous vous savez les grands travaux qu'il a faits sur les Slaves du Sud, et ses savantes études sur l'organisation de la famille, sur la Zadruga, alors qu'il était professeur à l'Université d'Odessa; vous n'avez pas oublié que cette haute notoriété scientifique l'a

désigné au prince de Monténégro pour rédiger le nouveau Code civil de la Principauté, puis pour en diriger l'application en restant, pendant plusieurs années, chargé du ministère de la Justice. M. Bogisic fait partie de notre Société depuis bien longtemps déjà. C'est un honneur pour nous et une joie de fêter ce soir sa jeunesse persistante. (*Applaudissements.*)

Messieurs, j'ai rempli ma tâche, je crois, et si j'ai oublié quelque chose, vous me le pardonnerez, car je n'ai été là qu'un secrétaire improvisé par les circonstances (*Rires*) pour vous apporter quelques renseignements indispensables. Donnez-nous votre concours, unissons tous nos efforts, afin que ce Congrès, qui a été brillant grâce à la jeunesse, donne de féconds résultats dans l'avenir qu'elle vivra après nous. (*Salve d'applaudissements.*)

M. F. de Monge. — Dans la visite que nous avons faite hier à l'Ecole des sciences politiques, vous avez entendu émettre cette idée que le rôle d'un jeune homme, d'un jeune étudiant, à notre époque, ne doit pas être entièrement passif; qu'il faut des relations intellectuelles réciproques entre les maîtres et les élèves; que le professeur ne doit pas s'abandonner complètement à sa mentalité propre, sans consulter quelquefois les besoins de ceux auxquels il s'adresse. C'est là une pratique qui existe depuis longtemps dans l'établissement d'enseignement supérieur où j'ai attaché mon existence, l'Université de Louvain : les rapports mutuels d'échange d'idées entre les professeurs et les élèves y sont institués et développés et, de là, est né un courant d'affection, un courant puissant, alternatif, comme on dit dans le style moderne. J'en puis parler comme d'un sentiment familier, car ayant rempli les fonctions de professeur pendant un quart de siècle environ, j'ai cédé entièrement au penchant affectueux qui m'entraînait vers la jeunesse studieuse. Qu'y a-t-il, en effet, de plus suave, dans ce monde, que l'affection légitime, et qu'y a-t-il de plus légitime que l'affection d'un professeur pour ses élèves, puisqu'en cédant au sentiment le plus doux, il obéit en même temps à un devoir d'état? (*Applaudissements.*)

Pour bien remplir ses devoirs d'état, il faut des grâces d'état, mais, quand on veut les avoir, il suffit de connaître la source où l'on doit s'adresser pour les obtenir, et c'est ce que l'on fait également chez nous.

Je puis dire que j'ai beaucoup pratiqué et beaucoup connu la jeunesse. Je me flatte même de l'avoir bien comprise. Cette idée n'est-elle pas un peu présomptueuse? Dans ce cas, je serais inexcusable, puisque la présomption passe, à tort ou à raison, pour un péché de jeunesse. N'est-ce pas ce que disait Fénelon, il y a deux cents ans? Je ne puis pas affirmer que, depuis lors, la jeunesse se soit entièrement corrigée de ce défaut. Je ne vous flatte pas, Messieurs les jeunes gens : flatter n'est pas le fait d'un bon ami, et je suis trop votre ami pour vous dire plus que je ne

pense. On a discuté l'importance, la prépondérance qu'il faut accorder aux pensées, aux directions des jeunes gens. Voici quelques réflexions sommaires qui me viennent sur ce point. On nous étourdit de paroles de lutte; nous n'entendons parler que de luttes de toute espèce : lutte des classes, lutte des sexes même, par les revendications outrées du féminisme... nous faut-il par-dessus le marché la lutte des âges? (*Rires.*) Eh bien, nous, qui sommes des hommes de pacification, cherchons à rétablir l'harmonie là où elle est rompue, d'autant qu'on ne la rompt que par suite d'errements que nous devons condamner. La lutte des classes est irrationnelle. Je n'ai pas à le démontrer à des hommes adonnés comme vous l'êtes aux études sociales. Les divers éléments qui concourent à la production des choses ont le plus grand intérêt à s'accorder, en même temps que tel est leur devoir, et quand chacun comprendra ses intérêts et son devoir, l'harmonie des classes sera rétablie. Quant aux sexes, entre qui on élève aujourd'hui un prétendu antagonisme, il m'apparaît cependant qu'ils ne se détestent pas complètement! (*Rires.*) Et pour en revenir, enfin, aux jeunes gens, puisque nous avons tant de plaisir, nous plus âgés, dans leur société, ne pourrons-nous pas réclamer aussi un peu de réciprocité? Rien ne serait plus juste. Mon rêve, c'est la synthèse harmonique de toutes les forces de la société. La jeunesse est capable de bien des choses; elle produit des choses excellentes, mais j'aimerais qu'elle se rendît compte qu'elle ne peut pas faire tout à elle seule. Peut-être, à certaine époque, ai-je été un peu exagéré dans le sens que M. Joly indiquait tout à l'heure et qu'on pourrait qualifier de réactionnaire. S'il en est ainsi, je suis converti. Je vois que le sentiment public se porte vers la jeunesse, et j'y applaudis, j'y souscris des deux mains. Qu'elle est belle, cette jeunesse, quand elle est pure, quand elle est généreuse et vaillante, quand elle se propose un idéal noble et qu'elle poursuit cet idéal à l'aide des puissances d'action et de séduction que la nature lui a si libéralement départies! Oui, Messieurs, elle est intéressante et, si elle ne peut pas faire tout, si elle a besoin encore de certains conseils de personnes plus expérimentées, il n'en est pas moins vrai que bien des choses nécessaires, à l'heure actuelle, ne peuvent être faites et bien faites que par elle. C'est donc en toute franchise que nous pouvons passer, je crois, à nos successeurs futurs, aux jeunes gens, les rênes du pouvoir, et nous les prierons, en les envoyant vers les grandes destinées qui les attendent, d'avoir, de temps en temps, un petit souvenir pour leurs vieux maîtres. (*Applaudissements redoublés.*)

M. Saleilles. — Messieurs, il est certain que si je n'avais eu qu'à suivre mon sentiment personnel, je n'aurais pas eu la suprême audace de parler après les hommes éminents que vous venez d'entendre; mais on m'a

demandé de représenter parmi vous ceux qui ont l'honneur et la responsabilité très grande de parler à la jeunesse. J'ai donc pensé que, dans un Congrès consacré aux œuvres de jeunesse, il appartenait à ceux qui, par profession, sont en contact avec elle, de vous dire, avec leurs remerciements, leurs espérances et les impressions qu'ils ont retirées de votre Congrès.

Et, en effet, Messieurs, — vous me permettrez de parler très franchement, — si je cherche à résumer les impressions personnelles que j'ai ressenties en suivant vos travaux, voici le point, ou les points, surtout qui me frappent. Sans vouloir flatter la jeunesse — il n'y a pas de raison pour la flatter parce qu'elle est une force sociale, pas plus que nous n'avons à flatter le peuple, comme le disait si bien hier M. Georges Picot — mais enfin, sans vouloir la flatter — on ne flatte pas ceux qu'on estime, — je voudrais rechercher avec vous ce en quoi nous avons besoin d'elle, et quelle est, somme toute, la synthèse que nous avons à retirer de cette grande enquête très impartiale, très sérieuse, que vous venez de faire.

Il y a un point surtout qui m'a frappé, dans les communications si intéressantes que nous a faites à plusieurs reprises notre ami Marc Sangnier, puisque, lorsqu'on parle de jeunesse, on ne peut guère penser qu'à lui, qui en est l'apôtre et le représentant tout à la fois : c'est que la jeunesse s'est révélée à nous, s'est découverte presque, comme ayant pris pour devise de vivre une vie nouvelle, de vivre vraiment son idéal. Et voilà qui est véritablement nouveau. Nous avons connu une jeunesse intellectuelle, qui se passionnait d'idées pures; nous avons connu une jeunesse militante, qui ne rêvait que luttes ou combats. C'était généreux, c'était chevaleresque. Au fond, tout cela n'a pas abouti à grand'chose. Nous avons connu aussi, hélas, une jeunesse indifférente ou découragée qui se laissait vivre. Et voilà que, sous le couvert des grandes certitudes auxquelles elle croit, on nous parle d'une jeunesse qui a un idéal de fraternité sociale, et qui veut le vivre très simplement, sans autre but ni arrière-pensée; c'est vraiment très nouveau, mais c'est aussi très bien et très plein d'espérances. Cette jeunesse semble vouloir réaliser, dans ce moment, un peu en sous-œuvre, ce qui est non pas un système — les systèmes ne sont pas le fait de la jeunesse, — mais une vie, et une vie qui n'est pas dominée par une charte doctrinale, ni même par un règlement répondant à un système net et précis, — cela nous a un peu étonnés, un peu troublés, non pas moi, mais quelques-uns d'entre vous, dans la visite que nous avons faite au « Sillon », — une vie sans idées préconçues, sans idées directrices, sans système doctrinal ou politique. Cela nous a étonnés, quelques-uns du moins, parce que notre esprit est ainsi fait qu'avant d'agir nous voulons savoir où nous allons, et que nous cherchons d'abord à nous fixer un but, plus ou moins dogmatique, pour

en déduire par voie de conséquences les règles de conduite qui devront nous permettre d'y arriver.

Cette méthode, je crois, a fait ses preuves. Nous avons toujours eu en vue un but très noble et très élevé; nous avons organisé des œuvres et des règlements de vie, destinés logiquement à l'atteindre : il n'a jamais été atteint. Et voilà que quelques jeunes gens, découragés de ces vieilles méthodes sans résultat, se sont demandé s'ils n'arriveraient pas plus sûrement là où il faut aller, en intervertissant les facteurs, en recherchant comment il faut vivre, et non pas pourquoi il faut vivre. Ils se sont dit qu'en cherchant à vivre bien, à vivre leur idéal de fraternité et de solidarité sociale, ils trouveraient la vérité au bout, parce qu'ayant eu la vie qu'il faut vivre ils auraient eu par là même la voie qui conduit à la vérité; ce sont trois termes qui se couvrent mutuellement : *Via, Veritas et Vita !* Le but se révélera après coup et la conséquence en sortira d'elle-même. Et voilà ce qu'a fait cette jeunesse et pourquoi nous avions besoin d'elle. Car nous autres, par notre âge et par les défauts, ou les qualités, de notre génération, nous sommes tous des hommes à systèmes et à principes, qui ne voulons vivre que notre système et en vue d'un système. Essayons donc d'associer les rôles. Nous autres, hommes de systèmes, ayons des idées et lançons l'idée. La jeunesse s'emparera de l'idée; mais elle seule peut la vivre, et en faire une vie, une vie qui soit faite de la fraternité, de l'amour et de la charité. (*Applaudissements.*)

En entendant M. Marc Sangnier et en visitant ses œuvres, au « Sillon », l'autre jour, nous avions — je vous demande pardon par avance de cette comparaison, qui est peut-être exagérée, mais M. Marc Sangnier n'est pas là... (*Si, si*).... Alors je vous demande pardon... nous avions, ou plutôt — je ne veux pas vous engager — j'avais un peu comme une impression de ces lointains historiques du « Poverello » d'Assise, ce Poverello d'Assise qui a réalisé la révolution la plus grande que le monde ait connue, parce qu'il n'avait pas l'esprit de système, parce qu'il n'a eu d'autre idéal que l'amour, et qu'ayant l'amour il a eu la vie. Voilà l'impression que j'ai eue, et je voudrais que vous l'ayez eue comme moi. (*Applaudissements.*)

A la suite de cette œuvre que seuls les jeunes peuvent faire, il y en a une autre qui est un peu la nôtre. A côté de cette vie qui vient des profondeurs de l'âme, et qui se réalise par les faits, il y a un autre besoin qui est celui des jeunes en même temps que le nôtre : c'est le besoin des idées, le besoin intellectuel des doctrines, et, là, nous sommes sur notre terrain. Eh bien, Messieurs, sur ce terrain-là, nous avons quelque compétence nous autres, qui sommes en contact avec la jeunesse. Nous sentons vibrer les inquiétudes de la jeunesse ; sur ce terrain, nous comprenons très bien que certaines méthodes ne suffisent plus à ceux qui nous écoutent et qui nous demandent quelque chose de plus positif, de moins stérile, après tout, que le négatif de notre ancien libéralisme. (*Applaudissements.*)

Le libéralisme, entendu d'une certaine façon, est un aveu d'impuissance; la jeunesse n'en veut plus. Elle consent bien, sur le terrain de la vie individuelle, à vivre le bien individuel, sans trop regarder en avant, sachant après tout que le bien social en sortira toujours, sous une forme ou sous une autre. Mais lorsqu'elle vient à nos cours, pour apprendre quelque chose, pour connaître les résultats de la science, en matière d'économie politique, de sociologie, de droit ou d'histoire, elle n'admet plus que nous lui disions purement et simplement : « Laissez faire la liberté, le bien se fera par elle. Elle est le bien, elle est l'idéal ». Ce sont là des formules usées, car elles ont démontré leur impuissance. La jeunesse n'en veut plus. Elle sait que la liberté n'est pas une loi scientifique ni un résultat scientifique; et lorsqu'elle s'adresse à la science, elle peut avoir une réponse positive. Elle veut qu'on lui réponde par des faits, et non par un aveu d'impuissance. La liberté supprime les obstacles de la route, mais elle ne montre pas le but. La science a la prétention de chercher le but.

La jeunesse ne veut plus de nos formules négatives. Elle veut des résultats positifs.

Ce positif, Messieurs, qu'elle nous demande, c'est à nous de chercher à le lui donner — et c'est le besoin urgent de l'heure présente. — Nous chercherons à le lui donner, en tenant compte de ses aspirations, parce que les aspirations de la jeunesse, cela aussi est un fait social, et c'est un fait scientifique, et il nous appartient, à nous professeurs, de rechercher les faits et d'en tenir compte dans la plus large mesure ; je dis donc que ce positif, que nous cherchons avec elle, nous l'empruntons à ses aspirations, à ses idées, voire même à ses utopies, en les régularisant, en les assagissant, en les systématisant.

Voilà par conséquent, Messieurs, le double et très grand profit que, pour ma part, j'ai retiré de ce Congrès et de ce contact avec la jeunesse de France. Je vous ai communiqué purement et simplement mes impressions personnelles. C'est une sorte de document d'enquête que je vous offre là — mais vous êtes un peu des enquêteurs. En tout cas, si je n'avais pas déjà un très grand amour pour la jeunesse, vous me l'auriez fait aimer davantage.

Je vous demande donc la permission, en terminant, puisque ce Congrès est consacré à la jeunesse, de boire à cette jeunesse, qui est l'avenir; et pour nous mêler à elle, nous aussi qui sommes le passé mais qui avons gardé un peu de la jeunesse du cœur, laissez-moi boire à la jeunesse éternelle, dont nous sommes tous, la jeunesse qui aime, qui espère et qui croit. (*Applaudissements.*)

M. Marc Sangnier. — Messieurs, il me faut bien vous avouer que nos camarades sont un peu étonnés de tout l'honneur qui leur est fait dans votre Congrès. Ah! certes, nous ne nous étions jamais figuré que nous

puissions avoir tant de mérite à essayer de nous connaître, de nous aimer, de devenir des citoyens conscients de notre patrie et d'apporter notre petite pierre à l'édifice commun; mais, puisque vous avez voulu venir à nous avec une si paternelle bonté, laissez-nous vous dire que l'œuvre de ce Congrès sera grande, car elle aura, — pour ma part, j'en ai la conviction — dissipé un malentendu et réalisé une harmonie nécessaire entre ceux qui, combattant pour la même cause, devaient se connaître et s'entr'aider. (*Applaudissements.*)

Nous autres, jeunes hommes, et surtout nos camarades ouvriers, nous étions un peu habitués à nous considérer comme des isolés et à croire que les hommes de conservation sociale aimaient à rester loin de nous, dans leurs spéculations théoriques, parmi leurs pensées et leurs livres; et avec un peu de jalousie, nous voyions nos camarades socialistes avoir avec eux leurs prophètes et leurs apôtres. Ce que valent ces prophètes et ces apôtres, il ne m'appartient pas de le dire ici, mais toujours est-il que leurs docteurs vivaient au milieu d'eux et que, dans cette fraternité de lutte et de combat, ils puisaient une confiance et une audace que nous avons vue presque invincible. (*Applaudissements.*)

Eh bien, vous avez voulu, Messieurs, que nous ne puissions pas demeurer longtemps jaloux de nos rivaux, et, ce soir, aussi bien qu'eux, mieux qu'eux peut-être, — car le travail que nous voulons accomplir ne se fera pas dans l'agitation d'une lutte stérile, mais bien dans la paix et la fraternité de tous — nous avons compris que vous désiriez travailler avec nous et que, du moment que nous apportions à la tâche commune notre bonne volonté entière, vous vouliez bien demeurer nos frères, les frères aînés sans doute, mais frères, tout de même, ne rougissant pas de réclamer le concours de leurs petits cadets. (*Applaudissements.*)

Et dès lors, pourquoi nous autres, jeunes hommes, n'espérerions-nous pas beaucoup dans l'avenir? Pourquoi, si l'on unit toutes les forces vives de la patrie française, tous ceux qui veulent des réformes sociales et non pas des guerres sociales, pourquoi, si l'on ajoute toutes ces unités morales, n'atteindrions-nous pas une somme d'énergies capable de faire enfin quelque chose de durable dans notre pays? Et croyez, Messieurs, croyez que nos amis encore si humbles et si petits représentent déjà quelque chose dans la nation. Croyez que ces 4 ou 500 cercles d'étude, que nous avons vus représentés à notre dernier Congrès national, sont en effet une réserve d'énergie vivante et toute prête à se dévouer pour l'action, et vous trouverez en nous, non pas certes toujours des esprits bien instruits ni bien éclairés, mais des âmes droites et franches, ne demandant qu'à embrasser la doctrine de vérité et capables de faire quelques sacrifices pour réaliser cette vérité. M. Saleilles vous disait tout à l'heure que ce que nous voulions faire, c'était vivre la vérité sociale, et n'est-il pas vrai, Messieurs, que c'est, en somme, à cela que doit tendre, en dernière ana-

lyse, tout l'effort des savants et des sages? N'est-ce pas à vivre socialement et fraternellement que doit se réduire tout le travail de réforme sociale, et si nous avons cette âme fraternelle, nous aurons le courage de réaliser les plus grandes réformes, nous ne nous attacherons pas indéfiniment à sauvegarder toujours les ruines, car nous saurons bien que, s'il y a des lois intangibles, auxquelles personne ne peut toucher et qui sont la garantie de vie de toute société, il y a aussi des modifications, des évolutions nécessaires : nous aurons le courage de marcher vers l'avenir, sans trop regretter le passé. (*Applaudissements.*)

Et un jour viendra où nous serons étonnés de voir que ce qui semblait un brandon de discorde entre les hommes peut, petit à petit, devenir, au contraire, une cause d'harmonie et de paix. Vous comprendrez que ces milieux ouvriers ne sont pas si éloignés de vous que vous pouviez le croire autrefois. Quand vous irez à eux, vous vous reconnaîtrez les uns les autres, comme si vous aviez depuis de longues années vécu ensemble et travaillé ensemble; bien vite, peut-être, les ouvriers choisiront le côté du bon sens, du droit et de l'équité, car je crois, pour ma part, que ceux qui les ont si facilement trompés ne sont pas arrivés à ce but à cause de leurs doctrines, mais parce qu'ils avaient eu soin de se mêler à la masse des prolétaires et de leur persuader que leurs doctrines s'identifiaient au mieux-être social des classes laborieuses. Eh bien! ne sommes-nous pas tout prêts, Messieurs, à nous mêler, nous aussi, à nos camarades ouvriers; beaucoup de nos amis ouvriers eux-mêmes ne demandent pas mieux que de travailler avec vous pour la réforme de notre société contemporaine; et puisque vous voulez bien ne pas trop vous effaroucher de l'indépendance et de la rusticité de leurs allures; puisque, au contraire — et nous l'avons vu quand vous nous avez fait le grand honneur et la grande joie d'accepter quelques heures notre hospitalité du *Sillon*, — vous semblez vous plaire et comme vous rajeunir à ce contact cordial, — n'avons-nous pas le droit de sentir en nous s'élever les plus grandes espérances, n'avons-nous pas le droit de croire qu'une patrie nouvelle va bientôt naître plus forte, plus énergique, plus solide et plus résistante aussi contre tous les vents de dissolution sociale, car ce que la politique est impuissante à faire à elle toute seule, l'effort social pourra le réaliser; l'effort social pénètre plus profondément que la politique; ce n'est pas seulement un résultat que l'on montre au grand jour, c'est, au contraire, un travail fondamental que l'on accomplit petit à petit; et si aujourd'hui, tous les hommes semblent se rendre compte de la nécessité de cette tâche sociale, nous autres jeunes, nous ne pouvons que vous remercier avec tout notre cœur, sentant que, grâce à vous, guidés par vous, nous appuyant sur vous, nous pourrons efficacement travailler pour le bien de notre patrie.

Et puis, laissez-moi vous le dire, et ce sera ma dernière parole, le seul

fait que vous avez bien voulu convier tant de jeunes employés et tant de jeunes ouvriers à vos séances de travail et, ce soir, à ce banquet fraternel, va rendre beaucoup de confiance aux petits groupes où ils s'exercent dans l'ombre à étudier les hauts problèmes qui sollicitent aujourd'hui l'activité de chacun. Croyez bien, Messieurs, que dans quelques jours, alors que, peut-être, plusieurs déjà parmi vous auront oublié les douces heures passées ensemble, dans nos cercles d'étude on s'en souviendra toujours, et que ceux de nos amis qui n'ont pas eu la joie de vous voir et de serrer vos mains, apprendront par leurs camarades tout ce qu'il y avait de réconfortant dans ces étreintes : nous avons eu tant à gagner à cette confusion passagère des âges, que nous en reviendrons plus sages, plus éclairés, plus réconfortés pour le travail de tous les jours. Je vous demande et je vous supplie, Messieurs, d'avoir de temps en temps une petite pensée pour ces humbles, ces jeunes travailleurs qui viennent, chaque semaine, employer quelques heures à réfléchir ensemble, à unir leurs inexpériences avec tant de bonne volonté que, quelquefois, l'expérience peut en naître. Pensez que ce sont là des enfants, bien jeunes, bien faibles encore, mais qui, malgré tout, portent l'avenir dans leur cœur, car, s'il y a quelque chose qui nous donne une foi invincible dans l'avenir, c'est qu'il nous semble impossible que Dieu ait déposé tant d'ardeur dans nos cœurs pour mentir ensuite à toutes ces généreuses promesses. (*Applaudissements.*)

Et peut-être que beaucoup d'années ne se passeront pas sans que plusieurs de ces réformes dont vous parlez dans vos livres ne soient déjà réalisées. Que voulons-nous tous, en somme, les uns comme les autres, sinon plus de justice et plus de fraternité? On dit parfois que vous êtes des conservateurs, et certes oui vous voulez conserver les énergies sociales de la nation, mais vous ne voulez conserver que ce qui est bon, que ce qui est juste, que ce qui est nécessaire et immuable, et je suis sûr, pour ma part, qu'aucune considération d'intérêt, ni personnel ni de classe, ne vous ferait jamais défendre et conserver ce qui est nuisible et inutile. Je crois que plus peut-être dans vos rangs que dans les rangs des socialistes, on rencontrerait des hommes capables de dévouement. Je le dis, puisque vous avez eu ce dévouement que les autres n'ont pas toujours, de dire la vérité au peuple et toute la vérité, quoi qu'il en coûte. (*Applaudissements.*)

Et pourquoi, après tout, le bon sens français ne rendrait-il pas hommage à vos intentions, à votre savoir et à la vérité qui se trouve sur vos lèvres? Pourquoi? Ah! parce que, jusqu'à présent, hélas! ceux qui avaient les *bonnes idées*, comme l'on dit, restaient trop souvent avec leurs idées éloignés de ceux qui avaient les mauvaises idées, et qui tenaient aussi à les garder : mais puisque, aujourd'hui, vous nous appelez, puisque, aujourd'hui, nos amis ouvriers qui travaillent dans les cercles d'études, dans les Instituts populaires, dans les syndicats, se trouvent si nom-

breux à cette table fraternelle, n'est-il pas vrai que cela veut dire que, dès lors, vous voulez bien de nous pour collaborateurs, que vous nous acceptez avec notre franchise, avec la rudesse de notre langage (*Rires*), avec nos aspirations démocratiques. Et n'est-il pas vrai, Messieurs, que, puisque vous voulez cela, nous pourrons faire ensemble grande et belle besogne et qu'un jour nous réconcilierons nos adversaires eux-mêmes, car, après tout, nous ne voulons pas travailler pour une coterie ni pour une école, mais nous voulons faire participer tous nos ennemis, ou plutôt ceux qui se disent nos ennemis, comme les autres, au bienfait de notre pacifique victoire : nous n'avons que deux véritables ennemis, le mal et l'erreur. Contre ces deux ennemis-là, nous mènerons toujours le bon combat, jusqu'à ce que nous les ayons réduits dans leurs derniers retranchements.

Je vous demande pardon de me laisser aller à faire un discours, alors que certes je n'en avais nullement l'intention, mais vous savez, dans les tables de famille, souvent ce sont les plus petits qui parlent le plus. (*Rires.*) En temps ordinaire on leur dit bien de se taire, de ne parler qu'au dessert, mais, les jours de fête, on les laisse parler tout le temps, et c'est peut-être ce que vous avez voulu faire ce soir, à la fin de ce si beau Congrès : vous avez bien voulu donner la parole aux jeunes; vous n'avez pas craint qu'ils en abusassent ; vous ne vous êtes pas dit qu'ils soutiendraient peut-être des thèses bien hardies et proféreraient quelques hérésies. Vous avez cru au contraire que, partout où il y a de la jeunesse, de la flamme, de l'ardeur et de la vaillance, partout où il y a cette foi invincible en l'avenir, vous n'avez rien à craindre et qu'au contraire vos yeux ne pourront que se réjouir à contempler cette bonne volonté en éveil, tandis que, nous, de notre côté, nous avons enfin compris que l'expérience, que la science pouvaient se rencontrer dans une âme fraternelle et que nos frères aînés, comme je le disais tout à l'heure, ne voulaient pas demeurer dans leur tour d'ivoire, loin des champs de travail où nous exerçons nos jeunes ardeurs. Merci donc, Messieurs, merci au nom des ouvriers, des étudiants et des employés des cercles d'études de France. Nous nous souviendrons longtemps de cette soirée ; nous ferons mieux que de nous en souvenir. Nous tâcherons de bien vous prouver que votre Congrès n'a pas été seulement une étude utile, une fête joyeuse, mais beaucoup mieux : une bonne action. (*Longue salve d'applaudissements.*)

M. Duval-Arnould, conseiller municipal de Paris. — Messieurs, je me serais tu, ce soir, si M. Dalaire ne m'avait pas rappelé tout à l'heure que j'étais ici en une double qualité, comme membre très ancien et très convaincu de la Société d'Économie sociale, et aussi comme délégué du bureau du Conseil municipal de Paris. C'est à ce dernier titre que je vous demande de vous adresser très brièvement quelques paroles. Nous avons été remerciés tout à l'heure ; à mon tour, Messieurs, de vous dire : Merci !

Nous avons été très heureux non seulement de vous recevoir, un peu moins bien que nous ne l'aurions désiré, à l'Hôtel de Ville, mais aussi et surtout de la visite que vous avez bien voulu faire aux écoles professionnelles de la ville de Paris. Beaucoup d'entre vous, Messieurs, ont le malheur d'être des contribuables parisiens (*Rires et applaudissements*) : trop souvent vous ne connaissez nos institutions municipales que par la feuille ou les feuilles multiples du percepteur des contributions, et c'est une mauvaise manière de les connaître. Je me félicite, pour mon compte, que vous ayez eu l'occasion de voir ce que la Ville de Paris fait de l'argent qu'elle vous demande et vous avez bien voulu, par l'organe de M. Blondel et de M. Delaire, nous dire, à la suite de ces visites, que vous approuviez sinon le total, parce qu'il est toujours difficile de faire approuver le total d'une carte à payer, au moins le principe des dépenses engagées par la Ville de Paris pour l'enseignement professionnel. Vous avez constaté sur place quel était le but et quelle était l'utilité de ces écoles. Au premier abord et de loin, ces dépenses peuvent paraître luxueuses, parce que ce sont des dépenses considérables, mais il s'agit, en définitive, d'un organisme qui semble nécessaire et indispensable dans l'état actuel de nos industries parisiennes, et pour le salut même de celles de ces industries qui nous tiennent le plus au cœur, et qui tiennent le plus aussi à nos intérêts matériels, je veux parler des industries artistiques, comme celles du meuble, par exemple, qui sont, depuis des siècles, l'orgueil et en même temps la richesse de notre ville de Paris. (*Applaudissements.*)

Vous avez constaté que, de ces écoles, pouvaient sortir et sortent, en effet, de jeunes ouvriers aux bras robustes, à l'œil exercé, à la main habile, très capables de reprendre les glorieuses traditions de leurs ancêtres parisiens et, en cela, vous avez constaté, je l'espère, que la Ville de Paris avait bien mérité de la jeunesse parisienne; mais vous vous êtes demandé peut-être, en passant entre les établis de nos apprentis, si ces ouvriers d'élite seraient aussi des hommes d'élite.

Messieurs, cette préoccupation n'est pas seulement la vôtre, elle est celle de beaucoup d'entre nous au conseil municipal de Paris; nous nous rendons bien compte que ce n'est pas tout de sauvegarder des intérêts mêmes artistiques, c'est de la civilisation matérielle, tout cela, et cela peut se faire avec beaucoup d'argent, mais il y a des civilisations qui sont des civilisations mortelles... Est-ce que ces ouvriers seront aussi des hommes de conscience et de caractère ? Je ne vous cache pas, Messieurs, que ceux qui ont le souci et la charge de cette question, sont anxieux devant l'avenir, et pour ma part, plus je vis de cette vie municipale, si intéressante, mais qui a ses heures de déception, plus je redoute notre impuissance à cet égard. Oui, l'argent que nous vous demandons, nous avons bien peur qu'il ne reste stérile à ce point de vue-là, mais ce que nous ne pouvons pas, d'autres le peuvent et pour ceux qui ont cette

anxiété au cœur, une soirée comme celle-ci et des paroles comme celles que je viens d'entendre sont singulièrement réconfortantes : à ces ouvriers à qui nous aurons donné l'instrument du travail, vous donnerez autre chose, à ces ouvriers vous viendrez apporter la fermeté de la conscience et la dignité du caractère.

La tâche est dure, difficile; il y a des heures où l'on se demande si même elle est possible. Il ne faut pas se faire d'illusion : elle est bien puissante sur l'oreille et sur l'âme de l'ouvrier la parole de ceux qui lui promettent dans un avenir rapproché tous les bonheurs et toutes les jouissances matérielles, elle est bien puissante : et cependant — vous le disiez tout à l'heure, mon cher ami Marc Sangnier, avec une foi admirable et communicative, — vous ne reculez pas devant le devoir d'aller parler à ces mêmes ouvriers le langage du bon sens et de la raison. Au premier abord, le conflit doit se résoudre contre vous, parce que, je le répète, le langage de la passion a de singulières influences, et des influences qui semblent de plus en plus dominantes; mais, vraiment, après vous avoir entendu, on est rassuré : à ceux qui sont habitués à entendre ce langage de la passion, vous allez, Messieurs, parler le langage de la raison, c'est vrai, mais on vient de nous prouver quels enchantements pouvait donner au langage de la raison l'éloquence du cœur. (*Applaudissements.*)

Messieurs les jeunes gens qui m'écoutez, tout à l'heure quand on parlait de frères aînés, je me demandais si vraiment j'étais déjà tant que cela votre aîné (*Rires*), et avec un peu de complaisance, peut-être, en oubliant quelques-unes de mes années, je me répondais que j'avais peut-être quelque droit encore à aller fraternellement m'asseoir à côté de vous, parmi vous... m'asseoir? non, mais travailler parmi vous et avec vous, et aussi, c'est du plus profond du cœur que, me mêlant dans vos rangs, je bois, Messieurs, à votre effort social. (*Longs applaudissements.*)

M. le baron Henri Dard, député du Pas-de-Calais. — Messieurs, la jeunesse de Paris, par la voix harmonieuse de mon ami Marc Sangnier, a remercié les organisateurs de ce Congrès. Le Conseil municipal de Paris a parlé par la voix non moins harmonieuse et très autorisée d'un de ses vice-présidents. Permettez maintenant à un des plus indignes, parce qu'un des plus jeunes membres du Parlement français, de prendre la parole après Sangnier, non pas pour dire mieux, sans doute pour dire beaucoup moins bien, mais pour compléter ses remerciements et se placer peut-être à un autre point de vue.

Paris est si hospitalier que la province ose encore quelquefois y élever la voix, et elle va l'élever par un organe sans doute bien peu autorisé à parler ici, car tout ce qu'il a vu aujourd'hui diffère singulièrement du milieu où il se trouve ce soir. (*Applaudissements.*)

Vous êtes des Unions, et je viens des pays de la désunion. (*Applaudis-*

sements.) Vous êtes les Unions de la paix sociale et je viens de respirer l'atmosphère empoussiérée où soufflent la haine des classes et la guerre qui doit amener après elle le cataclysme final où sombrerait la nationalité française. (*Applaudissements.*)

Mais il y a encore, Dieu merci, pour soutenir celle-ci, bien des défenseurs, des défenseurs sans doute sur le terrain politique, mais des défenseurs plus avisés, défenseurs d'une manière plus profonde sur le terrain social, et vous êtes de ceux-là, Messieurs. Laissez-moi vous dire : Merci! au nom de la province qui vous envie et qui, de loin, marche sur vos traces.

Je dis : de loin, et je le dis avec le profond désir d'accentuer sur ce mot, car, si je veux vous remercier, Messieurs les organisateurs du Congrès, au nom de la jeunesse de province, j'entends au nom de la jeunesse qui restera véritablement provinciale. Ce qui fait, en effet, la force du corps social, c'est de ne pas avoir seulement une tête, si intelligente que soit la tête, cette tête s'appelât-elle Paris, Monsieur le conseiller municipal! Nous ne voudrions pas faire de notre nation française l'image de cet homme de l'an 2000, que nous montrent certaines gravures qui sont peut-être un peu des caricatures, où on voit, sur un petit corps d'ascète, une très grosse tête, dépourvue, à l'intérieur, de tout sens moral. (*Rires.*) Nous voulons conserver l'harmonie entre les proportions du corps social et, pour cela, il faut que la jeunesse de province se pénètre de plus en plus de l'esprit de notre éminent maître Le Play, esprit de décentralisation, esprit aussi d'attachement à la terre natale. (*Applaudissements.*)

Ce n'est pas en vain que la Providence assigne à chacun de nous son lieu de naissance. Sans doute, il y a des hasards, parfois, mais il y a un plan plus général, et ce plan, il est manifesté par l'amour du clocher, qu'aucun homme ne peut jamais étouffer complètement au fond de son cœur. Restons donc fidèles à ce plan providentiel, restons fidèles à ces sentiments naturels, et que la jeunesse, qui se lève aujourd'hui sur tous les points du territoire, pour la défense de la société, comprenne qu'elle ne fera pas d'œuvre plus utile que si chacun veut rester à la place que la Providence lui a assignée. (*Applaudissements.*)

Travaillez donc à Paris, mes chers amis, travaillez avec la vaillance de votre porte-drapeau, de votre porte-parole; nous travaillerons de notre côté, plus modestement peut-être que vous, plus obscurément sans doute, car la province fait souvent moins de bruit que Paris, et, parfois, elle a bien besoin de prendre ses conseils et ses indications.

Nous travaillerons tous ensemble, nous travaillerons avec harmonie, nous nous retrouverons souvent dans des réunions comme celle-ci, où nous pourrons échanger nos communes pensées et nos communes aspirations, et ainsi, Messieurs, nous resterons dans les véritables traditions françaises, dans les véritables traditions antiques, qui consistaient dans

la décentralisation et dans le vieil adage du Droit, sans doute faussé jadis, du temps de la Féodalité, mais que nous pouvons rajeunir : « La terre tire l'homme à elle. » (*Applaudissements.*)

Et, puisque je viens de parler de traditions, laissez-moi ajouter que, pas plus que Marc Sangnier, je ne veux que la jeunesse de province soit une jeunesse en quelque sorte révolutionnaire et fasse abstraction de ses aînés qui nous font ici un si aimable et si cordial accueil. Nous sommes des traditionalistes; nous ne sommes pas des révolutionnaires; nous savons que les générations se succèdent les unes aux autres, qu'elles modifient successivement et par une sage évolution les lois sociales, mais que nous ne devons pas venir bouleverser ces lois; nous sommes là pour les compléter; nous sommes là pour suivre vos traces, je n'ose pas dire pour vous dépasser.

Aussi donc recevez, si ce doit être le dernier mot prononcé ici, l'assurance du respect de vos cadets, l'assurance de leur reconnaissance; puissions-nous léguer à nos fils ce que vous nous léguez, vous qui avez déjà la tête blanchie par les années! Vous ne nous léguez pas peut-être la victoire, mais vous nous léguez au moins la possibilité de la victoire; vous nous avez préparé la voie, assurés que nous essaierons de nous rendre dignes de vos efforts, d'autant plus désireux du succès que nous savons bien que les espérances de demain sont les seules consolations de bien des tristesses d'aujourd'hui. (*Vifs applaudissements.*)

NOMBREUSES VOIX. — Piou! Piou!

M. JACQUES PIOU. (*Longs applaudissements.*) — Mes chers amis, vous êtes bien sévères dans votre bienveillance! (*Rires.*) Vous oubliez que le silence est le droit des vaincus. (*Rires.*) Puisque vous ne voulez pas que j'en use, je profiterai de votre insistance si aimable pour remercier, moi aussi, les organisateurs de ce Congrès et leur souhaiter la même fortune qu'ils ont eue l'année dernière.

L'année dernière, il s'agissait d'appeler les femmes au combat. Vous vous rappelez qu'elles y mettaient déjà quelque ardeur et que, plus d'une fois, nous avons dû, devant elles, baisser pavillon (*Rires*); mais comme elles ont profité de vos enseignements et quelle revanche elles ont prise! Ces femmes de France qui, jusqu'ici, se contentaient de filer, pour rester fidèles à une tradition glorieuse, elles sont descendues dans la lutte. Rompant avec les traditions que vous aviez vous-mêmes condamnées dans votre Congrès, elles se sont faites militantes et, pour la première fois, la France les a vues à l'œuvre; j'espère bien qu'elles n'ont pas quitté le combat. (*Applaudissements.*)

Aujourd'hui, vous appelez les jeunes. Puissiez-vous avoir le même succès. Ce succès, d'ailleurs, je n'en doute pas, vous l'aurez. J'ai entendu prononcer tout à l'heure bien des paroles éloquentes, en l'honneur de la

concorde et de l'union. Oui, la concorde et l'union sont notre rêve commun; mais l'heure n'en est pas encore venue (*Applaudissements*) : la concorde et l'union, il faut les conquérir par la lutte, car c'est la lutte qu'on nous déclare. Rester, comme vous le disiez, les conservateurs du passé, c'est trop tard; il faut aujourd'hui descendre dans l'arène; vous y êtes, cher monsieur Dard, votre chaude parole me prouve que les nouveaux combattants auront autant de vaillance et, j'espère, plus de succès que les anciens. Les anciens ont vécu dans des heures tristes; ils ont vu la haine à l'œuvre et se sont convaincus qu'elle n'était pas créatrice. Mais ils ont eu l'honneur de ne pas reculer et, comme Guillaume d'Orange, ils se sont dit qu'ils n'avaient pas besoin d'espérer pour entreprendre, et de réussir pour persévérer. (*Applaudissements.*)

Aujourd'hui, vous entrez dans le combat, à un moment où les chances sont plus heureuses. Notre pays paraît avoir assez de l'oppression des sectaires. On dirait que cette vieille France, si généreuse et si noble, a honte d'avoir courbé, pendant vingt ans, sa noble tête sous leur joug; ou je me trompe fort, ou il vient de se faire un grand mouvement. Serait-ce l'aurore des temps nouveaux qui se lève? Notre pays va-t-il retrouver le génie de sa vieille race, tout fait de fierté, de droiture et de courage? Il me semble qu'aux élections dernières, — je vous demande pardon de parler politique, mais il ne fallait pas m'obliger de parler! — (*Rires*), il me semble qu'un peu du mépris que la conscience honnête de la vieille France garde pour tout ce qui est bas, vient de passer sur notre pays. Ce n'est pas la victoire que nous avons remportée, certes non; mais nous avons arrêté l'élan de nos ennemis et nous avons fait entendre à la France des paroles qui ont fait vibrer son cœur. Vous arrivez en ligne au moment où le grand réveil commence : jetez-vous dans la lutte vaillamment; combattez sans merci, mais aussi sans toutes ces habiletés, sans tous ces faux-fuyants qui énervent et déshonorent les meilleures causes. (*Applaudissements.*)

Regardez le spectacle que vous donnent vos adversaires, voyez où tombent les partis qui n'obéissent à aucun idéal, et n'ont plus d'autre mobile que le désir de jouir des faveurs que le pouvoir donne. Voyez associés les uns aux autres les hommes hier encore les plus hostiles : injures, imprécations, indignations tapageuses, tout tombe devant la convoitise du pouvoir. Voilà où conduisent les ambitions sans conscience. Celles-là, ne les connaissez jamais! (*Applaudissements.*)

Votre but à vous, c'est le relèvement moral de votre pays, dégradé par des mœurs politiques indignes. Il y a quelque chose de pire pour une nation que d'être vaincue par l'ennemi : c'est d'être abaissée et humiliée par ses propres enfants. (*Applaudissements.*) Cet abaissement, cette humiliation, la France les subit, c'est à vous de l'en délivrer. Salut aux jeunes, salut aux combattants de demain. Élancez-vous vaillamment,

étourdiment, s'il le faut ; soyez donc enfin des imprudents ; nous avons trop longtemps été des sages ! (*Applaudissements.*)

Je vois entrer dans le Parlement une pléiade de jeunes gens qui, j'espère, sont l'avant-garde de l'armée de la revanche. Tous ceux que j'aurais voulu y voir ne s'y trouvent pas. Vous n'y êtes pas, vous, mon cher Sangnier, vous que j'aurais été si heureux de voir franchir les portes de ce lieu maudit (*Rires*), où l'on a des spectacles de désunion, où on respire un air empoussiéré, c'est vrai — mais où on a le droit de monter sur les quatre planches de cette tribune, d'où la parole humaine porte à tous les points de la France et à tous les points du monde. Si vous y aviez été, la France eût entendu avec joie votre jeune et chaude parole. Elle entendra du moins vos camarades plus heureux qui viennent d'y pénétrer. Je les attends à l'œuvre et j'espère qu'ils sont quelques-uns dont notre pays prononcera bientôt le nom avec fierté. (*Applaudissements.*)

Laissez-moi vous le dire à vous, les jeunes, entrés au Parlement ou restés dans la mêlée, si les vieux vous sont bons à quelque chose, c'est seulement à porter le drapeau, mais ils le porteront assez ferme pour qu'aucune défaillance ne le fasse jamais tomber de leurs mains. [*Longue salve d'applaudissements trois fois répétés* (1).]

(1) Sténographié par Duployé, Gustave, 36, rue de Rivoli, Paris.

LES FAITS ÉCONOMIQUES ET LE MOUVEMENT SOCIAL

SOMMAIRE. — La famille française et les lois militaires. — Le service de deux ans. — Les pensions de vieillesse en Belgique et la première application de la loi du 10 mai 1900. — L'enseignement professionnel en Suisse. — Les assurances sociales.

La famille française et les lois militaires. — Depuis quelques semaines, les écrivains se plaisent à distinguer l'esprit militaire de l'esprit civil et à les opposer l'un et l'autre à l'esprit sacerdotal ou clérical. Ces distinctions sont-elles justifiées ? Voici un jeune avocat qui entre dans les ordres, perd-il l'esprit civil ? Et lorsque la loi l'appelle sous les drapeaux pour 28 ou 13 jours, acquiert-il l'esprit militaire ? Le même homme serait donc susceptible d'une triple et successive mentalité : civile, militaire, religieuse ? Un vieux général, que nous consultions sur ce sujet, nous disait : « Ces distinctions sont futiles ; en France l'esprit militaire est caractérisé par l'obéissance, la discipline, l'esprit de sacrifice et la bonne humeur. On meurt gaiement après avoir vécu joyeusement. » Ce qui est certain c'est que l'esprit militaire est la résultante du « milieu ». Faut-il passer trois ans, deux ans ou une seule année dans ce milieu ? Voilà ce qui préoccupe le Sénat qui a commencé le jeudi 19 juin l'examen de notre future loi militaire.

L'organisation militaire d'un pays a sa répercussion sur l'organisation de la famille, tandis que celle-ci réagit à son tour sur les destinées de la guerre et le succès des armes. Dans un pays à familles nombreuses, le contingent annuel des conscrits dépassera normalement les besoins du service et les jeunes soldats ne seront retenus que le moins de temps possible sous les drapeaux. Aussi bien la discipline familiale, le contact de nombreux frères et sœurs les auront déjà préparés et façonnés à une vie de discipline et d'obéissance. Au contraire, dans une nation où la population est clairsemée, où des milliers de ménages s'ingénient à limiter le nombre des enfants, on ne peut s'étonner si les fils choyés, gâtés, dorlotés, supportent difficilement, arrivés à l'âge d'homme, les exigences du service militaire, et si leur petit nombre relatif oblige l'État à les garder plus longtemps sous les drapeaux. M. Mézières disait, il y a quelques jours, au Sénat : « Pourquoi donc les Allemands ont-ils le service de deux ans ? Ce n'est pas par plaisir, ce n'est pas parce qu'ils lui attribuent une supériorité quelconque : c'est par nécessité. Ayant une natalité infiniment supérieure à la nôtre et ne pouvant pas incorporer dans le contingent tous les hommes disponibles, ils en font passer le plus grand nombre possible sous les drapeaux, afin de leur donner

une éducation militaire (1). » En France, au contraire, c'est la faiblesse de notre natalité qui exige le service de trois ans. Aujourd'hui nous avons trois classes sous les drapeaux; avec le système proposé la suppression de la troisième classe entraînera un déficit de 115.000 hommes. M. le sénateur Rolland comble les vides par l'adjonction des dispensés, au nombre de 65.000. Quant aux 50.000 hommes « nouveaux », il paraît que le ministre de la Guerre a promis de les fournir. Mais est-ce bien 50.000 seulement qu'il faudra trouver? M. le Dr Bertillon vient de prouver par de récentes statistiques qu'en France 481.000 naissances masculines donnent vingt ans plus tard, 330.000 conscrits. Malheureusement nous n'arrivons déjà plus à ces chiffres. Voici le nombre moyen des naissances masculines par périodes quinquennales et le nombre de conscrits qu'on peut en espérer.

	Naissances masc. en un an		Conscrits en un an	
1876-1880.............	481.000	fournissent	330.000	en 1896-1900
1881-1885.............	478.000	fourniront	328.000	en 1901-1905
1896-1890.............	463.000	—	317.000	en 1906-1909
1891-1895.............	438.000	—	300.000	en 1910-1914
1896-1900.............	431.000	—	295.000	en 1915-1919

Ainsi le nombre des conscrits dans vingt ans sera inférieur de 35.000 hommes à ce qu'il est aujourd'hui. Par conséquent, s'il manque, avec le système en discussion, 50.000 hommes à l'armée française, il lui en manquera — à peu de chose près — 85.000 dans une quinzaine d'années (2).

L'introduction du service de deux ans obligera tous les Français à un service égal, et c'est là, au point de vue social, une réforme considérable. Le projet de loi discuté au Sénat supprime toutes les dispenses. « C'est un projet à double face, disait encore M. Mézières, parce qu'en même temps qu'il établit la réduction du service à deux ans pour les uns, il en augmente la durée pour les autres. Je demande encore qu'on en change le titre (3). » La loi du 15 juillet 1889 sur le recrutement de l'armée avait prévu plusieurs catégories de dispensés auxquels elle ne demandait qu'une année de service. D'après la proposition de loi de M. le sénateur Rolland et d'un grand nombre de ses collègues, les dispensés d'un an n'existeront plus.

On fait bon marché des 4.000 jeunes gens destinés aux carrières libérales : il y a là 1.800 étudiants en droit et en médecine qui, paraît-il, ne

(1) *Journal officiel* du 20 juin 1902, p. 835.
(2) V. *le Temps*, 22 juin 1902.
(3) *Ibid.*, p. 836.

sont pas à plaindre, mais il y a aussi 800 instituteurs dont on ne se préoccupe en aucune façon. D'autres surtout seront sacrifiés, ce sont les soutiens de famille : l'aîné d'orphelins, le fis aîné de veuve, l'aîné des fils dans une famille de sept enfants. En les forçant à deux ans de service, c'est la famille que l'on atteint, notamment la famille de sept enfants, la plus digne de sympathie et d'intérêt. Nous espérons que MM. les sénateurs Piot et Bernard, qui s'occupent du relèvement de la population, sauront intervenir au moment voulu et défendre les soutiens de famille. On leur objectera qu'ils défendent les aînés, le droit d'aînesse, les privilèges; mais ils ont prévu la réponse et nous souhaitons qu'elle soit victorieuse.

Quant à la question purement militaire du service de deux ans, plusieurs officiers généraux ont donné leur avis, enregistré par la presse quotidienne.

Général Voisin : « Mais, plus que jamais je suis convaincu que demander le service de deux ans, dans la situation actuelle de nos finances, c'est demander le remplacement de l'armée par une garde nationale sans valeur pour la défense de nos frontières. Le voter, ce sera voter le démembrement prochain de notre malheureux pays (1). »

Général de Galliffet : « La loi de 1889 est mauvaise, celle qui est mise en discussion l'est mille fois plus Il est inadmissible qu'elle soit votée par le Sénat sans avoir été précédée des mesures dont la nécessité fut démontrée à la commission de l'armée par le ministre de la Guerre des premiers mois de 1900. Il est inadmissible que le Sénat aborde sans terreur le saut qui épouvanta M. Waldeck-Rousseau lui-même! Je termine en déclarant que, même en prenant toutes les précautions que la commission de l'armée de la Chambre des Députés parut trouver sages en 1900, la loi qui réduira à deux ans la durée du service militaire sera une loi néfaste (2). »

Général Cabrié : « Si pour instruire un plus grand nombre d'hommes qu'elle a à sa disposition, l'Allemagne a adopté, à titre d'essai, le service de deux ans, elle ne l'a adopté que pour les troupes à pied; elle s'est bien gardée de réduire aussi le service des troupes à cheval, pour lesquelles elle considère que trois ans sont un minimum. Des comparaisons aussi écrasantes sont faites cependant pour faire réfléchir; mais il faut porter la hache dans les abus, nous dit-on, et l'on en profite pour tout détruire. Cette loi ne durera pas. Faite pour la démocratie, elle succombera sous les attaques de ceux qu'elle lèse en leur faisant faire deux ans, par la suppression de toutes les dispenses (3). »

Général Jamont : « Pour les meneurs politiques, il ne s'agit pas seulement de remplacer la très médiocre loi de 1889, sur le recrutement, par une autre. Tous courtisent la popularité. Une partie veut aplanir, au moins pour un temps, les difficultés financières en supprimant ou réduisant à rien les budgets de la marine et de la guerre. D'autres veulent appliquer leur conception d'une France désarmée vivant au milieu de rivaux armés et désireux d'expansion. Tous ont un parti pris bien arrêté. Aucun raisonnement ne les fera changer de résolution (4). »

(1) V. *le Gaulois*, 19 juin 1902. — (2) V. *Journal des Débats*, 20 juin 1902. — (3) V. *la Voix nationale*, 21 juin 1902. — (4) V. *le Gaulois*, 19 juin 1902.

S'il en est ainsi, nous nous contenterons d'avoir fait remarquer qu'au double point de vue social et militaire, l'œuvre que prépare le Sénat sera funeste à la France.

Les pensions de vieillesse en Belgique. — Parmi les rapports qui viennent d'être présentés, à Düsseldorf, au VI° Congrès international des accidents du travail et des assurances sociales, nous trouvons une étude et des statistiques sur les résultats de la loi belge du 10 mai 1900 (1). On sait qu'elle a intéressé l'individu, les associations et l'Etat à la solution de cette difficile question : la retraite de l'ouvrier. Elle n'a pas voulu imposer la prévoyance aux individus, mais elle les encourage à s'assurer à la caisse générale de retraites de l'Etat et elle aide en même temps les sociétés de secours mutuels : aux uns et aux autres, elle accorde des avantages pécuniaires.

La loi du 10 mai 1900 n'a pas seulement organisé le régime *normal* de l'assurance libre, mais elle a établi un régime *transitoire* immédiatement applicable aux travailleurs vieux et nécessiteux. Il eût été cruel de préparer l'avenir de l'ouvrier sans songer aux besoins immédiats. C'est ce régime transitoire dont nous voudrions faire connaître les résultats, persuadé que d'autres pays y trouveront un exemple.

C'est l'article 9 de la loi de 1900 qui établit un système ingénieux et nouveau : « Une allocation annuelle de 65 francs sera accordée à tout ouvrier ou ancien ouvrier belge, ayant une résidence en Belgique, âgé de 65 ans au 1er janvier 1901 et se trouvant dans le besoin. Sont admis, dans les mêmes conditions, à jouir de cette allocation, au fur et à mesure qu'ils atteindront l'âge de 65 ans, les travailleurs âgés d'au moins 55 ans à la date du 1er janvier 1901 ; toutefois, les intéressés qui auront à cette dernière date moins de 58 ans accomplis seront exclus du bénéfice de l'allocation si, pendant une période de trois ans au moins, ils n'ont effectué à la Caisse générale de retraites des versements s'élevant au moins à 3 francs par an et formant un total de 18 francs. »

Deux arrêtés royaux du 20 octobre 1900 et du 13 juin 1901 ont statué sur les détails d'organisation. Ils définissent les ouvriers. Ce sont « les hommes et les femmes qui, moyennant un salaire, travaillent habituellement de leurs mains pour un patron ou un maître, soit au temps, soit à la pièce, soit au dehors, soit à domicile et cela sans distinguer entre le travail domestique ou agricole et le travail industriel ou de métier ». Quant à l'ouvrier dans le « besoin », il comprend celui dont les ressources mises en rapport avec ses charges, sont insuffisantes pour assurer sa subsistance.

En Belgique, comme en France, la même et délicate question se

(1) Jean Dubois. *Les pensions de vieillesse en Belgique*, Bruxelles, 1902.

posait. A quelle autorité fallait-il confier le soin d'accorder les pensions demandées? A des comités nouveaux, ou bien aux autorités communales? Ni les uns ni les autres ne furent choisis. On sait qu'il existe des comités de patronage, institués par la loi du 9 août 1889, en vue de favoriser la construction et la location d'habitations salubres et à bon marché. C'est à ces comités, aujourd'hui au nombre de cinquante-cinq, que fut confiée la très noble mission d'apprécier si le vieillard, qui sollicite une pension, est digne de l'obtenir. Leur tâche fut très laborieuse. De tout côté, requêtes et recommandations leur arrivèrent, venant des intéressés, des sociétés de secours mutuels, des sociétés de bienfaisance et des administrations communales. Ils eurent à instruire, pour l'exercice 1901, 200.000 demandes qui se répartissent, dans les neuf provinces, de la façon suivante :

Anvers	(4 comités).....	18.000	requêtes.
Brabant	(10 —).....	32.000	—
Flandre Occidentale	(8 —).....	30.000	—
Flandre Orientale	(6 —).....	34.000	—
Hainaut	(10 —).....	34.000	—
Liège	(5 —).....	21.000	—
Limbourg	(3 —).....	8.000	—
Luxembourg	(5 —).....	7.000	—
Namur	(4 —).....	14.000	—

Certains comités de patronage eurent à examiner de 7.000 à 11.000 dossiers. Ce grand et généreux effort a permis d'accueillir les requêtes de 178.000 vieillards et a imposé une charge financière de 11.570.000 fr. Il est heureux que les finances belges se soldent chaque année par un excédent de recettes ; ce sont les vieillards qui en bénéficient. On trouvera peut-être que la somme de 65 francs par an, allouée au vieillard, est bien minime. Elle correspond à 18 centimes par jour et le mari et la femme peuvent en jouir simultanément. Une telle pension permet au vieillard de trouver facilement l'hospitalité chez un de ses enfants, mais elle n'est pas acquise définitivement; elle serait retirée si le bénéficiaire revenait à meilleure fortune. Ce sont les comités de patronage qui apprécient, chaque année, la situation des intéressés et c'est le ministère de l'industrie et du travail qui veille à la liquidation des pensions.

L'enseignement professionnel en Suisse. — Si, dans la grande industrie, servie par les machines, l'apprentissage est minime, tandis que l'enseignement professionnel, pour la plupart des ouvriers, est nul, il n'en est pas de même dans les arts et métiers. On

reconnaît de plus en plus la nécessité de relever la petite industrie par le développement de l'apprentissage et les États font, depuis vingt ans, de très grands efforts en ce sens. En Suisse, cette question de l'apprentissage a été particulièrement étudiée. Le Département fédéral de l'industrie avait, à l'occasion de l'Exposition universelle de 1900, délégué M. Léon Genoud, directeur du Technicum de Fribourg, pour étudier l'organisation de l'enseignement professionnel. Dans son rapport à l'autorité fédérale, M. Genoud écrivait : « Nous avons, en Suisse, d'immenses progrès à réaliser pour atteindre le niveau des États-Unis d'Amérique pour le dessin, celui de la Ville de Paris, pour les travaux artistiques (arts industriels et travaux féminins), celui de la Belgique ou de la Suède pour l'enseignement ménager, celui de la Suède pour l'enseignement du travail manuel scolaire, celui de l'Angleterre ou de la Hongrie pour l'extension considérable donnée à l'enseignement professionnel depuis trois ou quatre ans, celui de l'Autriche ou de l'Angleterre pour l'avancement des arts industriels, celui de l'Autriche encore pour l'appui donné par le gouvernement aux petits artisans, celui de la Hongrie ou de l'Allemagne pour la législation industrielle, en particulier pour les dispositions se rapportant à la formation du futur maître d'état (1) ». Comment l'État de Fribourg a-t-il cherché à résoudre cette difficile question de l'apprentissage et la méthode suivie doit-elle être recommandée?

Une loi sur la protection des apprentis, du 14 novembre 1895, a réglementé l'apprentissage. Elle prévoit la formation, l'exécution et l'expiration du contrat.

Art. 3. — Le contrat doit être fait par acte écrit, en trois doubles datés et signés par le maître, l'apprenti et son représentant légal.

La production de l'acte écrit est seule admise comme moyen de preuve du contrat.

Un double est remis à chacune des parties et le troisième à la société de patronage prévue à l'article 13 de la présente loi ou, à son défaut, à l'autorité communale.

Art. 13. — Les apprentis sont placés, dans chaque localité, sous la surveillance de l'autorité communale.

Cette surveillance peut aussi être exercée par une société de patronage autorisée par le Conseil d'Etat, lequel prend d'ailleurs toutes les mesures que comporte le but.

Art. 14. — La surveillance des apprentis comprend l'obligation de veiller à la stricte observation des dispositions prévues au titre premier, en particulier le droit de se faire exhiber le contrat, de visiter les apprentis dans les ateliers où ils travaillent et de contrôler la marche de l'apprentissage.

Cette loi bienfaisante a été complétée par un règlement du Conseil d'État du 13 octobre 1900.

(1) Léon Genoud. *L'Enseignement professionnel.* Fribourg, 1901, p. 405.

Art. 10. — Toute personne exerçant une industrie ou un commerce qui engage un ou plusieurs apprentis, de l'un ou l'autre sexe, est tenue d'en faire la déclaration au secrétariat communal, dans les trente jours, et de déposer, en même temps, le troisième double du contrat d'apprentissage, sous peine d'une amende de 1 à 20 francs. En cas de récidive, l'amende peut être doublée.

Art. 13. — La surveillance des apprentis, qu'elle soit dévolue au conseil communal ou aux sociétés de patronage, s'exerce par les soins d'une commission communale ou d'arrondissement, composée de trois à cinq membres et dite « commission locale des apprentissages et du travail ».

On voit que l'Etat a voulu associer l'initiative privée aux efforts officiels pour la solution de la question de l'apprentissage. Mais, pour coordonner l'ensemble des efforts, pour stimuler le zèle des principaux intéressés, le gouvernement cantonal a nommé en exécution de la loi du 14 novembre 1895, un « Office central des apprentissages et du travail ». Cet office délègue un inspecteur des apprentissages et surveille, dans tout le canton, l'application des lois et règlements. Il s'occupe en même temps des cours professionnels d'adulte et enfin il organise et surveille les examens qui terminent l'apprentissage et qui sont obligatoires.

Cette année a eu lieu à Fribourg, le jour de l'Ascension, la distribution des diplômes aux apprentis. D'après le rapport du président des examens, nous voyons que, pour l'année 1901, les examens subis ont été au nombre de 212. Il a été délivré 69 diplômes de première classe, 111 diplômes de deuxième classe, 17 diplômes de troisième classe; enfin 15 ajournements ont été prononcés. Mais quelle est la sanction de ces examens, alors que la constitution suisse reconnaît la liberté du travail et du commerce intérieur? On peut distinguer trois catégories différentes d'apprentis: 1° ceux qui ont passé les examens et obtenu le diplôme peuvent *seuls*, une fois établis en qualité de patron, *former* des apprentis; 2° le jeune homme qui échoue est tenu de subir une nouvelle épreuve. Si son échec est imputé au patron, celui-ci pourra être tenu à des dommages-intérêts; 3° l'apprenti qui refuse de passer ses examens s'expose à des amendes et même à la prison. (Le fait ne s'est pas encore présenté dans le canton de Fribourg.) Il y a là toute une organisation pratique qui s'impose à l'attention des cantons suisses et qui honore grandement l'État de Fribourg.

Les assurances sociales en Suisse. — Depuis le referendum du 20 mai 1900 qui, par 337.536 voix contre 146.617, rejeta l'assurance officielle obligatoire contre la maladie et contre les accidents, la question revient périodiquement à l'ordre du jour des assemblées politiques et des congrès. Heureusement la question se simplifie et s'éclaircit. Les

gouvernants ne semblent plus hypnotisés par la trilogie des assurances de l'empire allemand; ils abandonnent leur grand dessein d'autrefois et, revenant à une conception plus juste du rôle de l'État, ils veulent que l'initiative privée, si active et si ingénieuse en Suisse, soit associée à la réalisation de l'assurance ouvrière nationale.

On sait que les nouveaux tarifs douaniers vont accroître les recettes de la confédération, aussi les membres des chambres fédérales se préoccupent-ils de l'emploi de ces recettes. Certains ont demandé récemment que la confédération subventionnât les caisses libres de secours mutuels, et cela sans contrôle ni restriction; d'autres ont réclamé des subsides pour les sociétés qui auraient réformé leurs statuts. Tous ont rappelé au conseil fédéral la nécessité de résoudre la question des assurances ouvrières. Celui-ci par l'organe de M. Deucher, chef du département du commerce et de l'industrie, vient de déclarer : 1° que le projet d'assurance contre la maladie serait absolument séparé du projet d'assurance contre les accidents ; 2° qu'une enquête était faite en ce moment sur les associations libres de secours, sur les services qu'elles rendent et les réformes dont elles sont susceptibles; 3° qu'il admettait que la loi accordât des subsides aux sociétés libres de secours dont la gestion serait conforme aux conditions imposées par le législateur; 4° qu'en matière d'accidents du travail, la loi sur la responsabilité civile serait revisée selon le vœu de la Société suisse des juristes. — On peut donc espérer que, grâce aux enquêtes faites aussi bien dans les milieux ouvriers que dans les sociétés savantes, l'assurance ouvrière sera réalisée par le triple concours des individus, des associations libres et de la confédération.

A. Béchaux.

BIBLIOGRAPHIE

I. — Notices bibliographiques.

Histoire des classes ouvrières et de l'industrie en France avant 1789, par M. Emile LEVASSEUR, de l'Institut, nouvelle édition entièrement refondue; Paris, Rousseau, 1901, 2 forts volumes in-8°; XVII-715 et 988 pages. — La première édition de cet ouvrage fut un événement, tant l'auteur, alors jeune et de réputation naissante, déploya de talent pour fondre, dans le plus correct ensemble, un nombre incalculable d'éléments dispersés dans des livres que nul n'aurait eu, comme M. Levasseur, la patience de consulter dans la mesure de leur utilité. Aussi, malgré le temps écoulé depuis la publication de cette œuvre remarquable, couronnée par la section de l'Institut dont M. Levasseur est aujourd'hui le doyen, n'a-t-on pas cessé de citer l'*Histoire des classes ouvrières*, encore bien que son auteur méditât, depuis plusieurs années, de la mettre au courant des découvertes obtenues par la propagation de la méthode des chartistes. L'éminent académicien n'a pas manqué de faire une large part aux citations textuelles de documents ou à des références qui permettent de les étudier; d'accord avec ses collègues de la section d'économie politique, il a, comme autrefois Baudrillart, voyagé dans les diverses contrées de la France et recueilli maintes pièces curieuses qui ont enrichi son livre. Le plan général de la première édition n'est pas changé; mais les divisions secondaires sont plus saisissables et d'ailleurs augmentées, à raison des matériaux introduits. En dehors du secours décisif qu'il a trouvé dans les dépôts d'archives, M. Levasseur a dû encore utiliser toute une bibliothèque de monographies parues depuis la première édition de son *Histoire*. Nous ne nous permettrons point d'apprécier la question de savoir si sa bienveillance l'a ou non entraîné trop loin, dans le choix de quelques œuvres dont il s'approprie presque les énonciations, en les reproduisant sans aucune réserve, alors même qu'elles auraient été, par ailleurs, fortement contestées. Les opinions personnelles de M. Levasseur sont, principalement, réunies dans une magistrale conclusion, qui résume à grands traits l'évolution industrielle en France depuis la période gallo-romaine. On peut ne pas envisager toujours les personnes et les choses au même point de vue que M. Levasseur, tout en reconnaissant à celui-ci le mérite de ne rien faire pour insinuer, comme certains érudits, des contre-vérités, sous des apparences séduisantes. Un chapitre nouveau et original du beau livre que nous analysons est consacré à la géographie industrielle de la France vers la fin de l'ancienne monarchie; il y a là une source abondante de renseignements. C'est plaisir de signaler de tels écrits, car ils sont le fruit d'un vaste savoir, d'un long labeur et de profondes méditations.

ALFRED DES CILLEULS.

La Finlande, économie publique et privée, par FREDERIKSEN, Paris, Société nouvelle de librairie, 1902, in-12 438 p. avec 2 cartes. — L'attention publique a été plusieurs fois attirée depuis quelques années sur la Finlande par les luttes qui ont mis aux prises l'esprit d'indépendance des Finlandais et les tendances autoritaires de la Russie. Il est nécessaire, pour en comprendre la gravité, de connaître dans ses traits

essentiels l'organisme moral et économique de ce pays, d'avoir des idées précises sur l'évolution de la civilisation, les classes rurales, le régime de la propriété, les industries et les mines, le commerce, la navigation, la pêche, les monnaies, les banques, les moyens de communication, les finances et les charges publiques. Le récent ouvrage de notre savant confrère M. Frederiksen, donne sur tous ces points les renseignements les plus précis. Malgré certains vices constitutionnels (M. Frederiksen insiste surtout sur ceux qui se rattachent à certaines tendances protectionnistes), on peut dire que la Finlande nous donne le spectacle de l'éclosion rapide d'une jeune civilisation qui a devant elle un brillant avenir, de l'ascension continue des populations vers l'aisance, d'un accroissement constant des classes supérieures de contribuables, de l'élévation des salaires industriels, d'une consommation de plus en plus considérable des produits de première nécessité. La fortune acquise est généralement affectée au développement économique du pays et des œuvres d'utilité publique plutôt qu'à des dépenses somptuaires; la vie communale est intense, et le gouvernement administre les finances publiques avec économie. Rien ne justifie les prétentions de la Russie à déformer cette organisation. L'assimilation douanière serait un recul, l'application du service militaire de cinq ans provoquerait l'émigration, la vie nationale en serait profondément atteinte. La destruction de l'ordre légal porterait une grave atteinte au développement matériel, intellectuel et moral. M. Frederiksen estime que le peuple Finlandais ne se soumettra jamais; il espère aussi que ceux qui règnent à Saint-Pétersbourg entendront enfin la voix de la raison, de la loi, de la justice; la Russie ne trouverait ni profit, ni honneur dans la destruction de la nation finlandaise.

G. Blondel.

L'Année Sociologique, 4e année 1899-1900, et 5e année 1900-1901, publiée sous la direction de E. Durkheim, professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Bordeaux. 1 vol. in-8° de la Bibliothèque de philosophie contemporaine, Paris, Félix Alcan, 599 p. — Le tome IV de l'*Année sociologique* est construit sur le même plan que les précédents. La première partie comprend trois articles originaux. Dans le premier, M. Bouglé se demande si le régime des castes est un phénomène universel, commun à toutes les civilisations, ou un phénomène unique, particulier à l'Inde? Quelle parenté relie ce régime aux formes sociales analogues, à la ghilde, au clan, à la classe? En répondant à ces questions avec son talent d'analyste bien connu, M. C. Bouglé résume les principaux résultats sociologiques des recherches poursuivies par les ethnologues et les philologues, sur le présent et l'avenir de la caste hindoue. L'auteur nous fait remarquer que si le régime des castes ne porte tous ses fruits qu'en Inde, ce n'est pas que les idées génératrices en soient spéciales au peuple hindou, elles ne constituent même pas l'apanage de la race arienne, mais ce régime s'est développé surtout chez les Hindous parce qu'ils répugnent avec une force de résistance extraordinaire au nivellement unificateur qui a passé sur la plupart des sociétés qui elles aussi ont traversé le régime des clans, mais en général d'une façon transitoire. Les Hindous, au contraire, s'y sont en quelque sorte arrêtés : chez eux aucune unité politique n'est venue triompher de l'opposition mutuelle des groupes primitifs; les exigences de la religion ont

continué de gouverner sans conteste toute l'organisation sociale. Une sorte d'arrêt de développement sociologique caractérise la civilisation hindoue. Elle a prolongé indéfiniment une phase que les autres civilisations n'ont fait que traverser — ou plutôt elle a développé, elle aussi, les germes premiers, mais en sens inverse du sens général. Ce qui s'est dissous chez les autres, s'est ossifié chez elle. Où les autres unifiaient, mobilisaient, nivelaient, elle a continué de diviser, de spécialiser, de hiérarchiser. Et c'est pourquoi M. C. Bouglé a pu rencontrer chez elle, nettement dessiné, le régime dont il ne relève plus ailleurs que des linéaments vagues. —Dans le second article M. Durkheim établit et explique avec une magistrale clarté deux lois dominant l'évolution du système répressif. Il nous démontre que les variations par lesquelles a passé la peine au cours de l'histoire sont de deux sortes; la première est quantitative et peut se formuler ainsi : l'intensité de la peine est d'autant plus grande que les sociétés appartiennent à un type moins élevé, et que le pouvoir central a un caractère plus absolu. La seconde est d'ordre qualitative. Les peines privatives de la liberté et de la liberté seule, pour des périodes de temps variables selon la gravité des crimes, tendent de plus en plus à devenir le type normal de la répression. — Le troisième article est de M. Charmont sur la propriété corporative et les causes de destruction qui la menacent : l'auteur, avec une grande et profonde logique, en distingue trois principales : 1° la propriété corporative disparaît, lorsqu'elle a perdu sa raison d'être, son objet ou son utilité; 2° elle se désagrège et se partage entre les associés; 3° elle est absorbée par une association plus puissante, qui la conserve pour elle-même sous forme de propriété collective, ou la ramène à l'état de propriété individuelle par voie d'aliénationsou de distributions. — La seconde partie du recueil, consacrée aux comptes rendus des travaux de toutes sortes intéressant les différentes branches de la sociologie, n'est pas seulement pour les travailleurs, même pour les spécialistes, un précieux instrument de bibliographie; c'est avant tout un effort pour constituer et organiser progressivement la sociologie. Toutes les questions que le sociologue peut actuellement aborder, sont classées et passées en revue; les travaux qui les concernent y sont rattachés, et l'on s'efforce d'en dégager toutes les indications qui peuvent en faire avancer la solution.

Le tome V (année 1900-1901) contient deux mémoires originaux, le premier, de M. Simiand, *Sur le prix du charbon en France au XIX*e *siècle*, l'autre de M. Durkheim, *Sur le Totémisme*. Dans son travail, M. Simiand procède à une analyse progressive des facteurs qui peuvent être supposés agir sur les prix : consommation du produit, production nationale et importation (demande et offre; influences qui différencient le prix sur les lieux de consommation du prix sur le carreau), éléments du prix sur les lieux de production (coût de la main-d'œuvre, bénéfice patronal, etc.). Cette analyse est faite au moyen de données empruntées principalement à la statistique de l'industrie minérale. Au terme de l'étude, l'auteur dégage les facteurs de psychologie sociale dont le phénomène étudié paraît manifester l'action. — Le mémoire de M. Durkheim a pour objet de déterminer la signification de découvertes récentes et fort importantes. qui ont été faites relativement au totémisme. La seconde partie du volume est consacrée à l'analyse des travaux qui peuvent intéresser le sociologue. Quelques innovations ont été introduites. Les analyses sont souvent précédées d'introductions où est exposé l'état de

la question traitée dans un groupe d'ouvrages. Plusieurs cadres nouveaux ont été créés (le langage, la guerre). Le grand nombre de travaux analysés rend *l'Année sociologique* fort utile, non seulement aux sociologues, mais aux historiens des religions, du droit, aux économistes, etc.

C. M.

II. — Publications nouvelles.

Les lois de la population en France, par Cauderlier, avec préface par E. Levasseur, de l'Institut, Paris, Guillaumin, 1902, gr. in-8, XIX-184 p.; avec un *atlas de démographie statique et dynamique*, in-folio de 70 pl. avec 272 cartes; *De la condition des ouvriers dans les manufactures de l'Etat* (tabac; allumettes), par Ch. Mannheim, Paris, Giard, 1902, gr. in-8°, 504 p.; *La coopération dans la viticulture européenne*, par Adrien Berget, Lille, Devos, 1902, in-8°, 717 p.; *Modifications apportées à la législation sur les accidents du travail par la loi du 24 mars* 1902, par Loubat, procureur général, Paris, Chevalier Maresq, 1902, in-8°, 106 p.; *Les classes sociales, analyse de la vie sociale*, par Arthur Bauer (ouvrage récompensé par l'Institut), Paris, Giard, 1902, in-8°, VII-359 p. (Bibliothèque sociologique internationale); *Histoire critique des théories de l'intérêt du capital*, par Eug. von Böhm-Bawerk, Paris, Giard, 1902, t. Ier, in-8°, XXIV-451 p. (Bibliothèque internationale d'économie politique); *Les systèmes socialistes*, par Vilfredo Pareto, Paris, Giard, 1902, t. Ier, 406 p. (Bibliothèque internationale d'économie politique); *Histoire du développement économique de la Russie*, par Nicolas-On, Paris, Giard, 1902, in-8°, VII-523 p. et nomb. tableaux; *Augustin Potier, évêque et comte de Beauvais*, par F. Potier de la Morandière, Paris, Feron-Vrau, 1902, in-8°, 365 p.; *Larmes et joies*, par le baron de Villebois-Mareuil, Paris, Bonne Presse, 1902, pet. in-8°, 152 p.; *Quand les peuples se relèvent...*, par Henri Mazel, Paris, Perrin, 1902, in-16, 355 p.; *L'impérialisme allemand*, par Maurice Lair, Paris, A. Colin, 1902, in-18, VII-341 p.; *Le mécanisme de la vie moderne* (*Habillement féminin, publicité, théâtre, etc.*), par le vicomte d'Avenel, Paris, A. Colin, 1902, in-18, 416 p.; *Cousin, Jouffroy, Damiron*, souvenirs publiés par Adolphe Lair, Paris Perrin, 1902, in-16, LVI-243 p.; *Guide national et catholique du voyageur en France. Réseaux de l'Etat, d'Orléans et du Midi*, Paris, maison de la Bonne presse, 1902, in-16, cart. 1100 p.; *Statistique des chemins de fer, postes, télégraphes et marine pour l'année* 1900 (royaume de Belgique), Bruxelles, Gœmare, 1901, in-folio; *La sociologie positiviste; Auguste Comte*, par Maurice Defourny (Institut supérieur de philosophie), Louvain, et Paris, Alcan, 1902, in-8°, 370 p.; *Difendiamo la famiglia, saggio contro il divorzio*, par Lorenzo Michel Angelo Billia, seconda edizione, Torino, Casanova, 1902, gr. in-8°, X-275 p.; *Los jurados mixtos en Espana* (*entre patronos y obreros*), Barcelona, Henrich, 1902, in-18, 120 p.; *Sixteenth annual Report of the Commissionner of labor*, 1901, *Strickes and Lockouts*, Washington, 1901, in-8°, 1053 p.; *Report of the Commissioner of education for the year* 1890-1900, t. II, Washington, 1901, in-8°, VIII-1281 à 2648 p.; *Crimes in its relations to social progress*, by Arthur Cleveland Hall, New-York, Columbia University, 1902, in-8°, XVII-428 p.

Le Gérant : VILLECHÉNOUX.

PARIS. — IMPRIMERIE F. LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

LA JEUNESSE

ET LES SOUFFRANCES SOCIALES (1)

Une société est d'autant plus forte que le sentiment de dévouement y est plus développé.

Suivant les temps, l'esprit de sacrifice, le souci d'autrui, l'oubli de soi-même au profit de l'intérêt général ont changé d'objet : dans les républiques antiques, le salut de la cité absorbait le citoyen et exigeait tout son sang. Sous la monarchie, le sujet mettait son honneur à se consacrer au service du roi.

Ceux qui médisent le plus de notre siècle ne peuvent nier que, de nos jours, le dévouement qui fait le lien visible de la société ne s'adresse plus seulement à l'entité abstraite qu'adorait le citoyen romain, ni à un être humain placé par sa naissance à la tête de la nation, mais qu'à côté de l'attachement à la patrie et sans lui porter atteinte, il s'est formé un sentiment nouveau qui se rattache à ce qu'il y a de plus noble dans la nature humaine : le dévouement à ceux qui souffrent.

La Charité a existé de tout temps au fond du cœur de l'homme, mais elle n'est devenue une Religion qu'à une certaine date. Il y a dix-neuf siècles que cette vertu intime (et secondaire, au jugement des anciens) qui se nommait la compassion, la pitié, a été tout d'un coup portée sur les autels; elle a été montrée à l'univers comme le signe et l'instrument de son salut; au milieu de la mélancolie du monde antique, elle est apparue comme la « Bonne Nouvelle »; elle a consolé les misères; elle a répandu parmi les désolés l'espérance; elle a été chercher jusqu'au fond du cœur de l'homme les moyens de fortifier la société. En devenant une vertu, elle a préparé une révolution. Elle a changé la direction des âmes et jeté les bases de cette civilisation chrétienne qui nous imprègne de toutes parts, que les esprits à courte vue ne voient que dans le passé et qui, en son sein toujours jeune, recèle pour nous et pour nos arrière-neveux des transformations sans limites.

Le dévouement au peuple peut s'entendre sous les acceptions

(1) Discours prononcé au XXI° Congrès de la Société d'Économie sociale, dans la séance générale du 11 juin 1902.

les plus diverses. Nous ne lui donnons ici qu'un sens : la recherche des moyens d'alléger ses souffrances, ses misères — nous ne disons pas : la guérison de ses maux ; nous ne disons pas : l'abolition du paupérisme, formules excessives dont il faut se garder, exagérées comme toute flatterie, dignes des plus coupables courtisans du peuple, chimériques comme leurs promesses, réservant à ceux qu'elles trompent les pires illusions.

L'œuvre suprême de dévouement au peuple, c'est la recherche d'après une méthode rigoureusement scientifique, grâce à une observation précise, des conditions de sa vie pour découvrir les remèdes qui conviennent à ses maux.

C'est ce que vous faites, Messieurs, c'est le programme même de la Société d'Économie sociale.

Je voudrais montrer : — en quoi la jeunesse est plus propre qu'aucun âge à l'accomplir; — comment l'éducation du jeune homme n'est complète que si, au contact du pauvre, il a reçu l'étincelle de la charité; — pourquoi, de notre temps, la jeunesse s'est spontanément consacrée aux souffrances sociales — et quels services elle est appelée à rendre ainsi au pays.

*
* *

Si je me bornais à faire ressortir l'ardeur plus grande que les jeunes gens peuvent apporter à une enquête, la souplesse et la patience de leur esprit, les forces qu'ils sont prêts à déployer, j'exprimerais une vérité partout banale et surtout au sein d'une société qui s'honore d'avoir rassemblé autour d'elle tant de jeunes collaborations.

Mais j'entends m'attacher au profit que leur esprit en doit tirer et mieux encore à une émotion plus intime qui peut seule ouvrir leur âme.

C'est une grande erreur de croire que le progrès moral de l'homme dépend uniquement du cerveau; il vient du cœur. L'instruction a une noble tâche à remplir; elle sert à étendre le domaine de l'intelligence; elle apprend à l'homme comment il doit réfléchir, elle lui donne une méthode. Elle a une action indirecte sur la moralité; elle ne la crée pas.

Ce qui fait l'homme moral, c'est l'éducation que reçoit l'enfant. Ce sont les premières impressions données par la mère, reçues dans la famille, avec les notions de responsabilité, de liberté, de

sanction, et, pour tout résumer d'un mot qui dit tout, de devoir envers Dieu.

Cette philosophie rudimentaire qu'il a respirée dans l'atmosphère de la famille, est complétée par l'instruction religieuse ; ce qu'a commencé la mère est confirmé par le catéchisme. Il reçoit la doctrine spirituelle qui lui donne la théorie de ses devoirs. Mais en concoit-il la pratique? On lui a dit qu'il devait aimer son prochain; on lui a cité les textes ; on lui a répété les paroles divines. Puis, autour de lui, tout se tait; les heures et les souvenirs passent; le tourbillon des études, avant-coureur du fracas de la vie, la préparation des examens s'empare de l'enfant; le cœur est négligé et comme étouffé sous les efforts de l'intelligence.

Et cependant, c'est là l'heure décisive! De 13 à 18 ans, l'adolescent reçoit des empreintes qui ne s'effacent pas! Pour agir sur son esprit, il faut des leçons de choses.

A l'âge où la vigueur croît rapidement, où l'indépendance s'épanouit, où la joie de se sentir chaque jour plus fort gonfle la poitrine, le grand péril, c'est le développement excessif de la personnalité, c'est la suffisance et l'égoïsme. Supposez que l'intelligence seule soit cultivée aux dépens des autres facultés de l'âme, que le jeune homme grandisse au milieu d'une existence trop facile, dénuée de tout effort, sans concevoir l'idée du sacrifice, qu'il arrive ainsi par une pente naturelle jusqu'à l'âge d'homme, sans autre mérite que de s'être laissé vivre, demandons-nous comment il pourra avoir une notion quelconque de ses obligations envers ses semblables.

Transportons-nous à l'autre extrémité de la société. Entrons dans un de ces intérieurs pauvres où vit une famille nombreuse; interrogez une veuve chargée d'enfants (1); son mari est mort lui laissant 6, 8, 10 enfants; l'aîné est un fils; il n'a que 14 ans: 1 fr. 50 est son gain de chaque jour. Pour sa mère qui s'épuise à faire un ménage, pour ses frères et sœurs, c'est la ressource suprême. Soir et matin, été et hiver, sans relâche, il travaille pour faire vivre les siens; il n'y a pas de jour, pas d'heure où pour eux il ne se sacrifie; aucune parcelle de son gain ne se changera pour lui en plaisir.

(1) Plus d'un millier de dossiers sont examinés chaque année par l'Académie des Sciences morales et politiques pour choisir les veuves chargées d'enfants les plus dignes des secours de 200 francs légués par Mme Carnot. L'embarras est cruel: on n'en peut secourir que 80; elles ont toutes à leur charge entre 6 et 11 enfants.

Mettez tout d'un coup ces deux jeunes gens en présence. Introduisez dans la chambre unique où vit entassée toute cette famille, le jeune homme qui n'a jamais connu la souffrance; montrez-lui ces misères qu'il ne soupçonnait pas, ces privations dont il n'avait nulle idée ; qu'il se trouve là à l'heure où rentrera l'ouvrier de son âge rapportant sa paye attendue pour le souper du soir, soyez sûr qu'il éprouvera, en assistant à ce spectacle, une secousse qui ouvrira à jamais son cœur.

Voilà pourquoi la visite des pauvres doit être commencée peu de temps après la première communion. Entre l'Evangile qui contient le précepte et l'heure où il entre dans la vie, il ne faut ni hésitation, ni délai. Toutes les formes de la charité sont bonnes et doivent être pratiquées; celle-là est la plus simple et doit être la première.

Patronage de l'enfance, mutualités scolaires, secrétariats du peuple, tout ce qui établit le contact entre celui qui souffre et celui qui peut soulager, tout ce qui amène le jeune homme à pénétrer dans l'intérieur de la famille, à voir de près le dénuement et les privations, le manque de vêtements, l'incertitude sur la nourriture du soir, toutes ces œuvres sont salutaires, toutes sont fécondes en émotions saines et en résolutions généreuses. La visite des pauvres suggère à l'esprit toutes les formes de l'assistance : c'est bien à ce point de vue l'école primaire de la charité. Contre l'égoïsme, et la légèreté d'esprit, contre l'attrait vers les plaisirs malsains, c'est le remède suprême. Le contact avec celui qui pleure laisse une trace que rien ne fait disparaître. Le cœur de l'homme qui a eu pitié ne se referme plus.

*
* *

L'heure est assurément propice pour tenir ce langage. L'œuvre à laquelle nous convions tous ceux qui ont la charge de l'éducation morale, la jeunesse s'y est spontanément consacrée. En obéissant aux impulsions de son cœur, il semble qu'elle ait deviné et compris le mot admirable d'un de nos amis qui était un maître, Claudio Jaunet : « Il n'y a plus de classes dirigeantes, entendez-le bien, il n'y a que des classes responsables ! »

De toutes parts, le mouvement s'est produit : il a pris les formes les plus diverses. Depuis trois jours, les échos de ce Congrès en retentissent. Ce n'est pas seulement l'aumône du pain, ou le

secours du patronage, c'est la charité intellectuelle, c'est le don de soi-même, de ce qu'on sait, de ce qu'on sent que les étudiants de nos Facultés ont voulu faire à « leurs camarades » du travail manuel : Universités et instituts populaires, conférences de toutes sortes, cours de toute nature, bibliothèques de prêts, visites en commun des monuments publics et des Musées, discussions, soirées littéraires, tout ce qui peut ouvrir l'intelligence à la vérité scientifique et relever les âmes, voilà les efforts auxquels, dans ce Congrès de la Jeunesse, vous avez donné votre unanime adhésion.

Je voudrais rechercher pourquoi, de notre temps, les jeunes gens ont ressenti un attrait particulier pour l'étude des souffrances sociales; nous apprendrons de la sorte si le mouvement est éphémère ou profond.

Ce qui frappe tout d'abord, c'est que le fait est général et qu'il est tout nouveau.

Allez à la Faculté de Droit, à la Faculté de Médecine, à la Sorbonne comme sur les bancs des Facultés libres, sortez de Paris, entrez dans une Université du Nord, de l'Est ou du Centre, parlez aux élèves des grandes écoles, écoutez même les collégiens de dix-sept ans, partout vous trouverez les symptômes d'un frémissement intime, partout vous découvrirez que, sans s'être concertés, des jeunes gens qui ont le sens de l'intérêt général, ceux dont le cœur bat, ont un ardent souci de guérir les souffrances sociales. Ceci n'est pas un fait banal. Sous cette forme, cela ne s'était jamais vu.

« Mais, dira-t-on, de tout temps la jeunesse, et c'est son honneur, a été prise d'ambitions hardies. Convaincue qu'elle doit dépasser ceux qui l'ont précédée, qu'elle peut faire mieux, elle aime à se lancer en avant. » Je le reconnais. Je sais combien a été divers l'objet de ses enthousiasmes.

Au début de la Révolution, elle a aspiré à transformer le monde; puis, quand la guerre s'est déclarée, elle a cru qu'elle allait le conquérir. Revenue de ses illusions, elle s'est éprise de la liberté ; elle l'a voulue dans tous les domaines ; elle l'a demandée pour les arts, pour l'industrie comme pour les institutions.

Puis, à la suite d'une longue lutte mêlée de défaites et de triomphes, est arrivé le jour où, après les libertés conquises, on s'est trouvé en présence du spectacle le plus décevant et le plus immoral, celui de la liberté corrompue. On s'est aperçu qu'il ne suffisait pas d'obtenir des droits, qu'il fallait avoir la sagesse et une longue

expérience pour savoir en user. L'homme, dans son orgueil, avait cru que la liberté était le but final. Arrivé au terme, il a compris qu'elle n'était qu'un moyen, une arme qui, suivant le bras qui le manie, guérit ou blesse, un instrument de crime ou de vertu, de cupidité ou de désintéressement, de progrès ou de recul, d'union ou de discorde, suivant que le citoyen s'abandonne à toutes ses passions ou a le courage de leur résister.

Les luttes qui passionnaient les générations précédentes sont éteintes. Comment s'étonner que les conquêtes politiques n'intéressent plus la jeunesse? On s'est battu pour l'extension du suffrage: aujourd'hui la capacité électorale est sans limites; il n'y a plus rien à conquérir et, de plus, on se demande ce que vaut la conquête. — On s'est battu pour délivrer la presse de la censure, des entraves qui asservissaient l'écrivain; aujourd'hui, les journaux, affranchis de toute répression, libres jusqu'à la licence, semblent avoir pris à tâche de voiler les mérites de la presse et de faire éclater ses vices.

Aux illusions ont donc succédé les échecs; aux espoirs, le découragement. Nous avons traversé une période où la jeunesse, ne trouvant autour d'elle que des déceptions, a paru atteinte d'un mal incurable: l'indifférence; elle se détournait des affaires publiques où elle ne trouvait que doutes et divisions; elle semblait sourde aux appels; elle risquait de devenir la proie des sceptiques. La vue des misères morales et matérielles a provoqué chez elle un réveil.

Dans toute société, pour qu'un courant d'idées se manifeste, il faut un ensemble de conditions assez rares: des maux visibles, un appel général, une émotion, des espérances. Les souffrances sociales réunissent tous ces caractères.

Il se produit un concert de plaintes, partout où existe non seulement la pauvreté, mais la gêne, mais le travail acharné pour faire vivre une nombreuse famille, partout où se rencontrent les difficultés de la vie. De nos jours, les préoccupations publiques se sont étendues.

Ce n'est plus seulement le misérable, l'infirme, le vieillard, c'est-à-dire une minorité de la nation, qui réclament une assistance, c'est la presque unanimité du pays qui se lève et fait appel à ceux qui peuvent guérir ses alarmes, en assurant sa sécurité contre la menace des souffrances sociales; c'est l'ouvrier valide, ce sont les millions de travailleurs en pleine force de santé, en faveur desquels on songe à améliorer les habitations, à alléger les dépenses par des

coopératives, à préparer, par un prodigieux développement de la mutualité, des secours de maladie et des pensions de retraite. Aux combinaisons de l'assistance matérielle se sont joints les secours apportés à ceux qui ignorent par ceux qui savent.

Il y a une sorte de poursuite vers l'inconnu; la recherche est générale; les cercles d'études sociales se multiplient. Il semble qu'on soit las des théories édifiées à distance. Combien ne devons-nous pas désirer que, de ce contact, sortent des enquêtes précises, des observations, tout ce qui prépare, grâce à l'expérience, une action nouvelle aboutissant à des remèdes précis!

Au milieu de cet élan qui se produit de toutes parts, soyez sûrs, des découvertes seront signalées; on verra naître des formes ingénieuses de secours. N'est-il pas permis surtout d'espérer que des hommes apparaîtront, qu'il naîtra, ce dont la France a le plus besoin, des caractères; parmi ces bataillons d'hommes de bonne volonté surgiront des chefs. Les jeunes gens auront accompli une œuvre de salut pour l'union des classes, pour le progrès social et pour eux-mêmes : ils auront servi le peuple avec sincérité. Leur désintéressement les aura préparés à la politique en les préservant des vices des politiciens. Le succès les encouragera : ils feront chaque jour l'apprentissage de la liberté et se prépareront à accomplir dans toute son étendue leur devoir de citoyen.

Ce qui est le mal incomparable, c'est l'impuissance, c'est l'inaction, en un mot le découragement. Nous avons connu des temps où le jeune homme, indifférent à tout, méconnaissait le devoir d'agir; nous en avons connu où toute action était refusée à ceux qui voulaient parler, écrire, se répandre au dehors. Aussi faut-il répéter en achevant ce salut aux espérances de la jeunesse et en faisant un retour sur les combats de demain, la vaillante réflexion de Montalembert : « Il faut bénir le ciel de nous avoir fait naître en un temps où les entraves sont tombées, où on peut écrire et parler, où, en un mot, la lutte est possible! »

Georges Picot.

SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE SOCIALE.

Séance du 14 avril 1902.

DE LA SUCCESSION PAYSANNE

DANS L'AVANT-PROJET DE CODE CIVIL SUISSE

SOMMAIRE. — Présentation d'un membre nouveau. — Ouvrages offerts à la Société. — *De la succession paysanne dans l'avant-projet de Code civil suisse*, par M. R. SALEILLES, professeur à la Faculté de droit de l'Université de Paris. — Discussion à laquelle ont pris part MM. H. JOLY, SALEILLES, ETCHEVERRY, HUBERT-VALLEROUX, JUGLAR.

La séance est ouverte à 8 heures 1/2, sous la présidence de M. Henri JOLY, vice-président.

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL propose, au nom du Conseil, l'admission de M. Fernand SCHULTZ, présenté par MM. Albert Gigot et Charles Renard.

M. LE PRÉSIDENT, en l'absence de toute opposition, prononce l'admission.

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL énumère les dernières publications du Comité de défense et de progrès social, ainsi que les ouvrages offerts à la Société. (Voir les livr. de mai et de juin, aux Publications nouvelles, p. 748 et 900.)

Lecture est donnée d'une lettre par laquelle M. LARDY, ministre de Suisse à Paris, exprime ses regrets de ne pouvoir assister à la séance.

La parole est donnée à M. Saleilles sur « la succession paysanne dans l'avant-projet de Code civil suisse ».

M. SALEILLES. — Je voudrais, Messieurs, appeler votre attention sur une petite tranche de l'avant-projet de Code civil suisse, qui constitue, à bon droit, l'un des points les plus intéressants de l'œuvre législative qui se prépare, et l'un de ceux, en tout cas, qui cadrent le mieux avec les préoccupations de la Société d'Economie sociale. Il s'agit de la sauvegarde de l'indivisibilité économique et agricole des domaines ruraux. Tous, nous déplorons les inconvénients du partage forcé, tel qu'il a été organisé et régle-

menté par le Code civil français. Je n'irai pas jusqu'à dire, comme votre illustre maître, M. Le Play, que je souhaiterais de voir établir chez nous la liberté de tester, illimitée et absolue, à la façon anglaise (1); et encore moins dirai-je que ce serait là un remède souverain à la plupart des malaises sociaux dont nous souffrons. Mais, sans aller jusque-là, il n'est personne qui ne déplore la division forcée des grandes exploitations agricoles et industrielles ou même des entreprises commerciales après décès; beaucoup même, dont je suis, sont loin d'avoir la superstition du dogme égalitaire dans les partages entre enfants. Un peu plus de souplesse dans la répartition des biens, non pas pour satisfaire l'arbitraire possible des parents, mais pour réparer les inégalités de la vie et subvenir aux nécessités économiques, différentes pour chaque enfant, telle serait la conception que nous devrions chercher, tous tant que nous sommes, à substituer à ce prétendu droit à l'égalité, qui n'est que la conséquence lointaine d'une sorte de copropriété familiale subsistante, et comme la négation même de l'idée de propriété individuelle.

Quoi qu'il en soit, s'il est un pays où la question était grave et urgente, c'est assurément la Suisse, pays d'alpages et de vastes pâturages, aménagé pour de grandes exploitations fromagères que l'on ne saurait morceler sans les détruire, ou à peu près. De même en serait-il pour les riches cultures des cantons d'altitude moyenne, où les domaines économiques ont une assiette à peu près fixe, qui en constitue l'unité agricole virtuellement et idéalement indivisible.

De nombreuses coutumes, d'une antiquité très reculée, et d'une variété extrêmement complexe, subsistent encore dans les différentes régions alpestres en vue de maintenir l'intégrité du domaine rural. Mais la plupart de ces coutumes ont gardé un caractère de féodalité un peu archaïque qui les rend incompatibles avec les idées modernes (2). Il s'agissait donc de savoir, puisqu'aujourd'hui le travail d'unification du droit civil s'élabore activement en

(1) Il est vrai que les disciples les plus fidèles aux idées du Maître ont paru vouloir se contenter d'une extension de la quotité disponible, telle qu'elle est fixée par le nouveau Code civil espagnol de 1889 (Cf. CLAUDIO JANNET, *Le code civil et les réformes indispensables à la liberté des familles*, (4e éd.): p. 29).

(2) On en trouvera le résumé dans l'*Exposé des motifs de l'avant-projet*, t. II, pp. 27-29 (texte allemand, *Erläuterungen zum Vorentwurf*, II, pp. 31-32); et pour l'histoire, voir HUBER, *Schweizerisches Privatrecht*, II, p. 40; IV, p. 555.

Suisse, quelle serait la position prise à ce sujet par le futur Code civil fédéral.

Les divers avant-projets qui ont paru successivement, depuis 1893 jusqu'en 1900, se sont tous préoccupés de la question. Le principal rédacteur des avant-projets de Code civil est un professeur éminent de l'Université de Berne, M. Huber; et M. Huber, tant dans les projets qui sont son œuvre propre que dans les commentaires dont il les a fait suivre, a attaché à cette question de l'indivisibilité du domaine rural une importance toute particulière. La façon dont il a essayé de solutionner ce problème constitue une tentative des plus ingénieuses et en même temps des plus hardies au point de vue législatif.

C'est cet exposé qu'il m'a paru intéressant de vous résumer et de soumettre à votre examen. Permettez-moi de vous faire remarquer, toutefois, que, si j'ai donné pour titre à cette causerie la formule un peu imagée de succession paysanne dans l'avant-projet de Code civil Suisse, je l'ai fait pour synthétiser la question dans un raccourci qui porte sur ce qui en sera l'application principale. Au fond, la dénomination est un peu étroite; car les règles présentées par M. Huber s'appliqueront tout aussi bien à une entreprise industrielle qu'à une exploitation agricole; de telle sorte que j'aurais dû parler, pour être complet, de succession paysanne et industrielle tout à la fois. Mais il va de soi que c'est la transmission héréditaire intégrale des domaines ruraux qui a été surtout visée; et c'est elle aussi qui fournira le champ d'expériences le plus important pour l'application des combinaisons fort ingénieuses que j'ai à vous exposer.

L'éminent rédacteur des avant-projets de Code civil se trouvait en présence surtout du courant allemand, tel qu'il s'est systématisé dans la pratique particulariste des lois d'Etats en matière d'*Anerbenrecht*. Le nouveau Code civil allemand s'est refusé à faire de la transmission intégrale, sous forme d'*Anerbenrecht*, le droit commun de l'Empire. Mais il a laissé aux législations des Etats toute liberté pour admettre le principe de la succession indivisible (1); et déjà, au moment même où le Code civil venait d'être voté, le parti agrarien faisait accepter en Prusse et en Westphalie les fameuses lois de 1896 et de 1898 qui ont établi pour toute une catégorie de biens ruraux, destinés à l'émigration et à la colonisation

(1) *Loi d'introduction*, art. 64.

intérieure, un *Anerbenrecht* de caractère légal et forcé, avec introduction du principe des soultes payées en lettres de rentes sur des banques d'Etat (1).

L'avant-projet suisse pouvait, tout au moins, suivre cet exemple et admettre la légitimité d'un *Anerbenrecht* cantonal, laissé à l'appréciation des cantons. Cependant l'idée d'un *Anerbenrecht* légal a paru peu en rapport avec le principe démocratique des temps modernes et en contradiction surtout avec la règle de l'universalité de la succession qui est devenue aujourd'hui dominante. Aussi la conception maîtresse de l'avant-projet est que, ce que l'on avait cherché à obtenir au moyen de la succession, il fallait la réaliser uniquement au moyen du partage. L'*Anerbenrecht*, comme règle de succession, est un principe archaïque qui choque nos idées modernes. L'*Anerbenrecht*, comme règle de partage et comme opération de partage, rentre, au contraire, dans la tendance moderne, qui est de donner au juge, chargé d'opérer le partage, les pouvoirs d'un véritable arbitre, ayant mission de tenir compte de l'utile autant que du juste.

Mais, avant d'aboutir à l'indivisibilité du partage imposée par le juge, il y a une solution meilleure encore : c'est d'attribuer au propriétaire lui-même, au testateur, par conséquent, et au père de famille, le rôle qui sera dévolu, en fin de compte, au juge. Le premier et le meilleur arbitre du partage entre enfants, c'est le père. Si donc un bien doit rester indivisible, et s'il faut pour cela qu'il soit mis dans un seul lot, c'est au père, avant tout, à y pourvoir. Il s'agit ici d'une indivisibilité par voie testamentaire. Puis, si le père n'a pas usé de son droit d'attribution, et avant de donner ce droit au juge, c'est-à-dire avant d'arriver à ce que j'appellerais volontiers l'indivisibilité par voie judiciaire, il y aura une tentative intermédiaire à proposer, c'est ce que l'on pourrait nommer l'indivisibilité par voie contractuelle, c'est-à-dire consentie par les cohéritiers entre eux.

Ce sont là comme les trois degrés admis par l'avant-projet Suisse, et comme les trois procédés destinés à réaliser la trans-

(1) Loi prussienne du 8 juin 1896; loi westphalienne du 2 juillet 1898 : cf. sur tous ces points la thèse de M. Verdelot, *Du bien de famille en Allemagne* (Paris, Rousseau, 1899), p. 475 et suiv.; Hermes, dans l'*Handwörterbuch de Conrad*, V° *Anerbenrecht*, t. Ier, p. 337; et, dans un sens très défavorable à l'*Anerbenrecht*, Lujo Brentano, dans ses *Gesammelte Aufsätze*, l'étude intitulée : *Die Rentenguts-gesetzgebung* et celle intitulée *Der Westfälische Anerbenrechtsgesetz*.

mission intégrale : l'indivisibilité par voie testamentaire, l'indivisibilité par voie contractuelle et l'indivisibilité par voie judiciaire. Voyons comment, à ces trois points de vue, l'avant-projet suisse est parvenu à donner satisfaction aux nécessités économiques les plus urgentes, sans porter atteinte au principe de l'égalité successorale (1).

I

L'indivisibilité testamentaire suppose que le père ait attribué, par disposition de dernière volonté, à l'un de ses enfants, l'un de ses immeubles. Généralement, il le fera en même temps qu'il partagera toute la succession entre ses héritiers; c'est une attribution collective, qui correspond à nos partages d'ascendants. Mais il pourrait le faire aussi par voie d'attribution individuelle,

(1) Je n'ai pas cru devoir parler ici d'un autre procédé possible du maintien de l'indivisibilité, celui des fondations de famille, au sens propre et juridique du mot (*Familien-Stiftung*) : c'est qu'il s'agit là d'une institution, très intéressante à coup sûr, mais qui me paraît avoir un but très différent de celui de la conservation des domaines ruraux et qui leur sera bien rarement appliquée (art. 362).

L'avant projet suisse admet, comme le droit allemand, que les particuliers puissent ériger, par acte de disposition entre vifs ou testamentaire, des fondations douées de personnalité juridique, au moyen de la simple affectation d'un patrimoine à un but permanent; et l'avant-projet n'exige même pas, si ce n'est pour les fondations poursuivant un but d'intérêt public (art. 97), qu'il y ait approbation préalable par l'autorité administrative; le Code civil allemand s'était montré plus restrictif à cet égard (*B. G. B.*, § 80).

On pourra donc, appliquant ce droit commun des fondations, ériger un patrimoine en fondation de famille, dans le but de servir aux intérêts économiques des membres d'une famille, dans la branche ou dans le cercle désignés par le fondateur et sous les conditions fixées par lui, soit qu'il s'agisse de distribution pure et simple des revenus entre les ayants droit, soit qu'il s'agisse d'une capitalisation en vue d'un emploi déterminé : établissement des garçons, dots à fournir aux filles, et autres affectations de ce genre. Il pourrait même arriver que la fondation ait un caractère mixte, et le projet l'a expressément prévu, en ce sens que tout en restant consacrée aux intérêts des membres de la famille, elle poursuivît un but de caractère idéal et non économique, comme un but d'enseignement par exemple; et l'on pourrait se demander aussi si ce caractère idéal ne devrait pas s'étendre à l'hypothèse où il s'agirait d'un but purement philanthropique, comme s'il s'agissait, par exemple, d'un hôpital érigé pour les membres uniquement d'une même famille : on comprendrait que la détermination des membres n'en fût pas spécifiée, et que le fondateur ait prévu l'organisation d'un Conseil d'administration chargé de l'admission des membres destinés à bénéficier des avantages objet de la fondation. Cette distinction entre la fondation de famille à but idéal ou à but économique présenterait surtout de l'intérêt au point de vue de la disposition de l'art. 364, relative au droit des créanciers personnels. Régulièrement, s'agissant de fondation douée de personnalité juridique, les créanciers personnels des ayants droit ne devraient avoir aucun droit de poursuite contre le patrimoine de fondation. Mais lorsque celui-ci n'aura en vue que l'intérêt économique des membres de la famille, il a pu sembler que les créanciers individuels de ces derniers devaient pouvoir se faire payer sur la part qui devrait revenir à leur débiteur dans le patrimoine de fondation. Si donc leur débiteur devient insolvable, ils pourront poursuivre la

portant uniquement sur un seul de ses biens, un domaine rural, et ayant pour objet de l'attribuer à l'un des enfants. Dans les deux cas, qu'il y ait partage de toute la succession ou attribution individuelle d'un bien isolé, les règles sont à peu près les mêmes; je vais les décrire brièvement.

Dans l'une comme dans l'autre hypothèse, l'attribution peut être faite, soit par voie de testament, soit par voie de pacte successoral; l'avant-projet suisse, comme le droit allemand, admet, en effet, les institutions contractuelles, sous forme de contrats d'héritiers. Mais ces attributions, quelle que soit la forme qu'elles affectent, même par voie testamentaire, même sous forme d'attribution individuelle, n'ont jamais le caractère de legs; elles ne sont faites qu'à titre d'allotissement. C'est ce que l'avant-projet appelle des attributions de partage ou des décrets de partage (art. 621). Ce caractère d'allotissement est extrêmement remarquable, surtout lorsqu'il s'agit d'attribution individuelle.

Voici un père qui, par testament, attribue un domaine rural à l'un de ses enfants; il semblerait que ce fût un legs qu'il fait en sa faveur. Telle n'est pas la présomption inscrite dans l'avant-projet de 1900. Le père est censé n'avoir pas voulu disposer du bien à titre de legs et donner à l'attributaire, par rapport à ses cohéritiers, la situation d'un légataire; il a entendu simplement lui constituer son lot et mettre l'immeuble dans son lot, sans rien changer à sa situation d'héritier.

Ce principe est de la plus haute importance au point de vue des rapports entre cohéritiers. Et l'une des conséquences qui en résultent, c'est que, s'agirait-il d'attribution individuelle ou collective, le principe d'égalité subsiste, au moins à titre de présomption. Si donc l'un des lots ainsi formés par voie d'attribution paternelle se trouvait excéder la part héréditaire de celui à qui il est dévolu, il y aurait lieu, non pas à nullité du partage ou de l'attribution,

dissolution de la fondation, afin de faire liquider la part de leur débiteur et se la faire attribuer (art. 361).

Mais on comprend que toute cette réglementation, si intéressante en elle-même, n'a plus qu'un rapport très éloigné avec le maintien de l'indivisibilité des domaines ruraux et que ce procédé sera rarement utilisé dans ce but (Cf. sur tous ces points l'importante étude de M. le professeur Max Rümelin, *Der Vorentwurf zu einem Schweizerischen Civilgesetzbuch*, publiée dans la revue de Schmoller (*Schmollers Jahrbuch für Gesetzgebung*, 1901) et surtout l'étude de M. le professeur Hitzig, de Zurich, *Das familienvermögen in schweizerischen Vorentwurfe eines Civilgesetzbuches*, dans *Zeitschrift für Schweizerischen Recht*, 1902, p. 12 suiv.).

mais à rapport à la masse ; et le rapport en nature n'est jamais imposé. L'héritier avantagé pourra ne tenir compte envers ses cohéritiers que de la valeur de ce qu'il a reçu en trop. Ainsi donc, jamais de nullité de partage, jamais de restitution en nature, mais de simples compensations en valeur, par voie de rapport entre cohéritiers.

D'ailleurs, cette loi d'égalité n'est qu'une simple présomption. Elle peut être détruite par la preuve contraire. Il peut être établi que le testateur a voulu avantager l'attributaire du domaine ; et j'ai joute que, lorsqu'il s'agira d'allotissement individuel, cette preuve pourra se déduire facilement des intentions tacites du défunt.

En droit français, depuis la loi du 24 mars 1898, tout legs fait à un héritier est présumé fait à titre de préciput. L'avant-projet suisse n'a pas admis cette présomption, parce que, d'après lui, l'attribution individuelle d'un bien à l'un des héritiers n'a pas, en principe, le caractère d'un legs; ce n'est encore qu'un procédé d'allotissement qui suppose la règle du partage égal (1). Mais cette présomption peut être renversée; et je crois qu'elle le sera fréquemment. Toutes les fois que, s'agissant d'attribution collective ou individuelle, on aura établi que le testateur aura voulu l'inégalité des lots, sa volonté sera respectée. Elle le sera tout au moins dans la mesure du disponible; et comme le projet admet encore une réserve en faveur des enfants (art. 495), si le lot attribué à l'un des enfants portait atteinte à la réserve, il y aurait cette fois legs préciputaire susceptible de réduction; et les réservataires pourraient faire réduire le legs sous les conditions du droit commun (2).

Mais, tant que le testateur ne dispose que du disponible, il peut former les lots comme il l'entend, sans tenir aucun compte du principe d'égalité. Ses attributions ne risquent jamais, comme chez nous nos inutiles partages d'ascendants, de tomber sous le coup d'une action en rescision ou en nullité. C'est un principe de sécurité presque absolue. Mais il peut se faire, et cela sera fréquent, que le père n'ait pas usé de cette liberté d'attribution. La succession s'ouvre, elle contient un domaine rural; rigoureusement, il faudrait arriver au partage. L'avant-projet suisse veut, au contraire, éviter le partage : il offre alors aux cohéritiers un moyen de maintenir l'intégrité du domaine ; ce sera de rester

(1) V. la note additionnelle, p. 164.

(2) Sur cette question de réserve, voir la note qui termine de cette communication, p. 162.

dans l'indivision ; ce sera de faire de cette indivision, non plus, comme chez nous, une situation momentanée, provisoire et inorganisée, mais tout au contraire une institution stable, favorisée par la loi, susceptible d'organisation et de fonctionnement régulier. C'est ce que j'ai appelé l'indivisibilité par voie contractuelle.

Ce point est l'un des plus curieux du futur droit fédéral. Vous me permettrez de m'y attarder quelque peu.

II

Les pays agricoles et surtout les pays de montagnes sont certainement les régions où les anciennes communautés de famille se sont conservées le plus longtemps. Ces communautés de famille s'expliquent surtout par un état économique des plus curieux ; ce n'est pas celui qui domine dans le monde moderne, et surtout dans notre monde industriel. Mais c'est encore celui qui s'adapte le mieux à certaines mœurs et à certains genres de culture. Il suppose des populations stables, employées aux grandes exploitations rurales, là où l'on a besoin de beaucoup de bras pour la culture du domaine, et là surtout où la culture industrielle est difficile à réaliser. Ce qui est certain, c'est que, là où cet état économique existe, il serait souverainement imprudent et injuste de vouloir supprimer ou entraver les communautés familiales dont il a besoin pour se perpétuer.

Dans ces régions montagneuses, où une même famille possède de vastes alpages pour l'exploitation de grands troupeaux et l'établissement de fromageries importantes, il est tout à fait dans les mœurs que les familles restent groupées pendant un certain temps après la mort du père, jusqu'à ce que les branches se détachent peu à peu, pour aller fonder une exploitation indépendante. Les communistes sortent ainsi par petites branches individuelles de l'indivision, chacun emportant sa part en valeur, mais sans qu'il y ait jamais partage en nature. Puis, peu à peu, le groupe, d'abord nombreux à la mort du père, se réduit progressivement de façon à se ramener après une ou deux générations à l'unité d'un seul propriétaire. L'unité ainsi reconstituée, la communauté se reforme au décès du dernier propriétaire entre les mains duquel le patrimoine se sera retrouvé unifié ; l'indivision s'établit à nouveau entre les enfants, pour tendre ensuite à la concentration unitaire, et recommencer après cela un nouveau cycle d'alternance entre l'unité

et la communauté de propriété, sans qu'il y ait jamais partage en nature du domaine. Cet état de communauté patrimoniale d'après lequel le fonds commun forme une masse indivise, telle que tous les droits individuels font bloc, sans que jamais aucun des communistes puisse se dire propriétaire d'une part idéale, représentée par une fraction dont il ait le droit de disposer, masse dont le sujet juridique est à la fois un et multiple, étant formé de la complexité de plusieurs ayants droit confondus en un seul groupe, cette forme de propriété, qui est au fond la plus ancienne parce qu'elle répond à l'idée de collectivité, et aussi la plus simple parce qu'elle est la reproduction juridique d'un état de fait matériel, ne constitue ni la copropriété romaine, fondée sur la base de la propriété individuelle, et qui n'est qu'une juxtaposition de droits individuels, ni la propriété personnifiée sous forme de personnalité juridique : cette forme de propriété ne suppose pas seulement un mode d'association personnelle; elle est avant tout une organisation patrimoniale, c'est-à-dire un mode de propriété, sous forme de propriété collective.

Les Allemands disent de cet état de communauté patrimoniale qu'il constitue une propriété sous main commune, *zu gesammte Hand*, parce que le patrimoine — et c'est surtout la terre que l'on vise, — est possédé par tous collectivement, sans qu'un seul des communistes puisse se dire propriétaire exclusif d'aucune part individuelle. S'il y a trois communistes, aucun ne peut se dire propriétaire d'un tiers à titre individuel, de telle sorte qu'il puisse vendre ce tiers idéal et le transmettre à ses héritiers. Ces quote-parts individuelles ne se préciseront et ne se détermineront qu'au jour de la liquidation, lorsque la communauté passera de l'état stable et organisé à l'état provisoire de désagrégation, destiné à substituer le droit exclusif au droit collectif.

Ces communistes, n'ayant encore aucune part individuelle, ne transmettent rien à leurs héritiers; leur part de communauté ne fait pas partie de leur patrimoine individuel et ne rentre pas dans leur succession. Ce domaine indivis forme une masse à part; c'est un patrimoine séparé, qui ne prend contact avec aucun des patrimoines individuels des associés. Lorsque l'un de ceux-ci meurt, ou bien il peut être admis que ses enfants prennent sa place dans l'indivision, ou bien sa part accroît aux autres : c'est un communiste de moins, comme dans les sociétés taisibles; ou enfin on

peut donner à ses héritiers le droit de faire liquider sa part, pour la retirer en valeur.

Telle est, brièvement exposée, cette forme de la *Gesammte Hand* qui a joué un si grand rôle dans l'histoire de la copropriété rurale en France et en Allemagne, et dont nous retrouvons encore des traces très visibles dans notre communauté entre époux.

Ce fut la forme historique française et allemande, franque et burgonde, si vous préférez remonter aux époques primitives, de la copropriété de famille (1). C'est cette forme de copropriété que M. Huber a comme adaptée de la façon la plus heureuse à l'indivision entre héritiers.

On a cherché par bien des moyens à favoriser légalement ces contrats d'indivision, en assurant le maintien de la communauté patrimoniale entre héritiers; on a voulu surtout leur fournir une organisation pratique et un mode de fonctionnement qui les rendent susceptibles de s'adapter à la vie moderne. Alors que le droit français leur est si hostile et qu'il n'organise que le droit, le moyen et presque l'obligation, de sortir de l'indivision, le droit suisse prend l'orientation opposée ; il organise le droit, le moyen, et quelquefois même l'obligation, de rester dans l'indivision.

Et ce qui marque bien le caractère de ces sortes de communautés entre héritiers, c'est que, dans la nouvelle rédaction du projet, celle de 1900, au lieu de traiter de cette matière à propos des successions, comme l'avait fait l'avant-projet de 1895, il en est question dans le droit de famille, à propos de la constitution de la famille, dans le chapitre qui a pour titre : du patrimoine familial, le *Familienvermögen*.

(1) Sur la communauté de propriété sous forme de *Gesammte Hand*, voir la thèse de M. Verdelot, précitée, *passim*, et la thèse de M. Masse : *Du caractère juridique de la communauté entre époux dans ses précédents historiques*. (Paris, 1902.) Les œuvres capitales auxquelles il faut toujours se reporter en toute cette matière sont les ouvrages de Gierke, et principalement sa *Genossenschaftstheorie* et son *Deutsches Privatrecht*. Pour ce qui est de l'application, soit historique soit actuelle, de ces systèmes d'indivision familiale en Suisse, consulter Huber, *Schweizerisches Privatrecht* (III, p. 758, et IV, p. 250).

Les législations cantonales qui, avant le projet actuel, avaient organisé l'indivision entre cohéritiers, dont quelques-unes, dans certains cantons allemands, par exemple, sous la forme de la *Gesammte Hand*, étaient, sinon bien nombreuses, du moins relativement importantes. Il suffira de citer pour Zürich, le *Privatrechtliches Gesetzbuch* (P. G., §§ 554 à 565) ; pour Schaffouse, (P. G., §§ 1297 à 1309) ; pour Vaud, le *Code civil du canton de Vaud*, C. civ., art. 1347 à 1355 ; pour *Neuchâtel*, C. civ., art. 1488 à 1493 et pour *Fribourg*, C. civ., art. 1088 à 1107. Les principaux de ces textes sont cités par Huber, *Schweiz Privatr.*, III, 758, suiv.

Ce sont des fondations de familles : ces fondations de familles, d'après le projet de 1900, pouvaient se faire sous deux formes, à titre de substitution ou de fideicommis de famille dont la réglementation était laissée à la législation cantonale, et, en second lieu, à titre de fonds familial, constitué sous forme d'indivision. Je viens d'apprendre par M. Huber que la commission qui s'est réunie ce printemps à Neuchâtel, pour étudier le projet définitif, a supprimé ce qui avait trait aux substitutions. Mais l'on a conservé tout ceq ui concernait les fonds de familles. C'est ce point dont j'ai à vous entretenir (1).

L'article 365 du projet porte qu'un fonds de famille peut être créé, c'est-à-dire affecté à l'entretien de la famille, de deux façons, soit en laissant une succession indivise, soit en laissant un bien seulement dans l'indivision ; et ce serait le cas d'un domaine rural que l'on tient à laisser impartagé. Cette indivision peut être constituée à terme, ou elle peut être à durée indéterminée ; et, dans ce cas, chaque ayant droit peut toujours en demander la cessation, pourvu qu'il le fasse à six mois d'avertissement.

Et, ce qui est très remarquable, c'est que l'indivision ainsi créée est très voisine de la communauté entre époux, lorsqu'elle est constituée par contrat de mariage (2). Elle comprend à la fois des biens communs et des biens réservés, de même que dans la communauté entre époux il y a un patrimoine commun et un patrimoine personnel appartenant à chaque époux.

Tant que dure l'indivision, aucun des communistes ne peut disposer de sa part, ni la retirer, au moins en nature. Il ne peut en disposer ; car, d'après les principes de la *Gesammte Hand*, il n'est propriétaire d'aucune quote-part proportionnelle ; et il ne peut la retirer en nature, puisque, d'après les conditions du contrat, la dissolution ne peut avoir lieu que conformément aux termes du contrat.

De même, le patrimoine indivis est le gage exclusif des créanciers

(1) Pour l'étude de toute cette partie dans le premier avant-projet de 1895 relatif aux successions, voir *Schweizerisches Civilgesetzbuch, zweiter Teilentwurf. Das Erbrecht* (1895), p. 112 et suiv., et Cf. E. Huber, *Betrachtungen über die Vereinheitlichung des Schweizerischen Erbrechts* (Basel, 1895), p. 35 et suiv. Pour le projet actuel de 1900, voir *Exposé des motifs* (*Erläuterungen zum Vorentwurf*), t. Ier, texte français, p. 233 suiv., texte allemand, p. 255 et suiv.

(2) Cf. Sur cette application de la communauté de propriété sous forme de *Gesammte Hand* à la communauté entre époux, Cf. *Erläuterungen zum Vorentwurf* (Erst. Heft) p. 194.

de l'indivision. Quant aux créanciers personnels des cohéritiers indivis, ils n'ont pas action sur le fonds commun. Seulement, au cas d'insolvabilité de leur débiteur, ils peuvent demander une liquidation de sa part, et les autres ayants droit sont autorisés à ne la leur remettre qu'en valeur (art. 374).

Comme vous le voyez, si l'indivision porte sur un domaine rural, ce dernier constitue une unité patrimoniale entièrement séparée des patrimoines individuels de chacun des cohéritiers, quelque chose d'analogue à ce que serait le patrimoine d'une fondation ou d'une association douée de personnalité juridique.

Seulement, en principe, cette indivision devrait être administrée en commun ; c'est la règle ancienne en matière de *gesammte Hand*. Mais l'administration en commun est une entrave au bon fonctionnement patrimonial. Aussi, l'art. 369 prévoit que le pacte constitutif de l'indivision peut organiser une gérance, avec droit d'administration confié à l'un des ayants droit, qualifié de chef de l'indivision. Ce sera sans doute le cas ordinaire, lorsqu'un domaine aura été remis à plusieurs enfants, dont l'un seulement habitera sur place, les autres étant dispersés dans des fonctions diverses : ils délégueront l'administration à celui de leur frère qui réside sur le domaine.

Seulement, il a pu sembler que cette forme d'indivision devait avoir son aboutissant final dans un troisième type d'organisation commune, qui est vraiment la création originale de l'avant-projet suisse, et celle qui sera la forme de l'avenir, très vraisemblablement.

C'est qu'en effet, même sous la forme que je viens de vous décrire, l'indivision, bien qu'elle ne soit gérée que par un seul, laisse peser sur tous une responsabilité collective puisque le gérant n'est qu'un représentant (1), et, comme l'indivision, tout en constituant un patrimoine séparé, ne forme pas une personne morale proprement dite, ce qu'il représente, ce n'est pas une personne distincte des associés, mais les communistes eux-mêmes, comme s'ils eussent traité collectivement et indivisément. Il s'agit donc encore d'une responsabilité personnelle indivise pesant sur chacun des associés. Ces derniers, s'ils sont prudents, devront par suite garder un rôle de surveillance par rapport au gérant. Mais comment l'admettre, s'ils vivent dispersés, loin les uns des autres?

(1) Cf. Hitzig. *Das Familienvermögen..*, dans *Zeitsch. für Schweiz. Recht*, 1902, p. 38.

Aussi, pour échapper à ces difficultés, M. Huber a imaginé, pour ce cas spécial, une application très heureuse de la société en participation, en organisant une indivision des revenus, plus encore qu'une indivision de propriété. Le domaine devrait donc être remis aux mains d'un seul des héritiers, qui en aurait seul l'exploitation exclusive et qui, tout en agissant seul à l'extérieur et vis-à-vis des tiers, n'exploiterait que pour tous les autres : unité d'action dans les rapports extérieurs, communauté dans les rapports internes. L'attributaire-gérant aurait donc à verser annuellement aux mains de ses frères une part du bénéfice net; et, comme d'un autre côté, on ne peut obliger ceux-ci à contrôler le rendement du domaine ou à se faire rendre des comptes, leur part serait fixée à une somme calculée pour un certain nombre d'années, d'après le produit moyen des biens indivis (art. 376).

Tout cela est fort ingénieux ; l'idéal au point de vue économique est de n'imposer à l'attributaire exclusif du domaine rural que des charges fixées en rentes et fournies par conséquent sur le revenu annuel. C'est ce système de soultes qui a prévalu dans les lois prussiennes de 1898 en matière d'*Anerbenrecht*. Dans le système préconisé par M. Huber, il y a une différence essentielle avec ce qui se passe en matière d'*Anerbenrecht :* c'est que, dans le système allemand, le domaine est attribué en propriété exclusive à un seul et que les autres ont perdu tout droit au capital; dans le système suisse, l'attributaire n'est que le gérant d'une participation; le domaine reste indivis et les annuités fournies représentent, non pas des soultes de partage, mais des parts du revenu annuel.

Cette forme de la société en participation a paru si bien s'adapter aux différents intérêts en conflit, que nous allons la voir admise, non seulement comme arrangement contractuel entre héritiers, mais comme procédé de partage judiciaire, à l'appréciation du juge; et c'est ce dernier point auquel j'arrive, à l'indivisibilité par voie judiciaire.

III

Il s'agit de savoir comment va se faire le partage judiciaire, dans le cas où les cohéritiers ne peuvent s'entendre ou encore dans le cas où le testateur l'aura imposé; car c'est l'une des dis-

positions intéressantes du projet : le testateur peut, au lieu de faire le partage lui-même, s'en remettre de ce soin à l'autorité judiciaire (1).

L'intervention du juge semble désirée, plutôt qu'elle n'est écartée par le nouveau projet. C'est que nous ne trouvons plus, au cas de partage judiciaire, aucune de ces règles d'égalité radicale, et presque sectaire, qui déparent notre Code civil français. Sans doute, la règle du partage en nature subsiste bien encore. à titre de principe théorique, exprimé par l'article 623. Mais nous allons voir que c'est un principe presque purement nominal. Et, d'autre part, on n'exige pas que les lots soient composés de biens de même espèce; on n'impose pas le tirage au sort.

Il y a plus : lorsqu'un bien, et je ne parle pas seulement des domaines ruraux, mais également des établissements industriels, est difficilement partageable, la vente n'est pas forcément imposée; ce qui, d'après l'article 624, doit être la règle, c'est l'attribution exclusive à l'un des héritiers, attribution à l'appréciation du juge, au mieux des convenances de chacun et des intérêts économiques en conflit.

Ce qu'il faut remarquer, c'est la condition préalable sous laquelle il est fait échec à la règle du partage en nature. Ce n'est pas seulement, comme dans notre article 827, lorsque le bien ne peut pas se partager commodément, mais lorsque le partage entraînerait une dépréciation notable de sa valeur. Ce sera donc la règle pour tous les domaines constituant un centre d'exploitation, et pour ainsi dire une unité économique. Le Code civil français suppose une impossibilité de partage purement matérielle; le projet suisse se contente d'une impossibilité ou d'une difficulté économique. Et même, cette impossibilité constatée, la vente n'est pas exigée. Ce qui doit être la règle, c'est l'attribution par le juge à un seul héritier.

Toutefois, la règle de droit commun, lorsqu'il s'agit d'un objet quelconque, c'est que, si les autres héritiers contestent cette attribution, ou s'ils ne peuvent s'entendre sur le prix d'estimation, la licitation, cette fois, devra être ordonnée, et le prix d'adjudication réparti entre les héritiers.

C'est à cette règle de droit commun que l'article 670 apporte

(1) Sur ce point, voir l'*Exposé des motifs* (*Erläuterungen*) (texte français p. 34 suiv., p. 124 suiv.; texte allemand, p. 39 suiv., p. 178).

une dérogation de la plus haute importance, lorsqu'il s'agit de domaine constituant une exploitation agricole ou industrielle. Et remarquez bien que le texte ne parle pas d'immeuble pris isolément, mais d'exploitation rurale; de sorte que ce qu'il vise c'est l'ensemble du domaine avec toutes les terres et accessoires qui le constituent.

Dans ce cas, et c'est en cela que consiste l'exception — elle est considérable — la décision de l'autorité judiciaire est souveraine, et cela, même s'il y a contestation parmi les héritiers et protestations contre l'attribution exclusive.

D'après le droit commun que je vous ai décrit, devant ces protestations, le juge devrait ordonner la vente: s'agissant d'un bien rural, ou d'un établissement industriel, l'autorité judiciaire pourra, sans doute, admettre la licitation; mais, s'il y a un héritier qui présente, au point de vue du maintien de l'exploitation et du paiement des soultes, toutes les conditions désirables, le juge pourra imposer aux autres l'attribution exclusive, et cette attribution est souveraine.

Le texte ne dit pas d'après quelle base pécuniaire se fera cette attribution; le premier avant-projet de 1895 décidait, conformément aux principes du droit allemand, que l'estimation se ferait d'après la valeur réelle, valeur de rendement, au lieu de la valeur vénale. Mais le nouveau texte a tenu au contraire à laisser sur ce point toute liberté au juge.

Reste la grosse difficulté économique du système, difficulté bien connue de tous ceux qui ont étudié les lois d'*Anerbenrecht* : c'est l'impossibilité, ou la presque impossibilité, où sera neuf fois sur dix l'attributaire de payer les soultes en capital; on risque de l'écraser sous les charges qu'on lui impose et d'obérer outre mesure la propriété qu'on lui cède.

Aussi est-ce là le point le plus ingénieux et à la fois le plus hardi de toute la combinaison, celui qui est comme la dominante de cette ingénieuse construction législative. Il fallait imaginer un procédé pour donner au juge le moyen de transformer en annuités ou en rentes à payer par l'attributaire les soultes en capital, qui, de droit commun, devraient peser sur lui. Et ce procédé, l'avant-projet l'a cherché dans une sorte d'indivision forcée, ou, si vous préférez, d'indivision par voie d'attribution judiciaire, laquelle est la clef de toute cette théorie.

Il est dit, dans l'article 631, que si les charges résultant de l'attribution exclusive devaient aboutir à grever le domaine pour une part excédant les 2/3 de sa valeur estimative, l'héritier attributaire pourra demander à rester dans l'indivision. Il paraît que la Commission de Neuchâtel vient d'admettre un très léger changement dans la rédaction du texte; on exige les 4/5 de la valeur vénale. Passons sur ce détail. Lorsque ces conditions sont réalisées, le juge peut surseoir au partage et laisser le domaine dans l'indivision, tout en l'attribuant à un seul héritier; et il est dit alors que les héritiers se trouvent constitués en participation, d'après les règles qui ont été admises pour le cas où ils auraient formé entre eux une société en participation par voie contractuelle.

La participation entre cohéritiers se trouve donc finalement pouvoir être imposée par le juge; et, dans ce cas, un seul se trouve avoir en fait l'exploitation du bien; il ne paie aux autres que des annuités fixes prises sur les revenus : c'est le système des rentes substituées aux soultes en capital. C'est un *Anerbenrecht* judiciaire, au lieu de l'*Anerbenrecht* légal des lois prussiennes de 1896 et 1898, ou de l'*Anerbenrecht* de création privée et facultative, par voie d'inscription aux rôles fonciers, des lois hanovriennes de 1874.

Quand je parle d'*Anerbenrecht* judiciaire, c'est encore un simple rapprochement que j'entends établir. Car, du moment qu'il y a indivision, il n'y a pas encore attribution exclusive quant à la propriété; et lorsque interviendra la dissolution, le domaine pourra fort bien changer d'attributaire. Nous sommes donc très loin, vous le voyez, de l'*Anerbenrecht* des lois prussiennes. Seulement, il s'élevait ici une difficulté que nous n'avons pas rencontrée en matière d'indivision contractuelle, puisque le contrat en fixait la durée ou, sinon, en permettait la dénonciation *ad libitum*. On ne pouvait plus admettre, en matière d'indivision forcée, un droit de dissolution indéterminé, ce qui eût été ruiner le système, et encore moins établir une indivision perpétuelle. Aussi l'article 672 avait-il prévu les conditions de cessation de l'indivision. L'attributaire, pour ce qui est de lui, pouvait toujours demander le partage. Mais ses cohéritiers n'étaient admis à le faire que lorsque la situation de l'attributaire était devenue telle qu'il lui fût désormais possible de payer les soultes en capital, sans grever ses biens à l'excès : on pouvait alors lui imposer la liquidation, avec paiement des parts en capital.

Sur ce point, la Commission de Neuchâtel a apporté, paraît-il, une réforme importante sans laquelle le système devenait d'un fonctionnement bien difficile; car, en réalité, tant que la situation économique de l'attributaire restait embarrassée, c'était imposer aux autres l'indivision à perpétuité. On vient d'admettre que chacun des héritiers pourrait toujours se retirer en faisant liquider sa part en valeur, mais sans pouvoir exiger le capital, ce qui, en effet, eût été tout compromettre. Au lieu du capital, l'attributaire pourra céder une lettre de rente correspondant au capital qui serait dû. Il s'agira d'une rente foncière pesant sur l'immeuble. Et cette rente serait irrachetable pendant un certain délai, fixé à 12 ou 15 ans. Je n'ai pas eu le nouveau texte sous les yeux, ce qui me laisse quelque incertitude sur ces points de détail.

IV

On n'a pas été, sans doute, sans présenter de nombreuses objections à l'encontre de tous ces essais de communauté perpétuée et d'indivision imposée, toutes institutions si contraires à l'individualisme et à l'esprit d'indépendance de l'époque moderne. On a rappelé surtout l'adage bien connu, d'après lequel l'indivision n'est jamais qu'une source de conflits : *Communio mater rixarum*.

Mais peut-être ce proverbe n'est-il vrai surtout que de l'indivision inorganique, la seule connue du droit romain et du droit français, qui n'est qu'un état en quelque sorte purement statique, un état d'immobilisation et une source d'entraves, aussi funeste au progrès économique qu'à la bonne entente des familles. Il n'en est plus de même, peut-être, de cet organisme de la propriété commune, aménagé pour fonctionner sous une forme aussi pratique que la communauté entre époux.

Et surtout, à supposer que pareilles institutions ne puissent convenir et s'adapter à toutes les régions et qu'il soit chimérique de vouloir les imposer à des populations industrielles et forcément mobiles, pourquoi ne pas s'en servir et ne pas chercher à les maintenir parmi les populations stables où elles sont en usage?

De fait, M. Huber a fait procéder à de sérieuses enquêtes dans le canton de Zurich et dans l'Argovie, là où ces communautés se sont conservées florissantes ; et il en est résulté, en dépit de l'adage

Communio mater rixarum, qu'il n'y avait pas trace de procès nés de ces communautés familiales (1).

Et maintenant, résumons-nous. Il résulte de toute la réglementation que je vous ai décrite que l'avant-projet suisse aboutit à une sorte d'*Anerbenrecht*, tenant le milieu entre l'*Anerbenrecht* facultatif des lois hanovriennes de 1874 et l'*Anerbenrecht* légal des lois prussiennes et westphaliennes de 1896 et de 1898. C'est ce que j'ai déjà appelé un *Anerbenrecht* judiciaire, laissé à l'appréciation du juge chargé du partage.

Des trois procédes possibles de succession intégrale, sous forme contractuelle, légale ou judiciaire, le dernier est assurément le plus souple, celui qui tient le mieux compte de chaque espèce individuelle, le seul qui réalise l'individualisation du droit subjectif (2).

J'estime que, comme théorie idéale, ce procédé est assurément le meilleur et que, s'il rentre tout particulièrement dans les tendances du droit suisse, et je le dis à l' honneur de la Suisse, il marque la voie où s'engagera de plus en plus, je le crois, l'orientation de l'avenir, dans le sens de la substitution d'une individualisation judiciaire du droit, aux lieu et place d'une réglementation objective et légale, qui ait la prétention de prévoir tous les cas et d'imposer son moule uniforme et tyrannique à toutes les hypothèses, résultant des complexités et des surprises de la vie.

Mais je reconnais que ces tendances nouvelles impliquent une double révolution : l'une dans l'esprit et la formation du juge et l'autre dans l'éducation de l'opinion et de l'esprit public. Il faut que le juge voie grandir ses pouvoirs d'arbitre d'équité entre les parties et que, par sa formation autant que par son indépendance, il soit à la hauteur d'une telle responsabilité. Mais il faut aussi que l'opinion ait de la justice, de l'équité et de l'égalité, qui est la base de toute équité, un sentiment bien autrement large que l'idée grossière qu'elle s'en fait actuellement, et qui n'admet que l'égalité apparente d'une uniformité objective couvrant au fond toutes les plus monstrueuses inégalités, alors que la véritable égalité doit se plier à toutes les diversités de la vie et à toutes les nuances qu'imposent les circonstances individuelles. Ce que l'on appelle l'égalité judiciaire n'est que la formule de l'arbitraire légal, alors que le

(1) *Erläuterungen* (Erstes Heft) p. 230 et pp. 255 suiv.

(2) Cf. sur tous ces points l'étude capitale de M. le professeur Max Rümelin sur l'avant-projet du code civil suisse dans la *Revue de Schmoller*, *loc. cit.* p. 914 suiv.

libre pouvoir d'appréciation du juge, loin d'être l'arbitraire que l'on dit, n'est que la condition première de toute égalité et de toute justice. Mais nous sommes loin de ces idées-là en France; tout est à faire à ce point de vue.

J'ai voulu vous montrer une législation nouvelle qui a confiance à la fois dans le juge et dans l'opinion publique pour réaliser la justice du juge et non plus la justice aveugle et informe de la loi. A vous d'apprécier, de réfléchir et de conclure (1).

M. LE PRÉSIDENT ouvre la discussion sur ce savant rapport.

M. ETCHEVERRY prie le rapporteur de préciser quel est le montant de la quotité disponible dans le projet du Code civil.

M. SALEILLES répond qu'elle n'est que du quart si le testateur a des enfants; elle est de moitié s'il n'a pas d'enfants et s'il laisse des ascendants du premier degré ; elle s'élève à la totalité du bien s'il n'y a ni enfants ni ascendants du premier degré (2).

M. HUBERT-VALLEROUX fait remarquer que les Suisses n'ont établi dans

(1) J'ai pensé qu'il ne serait pas inutile d'indiquer à ce propos, et puisque la demande m'en avait été obligeamment présentée au cours de la discussion, quel était le système adopté par l'avant-projet en ce qui touche la réserve. L'article 495 admet un disponible du quart seulement en présence de descendants, sans faire de distinction d'après leur nombre. Cette réserve des descendants, qui se trouve ainsi des trois quarts, est, comme dans le système français, une véritable part de la succession rendue indisponible, au lieu de constituer, comme dans le nouveau Code civil allemand (*B. G. B.*, § 2303), une simple créance contre l'héritier; et encore dans le Code civil allemand la quotité de la réserve n'est-elle que de moitié de la part légale que le descendant aurait dû avoir. Il en est de même pour ce qui est de la réserve des ascendants, et celle du conjoint : moitié de leur part héréditaire (*B. G. B.*, § 2303). Tel n'est pas le système de l'avant-projet suisse. Conformément aux traditions françaises, il divise la succession en deux parts, l'une indisponible et l'autre disponible : et ce disponible est d'un quart de la succession, s'il reste des descendants et de moitié de la succession, si le défunt laisse son père ou sa mère. Le premier avant-projet de 1895 élargissait le disponible en faveur de l'Etat ou d'un descendant, en ce sens que, même en présence de descendants, le testateur pouvait, au lieu du quart, disposer de moitié, si la disposition était faite en faveur de l'Etat — et par là il fallait entendre toute disposition adressée à une personne morale du droit public, même un établissement ou une fondation de droit public — ou en faveur d'un descendant (*Zchweizerisches Civilgezetzbuch — Zweiter Teilentwurf*, 1895, *Erbrecht*, art. 421). Il résultait de cette excellente disposition que, sans doute, lorsque le juge faisait lui-même l'attribution intégrale du domaine, l'attributaire ne pouvait jouir, comme dans les lois allemandes d'*Anerbenrecht*, d'un certain préciput légal, mais que, lorsque l'attribution émanait du père, celui-ci pouvait, même en présence d'autres enfants, favoriser l'enfant bénéficiaire de l'attribution, de telle sorte qu'il eût à lui seul moitié de la fortune, ce qui permettait de lui attribuer le domaine en entier si celui-ci représentait, à lui seul, la moitié de la fortune du défunt, sans que cet attributaire eût de trop lourdes soultes à fournir à ses cohéritiers. Cette disposition, si éminemment favorable au maintien de l'indivisibilité par voie d'attribution testamentaire, a, toutefois, disparu du texte définitif de 1900 (art. 495 et *Exposé des motifs*, *Erläuterungen*, II, texte français, p. 20-21, texte allemand, p. 23; et, pour l'exposé des motifs du premier avant-projet de 1895, voir l'édition de ce dernier citée *suprà*, p. 108-112).

(2) Voir pour plus de détails sur ce point la note précédente.

leur avant-projet aucune distinction entre les grandes et les petites successions. Toutes peuvent jouir du bénéfice de l'indivision, ce qui est logique. Il demande si l'ingénieuse construction légale exposée par M Saleilles a été faite de toutes pièces, ou si elle a eu pour base des coutumes locales ou des dispositions des codes cantonaux. C'est là un point très important. Si, en effet, le système proposé a déjà été expérimenté, on n'ira pas dans l'inconnu.

M. Saleilles répond que l'avant-projet suisse est une œuvre *a posteriori* et par suite une œuvre d'expérience. L'indivision contractuelle existait déjà dans le code de Zürich.

M. Hubert-Valleroux. — L'expérience faite dans le canton de Zürich a eu une importance particulière, Zürich étant un grand centre industriel et commercial. — Peut-être pourrait-on profiter de cette observation pour ajouter qu'il était utile d'avoir expérimenté l'avant-projet au point de vue de l'indivision des usines. Les effets de l'avant-projet peuvent, en effet, n'être pas les mêmes pour des usines que pour des fermes.

M. Clément Juglar fait observer que, dans les îles de Bretagne, l'indivision a persisté longtemps, malgré le Code. Les mœurs étaient plus fortes que la loi. Il s'élève ensuite contre les complications de la procédure française.

M. Hubert-Valleroux. — Les magistrats suisses sont-ils conquis aux idées qui ont inspiré l'avant-projet? N'essaient-ils pas de réagir contre ces idées ? En France, la jurisprudence a poussé à l'extrême les conséquences du Code civil dans le sens de l'égalité des partages.

M. Saleilles. — La magistrature suisse doit être portée à interpréter ses lois dans un sens assez large. Les Suisses ont, en effet, un droit coutumier très élastique; et la technique du droit coutumier, en général, est très différente de celle des lois de codification. Elle se contente de principes très larges dont on laisse la réglementation de détail à la coutume et à la jurisprudence, qui en est l'interprète, comme c'est le cas et la règle de notre article 2279, procédé de codification coutumière isolé au milieu de notre codification légale. C'est cette technique de la codification coutumière qui caractérise la rédaction de l'avant-projet suisse. Elle présente une conciliation très heureuse entre les conceptions évolutives de l'École de Savigny et les principes de fixation légale de l'Ecole française.

D'ailleurs, pour revenir à l'observation qui m'était présentée, dans la jurisprudence française il semble bien qu'il y ait actuellement un commencement de réaction contre le système d'interprétation rigoureuse du début de ce siècle, au moins en ce qui touche l'application du principe d'égalité en nature aux partages d'ascendants (1).

(1) M. Léon Picaud, *Des partages d'ascendants comme moyen d'éviter la dispersion de la petite propriété paysanne* (Paris' Rousseau, 1902).

M. ETCHEVERRY demande si les arrêts sur l'indivision seront rendus par un juge unique, et M. HUBERT-VALLEROUX, si ce juge unique jouit en Suisse d'une certaine autorité morale.

M. SALEILLES. — En ce qui concerne le nombre des juges, c'est là une question d'organisation judiciaire cantonale. Et pour ce qui est de leur autorité morale, elle doit être grande en Suisse.

M. LE PRÉSIDENT, après avoir remercié M. Saleilles d'avoir exposé avec sa haute compétence une question qui intéresse au premier chef la Société d'Économie sociale, lève la séance à 11 heures.

Le Secrétaire, Baron C. MOURRE.

NOTE ADDITIONNELLE

(*Cf. ci-dessus, p.* 150)

C'est également en vertu de cette idée d'allotissement que la jurisprudence française continue à appliquer à nos partages d'ascendants, malgré la loi du 24 mars 1898, le principe de l'égalité en nature des articles 826 et 832. On aurait pu croire, à première vue, que, depuis 1898, cette jurisprudence aurait dû changer du tout au tout. Car, enfin, il résulte de la loi nouvelle que, si le père distribue toute sa fortune sous forme de legs entre ses enfants, même à supposer ces legs inégaux en valeur, pourvu que chacun des enfants ait sa réserve, toutes ces dispositions, sans autre clause explicative, seront faites à titre de préciput, et toutes ces inégalités respectées, même s'agissant d'inégalités en valeur. A plus forte raison en serait-il ainsi pour le cas d'inégalités en nature. S'il en est ainsi, comment ne pas être tenté, au cas de partage d'ascendant, de dire que l'ascendant n'a fait autre chose qu'une série de legs préciputaires, qui, en vertu de la loi de 1898, doivent être maintenus, tels qu'ils les a constitués, dans la mesure du disponible, ce qui écarterait entièrement et légalement l'application des articles 826 et 832? Strictement parlant, cette déduction ne serait pas exacte, car si, au lieu de distribuer sa fortune sous forme de legs, le père en a voulu faire le partage, les parts ainsi constituées par lui ne sont plus des legs, auxquels s'applique la présomption de la loi de 1898, mais des lots qui restent dominés par la présomption contraire, c'est-à-dire par l'idée d'égalité, qui est la règle de tout partage. Voilà le droit strict.

Mais passons maintenant à l'application. Que cette règle continue à régir chez nous le partage judiciaire, il faut bien l'admettre, puisque le testateur n'est pas intervenu, comme il en aurait eu le droit, pour rompre l'égalité imposée par la loi. Mais, lorsque le partage est fait par le père, puisque celui-ci a le droit de faire brèche à ce principe d'égalité, pourquoi ne pas reconnaître, lorsqu'il y a fait exception, qu'il a fait ce qu'il avait le droit de faire et ne pas respecter sa volonté? Passe encore pour les inégalités en valeur; on peut soutenir qu'il a pu ne pas s'en rendre compte; c'est le cas lorsqu'elles résultent d'une fausse appréciation des biens, et, comme le père a voulu faire un partage, c'est-à-dire une répartition égale, cette loi d'égalité doit rester la règle jusqu'à preuve d'intention contraire résultant de l'acte lui-même. Mais, au cas d'inégalité en nature, comment soutenir que le père n'a pas su ce qu'il faisait et que, s'il a attribué un immeuble à l'un et des valeurs mobilières aux autres, il n'est pas présumé avoir voulu rejeter la règle des art. 826 et 832 du Code civil? De ce qu'il a voulu faire un partage, c'est-à-dire des allotissements, au lieu de faire des legs, on ne peut en déduire pareille énormité. Donc, il faut reconnaître qu'il a voulu faire un partage avec allotissements de nature différente, et toute la question est de savoir si, légalement, la chose est possible. Il faut bien qu'elle le soit puisque, dans le partage amiable, la violation des art. 826 et 832 n'empêche pas le partage d'être et de rester un partage et qu'elle ne saurait jamais donner lieu à rescision pour lésion, celle-ci n'étant admise que pour le cas d'inégalité en valeur. Et, enfin, si l'on jugeait par impossible qu'un partage avec diversité de nature des allotissements n'est plus un partage, ne devrait-on pas admettre, subsidiairement, que le père a voulu, d'abord faire un partage et, en second lieu, pour le cas où l'acte ne vaudrait pas comme partage, faire une série de legs, valant comme legs préciputaires en vertu de la loi de 1898?

LE "BON GRAIN"

ET LES ŒUVRES SOCIALES DE MARIEMONT

CONFÉRENCE DE M. VALÈRE MABILLE (1)

Messieurs, je tiens d'abord à protester : il me semble qu'ici on a interverti les rôles; c'est moi qui suis, au contraire, très touché, très reconnaissant de l'invitation que vous m'avez faite d'assister à votre réunion, et surtout de l'accueil que je vous vois tous me faire. Tout à l'heure, M. Cheysson vous a promis monts et merveilles... Hélas ! je serai un bien mauvais créancier ! (*Rires.*)

M. Cheysson, tout en dînant à mes côtés, me racontait une journée qui avait été pour lui pleine d'émotion et qui se passait en Belgique, il y a deux ou trois ans, et précisément à la Société d'Économie sociale de Belgique. Il allait là, un beau soir, pour, me dit-il, distribuer sa marchandise, c'est-à-dire une petite conférence qu'on lui avait demandée. Eh bien, Messieurs, heureux les membres de la Société d'Économie sociale belge qui ont dû se régaler d'une marchandise exquise (*Rires*) et qui ont été certainement reconnaissants à M. Cheysson d'avoir bien voulu se déranger, mais je vous plains, vous autres membres de la Société d'Économie sociale de France, qui venez aussi pour recevoir une marchandise, car je crains qu'elle ne soit bien frelatée ! (*Rires*).

Quoi qu'il en soit, je vais, vous donner quelques détails sur les œuvres que nous avons créées à Morlanwelz-Mariemont, et comme elles sont un peu nombreuses, j'en ai fait faire un petit tableau qu'on va vous distribuer et qui vous aidera à comprendre mon exposé. (Voir ci-après).

(1) La présente communication de l'éminent président de la Chambre de commerce française de Belgique a été faite au dernier dîner de la Société d'Economie sociale, présidé par M. Cheysson, de l'Institut, qui avait salué M. Valère Mabille en le remerciant d'être revenu précipitamment d'un long voyage pour ne point manquer le rendez-vous de la Société. A ce dîner assistaient un grand nombre de membres parmi lesquels : MM. Noblemaire, F. Honoré, A. Le Play, Carmichael, Alfred Biver, le Dr Proust, C. Hennecart, A. Mame, A. des Cilleuls, Hubert-Valleroux, le Dr Papillon, Dufourmantelle, Brueyre, H. Joly, Delaire, Béchaux, Cazajeux, P. Staes, L. Palacios, L. Marin, Riocreux, etc. Nous faisons suivre la conférence de M. Valère Mabille des observations qu'elle a provoquées.

ŒUVRES SOCIALES DE MORLANWELZ

LES ÉCOLES

Ecoles Gardiennes : 200 enfants » Primaires : 250 » » Professionnelle et Ménagère : 70 jeunes filles	17 Institutrices.
Ecoles des Garçons, Primaires : 245 élèves » du soir 60 »	6 Instituteurs.

LES ŒUVRES OUVRIÈRES

SOCIÉTÉ ANONYME LA MAISON DES OUVRIERS (SOCIÉTÉ MÈRE)

Capital Actions : 362.000 francs. — Emprunts : 212.000 francs.

Cette Société comprend les divisions suivantes :

A) Patronage Saint-Martin.

B) Patronage Saint-Georges.

C) Patronage Saint-Joseph ou Cercle ouvrier.

D) Des filiales ayant une existence reconnue par la loi et qui sont : Carnières ; Jolimont ; La Hestre ; Fayt ; Chapelle-lez-Herlaimont ; Bouvy ; Bellecourt ; Forchies ; Leval-Trahégnies ; La Croyère ; Trazegnies ; Anderlues ; Gouy ; Piéton ; Godarville. — Les immeubles de ces filiales, ainsi que les locaux des Ecoles, sont la propriété de la Maison des Ouvriers.

Les divisions A, B, C et D comprennent en outre les sections ci-après :

1 Caisse de Secours Mutuels
2 Cercle d'Agrément
3 Cercle Saint-Éloi
4 Caisse de Retraite et d'Épargne
5 » des Veuves et Orphelins
6 » des Victimes du Travail
7 » de Retraite Ouvrière
8 » de Pensions du Bon Grain
9 Cercle Dramatique
10 La Pension, magasin d'alimentation
11 Conférence de Saint-Vincent de Paul
12 Cercle d'Etudes Sociales, scientifiques et littéraires
13 Société Chorale
14 La Fanfare « L'Union »
15 Cercle de Gymnastique et d'Escrime
16 Syndicat des Francs-Mineurs
17 » Saint-Éloi des Métallurgistes
18 Caisse de Réassurance
19 Dispensaire
20 Orphelinat
21 L'assistance à domicile des familles ouvrières, dont des membres sont malades.

SOCIETÉ ANONYME DE SAINT-ÉLOI, POUR LA CONSTRUCTION ET L'ACHAT DE MAISONS OUVRIÈRES

(La première de ce genre constituée en Belgique.)

Capital Actions,	100.000 fr.
Emprunt	638.000 fr.
Réserve au 31 décembre 1901	15.406 fr. 32
Habitations construites ou achetées à la date ci-dessus..	213

SOCIÉTÉ ANONYME DES HOTELLERIES OUVRIÈRES DU CENTRE

Capital Actions	100.000 francs.
» Obligations	60.000 —
Emprunt	150.000 —

Nombre de pensionnaires, 85
Pension ouvrière, 1 fr. 50 par jour.
» bourgeoise, 2 fr. »

Une fabrique de glace y est installée ; production journalière, 2.000 kilos.

SOCIÉTÉ ANONYME COMPTOIR DU CENTRE MORLANWELZ

Capital Actions	1.000.000
Objet : Opérations de banque et de change, chiffre d'affaires annuel	15.000.000

Dividende annuel jusqu'à ce jour : 7 %

SOCIÉTÉ ANONYME LE BON GRAIN

Capital Actions	100.000 fr.	»
» Obligations	50.000	»
Réserve	12.655	74
Réserve pour pensions	159.096	36
Emprunt	100.000	»

Succursales : Strée et Braine-le-Comte en installation actuellement ; ces deux succursales nécessiteront une immobilisation de 140.000 francs.

Le siège principal des Hayettes occupe un personnel de 100 membres, et a produit pendant le dernier exercice 3.026.085 pains de 2 kilos ou 6.052.170 kilos de pain, et pour 200.000 francs d'accessoires, desserts, etc.

Le nombre des coopérateurs est à ce jour de 10.162.

Nombre de pensionnés : 370.

Pension annuelle la plus élevée : 367.27 fr.

Depuis le 1er février, un moulin, avec tous les derniers perfectionnements, est annexé au siège principal et peut produire par journée de travail 300 sacs, soit 30.000 kilos de farine.

Messieurs, les œuvres sociales qui ont été créées se partagent en deux grandes divisions : la première division que je ne fais que mentionner, attendu qu'elle n'a rien de particulièrement intéressant, ce sont les écoles.

Je vous ferai remarquer que toutes ces œuvres sont absolument dues à l'initiative privée, sans aucune intervention gouvernementale, par conséquent ; c'est l'initiative privée qui les soutient et qui les soutiendra dans l'avenir. Nos écoles sont des écoles libres ; il y a à Morlanwelz des écoles officielles et, par cette dualité l'ouvrier ne peut que gagner, attendu qu'il y a eu immédiatement, depuis trente-trois ans que les écoles libres existent, une grande émulation entre les écoles officielles et les écolés libres, de telle façon que toutes ces écoles se font une véritable concurrence. Qui en profite ? Ce sont les ouvriers qui les fréquentent et qui n'ont aucune rétribution à payer, pas plus d'un côté que de l'autre. C'est donc là encore une émulation très favorable aux ouvriers. Nos écoles, comme vous le voyez, se composent des écoles gardiennes. (J'ai arrondi les chiffres parce que il y a aujourd'hui 200 élèves, 220 demain, 190 après-demain, ils sont seulement exacts dans leur ensemble) : il y a 200 enfants aux écoles gardiennes ; 250 aux écoles primaires ; dans l'école professionnelle et ménagère 70 jeunes filles. Il y a là 17 institutrices religieuses. Les écoles ménagères et professionnelles sont certainement (tout le monde vous le dira, du reste, même le Gouvernement, parce que nous avons des inspecteurs du Gouvernement) des écoles qui sont généralement citées comme des écoles modèles et qui ont été, dans tous les concours, couronnées de véritables succès. Il y a dans les écoles de garçons 245 élèves et 6 instituteurs. Puis nous avons l'école du soir pour adultes qui est fréquentée par un nombre d'élèves qui varie de 50 à 75 et 80 : ce sont les ouvriers qui, le soir, viennent recevoir de nos instituteurs, et toujours à titre gratuit, bien entendu, les éléments d'instruction dont ils ont besoin. Nos écoles sont très fréquentées, comme vous le voyez.

Nous avons, parmi nos garçons, une fanfare scolaire, composée naturellement des enfants d'ouvriers. Elle se compose de 43 membres. Ce sont des bambins qui ne sont reçus dans la fanfare scolaire que jusqu'à onze ans. Je ne vous dis pas qu'ils auraient le prix d'excellence dans la première division des concours, mais ils soufflent très concienciеusement dans leurs cuivres. (*Rires.*)

Nous arrivons maintenant aux œuvres ouvrières proprement dites. J'ai mis en tête la société anonyme *la Maison des ouvriers de Morlanwelz*, qui est la société-mère ; c'est elle qui a créé toutes les autres divisions et les autres filiales. Elle est intéressée dans toutes les autres sociétés dont je vous indiquerai l'organisation et le but.

Comme vous le voyez, Messieurs, nous avons adopté la forme de l'anonymat, tandis que, généralement depuis quelques années, c'est la forme coopérative qui a prévalu. Nous avons essayé la forme coopérative dans une de nos Sociétés, nous n'avons pas réussi. De grandes difficultés se sont élevées, et nous avons préféré la forme de l'anonymat pour faire nos œuvres sociales ; comme vous le verrez, c'est la forme que nous avons adoptée pour toutes nos institutions. La Maison des ouvriers est aujourd'hui au capital actions de 362.000 francs ; elle a, de plus, emprunté 212.000 francs, et, quand je dis 212.000 francs, c'est le chiffre officiel aujourd'hui : dans un mois, il ne sera plus officiel, attendu que nous avons 100.000 francs d'emprunts qui vont être contractés, d'accord avec la caisse hypothécaire anversoise.

Cette Société comprend les divisions suivantes : d'abord ce que nous appelons le cercle ouvrier. Ce cercle ouvrier comprend le patronage Saint-Martin, pour les enfants jusqu'à l'âge de onze ans, le patronage Saint-Georges pour jeunes gens de onze à seize ans, et le patronage Saint-Joseph ou cercle ouvrier proprement dit pour tous nos ouvriers à partir de seize ans et au delà. Ces patronages sont très suivis ; à l'encontre de ce qui se passe généralement, on vient dans nos patronages. M. Delaire est venu à la Maison des ouvriers, il a vu notre grande salle. Eh bien, tous les dimanches, cette salle, à partir de cinq à six heures du soir jusqu'à onze heures, est absolument pleine, c'est-à-dire que, tous les dimanches, de 6 à 700 ouvriers viennent au cercle. Je vais vous dire notre secret, Messieurs, il n'est pas bien difficile à comprendre : généralement les cercles ouvriers sont déserts, le dimanche, bien qu'on y trouve des jeux et des amusements. Que faisons-nous? Nous organisons également des prix à tous les jeux, et ils peuvent, par conséquent, non seulement venir se divertir, mais aussi avoir la satisfaction d'enlever quelques prix, ce qui leur est toujours agréable. Mais ce n'est pas là ce qui fait le succès de notre cercle ouvrier. Dans notre cercle, il y a 21 sections. Or, la plupart de ces sections sont des caisses pour les accidents du travail, des caisses de retraite pour ceux qui

ont 60 ans, et autres œuvres semblables. Le premier janvier nos 1.000 à 1.200 membres reçoivent 56 jetons pour les 52 dimanches et les grandes fêtes. Eh bien, tous les dimanches, entre huit et neuf heures du soir, on récolte les jetons de présence, chaque membre qui se trouve présent remet le sien. Celui qui récolte les jetons a le livret et le numéro du membre, et l'inscrit présent. Or, pour toutes les institutions que nous avons établies à la Maison des ouvriers, et auxquelles les membres ne participent, pour la plupart, par aucune cotisation, les taux de leur retraite, de leurs pensions, soit pour eux, soit pour les veuves et les orphelins, soit pour les accidents du travail, sont calculés au prorata des jetons de présence qu'ils ont remis le dimanche soir. Ainsi celui qui a remis 50 jetons recevra *x*... celui qui en aura remis 100 recevra le double. Vous voyez l'attrait du jeton de présence et pourquoi les membres de la Maison des ouvriers de Morlanwelz se pressent tous les dimanches au nombre de 5, 6 ou 700. C'est parce qu'ils se disent : « J'en aurai besoin plus tard. Je n'ai que cinquante ans, c'est vrai, mais j'aurai bientôt soixante ans, et comme j'ai droit à une pension qu'on me paie sans que je donne de cotisation, eh bien! je vais venir, puisque le jeton que je remets aujourd'hui me sera compté pour plus tard ». C'est ainsi que notre cercle est si fréquenté le dimanche.

La Maison des ouvriers de Morlanwelz a coopéré à la construction de quinze cercles dans les communes environnantes, Carnières, Jolimont, La Hestre, Fayt, Chapelle-lez-Herlaimont, etc... Tous ces cercles sont copiés sur celui de Morlanwelz. Tous ces cercles appartiennent à la Maison des ouvriers de Morlanwelz; ce sont des filiales. Ces filiales, bien entendu, ont leur autonomie la plus complète; elles nomment leur président, leur secrétaire, les membres de leur comité; elles copient dans la mesure du possible nos institutions, elles sont absolument libres de faire tout ce qu'elles veulent; seulement elles dépendent de la Maison ouvrière de Morlanwelz. Leurs présidents sont affiliés à nos œuvres et, tous les seconds dimanches du mois, nous avons ce que nous appelons le Conseil supérieur des œuvres. Or, de ce Conseil supérieur, se trouvent membres tous les présidents des cercles ouvriers des environs; ils viennent nous exprimer leurs desiderata, ils viennent nous demander notre protection quand ils en ont besoin pour l'un ou pour l'autre de leurs membres; on les écoute, et, quand on

peut, on leur rend tous les services possibles. Nous étendons donc notre influence non seulement à Morlanwelz-Mariemont, mais dans tous les environs. Ces quinze cercles ouvriers ne seront pas les seuls qui existeront; si Dieu nous prête vie, j'espère que, dans quelques années, il y en aura vingt-cinq à trente.

A la Maison des ouvriers de Morlanwelz, il y a vingt et une sections.

Première section. — Caisse de secours mutuels. — Il est absolument inutile de m'étendre sur cette caisse, tout le monde sait ce que c'est. Elle a été fondée parmi nos membres. Elle est régie par un Conseil d'administration nommé par les membres. D'ailleurs, toutes les sections nomment leur président, leur secrétaire, les membres du Conseil d'administration, etc... Nous autres, nous n'intervenons pas dans ces nominations. Nous avons cependant la main haute; le président des œuvres sociales de Morlanwelz est président de droit de toutes les sections, bien qu'il n'use pas de ce droit. Il y a un président effectif qui fait tout; mais, s'il y avait des faits qui ne soient pas conformes à nos instructions, nous aurions le droit d'intervenir.

Deuxième section. — Cercle d'agrément. Il est inutile aussi de s'y étendre beaucoup : le cercle d'agrément, vous voyez d'ici ce qu'il a à organiser : c'est, tous les dimanches, depuis le matin jusqu'au soir, des jeux d'été, d'hiver, etc., auxquels on attache, comme je le disais plus haut, des prix qui sont toujours des objets usuels. De plus, tous les trois mois, nous faisons une vente publique de 150 à 200 lots. Ces ventes publiques se font le soir à huit heures, par devant un soi-disant notaire, qui est un des membres ouvriers du cercle. On prend un objet : une pièce de vaisselle, une pipe, du café, du sucre, etc., et on le met à prix. Les ventes sont excessivement animées, il y a des objets qui montent jusqu'à 100 : ce sont les jetons de présence qui servent de monnaie. Cette vente est encore une très grande attraction très appréciée de nos membres. Il y a des objets qui ont un grand succès, par exemple les parapluies; ce sont généralement ceux dont les enchères sont les plus élevées; c'est qu'il pleut beaucoup en Belgique!

Troisième section. — Le cercle Saint-Éloi. Je vous dirai tout à l'heure ce que c'est; je dis seulement le nom; je vous expliquerai quel est son rôle.

Quatrième section. — La Caisse de Retraite et d'Épargne. En Bel-

gique, vous le savez, il y a, de par la loi, une caisse de retraite et d'épargne régie par le Gouvernement. Eh bien, nous facilitons à nos membres leur inscription, c'est-à-dire que celui qui veut en faire partie et s'inscrire dans la caisse de retraites de l'État vient trouver un membre de la maison des ouvriers le dimanche soir, lui explique ce qu'il veut déposer. Tous les dimanches, il dépose entre les mains de ce secrétaire son obole; cette obole est envoyée à l'État et, par conséquent, il n'a à s'occuper d'aucune formalité ; il a son livret de retraite et, quand l'âge est arrivé, il touche sa pension.

Cinquième section. — La Caisse des Veuves et des Orphelins. C'est là une institution absolument privée. Les ouvriers ne donnent aucune cotisation, mais, si l'un de nos membres meurt, immédiatement sa veuve reçoit une pension, et cette pension est, encore une fois, donnée à la veuve au prorata du nombre de jetons de présence que son mari a remis le dimanche entre les mains du secrétaire. S'il y a des orphelins, nous nous en chargeons ; nous les mettons dans les orphelinats, nous les faisons élever et nous arrivons ainsi, autant que possible, à en faire des hommes et de bonnes petites femmes de ménage.

Sixième section. — La Caisse des Victimes du travail qui agit absolument de la même façon. L'ouvrier n'a aucune cotisation à verser et, quand un de nos membres est blessé, il reçoit, au bout de l'année, sa pension au prorata du nombre des jetons qu'il a versés.

Septième section. — La Caisse des Retraites ouvrières est absolument dans les mêmes conditions ; à partir de soixante ans, nos membres touchent une pension qui est, encore une fois, donnée au prorata du nombre des jetons de présence.

La *huitième section* est la caisse de pensions du « Bon Grain ». Je vous en parlerai plus tard.

La *neuvième* est le Cercle dramatique. Tout cela se compose d'ouvriers, pas d'employés. Nous avons deux sections dramatiques, une jeune, prise parmi les membres du patronage qui ont de onze à seize ans, et un cercle d'anciens; ils nous donnent des représentations une fois par mois, et c'est excessivement suivi, précisément parce que ce sont des ouvriers de la commune et que les femmes, les filles, les fils, etc..., tiennent à venir applaudir leurs pères, leurs frères, etc... Certes, je ne vous dis pas qu'ils vallent les artistes de la Comédie-Française, non, mais il y en a qui ont

l'instinct, qui ont l'art dramatique poussé à un point dont vous ne vous doutez pas. Ainsi, un jour que nous avions une représentation, j'avais chez moi un homme que tout le monde connaît et qui est un de mes meilleurs et plus vieux amis: Melchissédec, de l'Opéra. Il était absolument enthousiasmé : « Qu'est-ce que c'est que cet homme qui joue? — Mon cher ami, c'est un ajusteur. — Vraiment, me dit-il, cet homme est tellement artiste que, s'il avait quitté son métier d'ajusteur, il eût eu une place superbe dans nos théâtres de Paris. » Voilà un homme qui n'a jamais vu les planches, mais il possède l'instinct dramatique et, hier soir, dimanche, j'assistais à une représentation, je le voyais encore et je me disais aussi : « C'est véritablement un artiste consommé ! »

Dixième section. — Vous avez la « Pension », magasin d'alimentation. Ceci est une institution tout à fait nouvelle, mais j'aime mieux vous en parler tout à l'heure à propos du « Bon Grain », parce que cela rentre également dans l'organisation du « Bon Grain ».

Onzième section. — Les conférences de Saint-Vincent de Paul qui viennent au secours des malheureux, et dont le premier article du règlement, j'appelle ici toute votre attention, est : « La Conférence de Saint-Vincent de Paul secourt tous les malheureux de la commune, quels que soient leur religion et leur parti politique. » Je tiens à vous le dire, parce que cette libéralité dans les idées, permettez-moi l'expression, est la caractéristique de toutes nos œuvres. Ce sont les idées les plus larges qui ont présidé à la formation de toutes nos institutions. Je me souviens, du reste, que le jour où nous avons ouvert la Maison des Ouvriers, quand j'ai développé le programme, j'ai dit textuellement : « La porte de la Maison des Ouvriers est ouverte à tous. Quand on passe le seuil, il n'y a plus ni patrons, ni ouvriers, il n'y a que des amis et des camarades. » (*Applaudissements.*) Tous ceux qui y entrent peuvent avoir leurs idées, elles seront respectées. Nous ne demandons qu'une seule chose à nos membres, c'est de ne pas prendre une part manifeste, une part active, une part de propagande aux idées subversives socialistes. Voilà le programme, nous y avons tenu depuis, et j'ajoute que nous n'avons qu'à nous en féliciter.

Douzième section. — Cercle d'Études sociales, scientifiques et littéraires. Inutile de vous dire qu'on y étudie un peu toutes les questions, même les plus ardues, et, ma foi, il est très intéressant, souvent, d'écouter les rapports qui y sont faits.

Treizième section. — Société chorale comme il y en a dans tous les cercles semblables au nôtre.

Quatorzième section. — La Fanfare. Celle-là, je me permets d'attirer l'attention sur elle; elle est composée de 117 membres, tous ouvriers, et elle est certainement une des premières fanfares de Belgique. J'ai eu la grande satisfaction d'amener mes 117 musiciens à l'Exposition de Paris en 1900, et j'ai été, là, témoin d'un fait extraordinaire. Nous avions donné trois concerts au Champ-de-Mars, et, au troisième concert, il y avait un nombre considérable d'auditeurs. C'était le 15 août, nos musiciens ont eu un succès tellement considérable qu'en descendant du kiosque qui se trouvait près des fontaines au Champ-de-Mars, et bien qu'il fût absolument défendu de jouer dans l'Exposition, tout ce public, qui se composait certainement de 25 à 30.000 personnes, demanda encore un pas redoublé : mes musiciens ont joué ce pas redoublé qui est très entraînant, *Sambre-et-Meuse*, et ce public parisien a emboîté le pas. En sortant de l'Exposition, il y avait là 25 à 30 agents, je leur dis : « On ne peut pas jouer? Voulez-vous que je leur défende, ou voulez-vous leur défendre vous-même ? » Alors les agents de police me répondirent ! « Mais, Monsieur, nous serions écharpés. » (*Rires.*) Et mes musiciens ont continué à travers Paris, arrêtant les trams, les omnibus, et tout ce qui passait, et tout le monde les suivait, les acclamant, les portant presque en triomphe. (*Applaudissements.*)

Quinzième section. — Le Cercle de Gymnastique et d'Escrime qui a également une très grande réputation, même en France, car il est venu cueillir des lauriers à Saint-Denis et même à Paris. Les cercles de gymnastique, en Belgique, ont un grand développement. C'est, du reste, une excellente institution : non seulement elle occupe les ouvriers, mais elle fortifie la nature de l'homme, les forces physiques. Je ne crois pas qu'en France cela ait un développement aussi considérable qu'en Belgique, car, en Belgique, il n'y a pas une seule commune aujourd'hui sans cercle de gymnastique. J'attire l'attention de tous ceux qui s'occupent de ces questions-là, c'est certainement une institution que l'on devrait propager et organiser dans toutes les communes de France.

Seizième et dix-septième sections. — Le syndicat des mineurs. Nous avons des ouvriers mineurs parmi nous, et nous les avons engagés à se former en syndicat, afin de soutenir leurs revendications et de défendre leurs intérêts. Il y a également un syndicat de métallur-

gistes. La plupart de ces métallurgistes se recrutent parmi mes ouvriers. Je ne vous cacherai pas que j'ai été un des premiers à le leur conseiller, et, depuis sept ou huit ans, nous n'avons jamais eu la moindre difficulté. Il y a déjà quarante-trois ans que je suis industriel à Mariemont, je n'ai jamais eu un jour de grève, mais j'ai tenu essentiellement à ce que, dans mes usines, il y eût un syndicat parmi mes ouvriers, destiné à défendre leurs intérêts; j'avais remarqué un peu d'hésitation à la formation de ce syndicat, je leur fis savoir qu'ils pouvaient marcher de l'avant et, aussitôt formé, une députation vint me présenter certaines revendications que j'avais refusées autrefois. Je m'empressai de leur accorder satisfaction, donnant ainsi tout de suite au syndicat une influence que je désirais lui voir acquérir; dès ce jour le syndicat devint une véritable puissance — puissance bienfaisante. J'estime que les patrons ne doivent pas craindre les syndicats; pour ma part je les préconise, car j'estime qu'il n'y a qu'à gagner à discuter les intérêts des ouvriers avec des syndicats. On fait comprendre aux hommes qui sont à la tête et qui sont généralement les plus intelligents, ce qu'on peut leur accorder, ce qu'on est obligé de leur refuser : il est ainsi beaucoup plus facile de s'entendre avec eux.

Dix-huitième section. — La caisse de réassurance. Cette caisse de réassurance n'existe que depuis deux mois. Vous savez ce que c'est que les caisses de secours mutuels; elles donnent des secours à leurs membres pendant six mois. Au bout de six mois, les secours cessent et c'est précisément alors qu'ils sont les plus nécessaires; en effet, quand l'ouvrier a été malade pendant six mois, qu'il n'a touché que la moitié de sa paye, les frais de la maladie étant souvent considérables, les petites économies sont épuisées, c'est la misère noire. Il est donc très urgent, très important, indispensable qu'il y ait une caisse de réassurance. Cette caisse de réassurance, du reste, n'entraîne pas une bien grande dépense : 20 centimes par mois et par ouvrier, et grâce à ces 20 centimes, l'ouvrier, au bout de six mois, quand la caisse de secours cesse ses secours, touche 1 franc par jour et indéfiniment pendant cinq ans. Nous avons fondé cette caisse il y a deux mois, et dès aujourd'hui, elle compte deux mille membres. Je suis convaincu que, dans quelque temps, elle en aura cinq ou six mille et qu'elle sera excessivement prospère.

Dix-neuvième et vingtième sections. — Nous avons fondé depuis

peu, et ce n'est pas encore en fonction, mais les constructions sont terminées, un dispensaire et un orphelinat. Je ne peux pas même vous dire que cela marche bien puisque cela ne marche pas encore, mais l'Orphelinat a pour but de ne plus envoyer dans les orphelinats des environs, les enfants de nos membres décédés, de les tenir chez nous au contraire, de les élever et de les instruire.

Enfin nous avons l'assistance à domicile des familles ouvrières dont les membres sont malades. C'est une œuvre à laquelle j'attache la plus grande importance; c'est certainement une des plus belles et des meilleures que nous ayons faites. Elle ne date pas non plus de longtemps, elle date de quelques mois. J'ignorais cette œuvre, je n'y avais pas pensé, lorsqu'un beau jour, il y a cinq ou six mois, une religieuse ou plutôt deux religieuses exquises sont venues me trouver, deux Françaises, de l'Assomption. J'étais fort occupé ce jour-là, et j'étais d'assez méchante humeur, je l'avoue, quand on est venu m'appeler; je les ai écoutées et, au bout de cinq ou six minutes à peine, j'étais ravi! Elles me dirent: « Nous venons vous demander de nous donner un local. Vous êtes ici dans un grand centre ouvrier; qu'arrive-t-il souvent? C'est que la femme de l'ouvrier tombe malade, elle a un typhus, elle est en couches, elle a une fièvre puerpérale; si la maladie est contagieuse, tout le monde fuit. Que devient l'ouvrier, le père de famille? Il a deux, trois, quatre enfants; les enfants ne sont plus soignés, la mère étant dans son lit; ne trouvant personne pour la soigner, l'ouvrier est obligé de quitter le travail pour donner des soins à sa femme. Eh bien, Monsieur Mabille, nous venons vous dire: « Donnez-nous un local, nous irons nous mettre au chevet de la malade, nous laverons, nous nettoierons, nous entretiendrons les enfants; nous dirons au père de famille: « Allez travailler »; quand il reviendra à midi, il trouvera sa maison propre et sa popote toute prête. » — Cela m'a paru merveilleux et je vous le dis, Messieurs, nous n'avons pas hésité. Nous avons trouvé à Fayt une grande maison appartenant à un ancien industriel, avec un jardin superbe planté de beaux arbres et nous avons acheté tout de suite la propriété. Nous l'avons appropriée. Elles sont installées là depuis deux mois, les bonnes religieuses; elles sont quinze, et, depuis deux mois, elles ne chôment pas; je crois qu'il n'y en a jamais une qui reste au logis, et nos ouvriers sont excessivement reconnaissants des soins que ces religieuses donnent à leurs fem-

mes, à leurs enfants; je crois que nous serons forcés de faire une seconde installation à Morlanwelz, car elles ne suffisent plus à la besogne. Les Sœurs Assomptionnistes sont toutes Françaises, je ne sais pas si elles viennent de quitter la France, je ne crois pas.

M. Delaire. — On les a expulsées.

Un membre. — A Lille, samedi, elles comparaissaient devant les tribunaux.

Un autre membre. — C'est M. Waldeck-Rousseau qui vous les envoie!

M. Valère Mabille. — Eh bien, je lui en suis reconnaissant, et nos ouvriers, surtout, lui en seront reconnaissants.

***

Messieurs, j'arrive maintenant à quatre institutions qui ont un tout autre caractère. Je viens de vous exposer les sections du Cercle ouvrier de Morlanwelz, car tout ceci ce sont des sections qui appartiennent au Cercle ouvrier de Morlanwelz.

Maintenant, c'est autre chose : la Maison des Ouvriers, qui est, comme je vous l'ai dit, la Société-Mère, est intéressée dans quatre Sociétés anonymes qu'elle a créées. La première est *la Société anonyme Saint-Éloi pour la construction et l'achat de maisons ouvrières.* Le gouvernement belge a, en 1889, élaboré une loi merveilleuse. Je sais que le gouvernement français, quelques années plus tard, a promulgué une loi semblable, en l'améliorant encore, mais je dois reconnaître que l'initiative vient du gouvernement belge. Cette loi permettait à la Caisse d'épargne, dans certaines conditions, d'avancer l'argent nécessaire pour la construction et l'achat de maisons à des ouvriers. Je dis : dans certaines conditions, parce que la loi ne permet pas à la Caisse d'épargne de prêter directement à l'ouvrier, et cela se comprend très bien, elle aurait affaire à une quantité considérable de clients, d'où une complication dont elle ne serait pas sortie; mais la loi dit que la Caisse d'épargne peut prêter, à un taux excessivement bas, à une institution qui se formera et qui sera une société anonyme responsable de tous les prêts que lui fera la Caisse d'épargne. Messieurs, votre serviteur a eu le grand honneur de faire les statuts de cette première Société anonyme, et je les ai discutés avec M. Mahillon, alors directeur général de la Caisse d'épargne de Belgique, et nous nous sommes mis d'accord sur les statuts, qui sont devenus les statuts-

types adoptés par toutes les sociétés anonymes qui ont été créées dans la suite. Vous dire que cela a été facile, non !

C'est en 1889 que la loi a été promulguée, tout de suite je m'en suis occupé, mais enfin je ne faisais pas, surtout alors, ces choses-là à moi tout seul, j'avais un cercle d'amis autour de moi; mes amis ne voulaient pas marcher, mes amis me criaient : « Casse-cou ! » me disaient : « Mais vous allez vous mettre dans une affaire inextricable ! Nous allons prêter de l'argent aux ouvriers, les ouvriers ne paieront pas leurs mensualités, nous serons obligés de les exécuter, et nous allons nous attirer toutes les inimitiés, nous faire une foule d'ennemis, ce sera une affaire épouvantable ! » Messieurs, j'ai lutté pendant deux ans, et ce n'est qu'à la fin de 1891, deux ans après que la loi avait été promulguée, que j'ai enfin décidé mes amis à constituer la Société anonyme Saint-Éloi, la première en Belgique. Vous voyez quels préjugés j'ai dû vaincre. Or, Messieurs, depuis lors, depuis 1891, il y a onze ans de cela, nous avons emprunté à la Caisse d'épargne, 638.000 francs. Notre Société est constituée au capital de 100.000 francs; nous avons versé 10.000 francs seulement; la Caisse d'épargne nous a donc avancé 638.000 francs pour 213 prêts faits à des ouvriers, car nous autres nous ne construisons pas, cela n'entre pas dans les idées de nos ouvriers; ils aiment mieux faire leur maison comme ils l'entendent; nous leur prêtons 3.500 francs à la condition qu'ils aient leur terrain quitte et libre. Quelquefois, cependant, un bon ouvrier n'a pas le sou pour payer son terrain : c'est alors, messieurs, que le cercle Saint-Éloi, qui est une section de la Maison des Ouvriers, et qui porte le même nom que la Société anonyme, intervient. Si nous avons toutes les garanties sur la moralité de cet ouvrier qui se conduit bien, qui est père de famille, le cercle Saint-Éloi lui dit : « Je vais t'avancer les 500 francs; je ne prends aucune hypothèque, tu ne me paieras pas d'intérêt, tu me rembourseras quand tu pourras », et ainsi l'ouvrier peut acheter son terrain, et il arrive alors devant le Conseil d'Administration de la Société Anonyme Saint-Éloi et il lui dit : « J'ai mon terrain », et la Société Anonyme Saint-Éloi lui avance les 3.500 francs pour construire sa maison. Pour vous faire comprendre ce que les ouvriers retirent de la loi belge de 1889, je vais vous citer un exemple : je prends un ouvrier âgé de trente ans; il fait sa maison; il reçoit 3.500 francs, il s'assure sur la vie, il nous paiera 22 francs

par mois et, au bout de quinze ans, la maison lui appartient. Or, 22 francs par mois, ce n'est qu'une location! En réalité, au bout de quinze ans, cette maison lui appartient et, s'il vient à mourir, grâce à son assurance sur la vie sa femme et ses enfants héritent sans avoir plus rien à payer. Remarquez que cette Société n'a été faite que pour nos membres, auxquels nous avons consenti 213 prêts pour 638.000 francs. Et en ce moment nous sommes en pourparler pour une trentaine de prêts; nous aurons donc fin de l'année environ 250 prêts ayant exigé 750.000 francs.

Eh bien! depuis le commencement de nos opérations nous n'avons eu à exécuter qu'un seul emprunteur et la réalisation de l'immeuble a couvert complètement la Société. C'est le seul exemple que j'aie eu depuis onze ans. Vous voyez combien grande était l'erreur de croire que nous allions avoir un tas d'inextricables difficultés, d'exécutions à consommer, d'inimitiés à supporter: il n'en a rien été. D'ailleurs je savais à quoi m'en tenir: bien avant cette loi, j'avais fait à mes ouvriers quand ils en faisaient la demande l'avance des fonds nécessaires à la construction d'une maison. Je n'avais jamais éprouvé de déboires. Quand un ouvrier a fait construire, s'il a emprunté sur sa maison, il devient enragé pour payer sa dette afin de pouvoir dire que la maison est bien à lui. (*Applaudissements.*)

Ma longue expérience de la fréquentation des ouvriers m'avait donné toute confiance. Je savais qu'il n'y aurait pas de difficultés. J'ai converti mes amis, et, aujourd'hui, cette conviction est telle, en Belgique, que la Caisse d'épargne a avancé plus de 45 millions pour la construction de 23.000 maisons ouvrières. Je ne sais pas quel a été, en France, le résultat de la loi que l'on a édictée, en 1894, je crois; mais, dans tous les cas, on devrait faire une grande propagande de ces idées. La Société d'Économie sociale devrait se mettre à la tête d'un mouvement comme celui-là; vous devriez, Messieurs, avoir des émissaires dans les communes de France pour engager l'ouvrier à se faire construire une maison, à avoir son *home*, car, soyez-en bien convaincus, l'ouvrier qui a sa maison est un ouvrier conservateur! (*Applaudissements.*) Ce n'est pas douteux.

Nous avons maintenant *la Société anonyme des Hôtelleries ouvrières*. Cette Société anonyme des Hôtelleries ouvrières a été également créée par la Maison des Ouvriers de Morlanwelz, qui a 30 ou 40.000 francs d'actions. Cette Société est au capital-actions

de 100.000 francs ; nous avons 60.000 francs d'obligations et des emprunts pour 150.000 francs : le capital réel est donc de 310.000 francs. C'est un vaste bâtiment qui abrite, à l'heure qu'il est, 85, 90, 100 ouvriers. Le nombre des pensionnaires, qui s'est élevé jusqu'à 100, n'est pas descendu en dessous de 85. Le but que nous avons poursuivi surtout, c'est d'éviter à l'ouvrier étranger qui vient travailler dans nos centres industriels la promiscuité de ce qu'on appelle les logeurs. Qu'arrive-t-il dans ces logements, trop étroits déjà pour une famille, et qui reçoivent quand même plusieurs étrangers? Presque toujours l'étranger devient l'amant de la femme ou de la fille, et son salaire, quel qu'il soit, restera dans cette maison ; plus un centime ne rentrera chez lui. Tout ce qu'il gagne reste dans la famille du logeur. Nous en avons été témoins non pas une fois, mais constamment, et nous nous sommes dit qu'il y avait là quelque chose à faire. C'est l'idée qui a présidé à la formation de cette Hôtellerie. Voici le régime de l'ouvrier pensionnaire : le matin, il a le café au lait (c'est l'habitude du pays ; on ne mange pas de soupe, le matin, en Belgique); café au lait, pain et beurre à discrétion ; il emporte, pour son repas de huit heures, le pain et le beurre qu'il croit devoir prendre. A midi, il revient : il a la soupe, une portion de viande, des légumes, du pain à discrétion, un litre de bière, et il reprend du pain et du beurre pour son repas de quatre heures. Le soir, il rentre : il a une portion de viande, des légumes à discrétion, du pain à discrétion, un litre de bière. Il est, de plus, logé, il est blanchi, ses vêtements sont réparés quand ils ont des accrocs, il a une chambre chauffée au calorifère et il est éclairé à l'électricité. Nous lui demandons 1 fr. 50 par jour. Je ne vous dis pas, Messieurs, que nos actionnaires toucheront de gros dividendes (*Rires et applaudissements*) ; mais, en Belgique comme en France, les actionnaires sont si bons enfants ! (*Rires.*) Je ne leur cache pas, d'ailleurs, quand je fais appel aux actionnaires, qu'ils ne doivent pas s'attendre à être rémunérés. Je leur dis : « S'il y a quelque chose, vous l'aurez, et s'il n'y a rien, eh bien, vous vous en passerez. » C'est ce qui est arrivé pour les Hôtelleries ouvrières, mais enfin, nous mettons les bouts ensemble, cela marche bien.

Ce n'est pas une œuvre facile. Elle est extrêmement difficile, au contraire, et vous allez le comprendre. Elle est extrêmement difficile parce que nous avons affaire à des ouvriers étrangers. Ah !

si c'était à des ouvriers du pays, cela irait tout seul. Mais il n'en est pas ainsi : ces ouvriers étrangers, souvent, se conduisent mal; ils rentrent quelquefois ivres; ils font du tapage, ils bousculent les autres, ils veulent se battre, etc. Nous avions eu la chance de tomber sur un bon aumônier qui était logé au milieu d'eux. Mais, aujourd'hui, cet aumônier a disparu : il est parti parce qu'il a eu trop à faire; il a été dégoûté, et je le comprends : quelquefois il devait se battre lui-même pour mettre l'ordre! (*Rires.*) Enfin, je vous le dis, c'est une œuvre difficile, mais le but à atteindre est si pratique, si bon, si beau, qu'il ne faut pas se laisser arrêter par les difficultés; les difficultés, nous les vaincrons, et je suis convaincu que, dans un an ou deux, toutes ces petites misères disparaîtront. Dans tous les cas, nous sommes satisfaits de ce que nous avons fait jusqu'à présent.

Une autre institution est *le Comptoir du centre Morlanwelz*, *Société anonyme*. C'est une simple banque. Nous avions commencé par une coopérative. Les affaires prospérant, nous avons changé cette Société coopérative en une Société anonyme au capital d'un million. Le but primitif était de venir en aide surtout aux ouvriers et aux petits bourgeois, lorsqu'ils avaient besoin de quelques centaines de francs, soit pour s'acheter un mobilier, soit pour le mariage d'une fille, etc. Mais, le succès amenant un chiffre d'affaires élevé, nous avons dû augmenter le capital et nous avons abandonné la forme coopérative qui nous suscitait des difficultés avec la Banque nationale, pour adopter la forme anonyme. Nous avons fait, l'année dernière, 15 millions d'affaires. Nous donnons 7 % à nos actionnaires, depuis la fondation. Cette section ne présente d'ailleurs que peu d'intérêt pour vous.

Nous arrivons maintenant à *la Société anonyme le « Bon grain »*. Si je l'ai laissée pour la fin, c'est qu'elle est la plus intéressante. Nous avons créé la Société anonyme le Bon grain il y a une dizaine d'années pour donner à nos ouvriers un pain à bon marché et de toute première qualité. Nous avons alors songé à une formule qui jamais n'avait été appliquée. Nous l'avons fait à notre corps défendant, ne sachant pas ce qu'elle donnerait, et non sans inquiétudes. Eh bien, toutes nos inquiétudes ont disparu depuis longtemps, et notre formule a donné à notre œuvre une prospérité inespérée.

Il y a deux espèces de clients à la boulangerie le « Bon grain »; le

bourgeois et l'ouvrier. Le bourgeois paie son pain 45 centimes les 2 kilogs, c'est le prix du jour; et... c'est fini pour lui. Il n'en est pas de même pour l'ouvrier. Nous lui disons : « Vous allez venir prendre un livret dans nos bureaux. Ce livret va consigner votre état civil et, sur ce livret, on inscrira tous les pains que vous prendrez tous les jours. Or, ce livret, vous allez le payer 2 francs. Ces deux francs, ils sont dans la caisse, mais ils vous appartiennent, et vous pouvez les reprendre quand vous voudrez, en nous rapportant le livret? Quels sont les avantages de ces livrets? Il y en a trois : premier avantage, tous les six mois, nous faisons une ristourne en argent: c'est ainsi que, depuis deux ans déjà, la ristourne a été de 3 centimes par pain. Le pain que le bourgeois paie donc 45 centimes revient à 42 centimes à l'ouvrier, c'est-à-dire 21 centimes par kilo, qualité tout à fait supérieure. Donc, l'ouvrier touche 3 centimes de ristourne par pain. Mais ce n'est pas tout. S'il est malade, nous lui donnons un pain par jour pendant toute sa maladie. Ce n'est pas tout encore : à 60 ans, moyennant cinq années d'affiliation (si nous n'exigions pas cette condition, nous aurions immédiatement comme clientèle tous les vieillards de 60 ans), nous distribuons une pension au prorata du nombre de pains mangés et sans que l'ouvrier y ait participé par une cotisation. Il y aura, en 1902, 351 pensionnés, et le plus favorisé touche 380 francs. Comme cette pension est donnée au prorata du nombre de pains que l'ouvrier a mangés, depuis qu'il est affilié, il a intérêt à s'affilier à notre boulangerie le plus tôt possible, même à l'âge de 20 ans, parce que, à 60 ans, les pains qu'il aura mangés à l'âge de 20 ans lui seront comptés et sa pension sera d'autant plus forte.

Je vous ai dit que le plus favorisé touchera cette année 380 francs, les autres vont en diminuant jusqu'à un minimum de 50 francs environ. Vous voyez la formule. Qu'a-t-elle donné, cette formule? Ce résultat : qu'aujourd'hui nous faisons 25.000 kilogrammes de pain par jour, et nous réalisons un bénéfice tel, comme vous pouvez le voir au tableau reproduit plus haut, qu'au 31 juillet 1901 nous avions une réserve à la caisse des pensions de 150.000 francs. Au 31 juillet prochain la réserve s'élèvera, toutes les pensions payées, à plus de 200.000 francs, et elle atteindra l'année prochaine, j'en ai la conviction, 250.000 francs, avec 400 ou 450 pensionnés. Vous voyez la grande prospérité de la Société le « Bon grain ».

Son capital actions est de 100.000 francs, elle a de plus 50.000 francs d'obligations, plus un emprunt de 100.000 francs et c'est tout. On doit toutefois ajouter au passif les réserves de 150.000 et de 13.000 fr. Dans le dernier exercice nous avons fait 3.026.005 pains, soit 6.052.000 kilos de pain ; plus, 200,000 fr. d'accessoires divers, qui nous ont donné un bénéfice assez considérable. La prospérité est telle que nous allons établir deux succursales qui sont en construction maintenant, et je ne désespère pas de pouvoir, dans trois ou quatre ans, distribuer à notre clientèle ouvrière des pensions qui s'élèveront entre 450 et 500 francs, sans, bien entendu, que l'ouvrier ait rien à payer.

***

Messieurs, je viens de vous expliquer en quelques mots les œuvres sociales de Morlanwelz. Vous me demanderez peut-être quel a été le résultat de nos œuvres.

Il me serait difficile de vous répondre catégoriquement, car il y a bien souvent, surtout dans l'ordre des idées, des résultats fort appréciables et qui ne sont pas toujours tangibles. Quoi qu'il en soit, c'est un devoir de travailler à l'amélioration du sort de l'ouvrier, tant au point de vue moral qu'au point de vue matériel. J'ai vieilli dans l'industrie, j'y suis entré à dix-neuf ans à peine, il y a de cela quarante-trois ans ; depuis lors j'ai vécu au milieu des ouvriers et, je dois bien le reconnaître, il y a quelque trente ans les patrons ne s'occupaient guère d'eux. On leur payait leur salaire le plus réduit possible et on ne s'en inquiétait pas davantage. Je m'empresse de le proclamer, les temps sont changés : aujourd'hui on s'occupe beaucoup des ouvriers. Particuliers, gouvernements, rivalisent de zèle, et c'est avec raison qu'on peut donner un démenti à ceux qui viennent leur dire : Vos patrons ne s'occupent pas de vous, ils ne songent qu'à réduire vos salaires et à jouir de la fortune que, grâce à vous, ils ont acquise.

L'ouvrier est essentiellement socialiste, comment ne le serait-il pas? On vient lui dire : vous travaillez, vous suez sang et eau depuis le matin jusqu'au soir, depuis le 1er janvier jusqu'au 31 décembre, vous n'êtes pas sûr du lendemain, qu'un accident ou une maladie vous atteigne, c'est la misère noire. Votre père a travaillé comme vous, il ne vous a rien laissé et vos fils travailleront de même sans plus de sécurité. Pourquoi? Parce que la so

ciété est mal organisée. Venez donc à nous, votez pour nous, et, le jour où nous serons majorité, nous changerons, nous renverserons l'ordre des choses établi, nous organiserons sur une grande échelle le collectivisme. Tout sera modifié, vous serez heureux; nous dépouillerons ceux qui possèdent et ce sera à votre tour de jouir. L'ouvrier se dit : pourquoi pas? qu'ai-je à perdre? c'est une expérience à tenter, tentons l'expérience! Et il va voter pour le candidat socialiste. Mettons-nous, Messieurs, à la place de l'ouvrier avec son instruction et son éducation, ses peines, ses labeurs, ses souffrances! Quel est donc celui d'entre nous qui ne raisonnerait pas de même et ne serait pas socialiste? Je sais bien que je le serais, moi, et vous aussi, ne le niez pas. C'est donc un devoir de s'occuper des ouvriers, de les instruire, de les éduquer.

Je crois (ou plutôt je crains), que, surtout dans les pays à suffrage universel, il y aura une évolution, une révolution peut-être, et que l'expérience socialiste s'y fera. Mais comme j'ai l'intime et ferme conviction que les bases actuelles de la société sont rationnelles et vraies, qu'on ne les changera pas et que si, par suite d'une convulsion sociale on les change pour un moment, on sera fatalement amené à y revenir; comme on ne pourra remplir les promesses faites et donner à l'ouvrier ce qu'on lui aura promis, ce jour-là, jour de désillusion, l'ouvrier comprendra qu'on l'a trompé et il reviendra à ceux qui auront rempli leur devoir envers lui et ce jour-là, j'en suis convaincu, les hommes d'œuvres auront d'autres satisfactions que celles du devoir accompli.

Messieurs, je crois que je vous ai entretenus peut-être un peu trop longtemps. Je vous remercie de l'attention que vous m'avez prêtée. Si j'ai abusé de vos instants, mon Dieu, excusez-moi : je suis un peu le père des œuvres sociales de Morlanwelz, et vous savez que les pères sont excessivement indulgents pour leurs enfants. Ils prêtent même à leurs enfants des qualités qu'ils n'ont pas toujours. Eh bien, si j'ai prêté aux œuvres sociales de Morlanwelz des qualités et des effets qu'elles n'ont pas, n'en accusez qu'un père trop indulgent. (*Longue salve d'applaudissements.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Tout à l'heure, au début de sa charmante conférence, M. Valère Mabille nous disait que sa marchandise était frelatée; si marchandise il y a, nous l'avons, au contraire, goûtée et trouvée tous extrêmement savoureuse.

Ce n'est pas mon rôle de vous faire part des réflexions que suggère abondamment cette communication. Nous avons ici, parmi nous, des convives qui vont, je l'espère, s'acquitter à merveille de ce soin et auxquels je serai heureux de donner la parole. Toutefois, avant de le faire, je demande la permission de réparer l'oubli que M. Valère Mabille a commis par discrétion, c'est-à-dire de vous signaler la haute récompense qui a été accordée à ses institutions par le jury de l'Exposition de 1900 que j'avais l'honneur de présider.

M. Valère Mabille. — C'est grâce à vous.

M. le président. — C'est grâce au mérite de ces institutions. Nous les avons étudiées à fond, et nous leur avons donné la plus haute récompense dont disposait le Jury. Je suis sûr qu'après avoir entendu M. Valère Mabille, vous confirmez vous-mêmes ce jugement. (*Applaudissements.*)

M. Brueyre. — M. Valère Mabille veut-il me permettre de lui demander une explication, un renseignement complémentaire de tout ce qu'il nous a dit? Nous l'avons écouté avec beaucoup d'émotion et une grande admiration. Mais il y a un point, si nous voulons l'imiter, qui a besoin d'être éclairci: quels sont les voies et moyens pour se procurer toutes les ressources nécessaires aux différentes œuvres dont il a été parlé? Pour le « Bon Grain » par exemple, je comprends très bien, sans qu'il nous l'ait dit, qu'il doit y avoir un écart entre le prix du pain vendu aux ouvriers et le prix auquel il revient, et que, quelle que soit la somme que représente cette différence, vous pouvez trouver là un bénéfice et un moyen de faire participer les ouvriers à des caisses de retraite, etc., mais il y a dans les autres œuvres des imprévus dont vous avez parlé, il y a des œuvres qui doivent laisser un déficit.

M. Valère Mabille. — Oui.

M. Brueyre. — Eh bien, je voudrais vous demander de nous éclairer sur les moyens que vous avez pour vous procurer les ressources destinées à couvrir des dépenses qui doivent être considérables dans l'ensemble.

M. Valère Mabille. — Je vais vous répondre tout de suite, Monsieur. Actuellement le « Bon Grain » se suffit absolument à lui-même.

M. Brueyre. — Je devine qu'il y a un écart entre le prix du pain et le prix de vente.

M. Valère Mabille. — Oui, il y a un écart considérable puisque les bénéfices du « Bon Grain » s'élèvent à près de 200.000 francs par an et comme les actionnaires ont droit d'après les statuts à 3 % de leur capital, plus une part dans les bénéfices, ils pourraient toucher chaque année environ 14.000 francs. Mais nous ne voulons pas qu'on puisse nous reprocher, à nos actionnaires, d'empocher la forte somme, puisque nous déclarons que notre boulangerie est une œuvre sociale et que nous consacrons les bénéfices à améliorer la situation de l'ouvrier. Alors que faisons-nous? Nous versons les sommes qui nous reviennent dans la caisse de la Maison des

Ouvriers, et elles sont réparties dans les différentes sections qui en ont le plus besoin, comme les caisses des veuves et des orphelins, des vieillards, etc., etc.

D'ailleurs nous avons pensé à nous créer d'autres ressources encore; c'est ainsi que je vous ai dit un mot de la section 10, *la Pension*, magasin d'alimentation, en vous déclarant que j'y reviendrais et j'ai oublié d'y revenir, voici donc en quoi consiste cette section. Je vous ai dit que nous avions fait construire quinze cercles ouvriers dans quinze communes environnantes. Dans chaque cercle nous créons un magasin de produits alimentaires et nous comptons que le bénéfice net de chaque magasin ajouté à la location s'élèvera au moins à 1000 francs. Quand nous aurons 25 à 30 cercles ouvriers, ils nous rapporteront 25 à 30.000 francs, ce qui permettra à la Maison des Ouvriers de vivre de ses propres ressources. Mais, en attendant, je ne vous l'ai pas caché d'ailleurs, nous devons intervenir. Nous intervenons non seulemeut pour combler les déficits de certaines sections, mais encore pour amortir les emprunts que nous avons contractés pour élever nos constructions. C'est avec la caisse hypothécaire anversoise que nous traitons, elle a confiance en nous, et elle a raison.

Donc, la Maison des Ouvriers pas plus que l'Hôtellerie ne se solde en déficit à la fin de l'année; ou, pour mieux dire, s'il y en a un, on le comble. D'ailleurs, quand on veut que des œuvres sociales soient prospères et florissantes, il faut savoir intervenir et les soutenir, et encore une fois j'estime qu'on ne fait que son devoir. (*Applaudissements.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Nous avons la bonne fortune d'avoir, ce soir, à côté de nous, l'éminent directeur de la Compagnie de Paris-Lyon-Méditerranée, M. Noblemaire, et j'espère bien qu'il voudra nous dire quelques mots sur cette très intéressante communication. Il n'aura que l'embarras du choix entre toutes les questions qu'elle soulève.

M. NOBLEMAIRE. — Je n'ai pas du tout l'embarras du choix, mon cher Président, parce que bien que j'aie suivi avec la plus grande attention les explications données par M. Valère Mabille, je dois dire que je n'ai pas très bien compris la base même de ses opérations. Je me proposais d'adresser à M. Valère Mabille la question même qu'on vient de lui poser. Ce qui m'a frappé, dans tout ce qu'il a fait, c'est que tous les bienfaits qu'il prodigue, et avec raison, à son personnel ouvrier, dont il a oublié de nous donner la composition, car il est intéressant de savoir combien il a d'ouvriers.....

M. VALÈRE MABILLE. — Ce n'est pas pour mes ouvriers seuls. La porte est ouverte à tout le monde : c'est pour tous ceux qui veulent venir à nous. Ce ne sont pas les œuvres de mes usines. J'ai des institutions dans mes usines. C'est une autre affaire.

M. NOBLEMAIRE. — C'est une tout autre affaire?

M. VALÈRE MABILLE. — Absolument.

M. Noblemaire. — Eh bien, je suis extrêmement frappé de voir que, dans ces œuvres si nombreuses et si intéressantes, qui sont, ce me semble, des œuvres de bienfaisance, plus encore que des œuvres sociales, l'ouvrier n'intervient pas, n'intervient en rien, pour se constituer les avantages que lui font les patrons, les fondateurs de ces œuvres, leurs bienfaiteurs, si vous aimez mieux ; ce ne sont plus, en effet, seulement des patrons, M. Valère Mabille vient de le dire, qui aident leurs ouviers et les protègent, ce sont des bienfaiteurs désintéressés, des philanthropes, des amis de l'humanité qui, avec leur fortune personnelle, avec leur générosité, arrivent à donner, je ne dirai plus à leurs ouvriers, mais aux ouvriers de leurs région une somme d'avantages et de bien-être qui paraît considérable. En France, ce n'est pas souvent que nous nous trouvons à pareille fête de bienfaisance ; rares y sont les adeptes de cette philanthropie générale, ces bienfaiteurs désintéressés de l'humanité, heureux de faire un usage libéral, généreux de leur fortune ; on n'abuse pas de cette permission, en général, chez nous.

Nous considérons que c'est déjà quelque chose que de remplir les devoirs qui incombent moralement aux patrons dignes de ce nom ; au premier rang je place les grandes Compagnies auxquelles il est plus facile de les remplir, car elles ont plus de ressources, plus de stabilité, plus de certitude d'avenir que les commerçants, ou les industriels ordinaires, et, pour faire autre chose que le bien momentané, pour assurer l'avenir des ouvriers, il faut absolument avoir devant soi la durée, la stabilité que les industriels n'ont pas ordinairement assez assurées pour pouvoir baser sur cet avenir le mécanisme d'institutions plus ou moins compliquées. Dans nos industries de chemins de fer, sûres d'un long lendemain, qui ne peuvent pas mourir, qui ne peuvent pas faire faillite, parce que, avec notre organisation française, elles sont aidées et soutenues par le jeu, que vous connaissez à merveille, de la garantie d'intérêt, nous sommes partis d'une base tout à fait opposée à celle-là. Avons-nous eu raison ? Avons-nous eu tort ? Je crois que nous avons eu raison, et je crois que c'est une mauvaise chose, en général, au moins en matière d'industrie, que de faire de la pure bienfaisance, et d'assurer aux ouvriers un bien-être, quelque modeste ou quelque grand qu'il puisse être, sans qu'ils y aient contribué eux-mêmes les premiers. (*Applaudissements.*)

Notre système à nous, c'est de faire le plus de bien que nous pouvons aux ouvriers, mais à la condition primordiale qu'ils fassent leur part d'efforts. Je suis tout à fait d'accord avec vous, et personne ici ne vous contredira sur ce point qu'on ne s'occupait pas assez des ouvriers autrefois, qu'on ne s'en occupe peut-être pas encore assez ; on ne saurait trop s'en occuper, car c'est en se conciliant leur affection qu'on obtient ou qu'on maintient dans l'industrie cette stabilité, cette confiance sans laquelle on ne fait rien de bon. Mais j'estime aussi, pour ma part, que

faire du bien à l'ouvrier, qu'il vous soit exclusivement attaché ou qu'il travaille pour d'autres, sans sa coopération, sans sa participation personnelle, je crois que c'est un tort, et un tort grave. C'est d'abord, et d'une façon générale, faire trop bon marché de la dignité de l'ouvrier. Il ne faut pas qu'il soit humilié par les aumônes de son patron ; il faut en matière de retraites en particulier, quand le patron a cru devoir en établir, qu'il ait la conscience de contribuer lui-même à se les constituer. Par conséquent, je suis aussi opposé qu'il est possible au principe même qui a inspiré les œuvres belges dont vous venez de nous faire un tableau si éloquent et si intéressant.

Nous ne pouvons juger ces deux systèmes aussi complètement opposés que par leurs résultats. Vous n'avez, nous disiez-vous tout à l'heure, monsieur Valère Mabille, jamais rencontré d'ingrats. Tant mieux pour vous. Nous sommes plus mal constitués probablement que les Belges, car nous en rencontrons, nous, parfois, mais cela ne nous décourage pas.

Peut-être aussi avons-nous moins que vous multiplié ou varié nos efforts ; nous les concentrons plus particulièrement sur un but, auquel vous paraissez, dans les institutions dont vous venez de nous donner la description, ne pas donner la même importance que nous. Vous songez au présent, nous songeons à l'avenir. Ce qui nous préoccupe, ce n'est pas tant d'améliorer le bien-être actuel de l'ouvrier jeune et bien portant (s'il a du travail et s'il est économe, il gagne toujours assez d'argent pour soutenir sa famille), que d'assurer son avenir ; nous nous préoccupons moins pour nos ouvriers de l'heure présente que de leur situation au moment où ils ne peuvent plus travailler ; notre grand souci est de leur constituer, pour cette époque, une retraite.

Si je vous ai bien compris, ce serait au contraire le présent qui serait le principal de vos soucis. Vous nous avez bien parlé d'une retraite que vous leur constituez, mais il m'est vraiment impossible de comprendre comment, avec les bénéfices de votre boulangerie coopérative, vous pourriez arriver aux chiffres de 300, voire même 400 francs de retraite dont vous nous avez parlé. Votre société anonyme du « Bon Grain », est, en réalité, une société coopérative, comme nous en avons tant, qui vend à un prix déterminé, plus ou moins voisin du prix commercial, et par suite réalise un bénéfice plus ou moins important ; dans nos sociétés coopératives, et c'est une critique que j'adresse à toutes les miennes, ce bénéfice est mal employé, il est réparti chaque année entre les associés et dépensé par eux. C'est un très grand défaut. Mieux inspiré, vous l'économisez au contraire, vous le placez, le faites valoir de votre mieux, et c'est avec ce bénéfice accru de ses intérêts que vous arriveriez à faire proportionnellement au nombre de jetons, c'est-à-dire à la consommation de chacun, des pensions de cette importance à tous les participants de votre société du « Bon Grain ». Je ne puis le comprendre, vous vendez votre pain à 45 centimes les

deux kilos, l'unité ; il vous revient à 42 centimes. Vous avez vendu, dans l'année, 6 millions de kilogrammes de pain ; vous gagnez, je suppose, deux centimes.

Un membre. — Trois centimes.

M. Noblemaire. — Trois centimes, si vous voulez, par kilogramme de pain. Vous gagnez donc 18 millions de centimes, ou 180.000 francs par an ; et c'est avec un bénéfice de 180.000 francs par an, dont il faut défalquer 14.000 francs pour les actionnaires, qui en font gracieusement l'abandon à une autre société, que vous arriveriez à constituer à une agglomération de personnes, dont je ne connais pas le nombre, une pension de 300 francs par an ! Je ne comprends absolument pas.

M. Valère Mabille. — Je vais vous l'expliquer.

M. Noblemaire. — Je vous céderai volontiers la parole pour que vous vous expliquiez, parce que c'est là ce qui m'a frappé au dernier point.

M. Valère Mabille. — D'abord, je dois faire remarquer (c'est ma faute, je ne l'ai pas assez expliqué) que c'est une erreur de croire que l'ouvrier ne participe pas à nos œuvres. L'ouvrier participe dans le numéro 1, la caisse de secours mutuels ; il paie, tous les mois, sa cotisation, et c'est grâce à cela qu'il reçoit un secours en cas de maladie. Dans le numéro 4 : caisse de retraite et d'épargne, la Maison des Ouvriers n'intervient en rien. Elle facilite tout simplement à l'ouvrier son inscription à la caisse de retraite et d'épargne de l'Etat, elle reçoit ses cotisations, comme je vous l'ai expliqué, le dimanche, et elle les transmet à la caisse de retraite et d'épargne. Elle fait toutes les démarches nécessaires, elle demande aux Pouvoirs publics de subsidier ces institutions, et elle épargne ainsi à l'ouvrier toutes les formalités à remplir. Mais c'est l'ouvrier qui paie, et c'est l'ouvrier qui se ménage sa pension pour plus tard. L'ouvrier participe dans le cercle de gymnastique et d'escrime, chaque membre paie sa cotisation mensuelle. C'est avec ces mensualités-là qu'il paie les dépenses qu'entraînent les concours. Les ouvriers interviennent dans le syndicat des mineurs : ils constituent une caisse de résistance, et c'est grâce à la caisse de résistance qu'à un moment donné, ils peuvent faire valoir leurs droits. Ils participent dans le syndicat des métallurgistes, dans les mêmes conditions qu'au syndicat des mineurs. Ils participent entièrement, et sans aucun subside, dans la caisse de réassurance. Voilà donc sept sections dans lesquelles l'ouvrier intervient. Nous ne faisons que lui faciliter les opérations, lui éviter les désagréments des démarches à faire, et l'encourager dans cette voie de l'économie qui lui permettra plus tard d'avoir une pension et des ressources.

Il intervient également dans la Société pour la construction des maisons ouvrières. C'est lui qui paie les intérêts ; c'est lui qui paie les mensualités dont je vous ai parlé. Maintenant, Monsieur le Directeur général, vous me dites : « Vous allez donner 4 ou 500 francs de pension à vos pen-

sionnés du « Bon Grain ». Vous n'avez pas compris que je vous ai dit que c'était le plus favorisé qui pouvait arriver plus tard à pareille somme Mais, dans les 370 pensionnés actuels, il y en a qui ne touchent que 40 ou 50 francs. Ce sont ceux qui ont mangé beaucoup de pain qui touchent le plus, puisqu'ils se font eux-mêmes leurs bénéfices. Et il est tout naturel, alors, qu'ils en profitent et nous le leur donnons. En réalité, la pension moyenne est de 110 à 120 francs.

M. Noblemaire. — C'est tout à fait insignifiant.

M. Valère Mabille. — C'est un supplément.

M. Noblemaire. — Ils n'ont rien en dehors de cela?

M. Valère Mabile. — Mais si, ils ont leur pension! Ils ont la caisse de retraites.

M. Noblemaire. — Ce sont les épargnes qu'ils font... On sait bien ce qu'épargnent les ouvriers quand on ne les force pas. Ceux qui sont intelligents épargnent, ils touchent de la caisse d'épargne je ne sais pas combien...

M. le président. — 60 % de leurs versements. En vertu de la loi du 10 mai 1900, en Belgique, la loi ajoute 60 centimes par franc que verse l'ouvrier.

M. Noblemaire. — Nous entrons alors dans un ordre d'idées tout à fait nouveau : c'est la coopération de l'Etat à la constitution de la retraite des ouvriers. Nous n'avons pas encore, en France, cette situation. Nous l'aurons peut-être et je l'appelle, pour ma part, de tous mes vœux. Lorsqu'on a, l'année dernière, déposé à la Chambre des projets de retraite ouvrière, on a dit : Il faut que cette retraite soit constituée en partie par les versements de l'ouvrier, qui doit, le premier, y contribuer; en second lieu par les versements du patron, au moins égaux à ceux de l'ouvrier, c'est pour lui un devoir moral; et enfin on a fait intervenir au nom de l'intérêt social, la collectivité, l'universalité des citoyens, l'État qui la représente, en lui demandant d'ajouter sa contribution à celle du patron et de l'ouvrier. Mais ce n'est pas en prélevant 2 % sur le salaire des ouvriers, en édictant que les patrons donneront une somme égale, en y faisant ajouter une somme égale par l'Etat, c'est-à-dire avec des versements d'environ 6 % sur le montant des salaires, qu'on arrivera à faire aux ouvriers une pension qui leur permettra de vivre. C'est une illusion profonde! Pour y arriver, c'est plus du double qu'il faudrait prélever sur le salaire.

Et vous arrivez à constituer des pensions de 300 francs, vous nous dites maintenant que c'est un chiffre maximum, le minimum s'abaissant à 40 francs, avec les 180.000 francs par an que vous gagnez sur le « Bon Grain, » je ne puis le comprendre, je le répète, et je crains que vous ne soyez la victime d'illusions considérables, en croyant que vous mettrez ainsi les ouvriers à l'abri du besoin, quand ils ne pourront plus travailler.

Pour y arriver nous imposons à nous et à nos ouvriers des sacrifices bien autrement considérables que ceux que vous leur demandez. Voilà ma crainte, et ma préoccupation.

M. Valère Mabille. — Je tiens à vous répondre tout de suite. Je comprendrais très bien votre observation, mon cher Directeur général, si j'avais la prétention, avec « le Bon Grain », de faire vivre complètement, à 60 ans, les pensionnés et les clients du « Bon Grain ». Mais ce n'est pas du tout ma prétention. Nous disons aux ouvriers : « Affiliez-vous à la caisse de retraites de l'Etat, et payez votre cotisation. » Nous les y engageons, nous leur donnons des conférences ; en leur évitant les formalités à remplir, nous les amenons à s'affilier, et nous croyons pouvoir admettre que, grâce à nos efforts, ils peuvent toucher 300 francs à 60 ans, à la caisse de retraites de l'Etat : voilà donc 300 francs.

Ensuite, grâce à la Société pour la construction de maisons ouvrières, l'ouvrier prudent qui aura fait construire sa maison entre 30 et 40 ans, et en sera devenu propriétaire au bout de quinze ans, tout en ne payant qu'une somme minime par mois, équivalant à une véritable location, sera chez lui dans son « home ». Il n'aura plus de location à payer. Si vous ajoutez aux 300 francs de pension, que nous avons admis, à la caisse de retraite de l'Etat, 120 francs du « Bon Grain » et 100 francs de la Maison des Ouvriers, cela fait un total de 520 francs. Eh bien ! Messieurs, je vous déclare qu'en Belgique un ouvrier de soixante ans qui a sa maison et 500 fr. à dépenser par an est heureux comme un coq en pâte. (*Applaudissements.*)

M. Delaire. — Nous serions bien reconnaissants à M. Carmichaël s'il voulait bien dire quelques mots, avec sa grande expérience industrielle et son rôle de président du syndicat général des textiles.

M. Carmichael. — J'ai écouté avec le plus vif intérêt l'éloquent rapport de M. Valère Mabille. M. le directeur général de la Compagnie P.-L.-M. vient de faire ressortir la large envergure des œuvres décrites, en soulignant avec beaucoup de justesse qu'elles sortent du cadre que se sont tracées les Compagnies de chemins de fer, qui ont tant fait pour leur personnel.

Je suis très frappé par les observations de notre éminent collègue, M. Noblemaire. Je n'ai ni son autorité, ni son expérience pour le suivre sur son terrain encore très large, puis je parle à une heure trop tardive pour vous faire la communication que je me proposais, que je vous demande la permission de réserver pour une autre occasion.

Dans le milieu des industries textiles, qui est le mien, nos œuvres patronales, pour être plus nombreuses et plus variées, contrastent par leur petitesse avec celles qu'on vient de décrire. Nos sociétés industrielles sont familiales dans ce sens qu'elles sont des propriétés privées, au capital variant en général entre 1 à 3 millions, et ne disposant que d'un

budget limité pour les œuvres de prévoyance et de bienfaisance ouvrières. Elles sont familiales aussi dans ce sens que le contact entre patrons et ouvriers est permanent. Nous sommes connus d'eux individuellement par nos petits noms beaucoup plus que par nos noms de famille et nous les connaissons de même.

Dans ces milieux, et par la force des choses, la charité, dont on ne veut plus entendre parler, cette bonne et sainte chose, qu'on appelle maintenant la solidarité, mais qui a existé de tout temps, faisant, sous une forme modeste, beaucoup de bien avec peu de bruit, a joué un rôle appréciable, à côté des œuvres patronales proprement dites.

Je vous citerai vingt-cinq des plus grands industriels de France, dont la maison est adossée aux usines, formant un tout avec elles, qui, par ce fait seul, ne peuvent ignorer aucune des misères qui les environnent. Nos femmes, nos filles, reçoivent les confidences intimes et ont connaissance des malheurs privés qui nous échapperaient; le soulagement ne se fait pas attendre, au don matériel s'ajoute la sympathie personnelle, c'est bien là, si je ne me trompe, de la solidarité sous sa forme la plus haute et qui ne se fait pas par délégation, on peut lui trouver un nouveau nom, ou la réclamer comme un droit, on n'aura pas inventé ni amélioré la chose; à la réglementer comme dans les très grandes Compagnies par actions, on pourra faire plus de bruit, en tirer des statistiques, on risquera de passer par-dessus des malheurs non catalogués, on supprimera la sympathie, le contact du cœur de celui qui donne, de celui qui reçoit et le don de quelque chose de soi-même. Cela sera une perte inappréciable pour la bonne harmonie entre le capital et le travail.

Quand j'écoute la description d'œuvres comme celles que M. Mabille et M. Noblemaire viennent de nous énumérer, la petitesse de nos œuvres me frappe, mais je ne puis pour cela les compter pour chose insignifiante. Je m'assure, au contraire, que leur côté personnel méritait de vous être signalé.

Dans tous les cas, je reste en sympathique communion d'idées avec M. Noblemaire quand il affirme qu'il ne faut pas détruire l'esprit de prévoyance chez les ouvriers en suppléant à tous leurs besoins, sans leur laisser aucune part d'efforts à accomplir : cela serait enfanter le paupérisme de l'un pour créer la solidarité de l'autre ; un vice balancé par une vertu donnerait zéro comme bilan social; il vaudrait mieux revenir à la charité tout court. J'estime qu'il y a là un principe moral engagé : il faut amener l'homme à s'aider lui-même, si on veut l'aider utilement.

Pour revenir à la communication de M. Mabille, je dois dire qu'il m'a été très difficile de le suivre. J'attends avec impatience la publication de votre compte rendu pour m'éclairer. Je ne me permettrai pas de formuler une critique, si modeste soit-elle, parce que, dans sa réponse de tout à l'heure à M. Noblemaire, mon honorable voisin a fait preuve d'une faci-

lité de riposte qui nous a frappés (*Rires*). Mais il me semble qu'il y aura lieu de bien préciser le côté financier des œuvres belges, parce que, je l'avoue humblement, il m'échappe complètement. Par exemple, M. Mabille nous dit que plus un homme mange de pain, plus il a de retraite. Cela dépasse ma logique...

M. Valère Mabille. — Mais non!

M. Carmichael. — Car, enfin, si un homme a eu un gros compte de pain, c'est qu'il a eu de grandes charges de famille. Il n'a pas mangé le pain tout seul, quelque capacité que l'on prête à l'estomac belge: c'est un point, entre plusieurs, qui appelle une explication.

M. Louis Guérin. — M. Carmichael sait comme moi que, dans les industries textiles, nous avons au moins un exemple d'institutions presque aussi complètes et aussi bienfaisantes; mais il sait aussi précisément (et cela me permet de toucher à un point qui est le fond du débat) qu'il faut avoir un métier très fructueux, et je dirai presque un monopole, pour pouvoir, si bienveillantes que soient les dispositions du patron, arriver à un résultat pareil. Vous connaissez les établissements Thiriez. Là, on a développé les institutions patronales en faveur des adultes, des femmes et des enfants : on prend l'ouvrier depuis sa naissance, parce que, maintenant, la maison dure depuis assez longtemps pour qu'on ait pu prendre des ouvriers à leur naissance et leur constituer toute une vie dans la maison Thiriez, mais précisément parce qu'il s'agit d'une sorte de monopole, d'un métier exceptionnellement fructueux qui permet aux dispositions bienveillantes de se traduire par des actes qui sont, en somme, comme le disait tout à l'heure M. Noblemaire, des actes de pure libéralité, et dans lesquels l'ouvrier ne participe que par sa bonne volonté à les accepter sans récriminer, ce qui n'est pas toujours le cas, malheureusement. De même, dans les établissements Dollfus-Mieg, à Mulhouse, il y a là encore un métier particulièrement fructueux, une sorte de monopole, des bénéfices absolument inconnus dans nos industries (M. Carmichaël le sait comme moi), qui permettent de faire ce qu'on ne peut pas faire avec la meilleure volonté du monde avec les rendements normaux de notre industrie, parce que je crois que ce qu'il faut toujours envisager, au point de vue industriel, c'est la possibilité de faire. Eh bien, d'une manière normale, l'industrie ne permet pas de faire des générosités.

M. Riocreux. — Je voudrais demander à M. Valère Mabille s'il pourrait nous dire de quel œil et comment les ouvriers voient tous les bienfaits qui sont organisés pour eux. Maintenant, je désirerais, de plus, savoir quel est le chiffre des versements qu'ils font, puisqu'ils participent, pour une certaine part, dans plusieurs sections.

M. Valère Mabille. — Je ne pourrais pas vous le dire. Je tiens à rectifier une erreur commise ici par un assez grand nombre de vous. Veuillez bien remarquer qu'il ne s'agit pas de mes ouvriers à moi, pas du tout. Il

s'agit des ouvriers de toute la contrée. J'ai des usines; mes ouvriers ont leurs institutions, dont je ne vous ai pas parlé. Je ne vous ai entretenu que des institutions dont peuvent profiter tous les ouvriers, de quelque usine qu'ils fassent partie. Par conséquent, ce n'est pas une œuvre de patron proprement dite : c'est une œuvre général peour tous les ouvriers d'une contrée, et, naturellement, ces œuvres-là sont soutenues par un groupe qui fait certains sacrifices.

M. Riocreux. — Alors c'est une institution de bienfaisance, comme le disait M. Noblemaire.

M. Valère Mabille. — Pas précisément. C'est une erreur. C'est une œuvre sociale.....

M. Riocreux. — ...dont la bienfaisance fait le fond.

M. Noblemaire. — Vous nous avez dit que les actionnaires commencent par abandonner leurs dividendes.

M. Valère Mabille. — ... Parce qu'ils le veulent bien!

M. Noblemaire. — D'accord, mais enfin...

M. Valère Mabille. — Il est évident que des œuvres comme celles-là doivent être soutenues par des générosités, il n'est pas possible qu'il en soit autrement. Mais on ne peut pas dire que ce sont des œuvres de bienfaisance. Ainsi, voilà la Société pour la construction des maisons ouvrières, il n'y a pas de bienfaisance là dedans, aucune, pas plus que dans la boulangerie le « Bon Grain ». Non seulement il n'y a pas de bienfaisance dans la boulangerie le « Bon Grain », mais elle intervient même pour soutenir la Maison des Ouvriers. A l'Hôtellerie, il n'y a pas d'œuvre de bienfaisance : l'ouvrier vient, paie et soutient comme cela l'Hôtellerie. C'est une erreur de croire que c'est une œuvre de patron, et que le patron fait les fonds. Non. Dans la Maison des Ouvriers, il y a une intervention d'âmes généreuses qui viennent boucher les trous, en partie, du moins, car, parmi les sections de la Maison des Ouvriers, il y en a six ou sept comme je vous l'ai dit où l'ouvrier intervient complètement. Vous me demandez dans quelle proportion. Il me serait difficile de répondre tout de suite. D'abord, dans la caisse de retraites de l'État, chacun intervient comme il l'entend. Plus sa cotisation est grande, plus sa pension sera considérable. Mais, si vous me demandez combien l'ouvrier paie, il y en a qui paient 1, 2, 3 francs, cela dépend, ils font ce qu'ils veulent; dans la Caisse de secours mutuels, l'ouvrier paye 1 franc par mois, et, s'il est malade, il touche 1 fr. 50 par jour de maladie. Dans le cercle de gymnastique, sa cotisation n'est pas lourde : elle est de 50 centimes par mois. Dans le syndicat des mineurs également; dans le syndicat métallurgique aussi; dans la caisse de réassurance, il paie beaucoup moins : 20 centimes par mois. Voilà toutes les sections dans lesquelles les ouvriers se constituent les fonds. Ce n'est pas nous qui les faisons.

M. Noblemaire. — Dans tout cela, il y a un malentendu qui a dominé

cette discussion : je croyais que vous nous parliez d'institutions patronales et vous nous parliez de tout autre chose, de choses extrêmement intéressantes, mais je crois qu'aucun de nous ne se plaçait sur ce terrain-là.

Sans doute parce que nous sommes tous plus ou moins patrons, ici, conscients de nos devoirs moraux vis-à-vis de nos ouvriers, très désireux de les mettre dans la situation la meilleure possible, et dans le présent et dans l'avenir, nous pensions, je pensais, au moins, que c'était de vos institutions patronales que vous nous parliez ; je crois que celles-là seraient singulièrement intéressantes à connaître, parce que nous aurions pu trouver dans votre expérience, surtout dans votre expérience accompagnée d'une réussite complète, ce qui n'est pas toujours le cas, des enseignements précieux.

Vous nous avez entretenus, au contraire, d'œuvres qui sont, je ne saurais trop le répéter, d'à peu près pure bienfaisance. Vous nous dites bien que les ouvriers participent à certaines d'entre elles, qu'ils vous aident à faire le « Bon Grain »... mais ce n'est guère, ce me semble que l'équivalent des sociétés coopératives que nos ouvriers font entre eux ; ils ont le tort à la vérité d'en manger les bénéfices, au lieu de les placer ; mais, s'ils avaient la sagesse de les placer, comme vous le faites fort justement, ils arriveraient à des résultats analogues. Ce n'est pas avec des bénéfices qui ne sont pas et ne peuvent pas être très considérables, que vous arriverez à leur constituer des rentes bien sérieuses.

Vos ouvriers paient encore quelque chose, nous dites-vous, pour l'association de secours mutuels. Mais la plupart de nos ouvriers font partie d'associations de ce genre. L'expérience a démontré qu'il suffisait, pour une association quelque peu nombreuse d'ouvriers, de prélever 1/2 % sur les salaires pour qu'on puisse payer 1 fr. 50 par jour pendant tout le temps de la maladie.

Mais ce qui nous préoccupe, ce qui me préoccupe, du moins, — je vous demande pardon de généraliser et de penser que mes préoccupations sont les vôtres, mais j'ai charge d'âmes, j'ai charge de trop d'âmes — (*rires*), ce qui me préoccupe, ce n'est pas le présent, ce ne sont pas les accidents ou les maladies du présent, c'est le moment où toutes ces âmes-là, tous ces hommes-là auront vieilli et ne pourront plus toucher un salaire. Ils le trouvent modeste, insuffisant, tant qu'ils travaillent, mais il se réduira à rien, quand ils ne pourront plus travailler. Il faut prévoir pour ce monde imprévoyant par essence, imprévoyant et peu habitué à l'épargne, en France du moins...

M. Valère Mabille. — En Belgique aussi.

M. Noblemaire. — Car, si vous êtes assez heureux, en Belgique, pour que vos ouvriers soient partisans de l'épargne, je vous en félicite, mais nos ouvriers français, même ceux qui réfléchissent, même ceux qui ont

charge de famille, ne sont pas en général économes et n'épargnent pas. Il faut les y obliger par des prélèvements réguliers sur leurs salaires, les y encourager en versant pour eux à une caisse d'épargne ou de retraites des allocations au moins égales. Heureux alors si l'Etat, comme cela existe en Belgique et pas en France, vient parfaire par l'adjonction de 60 % des versements ouvriers la retraite insuffisante que constituent les contributions trop modestes d'habitude de l'ouvrier et du patron.

M. Honoré. — J'ai écouté avec le plus grand intérêt et le plus grand charme les opinions qui viennent d'être émises, et M. Noblemaire a voulu mettre le doigt sur la séparation entre les deux courants d'idées que la question fait naître. Il est remarquable de voir qu'ici il y a une série d'œuvres que j'appellerai des œuvres latérales, des œuvres complémentaires à la préoccupation des patrons, et notamment à la préoccupation si absolue et si généreuse de M. Noblemaire qui veut résoudre le problème de la retraite, des maladies, *de plano*. C'est, en effet, pour les patrons, un objet de soucis permanents, d'angoisses extrêmes et de terreur de l'avenir qui vont toujours croissant. Mais, ici, ce sont des œuvres qui aident l'ouvrier, qui n'est pas votre ouvrier, à faire une série d'épargnes, soit sous forme de maison, soit au moyen de ces jetons dont je n'avais pas compris le motif et que je comprends maintenant, puisque vous n'avez pas la possibilité de calculer sur le salaire, attendu que ce ne sont pas vos ouvriers, soit au moyen de ces miches de pain dont je comprends la fonction, puisque ce ne sont pas vos ouvriers et que vous êtes obligé d'aller chercher, avec infiniment d'ingéniosité, une unité différente de l'unité salaire, qui vous échappe. Ce sont donc des œuvres latérales qui ont pour but d'exciter à l'épargne, ce souci si grand, si justifié dont M. Noblemaire se faisait l'interprète, et vous utilisez pour cela des aptitudes de race spéciales que je vous envie, que j'envie aux Belges, que j'envie aux Alsaciens, ces aptitudes de race spéciales qui les prédisposent aux associations, aux agglomérations, aux clubs de toute espèce. J'ai vécu dans différentes parties de la France, et j'ai remarqué que, dans certains endroits, la population était merveilleusement disposée pour cela, et le terrain sur lequel vous vous êtes trouvé placé nous montre une grande tendance à former des sociétés, tendance qui n'existe pas, malheureusement, dans beaucoup de parties de notre pays de France. Cette tendance, je l'ai rencontrée jadis en Alsace au même point, et cela donnait la facilité de créer une infinité de ces cercles et institutions. Mais encore je crois qu'il est essentiel de remarquer qu'ici ce sont des œuvres d'appoint, des œuvres philanthropiques — je cherchais à leur donner un nom précis — plutôt que des œuvres patronales. La recherche assidue des moyens d'existence et des moyens d'économie qui nous tourmente, nous industriels, et que M. Noblemaire a si éloquemment traduite, cette recherche passe à côté de ces œuvres-là. On est reconnaissant aux

philanthropes, on est reconnaissant aux gens du monde qui ne sont pas industriels et qui ne s'adressent pas à leurs ouvriers, d'utiliser ainsi ces aptitudes morales, ces tendances, et l'ingéniosité de leur propre esprit, à créer de ces œuvres latérales ; mais, pour nous autres, il nous reste la charge complète sur les épaules, charge qui demande des sacrifices d'argent énormes et qui crée la différence d'appréciation que nous avons tous pressentie en vous écoutant. Voilà ce que je voulais dire.

M. Valère Mabille. — Je voudrais vous répondre un mot. Ce que vous venez de dire est très vrai : il y a, je crois, en Belgique, propension à l'association, mais les Cercles ouvriers que nous avons créés ont développé cette faculté d'association dans des proportions énormes. Croyez-vous que, quand, il y a douze ans, nous avons fondé notre Cercle ouvrier, croyez-vous que les ouvriers se sont affiliés à la caisse de retraites de l'État tout de suite? Pas du tout. Nous avons lutté pendant six ans, tous les dimanches, les engageant, donnant des conférences et, au commencement, qu'avons-nous eu? Trois ou quatre adhésions. Aujourd'hui, nous en avons quatre ou cinq cents ! Pourquoi? Parce que nous avons travaillé sans relâche pendant cinq, six ans, parce que nous consacrons nos dimanches à cette propagande. Oh! mon Dieu, il n'y a là aucun mérite : c'est, pour moi, une véritable satisfaction de passer mes dimanches à mon Cercle ouvrier. Depuis 3 heures jusqu'à 11 heures du soir, j'y suis. Eh bien, c'est grâce aux efforts que nous avons faits que nous sommes arrivés à avoir autant d'adhésions, mais, au commencement, tous ces hommes étaient assez rétifs, ils ne voulaient pas nous écouter ; ils trouvaient qu'il valait mieux faire immédiatement les dépenses et ne pas économiser. C'est parce que nous avons travaillé avec persévérance que nous en sommes arrivés à ce résultat. Voilà ce que je voulais répondre.

M. le président. — Avant de terminer cette séance si bien remplie, je voudrais faire remarquer que, si les institutions dont on nous a fait tout à l'heure un tableau si éloquent et si instructif, sont des institutions complémentaires, comme le disaient très bien M. Honoré et M. Noblemaire, et non pas des institutions patronales, elles n'en ont pas moins d'intérêt. Elles ont eu, entre autres, ce caractère et ce résultat sur lequel on n'a pas assez insisté, que j'indiquerai en terminant : c'est d'avoir donné un aliment très utile à l'activité de cette population ; c'est d'avoir contribué à former son esprit et son cœur, à faire en quelque sorte son éducation administrative ; c'est de l'avoir occupée de choses saines, au lieu de la laisser s'éprendre de chimères au moins stériles, quand elles ne sont pas dangereuses. C'est beaucoup de diriger les populations dans la voie de l'épargne, de la prévoyance, et de leur en faciliter l'accomplissement, et on ne peut qu'admirer l'ingéniosité de ces institutions si nombreuses qui répondent à des besoins si variés de cette population, en même temps que l'entrain et la générosité de leurs promoteurs, qui travaillent efficace-

ment au rapprochement des classes. Il faut aussi louer hautement l'emploi des bonis corporatifs pour la dotation de la prévoyance : c'est là une idée féconde, et dont on peut attendre de grands services pour l'avenir. Nous devons remercier M. Valère Mabille des réflexions qu'il a inspirées à ceux qui ont eu le plaisir de l'entendre, du bien qu'il a fait et de celui que suscitera la contagion de son exemple (1). (*Applaudissements.*)

L'ASSISTANCE PAR LE TRAVAIL

ET LE CHOMAGE DES COUTURIÈRES

Dans une des études émues et pénétrantes qu'il aime à consacrer aux misères de notre temps, M. le comte d'Haussonville nous exposait récemment les raisons pour lesquelles on ne peut songer à remédier par l'institution de caisses de chômage à la morte-saison qui revient chaque année dans l'industrie de la couture (2). Tous les économistes ont accepté sans objection cette conclusion. Pour qu'il y ait « matière assurable », comme ils disent en leur langue spéciale, il faut, en effet, que le risque soit incertain, au moins quant au moment de son apparition, et qu'il n'atteigne qu'une partie des participants. Si tous sont frappés uniformément à un moment connu d'avance, la caisse commune ne fera que rembourser à chacun les versements effectués par lui, diminués des frais de gestion. On aura donc fait simplement œuvre de prévoyance, et la caisse d'épargne ou la mutualité en fournissent des formes plus avantageuses. Que si des subventions ou des dons permettent d'augmenter notablement le montant des versements, nous nous trouvons en présence d'une œuvre de bienfaisance plutôt que d'une œuvre d'assurance (3).

(1) (Sténographié par Duployé Gustave, 36, rue de Rivoli).

(2) *Salaires et métiers de femmes*, Paris, Calmann-Lévy, 1900, p. 103-108.

(3) Tel est le cas, par exemple, à Berne, où le chômage d'hiver atteint la moitié des adhérents de la caisse municipale, qui leur distribue néanmoins en moyenne

Il arrive parfois que les raisonnements les plus habilement déduits n'ont pas le pouvoir de convaincre les femmes aussi promptement que les hommes d'étude. Aux arguments ratiocinatifs, ces « douces entêtées » préfèrent volontiers les suggestions de leur cœur; il ne faut pas nous en plaindre quand ce cœur est doublé d'un esprit pratique et d'une volonté consciente du but à atteindre, comme c'est le cas chez la femme distinguée qui a entrepris de soulager des misères qu'elle a vues de près, aux jours du début dans la vie.

« Ce qui est vrai d'une simple répartition de fonds, se dit-elle, cesse de l'être si nous augmentons notre réserve de la valeur vénale de ce capital en heures de travail qui se perd au cours de la mauvaise saison. Le problème est donc celui-là même que pose le principe de l'assistance par le travail : trouver une occupation qui crée un travail nouveau sans enlever une journée aux ouvriers ou ouvrières occupés en ce moment. »

Nous constations récemment que la solution du problème n'avance guère dans les ateliers ouverts pour les hommes à Paris et en province ; avant de dire comment une femme l'a résolu, il sera bon de faire connaître l'instrument qu'elle avait en mains pour y arriver, le *Syndicat de l'aiguille*.

***

Ce syndicat (1), régulièrement constitué dans les conditions de la loi du 21 mars 1884, forme une association professionnelle mixte de patronnes, employées et ouvrières en habillement, métiers similaires et professions annexes.

Il a été fondé le 24 avril 1892 et a son siège rue Boissy-d'Anglas, 35, cité du Retiro, 19. Ses créatrices étaient des femmes chrétiennes et agissantes qui lui ont donné un caractère confessionnel, comme c'était leur droit (2). Le nombre des adhérentes s'est constamment

50 francs pour 6 francs de cotisations. A Cologne, où la caisse est autonome, les versements s'élèvent à 10 francs et la somme moyenne encaissée à 30 francs. — Cf. Maurice Vanlaer, *l'Assurance contre le chômage professionnel* (*Correspondant* 25 novembre 1901).

(1) Cf. communication de M. E. Aine au congrès d'économie sociale de 1898 (*Réforme sociale*, 1898, tome II, p. 61).

(2) Rien dans la loi ni dans les documents annexés ne s'oppose à ce qu'un syndicat se déclare confessionnel. Il y a quelques années, à un moment où soufflait

accru depuis le début; il est aujourd'hui de 1090, dont 90 patronnes 250 employées, 750 ouvrières.

L'association est administrée par un conseil syndical mixte composé de trente-six membres et ainsi constitué :

1° Six patronnes, six employées, six ouvrières dites *fondatrices*, qui doivent garder l'esprit et les traditions de l'association. Elles se recrutent elles-mêmes par un renouvellement triennal; elles sont rééligibles.

2° Six patronnes, six employées, six ouvrières élues pour une année, en assemblée générale et à la majorité des voix, par leurs groupes respectifs.

Le Conseil syndical choisit son bureau à la majorité des voix et pour un an. Il est formé de : une présidente, prise parmi les patronnes fondatrices, trois vice-présidentes appartenant à chacun des trois groupes; une secrétaire, une trésorière.

Le Conseil syndical est assisté d'un conseil judiciaire pour les questions contentieuses. Les différends nés entre les membres de l'association sont portés devant un conseil spécial de conciliation, et, si celui-ci est impuissant à amener l'entente, devant un conseil d'arbitrage composé de trois membres désignés par le conseil judiciaire. Les patronnes paient une cotisation annuelle *minima* de 10 francs, les employées une cotisation de 2 francs et les ouvrières de 1 franc. Le droit d'inscription est, pour toutes, de 1 franc.

En se formant, le Syndicat annonçait l'intention de poursuivre un triple but :

1° L'étude, la défense et le développement des intérêts professionnels et économiques des associées;

2° La fondation d'institutions de savoir professionnel, de prévoyance et d'assistance fraternelle;

3° La création d'un bureau de placement et de renseignements pour les offres et demandes de travail, ainsi que d'un bureau de contentieux.

une de ces bourrasques d'anticléricalisme qui semblent devenir aussi régulières, dans notre pays, que le sirocco dans la vallée du Rhône, le ministère du moment crut devoir demander la dissolution du syndicat patronal de Notre-Dame de l'Usine à Hautmont (Nord). Mais on motiva les poursuites sur l'introduction dans le syndicat de personnes étrangères à la profession et non sur son caractère religieux.

Les préfets qui réclament la suppression d'une clause de ce genre dans les statuts qui leur sont présentés commettent un abus de pouvoir contre lequel les intéressés peuvent se pourvoir devant les tribunaux compétents.

Le fonctionnement du Syndicat de l'Aiguille peut être invoqué à l'encontre des théories qui nient toute vitalité au syndicat mixte. Quand des grèves se sont produites, les ouvrières ont très bien su défendre leurs intérêts, et elles ont obtenu d'importantes concessions. Elles ne pouvaient être intimidées par la crainte de compromettre leur position, car jamais les patronnes, employées ou ouvrières élues au Conseil n'appartenaient au même atelier. Peut-être aussi la cause de cette bonne entente doit-elle être cherchée dans l'esprit chrétien, qui se trouve à la base de l'institution et qui ôte aux intérêts particuliers une partie de leur âpreté pour faire prédominer l'idée fraternelle de l'intérêt collectif.

L'enseignement professionnel n'est pas encore inauguré. On espère débuter l'hiver prochain avec trois cours : anglais, coupe, comptabilité. L'organisation sera imitée de celle que Mlle Rochebillard a créée à Lyon avec tant de succès; les cours auront lieu le soir ou le dimanche et on ne désespère pas de trouver à Paris des dévouements aussi désintéressés que ceux qui font merveille à Lyon depuis plusieurs années.

Le *bureau de placement* est, au contraire, en pleine activité. Il fonctionne constamment, au siège du syndicat, et s'applique spécialement à faire des placements durables. Aussi ne s'occupe-t-il que des ouvrières faisant partie de l'association depuis un certain temps, en cherchant à les faire entrer de préférence dans des maisons connues. Au cours du dernier exercice, 380 demandes d'emploi ont été adressées par des syndiquées et 300 ont reçu satisfaction.

Mais c'est surtout du côté de la prévoyance et de l'assistance que s'est merveilleusement développée l'action du syndicat. Nous ne trouvons pas ici moins de cinq institutions en pleine prospérité.

C'est d'abord une *caisse de loyers*. On sait quelles angoisses amène pour l'ouvrier l'approche du terme, quand il est si difficile au plus grand nombre de mettre de côté une parcelle d'un salaire déjà trop réduit pour les besoins courants de l'existence. Encourager les syndiquées à l'économie régulière, leur faciliter le paiement ponctuel de leur loyer par l'allocation d'un intérêt quelque peu usuraire, tel est le double but que poursuit la caisse des loyers. Le bénéfice en est, du reste, réservé par les statuts aux ouvrières qui font partie depuis trois ans du syndicat et qui ont un loyer inférieur à 240 francs; elles touchent un intérêt calculé au taux de

20 % par an sur les sommes déposées, qui leur sont remboursées au moment du terme.

Puis vient une *caisse de prêt* pour les syndiquées inscrites depuis un an au moins sur les registres de l'association et qui ont régulièrement payé leur cotisation; toutes les fois qu'une cause accidentelle, une maladie ou un chômage, les aura mises dans une gêne momentanée, elles pourront réclamer une avance temporaire. La caisse est administrée par un comité de six membres, composé par tiers de patronnes, employées et ouvrières; elle dispose d'un capital de 5.000 francs, constitué par cent parts de fondateurs qui ne produisent aucun intérêt. Les prêts doivent être remboursés dans un délai de six mois au maximum; ils sont particulièrement nombreux pendant la morte-saison, de juillet à octobre. Le montant total des prêts est d'environ 3.000 francs et la perte subie n'excède pas 10 % de cette somme; le remboursement régulier est donc la règle générale.

Il est cependant quelques syndiquées que la caisse de prêts ne peut admettre parce qu'elles sont dans l'impossibilité évidente de rembourser dans les conditions ci-dessus, et dont la situation n'est pas moins digne d'intérêt : ce sont des malades qui attendent leur admission dans un hôpital ou dans un hospice, ou que leurs familles recueilleront en province dès qu'un mieux se produira dans leur état; en attendant, il faut vivre... Pour venir en aide à ces cas exceptionnels, on a constitué une *caisse d'assistance* alimentée par les quêtes faites aux réunions du dimanche et à l'assemblée générale annuelle.

Mais ce sont les plus jeunes ouvrières qui absorbent la plus grosse part du budget commun. Elles gagnent moins, elles sont plus inexpérimentées, plus exposées dans ce grand Paris où tant de dangers les entourent. Par quels prodiges d'équilibre financier arrivent à vivre ces « petites mains » qui gagnent de 1 fr. 50 à 2 fr. 75 par jour pendant huit mois, mais n'en mangent pas moins le dimanche et durant la période de morte-saison? Comment payer un loyer, s'habiller, se nourrir? C'est sur ce dernier chapitre que l'économie est encore le plus facile, sauf à la payer chèrement plus tard. Dans un « restaurant pour dames seules », on nous établissait récemment le menu d'un déjeuner à 0 fr. 30 fréquemment demandé. Il ne faut pas beaucoup d'années de ce régime pour préparer à la phtisie une victime de plus.

Pour ces enfants sans appui, le syndicat a ouvert une *Maison de famille*, 19, cité du Retiro (1). Elle a été récemment agrandie et peut recevoir maintenant trente ouvrières. Elles couchent dans des dortoirs de sept à huit lits, prennent en commun leurs trois repas, largement servis avec des plats simples, mais substantiels. Le dîner fini, on enlève le couvert et on a une salle de réunion pour la fin de la soirée. La directrice de la maison, Mme Blanchot, a connu par elle-même toutes les difficultés de la position ; elle sait provoquer les confidences, donner un conseil, consoler d'une déception. Quand on suit ses indications, on ne reste jamais longtemps sans place. Elle sait aussi organiser des distractions, des jeux en commun, qui provoquent un bon rire et dilatent ces poitrines, courbées tout le jour sur l'ouvrage qui presse.

Pour tous ces avantages, logement, nourriture, appui moral, chaque pensionnaire paie une somme uniforme de cinquante francs par mois. Comment s'équilibre le budget? C'est le secret de la trésorière, la dévouée Mlle Cussonier. L'œuvre a des amies généreuses, qu'elle connaît bien; elle a des amis aussi, auxquels on ne peut contester au moins la liberté de favoriser par des dons anonymes les œuvres qui leur semblent les plus propres à favoriser la paix sociale et le relèvement de notre pays.

***

C'est grâce à un don de ce genre qu'a pu se constituer l'an dernier l'*atelier de chômage* qui a récemment accru le nombre des œuvres que nous venons de passer en revue.

Un religieux avait été appelé auprès d'un jeune étranger, de passage en France, atteint de tuberculose. La mort était proche ; au bout de plusieurs visites, le prêtre eut le bonheur de réconcilier son malade avec Dieu et de le préparer à bien mourir.

Quelques jours avant la fin, le converti dit à son directeur : « Vous ne me demandez rien ; vous devez pourtant vous apercevoir à tout ce qui m'entoure que j'ai de la fortune, je voudrais en faire profiter les pauvres qui vous semblent particulièrement intéressants. » Alors le prêtre lui dépeignit la grande misère qu'amène chaque

(1) Une seconde maison, située rue d'Angoulême (XI[e] arrondissement), a été fermée en 1901 en raison de son éloignement de la rue de la Paix, centre de l'industrie de la couture.

année l'approche de l'été chez les ouvrières de la couture ; il lui expliqua comment avait été conçue l'idée d'organiser un atelier de chômage pour occuper un certain nombre d'adhérentes du Syndicat de l'aiguille. Les plans étaient prêts, il ne manquait plus qu'un petit capital pour constituer le fonds de roulement. L'idée plut au jeune homme. C'est avec le don d'un mourant qu'a été constituée cette œuvre de salut social.

L'atelier a ouvert ses portes pour la première fois le 1er juillet 1901 et a fonctionné pendant trois mois dans une salle du second étage de la Maison de famille. Il avait été décidé par l'initiatrice, Mlle Cussonier, qu'on n'entreprendrait aucun travail du métier, pour ne pas faire concurrence aux ouvrières occupées. On fait appel à toutes les dames du comité, aux clientes des principales maisons adhérentes, pour leur demander de confier à la directrice quelqu'un de ces mille travaux qui se font à la maison par les mains des femmes de chambre : bordage ou raccommodage de tapis, réparation de rideaux, achèvement de tapisseries ou de broderies pour lesquelles le temps fait défaut... L'ouvrière parisienne sait tout mener à bien et son aiguille échappe à la loi moderne de la spécialisation à outrance. Dans le cours des trois mois, du 1er juillet au 1er octobre, 35 ouvrières ont été constamment occupées et 95 syndiquées ont participé au travail de l'atelier. La durée de la journée était fixée à huit heures, et le salaire variait de 0 fr. 20 à 0 fr. 35 l'heure suivant le prix habituellement touché par la bénéficiaire. La journée ressortissait donc en moyenne à 2 francs, taux qui assure au moins la nourriture et le logement et permet de ne pas s'endetter. On en eut bien vite la preuve. Quand arriva le terme d'octobre, le plus redouté d'habitude parce qu'il survient à la fin de la morte-saison, trois demandes de prêts seulement furent adressées à la caisse spéciale, au lieu de vingt et trente les années précédentes. On constata que les trois emprunteuses avaient été malades pendant le trimestre et n'avaient pu bénéficier du travail qui avait fourni aux autres l'argent du terme.

L'atelier a fonctionné de nouveau pendant la seconde période de chômage, du 1er décembre au 20 février ; il fait en ce moment sa toilette en vue de la morte-saison qui approche, sans que cette perspective provoque chez les ouvrières syndiquées les angoisses coutumières. Elles comptent sur Mme Blanchot, ses tapis et ses rideaux.

*
* *

On voit combien est féconde l'initiative des directrices de l'œuvre ; c'est incessamment que des idées nouvelles sont proposées, discutées, essayées. Nous n'en avons pas encore épuisé la liste : s'agit-i de développer chez les jeunes syndiquées le sentiment de l'épargne et de la prévoyance ? Le conseil décide qu'une somme de 250 francs sera distribuée chaque année en livrets de caisse d'épargne de 10, 15 et 20 francs, tirés au sort entre les associées qui auront présenté le plus de jetons de présence aux réunions mensuelles. Or, on sait quel pouvoir d'attraction a ce petit livret, premier signe sensible de la propriété, combien il attire les petites pièces qui sans lui seraient inutilement gaspillées!

Nous avons déjà signalé les cours et conférences qui vont être inaugurées à l'automne dans la vaste galerie qui s'ajoutera aux locaux du syndicat.

C'est certainement cet esprit novateur, à la fois hardi et pratique, qu'a voulu encourager l'Académie des sciences morales et politiques quand, dans sa séance du 12 octobre dernier, elle décernait à l'Association la grande médaille d'or du prix Audéoud. On sait que l'Académie désigne spontanément les lauréats de ce prix parmi les institutions relatives à l'amélioration du sort des classes ouvrières.

Cette haute récompense est la consécration des résultats constatés, du bien réalisé et tangible. En la décernant au Syndicat de l'Aiguille, l'Académie lui a donné ses lettres d'émancipation et a reconnu en même temps la valeur du syndicat mixte, professionnel et chrétien.

Louis Rivière.

LES ASSOCIATIONS D'ANCIENS ÉLÈVES

DES ÉTABLISSEMENTS PRIMAIRES ET SECONDAIRES LIBRES

PROJET DE FÉDÉRATION (1)

L'opinion, le pays ne s'y sont pas trompés : ils jugent comme une loi maçonnique, voulue et imposée par les loges, la loi du 1er juillet 1901 que nous appelons de son vrai nom « la loi contre les congrégations ». La lutte est engagée par la franc-maçonnerie, c'est vrai, mais la résistance des catholiques, et avec eux de tous les esprits sincèrement libéraux, est loin d'être épuisée ; elle doit continuer plus vive que jamais, après des élections qui ne sont qu'une préface de notre organisation. Et cette loi même qui nous atteint si rudement, en frappant nos anciens maîtres, les maîtres de nos enfants, nous fournit, dans sa première partie, notamment dans son article 2, des armes que nous ne songeons pas assez à fourbir pour en détruire la seconde partie. Il faut faire sortir tous ses effets de la puissance de l'association.

Anciens élèves des congrégations, Messieurs, nous nous devons à nous-mêmes, nous devons à nos maîtres d'être le centre, le pivot même de la résistance, dans cette campagne de proscription des religieux dont nous n'avons vu que le prélude, il faut nous en convaincre.

Dans l'inoubliable journée du pèlerinage des 30.000 hommes à Paray-le-Monial, le 30 juin dernier, M. de Gailhard-Bancel, ce vaillant député qui avait témoigné devant la Chambre en faveur des jésuites, ses anciens maîtres, demandait à la *Jeunesse catholique*, dont il présidait une réunion, des actes publics de défense et de protection, suite logique et pratique des témoignages de sympathie individuelle donnés aux persécutés. L'enseignement libre tout entier est menacé des plus sombres destructions par la franc-maçonnerie. Tout homme qui a reçu et conservé les bienfaits de cet enseignement doit prendre sa place dans une fédération générale comprenant tous les élèves des maisons religieuses, élèves de l'enseignement secondaire exerçant une influence tutélaire sur

(1) Rapport présenté le 12 juin, au Congrès d'Economie sociale de 1902.

ceux de l'enseignement primaire. Tel est le point de départ de la campagne inaugurée au Congrès des catholiques du Nord de 1901, et que nous poursuivons ici, en nous inspirant des principes de défense sociale qui nous unissent. Je suis persuadé que ce projet de fédération retrouvera parmi vous les mêmes encouragements, la même approbation qu'à Lille.

L'initiative de cette vaste association, saluée dès lors d'enthousiastes adhésions, se justifie d'elle-même. Pères de famille, élevés souvent nous-mêmes par les religieux auxquels nous avons confié nos enfants, rendant ainsi le plus décisif hommage à la valeur morale et intellectuelle de nos propres maîtres, nous avons contracté une dette deux fois sacrée.

***

Les associations amicales des anciens élèves de nos collèges et écoles libres fourniront naturellement le contingent de cette fédération générale, dont nous allons supputer les forces.

Cette fédération, d'ailleurs, ne fera pas double emploi avec les associations amicales elles-mêmes, qu'elle laissera subsister intactes et qui lui serviront de fondement. Mais elle aura l'avantage de les réunir dans un but commun de défense sociale sur le terrain des libertés d'association et d'enseignement, et de leur communiquer, avec une plus large étendue d'action et un plus vif sentiment de leur puissance, l'esprit d'activité et de combativité qu'elles n'ont peut-être pas jusqu'ici assez montré.

Depuis plus de vingt ans nous avons beaucoup fait pour le peuple, nous avons donné sans compter, et le vaste réseau d'œuvres fondées durant le dernier quart de siècle nous apparaît à la fois comme l'honneur et le paratonnerre de la France chrétienne. Mais il est grand temps que nous fassions pour ceux des nôtres qui ont à pourvoir à l'éducation, à l'entretien et à l'avenir d'une famille, ce que le Socialisme et le Féminisme croient devoir faire pour les leurs; le temps est venu, pour les anciens élèves des collèges et des écoles libres catholiques, de faire des œuvres de mutualité, de solidarité morale et matérielle, de solidarité sociale, dans la plus noble acception du terme. Ce devoir s'impose d'autant plus impérieusement que les emplois vont en se raréfiant de plus en plus pour les catholiques et que l'obligation de s'entr'aider n'en devient que plus étroite. C'est ce qu'a parfaitement compris l'*Association ami-*

cale des anciens élèves du collège libre de Boulogne-sur-Mer, en s'occupant de l'organisation d'un office de placement appelé à rendre de signalés services aux bénéficiaires et à la région.

Quel sera l'objectif direct de la fédération que nous préconisons? — Ce sera, en premier lieu, l'affirmation manifeste de notre attachement et de notre gratitude pour nos anciens maîtres, directeurs de nos travaux, compagnons de nos jeux, consolateurs de nos tristesses d'enfants, puis de nos deuils de famille, témoins toujours sympathiques de nos angoisses comme de nos espérances.

Nous aurons à cœur de proclamer le bien accompli, depuis 1850, par les œuvres d'éducation chrétienne dont nous avons pu apprécier la valeur, et, en soustrayant nos enfants à la pire des tyrannies, celle des consciences, nous sauvegarderons la liberté de l'enseignement. Dans nos entretiens particuliers aussi bien que dans les conférences, par notre influence personnelle comme par la presse, ce levier décisif de l'opinion, nous nous montrerons les dignes fils de ces religieux qui nous ont formés, revendiquant énergiquement le droit qu'a chaque citoyen de vivre à sa guise, de pratiquer sa religion comme il l'entend, défendant la liberté individuelle et l'inviolabilité du domicile privé.

Mais, Messieurs, le couronnement de notre action, ce sera la préparation permanente des élections. Le bulletin de vote, voilà une arme qui n'est pas à dédaigner dans la bataille engagée contre nos croyances ! Les collèges libres fournissent, entre eux tous, un contingent de 100.000 électeurs, les établissements de l'enseignement primaire supérieur libre doublent ce contingent.

Nous formons donc, au bas mot, un effectif de 200.000 hommes avec lesquels il faudrait que l'on s'habituât à compter.

*
* *

Je prends pour exemple ce qu'ont déjà tenté les Frères des écoles chrétiennes. Ils ont un cadre important d'associations amicales florissantes et nombreuses, qui prennent rang naturellement dans les forces qu'il convient d'enrôler pour cette grande mission de défense religieuse et sociale.

L'importance de l'*Institut des Frères du Bienheureux de la Salle* et son action populaire, qu'a mise si nettement en relief le distingué secrétaire général de la Société d'Économie sociale, dans l'un des

meilleurs livres de la Galerie des Saints qu'ait publiés la Collection Lecoffre, mérite qu'on les prenne pour modèles.

Nous signalons, parmi ces groupements, pour PARIS : l'*Association amicale des anciens Elèves de Passy*, composée d'industriels et de commerçants qui tiennent un rang distingué dans la capitale ; le *Cercle des Francs-Bourgeois ;* en province, l'*Association des anciens Elèves de l'Ecole de la Salle*, à LYON ; cette association, dans la splendeur de ses vingt ans, ajoute au but ordinaire de ces sortes d'associations l'engagement de soutenir pécuniairement, dans son fonctionnement, l'*Ecole industrielle et commerciale* fondée avec son concours.

Permettez-moi de retenir un instant votre attention sur la puissance particulière, au point de vue qui nous occupe, de ces écoles supérieures où les jeunes gens se présentent à la formation chrétienne pendant les meilleures années, de 13 à 17 ans. ANGERS possède, depuis un quart de siècle, une *Société d'Encouragement de l'instruction primaire* dans les écoles chrétiennes libres et *de patronage*, pour les élèves sortis de toutes les écoles dirigées par les Frères. Cette Société est fondée par les anciens élèves de ces écoles. Le Comité de patronage surveille les enfants, les encourage, prend tous leurs intérêts auprès des patrons et fait tout son possible pour que ces enfants deviennent de bons employés ou des ouvriers distingués, et surtout pour qu'ils ne dévient pas des principes religieux et moraux qu'ils ont reçus à l'école. A LILLE, l'*Association amicale des anciens élèves des Frères*, solidement organisée, par paroisse, sous la présidence de M. Watrigant, a des rapports de confraternité avec cent cinquante associations similaires. A BEAUVAIS, les anciens élèves de l'Institut agricole. Voici dans quels termes leur parlait récemment un de nos amis, M. Blanchemain : « Aujourd'hui, quand je me tourne vers vous, mes chers camarades de l'Institut agricole, soldats de la plus féconde armée du travail français, et vers vous, élèves du pensionnat, futurs soutiens de l'industrie et du commerce, j'ai confiance ! car tous, individuellement ou groupés dans les sociétés des anciens élèves des Frères qui s'aiment, qui s'entr'aident, qui gardent les traditions de vie religieuse et morale, vous aurez entre vous les points de contact du cœur, de l'intelligence, du dévouement et de la foi, pour vous constituer partie agissante de la grande union pacificatrice, et pour travailler aux glorieuses destinées nouvelles de la France. Notre titre de

chrétiens ne fait-il pas de nous des hommes d'espérance? Nous voulons que notre France vive comme notre Christ, jusqu'à la consommation des siècles, pour le glorifier. *Non finis Galliæ, sed victoria christiana Galliæ !* »

Ces œuvres de persévérance s'abritent, d'ailleurs, sous le plus haut des patronages, celui du Souverain Pontife : « L'œuvre des patronages est *capitale*, a dit S. S. Léon XIII au T. H. Frère Joseph, supérieur général des Frères ; en instruisant les enfants dans leurs écoles, les Frères n'ont fait que la *première partie* de leur besogne ; la seconde est aussi importante, *plus importante encore, s'il est possible; car, sans les œuvres de persévérance, le long et pénible travail de l'école serait presque toujours compromis, parfois anéanti.* Les enfants tomberaient, en sortant des mains des Frères, dans celles des sociétés secrètes ou publiques qui ont pour objet la destruction de la foi, pour résultat la ruine des mœurs, et ils seraient perdus en immense majorité pour l'Église et pour la Société chrétienne. »

Il est hors de doute que les associations amicales des anciens élèves doivent être considérées comme l'une de ces œuvres de persévérance auxquelles le Pape attache une si haute importance.

*
* *

Quand s'habituera-t-on à compter avec les catholiques? Du jour, Messieurs, où nous nous appliquerons à l'œuvre électorale, essentiellement une tâche civique, avec l'ensemble, avec la ténacité, avec l'esprit de suite qu'elle comporte, en usant virilement des influences dont nous disposons.

Tout candidat honnête a un moyen bien simple pour briguer nos suffrages. Qu'il prenne l'engagement formel de combattre la franc-maçonnerie, de réclamer la liberté d'enseignement, la liberté d'association et par conséquent l'abrogation de cette odieuse loi du 1er juillet 1901, loi d'arbitraire, d'exception et de persécution, contraire à tout notre droit public et à celui de toutes les nations civilisées.

Ce sera la première œuvre de notre fédération.

Nous ne nous faisons pas l'illusion, croyez-le bien, qu'une telle fédération va se constituer du premier coup. Il conviendra de procéder d'abord par fédérations partielles, en demandant à chaque congrégation enseignante de commencer par fédérer les associa-

tions amicales de ses anciens élèves. On évitera ainsi les heurts qui pourraient se produire autrement et la *Fédération générale des associations amicales d'anciens élèves des collèges et écoles libres de France*, dont on pourra espérer tant de services pour le placement de nos anciens camarades demeurés fidèles à l'enseignement de leurs maîtres, n'aurait pas besoin de fonds considérables. Il lui suffira, pour fonctionner de façon satisfaisante, d'obtenir une cotisation annuelle qui ne serait pas demandée individuellement à chaque ancien camarade, mais que l'on attendrait, sinon de l'empressement, du moins de la régularité du bureau de chacune des associations, pour le compte de son propre groupement.

Messieurs, nous n'avons pas assez conscience de la force que nous représenterons au jour où nous serons fermement unis, devant le suffrage universel, pour la défense de nos intérêts et de nos convictions également menacés.

Il faut nous élever avec la force que donne le droit, avec la constance qu'inspirent nos convictions opprimées, contre ces destructeurs de la vraie civilisation, contempteurs du Décalogue éternel, qui cherchent à ruiner le culte de Dieu par les persécutions religieuses, le respect de la famille par les lois scolaires, le droit de propriété par les mesures collectivistes.

Le mal est pire qu'à toute autre époque. Le ferment révolutionnaire a atteint aujourd'hui la population des campagnes ; et, comme ce virus mortel a pénétré jusque dans les tissus les plus profonds de l'organisme, la décomposition sociale va s'aggravant de jour en jour.

La France, égarée depuis cent ans par les faux dogmes, a multiplié les révolutions, renversé les gouvernements les plus différents et violé au moins vingt constitutions. Et l'heure est arrivée de ces catastrophes nationales qui, suivant la remarque de Le Play, sont indispensables pour relever un peuple corrompu, sous la condition toutefois qu'elles soient précédées de la prédication du vrai.

Nous avons acquis la conviction que nous, les braves gens, nous serons tôt ou tard les plus forts, pourvu que nous ayons l'énergie de le vouloir, en acceptant les virils devoirs de la liberté. Fils aînés de la patrie, il faut que nous ayons autant d'audace que les coquins, il nous faut vouloir la liberté de l'Église, l'école chrétienne, une législation et une organisation ayant pour base le christianisme.

Vous avez vu éclore depuis quelques mois des fédérations d'associations amicales d'anciens élèves des lycées et collèges, d'anciens élèves de l'enseignement populaire. Il nous paraît bien douteux que ces fédérations aboutissent : elles manquent du ciment essentiel, le ciment armé que forment la foi et le dévouement.

A l'œuvre donc, Messieurs. L'*Association catholique de la jeunesse française*, les associations amicales des anciens élèves des collèges *Stanislas*, de *Vaugirard*, des *Pères Maristes*, etc., dont l'effectif dépasse plusieurs milliers d'électeurs et de bons Français, pourraient prendre comme centre d'action la *Société générale d'Éducation et d'Enseignement*, tout indiquée par son rôle dans le service des œuvres autant que par son ancienneté.

Le nouveau député de Lille, M. Groussau, auquel nous adressons nos respectueuses félicitations, a souligné de toute son approbation ce projet de fédération, au dernier Congrès des catholiques du Nord. Notre projet a la bonne fortune d'être accueilli, aujourd'hui, par un éminent professeur de l'Institut catholique d'Angers, M. René Bazin, le sympathique président de ce Congrès. De tels patronages n'encouragent-ils pas toutes les espérances?

Notre fédération des anciens élèves des établissements primaires et secondaires libres de France doit être le germe d'une association féconde, présage du meilleur avenir qu'assurera un jour l'unité morale — et sincère, celle-là! — du pays dans l'ordre, la religion et la liberté (1).

FÉNELON GIBON.

(1) V. ci-dessus, p. 84 du Compte rendu général du Congrès, le résumé des observations qui ont suivi cette communication.

LE

ROLE SOCIAL DU PROPRIÉTAIRE FONCIER

DANS LES ASSOCIATIONS AGRICOLES

Communications faites à la réunion annuelle le 9 juin 1902.

SOMMAIRE. — I. *Les propriétaires et les syndicats*, par M. F. LEPELLETIER. — II. *Les associations agricoles de Normandie et leur influence sociale*, par M. le VICOMTE DE GIBON. — III. *Les associations rurales dans le Pas-de-Calais*, par M. le BARON R. DE FRANCE.

I. — LES PROPRIÉTAIRES ET LES SYNDICATS

On connait généralement assez mal, au moins dans les détails, l'œuvre considérable accomplie dans ces dernières années par les syndicats agricoles et les coopératives de diverse nature, qu'ils se sont peu à peu annexées ou qu'ils ont indirectement inspirées. On sait vaguement que leur développement a été rapide, leur action bienfaisante, leurs résultats presque inespérés et qu'avec leurs 800.000 membres, nos 2.500 syndicats ont, sinon rendu à l'agriculture sa prospérité d'antan, du moins largement contribué à son relèvement et atténué les conséquences de la redoutable crise qu'elle subit. Mais on a rarement une idée suffisamment nette et précise de la variété des services dont ils se sont chargés et du rôle social que sont appelés à jouer ceux qui les inspirent ou qui les dirigent. On nous permettra donc d'insister, en quelques mots seulement, sur ce côté particulièrement important de la question, pour bien montrer comment les jeunes propriétaires, notamment, peuvent exercer dans cette voie une action utile et féconde.

A côté des services matériels qu'il rend et qui consistent essentiellement dans l'achat en commun des engrais chimiques, des matières fertilisantes, des machines agricoles ou des produits indispensables à l'alimentation du bétail, le syndicat agricole bien compris doit se proposer une double mission moins matérielle, mais non moins essentielle pour la sauvegarde des intérêts professionnels qui lui sont confiés : il doit être à la fois une école de formation technique et une école de solidarité.

Une école de formation technique, d'abord. Ce n'est pas ici le lieu d'insister sur la nécessité où se trouve, de nos jours, l'agriculture de renouveler ses méthodes et de transformer son outillage en le perfectionnant. En face des transformations économiques survenues depuis un demi-siècle et de la dépression constante du revenu foncier, il importe de compenser les pertes dues à l'entrée en scène, sur le marché international considérablement élargi, de producteurs jeunes et merveilleusement outillés, par une augmentation du rendement moyen à l'hectare et une utilisation plus complète de toutes les ressources du domaine. Mais, pour atteindre ce résultat, il est indispensable de renouveler, par des restitutions méthodiques, la fécondité du sol épuisé, de changer les procédés de culture, de substituer le plus possible la machine à la main d'œuvre, d'enseigner aux agriculteurs la merveilleuse puissance des engrais, de combattre partout la routine et les préjugés héréditaires contre les méthodes scientifiques, en un mot de s'élever par tous les moyens au niveau des peuples concurrents.

La première préoccupation des syndicats a donc été, et le but essentiel de leur constitution doit toujours être, de développer au milieu des populations qui les entourent l'enseignement professionnel, tant théorique que pratique. Répandre parmi les cultivateurs, toujours rebelles aux innovations, les connaissances techniques indispensables, et propager, par l'enseignement et par l'exemple, les procédés de culture que la science agronomique recommande pour assurer le renouvellement de la fertilité du sol compromise par plusieurs siècles de culture ; tel est le premier résultat à atteindre pour augmenter le quantième de la production et accroître le revenu net par une diminution du prix de revient.

En fait, dans les statuts de la plupart des syndicats déjà fondés, on rencontre les deux clauses suivantes dictées par cet esprit :

Le syndicat a pour objet spécial :

1° De propager l'enseignement agricole et les notions professionnelles;

2° De provoquer et de favoriser des essais de culture, d'engrais, de machines, d'instruments perfectionnés et de tous autres moyens propres à faciliter le travail, à réduire le prix de revient et à augmenter la production.

Et pour mettre en pratique cette idée particulièrement féconde, on multiplie de tous côtés les brochures de propagande et les bul-

letins périodiques, les encouragements aux instituteurs qui consentent à faire, en dehors des classes, des cours d'agriculture pratique, les visites et les excursions collectives sur tel ou tel domaine choisi comme modèle, dans les étables les mieux tenues, sur les terres les mieux cultivées, les champs d'expériences et de démonstration, les essais publics des machines et des outils les mieux adaptés aux conditions de la culture locale.

Mais le syndicat agricole ne doit pas se contenter d'être ainsi une école de formation technique, il faut aussi qu'il ait à cœur de faire l'éducation morale de ses adhérents, d'être une école d'aide mutuelle et de solidarité. L'une des caractéristiques incontestables du paysan, c'est son penchant à l'égoïsme, c'est son indifférence naturelle pour tout ce qui ne compromet pas ses propres intérêts, et n'atteint que le voisin. Or, en laissant de côté toute considération d'ordre spéculatif pour s'en tenir au seul point de vue utilitaire, n'est-il pas évident qu'il serait de son intérêt bien entendu de ne point s'isoler comme il le fait trop souvent, en s'hypnotisant en quelque sorte dans la recherche unique de sa prospérité personnelle? Car à quoi lui servira cet isolement le jour où la fortune, se retournant contre lui, s'abattra sur son domaine avec la brutalité et la soudaineté qui caractérisent les sinistres de toute nature auxquelles l'agriculture, plus qu'aucune autre industrie, est sans cesse exposée? A l'isolement dans la prospérité succédera sans doute pour lui l'isolement dans le malheur, et la ruine plus ou moins complète sera la récompense du défaut de prévoyance dans le passé, ou de l'absence de sympathie pour l'infortune d'autrui.

Heureusement, il est un moyen de parer, dans une certaine mesure tout au moins, à cette éventualité, c'est de recourir à cette forme spéciale de coopération qui s'appelle l'assurance mutuelle appliquée tant à la préservation des récoltes qu'à la réparation des dommages causés par la grêle, l'incendie, la mortalité du bétail, voire même par les accidents.

Mettre en commun, pour en alléger le fardeau, les risques variés qui pèsent si lourdement sur l'agriculture et peuvent lui enlever en quelques heures le bénéfice de plusieurs années de laborieux efforts, tel doit être l'idéal à réaliser pour compléter utilement l'œuvre de relèvement dont cette industrie, si essentielle à la prospérité générale du pays, ressent un si pressant besoin. Et ici encore les syndicats agricoles peuvent et doivent avoir une action

prépondérante. C'est à eux qu'il appartient, non pas seulement d'être les initiateurs des progrès matériels, mais encore de se faire les instigateurs de la prévoyance, de combattre autour d'eux les désastreux effets de l'individualisme, de propager parmi leurs membres l'instinct de solidarité et de leur faciliter la pratique de l'assurance sous ses formes les plus variées.

Ne voit-on pas, dès lors, quel champ large et fécond s'offre à l'activité de la jeunesse à laquelle la possession du sol procure à la fois le loisir et le moyen de venir en aide aux populations rurales, au soulagement desquelles elle a le devoir impérieux de se consacrer? Il n'est pas, en effet, de plus noble emploi de ses facultés et de ses ressources que de donner tout son temps à l'éducation intellectuelle et morale de ceux à qui la Providence a imposé la dure nécessité de se courber sans répit sous l'effort du labeur quotidien. Le paysan ignore que la science lui offre le moyen d'atténuer, dans une large mesure, les conséquences de la crise agricole; et il n'a, d'ailleurs, pas le temps de s'instruire par lui-même; plus souvent encore, il est complètement étranger à la pratique de la mutualité qui pourrait le mettre à l'abri des douloureux effets de tel désastre subit qui vient fondre sur lui. Il faut la lui apprendre, il faut lui faire comprendre la nécessité qui s'impose d'abandonner la voie facile, mais stérile, de la routine et des procédés de culture transmis de père en fils, il faut surtout combattre en lui l'instinct mauvais de l'égoïsme, et élever son cœur à la notion du devoir qu'a tout homme de venir en aide à ses semblables, et du profit qu'on peut avoir soi-même, d'ailleurs, à s'appuyer sur autrui.

Or, nul n'est plus à même que le jeune propriétaire foncier de se dévouer à cette tâche et de la mener à bien. Il a pour lui les ressources qui lui permettent de prêcher d'exemple, l'ardeur qui lui donne le moyen de lutter avec confiance, le dévouement qui ne connaît point les défaillances parce qu'il ignore encore les insuccès. Il a le temps de s'instruire, de s'initier par l'étude à tous les secrets de la science agronomique et d'en faire apprécier les conseils par tous ceux qui, pour se convaincre de leur efficacité, ont besoin d'en constater *de visu* les précieux résultats. Il a en lui, par son éducation première ou par l'effet d'une heureuse nature, l'instinct profond du devoir et le sentiment de l'étroite solidarité qui s'impose à tous les hommes unis par la communauté d'intérêts, et

il peut utilement se faire l'apôtre de la mutualité dont la réflexion, à défaut du cœur, pourra toujours lui faire apprécier la merveilleuse puissance. Qu'il entre donc résolument dans le mouvement syndical, qu'il seconde de toute sa généreuse ardeur l'initiative de ceux qui se font autour de lui les propagateurs de l'association, sous ses différentes formes ; qu'il soit le premier à donner l'exemple et à adhérer sans réserve aux groupements multiples destinés à venir en aide aux cultivateurs, qu'il suscite enfin des adhésions nouvelles et s'efforce de faire tomber les préjugés qui opposent un dernier obstacle au développement des petits syndicats, plus particulièrement intéressants parce qu'ils sont plus à même que les organisations trop puissantes de rendre service aux petits cultivateurs, et il pourra se rendre le témoignage de n'avoir point perdu son temps puisqu'il aura collaboré à une œuvre d'éducation, c'est-à-dire, en somme, à une œuvre d'utilité sociale et de première nécessité.

F. LEPELLETIER.

II. — LES ASSOCIATIONS AGRICOLES EN NORMANDIE

L'individualisme à outrance, inauguré par la Révolution française, a eu, pendant de longues années, comme conséquence, une déplorable diminution de l'esprit d'initiative sur tous les terrains. Si l'homme de travail s'est vu, d'un trait de plume, émancipé de la tutelle parfois intolérable des anciennes corporations, il n'a plus rencontré en revanche autour de lui les secours que lui procuraient ces organismes d'une variété infinie, mais il s'est trouvé, seul, en face de l'État, à la puissance formidable, tracassière, ennemie des innovations, voulant tout diriger, tout contrôler, et mesurant tout au plus à de rares associations quelque autorisation administrative d'existence, tant il redoutait, comme un adversaire, le principe même d'association.

On ne saurait évaluer les dommages causés au pays pendant près d'un siècle par cette restriction systématique d'un des rouages les plus nécessaires à la vie sociale. Si la France eût pu, par un régime de sage liberté, pratiquer l'éducation des générations issues du nouvel ordre de choses, nous n'aurions pas à redouter de pénibles comparaisons avec certaines nations étrangères.

Certes, sur le terrain agricole, la part de liberté laissée à l'association, par une sorte de privilège (les agriculteurs n'étaient-ils pas réputés gens plutôt pacifiques?), fut un peu plus largement mesurée. Et l'on doit se féliciter d'avoir vu se créer, en assez grand nombre, des sociétés d'agriculture ou des comices agricoles, qui, pendant de longues années, ont constitué avec honneur la seule représentation et les seules forces agissantes de l'agriculture française.

Pour beaucoup d'hommes il faut le dire (tant l'influence des idées économiques et sociales issues de la Révolution française a été déprimante), elles semblaient suffisantes, et la force de l'association constituait à leurs yeux, même au point de vue agricole, un outil d'une portée restreinte ou d'un maniement difficile. Aussi quand, par le vote de la loi du 21 mars 1884 sur les syndicats, les agriculteurs se virent, en tant que professionnels, dotés de la faculté de se grouper sans entraves pour le bien de la profession, y eut-il comme une sorte de surprise. On se souvient d'ailleurs que, dans le projet primitif, les agriculteurs avaient été quelque peu oubliés, et que ce fut un sénateur du Doubs, M. Oudet, qui fit ajouter le mot *agricole*, à la liste des professions admises au bénéfice de la loi. Mais cette surprise dura peu, et, par l'intuition d'hommes dévoués, vétérans des associations de jadis ou hommes nouveaux, un magnifique mouvement, dont l'influence est indéniable, réveilla l'apathie séculaire dans les campagnes même les plus reculées.

A l'heure actuelle, plus n'est besoin de lutter pour démontrer les avantages, ni la nécessité au point de vue social des syndicats agricoles, dont le moule peut se plier à toutes les utilisations, dont le rôle a déjà été si fécond et dont l'influence doit être décisive pour l'avenir des populations rurales, cette partie si importante de la nation.

D'après la statistique, leur nombre s'élève actuellement à près de 2.000, répartis d'une façon assez variable sur le territoire et réunissant environ 800.000 agriculteurs. Presque toujours ces syndicats se relient à des groupements d'ensemble, les uns régionaux, embrassant parfois une vaste surface, aux traditions et aux intérêts à peu près semblables, comme l'Union du Sud-Est, de Lyon, qui compte plus de 60.000 adhérents, les autres généraux, constitués surtout au point de vue des opérations commerciales, comme la grande Union des Syndicats des agriculteurs de France.

1° Quelle est dans ce mouvement la part de la Normandie pour le nombre, l'étendue et l'organisation des syndicats?

2° Quels sont, jusqu'ici, les résultats obtenus?

3° Quel développement peuvent-ils atteindre, et en particulier quel concours la jeunesse, dont le rôle devient de plus en plus nécessaire de tous côtés, peut-elle leur apporter?

***

Une statistique dressée il y a quelques années (je n'ai pu me procurer les dernières) constatait dans nos cinq départements l'existence de 48 syndicats d'importance très inégale. En faisant la part des dissolutions comme des créations nouvelles, celles-ci plus difficiles à présent, car presque toute la surface est occupée déjà, on pourrait admettre l'existence d'environ 60 associations.

Sur ce nombre de 48, l'Eure en comptait 17, avec 4.342 adhérents, — l'Orne, 10, avec 5.691, — la Seine-Inférieure 10 avec 1.629, — la Manche 6 avec 3.524, — le Calvados, 5 avec 2.940; soit au total 18.126 syndiqués.

Ces associations sont très variables comme circonscriptions territoriales ou comme force numérique.

Sur ces 48 syndicats, on en trouve 5 départementaux: 1 dans l'Orne, avec 3.668 membres, — 1 dans la Seine-Inférieure, avec 900, — 1 dans la Manche, avec 2.800, — 2 dans le Calvados, avec 2.500 et 115 membres, soit: 9.888 sur un total de 18.126, ou plus de 52 0/0.

11 d'arrondissements, avec 3.039 membres, ou 16 %; 29 cantonaux ou intercantonaux, avec 5.083, soit 30 % (12 dans l'Eure avec 1.782 membres, 6 dans l'Orne, avec 1.906, 6 dans la Seine-Inférieure, avec 699, 3 dans la Manche, avec 471, 2 dans le Calvados avec 225).

Trois associations communales ou intercommunales avec 116 membres complètent le total.

25 syndicats avec 13.166 membres sont reliés à l'Union des syndicats des Agriculteurs de France: une partie sont aussi affiliés à l'Union des syndicats de Normandie dont le siège a été fixé à Caen.

Ces chiffres, comme je le disais, ont dû s'accroître, et on ne se tromperait guère en évaluant à 22 ou 25.000 le nombre actuel des membres de ces syndicats normands; soit en moyenne, de 4.500 à 5.000 par département.

Sans doute, c'est un résultat déjà considérable, mais si l'on compare ces chiffres à ceux fournis par certains départements, on voit que la Normandie est encore loin d'avoir fait produire à l'idée syndicale son maximum d'effets : la Charente-Inférieure ne présente-t-elle pas près de 12.500 syndiqués, dont 7.500 dans une seule association ; le Maine-et-Loire, 7.500 dans un seul syndicat également ; ou la Sarthe, 6.000 avec 9.834 membres d'associations diverses, soit au total près de 16.000?

Si la diversité a présidé par suite des circonstances à la forme territoriale donnée aux syndicats normands, on a senti du moins, d'une façon générale, la nécessité de toujours décentraliser le plus possible, surtout dans les associations départementales, afin d'agir plus directement sur le cultivateur. Certes, une vaste association présente le grand avantage de former de suite un groupe important en écrémant pour ainsi dire une surface étendue : les premiers succès attirent les hésitants. Mais alors, une fois l'Association solidement constituée par des adhérents disséminés un peu partout, il faut, comme l'avait si bien compris le dévoué et regretté fondateur du Syndicat de la Manche, M. Garnot, organiser, dans tous les centres de quelque importance, des sections généralement cantonales qui portent ainsi la vie du centre à toutes les parties de l'organisme.

Grâce à cette décentralisation, poursuivie avec méthode, les sections locales, dotées d'un bureau particulier, de ressources, d'attributions spéciales, de dépôts, d'instruments perfectionnés qui sont leur propriété, servent de point de ralliement à tous les adhérents de la contrée : on s'y réunit pour les foires et les marchés ; on y groupe les commandes ; on y étudie les *desiderata* locaux qui sont ensuite transmis au bureau central.

On peut ainsi, même avec un syndicat à forme étendue, que les circonstances imposent parfois, se rapprocher du syndicat vraiment local, cantonal, ou même intercommunal (sinon communal, quand les communes sont trop peu importantes), qui semble à beaucoup de bons esprits le meilleur organisme au point de vue de la cohésion et de l'action sociale.

*
* *

Quels ont été en Normandie les résultats obtenus par les syndicats? Ils ont été déjà considérables, sans contredit, tant au point

de vue des progrès de la profession agricole qu'à celui des idées sociales elles-mêmes.

Il ne rentre pas dans l'objet de ce travail de démontrer longuement les services immenses rendus à la culture, tout d'abord, par l'achat en commun des engrais. L'emploi de ceux-ci a augmenté en quinze ans de 50 %, alors que, grâce aux syndicats, les agriculteurs voyaient les prix diminuer de 35 %. Cet usage s'est vu répandu jusque dans les coins les plus écartés et est venu rendre à notre sol souvent épuisé une vigueur nouvelle. Les cultures ont été de jour en jour améliorées; les rendements augmentés, les races d'animaux, comme conséquence, perfectionnées et sélectionnées. Qui donc eût pu produire cet immense effort en dehors des syndicats, qui, non contents de propager les meilleurs engrais, en surveillaient les analyses d'une façon rigoureuse?

Les instruments agricoles vulgarisés, les procédés scientifiques appliqués à l'art de cultiver, la chimie agricole mise à la portée de tous, la vente en commun des produits par l'ouverture de débouchés, l'organisation des transports, et enfin la défense de la profession sur tous les terrains, à l'extérieur comme à l'intérieur auprès des pouvoirs publics; tout cela ne doit-il pas leur être attribué pour une très large part?

Un reproche, on le sait, leur a été adressé: c'est que, créés souvent par la grande culture, ils devaient en favoriser surtout les intérêts. Une ignorance complète de la vie syndicale agricole peut seule expliquer ce grief, car, s'il est des classes auxquelles ait rendu service l'organisation des syndicats, c'est bien à la moyenne et à la petite culture, en Normandie comme ailleurs, en leur procurant, par la mise en commun des efforts, des avantages de toute nature, à commencer par le groupement des engrais ou la vente des produits, alors qu'un grand propriétaire eût pu souvent, grâce à l'importance de son exploitation, obtenir seul des conditions avantageuses.

Et dans le fonctionnement des bureaux de ces syndicats, véritable école de formation aux affaires, c'est souvent le petit propriétaire, le petit fermier qui vient apporter, avec des idées pratiques excellentes, résultat de son expérience, un concours sans lequel l'association verrait son effet diminué.

En contact fréquent les uns avec les autres, les représentants des agriculteurs, à quelque catégorie qu'ils puissent appartenir,

forment assurément l'un des milieux les plus démocratiques de notre époque.

Il suffit, d'ailleurs, de parcourir la liste des diverses institutions auxquelles s'est étendue l'activité syndicale pour juger de ces tendances et des résultats qu'elles ont pu amener, plus ou moins, suivant les circonstances.

En Normandie, je trouve les suivantes, indiquées par les divers statuts : concours, service d'élevage, vente de reproducteurs aux enchères, distribution de greffes, location de machines, bibliothèques agricoles, cours primaires et secondaires d'agriculture en faveur des fils de cultivateurs, bulletins syndicaux, champs d'expériences, revision des usages locaux, défense en justice contre les ravages du gibier; et, comme plus spécialement inspirées de tendances sociales : institutions d'arbitres dans 19 syndicats, expertises dans 11, placement des ouvriers et des domestiques, création d'institutions de prévoyance et d'assistance, Caisses de secours, coopératives, Caisses de retraite aux ouvriers agricoles, etc. Même en admettant, comme il est juste de le supposer, que tous ces projets n'aient pas été réalisés, ils n'en témoignent pas moins d'une direction nettement affirmée et les effets n'en sont pas moins visibles partout où les syndicats ont été vigoureusement constitués.

Les questions de mutualité sont plus que jamais, on le sait, à l'ordre du jour : or, on doit remarquer que les syndicats constituent une véritable école mutuelle d'enseignement et de perfectionnement dans la profession et qu'ils répandent chaque jour davantage ces idées mutualistes dans les masses en conseillant par leurs œuvres diverses, spécialement par celles dont je parlerai plus loin, le développement de la mutualité.

Au total, maintien des rapports cordiaux entre toutes les classes des populations rurales,— éloignement de ces utopies collectivistes qui (les dernières élections viennent d'en témoigner) n'ont pu, jusqu'ici du moins, mordre sur le sol normand, — obstacles apportés dans une certaine mesure à cette émigration vers les villes qui, sans les syndicats et leur action bienfaisante, eût été sûrement bien plus rapide, — et même, grâce à leur influence, retour vers la campagne manifeste, surtout chez un certain nombre de jeunes gens, n'y a-t-il pas là des résultats assez encourageants?

*
* *

Toutefois, si beaucoup a été déjà obtenu, que de progrès à réaliser encore !

Peut-être, sur la question qui a servi de première base à l'établissement des syndicats, je veux dire la propagation des engrais, y a-t-il peu de chose à faire, à moins que, par exemple, menacés dans leurs intérêts immédiats par la coalition récemment formée entre les fabricants, les syndicats n'opposent, par des coopératives spéciales, l'usine à l'usine.

Mais, sous le rapport de la vente des produits, nous avons encore énormément à apprendre et à organiser. De Normandie, en particulier, il nous faudrait aller prendre les leçons des Provençaux ou des Bretons, mais surtout, par rapport à un des produits qui intéressent le plus la culture normande, le beurre, travailler à imiter ces coopérateurs des Charentes et du Poitou, qui, patiemment, par groupes locaux, sont arrivés à expédier dans des wagons réfrigérants 3.000.000 de kilos de beurre sur le marché de Paris.

Allant encore plus loin, pour trouver encore une organisation supérieure, il nous faudrait suivre l'exemple de ces admirables Danois dont les œufs et les beurres inondent littéralement à cette heure notre principal débouché d'autrefois, l'Angleterre; peuple de 2.450.000 âmes, ils parviennent à exporter pour 145.000.000 de francs de beurre chaque année. Leur secret, c'est encore la coopération, même des plus humbles, mais avec un contrôle et une garantie qui permettent à l'acheteur de se livrer les yeux fermés.

L'association coopérative de production, forme spéciale de l'idée syndicale, se retrouve en réalité partout et toujours comme une des conditions premières, sinon l'essentielle, du progrès et de la richesse agricoles : plus que jamais, elle doit être l'objet de nos études les plus assidues. Aussi, déjà dans le monde agricole, et spécialement en Normandie, on s'apprête à suivre attentivement le Congrès international coopératif qui va se tenir à Manchester en juillet, dans l'espoir d'y trouver et les exemples les plus pratiques, et les débouchés les plus utiles, grâce à l'extension immense des coopératives de consommation anglaises.

Mais si le progrès matériel est bien, le progrès moral et social est mieux encore.

Il est, par exemple, une classe rurale en faveur de laquelle il y aurait beaucoup à faire. C'est celle des ouvriers ou journaliers agricoles. Elle tend par malheur à diminuer chaque jour d'importance, par suite de diverses circonstances, dont les moindres ne sont pas le service militaire, le désir de mener dans les villes une existence moins obscure, aux plaisirs plus faciles, et cette poussée vers les *places*, qui est une des épidémies les plus funestes de notre époque. J'omets un de ces motifs déterminants : c'est l'espoir de trouver un jour, grâce à l'une de ces professions urbaines, la sécurité de la vieillesse par une retraite peu à peu assurée. Nous en avons chaque jour la preuve.

Pour retenir aux champs ces déracinés qui, hélas, sombrent souvent sur le terrain des grandes villes, en échouant dans un hôpital, sinon ailleurs, sans avoir réalisé le rêve de leur jeunesse, il faudrait leur procurer, par l'association, des avantages de cette nature, dont la moyenne ou même la petite culture peuvent en général se passer.

Sans doute, nombre de syndicats normands, aux termes de leurs statuts, admettent dans leurs rangs, souvent avec une cotisation minime par faveur, les ouvriers ou journaliers agricoles. Mais, dans l'ensemble, on a fait peu de chemin sur ce point, surtout dans certaines régions.

Il serait donc nécessaire d'accentuer le mouvement, de créer à côté du syndicat, comme cela a été fait ailleurs, des Sociétés de secours mutuels rurales et cantonales, et surtout de suivre la voie ouverte par quelques groupes, et notamment par un syndicat modèle, celui de Castelnaudary, en organisant, chose plus facile qu'on ne le pense, grâce à la législation actuelle, de véritables Caisses de retraites agricoles.

Qu'on le remarque, d'ailleurs, si la consultation à l'issue négative des syndicats ouvriers et agricoles a pu faire écarter, du moins provisoirement, la réalisation par l'État du plan gigantesque des retraites ouvrières, il est à craindre, il est presque certain que l'on reviendra à la charge, et le meilleur obstacle à opposer à cette tentative ruineuse serait d'organiser, auprès des syndicats, des institutions autonomes de retraites qui pourraient être reliées entre elles par une fédération.

Si le crédit agricole par les caisses rurales a encore rencontré peu d'adeptes dans notre contrée, à l'encontre de certaines ré-

gions à culture cependant aussi avancée que la nôtre, cela n'est-il pas dû à ce qu'en Normandie, par suite d'un préjugé évident, la propagande a été menée très mollement? N'y aurait-il pas lieu de profiter de la loi sur les Caisses régionales de crédit pour faire connaître les services signalés offerts aux petits propriétaires surtout et même aux journaliers agricoles, presque tous en possession d'un lopin de terre?

A un autre point de vue, les associations syndicales sont appelées à se faire davantage encore les créatrices d'une des formes de la mutualité qui semble de jour en jour plus appréciée dans nos campagnes normandes, comme ailleurs. Je veux parler des Caisses d'assurance mutuelle contre la mortalité du bétail. On sait le développement très rapide pris depuis cinq ans par ces associations toutes locales qui, par la mise en commun des cotisations, arrivent, sans frais, à indemniser dans une forte mesure les cultivateurs victimes de pertes de bétail souvent désastreuses. Plus de 2.000 Caisses fonctionnent déjà, et il n'est que juste de le dire, l'État se montre partout leur protecteur éclairé, grâce au crédit de 2 millions ouvert pour cet objet au ministère de l'Agriculture.

La Normandie a vu s'en créer un grand nombre, sans que cependant le mouvement atteignît les proportions signalées dans d'autres départements, comme la Haute-Saône, qui compte 140 caisses, les Landes, qui en ont 300, etc.

La multiplication de tous ces organismes, s'appliquant à tous les besoins de la vie rurale, appelant à leur tête les hommes de la terre locale, pauvres comme riches, dans un contact permanent, en les formant à l'étude de leurs intérêts pour la sauvegarde de leur avenir, grâce à ce *self-help*, directement opposé à toute intervention abusive et perpétuelle de l'Etat, aurait pour résultat certain de mettre les populations à l'abri des décevantes utopies du collectivisme international.

Si ses docteurs et ses hommes d'action regardent avec raison les populations rurales en général, et les nôtres en particulier, comme beaucoup plus réfractaires que celles des villes à leurs enseignements, ils savent cependant qu'à la longue la goutte d'eau finit par pénétrer le sol : ils dressent leurs plans en conséquence. D'après le tout récent Congrès de Tours, consacré par eux à l'examen des questions rurales, il serait formellement dans leurs projets de propager certaines organisations pratiques installées

déjà en terre plus favorable, dans le Midi, et qui auraient par exemple pour effet de rendre les communes rurales propriétaires, naturellement aux frais des contribuables, de tout le matériel agricole le plus perfectionné : moissonneuses-lieuses, batteuses, etc... Des essais ont été tentés en pays de vignobles : le vin a été emmagasiné dans un chai communal, après avoir été pressuré à la cuve commune, et, lorsque la vente a été opérée, on a réservé 50 % du bénéfice pour les œuvres de propagande prolétarienne.

Que de semblables tentatives aient d'ici longtemps peu de chances de s'implanter dans nos pays de culture pour la vente en commun de récoltes et de produits, c'est certain; mais que beaucoup de braves ruraux des classes les plus modestes soient susceptibles de se laisser persuader par ces promesses, c'est non moins certain, et il est utile de veiller au danger.

C'est aux syndicats, contre-partie agissante du socialisme, qu'il appartient de barrer la route à cette mainmise, en organisant les institutions les plus variées pour l'avantage matériel et moral des populations rurales ; *Res, non verba :* telle est d'ailleurs la devise des syndicats, elle sera appréciée.

Le jour où, dans chaque département, au lieu de 5.000 les cultivateurs seraient fédérés au nombre de 20 ou 30.000 pour la défense de leurs intérêts communs, ce jour-là, la paix sociale des campagnes serait singulièrement assurée. De semblables associations pourraient alors constituer, comme de bons esprits en avaient formé le projet, la base et l'électorat d'une représentation sérieuse de l'agriculture dans ces chambres d'agriculture en question depuis tant d'années. Allant plus loin, certains y ont vu les éléments, déjà en partie réunis, d'une représentation des intérêts qui, par un suffrage à deux degrés, véritablement professionnel, permettrait de donner au Sénat, notre deuxième Chambre, une stabilité et une autorité réelles.

Quoi qu'il en soit, il y a dans le développement et l'organisation de plus en plus achevée et productive des syndicats agricoles une nécessité qui s'impose.

Aux jeunes gens il appartient d'y consacrer une part de jour en jour plus grande de leur activité et de leur intelligence pratique. On l'a vu, le champ est vaste, il est immense : nous ne sommes encore qu'à un début.

Initiés beaucoup plus tôt que leurs devanciers à ces questions

restées longtemps pays ignoré pour bien des hommes d'un certain âge, n'ayant pas eu d'ailleurs à subir encore, dans les luttes meurtrissantes de la politique, de ces blessures qui souvent découragent les plus vaillants, soutenus par un idéal social qui, on peut le dire, se dégage plus nettement qu'autrefois et dans son essence, et dans ses moyens, et fortifiés par l'enthousiasme, apanage de leurs années, ces jeunes gens sont appelés à remplir dans la question syndicale agricole un rôle important.

Beaucoup, d'ailleurs, qui avaient vu les carrières ordinaires encombrées et qui désiraient occuper utilement leur temps et leurs forces, d'autres que la nécessité amenait à cultiver des domaines menacés de rester sans culture, ont compris qu'il y avait dans le retour à la campagne, dans une résidence habituelle, dans ce travail de la terre, devenu maintenant une science vivante et féconde, à la fois un intérêt et un devoir. Ils se sont mis bravement à la tâche, et, par l'observation, l'étude, les essais reflèchis, ils veulent arriver à se créer une situation qui, de l'avis de beaucoup, en vaudra bien d'autres, au grand et vivifiant air des champs. Que ce retour à la terre continue et augmente, ceux qui y viendront n'auront vraisemblablement pas à le regretter.

Quand, en particulier, s'occupant avec esprit de suite de leurs travaux professionnels, ils chercheront à s'intéresser aux populations qui les entourent, ils trouveront près d'elles un sympathique accueil. Sans doute qu'ils ne veuilent pas *s'imposer*, ni *imposer* leurs vues et leurs méthodes, ni en agriculture, ni en matière d'association : ils rencontreraient une certaine méfiance. Mais sans cela ils verront peu à peu les idées qu'ils auront semées se répandre autour d'eux, elles feront leur chemin et s'implanteront solidement.

Grâce à ce contact quotidien qui est un des grands avantages de la vie rurale, ils seront à même de rendre des services de jour en jour plus appréciés. Tout le ressort de l'influence sociale est là, en Normandie du moins : si les campagnes d'idées ou de principes purs y échouent fréquemment, l'intervention des services tangibles est toute-puissante.

Les syndicats qui, placés en dehors de toute question politique, sont inaccessibles à nos divisions, fourniront à ces jeunes gens le moyen le plus pratique de travailler à l'amélioration sociale de leur contrée. Au lieu de voir leurs forces gaspillées dans une stérile oisiveté, ces *jeunes* sauront donner un noble et utile emploi à

leur activité, et ils pourront alors juger que, si le labeur social a des côtés ingrats, il a aussi sa récompense dans la satisfaction du devoir accompli et des services rendus à des populations dignes d'intérêt.

VTE DE GIBON,
Vice-Président du synd. des Agr. de la Manche.

III. — L'ASSOCIATION RURALE DANS LE PAS-DE-CALAIS

Je suis très honoré et très reconnaissant de l'appel que les organisateurs de ce congrès ont bien voulu m'adresser. Mais, depuis nombre d'années, j'ai dû abandonner l'étude des questions sociales et économiques qui ont cependant pour moi tant d'attrait. Je me suis consacré à la pratique, dans la direction d'une exploitation agricole. Loin des villes et des chemins de fer, je vis un peu en dehors du mouvement syndical et coopératif.

La main-d'œuvre n'étant pas encore très rare dans le pays, j'emploie les ouvriers plus volontiers que les machines. Ma culture n'a pas pour but la production de la betterave ou d'autres plantes industrielles. Je m'applique de préférence à l'élevage d'un nombreux bétail. Ainsi je n'ai guère à acheter qu'un peu de tourteaux. La plupart des produits de ma terre sont consommés sur place. Je n'ai pas de services à demander aux sociétés syndicales ou coopératives.

Cependant, par devoir social, je fais partie de plusieurs syndicats, et voici ce que cette participation désintéressée m'a permis de remarquer.

Les grands syndicats agricoles, dont le siège est à Paris ou dans les villes importantes de notre région du Nord, font beaucoup d'affaires et rendent de réels services. Une puissante organisation leur permet d'approvisionner leur clientèle, non pas dans des conditions de grand bon marché, mais avec de sérieuses garanties de qualité et de contrôle. Ce sont, en quelque sorte, des maisons de commerce se contentant d'un profit modéré pour la rémunération des capitaux engagés. Ces syndicats rendent des services à l'agriculture; mais je ne vois pas qu'ils aient une action sociale.

On a créé d'autres syndicats limités à un arrondissement, voire même à une commune. Beaucoup d'entre eux couvrent, plus ou

moins habilement, des ambitions politiques. Ils servent le gouvernement autant que l'agriculture.

Quelques-uns cependant, ceux qui embrassent de très petites circonscriptions, sont constitués dans un but d'amélioration sociale. Les propriétaires fonciers y tiennent une place considérable et bienfaisante. Cette prépondérance est même si grande que ce sont plutôt des bonnes œuvres privées que des syndicats. Au point de vue *affaires*, ils valent plus ou moins selon la persévérance du dévouement de celui qui les a créés. Les participants manquent d'initiative. Il faut provoquer leurs demandes, les solliciter, se charger de l'avance des fonds. Comme on n'a ni capitaux, ni magasins d'approvisionnement, on commande la marchandise au fur et à mesure des besoins, et, quand le wagon arrive en gare, le directeur du syndicat en fait lui-même la répartition. Le peu d'étendue des affaires rend l'économie médiocre. Mais les petits cultivateurs obtiennent ainsi un sérieux contrôle de la qualité.

Ces syndicats minuscules, qui peuvent d'ailleurs s'affilier à d'autres plus importants, sont les plus intéressants au point de vue social, à cause des avantages matériels qu'ils procurent et, plus encore, à cause des relations qu'ils entretiennent entre les propriétaires fonciers qui les dirigent et les petits cultivateurs.

Le paysan, qui subit avec une facilité déplorable le servage politique imposé par le gouvernement, se méfie de l'influence que le grand propriétaire voudrait exercer sur lui. Il vote docilement pour le candidat désigné par le préfet; mais il est disposé, par principe, à voter contre le candidat recommandé par le château. Même lorsque le châtelain remplit au mieux son rôle social, lorsqu'il est respecté et aimé, les populations rurales se détournent de lui, au jour du scrutin. Elles donnent leurs voix à quelque mauvais drôle par qui elles comptent obtenir facilement les faveurs administratives.

Ce ne sont ni les sages discours, ni les bons journaux qui changeront cette disposition. L'intérêt, un intérêt aveugle et mal entendu, est pour beaucoup dans les progrès de l'esprit révolutionnaire dans nos campagnes. L'électeur s'y vend au gouvernement quelquefois pour être abreuvé, mais plus souvent dans l'espoir d'une place quelconque, d'une exonération du service militaire, d'un dégrèvement d'impôts, pour lui ou pour quelqu'un des siens.

Il faut, croyons-nous, opposer l'intérêt à l'intérêt. Puisque le grand propriétaire ne dispose pas des faveurs officielles, il doit, pour conserver ou retrouver une influence légitime, faire faire de bonnes affaires aux ouvriers et aux cultivateurs qui l'entourent.

Le syndicat agricole, à circonscription réduite et affilié aux grands syndicats, est un instrument merveilleusement souple pour arriver à ce résultat. Il est donc souhaitable que les amis de la paix sociale en établissent le plus possible autour d'eux et qu'ils en assument la direction. Car, on ne saurait trop y insister, le succès de ces œuvres exige une autorité morale indiscutée, un peu d'argent disponible, des loisirs et du dévouement. Il faut y joindre de la prudence et de l'habileté pour faire accepter, rechercher même l'autorité directrice, sans jamais l'imposer.

Nous en dirons autant des caisses rurales de prêts qui se combinent d'ailleurs fort bien avec les petits syndicats. Nous ne croyons pas beaucoup au succès, surtout au succès durable, de ces associations quand il n'y entre que des petits cultivateurs. Le respect humain, la jalousie, le manque d'exactitude ont bientôt fait de les paralyser. Toutes celles que nous voyons fonctionner activement ont à leur tête un propriétaire important, qui s'y consacre sans réserve. On obtient ainsi des résultats profitables pour les cultivateurs, et les propriétaires qui veulent remplir leur devoir social trouvent là l'emploi d'un dévouement trop souvent repoussé ailleurs.

La vie politique tend à perdre chaque jour en considération et en dignité. Le peuple souverain, grisé par le suffrage universel, recherche *des chefs sur lesquels il puisse cracher au besoin*, ainsi que M. Jules Delafosse le disait dernièrement dans le *Correspondant* (1). Que ceux dont le cœur se soulève devant des luttes dont nous n'entendons certes pas nier la nécessité, se réfugient dans la direction des associations agricoles. Ils y trouveront plus de sérénité avec beaucoup de bien à réaliser (2).

BARON DE FRANCE.

Maintenay (Pas-de-Calais).

(1) *Correspondant*, n° du 25 mars 1902, p. 1016.
(2) V. ci-dessus, p. 59-61 du compte rendu général du Congrès, le résumé des observations qui ont suivi la lecture de ces communications.

UN DISCOURS DE M. PAUL BOURGET

Quand, après les *Déracinés*, parut l'*Appel au Soldat*, spontanément, sous la présidence de M. Paul Bourget et du marquis Costa de Beauregard, des hommes au cœur bien français s'unirent pour fêter Maurice Barrès. Le « Dîner de l'Appel au Soldat » est resté périodique, et le lundi 7 il était consacré à honorer d'hommages reconnaissants et de félicitations respectueuses l'auteur de l'*Étape*. Malgré la date tardive, nombreux étaient les convives, parmi lesquels : MM. le colonel de Parseval, Delaire, de Lur-Saluces, de Kermaingant, Charles Maurras, le colonel du Paty de Clam, Gaston Jollivet, Louis Etcheverry, V. de Marolles, le comte Léon de Montesquiou, Baumann, Mainguet, Maurice Pujo, Henri Lasserre, O. Havard, etc... M. Henri Vaugeois, le professeur sympathique qui, d'étape en étape, est devenu le vaillant directeur de l'*Action Française*, présidait à la place de Maurice Barrès, retenu en Lorraine par un douloureux anniversaire. Il a rappelé en termes excellents que l'*Étape*, « cette monographie d'une famille, — n'est pas seulement ce double chef-d'œuvre — d'art dramatique et d'analyse politique — autour duquel s'est ému et agité depuis quelques semaines tout notre monde lettré, ou savant, ou philosophe... Dans ces pages, en effet, dit-il, vous avez, cher Maître, interrogé la famille française contemporaine; vous lui avez demandé — question terrible — où elle en est. Et alors, précisément en raison des dangers, des hontes auxquels vous nous l'avez montrée courant, se précipitant chaque année plus vite, à mesure qu'elle se prête et s'adapte à l'abominable désordre démocratique et égalitaire, vous nous l'avez révélée plus précieuse, cette naturelle institution du foyer : que dis-je, plus précieuse ? — plus irremplaçable. Votre *Monneron*, le père insuffisant et déchu, c'est l'ilote ivre qu'il faudra faire voir à tous les jeunes hommes que l'École Normale et les Universités jettent à cette heure dans nos villes de province, comme les apôtres des pires illusions... »

M. Paul Bourget a répondu par un discours d'une sobriété éloquente qui contraste avec l'enflure des harangues creuses auxquelles nous sommes si souvent condamnés. Ceux qui se souviennent sont heureux de retrouver là, à travers la distance, l'écho fidèle de la pensée de Le Play.

A. D.

Vous venez de me donner, mon cher Vaugeois, vous et nos amis ici présents, une des émotions les plus rares et les plus douces qu'un écrivain puisse éprouver, celle de voir son effort intimement, complètement compris. En caractérisant comme vous l'avez fait de « monographie d'une famille » le livre que vous accueillez aujour-

d'hui d'une manière si flatteuse, vous avez résumé en deux mots tout le programme que mon ambition s'était tracé. Certes, c'est une bien modeste besogne que celle des monographies. Mais M. Delaire, qui nous apporte l'approbation des fidèles du sagace Le Play, vous dira que l'auteur des « Ouvriers Européens » la considérait comme le plus efficace outil de la recherche sociale. C'est un bien modeste objet d'études, aussi, qu'une famille de petite bourgeoisie ; mais M. Baumann, en qui nous saluons l'exécuteur testamentaire d'Auguste Comte, vous rappellera que le grand philosophe conservateur, outragé l'autre mois par une inauguration sacrilège, a posé, comme premier principe à sa politique positive : « La société se compose de familles, et non d'individus... » Qui définirait les conditions de santé des familles aurait défini du même coup les conditions de santé des Etats. Des tâches de cette ampleur ne sont pas dévolues au romancier. Il peut seulement apporter un témoignage, le rédiger avec toute la conscience dont il est capable, raconter, suivant une formule heureuse, « un fragment d'histoire possible », puis l'interpréter par une hypothèse sur les causes. Ainsi a procédé notre ami Barrès, — avec quelle supériorité ! — dans l'admirable roman sous l'invocation duquel vous avez baptisé ce dîner. Ainsi ai-je essayé de procéder moi-même dans l'*Étape*. N'arriver aux idées qu'à travers les faits, à la généralisation qu'à travers l'observation, il n'existe pas de méthode plus scientifique. Elle serait aussi valable, convenablement appliquée, pour l'artiste littéraire que pour le savant. Elle est la seule qui compte pour le politique. C'est la vôtre, messieurs. C'est elle qui a présidé à la fondation de votre *Action Française*. Voilà pourquoi votre suffrage m'est deux fois précieux.

Il paraît singulier, n'est-ce pas, qu'un mouvement tel que le vôtre ait pu naître d'une conception sur la meilleure méthode d'après laquelle conduire son esprit : souvenez-vous pourtant. Il y a quelques années, — peu d'années, mais elles ont été si pleines de douleurs pour les bons citoyens qu'elles comptent double et triple — vos jeunes et libres intelligences se sont heurtées à un ensemble d'événements qui vous ont montré une patrie couverte de plaies, une France malheureuse et atteinte dans sa vitalité profonde. Ces symptômes, vous avez eu l'énergie de les considérer dans leur réalité menaçante. Vous vous êtes résolument interdit cet optimisme menteur et commode, qui ne règne pas que dans les

discours officiels et les comices agricoles. Vous avez eu, vous, des Français passionnés, le courage de constater partout autour de nous les signes sinistres de la décadence, et de les constater comme des cliniciens virilement et minutieusement. Puis, persuadés que l'on n'agit sur la nature qu'en la comprenant, à un effet permanent vous avez cherché des causes permanentes. Cette opération est toute simple, si simple que personne ne se charge de l'exécuter. Combien de nos contemporains ressemblent au Girondin Louvet, lequel, dans ses *Mémoires*, après avoir raconté la fin tragique de ses complices en révolution, ses propres misères, les atrocités de la Terreur, conclut comiquement : « Et dire que tout cela né serait pas arrivé si le Roi avait gardé Rolland au ministère ! » Vous, Messieurs, vous ne voulez pas expliquer la Terreur par la mise à pied de Rolland, et vous ne croyez pas davantage que de lui rendre son portefeuille réparerait le désastre public. C'est l'originalité de votre petit groupe. Elle est très grande. Vous avez désiré y voir plus avant.

Vous vous êtes posé cette question qu'un de nos maîtres hasardait déjà vers le commencement du XIX[e] siècle : « Que s'est-il donc passé dans la société qu'on ne puisse plus faire aller qu'à force de bras une machine qui allait autrefois toute seule, sans bras et sans effort? » Et vous avez conclu qu'une loi essentielle de la vie nationale était méconnue en France, depuis ces cent dernières années. Quelle loi? La réponse semblera étrangement humble aux prophètes grandiloquents de l'humanité nouvelle qui parlent d'instaurer un *millenium* de Bonheur universel et de Justice absolue. Mais souvenons-nous de M. Taine tirant, lui aussi, de son immense travail sur les *Origines de la France Contemporaine* cette humble conclusion : « Une société humaine est une chose vaste et compliquée » (1). Oui, humble conclusion, mais quelles conséquences! «... Par suite, il est difficile de la bien connaître et de la bien manier. *Il suit de là qu'un esprit cultivé est plus capable qu'un esprit inculte et un homme spécial qu'un homme qui ne l'est pas.* » Telle est la portée d'un principe d'apparence banale, quand il est exact. Le vôtre, celui que vous avez dégagé de l'observation quotidienne de

(1) Comparez les belles lettres que M. Taine nous a adressées et dans lesquelles il compare, lui aussi, son œuvre aux monographies de famille (*Réf. soc.*, 1[er] avril 1885, p. 346), et surtout la lettre-préface qu'il nous a donnée pour *La Réforme sociale et le centenaire de la Révolution*, et dans laquelle il met en relief l'inanité des sophismes de 1789 en face de la complexité des faits réels. (*Réf. soc.*, 16 mars 1893).

notre France actuelle, c'est qu'un pays ne peut pas se passer de continuité, qu'un peuple n'est pas la simple addition des citoyens vivants, qu'il est composé de ses morts pour une part, pour une autre part de ceux qui naîtront. Il est comme un corps dont les trois dimensions sont le présent, le passé et l'avenir. Mais, pour que la continuité existe, elle veut des organes. Rechercher et dégager dans notre France décomposée les organes nécessaires de continuité, c'est à quoi vous vous êtes appliqués, et vous êtes devenus des traditionalistes par positivisme.

Ce retour de votre pensée, je puis dire, — car c'est l'histoire de ma pensée à moi et de tant d'autres, — ce retour de nos pensées à des vérités si méconnues depuis un siècle, arriverez-vous, arriverons-nous à le faire accomplir à nos citoyens avant les irréparables catastrophes? Que de bonnes volontés y travaillent, et en France même, et hors de France. Je pense en ce moment à nos chers exilés. Je vois ici beaucoup d'ouvriers vaillants de cette œuvre, écrivains, conférenciers, fidèles de la première heure et recrues de la dernière, tous également convaincus de l'erreur radicale des faux dogmes de 89. Je n'ai pas besoin de les nommer pour que vous saluiez en eux une haute élite intellectuelle. Les événements serviront-ils ou trahiront-ils ces dévouements? Ni vous ni moi, Messieurs, ni personne n'en peut rien savoir. Mais ce que nous savons c'est que vous pourrez, c'est que nous pourrons, quoi qu'il arrive à l'*Action Française*, revendiquer comme notre devise l'admirable déclaration par laquelle l'un des plus lucides de nos aînés, Bonald, terminait en 1820 le dernier numéro du *Conservateur*, cette *Action Française* d'alors : « Voilà où en est la France, et, qu'elle soit destinée à périr ou à survivre à ses déchirements, nous osons espérer, en terminant cette pénible carrière, que nos écrits resteront comme une protestation solennelle contre les erreurs qui l'auront perdue et comme un dépôt où elle retrouvera les doctrines qui pourront la sauver ».

C'est avec l'affirmation d'espérance contenue, malgré tout, dans ce fier et mélancolique testament que je lève mon verre, Messieurs, à l'*Action Française* (1).

PAUL BOURGET.

(1) *L'Action Française* (28, rue Bonaparte), dont le colonel de Villebois-Mareuil fut le fondateur, procède essentiellement d'Auguste Comte et de Frédéric Le Play. Elle s'attache à la constatation positive des faits et cherche à dissiper toutes les « nuées » sophistiques. C'est assez dire que sur le terrain politique, faisant tête à la fois aux malfaiteurs et aux naïfs, elle combat courageusement les faux dogmes de 1789, « dont nous vivons et nous mourons », suivant la forte pensée d'Émile Montégut.

UNE EXCURSION SOCIALE A LIÈGE

La réunion annuelle de la Société belge d'Économie sociale a eu lieu le 3 juillet. Plus d'une fois déjà elle s'était tenue à Liège, mais dans cette grande cité industrielle où les œuvres sociales déploient une activité si variée, les sujets d'observations instructives ne font jamais défaut. Le programme avait été très heureusement préparé par M. Dejace, qui a dirigé l'excursion avec MM. E. Van der Smissen, ancien président de la Société, et V. Brants, secrétaire perpétuel. Plus de cinquante membres, dont beaucoup appartiennent aux Unions, ont pris part à cette réunion, et M. Delaire a exprimé la sympathie de la Société internationale pour la Société belge, en même temps que les remerciements de tous pour les organisateurs de la journée et les directeurs des établissements visités : M. Picard, de la Vieille-Montagne, Dom Scaloni, supérieur, et M. Dallemagne, membre de la Chambre des représentants, président du Conseil d'administration de l'orphelinat salésien; M. Arthur Legrand, du secrétariat des œuvres sociales de l'arrondissement de Liège, et M. Doat, notre confrère, qui, malheureusement très malade, n'a pu nous faire lui-même les honneurs des grands ateliers de la Compagnie des conduites d'eau aux Vennes. Indiquons en quelques mots l'intérêt de chacune de ces quatre visites.

Villa des vieux ouvriers et orphelinat a Cointe. — Pour les vieux ouvriers qui ne peuvent rester au foyer familial, la Vieille-Montagne, grâce aux libéralités des membres de son Conseil, a ouvert, il y a dix ans, un asile dans une situation des plus heureuses, sur un plateau boisé qui domine la ville de Liège et la vallée industrielle de la Meuse. Construit comme un cottage anglais, avec de vastes fenêtres et des halls spacieux, l'asile offre quarante-deux chambres pour vieux ménages ou célibataires. Dans les premières années, les ouvriers pensionnés par la Société témoignaient une répugnance visible pour l'asile; aujourd'hui, de tous les établissements de la Compagnie, ils y sollicitent leur admission. Le régime est très libre; ils sortent à leur gré et s'ils travaillent un peu dans la maison ou le jardin, ils reçoivent un petit salaire. Une section spéciale de la maison sert d'asile de convalescence pour permettre aux ouvriers sortant des divers hôpitaux de la Société de refaire plus vite leurs forces au grand air. Enfin, un orphelinat reçoit les orphelines, leur donne l'instruction et surtout l'éducation ménagère. Les Filles de la Charité dirigent cet orphelinat ainsi que les services intérieurs et l'infirmerie de l'établissement. Le service religieux est assuré, dans une belle chapelle récemment construite, par les vicaires de la

paroisse. L'asile de Cointe, que *la Réforme sociale* avait déjà signalé, fait le plus grand honneur à la Société de la Vieille-Montagne; on se rappelle d'ailleurs que celle-ci a obtenu en 1867 l'un des grands prix du Nouvel-Ordre de récompenses créé sur l'initiative de Le Play, et qu'elle n'a point cessé de mériter les plus hautes récompenses aux Expositions d'économie sociale. En 1901, elle a réparti, entre ses 10.997 ouvriers, 10.440.713 francs de salaires, et consacré à l'alimentation de ses Caisses de secours et de prévoyance l'énorme somme de 615.327 francs.

Institut Saint-Jean Berchmans (orphelinat salésien). — Construit rue Jacob-Macoy, grâce à de généreuses libéralités liégeoises, cet orphelinat continue l'œuvre d'éducation professionnelle créée par dom Bosco et qui compte aujourd'hui, sous la direction de dom Rua, 271 maisons de garçons, 198 de filles et des centaines de patronages ou de missions dans tous les pays, et surtout dans l'Amérique du Sud. L'Institut de Liège contient environ 230 pensionnaires répartis en divers ateliers : menuisiers, tailleurs, cordonniers, imprimeurs, relieurs, forgerons, etc. Ils entrent à douze ans et suivent aussi les classes primaires. Une division fait des études humanitaires en vue surtout de recruter l'œuvre elle-même et d'en étendre l'influence. Le placement des objets fabriqués est toujours une difficulté. Beaucoup de choses peuvent être faites pour la maison : vêtements, chaussures, menuiserie, ameublement... Pour le reste, imprimerie, ferronnerie, etc., il faut que les amis de l'œuvre trouvent des débouchés. En outre de ses internes, l'Institut Saint-Jean reçoit aussi trois fois par semaine, dans ses patronages, près de 200 enfants des environs. Enfin, les Sœurs salésiennes, qui s'occupent de la cuisine et de la lingerie, ont dans leur couvent un patronage de petites filles. Il y a donc là un foyer ardent de moralisation chrétienne et d'éducation professionnelle.

Secrétariat des œuvres sociales de l'arrondissement de Liège. — C'est M. Legrand lui-même qui est venu exposer à la séance l'organisation et le fonctionnement de ce secrétariat, qui rappelle ce qu'on a fait si bien aussi, à Lille et à Roubaix à l'Office central des œuvres sociales et charitables. Il suffit d'énumérer les œuvres auxquelles le secrétariat sert d'organe commun, pour qu'on en comprenne toute l'utilité : Cercles ouvriers, Sociétés de secours mutuels, Sociétés pour l'affiliation à la Caisse de retraites de l'État, pensions de vieillesse, Sociétés d'épargne, Sociétés de crédit et d'assurance agricole, Sociétés de maisons à bon marché pour employés ou pour ouvriers, Associations pour le repos dominical, Sociétés dramatiques et chorales, Sociétés de tempérance, Comité de rédaction de presse, Bibliothèques sociales, Cercle de conférenciers, Comité d'action et de propagande où chacun peut employer son activité, Secrétariat du peuple, Comité consultatif pour fonction-

naires communaux, Organisation et préparation de Congrès, etc. (Siège rue Lonhienne, 2, à Liège).

Compagnie générale des conduites d'eau aux Vennes. — Vers trois heures, la Société s'est rendue à l'extrémité du quartier des Vennes (qui est en voie de transformation, par suite des travaux nécessités par une dérivation de la Meuse et par la préparation d'une exposition universelle pour 1905); elle a visité l'usine de fabrication des conduites d'eau, que notre éminent compatriote et confrère, M. Henri Doat, a placée au rang des grandes industries liégeoises. M. Doat étant retenu par la maladie, ses collaborateurs ont fait visiter les divers ateliers pour la fonte, la construction, les épreuves, la préparation des modèles, etc... On a pu constater tous les perfectionnements les plus récents en ce qui concerne la prévention des accidents du travail. Puis, M. Halleux, directeur des institutions patronales créées pour les 700 ouvriers de la maison, en a exposé le fonctionnement : fonds de retraites, caisse de secours, assurances accidents, etc. Il a insisté, notamment, sur l'affiliation des ouvriers à la caisse de retraites de l'État, qui est devenue obligatoire dans les ateliers de la Compagnie depuis décembre 1893. Les rentes acquises pour 2.568 ouvriers, dont 1878 ont quitté l'usine, s'élèvent à plus de 57.000 francs.

MÉLANGES ET NOTICES

UN NOUVEAU CONCOURS DE MONOGRAPHIES. — Enquête sur la situation matérielle et morale des marins pêcheurs (*par région maritime, par quartier, ou par commune*). — La Société d'enseignement professionnel et technique des pêches maritimes ouvre un concours dont le programme est le suivant :

Première partie : 1° Vue d'ensemble sur la situation actuelle de l'industrie de la pêche (établissement, personnel, outillage, capitaux engagés, production, débouchés). — 2° Influence des transformations industrielles analysées sur les conditions du travail et la situation des marins pêcheurs (recrutement des marins pêcheurs; régularité du travail; emploi comparé des hommes, des femmes, des jeunes gens; bien-être matériel du marin pêcheur ; gain annuel ; profits accessoires ; sociétés de prévoyance ; conditions sanitaires). — 3° Travail des femmes et des enfants (gains ; la femme peut-elle travailler chez elle ? La fré-

quentation scolaire est-elle régulière et peut-elle l'être ?). — 4° Est-ce que les marins pêcheurs s'adonnent aux travaux agricoles?

Deuxième partie : 1° Monographie de trois familles de pêcheurs ou de matelots de conditions différentes (composition de la famille; moyens d'existence ; travail de chacun de ses membres (indiquer si la femme est en même temps ouvrière); habitation; alimentation; habillement. — 2° Budget de la famille (salaire du mari, de la femme et des enfants; vente de produits obtenus par l'élève d'animaux, volailles, abeilles, vers à soie; subventions ou secours; revenus de propriétés ; recettes en nature, gains accessoires ; dépenses en argent; nourriture, logements, chauffage; éclairage; habillement; menus plaisirs; dépenses de prévoyance; épargne et dettes, placements et caisse d'épargne; situation de la famille.

Le concours sera ouvert jusqu'au 31 décembre 1902. Des prix demandés à M. le Président de la République et à MM. les ministres de l'Instruction publique, du Commerce et de la Marine, seront accordés aux meilleurs mémoires.

Adresser les communications à M. Georges Hamon, secrétaire général de la Société d'enseignement professionnel et technique des pêches maritimes, boulevard Port-Royal, 97, Paris-XIV°.

Les membres de la Société et des Unions, nous n'avons pas besoin de le leur rappeler, sont particulièrement qualifiés pour prendre part à une enquête qui fait appel à notre méthode de monographies. Tous ceux que les déplacements de la saison appellent sur les côtes de l'Océan pourraient trouver dans ces études une diversion agréable aux ennuis de l'inaction. Ils auraient pour guides de nombreux exemples insérés dans les *Ouvriers Européens* et les *Ouvriers des Deux Mondes*, notamnent : Pêcheur de Marken (Hollande), Pêcheur de Saint-Sébastien (Pays basque); Pêcheur côtier de Martigues (Provence) ; Pêcheur côtier d'Heyst (Flandre Occidentale); Pêcheur côtier d'Etretat (Normandie); Pêcheurs côtiers du Finmark (Laponie, Norvège); Pêcheurs côtiers de l'archipel Chusan (Chine), etc.

MONSEIGNEUR FOURNIER, évêque de Nantes. — Il ne faudrait pas accepter facilement que le génie puissant, mais régressif de Joseph de Maistre et les vues contradictoires de Lamennais aient dominé, pendant le cours du XIXe siècle, l'Église catholique de France, dont un grand nombre d'évêques se sont montrés dignes des plus beaux temps du christianisme. Qu'il nous suffise de rappeler les trois archevêques de Bordeaux, qui ont administré ce grand diocèse pendant quatre-vingts ans, l'intrépide d'Aviau de Sauzay, qui n'émigra pas et qui, pendant dix ans, évangélisa le centre et l'est de la France ; l'éminent cardinal de Cheverus, l'un des plus fermes restaurateurs de la

discipline dans le clergé; l'excellent et infatigable cardinal Donnet, ancien missionnaire; l'éloquent évêque d'Orléans, Mgr Dupanloup; le vénérable Darboy, archevêque de Paris, si aimable et si distingué, martyr de la Commune, et Duvoisin, évêque de Nantes. Il n'y a pas de plus beaux noms dans l'épiscopat français.

C'est à cette direction que se rattache mon parent et ami, Mgr Félix Fournier, évêque de Nantes; aussi a-t-il laissé, dans toute la Bretagne, une mémoire chère à toutes les populations. Et, pour en témoigner, à un moment de difficultés et d'épreuves pour l'Église, l'administration municipale de Nantes a donné, il y a quelques mois, à une des places de Nantes, le nom de son ancien évêque. Je saisis l'occasion de l'en remercier au nom de la famille Fournier.

Issu d'une branche collatérale de la famille Fournier, de Limoges, qu'on trouve inscrite sur les registres consulaires à la fin du XVIIe siècle, unie elle-même à la famille Juge, l'une des plus anciennes du Quercy et du Limousin, qui a donné deux cardinaux à l'Église au XIVe siècle et au XVIIIe siècle, un grand magistrat, le premier maire de Limoges, honoré de l'amitié de Turgot et de la confiance du Parlement de Bordeaux (nous possédons à cet égard plusieurs lettres du premier président Leberthon et du procureur général Dudon: MM. Juge ont plaidé devant le Parlement de Bordeaux, dont relevait pendant 150 ans le présidial de Limoges, aujourd'hui cour d'appel), Félix Fournier, orphelin de bonne heure, dut à sa mère, chrétienne de courage et d'intelligence, de faire de fortes études au séminaire de Nantes, d'où il sortit pour devenir bientôt vicaire et curé de Saint-Nicolas, la paroisse principale de Nantes qu'il a administrée pendant plus de trente ans et où se trouve aujourd'hui son tombeau.

Sa cure devint bientôt le centre religieux de Nantes. Son esprit, sa verve intarissable, son aménité, sa pratique discrète d'une charité inépuisable, une facilité de parole bien rare par sa vivacité et son naturel, l'habitude de ne voir, dans les hommes et dans les choses, que le bon côté, une activité qui n'avait pas de limite (il pouvait gravir à quarante ans l'aiguille du midi d'Ossau), enfin le charme d'une organisation d'élite par la bonté et l'esprit, lui acquirent tous les cœurs, dans tous les partis. C'est ainsi qu'il devint l'ami de M. Waldeck-Rousseau, père du dernier président du conseil et que, si la duchesse de Berry lui avait montré plus de confiance, il l'aurait arrachée aux embûches de l'affreux Deutz.

Aussi fut-il élu, en 1848, membre de l'Assemblée nationale à une immense majorité. Nous le voyons encore à Paris revêtu de ses insignes, et il aurait été indéfiniment réélu s'il n'avait préféré se consacrer à la reconstruction de l'église de Saint-Nicolas sous l'habile direction de Violet-le-Duc. Il n'estimait pas les nécessités de la politique, et c'est pour

ce motif qu'il s'était séparé de bonne heure de Lamennais, son ami et son camarade, ainsi que Lacordaire. Orateur des plus distingués, interprète profond et toujours original de l'Évangile, il faisait consister sa mission sacerdotale plutôt dans les méditations que dans les éclats oratoires, et surtout dans les œuvres plutôt que dans les discours. Nul ne faisait un simple prône du dimanche, une retraite du soir mieux que lui. Appelé à Tours, dans des fêtes fort belles et fort suivies, à soutenir une sorte de joute avec le cardinal Pie, Mgr Freppel et le père Félix, encore éloquent, sa parole pénétrante et chrétienne lui attacha sur-le-champ un immense auditoire, en présence des plus grands docteurs de cette époque si riche pour l'Église de France en caractères et en talents. C'est ainsi qu'il avait été appelé en 1848 à monter dans la chaire de Notre-Dame.

Lorsque les tendances du second empire devinrent moins exclusives, ses amis le désignèrent au choix de Napoléon III qui l'avait connu en 1848 à l'Assemblée nationale. Ce choix ne plut pas beaucoup aux vieux docteurs en théologie, nourris des dogmes de Joseph de Maistre ou du jeune Lamennais; mais il fut accueilli avec enthousiasme par tous les Bretons. Mgr Fournier devait rappeler le type des grands évêques populaires de Bretagne au moyen âge par son activité, son initiative, ses allures libérales, sa facilité à comprendre et à manier les hommes. Peut-être les inquisiteurs du XIIIe siècle lui auraient-ils trouvé trop d'esprit et des idées chrétiennes trop élevées, comme celle de pardonner à ses détracteurs ou de les oublier et l'habitude de fermer les yeux, de même que Fénelon, sur les larcins d'évêché. La crosse et l'encensoir n'avaient pas amoindri la verve, la générosité, la simplicité d'accueil, le charme de l'ancien vicaire de Saint-Nicolas.

Aussi, quand le nouvel évêque demanda à tous ses amis de Bretagne leur concours pour édifier, en exécution d'un vœu patriotique, en 1870, la belle collégiale de Saint-Donatien, dirigée actuellement par l'abbé Hillaireau, l'un de ses bras les plus fidèles et les plus sûrs, quand il entreprit de transformer la vieille cathédrale de Nantes en une des plus belles églises de Bretagne, qui abrite le tombeau de Lamoricière, quand il se mit à la tête d'une foule d'œuvres d'enseignement, de patronage, d'assistance, il trouva tous les cœurs généreux et toutes les bourses largement ouvertes.

Le nom de l'évêque Félix Fournier est demeuré ainsi et demeurera associé au grand mouvement de relèvement qui, depuis trente ans, a fait de Nantes une belle ville et un centre important de commerce et d'industrie, et qui, confié à des mains dévouées et intelligentes, telles que celles de la famille Bureau, du directeur du *Phare de la Loire* et de beaucoup d'autres Nantais, notamment du vaillant groupe de la Loire navigable, a rendu à Nantes l'influence commerciale qu'il a eue au

XVIIIe siècle, à l'époque où Graslin, l'un des économistes que Turgot a honorés d'une réponse spéciale, plaçait avec hardiesse les études sociales à côté des études économiques.

Appelé à Rome en mars 1877, déjà âgé, mais plein d'énergie, par une petite crise d'évêché (car il y a des crises dans les évêchés depuis saint Paul), Mgr Fournier reçut de Pie IX un accueil bien différent de celui que le vieux saint Jacques fit au grand apôtre des gentils, et ses ennemis en demeurèrent confondus. Ils le sont encore. Mgr Fournier commit cependant une faute, non pas d'oublier les médisances des vieux théologues, mais de trop prêcher dans les belles églises de la Ville Éternelle et de méconnaître l'avis des médecins qui lui affirmaient qu'au mois de mars la malaria n'est pas indulgente pour les Français à Rome. Il y est mort avec le courage d'un Breton et la piété d'un évêque. Son retour à Nantes fut un triomphe. A la fin du repas funéraire, qui réunissait tout ce que la Bretagne comptait de plus illustre, tous les convives se levèrent et dirent le *De profundis* suprême.

L'un des secrétaires de mon excellent parent et ami, chanoine de la cathédrale de Nantes, M. l'abbé Pothier, vient d'écrire sa biographie avec un dévouement touchant et une abondance illimitée de faits, de détails et de documents (1). J'ai tenu à la recommander aux chrétiens animés du même esprit de bonté, de tolérance et de générosité que Mgr Fournier. Nous remplissons donc une sorte de devoir familial en consacrant ces courtes pages à la mémoire d'un des esprits les plus distingués que nous ayons connus dans une vie déjà longue. Heureux lui-même, Mgr Félix Fournier portait bonheur aux autres. Il bénit notre mariage il y a plus de cinquante ans.

E. FOURNIER DE FLAIX,
correspondant de l'Institut.

A PROPOS DES LIBERTÉS LOCALES AU MOYEN AGE. — A l'appui de la communication de M. Frantz Funck-Brentano (ci-dessus, p. 63), M. Albert Babeau, de l'Institut, a insisté sur ce fait qu'il y avait au moyen âge plus de liberté qu'on ne le croit à notre époque ; il a cité notamment les grandes assemblées d'habitants devant lesquelles avaient été traitées des questions politiques, à Venise et à Paris, au XIIIe et au XIVe siècle. De son côté, M. Frantz Funck-Brentano a ajouté qu'il croyait que les communautés de villages existaient au moyen âge, mais que, personnellement, il n'en avait pas trouvé trace dans les textes qui lui sont passés sous les yeux, ce qui ne doit pas surprendre étant donnée la rareté des documents écrits concernant les organisations villageoises au moyen âge (V. aussi Ch. de Ribbe; *La Société provençale à la fin du moyen âge*, liv. III, « la Commune »).

(1) *Mgr Fournier, évêque de Nantes, sa vie, ses œuvres*, par l'abbé Pothier, son secrétaire. Nantes, Libarot, éditeur, 2 vol., 1900.

LES FAITS ÉCONOMIQUES ET LE MOUVEMENT SOCIAL

PAYS DE LANGUE ANGLAISE.

SOMMAIRE. — Triomphe britannique. — Les six Premiers. — Hooliganisme. — L'achèvement du canal de Panama. — Les idées pacifiques aux Etat-Unis.

Triomphe britannique. — Le mois de juin 1902 devait être consacré par l'empire britannique à célébrer un triomphe qui eut bien risqué, dans ses manifestations tapageuses, d'être dangereusement arrogant et grisant, si la maladie imprévue d'Édouard VII n'eut soudain fait passer dans tous les cœurs une émotion grave, et rappelé, en ces superbes préparatifs de fête, la fragilité des bonheurs humains.

Le peuple anglais a éprouvé une satisfaction très naturelle en apprenant la fin d'une guerre qui avait commencé en octobre 1899 et l'annexion de deux petites républiques qui, tenant bien la parole donnée par le président Krüger, ont étonné le monde par leur résistance. Entre lord Kitchener et lord Milner, et d'autre part MM. Steijn, Schalk-Burger, les généraux Louis Botha, Delarey, etc., l'accord a été signé à Prétoria le 31 mai. C'est aussi un 31 mai qu'il y a plus de quatre siècles, en 1431, on brûla Jeanne d'Arc. Et M. W. T. Stead, qui fait ce rapprochement, ne craint pas d'ajouter que ce triomphe-là dut être accueilli, au temps du roi Henri VI, avec un enthousiasme à peu près pareil. On se félicite aujourd'hui d'avoir définitivement réduit l'État-libre d'Orange et celui du Transvaal, condamnés à perdre leur indépendance, parce qu'ils barraient la route du Cap au Caire. On ne songe pas trop à se demander quel prix a coûté l'opération (1). On ne veut pas se rappeler qu'en mars 1901, lord Kitchener et le général Botha s'étaient entendus presque sur les mêmes conditions, et que la paix eut été conclue quatorze mois plus tôt, presque au lendemain de l'avènement d'Edouard VII, si M. Chamberlain et lord Milner eussent été moins intransigeants. On aime mieux témoigner une juste reconnaissance à l'armée dont la tâche fut autrement difficile qu'on ne dit souvent et qui n'a manqué ni de courage ni d'endurance (2). Le Parlement à l'unanimité, moins les voix des Irlandais, vient de voter 50.000 livres sterling (1.250.000 francs) à lord Kitchener qui avait déjà reçu 30.000 livres sterling après la conquête du Soudan.

Si les Boers ont dû, pour sauver leur vaillante race d'une extermination totale, faire le douloureux sacrifice de leur indépendance nationale, ils ont

(1) Cinq milliards et demi de francs, d'après une publication du Cobden Club.

(2) Voir dans la *Revue des Deux-Mondes* du 15 juin « Quelques enseignements de la guerre Sud-Africaine. »

pour les autres questions, obtenu des solutions assez équitables (1). Les anciens combattants des deux républiques ne seront privés ni de leur liberté personnelle, ni de leurs biens. Les anciens rebelles du Cap et de Natal pourront être traduits en justice pour trahison, déchus de leurs droits électoraux, mais jamais condamnés à mort. Dans les écoles publiques du Transvaal et de la colonie du fleuve Orange, la langue hollandaise sera enseignée, là où les parents des enfants le désireront. Son emploi sera autorisé devant les tribunaux lorsqu'il paraîtra devoir rendre la justice meilleure et plus efficace. On sera, moyennant une licence, admis à posséder les armes nécessaires pour se protéger. Aucun impôt spécial ne sera levé sur la propriété foncière pour frais de guerre. Sans parler d'avances qui pendant deux ans ne porteront pas intérêt, la Grande-Bretagne accordera une subvention de 3 millions de livres sterling (75 millions de francs) pour indemniser des pertes de guerre et aider à rebâtir les fermes. Enfin l'article 7 du traité stipule que l'administration militaire sera, à la date la plus prochaine possible, remplacée par un gouvernement civil, et que, dès que les circonstances le permettront, on introduira des institutions représentatives préparant l'autonomie. C'est alors seulement que sera tranchée la question des droits électoraux à donner aux indigènes. Il faut avoir confiance dans ces promesses puisque, dès le 21 juin, le gouvernement militaire a fait place, dans les deux nouvelles colonies, au gouvernement civil. Et peu de jours après, M. Chamberlain a eu la sagesse de rejeter l'inopportune pétition des *suspensionnistes* du Cap. On appelle ainsi ceux qui, avec lord Milner et le Dr Jameson, avaient proposé de retirer à ce pays son *self-government*, par défiance de l'élément afrikander. C'eut été un singulier moyen de rétablir l'harmonie dans l'Afrique du Sud.

On peut être certain qu'en faveur de la paix et des mesures d'apaisement s'est exercée l'influence personnelle d'Édouard VII. Il souhaitait sans aucun doute que nul bruit de guerre n'attristât son couronnement que l'on se préparait à célébrer, on sait avec quelle solennité, le jeudi 26 juin. Or, le mardi 24, on apprit tout à coup qu'une maladie subitement aggravée avait nécessité une sérieuse opération chirurgicale, et que les fêtes étaient ajournées. Les inquiétudes qui angoissèrent alors tant de cœurs ont heureusement été courtes. Et le roi se rétablissant a déjà fait donner le samedi 5 juillet, aux cinq cent mille pauvres de Londres, le banquet qu'il leur avait promis : chaque convive avait reçu de la maison Bass une bouteille de bière et a emporté un gobelet orné du portrait du souverain. Les feux de joie que l'on avait disposés sur des centaines de collines d'Angleterre et d'Écosse ont pu être allumés. L'allégresse est revenue, et il reste à cette grande nation d'avoir, en cette vive alarme, montré sa

(1) Sur l'*avenir du Sud-Africain*, lire la très remarquable étude de notre confrère M. l'abbé Piolet (*Correspondant*, juin et juillet).

profonde unanimité, d'avoir donné de son admirable loyalisme un nouvel exemple que Le Play n'eut pas manqué de souligner.

Les six Premiers. — C'est à l'occasion du couronnement projeté que sont réunis à Londres et que, sous la présidence de M. Chamberlain, viennent d'entrer en conférence les premiers ministres des six grandes colonies autonomes, les *premiers* coloniaux comme on les appelle couramment. Ce sont: pour le Canada sir Wilfrid Laurier; pour l'Australie, sir Edmund Barton; pour la Nouvelle-Zélande, M. Seddon; pour le Cap, sir Gordon Sprigg; pour le Natal, sir Albert Hime; pour Terre-Neuve, sir Robert Bond. Quelques-uns sont des hommes d'esprit ouvert et ferme. Le représentant du Cap, sir Gordon Sprigg a combattu de toute son influence la politique agressive des suspensionnistes. On sait de quelle juste autorité jouit au Canada sir Wilfrid Laurier. Quant au premier du *Commonwealth* Australien, on lui a voté 46.000 francs de frais de voyage, mais on lui a fait promettre de ne prendre aucune décision sans en référer à son parlement. Le premier de la Nouvelle-Zélande est un ancien hôtelier qui s'est formé à la déclamation devant un petit tribunal jugeant des questions relatives aux mines. Il fait maintenant la leçon aux disciples attardés de Cobden et de toute espèce de libéralisme. Il exprimait dernièrement, devant des Maoris qui sont, il est vrai, des électeurs en son pays, le singulier regret que cinq mille de ces sauvages n'aient pas été envoyés dans l'Afrique du Sud et autorisés à agir librement. « On a fait, expliquait-il, trop de façons, on a mis trop de gants avec les Boers. Les Maoris ont une manière de faire qui ne laisse pas à l'ennemi la chance de les troubler encore. » Voilà une manifestation bien franche du cynisme et de la brutalité qui font d'humiliants progrès chez les meneurs politiques de plus d'un peuple.

Deux grandes questions semblent devoir être agitées, et non immédiatement résolues, à la conférence intercoloniale : la question de la participation régulière des colonies à la défense militaire de l'empire et la question de l'union douanière par laquelle on cherche à cimenter l'unité du monde britannique. Mais comme le premier de ces projets se heurte à l'opposition nettement affirmée du Canada et de l'Australie, c'est du second vraisemblablement que l'on s'occupera davantage. Il rencontre sans doute des adversaires déterminés chez les tenants des doctrines libre-échangistes, et le chancelier de l'Échiquier se défend de lui avoir préparé la voie. Pourtant je serais surpris que rien ne fut tenté dans ce sens.

Il faut se rendre compte, en effet, que l'idée d'une union douanière, ou plus exactement de tarifs préférentiels favorisant les échanges entre les diverses parties de l'empire, est vivement soutenue non seulement par la véhémence de M. Seddon, mais encore par de vastes colonies qui n'ont pas marchandé leur concours pendant la dernière guerre, comme le

Canada (1). Il a déjà, sous l'impulsion de sir Wilfrid Laurier, accordé des réductions de droits aux produits de la métropole. Ne rien lui donner en compensation serait une injustice et, au moment où les États-Unis pourraient bien proposer à leurs voisins du Nord un traité de réciprocité, une maladresse. Il faut tenir compte d'autre part de ce fait nouveau que l'Angleterre, dégagée depuis 1897 des traités par lesquels elle avait promis à l'Allemagne et à la Belgique le traitement de la nation la plus favorisée, a maintenant le moyen d'offrir à ses colonies un traitement de préférence. Elle vient en effet d'inscrire à son budget un droit d'entrée sur le blé, après le droit sur le sucre. Tous les partisans de l'union douanière ont accueilli comme un gage plein de promesses ces taxes nouvelles. La guerre Sud-Africaine aura ainsi entraîné des conséquences fiscales d'une grande portée.

Hooliganisme. — Ce terme, dont l'explication ne se trouverait certes pas dans les anciens dictionnaires, est de nos jours constamment employé par les Anglais. Lorsque, dans son dernier volume, achevé en mars dernier, *Facts and Comments*, M. Herbert Spencer déplore la recrudescence du militarisme, du jingoïsme et de la barbarie, lorsqu'il dénonce chez Rudyard Kipling neuf dixièmes de vrai paganisme contre un dixième de christianisme nominal, il nous dit que notre société devient un séjour bon pour les *hooligans*. Lorsque M. G. F. Watts, le grand artiste, son contemporain, veut prouver que l'âme humaine garde toujours un principe de noblesse, il affirme que l'on trouve parfois des ressources insoupçonnées de dévouement, jusque chez les *hooligans* et les habitués des *slums*. Ils ont été ainsi désignés ces jeunes rôdeurs, en souvenir d'un chef de bande qui s'appelait Hooly (*Hooly's gang*). On les nommerait *larrikin* en Australie, et *hoodlum* en Californie. Quelque sobriquet qu'on leur donne, on les rencontre presque toujours dans les grandes agglomérations contemporaines.

On se plaint volontiers aujourd'hui de l'audace et du nombre croissant des *hooligans* (2). On leur attribue un meurtre qui a été constaté dans la nuit du 2 juin à Londres, et qui a soulevé une assez grande émotion, parce que pareils accidents sont rares. Tandis qu'à Chicago, pendant l'exposition, cela arrivait chaque nuit, la capitale britannique ne donne guère, avec ses six millions d'habitants, que dix-huit assassinats par an. N'a-t-il donc été rien fait pour remédier aux dangers qui attendent et

(1) Voir dans la *Nineteenth Century* de juin, *Canada and the imperial Conference*, par le lieutenant-colonel Georges T. Denison, et dans la *Contemporary Review* de juillet, *An appeal from Canada*, par W. Frank Hatheway.

(2) On pourra consulter sur la question la *Contemporary Review* d'octobre 1901 (*The making of Hooligans*), la *Nineteenth Century* de juillet 1900 (*Hooliganism and Juvenile Crime*), de janvier 1901 (*Hooliganism*) et de juillet 1902 (*How to put down hooliganism*).

que font courir des jeunes vagabonds? Bien au contraire, et il semble que théoriquement on ait pourvu à tous les besoins. Lisez la savante et lucide étude (1) par laquelle vient d'être brillamment inaugurée la nouvelle bibliothèque d'économie sociale. Vous y verrez qu'il y a pour enrayer les habitudes commençantes d'école buissonnière des écoles spéciales avec internat (*Truant schools*), que pour recueillir les enfants déjà plus compromis les écoles industrielles (*Industrial schools*) que réclamait déjà Locke au XVII[e] siècle, sont nombreuses; enfin, que les criminels précoces doivent être envoyés dans des écoles de réforme (*Reformatory schools*). L'Etat, d'ailleurs, a la sagesse de ne pas prendre directement la charge des enfants recueillis par la police ou enlevés à des parents indignes. Il les confie à des établissements privés, contrôlés par lui et auxquels il alloue de larges subventions. Que peut-on désirer de plus?

Certains attribuent la persistance ou la recrudescence de l'hooliganisme aux facilités offertes aujourd'hui pour trouver un gîte de nuit, à la douceur de la répression, à la trop grande sensibilité dont ferait preuve ce bon peuple anglais. Ils vantent la vertu des châtiments corporels, avec un enthousiasme qui n'est pas rare de l'autre côté du détroit et qui ne semble pas se douter que l'on ne donne jamais impunément des exemples et des habitudes de brutalité. D'autres, qui me semblent mieux inspirés, réclament de la police et de la justice une action plus énergique, moins d'hésitation à envoyer les enfants ou adolescents dans les écoles industrielles ou de réforme : on propose de les préparer plus souvent à servir dans la marine; on souhaiterait aussi qu'une loi nouvelle donnât des pouvoirs plus étendus au magistrat, permît de faire entrer dans ces écoles spéciales jusqu'à dix-huit ans (au lieu de seize ans) et d'y garder les pensionnaires jusqu'à vingt et un an). Enfin ceux qui ont conscience des véritables responsabilités et qui savent combien souvent ces précoces criminels sont les victimes infortunées d'un pitoyable état social, ceux-là rappellent la nécessité d'assainir et de relever la vie des familles pauvres dans les villes. Donnez de l'air et de la lumière aux enfants; qu'au sortir de l'école, où ils sont souvent maltraités, on ne le cache pas, ils trouvent un peu de place pour jouer et courir (*ploygrounds*). Actuellement ils n'ont que la rue. Et, en vérité, l'Angleterre n'aurait pas lieu d'être fière le jour où elle les enfermerait de force dans leurs infectes mansardes.

L'achèvement du canal de Panama. — La question du canal interocéanique vient d'être résolue aux États-Unis et, par un subit revirement, résolue en faveur de Panama, après avoir été longuement et passionnément débattue depuis quelques années.

L'idée d'ouvrir à travers quelque isthme de l'Amérique centrale un canal faisant communiquer l'Atlantique avec le Pacifique avait depuis

(1) *Mandiants et vagabonds*, par M. Louis Rivière (librairie Lecoffre).

longtemps hanté les cerveaux français, et même le prince Louis Bonaparte, durant sa captivité au fort de Ham, avait écrit un ouvrage fort détaillé sur ce travail qu'il proposait d'entreprendre au Nicaragua. Mais les projets de ce genre ne rencontrèrent d'abord aux États-Unis que de l'indifférence et presque de l'hostilité. On se préoccupa surtout de s'assurer que, si le canal était construit, il serait à peu près neutre. C'est ce que le traité Clayton-Bulwer (avril 1850) fit promettre par l'Angleterre et ce que l'on consentit alors bien volontiers à lui promettre. A la fin du XIXe siècle, l'oncle Sam n'aborde plus du tout la question dans le même esprit. Ses conquêtes à travers le monde, la superbe expansion de son industrie, les tentatives de la compagnie que constitua M. de Lesseps à la fin de l'année 1880 et dont la liquidation judiciaire fut prononcée en 1889, lui ont ouvert les yeux sur l'importance et les avantages du canal interocéanique. Il s'est dégagé avec un certain sans-façon, dont il faut bien que l'Angleterre prenne son parti, des clauses gênantes du traité Clayton-Bulwer. Le second traité Hay-Pauncefote (novembre 1901) lui reconnaît plein contrôle sur le futur canal.

Restait à savoir où serait creusé le canal. Longtemps, la voie du Nicaragua a paru aux États-Unis la seule acceptable (1). C'est elle encore que dans la *North American Review* de mai dernier défendait avec un enthousiasme fidèle le sénateur Morgan. Il vantait notamment ses avantages pour la navigation à voile, qui profiterait dans cette région des vents alizés, tandis qu'elle manquerait absolument de brise aux abords de Panama. Mais cependant on avait entamé des négociations conditionnelles avec la compagnie nouvelle du Panama, reconstituée en 1894. On était même arrivé, par un habile marchandage, à lui faire consentir un prix de cession très bas — 40 millions de dollars, soit 200 millions de francs. — C'est alors, en juin, que le Sénat, tenant compte d'un mouvement manifeste de l'opinion publique enfin éclairée, et instruit aussi, dit-on, par la catastrophe de la Martinique sur les dangers que présentent les régions volcaniques comme celle du Nicaragua, c'est alors que le Sénat vota par 67 voix contre 6 l'amendement Spooner autorisant à faire l'achat du canal de Panama. La Chambre des représentants, bien qu'elle vînt d'adopter le bill Hepburn favorable au Nicaragua, s'est rangée presque de suite à l'avis des sénateurs. Et le président Roosevelt s'est hâté de ratifier la loi nouvelle. Ainsi la solution est définitive, à moins que des difficultés bien invraisemblables ne soient élevées par la Colombie sur le contrôle de l'entreprise ou n'empêchent d'offrir un titre absolument net de propriété. Et ce qui a été résolu sera vite exécuté. Les adversaires de cette nouvelle voie de communication — je songe aux compagnies de chemins de fer intercontinentaux dont l'hostilité n'a pas été négligeable — doivent

(1) Voir ma chronique du 16 mars 1899, p. 494.

s'habituer à cette perspective : dans une douzaine d'années probablement, les navires passeront à travers l'isthme. L'entreprise commencée par les Français, ruinée par bien des sortes de gaspillages, conservée ensuite avec une sagesse patiente, sera terminée par les Américains. Ici, comme souvent, nous aurons ouvert la voie, et fait les frais d'instructives expériences.

Les idées pacifiques aux États-Unis. — Il pourrait sembler un peu gênant de vanter au monde les vertus de la paix et de lui recommander la pratique de l'arbitrage lorsque l'on appartient à une nation qui fait la guerre et qui recourt aux armes pour régler ses différends avec les autres peuples. Mais cela n'embarrasse pas outre mesure les Anglo-Saxons. Ils vous diraient volontiers que l'on doit considérer ce qui s'est passé à Cuba, aux Philippines, dans l'Afrique du Sud, comme des rides de surface n'empêchant pas les courants profonds de poursuivre leur marche. Durant ces dernières années, s'est tenue très régulièrement aux Etats-Unis une conférence des amis de l'arbitrage international. Ils en étaient, au dernier mois de mai, à leur huitième session.

Peut-être trouvera-t-on tout naturel le succès de ces réunions, lorsque l'on saura que pendant les trois jours qu'elles durent le propriétaire d'un magnifique hôtel offre aux congressistes — 250 environ — une généreuse et charmante hospitalité. Sur les bords du lac Mohonk, dans l'Etat de New-York (comté d'Ulster), en une région montagneuse et très pittoresque, M. Albert K. Smiley a fait élever une sorte de palais où l'on peut jouir à la fois des plus beaux spectacles de la nature et du comfort le plus raffiné. C'est un cadre à souhait pour rêver au progrès humain et regarder l'avenir d'un œil optimiste. Les amis de l'arbitrage ne tiennent séance que le matin et le soir. Dans l'après-midi on monte à cheval, on canote, on se promène. Les Américains inaugurent-là une heureuse méthode de tenir les congrès.

Au congrès de 1901, dont le compte rendu vient de paraître (1), il a été beaucoup parlé, comme il convenait, de la conférence de la Haye (juillet 1899) et du haut tribunal qu'elle a constitué mais dont les gouvernements ne semblent pas pressés d'utiliser la compétence et les bons offices. Il a été parlé encore et plus d'une fois, avec une patriotique fierté, de la Cour suprême des Etats-Unis, qui, décidément, est une pièce maîtresse de leur constitution et dont les Américains sentent le prix. Cette cour-là aussi, à ses débuts, manquait d'affaires. Pour sa première session, elle n'eut pas le plus petit litige à trancher. Peu à peu on a pris l'habitude de recourir à elle, et elle a conquis une immense autorité. Elle est devenue la gardienne de la constitution, la garantie de tous les droits,

(1) *Report of the seventh annual meeting of the lake Mohonk conference on international arbitration.*

« le facteur le plus important, a dit un orateur, de la civilisation du monde. » Et elle prépare à accepter l'idée d'une cour suprême internationale. Il est bien certain, en effet, que les pays qui ont su donner chez eux au pouvoir judiciaire l'indépendance et la dignité que Le Play réclamait pour lui sont par là disposés à soumettre à des juges les litiges de peuple à peuple. — Au Congrès de mai 1902, auquel a pris part le général Foster, ancien représentant des États-Unis à la Conférence de la Haye, ancien ministre au Mexique, puis au Japon, il a été proposé de prendre pour base du régime des échanges internationaux le principe de la réciprocité. M. W. F. King, ancien président de la *Merchants' Association* de New-York, a montré que ce serait, comme l'arbitrage, l'application de la règle d'or sur laquelle repose toute société vraiment prospère : « Faites aux autres ce que vous voudriez que l'on vous fît. »

On ne saurait condamner avec trop de vigueur ce que l'on a pu appeler les atrocités américaines aux Philippines, et à l'aube du xxe siècle cette odieuse résurrection de la torture par un peuple qui prétend apporter à un pays arriéré une civilisation supérieure. Et peut-être ces hontes sont-elles la suite des habitudes de lynchage à l'égard des nègres, habitudes contre lesquelles M. Roosevelt ne craint pas de se prononcer. Ce n'est jamais impunément que l'on fait place à la barbarie et à la brutalité. Mais pourtant ne soyons pas injustes à l'égard de la grande république du nouveau monde. Elle a donné à Cuba, en mai dernier, une autonomie très réelle; et, si le congrès lui a refusé un équitable traitement de réciprocité, c'est par suite de la rancune des politiciens contre un président qui décidément ne consent pas à être leur docile instrument. Même à propos des Philippines, où bien des questions demeurent non résolues, où les catholiques s'alarment de la propagande protestante faite dans les écoles et de l'hostilité que l'on témoigne aux ordres religieux, il a eu la hardiesse de parler d'indépendance possible. De ce chef énergique, à l'âme non vulgaire et capable de générosité, on peut attendre beaucoup s'il trouve dans la nation un solide appui. Il paraît disposé à entamer la lutte contre plus d'un abus. Il la mènera, soyez-en sûrs, avec une franchise et une liberté qui sont rares dans le vieux monde, où nous avons à compter avec tant de précédents et de tenaces préjugés.

Baron J. Angot des Rotours.

ITALIE ET ESPAGNE

Sommaire : La répartition de la richesse en Italie. — La situation intérieure : les grèves, la question agraire. — Les remèdes proposés : conseils de prud'hommes et conseils d'arbitrage. — Les symptômes rassurants : le commerce extérieur. — La situation en Espagne : anarchistes et socialistes. — Le projet de loi sur les grèves. — Les progrès de la législation ouvrière : la journée de huit heures.

La répartition de la richesse en Italie. — Il est toujours intéressant de constater dans quelles proportions la richesse est répartie entre les habitants d'un pays déterminé : il est si commode de se livrer à des déclamations bruyantes sur la multiplication indéfinie des riches et sur l'inégale distribution des fortunes! Malheureusement, on ne peut avoir sur ce point que des renseignements approximatifs, les particuliers n'ayant guère l'habitude de faire connaître au public à quelle somme s'élève la part de biens qu'ils détiennent. Pourtant il n'est point inutile de se reporter à cet égard aux statistiques relatives aux transmissions à titre gratuit, qui, si imparfaites qu'elles soient, peuvent fournir de précieuses indications. La Direction générale de l'enregistrement d'Italie vient justement de publier la statistique officielle des droits de succession perçus dans l'année fiscale 1900-1901, et nous relevons dans ce rapport que la valeur globale des successions et des donations réunies a atteint 1.122 millions et demi de *lire*, déduction faite du passif. Si, analysant ces chiffres, nous faisons le départ entre les donations et les successions, nous constatons, d'une part, que le nombre total des donations enregistrées dans l'année a été de 43.565, avec 48.542 donateurs ce qui, pour une valeur totale de 150 millions, réduit presque à 3.000 francs l'importance moyenne de chaque libéralité. Quant aux 165.913 successions, qui se sont divisées entre 577.692 héritiers, elles se répartissent, suivant leur quotité, en neuf catégories particulièrement intéressantes à relever :

		NOMBRE	PROPORTION 0/00
Successions inférieures à 500 *lire*		70.132	423
—	de 500 à 1.000	27.413	165
—	de 1.000 à 2.000	23.592	142
—	de 2.000 à 4.000	17.825	108
—	de 4.000 à 10.000	14.298	86
—	de 10.000 à 50.000	9.651	58
—	de 50.000 à 100.000	1.691	10
—	de 100.000 à 1.000.000	1.255	7 1/2
—	de 1.000.000 au-dessus.	56	0 1/3

De ce tableau, il résulte d'abord que le nombre des successions passibles de droits d'enregistrement est singulièrement peu élevé, si on le compare à celui de la moyenne des décès, ce qui n'indique pas une situation de fortune très brillante chez la plupart des habitants. Il meurt, en effet, annuellement en Italie de 7 à 800.000 personnes en moyenne. C'est donc que près des trois quarts, presque les quatre cinquièmes des Italiens décédés dans l'année sont morts sans laisser un actif de quelque importance, puisque le fisc ne s'est pas donné la peine de prendre sa part dans leur succession. D'un autre côté, en ce qui concerne les 165.913 individus dont le décès a donné lieu à une déclaration de succession et à un prélèvement de droits au profit du Trésor, il faut remarquer que près de la moitié d'entre eux, soit exactement 70.132, laisse un actif inférieur à 500 francs ; que 27.413 autres laissent moins de 1.000 francs et 23.592 moins de 2.000 francs, soit en tout plus de 120.000 successions dont la valeur ne dépasse pas 2.000 francs ! Par contre, il est bien évident que les millionnaires sont rares en Italie, puisqu'ils ne fournissent qu'un contingent très minime de 56 successions, et que même les fortunes de 100.000 *lire* à 1 million sont relativement peu nombreuses, puisqu'on ne compte que 1.255 successions dont la valeur se classe entre ces deux chiffres extrêmes. Sans doute, comme le remarque très bien l'*Economista* auquel nous empruntons ces chiffres (1), la statistique officielle des successions n'est pas l'expression parfaite de la vérité, car elle nous montre chaque individu plus pauvre qu'il n'est en réalité. Mais cependant il faut reconnaître que la fraude et la dissimulation ne peuvent, en cette matière, dépasser certaines limites, puisque le plus souvent les successions portent sur des immeubles et des titres nominatifs, dont les bénéficiaires ne peuvent nier l'existence. En sorte que, même en faisant la part des dissimulations possibles, on ne peut manquer d'être très près de la vérité en prenant pour base les chiffres officiels. Dans ces conditions, il n'est pas exagéré de conclure que la richesse moyenne individuelle en Italie ne dépasse pas sensiblement 1.500 francs et qu'elle atteint tout au plus 2.000 francs : si bien que là encore, si le collectivisme venait à triompher, la répartition égale des biens entre tous les citoyens donnerait lieu à beaucoup de déceptions et ne procurerait à chacun qu'une somme de bonheur matériel fort minime !

La situation intérieure ; les grèves ; la question agraire. — La situation intérieure du pays n'est guère faite d'ailleurs pour favoriser un accroissement de la fortune des particuliers. Sans parler de l'augmentation croissante des dépenses publiques, qui grève la richesse privée d'un fardeau d'impôts de plus en plus lourd à porter, le mouvement gréviste

(1) V. l'*Economista*, n° du 1er juin 1902.

qui continue à s'étendre à toutes les industries ne peut manquer d'avoir une répercussion fâcheuse sur l'accroissement normal des capitaux. D'une statistique récente dont les chiffres ont été rapportés à la Chambre des députés lors de la discussion du budget de l'intérieur, il résulte que, dans les 15 mois compris entre le 1er janvier 1901 et le 31 mars 1902, on a compté en Italie 1.844 grèves auxquelles ont pris part 438.030 ouvriers. Dans ce nombre figurent 660 grèves agraires, 889 grèves industrielles, et 295 grèves commerciales. Presque toutes les parties du territoire, et plus spécialement les provinces du Nord, ont été ainsi successivement troublées par des conflits plus ou moins violents. L'agriculture surtout a été particulièrement éprouvée par l'agitation croissante des *contadini* et des *braccianti*, dont nous avons déjà parlé dans notre précédente chronique, et qui, de l'aveu même de M. Giolitti, n'est encore qu'à ses débuts! Des régions alpines et de la vallée du Pô, le mouvement a gagné le centre de la péninsule et s'est manifesté dans ces derniers mois dans des régions restées jusque-là indifférentes à la voix des agitateurs, notamment dans les Pouilles et dans l'Ombrie. Là même où le métayage entretient entre propriétaires et colons des rapports de cordialité et de confiance mutuelle favorables à la paix sociale, on a vu récemment la foule des petits cultivateurs et des journaliers agricoles se soulever à l'appel des meneurs socialistes pour réclamer une réforme du contrat qui les lie ou une augmentation de la rémunération qu'ils touchent. La propagande active des collectivistes faisant entrevoir aux populations rurales la réalisation prochaine d'un partage égal des terres enlevées par l'État à leurs détenteurs actuels, la misère croissante de ces populations gravement atteintes par une crise sans précédent, conséquence naturelle de la rupture des rapports commerciaux avec la France, du manque d'eau, du défaut de crédit, de la maladie de l'olivier, etc., tout a contribué à développer, dans ces régions autrefois riches et fertiles, des sentiments de révolte et de haine du propriétaire qui ont trouvé leur expression dans la constitution de ligues multiples et puissantes, créées par les paysans en vue de faire triompher par la force leurs revendications. Dans les Pouilles, notamment, à Andria et à Putignano, les grévistes se sont livrés à des actes de vandalisme contre les personnes et contre les biens. Sept carabiniers et un syndic ont été tués dans une émeute de paysans, et ces premiers excès ont été le signal d'une rébellion générale des *contadini* dans toutes les communes des provinces de Foggia et de Bari. Le mouvement a été si violent que les chefs des ligues eux-mêmes ont été plusieurs fois impuissants à contenir l'impatience des foules et à faire respecter par leurs adhérents les conventions arrêtées entre les propriétaires et eux au nom de tous les syndiqués. Bercées de l'espoir de bénéficier bientôt d'une expropriation générale par l'Etat, aigries par de longues années de souffrances, et lasses d'attendre le retour à une meilleure fortune, les masses rurales s'habituent à voir, dans le proprié-

taire, un ennemi et, dans la grève, un moyen légitime de triompher de sa résistance.

Les remèdes proposés : conseils de prud'hommes et d'arbitrage. — Pendant ce temps, la crise agricole s'accentue, les salaires s'abaissent, la main-d'œuvre trouve plus difficilement son emploi, parce qu'on tend de plus en plus à substituer les prairies artificielles aux terres de labour afin de pouvoir se contenter d'un nombre plus restreint de travailleurs; les capitaux enfin se détournent de la terre, préférant chercher ailleurs un revenu, moins rémunérateur peut-être, mais plus sûr. En présence d'une situation si précaire, le gouvernement s'est ému, et tout en s'abstenant de sortir de cette neutralité que lui impose son alliance tacite avec les partis extrêmes dont la confiance le maintient au pouvoir, il a cherché, sinon à réprimer, du moins à prévenir le retour et à atténuer les effets de ces conflits incessants si préjudiciables à la richesse nationale. L'une des mesures prises à cet effet a été le dépôt d'un projet de loi portant création de conseils de prud'hommes agricoles analogues à ceux qui fonctionnent déjà dans l'industrie. Ces conseils seraient composés de neuf ou de quinze membres suivant les cas, élus un tiers par les propriétaires, un tiers par les exploitants, fermiers ou métayers, un tiers par les journaliers agricoles, délibérant sous la présidence d'un membre nommé directement par le gouvernement. Ils seraient divisés en deux sections : la première aurait à juger les conflits relatifs au contrat de travail survenus entre les propriétaires ou les exploitants et les ouvriers agricoles, ou entre les différents ouvriers eux-mêmes, pourvu que l'intérêt du débat ne dépasse pas 500 francs. Elle comprendrait cinq membres, savoir : le président, un membre élu par les propriétaires, un membre élu par les exploitants, deux membres élus par les salariés. La seconde section connaîtrait des différends relatifs aux contrats passés entre propriétaires et exploitants, toujours à concurrence de 500 francs : elle serait composée du président et d'un membre élu par chacune des trois catégories de conseillers. En outre, chaque section ferait fonction de conseil d'arbitrage, quelle que soit la valeur du litige, et serait obligée de tenter une conciliation dans tous les cas, même avant de prendre une décision dans les limites de sa compétence. Les procès-verbaux de conciliation dressés par l'une et l'autre sections seraient considérés comme des titres exécutoires, et leurs décisions comme des sentences définitives dont l'exécution serait assurée dans les termes ordinaires du Code de procédure civile.

De ce projet présenté aux Chambres par le ministre de l'agriculture, il faut rapprocher la proposition déposée par un membre du Parlement, M. Alessio, et portant création de conseils d'arbitrage et de conciliation spéciaux à l'agriculture. Ce second projet, beaucoup plus complet que le précédent, tend à résoudre toutes les grandes questions laissées en sus-

pens par celui-ci et dont la solution est réclamée depuis longtemps par les ligues les plus intimement mêlées au mouvement révolutionnaire de ces derniers mois. Il commence en effet, par accorder, sous certaines conditions, la reconnaissance légale et la personnalité civile aux associations de propriétaires, de paysans et d'ouvriers. Ce sont ces ligues qui, sous la présidence du juge de paix, éliront les conseils d'arbitrage, dont la convocation pourra être demandée dans tous les cas où il s'agira de régler un différend portant sur l'une des questions suivantes : 1° Sur le quantum et le mode de paiement du salaire ou de la rémunération du travail, quelle qu'en soit la nature ; 2° sur la durée du travail et du temps de repos ; 3° sur l'interprétation des contrats d'amodiation et des obligations qui en résultent ; 4° sur l'interprétation des usages ruraux relatifs aux rapports entre propriétaires et exploitants. Un article spécial du projet interdit les grèves pendant toute la durée de la procédure de conciliation tant de la part des ligues que de la part des ouvriers isolés ; de même, le travail ne pourra être interrompu dans ce même temps par le licenciement d'un ou de plusieurs salariés. Au reste, le conseil d'arbitrage devra se prononcer dans les dix jours, sous réserve d'une prorogation du délai en tant que de besoin, avec le consentement unanime de toutes les parties en cause. Appel de sa décision pourra être porté devant un tribunal arbitral supérieur qui sera institué dans chaque province et composé de sept membres dont six seront élus par les ligues et un par l'assemblée de tous les membres des conseils d'arbitrage réunis, ce dernier faisant toujours fonctions de président. Le délai d'appel devant cette juridiction sera de trente jours.

La propagande révolutionnaire : le socialisme dans l'armée. — Si ces différents projets viennent à être adoptés par le Parlement, suffiront-ils à enrayer le mouvement agraire dont se préoccupe à juste titre l'opinion ? Il est permis d'en douter si l'on songe que les conseils d'arbitrage quand ils ne sont pas obligatoires n'aboutissent pas souvent à des résultats pratiques bien appréciables, et qu'en tous cas, s'ils parviennent quelquefois à éteindre les conflits individuels, ils ne sont point faits pour opposer un obstacle sérieux aux grands courants qui, à certaines heures de l'histoire des peuples, les entraînent, malgré eux, dans la voie périlleuse des transformations sociales insuffisamment préparées.

Pour faire disparaître les préoccupations actuelles, il faudrait, sans nul doute, prendre le mal à la racine et combattre énergiquement tout ce qui contribue à son extension. Ramener la richesse dans le pays par une politique de sage économie vaudrait mieux que d'entreprendre de grands travaux publics comme ceux que le gouvernement vient de mettre à l'étude, notamment pour l'extension du réseau de chemins de fer ; et surtout il serait plus utile de rendre la confiance aux capitaux en résis-

tant aux sollicitations bruyantes des partis avancés, que de les effrayer par de perpétuelles concessions aux revendications socialistes qui ne font qu'accroître l'audace des agitateurs. Si l'on ne faisait que légiférer sur le travail des femmes et des enfants ou sur le repos du dimanche comme vient de le faire la Chambre des députés, il n'y aurait pas grand mal assurément, et les plus modérés des interventionnistes se trouveraient d'accord pour approuver, avec les démocrates chrétiens, ces dispositions nouvelles qui constituent certainement un progrès très réel déjà réalisé dans beaucoup d'autres pays. Mais le gouvernement n'en reste pas là, et, sous prétexte de se concilier les bonnes grâces du parti socialiste du Parlement, il ne fait aucun effort pour s'opposer à la propagande que ce parti ne cesse de faire dans le pays. C'est là ce qui explique, non seulement le développement des grèves dans toutes les branches de l'industrie, mais même l'extension de cette agitation malsaine parmi les employés de l'État et jusque dans l'armée. À peine sortis des difficultés que leur avaient créées la grève récente des employés de chemins de fer, les pouvoirs publics ont eu à faire face à un conflit analogue survenu entre les ouvriers de l'arsenal de Taranto et l'administration de la marine. Ceux-ci ont un beau jour présenté au ministre, sous une forme comminatoire, toute une série de revendications auxquelles on ne crut pas devoir donner satisfaction. Alors, les intéressés eurent recours à la révolte armée, sans succès d'ailleurs, un grand nombre d'entre eux ayant jugé prudent d'abandonner la lutte avant même que le ministre se fût prononcé sur l'admission ou le rejet de leur demande. Mais ce qui est plus grave encore, c'est que le socialisme fait chaque jour jusque dans l'armée de rapides et d'inquiétants progrès. A Plaisance, par exemple, on a entendu des soldats, hôtes assidus de la Bourse du travail, se livrer en pleine place publique à des manifestations tapageuses et réclamer bruyamment leur licenciement. Les mêmes faits se sont reproduits à Milan, à Côme, à Tortona, à Vicence. Ailleurs, la cour d'une caserne a retenti, à plusieurs reprises, du cri de « Vive le socialisme! » répété par la majorité des soldats présents, aux oreilles des officiers impuissants à maintenir l'ordre et la discipline.

Les symptômes rassurants : le commerce extérieur. — Tous ces faits et beaucoup d'autres que nous ne pouvons rapporter ici prouvent que l'heure est grave, et que, dans ce pays profondément troublé, il ne faudrait qu'une étincelle pour allumer partout l'incendie de la révolution. Pourtant il est juste de noter, au milieu de cette agitation croissante, quelques symptômes rassurants. C'est ainsi que les chiffres relatifs au mouvement du commerce extérieur dans les premiers mois de l'année courante indiquent une progression marquée dans le total des importations, par rapport à la période correspondante de 1901. Les importations

se sont accrues, en effet, de 50.838.120 francs et les exportations de 23.369.910 francs. Chose à noter, ce sont surtout les importations de matières premières, comme le coton, la laine et la soie qui ont augmenté. Quant à l'augmentation des exportations, elle a porté surtout sur les boissons, les spiritueux, les huiles, les produits chimiques, les pâtes alimentaires, les soies grèges et les soies travaillées. Il y a diminution seulement sur les animaux et leurs produits, les minéraux, les peaux, le chanvre, le lin et quelques autres produits qui n'entrent dans l'exportation que pour un chiffre relativement peu important. C'est là sans doute un fait qui témoigne d'une certaine activité dans les relations commerciales de l'Italie avec les autres nations, et la situation, à cet égard, ne peut manquer de s'améliorer encore si, par le renouvellement prochain de leurs traités de commerce, nos voisins parviennent à s'assurer des débouchés nouveaux. Il convient d'ajouter toutefois qu'une grande partie de la clientèle des commerçants et des industriels se recrute parmi leurs compatriotes émigrés à l'étranger, dont le nombre va toujours croissant. En 1901, encore, on a compté 251.577 émigrés à titre permanent, soit une augmentation de 98.368 unités par rapport à 1900, la plus forte qu'on ait observée depuis 1876 ! Sans prétendre que ce soit là l'unique cause de l'accroissement des exportations, on peut bien toutefois mettre une partie de cette augmentation sur le compte du développement des colonies italiennes si nombreuses aujourd'hui de l'autre côté de l'Océan, ce qui n'empêche pas d'ailleurs que le mouvement de reprise des échanges internationaux ne corresponde à une situation industrielle relativement prospère, au moins dans le nord de la péninsule, où les industries de transformation vont chaque jour en se développant, et sont maintenant en mesure de fournir à l'exportation un élément de plus en plus considérable. Reste à savoir qui l'emportera, des agrariens ou des industriels, dans la lutte engagée autour du renouvellement des traités de commerce, et si les pouvoirs publics sauront concilier les intérêts légitimes des uns avec la protection dont les autres ont besoin.

La situation en Espagne : anarchistes et socialistes. — La situation en Espagne n'est pas non plus bien brillante, et le jeune roi se trouve, dès le début de son règne, aux prises avec les pires difficultés, non-seulement au point de vue politique et religieux mais encore et même surtout au point de vue social. L'anarchisme, de plus en plus audacieux, étend chaque jour ses ravages, et, par une propagande des plus actives, gagne sans cesse du terrain sur le socialisme lui-même que la masse ouvrière s'habitue peu à peu à considérer comme un parti que ses ambitions politiques rendent impuissant à faire triompher immédiatement les revendications des travailleurs. Une presse spéciale, dont la violence semble dépasser les pires excès des rares journaux qui, chez nous, se

partagent la clientèle heureusement peu nombreuse des lecteurs anarchistes, s'efforce d'infiltrer, dans les populations tant urbaines que rurales, les sentiments de haine intraitable pour tout ce qui forme la base essentielle de l'ordre social, invitant ouvertement les citoyens à la guerre civile, les enfants à la révolte contre l'autorité paternelle, les soldats à l'insubordination et à l'indiscipline. Dieu, la famille, la patrie, tout est bafoué et vilipendé par ces feuilles immondes qui, pénétrant en secret dans les coins les plus reculés du territoire, et jusque dans les prisons, versent partout le venin de leurs doctrines empoisonnées. Il suffit, pour se rendre compte de la gravité du mal accompli, de lire le manifeste récemment adressé, par les agriculteurs de la région de Jerez, à tous les paysans de l'Andalousie. Dans ce document suggestif, les bourgeois sont traités de vampires, les propriétaires d'exploiteurs et les signataires font à leurs frères un pressant appel en faveur de la révolution sociale immédiate. D'autre part, un groupe anti-militariste vient de se fonder qui se propose de combattre par tous les moyens le sentiment patriotique, et de détruire l'armée en développant, chez tous les soldats, l'esprit de révolte contre l'autorité et la haine des chefs. Bien entendu, les anarchistes trouvent à cet égard sinon des alliés du moins des auxiliaires dans les socialistes eux-mêmes qui, pour moins puissants qu'ils soient, ne restent cependant pas inactifs et se préparent de leur côté à monter à l'assaut de la société capitaliste et bourgeoise dont les anarchistes, leurs frères, ébranlent chaque jour davantage les fondements. A l'occasion du 1er mai, le journal *El Socialista* de Madrid a publié un numéro spécial consacré à l'énumération des forces du parti et à ses progrès depuis une vingtaine d'années. En 1885, on comptait seulement cinq groupes affiliés au parti socialiste. Or aujourd'hui, l'*Union générale des travailleurs* ne comprend pas moins de 226 sections et de 32.778 fédérés, disposant de 12 journaux d'un tirage total de 30.000 exemplaires, et représentés dans les assemblées municipales d'un grand nombre de communes. Assurément ces chiffres sont de peu d'importance si on les compare à ceux qu'on relève dans d'autres pays; mais il ne faut pas oublier que les forces anarchistes sont ici infiniment plus considérables, et l'on a bien vu lors de la dernière grève de Barcelone, que ces frères ennemis savent se coaliser en temps utile quand il s'agit d'organiser la lutte contre le capital et contre l'ordre social.

Le projet de loi sur les grèves. — Pour enrayer si possible le mouvement révolutionnaire qui se traduit par des conflits violents sans cesse renouvelés, le Gouvernement a songé à réglementer le droit de grève et à réprimer sévèrement les abus qui pourraient en être faits. Il a donc déposé sur le bureau des Cortès un projet de loi aux termes duquel les grèves ne sont autorisées qu'à la condition d'avoir pour but l'amélio-

ration des conditions du travail, d'être annoncées à l'autorité 14 jours à l'avance s'il s'agit d'employés de chemins de fer, de tramways ou d'autres services publics, enfin de respecter la liberté des ouvriers disposés à travailler. Elles sont, au contraire, interdites et les autorités doivent les empêcher par tous les moyens possibles dans les cas suivants : 1° Si elles peuvent paralyser la vie économique ou industrielle d'une région ou d'une ville entière ; 2° si elles peuvent priver une localité du service de l'éclairage public ou de la fourniture des denrées et autres articles de première nécessité indispensables à la consommation des habitants ; 3° si elles peuvent mettre en péril la vie d'une ou de plusieurs personnes ; 4° si des malades ou des personnes placées dans un établissement de bienfaisance peuvent avoir à en souffrir, si elles peuvent provoquer une épidémie ou si les autorités n'ont pas été avisées dans les délais prescrits. Tout gréviste qui exerce sur ses camarades une pression ou une violence pour les empêcher de travailler est passible des peines portées par l'article 310 du Code pénal, de même d'ailleurs que le patron qui veut forcer un ouvrier à accepter des conditions de travail autres que celles qui ont été arrêtées librement entre eux. Enfin, les promoteurs et les meneurs de grèves interdites sont punis de la réclusion, la peine devant être portée au maximum si les coupables sont étrangers à la profession ou à la localité.

Le progrès de la législation ouvrière : la journée de huit heures. — Au reste, si les pouvoirs publics se montrent disposés à sévir contre les agitateurs, il convient d'ajouter qu'ils ne sont pas moins soucieux de donner satisfaction, dans la mesure du possible, aux revendications ouvrières qui leur paraissent acceptables. Indépendamment du projet de création d'un office du travail, il faut noter qu'un décret du ministre des Finances vient de fixer à huit heures la durée de la journée de travail dans les mines et dans les établissements de l'État. Lorsque le travail dépassera ce temps normal, l'ouvrier recevra un sursalaire, égal à un huitième du salaire fixé, par chaque heure de travail supplémentaire. C'est là un pas en avant dans la voie de la réglementation étatiste qui, depuis quelques années, semble attirer les législateurs espagnols ; du moins est-ce une pierre de plus à l'édifice de la législation industrielle qu'ils sont en train de construire, lentement sans doute, mais sans pourtant se laisser distancer par les nations les plus progressistes.

F. Lepelletier.

BIBLIOGRAPHIE

I. — Recueils périodiques.

Quarterly Review, vol. 194 (juillet-octobre 1901). — L'Ouganda et le pays noir au bord du Nil, p. 1-32 [Terroir, populations, ressources; historique et avenir du Protectorat. Les Nyam-Nyams de l'Ouest-Afrique, se mêlant aux nègres purs, ont donné naissance à la race Bantu, célèbre par son unité linguistique et qui couvre maintenant la moitié sud de l'Afrique, à l'exception de quelques recoins de forêt dense ou de désert abandonnés aux pygmées. Ceux-ci, d'apparence velue, devaient jadis avoir un habitat très étendu remontant jusqu'en Europe, où le souvenir s'en est conservé dans les contes d'elfes et de lutins. Quant aux peuplades ordinaires, elles sont souvent aussi scrupuleusement vêtues que les habitants des régions civilisés. « Dans l'Ouganda, il est aussi rare de voir un adulte complètement nu qu'il le serait en Angleterre. Les Baganda étaient habillés longtemps avant que les Arabes et les Européens eussent introduit l'usage des cotonnades ». Ils se fabriquaient des manteaux feutrés avec l'écorce de certains figuiers. Mais si l'on remonte vers l'Ouganda par le chemin de fer récemment terminé qui joint la côte au Victoria-Nyanza, la nudité se montre de plus en plus; si bien que, dans le Kavirondo, hommes et femmes gardent le costume primitif et paradisiaque, ce qui n'a rien de désagréable pour le voyageur artiste, parce que les deux sexes sont de proportions admirables, et que « le pays semble peuplé de statues d'ébène » D'ailleurs, la moralité de ces peuplades nues est supérieure à celle des peuplades vêtues. L'Ouganda est un séjour assez malsain pour les blancs; malaria, fièvre hématurique, peste bubonique, petite vérole, dysenterie virulente, moustiques, sangsues, vers de Guinée, insectes nuisibles de toutes sortes, s'y rencontrent à profusion. Mais la mouche tsé-tsé manque heureusement à la collection de ces fléaux; et l'élevage réussit merveilleusement, au point que les épidémies peuvent à peine diminuer le nombre des animaux. On doit espérer beaucoup de ce pays, après un assainissement rationnel]. — La Question de Terre-Neuve, p. 33-53 [Deux articles : le premier, en français, expose les droits de la France; le second, en anglais, les objections de l'Angleterre. Ce dernier article, très modéré de ton, admet comme plausible le droit de la France à pêcher le homard et la bouëtte, de même que les autres poissons; mais il lui refuse le droit de pêche exclusif sur le French-Shore et celui de bâtir des fabriques de conserves. Ce qui rend la situation sérieuse, est que le chemin de fer, nouvellement construit au travers de l'Ile, va amener sur le terrain français, non plus quelques pêcheurs du pays, mais des milliers d'habitants, qui réclameront la faculté d'agir à leur guise, en dépit des traités, c'est-à-dire de commercer, bâtir, exploiter les mines, etc. Une entente conclue avec l'esprit de concessions réciproques, est absolument nécessaire]. — Les radicaux doctrinaires, p. 54-82 [Bentham, ses disciples, et l'école utilitaire au XIX[e] siècle, d'après l'important ouvrage de Leslie Stephan. Bentham a plutôt inventé une méthode qu'une doctrine; il avait une foi trop absolue dans le *laisser-faire*. Les radicaux de son école n'obtinrent jamais l'appui du

peuple. Ils appartenaient à la classe moyenne, et même à la partie supérieure de cette classe ; et pensaient naïvement, comme l'avoue James Mill, que cette classe, destinée par essence au gouvernement, « devait être regardée par les classes inférieures comme un modèle, dont elles seraient heureuses et fières d'adopter l'opinion »]. — La décadence des pêcheries anglaises, p. 83-102 [Reconnaît dans les pêcheries anglaises, ce que nous disons à propos de Terre-Neuve, qu'elles ont un intérêt de premier ordre pour préparer le recrutement des marins de l'Etat. Mais les savants ne sont pas d'accord sur les mesures à prendre pour la conservation du poisson : les uns comme Huxley, Van Beneden, partisans du *laisser-faire*, et croyant la mer inépuisable ; les autres, comme Ray Lankester, Wemyss Fulton, demandant des lois restrictives. Il est, d'ailleurs, certain que les pêcheurs n'accepteraient aucune restriction à leur métier.] — Aperçus nouveaux sur Milton, p. 103-125 [Il ne reste rien de ses publications politiques, sauf son *Areopagitica*. Milton était essentiellement égoïste : « il prêche le divorce, parce qu'il s'est querellé avec sa femme ; et la liberté de la presse parce que l'on a censuré ses écrits sur le divorce... Il ne raisonne pas ses conclusions ; il « saute dessus » tout simplement... Sa passion politique dominante était un noble amour de la liberté ; mais, par liberté, il entendait la suppression de tout ce qui fait obstacle au plein épanouissement d'un Milton, tout ce qui empêche la subordination du peuple à ses Miltons et à ses Cromwells »]. — Les pessimistes mondains, p. 172-191 [Durant tout le XIX[e] siècle, les gens du monde, en Angleterre, et leurs annalistes, n'ont cessé de déplorer la montée de la démocratie et de prédire la ruine des salons mondains. Leur idéal était le maintien d'une petite coterie, surtout composée des vieilles familles whigs. On ne peut cependant pas dire que les mœurs se soient vulgarisées autant qu'ils le craignaient ; et, même au Parlement, la première infraction grave aux bonnes traditions a été commise par un tory dont la famille siégeait de père en fils depuis quatre générations sur les bancs de la Chambre des Communes. Toutefois, les partis politiques ont, en quelque sorte, disparu ; les salons ont perdu leur influence à cet égard. En même temps, Londres s'est américanisée, la chute du second Empire ayant supprimé la concurrence de Paris qui n'offre plus les mêmes attraits pour les étrangers. Mais la Couronne semble avoir plus de prestige que jamais ; et les vieilles familles gardent beaucoup de leur considération aux yeux des parvenus, quoiqu'elles puissent rarement rivaliser avec eux sous le rapport du luxe et de la dépense]. Le Protectorat d'Olivier Cromwell, p. 192-217 [Cromwell fût devenu roi probablement, s'il eût vécu davantage. Il avait l'horreur du parlement ; et il eût été bien surpris de voir que le régime parlementaire a précisément établi la tolérance générale, l'accord du pouvoir et du peuple, la séparation de l'armée d'avec la politique, qu'il rêvait d'établir lui-même. En traitant les royalistes comme une classe à part dans la nation, Cromwell commit une grosse erreur politique ; quand une classe de la société incline à faire bande à part, il est de l'intérêt et même du devoir d'un gouvernement de la traiter fraternellement tant qu'elle s'abstient d'une résistance illégale]. — Le roman populaire, p. 244-273 [cherche à expliquer la grande vogue de M. Hull Caine et de Miss Coulli dont les œuvres sont de qualité très inférieure. L'une dépeint, sous les couleurs les plus fausses, la vie de Londres et la religion protestante ;

l'autre, la vie de Paris et le catholicisme. Les romanciers d'aujourd'hui ont affaire à un public qui veut se distraire et s'instruire, mais qui n'a ni les moyens ni le loisir de se purifier son goût, et qui exige des livres répondant à la vulgarité de ses sentiments[. — La tuberculose, p. 274-293 [On guérit aujourd'hui près de 80 % des malades qui commencent d'être atteints et près d'un tiers ou de la moitié de ceux qui sont plus gravement compromis.] — Le fiasco chinois, p. 294-316 [Recommande des réformes, telles que l'éloignement de l'impératrice, qui n'ont aucune chance d'être adoptées]. — L'Impératrice Frédérick, p. 317-344 [Intéressant. Montre combien s'est modifié le courant intellectuel dans la seconde moitié du XIXe siècle. L'impératrice, élevée dans l'atmosphère critique, libérale, irréligieuse, qui dominait à l'époque de son mariage, a dû considérablement changer de vues en avançant dans la vie, et en suivant le mouvement scientifique auquel son esprit viril et remarquable s'attachait avec une attention passionnée]. — La révolte contre l'économie orthodoxe, p. 345-371]Semble revenir à la vieille conception que l'économie politique, en tant que science, doit se borner à traiter de la circulation des richesses, sans se préoccuper des questions morales et religieuses qui relèvent d'autres branches d'études. Accepte la définition de M. Mac-Leod : « l'économie politique est la science des lois qui gouvernent les relations des quantités échangeables. » Encore faut-il que l'échange de ces quantités soit volontaire ; car il n'y a plus rien aujourd'hui qui distingue l'impôt du vol pur et simple quand les taxes fiscales ne répondent plus à un besoin de protection suffisante]. — Le conflit national en Autriche-Hongrie, p. 345-371 [Ecrit par un Autrichien, qui, tout en reconnaissant que la langue allemande doit rester la langue officielle, blâme énergiquement l'intolérance et les excès du Pangermanisme. L'allemand est une langue européenne, comme le français, langue comprise de tout le monde en Autriche, même des Tchèques qui affectent maintenant de le dédaigner, et qui naguère s'en servaient couramment dans la vie journalière. Le français est resté la langue diplomatique, quoique les Français ne soient plus le peuple dominant en Europe : l'allemand peut réclamer en Autriche un privilège analogue, bien que les Allemands ne représentent pas la majorité de la monarchie. Intolérance des Hongrois ; leurs persécutions contre tout ce qui n'est pas magyar. S'ils obtiennent, un jour, comme ils le souhaitent, leur autonomie et leur séparation en royaume indépendant, ils seront écrasés par les peuples voisins qui les détestent et ont à venger leurs frères opprimés en Hongrie[. — Le duel à l'époque de Brantôme, p. 435-450. — Les Troubadours modernes, p. 474-505 [Les Félibres. — La religion de l'assassinat, p. 506 519 [Les Thugs. Ils professaient un mépris sincère pour les assassins qui tuaient sans motif religieux, pour voler ou par rancune. Beaucoup étaient de fort honnêtes gens, en dehors de leur sectarisme féroce : ce qui n'empêchait pas que, chacun d'eux tuant en moyenne trois hommes par an, on peut évaluer à 30.000 le chiffre annuel de leurs victimes dans l'Inde. Et pourtant, lorsque le capitaine Sleeman, vers 1830, entreprit de supprimer cette secte féroce, il eut à lutter tout d'abord contre l'hostilité de ses chefs, qui préféraient laisser les choses en l'état]. — La peste, p. 539-580 [ne croit pas à la possibilité de supprimer entièrement la peste dans l'Inde ; on ne peut qu'en diminuer le danger]. — Les origines de l'Ecosse contemporaine, p. 581-600 [Publications récentes, entre autres l'intéressant livre de M. Grey Graham

sur l'*Ecosse au* XVIII[e] *siècle*]. — La paralysie du Parlement, p. 601-636. [Difficulté pour un député consciencieux de présenter des mesures utiles et de les faire voter; temps perdu en allées et venues dans les couloirs pour les votes importants : 288 *divisions* en 1900; 482, en 1901, soient 120 heures équivalentes à trois semaines de la vie parlementaire. Encombrement des ordres du jour. Aux Etats-Unis, 50 législatures soulagent le Congrès d'une forte part de sa tâche législative; tandis qu'en Angteterre le Parlement est seul pour tout régler].

S. D.

II. — Notices bibliographiques.

La crise agricole en France et à l'étranger, par le comte J. Imbart de la Tour, lauréat de l'Institut, avec une préface de M. Levasseur, membre de l'Institut. Nevers, imprimerie Cloix, 1901, in-8° VII-372 pages. — Depuis vingt ans et plus, une crise sans précédents s'est abattue sur l'agriculture qui, dans tous les pays de l'Europe occidentale, atteint les exploitants non moins que les propriétaires, les salariés non moins que les chefs de culture. Due à des causes très diverses et surtout à l'action des transformations économiques survenues depuis un demi-siècle, elle sévit partout également et se manifeste à la fois par une baisse générale de la valeur vénale du sol, par une diminution du revenu foncier et du taux des fermages, par une dépression constante du prix de tous les produits. Le mal est si grand, il a des racines si profondes et des causes si complexes que certains désespèrent de voir jamais renaître dans nos campagnes la prospérité d'antan et croient volontiers à l'avènement d'un régime nouveau qui crée aux agriculteurs des obligations nouvelles aussi, mais qui ne permet guère d'espérer, d'ici longtemps du moins, une amélioration notable des conditions au milieu desquelles ils s'agitent. Telle n'est point l'opinion de M. Imbart de la Tour, qui, après avoir minutieusement esquissé tous les aspects du problème et analysé avec soin les phénomènes responsables de la situation critique qu'il étudie, conclut à la possibilité d'appliquer des remèdes efficaces et a la certitude de la victoire pour peu que les intéressés eux-mêmes se donnent la peine d'agir avec constance et avec énergie. Mais cet optimisme, auquel il est permis de ne point se rallier, n'enlève point à cette remarquable enquête sa très réelle valeur. Si sceptique qu'on soit sur la force curative des remèdes proposés, on sera toujours d'accord avec l'auteur sur la nécessité qui s'impose aux agriculteurs de s'accommoder dès maintenant aux conditions qui leur sont faites, de donner libre cours à l'esprit d'association, et d'introduire parmi eux la pratique des procédés industriels et commerciaux, de manière à compenser la baisse générale des prix par une utilisation plus méthodique et plus rémunératrice de toutes les forces productives dont ils disposent. Au reste, comme tout ce qui sort de la plume de M. Imbart de la Tour, ce livre-ci est une étude consciencieuse et très complète, dans laquelle rien d'essentiel n'est omis et qui, surtout, a le grand avantage de s'appuyer sur des faits et sur des chiffres précis qui lui donnent un caractère documentaire des plus importants. Il faut surtout savoir gré à l'auteur d'avoir su condenser, dans ces 400 pages, tout un monde de statistiques qu'on ne rencontrait jusque-là

qu'éparpillées çà et là dans les documents officiels et auxquelles cependant il est indispensable de se reporter pour suivre utilement les étapes successives de la crise dans les dernières années du XIXe siècle, et plus spécialement depuis la grande enquête de 1892. Puis, comme le dit très bien M. Levasseur dans sa préface, il semble qu'en lisant cet ouvrage on ait sous les yeux le cahier des remontrances de l'agriculture française et même européenne, et ce n'est pas le moindre de ses mérites que d'être écrit non par un théoricien, mais par quelqu'un qui, étant intimement mêlé à la vie de ceux dont il exprime les doléances, était, mieux que qui que ce fût, préparé à parler avec compétence du problème douloureux de l'avenir d'une industrie si essentielle à la prospérité nationale.

F. LEPELLETIER.

Le salut public, par le comte LÉON DE MONTESQUIOU : Paris, Plon-Nourrit et Cie éditeurs, 1901, 1 vol. in-12, 214 p. — Sous ce titre, un jeune écrivain qui s'est fait remarquer dans la revue *l'Action française*, le comte Léon de Montesquiou, publie une intéressante série d'essais politiques. C'est la confession d'un observateur d'abord indifférent et que les événements de ces dernières années ont amené à la doctrine monarchique. Il craignait primitivement que l'aristocratie ne soit plus en état de remplir ses fonctions si la France la rappelait à la vie publique, et l'obstacle principal pour lui du retour à la monarchie résidait dans un état de sensibilité de la France contemporaine, repoussant la monarchie incompatible avec les principes de liberté et d'égalité. Voilà pour la première partie de ce livre, puis de déduction en déduction l'auteur admet le rétablissement d'une monarchie et parle des obstacles qu'elle rencontrerait. D'abord elle serait rejetée par la majorité des Français, mais qu'importe! Le pouvoir royal, comme tous les pouvoirs est antérieur à l'acceptation et à l'assentiment des électeurs : il n'y a donc pas à se soucier de rallier les majorités. De toutes façons elles se rallieront d'elles-mêmes, et M. de Montesquiou conclut ainsi : « La volonté de conserver notre patrie française une fois posée comme postulat, tout s'enchaîne, tout se déduit d'un mouvement inéluctable. La fantaisie, le choix lui-même n'y ont aucune part, si vous avez résolu, d'être patriote, vous serez obligatoirement royaliste. » Le curieux et original ouvrage du comte de Montesquiou constitue un document sur l'école des nouveaux monarchistes.

C. M.

La politique de Léon XIII, par le comte CHARLES DE GERMINY, Paris, Perrin, 1902, 1 vol. in-16 de 290 pages. — Nous pouvons rassurer de suite les lecteurs qui craindraient de se laisser entraîner dans les polémiques passionnées auxquelles a donné naissance la politique plus ou moins bien comprise de Léon XIII. Il n'y a guère trace de polémiques et il n'y a presque pas matière aux polémiques dans ce volume. Le distingué auteur y aborde, en effet, une foule de sujets qui n'ont qu'un rapport assez éloigné avec la politique papale; il les traite, d'ailleurs, avec la sagacité d'un homme bien informé. Il résume à grands traits l'histoire de l'Eglise depuis saint Pierre. Il décrit minutieusement le Palais du Vatican, le genre de vie du Pape, ses réceptions, ses ressources, ses solennités. Il étudie le pouvoir temporel des papes et la

situation de la maison de Savoie. Il raconte le voyage de l'Empereur Guillaume à Jérusalem. Bref, ce n'est guère que vers la page 229, et dans un court chapitre, qu'il esquisse la politique française du pape; encore le fait-il avec une légéreté de touche qui désarme toutes les critiques. Le chapitre final fouille bien plus à fond la politique de Léon XIII vis-à-vis de la Russie, laquelle forme, il faut le reconnaître, une des phases les plus grandioses de la politique religieuse contemporaine. Quoi qu'il en soit, de ces deux chapitres et de quelques traits épars au cours du volume, la politique de Léon XIII ressort comme une politique de particulière condescendance envers les pouvoirs établis dans les divers pays d'Europe, quels qu'ils soient et quoi qu'ils fassent. Jamais la soumission aux pouvoirs établis, le seul et unique principe de politique qui soit inscrit, au dire de Bossuet et de Joseph de Maistre, dans l'Evangile, n'a reçu une consécration plus systématique et plus obstinée sur la chaire de saint Pierre. Il est permis de penser que certaines de ses applications auraient peut-être causé quelque surprise aux deux grands maîtres de la politique chrétienne. Pourquoi malheureusement notre auteur nous fait-il descendre de ces hauteurs doctrinales quand il nous montre le succès de la politique papale en France et son avenir liés aux résultats des élections de 1902 qui n'avaient pas encore eu lieu au moment où il écrivait son volume? Serait-ce donc, comme il paraît l'insinuer, qu'une petite « combinazione » se mêlait aux grandes traditions théologiques? Mais alors il y aurait lieu de regretter que l'on n'ait pas été mieux renseigné sur les faits contingents auxquels on espérait remédier et que l'on n'a guère fait qu'aggraver, en découvrant trop ouvertement l'Eglise au milieu de la lutte des partis.

L. E.

Nécessité de la séparation des Églises et de l'État pour la conservation sociale, par J. DU BREUIL DE SAINT-GERMAIN, Paris, Plon, Nourrit et Cie, 1902, broch. 29 p. — Cette vigoureuse et hardie petite brochure recommande la séparation des Églises et de l'État comme « une œuvre d'émancipation d'abord, de sincérité ensuite et enfin de salut public ». Elle est l'œuvre d'un jeune et impétueux écrivain qui a déjà publié des œuvres remarquées dans l'*Action française*. Le troublant problème qu'elle soulève ne saurait trouver une solution absolument approfondie en ces quelques pages; mais on goûtera certaines observations judicieuses, un style vif et animé, une allure de pensée généreuse et distinguée.

L. E.

Le Gérant : VILLECHÉNOUX.

PARIS. — IMPRIMERIE F. LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

PROTESTATION ET UNION

La Réforme sociale tient à honneur de reproduire, en tête de la présente livraison, les admirables discours prononcés par M. Jacques Piou et par M. François Coppée, le 28 juillet, au milieu d'acclamations enthousiastes, dans la réunion de protestation organisée par « l'Action libérale populaire ». La lecture de ces pages ne donnera qu'une sensation affaiblie de l'impression produite sur l'immense auditoire par ces nobles paroles, ces voix frémissantes, qui ne traduisaient la pensée qu'en termes volontairement contenus et d'autant plus émouvants. Jamais, croyons-nous, l'éminent président de notre Congrès de 1901 ne s'était élevé si haut. C'est qu'il ne s'agissait ici ni de politique, ni de partis : le débat était infiniment supérieur à ces intérêts changeants.

Ce qui était en jeu, c'était le droit imprescriptible de tous les pères et de toutes les mères, les libertés essentielles du foyer domestique, l'existence même de la famille. C'est le plus grand des intérêts sociaux, car c'est la famille qui fait l'État. « L'autorité paternelle, disait Le Play aux jours déjà sombres de 1871, accomplira ce qui est au-dessus des forces de toute autorité publique. Nous ne pouvons évidemment constituer que de mauvais gouvernements avec des hommes livrés à l'erreur. Notre salut ne peut venir que de la seule autorité qui, dans cet état d'erreur profonde, reste en vertu de la loi naturelle dévouée à ses subordonnés (1). » Aujourd'hui que tant de révolutions ont démantelé une à une toutes les institutions sociales, il faut défendre à tout prix ce dernier réduit. Nos maîtres, en supprimant tout enseignement libre, voudraient s'assurer les moyens d'avarier à leur gré les jeunes intelligences; leur œuvre se poursuit déjà depuis longtemps ; elle s'accélérera à mesure que la liberté décroîtra ; encore quelques années et le tempérament national aurait été assez infecté pour que la guérison devînt impossible. Il était temps d'arrêter l'œuvre néfaste.

Vainement, pourtant, l'École de la paix sociale adjurait sans cesse nos contemporains — et d'autres voix éloquentes l'ont fait ailleurs — d'oublier les querelles qui les divisent et de s'allier pour protéger les intérêts primordiaux de toute société civilisée. Partout ces appels restaient sans écho. Tout à coup nos gouvernants ont, sans le vouloir, fait en quelques jours ce que, depuis des années, nous n'avions pu réaliser. A la vue de leurs méfaits, tous les amis de la liberté, de quelque côté de l'horizon politique qu'ils vinssent, à quelque opinion religieuse ou philosophique qu'ils appartinssent, ont marché la main dans la main, entraînés par un même élan d'indignation et de protestation. Tel a été le caractère des émouvantes réunions organisées par la « Patrie française » le 26 (rue d'Athènes), et par l'« Action libérale populaire » le 28 (rue d'Enghien), et aussi de la grandiose manifestation qui a mis sur pied dans Paris, le dimanche 27, plus de 20.000 hommes et femmes,

(1) *Le Play d'après sa correspondance*, par Charles de Ribbe; lettre du 12 juillet 1871.

affirmant courageusement leur mépris de la tyrannie et leur attachement à la liberté.

D'ailleurs, ne pas protester quand la famille et la propriété sont ainsi violées, c'eût été abandonner définitivement toute lutte contre le socialisme. Si, en effet, on confie au plus pernicieux socialisme d'État le soin de former, contre le vœu des parents, l'esprit des enfants et l'âme de la nation, il est au moins puéril de vouloir ensuite lui marchander je ne sais quelle nationalisation d'intérêts en comparaison aussi mesquins que les chemins de fer, les mines ou les pétroles.

L'École de la paix sociale devait donc prendre énergiquement part à une action qui répond si bien à son programme immuable : défendre avant tout la famille, unir les honnêtes gens, lutter contre le socialisme. Nous regrettons de ne pouvoir insérer ici que le discours de M. J. Piou et celui de l'illustre poète qui, le premier, il y a trois ans, s'est levé pour défendre la patrie trahie. Nous demandons pardon à nos autres confrères, MM. Paul Lerolle, le comte de Montfort, Amédée Reille (sans parler de MM. Jules Lemaître, Duval-Arnould, Jules Auffray, qui ont parlé rue d'Athènes), et aussi à MM. Mithouard, vice-président du Conseil général de la Seine, Georges Thiébaud et Henri Bazire, le président de cette Association de la jeunesse française, que nous avons vue à notre dernier Congrès dans ses travaux et sa propagande, et que nous avons retrouvée si vaillante aux heures de combat. Les longues ovations de l'auditoire les ont tous félicités et remerciés.

La Réforme sociale avait enfin un motif encore pour conserver ici l'appel vibrant adressé par M. J. Piou. Il faut, en effet, qu'on puisse le relire, car l'émotion des jours derniers ne doit pas s'éteindre et s'oublier. Il faut qu'elle dure et qu'elle aboutisse à une conclusion, celle-là même que nous avons toujours réclamée ici, et encore tout récemment : la formation définitive et disciplinée d'une grande alliance des honnêtes gens, rapprochés sans acception de parti pour la défense des intérêts sociaux. L'heure est venue : ce qui se fait n'est qu'un commencement ; la bataille s'engage et elle sera longue. « La concorde et la paix, disait M. J. Piou dans la séance de clôture de notre dernier Congrès, il faut les conquérir par la lutte, car c'est la lutte qu'on nous déclare. » Mais la victoire est à notre portée si nous savons la préparer par la discipline et la mériter par le dévouement.

A. D.

DISCOURS DE M. JACQUES PIOU

Vous êtes venus ce soir flétrir avec nous l'attentat commis par le gouvernement contre les droits de la famille et de la conscience.

Les sectaires retors qui gouvernent la France, pour son malheur, y allument une guerre de religion. Ce n'est pas l'ardeur de leurs convictions qui les hausse jusqu'au fanatisme. Leurs persécutions ne sont que des roueries politiques.

Après avoir tout promis au peuple, ils ne savent ni comment tenir, ni comment éluder leurs promesses ; par un calcul indigne, ils se jouent de lui en attisant des haines religieuses, en détournant vers les vieilles croyances nationales ses sourdes colères.

Effrayés par les dernières élections qui les ont mis à deux doigts de leur perte, ils essaient d'un coup d'audace pour reformer leurs rangs ébranlés; la fermeture de centaines d'écoles, la dispersion de milliers d'enfants et de sœurs ne sont que les combinaisons d'une misérable stratégie.

Ils font ce que la Commune n'avait pas osé faire. Le décret que ni Raoul Rigault ni Ferré n'avaient voulu signer, M. Combes l'a exigé et obtenu. Le malheureux ! Il vient d'écrire dans notre histoire une page odieuse qui, un jour, fera monter la rougeur au front de nos enfants.

L'homme qui a commis ce crime a cru qu'il resterait impuni, et il a couru dans son pays chanter victoire. Du ton du persécuteur satisfait, il s'est vanté d'avoir égorgé ses victimes sans leur avoir arraché une plainte.

Mais tandis qu'il poussait, dans son incroyable inconscience, ces chants de triomphe, un immense frisson d'indignation courait d'un bout à l'autre de la France, et l'âme populaire se soulevait de dégoût. De la poitrine de tous les pères et de toutes les mères sortait le même cri : « Nos enfants sont à nous; ils ont notre sang; nous voulons qu'ils aient notre foi. Est-ce parce que nous sommes pauvres qu'on vient les prendre dans nos bras pour les conduire de force dans des écoles ennemies et leur inspirer la libre-pensée obligatoire ? »

Dans un élan d'indignation qu'aucun parti n'eût été capable de provoquer, la protestation s'est faite immense, terrible.

Paris a donné le signal et l'exemple de la révolte.

Paris, toujours généreux, toujours libéral, a voulu rester fidèle à ses vieilles traditions d'honneur.

De tous les points de l'immense cité, la foule, sans mot d'ordre, sans plan arrêté, est accourue autour des écoles pour essayer de les défendre, autour des Sœurs pour leur faire cortège.

Et les ouvriers, voyant passer entre la police et les gendarmes ces Sœurs chassées, ont tressailli de colère. « Ces femmes, ont-ils dit, nous les connaissons, ce sont nos amies, ce sont nos servantes. Elles vivent plus pauvrement que nous, et pourtant, elles

gardent nos enfants dans leurs crèches et les instruisent dans leurs écoles; elles soignent nos femmes malades, assistent nos malheureux, recueillent nos vieillards et nos infirmes, nous les avons vues à l'œuvre, bien des fois, aucune besogne ne les effraie, aucune plaie ne les dégoûte. Un regard jeté sur leur crucifix leur donne une force, un courage que nous n'avons jamais connu nous-mêmes. Malheur à ceux qui ont osé porter la main sur elles ! »

Oh ! qu'il a raison ce peuple de France, si souvent trompé par les charlatans, mais si droit, si loyal dans son rude bon sens! Aucune civilisation, aucune religion n'a réalisé un modèle plus achevé de la beauté humaine que cette humble servante de Dieu, toujours prête à tirer de son cœur de vierge des tendresses de mère pour toutes les faiblesses et toutes les douleurs !

En l'honorant hier, Paris s'est honoré lui-même. Et ces femmes du monde, qui se mêlaient à la foule, affrontant les injures et les coups, ont donné un noble exemple, en venant apporter aux mères, moins heureuses qu'elles, sur qui va peser l'arbitraire du pouvoir, le tendre témoignage de leur fraternelle solidarité (1).

Vous étiez derrière elles, mon cher Lerolle, vous, le brave des braves, qu'aucun devoir n'a jamais trouvé hésitant, qu'aucun danger n'a jamais intimidé, et qui apportez sur la place publique, comme à la tribune, l'intrépidité tranquille qu'une grande foi donne à un grand cœur.

Vous avez été aussi au premier rang, dans ces jours de deuil, vous que je veux nommer comme le monde nomme ses héros, vous, Coppée, témoin vivant de ce que peut, pour la grandeur morale d'un homme, la vision des choses divines. Vous avez connu tous les triomphes, la renommée vous a mis sur le front toutes ses couronnes ; mais la gloire passée pâlit devant celle que vous venez de conquérir au service de ces deux causes immortelles, la vérité et la liberté. Votre nom était l'honneur des lettres françaises ; il est devenu l'orgueil de la France chrétienne.

Derrière de tels chefs, après de tels exemples, nous ne connaîtrons plus, n'est-ce pas, le découragement et le doute; notre courage ne s'est pas épuisé en un effort d'un jour.

Demain, quelles que soient ses luttes, nous trouvera plus ré-

(1) Les acclamations respectueuses de l'assemblée ont salué dans les femmes qui siégeaient au bureau, cette fraternelle union en rendant hommage à Mme la baronne Reille dont le nom rappelle les fastes de nos gloires, et à Mme Massot qui représentait les Dames de la Halle.

solus, plus vaillants encore. Arrière les sceptiques! Arrière les critiqueurs éternels qui n'ont jamais à la bouche que des paroles de désenchantement ou de raillerie ! Silence aux amours-propres ! Tréve aux divisions !

Ne dites plus, je vous en conjure, que vous espérez contre toute espérance ; car le terme approche ; la longue nuit aux douloureuses angoisses s'achève et déjà apparaît à l'horizon l'aurore des temps nouveaux.

Tous, unis pour la rédemption de la patrie, travaillons en commun, sans bravade, sans bruit, sans vaine agitation, avec l'inflexible résolution d'hommes sachant où ils vont et résolus à ne reculer jamais.

Courage, union, discipline! L'heure de la délivrance sonnera bientôt ; la France, se redressant enfin, est prête à secouer le joug détesté de ses mortels ennemis, les jacobins et les sectaires (1).

DISCOURS DE M. FRANÇOIS COPPÉE

Mesdames, messieurs,

Les orateurs qui prendront part à cette réunion vous diront tous — comme vient de le faire M. Piou avec une suprême éloquence — les sentiments qui nous animent. Ils exprimeront mieux que moi notre douleur devant la proscription des bonnes Sœurs, notre indignation devant l'attentat commis sur la liberté de conscience et d'enseignement, notre colère contre la tyrannie des francs-maçons et des jacobins, qui sont momentanément nos maîtres. Pour ma part, je voudrais seulement vous communiquer la profonde, l'indicible émotion que j'ai ressentie mardi dernier lorsque j'ai pris place, près de mon ami Lerolle, à la distribution des prix de l'avenue Parmentier.

J'avais là, devant moi, deux cent cinquante petites filles que les mamans avaient parées de leur mieux pour la circonstance. La cérémonie n'était pas commencée, elles riaient et babillaient entre elles avec un ramage d'oiseaux, malgré les efforts de la Mère supérieure, directrice de l'école — une bonne vieille de plus de soixante-dix ans — qui, d'un signe de ses mains tremblantes,

(1) Voir l'appel de l'*Action Libérale Populaire*, encarté dans la présente livraison.

tâchait vainement de les faire rester sages. Et c'était charmant, tous ces gentils visages de bambines, un peu pâlottes, mais ayant toutes, dans le regard, le vif éclair d'intelligence des Parisiennes.

On ouvrit la séance. Selon l'usage, M. le curé de Saint-Ambroise fit monter sur l'estrade la plus jeune des écolières, blondinette de trois ans à peine, qui, de sa main potelée, fit le signe de la croix et, en balbutiant un peu, soufflée de temps en temps par le prêtre, récita un *Notre Père* et un *Je vous salue Marie*.

Alors, mesdames et messieurs, un flot d'attendrissement me descendit dans le cœur et, je vous l'avoue tout bonnement, mes yeux se remplirent de larmes. Je compris toute la grandeur de la mission sainte, je dirai plus, de l'apostolat de ces bonnes Sœurs qu'on allait expulser de leur maison.

Hier encore, dans ce faubourg de Paris plein de misère et, par conséquent, hélas ! de vice, elles déposaient dans l'âme des enfants qui leur étaient confiées, cette semence évangélique qui s'épanouit toujours en moisson de vertu. A ces pauvres petites, attendues, dès la première jeunesse, par tant de mauvais exemples et de tentations, et, pendant le cours de toute leur vie, par tant d'épreuves et de souffrances, elles enseignaient le devoir chrétien qui arme contre toutes les défaillances, et la prière chrétienne qui console de tous les maux. Dans la mesure de leurs forces — et l'on est bien fort avec la confiance en Dieu — ces humbles et saintes religieuses préparaient des femmes que ne pourrait pas atteindre la corruption de la grande ville, des jeunes filles laborieuses et pures, des épouses fidèles et dévouées, des mères admirables. Elles fondaient pour l'avenir de nombreuses et excellentes familles. Elles donnaient à la nation, osons le dire, son élite morale et elles amassaient ainsi un double trésor d'honnêtes gens pour la France et de belles âmes pour le ciel !

Aujourd'hui, l'école où se faisait cette œuvre sans prix n'existe plus et près de trois mille écoles pareilles viennent d'être fermées. On a chassé ignominieusement les anges d'innocence, de dévouement, de bonté qui n'y faisaient et n'y enseignaient que le bien. L'attentat diabolique est accompli, et, contre ceux qui tentaient de s'y opposer, nos infâmes gouvernants ont lâché toute l'armée du mal. Elle se ruait hier, tolérée et parfois protégée par la police, en criant : « A bas la calotte ! », c'est-à-dire : « A bas le devoir !

A bas la charité ! A bas la prière ! » Cet odieux cri, mêlé aux refrains immondes de la *Carmagnole*, est désormais officiel ; car il était presque toujours accompagné, dans la dernière manifestation, des cris de : « Vive Combes ! » et de : « Vive Loubet ! »

Voilà qui est clair.

Si la France ne secoue pas enfin le joug maçonnique, si elle se résigne lâchement à la Terreur jacobine, c'est pour elle le suicide plus ou moins lent, la mort certaine. Naguère, pendant l'accès de démence dreyfusiste, on a crié : « A bas la patrie ! A bas l'armée ! » Maintenant, de nouveaux aliénés crient : « A bas le Christ ! A bas l'Évangile ! » Or, jamais, dans l'histoire du monde, on n'a vu un peuple vivre sans foi religieuse ni foi nationale, et, en vérité, devant le spectacle de l'anarchie maîtresse de la rue, nous nous croyons en proie à un cauchemar, et il semble que nous assistions à l'orgie d'une bande de sauvages victorieux, vautrés sur les nappes de nos autels et sur nos drapeaux !

En présence de tels crimes, d'affreux sentiments pourraient naître dans nos cœurs. Mais je me rappelle en ce moment la sublime prière que récitait l'autre jonr, de sa voix enfantine et naïve, la petite fille de l'école. Chrétiens, nous devons pardonner aux méchants. Nous ne haïssons que le mal. Haïssons-le, du moins, de toute notre énergie et combattons-le jusqu'à l'épuisement de nos forces, jusqu'à la mort. Par la résistance légale, disent les timides ? Soit. Mais aussi par toutes les armes qui restent en notre pouvoir : par la plume, par la parole, par une propagande incessante, par des manifestations publiques, en un mot par la confession courageuse et constante de notre foi. Donnons tous nos efforts, tout notre temps, toutes nos facultés, tout notre or et, s'il le faut, tout notre sang. Sous la menace du martyre, bravons les persécuteurs et renversons les idoles. Enfin, ne désespérons jamais, nous souvenant que, du haut de la croix, Jésus-Christ étend sur nous son geste de bénédiction et que Dieu protège la France !

(Des salves répétées d'applaudissements et des ovations sans fin, saluent le poète des *Humbles*, le président d'honneur de la Patrie française.)

LE CONGRÈS DES HABITATIONS A BON MARCHÉ

ET LE CONGRÈS DES ASSURANCES SOCIALES

A DUSSELDORF

Nous avons déjà par avance signalé à nos lecteurs l'intérêt des congrès qui devaient se réunir à Dusseldorf, à l'occasion de l'Exposition industrielle de cette ville. Celui des habitations à bon marché mérite tout particulièremet d'attirer notre attention. Il y a déjà longtemps que la Société d'économie sociale a reconnu l'influence exercée par les conditions du logement sur la situation matérielle et morale des ouvriers. Il y a déjà longtemps qu'elle a montré comment le logement insalubre ou insuffisant détruit le sentiment de la famille, supprime la réalité du foyer domestique, affaiblit les liens entre les parents et les enfants et prépare ces vagabonds qui deviennent si aisément un fléau pour la société.

Les enquêtes publiées par nos soins dans les rapports pour l'organisation de la section d'Économie sociale de l'Exposition de 1889 (section IX) nous ont valu une médaille d'or. C'est de l'effort qui fut fait à ce moment qu'est sortie la Société française des habitations à bon marché, présidée avec tant de zèle par M. Georges Picot. Quelques-uns de ses membres les plus actifs figurent parmi nos collaborateurs les plus dévoués. Et si la création d'une société spéciale a un peu diminué notre rôle, il est du moins permis de faire remarquer qu'en soutenant la notion du devoir patronal nous avons toujours mis au premier rang la stabilité et la salubrité du foyer, le souci de tout ce qui peut servir à rendre l'habitation familiale plus agréable et à la faire aimer davantage.

Nombre d'applications pratiques sont dues à nos confrères : il nous suffira de rappeler ici le nom de M. Eugène Rostand qui dans un des meilleurs tracts publiés par le Comité de défense et de progrès social (n° 31) a éloquemment montré que « la multiplication des foyers qui méritent ce nom est vraiment une tâche de justice et de réforme sociale, dans l'acception exacte de ce mot ». C'est ce qu'a dit aussi à Dusseldorf le président du congrès, le baron de Berlepsch qui a nettement marqué la place que la question du logement tient aujourd'hui parmi les questions sociales, tandis

que M. Lohmann, sous-secrétaire d'État, a insisté sur l'importance que cette même question a pour l'État et pour le pays.

Nous ne pouvons songer à résumer ici toutes les communications qui ont été présentées. Tout au plus pouvons-nous donner une idée des vives discussions qu'elles ont provoquées, et qui ont porté sur les trois points mis à l'ordre du jour : les loyers dans leurs rapports avec le prix du terrain, les frais de construction et les impôts ; le rôle de l'assistance mutuelle pour ceux qui ont besoin de logements ; l'intervention des pouvoirs publics, des corporations ou des sociétés.

La première question, remarquablement étudiée dans un mémoire du professeur Fuchs, a pour l'Allemagne un intérêt particulier. Le prix des terrains s'est en effet prodigieusement accru dans les faubourgs de toutes les villes (et elles sont nombreuses), dont la population a rapidement augmenté. L'accroissement est de 25 à 30 %. Il dépasse notablement celui des salaires. Il résulte de là que l'ouvrier doit aujourd'hui consacrer à son loyer une somme relativement plus élevée que jadis, et si cela continue ce sera pour l'avenir un véritable danger. On a proposé divers remèdes. On peut obtenir quelques bons résultats à l'aide de règlements de police, qui n'autoriseraient par exemple qu'au centre des villes la construction de ces hautes maisons avec cours intérieures et bâtiments du fond, qui se transforment en véritables casernes, et exigeraient, là où la place le permet, la construction de maisons peu élevées offrant au point de vue de l'hygiène des garanties désirables. Mais c'est en somme la « spéculation » sur les terrains qui est néfaste. C'est elle qu'il s'agit de combattre et le remède doit être cherché, d'après M. Fuchs, dans un développement nouveau du crédit. C'est ainsi qu'en Belgique, comme l'a très bien montré M. Mahaim, la bonne organisation du crédit a rendu presque impossibles ces spéculations sur les terrains dont se plaignent si fort les Allemands.

En France (notre population, il est vrai, augmente si lentement), qu'il s'agisse de maisons individuelles ou de maisons collectives, la spéculation ne semble avoir joué qu'un rôle insignifiant. La loi du 30 novembre 1894, due à l'initiative de M. Jules Siegfried, a permis aux bureaux de bienfaisance et à la Caisse des Dépôts et Consignations d'employer une partie de leurs capitaux à l'amélioration des logements ouvriers. Des comités se sont constitués dans

la plupart des départements et la loi de 1898 a donné aux sociétés de construction une impulsion nouvelle. Ce qui préoccupe avec raison les constructeurs, c'est le coût élevé de la bâtisse. La main-d'œuvre est chère en France; les matériaux sont chers également. Il s'agit surtout pour nous de découvrir les modes de construction les plus économiques. M. Siegfried a cité l'exemple de ce qui s'est fait à Lyon où, avec des constructions en mâchefer, on a pu réaliser une économie de près de 30 %. Nous pourrions aussi, comme l'a ajouté M. Cheysson, améliorer les transports, faciliter les communications entre le centre des villes et les banlieues où il est à souhaiter que viennent habiter le plus grand nombre possible d'ouvriers. Il serait bien utile aussi de diminuer le poids des impôts. On pourrait enfin faire appel aux Caisses d'épargne, comme M. Strauss l'a éloquemment demandé.

Le problème le plus délicat est celui de la participation respective de l'État, des communes, des corporations et des sociétés à la construction des maisons à bon marché. L'initiative privée est souvent insuffisante, trop souvent surtout ceux qui construisent des maisons pour les ouvriers ne cherchent qu'à faire des bénéfices : cela ne peut suffire pour la solution équitable du problème (1). En France, ni l'État, ni les départements ni les communes ne sont jusqu'ici intervenus. Les hôpitaux et bureaux de bienfaisance n'ont pas non plus édifié une seule construction économique bien qu'ils y soient autorisés par la loi. Seules douze caisses d'épargne, celle de Marseille notamment, ont usé de cette faculté, mais on peut dire, en somme, que l'intervention des pouvoirs publics, en matière de construction d'habitations à bon marché, est à peu près nulle chez nous. Les établissements publics montrent en somme une hésitation singulière à engager leurs capitaux soit en prêts à des sociétés de constructions, soit en obligations de ces sociétés. C'est par l'intensité de l'effort patronal que l'œuvre des habitations à bon marché a fait en France de remarquables progrès. Elle est arrivée d'ailleurs à des résultats tels que beaucoup

(1) Nous devons cependant rendre hommage aux efforts qu'a faits M. Crüger pour montrer comment la constitution de maisons ouvrières pouvait être obtenue par le seul effet de l'association. Il nous a donné sur les services rendus par les *Building societies* les détails les plus significatifs. Mais la majorité de l'assistance est demeurée convaincue, après les répliques de MM. Brandts, Hansen, Weber, Librecht, Stübben, et le remarquable discours du ministre hollandais Borgesius, que la libre initiative ne pouvait aujourd'hui suffire.

estiment qu'une intervention de l'État en cette matière n'aurait que des inconvénients (1).

La loi anglaise du 9 août 1899 a fait un pas de plus; elle autorise les pouvoirs locaux à consentir des prêts aux habitants des petits immeubles, à l'effet de leur en faciliter l'acquisition. Elle se rattache au mouvement législatif qui, depuis nombre d'années, poursuit en Angleterre le développement de la petite propriété foncière et se propose d'étendre aux ouvriers de l'industrie le bénéfice des mesures édictées par la loi du 16 septembre 1887.

Au congrès de Dusseldorf, on nous a soumis des propositions beaucoup plus hardies.

Le meilleur moyen de réfréner les spéculations, ce serait, a-t-on dit, d'obtenir des communes qu'elles mettent elles-mêmes à la disposition des constructeurs les terrains nécessaires, à des conditions de prix qui ne puissent faire suspecter aucune spéculation. Si les communes ont des terrains, c'est parfait; mais si elles n'en ont pas, faut-il donc réclamer une loi permettant, comme une loi hollandaise récente, des mesures d'expropriation !

Il ne semble pas qu'une pareille législation puisse se généraliser. Ce qu'il est plus facile d'obtenir, c'est une exonération des charges réelles en faveur des constructions nouvelles; c'est une intervention plus large des caisses d'épargne, qui, en Belgique, par exemple, ont déjà affecté plus de trente millions à cette œuvre de salut social. Les municipalités françaises, comme l'a dit M. Strauss, n'ont pas jusqu'ici de pouvoirs assez étendus. On n'est pas même fixé sur la question de savoir si elles peuvent s'occuper de chercher à trouver de l'argent pour construire des maisons à bon marché. Les Allemands ont voulu nous montrer, à l'occasion du congrès, à quels heureux résultats ils étaient arrivés, par l'intervention combinée des communes et des *Baugenossenschaften*, pour la construction de petits logements (2). C'est ainsi

(1) Signalons en passant la communication de M. Cacheux qui a montré comment on avait employé la somme de 10 millions votée par l'État pour l'amélioration des petits logements. Il a reconnu que ni les caisses d'épargne, ni les municipalités n'avaient fait ce qu'on eût pu attendre d'elles.

(2) Les sociétés de construction pour maisons à bon marché étaient en 1871 au nombre de 16; il y en a maintenant 466. La seule Société de München-Gladbach a dépensé 3.300.000 marcs, elle a construit 31 grandes maisons ouvrières et 615 petites, qui abritent aujourd'hui une population de 7.800 personnes. On trouvera des renseignements précis sur celles qui ont été fondées dans la région du Rhin, dans un excellent ouvrage publié à l'occasion de l'Exposition : *Wohlfahrtspflege*

qu'un certain nombre de communes ont pris des parts sociales ou souscrit des actions ; des sociétés de constructions ont aussi souvent donné l'exemple, en construisant des habitations pour leurs employés subalternes et leurs ouvriers.

Nos séances de travail ont été d'ailleurs accompagnées de visites instructives, soit dans les faubourgs de la ville, soit dans les environs. Nous avons vu, au cours de ces visites, des types de maisons très variés. On nous a remis des livres, des brochures, des mémoires, renfermant des plans, des statistiques, des détails de toute sorte. Nous avons pu nous rendre compte des divers procédés employés pour rendre peu à peu l'ouvrier propriétaire. Nous avons pu nous convaincre que dans cette région, où la population augmente avec une prodigieuse rapidité, il faut, pour que la part de salaire affecté par l'ouvrier à son logement ne s'élève pas, que le développement des constructions suive aussi exactement que possible l'accroissement du nombre des habitants.

La visite que nous avons faite à Essen mérite une mention particulière. Il n'y a peut-être pas un industriel en Europe, qui ait fait autant que Krupp pour ses ouvriers. C'est tout un village que la colonie d'Altenhof, qui est consacrée à loger gratuitement, dans certaines conditions déterminées, les ouvriers victimes d'accidents. La colonie de Cronenberg, avec ses maisons entourées de jardins, abrite aujourd'hui plus de 8.000 personnes. Celles de Alfredshof, Baumhof, Schederhof, etc., ne laissent pas une impression moins satisfaisante. Nous avons visité avec un vif intérêt les maisons construites et aménagées pour les ouvriers célibataires. Réunis en petits groupes, ceux-ci peuvent, tout en trouvant une installation des plus convenables, organiser assez librement leur régime. J'ai calculé qu'ils peuvent, en somme, sans s'imposer de privations, mettre de côté aisément la moitié de leur salaire et se constituer ainsi un pécule, qui, le jour où ils se mettront en ménage, leur rendra les plus grands services.

Salles de récréations et de fêtes, salles de concert, bibliothèques, hôpitaux, écoles de toute espèce, sans oublier les écoles ménagères, rien ne manque à cet ensemble d'œuvres sociales, que bien peu de personnes seraient, il faut le dire, en état de créer.

in den Provinzen Rheinland, Westfalen..., par A. Hoffmann et H. Simon. (Dusseldorf, Wolfrum, 217 pages in-4°). Il faut consulter aussi le ***Festschrift des Rheinischen Vereins zur Forderung des Arbeiterwohnungswesens in Düsseldorf***, publié par M. Stübben, 149 p. in-4°.

Mais si intéressant qu'ait été le congrès de Dusseldorf, il ne s'est dégagé des études et des visites qu'il a provoquées, aucune solution. On a pu constater, une fois de plus, que la question des logements ouvriers est une question très complexe, à la solution de laquelle on ne peut appliquer de formule générale. Il est même bien difficile de dire quelles sont les causes véritables des misères dont on nous a entretenus, bien difficile aussi de formuler une opinion catégorique sur les différents remèdes dont on nous a parlé. Et même sur cette question si débattue de la spéculation sur les terrains, il n'est pas toujours facile de distinguer ce qui est cause et ce qui est effet. Le problème, comme l'a dit le ministre du commerce, M. Mœller, ne comporte pas de solution uniforme. Il faut ici, comme en beaucoup d'autres questions, recourir à la méthode d'observation, et tenir compte des différences de lieux, de races et de nationalités.

On ne peut, en tout cas, que rendre hommage aux efforts faits par les Allemands, et les membres du congrès de Dusseldorf n'oublieront ni les discussions auxquelles ils ont assisté, ni les excursions si instructives auxquelles ils ont pris part (1).

*
* *

La question des habitations ouvrières se lie assez étroitement à la question des assurances et des retraites pour les vieux ouvriers. Une bonne partie des mille adhérents du congrès des assurances ouvrières avait déjà pris part au congrès des habitations à bon marché. Ce n'est pas aux lecteurs de *la Réforme sociale* qu'il est nécessaire de rappeler l'importance des assurances, sous les diverses formes qu'elles peuvent revêtir. Le succès du congrès de Dusseldorf, où presque toutes les nations étaient représentées, a été, comme le disait son éminent président, M. Bœdiker, une preuve de la sollicitude avec laquelle tous les peuples civilisés s'occupent aujourd'hui de ce grave problème. Les Français étaient nombreux, nous sommes heureux de le dire ici.

Les cinquante mémoires qui ont été présentés montrent les efforts qu'on fait de tous côtés, pour perfectionner ce qui existe, et découvrir, quand le besoin s'en fait sentir, des solutions nouvelles.

(1) Nous croyons devoir signaler parmi les rapports qui nous ont été remis, ceux de la Société *Reichswohnungsgesetz*, fondée à Francfort le 25 mai 1898, qui voudrait arriver à faire de la question des logements à bon marché, une « chose d'Empire », et susciter la création d'un *Reichswohnungsamt*, analogue à la *Centralstelle fur Arbeiterwohlfahrts Einrichtungen*.

C'est avec une satisfaction bien naturelle que les Allemands nous ont montré combien, depuis vingt ans, ils ont trouvé d'imitateurs. M. Bœdiker a mis en relief l'importance des services rendus par la législation sur l'assurance « qui a imprimé, en quelque sorte, une nouvelle orientation à la société, qui a donné surtout aux classes possédantes, non seulement la conscience, mais encore la perception claire de ce qui est nécessaire et de ce qui est possible ». L'œuvre entreprise par le nouvel Empire lui paraît assise sur des fondements inébranlables.

Dix millions de personnes sont actuellement assurées contre la maladie, et de 1885 à la fin de 1901, on a dépensé 1.840 millions de marcs. Le nombre des personnes assurées contre les accidents atteint près de 17 millions et demi, et si le nombre total des accidents déclarés a augmenté, le nombre des accidents graves a diminué. Cette assurance a depuis 1885, occasionné le versement d'une somme de 703 millions de marcs. Enfin, depuis 1891, il y a 12.600.000 personnes assurées contre l'invalidité et la vieillesse, et cette assurance a permis de payer 598 millions de marcs. Si on groupe les services rendus par les trois assurances, on voit qu'ils s'élevaient au total (en y comprenant les frais de médecins et d'hôpitaux), à la fin de l'année 1901, à 4 milliards de marcs. Et ce que ces chiffres n'apprennent pas, c'est l'utilité au point de vue social et moral, de la collaboration constante entre les patrons et les ouvriers, travaillant côte à côte, aussi bien dans l'administration des assurances que dans les tribunaux arbitraux, à l'amélioration du sort des travailleurs. Il n'est pas douteux, lorsqu'on compare l'Allemagne à d'autres nations, que son système d'assurances a « extirpé complètement une foule de causes de mécontentement, de colère, de haine, d'anarchisme ».

« Il n'y a pas de puissance au monde, a ajouté M. Bœdiker, qui puisse garantir à tous les hommes les mêmes revenus. Mais des droits égaux, et la possibilité de participer sans réserve à la reconnaissance de ces droits, voilà ce que nos grandes institutions d'assurance allemandes ont offert à tous nos ouvriers... Nous devons sans doute ménager les classes possédantes dans l'intérêt du maintien du capital et de la culture intellectuelle, ces facteurs essentiels des progrès humains. Mais la protection de ceux qui ne possèdent rien s'impose au nom de notre devoir chrétien et de la prudence politique. »

On s'est efforcé d'ailleurs à Dusseldorf, en montrant sous tous ses aspects le mécanisme de ces assurances quelque peu compliquées, de faire tomber les préventions que nous pouvions avoir encore conservées. Les Français qui ne les connaissaient pas encore ont été particulièrement frappés du fonctionnement des tribunaux arbitraux et de la façon dont ils tranchent les difficultés qui se présentent soit en matière d'accidents, soit en matière d'invalidité. Ajouterai-je qu'on nous a distribué une quantité de mémoires, de brochures et de documents du plus vif intérêt (1). Nous ne pourrions même donner ici une idée des communications et des débats qui ont permis de se rendre un compte exact non seulement de ce qui a déjà été fait dans les principaux pays d'Europe, mais encore de l'état des esprits sur cette grave question. En Autriche, a dit M. Kaan, le principe de l'obligation n'est plus contesté et si le fonctionnement des timbres provoque, en ce qui concerne l'assurance invalidité, certaines critiques, on peut dire que la presque totalité des industriels et la plupart des agriculteurs en admettent le principe. On est même porté à croire que l'organisation des assurances laissera plus de liberté aux industriels pour travailler au progrès économique de leur pays. L'idée d'assurance, a dit M. Magaldi, fait en Italie de grands progrès. L'auteur a présenté un intéressant essai de programme sur une statistique internationale capable d'éclairer les questions techniques, législatives, médicales et financières de ce vaste sujet.

M. Christian Moser nous a entretenus de la question des assurances sociales en Suisse. M. O. Lepreux, dont la communication a été complétée par celles de MM. Dubois et Wodon, a montré comment fonctionnent en Belgique les retraites ouvrières d'après un système fondé sur la liberté : nul n'est contraint d'être prévoyant, mais ceux qui se décident à l'être sont aidés et trouvent toute facilité à leur portée sous forme de sociétés de secours mutuels. L'éminent directeur de la *Caisse centrale d'épargne et de retraite* était particulièrement indiqué pour nous montrer quels services cette institution a rendus à nos voisins.

En France, il faut le reconnaître, nous sommes fort en retard. Et nos compatriotes ont admiré ce qui se fait en Allemagne plus qu'ils

(1) Signalons en particulier le rapport (traduit en français) de M. Zacher qui est un résumé mis au point de son grand ouvrage sur l'organisation des assurances dans les divers pays d'Europe (Troschel, éditeur).

n'ont eux-mêmes provoqué l'admiration. Nous tenons du moins à signaler l'excellent mémoire de M. Albert Gigot sur le rôle de la mutualité dans l'assurance libre, et celui de M. Octave Keller sur la diminution des risques d'accidents dans les houillères depuis 1833. M. G. Paulet a parlé aussi en excellents termes des premiers résultats de la loi du 9 avril 1898, et M. Maurice Bellom des principes de l'assurance des veuves et des orphelins. M. G. de Saint-Aubert a défendu brièvement le projet de l'abbé Lemire et M. E. Fuster a insisté sur les conséquences indirectes de l'assurance. Aussi bien quelques-unes des questions accessoires dont il n'a été qu'incidemment parlé avaient par elles-mêmes une véritable importance, comme la question des rapports entre les accidents et l'ivrognerie, et celle de l'organisation d'établissements spéciaux pour les ivrognes. En Suisse, on est arrivé déjà à d'excellents résultats. Le comte Skarzynski, qui s'occupe spécialement de ce problème en Russie, nous a montré que ce pays valait mieux en somme que sa réputation.

Ceux des membres du congrès qui ont profité de leur voyage pour étudier l'Exposition de Dusseldorf et se rendre compte du développement industriel de la Prusse rhénane, ont pu se convaincre aussi que l'organisation des assurances n'a ralenti en aucune façon le magnifique essor de l'Empire allemand. La question des assurances est absolument étrangère à la crise par laquelle il vient de passer. Il est seulement permis de penser que la législation nouvelle a contribué à rendre l'ouvrier allemand plus capable de lutter contre les concurrences auxquelles il est aujourd'hui exposé. L'ouvrier qui se sent mieux protégé travaille mieux et fait de meilleure besogne. M. Bœdiker, dont nous aimons à citer encore quelques paroles, a pu dire avec raison que non seulement le jeu des assurances n'avait nullement ralenti les initiatives individuelles, mais que cette grande organisation, en dépit des défauts de détail qu'il est le premier à reconnaître (1), est un véritable bienfait, une garantie de la paix sociale et au point de vue économique comme au point de vue politique un des plus fermes soutiens de l'Empire.

Georges BLONDEL.

(1) M. Bœdiker estime qu'il faut réunir dans un même organisme les assurances accidents-invalidité-vieillesse, mais les assurances contre la maladie doivent conserver leur organisation particulière.

LES
VRAIS BESOINS DE L'AGRICULTURE FRANÇAISE

L'agriculture n'est plus la seule source de la richesse, et un grand pays moderne a d'autres mamelles que labourage et pâturage du vieux Sully ; mais l'exploitation du sol reste toujours le réservoir des profondes qualités sociales, et jusqu'ici on ne connaît pas de grand peuple dont la prospérité ait duré sans une assise d'agriculteurs laborieux et instruits. Telle opulence, qui semble uniquement due à l'essor industriel et commercial, est aussi, et peut-être surtout quand on y regarde de près, l'effet d'une savante mise en culture du sol. Ce fut le cas de Carthage jadis et c'est le cas des États-Unis actuels ; l'Angleterre encore s'en rend compte puisqu'elle cherche à reconstituer cette classe de propriétaires fonciers à qui elle avait dû sa prospérité profonde et sans qui cette prospérité ne se maintiendrait pas. Et cette importance chrématistique de l'agriculture se comprend ; le génie inventif souffle où il veut, et il suffit de deux ou trois découvertes faites aux antipodes pour paralyser tout l'outillage d'un pays ; le sous-sol lui aussi s'épuise à la longue ; la propriété bâtie dépend d'une certaine densité de population et d'autres contingences encore ; mais le sol subsiste toujours. Avantage plus grand, non plus économique, mais social, ce sol ne livre sa richesse qu'au travailleur ; et celui-ci, même s'il peine pour le plus dur des maîtres, prélève avant tout sur son produit ce qu'il lui faut pour se nourrir lui et les siens, alors que l'ouvrier du sous-sol peut mourir de faim sur ses tonnes de houille et sur ses lingots d'or. Le propriétaire rural n'est donc jamais odieux comme peut le paraître le propriétaire urbain ou minier, même quand il ne considère sa terre que comme matière à exaction ; et s'il exploite lui-même cette terre, il devient le plus légitime des possesseurs et le plus respectable des producteurs, puisque, sans lui, tout s'arrêterait.

De ceci on peut déjà conclure avec un auteur dont le livre va nous servir ici de guide (1), que l'important, en ce qui regarde les propriétaires ruraux, est de savoir s'ils exploitent bien ou mal, ce

(1) Flour de Saint-Genis, *la Propriété rurale en France*, ouvrage couronné par l'Académie des sciences morales et politiques (Armand Colin, 1902).

qui revient presque toujours à dire directement ou par intermédiaire, et non de savoir s'ils ont beaucoup ou peu d'hectares. La préoccupation du nombre des possesseurs du sol dans un pays, la comparaison de la grande et de la petite propriété, ont induit en bien des erreurs. Les abus de la mainmorte avant 1789, ou le mot de Pline *latifundia perdidere Italiam*, constituent d'intangibles dogmes pour beaucoup de gens lettrés qui ne se demandent pas si la formation de ces grands domaines dans l'Italie impériale n'a pas été une nécessité économique, et, plus généralement, si la grande propriété peut exister sans un complément suffisant de petits propriétaires. C'est que la question est moins simple qu'il le semble, et qu'on doit, quand on va au fond des choses, distinguer bien des éléments dans la répartition de la propriété foncière. D'abord la culture, qui n'est pas la superficie ; un grand domaine pourra être composé de nombreuses petites exploitations différentes, et plusieurs petits domaines, groupés en syndicat, pourront faire de la grande culture. Pour la propriété elle-même, il y aura lieu de considérer si le grand domaine est d'un seul tenant ou s'il se compose d'une série de parcelles enclavées et distantes. Et pour la culture, on ne jugera pas de même la grande culture péniblement menée d'après d'anciennes routines et celle qui dispose de capitaux, de machines et de procédés scientifiques. Enfin cultures et propriétés varieront de productivité suivant que c'est l'œil du maître, ou seulement l'œil de l'intendant, peut-être même celui d'un sous-entrepreneur, comme en Sicile, qui surveillera l'exploitation.

Il y aurait même lieu tout d'abord de s'entendre sur les mots grande, moyenne et petite propriété. D'après les statistiques officielles, la moyenne est comprise entre 10 et 40 hectares, mais les agronomes critiquent ces limites, ils voudraient plus de catégories, une très petite propriété comprenant les parcelles minimes d'un hectare, la petite qui irait de 1 à 10 hectares, la moyenne qui monterait jusqu'à 50, la grande jusqu'à 100, et la très grande, au-dessus. D'autre part, on sait que toute statistique, fût-elle la plus officielle du monde, ne doit être consultée qu'avec précaution. La grande propriété, par exemple, au-dessus de 40 hectares, occupe plus du tiers du sol, mais à son tour près du tiers de cette fraction se compose de biens communaux ou de forêts domaniales ; la part des riches landlords est donc moindre qu'on le supposerait. A

ce propos, il est intéressant de remarquer qu'un siècle après la Révolution la grande propriété et la propriété de mainmorte se trouvent reconstituées à peu près comme avant 1789.

Sans prétendre même à esquisser l'histoire de la propriété foncière en France, on peut ici donner une idée de ses grandes oscillations d'âge en âge, car leur connaissance n'est pas inutile à l'appréciation de l'état actuel. Les grands domaines de l'époque gallo-romaine avaient été dépecés au cours des temps mérovingiens, les *villæ* étaient devenues des villages, et vers le règne de Charlemagne, notre pays était aussi riche en petits propriétaires qu'aujourd'hui. Les invasions des Northmans bouleversèrent cet état; une panique effroyable poussa tous ces petits cultivateurs à se grouper autour de défenseurs entre les mains de qui ils abdiquèrent leurs droits; les chartes de sauvegarde se répandirent partout du IXe au XIe siècle et constituèrent le régime féodal. A partir de la fin du XIe siècle, c'est un mouvement en sens inverse qui s'opère ; les chartes de franchise défont l'œuvre des chartes de sauvegarde en libérant la terre ; à ce moment, et par suite de la dépopulation antérieure, la terre est véritablement à qui veut la prendre; les propriétaires seigneuriaux favorisent par tous les moyens les cultivateurs qui veulent venir mettre en culture leurs domaines ; ils se contentent du domaine direct, et le serf par l'accensement se transforme en tenancier féodal, puis en abonné libre. Au XIVe siècle, la petite propriété est reconstituée tout entière, et il n'y a pour ainsi dire pas de cultivateur qui ne soit propriétaire; à ce point de vue, notre état actuel, en dépit de la Révolution, est loin d'être aussi favorable, puisque la moitié environ de nos paysans n'est pas possessionnée. Mais cette propriété disparait dans les troubles de la guerre de Cent ans ; les bourgeois des villes commencent à acheter les terres des paysans ruinés, et il se forme une classe de propriétaires forains, ou non résidants, qui existe toujours, à côté d'un prolétariat rural qui n'a pas disparu. De siècle en siècle, cette classe de bourgeois propriétaires, ne voyant dans le sol qu'un placement productif, s'accroît et reconstitue à son profit l'ancienne grande propriété féodale ; c'est alors que se développe le fermage et le métayage, ces frères jumeaux ; cette nouvelle classe de propriétaires terriens a beau se grimer en noblesse, car c'est elle qui constitue toute la noblesse de France au XVIIe siècle, elle garde son caractère bourgeois ; elle ne cherche

dans le sol que le revenu, et comme elle dépense aisément ce revenu qui lui coûte si peu de peine, elle se trouve ruinée dès le XVIII[e] siècle, alors que le paysan cultivateur, en dépit du fisc, s'enrichit et cache ses gains dans l'attente d'une occasion. Cette occasion, c'est la Révolution, qui met aux enchères la dixième partie du sol national, environ 1 milliard de biens fonds du clergé, qui sont acquis tels quels par le tiers état surtout, et plus d'un milliard de biens d'émigrés qui sont dépecés, rendus comme méconnaissables, et acquis d'abord par les paysans, puis la misère survenant avec la Terreur, par les bourgeois. La Révolution n'a donc pas précisément accru le nombre des propriétaires fonciers ; les paysans étaient déjà propriétaires avant 1789 et les petits domaines nouveaux, au nombre d'un demi-million, viennent de l'exploitation des landes et pâtis plus que du morcellement d'anciens grands domaines. Aujourd'hui, d'ailleurs, ainsi qu'il a été dit, la grande propriété se trouve reconstituée, la moyenne se maintient d'une façon curieusement fixe, et si la petite s'accroît, c'est seulement par la mise en culture d'étendues improductives jusque-là. Au point de vue de la proportion de ces propriétés respectives, la situation présente ne semble donc pas regrettable.

Il ne serait pas bon, en effet, que, dans un pays, il n'y ait ni grands, ni petits, et on pourrait ajouter ni moyens propriétaires. Chacune de ces catégories a son rôle. On a assez dit l'utilité sociale du petit paysan possesseur du sol pour ne pas insister sur ce point. Mais l'utilité du grand propriétaire, pour contestée qu'elle soit, n'en est pas moins certaine ; lui seul peut faire de hardies expériences, dont ses voisins profiteront, et décider ainsi le progrès agricole ; la prospérité de l'agriculture allemande n'est due qu'à ses grands propriétaires. La moyenne propriété participe des avantages des deux autres catégories, et c'est ce qui explique que, suivant le point de vue, on la rabaisse ou on l'exalte. Pour nous, Français, elle constitue une véritable réserve sociale, trop improductive aujourd'hui, mais dont l'avenir doit d'autant moins être négligé. Ces moyens propriétaires sont presque tous des bourgeois urbains, faisant exploiter leur campagne par des fermiers ou des métayers ; un sur quatre à peine réside et dirige ; beaucoup d'hectares, 1.367 millions, sont laissés par eux en friche. Tout cela pourra et devra changer. Les propriétaires bourgeois s'apercevront un jour que la culture du sol est au moins aussi rémunératrice que

la culture de la bureaucratie et qu'elle est autrement noble et socialement féconde, et que loin de pousser leurs enfants vers les écoles du gouvernement et les facultés de droit ou de médecine, ils feraient mieux de les envoyer dans des écoles d'agriculture où ils apprendraient à mettre en valeur leur propre fortune (1), au lieu de la négliger, tout en diminuant celle d'autrui par leur parasitisme urbain.

Mais, dira-t-on, la crise agricole ? Pourquoi pousser les jeunes gens vers un travail si peu favorisé par les circonstances actuelles? Écoutez les producteurs de blé, au Nord, et les producteurs de vin, au Midi, ou seulement consultez les statistiques officielles qui avouent que, de 1882 à 1892, le revenu brut agricole a baissé de 844 millions, ou tant de sérieux économistes qui estiment que d'une façon générale la propriété rurale a baissé en un quart de siècle de 30 à 40 0/0 ! Et l'objection est grave, certes, mais nous voyons qu'elle ne décourage ni les cultivateurs, qui continuent à exploiter le sol et à mettre en culture les parties encore improductives, ni même ne convainc d'autres économistes qui assurent que ces évaluations des statistiques ont besoin d'être vérifiées et rectifiées. Si réellement l'agriculture ne faisait plus ses frais, les exploitations diminueraient, ce qui n'est pas, et le sort de ceux qui exploitent empirerait, ce qui n'est pas davantage. Rien ne prouve que pour l'habitation, le vêtement, la nourriture, l'argent de poche, la situation du paysan baisse, et tout implique le contraire; les statistiques, qui sur ce point ne peuvent faillir, montrent que la consommation de la viande, du froment, du vin augmente, que les chaumières font place aux maisons de brique ou de pierre, que le salaire de l'ouvrier rural se maintient ou croît, que les caisses d'assurance agricole, les syndicats, les ressources de tout genre, se développent, etc. Quant aux statistiques d'ensemble concluant à la baisse générale du revenu foncier, elles peuvent tromper parce qu'elles sont le résultat de moyennes qui sont forcément ambiguës et d'inductions qui sont inévitablement hypothétiques; il ne faut donc les accepter que sous de nombreuses réserves (2).

La réalité, comme le dit fort justement M. de Saint-Genis, c'est qu'il y a, non pas une crise agricole, mais des crises agricoles, ce

(1) En 1898, il y avait seulement 600 élèves d'agriculture sur 25.000 étudiants, alors que le nombre des chefs d'exploitations agricoles atteint 3 millions et demi.
(2) Cf. M. de Foville. *Le morcellement* et *l'Economiste français*, 3 et 10 mai 1902.

qui n'est pas la même chose. On a tendance aujourd'hui à croire à une baisse continue du capital foncier comme on avait foi, au commencement du dernier siècle, à sa hausse fatale; mais les théories qu'on baserait sur ce nouveau pessimisme deviendraient vite aussi caduques que le sont aujourd'hui les thèses subtiles que Ricardo, Malthus, Karl Marx et tant d'autres tiraient de l'optimisme d'alors sur la rente foncière, l'*unearned increment*, l'enrichissement automatique des propriétaires, etc. En réalité dans l'industrie rurale comme partout, les uns gagnent et les autres perdent, telles cultures progressent alors que telles autres périclitent, et les vaches maigres peuvent toujours succéder aux vaches grasses. Quand une de ces crises agricoles, comme la mévente des vins, vient de la surabondance de production, on peut, sans nier la gêne présente, ne pas trop noircir l'avenir. Les statistiques officielles sont d'ailleurs moins inquiétantes que d'aucuns voudraient le faire croire ; l'enquête de 1892 qui avait conclu à une baisse du revenu foncier de 844 millions, avait, d'autre part, noté une économie de frais de culture de 582 millions provenant surtout de la diminution de la main-d'œuvre résultant de l'emploi des machines; ce n'était donc en somme qu'une perte de 262 millions sur un revenu total de 13 milliards, et calculé à l'époque où la situation du vignoble français était la plus critique. Si une nouvelle enquête agricole a lieu en 1902, on est en droit de supposer que ses conclusions seront, en dépit des méventes et des mécomptes, bien moins pessimistes.

Sans doute, les propriétaires continueront à se plaindre — en bons ruraux — et en ceci ils seront imprudents, car d'une part, n'analysant pas toujours avec netteté la cause de leur gêne, ils peuvent réclamer des remèdes à côté, un peu comme le pauvre homme qui va chez un dentiste ignorant et se fait arracher la dent saine dont il croit souffrir, et d'autre part ceux auxquels ils s'adressent, les gouvernants, au lieu de réformes profondes qui sont difficiles, leur offriront le secours banal de droits d'entrée, de surtaxes et de primes qui ne font qu'entretenir le mal. Il faudrait que ces propriétaires ruraux se rendissent compte que tout protectionnisme retombe tôt ou tard sur le protégé, et qu'il serait bien plus efficace, au lieu de s'ouvrir artificiellement des marchés ou de fermer non moins artificiellement aux autres son propre marché, de se débarrasser de toutes les entraves qu'ont tissées le fisc, la basoche et le parasitisme.

De ces trois fléaux le dernier est vigoureusement attaqué par les syndicats agricoles qui mettent en contact direct producteurs et consommateurs; mais le mal n'a pas disparu encore. On calcule que l'intermédiaire prélève de 30 à 100 % sur le travailleur agricole; c'est là une autre tyrannie que celle du capital qui ne prélève que 3 à 4 %. La suppression de tous les courtiers, commissionnaires, entrepositaires, etc., doublerait presque le gain de l'agriculteur (1).

Le fléau fiscal est plus difficile à combattre. Quand on fait le compte des taxes de toutes sortes qui pèsent sur la propriété foncière, on est étonné du chiffre auquel on arrive, plus d'un milliard (2). Parmi ces taxes, les plus néfastes ne sont pas celles qui frappent régulièrement le possesseur, mais celles qui le frappent au passage, de temps à autre, comme les taxes de mutation. L'impôt foncier, même écrasant, est un mal avec lequel on vit; celui qui le supporte pour la première fois, soit à l'établissement du droit, soit à chaque accroissement, subit bien une petite confiscation réelle, mais son successeur qui n'acquiert le bien-fonds que défalcation faite du capital confisqué, n'en souffre pas; quand l'impôt est très ancien, comme la dîme d'avant 89, il s'incorpore si bien au sol que sa suppression constitue un véritable cadeau fait au possesseur. Mais la taxe de mutation a des inconvénients bien plus graves; quand elle s'élève en fait, comme chez nous, à 10 % de la valeur du fonds (au lieu de 2 % qu'elle était au début, en 1790), elle ruine littéralement la culture; un domaine qui changerait de mains tous les trois ou quatre ans n'enrichirait que le fisc (3); aussi cherche-t-on à le faire changer le moins possible, au grand dommage parfois du progrès agricole. L'idéal serait qu'on devînt facilement propriétaire et qu'on cessât difficilement de l'être; l'élévation des droits de mutation empêche le premier point, comme la législation sur le crédit rural s'oppose au second (4). S'il est impossible, en l'état budgétaire actuel, d'adoucir ces droits, il est néces-

(1) M. de Rocquigny. *Les Syndicats agricoles* (Armand Colin, 1900).

(2) M. Flour de Saint-Genis arrive même, mais un peu abusivement, semble-t-il, à 1.400 millions.

(3) Ce serait, suivant le mot connu de M. Alfred Fouillée, l'équivalent d'un verger planté d'arbres morts.

(4) En 1894, il y a eu 550.000 ventes de parcelles de moins de 5.000 francs. Ce n'est pas là un bon symptôme social, car ces petits propriétaires tombés dans la misère sont remplacés par d'autres qui se heurtent aux mêmes obstacles et subissent le même sort, sans avantage pour la culture, à moins que leurs champs ne soient acquis par des capitalistes non résidants, ce qui est mauvais aussi.

saire et urgent de les transformer en taxe d'abonnement comme on l'a fait pour les biens de mainmorte et pour les valeurs mobilières. Le fisc n'y perdra rien, et la propriété foncière ne sera plus exposée à une strangulation de tout instant.

Encore ce fléau-ci n'est-il rien à côté du troisième, la procédure (1). Il est pénible d'avoir à reconnaître que l'avidité publique est dépassée par la cupidité privée. Les grands ennemis de l'agriculteur ce sont les 25.000 officiers ministériels et les 30.000 rabatteurs de procès qui trouvent à vivre sur le corps de la France. Cette activité procédurière a bien des sources. L'une, et c'est bien regrettable, est le fait même de la loi ; le Code civil, en prescrivant le partage forcé du domaine rural entre les héritiers et le partage égal entre mineurs, fait dresser par an plus de 50.000 actes judiciaires, d'où l'esprit de chicane peut faire naître autant de litiges. D'autres procès indirectement résultent aussi de la loi. La procédure obligatoire pour effectuer la double purge des hypothèques est si compliquée et si onéreuse (3 à 400 francs, somme énorme pour de petites parcelles), que le plus souvent l'acquéreur n'y recourt pas, mais alors il se résigne à vivre sous la menace perpétuelle du papier timbré ; n'importe qui, chez nous, peut, avec quelques frais introductifs d'instance, troubler la possession d'à peu près n'importe qui, et l'obliger à de dispendieux procès. En outre, presque tout propriétaire foncier est endetté (2), et la législation française est si partiale en faveur du créancier que le débiteur est à tout instant sous le coup de poursuites et de vente judiciaire ; on pense bien que de cette licence que donne la loi les hommes d'affaires tirent profit. On évalue à 500 millions par an les charges provenant de la dette agraire. Pourquoi s'endette-t-on ainsi ? Pour bien des raisons, et d'abord parce que les prescriptions légales sur les partages successoraux obligent à payer des soultes en argent ; la plus grande partie des 2 milliards d'emprunts fonciers qui se négocient annuellement vient de là. Aussi, il faut bien le dire, parce qu'il est plus facile au propriétaire terrien qu'à tout autre d'emprunter, et que le crédit facile est dangereux quand les tentations d'y recourir sont fréquentes ; le propriétaire a toujours

(1) La procédure est le moyen de ruiner les meilleures causes, disait déjà l'ordonnance de 1350.

(2) En 1900, sur 100 propriétaires, dit M. Flour de Saint-Genis, 4 à peine sont leurs maîtres ; tous les autres sont les serfs du capital, comme les colons gallo-romains étaient serfs de la glèbe.

besoin d'argent, moins encore pour son exploitation agricole que pour ses dépenses de luxe ; s'il ne réside pas, c'est pour vivre plus somptueusement à la ville, ou pour faire bâtir à la campagne quelque résidence d'apparat; s'il réside, c'est pour s'arrondir; peu de terriens résistent à ce prurit, et dans ce cas ils achètent fort cher, car les voisins exploitent leur désir, et ils font une mauvaise opération, car ils paieront 4 à 5 % d'intérêt pour un capital qui ne leur rapportera que 2 à 3 %. Il est attristant d'avoir à constater que tout ce qu'on a fait pour le crédit agricole s'est retourné contre la terre; la propriété ne meurt pas du défaut d'argent, elle meurt de sa dette. Tout ce qu'on a dit sur le crédit agricole est agio ou bluff; le Crédit foncier et toutes les institutions de banque analogues n'ont jamais servi à la culture (1); sous prétexte de favoriser le crédit, on pousse à l'emprunt, et on ruine l'exploitation. Sur un capital foncier de 107 milliards, la spéculation financière a gagé 125 milliards de valeurs de papier, et les émissions se sont faites dans des conditions, tirages de valeurs à lots par exemple, qui ne laissent aucun doute sur le peu de préoccupation de l'intérêt agraire. En réalité, il n'y aurait de bon crédit agricole que celui qui serait ouvert dans l'intérêt exclusif de l'exploitation, et pour cela il faudrait substituer le principe du crédit personnel à celui du crédit réel; le propriétaire n'emprunterait plus sur hypothèque, mais sur signature, c'est-à-dire qu'il ne trouverait plus de prêteurs que parmi ses voisins professionnels; il les trouverait d'ailleurs suffisamment, car l'exploitation agricole n'a pas besoin de grands capitaux comme la bâtisse ou l'achat de domaines; à ce point de vue les syndicats agricoles, en provoquant tant les Caisses Raiffeisen que les Caisses Schulze-Delitzsch, préférables encore, sont appelés à renouveler le crédit rural (2). On pourrait d'ailleurs combiner leur action avec celle d'institutions de crédit comme cette banque russe qui s'astreint à surveiller l'emploi agricole des sommes qu'elle prête dans un but professionnel. L'État lui-même, qui, par ses prescriptions légales, cause tant de gêne à la classe foncière, serait bienvenu à favoriser le jeu d'une Société de crédit

(1) Il ne sert même pas à l'acquisition; la plupart des prêts à long terme que consent le Crédit foncier aux propriétaires ruraux sont résiliés au bout de quatre à six ans.

(2) Si on connaissait, dit M. Flour de Saint-Genis, la répartition des hypothèques entre propriétaires exploitants et propriétaires non exploitants, le problème foncier serait aux trois quarts résolu.

qui prêterait à bas intérêt les sommes dont auraient besoin les propriétaires chargés de payer des soultes en argent à leurs cohéritiers, ou même obligés à des emprunts pour des remembrements de domaines morcelés.

Le mal dont souffre la propriété foncière n'est pas sans remède, en effet, et l'on voit assez distinctement ce qu'il faudrait faire. Si la jurisprudence consentait à regarder l'agriculteur comme un commerçant ainsi qu'il l'est en réalité, elle lui permettrait d'user de la procédure commerciale et de se passer de l'intermédiaire obligatoire des officiers ministériels; l'intervention du notaire est illogique depuis l'instruction obligatoire. On entre bien dans cette voie, et la loi du 18 juillet 1898, par exemple, a étendu à l'agriculture la pratique des warrants commerciaux, mais la marche devrait être plus hardie (1). Jusqu'ici ce sont les oppositions combinées du fisc et de la basoche qui ont paralysé toutes les réformes, mais il faut bien espérer que l'intérêt des notaires, quelque respectable qu'il soit, ne l'emportera pas toujours sur celui des cultivateurs. Quand on pense qu'il suffirait d'un simple article de loi interdisant aux monts-de-piété de prêter moins des neuf dixièmes de la valeur des objets mis en gage pour tarir l'odieux, et si florissant à Paris, commerce des reconnaissances, on s'irrite de l'indifférente inertie de nos législateurs. De même il faudrait de bien petites réformes pour affamer l'industrie des agents d'affaires dans les campagnes. Pour rendre définitif le titre de chaque propriétaire, il n'y aurait qu'à faire entrer dans le droit commun la procédure simplifiée de purge d'hypothèques dont le Crédit foncier a le privilège, ou mieux encore fixer un délai après lequel le titre soumis à une certaine publicité par les soins du syndicat local, deviendrait *de plano* opposable aux tiers. Pour créer le foyer de la famille rurale, en rendant insaisissable son domaine, il n'y aurait qu'à le placer sous le régime dotal, solution qui n'effraierait pas nos juristes et dispenserait de recourir à ces grands mots de *homestead* et de *bauerhof* qui intimident un peu nos réformateurs. Avec un peu plus d'indulgence pour le débiteur gêné (2), on tarirait une troisième et importante source de procès ; est-ce que l'État lui-même ne devait pas donner

(1) Sur la réalisation d'un warrant agricole de 50.000 francs l'enregistrement prélèverait 1.250 francs, alors que celle d'un warrant commercial ne coûterait que 62 fr. 50.

(2) Il n'est pas de pays, dit encore M. de Saint-Genis, où l'individu soit moins protégé qu'en France contre l'âpreté d'un créancier et les surprises de la procé-

l'exemple, en permettant à tout contribuable dont la dette dépasse 2 1/2 % du capital imposé, de l'acquitter par fractions ? L'héritier qui aurait quatre ans pour payer une taxe de mutation de 10 % ne devrait pas emprunter ou vendre une partie de l'actif successoral, et le fisc trouverait dans la certitude de ses rentrées une compensation à leur échelonnement.

On peut espérer beaucoup des syndicats agricoles. Le classique problème de la péréquation de l'impôt foncier est entre leurs mains; la réfection du cadastre, dont les frais seraient énormes, peut résulter simplement d'une série de bornages généraux à valeur juridique qu'ils entreprendraient méthodiquement. Ils peuvent aussi améliorer le remembrement des parcelles séparées en facilitant les échanges, en constituant au profit des voisins une sorte de droit de préemption sur les petites parcelles comme celui qui existe en Allemagne. Ils pourraient même, se groupant tous ensemble, former un vaste syndicat d'amortissement de la dette agraire qu'on évalue, en capital, à 20 milliards. Ce serait refaire l'œuvre libératrice de la Révolution que l'action du fisc et de la procédure a, au bout de cent ans, détruite (1). Mais tout cela ne se fera que si, justement, le législateur et le taxateur n'interviennent pas trop. Tout remaniement d'impôt, de quelque intention démocratique ou philanthropique qu'il se décore, se résout toujours en une augmentation de la somme à payer. Et toute intervention de la loi en faveur de telle catégorie de la population, se traduit le plus souvent par une gêne infligée à ceux qu'on favorise. Il n'y a qu'une bonne espèce de lois, celles qui diminuent les taxes, et qui libèrent les initiatives. Des nombreuses et précises constatations de M. de Saint-Genis, de M. de Foville et de bien d'autres, il résulte que l'agriculture ne doit demander ni plus de protection, ni plus de primes (2), mais moins d'impôts, moins de procès et moins d'entraves.

Henri Mazel.

dure. Il faut qu'il y ait au cœur de notre race un fonds inaltérable de franchise pour qu'on n'essaie pas davantage d'exploiter la candeur des honnêtes gens.

(1) Le remembrement et l'emploi des machines pourraient diminuer d'un quart le travail agricole, donc accroître la richesse de 2 à 3 milliards de revenu.

(2) D'autant qu'elle en a déjà beaucoup. M. Zolla (*Débats*, 29 juillet 1902) évalue à plus d'un demi-milliard les avantages fiscaux dont elle bénéficie.

DE L'ÉDUCATION CIVIQUE

DANS LES ŒUVRES DE JEUNESSE (1)

Chargé par la commission centrale des patronages de France de vous présenter un rapport sur cette question, très actuelle, je dois m'excuser devant vous, d'abord de prendre la parole sans avoir jamais abordé un congrès quelconque ; et surtout d'être entraîné fatalement à vous parler de nous, de ce que font nos œuvres, les œuvres catholiques. Ici, le « moi », très haïssable en principe, est cependant nécessaire ; et il me faut, bien à contre-cœur, en faire usage. Sur les œuvres post-scolaires non confessionnelles, nous ne sommes pas, d'ailleurs, suffisamment renseignés ; des orateurs qui suivent, ou dirigent, comme nous, un mouvement identique à celui que je vais vous signaler, dans les réunions destinées à prolonger l'action de l'école laïque, pourront mettre au courant le congrès des résultats de leurs efforts.

L'éducation civique ! Il y a quelques années, on n'aurait pas osé même prononcer ce nom dans les œuvres de jeunesse. Dans les écoles primaires, depuis vingt ans, on donnait bien des leçons d'*instruction civique*, puisqu'elle fait partie du programme officiel de l'enseignement; mais, dans les œuvres postscolaires, où rien n'obligeait plus à parler de ce sujet, qu'on trouvait scabreux, à quoi bon rappeler et développer ces principes, ces devoirs et ces droits enseignés à l'enfant ? Cependant aujourd'hui, la nécessité de cette éducation est reconnue par tous ! C'est qu'il a surgi une génération ouvrière, très intelligente, très active, très pénétrée de ses droits ; ces droits même, souvent elle voudrait les transformer en privilèges, et s'imposer comme la seule classe subsistante après la disparition de toutes les autres, réclamant des faveurs et des protections exclusives !

Toutes les œuvres d'éducation, qui se préoccupent d'apprendre au jeune homme qu'il a surtout des devoirs, ont évolué. Les œuvres catholiques, qui ont des principes généraux et une morale

(1) Rapport présenté au nom de la commission centrale des patronages de France au Congrès de la Société d'Écouomie sociale, le 9 juin 1902. L'auteur, M. le baron Chaulin vient d'être enlevé trop tôt aux œuvres de jeunesse auxquelles il consacrait un zèle admiré de tous. Les auditeurs de notre Congrès et aussi les lecteurs de ces pages accorderont à sa mémoire un souvenir ému et reconnaissant.

absolue, se sont aperçues, depuis dix ans, qu'il ne suffisait pas de chercher à faire persévérer la jeunesse ouvrière dans les sentiments qu'elle puise à l'école confessionnelle : ce but unique, poursuivi pendant plus d'un demi-siècle dans les œuvres dont le catholicisme a été l'initiateur, et qui se sont si merveilleusement développées, donnait des résultats incomplets, même au point de vue religieux. En effet, la religion ne peut se désintéresser du rôle civique que remplit le jeune homme dans la société moderne; et ces œuvres catholiques, étant éducatrices, devaient rendre le jeune homme, en dehors de tout esprit religieux, apte à remplir ses devoirs, tous ses devoirs, quels qu'ils fussent.

Et pourquoi ne vouloir considérer les hommes d'œuvre chrétiens comme n'ayant pas d'autres droits que celui d'enseigner la religion ? Pourquoi essayer de leur défendre de s'intéresser, même humainement parlant, à l'avenir terrestre des jeunes générations dont ils s'occupent ? Ne sont-ils pas des citoyens français? Ils entendent dorénavant se servir de leurs droits patriotiques, et les faire respecter par tous ; leurs convictions religieuses n'ont pu rien leur retrancher de leurs droits, tout en leur enseignant à observer rigoureusement leurs devoirs.

En évoluant, sans se transformer, les œuvres catholiques n'ont fait, d'ailleurs, que se conformer aux indications données par le Pape, dans ses Encycliques, aujourd'hui connues de tous, et qui forment pour les catholiques préoccupés de l'éducation populaire, un corps de doctrine avec des préceptes précis. Ils ne pouvaient qu'obéir à celui qu'ils regardent comme le Père auquel toute la famille chrétienne doit être soumise, et qui a mérité par sa sollicitude, ses instructions réitérées et son amour tant de fois manifesté, d'être appelé : le Pape des ouvriers !

Les sociétés et associations confessionnelles ont toutes adopté, à l'heure actuelle, ce vœu formulé dans une réunion organisée par la commission centrale des patronages de France, appelée : « la troisième journée des patronages », congrès tenu le 22 juin 1898 : *Les œuvres de jeunesse catholiques doivent donner à tous leurs adhérents l'Éducation intégrale*. Et, sous ce titre d'*Education intégrale*, elles comprennent non seulement l'éducation religieuse, morale, professionnelle et physique, mais aussi l'éducation civique et sociale.

Cette conception, qui s'est précisée surtout en 1897 et en 1898,

a été précédée d'un travail d'influence fort long, exercé sur les œuvres par la commission centrale des patronages, à l'aide des moyens d'action dont elle dispose.

Sur près de 37.000 œuvres, la commission s'adresse particulièrement à 10.500 d'entre elles ; par une correspondance quotidienne, s'élevant à près de 6.000 lettres échangées annuellement, par ses bulletins mensuels : *Le Patronage*, l'un pour les œuvres de garçons, l'autre pour les œuvres de filles, qui servent de lien entre elle et les œuvres, elle a réussi à faire pénétrer cette vérité, proclamée par nous à la fin de l'année 1890, et qui a violemment étonné tout d'abord les œuvres anciennes : *Le patronage est une œuvre sociale*. Puis, nous avons réclamé et obtenu la place qui appartient à l'éducation civique.

Qu'est-ce que l'éducation civique ? Vous devez vous douter que très souvent on nous a demandé de la définir. Nous pensons que cette définition est très simple : « L'Education civique est l'application raisonnée de tous les devoirs du citoyen, et aussi de tous ses droits. »

Il faut former le citoyen, avons-nous dit aux œuvres ; dans le chrétien, il y a le citoyen. Et ces enfants, ces jeunes gens, dans peu d'années, vont être appelés à déposer dans l'urne un bulletin de vote qui aura la même valeur que celui du plus illustre des membres de l'Institut ; il faut donc, de toute nécessité, que ces enfants, ces jeunes gens, connaissent leurs devoirs envers leurs supérieurs, envers leurs parents et envers leur pays ; et puisqu'ils seront, en principe, citoyens libres, ils doivent savoir comment il convient d'user de cette liberté pour eux et pour les autres. Sans doute, ils ont reçu les premières bases de ces notions dès l'école : on leur a appris qu'il fallait vivre en société, que la famille était la première société organisée ; ce qu'étaient la commune, le département, la patrie ; mais, en admettant que les jeunes gens aient gardé le souvenir des leçons de leur enfance, ces leçons étaient forcément très courtes, très concises, et dans les œuvres, nous avons dit qu'il fallait rappeler, développer, commenter les principes de l'enseignement civique primaire.

Croyez que pour faire pénétrer cette vérité dans les œuvres où l'on se bornait trop souvent jusque-là à faire des communiants souples et obéissants, il a fallu du temps et de la persévérance. Comme l'a fait remarquer si excellemment M. Max Turmann

dans ses ouvrages, aujourd'hui indispensables à tous ceux qui dirigent une œuvre postscolaire quelconque : « ... on avait fait des œuvres de préservation, au lieu d'œuvres de vraie formation ; on avait négligé l'éducation de la liberté juvénile! »... C'est rigoureusement exact; dans la plupart des patronages, des cercles, on pensait et on voulait à la place des jeunes gens, au lieu de les faire penser et de les faire vouloir. Il a fallu répéter que le jeune homme, à un certain âge, échappait, sauf de rares exceptions, à l'action qui l'avait formé; qu'il était appelé à vivre dans une société organisée démocratiquement; que cette société créait au jeune homme, par cette organisation même, des droits et des devoirs spéciaux; qu'enfin, ce serait manquer au rôle d'éducateur, que de ne pas se préoccuper d'éclairer les futurs citoyens; leur rappeler d'abord leurs devoirs civiques : l'observation des lois, le devoir fiscal, le devoir militaire, le devoir électoral, le devoir scolaire. Un chrétien, obligé en conscience à l'accomplissement de son devoir, n'a pas besoin qu'on insiste longuement pour le lui rappeler. Mais nous avons dit, et nous insistons, nous insisterons sur ce point : rappeler et énumérer ces devoirs ne suffit pas, il faut les détailler en les précisant ; de la façon dont les citoyens de demain comprendront ces devoirs, dépend la grandeur ou l'abaissement du pays.

Nous ajoutions que cette éducation intégrale, souhaitée par nous pour tous les patronages, devait commencer de très bonne heure; et que, pour les petits, c'était par le réveil de la conscience, et par la révélation de leur dignité d'homme, de leur dignité personnelle, qu'il fallait débuter.

Nous avons alors rencontré une objection théorique. Mais, nous a-t-on dit, n'existe-t-il pas dans la société française actuelle deux mouvements, deux éléments différents dont il faut tenir compte? Le *mouvement politique*, dont le droit civique est la base ; et le *mouvement social*, consacré aujourd'hui par des lois, auxquelles succéderont probablement d'autres lois, accentuant une marche en avant très caractérisée ; dès lors, l'éducation civique ne devrait-elle pas comprendre l'éducation sociale?

C'est exact, dans une certaine mesure; et nous reconnaissons que, par bien des côtés, l'éducation civique touche à l'éducation sociale. Mais nous ne sommes pas de ceux qui reculent devant la réalité des choses, à plus forte raison ne sommes-nous pas de ceux

que des mots peuvent effrayer. D'autres, dans certains milieux, où nous ne voudrions rencontrer que des contradicteurs et où malheureusement nous sommes traités en adversaires, n'ont pas osé aborder nettement ces questions sociales, syndicales ; les rapports nécessaires, sous la protection des lois, entre citoyens qui s'associent, leur ont semblé dangereux à étudier. Nous, nous faisons très large l'éducation sociale dans les œuvres ! Mais je n'ai pas à traiter actuellement la question, quoiqu'il existe, ainsi que je viens de le reconnaître, entre cette éducation et l'éducation civique, de nombreux points de contact, notamment en ce qui concerne le côté professionnel, les rapports entre patrons et ouvriers, et entre le capital et le travail.

Nous savons fort bien que notre définition de l'éducation civique, et les applications pratiques de cette définition, rencontreront des objections ; nous n'entendons pas, comme d'autres, limiter l'é ucation civique aux quelques notions de droit administratif et d'organisation communale que le citoyen devrait posséder avant d'exercer son droit de vote. Pour nous, dans la société, la religion nécessaire à tous les hommes remplit une mission semblable à celle de la mère dans la famille ; pour nous, elle rend le gouvernement plus sage, et l'obéissance aux lois plus facile. Mais d'autres ignorent, ou feignent d'ignorer la religion ; elle n'existe pas pour eux ; et la seule trinité qui, à leur avis, doit diriger et inspirer les actions humaines, c'est le maire, le commissaire de police et le procureur de la République. Nous élargissons l'éducation civique, ils la veulent restreindre. C'est que chez certains apôtres de l'œuvre antichrétienne, le mot « civique », qui sonne bien, devrait être opposé à notre conception d'une éducation basée sur l'Évangile ; c'est qu'ils voudraient formuler une sorte de catéchisme d'éducation civique, dogmatique dans son apparente neutralité, et ayant pour but d'insinuer à la jeunesse une singulière et vague conception de ses devoirs ; ce qu'ils veulent, sous le nom d'éducation civique, c'est l'enseignement d'une religion civique, d'une religion d'État, substituant au dogme et à la morale évangélique, l'admiration complète, sans objections ni réserves, de nos institutions démocratiques. Le mouvement devient alors presque exclusivement politique. Il faudrait vraiment ignorer les très nombreuses Constitutions qui se sont succédé en France depuis cent ans, et dont aucune n'a eu le privilège de rendre les hommes heu-

reux, pour manifester à notre Constitution actuelle autre chose qu'une obéissance légale, et pour lui témoigner ces sentiments de vénération et d'enthousiasme qui tendent à la faire passer pour un indestructible Décalogue, intangible parce qu'il serait la perfection idéale !

Entrons dans les détails : comment donnons-nous dans nos œuvres cette éducation civique? Nous disons qu'il faut avoir d'abord des notions de ce qu'est un citoyen au point de vue légal; qu'il faut connaître quel est le rôle du citoyen dans l'organisation moderne de la France ; que le citoyen doit être fixé sur ses droits en tant qu'électeur; et que certains points de droit administratif ne peuvent être ignorés du citoyen. Mais cela ne nous suffit pas encore, nous allons plus loin : nous estimons que le citoyen français, s'il a des devoirs et des droits à l'égard d'un système de gouvernement qu'il lui faut respecter, doit aussi respecter le passé de notre pays, passé sur lequel on cherche sans cesse à l'induire en erreur, et qu'il faut non seulement respecter mais aimer avec passion la terre habitée par ceux qui ont avec nous une même communauté d'intérêts, et que nous appelons la Patrie. De ce côté, nous entendons élargir aussi l'éducation civique ; elle doit être à la fois, d'une façon inséparable et indissoluble, civique et patriotique.

En outre, dans cette éducation, nous introduisons les notions qui résument les droits du citoyen à l'association ; nous suivons, d'ailleurs, en cela, la tendance populaire qui se dirige très nettement du côté des syndicats : nous n'entendons pas que le mouvement syndical soit un monopole entre les mains de ceux que nous sommes bien obligés d'appeler nos ennemis, les collectivistes. Droits corollaires, respect du passé comme du présent, tout se tient dans l'éducation civique.

Nous vous avons dit quels étaient les principes adoptés par nos œuvres, voici maintenant leur mise en pratique.

*
* *

Toute éducation doit se donner d'abord dans les manifestations multiples de la pensée et de l'action, par l'influence de l'éducateur; par exemple, le prêtre à l'autel fera souvent appel aux sentiments patriotiques de ses auditeurs ; dans nos conversations, dans le con-

tact quotidien ou hebdomadaire avec la jeunesse ouvrière, l'esprit civique et patriotique se trahira sans cesse, sans effort. Il existe sans doute dans nos œuvres un air ambiant qui agit d'une façon continue et presque irrésistible ; mais cela ne suffit pas évidemment, il faut une instruction très précise.

Cette instruction est donnée par des moyens multiples. Je signalerai d'abord la correspondance quotidienne de la Commission centrale des patronages dont je disais tout à l'heure le développement écrasant. La commission prend à cœur de répandre l'idée des œuvres de jeunesse, de gagner des adhérents, de susciter des fondations, de soutenir les initiatives hésitantes, de renseigner les débutants, et de faire prévaloir les principes qu'elle croit les seuls utiles aux œuvres et aux patronnés : la nécessité de l'éducation intégrale, et, par conséquent, civique, sociale et patriotique.

La Commission centrale, pour répondre aux besoins des œuvres, a créé un service de jeux de cour ou de salle, d'hiver et d'été, fanfares, instruments scientifiques, matériel de cours du soir ; elle possède en outre une bibliothèque séparée en trois catégories de volumes : ceux destinés aux directeurs d'œuvres ; ceux des grands jeunes gens, lectures instructives, études civiques, sociales et professionnelles ; enfin, les volumes destinés aux plus jeunes.

Parmi les « services » de la Commission centrale, les conférences, avec ou sans projections lumineuses, tiennent le premier rang. Ces conférences donnent, dans la proportion de 60 %, des notions civiques, patriotiques et sociales ; je citerai notamment : *Les origines de la France ; les Origines du droit public ; la Loi ; le Budget et l'Impôt ; Épargne et Travail ; Misère et Richesse ; l'Alcoolisme ; Patrie ; Jeanne d'Arc ; l'Algérie, histoire et conquête ; les Héros de notre histoire ; les Grands Mots historiques ; Règnes de plusieurs rois ; Première République, faits principaux ; Premier Empire, faits principaux*, etc.

Les conférenciers ne font jamais défaut ; d'ailleurs la Commission fournit aux débutants des plans de conférences, et même des conférences toutes faites, avec photographies à l'appui, prêtes à être projetées sur un écran. Elle a également des lanternes à la disposition des œuvres qui s'adressent à elle.

Puis, à côté des conférences, nous avons conseillé, et il a été établi dans la plupart des œuvres postscolaires des groupes d'études sociales. Ces groupes ont un caractère un peu spécial ; ce sont en général des réunions d'anciens ; tous se connaissent par

conséquent avant d'être réunis, groupés, ou recrutés par des camarades déjà associés. Là, ils sont encouragés par une liberté absolue de discussion, sauf en ce qui concerne la politique, rigoureusement exclue, à faire œuvre de travail personnel; ils s'entraînent mutuellement par l'action. Avec l'assistance d'un des directeurs, qui doit naturellement avoir fait de solides études sur tous les sujets qui peuvent être examinés dans les groupes postscolaires d'études sociales, les jeunes gens s'initient au combat qui les attend, et qu'ils vont avoir à combattre tous les jours; ils exposent les difficultés qu'ils peuvent rencontrer, les objections entendues autour d'eux, tous ces problèmes que l'enfant n'a pas pu regarder en face, et qui sont pour le jeune homme comme autant de révélations. Dès qu'il entre à l'atelier comme ouvrier, comme homme, c'est une force sociale productive, et qui doit être éclairée : il faut qu'il ait un avis sur les questions relatives au salaire, à la répartition, la circulation et la distribution de la richesse, à la loi du travail, à tout ce qui concerne la vie intérieure et extérieure de l'ouvrier : l'avenir social de l'ouvrier, comme individu et comme collectivité, est en général l'objet du premier examen des groupes.

C'est la « Pensée » que les groupements d'études sociales veulent développer librement, et par conséquent, la « Volonté ». C'est indispensable! Malheureusement, si l'ouvrier lit, et beaucoup, il ne réfléchit pas assez et ne discerne pas suffisamment. Avec une générosité et un élan très français, il s'éprend d'un mot, d'une formule, qui lui apparaissent comme donnant satisfaction à ses aspirations et à son idéal de justice et de liberté. La plupart du temps, ce mot et cette formule, à qui sait fixer sa pensée, sonnent creux! c'est vide! c'est de la pure rhétorique! c'est une musique séduisante, rien de plus! Il faut donc qu'avant tout, le jeune ouvrier apprenne à « penser »; il saura dès lors ce que c'est que « vouloir ». Quand l'initiative de la volonté réfléchie sera formée en lui, ses idées deviendront des actes, ce sera un actif, sur lequel la crainte n'aura pas d'empire. Par tous les moyens légaux, qu'on ne saurait trop encourager dans un régime d'origine populaire, l'ouvrier chrétien doit savoir, et il saura bientôt, n'en doutez pas Messieurs, affirmer sa foi, défendre et reconquérir ses droits et sa liberté. Il saura, de lui-même, ayant fait sa propre éducation civique, patriotique et sociale, combattre ceux qui veulent détruire l'idée de Dieu, et aussi ceux qui font de la spéculation sur la misère populaire leur arme politique.

*
* *

L'instruction donnée, les principes sont immédiatement appliqués, et c'est précisément ce qui distingue les œuvres de jeunesse catholique ; sans doute, nos jeunes gens ne sont pas électeurs, et, dans nos œuvres, on ne fait pas de politique ; sous aucun prétexte, nous ne saurions trop le redire, nous ne permettons à la politique de pénétrer chez nous : une discussion politique entre jeunes gens est considérée comme un cas d'exclusion. Ce n'est pas par la politique que nous entendons l'application des principes. Mais le patriotisme n'est pas de la politique, aussi avons-nous des fêtes patriotiques et militaires. En dehors de celles que chaque œuvre célèbre chez elle, la Commission organise tous les ans à Issy-les-Moulineaux une fête-concours de gymnastique, avec l'appui des plus hautes personnalités militaires, ainsi que de sénateurs, de députés, d'académiciens, de professeurs, et sous la direction effective de notre président, M. le Dr Michaux, dont nous devons taire le généreux dévouement à l'organisation des exercices physiques dans les œuvres de jeunesse. L'institution d'un concours général remonte à 1898 ; cette année-là 25 sociétés et 600 gymnastes répondirent à l'appel du Comité ; ils n'avaient eu que trois mois pour se préparer. En 1899, le concours réunit 50 sociétés et 1.200 gymnastes. En 1900, nous comptions 75 sociétés et 1.500 gymnastes ; le jury de la classe 108 à l'Exposition universelle de 1900 décerna à cette œuvre des concours de gymnastique l'une des plus hautes récompenses, un grand prix. En 1901, la progression s'accentue, 90 sociétés et 1.800 gymnases concourent et évoluent sur le terrain d'Issy. Enfin, cette année, dimanche prochain, nous sommes certains, pour la fête-concours, à laquelle vous êtes tous invités, de 110 sociétés et d'au moins 2.400 gymnastes.

Ces grandes et solennelles réunions, premiers pas et des plus sérieux, dans la voie de l'extériorisation des œuvres, ont montré que les patronages catholiques n'étaient pas en retard au point de vue de la formation physique du jeune homme, et que, dans nos œuvres, on n'a plus rien à envier aux sociétés de gymnastique, libres ou administratives, qui figurent dans les cortèges officiels, s'exercent et concourent en présence des autorités.

Nos œuvres préparent au régiment, et en particulier à l'obtention

de ce *brevet militaire*, encore trop peu connu, qui leur donnera des avantages très appréciables une fois incorporés, leur assurera l'obtention rapide de premiers grades, et leur conférera une sorte de plus-value sur leurs camarades.

Nous entretenons le *culte du drapeau;* ce culte se développe depuis quelques années avec une très grande intensité dans les patronages, et l'heure n'est pas éloignée où toutes les œuvres de jeunesse posséderont leur drapeau aux trois couleurs françaises : beaucoup arborent le drapeau national, qui est en général celui de leur section de gymnastique.

Lorsque les conscrits partent ou reviennent, une *réunion* a lieu dans un grand nombre d'œuvres catholiques. Les partants s'y rencontrent avec les revenants; on sert un *punch fraternel;* généralement le choc des verres est précédé ou suivi de chansons, de monologues, de représentations de pièces de circonstance, et, après une allocution patriotique, on se sépare gaiement en se serrant les mains, aux cris de : « Vive la France ! »

*
* *

Dans les *Journaux de Patronage et de Cercles*, l'éducation civique et patriotique est incessante. La Commission centrale a, je vous l'ai dit, un organe officiel, le journal mensuel, *Le Patronage*, qui s'adresse plus spécialement aux directeurs d'œuvres de garçons; cette revue n'est pas seulement doctrinale, c'est une tribune ouverte à tous, et, en outre, elle s'applique à donner des détails et des renseignements pratiques sur les œuvres et leur direction. Elle raconte la vie de certains patronages, monographies intéressantes où chacun peut puiser encouragement et modèles. Mais ce journal mensuel n'était pas suffisant; et, cette année même, sollicités par un grand nombre de nos jeunes gens, nous avons créé une petite feuille hebdomadaire qui leur est surtout destinée, *Le Patronage, Courrier hebdomadaire des œuvres*. Enfin, beaucoup d'œuvres ont un journal spécial; ces modestes publications, pour la plupart organes des associations d'anciens, sont avidement lues par les patronnés; ils y trouvent de précieuses informations locales, dont l'intérêt est pour eux extrêmement vif. Enfin, une innovation accueillie avec enthousiasme par nos œuvres vient d'être tentée l'année dernière :

pour éviter de trop grands frais, les œuvres faisaient autographier leur journal, quelques-unes allaient jusqu'à la lithographie; bien peu pouvaient se permettre l'impression! Dans le but de multiplier ces publications particulières, qui resserrent très efficacement entre les membres d'une même Association les liens qui les unissent, nous avons donné aux œuvres, avec l'aide de M. l'abbé Brelaz, fondateur des bulletins paroissiaux, la facilité de créer des feuilles spéciales à chacune d'elles, et de diminuer les frais de publications déjà existantes. Le fonctionnement de cette œuvre, fondée à la fin de juillet dernier sous le nom de *Bulletins collectifs des œuvres de jeunesse*, est intéressant : chaque numéro comprend une partie commune qui peut convenir à toutes les œuvres, et une partie propre à chaque œuvre que fait spécialement composer chaque directeur. De cette façon, les directeurs affiliés sont déchargés de la majeure partie de la composition; le bulletin conserve cependant son caractère individuel, et paraît être fait pour chaque œuvre en particulier. La Commission centrale collabore d'une façon immédiate à l'œuvre, encore trop peu connue, des Bulletins collectifs : c'est elle qui a la charge de toute la partie commune, dont s'occupe un comité de rédaction pris parmi les membres de la Commission. Dans cette partie commune, un article destiné d'une façon toute particulière à l'enseignement civique proprement dit, et un autre article consacré à l'enseignement patriotique, paraissent tous les mois. Déjà, trente patronages participent à l'œuvre des Bulletins collectifs; nous avons une moyenne par mois de quatre à cinq œuvres de jeunesse adhérentes. La partie commune tire à 7.000, et le prix de revient, déjà très minime, s'abaisse progressivement.

La Commission centrale met à la disposition des œuvres des *pièces de théâtre*, soit que ces œuvres les louent, soit qu'elles demandent à la commission d'en faire faire une copie. Je n'ai pas besoin d'ajouter que ces pièces sont toujours d'une moralité absolue; mais il est nécessaire de noter en passant que nos enfants et nos jeunes gens puisent dans ces représentations des principes civiques et patriotiques. Voici, en effet, quelques titres des pièces que la commission centrale fournit aux œuvres de jeunesse, avec les indications nécessaires pour la représentation, et, si on le demande, les costumes et les décors : *Roland du Guesclin et Olivier de Clisson*; *Dévouement d'un citoyen français*; *La chevrière d'Alsace*, scène patrio-

tique de 1870; *Les enfants de la France; Les Francs-Tireurs de Belfort; Les Francs-Tireurs de Strasbourg; Pendant la guerre; Hymne à la France; Salut, Drapeau; Le Travail*, etc., etc.

*
* *

Enfin, nous ne négligeons pas les questions sociales, en tant que liées d'une façon très intime à l'éducation civique. Nous faisons comprendre aux enfants et aux jeunes gens des œuvres catholiques qu'il leur faut pénétrer dans l'organisation sociale où ils apprendront le maniement des droits du citoyen moderne. Et nous facilitons, nous encourageons de toute notre énergie le mouvement « Association ». La science sociale, qui n'est qu'une science d'observation, nous démontre l'importance de ce mouvement; nous revenons en France, très nettement et très heureusement en arrière; tous les hommes qui se préoccupent de l'avenir social de notre pays, ou presque tous, quelle que soit leur couleur politique, s'entendent pour restaurer et propager le régime de l'association dans le monde du travail. Nous sommes loin de cette loi Le Chapelier qui, en 1793, détruisant l'antique état de choses, prohibant aux citoyens de s'unir sous la forme corporative, pour être plus forts dans les combats de la vie, décrétait la peine de mort contre quiconque tenterait de reconstituer les anciennes corporations! Heureusement, sans avoir été nommément abrogée, la loi Le Chapelier est tombée en désuétude; sans cela, plusieurs des membres du Congrès qui me font l'honneur de m'écouter n'auraient pas la tête très solide sur leurs épaules! Et, moi-même, je craindrais fort pour la mienne. Cependant, sous un certain aspect de la question, si, il y a un an, nous étions loin de la loi de 1793, prohibitive de toute liberté, ne peut-on pas dire que, depuis quelques mois, nous nous en sommes rapprochés? Mais si j'insistais, vous pourriez peut-être m'accuser de faire une incursion sur le domaine politique, dont nous interdisons l'accès à nos jeunes gens avec un soin si scrupuleux. Aussi me contenterai-je de noter que nous favorisons le mouvement corporatif, nous appuyant sur la loi syndicale de 1884, sur celle de 1898, permettant aux mutualités de posséder, et sur celle de 1901, consacrant, sous certaines conditions, la liberté théorique des associations. Les Patronages organisent des fêtes corporatives, et le côté sérieux n'est pas négligé : partout où cela a été possible, on a créé des cours supérieurs pro-

fessionnels, où le groupement corporatif est étudié dans son histoire, sa reconstitution et ses conséquences.

La « marche en avant » dans le sens corporatif et syndical, dès 1898, au cours de ce Congrès, ou « *troisième journée des patronages* » que je vous ai déjà citée, avait été prévue et indiquée comme une nécessité absolue. L'assemblée, en effet, avait émis le vœu : « que les enfants soient initiés aux questions professionnelles économiques, de façon à pouvoir entrer plus tard dans les syndicats, et y tenir leur place ». Aussi encourageons-nous très vivement nos jeunes gens, dès qu'ils sont suffisamment formés, à pénétrer dans les syndicats, à en fonder même; à faire acte d'initiative et d'expérience à la fois, étant très convaincus, comme l'a fort bien dit M. Jean Lerolle à ce Congrès : « que les associations professionnelles doivent naître, non de la volonté d'un législateur, mais de la libre initiative des membres de la profession ».

Nous citerons, en particulier, trois syndicats très prospères à Paris : le Syndicat des employés de commerce et de l'industrie, — le Syndicat des ouvriers de l'industrie du Livre, — la Corporation de Saint-Fiacre, composée exclusivement de jardiniers. Ces associations syndicales sont très connues. Donner des détails sur leur fonctionnement m'entraînerait hors de mon sujet; énumérer les associations de province allongerait par trop ce rapport, que j'aurais voulu faire plus court.

*
* *

Les patronnés de nos œuvres ont depuis longtemps l'habitude de l'épargne; il y a 40 ans que les caisses d'épargne existent dans nos œuvres, mais nous demandons qu'on leur en donne partout le goût en même temps que l'habitude. Le règlement des caisses d'épargne varie évidemment selon les œuvres, mais le principe est accepté partout. De fréquentes allocutions, des conférences spéciales les excitent à l'épargne; des avantages matériels assurés aux dépôts les plus minimes les encouragent d'une façon pratique à réserver sur leurs gains habituels ou accidentels la part qu'ils seraient tentés de dépenser inutilement.

Les associations ou groupements pour l'assistance, petites conférences de Saint-Vincent de Paul pour la visite des pauvres, développent aussi le goût et l'habitude de l'épargne, en démontrent, par des faits, par la vue et le soulagement de la misère, l'absolue

nécessité. Elles sont l'application du très méritoire principe de solidarité.

Ce principe et l'esprit d'association, les œuvres catholiques ne sauraient omettre la nécessité de les inculquer aux enfants et aux jeunes ouvriers. L'ouvrier en est naturellement si éloigné après un siècle d'individualisme et d'égoïsme! Nous faisons dans ce sens les efforts les plus énergiques. Les syndicats sont bien une des formes de l'application du principe, mais il en est d'autres : l'esprit d'association et de solidarité se développe par l'esprit de corps, l'esprit de l'œuvre que l'on s'efforce de rendre tangible, et par toutes les associations de piété et de zèle qu'on multiplie dans les patronages, enfin, par les associations utilitaires : on se réunit à trois ou quatre pour s'abonner à une Revue, on crée des caisses de jeux, des économats.

J'arrive aux mutualités.

Nous avons dû faire des efforts considérables pour arriver à persuader l'établissement des MUTUALITÉS SCOLAIRES, si importantes par les services matériels qu'elles rendent, et par leur valeur éducative. Nous étions manifestement en retard. Malgré une très active propagande, les mutualités scolaires ont été pendant longtemps suspectes aux catholiques, qui jugeaient superficiellement, d'après son parrainnage, cette institution si utile, et s'en désintéressaient. Certains ecclésiastiques craignaient aussi que les mutualités scolaires ne vinssent porter préjudice à d'autres œuvres, plus nettement chrétiennes, les sociétés de secours mutuels n'étant évidemment pas une panacée. On hésitait aussi devant la difficulté du maniement des fonds. Enfin, si la formule a été longue à trouver, c'est que la législation a changé au moment où nous allions aboutir; il a fallu tout recommencer.

Mais aujourd'hui l'impulsion est donnée, et ces mutualités se fondent dans les écoles libres, un peu partout. Nous sommes loin d'être arrivés aux résultats constatés dans les écoles et les œuvres postscolaires non confessionnelles. C'est que nous ne sommes pas des chefs auxquels on obéit, mais bien des conseillers affectueux essayant de convaincre ; c'est que nos palmes sont surtout morales, et que nos croix s'accrochent surtout aux murs. Mais nous sommes en route.

Comme type de mutualité, relativement ancienne, nous signalerons la Société de secours mutuels et de retraite des patronnés de

l'Oise. Jusqu'à ces derniers temps, presque toutes les mutualités qui se sont fondées ont pris cette Société pour modèle, et adopté son règlement : elle vient en aide aux parents des enfants malades et elle constitue un capital de retraite inaliénable, en établissant au profit des enfants les premiers éléments d'un livret personnel de retraite. Le fonctionnement est simple, et, comme vous le voyez, cette Société remplit complètement le but que se proposent les mutualités scolaires.

Enfin, il y a environ un mois, vient de se fonder à Paris, sous le nom de : « Jeunesse prévoyante du Diocèse de Paris », avec la haute approbation de S. Em. le cardinal-archevêque, une Société scolaire de secours mutuels et de retraite, approuvée sous le régime de la loi du 1er avril 1898, et dont le siège est, 88, rue du Cherche-Midi. Elle fonctionne depuis quelques jours seulement, avec 300 membres. Dans son conseil, composé de 15 personnalités dévouées à la jeunesse ouvrière, la commission centrale est largement représentée. Nous espérons de cette mutualité les plus féconds résultats. Elle comprendra, dans un avenir prochain, presque tous les enfants des écoles libres qui n'auront plus rien à envier, sous le rapport de la mutualité, aux enfants des écoles athées. Le fonctionnement de cette nouvelle institution nous paraît intéressant à préciser : le bureau central assume toutes les responsabilités et le soin de tous les détails : « La Société, dit l'article inséré dans la *Semaine religieuse de Paris*, est ouverte à tous les enfants du diocèse; les directeurs d'écoles ou de patronages n'ont pas à se préoccuper de trouver un conseil d'administration, de rédiger des statuts, de constituer l'œuvre en quoi que ce soit; ils n'ont aucune responsabilité légale, aucune gestion de fonds; en un mot, ils n'ont qu'à ouvrir leurs portes... »

Vous le voyez, les hésitations premières ont disparu; on nous annonce que plusieurs diocèses vont suivre l'exemple donné par Paris; depuis le mois de janvier, d'ailleurs, on nous signalait, de toutes parts, des aspirations, des élans significatifs. Bientôt nous constaterons l'établissement de coopératives, auxquelles conduisent les mutualités, et qui sont le but suprême des efforts de ceux qui excitent la jeunesse ouvrière à ne compter que sur elle-même, au lieu de se laisser aller aux espoirs décevants des doctrines socialistes.

La mutualité fait partie de l'ensemble des mesures économiques

conseillées et mises en application dans nos œuvres de jeunesse. Une autre branche de cet ensemble que je me contenterai de signaler, c'est l'institution des caisses militaires.

*
* *

Nous suivons depuis dix ans l'application lente, mais continue et progressive de ce vaste programme ; nous sommes arrivés à des résultats constatés officiellement au Palais des congrès, lors de la dernière Exposition universelle.

L'enquête à laquelle il a été procédé en 1900, a établi que les catholiques, pour les adolescents tant des écoles privées que des écoles laïques, dirigeaient alors au moins 36.800 œuvres, moralisant, instruisant près de quatre millions d'individus. Ces œuvres, en deux ans, se sont accrues de 550, et la population des patronnés, de 15.000 individus environ. En 1900, 23 % des patronages de garçons avaient des conférences, 31 % des séances récréatives, littéraires et musicales, et 29 % des bibliothèques. En ce qui concerne le développement professionnel, 37 % des patronages avaient institué des cours professionnels. L'enquête, se poursuivant du côté des institutions économiques, a révélé que 14 % des patronages possédaient alors des institutions de ce genre, 9 % des caisses qui habituent les jeunes gens à l'épargne et 4 % des sociétés de secours mutuels. Ces chiffres ont progressé au moins d'un quart en 26 mois. Sauver les âmes, c'est fort bien, et c'est là l'essentiel ; mais nos œuvres comprennent qu'on ne doit pas s'en occuper exclusivement, et qu'il faut pourvoir l'ouvrier des moyens de gagner sa vie ; d'autant que si les manœuvres sont nombreux, les ouvriers sont rares, et que bien peu inventent et créent aujourd'hui ! Hélas, ils copient surtout, et trop bien.

En 1900, 6 % seulement des œuvres de garçons recevaient un enseignement civique et avaient constitué les groupements nécessaires à l'étude et à la discussion des problèmes dont l'ensemble constitue la question sociale. Ce mouvement s'est généralisé, et aujourd'hui la moyenne a doublé : notre correspondance nous démontre que le chiffre des œuvres suivant notre impulsion dans le sens de l'éducation intégrale, s'accroît presque tous les jours.

L'éducation physique, en plein épanouissement aujourd'hui,

avait son compartiment à l'Exposition universelle : 70 % des patronages de garçons avaient organisé des jeux en plein air, et 25 % recevaient des leçons régulières de gymnastique.

Les résultats ont donc dépassé nos espérances ; mais il n'est pas douteux que si la route parcourue est déjà longue derrière nous, il nous reste encore beaucoup de chemin à faire ; un travail considérable, assidu, pour lequel il faut une patiente énergie, est indispensable afin de créer dans beaucoup d'œuvres l'esprit de l'éducation civique, persuader les indifférents de son inéluctable nécessité et développer cet esprit partout où il s'est manifesté. La commission centrale des patronages de France ne faillira pas à sa tâche.

D'autre part, nous sommes combattus ; et, comme le faisait remarquer déjà il y a deux ans M. Marc Sangnier, « ce n'est pas la lutte franche, cordiale, la bataille des idées, l'émulation féconde entre Français qui ne sont animés que de l'amour de l'humanité et de leur pays. Non ! Les patronages où l'on enseigne les commandements de Dieu sont traités en adversaires... ». Et bien, puisqu'il le faut, cette lutte, quelle qu'elle soit, nous l'acceptons : elle ne nous effraie pas ; les cadres sont prêts ; les soldats sont nombreux. Et ce n'est pas seulement contre l'athéisme empruntant l'apparence d'une neutralité mensongère que nous voulons lutter ; nous entendons combattre sur le terrain civique et social, le socialisme international. Je l'ai déjà dit : nous nous imposons de ne jamais pénétrer dans le domaine de la politique, de ne jamais rien critiquer, rien réfuter, rien examiner même, de ce qui touche aux questions politiques. Mais c'est bien différent : nous sommes en présence d'un danger immédiat, que seuls peuvent nier des aveugles volontaires ; aussi ferons-nous face à l'ennemi : l'internationalisme !

Baron CHAULIN.

LES INDUSTRIES A DOMICILE

ET

LES MOTEURS ÉLECTRIQUES

Les petits métiers et les industries à domicile sont de plus en plus menacés dans leur existence par les progrès incessants de la concentration industrielle.

Des esprits clairvoyants, frappés des dangers des transformations sociales trop brusques et pénétrés, d'autre part, de la haute valeur morale de ces anciennes formes d'organisation de la production, ont recherché depuis longtemps les moyens d'en assurer la conservation.

Des tentatives nombreuses ont été faites dans ce but; on peut les classer en trois catégories.

Les uns croient sauver la petite industrie en lui conseillant de se transformer en industrie d'art. Cette solution est visiblement trop étroite; aux yeux mêmes de ceux qui lui reconnaissent quelque vertu et pensent que la petite industrie pourra retirer de sensibles avantages de la *spécialisation*, « les spécialités sont des spécialités et, quoi qu'on fasse, leur champ est plus ou moins limité (1) ». Or, les entreprises de métiers, types de la petite industrie, existent à des centaines de milliers d'exemplaires. Il ne peut donc être question d'un remède qui ne pourrait être profitable qu'à l'infime minorité d'entre elles.

Les misères sociales qu'entraîne trop souvent le pullulement des intermédiaires ont amené des personnes charitables à se constituer en comités pour encourager les industries à domicile et mettre les travailleurs en relations directes avec la clientèle. Le résultat visé a parfois été atteint, mais toute l'ancienne organisation industrielle a été ébranlée. Le syndicat de vente a remplacé le patron, mais l'intérêt économique étant étranger à sa constitution, il se trouvait en dehors des normes industrielles : une *œuvre* ne remplace pas une *affaire*.

Enfin d'autres solutions s'inspirent plus directement des nécessi-

(1) Victor Brants, *la Petite industrie contemporaine*, bibliothèque d'économie sociale; Paris, Victor Lecoffre, 1902, p. 91.

tés actuelles. On a essayé de remédier à l'infériorité technique de la petite industrie en conseillant l'agglomération de ses ateliers dans de vastes immeubles pourvus d'installations mécaniques. La déperdition énorme de force est l'un des obstacles qui se sont présentés en tout premier lieu. On n'a guère à enregistrer que des exemples isolés de cette esquisse d'organisation industrielle des métiers. Au contraire, la distribution à longue distance de l'énergie électrique se présente comme une solution d'une grande ampleur. Au lieu d'arracher le travailleur à domicile à son milieu traditionnel, au lieu de lui demander un effort considérable en vue de se spécialiser dans la confection de produits peu accessibles à la fabrication mécanique, la distribution de l'énergie électrique met à la disposition du travailleur à domicile le tout-puissant moyen d'action qui, semble-t-il, assure la prépondérance économique à la grande industrie, sa rivale : une force motrice considérable, peu coûteuse, applicable à un outillage mécanique. La constitution de sociétés de prêts à l'outillage augmente encore la portée de la solution nouvelle.

Ce sont les conséquences économiques et sociales de la distribution d'énergie électrique aux ouvriers des industries à domicile que nous avons été chargés, M. Ernest Dubois, professeur à l'Université de Gand, et moi, d'étudier sur place. Les résultats de la mission que M. le Ministre de l'industrie et du travail de Belgique a bien voulu nous confier ont été exposés dans un volume dont nous résumons ici brièvement les parties essentielles (1).

Avant d'aborder notre sujet, nous tenons à faire remarquer que notre enquête ne s'est pas étendue aux métiers, mais uniquement à la grande industrie décentralisée, la *fabrique collective;* nos conclusions ne peuvent donc viser que les phénomènes constatés dans l'industrie à domicile. Enfin, notre champ d'observations se trouvait encore restreint par cette circonstance qu'il y a peu d'industries à domicile qui, jusqu'à présent, aient eu recours, dans des proportions suffisamment étendues, au moteur électrique ; nous avons étudié les résultats de la distribution d'énergie dans l'hor-

(1) Royaume de Belgique. Ministère de l'industrie et du travail. Office du travail. *Les moteurs électriques dans les industries à domicile.* Rapport présenté à M. le Ministre de l'industrie et du travail par MM. Ernest Dubois et Armand Julin. Bruxelles, Office de Publicité et Société belge de librairie, 1902. 1 vol. in-8° de 290 p. Prix broché 2 fr. 50.

logerie suisse, l'industrie du tissage de la soie à Lyon et la rubanerie de Saint-Étienne.

Dans les notes qui suivent nous ne nous occuperons pas de l'industrie lyonnaise et cela pour deux raisons ; la première : l'industrie du canut lyonnais est l'une de celles qui sont le mieux connues en France et les monographies abondent sur l'organisation du travail et sur son évolution (1). En même temps la question de la distribution de l'énergie électrique est aussi mieux connue pour Lyon que pour d'autres centres industriels ; des travaux récents, des discours, des rapports ont apporté beaucoup de renseignements. La seconde : le tissage de la soie à Lyon, au point de vue qui nous occupe, constitue un type intermédiaire entre l'horlogerie suisse et la rubanerie de Saint-Étienne; on pourra se faire une idée suffisamment complète de notre enquête en lisant le résumé des observations faites en Suisse et dans la région stéphanoise.

Nous prions donc le lecteur désireux de connaître les observations que nous avons rapportées de Lyon, de vouloir bien se reporter à notre livre (2).

I. — L'INDUSTRIE HORLOGÈRE SUISSE.

Avant d'exposer les résultats de la distribution d'énergie électrique à domicile, il faut nécessairement se rendre un compte exact de l'étendue de la sphère d'application, telle qu'elle est déterminée par l'organisation du travail dans l'industrie considérée.

Le dernier recensement fédéral suisse, celui du 1er décembre 1888, indique pour l'industrie horlogère, un nombre de 44.147 ou-

(1) Il ne sera peut-être pas inutile de donner un aperçu bibliographique des ouvrages que nous avons pu consulter sur l'organisation du travail dans la fabrique lyonnaise : Natalis Rondot, *l'Ancien régime du travail à Lyon* (du XIVe au XVIIe siècle), Lyon, Rey, 1897. — Auguste Bleton, *l'Ancienne fabrique de soierie*, Lyon, Storck, 1897. — Justin Godart, *l'Ouvrier en soie*, première partie, *la Réglementation du travail* (1466-1791), Paris, Rousseau, 1899. — E. Pariset, *Histoire de la fabrique lyonnaise*, Lyon, Rey, 1901. — Exposition universelle de 1900, *l'Économie sociale et l'histoire du travail à Lyon*, Lyon, Rey, 1900. — Exposition universelle de 1889, *la Fabrique lyonnaise de soieries* (1789-1889), Lyon, Pitrat aîné, 1889. — Mathé aîné, *les Tisseurs en soie de Lyon* (1769-1900), Lyon, A. Rey, 1900. — H. de Boissieu, *la Fabrique lyonnaise*, Paris, 1900-1901 (*la Science sociale*).— V. Pelosse, *le Tissage rural des soieries dans le Rhône*, dans *l'Économie sociale et l'Histoire du travail à Lyon*.

(2) Cf. *Les moteurs électriques dans les industries à domicile : le tissage de la soie à Lyon*, p. 93 et suiv.

vriers; on trouve aussi qu'à cette époque, plus de 100.000 personnes vivent de l'exercice de la profession horlogère, sur une population de 3 millions d'individus. L'horlogerie est donc une des branches industrielles les plus importantes de la Suisse. Ces données qui, malheureusement, *datent* déjà, se trouvent confirmées par d'autres, se rapportant à une époque plus rapprochée. La Suisse produit à elle seule plus de la moitié des montres de poche qui se fabriquent dans le monde entier. Les exportations n'ont pas cessé de croître, comme nombre de montres exportées et comme valeur, pendant la période décennale 1891-1900. En 1891, le tableau des exportations indique un nombre de 4.347.316 montres exportées, valant 103.397.053 francs; en 1900, par une progression continue, on arrive au chiffre de 7.314.270 montres valant 120.193.049 francs. La progression s'observe pour tous les types de montres, mais à des degrés différents; elle est particulièrement élevée pour les montres à boîte en métal (autre qu'or et argent). En 1898, le nombre de montres à boîte de métal, exportées, est de 1.983.365; en 1900, il est de 2.641.893. On verra plus loin sous l'influence de quels phénomènes industriels la production des montres de qualité courante tend à s'accroître.

La première montre fabriquée dans la région neuchâteloise fut achevée, paraît-il, en 1681; vers le milieu du XVIIIe siècle, en 1752, on compte déjà 466 horlogers dans les montagnes de Neuchâtel; en 1781, il y en a 2.177; en 1802, 4,000; en 1866, dans tout le canton, 13.706 horlogers fabriquent, dans l'année, 800.000 montres. On voit combien la marche de l'industrie a été rapide.

Au début, la division du travail n'existe pas. A l'exemple de Daniel-Jean Richard, l'introducteur de l'industrie horlogère en Suisse, les ouvriers horlogers fabriquent eux-mêmes toutes les pièces de la montre, en même temps que la boîte. Cette organisation primitive devait être de courte durée. On s'aperçoit bientôt que le travail, partagé entre des ouvriers spéciaux, dont chacun s'applique à un même travail, se fait dans de meilleures conditions. Les ouvriers spéciaux forment eux-mêmes des apprentis dans les localités où ils se sont fixés; ainsi, à la division proprement dite du travail, s'ajoute la localisation du travail par spécialité. Au bout de peu de temps, cette localisation crée d'elle-même l'organisation type du travail horloger, telle qu'elle a existé exclusivement jusqu'à une époque très rapprochée de la nôtre. En effet, les différentes

pièces de la montre, dont la fabrication se trouve disséminée dans des localités diverses, au domicile de différentes catégories d'ouvriers, doivent être, en fin de compte, réunies et rassemblées, pour être ensuite mises en vente. L'industrie horlogère se fractionne de la sorte en deux parties bien distinctes : l'organe commercial et l'organe producteur. C'est le régime de la fabrique collective qui, en langage technique horloger, prend le nom de système de l'*établissage*. L'entrepreneur a pour mission propre de rassembler les pièces éparses, d'achever la montre et de la vendre. C'est l'*établisseur ;* sous sa direction travaillent des ouvriers isolés, ou réunis en petits ateliers de famille, auxquels il remet les commandes avec les instructions utiles et les matières premières. Ce sont les *ouvriers à domicile* de l'industrie horlogère.

L'évolution *technique* qui se manifeste dès les premières années du XIXe siècle devait laisser presque intacte, au début, cette organisation du travail; plus tard, au contraire, comme nous le verrons plus loin, elle devait contribuer dans une large mesure à diminuer son importance ; ce fait indique bien l'influence de la technique industrielle sur l'organisation du travail.

L'évolution technique à laquelle nous faisons allusion est l'introduction du machinisme dans la production horlogère. En 1804 déjà, il existait à Genève une fabrique de mouvements d'horlogerie en blanc, établie par MM. Sandoz et Trot. Les outils et machines avaient été apportés de Besançon où ces mêmes industriels avaient précédemment créé un établissement analogue. Ils avaient transporté leur industrie à Genève espérant y trouver plus de ressources. Le rapport que le Comité de mécanique de la *Société des arts*, de Genève, rédigea sur les nouvelles méthodes de fabrication, à la suite de la visite qu'il fit, le 18 mai 1804, à l'établissement Sandoz et Trot, énumère 19 espèces de machines-outils employées à la fabrication des ébauches.

L'exemple donné par MM. Sandoz et Trot ne resta pas stérile. D'autres fabriques s'installent mécaniquement, dans la suite, sur différents points du territoire. Ce sont pour la plupart ou bien des fabriques d'*ébauches*, destinées à produire, d'après un type uniforme, cette partie essentielle de la montre, ou bien des fabriques de *pièces détachées* : roues, assortiments, aiguilles, etc., ou bien des fabriques de boîtes de montre. Mais ces modifications techniques ne s'accomplirent que lentement; elles n'avaient d'ailleurs rien de

menaçant pour l'organisation du travail connue sous le nom d'*établissage*. Il arriva simplement que l'établisseur, au lieu, comme par le passé, de faire travailler ses ébauches au domicile des ouvriers, trouvait son profit à les acheter directement à la fabrique. Il procédait de même pour les pièces détachées, pour les boîtes, etc., et se contentait du travail de finissage et d'ajustage. Cependant, si cette évolution de la technique ne transforma pas profondément le rôle de l'entrepreneur commercial de la fabrique collective horlogère suisse, il n'en fut pas de même du côté de l'organe producteur. Jusqu'à la création des fabriques mécaniques d'ébauches et de pièces détachées, les ouvriers horlogers à domicile, ou du moins ceux qui, parmi eux, s'occupaient de ces parties de la montre, avaient été des ouvriers mécaniciens. Peu à peu, les commandes se raréfièrent, car les établisseurs avaient avantage à acheter aux fabriques mécaniques les assortiments qu'ils mettaient en œuvre. Il en résulta que la fonction de l'ouvrier à domicile se modifia insensiblement. Il devint avant tout un *finisseur* et nous verrons qu'aujourd'hui c'est cette fonction qui lui est presque exclusivement réservée, car c'est à titre de curiosité seulement que l'on mentionne encore quelques rares ateliers de la vallée de Joux où se continue, dans des conditions exceptionnelles, la fabrication manuelle des ébauches et des pièces détachées.

La fabrique mécanique et l'*établissage* coexistent donc dans l'industrie horlogère suisse et cette situation s'est maintenue encore en partie à l'heure actuelle. Pendant longtemps l'établissage conserva même une prédominance marquée, mais celle-ci se trouva entamée, par la suite, par le développement et le perfectionnement de l'outillage mécanique qui engagea les fabriques d'ébauches à tenter des empiètements et des accaparements successifs, au détriment de l'établissage, de manière à livrer le mouvement presque achevé.

Il ne reste plus, dès lors, à l'établissage, que le plantage d'échappements, le remontage, le repassage, le réglage, etc.; toutes opérations qui achèvent la fabrication de la montre et échappent forcément au pouvoir des machines.

Ce domaine, déjà si réduit, devait diminuer encore d'importance par la création, d'origine encore récente, de la *fabrique de montres*.

Pierre-Frédéric Ingold fut l'inventeur génial des admirables

machines-outils qui devaient, en assurant la fabrication entièrement mécanique de la montre, amener une modification profonde de l'organisation du travail dans l'industrie horlogère. Ingold, Suisse d'origine, voulut doter son pays de ses découvertes. L'obstination des fabricants de l'époque, partisans des méthodes routinières, l'obligea à se tourner vers l'étranger. La grande fabrique qu'il avait projetée allait être fondée à Londres, lorsqu'une coalition des horlogers concurrents empêcha, en 1842, le Parlement d'accorder l'existence légale à la Société dont l'artiste suisse était le fondateur. Ingold, à la suite de ce nouvel insuccès, partit pour les États-Unis où il s'occupa d'horlogerie à la main. Puis, il proposa ses plans et ses inventions à quelques industriels entreprenants, et, en 1852, les premières fabriques de montres commençaient à travailler à Boston avec les outils d'Ingold.

Les fabriques américaines affirmèrent à la longue leur supériorité au point de vue commercial. M. Th. Gribi, le délégué suisse à l'Exposition de Philadelphie de 1876, jeta, dans son rapport, un véritable cri d'alarme : « C'est la conséquence de leur système de fabrique, dit-il, qui permet une surveillance rigoureuse et suivie, exercée jusqu'aux moindres détails, tant dans la construction de leurs outils que dans la fabrication des montres. Si l'apprentissage a coûté cher aux Américains, l'expérience qu'ils ont acquise leur vaut actuellement des centaines de mille dollars. C'est cette expérience qui les met à même de concourir avec nous, et que nous ne pourrons acquérir aussi longtemps que nous conserverons les principes qui sont à la base de notre système de fabrication, c'est-à-dire le travail à domicile (1). »

Cette conclusion fut accueillie par de bruyantes protestations. Les faits, cependant, se chargeaient tous les jours de la confirmer. Les Suisses firent preuve de bon sens. Ils firent le sacrifice de leurs préférences et bientôt on vit en Suisse des fabriques de montres outillées à l'américaine.

Il nous faut maintenant montrer quel est le terrain occupé respectivement par la fabrique de montres et par l'établissage ; cette étude nous conduira à limiter le domaine actuel de la fabrication à domicile et à en déterminer la nature ; nous pourrons alors facilement apprécier le rôle des moteurs électriques dans le travail à domicile.

(1) Cité par A. Béchaux, *l'Industrie horlogère suisse*, l'Économiste français, 19e année, 2e vol., 1891, p. 105.

En 1896, on comptait en Suisse 45 fabriques produisant l'ébauche et le finissage pour leur propre compte et terminant la montre. Ce sont les fabriques de montres proprement dites, outillées à l'américaine, et qui constituent le type le plus avancé, à l'heure actuelle, de la production horlogère mécanique. A la même époque, on a relevé 24 fabriques d'ébauches qui se contentent de produire l'ébauche de la montre pour d'autres, mais ne la terminent pas, et 19 fabriques mixtes qui fournissent l'ébauche et le finissage pour la vente et terminent la montre. Il existe, en plus, une quantité de fabriques de pièces détachées, mais on n'en connaît pas le nombre, même approximatif.

Le travail à domicile avait disséminé les ateliers, sectionné le travail de la montre entre les différentes catégories d'ouvriers. La fabrique de montres, au contraire, a opéré la concentration de toutes les opérations; comme du temps de Daniel-Jean Richard, la montre se fait tout entière dans un même atelier, mais la grande usine mécanique a remplacé le modeste atelier de l'ancien horloger.

La fabrique de montres a pour but la production en série, de manière à mettre à la portée de toutes les bourses des montres à bon marché et de bonne qualité. Elle y arrive grâce à la concentration de tous les facteurs de la production, à une division du travail poussée à l'extrême, à un outillage mécanique très perfectionné et à un rigoureux esprit scientifique qui inspire et dirige toute l'organisation. Nous avons insisté ailleurs sur ces caractères distinctifs de la fabrique de montres; nous nous bornons ici à les rappeler et nous essayerons tout de suite d'exposer quel est le domaine propre de la fabrique collective, de l'*établissage*, en présence du développement de la production mécanique.

L'établissage, d'après nos observations, ne peut plus prétendre à alimenter la grande consommation : la production de l'article courant, ordinaire, lui échappe de plus en plus, mais sa supériorité continue à s'affirmer pour l'article de choix, très fin, les calibres spéciaux et pour ainsi dire faits sur mesure. C'est là l'article d'exception dont l'importance est bien minime dans l'ensemble de la production!

L'établisseur, au lieu, comme par le passé, de les faire fabriquer sous sa surveillance, achète directement un certain nombre de pièces dans les fabriques où les ateliers qui tendent à en centra-

liser la production. C'est le cas, par exemple, pour les ébauches, les boites, les pignons, les aiguilles, etc. Parfois, à côté du travail mécanique de la fabrique, il y a une partie de travail manuel qui consiste dans le remontage, l'assemblage ainsi que dans le polissage et le finissage des différentes pièces qui constituent la pièce produite mécaniquement. C'est, par exemple, le cas que nous avons observé à Cluses, petite ville de la Haute-Savoie qui s'est spécialisée depuis longtemps dans la fabrication de l'ébauche; nous l'avons également constaté dans le Jura suisse à propos de la fabrication des aiguilles.

Lorsque l'établisseur a acheté aux fabriques qui les produisent mécaniquement les ébauches, les pignons, les boites, les aiguilles, quelle est la besogne qui lui reste à confier aux ouvriers à domicile qu'il emploie? Ces travaux sont nombreux; nous ne pouvons entrer ici dans le détail et nous sommes bien obligés, ici encore, de renvoyer le lecteur à notre rapport, mais tous ont la même caractéristique : ce sont des travaux manuels, qui sont moins des travaux de fabrication proprement dits que des travaux d'assemblage ou de finissage; les ouvriers à domicile qui les exercent deviennent de plus en plus des assembleurs, des remonteurs, des finisseurs de toute espèce ou se cantonnent dans quelque spécialité artistique ou de haute précision. L'*établissage* est en décadence dans l'industrie horlogère suisse et avec lui, l'ouvrier à domicile, qui était un organe essentiel dans l'ancienne organisation du travail, est refoulé par les progrès de la concentration industrielle.

C'est à l'ouvrier à domicile que la distribution d'énergie électrique devait profiter. Nous avons donc à nous demander : 1° quelles catégories d'ouvriers horlogers suisses peuvent utiliser une force motrice électrique pour le travail qu'ils ont à accomplir dans l'organisation actuelle du travail; 2° quels sont les avantages que retirent de cette distribution d'énergie ceux qui sont à même de l'utiliser; 3° si l'usage de moteurs électriques par les ouvriers à domicile est de nature à retarder leur absorption par la fabrique et si cette modification du mode de travail dans les ateliers à domicile peut exercer quelque influence sur les progrès de la concentration industrielle.

Une autre question devrait être résolue en premier lieu : celle de savoir dans quelles conditions se fait la distribution d'énergie. Nous avons réuni dans notre rapport de très nombreux renseigne-

ments à ce sujet : on y trouvera notamment les conditions d'abonnement et les tarifs pour les réseaux de La Chaux-de-Fonds, du Locle, de Fleurier, de Saint-Imier et du Val-de-Travers qui desservent de nombreuses communes habitées par des ouvriers horlogers à domicile. Nous ne pouvons résumer ces documents qui demandent à être reproduits *in extenso*. Ce que nous pouvons dire, c'est que la visite approfondie des installations électriques en Suisse nous a laissé une excellente impression. D'une manière générale, on peut dire que les tarifs, tout en étant suffisamment rémunérateurs pour les compagnies, sont avantageux pour les consommateurs; d'autre part, les compagnies entretiennent avec leurs abonnés des relations qui nous ont paru empreintes d'une grande cordialité. Il est permis d'affirmer que, si la distribution de l'énergie électrique n'a pas pris une plus grande extension parmi les ouvriers horlogers à domicile, ce n'est pas à une organisation vicieuse des entreprises de distribution que ce fait est dû.

Nous avons exposé plus haut par suite de quelles circonstances les chefs des petits ateliers familiaux ou patronaux sont devenus surtout des termineurs et finisseurs de toute espèce ou bien s'occupent de certaines spécialités plutôt accessoires.

C'est dans cette catégorie de petits ateliers que le moteur électrique s'est surtout généralisé. Il s'est substitué au tour au pied ou à l'archet pour la mise en mouvement d'un outillage assez rudimentaire. On le trouve ainsi dans les ateliers des ouvriers de la boîte, pour les travaux de polissage, de gravure, de guillochage à la mécanique, chez les pierristes, les sertisseurs, les doreurs, les fabricants de cadrans, émailleurs, poseurs de glaces, etc. La démonstration de ce point est facile à faire à l'aide des listes d'abonnés aux petites forces (— I H P) que nous ont très complaisamment communiquées les services d'électricité des communes du Val-de-Travers, du Locle et de la Société des forces électriques de la Goule. Ainsi, à Couvet, on compte 4 abonnés horlogers : 3 pierristes et 1 sertisseuse; à Fleurier, il y a 8 abonnés horlogers: 2 polisseurs de boîtes, 2 doreurs, 2 poseurs de glaces, 1 peintre en cadrans et 1 fabricant de cadrans. Au Locle, on compte 20 abonnés horlogers : 6 graveurs, 2 emboîteurs, 1 rapporteur de secondes, 1 cuvettier, 1 fabricant d'assortiments, 1 boîtier, 4 polisseurs, 1 émailleur, 1 sertisseur, 1 pierriste et 1 doreur. Le réseau suisse de la Société des forces électriques de la Goule comprend

82 abonnés horlogers utilisant des moteurs inférieurs à I H P. Voici les totaux des abonnés classés par métier : polisseurs, 21; nickeleurs, 3; graveurs, 9; pierristes, 7; sertisseurs, 3; doreurs, 6; fabrication de cadrans, 12; fabrication d'aiguilles, 1; fabrication de boîtes, 9; fabrication de roues, 1; fabrication de balanciers, 1; émailleurs, 4; ébauches, 1; tournage de boîtes, 3; fabrication d'assortiments, 1; le réseau français compte 24 abonnés exerçant les mêmes industries que celles énumérées ci-dessus.

Bref on utilise le moteur électrique dans un nombre restreint de petits ateliers d'horlogers; ce moteur sert à mouvoir des roues à polir, des outils à guillocher, des machines à forer, à tourner, à estamper, à découper, etc., dont l'emploi requérait auparavant la force musculaire des ouvriers.

Quels sont les avantages que les ouvriers horlogers à domicile reconnaissent à l'emploi du moteur électrique? Ici encore, nous prions le lecteur de se reporter à notre rapport pour l'analyse détaillée des cas individuels, dont nous avons donné un certain nombre de types. Nous résumons les observations que nous avons pu faire. On peut dire d'une manière générale que l'avantage unanimement reconnu au moteur est d'atténuer dans une large mesure la fatigue physique résultant du travail. La mise en mouvement du tour au pied, ou même du tour à archet, occasionnait autrefois une fatigue très grande; elle a complètement disparu pour les chefs d'ateliers qui utilisent l'énergie électrique.

La deuxième remarque générale, c'est qu'il y a loin d'avoir unanimité sur l'augmentation de la production qui devrait résulter normalement de l'emploi d'un outillage mécanique; on comprend que cette augmentation soit moins sensible dans des ateliers de finisseurs, comme le sont presque tous les ouvriers horlogers, que dans des ateliers de fabrication proprement dite. Nous avons rencontré à La Chaux-de-Fonds, un exemple d'une forte augmentation de production réalisée à l'aide du moteur électrique, mais précisément il s'agissait d'un travail de fabrication : le découpage, au balancier, de plaques de cadrans (1).

L'utilité du moteur électrique dans les ateliers des horlogers suisses est donc restreinte. Le moteur électrique présente des avantages pour l'individu, c'est incontestable, mais changera-t-il

(1) Voir observation V, p. 91 (*Les moteurs électriques*, etc.).

la face des choses, modifiera-t-il l'orientation actuelle de la fabrication ?

Il est dès à présent certain que le moteur électrique ne pourra reconstituer l'atelier familial, depuis longtemps désagrégé, ni entraver d'une manière efficace l'évolution vers la fabrique. Celle-ci tient à des causes économiques et techniques plus profondes que l'absence d'un moteur mécanique chez les petits industriels à domicile. Tout ce qu'on peut raisonnablement attendre du moteur électrique, c'est qu'il retarde l'absorption de certains genres, de certaines parties spéciales de la fabrication horlogère par la fabrique, mais il ne faut pas escompter un succès général.

On a dit que c'était grâce aux moteurs électriques que l'industrie horlogère suisse parvenait à soutenir victorieusement la concurrence américaine. C'est là une légende dont le résumé qui précède suffit à démontrer le peu de fondement. Si l'horlogerie suisse lutte avec succès contre l'horlogerie américaine, c'est parce qu'elle a su s'approprier les procédés de fabrication de ses redoutables concurrents et s'outiller en conséquence. Elle conserve de plus sur eux tous les avantages d'une fabrication soignée et de premier choix, qu'elle doit à une main-d'œuvre supérieure, admirablement formée par plusieurs générations d'horlogers ingénieux et habiles, artistes d'élite, rompus à toutes les délicatesses du métier.

II. — L'Industrie de la rubanerie a Saint-Etienne.

La fabrication du ruban à Saint-Etienne n'a pas passé par toutes les complications qui caractérisent l'industrie horlogère suisse. Son histoire présente au contraire une rare homogénéité. Depuis son origine, la rubanerie stéphanoise a été une industrie de luxe, étroitement soumise aux caprices de la mode ; on commence à peine à noter des tendances à une *démocratisation* du ruban, et ces tendances n'ont encore qu'une influence restreinte sur l'économie industrielle.

Il y a plus d'un siècle que l'outil du rubanier, le métier à la zurichoise est connu et employé ; il s'est généralisé peu à peu, a fini par être d'un usage universel, et doit à sa construction, qui en fait un véritable métier mécanique, de n'être pas encore détrôné par un outillage plus perfectionné. — Enfin, l'organisation du

travail reste ce qu'elle a été traditionnellement : le travail à domicile l'emporte infiniment en importance sur le travail à l'usine et il y a de sérieuses raisons de croire que cette situation ne se modifiera pas de sitôt. Semblable à la tragédie classique, la rubanerie stéphanoise réalise donc parfaitement les trois unités : unité de fabrication, unité d'outillage, unité d'organisation du travail.

Elle forme, à cet égard, un contraste frappant avec l'industrie horlogère qui, du produit *individualisé* passe à la fabrication en série, du travail purement manuel à la production mécanique, du travail à domicile à la concentration industrielle dans les grandes fabriques. Et quoique moins prononcée, la différence des situations est sensible aussi avec le tissage lyonnais : celui-ci abandonne de plus en plus la fabrication des tissus riches et compliqués, le métier mécanique remplace le métier à la main, l'usine absorbe de plus en plus de métiers, tandis que se réduit le nombre des canuts.

Tout cela explique qu'on se trouve à Saint-Etienne dans une situation très spéciale ; le domaine de l'industrie à domicile n'y est presque pas entamé ; la distribution d'énergie électrique a donc, dans ce sens, un domaine très étendu à exploiter et cela dans des conditions exceptionnellement favorables. Nous verrons plus loin quels sont les résultats atteints, les espérances légitimes, les craintes fondées... En attendant, commençons par déterminer les caractères de l'organisation du travail ; c'est d'elle que dépend le succès de la distribution d'énergie ; son étude fera mieux comprendre la situation que nous avons observée, elle nous permettra aussi d'esquisser certaines considérations sur l'avenir qui paraît réservé à l'utilisation de la force électrique par les rubaniers stéphanois.

En fait, l'organisation actuelle du travail peut, à Saint-Etienne, dans l'industrie de la rubanerie, se résumer très brièvement. D'après le dernier relevé, fait en 1896, sur un total de 30.550 métiers, les fabricants n'en possèdent que 5.871, tandis que les chefs d'atelier travaillant à domicile en ont 24.688. Il convient de remarquer que, parmi les métiers appartenant aux fabricants, il s'en trouve au moins un millier qui sont confiés par les industriels à des contremaîtres travaillant chez eux ; on ne peut donc les compter parmi les métiers *usinés*.

Cette formation industrielle, si lente à se modifier, mérite d'être

examinée de plus près. Une circonstance qui a puissamment contribué, à Saint-Etienne, à favoriser la dissémination des moyens de production, c'est la stabilité de la technique. Le premier métier *à la zurichoise* fut importé à Saint-Etienne en 1760; il fut perfectionné plus tard par l'application de l'invention de Jacquard. Aujourd'hui encore le métier à la barre, qui n'est autre que le métier dit à la zurichoise, se trouve employé partout à Saint-Etienne. Il suit de ceci que, dans l'industrie rubanière, on ne se trouva jamais dans la nécessité de grouper les instruments de travail autour de la machine à vapeur. L'industrie à domicile ne fut donc pas contrariée dans son développement par les progrès de l'usine. Cette organisation industrielle répondait d'ailleurs aux vœux des chefs d'atelier. La population ouvrière dans l'industrie rubanière stéphanoise se rapproche beaucoup plus des classes moyennes que des classes populaires, c'est-à-dire qu'elle a un sentiment assez chatouilleux de sa dignité, qu'elle a l'amour de l'indépendance poussé fort loin et qu'elle considère comme une déchéance toute situation qui l'éloignerait du métier qu'elle s'est elle-même constitué. D'ailleurs, la concentration des moyens de production n'était pas souhaitée pas les entrepreneurs commerciaux. La majeure partie de la classe dirigeante de l'industrie rubanière stéphanoise est composée d'anciens tisseurs, ou de fils de tisseurs, ou de commis de rubanerie. Mieux pourvus de capacités techniques et commerciales que de capitaux, les chefs de la rubanerie de Saint-Etienne craignirent, en faisant appel au concours de capitalistes étrangers, de se donner des maîtres; au contraire, l'industrie à domicile, tout entière entre leurs mains, leur garantissait une complète autonomie.

L'industrie à domicile ne semble pas à la veille de disparaître dans la rubanerie stéphanoise. Cette industrie, en effet, dépend étroitement de la mode. Lorsque le ruban est très demandé, les commandes s'amoncellent; au contraire, lorsqu'il a été décidé que le ruban sera proscrit de la toilette féminine élégante, les chefs d'atelier ont à subir de longs jours de chômage. Impossible d'ailleurs de constituer des stocks : un article démodé est un article perdu.

Ces caractéristiques de la rubanerie, que les fabricants nous ont complaisamment expliquées lors de notre enquête à Saint-Étienne, sont vérifiées par les faits, et, depuis l'origine de l'industrie, de

nombreux témoignages sont venus confirmer les observations faites en ce sens. On est d'accord, à la fin du XIX[e] siècle, comme à son début, pour attribuer à la mode une influence décisive sur la situation de l'industrie rubanière stéphanoise.

Il en résulte d'amples fluctuations dans la production de l'industrie rubanière. Les rubans de soie noire, par exemple, ont vu leur production passer de 9 millions en 1886, à 25 millions en 1889, pour retomber à 10 millions en 1896-1898. Les rubans noirs mélangés dont la valeur était de 2 millions en 1886, descendent à 1 million l'année suivante, arrivent à 12 millions et demi en 1896 et retombent à 6 millions en 1898. Le ruban de couleur, de soie pure, était produit jusqu'à concurrence de 32 millions en 1887 ; en 1890, sa valeur tombait à la moitié de cette somme, soit 16 millions, et en 1898, il remontait à 24 millions.

Heureusement, tous les articles produits par la fabrique de Saint-Étienne ne subissent pas tous à la fois de semblables fluctuations; il arrive souvent que, lorsqu'un article n'est pas demandé, un autre l'est d'autant plus. Mais cette espèce d'équilibre qui se marque dans la production n'empêche pas que des crises très intenses, très douloureuses en même temps, viennent éprouver la fabrication et la population ouvrière stéphanoise.

Quelle est, à Saint-Étienne, l'opinion dominante parmi les chefs d'industrie relativement aux conséquences de cet état de choses sur l'organisation du travail ? Elle nous semble être bien formulée par l'un des fabricants les plus en vue à Saint-Étienne qui nous disait : « Par la nature même des choses, les commandes affluent un moment dans nos bureaux, puis se raréfient à un point inquiétant. Que ferait un industriel pendant ces périodes de crise parfois longues et se représentant à d'assez courts intervalles ? Produire malgré tout, on ne peut y songer : lorsqu'un article est frappé de déchéance par la mode, il est permis de le considérer comme invendable. La mode a beau évoluer dans un cercle étroit, jamais elle ne se répète textuellement... » Une fabrique puissamment, coûteusement outillée peut-elle chômer ? Difficilement, car à quelle proportion s'élèveraient les frais généraux dans cette hypothèse ? Comment en supporter les charges si la production ne bat son plein, et comment produire si l'on ne trouve pas à vendre ? Dans l'organisation du travail en fabrique le problème paraît insoluble. C'est par le système du travail à domicile que Saint-Étienne l'a

résolu. Le plus grand avantage que présente l'organisation du travail à domicile, c'est sa *souplesse.* »

L'expression est courante à Saint-Étienne, comme elle l'est à Lyon. Ce que les fabricants entendent par là, c'est la facilité qu'ils trouvent dans l'industrie à domicile, de multiplier leurs ordres en cas de commandes importantes, et de les diminuer, même de les cesser tout à fait lorsque les affaires sont stagnantes. Aucune autre organisation, affirment les fabricants, ne répondrait mieux que celle-là aux exigences spéciales de l'industrie rubanière.

Ici encore cependant, il faut se garder des généralisations trop absolues. Quand les fabricants de Saint-Étienne représentent l'industrie rubanière comme une esclave de la mode, ils ont raison pour l'ensemble de la production, mais il y a des exceptions à faire. Comment, s'il n'y avait pas des exceptions, concevrait-on la possibilité de l'existence de fabriques de rubans? Or l'Office du travail français nous apprend qu'il y en a trente-sept, tant dans la ville de Saint-Étienne que dans la région rubanière. Sans doute, parmi ces fabriques, il en est de si peu importantes que l'on conçoit qu'elles n'aient qu'une activité intermittente. Mais à côté de ces petits établissements, il en est de grands, comptant 100 métiers et plus. Comment concilier l'existence de ces fabriques avec une prétendue nécessité d'obéir aux caprices de la mode, d'avoir tour à tour une production importante et raréfiée?

Il n'y a pas de contradiction. Nous avons recueilli le témoignage du plus important usinier de Saint-Étienne ; il est concluant et nous le reproduisons tel que nous l'avons noté dans notre rapport. « On nous assure, disions-nous à ce fabricant, qu'en règle générale, la rubanerie a intérêt à la conservation du petit atelier à domicile, parce que, dominée par la mode, elle se trouve exposée à des coups subits... Pourtant, il existe des fabriques. Comment concilier ce fait avec l'opinion que nous venons d'exposer? » — « Pourquoi nous nous organisons en fabrique, nous est-il répondu? C'est que nous fabriquons la *camelotte* (1), l'article courant, ordinaire, à bon marché, moins accessible aux caprices de la mode que l'article riche, vraie spécialité de Saint-Étienne. Nous produisons le ruban destiné à la clientèle peu fortunée et nous luttons, sur les marchés extérieurs, contre nos concurrents étrangers, outillés mécaniquement comme nous. Nous avons deux usines : l'une à Saint-Étienne

(1) C'est au point de vue comparatif qu'on se place.

où nous tissons les articles velours et les produits relativement soignés; c'est ici seulement que nous pouvons trouver une main-d'œuvre suffisante comme qualité; puis nous avons une autre usine, dans la montagne, où une main-d'œuvre campagnarde suffit pour la production des articles courants et ordinaires. »

Ce n'est que dans le régime de l'industrie à domicile que la distribution d'énergie électrique peut rendre des services aux ouvriers. Il est donc essentiel d'examiner si toutes les tendances de l'industrie rubanière sont bien en faveur du maintien pur et simple de l'organisation actuelle du travail.

Lorsqu'un produit se *démocratise*, il est essentiel de produire beaucoup et à bon marché. C'est à ce moment, généralement, que s'accomplit l'évolution du travail à domicile vers le travail de la fabrique. Dans la rubanerie stéphanoise, on en est réduit encore à de simples indices. Il n'est pourtant pas niable qu'à côté de la clientèle riche dont les ordres alimentaient textuellement la rubanerie, une autre clientèle commence à se former. La classe ouvrière et les populations rurales, d'après un document officiel, se mettent à absorber des quantités de plus en plus grandes de rubans, bien qu'en dehors de toute préoccupation de la mode qui n'exerce son influence que dans les sphères plus élevées de la société. Les faits confirment cette opinion. En 1893, les fabricants de Saint-Etienne ont 5.067 métiers, dont 3.339 mécaniques. Trois ans plus tard, le nombre de leurs métiers passe à 5.871 et il comprend 4.109 métiers mécaniques; presque toute l'augmentation a porté sur les métiers mécaniques. Or, l'augmentation du nombre de ces métiers est l'indice de l'extension de la production en usine. Le mouvement du nombre des métiers appartenant aux chefs d'atelier est très curieux à observer. Le nombre des métiers mécaniques augmente plus rapidement à Saint-Etienne que dans les campagnes; il en va autrement pour les métiers à bras; il y a diminution de 1.242 métiers à bras à Saint-Etienne de 1893 à 1896, et cette diminution n'est pas compensée par les métiers mécaniques nouvellement mis en marche; ils ne sont qu'au nombre de 790. Au contraire, dans la Loire, il y a 1.292 métiers à la main en plus et on en compte 1.548 dans la Haute-Loire.

Ces chiffres s'expliquent admirablement par la tendance actuelle de l'industrie rubanière. Les fabricants continuent à modifier leur

outillage; tous les métiers, ou presque tous les métiers nouvellement introduits sont des métiers mécaniques. D'un autre côté, ils augmentent leurs installations et disposent de plus de métiers en 1896 qu'en 1893; la concentration se fait, lentement il est vrai, mais elle se fait...

Les rubaniers essaient de remonter le courant et adoptent le métier mécanique; mais, à Saint-Etienne, ils perdent plus de terrain qu'ils n'en gagnent, car le nombre des métiers disparus dépasse celui des métiers transformés. Ce sont les rubaniers de la campagne qui sont en gain; leur outillage s'augmente, en trois ans, de 326 métiers mécaniques et de 2.840 métiers à la main. C'est la preuve de l'augmentation de la demande de rubans de moindre qualité aux dépens du ruban soigné tissé par l'ouvrier stéphanois.

Le champ réservé au moteur électrique à domicile est des plus étendus puisque la fabrique collective constitue, à Saint-Etienne, l'organisation normale du travail. Une circonstance qui a puissamment contribué à sa généralisation, c'est le coût peu élevé de la transformation du métier à la barre en métier automatique. Somme toute, le métier à la barre est un métier mécanique ; pour le mettre en activité, il suffit que l'on agisse sur la barre ; remplacez cette pièce du métier par une poulie folle et une poulie de commande, accouplez au métier un petit moteur électrique et toute la transformation se trouve accomplie. On conçoit que ces facilités exceptionnelles créent, en faveur du passementier stéphanois, une situation bien plus favorable que celle faite au tisseur lyonnais qui doit, pour utiliser la force électrique, faire l'acquisition *d'un nouveau métier*. Il y a un autre aspect de la question : *mécanisé*, le métier à la barre produit les mêmes rubans que lorsqu'il est mis en mouvement à l'aide de la main ; aucune orientation nouvelle ne se remarque dans la production : au contraire, à Lyon, le nouveau métier mécanique installé chez le *canut* ne peut produire que les tissus sans complication et fait perdre, bon gré mal gré, à celui qui l'utilise sa qualité, si haut prisée, d'ouvrier d'art. Facilités de transformation, coût peu élevé de celle-ci, maintien du caractère traditionnel de la production, tout contribue donc à assurer à la distribution d'énergie électrique des chances exceptionnelles de réussite. Aussi les progrès de la Compagnie électrique de la Loire, à Saint-Etienne, qui a entrepris cette distribution, ont-ils été fort

rapides. En 1893, il y avait 75 métiers mécaniques appartenant aux chefs d'atelier; trois ans plus tard, il y en avait 865; au 30 juin 1899, 4.400 métiers à rubans se trouvaient desservis par la Compagnie; en février 1901, on en comptait plus de 6.000; au mois d'octobre de la même année, à l'époque de notre séjour à Saint-Etienne, le relevé des métiers à rubans n'est pas fait, mais on nous apprend que le nombre des abonnés rubaniers est de 3.120, ce qui donnerait un chiffre de 7.000 métiers environ. Il ne faut pas perdre de vue que les chefs d'ateliers possédaient, en 1896, 24.688 métiers à bras; on n'en est pas encore, on le voit, à la généralisation absolue du moteur électrique, mais des personnes bien informées ne sont pas éloignées de croire à sa réalisation. La modération des tarifs de la compagnie y est pour beaucoup; cette modération se trouve d'autant plus facilement assurée que la force motrice nécessaire pour mettre en marche le métier à ruban est modeste.

Le métier, pour être actionné mécaniquement, exige 10 à 12 kilogrammètres sur l'arbre du moteur. Il suffirait donc d'installer 1/6 de cheval par métier. C'est le chiffre que l'on adopte pour les grandes fabriques de 20 métiers. Mais il faut que le démarrage soit très franc quand le métier se met en marche, sinon il se produit une faute dans le tissu. Dans les fabriques de 2 ou 3 métiers, une puissance de 1/6 de cheval est insuffisante à cause du démarrage. La Compagnie électrique de la Loire installe 1/3 de cheval pour 1 seul métier, 1/2 cheval pour 2 métiers, 3/4 de cheval pour 3 métiers. D'après ces données, un chef d'atelier occupant 3 métiers — et beaucoup sont dans ce cas — doit payer à la Compagnie : 1° pour l'abonnement à 1 métier de 3/4 de cheval suffisant pour 3 métiers : 3 francs par mois ou 36 francs par an; 2° pour la force motrice, un minimum de 22 fr. 50 (3 × 7,50) par mois ou 270 francs par an, ce qui fait un total de 306 francs par an, soit, en adoptant une moyenne de 300 journées de travail : 1 fr. 02 par journée pour un atelier de 3 métiers, 68 centimes pour 2 métiers, 38 centimes pour 1 métier.

Quant aux avantages que retirent les ouvriers rubaniers de la substitution du travail mécanique au travail manuel, nous sommes forcés de les esquisser à grands traits, en priant le lecteur désireux de connaître le détail de nos observations, de se reporter à notre enquête. Nous n'avons recueilli que des témoignages concor-

dants au sujet de la diminution de la fatigue physique; cette réduction de l'effort exigé de l'ouvrier est évidente et elle sera sans doute le principal élément de succès de la distribution d'énergie.

L'unanimité est à peu près complète aussi en ce qui regarde l'augmentation de la production. Rien d'étonnant qu'il y ait désaccord au sujet de l'importance de celle-ci; les fabricants et la Compagnie, d'une part, les ouvriers rubaniers, de l'autre, ont ici des intérêts distincts, mais cette controverse importe peu : l'augmentation de la production existe.

D'après certains, l'augmentation serait douteuse si l'on comparait la production du métier mécanique avec celle du métier à la main conduit par un ouvrier robuste, expérimenté et laborieux. Sans discuter cette opinion, on peut faire observer combien est rare la réunion de ces qualités. En tout cas, les ouvriers âgés ou moins aptes au travail, les femmes, les enfants voient augmenter leur production dans de larges limites lorsqu'ils emploient le métier mû par la force électrique.

Aussi, le métier transformé, marchant à l'aide du moteur électrique, est-il fréquemment conduit par une femme, par une jeune fille. Il n'y avait qu'une minorité de femmes capables de travailler avec le métier à la barre; toutes celles qui ont les connaissances requises peuvent aujourd'hui fabriquer le ruban.

Comme conséquence, on peut noter une sérieuse diminution des frais de production. Bon nombre de chefs d'ateliers possèdent 3 métiers; lorsque les *chargements* étaient abondants, ils devaient faire battre les 3 métiers à la fois et engager des barreurs chargés de la manœuvre du métier. Les exigences de ces ouvriers étaient assez grandes en temps de presse, et, comme le chef ouvrier ne pouvait se passer de leur concours, il devait bien se soumettre aux conditions des *compagnons* qu'il avait engagés. Le moteur électrique a diminué le marché offert à cette main-d'œuvre. Saint-Étienne a eu sa crise des *compagnons*, et c'est un premier grief que l'on entend formuler, dans la classe ouvrière, contre le moteur électrique.

Nous avons souvent recueilli des impressions pessimistes au sujet des prix de façon. Ces prix auraient baissé, paraît-il, de façon inquiétante, et c'est à peine si, avec l'augmentation de production due aux moteurs mécaniques, l'ouvrier peut encore gagner la même journée qu'à l'époque récente où l'on barrait à bras. Certains chefs d'atelier sont convaincus que la baisse des prix de

façon est due à l'introduction des moteurs mécaniques; d'après eux, ce serait le fabricant qui bénéficierait de l'amélioration technique réalisée par le moteur électrique. La diminution des prix de façon est véritable, mais n'est-ce pas un raisonnement trop simpliste de l'attribuer au nombre croissant des moteurs? C'est la conviction de beaucoup d'ouvriers, mais, à part une certaine coïncidence de date, on ne peut signaler aucune relation véritable entre ces deux phénomènes. Il se pourrait cependant que l'augmentation de la production fît baisser les prix de vente et les prix de façon qui en sont solidaires. La surproduction, en cas de morte-saison, notamment, aurait cette conséquence. Mais un fait accidentel, passager, pourrait-il avoir une influence permanente sur le taux des salaires? La vérité nous semble davantage dans cette opinion que la fabrique stéphanoise tout entière subit une crise de transformation, au moins partielle, et que la diminution de la demande de rubans de belle qualité amène tout naturellement avec elle la diminution des prix de façon payés aux chefs d'ateliers.

Saint-Étienne présente à coup sûr l'ensemble le plus complet de circonstances favorables à la généralisation du moteur électrique, parmi les différents centres industriels que nous avons visités au cours de notre enquête. Dans l'horlogerie suisse, la fabrication à domicile a diminué d'importance dans de larges proportions et a fini par n'être plus qu'une besogne d'assemblage au lieu de représenter une production horlogère au sens vrai du mot. Il en résulte que les ouvriers à domicile diminuent de nombre et que la nature de leurs opérations ne laisse guère de place à l'emploi du moteur électrique.

Le tissage lyonnais est une industrie à domicile en décadence. Tous les observateurs en tombent d'accord. Nous ne nous étendrons pas sur ce sujet que nous avons exclu de notre exposé.

Mais à Saint-Étienne, la situation se présente sous un aspect très différent. La fabrique collective du ruban n'est pas en décadence; certes, des fissures s'aperçoivent, des symptômes inquiétants se manifestent, mais leur gravité est toute relative; le nombre des métiers appartenant aux ouvriers à domicile est de beaucoup supérieur à celui des métiers usinés et l'on ne peut prévoir que cette situation vienne à se modifier en peu de temps.

La facilité de la transformation du métier à bras en métier

mécanique a son importance ; cette transformation, nous l'avons dit, n'a aucunement pour conséquence de modifier le genre traditionnel de la fabrication.

Enfin il est acquis que le prix de la force électrique nécessaire pour actionner un métier à ruban est fort minime, que la production est augmentée quand on ne doit plus barrer à la main, que la fatigue physique est diminuée dans de fortes proportions, que des ouvriers âgés, des femmes et des jeunes filles faisant partie de la famille du chef d'atelier peuvent désormais travailler au métier à ruban et remplacer les « compagnons » ; l'économie notable résultant de la substitution de cette main-d'œuvre à bon marché à celle assez chère, des compagnons, est un motif puissant d'établir le moteur électrique.

Si l'on nous demande ce que nous pensons de l'avenir réservé, dans ces conditions, au moteur électrique, nous répondrons avec l'un des industriels les plus autorisés de Saint-Étienne, que nous croyons aux progrès du moteur électrique et à sa généralisation presque complète dans un avenir plus ou moins rapproché.

Ceci dans l'hypothèse du maintien de l'actuelle organisation de l'industrie. Cette organisation ne peut-elle se modifier ? Nous avons donné plus haut les raisons pour et contre la transformation ; celle-ci ne s'annonce pas imminente, mais elle est possible. Si le ruban vient à se démocratiser comme l'a déjà fait le tissu de soie, la situation du rubanier ressemblera fort à celle faite aux ouvriers de la Croix-Rousse : la demande de beaux rubans baissera de plus en plus, les prix de façon diminueront par suite de la concurrence des chefs d'ateliers ; s'ils veulent aborder la production du ruban commun, les ouvriers stéphanois auront peine à lutter contre la main-d'œuvre à bon marché des campagnes où l'on dispose aussi — ne l'oublions pas — de la force motrice électrique, et de celle des grandes fabriques qui peuvent, grâce à leurs capitaux, perfectionner leur outillage.

Pour le moment, l'avantage technique de la fabrication est incertain ; la production du métier électrique à domicile équivaut à celle d'un métier usiné ; reste à voir si la concentration des opérations assure à la fabrique un avantage supérieur à celui que réalise le fabricant à domicile qui n'a pas de matériel à amortir et à rémunérer un capital important. C'est un point que l'expérience seule pourrait décider ; mais, à notre avis, le moteur électrique — et ce

n'est pas exagérer l'importance du rôle qu'il est appelé à jouer — pourra retarder la concentration industrielle à Saint-Étienne, si l'on suppose que la fabrique et l'atelier à domicile continuent à lutter à armes égales au point de vue de l'outillage.

Peut-être est-ce toutefois une supposition toute gratuite. Un nouveau métier à tisser le ruban peut surgir. Que feront les rubaniers à domicile le jour où leur instrument de travail deviendra inutile, succombera devant un autre plus ingénieux, plus perfectionné? Où iront-ils chercher les ressources pour vaincre ce nouvel adversaire? Le moteur électrique aura certes contribué à retarder l'heure de la déchéance économique; il ne peut assurer la pérennité de l'organisation du travail et cristalliser la technique de l'industrie.

* * *

De cette visite à l'horlogerie suisse et aux industries françaises du tissage de la soie et de la rubanerie, nous avons rapporté cette impression très vive que la distribution électrique à domicile a des chances fort diverses de réussite dans l'industrie à domicile. Cette organisation du travail, en décadence dans certains milieux, n'offre parfois qu'une sphère d'application étroite au moteur électrique; ailleurs, les circonstances économiques en font encore le type le plus adéquat aux nécessités de l'heure actuelle et le moteur peut, avec avantage, s'introduire dans de nombreux petits ateliers. Chaque cas particulier réclame donc un examen spécial.

Les bienfaits du moteur électrique paraissent indiscutables quand on se place au point de vue individuel de chaque travailleur ou de chaque groupe économique familial considéré isolément.

L'effort physique en est rendu moins pénible et en même temps plus fructueux; de nouvelles catégories d'ouvriers, autrefois exclues du travail à cause de leur faiblesse, apportent leur concours à l'industrie.

Nous touchons ici à la question de l'utilité sociale et économique du moteur à domicile; elle apparaît plus indécise que les avantages individuels procurés par la distribution d'énergie. Nous n'avons pas constaté d'une manière évidente que le salaire augmentât en raison de la production plus importante; d'autre part, l'accession de la main-d'œuvre féminine et infantile peut aboutir à priver de leur gagne-pain des ouvriers moins favorisés que les chefs d'atelier.

On a parfois pensé que la supériorité de la grande industrie sur les industries décentralisées venait uniquement de l'emploi du moteur mécanique. Il nous a paru, à la suite de l'analyse à laquelle nous nous sommes livrés, que cette opinion est beaucoup trop absolue; la division du travail est plus imparfaite dans l'industrie à domicile que dans le système de production en fabrique; à l'heure actuelle, le rôle de la machine se spécialise de plus en plus et l'on ne peut concevoir une organisation dans laquelle des ouvriers à domicile disposeraient chacun d'une seule espèce de machines, rendant ainsi nécessaire une longue série de transferts, d'un ouvrier à l'autre, de la pièce à achever (1). D'autre part, le perfectionnement incessant de l'outillage est une nécessité imposée par la concurrence universelle dans l'industrie. De simples ouvriers ne peuvent s'imposer la charge de renouveler indéfiniment un outillage coûteux.

En résumé, les avantages principaux de la production centralisée ne peuvent être atteints dans la forme de l'industrie à domicile; l'emploi d'un moteur mécanique par les travailleurs de cette dernière ne remédie pas à cette infériorité.

Au contraire, dans les branches de la production où la fabrique collective est largement dominante, le moteur électrique pourra vraisemblablement retarder la concentration.

La transformation du caractère de l'industrie ou l'introduction d'un outillage nouveau, sensiblement différent de l'ancien, peuvent atténuer et même annihiler cet effet de la généralisation du moteur électrique.

Dans les industries que nous avons étudiées, l'introduction du moteur électrique dans les petits ateliers des travailleurs à domicile constitue un progrès sérieux, fécond en bons résultats individuels plutôt que sociaux, capable pourtant, dans certaines circonstances, d'atténuer les effets douloureux d'inévitables transformations industrielles; on ne peut voir en lui l'instrument de libération de la production décentralisée.

Armand JULIN.

(1) Un outillage forme un ensemble, et si l'on peut admettre qu'un simple ouvrier à domicile puisse, à la rigueur, se procurer *une* machine, on est en droit de se montrer plus sceptique s'il s'agit d'*une série* de machines. M. Henry J. Harris exprime la même idée dans le *Bulletin of the Department of labor* du mois de mai 1902, n° 40 (*Hand working and domestic industries o' Germany*, p. 527).

L'ÉLECTION DES FEMMES

AUX CONSEILS INDUSTRIELS EN BELGIQUE (1)

C'est d'études et de projets que j'ai à entretenir ce Congrès. Je devrais m'excuser — que dis-je! je serais inexcusable d'offrir à ses investigations un champ d'observation aussi mouvant, s'il n'était le prolongement du terrain que les précédents rapporteurs ont exploré si savamment. Du moins, c'est ainsi qu'en a jugé le Comité d'organisation du Congrès, et je demande qu'il partage avec moi la responsabilité de cette dérogation à votre règle de coutume et de méthode si louable, l'examen des faits, et, pour préciser, des institutions.

Je crois que cette communication se rattache logiquement et pratiquement aux précédentes. Est-on l'adversaire de l'électorat féministe en matière politique et municipale, on a à se demander si les raisons de cette opinion sont applicables aux élections pour la formation des conseils techniques et des juridictions corporatives. Est-on au contraire partisan théorique de l'électorat féministe, on a à rechercher un premier terrain d'application, un champ d'expérience, en vue de convertir les autres à ses théories et de contrôler ses propres vues...

Dans l'un et l'autre cas, dans le dernier cas surtout, l'élection des femmes aux Conseils de l'industrie et du travail et aux Conseils de prud'hommes devient un essai d'autant plus désirable que ce n'est pas sur le terrain législatif qu'on tentera une expérience en Belgique, car il faudrait pour cela une nouvelle revision de la Constitution.

Ce n'est pas non plus, je pense, en matière d'élections provinciales ou communales, bien que la Chambre soit saisie d'une proposition de loi relative à ces élections. Cette proposition, dont les socialistes ont pris l'initiative, substitue au régime actuel, — régime de suffrage universel réservé aux hommes âgés de 30 ans et tempéré par le vote plural, — le suffrage universel pur et simple des citoyens des deux sexes âgés de 21 ans. Bien que cette proposition ne soit pas comprise dans l'objet de cette communication, il

(1) Communication présentée au XXe congrès de la Société d'Economie sociale, dans la séance du 5 juin 1901.

est impossible de la passer sous silence. Il convient notamment de signaler un point de vue très suggestif de l'auteur des développements de la proposition, M. Vandervelde. Après avoir rencontré divers arguments qu'on oppose à l'électorat féministe, il ajoutait :

« Reste une dernière objection, qui faisait hésiter Émile de Laveleye et qui fait hésiter, aujourd'hui encore, beaucoup de partisans théoriques du suffrage féminin : dans l'état actuel des choses, étant données l'éducation défectueuse des femmes et les influences puissantes qui s'exercent sur elles, n'est-il pas à craindre que leur émancipation politique soit bien moins un adjuvant qu'un obstacle au progrès général de la civilisation? De toutes les objections contre le suffrage des femmes, cette objection d'opportunité est, peut-être, la plus grave. Cependant, l'exemple des classes ouvrières n'est-il pas là pour montrer que l'exercice même du droit de suffrage est la meilleure des écoles pour développer la capacité politique? Dès l'instant où les femmes seraient admises à prendre part aux élections, tous les partis auraient un égal intérêt à faire leur éducation civique, à leur parler des questions du jour, à les tirer du cercle étroit de leurs préoccupations actuelles (1). »

J'appelais à l'instant ces considérations « suggestives ». Elles le sont à ce point qu'elles pourraient bien suggérer à la majorité conservatrice une irréductible opposition à tout essai d'électorat féministe, quel qu'en soit d'ailleurs l'objet. Ce serait fâcheux à mon sens... et injuste.

Car qu'il s'agisse des élections et de la représentation aux Conseils de prud'hommes, ou aux Conseils de l'industrie et du travail, la participation des femmes se justifie par des raisons de droit privé, et sans application directe à l'électorat politique.

Élections politiques (y compris les élections municipales) d'une part, élections aux juridictions et aux conseils professionnels d'autre part, sont choses essentiellement différentes. L'électorat politique est bien plus une fonction publique qu'un droit individuel. Les maîtres de la science politique contemporaine ont mis cette vérité en lumière. Tout récemment, M. Dupriez, le savant professeur de droit public comparé, dans le beau livre qu'il vient de consacrer à *l'Organisation du suffrage universel en Belgique*, a dé-

(1) *Développements d'une proposition de loi relative à la formation des listes des électeurs communaux et provinciaux.* — Documents parlementaires de la session 1900-1901. Séance de la Chambre des représentants du 27 novembre 1900.

veloppé ce point de vue avec beaucoup d'ingéniosité et de force à la fois. Ce n'est pas dans ce milieu qu'il y a lieu d'insister sur une idée si saine, qui certainement y est connue et appréciée. Si je l'ai rappelée, c'est qu'elle doit m'aider à justifier l'opposition entre la prérogative électorale politique et l'élection aux Conseils de prud'hommes et aux Conseils de l'industrie et du travail.

Que sont en effet les Conseils de prud'hommes? Ce sont des tribunaux établis pour trancher les différends relatifs à l'exécution du contrat de travail. Les procès qui se déroulent devant le Conseil de prud'hommes intéressent le patrimoine de l'ouvrier, sa puissance de travail, son salaire. S'il se trouve que dans une région ou un métier donné un grand nombre de femmes sont occupées au travail, pourquoi ces ouvrières n'interviendraient-elles pas dans la formation des conseils? La mesure ne serait — en Belgique — que le corollaire des lois récentes qui reconnaissent sous certaines conditions la capacité de la femme même mariée à engager son travail et à en recevoir le prix.

Ce que l'on vient de dire des Conseils de prud'hommes, il faut le dire aussi des Conseils de l'industrie et du travail. Organismes permanents d'information pour le Gouvernement, instruments de conciliation en cas de conflit entre le capital et le travail, leur bon fonctionnement et l'esprit même de leur institution exigent qu'en certains cas les ouvrières concourent à les former et interviennent à leurs travaux.

On ne s'étonnera donc pas que la question de l'élection des femmes aux Conseils des prud'hommes et aux Conseils de l'industrie et du travail soit posée en Belgique, à propos de la revision de la loi organique des Conseils de l'industrie et du travail.

Le 21 février 1901, M. Hector Denis et plusieurs de ses collègues du groupe socialiste ont saisi la Chambre des représentants d'une proposition amendant la loi organique des Conseils de prud'hommes. On ajouterait à cette loi la disposition suivante : « Les femmes sont admises à l'électorat et à l'éligibilité aux mêmes conditions que les hommes. »

A l'appui de cette réforme, l'on fait valoir le grand nombre de femmes occupées dans les industries et les métiers (264.784, d'après le récent recensement industriel), — la consécration d'une mesure analogue par la législature aux Pays-Bas et en France — et aussi le sentiment du conseil supérieur du travail de Belgique, qui s'est

prononcé pour l'admission des femmes ouvrières aux élections, et à leur éligibilité pour la formation des conseils de l'industrie et du travail.

Ces conseils sont établis en Belgique dans des conditions qui les différencient très sensiblement des conseils du travail créés en France par un décret récent. Ils sont élus par les intéressés qui exercent individuellement et sans intermédiaire le droit de vote, les patrons concourant seuls à l'élection des membres patrons, les ouvriers étant seuls à prendre part à l'élection des membres ouvriers.

Les détails du régime électoral sont réglés jusqu'ici par un arrêté royal qui, au vœu de la loi, a organisé l'élection selon les principes qui régissent les scrutins pour la formation des conseils de prud'hommes.

Comme il semble que les conseils de l'industrie et du travail ne rendent pas tous les services qu'on en pourrait attendre, le conseil supérieur du travail a été invité à préparer un avant-projet de revision de la loi du 16 août 1887.

Le conseil supérieur du travail a été institué par l'arrêté royal du 7 avril 1892. Il se compose de 48 membres nommés par le Roi, 16 chefs d'industrie, 16 ouvriers, enfin 16 membres choisis parmi les personnes qui ont une compétence particulière en matière économique et sociale. Le conseil est formé très éclectiquement de façon à réaliser à la fois une sorte de représentation des principales industries, des diverses régions industrielles, des différentes écoles économiques. Il donne son avis sur les affaires qui lui sont soumises par le gouvernement et rédige les projets que celui-ci peut lui demander.

La méthode de travail du conseil mérite d'être signalée. Généralement une enquête auprès des conseils de l'industrie et du travail sert de base à ses délibérations, soit que le gouvernement lui soumette d'emblée les résultats de l'enquête entreprise dans ce cas par l'Office du travail, soit que le conseil ait sollicité l'enquête et l'ait préparée lui-même par l'élaboration d'un questionnaire approprié.

Généralement aussi le conseil n'aborde en assemblée plénière la discussion des questions à traiter qu'après les avoir fait élucider par une commission d'un petit nombre de membres et avoir ouï le rapport de cette commission. Certains de ces documents son des œuvres de haute valeur.

Cette fois la commission comptait, parmi ses membres, M. Hector Denis qui y exerça, semble-t-il, une influence prépondérante et fournit notamment le plan du « projet d'avant-projet » que la commission avait à rédiger.

C'est dans ces conditions que le conseil fut saisi par la commission à l'unanimité de la proposition de conférer aux femmes des droits d'électorat et d'éligibilité identiques à ceux des hommes.

Il est permis de se demander si, en se ralliant à cette complète assimilation, on était suffisamment fidèle à la méthode coutumière des commissions du conseil. De l'examen des réponses des conseils de l'industrie, il semble résulter en effet seulement ceci : que les conseils ou plus exactement les sections des conseils réclament les prérogatives électorales pour les femmes et même la création de sections d'industries féminines, lorsque le nombre de femmes occupées dans un même métier est considérable ou lorsqu'il s'agit des industries de la femme.

A côté de nombreux conseils ou sections de conseils qui ont gardé le silence, ceux qui ont proposé l'intervention des femmes aux élections sont en minorité. Et ce qu'ils réclament plus spécialement c'est l'éligibilité. Le premier rapporteur de la commission, qui s'est borné à coordonner les réponses des conseils, résume ainsi l'impression qu'elles lui ont laissée : *Les métiers n'employant que des femmes devraient être représentés au sein des conseils par des délégués féminins.* Peut-être aurait-on la note tout à fait juste en ajoutant ces mots : *ainsi que les métiers où elles sont employées en grand nombre.*

La situation de fait est résumée ainsi par M. Denis lui-même : *Il y a en Belgique, dans l'industrie et les métiers* 264.784 *femmes; les industries du vêtement en occupent à elles seules* 109.280 *et les industries textiles* 98.477. *Le reste* (57.027) *se répartit dans les autres industries.*

C'est ainsi, par exemple, que la seule ville de Gand et sa banlieue comptent 29 établissements d'industrie textile. Seize mille femmes et jeunes filles y sont occupées. La moitié d'entre elles a plus de 21 ans. Ces dernières seraient les mandataires autorisées des autres dans la votation pour la formation des conseils, et dans leur participation aux délibérations de la section des textiles.

Bref, on verrait avec plaisir le gouvernement et la législature appliquer la règle formulée par l'une des sections du conseil de Saint-Nicolas (Waes), en ces termes où éclate le bon sens flamand : *Représentation des femmes là où la chose est utile.*

Aussi que voyons-nous se produire devant l'assemblée plénière? La solution radicale, théorique, la solution *de principe* admise par la commission y suscite une opposition *de principe*, également radicale.

Le premier orateur qui prit la parole, un ouvrier fileur de Gand, M. Duprez, se prononça en effet énergiquement contre l'intervention des femmes. Voici la partie la plus frappante de son discours : « La question du droit électoral des femmes touche de près à une autre question qui nous tient — nous, ouvriers et pères de famille, — très vivement à cœur : la question de la vie de famille. Je voudrais appeler votre attention, Messieurs, sur la situation particulièrement pénible faite à l'ouvrier, lorsque la vie de famille n'existe pas pour lui, lorsque la mère est ouvrière de fabrique et électeur, au lieu d'être ménagère. Notre organisation économique moderne renferme un vice terrible, vrai générateur de la misère matérielle et morale, c'est la diminution, et souvent la suppression de la vie de famille. Comment arriver à restaurer la vie de famille pour l'ouvrier et, du même coup, lui rendre cette atmosphère d'esprit chrétien qui le sauverait? A mon humble avis, Messieurs, la solution de ce problème est, en général, beaucoup plus aisée pour le pauvre que pour le riche ; il suffit, pour le pauvre, de rendre la femme ouvrière à son ménage et à ses devoirs d'épouse et de mère. La femme de l'ouvrier, c'est le vrai centre de la famille. C'est autour d'elle, comme autour d'un foyer ardent, que la vie de famille rayonne. Elle répand autour d'elle le courage, l'énergie et aussi le bonheur. C'est près d'elle que l'ouvrier vient se retremper dans les durs moments de la vie. C'est dans ses bras que se réfugient les petits enfants, semblables à des oiselets chétifs qui, après avoir essayé leurs ailes, se reposent sous l'aile maternelle. C'est elle surtout qui, après avoir donné à ses petits enfants le lait de son sein, plante dans leur âme et dans leur cœur, avec une merveilleuse habileté, les racines du devoir. Sauver la femme de l'ouvrier du travail industriel, c'est donc sauver la famille ouvrière. »

Après avoir entendu M. Duprez, le conseil fut ébranlé. Il renvoya à la commission l'article en discussion. Et au début de la séance suivante le rapporteur dut annoncer que cette fois les votes de la commission s'étaient partagés par moitié, pour et contre (p. 299).

Je n'ai pas l'intention de vous exposer, ni même de résumer devant vous les débats assez longs auxquels donna lieu l'électorat

féminin, qui fut, en fin de compte, admis par l'assemblée plénière du conseil ainsi que l'éligibilité.

Mais plusieurs orateurs exprimèrent la crainte de paraître consacrer par leur adhésion à ces dispositions de l'avant-projet l'emploi de la femme dans l'industrie, et surtout l'emploi de la mère de famille. Même un amendement fut déposé — et il s'en fallut de très peu qu'il ne fût admis — aux termes duquel les femmes mariées étaient exclues de toute participation.

Chose à noter, ce ne furent pas les moins « féministes » des orateurs qui s'effrayèrent de l'admission des femmes aux élections. C'est ainsi que M. Prins, un des hommes les plus éminents de notre pays, qui est un juriste réputé, novateur très éclectique, déclarait qu' « il faut émanciper la femme dans tous les domaines, mais *la vraie manière de l'émanciper*, disait-il, *c'est de l'arracher à la politique* ». Il ajoutait : « Ne permettons pas que la femme soit jetée dans la mêlée politique, chose pire que si elle travaillait dans un établissement industriel insalubre. » Tout son discours comme ceux de plusieurs autres orateurs serait à lire et presque à citer en entier.

Je dois me contenter de mettre en vedette l'idée qui, pour moi, se dégage très nettement des discussions du conseil : il ne faut pas donner à la femme de droits illusoires ; il est inutile, dangereux, néfaste, de l'appeler à voter là où son vote se perdra dans la masse, sera sans profit pour elle.

Et si l'on s'en tient aux avis des conseils eux-mêmes, ne peut-on pas dire qu'en se prononçant pour l'assimilation pure et simple des ouvrières aux ouvriers quant aux conditions du vote et de l'éligibilité, le conseil supérieur s'écartait de sa méthode habituelle de travail ?

Il est bon de le faire remarquer à nouveau, l'avis du conseil supérieur du travail ne lie pas le Gouvernement. Et s'il a à en tenir compte, c'est principalement dans le cas où le vote du conseil est l'expression des vœux des conseils locaux.

Il se pourrait donc que le projet du Gouvernement invitât seulement la législation à investir l'exécutif du droit de créer des sections professionnelles féminines au sein du Conseil de l'industrie, *là où la mesure paraîtrait utile*, c'est-à-dire dans les localités où un grand nombre de femmes sont employées dans la même industrie ou le même métier.

Quoi qu'il en soit, il semble qu'une expérience de l'électorat féministe soit à la veille d'être tentée en Belgique. Car pour une expérimentation limitée on peut escompter l'adhésion des adversaires mêmes de l'électorat politique et municipal des femmes (1).

Ed. VAN DER SMISSEN.

P. S. — La proposition de loi relative à la formation des listes des électeurs provinciaux et communaux, déposée à la fin de l'année 1900, a été longuement discutée à la Chambre des représentants, — du 6 février au 19 mars 1902. A la vérité, la délibération a eu pour objet l'électorat législatif tout autant et même plus que l'électorat provincial et communal.

Tandis que la grande majorité du groupe socialiste se prononçait pour le suffrage des femmes, le groupe libéral s'en déclarait l'adversaire irréductible.

Quant à la droite, tandis qu'un quart de ses membres votait *contre*, la plupart s'abstenaient. La portée des abstentions fut précisée en ces termes par le comte de Smet de Naeyer, chef du cabinet. « L'électorat restera-t-il une fonction organisée, ou sera-t-il considéré comme de droit naturel? Telle est, en réalité, — disait l'honorable ministre, — la question qui sera résolue par le vote de l'assemblée. Si le pays égaré se ralliait un jour à la seconde conception, la question se poserait de savoir s'il ne conviendrait pas de déduire de cette solution sa conséquence logique : l'égalité des sexes devant le scrutin (2). »

Bref, l'électorat féministe fut repoussé par une majorité imposante. Sur 152 membres que comptait la Chambre, 138 prirent part au vote. Il n'y eut que 24 *oui* contre 56 *non* et 58 abstentions, dont 57 de droite. Un seul député catholique et l'unique démocrate-chrétien votèrent *oui* avec 22 socialistes.

Mais ces données ne renseignent qu'imparfaitement sur l'attitude des partis à l'égard du suffrage des femmes. Les libéraux n'en veulent à aucun prix. Et, lors des derniers incidents politiques, les députés socialistes, pour rallier les libéraux à leur proposition de revision constitutionnelle, avaient, à quelques exceptions près, abandonné la revendication, immédiate de la participation des femmes aux droits électoraux.

On sait comment l'agitation a pris fin. Pour l'instant, la question a perdu tout intérêt d'actualité.

Ed. V. S.

(1) V. dans la *Réforme sociale* du 1er juillet 1901, p. 81, le résumé des observations qui ont suivi ce mémoire.

(2) *Annales parlementaires*. Séance de la Chambre des représentants du 19 mars 1902.

AUTOUR DU SUFFRAGE UNIVERSEL

CE QU'IL EST — CE QU'IL DOIT ÊTRE

Les élections en Europe à la fin du XIX[e] siècle, par Lefèvre-Pontalis, membre de l'Institut. Plon, éditeur, 1902, 1 vol. in-12.

I. — Le régime de la souveraineté nationale.

Nous vivons sous le régime de la souveraineté nationale : c'est un dogme sacré, malheur à celui qui ne s'incline pas devant lui. Toutefois, si simple qu'il paraisse, il ne laisse pas de présenter quelques difficultés; nous ne parlons même pas de la complaisance avec laquelle le peuple se laisse duper et mener par le bout du nez, comme l'observait Aristophane aux jours lointains des républiques grecques; il n'accorde pas ses suffrages aux meilleurs citoyens, mais à ceux qui font le chien couchant devant lui et lui promettent les avantages les plus invraisemblables. Bien des siècles se sont écoulés depuis que le poète grec décrivait ainsi le caractère de la démocratie ; elle est restée la même, en dépit de tous les changements qui se sont accomplis dans le long cours des siècles.

Souveraineté nationale, c'est une proposition d'apparence facile à comprendre aussi bien qu'à appliquer; mais, lorsque nous voulons approfondir le dogme, bien des difficultés surgissent.

Pourquoi une partie de la nation seulement est-elle reconnue apte à exercer la souveraineté? Pourquoi, par exemple, une femme, chef de famille, possédant une grande propriété dans une commune et payant — cela se voit — la presque totalité de l'impôt foncier, est-elle traitée comme une ilote et n'est-elle pas appelée à prendre une part à cette vie communale qu'elle alimente de ses deniers?

Comment encore une génération se reconnaît-elle le droit d'en engager une autre qui n'a pas été consultée et, par cela même, de restreindre cette souveraineté dont elle n'a cependant pas démérité? Pourquoi encore une partie du pays, ayant des coutumes correspondant à certaines conditions économiques fatales, les imposera-t-elle à une autre région qui ne saura s'en accommoder? Ce sont là des points délicats qui embarrassent quelque peu les théoriciens

du dogme. Le cardinal de Retz disait que les droits des peuples et des rois ne s'accordaient que dans le silence; nous en pourrions dire autant des questions fort embarrassantes que soulève la souveraineté du peuple, souveraineté bien illusoire, car elle ne se traduit pas par une large liberté accordée aux actes de la vie publique et privée: le peuple est traité comme le sujet le plus asservi.

La liberté d'enseignement par exemple a été solennellement proclamée. Mais si le père appartient à une condition modeste, il n'est plus libre de choisir le maître de ses enfants.

La loi humaine se met encore en travers d'une légitime aspiration : elle proscrit le catéchisme de l'école, comme un mauvais livre ; tout maître ou maîtresse qu'un inspecteur surprend en train de l'enseigner, est réprimandé ni plus ni moins que s'il tenait des propos immoraux. Toute école publique, de plus, est de par la loi confiée à des laïques ; c'est rendre impossible l'enseignement des congréganistes dans les communes de médiocre importance. Seules, les familles riches, en mesure de donner à leurs enfants des précepteurs de leur choix, échappent à ces dures prescriptions ; mais la loi ne laisse aucune liberté aux pauvres ; c'est ce que nous appelons un régime démocratique.

L'État et ses modernes détenteurs cherchent de plus en plus à peser sur la formation de l'âme de l'enfant ; et, à en croire les projets liberticides que préméditent nos jacobins, le pilon de la servitude aura bientôt pesé sur toutes les classes.

Ce n'est pas au nom d'une doctrine que l'État veut opprimer les consciences, mais au nom du néant, suivant la forte expression de Jules Simon, ce penseur éminent qui a racheté bien des fautes par la courageuse résistance qu'il a opposée aux projets des laïcisateurs fanatiques.

II. — Le suffrage universel.

D'après la doctrine démocratique pure, tous les pouvoirs doivent découler de la volonté populaire ; celle-ci aurait une aptitude toute particulière pour désigner les législateurs les plus dignes de gérer les affaires publiques. Or, si nous jetons un coup d'œil sur l'histoire, nous voyons que l'hérédité a donné des résultats bien supérieurs.

Renan, dans sa *Réforme intellectuelle et morale*, a dit crûment que la

Cour de Versailles du XVIIIe siècle valait mieux pour le choix des fonctionnaires que le suffrage universel ; ce dernier ne saura instituer qu'un pauvre gouvernement. Tel est, du reste, celui qui s'est emparé du pouvoir depuis que la vraie République a fait son avènement.

Nous vivons sous le régime de la médiocrité; c'est encore une fois la conséquence fatale de la démocratie. L'hérédité, certes, produit des résultats très supérieurs à ceux de l'élection; la science dont nos démocrates invoquent l'autorité à tout propos, a montré que la sélection s'appliquait, non pas seulement aux races d'animaux, mais aussi aux humains. De là ces continuités de talent et de dévouement dans certaines familles de l'ancien régime et aussi dans celles des pays, comme l'Angleterre et l'Allemagne, qui ne se sont pas acharnés à raser les chênes.

Le souverain a cependant un jour où il exerce sa toute-puissance, c'est celui des élections; mais le désastreux régime que nous avons adopté laisse de côté tous les intérêts professionnels, pour n'envisager l'électeur qu'à l'état d'abstraction.

Comment des intérêts divers, souvent même opposés, pourront-ils être représentés? Les villes ne réclameront peut-être pas le même régime économique que les campagnes. Que peut donc traduire un nom, choisi dans de telles conditions? Un courant passager d'opinion, et pas plus. Les intérêts primordiaux de la nation sont laissés de côté.

La plupart des pays s'engagent dans cette voie, comme le montre M. Lefèvre-Pontalis dans son livre si instructif. En Angleterre, pays de traditions, quelques vestiges du passé ont survécu. Le droit de suffrage n'est pas attaché à la personne, mais à ses intérêts. Ainsi un électeur qui a plus d'une résidence a le droit de voter plusieurs fois et aussi la possibilité, car les élections n'ont pas lieu le même jour.

Les Universités ont encore une représentation particulière, fort médiocrement composée du reste, alors que les suffrages de leurs membres auraient dû faire entrer au Parlement des notoriétés ne possédant pas de propriétés foncières. C'est un des derniers restes historiques. Mais ce qui nous surprendrait fort, nous qui avons rompu avec le passé, c'est de voir la législation anglaise électorale remonter à plusieurs siècles en arrière, au temps de Henri VI.

III. — Les conseillers et les maîtres du suffrage universel.

Le suffrage universel est le souverain; aussi a-t-il en cette qualité ses thuriféraires pour célébrer sur tous les tons ses mérites et sa sagesse; mais cela ne les empêche pas de le berner comme un oncle de comédie; il n'aime guère les grands talents pas plus que les hautes situations, bien que les classes élevées fassent encore bonne figure au Parlement. Cependant, les politiciens sont entrés en guerre contre elles, en même temps que toutes les forces gouvernementales se sont efforcées de battre en brèche les serviteurs désintéressés du bien public.

C'est du reste le vice fondamental des démocraties : la difficulté de dégager une classe dirigeante; elles vont d'instinct aux médiocres. Une revue nouvelle, émanée d'un groupe de jeunes gens dont le chef est animé de sentiments généreux, critiquait le magnifique roman de M. Paul Bourget, l'*Étape*, une des œuvres les plus fortes qui aient paru depuis longtemps, en lui reprochant son illusion aristocratique. Mais nous pouvons lui retourner le compliment : il y a aussi une illusion démocratique; le suffrage universel n'a pas des goûts très élevés; en même temps, malgré sa toute-puissance, il subit facilement l'action du gouvernement et de maîtres dégradés.

C'est le gouvernement, en effet, qui, par ses agents, prépare les listes électorales; le recours contre les inscriptions ou radiations est porté devant le juge de paix, fonctionnaire sans indépendance, à la dévotion du ministre, transformé en agent électoral, alors que jadis le gouvernement confiait cette fonction à des autorités sociales, comme le sont les *magistrates* en Angleterre. C'est encore le gouvernement qui, avec ses nuées de fonctionnaires, grands et petits, conduit la bataille électorale, a recours aux manœuvres les plus éhontées, fait falsifier les procès-verbaux, comme cela a été plus d'une fois prouvé : ils restent à la préfecture et, aux élections de 1885 qui ont mis le régime actuel bien près de sa perte, il a été démontré que des procès-verbaux avaient été l'objet de falsifications, notamment à Toulouse. Les débats qui se sont engagés sur les élections contestées au Palais-Bourbon ont mis en relief le médiocre respect que le gouvernement accorde aux décisions des électeurs. Le Midi est surtout le pays des fraudes; c'est une

habitude à laquelle les Méridionaux, si mobiles qu'ils soient, restent obstinément fidèles.

Le suffrage universel se laisse plutôt séduire par les marchands d'orviétan et les charlatans de la politique que par les autorités sociales. Toutefois, il y a des régions dans lesquelles elles ont maintenu leur influence. Ce sont surtout celles où les idées conservatrices et traditionnelles ont résisté à tous les assauts qui leur ont été livrés. Malgré le cours des années qui a amené tant de changements, c'est le refuge de la tradition politique et religieuse; ces populations n'ont pas vu triompher leur cause; mais, courageuses et fidèles aux idées qu'elles défendent, elles se retrouvent toujours prêtes à voter pour les défenseurs des grandes forces sociales; cette année encore, elles ont écarté les ennemis de la religion, les fauteurs de troubles et de discorde; sans leur constance et leur fidélité, le chiffre des voix obtenues par les séides des dogmes révolutionnaires aurait représenté une proportion plus forte.

Trois maîtres surtout guident le suffrage universel : le politicien, l'instituteur, le cabaretier. Leur silhouette mérite d'être esquissée.

***

1° *Le politicien*. — A tout seigneur tout honneur. Dans toute démocratie, le politicien règne et gouverne. Peu à peu il s'empare des fonctions électives. Seules échappent à cette domination mesquine, jalouse, sans grandeur, les sociétés simples : tel le canton d'Uri, que nous avons étudié avec notre ami M. le vicomte de Reviers de Mauny. Les conditions y sont égales. Les courtisans du peuple, plus dangereux que ceux des rois, ne peuvent pas exciter la foule contre les riches, ainsi que le faisaient dans l'antiquité les sophistes et les démagogues. « La République ne demande pour le gouvernement ni un savant, ni un honnête homme; il lui faut un ignorant et un coquin. » Ainsi s'exprime Aristophane dans le dialogue des *Chevaliers* entre Démosthène et le charcutier. Platon ne trace pas un portrait plus flatté du régime de la souveraineté populaire. « Dévoré d'une soif ardente de liberté que de mauvais échansons lui versent toute pure et lui font boire jusqu'à l'ivresse, l'État démocratique arrive par la licence générale à l'esclavage, la liberté excessive devant amener tôt ou tard une servitude extrême. » (1)

(1) Platon. *République*, l. VIII.

Malgré la différence des temps, les politiciens modernes ressemblent fort à ceux de l'antiquité; ils aiment se servir de grands mots, tels que progrès, civilisation ; la foule ne les comprend pas toujours; l'effet produit est alors bien plus grand; les démagogues célébreront la liberté en proposant les mesures les plus tyranniques. M. Pelletan disait un jour à la tribune de la Chambre : « Le meilleur moyen d'établir la liberté, c'est de supprimer les libertés », et, notamment, il visait la liberté d'enseignement. Comprenne qui pourra cette logomachie.

Pour conquérir les suffrages populaires, nos politiciens font appel à deux mauvais sentiments : l'envie et l'orgueil; ils partent en guerre contre les favorisés de la fortune, promettent des exemptions d'impôts; seuls, les riches les supporteront ; la nation sera divisée en deux groupes : l'un qui votera les impôts, sans en payer aucun; l'autre qui en supportera tout le poids, sans avoir jamais le droit de donner son adhésion; le gouvernement démocratique effacera ainsi une des plus précieuses libertés que l'ancienne France avait maintenue. Nous pourrions en rapporter des preuves multipliées. Citons seulement deux discours qui confirment notre assertion. « La royauté est une charge, disait Philippe de Pot aux États de 1484, non un héritage... Il est évident que le roi ne peut disposer par lui-même de la république, et rien de sain et de solide ne peut subsister malgré les États et leur avis. » Comines n'était pas moins affirmatif : « Y a-t-il roi, ni seigneur sur terre, disait-il, qui ait pouvoir, outre son domaine, de mettre un denier sur ses sujets, sans octroi du consentement de ceux qui le doivent payer, sinon par tyrannie et violence? »

Nous sommes moins bien partagés que nos lointains ancêtres du xv[e] siècle : le consentement de l'impôt par ceux qui le paient ne figure plus que théoriquement dans la Constitution. La plupart des députés qui le votent ne sont que de bien maigres contribuables. Le jacobinisme aura fait là une œuvre néfaste et antilibérale, et il en est de même de tout ce qu'il touche. Cette liberté primordiale n'est plus qu'une fiction.

Comme dans toutes les démocraties, la classe de demi-bourgeois, demi-manants, envahit les fonctions électives. « En Amérique, disait un jour M. Wasburn, un homme politique qui siégerait à la Chambre des députés se disqualifierait. » Cependant, les autorités sociales exercent encore une influence d'autant plus méritoire que

tout l'effort du régime actuel s'est acharné à détruire leur influence.

Ainsi s'explique l'abaissement progressif du niveau politique. Tel est à la tête d'un ministère qui aurait jadis été à peine digne d'être sous-préfet. Aussi, que de médiocrités se sont trouvées à jouer les premiers rôles, alors qu'elles auraient dû végéter dans une obscure situation! La démocratie s'accommode fort des gens de peu; un grand talent, une haute situation lui paraissent suspects; les médiocrités,au contraire, l'attirent. Aussi, lorsque nous comparons nos hommes politiques à ceux des grandes puissances européennes, nous avons lieu d'être quelque peu humiliés.

Autre trait à observer : Le jargon démocratique défigure la langue française. La liberté de conscience revient sans cesse sur les lèvres des démagogues : ils la célèbrent avec enthousiasme ; mais c'est une singulière liberté : dans la pratique, cela veut dire violenter la conscience; imposer au père de famille l'école laïque ; priver le mourant pauvre des consolations de la religion ; déclarer une guerre acharnée à l'idée chrétienne.

La démocratie poursuit surtout de sa haine les corps indépendants, assez forts pour repousser les faveurs du pouvoir. Son idéal se résume ainsi : une administration tatillonne, cherchant à tenir dans ses mains, à la fois débiles et crochues, toute la vie sociale soumise à une majorité qui prétend tout régler, tout dominer, et proscrit toute indépendance, sauf le droit pour les journaux de crier très fort. Seulement, à la longue, les cris perdent leur efficacité, et la presse, par son manque de mesure, a à peu près perdu son influence.

*
* *

2° *L'instituteur*. — C'est un des grands personnages du régime actuel, une de ses assises les plus solides, un des électeurs influents.

Représentons-nous le maître d'école d'un village perdu au fond d'une campagne; il a eu toute la journée des marmots à instruire et à surveiller. Le soir, voulant se reposer de ce travail ingrat, il ouvre un journal ; il ne manquera pas de se rengorger, en voyant la place qu'il occupe dans les préoccupations des gouvernants. « Travaillons, s'écrie l'un d'eux, à répandre la connaissance de l'alphabet et des quatre règles, les principes des manuels civiques, et nous aurons infusé aux jeunes générations une vigueur nouvelle. » — « L'instruction doit être purifiée de toute influence reli-

gieuse, clame l'autre. A quoi sert celle-ci? Celle-là, au contraire, seule moralise, élève le niveau de l'intelligence et remplace les idées chrétiennes auxquelles nos pères avaient la faiblesse d'attacher quelque créance. Nous autres, hommes de progrès, ne partageons pas ces faiblesses; nous sommes au-dessus de telles superstitions; l'alphabet et la Déclaration des droits de l'homme seront désormais notre décalogue et les quatre règles du calcul remplaceront avec avantage les enseignements de l'Évangile ». — « Nous prendrons notre revanche sur le terrain de l'instruction, répètent en chœur tous les coryphées des idées modernes; l'instituteur est le soutien de notre société, la clef de voûte de la civilisation; sans son action bienfaisante, nous retomberions dans les affreuses ténèbres des siècles passés. Rousseau ne nous a-t-il pas libérés de ces erreurs en soutenant que l'homme est né bon; seules les institutions le dégradent; qu'il soit à l'état de nature, et de lui-même il tournera vers le bien. » C'est l'erreur fondamentale, comme le disait avec tant de profondeur notre illustre maître. Plus d'une fois, quelques critiques malavisés lui ont reproché de ne voir que des faits et de laisser entièrement de côté les idées. Or, c'est à un sophisme pernicieux qu'il attribue notre décadence sociale. Comment désormais soutenir qu'il n'ait accordé aucune attention aux doctrines?

Mais comment, pauvre hère, l'instituteur sera-t-il apte à jouer ce rôle si élevé? Ce n'est certes pas dans les écoles normales qu'il s'y prépare. Soumises le plus souvent à une action maçonnique, elles ne se préoccupent guère de morale, mais, avant tout, de la guerre à toutes les idées traditionnelles et le bagage moral de leurs élèves doit être bien léger, à entendre leurs propos, à voir l'entrain avec lequel ils se précipitent vers les temples de Vénus, comme dirait un fervent de la mythologie.

Aussi l'enseignement moral de l'école se ressent-il de cette singulière préparation. Pourquoi, du reste, les pédagogues s'en préoccuperaient-ils? L'homme est né parfait, proclame le dogme fondamental de la Révolution, devenu celui de la société moderne; il ne faut pas se préoccuper de cette morale qui vient toute seule, mais uniquement du développement des connaissances intellectuelles.

Le mot de Dieu est dès lors rigoureusement proscrit; l'enseignement moral n'existe que sur le papier. Une jeune institutrice

de Roubaix avait dit un jour à ses élèves : « Dieu nous voit. » Ceux-ci n'avaient pas manqué de transcrire cette phrase sur leurs cahiers; lorsque l'inspecteur, au cours d'une de ses visites, la lut, il se tourna vers la maîtresse et, d'un ton railleur, lui demanda ce qu'elle entendait par là. La noble fille ne se laissa pas démonter ; elle lui expliqua courageusement, d'après l'enseignement de l'Église et de la philosophie chrétienne, le sens d'une telle proposition; il lui enjoignit de ne plus tenir désormais un pareil langage : « Il faut, lui dit-il, avant tout, respecter la liberté de conscience des élèves » ; or, c'étaient des bambins de cinq à dix ans.

Devant la difficulté de donner cet enseignement moral à cause de la proscription systématique de l'idée de Dieu et, en outre, par suite du temps exigé par les autres matières d'un programme trop chargé, il n'existe plus ; les inspecteurs généraux eux-mêmes l'ont constaté dans des rapports dont la publication a fait quelque tapage : des générations entières poussent sans direction, sans frein, sans éducation, comme de véritables sauvages.

Mais l'instituteur ne reste pas toujours sur ces hauteurs; il doit en descendre pour jouer un rôle plus terre à terre. Ayant des relations avec toutes les familles, c'est un agent électoral très efficace; en dehors du curé, il est maintes fois le seul homme instruit de la commune qui puisse dire quelques mots.

Aussi M. Jules Ferry, le déplorable inventeur du régime scolaire actuel, avait-il fondé les plus grandes espérances sur l'action électorale de ses maîtres d'école en faveur du parti opportuniste. Mais, cruelle désillusion! les dernières élections l'ont montré, l'opportunisme n'est plus aux yeux d'un grand nombre d'instituteurs, sinon même de la majorité, qu'un parti réactionnaire ; ils se tournent du côté des radicaux et surtout des socialistes qui leur font une cour assidue ; ceux-ci flattent plus leurs passions, leurs rancunes, leurs basses jalousies.

Nous ne saurions nous en étonner. L'instituteur est considéré comme le pontife de la société démocratique. Mais elle lui sert une médiocre liste civile, en même temps qu'elle le tient sans révérence en étroite lisière. S'il est soumis à l'autorité préfectorale, il relève aussi de la dure férule des inspecteurs d'académie, gens le plus souvent fort avancés et sur lesquels la franc-maçonnerie a mis facilement la main, en leur promettant comme récompense un avancement rapide. Aucune liberté ne lui est laissée ni dans ses

relations, ni dans ses opinions ; s'il ne marche pas au gré de ses chefs, gare à une révocation ou à un déplacement onéreux.

Ainsi, d'un côté, l'instituteur est considéré comme un des premiers personnages de la société. Mais, d'un autre, il n'est rien, et son chétif état fait un singulier contraste avec la grandeur du rôle que ses thuriféraires lui attribuent.

Cette singulière situation produit un personnage bizarre, gonflé de prétentions, sorte de Trissotin. Dans ce frottement avec un semblant de science, il n'acquiert pas un jugement sain ; l'instruction primaire lui paraît le dernier mot du progrès. Toutes les bases sur lesquelles reposent les sociétés humaines : l'autorité paternelle, le respect de Dieu, lui semblent des idées arriérées dont la civilisation n'a plus que faire. Toujours en avant ! crient les instituteurs ; mais les pauvres gens ne se doutent pas qu'en vantant les théories socialistes, ils se montrent fort rétrogrades ; c'est le retour pur et simple aux républiques de l'antiquité. L'État y était le maître absolu de tout, des fortunes comme des croyances, de la vie publique comme de la vie privée.

Dieu nous garde d'accuser tous les instituteurs. Nous en connaissons encore beaucoup, animés des meilleurs sentiments, gens de cœur et de dévouement. Mais leurs chefs les surveillent ; ils leur ménagent sévèrement l'avancement.

L'arbre du reste se juge par ses fruits ; ce sont de tristes générations qui sortent des écoles laïques, soi-disant neutres, mais trop souvent antireligieuses. Toute croyance, tout respect, sont à peu près absents de leur esprit et de leur cœur. Leur bagage moral, c'est le néant. Ainsi se justifie une fois de plus le mot de M. Gladstone : « L'instruction sans l'influence religieuse est pleine de périls. »

En dépit de toutes les sornettes que débitent nos hommes d'état, et à leur suite les badauds, l'école, telle qu'elle est organisée en France, constitue un puissant instrument de désorganisation sociale et morale.

L'instituteur, c'est l'anti-curé qui, en face de l'Église, prêche tous les faux dogmes : il flatte les passions de la foule, et son vote sera acquis à leurs propagateurs. La partie n'est pas égale entre ceux qui prêchent la résistance aux passions et ceux qui au contraire les considèrent comme l'efflorescence naturelle de l'humanité.

*
* *

3° *Le cabaretier.* — Nous devons maintenant compter avec ce

triste personnage; il exerce une influence indéniable. C'est une sorte d'homme public habitué à parler à ses clients; il s'enrichira d'autant plus que la passion de la boisson fera plus de ravages. Dans les grandes cités industrielles, notamment dans le Nord, et aussi dans la région normande, cette plaie s'élargit de plus en plus, elle ronge le corps aussi bien que l'âme des familles qu'elle infecte.

Boire semble le plus grand plaisir que l'homme puisse se procurer sur terre. Que des fêtes, des réunions, des excursions servent de prétexte à des beuveries, des moralistes grincheux ou hypocrites qui voudraient nous condamner au régime de l'eau pure peuvent seuls s'en voiler la face. Mais tous les jours, même seul, l'ouvrier se livre à cette passion désolante. Le matin, avant de se rendre au travail, pour se donner des forces, dit-il, il boit. Au moment où il rentre chez lui pour le repas de midi, très souvent il ingurgite encore de l'alcool. C'est à l'estaminet qu'il passe sa soirée. Comme dit la chanson, il ne laisse jamais son verre ni vide, ni plein. Le dimanche enfin, c'est son grand plaisir.

Peu à peu cette passion s'empare de lui, il commence par un modeste petit verre; ensuite la dose augmente, et plus il en consomme, plus l'alcool le tient rivé à sa chaîne; car il déprime sa volonté.

Les femmes à leur tour s'en mêlent: retenues toute la journée à l'usine, beaucoup d'entre elles ont perdu le goût des occupations du ménage; aussi, lorsqu'elles rentrent le soir dans leur intérieur, elles ont peu le temps et encore moins le goût de cuisiner. Elles vont avec leur homme — mari serait trop dire, — souper à l'estaminet voisin, et, si la nourriture est chétive, elles prennent l'habitude de l'arroser d'une dose plus forte d'alcool. Elles poussent même l'imbécillité jusqu'à en donner à leurs enfants dès leurs premières années pour les rendre plus forts, prétendent-elles.

Encouragés par de tels exemples, les jeunes gens mettent leur amour-propre à entonner de grandes quantités de liquides. Le genièvre est la boisson favorite du Nord, comme l'eau-de-vie de cidre en Normandie, le wisky et le gin en Angleterre; quel que soit le nom, c'est un alcool fait avec les matières les plus impures et les plus toxiques.

L'unité n'est pas le classique petit verre; mais le verre à vin, quadruple au moins de l'autre. Par suite de l'entraînement et de l'accoutumance, les buveurs arrivent à des quantités extraordi-

naires. Un personnage, fort en vue dans une des grandes cités industrielles du Nord, faisant même figure d'homme politique, avait avalé un soir dix-sept ou dix-huit grands verres de genièvre; en dépit de ses habitudes, une telle absorption triompha de sa raison. Il roula dans la boue, après s'être colleté avec ses compagnons. Mais cette équipée bachique ne lui fit tort en aucune manière. « Au moins, il est resté du peuple », dirent ses amis les socialistes.

A une telle dose et aussi impur, l'alcool produit une intoxication lente; il ne contamine pas seulement l'individu, mais encore sa postérité. Affaiblie et rachitique, elle est une proie toute désignée pour la tuberculose, l'idiotie et les maladies du système nerveux; les affections du premier âge, notamment, y moissonnent de nombreuses victimes.

Le cabaretier joue encore un autre rôle non moins pernicieux; il pratique la traite des blanches. La police complaisante ferme presque toujours les yeux; elle s'abstient de surveillance (1).

Il n'y a, pour calculer les effets de cet état de choses, qu'à voir dans les villes industrielles les nouvelles générations, pâles, flétries, déprimées, portant le stigmate d'un alcoolisme meurtrier. Telles, nous en avons rencontré à Londres dans le quartier de *White-Chapel;* aux environs des docks, où les *unemployed* viennent chercher quelques heures de travail, et encore plus sur les voies poussiéreuses et noires de Belgique, aux environs de Charleroi ou dans le bassin de Liége; les estaminets s'y pressent les uns contre les autres.

Sans doute, la misère est souvent une excuse; l'alcool produit une excitation factice, capable de soutenir pendant quelques instants des malheureux astreints à une dure besogne et n'ayant à se mettre sous la dent qu'une maigre chère. Mais aujourd'hui il n'y a pas que des gueux qui s'alcoolisent; des ouvriers aisés, à la ville comme à la campagne, sont aussi en proie à cette funeste passion, sans qu'aucune raison les excuse.

Si dégradé que soit le cabaretier, il n'en joue pas moins un rôle politique. Dans certaines cités industrielles, petites ou grandes, ce sont des cabaretiers qui forment la majorité du conseil muni-

(1) Une femme d'un noble caractère et douée d'un brillant talent littéraire, Mme Jules Lebaudy, a attiré l'attention sur cette grave question à laquelle nous ne prêtons pas assez d'importance.

cipal. Roubaix ainsi, a, pendant quelques années, eu un conseil dont presque tous les membres appartenaient à cette profession dégradante, tous sous l'influence des révolutionnaires. Des cités, dont les ouvriers d'usine forment la majorité, étaient au pouvoir de représentants aussi abjects.

La liberté du cabaret les multiplie dans une proportion sans cesse grandissante. Roubaix, par exemple, compte 2.053 estaminets et cafés pour une population de 120.000 habitants environ. Heureusement que, grâce à l'énergie de vaillants citoyens, la ville a chassé de son conseil cette majorité indigne.

Les chrétiens et les philanthropes qui veulent fonder une œuvre charitable sont obligés de demander l'autorisation administrative, que cette œuvre comprenne ou non plus de vingt personnes. L'administration, pleine de méfiance, accumule des difficultés de toute espèce contre la réalisation de leur généreux projet. En revanche, vous proposez-vous d'ouvrir un cabaret, véritable lieu de pestilence, liberté entière vous est donnée.

Pourquoi tant de gens qui, aujourd'hui, déploient pour les familles ouvrières une si vive sollicitude — souvent en paroles seulement — ne se préoccupent-ils pas de cette puissante cause de désorganisation? Là éclate d'une manière saisissante l'ironie, souvent amère, de la comédie humaine. Depuis plus d'un siècle, révolutions sur révolutions ont éclaté; les institutions du passé ont été détruites au nom de la liberté dont elles contrariaient le généreux essor. Orateurs, écrivains, poètes, ont modulé les airs les plus éloquents en l'honneur des temps nouveaux, du peuple souverain et libre, de l'ère de justice, etc., etc. De tous ces grands mots, les Français se sont grisés; leur intelligence n'y a pas résisté. Sous leur intoxication, elle titube, non moins que les malheureux ivrognes saturés de genièvre. Et, au bout de tout cela, se dresse le profil grimaçant du cabaretier.

Quel a été, en définitive, le dernier résultat de nos révolutions, de tous les coups portés aux institutions traditionnelles? Ç'a été d'élever sur leurs ruines la puissance du cabaretier, de lui permettre d'empoisonner à sa guise des légions de clients, et avec eux les générations futures, et de prélever sur le salaire des classes ouvrières un tribut plus fort que jamais tyran n'a eu l'insolente prétention d'exiger de ses sujets.

(*A suivre.*) Urbain GUÉRIN.

MÉLANGES ET NOTICES

LE BIEN DE FAMILLE ET L'ACTION SOCIALE DES JEUNES. — On lira avec fruit et on tiendra sans doute à propager autour de soi ces excellents conseils que donnait naguère aux jeunes gens de la Conférence Saint-Louis d'Angers, comme conclusion à son discours de clôture des travaux de cette année, un de nos plus distingués confrères, M. François Saint-Maur, chargé de cours à la Faculté libre de droit d'Angers.

«... Je vous disais, en commençant, que ce sujet du Bien de Famille m'avait paru rentrer dans le cadre de vos travaux habituels, parce qu'il contenait à la fois des théories et des applications pratiques. C'est sur ce dernier point que je voudrais insister en terminant. Vous avez vu que l'article 8 de la loi du 30 novembre 1894 est actuellement le seul texte législatif existant et le seul qui puisse, par conséquent, donner dès maintenant des résultats ; les autres sont encore dans le domaine des espérances. C'est donc autour du premier texte et à son sujet que vous pouvez exercer une action pratique.

Je sais que vous êtes à bon droit préoccupés de votre devoir social, de l'action que vous voulez exercer autour de vous, sur ceux qui vous entourent. Je sais aussi que, de tous côtés, ceux qui ont mission, ou qui se donnent mission, de parler à la jeunesse ne cessent de lui crier : Allez au peuple ; il faut aller au peuple. Et, convaincu de la haute importance, de la nécessité même de cet apostolat, je viens vous dire à mon tour : Allez donc au peuple. Mais... prenez garde...

Vous êtes jeunes et ardents, peut-être encore, — pardonnez-moi de vous le dire — un peu inexpérimentés et si ceux qui vous envoient au peuple ne vous disent en même temps et la façon d'y aller et le bagage nécessaire à ce... voyage, j'estime qu'ils peuvent vous engager en des aventures prématurées d'où vous sortiriez meurtris, diminués, et avec vous diminuée également la cause pour laquelle vous combattez.

Il ne m'appartient pas de vous tracer ici des règles de conduite : rien ne me désigne pour cela et la tâche serait lourde à mes épaules, mais laissez-moi cependant vous faire part de deux idées que m'ont suggérées des réflexions prolongées et ma jeune expérience.

La première à laquelle depuis longtemps je suis attaché et très fermement, je la trouve mise en valeur par M. René Bazin dans son discours d'ouverture du dernier Congrès d'Économie sociale, avec ce bonheur d'expression et cette élévation morale qui sont comme l'air de famille des œuvres de votre Président. Et cette pensée est la suivante : Pour pouvoir exercer une véritable et permanente influence sociale, il faut soi-même, dans sa propre profession, dans sa sphère propre d'action,

être tout à fait — ou s'efforcer d'être tout à fait — supérieur. L'autorité de notre action et de nos conseils, les résultats que nous en pouvons attendre à l'extérieur sont en raison directe de notre propre valeur personnelle. Nous serons écoutés, non toujours pour la sagesse même des paroles que nous prononcerons, mais souvent pour la considération qui s'attachera à notre personnalité développée. C'est un des penchants de la nature humaine — et nous l'éprouvons tous — que de demander aux gens, non pas des paroles, mais des actes, et de nous modeler bien plus sur ce qu'ils font que sur ce qu'ils disent. Dès lors, nous pouvons, de cette constatation, tirer cette double conséquence : c'est, en premier lieu, que notre développement personnel, notre perfectionnement, ont, sur l'œuvre sociale qui est la nôtre, une influence considérable et que c'est travailler très directement, très immédiatement, à cette œuvre sociale que d'élever et de perfectionner notre personnalité. C'est, en second lieu, que nous devons chercher autour de nous, près de nous, notre sphère d'action sociale, parmi ceux précisément sur lesquels peuvent agir nos exemples. A nous disperser, à nous étendre, nous risquons de nous affaiblir ; à embrasser trop de rêves, nous risquons de ne pas étreindre assez de réalités. Et c'est donc encore s'assurer les meilleures chances de succès que de cantonner son action sociale dans la sphère naturelle que la Providence a départie à chacun de nous.

La seconde des pensées qui, à mon avis, doivent nous guider quand nous allons au peuple, c'est que ce cher peuple est éminemment simpliste et pratique ; qu'il ne suffit de rien, ou de pas grand chose, de l'aborder avec des théories copieuses et des systèmes complets de rénovation économique ou sociale ; qu'à cette large pâture d'idées, il préfère — et qui pourrait le lui reprocher ? — il préfère le moindre grain de mil d'une réforme pratique. Ne lui donnons donc pas la viande creuse des déclamations, même justes, ni le pain amer des revendications générales, même fondées, ni l'eau tiède et insipide des systèmes savamment échafaudés et parfaitement irréalisables. Abordons-le tout simplement, sans phrases, naturellement, en voisins ; allons à lui — j'oserais dire — en robe de chambre et en pantoufles. Si nous voulons lui donner une marque de notre intérêt, ne lui disons pas : Demain, nous changerons l'ensemble de la machine, mais disons-lui : Aujourd'hui, nous avons changé tel petit rouage ; voici un mécanisme simplifié ; voici comment vous pourrez vous en servir, et voilà les avantages que vous en tirerez.

Eh bien ! Messieurs, — et ceci me ramène au Bien de Famille dont pardonnez-le moi, je me suis éloigné — je vous propose pendant ces vacances qui s'ouvrent, de faire une petite campagne en faveur de ce modeste article 8, loi du 30 novembre 1894. Presque tous, vous appartenez à l'ordre juridique de cette Université et c'est une question juridique. Vous avez donc qualité pour en parler.

Allez trouver les ouvriers de votre rue, de votre quartier, les paysans de votre village. Dites-leur — ce qu'ils savent déjà fort bien — qu'ils souffrent, le cas échéant, des règles du partage forcé et des frais qu'il entraîne et offrez-leur cet excellent moyen d'y remédier. La loi de 1894 n'est pas connue : trop d'hommes d'affaires, âpres à maintenir la source de leurs émoluments, ont intérêt à la laisser ignorer. Faites-la connaître.

Vous aurez — et c'est déjà quelque chose — la bonne fortune probable d'échapper ce faisant à des critiques qui ne sont guère épargnées à certaines œuvres sociales. D'une part, vous ne serez pas qualifiés de « calotins », car la mesure que vous prônerez n'a vraiment rien de confessionnel, quelle que soit l'extension dont ce vocable est aujourd'hui l'objet. Et, d'autre part, vous ne serez pas traités non plus d'esprits dangereux; ceux qui souvent confondent les mots « question sociale » et « socialisme » ne seront vraiment pas en droit de s'effrayer, car vous ne préconiserez qu'une mesure de bonne et sage conservation sociale.

Vous ne reviendrez donc pas les mains vides et votre journée aura été remplie. Vous n'aurez pas, dans la splendeur de vos intelligences, refait les plans de la cité de l'avenir. Vous aurez, dans la modestie d'un dévouement désintéressé, apporté votre petite pierre à l'édifice d'aujourd'hui construit par toutes les bonnes volontés; et c'est infiniment préférable. »

CHARLES-FRANÇOIS SAINT-MAUR.

UNE LUTTE ENTRE LE POUVOIR CENTRAL ET L'INDÉPENDANCE PROVINCIALE SOUS LOUIS XV. — M. Barthélemy Pocquet a fait connaître, dans deux volumes dont nous avons rendu compte il y a deux ans (1), les luttes qui s'élevèrent en Bretagne, sous Louis XV, entre les agents du pouvoir royal et les représentants de l'indépendance de la province; dans un troisième volume (2), très documenté et non moins instructif que les précédents, il nous expose aujourd'hui la dernière phase de cet antagonisme, dont les personnages les plus en vue furent le duc d'Aiguillon et La Chalotais.

Dans cette période, La Chalotais, en exil à Saintes, ne joue, il est vrai, qu'un rôle effacé; mais ses partisans continuent la lutte avec ardeur contre le duc d'Aiguillon, qui défend avec persistance les intérêts du pouvoir central. Dans les États, le clergé et le Tiers-État, qui n'ont ensemble que 98 représentants, le soutiennent d'ordinaire contre la majorité de la noblesse, qui, pouvant compter jusqu'à 665 membres, a pour elle la force du nombre et des traditions de l'indépendance bre-

(1) *La Réforme sociale* du 1er juillet 1900, p. 57-60.
(2) *Le Pouvoir absolu et l'esprit provincial. Le duc d'Aiguillon et La Chalotais*, par Barthélemy Pocquet; t. III, *La Réhabilitation*; in-12 de 656 pages.

tonne. Opposée surtout à la personnalité du duc d'Aiguillon, cette majorité, en 1767, prétend s'adresser directement au roi et ne veut accorder la capitation et les vingtièmes qu'aux « pieds du trône ». Une minorité de 83 nobles refuse de la suivre dans cette voie. De là, des scènes violentes, des tumultes inouis dans la salle des États ; en dehors, des conciliabules et des cabales ; dans le public, une grêle de pamphlets, de satires, de petits vers. Le clergé et le Tiers, favorables à d'Aiguillon, quittent la salle des délibérations ; la noblesse persiste dans ses desseins ; mais, après une session agitée, qui dure cinq mois, force reste à l'administration royale et toutes les demandes qu'elle a formulées sont accordées.

En dehors des États, le rappel de La Chalotais était demandé par sa famille, par les parlements, par les avocats. Ses partisans ne reculaient pas devant des accusations que M. Pocquet, tout favorable qu'il est à sa cause, n'hésite pas à regarder comme calomnieuses. On sait que La Chalotais avait poursuivi la suppression de l'ordre des Jésuites ; ceux-ci avaient été autorisés à résider dans leur province, et il en restait 129 en Bretagne en 1767. On les accusa de tenir avec leurs affidés des assemblées secrètes et d'avoir cherché à faire suborner un officier chargé de la garde de La Chalotais pour qu'il empoisonnât celui-ci. L'inculpation n'était pas sérieuse, car l'officier n'était plus chargé de la garde de la prison lorsque La Chalotais y fut enfermé ; mais elle eut un retentissement énorme, non seulement en Bretagne, mais en France. L'affaire fut portée au parlement de Rennes, épuré par le duc d'Aiguillon et qu'on nommait pour cette raison le bailliage d'Aiguillon ; comme son origine le rendait suspect, les jugements qu'il rendit, après des débats prolongés qui établirent la calomnie des accusations, ne furent pas acceptés par une partie de l'opinion, toujours montée contre les Jésuites et d'Aiguillon. On en appela même au conseil du roi, et l'affaire finit, comme il arriva souvent à cette époque, par des lettres patentes qui annulèrent en 1769 toute la procédure. Les libelles furent plus vifs et plus nombreux que jamais contre le « bailliage », qui les condamnait au feu, sans pouvoir empêcher de les vendre et de les lire jusque dans les salles du palais.

Le pouvoir royal était du reste moins absolu dans ses actes qu'on ne pourrait le croire. S'il recourait à l'arbitraire, il négociait au besoin, il reculait après s'être avancé, il sacrifiait les personnes pour éviter des luttes dont l'issue était pour lui douteuse. Un règlement nouveau, qu'il voulut imposer aux États, fut discuté avec passion dans la session de 1768. Comme il voulait restreindre le nombre des membres de la noblesse aux États, en éliminer les cadets non mariés et les gentilshommes pauvres, il suscita de violentes réclamations. Le duc d'Aiguillon, qui avait contesté cependant l'opportunité de ce règlement, était regardé

comme un obstacle à la conciliation; il fut amené à donner sa démission. Son successeur, le duc de Duras, fut d'autant mieux accueilli que le pouvoir était disposé à faire des concessions. Le règlement succomba, le Parlement fut rétabli et des fêtes bruyantes célébrèrent, en août 1769. la rentrée des magistrats exilés.

La réaction ne s'arrêta pas là : le duc d'Aiguillon fut appelé à rendre compte de son administration et de ses actes devant la cour des pairs, convoquée pour la première fois à Versailles, en dehors du Parlement de Paris, qui voulait poursuivre l'affaire. Les pièces de son dossier furent si nombreuses qu'il fallut deux charrettes pour les transporter chez son avocat, Linguet, qui publia un mémoire détaillé en sa faveur. Un lit de justice intervint pour déclarer qu'il n'était pas « permis de soumettre à l'inspection des tribunaux l'exécution des ordres du roi ». Le Parlement ne fut pas réduit au silence; il fit des remontrances et rendit un arrêt pour suspendre d'Aiguillon de la pairie jusqu'à ce qu'il se fût disculpé. Mais l'année suivante, 1771, le duc d'Aiguillon, qui ne fut pas atteint par l'arrêt, devenait ministre des Affaires étrangères, et les Parlements étaient réformés par le chancelier Maupeou, qui voulait détruire en eux l'indépendance appuyée sur la propriété et l'hérédité des charges.

La mort de Louis XV et l'avènement de Louis XVI amenèrent en 1774 un nouveau revirement. Les parlements furent rétablis, et tandis que d'Aiguillon était envoyé en exil, La Chalotais rentrait triomphalement à Rennes, où il reprenait possession de sa charge de procureur général. Le curieux tableau où M. Pocquet a retracé les mouvements de l'opinion et les actes des partis en présence, se termine ainsi. Il présente avec fidélité les manifestations de l'esprit public, qui se révélaient jusque dans les provinces qu'on aurait pu croire les plus réfractaires à l'influence des idées nouvelles. Il y eut en Bretagne un singulier mélange de l'esprit d'indépendance, appuyé sur les traditions, et des aspirations vers la liberté, inspirées par les tendances égalitaires. On en retrouvera les symptômes avec les résultats dans l'ouvrage, publié en 1885 par M. Pocquet et couronné par l'Académie française, sur les *Origines de la Révolution en Bretagne;* on y verra les trois ordres s'unir pour défendre en 1787 le Parlement de Bretagne, menacé par Loménie, et se diviser en 1789, à tel point que nobles et bourgeois se battent dans les rues de Rennes, parce qu'ils ne sont pas d'accord sur la représentation du Tiers-État. A l'Assemblée Constituante, les députés du Tiers renonçaient spontanément aux privilèges de leur province, et la Bretagne ne tardait pas à être divisée en cinq départements.

Albert Babeau, de l'Institut.

LES FAITS ÉCONOMIQUES ET LE MOUVEMENT SOCIAL

FRANCE

SOMMAIRE. — Les jacobins de France; Comment on prépare l'unité morale d'un pays; Un ministère de proscripteurs; Fermeture de 2.500 écoles chrétiennes; L'émotion publique; La question juridique et la question financière; Le devoir présent.

Le jacobin se croit l'homme de la raison pure et il n'est que le jouet de préjugés et de passions vulgaires. Hypnotisé par des axiomes qui marquent généralement des erreurs, il poursuit avec âpreté la réalisation de quelques idées fixes. Écrivain, orateur, homme politique, toujours despote, il ambitionne le pouvoir, afin d'imposer son programme; il se flatte de briser les plus légitimes résistances; il a soif d'oppression. Tels furent, à la fin du XVIII[e] siècle, Danton, Brissot, Marat, Robespierre et Saint-Just. Le pouvoir exécutif obéissait alors à une assemblée irresponsable, docile elle-même aux ordres de clubs tyranniques. Voici qu'au commencement du XX[e] siècle, les mêmes figures réapparaissent au gouvernement, tandis qu'en face de lui, ce sont les mêmes assemblées, tumultueuses et passionnées, auxquelles commandent les loges maçonniques et sectaires. M. Paul Bourget l'écrivait, il y a quelques jours, à M. le comte de Mun : « C'est la pire tristesse de l'heure présente que cette répétition des mêmes folies et des mêmes bêtises par les mêmes sectaires — en attendant la répétition des mêmes crimes. Puisse le retour du pays aux éternelles vérités sociales s'accomplir, devant l'ignoble persécution d'aujourd'hui, par l'indignation et le dégoût (1) ».

La théorie actuelle du jacobin concerne l'unité morale de la nation; la voici formulée en quelques prétendus principes sur lesquels la presse quotidienne se plaît à disserter :

1° Dans un pays l'unité morale est impossible quand l'enfance et la jeunesse ne sont pas formées par les mêmes maîtres, imbus des mêmes doctrines, ayant le même idéal philosophique, politique et social.

2° La France actuelle est partagée en deux camps ennemis. L'un se rattache à un passé religieux et monarchique, fait d'inégalités et de privilèges; l'autre travaille à l'avènement d'une démocratie sociale pour qui l'égalité de tous sera la règle et l'inégalité l'exception.

3° La loi a pour mission d'assurer à la démocratie, consciente de cette égalité nécessaire, la pleine satisfaction de ses besoins.

On comprend que l'école socialiste accueille à bras ouverts les jacobins de gouvernement. Qu'est-ce que « socialiser » sinon « monopoliser », c'est-à-dire revendiquer pour l'État seul l'exercice de certains

(1) *Journal des Debats*, 1[er] août 1902.

droits fondamentaux. Aujourd'hui socialistes et jacobins veulent socialiser l'enseignement afin d'assurer, disent-ils, l'unité morale du pays. Nos lecteurs connaissent, par les savantes conférences du Comité de défense et de progrès social, la réfutation de l'erreur jacobine.

***

A peine M. Combes avait-il pris possession du ministère, qu'une levée de boucliers fut organisée par ses soins contre les écoles congréganistes. Il invoquait, d'une part, la loi du 1er juillet 1901 sur les associations, tandis qu'il pouvait, d'autre part, s'appuyer sur la forte majorité qui naguère, à la Chambre des députés, avait salué de ses applaudissements « la victoire définitive de la société laïque sur l'obédience monacale. » M. Combes a-t-il rêvé d'organiser cette victoire et de prendre place au rang des conquérants illustres? Peut-être. Le ministre de l'Intérieur est connu comme adversaire décidé, réfléchi, irréductible de « l'obédience monacale ». Mais aujourd'hui, si les moines sont en jeu, il s'agit bien plus des chefs de famille et de leurs enfants et, en particulier, des enfants du peuple, car ce qu'on a voulu frapper d'abord, c'est l'école primaire, libre et chrétienne.

La loi du 1er juillet 1901 sur les associations (article 13) exige que les établissements dépendant des congrégations demandent, chacun, une autorisation qui leur permette de continuer à vivre. Les écoles libres sont-elles des « établissements » prévus par l'article 13? On croyait le contraire, d'après les explications de l'ancien premier ministre M. Waldeck-Rousseau; on le croyait d'autant plus qu'en France, les écoles libres sont généralement fondées par des particuliers et confiées à la direction de religieux ou de laïques. Mais le Conseil d'État, sollicité de donner son *avis*, a répondu aux vœux du gouvernement en se prononçant contre l'interprétation libérale de la loi de 1901. Le rapporteur, en cette affaire de conscience, était le célèbre conseiller Jacquin.

Le gouvernement, s'appuyant donc sur les distinctions des légistes, a fait à son tour une triple distinction : 1° Quant aux établissements scolaires dépendant des congrégations, créés depuis la loi du 1er juillet 1901 et n'ayant pas sollicité l'autorisation, il les a, au nombre de 130, supprimés par un décret du président de la République; 2° Quant aux établissements existant antérieurement à la loi de 1901, sans autorisation, et n'ayant pas sollicité cette autorisation depuis la promulgation de la loi de 1901, le ministre de l'intérieur ordonna la fermeture de 2.500 établissements, par une simple *circulaire* aux préfets; mais il y eut une telle réprobation contre le procédé, que le ministre dut ensuite procéder par *décrets;* 3° Quant aux établissements ayant demandé l'autorisation dans les délais légaux, le ministre ne s'en préoccupe pas à l'heure actuelle.

La fermeture de 2.500 écoles libres, fondées conformément aux lois

scolaires, causa une émotion profonde. De toute part on rappela que l'article 13 de la loi du 1er juillet 1901 ne pouvait être invoqué. « Vous agissez sans loi, sans droit, par le plus violent abus de pouvoir, écrivait M. Jules Roche. L'article 13 n'a été voté qu'à la condition formelle expresse qu'il serait absolument inapplicable aux personnes que vous frappez. En effet, le jour où il fut discuté, le lundi 18 mars 1901, MM. Alicot et Cochin, visant précisément le cas où des écoles libres sont installées dans des maisons particulières entretenues par l'initiative privée, proposèrent un amendement pour les placer en dehors de la loi en discussion, et votre prédécesseur, M. Waldeck-Rousseau, leur répondit à la tribune dans les termes suivants (voir l'*Officiel* du 19 mars 1901, page 704, colonne 2) :

« La question soulevée est réglée, non par la loi générale sur les associations que nous faisons en ce moment, mais par les lois sur l'enseignement. Quant au droit d'ouvrir des écoles primaires, la Chambre sait à merveille qu'il est réglé par une loi spéciale. S'il s'agit de l'enseignement supérieur, il faut une autorisation; s'il s'agit de l'enseignement primaire, il suffit d'une simple déclaration. L'école est alors placée sous le contrôle et l'inspection de l'État. Mais l'autorisation d'ouvrir une école primaire ne peut être réglementée que par la législation spéciale à laquelle je viens de me référer. »

On fit remarquer, en outre, que l'avis du Conseil d'Etat (qui n'a pas force obligatoire), ne visait que les écoles fondées depuis le 1er juillet 1901. Mais qu'importe la discussion juridique? Il n'y a pas de droit pour le jacobin qui poursuit « l'unité morale de la nation ». Voici le décret qui a servi de modèle et qui a ordonné la fermeture des établissements congréganistes du département de la Seine.

« Le président de la République française, sur le rapport du président du conseil, ministre de l'intérieur et des cultes :

Vu l'article 13 de la loi du 1er juillet 1901 sur le contrat d'association ainsi conçu : « Aucune congrégation religieuse ne peut se former, etc. »

Vu l'article 1er de la loi des 13 et 19 février 1790, l'article 1er, titre 1er, de la loi du 18 août 1792, l'article 11 de la loi du 18 germinal an X et le décret-loi du 3 messidor an XII;

Vu l'article 3 de la loi du 24 mai 1825, vu l'article 25 du décret du 16 août 1901, portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi du 1er juillet 1901;

Vu les rapports du préfet de la Seine faisant connaître que, depuis la promulgation de la loi du 1er juillet 1901, un certain nombre d'établissements congréganistes ouverts sans autorisation se sont abstenus de régulariser leur situation au point de vue légal et ont refusé de se dissoudre;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète :

Article premier. — Est prononcée la fermeture des établissements ci-après désignés, ouverts en contravention aux dispositions de l'article 13, paragraphe 2, de ladite loi et des autres textes ci-dessus visés. »

*
* *

Par quelle aberration les gouvernants ont-ils, en juillet 1902, choisi comme premières victimes les femmes dévouées qui se consacrent à l'éducation populaire, c'est ce qu'il est difficile d'expliquer. Grande fut l'émotion publique, lorsqu'on apprit que les mesures sectaires du pouvoir fermaient plus de 2.500 écoles, chassaient 10.000 religieuses et privaient de l'enseignement chrétien 150.000 enfants. A Paris et en province, l'émotion s'est traduite depuis trois semaines par des manifestations de tout ordre. A la protestation religieuse des cardinaux et de nombreux évêques, s'est jointe, plus impérieuse, la protestation légale des chefs politiques. Le peuple, à son tour, est descendu dans la rue et a voulu acclamer les « bonnes sœurs ». Femmes du monde, ouvrières, paysannes ont saisi toutes les occasions de témoigner leur sympathie reconnaissante à celles qui, depuis tant d'années, ont élevé, encouragé, fortifié dans le bien, de nombreuses populations. Çà et là, dans l'ouest de la France, la résistance aux ordres du gouvernement devient effective et des citoyens armés annoncent qu'ils s'opposeront au départ de leurs dévouées religieuses.

Les manifestations en faveur de la liberté d'enseignement semblent accroître encore l'animosité des gouvernants. Pour les empêcher de se produire, ils laissent toute latitude aux pires ennemis de l'ordre et de la paix sociale. Nous avons vu ceux-ci à l'œuvre le dimanche 27 juillet, lorsque sur la place de la Concorde et aux Champs-Elysées les défenseurs de l'enseignement religieux essayaient une manifestation pacifique. Depuis lors Paris a vu s'organiser des meetings nombreux pour protester contre les violations de la liberté d'enseignement, mais toujours des bandes de jacobins ont occupé la place publique et acclamé le ministère. Recevaient-ils des ordres en conséquence? Nombre de journaux ne cessent de l'affirmer. Pour moi, je fus témoin du fait suivant : Le soir du meeting de la rue d'Enghien, alors que MM. Piou et François Coppée avaient pris la parole, je me trouvai devant la porte Saint-Denis, mêlé à un groupe de citoyens, adversaires décidés des sœurs, des moines et de « la calotte ». Là, un homme d'une cinquantaine d'années, affable, distingué, portant l'églantine à sa boutonnière, nous offrait la fleur rouge disant, en souriant : « c'est la fleur du Gouvernement », et il s'en allait de groupes en groupes, dispensateur généreux des emblèmes officiels. C'était la même fleur que j'avais vue la veille sur la place de la Concorde, ralliant les bandes de joyeux apaches, dont quelques-uns, tout étonnés d'être à pareille fête, s'oubliaient à crier : « Vive la police! »

Ce serait se bercer d'illusions que de croire à un retour de bon sens ou de justice chez les hommes du Gouvernement. Aucune protestation ne découragera leur violence. Quelques-uns de nos amis, plaçant leur confiance dans le chef de l'Etat, ont essayé de recourir à lui, mais la fiction constitutionnelle qui le déclare irresponsable, lui défend sans doute de protéger les humbles et les proscrits, et, le jour même où la politique ministérielle prenait les allures provocantes que l'on sait, le Président de la république partait pour Rambouillet. Mais c'est en vain qu'un chef d'Etat veut échapper aux responsabilités morales de sa charge. Lors même que la justice officielle n'a pas à se prononcer, il reste toujours la justice de l'histoire qui, elle-même, n'est qu'une des manifestations de la justice divine.

***

S'il est facile de supprimer par décret telles écoles libres, gênantes parce qu'elles sont prospères, il n'est pas commode de remplacer celles qu'on supprime. Une question financière très grave vient compliquer cette fermeture soudaine des écoles privées. Comment donnera-t-on l'asile et l'enseignement à 150.000 nouveaux élèves, privés aujourd'hui des éducateurs que leurs parents avaient choisis?

Le gouvernement vient de se renseigner auprès des inspecteurs d'académie. Pour lui, l'enquête succède à l'exécution de ses décrets. Il demande à ses fonctionnaires de lui trouver de la place pour ses nouveaux élèves. Si la place manque, on bâtira. Les communes et l'État devront trouver les ressources nécessaires. Déjà le ministre des finances fait dire par des journaux amis que la diminution des recettes budgétaires ne permet pas actuellement de nouveaux sacrifices. Mais le parti jacobin n'a pas de tels scrupules. Si les impôts sont insuffisants, qui empêche d'en créer de nouveaux? N'a-t-on pas la majorité à la Chambre des députés aussi bien qu'au Sénat? N'est-ce pas une occasion excellente de créer enfin l'impôt progressif sur le revenu? On ferait du même coup la réforme financière et la grande réforme scolaire. Car les 2.500 écoles supprimées ne sont qu'une faible partie des établissements libres actuellement existants : on en compte, paraît-il, 14.000 (1). Voilà le meilleur moyen, nous dit la presse socialiste, de réaliser enfin le programme d'émancipation populaire. C'est aussi l'avis de M. le général André qui, le dimanche 3 août, disait au banquet de Moulins :

« Il ne faut pas se dissimuler que la tâche sera difficile. Nous devrons nous unir pour terminer la bataille commencée depuis trois siècles. Ne tournons pas nos regards en arrière, mais en avant; allons courageusement et résolument, parce que nous rendrons un grand service non seulement à la République, mais aussi à la France. Nous serons vain-

(1) *Le Journal des Débats*, 27 juillet 1902.

queurs définitivement et nous ferons l'union entre tous ceux qui veulent que la France soit à la tête des nations et demeure le flambeau de l'humanité. » Et le même jour M. le ministre de la marine, traitant la même question à Salon, a tenu à préconiser l'enseignement républicain « qui, en donnant la même instruction aux filles et aux garçons, mettra fin au divorce moral qui existe encore dans de trop nombreux ménages et empoisonne parfois les mariages ». On poursuit donc une réforme domestique, politique et sociale.

Que deviendront, comme citoyens et comme chrétiens, les milliers d'enfants pour qui leurs parents avaient voulu l'enseignement catholique, traditionnel? Les plus favorisés rencontreront des maîtres indifférents ou timides; les autres trouveront des ennemis décidés de la foi catholique; d'autres enfin entendront des maîtres païens leur dire, comme cet instituteur d'Allevard : « Dieu, mes enfants, c'est le soleil, ce soleil éclatant et superbe que vous admirez tous. » C'est ainsi qu'un pays rétrograde vers le paganisme et vers la barbarie. N'avons-nous pas vu, en 1870, le mouvement de la « commune » dégénérer en véritable sauvagerie païenne? Combien de maîtres d'école nous préparent aujourd'hui des « sauvages. » Tel ce jeune instituteur parisien que j'entendais naguère, au musée Carnavalet, raconter à ses élèves l'histoire des grandes journées révolutionnaires. Arrivé devant un drapeau rouge, souvenir des sombres journées de la Commune, l'instituteur expliqua à sa façon le mouvement insurrectionnel, et quand il eut terminé, il invita ses jeunes élèves à pousser avec lui le cri de : « Vive la Commune! » Devant le public un peu surpris de cette manifestation scolaire, les petits garçons, électrisés par leur maître, répondirent avec enthousiasme : « Vive la Commune! »

Les écoles libres formaient d'autres hommes, mais elles empêchaient, disent nos gouvernants, l'unité morale du pays. Quelle unité! Quelle morale! Au moment où les humbles religieuses, devançant l'exode général des maîtres de l'enseignement libre, abandonnent leur tâche laborieuse et désintéressée, le devoir des chrétiens français se précise. Le Play, en commençant le chapitre 9 du livre Ier de *la Réforme sociale en France*, écrivait : « La religion a toujours été le premier fondement des sociétés. L'étude méthodique des sociétés européennes m'a appris que le bonheur individuel et la prospérité publique y sont en proportion de l'énergie et de la pureté des convictions religieuses. » Qui a maintenu dans tant de foyers la vieille foi catholique, sinon les nobles religieuses à qui les chefs de famille avaient confié les écoles libres? Aujourd'hui l'école se ferme, mais le foyer domestique reste ouvert. Aussi sera-t-on heureux de lire le chaleureux appel de M. Keller et dont voici la conclusion :

« Dans notre douleur et notre humiliation, il nous reste un devoir

urgent à accomplir : c'est d'offrir, chacun, l'hospitalité sous notre toit à une ou deux de ces victimes de la persécution. Pendant des années elles ont vécu pour nous ; il est bien juste que nous ne les abandonnions pas dans leur détresse, et que nous fassions à notre foyer une place d'honneur à la bonne sœur qui ne sait plus où reposer sa tête (1).

Les membres de l'école de la paix sociale apprendront avec satisfaction que cet appel a été entendu et que, dans toutes nos provinces, le devoir de l'hospitalité a été immédiatement compris et pratiqué.

A. BÉCHAUX.

P.-S. — Dans le mouvement de protestation qu'ont soulevé les violations des libertés essentielles, bien des manifestations, des déclarations et des discours se sont succédé depuis la conférence de Marc Sangnier sur « les Ennemis de la République » et la lettre de M. de Mun qui a recueilli tant d'adhésions chaleureuses ; nous avons rappelé quelques-unes de ces protestations les plus importantes ; mais pendant l'impression de ces pages, d'autres chaque jour se produisent. Ainsi, sur le terrain des intérêts matériels, nos amis de l'Action syndicale et de l'Union du commerce et de l'industrie publient la note suivante :

« La fermeture des écoles libres et les expulsions récentes ne lèsent pas seulement les intérêts moraux ; un grand nombre de maisons de commerce et d'industrie sont atteintes dans leurs affaires. Déjà, plusieurs établissements ont dû remercier une partie de leur personnel.

« Aussi des doléances sont-elles parvenues de divers côtés à l'*Union du Commerce et de l'Industrie pour la défense sociale* et à l'*Action syndicale pour la défense des interêts économiques, industriels, commerciaux et agricoles*.

« Ces deux associations, réunies en un seul groupement, ont décidé de faire un travail d'ensemble sur les conséquences économiques de ces mesures.

« Les commerçants, industriels et agriculteurs, atteints à divers titres dans leurs affaires et leurs intérêts par les actes administratifs qui soulèvent, à l'heure actuelle, tant de protestations, sont invités à faire parvenir, le plus tôt possible, leurs communications à M. René Blondeau, secrétaire, 23, rue de la Ville-l'Evêque, Paris, VIIIe. »

Signalons encore, parmi les faits les plus récents, le discours énergique et précis prononcé par M. Aynard à l'Arbresle : « Nous faisons appel à tous les amis de la liberté, dit-il en terminant, à tous les véritables amis de la République, pour combattre cette secte vorace, cette secte accapareuse, que j'appelle de son nom, le jacobinisme maçonnique, et qui, si vous la laissez faire, dévorera la France ». Et saluons enfin le manifeste de la « Ligue de l'enseignement libre » qui se propose de grouper, sans acception de confession religieuse, tous les amis de la liberté pour défendre la liberté d'enseignement, car « accorder à un parti, à une doctrine, à une opinion le monopole de l'enseignement, c'est établir la censure en matière d'instruction publique, c'est organiser l'asservissement de la pensée et préparer la tyrannie politique. » Puissent les adhésions répondre nombreuses à cet appel qu'ont signé MM. Denys Cochin et Georges Berger, députés de Paris, F. Brunetière et E. Rousse, de l'Académie française, Georges Picot et Anatole Leroy-Beaulieu, de l'Académie des sciences morales et politiques, Cailletet, de l'Académie des sciences, et Fr. de Witt-Guizot. Mais, nous ne saurions trop le redire, il faut que les émotions douloureuses que nous traversons réveillent enfin nos contemporains et leur fassent adopter les mœurs

(1) *Correspondance hebdomadaire*, 23 juillet 1902.

viriles des peuples libres. Il faut que les discours aboutissent à des actes et que la conclusion soit une organisation définitive, une discipline respectée et une action continue.

A. D.

ALLEMAGNE ET AUTRICHE

SOMMAIRE. — Malaise persistant de l'Allemagne industrielle. — Progrès du mouvement syndical. — La question des métiers. — Insuccès de la colonisation dans les provinces de l'Est. — Condition des enfants naturels. — La situation en Autriche.

Malaise persistant de l'Allemagne industrielle. — J'ai cherché, au cours d'un récent voyage, à me rendre compte le mieux possible de la situation économique de l'Allemagne, situation très troublée, sur laquelle j'ai recueilli, comme je m'y attendais, des renseignements souvent contradictoires. La situation de l'industrie ne peut se modifier brusquement et passer, du jour au lendemain, d'un état de marasme complet à une période de grande activité. J'ai parcouru une partie de la Prusse rhénane et de la Westphalie au moment même où paraissaient les rapports des chambres de commerce des principales villes de cette région : Cologne, Aix-la-Chapelle, Dusseldorf, Crefeld, Essen, Dortmund, Elberfeld, Barmen, Ruhrort, Duisbourg, etc. Les chiffres et les statistiques que contiennent ces documents m'ont permis de compléter les renseignements très variés qui m'ont été donnés de vive voix. Il me semble que la crise par laquelle vient de passer le nouvel Empire a été plus profonde que mes précédentes chroniques n'ont pu le faire supposer. Ses causes ont été multiples, et l'avenir est toujours si incertain qu'on ne peut affirmer que la stagnation des affaires dont on se plaint presque partout soit à la veille de prendre fin.

Je suis pourtant convaincu que le maximum de la dépression a été atteint et j'ai pu constater qu'en dépit d'un léger accroissement du nombre des faillites, un progrès indéniable s'est déjà manifesté; on signale, par exemple, une recrudescence dans les achats de valeurs industrielles. La sidérurgie, celle de toutes les branches de la production qui avait été la plus atteinte, reprend sa marche en avant; d'importantes commandes (notamment de rails et de fontes) ont été faites, et, si le syndicat des charbons a maintenu à 24 % la réduction de la production pour le troisième trimestre de l'année courante, cela tient surtout au désir de mieux proportionner la production aux possibilités de la consommation. Les stocks s'épuisent d'ailleurs peu à peu, et un courant d'affaires, sinon très brillant, du moins plus régulier, ne tardera probablement guère à s'établir. La situation de l'industrie chimique est déjà assez satisfaisante. C'est dans l'industrie textile qu'on se plaint le plus. Les bilans de la fin de juin, ceux surtout des filateurs, ont été déplo-

rables. Le rapport de la Chambre de commerce d'Aix-la-Chapelle, dont le distingué rédacteur, le professeur Lehmann, présente, dans une remarquable introduction, un tableau d'ensemble de la situation de l'Allemagne, fait observer avec raison que l'état de l'industrie textile est significatif, car il permet de constater à quel point la puissance d'achat du peuple a baissé et met en lumière les solidarités qui constituent comme la trame de la vie économique du peuple tout entier. Les rapports de la Chambre de commerce de Duisbourg et de Ruhrort sont encore plus pessimistes; mais si le tableau, en ce qui concerne l'industrie du fer, est très sombre, cela tient surtout à ce que les ports de ces deux villes sont des débouchés extrêmement importants de la métallurgie allemande qui a tant souffert. Le rapport de la Chambre de commerce d'Elberfeld signale avec sagacité quelques-unes des causes du malaise actuel, et montre les ressources que l'association peut offrir : c'est ainsi que s'est constitué récemment, dans cette ville, sous le nom de *Zanella convention* une sorte de syndicat sur lequel notre vice-consul, M. Döhring, m'a donné de curieux détails et qui est parvenu à relever la fabrication des doublures, dites de satin de Chine, qui avait fortement périclité. (1).

L'un des gros points noirs de l'Allemagne c'est la question financière On a exagéré en parlant de l'effondrement du marché allemand, mais il n'est pas douteux qu'il attend aujourd'hui le mot d'ordre des marchés étrangers : Londres, New-York, Paris. La mort de Bleichroeder a provoqué d'ailleurs un certain nombre d'observations qui ne permettent pas de douter d'un malaise persistant dans le monde financier. On m'a affirmé cependant que l'effondrement des banques hypothécaires, dont nous avons plusieurs fois parlé, était déjà presque oublié ; on prétend même que cette catastrophe n'a presque pas eu de répercussion sur les établissements du même genre (2). Il est certain, du moins, qu'il y a une grande

(1) Nous donnons ici les chiffres définitifs du mouvement des importations et exportations en 1901, en les comparant avec ceux de la période quinquennale antérieure. C'est la première fois, depuis longtemps, que l'Allemagne voit diminuer son chiffre d'affaires.

	Exportations	Comparaison avec l'année antérieure	Importations	Comparaison avec l'année antérieure
	—	—	—	—
1896	3.753,8	+ 329,7	4.558,0	+ 311,9
1897	3.786,2	+ 32,4	4.864,6	+ 306,6
1898	4.010,6	+ 224,4	5.439,7	+ 575,1
1899	4.368,4	+ 357,8	5.783,6	+ 343,9
1900	4.752,6	+ 384,2	6.043,0	+ 259,4
1901	4.512,6	— 240,0	5.710,3	— 332,7

Les chiffres concernant le premier semestre 1902 sont plus satisfaisants : les importations ont été de 2.780 millions de marcs (au lieu de 2.681 pendant le premier semestre 1901) et les exportations ont atteint 2.248 millions (au lieu de 2.097).

(2) V. sur la situation des banques allemandes un article de M. Léon Picard. *Economiste européen*, 11 juillet 1902.

abondance de disponibilités monétaires : c'est de bon augure pour le relèvement du marché.

Ce qui préoccupe le plus le monde industriel, c'est la concurrence américaine et le progrès constant des *Trusts* (1). Le passé n'offre rien d'analogue à ces combinaisons gigantesques qui placent entre les mains de quelques hommes les principales branches de production dont dépend la vie économique des nations. Le *trust* semble devoir aboutir à un accaparement, et il implique de telles menaces pour l'avenir qu'on comprend l'inquiétude qui s'est emparée de quelques esprits. Tandis que les économistes se demandent si le trust est une conséquence forcée de l'évolution contemporaine, les industriels s'inquiètent et se préoccupent de savoir si c'est un moyen de se prémunir contre les aléas de toute exploitation. Nous nous contenterons de signaler à ce propos, car nous avons l'intention d'y revenir, la remarquable conférence récemment faite par M. E. Martin Saint-Léon, sur ce sujet, à la société industrielle de Mulhouse (2). Nous pensons comme lui que le trust crée un régime de tyrannie qui tue les libres initiatives et qui, s'il enrichit quelques personnes, doit être *finalement* préjudiciable à l'intérêt général. Les journaux allemands ont presque tous reproduit ou résumé, en l'approuvant, le discours prononcé par le président Roosevelt à Pittsburg ; on demande avec lui des mesures de contrôle sévères de la part du gouvernement. Le développement des trusts se combine au surplus avec une politique de protectionnisme à outrance qui ne peut manquer d'avoir pour effet de rendre de plus en plus difficile l'entrée des produits allemands aux États-Unis (3).

(1) Certains publicistes essayent de calmer les appréhensions du public et prétendent qu'on a exagéré les périls que la concurrence américaine a fait courir à l'Europe (V. la revue *Grossbetrieb*, 1er juillet 1902, p. 382). Il est, par exemple, moins facile qu'on ne se l'imagine aux charbons américains de lutter contre les charbons européens. Il faudrait aussi, dit l'auteur de cet article, résister à un engouement peu réfléchi pour les machines américaines. — M. Schwob essaye de son côté de réduire à sa juste valeur l'importance du *Trust* de l'Océan. (Supplément au *Phare de la Loire*, du 22 juillet 1902.) Cf. l'article de M. Franconie, *Questions diplomatiques et coloniales*, 1er juillet 1902, p. 1. Mais si notre marine ne court pas de plus gros risques, cela tient surtout, il faut le reconnaître, hélas à son infériorité numérique et à la place trop modeste qu'elle occupe dans le monde. — Sur la houille américaine en Europe, V. un rapport de M. de Clercq, *Moniteur officiel du commerce*, 19 juin 1902, p. 529.

(2) *Les cartells et les trusts*. Mulhouse (Bader), 1902, 19 p. M. Martin Saint-Léon doit publier prochainement un petit volume sur cet important sujet dans la *Bibliothèque d'économie sociale*, qui paraît à la librairie Lecoffre et que trois de nos confrères, MM. Brants, des Cilleuls, Rivière, ont inaugurée. On pourra consulter aussi la thèse récente de M. Dolléans, *L'accaparement*, Paris (Larose), 1902, 428 p. in-8°. L'auteur étudie avec soin les divers types d'accaparement, montre le lien qui unit l'accaparement au monopole, et explique comment l'accaparement de production finit par créer un monopole de vente des produits et un monopole d'achat du travail.

(3) L'Angleterre partage les craintes de l'Allemagne. V., par exemple, le remarquable rapport du consul général d'Angleterre à Francfort, qui blâme non seulement les trusts mais aussi les cartells.

Quelques industriels allemands se demandent cependant si la formation des trusts ne doit pas être pour eux un exemple. L'Allemagne est la patrie des cartells; il n'y a pour ainsi dire plus une seule branche du commerce qui ne soit organisée en vue du règlement ou du contrôle des prix, voire même de la production. La politique de l'Etat allemand a tendu jusqu'ici à favoriser, en les surveillant, les ententes industrielles, et, comme je l'ai déjà fait plusieurs fois remarquer, les cartells allemands n'ont pas eu d'effets nuisibles pour la masse des consommateurs; leur action a plutôt tendu à régulariser les prix de vente qu'à les surélever d'une façon factice. Brentano a été jusqu'à prétendre que c'était comme « un parachute permettant aux victimes de la surproduction de descendre sains et saufs jusqu'à ce qu'ils aient rencontré un terrain solide ». Nous verrons par la suite si le cartell allemand ne va pas évoluer vers l'idée de trust et d'accaparement. On sait que le ministre du commerce, M. Mœller, est disposé à prendre des mesures assez rigoureuses à leur égard (1).

L'accord est toujours loin de s'établir au sujet du nouveau tarif douanier. La commission a travaillé depuis quelques mois avec une certaine ardeur. Elle s'est prononcée en faveur de majorations de droits que les représentants du gouvernement ont vivement combattues. Le comte de Posadowsky est intervenu avec énergie pour la mettre en garde contre diverses augmentations (meubles en bois courbé, bois poli, cellulose, pierres à bâtir, etc...) qui, a-t-il dit, « rendraient trop pesant l'appareil de défense de notre politique commerciale pour qu'elle pût espérer le succès dans la lutte. » Les socialistes, de leur côté, protestent avec une telle âpreté et menacent de faire au Reichstag une telle obstruction que le groupe agrarien a résolu de demander au Parlement une revision de son règlement aux termes de laquelle aucun orateur ne pourrait garder la parole plus d'une demi-heure. Mais cela suffira-t-il? C'est au moins fort douteux. Les adversaires du projet sont assez nombreux pour prolonger bien longtemps le débat! D'autres, comme le baron Sartorius de Waltershausen (2), estiment que le meilleur moyen de triompher des difficultés en matière de politique commerciale, est de créer une fédération des Etats de l'Europe contre l'invasion du Nouveau Monde : il faudra, d'après lui, en arriver là. Aussi dès maintenant devrait-on étudier dans quelle mesure cette fédération est praticable, en tenant compte des différences de situations financières des pays intéressés.

(1) On pourra consulter sur les cartells le livre tout récent de M. Grünzel : *Ueber Kartelle*, Leipzig (Duncker et Humblot), 1902, VIII-330 p., in-8°. L'auteur, déjà connu par un excellent manuel de politique commerciale, décrit avec soin les divers types de cartells, et leurs effets au point de vue économique. Il indique où en est la question dans les principaux pays.

(2) *Zeitschrift für Socialwissenschaft*, 15 juillet 1902, p. 557.

Progrès du mouvement syndical. — La préoccupation principale du monde ouvrier, c'est beaucoup moins la politique commerciale que la question des *Gewerkschaften* qui prend chaque jour plus d'importance. Ce sont les syndicats à tendance socialiste qui font encore actuellement le plus de progrès. Les statistiques produites au récent congrès de Stuttgart nous parlent de 686.870 adhérents groupés autour de 57 organisations centrales. Il va sans dire que tous ceux qui font partie de ces groupements ne sont pas des socialistes convaincus et ne sont même nullement des révolutionnaires à c'est l'idée d'association professionnelle qui hante leur esprit. Mais, sous l'influence de ceux qui veulent se servir de ce mouvement pour marcher à la conquête du pouvoir, on n'a pas encore dit nettement (et c'est sur ce point que plusieurs orateurs ont insisté) si les *Gewerkschaften* doivent se contenter d'être des associations travaillant simplement à l'amélioration du sort de ceux qui en font partie, ou si elles doivent être les auxiliaires des révolutionnaires qui veulent la lutte des classes. La question ne sera vraisemblablement pas agitée au congrès qui se tiendra à Munich le 14 septembre prochain. On y parlera surtout des causes de dissentiment entre Bebel et Vollmar qui ont déjà provoqué de si vives discussions. Les débats prendront inévitablement une tournure différente de celle des précédents congrès où les Allemands du Sud étaient en minorité, tandis qu'à Munich ils formeront probablement la majorité : il faut s'attendre à voir le socialisme conclure de nouveaux compromis avec ces « partis bourgeois » pour lesquels on affectait autrefois tant de mépris. Le Dr Lindemann doit présenter un rapport sur le socialisme municipal qui s'éloigne passablement aussi du collectivisme révolutionnaire (1).

Quant aux *Christliche Gewerkvereine* dont nous avons plusieurs fois entretenu nos lecteurs, ils ont tenu à figurer au Congrès général des syndicats qui s'est récemment tenu à Munich, et à montrer nettement aux socialistes sur quel terrain ils se plaçaient. Le nombre de leurs adhérents est, au cours de la dernière année, passé de 160.772 à 175.079 (2). L'accroissement eût été plus marqué sans la crise industrielle qui a été certainement pour eux une cause de ralentissement, et peut-être aussi sans les critiques imprudentes de quelques évêques, ou de catholiques trop zélés qui, mal renseignés sur les idées du monde ouvrier, veulent que les *Christliche Gewerkvereine* renonçant à l'idée de neutralité, se placent sur un terrain confessionnel étroit. La situation pécuniaire des syndicats chrétiens est d'ailleurs satisfaisante, l'en-

(1) Au congrès socialiste qui s'est tenu à Lœdwigshafen les 15 et 16 juin, les trois quarts des séances ont été consacrés à des questions politiques, et aux questions de principe qui préoccupaient jadis les orateurs se sont substituées de mesquines critiques des votes ou des agissements des députés socialistes au Landtag bavarois.

(2) Le nombre des adhérents des *freie Gewerkschaften* a diminué de 2.917.

semble des cotisations a passé de 255.185 marcs à 395.367, et les dépenses occasionnées par le surcroît d'activité dont les *Gewerkvereine* ont fait preuve, ont augmenté de 53.111 marcs. Eu égard aux circonstances difficiles par lesquelles ils viennent de passer, ils ont pu se féliciter des résultats déjà obtenus; j'ai pu me convaincre moi-même, il y a quelques semaines, que les préventions assez compréhensibles des patrons à leur égard avaient notablement diminué. L'idée d'un *Reichsarbeitersekretariat*, vivement préconisée au Congrès de Munich, paraît faire des progrès.

La question des métiers. — Deux autres problèmes préoccupent aussi vivement les esprits : celui des métiers et celui du petit commerce.

Le développement de la grande industrie et des fabriques place aujourd'hui dans une situation précaire un grand nombre d'artisans. Leur disparition est-elle une nécessité devant laquelle on doit s'incliner, l'immense usine doit-elle absorber de plus en plus les petits ateliers disséminés? Un examen superficiel des faits permet tout d'abord de le croire. Mais une étude plus approfondie prouve que les petits métiers se transforment plutôt qu'ils ne disparaissent. Parmi ceux qui estiment qu'on doit les soutenir et les aider, figurent la plupart des députés du centre. L'un d'eux, M. Karl Trimborn, a récemment déposé un projet de loi, aux termes duquel l'État devrait intervenir en leur faveur plus énergiquement qu'il ne l'a fait jusqu'ici. Il conviendrait d'organiser des expositions permanentes de produits sortis de petits ateliers ou obtenus à l'aide de petites machines, pour montrer à quel point ces produits peuvent soutenir la concurrence contre ceux qui viennent des grandes fabriques; il faudrait développer l'enseignement professionnel et organiser des cours (*Meisterkurse*) comme on l'a déjà fait avec succès à Cologne, à Hanovre et à Posen (1). Ne pourrait-on donner des bourses de voyage aux plus capables? Les municipalités ne pourraient-elles étudier et voir comment peut se réaliser pratiquement la distribution de la force motrice dans les petits ateliers? Car il faut, en cette matière, arriver à une sorte de coordination des efforts de l'État, des provinces, des villes et des intéressés. On demande la création au ministère du Commerce d'une section pour le développement des métiers. Les rapports des inspecteurs du travail montrent avec insistance l'importance d'une réglementation nouvelle de l'apprentissage : il faut absolument restreindre le nombre des apprentis qui peuvent être employés par un seul patron.

Je crois pour mon compte qu'il faut surtout développer l'esprit d'association parmi les artisans. Cet esprit d'association a fait certainement

(1) V. sur les *Meisterkurse*. la *katholisch-sozial politische Korrespondenz* du 21 juin 1902. A Posen on va construire un bâtiment spécial pour cet enseignement.

moins de progrès parmi les artisans que parmi les paysans qui sont arrivés par lui à une amélioration si notable de leur sort (1). Et cet esprit d'association peut se manifester cependant sous des formes très diverses : Sociétés de production, d'achat, de vente, qui permettent de procurer au *Handwerk* la plupart des avantages de la production en grand (2).

Les derniers rapports des Chambres de commerce insistent aussi sur la situation difficile du petit commerce (qu'une caricature représentait dernièrement comme écrasé par la concentration actuelle des forces économiques). C'est une question de haute importance sur laquelle nous reviendrons. Bornons-nous à constater que la crise actuelle a fortement atteint les petits commerçants par suite d'une diminution dans l'aisance générale et d'une réduction dans les achats. Le rapport de la Chambre de commerce de Cologne signale par exemple une diminution notable dans la vente de tous les objets de luxe, des machines à coudre, des pianos, des bicyclettes, etc.

L'une des questions qui préoccupent le plus actuellement le peuple allemand, c'est la question des transports. Elle vient d'être agitée de nouveau à l'un des Congrès qui se sont tenus à Dusseldorf. La question des canaux est pour longtemps encore à l'ordre du jour et, en dépit des résistances des agrariens, je suis convaincu que le fameux canal du Rhin à l'Elbe se fera tôt ou tard (3). La plupart des discussions ont eu un caractère technique ; mais elles ont été fort instructives aussi au point de vue économique par les détails qui ont été donnés sur les prix comparés des transports par voie de fer et par voie d'eau. L'emploi de l'électricité pour le remorquage paraît devoir rendre à l'avenir de très grands services (4).

Insuccès de la colonisation dans les provinces de l'Est. — La presse allemande a beaucoup parlé de la démission de M. de

(1) Les dernières statistiques concernant les associations agricoles nous apprennent que leur nombre a augmenté cette année de plus de 1.000. Leur total s'élevait au 1er juin dernier à 16.013 (dont 11.078 Caisses d'épargne et de crédit). C'est surtout l'accroissement du chiffre d'affaires qui est considérable : le petit paysan (surtout dans la région rhénane) comprend aujourd'hui fort bien leur utilité. V. *kath. sozialpolitisch Korrespondenz*, 19 juillet 1902, p. 113. *Fortschritt auf dem Lande*.

(2) On est très satisfait des résultats obtenus en Autriche, grâce aux mesures suivantes : 1° organisation de bureaux de renseignements; 2° facilités données aux artisans pour se procurer des machines; 3° organisation de cours; 4° développement des institutions de crédit en faveur des artisans; 5° recherche des débouchés. Il convient d'ajouter qu'on a déjà commencé en Prusse en 1896 à allouer aux *Handwerker* une somme de 10.000 marcs qui a été portée à 30.000.

(3) On a, en revanche, abandonné le projet d'un canal mettant Aix-la-Chapelle en communication avec le Rhin. V. *Jahresbericht der Handelskammer von Aachen*, p. 13-14.

(4) On vient de construire aussi des remorqueurs électriques qui fonctionnent avec succès entre Berlin et Zehndenit : ils ont 14 à 15 mètres de long sur 3 m. 25

Wittenburg, président de la Commission de colonisation, et cette démission a, comme il fallait s'y attendre, provoqué beaucoup de commentaires. Je les ai lus avec d'autant plus d'intérêt que c'était sous la direction de M. de Wittenburg lui-même que j'avais visité, il y a quelques années, les travaux effectués dans la province de Posen; je me rappelle encore le soin avec lequel cet homme distingué m'avait promené dans les localités, où ses entreprises avaient le mieux réussi, dissimulant habilement les côtés faibles de l'œuvre dont il avait la direction (1). Depuis quelques années, les imperfections ont apparu plus nettement, on a critiqué avec raison l'emploi qui avait été fait des fonds généreusement mis à la disposition de la Commission. Sans doute, certaines fautes étaient inévitables, mais il y en a beaucoup qu'on n'eût pas dû commettre. Il n'est pas douteux qu'avec des ressources infiniment moindres la commission polonaise qui fonctionne d'une façon bien moins bureaucratique a obtenu des résultats très supérieurs. La commission de colonisation, croyant sans doute mieux germaniser le pays, s'est efforcée d'y installer de moyens paysans, elle a négligé les biens ruraux de 5 à 10 hectares (que les Polonais se sont, au contraire, efforcés de multiplier pour y installer de petits paysans et des ouvriers) et a exagéré le nombre des domaines de 15 à 25 hectares auxquels elle a attribué une valeur excessive : elle s'est d'ailleurs montrée trop rigoureuse au point de vue des exigences pécuniaires et a reculé outre mesure l'époque à laquelle l'acquéreur devient propriétaire. En somme, la commission a fait de mauvaise besogne; on prétend même qu'elle n'a abouti qu'à accroître le nombre des Polonais : ces moyens paysans dont elle attendait beaucoup sont obligés en effet d'avoir des valets et des journaliers polonais (ils n'en trouveraient pas d'autres), si bien que les grands propriétaires ruraux actuels (à la différence des seigneurs d'autrefois qui ont passablement germanisé les contrées situées à l'est de l'Elbe) travaillent, sans le vouloir, à fortifier l'élément slave. Il ne suffit pas, pour germaniser une contrée, d'y créer des domaines ruraux ou même des fidéi-commis : il faudrait pouvoir obliger les régisseurs ou fermiers à n'employer que des allemands. Et comment y parvenir? (2)

de large et un tirant d'eau de 1 m. 05 seulement. Ils peuvent traîner deux bateaux de 150 tonneaux plus vite et plus économiquement que les remorqueurs à vapeur ; ils paraissent devoir rendre de grands services grâce à leur faible déplacement d'eau. Sur les canaux, voir un article de M. B. Auerbach dans la *Grande Revue* de juillet 1902.

(1) V. Nos *Études sur les populations rurales de l'Allemagne et la crise agraire*, 2e partie. chap. v.

(2) V. Sur les questions de colonisation dans les provinces orientales, le livre fortement documenté de Stumpfe : *Polenfrage und Ansiedelungs-Kommission*. Berlin, D. Reimer, 1902. On s'occupe de réorganiser cette commission et de la composer de gens mieux au courant de la situation économique et sociale de la région.

Condition actuelle des enfants naturels. — Ce n'est pas en Allemagne seulement que la publication d'un nouveau Code civil a suscité de remarquables travaux. Ce Code a été, chez nous aussi, étudié dans quelques-unes de ses parties par des juristes distingués et a fourni la matière de plusieurs thèses de doctorat. Celle de M. Adrien Roux (1) traite une question qui a préoccupé plus d'une fois la Société d'Économie sociale. M. Albert Gigot ne nous rappelait-il pas naguère, à propos de ce péril qui nous menace, la dépopulation, que la mortalité des enfants naturels dépasse, dans des proportions à peine croyables, celle des enfants légitimes : elle atteint, dans certains départements, 95 %, tandis que celle des enfants légitimes n'est pas supérieure à 25 % (2). Les statistiques criminelles nous apprennent d'autre part que les avortements, les infanticides et les abandons d'enfants ont quadruplé depuis cinquante ans. Dans ce mal social, la loi a sa part de responsabilité. Les rédacteurs du Code civil allemand ont pensé notamment qu'il fallait améliorer le sort des enfants naturels. Ceux-ci ont vis-à-vis de la mère la situation d'enfants légitimes. Entre le père de l'enfant naturel, il n'existe pas de parenté civile, mais l'article 1708 met une obligation alimentaire à la charge du père en faveur de l'enfant naturel. C'est une action en reconnaissance de dette. Le législateur allemand a pensé qu'il y avait plus d'inconvénients à prohiber la recherche de la paternité qu'à l'admettre. Les statistiques permettent déjà de constater que le nombre des procès en recherche de paternité naturelle tend à diminuer. Les séducteurs traitent aujourd'hui à l'amiable pour éviter les ennuis de condamnations presque certaines. Les enfants illégitimes peuvent maintenant rechercher leur père avec grande chance de succès.

La situation en Autriche. — L'Autriche se relève plus lentement encore que l'Allemagne, et les industriels autrichiens que j'ai eu l'occasion de voir depuis quelques mois sont unanimes dans leurs doléances. Dans l'industrie métallurgique, les dividendes ont été inférieurs de moitié à ceux distribués pendant l'année précédente. La situation du marché est plus difficile que la bonne tenue relative des fonds autrichiens ne le ferait d'abord supposer. Il n'y a aucun entrain du côté des valeurs industrielles, et l'avenir de beaucoup d'usines semble peu assuré. Les difficultés économiques entre l'Autriche et la Hongrie n'ont pas encore pris fin. Le gouvernement autrichien a notifié au gouvernement hongrois sa volonté de dénoncer les traités de commerce qui la lient à la Hongrie, au 31 décembre prochain. Est-ce là un simple procédé

(1) *De la condition juridique des enfants naturels dans le Code civil allemand.* Paris, A. Rousseau, 1902, 196 pages. in-8°.
(2) *Réforme sociale*, 1er février 1902.

d'intimidation ? N'est-ce pas l'annonce d'une phase nouvelle qui pourrait mettre en péril l'idée même de monarchie ? C'est ce que l'avenir nous apprendra. En attendant, les conflits de race contribuent à aigrir de plus en plus les esprits. Ce ne sont pas seulement les Hongrois, les Tchèques, les Allemands, ce sont encore les Slovènes qui témoignent de velléités d'indépendance et engagent notamment contre les Italiens une lutte qui touche, par plusieurs côtés, à de graves problèmes de politique internationale (1). Nous pouvons signaler, du moins, quelques efforts méritoires faits par les Autrichiens pour développer leur commerce extérieur et trouver de nouveaux débouchés (2) ; mais nous ne pouvons que blâmer l'interdiction qu'on vient de prononcer contre les marchés à terme sur les céréales : qu'ils aient engendré des abus, on ne peut le nier, mais l'expérience est faite et l'exemple de l'Allemagne a prouvé que ces mesures de rigueur n'ont nullement profité à l'agriculture. Ce qui a échoué en Allemagne ne réussira certainement pas en Autriche ; ce n'est pas le marché à terme qui est la vraie cause du malaise des classes rurales ; ce malaise vient surtout de ce que les produits agricoles se vendent mal, et, en particulier, de ce que l'agriculture, bien organisée pour la production, l'est fort mal pour la vente.

La Hongrie se développe mieux que l'Autriche. La fédération des grands industriels, récemment constituée à Budapest, prépare pour l'automne prochain une enquête dont les résultats seront communiqués au ministère du commerce, en vue d'une prompte revision de la loi actuelle sur l'industrie, et aussi en vue d'élaborer de nouvelles lois pouvant servir de base à la politique industrielle du pays. L'enquête projetée ne se bornera pas à exposer la situation de l'industrie nationale et à énumérer les obstacles qui gênent ses progrès. Elle devra déterminer aussi les conditions de son développement et fixer ses rapports avec l'État. La Fédération se propose de convoquer, quelles que soient leurs opinions, tous les industriels et économistes dont l'opinion lui paraîtra avoir quelque valeur.

Georges BLONDEL.

---

(1) V., à cet égard, un article de M. Jaray : *Questions diplomatiques et coloniales* du 15 juillet 1902, p. 69, avec cartes et statistiques fort intéressantes. La Galicie est depuis quelques mois le théâtre de scènes violentes qui rappellent celles de la Jacquerie.

(2) V. *Moniteur officiel du Commerce*, 3 juillet 1902. Nous devrions bien, comme le dit notre consul de Trieste, tâcher d'utiliser des renseignements qui, dans la pensée de leurs auteurs, étaient destinés à nos concurrents.

BIBLIOGRAPHIE

I. — Recueils périodiques.

Edinburgh Review, vol. CXCIV (juillet-octobre 1901) — Tolstoï : étude, pp. 49-72 [En 1884, les éditeurs anglais refusaient encore de publier les œuvres nouvelles de Tolstoï. Aujourd'hui, son nom et son influence sont répandus partout et partout excitent la curiosité. Ses perpétuels changements de doctrines sont plutôt en sa faveur et témoignent de son souci à chercher la vérité; bien que ses disciples soient parfois en peine de régler leur vie sur des enseignements qui varient sans cesse. D'ailleurs, cette considération ne le gêne guère; en quoi il a raison. Mais il faut avouer que la doctrine du renoncement absolu prêchée par Tolstoï, et qui serait une excentricité en Angleterre, devient un crime en Russie, où tout repose sur une hiérarchie rigoureuse. Son idéal est la vie monacale sans monastère. Il n'y a pas à lui reprocher de se contredire souvent, la logique étant la qualité des esprits médiocres, qui veulent moins savoir que paraître savoir. Néanmoins on peut lui demander si l'homme vaut mieux quand il fuit le mal que quand il lui résiste; et s'il n'est pas plus sage de mener la vie de la chair, quitte à succomber par instants, que de l'éviter à tout prix]. — L'esprit du XIX[e] siècle, pp. 92-131 [Article à lire. Le XIX[e] siècle a plutôt employé les richesses accumulées par ses prédécesseurs, qu'il n'en a créé de nouvelles. Le moyen âge lui-même avait entrevu plusieurs de nos problèmes, par exemple, l'unité de la matière; mais il n'avait que des données trop rudimentaires sur la nature pour édifier une synthèse valable, malgré la profondeur de ses raisonnements. Dante et saint Thomas passaient pour rationalistes aux yeux de leurs contemporains; leur esprit était fort de ce qui fait la force de l'enfant, la logique; il était faible à l'égard des faits et de l'histoire. Le XVIII[e] siècle fut tout l'opposé du moyen âge; il s'en tenait aux faits et aboutissait au scepticisme absolu. Aujourd'hui, nous essayons de rendre justice à nos devanciers; nous admettons l'évolution des idées comme celle des êtres matériels. « L'esprit du XIX[e] siècle », a dit Vacherot, « est de comprendre et d'expliquer les choses du passé ». La religion gagne précisément tout ce que les philosophies semblent de plus en plus impuissantes à expliquer. On peut même découvrir une sorte de rapprochement entre le protestantisme et le catholicisme dans leur façon de concevoir la religion; et c'est un symptôme de paix, sinon de fusion complète. Le protestant confesse que sa religion, en voulant revenir à la pureté originelle de la foi, a, du même coup, porté une atteinte dangereuse à l'organisation nécessaire du christianisme. Le catholique reconnaît que chacun doit, même dans la communion romaine, avoir une certaine conception personnelle de sa religion, qui fasse la part de l'individualisme]. — La personnalité nationale, pp. 132-147 [A l'occasion du livre de M. Boutmy sur *la Psychologie politique du peuple anglais*. Le développement du patriotisme est chose assez récente; il a pris une telle force que beaucoup le mettent au-dessus même de la religion, ce qui aurait fort scandalisé jadis. Cependant, encore aujourd'hui, l'Anglais regarde plutôt son pays comme sa chose, tandis que le Français se regarde comme la chose de son pays. Le point de vue français tend à prévaloir; nous revenons aux antagonismes nationaux que le christianisme et le stoïcisme avaient dissipés

en nous prêchant la fraternité humaine. Espérons que le xx[e] siècle ramènera le sentiment que les peuples sont les citoyens d'une grande patrie, maintenant que chacun d'eux, au cours du xix[e] siècle, a pu achever son unification]. — La situation en Extrême-Orient, pp. 148-179 [Le Chinois est mauvais soldat, parce qu'il est mal commandé; mais il se pourrait bien qu'un jour il reprît l'offensive, mît les Européens à la porte de son pays, et promenât le drapeau chinois en des pays où l'on ne s'attend pas à le voir paraître]. — Le Sud-Afrique, pp. 220-244 [Tableau mélancolique de la situation. « Le président Krüger et sa *clique* auraient pu prévenir la guerre »; mais il est certain que beaucoup d'Anglais la désiraient pour faire table rase et réorganiser l'Afrique du Sud au mieux des intérêts britanniques. La difficulté sera de gouverner après la paix, quand les 20.000 prisonniers seront renvoyés dans leurs foyers, ce qui ne permettra guère de laisser le pays jouir de la liberté politique jusqu'à nouvel ordre. En réalité, cet article prouve péremptoirement, par les documents qu'il publie, notamment les extraits du journal personnel de M. Kretschmar, que les Boers ne voulaient pas de la guerre et n'osaient même point prendre les précautions nécessaires]. — Rome et les romanciers, pp. 276-300 [Les romans de Zola, Huysmans, Mrs Humphry Ward, Mrs Wilfrid Ward, etc., cherchent à traduire la différence d'esprit du protestantisme et du catholicisme, qui continue d'exercer une influence exceptionnelle parmi les religions de l'humanité. On éprouve pour l'Eglise romaine plus d'attrait ou de répulsion que pour aucune autre; mais elle n'est jamais indifférente. En Angleterre, un Clergyman peut mettre en doute tous les dogmes de son Eglise; cela ne l'empêchera point de faire son chemin ecclésiastique, et les Anglais approuvent qu'il en soit ainsi. D'autre part, l'Anglais laïque est en somme plus protestant que son clergé; si l'Eglise anglicane demeure soumise au Parlement, c'est parce que l'on craint qu'à la laisser libre elle se rapproche du romanisme. Le catholicisme est logique, autoritaire, noble par son antiquité; et ce sont là autant de raisons qui agissent sur les esprits d'une certaine trempe. Les Anglais, dans l'ensemble, préfèrent le vague de l'idée religieuse, et la subordination du prêtre qui doit obéir à l'esprit public comme le soldat. Article très curieux, et qui, malgré les sottes déclamations de la fin, ne saurait déplaire à un catholique; car, si nous nous faisons précisément gloire d'aimer les idées claires, logiques, ordonnées, il nous est agréable qu'on nous reconnaisse, en ce cas, le droit certain d'appartenir au catholicisme plus qu'à toute autre religion. Et nous sommes aises de pouvoir montrer, par le développement brutal de l'impérialisme anglo-saxon, combien le prêtre asservi à l'Etat manque d'autorité pour mettre un peu de morale dans la politique]. — Le progrès industriel et la vie indigène dans le Sud-Afrique, pp. 301-319 [Le Sud-Afrique ne sera jamais un déversoir pour le travail manuel ordinaire de la Grande-Bretagne; d'abord, le blanc ne consentira jamais à travailler avec le noir qui, du reste, lui est plutôt supérieur comme force physique, et qui se trouve riche avec un shilling par jour, tandis que le blanc vit à peine avec deux cents francs par mois. Il en résulte que les blancs dépendent des noirs, non seulement pour la mise en œuvre des richesses du pays, mais pour les services de la vie journalière. D'autre part, l'indigène, agriculteur dans l'âme, ne travaille aux mines que temporairement, pour acheter du bétail et se marier. Aussi a-t-on proposé, en Rhodesia, de rendre

obligatoire la coutume du *lobola*, c'est-à-dire de l'achat de la fiancée par le mari, au moyen d'un certain nombre d'animaux. Les Anglais ne se soucient pas d'instruire les indigènes, au delà du strict nécessaire, afin de n'avoir pas à craindre leur concurrence pour les travaux d'ordre supérieur, et de n'être pas contraints de leur accorder un jour des droits politiques. A défaut d'indigènes, on ferait venir des Chinois, mais pour leur imposer uniquement les travaux les plus vils, « ceux qui rapprochent l'homme autant que possible de la bête de somme, et, leur tâche une fois achevée, ils n'auraient plus qu'à déguerpir »]. — Magie et religion, pp. 343-362 [A propos du livre nouveau publié sous ce titre par M. Andrew Lung, et de la réédition du *Rameau d'Or*, de M. Frazer]. — *Le Problème macédonien et ses facteurs*, pp. 390-413 [Recommande le livre d' « Odysseus », *La Turquie en Europe*, l'un des meilleurs qu'on ait publiés à ce sujet. La situation des Balkans est plus critique qu'on ne le suppose. Le cultivateur, en Macédoine, voit les deux tiers de sa récolte absorbés par le fisc, — sans parler des extorsions et exactions que la façon de percevoir l'impôt entraîne le plus souvent. Pour les gens riches et influents, le fisc est accommodant, moyennant quelques pots-de-vin payés aux fonctionnaires. Entre les mains des Turcs, tout devient matière à vexation ; la poste elle-même, grâce au cabinet noir qui s'exerce de bureau en bureau, ne remet au destinataire que des lettres en lambeaux. Le sultan semble s'ingénier à ruiner le pays sachant qu'on peut le congédier d'un moment à l'autre. Malheureusement, les haines des chrétiens entre eux font qu'ils préfèrent l'état de choses actuel à la perspective de voir l'un des adversaires se fortifier aux dépens de ses voisins]. — La lutte contre la tuberculose, pp. 438-462. — Le roman scandinave, pp. 463-489. — La politique de parti et la guerre, pp. 503-528.

S. D.

II. — Notices bibliographiques.

Traité de législation ouvrière, par Louis Courcelle, avocat, avec une préface de Paul Beauregard, député, professeur à la faculté de droit de Paris. Paris, Giard et Brière, 1902. In-8°, III-571 pages. — On parle beaucoup depuis quelque temps de réunir en un code unique les lois si nombreuses et si variées qui régissent aujourd'hui le monde de l'industrie et qui prennent chaque jour une importance plus considérable. Mais, en attendant que cette œuvre législative si désirable soit réalisée, il faut savoir gré à ceux qui, comme M. Courcelle, ont l'heureuse idée de grouper en un commentaire aussi compact qu'autorisé les principes qui gouvernent les rapports juridiques du capital et du travail et les textes épars qui, votés à des époques différentes, sont difficiles à consulter pour quiconque n'est point, par profession, familiarisé avec l'arsenal des lois et des règlements. Nous aurons fait suffisamment ressortir l'importance de l'œuvre nouvelle lorsque nous aurons affirmé que pas une des questions sur lesquelles patrons et ouvriers ont intérêt à se documenter n'a été omise par l'auteur. Nature, formes, conditions de validité du contrat d'apprentissage, du louage de services, et du louage d'ouvrage, droits et obligations dérivant pour les parties de ces différentes conventions, différents modes de rémunération du travail, actions et droits des salariés pour assurer le paiement de leur salaire, mesures de surveil-

lance, d'hygiène et de sécurité imposées par le législateur tant en faveur des femmes, des filles mineures et des enfants que des ouvriers adultes, réglementation des bureaux de placement et du marchandage, législation qui gouverne les syndicats professionnels, les sociétés coopératives, les sociétés de secours mutuels, les caisses de retraites pour la vieillesse, les accidents du travail, les conflits entre patrons et ouvriers, organisation des conseils consultatifs du travail et des services d'inspection, tel est le cadre général de ce traité très complet, appelé à rendre les plus grands services aussi bien à tous ceux qui suivent avec intérêt le développement incessant de la législation industrielle qu'à ceux qui vivent en perpétuel contact avec les difficultés pratiques que l'application de ces lois si diverses ne peut manquer de soulever.

F. LEPELLETIER.

L'impérialisme allemand, par MAURICE LAIR. Paris, Colin, 1902, in-12, VII-341 p. — C'est surtout à propos de l'Angleterre et de l'Amérique, qu'on a beaucoup parlé depuis quelques années de l'éclosion et de la diffusion d'un esprit nouveau, désigné sous le nom d'impérialisme. On sait dans quelle mesure il a déjà poussé l'Angleterre à étendre sa sphère d'influence et à grossir ses budgets. Beaucoup d'industriels anglais réclament aujourd'hui une fédération de la métropole avec ses colonies, qui assurerait à leurs rails, à leurs machines, à leurs coutelleries, à leurs tissus, une clientèle stable et des débouchés certains. Les lords, de leur côté, s'enthousiasment à la pensée d'un parlement impérial où ils représenteraient plus complètement la puissance anglaise. Et les hommes de guerre, inquiets de la faiblesse militaire des colonies, prônent une organisation commune des régiments et des escadres. A cet impérialisme britannique, à la fois constitutionnel, militaire et commercial, à l'abri duquel pourraient se développer et fructifier les appétits des *Jingoes*, répond un impérialisme américain : les États-Unis rêvent, eux aussi, d'énormes et productives conquêtes. La lutte avec l'Europe est déjà commencée, disait naguère M. Lodge, en plein Sénat, elle ne peut se terminer que par la suprématie commerciale et économique des États-Unis. Dès maintenant les Américains ont en eux cette confiance, cette *self reliance* qui est le grand facteur du succès. Ils s'entendent merveilleusement à enfoncer les portes, non pas à coups de canon, mais à coups de marchandises; ils ont abrité leur industrie derrière des tarifs protecteurs et s'organisent en *trusts* gigantesques pour l'exploitation des débouchés commerciaux; ils ont derrière eux les plus grandes réserves de houille du monde, et c'est vers les marchés du dehors qu'ils orientent de plus en plus l'excédent de leur production. La Russie, à son tour, commence à répandre au loin le respect de son nom et de sa force; le flot des Slaves absorbe chaque année de nouveaux clients et de nouveaux vassaux. Le Transsibérien fera, tôt ou tard, de la moitié septentrionale de l'Asie, une Russie nouvelle.

En face de ces trois impérialismes, M. Lair a voulu montrer l'importance grandissante de l'impérialisme allemand; il en retrace avec soin les origines; cherche à définir l'âme de l'Allemagne impérialiste, et à montrer à quelle tactique elle a aujourd'hui recours. L'impérialisme allemand est à ses yeux la conséquence naturelle de l'évolution économique du nouvel Empire. Bismarck, dans sa jeunesse, s'était montré très méfiant à l'égard des industriels; un changement complet s'est fait dans

les esprits; l'Allemand s'est, peu à peu, outillé et entraîné; l'expansion est devenue nécessaire à un organisme apoplectique qui déborde de sève et de sang; l'exportation est devenue une inévitable nécessité; l'Allemagne n'a pu trouver dans ses colonies les marchés qu'elle ambitionnait, et la chasse aux territoires non occupés est restée à peu près stérile; c'est sur le monde entier qu'il faut aujourd'hui répandre les produits allemands et l'idée allemande. La race germanique est, avant tout, envahissante. M. Lair montre, comme je l'ai fait moi-même depuis plusieurs années, qu'elle a su s'adapter aux besoins du monde, épouser les préjugés, se mettre au niveau des goûts et des vanités populaires; fournir aux foules affamées de jouissances le faux luxe à bon compte. L'Allemagne, comme il le dit fort bien, a monnayé son prestige militaire au profit de sa réputation industrielle.

Mais la politique économique et mondiale a suscité, dans l'esprit des Allemands, jadis repliés sur eux-mêmes, des sentiments nouveaux; l'un médite l'extension de sa patrie par les armes; l'autre par l'influence. M. de Bülow a prononcé, en plein Reichstag, le terme de « plus grande Allemagne ». Chacun s'en est emparé et lui a fait dire ce que réclamaient ses préférences ou ses intérêts personnels. L'impérialisme, qu'on a cru pouvoir appeler une formule plus large de patriotisme, est donc un sentiment plutôt qu'une doctrine; et c'est ainsi que l'Allemagne impériale s'efforce aujourd'hui d'imprimer à la pensée humaine le sceau de son génie national. M. Lair analyse avec finesse les procédés dont elle se sert : « rien ne doit se décider dans ce monde, s'écriait naguère Guillaume II, sans l'intervention de l'Allemagne et de l'empereur allemand », et l'Allemagne, en effet, cherche aujourd'hui à réunir le sceptre de l'autorité à la royauté économique, la puissance de l'argent à la gloire du sabre! Malheureusement pour elle, elle ne possède pas encore un programme d'action qui rallie tous les suffrages; l'accord est loin d'être fait sur les destinées naturelles du nouvel empire. L'examen de ces désaccords conduit M. Lair à des conclusions qui me semblent exagérées : « Le travail que pratique l'Allemagne, nous dit-il, c'est moins le travail sain et joyeux qui ennoblit et relève, que l'âpre besogne quotidienne en vue du gain; elle oublie trop que tout ne se mesure pas avec des chiffres, et qu'il y a des puissances supérieures aux calculs des économistes ». C'est méconnaître un peu légèrement la grandeur et l'utilité de l'effort pratique. Nous avons agi autrement, c'est vrai, mais n'est-ce pas pour cela que nous avons usé le meilleur de nos forces dans ces luttes passionnées et ces vaines discussions qui ont accru nos habitudes d'idéalisme intransigeant? Il faut avouer que l'Allemagne s'est adaptée, mieux que nous, à l'évolution contemporaine du monde. Et je crois qu'on ne saurait aujourd'hui prendre à la lettre cette boutade de Nietzsche : l'empire allemand tuera l'esprit allemand. Non. Les victoires de l'Allemagne n'ont pas été pour elle un désastre intellectuel, et il est impossible de soutenir que, depuis la fondation de l'Empire, l'Allemagne est en pleine décadence. Nous ne pouvons, sous le bénéfice de ces réserves, que recommander chaudement la lecture du livre très intéressant de M. Maurice Lair. Il est éminemment propre à montrer comment l'Allemagne apparaît aujourd'hui à la fois comme un atelier et une caserne, comment l'Allemand tient d'une main l'outil qui crée, de l'autre l'arme qui menace et qui tue.

G. Blondel.

Essai sur le mouvement social et intellectuel en France depuis 1789, par T. Cerfbeer. Paris, Plon-Nourrit, 1902, in-16, 275 p. — C'est un bien vaste sujet que l'auteur a entrepris de condenser. Dans l'accomplissement de sa tâche, il s'est aidé, dans une mesure indiscernable, de notes laissées par Henri Baudrillart, avec lequel, d'ailleurs, il n'était pas d'accord sur tous les points envisagés. Peu importe : l'essentiel est de rassembler des faits, de coordonner des idées et d'aboutir à des conclusions solidement établies. L'auteur se déclare disciple de Taine et de Renan, soit pour le spiritualisme purement subjectif, soit pour le rejet des principes dogmatiques de 1789. Malgré tout, on sent que ce n'est ni sans efforts, ni sans regrets, qu'a eu lieu une telle répudiation. Comme une foule d'hommes sincères, mais imbus de préjugés héréditaires, M. Cerfbeer essaie une distinction, non plus entre les maximes de 1789 et celles de 1793, mais entre les matières politiques et civiles. Plein de confiance dans les études de ses maîtres, notre auteur ne s'est livré à aucune recherche personnelle dans les documents d'archives, alors que cette méthode d'investigation avait donné à Taine tant de résultats fructueux; l'éminent historien aurait éprouvé un revirement plus sensible encore dans ses vues, s'il avait pris pour point initial de ses travaux le début du XVIII[e] siècle, car on ne connaît les règnes de Louis XV et de Louis XVI que par les récits de contemporains présomptueux ou passionnés, et c'est ainsi qu'on se persuade qu'il y eut dans le mouvement révolutionnaire une nécessité de situation, tandis qu'il fallut déployer toutes les ressources de la perfidie et de la corruption, pour faire naître une fermentation dangereuse et éclater une explosion violente, alors qu'une ère de réformes civiles, économiques et administratives, accomplies par d'Aguesseau, Daniel Trudaine, Bertin, de l'Averdy et Necker, allait, sur l'initiative de la royauté, être suivie d'un retour aux franchises nationales et traditionnelles, graduellement confisquées depuis que la Renaissance avait ramené le culte des doctrines païennes qui absorbaient l'individu dans l'Etat. Tout en protestant contre cette funeste tendance, M. Cerfbeer n'en fait pas moins, pour les attributs du pouvoir social, des concessions que les disciples de Le Play ne sauraient admettre; individualiste enthousiaste, il ne comprend pas que la véritable unité est la famille; de là des antithèses fastidieuses et parfois erronées. Une méprise aussi forte consiste à soutenir que les sociétés actuelles ont, pour rendre les hommes *meilleurs*, un moyen inconnu aux sociétés anciennes : « c'est de perfectionner les conditions physiques qui constituent le milieu. » Voilà une découverte à laquelle nul n'avait songé! Mais il sera difficile, malgré tout, de convaincre que la médecine, les sciences, en général, et l'industrie étaient ignorées de nos ancêtres quant à leur objet et à leurs résultats. Ayant ainsi confiné dans un cercle étroit le champ de ses réflexions, M. Cerfbeer n'en garde pas moins l'espérance de fournir les moyens nécessaires et suffisants afin de terminer la crise sociale : diffusion de la moralité, des notions économiques, de la pratique des institutions de prévoyance et de charité. Mais tous ces expédients, utiles en eux-mêmes, sont loin de conduire à la pacification des esprits, lorsque, à l'exemple de M. Cerfbeer, on relègue au rang des choses secondaires et qui ont fait leur temps, la base de l'ordre et de l'harmonie au sein des peuples, c'est-à-dire l'observance du Décalogue.

Alfred des Cilleuls.

Les doctrines de haine : l'antisémitisme, l'antiprotestantisme, l'anticléricalisme, par ANATOLE LEROY-BEAULIEU. Paris, Calmann-Lévy, 1902, 1 vol, in-12. — Nos lecteurs retrouveront dans cet intéressant et captivant volume les idées généreuses et libérales auxquelles se complaît l'esprit si élevé de M. Anatole Leroy-Beaulieu. Oserons-nous reprocher à l'éminent et sympathique écrivain de n'avoir pas observé l'ordre chronologique dans lequel se sont développées, en France, les doctrines de haine et de n'avoir pas peut-être tenu un compte suffisant des degrés divers d'intensité qu'elles ont revêtus? L'anticléricalisme a devancé, en effet, singulièrement l'antisémitisme et l'antiprotestantisme comme il les a dépassés par ses violences effectives. Les courageuses campagnes de MM. Drumont et Georges Thiébaud n'ont été qu'une réponse aux coups portés contre la religion catholique ; leur forme offensive, adoptée comme une tactique plus propre à entraîner les masses, recouvrait une véritable défensive. Et la tactique n'a pas si mal réussi puisqu'elle a créé un mouvement d'opinion et a enrayé un moment les progrès de l'anticléricalisme. D'autre part, malgré les duretés de polémique que nous sommes les premiers à regretter, est-il venu à l'idée d'un seul antésémite ou d'un seul antiprotestant de réclamer une mesure qui pût gêner la liberté de leurs adversaires dans l'exercice de leur religion? Non. Or les attentats de ce genre ne se comptent plus de la part des anticléricaux : laïcisation et fermetures d'écoles, fermetures de chapelles, dispersion de religieux, etc. Enfin, si la haute spéculation scientifique est en droit de blâmer les représailles de paroles et les écarts de plume, la politique ne doit-elle pas leur être indulgente? N'est-ce pas le cas de rappeler le vieux conseil du sieur de Balzac : « Souvenez-vous que la raison est beaucoup moins pressée dans la politique que dans la morale, qu'elle a son estendue plus large et plus libre, sans comparaison, quand il s'agit de rendre les peuples heureux que quand il ne s'agit que de rendre gens de bien les particuliers... Il y a des remèdes sales; ce sont pourtant des remèdes... Le venin guérit en quelque rencontre et, en ce cas-là, le venin n'est pas mauvais. » Il serait superflu de louer, en terminant, M. Leroy-Beaulieu de l'impersonnalité parfaite de ses critiques et de leur modération sereine. L'évocation de l'Affaire ne l'a même pas entraîné hors des traditions de courtoisie et de tolérance qui sont le charme et la parure de tous ses écrits.

L.-E.

Specchio di virtu (miroir de vertu), par FRANCESCO RAPISARDI, Catane, Giannotta, 1901, in-8°, 616 pages. — Il y a plusieurs manières de travailler au relèvement de la société et ceux qui contribuent le plus aux progrès de l'humanité ne sont pas ceux qui se préoccupent uniquement d'accroître, pour tous et pour chacun, la somme de bien-être matériel et de jouissances physiques. C'est parce qu'il l'a compris que M. Rapisardi s'est donné la peine de réunir, en un traité compact de morale pratique les meilleures maximes des philosophes et des sentences de l'Écriture, constituant ainsi un recueil précieux de préceptes et de règles de conduite dont l'observation scrupuleuse assurerait aux hommes la paix ici-bas et le bonheur final dans une vie meilleure. Au surplus, l'œuvre n'est pas nouvelle : elle a paru pour la première fois il y a quelque vingt-cinq ans sous le titre plus modeste, plus intelligible et peut être plus adéquat au but de l'auteur de « *Guide de l'hon-*

nête homme ». Mais le titre importe peu et l'âge du livre encore moins : ce qui est intéressant à constater, c'est son succès qui s'affirme par une troisième édition et son esprit éminemment bienfaisant qui s'accuse pour ainsi dire à chaque page. Je n'en veux pour preuve que ces affirmations, rencontrées quelque part, que le premier sanctuaire de la vertu est le foyer paternel, que, dans la pureté des mœurs familiales, se trouve la source de la véritable paix sociale, que les vertus domestiques sont la base inébranlable sur laquelle s'édifient solidement toutes les vertus civiques, que c'est la famille vertueuse qui fait l'homme beaucoup plus que l'école, le gouvernement et les lois. Toutes ces formules et beaucoup d'autres, qu'il serait facile de relever au passage dans toutes les parties de l'ouvrage, s'harmonisent trop bien avec les idées dont *la Réforme sociale* s'est constituée le champion pour qu'il soit utile d'insister sur l'intérêt que des disciples de Le Play peuvent prendre à la lecture d'un livre aussi sainement pensé et sur le profit que les hommes de loisir peuvent en tirer pour la conduite de la vie.

F. Lepelletier.

I. — Publications nouvelles.

Annuaire statistique XXIe vol. 1901 (Ministère du commerce, statistique générale). Paris, imp. nat., 1902, gr. in-8°, XLII-592 p.; *Annuaire de législation française*,, 21e année, 1901, (Société de législation comparée), Paris, Pichon, 1902, in-8°, VIII-198 p.; *Annales de l'Institut international de sociologie,* publiées par R. Worms; t. VIII : *Le matérialisme historique ou économique* (1900-1901); Paris, Giard, 1902, in-8°, 330 p.; *L'année sociologique*, publiée par E. Durkheim, 5e année 1900-1901, Paris, Alcan, 1902, in-8°, 634 p.; *Rapport au Conseil supérieur des habitations à bon marché*, année 1901, par E. Cheysson; Paris, imp. nat., 1902, pet. in-8°, 68 p.; 2e *congrès international des œuvres et institutions féminines à Paris en* 1900, publié par Mme Pégard, t. II et III, Paris, Charles Blot, 1902, 2 vol. gr. in-8°, 825 et 634 p.; *Caisse d'épargne et de prévoyance des Bouches-du-Rhône, rapport pour* 1901, par M. E. Rostand, Marseille, Barlatier, 1902, in-4°, 324 p.; *Caisse d'épargne de Clermont-Ferrand, rapport pour* 1901, par M. Casimir Pajot; Clermont-Ferrand, Bellet, 1902, in-4°, 20 p.; *Les Finances du Consulat*, par R. Stourm, Paris, Guillaumin, 1902, in-8° II-363 p.; *Le Style dans les arts et sa signification historique*, par Louis Juglar, Paris, Hachette, 1902, in-8°, XL-426 p.; *Mémoires de Aimée de Coigny*, publiés par E. Lamy, Paris, Calmann Lévy, 1902, in-8°, 295 p.; *Le bienheureux Bernardin de Feltre et son œuvre*, par le P. Ludovic de Besse, capucin, Tours, Mame, 1902, 2 vol. in-8°, XX-475 et 471 p.; *De la responsabilité en matière d'accidents du travail, commentaire de la loi de* 1898, par M. Bellom, 2e édit., Paris, Rousseau, 1902, in-8°, VIII-1008 p.; *De l'accaparement*, par E. Dolléans, Paris, Larose, 1902 in-8°, 428 p.; *La crise de la science politique et le problème de la méthode*, par Maurice Deslandes, Paris, Chevalier-Maresq, 1902, in-8°, VII-264 p.; *Les associations agricoles dans les pays de langue flamande de France et de Belgique*, par Joseph Goret, Paris, Arthur Rousseau, 1902, in-8°, 387 p.; *De la condition des ouvriers dans les manufactures de l'État* (*tabacs-allumettes*), par Ch. Mannheim, Paris, Giard, 1902, in-8° 504 p.; *Traité élémentaire de législation industrielle, les lois ouvrières,* par Paul Pic, 2e édit., 1er fasc., Paris, Rousseau, 1902, in-8°, XI-280 p.; *Introduction comptable à*

la science sociale, par E. Léautey, Paris, librairie admin., 1902, in-8°. LX p; *Le mouvement économique et social dans la région lyonnaise*, par Paul Pic et Justin Godart, t. Ier, Lyon et Paris, Storck, 1902, in-8°, XXIV-319 p.; *Le marché financier* (1901-1902), par A. Raffalovich, Paris, Guillaumin, 1902, gr. in-8°, XX-944 p.; *Les Contemporains*, 20e série, Paris, Bonne-Presse, 1902, in-4°, illustré; *Le fils du maître d'École*, par Anne Monaus, Paris, Bonne Presse, 1902, in-8°, 170 p.; illustr.; *Mystère de la nativité en huit tableaux*, par Jeanne Paul Ferrier, Paris, Bonne Presse, 1902, pet. in-8°, 88 p.; avec illustr.; *Coup d'œil sur l'histoire de la ville de Limoges*, par L. Guibert, Limoges, Ducourtieux, 1902, in-8° 45 p.; *Le Sweating system*, étude sociale, par Théodore Cotelle, Angers, Siraudeau, 1902, in-8°, 270 p.; *La raison d'État*, par Léon de Montesquiou, Paris, Plon, 1902, in-16, IV-197 p.; *Les femmes dans l'œuvre de Dante*, par Lucie Félix Faure, Paris, Perrin, 1902, in-16, 320 p.; *Mémoires d'une Sœur de charité*, publiés par Mme Gagne, Paris, Perrin, 1902, in-16, VI-356 p.; *Solidarité*, par Léon Bourgeois, 3e édit., Paris, A. Colin, 1902, in-18, 255 p.; *La Belgique morale et politique* (1830-1900), par Maurice Wilmotte, Paris, A. Colin, 1901, in-18, XXI-355 p.; *Mémoires d'un médecin*, par le Dr Veressaief (traducteur Persky), Paris, Perrin, 1902, in-16, XXIV-354 p.; *Dix années de politique coloniale*, par J. Chailley-Bert, Paris, A. Colin, 1902, in-18, 174 p.; *L'avenir colonial de la France*. Paris, Delagrave, 1902, in-18, VIII-550 p. avec cartes; *Deux ans chez les anthropophages et les sultans du centre africain*, par Raynaud Cobral de Montrozier, Paris, Plon, 1902, in-16, X-326 p. avec carte; *Au pays des coupeurs de têtes, à travers Bornéo*, par Adolphe Combanaire, Paris, Plon, 1902, in-12, X-389 p.; *L'Église catholique*, par l'abbé Bouillat, Paris, Bonne Presse, 1902, in-16, 450 p.; *La Kabylie et l'Algérie en* 1902, par J. Maistre, Clermont-l'Hérault, Léotard, 1902, in-8°, 24 p.; *L'assurance ouvrière à l'étranger*, par Maurice Bellom, Paris, Gauthier-Villars, 1902, in-8°, 39 p.; *La Question sociale, sa solution pacifique*, par Johannès Bazolin, Paris, Giard, 1902, in-8°, 20 p.; *Le procès des Petites Sœurs gardes-malades des pauvres à Saint-Étienne*, plaidoiries de MM. Germain de Montauzan, Mazodier, Tézénas du Montcel, Prenat, etc., avec préface de M. le vicomte de Meaux, Saint-Étienne, Thomas, 1902, in-8°, 104 p.; *Revue populaire d'économie sociale*, 1er numéro, Paris, in-8°, 16 p.; *Le travail des femmes en France*, par Mlle Schirmacher, Paris, A. Rousseau, 1902, in-8°, 52 p. (Musée social); *Histoire de l'Artois* (bibliographie de), par Jules Chavanon, Paris, A. Picard, 1902, in-8°, 64 p., (Bibliographies critiques, n° 16); *Le Duc de Broglie* (1828-1901), par Gustave Fagniez, Paris, Perrin, 1902, in-16, 169 p.; *Psychologie de l'éducation*, par Gustave Le Bon, Paris, Flammarion, 1902, in-18, 304 p.; *Nos vrais ennemis*, par le R. P. Sertillanges, Paris, Lecoffre, 1902, in-12, 278 p.; *Saint Hilaire*, par le R. P. Largent; *Saint Boniface*, par Godefroy Kurth; *Saint Gaëtan*, par R. de Maulde La Clavière (Collection des *Saints* sous la direction de M. H. Joly), Paris, Lecoffre, 1902, vol. in-12; *Les colonies françaises, leur histoire, leur présent, leur avenir*, par le comte J. R. Chandon de Briailles, Épernay, 1902, in-18, 62 p.; *Les Finances de la République en* 1902, par P. Hubert Valleroux, Paris, Comité de défense religieuse, 1902, in-16, 48 p.

Le Gérant : VILLECHÉNOUX.

PARIS. — IMPRIMERIE F. LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

L' "ÉTAPE" DE M. PAUL BOURGET

Manquait-il à la doctrine de Le Play d'être consacrée par la littérature et par le genre qui s'adresse le plus au grand public? Fournir l'idée capitale d'un roman, devenir la substance des enseignements que ce roman tire de l'histoire de ses personnages, en avait-elle besoin? Le méritait-elle? Le roman et la théorie gagnent-ils ou perdent-ils à cette alliance qui, pour beaucoup, était assez inattendue? Autant de questions qui, depuis plusieurs mois, passionnent la critique et divisent ses plus brillants représentants. *La Réforme sociale* ne peut évidemment pas se désintéresser d'une polémique où il est tant question de son fondateur : elle n'en a pas le droit. Elle va donc essayer de dire son mot très simplement. Elle va le dire en son langage propre. Ses lecteurs ont eu tout le temps de se laisser émouvoir et charmer : leur imagination, leur sensibilité, leur curiosité esthétique, leur amour de l'art et du style ont été à une fête rare. Ils peuvent bien aujourd'hui braver l'ennui d'une petite dissertation qui leur rappellera du moins le livre dont ils se sont enchantés.

***

Ce n'est pas d'hier que le roman fait cet honneur aux principes défendus par Frédéric Le Play. Celui-ci continuait lui-même une tradition, en la rajeunissant par ses méthodes; et cette tradition avait inspiré une littérature puissante dont le souvenir est bien loin d'être effacé. Balzac aimait de Bonald comme M. Paul Bourget aime son continuateur. Les contemporains en ont eu une preuve entre beaucoup d'autres dans l' « étude de mœurs » intitulée *Mémoires de deux jeunes mariées.*

C'est un roman par lettres. Les deux jeunes mariées, amies de couvent, se racontent leurs impressions au fur et à mesure qu'elles les ressentent. L'une est une amoureuse, non pas seulement amoureuse de tel ou tel homme, mais amoureuse de l'amour. Dans deux mariages successifs, elle connaît les deux états extrêmes de la

passion, celui où cette passion exerce une tyrannie que la coquetterie déguise à peine, et celui où elle en subit une à son tour L'autre jeune mariée est simplement une jeune fille qui devient épouse et surtout qui devient mère et s'en accommode et en est heureuse : elle raconte longuement combien elle se sent récompensée d'avoir accepté tous ces devoirs, parce qu'ils étaient des devoirs. Elle écrit à son amie : « La maternité est pour le cœur de la femme une de ces choses simples, naturelles, fertiles, inépuisables, comme celles qui sont les éléments de la vie. » Cependant l'amoureuse, victime de sa jalousie, succombe ne laissant derrière elle qu'un souvenir douloureux. La mère de famille survit et se survivra dans des enfants élevés par elle. Certes, bien des détails de cette « histoire de mœurs » ont vieilli : elle n'en contient pas moins des pages délicieuses et classiques; et, il vaut la peine de le constater, ce n'est pas dans la peinture de l'amour maternel résigné aux simples joies de son ménage, que l'illustre écrivain a déployé son génie descriptif avec le moins de bonheur et de véritable poésie.

Quant à la thèse sociale qui circulait à travers ces peintures et ces récits, on n'a, pour l'avoir tout entière, qu'à étendre la portée de l'aveu fait par la jeune mère de famille et qu'à l'appliquer à tous les devoirs de la vie sociale. Cette thèse se réclamait, nous l'avons vu, du « philosophe de l'Aveyron », comme il est dit dans le roman. Mais elle portait aussi l'empreinte vigoureuse de tendances familières à Balzac et que ses lecteurs n'avaient point de peine à reconnaître.

« Il n'y a plus de familles aujourd'hui, il n'y a plus que des individus... Il ne s'agit plus ni de droits féodaux, comme on le dit aux niais, ni de gentilhommerie : il s'agit de l'État, il s'agit de la vie de la France. Tout pays qui ne prend pas sa base dans le pouvoir paternel est sans existence assurée... Nous allons à un état de choses horrible. Il n'y aura plus que des lois pénales ou fiscales : la bourse ou la vie. Le pays le plus généreux de la terre ne sera plus conduit par les sentiments. On y aura développé des plaies incurables. D'abord une jalousie universelle! Les classes supérieures seront confondues, on prendra l'égalité des désirs pour l'égalité des forces... On pouvait trouver un homme entre mille; on ne peut rien trouver entre trois millions d'ambitions pareilles, vêtues de la même livrée, celle de la médiocrité. »

De Balzac à M. Bourget il y a donc une filiation plus étroite encore qu'on ne l'a dit. Etablir en quoi le Balzac de nos jours diffère de celui de 1830, n'est pas notre affaire. Ce qui nous intéresse ici le plus vivement, le voici. Il y a des romanciers de pure imagination et il y a des romanciers observateurs. Ce qui les consacre tels les uns et les autres, n'est ni leur goût personnel, ni la fantaisie de quelques critiques, mais le jugement universel des générations qui les lisent et qui se reconnaissent en eux. Or, tandis que les romanciers à imagination sont volontiers révolutionnaires et individualistes, toujours prêts à proclamer les droits de la passion contre tout et contre tous, les romanciers observateurs et psychologues sont généralement conservateurs. Comme Le Play explique toute corruption de nos institutions par le mépris de ce qu'il appelle la constitution essentielle de l'humanité, ainsi ces autres juges de nos misères expliquent les malheurs de leurs personnages par l'oubli de ces choses « simples et inépuisables » où leur maître dit si bien qu'il faut chercher les éléments mêmes de la vie.

Donc, si personnel et si neuf qu'il soit à tant d'égards, le roman de l'*Etape* n'est pas pour nous un accident; et ce ne sera pas diminuer — loin de là! — le mérite de cette œuvre, une des plus fortes qui aient paru depuis longtemps, que de la rattacher à une tradition. Ni la tradition ni l'œuvre n'ont rien à craindre des railleries enfantines ou entortillées (1) de certains journalistes que ce retour offensif a véritablement déroutés.

*
* *

J'ai dit que je ne ferais pas ici d'étude littéraire. Cependant, il convient, je crois, de nous arrêter quelques instants sur cette question : la thèse défendue par M. Bourget a-t-elle fait tort à son roman? La doctrine sociologique a-t-elle compromis la vie de ses personnages et le charme de son récit?

A cette question il est bien aisé de répondre : non; car là on se trouve d'accord avec tous les hommes sérieux qui ont parlé du roman. Les éloges du lettré ont été quelquefois très rapides, car ils devaient céder vite la place à la mauvaise humeur du théori-

(1) Il y a eu aussi des critiques d'une bonne foi comme d'une convenance parfaite. Nous les discuterons avec tout le soin qu'elles méritent.

cien; mais enfin ils ont été très positifs. Il ne pouvait en être autrement.

M. Bourget d'abord connaît admirablement le monde spécial où il est allé chercher ses exemples et le cas qui lui sert à illustrer son opinion. A-t-il autrefois expliqué lui-même à des élèves de quelque établissement libre les beaux textes sur lesquels son principal héros parle si bien? On le dit. En tout cas, nous qui sommes ici très partisans de la documentation et très amis des compétences, nous avons le droit de faire observer en passant qu'il est le fils d'un universitaire appelé, sur la fin de sa vie, à exercer les fonctions de recteur. (Il est possible que certains critiques ou biographes de l'avenir soient heureux de trouver ce renseignement dans la collection de *la Réforme*.) Il m'est affirmé aussi de très bonne source que pour deux des personnages les plus en vue de la famille Monneron, l'auteur a eu ses modèles en chair et en os dans les enfants de deux des professeurs dont il avait suivi les cours au lycée. C'est dans leur propre vie qu'il aurait suivi des aventures analogues à celles d'Antoine et de Julie.

Je sais bien qu'on peut objecter : la vérité de l'œuvre d'art n'est pas la vérité vulgaire; un personnage construit de toutes pièces par l'imagination d'un romancier peut être plus vrai qu'un personnage surpris dans un concours accidentel de circonstances, comme en donnent les hasards de la vie et comme on en trouve dans la chronique des tribunaux. Soit! N'attribuons pas à ces souvenirs plus d'importance que peut-être ils n'en méritent. Toujours est-il que plus ou moins aidé par des faits dont il a su dégager les éléments significatifs, M. Bourget nous a donné dans son Joseph Monneron une des figures les plus vraies que le roman nous ait jamais données. Quiconque a vécu avec plusieurs générations de normaliens a rencontré vingt fois ce type vivant : il a discuté avec lui, il l'a suivi, il a entendu ses plaintes, qui remplissaient la cour du lycée cinq minutes avant la classe, quand, par exemple, lui, libre-penseur, démocrate, ennemi de toute « jésuitière », déplorant que l'Empire eût versé du côté conservateur, il entendait un de ses enfants lui annoncer l'intention de se faire prêtre! Oh! le professeur de mathématiques qui m'a donné ce spectacle tragicomique, je le vois encore, le pauvre homme, avec ses gestes de désespoir et demandant à tous les échos qui avait bien pu implanter une pareille insanité dans sa famille.

Je n'ai donc pas toujours vu Monneron professeur de rhétorique. Je ne l'ai pas non plus toujours vu marié. Parfois, même s'il était devenu professeur de Faculté, il était empêtré dans quelque liaison, occupé du soin d'enfants qui ne portaient pas son nom ; il le faisait avec un mélange de dévouement et de bravade, avec un sentiment réel de son devoir et un peu trop de fierté pour avoir su l'accomplir ainsi à sa façon. Il y ajoutait une nuance de mépris pour la société bourgeoise dont il s'était fermé la porte plus qu'entr'ouverte, et il se dédommageait avec un peu de ce laissez-aller populaire qui le détendait hors de sa classe, suivant la survivance de ses goûts.

J'ai encore vu un Monneron justement vanté pour les succès de ses élèves à l'entrée des grandes écoles, annoncer joyeusement et orgueilleusement qu'il avait marié sa fille à un instituteur, mais là, à un instituteur selon ses idées, à un de ces hommes de l'avenir qui allaient faire reculer le cléricalisme. Un an après, il annonçait qu'il avait fallu demander le divorce. Or, lui aussi, c'était un homme de haute valeur, en sa partie, et c'était un homme excellent. Lui et ses pareils n'avaient pas une moindre idée que Monneron de la probité professionnelle : leurs récriminations contre l'infériorité intellectuelle et les tracasseries de leurs supérieurs administratifs ne les empêchaient pas de s'épuiser dans l'accomplissement complet de leur mission. Souvent même ils y ajoutaient un surcroît de travail qu'on ne leur demandait pas.

Tels ils étaient il y a quarante ans; tels ils ont continué d'être dans les groupes compacts qui se renouvellent avec des recrues de même nature. J'en trouverais, au besoin, la preuve dans les jugements de plus jeunes que moi, car M. Doumic, par exemple, ne se cache pas de voir dans le personnage principal de *l'Etape* « un chef d'œuvre » et un chef-d'œuvre « d'une vérité criante ». J'en donnerais une autre preuve dans le dépit, spirituellement exprimé, d'ailleurs, d'autres critiques qui ne sont pas, de leur aveu même, sans avoir une parenté assez étroite avec le camarade... et l'ennemi de Victor Ferrand.

Victor Ferrand apparaît, dans le roman, avec une physionomie moins vivante; car, dans la réalité même, les hommes de cette trempe s'agitent moins et ils offrent moins de ces contrastes piquants dont le psychologue aime à démêler la complexité. Le personnage est cependant facile à reconnaître. Peut-être l'auteur

a-t-il observé un de ses modèles à un moment où l'ascension professionnelle l'avait porté plus haut encore que les lycées Henri IV et Louis-le-Grand. Mais, enfin, il a pu rencontrer une matière de répliques attrayantes de son portrait dans plus d'un universitaire en activité. Il a pu, dans les milieux qui lui étaient le plus ouverts, entendre parler de ces dissidences : il a dû suivre de petites jalousies professionnelles accrues et quelquefois envenimées dans la préparation des élections si nombreuses dont on amuse le corps enseignant, sans lui donner pour cela la réalité de l'autonomie souvent promise. Il peut encore, à l'heure qu'il est, observer, s'il le veut, cet antagonisme à l'École normale : il y est adouci par la bonne humeur de la jeunesse; mais, enfin, les deux camps se distinguent l'un de l'autre par ces dénominations abréviatives dont l'étymologie fantaisiste peut être obscure et dont le sens ne l'est pas du tout. Entre ces deux types opposés, il a très bien vu, dans la confusion de l'heure présente, ces jeunes universitaires, pour qui Monneron est encore trop attaché à la liberté individuelle et s'imagine à tort qu'il suffit de donner à chacun le droit d'être heureux sans lui en fournir immédiatement tous les moyens. Il y a suivi ceux qui aiment quand même la nouveauté du jour et pour qui le collectivisme a l'attrait vainqueur de tout ce qui est le contraire de l'enseignement de la veille. Il y a écouté de ces intellectuels et même de ces démocrates chrétiens fort épris, en théorie, de la démocratie, mais ne pouvant la supporter là où elle se justifie le plus, sous le drapeau : il les a observés prenant parti contre l'armée, parce que ni la faiblesse (bien pardonnable, d'ailleurs) de leurs muscles, ni la vigueur moins excusable de leur amour-propre n'avaient pu admettre le commandement de sous-officiers moins sociologues qu'eux.

Les autres personnages sont dignes de figurer dans la galerie. Qui est-ce qui n'a pas frôlé de ces jeunes gens à la merci d'une occasion qui les trouve trop propres à prendre le rôle d'Antoine ou celui de Rumesnil, tous deux tendant au même but, le plaisir quand même, l'un en abusant de la fortune qu'il a, l'autre en essayant de suppléer, par quelques moyens que ce soit, à celle qu'il n'a pas? Si M. Bourget a fait le premier supérieur au second, est-ce par une sorte de respect idolâtrique pour la puissance de l'argent? Nullement. La pointe de délicatesse qui relève un peu Rumesnil, au cours de la catastrophe, est le produit d'une géné-

rosité chevaleresque accumulée dans la race : le capital n'en est pas encore épuisé. Si l'ascension des familles est lente, quoi qu'on fasse, leur dégénérescence l'est aussi. Ce sont là deux parties de la thèse qui se tiennent, et l'auteur avait parfaitement le droit de les mettre ainsi en relief l'une et l'autre.

Le caractère de Crémieu-Dax est — M. Bourget prend soin de nous le dire — plus « déconcertant ». Mais cela même est dans la vérité sociale et historique. Que le mysticisme d'un Salvador se retrouve dans la critique ethnographique et philologique d'un Darmesteter, que le tout revive dans une métaphysique sociologique pleine de kantisme, qu'un collectivisme théorique effréné aille de pair avec l'usage personnel d'une fortune ramassée « à Modderfontein », que la prédication de l'égalité universelle serve à assurer une supériorité dominatrice et inquisitoriale, cela, nous le voyons tous les jours. Mais tous les juges délicats sauront gré à M. Bourget d'avoir dédaigné la peinture trop facile des types grossiers d'un pareil état d'esprit. Il a mis, au contraire, la minutie d'un artiste épris de son art et de son modèle à donner toute leur valeur à ce que ces contradictions peuvent cacher d'intéressant, j'allais presque dire de séduisant. La race, le milieu, le moment, tout y est, dans un cadre restreint, sans oublier la vérité scientifique de ces existences qui, privées d'un milieu à elles, n'échappent à la concurrence universelle qu'en s'adaptant à tous les milieux, mais ne se développent, comme elles le font, dans tel ou tel d'entre eux, qu'en le décomposant.

Julie Monneron n'est ni moins actuelle ni moins humaine. M. Bourget n'a pas besoin d'être aussi documenté que l'auteur des *Sévriennes* pour voir tout ce que ces rapprochements de jeunes filles de toute nation, de toute confession, de toute secte et de toute famille ont produit d'incohérence chez des natures toutes de sensibilité. Elles conservent leur besoin de plaire et elles deviennent plus ambitieuses, à mesure qu'elles ont un sentiment plus élevé de leur valeur intellectuelle ; mais ce sentiment, juste d'abord, ne tarde pas à les abandonner ou, chose plus grave, à les égarer, s'il persiste trop longtemps. Elles sentent, un jour ou l'autre, que pour avoir été plus précoces, plus fines, plus capables de se faire valoir que les jeunes gens, elles n'en paieront pas moins très cher cette supériorité décevante, si elles n'acceptent pas franchement les véritables destinées de leur sexe. Les mieux douées s'apercevront

en particulier que l'amour de l'étude personnelle ou inventive et l'amour de l'enseignement ne s'engendrent pas l'un l'autre, que parfois même ils s'excluent. Le dévouement à des causes abstraites et à des idées n'est pas leur fait. Il leur faut régner dans un espace visible et sur des êtres qui tiennent à elles par ces liens où la nature unit une à une et resserre indissolublement toutes les fibres de leur être. Mais est-ce là de quoi il est question dans ces contacts passagers d'une Française plus ou moins déchristianisée avec une nihiliste moscovite, avec une juive, avec une élève du Conservatoire et une assidue de l'académie Julian? Qu'échangent-elles entre elles sinon des rêves discordants, parés d'attraits destinés par leur genre de vie à se faner bien vite? Ainsi s'est — non pas formé, — mais déformé le charmant petit monstre qui nous est peint dans ce chef-d'œuvre de portrait :

« Cette petite intellectuelle, fine et maigriotte comme une statuette du moyen âge, instruite comme une agrégée et naïve comme une nonne, athée et crédule, raisonneuse et passionnée, déflorée d'esprit et si intacte de cœur et de corps, révoltée contre l'ordre social jusqu'à l'anarchie et attirée par tout ce qui chatoie et brille, jusqu'à l'enfantillage. » Voilà, je crois, une figure merveilleusement dessinée. Mais il y a mieux encore; c'est la façon dont elle sort de son cadre et marche dans son milieu. Pas plus pour elle que pour les autres personnages, le romancier n'a rien outré, il n'a calomnié aucun d'eux. Il s'attache même à faire jaillir des profondeurs de leur nature troublée tout ce qui peut attirer notre pitié et la mériter. Ce n'est pas seulement Jean Monneron, c'est le lecteur qui s'attendrit sur Julie dans cette page admirable du chapitre x, où le frère et la sœur, jusque-là séparés par l'égoïsme de leurs ambitions respectives, se jettent dans les bras l'un de l'autre : ils sont réconciliés par le malheur, mais par le malheur enfin compris.

Dans ses premiers romans si discutés (ce n'est pas le moment de chercher si la seconde manière contredit et condamne la première, ou si elle la complète, en la rectifiant quelque peu...), M. Bourget se complaisait à clore ses excitantes peintures par le spectacle des douleurs de l'amour trahi ou délaissé; alors il faisait appel à ce qu'il appelait « la religion de la souffrance humaine ». On retrouve, dans *l'Étape*, le peintre de ces passions, mais la peinture est devenue infiniment plus délicate, sans cesser d'être

vivante et même pathétique. C'est que pour nous attendrir sur la victime, il n'attend pas qu'elle ait épuisée devant nous la coupe empoisonnée avec tous les raffinements d'une sensualité vicieuse. Le venin qui circule en Julie n'est pas celui de la chair, mais celui de l'esprit, d'un esprit plein de qualités naturelles, mais qui s'est lui-même désorganisé et désarmé par l'orgueil de son ignorance voulue. Ce qu'il ignorait surtout, ce sont les liens cachés qui, à un moment donné, ramènent cet esprit asservi dans le domaine obscur et profond des sens « où les résolutions les plus fermes s'amollissent et se fondent »... où « la volonté féminine est toujours à la merci d'une surprise, comme la volonté masculine est toujours à la veille d'une brutalité » (1). M. Bourget rappelle quelque part la grande parole de l'Évangile qui avait déjà inspiré de si beaux accents à Bossuet. *Restabat miseria et misericordia*. L'une et l'autre sont mises en présence avec un art consommé. Aussi devant le châtiment qui a suivi la faute de si près, nous laissons-nous aller à une commisération profonde pour la détresse de la victime ; mais cette pitié adoucit, sans l'altérer, le jugement réclamé de notre bon sens. Nous n'en condamnons que plus résolument ce qui a fait perdre à cette famille décousue le fruit de tant d'intelligence et de tant de goût pour les choses de l'esprit. La religion de la souffrance humaine est ainsi enveloppée dans celle qui la dépasse de si haut, dans celle qui, mieux respectée, aurait prévenu les pires douleurs, et qui, malgré tout, reste seule capable de les apaiser.

Quand les caractères sont si vrais, les faits qui en découlent ne peuvent pas ne pas l'être. Jean Monneron, ce jeune héros qui va de son père à Victor Ferrand, se meut à travers des événements que son éducation et celle de ses frères et sœurs n'expliquent que trop bien : les tumultes suggestifs de l'Université populaire, le crime d'Antoine, la faute de Julie. Tous ces événements se mêlent ; chacun d'eux et surtout chacun des deux derniers a sur les autres

(1) A une première lecture un peu hâtive, j'ai été de l'avis de ceux qui ont trouvé la faute de Julie insuffisamment préparée et qui ont pu dire : l'auteur a mis lui-même trop d'atouts dans son propre jeu. A une seconde lecture, j'ai changé d'opinion. J'estime même qu'on doit savoir gré à M. Bourget d'avoir dédaigné la peinture, si facile pour lui, d'incidents romanesques ou libertins. Il a cherché plus haut l'explication et il l'a trouvée, à la fois plus simple et plus profondément humaine. Si j'en crois ceux qui connaissent le mieux les consciences, nulle créature humaine, quelle qu'elle soit, n'est sûre d'échapper à la tentation et à l'une ou l'autre de ces deux surprises dont parle M. Bourget, si elle n'est à la fois humble et prudente. Or, Julie n'est ni prudente ni humble, et elle est femme, cela suffit !

une répercussion qu'il ne faut pas seulement signaler comme un heureux artifice. Ce sont les singulières illusions de ces familles et des gens s'agitant près de ces foyers sans Dieu qui provoquent toutes les phases de ce drame et qui les exaspèrent l'une après l'autre...

Donc, l'idée que M. Bourget a empruntée à nos traditions n'a fait aucun tort à l'art de son œuvre. Il a pu incarner cette idée dans des personnages et dans des faits auxquels nul n'a pu refuser la vie. C'est une preuve suffisante qu'il est dans le vrai.

*
* *

Arrivons maintenant à cette seconde question que nous nous sommes promis de nous poser : le roman a-t-il fait tort à la thèse qui rapproche, si honorablement pour nous, M. Bourget de notre fondateur? Nous laisse-t-il voir cette thèse dans toute sa vérité sociale et sans des exagérations qui la compromettent?

Mais, d'abord, quelle est-elle? D'excellents esprits, que j'aime et que j'estime et avec lesquels il m'en coûte d'être ou de paraître ici en désaccord, ne me semblent pas l'avoir bien comprise. A les en croire, le romancier professerait que tous ceux que l'ascension sociale fait monter d'une classe à l'autre, sont fatalement condamnés à souffrir et à faire souffrir les autres de cette ascension même. Joseph Monneron ne se verrait imputer d'autre tort et d'autre malheur que celui d'avoir abandonné la charrue pour l'École normale. Eh bien, non! Monneron n'a pas eu précisément tort de tenter l'ascension, mais il a eu le tort et le malheur de l'avoir faite sans le viatique nécessaire, sans un attachement suffisant aux intérêts, aux traditions, à la foi d'une famille, si rustique fût-elle. Ces intérêts, il eût pu les dépasser sans les oublier: cette foi, il eût pu la rendre plus éclairée et surtout plus active et plus féconde; il n'était pas obligé de la remplacer par cette critique orgueilleuse où l'intelligence n'est éprise que d'elle-même, sans se préoccuper de la valeur de son objet, sans même s'inquiéter de savoir si elle en a un. Tout homme, à quelque degré qu'il se maintienne ou qu'il arrive, doit être encadré dans son milieu, autrement dit, doit être classé : les siens doivent l'être avec lui et par lui, et tous ensemble doivent être enracinés quelque part. Tous les arbres, cependant, ne perdent pas à être transplantés, si on les

transplante en temps voulu, avec les précautions nécessaires et dans un sol qui leur convienne. Alors, ils se refont très vite les racines sans lesquelles il n'y aurait qu'un sot pour leur souhaiter des fleurs et des fruits. Or Joseph Monneron a été ce boursier, ce lauréat, cet agrégé, et finalement ce professeur aberrant que nous avons connu. Sa conscience même et l'amour, parfois si touchant, qu'il porte à sa profession l'entraînent d'une façon insensible et continue à tout lui sacrifier. Tout au moins s'obstine-t-il à ne rien croire, à ne rien comprendre que ce qui revêt une forme théorique *a priori*, et, cette théorie, il la veut indépendante de tout ce qui est dû à la tradition, aux nécessités historiques, aux droits des minorités et à ceux des individus... qui ne pensent pas comme lui. Il vit donc dans ses idées, et il croit de son devoir de les imposer, quand même. Ce qui lui a rendu l'ascension néfaste, le voilà donc! Lui et ses pareils prétendent que la situation acquise par un certain mérite intellectuel d'une nature spéciale — plus particulièrement mis à leur portée — leur tient lieu de tout le reste. Il traite, lui, son capital cérébral, comme d'autres bourgeois parvenus à la fortune traitent leur capital financier. Il y voit un titre suffisant à ne pas s'occuper d'autre chose. « J'ai gagné un million dans les sommiers élastiques, dit M. Benoiton; qu'*ils* fassent comme moi, personne ne les en empêche »; et, dès lors, les questions sociales n'existent plus pour lui. « J'ai réussi, dit Joseph Monneron, à savoir le latin et le grec, à goûter Eschyle et Homère; cela me suffit et suffit à mes devoirs. Jean va être agrégé comme moi, Julie va entrer à Sèvres, Antoine sera fonctionnaire, Gaspard aussi : tout va bien, et autour de moi tout est bon. Il ne s'agit que de réfréner avec de bonnes paroles d'abord, puis, avec de bonnes lois, ou, s'il le faut, de bons décrets, de bonnes circulaires même, ceux qui ne voient pas la vérité comme nous la voyons : nos concurrents et nos rivaux sont nos ennemis. »

Cette méthode — ou cette absence de méthode — a été rendue plus défectueuse et plus funeste encore par la rapidité de l'ascension, de même que cette rapidité était rendue plus dangereuse par l'insuffisance des garde-fous qui eussent préservé du vertige. C'est un des effets de la centralisation à outrance que cet attrait irrésistible amenant à Paris, de trop bonne heure, les jeunes gens qui se destinent aux carrières libérales; à Paris même, ils vivent dans un milieu à bien des égards factice; puis, enfin, ce milieu,

ils le transportent avec eux de ville en ville, sans se mêler suffisamment à aucune d'elles, aspirant toujours et réussissant souvent à revenir à Paris, confirmés dans leurs idées, toujours étrangers aux choses réelles. Ils n'ont pas pu essayer l'application de leurs maximes à des faits concrets, dont quelques-uns eussent résisté, dont plusieurs se seraient révoltés. L'internat les avait séparés de la vie de famille. Ils n'avaient vu de près aucune des difficultés de l'existence, ne s'étaient point intéressés aux autres professions. Ils persistent donc à tout voir à travers une antiquité défigurée par des interprétations de commande. Arrivés à la classe où deux ou trois leçons sont réservées à la morale sociale, ils ne l'ont étudiée que théoriquement, puisque ce genre d'enseignement philosophique n'admet que des propositions universelles. L'histoire aurait pu les éclairer : mais la plupart du temps on la fausse pour n'y chercher que la glorification d'un parti et le travestissement de tout ce qu'on a renversé pour faire place à l'idole du jour ; ou bien on la méprise comme étant, ainsi que le dit Crémieu-Dax, la grande école du doute, et comme gênant trop les synthèses... qu'on ne veut pas se donner la peine de vérifier. La théorie, en effet, surtout quand elle est absolue et intransigeante, s'acquiert plus vite que l'expérience : aussi, quiconque brûle une étape doit être singulièrement tenté de préférer la première à la seconde. Tel est l'enchaînement, difficile à rompre, des différentes parties de la thèse de M. Paul Bourget.

On dit : « Mais qu'importe qu'un individu souffre de son déplacement, si, en sacrifiant ainsi son tranquille bonheur ou son pacifique sens commun, il a créé en lui, par exemple, un professeur excellent ? Or, il n'y a pas à en douter, Joseph Monneron explique Eschyle et Salluste avec un goût parfait et avec une vivacité de sentiment contagieuse. Donc, si éloigné que soit Monneron de la place qu'ont occupée ses aïeux, il est bel et bien *à sa place*, quant à lui, et il n'a pas eu tort de s'y mettre. Au bout de peu de temps, Antoine et Julie seront oubliés et Mme Joseph Monneron plus encore ; les bons effets de l'enseignement du parvenu se seront multipliés et ils subsisteront... »

Ceci est très ingénieux, très spécieux ; mais il y a beaucoup de réserves à faire. Le roman — et la réalité aussi, je crois bien — nous donnent en Joseph Monneron un professeur qui a de nombreuses et fortes qualités. Est-il un excellent maître de la jeu-

nesse ? Est-il celui que tous les pères de famille prudents peuvent souhaiter à leurs fils ? C'est très douteux. Nous n'en sommes plus à la théorie de l'art pour l'art. La rhétorique de nos lycées et de nos collèges doit faire voir dans la poésie autre chose que la métrique ; car elle n'a pas seulement pour but de préparer à une intelligence littéraire des textes : elle doit préparer aussi à la vie. L'un n'exclut pas l'autre, je le sais ; mais encore faut-il vouloir ne pas sacrifier tout à l'idée et à la forme qu'elle revêt.

Oh ! les vieux professeurs de mon collège communal auxquels je dois tant. Oh ! le professeur de sixième, le professeur de seconde et le professeur d'histoire (sans préjudice des autres), qui ont habité pendant quarante ans la maison héréditaire et bu à leur table le vin de la vigne de famille ! Oh ! surtout celui d'entre eux qui, dans l'intervalle des classes, courait chez les pauvres de la ville et initiait les fonctionnaires nouveaux venus aux œuvres d'assistance et de charité ! Ils n'étaient ni agrégés ni docteurs ; mais ils connaissaient très bien les éléments de ce qu'ils enseignaient ; ils nous choisissaient des sujets de devoirs parfaitement sensés et où les qualités naturelles de chacun pouvaient s'exercer autant qu'elles le pouvaient et le voulaient. Il a été très utile à plusieurs de leurs élèves, nécessaire même à quelques-uns, d'aller compléter ailleurs cet enseignement; mais j'en sais plus d'un qui s'en sont contentés, tout en restant chez eux, et qui ont parfaitement réussi.

Pourquoi donc un si grand nombre de ces derniers n'ont-ils plus envoyé leurs fils à l'établissement où avait heureusement grandi leur propre jeunesse? Pourquoi, dans Paris même, pourrait-on citer d'anciens prix d'honneur, issus de la plus respectable bourgeoisie et arrivés, dans des situations indépendantes, au plus haut degré d'honneur et de succès, et qui n'ont pas voulu donner leurs enfants aux successeurs de leurs anciens maîtres? Parce qu'ils ont su qu'on cherchait à installer dans les maisons de l'État d'autres traditions et que les maximes sociales de Joseph Monneron y étaient plus encouragées encore que l'art de traduire exactement le *construere maria* de Salluste. Leurs craintes sont excessives? C'est possible. Représentez-leur donc que la majorité des professeurs de lycées est à l'abri de tout reproche, que la plupart des proviseurs sont de très bons pères de famille... Ils l'avoueront. Et cependant ils vous répondront : « les maîtres d'étude sont un

peu trop les amis de celui d'entre eux qui, dans un banquet présidé par M. Léon Bourgeois, s'est illustré avec un toast un peu trop dénué de préjugés; le professeur d'histoire est un jeune agrégé qui demande publiquement qu'on enfouisse le drapeau tricolore sous le fumier; le professeur de seconde — à moins que ce ne soit celui de troisième ou de quatrième — est un homme qui explique très bien Salluste, lui aussi, sans aucun doute, mais qui se laisse attribuer, sans protester, certains articles du journal anarchiste de la ville. Cela nous suffit. Ces hommes-là peuvent avoir autant de qualités diverses que Joseph Monneron : ils ont tiré trop logiquement de quelques-unes de ses maximes les conséquences les mieux faites pour nous commander l'abstention. Mettez qu'ils soient des journalistes de talent, des commentateurs très érudits, voire des artistes très distingués ; nous nions qu'ils soient d'excellents professeurs, au sens plein du mot, et conséquemment nous cherchons des milieux où nous soyons sûrs d'avance de ne pas rencontrer leurs pareils.

Cette attitude de Joseph Monneron et de ceux qui lui ressemblent, viendrait-elle de la résistance mesquine et jalouse de la classe possédante à l'avènement des représentants de la classe qui aspire à posséder ? Je crois bien avoir lu ces lignes et signées d'un nom qui les recommande singulièrement à l'attention; mais à celui de mes amis qui a émis ce jugement, je demande la permission de ne pas être de son avis.

D'abord la thèse de M. Bourget ne prête nullement à une pareille insinuation. Ne nous montre-t-il pas des collectivistes dangereux et plus dangereux que ne l'est Monneron, dans les personnes de Rumesnil et de Crémieu-Dax, qui sont très riches? L'abandon des traditions de famille est un mal de toutes les classes, attendu que toute classe se déclasse, de même que le respect de ces traditions est une vertu dont aucune d'elles n'est dépourvue. Le plus ou moins de fortune n'y est pour rien. Il a plu à M. Bourget de donner à Victor Ferrand plus que de l'aisance; c'était son droit. Il aurait pu tout aussi bien nous offrir « un grand cœur dans une petite maison ». Le Monneron, d'autre part, a pu, s'il l'a voulu, épouser, comme tant d'autres universitaires du régime actuel, une jeune fille très bien dotée. Il a pu alors faire honneur à ses parents, si modestes fussent-ils, de la situation qui lui a permis une telle alliance; il a pu avoir le bon esprit de vanter à ses

propres enfants le courage de son père et les vertus de sa mère, sa mère eût-elle sur la tête un bonnet au lieu d'un chapeau. Si — ce qui n'est pas rare — il éprouvait à l'égard de la bourgeoisie *calée* un mélange de crainte et de dédain, se jugeant inférieur à elle en belles manières, mais supérieur en intelligence, il a pu, comme beaucoup d'autres, épouser une fille sans fortune. J'en connais dix qui ont été dans ce cas et qui me donnaient cette raison très respectable : « Je ne veux pas prendre une femme qui rougisse d'aller chez mon père et chez ma mère. » D'autres ont attendu jusqu'à ce que leur avancement leur permît une union resserrant les liens de famille au lieu de les disjoindre... Le désaccord entre les nouveaux et les anciens parvenus est donc un cas très souvent imaginaire, aujourd'hui surtout. Déjà épris de ses théories, s'efforçant déjà d'ériger la démocratie en idole — pourvu qu'elle l'écoute parler ! — Joseph Monneron a été heureux d'épouser la fille d'un homme qui était presque un aventurier. C'est là un des traits nombreux de ce caractère qui le porte ensuite à élever ses enfants selon l'évangile de Jean-Jacques Rousseau, à s'imaginer que, pour eux comme pour le peuple, il suffit de pérorer de temps à autre sur la raison libre et la conscience maîtresse d'elle-même. Il ne peut s'en prendre qu'à lui des conséquences. Idéologie pure, optimisme naïf, individualisme systématique, c'est bien là ce qui a fait de lui un chef de famille absolument insuffisant. Donc, encore une fois, les catastrophes de sa maison ne viennent pas de ce qu'il a opéré cette fameuse ascension sociale ; elles viennent de ce que cette ascension a été incomplètement préparée, faite trop vite, exclusivement à l'aide de l'idée, avec cette conviction insensée que tout homme abandonné à son sens propre est bon et vaut nécessairement qui que ce soit.

M. Bourget a-t-il outré sa théorie familiale? Son roman condamne-t-il à une infériorité sociale irremédiable tous ceux dont les familles ont été mal gouvernées? Les présomptions tirées des ascendants doivent-elles primer, suivant lui, tout ce que la valeur personnelle semble promettre ? On lui a reproché, en effet, de trop pencher de ce côté. Mais, chose piquante, le même recueil lui attribuait deux mois plus tard, par une plume, il est vrai, plus jeune, une position absolument inverse. Lui en faisait-on un reproche ou l'en louait-on ? Ou bien l'éloge cachait-il une ironie très fine destinée à mettre M. Bourget en contradiction avec lui-

même ? Je ne sais. Toujours est-il qu'on s'écriait : « Victor Ferrand (l'homme exemplaire) ne pense pas que les fautes d'un frère et d'une sœur rendent Jean Monneron indigne d'épouser Brigitte Ferrand. Il ne considère pas la famille, il ne considère que l'individu. On ne saurait imaginer une révolte plus évidente contre les traditions bourgeoises : cet anarchiste chrétien ne nous déplaît pas. » Ceci, osons le dire, est quelque peu puéril. Si Victor Ferrand ne se laisse pas arrêter par les tristes aventures de la famille dont sort Jean Monneron, c'est qu'il voit clairement en esprit celle que Jean Monneron va fonder. Il sait qu'elle sera tout autre, pourquoi ? Parce que le jeune homme, tout le prouve, a compris la leçon des événements, et alors ce qui était en passe de l'entraîner définitivement vers l'abîme, lui sert à monter plus haut ; car le malheur dont on n'a pas perdu l'utilité devient une grâce et une bénédiction. — Celui qui pense ainsi et agit en conséquence est bien un chrétien et un excellent chrétien, mais il n'est pas du tout un anarchiste. A ses yeux il faut deux familles, l'une avant le mariage, l'autre après, et il est souhaitable que l'une ne combatte pas et ne compromette pas l'autre. Si l'une des deux est défaillante, c'est un désordre qui se paiera. Mais enfin, si la première a manqué à sa mission, on est encore heureux, une fois le désordre réparé, de voir la seconde assurer l'avenir. Rien n'est plus simple que cette thèse, et il faut bien chercher la petite bête pour y trouver des contradictions.

Reste un point fort important. M. Paul Bourget a-t-il eu tort de mélanger la thèse sociale et la thèse religieuse? Jean Monneron, écrit le plus redoutable (1) de tous les adversaires du nouveau roman, Jean Monneron a raison quand il dit à son père, au sujet de son frère et de sa sœur : il leur fallait Dieu. Mais, ajoute-t-il, *c'est tout ce qu'il leur fallait.* Sans Dieu, ces petits-fils de paysans, jetés en dehors des cadres traditionnels, ne pouvaient se maintenir dans l'ordre social ; avec Dieu, ils l'eussent pu. Ainsi donc, la démocratie n'est pas viable sans religion ; mais quand elle a la religion, elle se passe facilement du reste.

En apparence, c'est là se faire la partie belle et se préparer une réponse facile. Que voulez-vous, dira-t-on, de plus que Dieu? — En effet, nous ne voulons rien de plus, mais nous voulons tout ce

(1) Ceux qui ont lu dans *la Quinzaine* l'article de M. Fonsegrive n'auront point de peine à le reconnaître ici.

que l'idée même de Dieu suppose, tout ce qu'elle suppose pour qu'on l'acquière, tout ce qu'elle suppose pour qu'on la possède sûrement et qu'on s'en inspire dans tous les actes importants de la vie. Si les Monneron ont oublié les traditions de famille, ils eussent, dit-on, pu ne pas oublier Dieu. Ils l'eussent pu assurément. Il ne faut cependant pas s'attendre à ce que Dieu fasse des miracles tout exprès pour la satisfaction de certains démocrates chrétiens. Il ne se donne, en général, que si on le cherche par un ensemble de moyens dont quelques-uns sont déjà réclamés par les besoins humains et naturels. Il ne demeure, d'autre part, que si, pour le retenir, on fait tout ce qu'il faut et dans la vie individuelle et dans la vie sociale.

D'abord s'acquiert-il habituellement par les seuls efforts de l'individu? La tradition n'est-elle pas une notion essentiellement chrétienne — catholique surtout? Et cette tradition ne suppose-t-elle pas avant tout des familles fortement unies? « Il crut et toute sa maison avec lui », dit l'Évangile. Les théologiens se sont toujours plu à voir, dans cette simple parole, comme un symbole abrégé du lien familial et de tout ce qu'il tient enfermé.

Le catholicisme, lui, n'est lié à aucune forme politique, c'est absolument exact. Mais est-il indépendant de toute forme sociale? Le respect du père et de la mère fait partie du Décalogue au même titre que le respect de la propriété. Aussi le catholicisme ne prêche-t-il pas plus l'individualisme que le collectivisme. L'asile qu'il offre à l'humanité entre le péril de l'un et celui de l'autre, c'est précisément le régime familial. Il ne demande ni la transmission héréditaire du pouvoir, ni la transmission héréditaire des fonctions publiques; mais il recommande, il prescrit la transmission aussi facilitée que possible de la foi par le baptême, par l'éducation, par l'amour du foyer, par l'indissolubilité du mariage, par le souci enfin de tout ce qui peut diminuer le danger de la dissémination, de l'émiettement et finalement du déclassement même.

Or, la thèse de *l'Étape* est que la famille ne s'improvise pas, et qu'une fois formée, elle implique, dans ses évolutions nécessaires ou permises, la continuité d'une tradition. La tradition exclurait-elle par hasard l'évolution? Loin de là. Elle la facilite et la régularise. Les accidents de cette évolution, autrement dit les épreuves et les douleurs de ceux qui s'adaptent péniblement à un milieu nouveau pour eux, peuvent être utiles et fertiles; mais ils ne le

sont pas toujours et quand même, car ils peuvent être désastreux. Il faut donc que ces souffrances soient comprises par celui qui en a pâti et qu'elles soutiennent en lui la résolution de faire mieux. C'est le cas de Jean Monneron. *Non perdidit utilitatem calamitatis.* Mais que d'autres qui, ayant perdu cette utilité, ont perdu tout en même temps qu'elle! Le discours final, tant soit peu raillé par certains critiques, de Victor Ferrand ne veut pas dire autre chose, à nos yeux du moins.

La calamité n'en est pas moins là, exerçant ses ravages, et nous la connaissons très exactement : c'est la précipitation de ces mouvements indisciplinés par lesquels tant d'individus montent de milieu en milieu, seuls, sans lest, sans autres traditions que celles des utopistes ou tout au plus des idéologues. Ils montent? Oui, assurément; mais ils descendent aussi par la suite, ils dévient, ils « gauchissent » de plus en plus dans ces régions qu'on appelle un art corrupteur, une finance frauduleuse, une philosophie négative, une politique sectaire. Quand l'ouvrier abandonne son foyer pour le cabaret, comme leurs enfants abandonnent, ainsi qu'eux, la maison pour les séjours plus élégants du vice à la mode, qu'est-il offert aux uns et aux autres? La critique, l'absence de tous préjugés, le détachement de toute cause n'offrant pas un moyen prompt d'« arriver », le divorce enfin, présenté comme « institution fondamentale », le divorce d'avec tout ce qui avait la prétention d'être stable et traditionnel! Félicitons-nous de voir une œuvre aussi remarquable que *l'Étape* se mettre en travers de cette barbarie. L'apparition et le succès d'un si beau livre est un signe éclatant de la vitalité de nos doctrines et de leur perpétuel rajeunissement.

Henri JOLY.

L'ASSOCIATION CATHOLIQUE
DE LA JEUNESSE FRANÇAISE
HISTOIRE — ORGANISATION — RÉSULTATS (1)

Mesdames et Messieurs,

Avant de vous donner connaissance du rapport qu'un ami souffrant (2) m'a prié de revoir et de lire à sa place, s'il m'était permis de jeter un coup d'œil sur le programme des travaux du Congrès, je crois que je vous ferais dès le premier moment saisir l'importance de notre association, le concours efficace qu'elle prête aux œuvres qui s'occupent des questions sociales, le rôle qu'elle entend jouer vis-à-vis d'elles, en même temps la diversité des milieux où son influence s'exerce.

M. le vicomte de Gibon est un des nôtres : il n'a pas pu lire lui-même son rapport sur les Associations agricoles de Normandie et leur influence sociale, mais Rollin, un des nôtres encore, que vous avez chargé d'assurer à ce Congrès le service du secrétariat, vous l'a fait connaître à sa place.

M. Hébrard, l'ami Hébrard, dirai-je, car il ne me pardonnerait pas de le traiter en *monsieur*, qui se fit applaudir le soir du même jour, est si bien des nôtres que notre groupe de Paris, notre École de conférenciers ne marcheraient pas sans lui : il les préside : c'est ce qui lui a permis de préciser en connaissance de cause les rapports de la jeunesse universitaire et de la jeunesse ouvrière.

Et Montier de Rouen, Decroix de Lille, Gallet de Vendée, Rollin de Paris, ne sont-ils pas des nôtres? Ne vous ont-ils pas déjà fait entrevoir le rôle de notre association dans la création, dans la direction des cercles d'Études sociales dans les campagnes et dans les villes?

Aujourd'hui vous deviez entendre Rouillé d'Orfeuil, je le remplace; c'est dire si vous perdez ! mais vous vous rattraperez demain. Vous entendrez en effet le baron Henri Dard, un des nôtres, bien

(1) Rapport présenté le 11 juin 1902, au Congrès de la Société d'Économie sociale.

(2) M. le comte Rouillé d'Orfeuil.

qu'il soit député ; et quand il vous aura dit comment fonctionne dans le Pas-de-Calais le groupe départemental de notre association, je ne doute pas que de plusieurs départements on nous demande le secret de réussir aussi bien.

Voilà déjà bien des noms ! il semblerait que je parle au sein de l'un de nos groupes, mais je n'ai pas tout dit : Il est un des membres de notre association qui mérite une place à part; aussi bien vous lui avez donné la première à ce Congrès. M. René Bazin est un des nôtres et j'aurais été heureux de pouvoir le remercier publiquement de l'honneur que sa présidence fait rejaillir sur nous et du dévouement qu'il n'a cessé de nous prodiguer en toute circonstance. N'a-t-il pas présidé notre dernier Congrès de Tours? N'a-t-il pas présidé la séance solennelle d'Angers? Et l'autre jour, en s'excusant de ne pouvoir prendre place à notre Conseil fédéral, n'a-t-il pas témoigné dans une lettre qui nous a profondément touchés — sans nous surprendre — qu'il partageait les regrets que nous causait son absence. « J'aime de plus en plus l'Association », disait-il en propres termes, *l'Association*, sans autre qualificatif! mais quel qualificatif vaudrait la précision de ce sous-entendu? A ceux qui l'ignoreraient je dirai que M. René Bazin est un des membres les plus actifs, les plus zélés de notre association : son beau-frère M. Hervé-Bazin avait fondé le groupe d'Angers, lui-même en est aujourd'hui le directeur éminent. Il n'est pas seulement un de ces membres d'honneur qui passent dans une œuvre sans la connaître et planent en quelque sorte au-dessus, ni de ceux qui se bornent à l'encourager d'une aide morale ou pécuniaire, ou qui lui prêtent l'appui, souvent bien inefficace d'un patronage éminemment protecteur, non : il est des nôtres par la tête et par le cœur!

Je remercierai donc les organisateurs de ce Congrès de nous avoir fait la part aussi large : c'est un honneur dont nous demeurons confus et reconnaissants.

Je les remercierai tout particulièrement d'avoir compris, d'avoir manifesté qu'il convenait, dans un Congrès sur le *rôle social de la jeunesse*, de réserver une place à l'étude de l'Association catholique de la Jeunesse française et qu'il ne serait pas indifférent de résumer son histoire, de caractériser sa fonction, de publier les résultats qu'elle obtient.

Nous saisissons avec empressement l'occasion qu'ils nous ont offerte de rendre à la mémoire de Le Play un hommage public. La

sincérité de cet hommage apparaîtra clairement s'il m'est donné de dégager encore avec assez de netteté la personnalité de notre association en indiquant :

Ses origines *sociales;* son but et ses fonctions *sociales;* le côté *social* de son organisation; le caractère *social* des règles qu'elle s'est à elle-même imposées. Cela fait, sans qu'il soit besoin de conclure, vous aurez constaté *la réalité de l'action sociale* qu'elle exerce.

I. — Origines sociales. Historique.

L'Association catholique de la Jeunesse française est sociale jusque dans ses origines : elle est sortie d'une œuvre sociale : *l'Œuvre des cercles catholiques d'ouvriers*. Patronnée par la haute autorité de M. le comte de Mun, elle a eu, pour premiers adhérents, l'élite des jeunes qui s'intéressaient aux cercles d'ouvriers. En contact avec le peuple, ces jeunes avaient bien vite compris que quelque chose est brisé dans l'organisme social depuis que sont détruits les intermédiaires entre l'individu et l'État, depuis que sont sapés, dans les atteintes portées contre la famille, les fondements mêmes de l'édifice social, que le devoir de chacun est de rétablir l'équilibre disparu, de ramener l'harmonie en déroute. Ozanam avait montré le chemin, tracé le premier la route, les étudiants suisses venaient de se mettre à la besogne; il fallait élargir la voie, généraliser. On le fit.

Mais comment le fit-on ? Les fondateurs de notre association n'étaient ni des philosophes, ni des poètes, ni des politiciens, du moins ils n'étaient tout cela que dans la mesure utile : ils ne commencèrent point par jeter dans l'espace des cris aussi retentissants que vagues, par prêcher dans le désert une doctrine qu'ils n'avaient pas encore achevé de préciser : ils pensaient qu'avant de sonner la charge il faut avoir des escadrons et que pour les commander il faut soi-même avoir réfléchi.

Leur première tâche, en travaillant eux-mêmes, fut de lever des troupes, de les instruire, de les discipliner. De l'éparpillement où s'émiettaient tant de bonnes volontés, où se perdaient tant de forces, où se contrariaient tant d'éléments de succès, ils firent surgir *le syndicat des jeunes énergies* et comme le mot syndicat — qui ne s'entend que des groupements professionnels — leur paraissait trop étroit pour comprendre toutes les manifestations que leur activité

débordante entendait embrasser, ils l'appelèrent, en dépit de la loi pénale : *l'Association.*

L'œuvre s'est fondée ; elle s'est étendue en largeur, en profondeur, lentement mais sûrement, sans précipitation, sans arrêt, sans à-coup. A mesure qu'elle s'affermissait, elle voyait son but se préciser et les moyens d'action se multiplier sans nuire à l'harmonie. On peut même dire qu'elle n'a jamais connu ces tâtonnements douloureux, ces crises, qui font parfois douter de l'utilité d'une œuvre ou de sa vitalité : comme un être vivant qui vient au monde avec tous ses organes, elle est entrée dans la vie toute formée. Elle grandit : pour porter sur elle un jugement définitif, il faut attendre son plein épanouissement.

En quelques mots, voici les principaux actes qui marquent dans sa vie :

Fondée en 1887, il y a bientôt 16 ans, l'œuvre naissante réunit à son premier Congrès, tenu à Angers, béni par Mgr Freppel, les délégués de trente groupes de jeunesse.

En juin 1889, un deuxième Congrès se tenait à Paris, sous la présidence du cardinal Richard.

En 1891, que de choses ! En avril, Mgr Foulon préside une assemblée où soixante-dix groupes s'étaient fait représenter ; en juin l'Association organise, à l'occasion du troisième centenaire de Saint-Louis de Gonzague, des fêtes à Notre-Dame : elles réunissent 8.000 jeunes gens ; en septembre a lieu le mémorable pèlerinage à Rome : il valut à notre drapeau l'honneur de recevoir un baiser des lèvres de Léon XIII, alors que, pour la première fois depuis l'évacuation de Rome par les troupes françaises, nos trois couleurs franchissaient le seuil du Vatican.

En 1892, nous nous retrouvons en plein Sud-Est, à Grenoble, sous la présidence de Mgr Fava.

En 1893, assemblée générale à Paris où s'est arrêtée la constitution actuelle de l'association. Ici laissez-moi rendre hommage à la sagesse des fondateurs. La constitution, les statuts, de quelque nom que vous appeliez la règle que l'Association s'impose, avant que d'être écrite fut pendant six années pratiquée : elle subit l'épreuve du temps, elle ne fut acceptée que parce que l'on avait constaté qu'elle était simple, rationnelle et que les circonstances en quelque sorte avaient démontré qu'elle répondait aux besoins des hommes et du milieu. Depuis on pourra bien modifier çà et là

quelque détail, la constitution survit et les années qui viennent lui apportent ce prestige et cette force que les institutions n'acquièrent qu'en vieillissant.

En 1896, Congrès et pèlerinage à Reims auxquels prennent part plus de 2.000 jeunes gens.

En octobre 1897, Congrès de Tours, un des plus importants : l'assemblée émet le vœu, réalisé depuis, que l'Association prenne part à toute action publique en faveur des intérêts religieux et sociaux du pays. Notez en passant le procédé : un simple désir exprimé dans un de nos Congrès et partout on se met à l'œuvre : la semence est fragile, mais le terrain fertile.

En 1898, Congrès de Besançon auquel assistent plusieurs évêques, où M. de Mun, où M. Brunetière prennent la parole dans des séances d'une grande solennité. — Avez-vous remarqué que M. Brunetière semble choisir nos grandes assemblées de jeunesse catholique pour y faire des déclarations importantes qui marquent comme les étapes successives du chemin qu'ont fait ses propres convictions? Ah ! si je pouvais citer la lettre qu'il nous écrivait il y a quelques semaines et que les journaux ont publiée. Vous verriez ce qu'il pense de nous.

Enfin, en mai 1899, Congrès de Lyon : ce n'est plus un Congrès d'organisation, mais *d'action*. Son Éminence le cardinal Coullié accepte la présidence d'honneur ; M. de Mun préside ses séances, quarante cardinaux, archevêques et évêques, les recteurs des cinq Universités catholiques, l'alliance des maisons d'éducation patronnent le Congrès que le Saint-Père daigne approuver dans une lettre élogieuse à Son Éminence le Cardinal de Lyon. L'Assemblée s'occupe de la *Liberté d'Enseignement*, précise le rôle que la Jeunesse doit jouer à son égard. Si le mouvement en faveur de la liberté d'enseignement n'a pas donné tout ce qu'on en pouvait espérer, est-ce la faute de la jeunesse (1) ?

Je vous dirai tout à l'heure, en revenant sur la décision prise à cet égard par notre dernier conseil fédéral, comment nous entendons développer encore notre *action sociale* (2).

(1) Les travaux de ce Congrès ont été réunis en un volume que nos groupes peuvent se procurer à notre secrétariat.

(2) L'Association après avoir organisé des groupes dans toutes les régions avait consacré certains congrès généraux à l'étude des questions sociales : tels ceux de Besançon, de Lyon... Elle s'est remise pendant quelques années à développer, à fortifier l'organisation, ses congrès ne réservaient aux questions sociales qu'une

Ce simple aperçu historique vous permet d'entrevoir le but que l'Association cherche à atteindre, la fonction qu'elle entend remplir; il importe d'insister.

II. — But de l'association.

Le but de l'Association, c'est de réaliser, dans un groupement unique, *la Fédération de toutes les forces catholiques jeunes*, et cela, nos fondateurs ne l'ont désiré, ni pour des raisons confessionnelles, ni pour des motifs politiques, mais dans un intérêt exclusivement *social*. Leur idéal, leur idéal commun, a été d'offrir aux jeunes hommes un milieu dans lequel, à l'abri des enveloppements de l'égoïsme, ils puissent s'entraîner à coordonner des efforts individuels pour les mettre au service de la collectivité. Leur programme a été de faire dans tout ordre d'idées *ce qu'il fallait* pour réaliser cet idéal et de le faire *ensemble*, car il faut beaucoup de discipline pour introduire l'unité d'action dans une société qui depuis un siècle n'a connu que l'individualisme sous toutes ses formes.

Comment ont-ils réalisé ce programme? En fondant une organisation capable de rayonner sur toute la France, d'atteindre tous les groupes de jeunesse, de les affilier sans néanmoins se les soumettre: leur association est une vaste *Fédération de groupes autonomes*.

Fédération, autonomie, n'y a-t-il pas là deux termes contradictoires? Non. Et c'est la force de notre association que d'avoir pu concilier deux réalités que certains esprits voudraient présenter comme inconciliables, et d'avoir fait de deux forces soi-disant contraires une force combinée qu'elle applique au même mouvement.

L'*autonomie des groupes* est complète : libres de ne pas se fédérer, une fois fédérés les groupes sont libres de s'organiser comme ils l'entendent, de s'occuper de ce qui les intéresse, de le faire de la manière qu'il leur plaît : l'Association ne leur impose aucune obligation particulière, n'exerce vis-à-vis d'eux aucune contrainte; leur adhésion à ses statuts n'implique aucune dépendance, aucune sujétion. *Que la jeunesse demeure, mais qu'elle agisse* au sein des groupes particuliers : tel est le mot d'ordre. L'Association y tient

partie de leurs séances. Maintenant elle reprend sur des bases plus larges, plus solides, l'œuvre sociale un moment sacrifiée au travail indispensable de l'organisation. A côté des congrès généraux, régionaux et départementaux, elle aura chaque année, comme autrefois, un Congrès social, dont toutes les séances seront réservées à l'étude d'une question sociale.

à ce point qu'elle encourage de tout son pouvoir les groupes d'une même ville à former entre eux un noyau bien résistant, les groupes des villes et des campagnes à s'unir dans le même département, dans le même diocèse, à constituer suivant les tendances, selon les intérêts, des unions régionales, provinciales pleinement autonomes. Nous en avons plusieurs; elles ont leur organisation particulière, leurs règles, leur bulletin spécial. Faut-il citer dans le Nord la Fédération des jeunes catholiques du Nord et du Pas-de-Calais? dans l'Est l'Union de Bourgogne et de Franche-Comté? Faut-il rappeler l'Union du Midi dont les deux bulletins de Tarbes et de Toulouse viennent de se fondre dans l'*Écho des Œuvres sociales du Sud-Ouest*, l'Union régionale de l'Ouest qui a pu cette année, dans une fédération surtout rurale, donner 636 conférences — l'*Écho régional de l'Ouest* a publié sa statistique dans le numéro de février 1902. — Dans la grande association qui rayonne sur tous les groupes, il est bon qu'il y ait des groupements plus restreints, — on y goûte le charme d'une intimité plus complète (1).

C'est cette tendance à décentraliser qui lui permet de s'étendre à tant de groupes, de pénétrer dans tant de milieux, de rassembler tant d'éléments divers : elle comprend des groupes de collège et des groupes d'étudiants, des groupes d'employés et d'industriels, des groupes de paysans. Citadins et ruraux, hommes du peuple et bourgeois chez elle sont sur le pied de l'égalité la plus parfaite.

Mais il ne faut pas que les groupes locaux soient des cercles fermés où les jeunes, se repliant sur eux-mêmes, oublieux des voisins, perdant de vue les rapports nécessaires qui existent entre les enfants d'une même patrie, entretiennent ainsi les germes d'égoïsme qui lèvent toujours en nous.

La *Fédération* intervient alors : elle ne supprime ni la libre initiative, ni l'indépendance, — elle supprime l'*isolement*. Elle apprend aux plus isolés qu'ils peuvent espérer le secours du voisin; à ceux qui jouissent de ressources intellectuelles et morales

(1) Le but que l'Association veut atteindre est de posséder dans chaque département une union départementale fortement constituée, avec des groupes dans toutes les villes, des correspondants dans toutes les communes où l'on ne peut fonder de groupes.

Mais ces unions départementales seraient fédérées en unions régionales ayant chaque année leurs assemblées, publiant sur les œuvres sociales un bulletin important dans lequel les études sociales proprement dites seraient traitées au point de vue local et qui réserverait à la chronique une large place. Cet idéal n'est pas encore atteint partout, mais sa réalisation paraît prochaine.

plus grandes, à ceux à qui une organisation plus heureuse a donné quelque avance, elle rappelle qu'il ne leur est pas permis de se désintéresser du sort des autres. N'ont-ils pas les mêmes droits à la lumière, à la vérité? N'ont-ils pas le même devoir de propager la vérité qu'ils ont comprise et d'éclairer le chemin pour les autres?

Quand on l'envisage dans son ensemble et d'un peu haut, elle apparaît comme un lien purement moral qui rattache les individus et les groupes, qui les maintient en contact permanent, en communication constante. Elle met au profit de tous l'aide et l'expérience de chacun, au profit de chacun l'enthousiasme entraînant de tous. A côté des intérêts de la province, elle montre les intérêts de la nation entière, et plus haut ceux de la chrétienté.

Le lien est si peu matériel, les obligations sont si réduites, qu'on serait tenté de croire que l'union doive être exclusivement théorique et le résultat purement illusoire. Il n'en est rien : notre fédération est forte et puissamment organisée.

Elle est forte parce qu'elle ne comprend que des hommes dont les croyances identiques déterminent les volontés vers un idéal commun, parce que tous ses membres ont de la morale le même respect, de la vie le même sens, du peuple le même souci; parce que, non contents d'être unis dans la lutte ici-bas, ils sont unis encore en l'au-delà.

Elle est forte parce que rien d'important ne vient la diviser : ses membres partent du même endroit; ils ont pour objectif le même point d'arrivée. Sur quoi discuteraient-ils? Sur la route à prendre? Même pas : ils dressent leur itinéraire ensemble puisqu'ils entendent voyager de conserve. Alors?... Il reste seulement que certains voudraient marcher plus vite pour être rendus plus tôt, tandis que d'autres, au détour du chemin, désireux de contempler encore les horizons connus, heureux d'évoquer un moment le souvenir des âges disparus, demandent à s'attarder sur la route, en poètes... sans trop songer que la nuit tombe... On les attend, puis on les quitte, on revient sur ses pas, on fait signe... on se rejoint toujours à l'étape, et comme ils ont fait perdre un peu de temps, les poètes, ce sont eux le lendemain, sans qu'on ait à le dire, qui sonnent la diane de la seconde étape.

L'union, l'*union intime*, c'est là tout le secret de notre force; celui de notre succès c'est l'*organisation*. J'y viendrai tout à l'heure. Pour l'instant voyons la fonction de notre Association. Elle est triple.

III. — Fonctions de l'association.

Comme un bureau téléphonique qui met en relation tous les bureaux de province, l'Association agit entre les différents groupes comme un organe d'information, de centralisation, de transmission. On l'interroge, elle répond; elle questionne, elle apprend ce qu'elle voulait savoir. Dans cette première fonction elle est pour les groupes affiliés et pour tous ceux qui en font partie comme une *agence générale de renseignements* — mais une agence qui ne dit jamais que ce qu'elle sait et qui n'est pas intéressée à dire autre chose. On voit les services qu'à ce seul point de vue elle est appelée à rendre et qu'elle rend en effet. A l'inverse il paraît impossible qu'elle fasse courir à l'autonomie des groupes le moindre danger : si l'on ne veut plus parler, si l'on ne veut plus entendre, on coupe la communication et tout est dit.

Mais elle est autre chose encore : elle est l'œuvre où s'entretient, où se précise, où *se discipline le dévouement à la cause sociale.*

Il y a beaucoup de jeunes catholiques en France qui s'occupent du peuple; il y en a davantage qui s'en désintéressent et ce sont souvent ceux dont l'existence est la plus large, dont les loisirs sont les plus nombreux. Allons à eux, faisons leur connaissance, apprenons-leur ce que nous sommes, ce que nous voulons — ils le voudront avec nous.

Pour ceux qui travaillent déjà, tâchons donc qu'ils comprennent qu'ils travailleront mieux avec nous. Combien parmi eux se fatiguent parce qu'ils sont isolés? Livrés à eux-mêmes ils cherchent péniblement leur voie, ils font, à leurs propres dépens, l'expérience des difficultés auxquelles se heurte leur bonne volonté : l'énergie s'épuise, le courage faiblit, l'œuvre végète. Dans nos réunions locales, dans nos assemblées régionales, dans nos congrès généraux nous nous retrouvons, nous apprenons à nous connaître, à nous apprécier. Nous nous prêtons un mutuel secours. A côté de l'appui matériel que procure le renseignement d'un homme bien informé, nous trouvons l'aide morale, l'exemple qui encourage, l'émulation qui excite; le succès du voisin nous entraîne à sa suite; combien de préjugés tombent! Si vous saviez la force que nous prenons au contact les uns des autres! Il semble que Dieu bénisse le travail fait en commun à l'égal de la prière commune.

Enfin, et c'est la troisième raison d'être de notre Association, pour maintenir un même esprit social au sein des groupes, par des études communes, nous nous proposons d'affermir en nous-mêmes, de propager autour de nous *la connaissance de la vraie doctrine sociale catholique.*

Comme son rôle grandit! Par des sujets proposés à l'étude commune, par des enquêtes, par des concours, par un contact avec les groupes qu'elle cherche à rendre plus fréquent, l'Association oriente les recherches et centralise le travail.

La méthode, la doctrine, les études communes, voilà sur quoi elle insiste. Car c'est par là qu'elle réalise l'unité morale de l'œuvre. La décision récente prise par notre Conseil fédéral, très significative, mérite à cet égard d'être signalée. Désormais, chaque année, à l'un de nos congrès une question sociale sera traitée, approfondie, et pour qu'on puisse l'étudier bien à fond, le sujet sera proposé une année à l'avance : les groupes adresseront leurs mémoires à la Commission des études dans un délai qui permette au rapporteur de les lire. Celui-ci en résumera les traits essentiels et la discussion qui s'ouvrira, publique, ne se bornera pas à des observations de détail; elle pourra se développer à l'aise, car notre ordre du jour ne comprendra qu'un article. Ce congrès annuel, pour bien préciser son rôle, on l'appellera le *Congrès social.*

Paroles en l'air? Non pas. La résolution prise, la Commission des Études s'est réunie pour faire un premier choix ; le lendemain le Conseil fédéral se prononçait en faveur de la question *des Syndicats.* Voici comment on l'a posée.

1° En fait quel est l'état de la question syndicale dans les milieux où nous avons des groupes? Importance, nombre des syndicats, variétés, rôle qu'ils jouent, forme qui réussit.

2° Quel est le rôle actuel de la jeunesse dans le mouvement des syndicats ? En a-t-elle fondé? développé? agit-elle?

3° Que devrait-elle faire ? Par quels moyens pourrait-elle réussir?

4° Imperfections, lacunes de la législation en vigueur, améliorations désirables, moyens de les réaliser.

Nous n'aurons de la question sociale envisagé qu'un point de vue, étudié qu'un problème. Mais au moins, cela nous l'aurons fait.

Si l'on réalisait seulement un progrès social, si l'on obtenait seulement une réforme utile chaque année (1)!

(1) Le programme officiel paraîtra dans la *Revue*; il sera adressé à ceux qui en

IV. — Organisation de l'association.

Passons, si vous le voulez, à l'organisation de notre association et à l'étude des règles qu'elle s'est tracées. C'est là que vous allez voir sa souplesse et sa force.

En entrant dans l'Association, comme pour matérialiser le rapport qui fait d'eux désormais les parties d'un même tout, nos groupes signent un engagement : ils s'obligent à réserver dans leurs travaux une part à la *prière*, une part à l'*étude*, une part à l'*action*.

Ce triple devoir n'est d'ailleurs pas autrement précisé — ni dans

feront la demande au secrétariat, 76, rue des Saints-Pères. Le congrès aura lieu sans doute en juin 1903, probablement à Besançon.

Au moment où vont paraitre ces lignes, la *Croix* publie l'avis que le *Sillon* se propose d'organiser à Tours, en février 1903, un congrès des *Cercles d'études* et qu'il inscrit au programme la question des *Syndicats*. Le même communiqué ajoute que ce congrès s'occupera aussi probablement d'un projet de fédération des *Instituts populaires*.

Si c'est une fédération des Instituts populaires que l'on projette, comment parle-t-on de la faire à un congrès des Cercles d'études ? Si c'est une fédération des cercles d'études que l'on désire, pourquoi l'appelle-t-on fédération des Instituts populaires ?

Dans l'incertitude où l'on nous laisse, attendant des renseignements plus précis, nous nous garderons de critiquer le *Sillon*. — Nous nous étonnerons seulement qu'il songe à créer, pour les groupes de jeunesse qui s'occupent d'études et d'action sociales, une fédération nouvelle qui, quelque nom qu'on lui donne, quelque habileté que l'on mette à en obtenir un organisme distinct, fera nécessairement double emploi avec la fédération qui, depuis quinze ans, existe et qui, au prix d'efforts soutenus arrive aujourd'hui à rayonner sur toute la France. Il nous semble que c'est gravement compromettre l'œuvre d'union que depuis longtemps nous travaillons à réaliser et que les circonstances présentes rendent plus nécessaire. Nous espérons que le *Sillon* comprendra que le germe de division qu'il sèmerait, arrêterait l'admirable élan de la jeunesse : nous lui demandons de bien réfléchir avant de prendre une décision que nous considérons comme très grave à cause des conséquences qu'elle engendrera nécessairement.

Nous lui demanderons aussi de vouloir bien, à l'avenir, ne pas prendre pour sujet de ses congrès les questions que nous-mêmes aurons d'avance choisies et annoncées pour nos congrès sociaux qui sont aussi des congrès nationaux de cercles d'études. — Nous avions, dès notre conseil fédéral, décidé de traiter en 1903, dans notre Congrès social, la *Question syndicale* : nous l'avions annoncé dans notre revue, dans nos bulletins régionaux, nous l'avions signalé à l'attention du public, dans le rapport ci-dessus, le 11 juin 1902, au Congrès d'Economie sociale ; le *Sillon* ne l'ignorait pas : il dit qu'il traitera cette question en février, quelques mois avant nous. Décidé avant le sien, notre Congrès apparaîtra comme une redite maladroite, comme une imitation tardive — alors que ce serait plutôt l'inverse. Il était si facile de trouver pour ce Congrès, auquel les Cercles d'études de nos groupes comptaient se rendre nombreux, une question différente de celle que nous avions antérieurement choisie ! Deux Congrès de jeunesse sur des questions sociales distinctes se seraient prêté un mutuel appui ; ils risquent de se nuire mutuellement. En fait l'initiative malheureuse du *Sillon* nous mettra peut-être dans la nécessité de supprimer le nôtre, ou de changer la date, ou de prendre un autre sujet. C'est un contretemps que l'on pouvait prévoir, que l'on devait éviter.

son étendue, ni dans son mode d'exécution. Comment s'en acquittera-t-on? Chacun demeure libre.

Mais il est une manière plus *sociale* en quelque sorte de l'accomplir, et l'Association est heureuse de constater qu'elle est très généralement préférée.

Piété. — C'est ainsi que pour la piété, bien que l'on ait le choix d'adopter telle ou telle pratique pieuse, nous voyons que nos groupes ne l'entendent pas d'un acte de piété personnel, tel que serait la récitation individuelle par chacun des affiliés d'une prière dont le texte même serait commun; elle consiste principalement dans un acte collectif, dans une manifestation commune et extérieure, souvent dans un témoignage public de la croyance : c'est en général une protestation contre le respect humain : retraite, messe mensuelle, concours apporté à une solennité religieuse, à des processions, à des pèlerinages, notre piété tend à développer la foi agissante, celle qui se traduit par des œuvres. Lorsque l'année dernière l'Union régionale de l'Ouest coopérait au congrès eucharistique d'Angers, elle jetait les bases d'un plan d'action bien caractérisé, puisque dans ses séances de travail elle étudiait les moyens les plus capables de faire pénétrer les idées chrétiennes dans les milieux populaires, notamment dans les patronages. C'était de l'action au premier chef, mais cette action religieuse, c'est en quelque sorte la prière publique de notre Association.

Pour nous rappeler ce devoir, pour nous aider à le bien accomplir, en même temps pour nous garantir contre toute erreur de doctrine ou contre toute fausse interprétation, chacun de nos groupes s'assure le concours d'un aumônier. Inutile de dire que ce choix est absolument libre. Inutile de préciser que l'aumônier conseille et ne commande pas. Son autorité est d'autant plus grande qu'elle est purement religieuse et morale. Le conseil a d'autant plus de poids qu'on sait que c'est l'avis d'un prêtre et pas seulement celui d'un chef.

Études. — L'Étude revêt aussi les formes les plus diverses et chacun peut choisir : dans certains groupes de collège, dans certaines conférences d'étudiants on voit encore traiter des questions historiques, littéraires, scientifiques; même là, le plus souvent, le travail est présenté de manière à dégager le rôle social de l'Histoire, de la Littérature ou de l'Art, à fournir les matériaux d'une étude plus proprement sociale.

Mais dans les groupes où les lettrés sont en minorité et c'est le plus grand nombre, dans ceux où pas un lettré ne figure, et ils sont légion, quel est l'objet de l'étude? Feuilletez les comptes rendus des travaux de nos groupes d'ouvriers agricoles ou industriels. Partout la question sociale est à l'ordre du jour : sous forme d'étude théorique, critique, sous forme d'enquêtes, toujours la même préoccupation se manifeste: combattre les préjugés, dissiper les malentendus, éclairer l'opinion, préparer par tous les moyens la réforme sociale. Nos congrès sociaux centraliseront ces efforts, les conduiront avec plus de méthode. Peut-être même quand la politique d'affaires remplacera la politique de parti, notre travail pourra servir pour réaliser la réforme législative.

Action. — Pour tous nos groupes l'action est obligatoire au même titre que l'étude. Comment dévoiler tout ce que ce mot « action » cache de zèle, de dévoûment, de tentatives désintéressées, d'abnégation! Cercles catholiques, cercles d'études, patronages, conférences de Saint-Vincent de Paul, catéchismes, bureaux de placement, secrétariats du peuple, instituts populaires, caisses de secours, syndicats, mutualités, banques populaires, le nom importe peu, pourvu que l'œuvre existe. Tout ce qui tend à rendre le peuple meilleur et plus heureux, c'est de l'action sociale. Et cela nous suffit.

Vous croyez tout savoir maintenant, et de fait vous savez l'essentiel : vous savez ce que nous sommes et ce que nous faisons.

Mais comment s'établissent en pratique ces relations de groupe à groupe, quels sont les principaux rouages dont l'ensemble constitue proprement la machine? le mouvement d'où vient-il? Quel est le grand ressort?

Le grand ressort, c'est l'idée chrétienne, elle est au dedans de chacun de nous. Mais elle trouve sa formule pratique dans le sein de l'Assemblée tout entière : le Pouvoir réside dans la Nation; il appartient chez nous à tous les groupes à chacun en proportion de son importance numérique.

Tous les ans, en effet, se réunit ce que nous appelons le *Conseil Fédéral :* il se compose des délégués de chacun des groupes affiliés. C'est le conseil fédéral, émanation directe des groupes, qui décide de tout ce qui intéresse l'Association; c'est lui qui affilie les groupes qui, au cours de l'année, en ont fait la demande et dont l'affiliation n'a été prononcée par le comité général qu'à titre provisoire; c'est lui qui prend arti sur les projets de réforme intérieure; c'est lui

qui imprime à l'Association la direction qu'elle veut avoir; c'est lui qui décide de ce qu'il faudra faire au cours de l'exercice suivant et qui, lorsqu'une question n'est pas mûre, la met à l'étude pour pouvoir statuer en connaissance de cause un peu plus tard.

Et puis, au moment de se dissoudre, il nomme une commission permanente chargée de le représenter jusqu'à la prochaine session, d'exécuter les résolutions prises, d'assurer le fonctionnement des services généraux, d'agir au mieux des intérêts de tous. Le conseil fédéral se survit dans le Comité général. C'est on ne peut plus simple.

Le *Comité général*, il est juste de le reconnaître, est chargé d'un très lourd service : tenu de répondre aux demandes de tous ceux qui, ne faisant pas partie de l'Association, sollicitent néanmoins son concours pour une œuvre sociale, tenu de garder des relations suivies avec tous les groupes — ils ne sont pas moins de 390 représentant un total de 18.000 membres — de les visiter, de correspondre avec eux, de leur rendre les mille petits services que la Province a coutume de demander à Paris, chargé enfin des services généraux, il ne suffirait pas à la besogne sans les *membres adjoints* qu'il lui est permis de s'associer.

Ceux-ci, sans qualité officielle d'ailleurs, collaborent à l'œuvre commune, participent en fait à la direction et, sans avoir la responsabilité, partagent souvent les honneurs : le fait que l'on m'ait choisi pour vous faire aujourd'hui ce rapport en est une preuve ; il témoigne en même temps de la confiance que l'on veut bien accorder à de simples adjoints.

Cette confiance, les adjoints tâchent de la justifier, ils se mettent à toutes les besognes et comme ils ont fait lentement leur apprentissage, lorsqu'un des membres du bureau se retire, celui qui le remplace est en général tout désigné : avant d'avoir le titre, il remplissait la fonction. Pas de crise ministérielle à craindre, pas de coup d'état à redouter. Si j'avais des loisirs, je vous dirais que, parmi ces derniers, certains sont spécialement chargés de correspondre avec les groupes des diverses régions. Ce sont les *secrétaires de zone*, mais je ne puis insister (1).

(1) Les secrétaires de zone sont d'ordinaire choisis parmi les membres du Comité général qui ont des attaches et des relations personnelles dans la région dont ils deviennent les correspondants : ils y passent en général leurs vacances, y retournent fréquemment, il leur est plus facile de se bien renseigner; on s'adresse aussi plus volontiers à eux parce qu'on les connaît davantage. Toutes

V. — Réalité de l'action sociale.

Pour préciser la nature des services rendus, leur nombre, leur importance, pour dégager la réalité de notre action sociale, je me contenterai d'indiquer la fonction propre des commissions entre lesquelles, au sein du comité général, le travail se répartit.

La *Commission de la revue* a fort à faire : elle publie la *Revue de l'Association catholique de la Jeunesse française*. Cet organe mensuel donne des articles de fond, mais réserve en même temps une part importante à la chronique : elle sert de bulletin aux groupes et unions de groupes qui n'ont pas d'organe spécial. Elle rend compte de nos congrès. Elle propose les sujets de concours, publie les résultats, centralise tout ce qui peut intéresser la généralité des groupes.

La *Commission juridique* est chargée d'étudier toutes les questions de droit que nos groupes, pour eux ou pour leurs membres, posent à notre comité; consultations individuelles, consultations ayant une portée générale, modifications à apporter aux statuts de sociétés de toutes sortes. La loi récente sur les associations a provoqué de nombreuses demandes. Faut-il se déclarer ? Avantages, inconvénients de la déclaration. C'est souvent délicat. Demandez à notre ami Georges Piot qui a centralisé cette année les questions de cet ordre et dû répondre à toutes. On l'a bien un peu aidé.

La *Commission des études* vous est connue. Elle prépare nos congrès, nos concours, elle facilite le travail de tous en fournissant les renseignements de toute nature que demandent les conférenciers et les directeurs d'œuvres. Devancée par certains de nos groupes de province qui ont dressé pour leurs adhérents la liste des ouvrages élémentaires ou fondamentaux qui traitent de la question sociale, elle va s'attacher à compléter leur travail. Elle fait déjà suivre d'une notice bibliographique le texte des sujets mis à l'étude, c'est un progrès. On lui a demandé de signaler de préférence des ouvrages à bon marché, nos groupes ouvriers, citadins, ruraux, ne pouvant allouer à leur bibliothécaire un bien large crédit. Ce point de vue pratique méritait d'être signalé : on tiendra compte de cette indication.

les communications intéressant la région, toutes les questions qui ne sont pas du ressort nécessaire d'un des services de l'Association doivent leur être adressée.

Une *Ecole de conférenciers* est le complément naturel, indispensable de notre commission d'études. Elle existait, mais nous avons profité de ce que le groupe de Paris se réorganisait cette année sur de nouvelles bases, pour donner à ce service une impulsion nouvelle. On saisit le rôle capital qui lui est assigné : c'est à lui de former l'élite de nos conférenciers, de présider tous ces cercles d'études qui se fondent partout et qui risqueraient, s'ils n'étaient pas fortement rattachés, s'ils n'avaient pas à leur tête de bons esprits, à la fois instruits et sages, de dégénérer en des centres d'agitation intellectuelle où le mouvement social ne serait guère que la tendance à succomber au socialisme ambiant. Notre école est la pépinière des conférenciers catholiques, des directeurs de cercles d'études, cela dit assez son importance.

Le *Bureau de renseignements* rend des services de toute nature : un de ses membres se tient à la permanence du 76 de la rue des Saints-Pères ; la correspondance dont il est chargé est considérable : on demande de partout des adresses de personnes, de pensions, de fournisseurs. On interroge sur les carrières, sur les œuvres, sur les gens (1). Il faut répondre à tant de questions imprévues ! Notre ami Bettencourt, à lui seul, a écrit plus de 600 lettres cette année : à noter beaucoup de demandes sur les situations qu'offrent les colonies aux jeunes. Ce n'est pas un bureau de placement, mais les circonstances lui ont permis de procurer parfois des positions avantageuses.

Tels sont les principaux services. L'extension de certains de nos groupes, l'actualité toujours croissante de certaines questions, nous obligeront dans un avenir prochain à les augmenter encore.

N'aurions-nous pas besoin d'une *section syndicale ?* Le congrès social dont j'ai déjà parlé sera l'occasion toute naturelle d'y songer utilement.

Une *section agricole* ne serait-elle pas indispensable ? Tant de questions vitales pour l'agriculture, tant d'institutions utiles, de

(1) A ce propos nous ne saurions trop rappeler aux présidents de nos groupes et aux directeurs d'institutions que nous serions heureux qu'ils voulussent bien nous signaler les jeunes gens qui, venant à quitter leur ville natale ou le collège où ils ont été élevés, se dépaysent. Nous sommes là pour les adresser aux présidents de nos groupes partout où ils se fixeront. Ils auront l'avantage, que nous avons nous-mêmes plusieurs fois rencontré, de retrouver, dans un milieu d'indifférents, quelques camarades sympathiques qui très vite deviendront de vrais amis.

crédit et d'autres, auraient besoin d'être étudiées avec suite. Ne serait-il pas bon de provoquer la publication de *tracts* agricoles ? Il y en a peu jusqu'ici, il faudrait y penser avant que les socialistes aient embrigadé les campagnes comme ils l'ont fait des villes. Or ils se sont déjà mis à l'œuvre. Le jour où notre section agricole fonctionnerait, nos groupes ruraux trouveraient en elle un appui sérieux, efficace ; nous leur demandons pour ce jour-là de nous faciliter la besogne : n'ont-ils pas les renseignements? ne connaissent-ils pas seuls les vrais besoins ? n'ont-ils pas tous certains loisirs? Il y a des questions qu'il suffirait de mettre au concours, pour les tracts par exemple, et le travail serait fait.

On le voit, à côté des ministres, nous avons les bureaux ; mais les bureaux, chez nous, ne suspectent-ils pas le ministre, le ministre ne met-il pas son plaisir à vexer les bureaux? Comme dans un Etat où chacun se sacrifierait pour le bien général, sans arrière-pensée — ni d'ambition, ni de profit — les nôtres se dévouent tout entiers à la cause sociale et les dignités n'apportent qu'un surcroît de travail.

Un dernier aperçu vaut d'être signalé.

Notre association est une œuvre éminemment française. Ceci la distingue très nettement de ces unions chrétiennes dont vous parlait l'autre jour M. Sautter et dont les chefs, formés en Amérique, propagent à l'étranger la doctrine sociale américaine. Je ne puis en faire ici l'étude critique, mais je dois dire en passant que je crains pour ma part que cette importation étrangère ne soit pas un système idéal; je crains que la doctrine américaine, utilitaire et protestante, reflète assez mal nos tendances nationales; j'ai peur que ces maîtres, dont les idées ne cadrent sur aucun point tout à fait avec les nôtres, qui ont leurs préjugés, leurs travers, ne soient pas les hommes qu'il convient pour parler au peuple de chez nous. Et j'aimerais mieux que nous restions nous-mêmes, que nous trouvions en nous, autour de nous, les instruments de rénovation sociale. Ne recevons pas de mot d'ordre, sachons vouloir nous-mêmes, ne transplantons pas une flore étrangère, cultivons celle qui s'épanouit chez nous, vivace; ne copions pas, interprétons.

S'il nous fallait absolument quelqu'un pour nous guider, ce n'est pas à l'Amérique, c'est à la Belgique que je vous dirais : donnez la main.

Voyez ce que les catholiques belges, depuis trente ans, ont su

accomplir, comme ils ont fait l'union, choisi le terrain, préparé les soldats pour la lutte ; voyez comment, après avoir transformé la politique de parti en politique de réformes, ils ont su faire aboutir les réformes promises, quand ils sont arrivés au pouvoir, comment ils en ont usé ! Prenez-les pour modèles et dites-vous : Faisons comme eux. Instruisons-nous, unissons-nous, et mettons-nous au travail dès aujourd'hui.

Il est temps de conclure :

L'Association catholique de la Jeunesse française est ouverte à tous les catholiques jeunes, qui entendent se dévouer à la cause sociale.

Elle n'est ni l'œuvre d'un homme, destinée à périr avec lui, ni l'œuvre d'un parti, contrainte à subir les faiblesses, les excès du parti.

Elle est le véhicule d'une idée, de l'idée chrétienne appliquée à l'étude des problèmes sociaux ; elle tend à la réforme sociale, par les moyens commandés ou permis par la doctrine catholique.

Pour préciser ces moyens, pour les appliquer ensuite, elle recrute l'élite des jeunes, elle associe, elle fédère, c'est-à-dire elle organise ; elle est en quelque manière le noviciat où s'éprouvent les vocations sociales, où elles se précisent, où elles se disciplinent ; elle est pour la France le collège où s'élaborent, où s'enseignent les doctrines sociales orthodoxes.

Elle est l'expression la plus active, la plus disciplinée, la mieux organisée du catholicisme laïque, et comme elle est la jeunesse, comme sa jeunesse toujours se renouvelle, l'avenir lui appartient.

Son idéal chrétien, elle le fera passer dans les esprits, dans les mœurs, dans les institutions, dans les lois ; elle n'aura pas de repos qu'elle ne le réalise, et sa foi invincible soulèvera les montagnes qui voudraient lui barrer le chemin.

Elle veut l'union, la *Paix sociale*, c'est à ce titre qu'elle figure à ce congrès.

Elle est heureuse d'avoir pu vous être présentée ; elle le sera davantage d'avoir acquis votre sympathie, de s'être assuré votre concours. D'avance, elle vous en remercie.

Gaston Lacoin,
Avocat à la Cour d'appel.

AUTOUR DU SUFFRAGE UNIVERSEL

CE QU'IL EST — CE QU'IL DOIT ÊTRE

(*Dernier article*) (1)

III. — Le fonctionnement du suffrage universel.

Le suffrage universel doit-il être uninominal ou plurinominal?

Bien des controverses se sont élevées à ce sujet: les uns tenant pour le scrutin de liste; les autres tout férus du scrutin d'arrondissement.

Tous les votes sauveurs, alors même que le suffrage universel n'avait pas encore fait son apparition, se sont accomplis sous le régime du scrutin de liste, et sans vouloir revenir trop longtemps en arrière, l'Assemblée législative qui, en 1849, sauva la France des révolutionnaires, fut élue sous ce mode de scrutin.

Aux sombres jours de nos défaites, c'est encore le scrutin de liste qui arracha la France à la domination des maîtres de hasard; ils prétendaient insolemment demeurer à la tête du gouvernement.

Quelques années plus tard, c'est une fois de plus le scrutin de liste qui faillit renverser le régime sous lequel la France s'affaisse et se dégrade de plus en plus.

Ce scrutin se prête plus aux grands mouvements d'opinion; il rend plus facile l'élection d'hommes de valeur que leurs ressources modestes détourneraient de la vie publique, si la liste ne se trouvait pas là pour venir à leur aide.

Bien différent est le scrutin uninominal; en principe, il semble plus rationnel. Chaque arrondissement a un député: c'est l'homme du pays et les électeurs peuvent ainsi se prononcer en connaissance de cause. Mais, en fait, ce mode de scrutin est celui de la corruption si aisée à pratiquer: avec un corps électoral peu nombreux, le gouvernement a bien plus de prise; aussi les élections, sous ce régime, c'est la foire d'empoigne, une orgie de promesses, de faveurs le plus souvent inutiles et accordées au détriment de l'intérêt général, dont nos gouvernants se targuent d'être les défenseurs.

(1) Voir la précédente livraison, p. 341.

tandis qu'au contraire ils se font les esclaves des préoccupations et des intérêts particuliers.

IV. — Remèdes illusoires.

1° *Le vote obligatoire.* — Quelques bonnes gens s'imaginent que tout serait sauvé, si le vote était obligatoire. C'est un droit, dit-on, de voter. Mais combien de droits sommes-nous libres d'exercer ou non au gré de notre conscience ou de nos intérêts? Les partisans du vote obligatoire ajoutent que c'est un devoir. Mais peut-il être toujours rempli? Certes non. Que dans une circonscription, un groupe de citoyens ne puisse, à cause de leur petit nombre, trouver un candidat de leur choix, faut-il les condamner à une peine quelconque, parce qu'ils ne se sont pas dérangés pour mettre dans l'urne un morceau de papier blanc.

Puis quelle serait la sanction? Si les abstenants étaient très nombreux, ce fait ne rendrait-il pas la répression inefficace ou illusoire? Quelles pénalités seraient attachées au non-exercice des droits électoraux? L'affichage du nom, la privation de ces droits, l'amende peut-être. Mais nous doutons quelque peu de l'efficacité de ces mesures pour des gens qui se soucient comme d'une guigne de tel ou tel candidat.

L'amende du reste n'effraierait pas plus les gueux que les riches. Pour les premiers, là où il n'y a rien l'Etat perd ses droits. Quant aux seconds, quelques francs à payer ne les pousseraient pas au scrutin.

Une légende court à propos des abstentions : ce sont les braves gens, les conservateurs qui s'abstiennent, répète-t-on sans cesse. Peut-être à Paris, mais non en province. Nous avons été candidat à une élection législative, bien près même du succès. Ailleurs, nous nous sommes maintes fois occupé d'élections. Or d'après les relevés des abstenants, ce n'étaient pas des conservateurs, comme beaucoup se plaisent à le croire, et ce qu'il y a de piquant, c'est que nos adversaires poussaient les mêmes lamentations : « Ah! disaient-ils, regardez les conservateurs, ils s'agitent, ils s'organisent. Pour nous, nos chefs ne font rien, bien des nôtres ne votent pas. »

En réalité les abstenants n'appartiennent, dans la plupart des cas, à aucun parti politique; d'après les listes mises sous nos yeux,

c'étaient presque tous des jeunes gens, des indigents, des vieillards; rouges, tricolores, catholiques, conservateurs, socialistes, qu'est-ce que tout cela leur fait? Parlez-leur du grand Turc, vous ne les passionnerez pas plus.

Aussi n'y aurait-il aucun avantage à les pousser au scrutin sous la peur du gendarme. Plus d'un électeur récalcitrant, désireux de faire la nique à cette loi gênante, s'empresserait de donner son suffrage à un révolutionnaire par vengeance.

Quelles naïves illusions suppose le vote obligatoire! Ses partisans croient sauver la France en faisant voter de par la loi des podagres, des mendiants et des jeunes gens, ces derniers fort occupés de la brune et de la blonde. Les destinées de notre pays dépendraient d'indifférents : ce serait tout comme si l'on confiait à des eunuques le soin de fonder des familles!

2° *La représentation proportionnelle.* — La représentation proportionnelle a rencontré beaucoup de faveur auprès de nombreux publicistes. Mais, ainsi que l'a très judicieusement observé M. Charles Benoist, « ce n'est pas la représentation réelle du pays réel et vivante du pays vivant, mais seulement la représentation d'un pays qui n'existe qu'un jour tous les trois ou quatre ans. Il y a beaucoup de gens qui n'ont pas d'opinion ou qui n'en ont qu'une d'emprunt ou plusieurs de rechange. Mais la profession, au contraire, c'est l'homme; il n'en est pas qui, jusque dans la politique ne porte — qu'on nous passe l'expression — quelque stigmate, et c'est de ce côté qu'il faut aiguiller, pour obtenir une représentation sérieuse. La représentation proportionnelle vaudrait toutefois mieux que le régime actuel; car il ne donne qu'un semblant de représentation. »

V. — L'exemple de la Belgique.

Nos voisins les Belges nous donnent d'excellents exemples : d'abord leur gouvernement, attaqué violemment par les socialistes à main armée, ne s'est pas laissé intimider; il a résisté, et force lui est restée. C'était vraiment grande pitié de voir les ouvriers belges se battre pour le suffrage universel tel que nous le possédons; ils auraient seulement assuré l'avènement de démagogues et d'agitateurs qui se hisseraient au pouvoir, en promettant à leurs naïfs électeurs monts et merveilles.

Le système électoral que la Belgique doit à M. Bernaert, un véritable homme d'État, est fort ingénieux ; lorsque nous eûmes l'honneur de le voir à Bruxelles, nous lui fîmes remarquer que, si M. Guizot ne s'était pas obstinément refusé à élargir le droit de suffrage, la France aurait fait l'économie d'une révolution dont les conséquences lointaines ont été désastreuses.

Certes, le système belge n'est pas l'idéal ; mais il est d'une essence supérieure au suffrage chaotique qui semble à la foule le dernier mot de la science politique. D'abord nos voisins prennent les précautions les plus minutieuses pour assurer la sincérité des listes électorales ; plus d'une fois nous avons entendu des Belges s'étonner, avec raison, du médiocre souci que nous prenons de ce soin si important cependant.

D'autres particularités de la législation électorale de nos voisins se recommandent encore à notre attention.

C'est l'isoloir — mot inélégant — car, si les Belges sont doués de solides qualités, ils parlent un français très lourd ; l'isoloir, qui aurait inspiré en France des plaisanteries faciles, a pour but de soustraire l'électeur aux obsessions de la dernière heure et d'assurer ainsi sa pleine liberté. Avec cette sage précaution, nous ne verrions pas, comme en France, des théories d'électeurs, notamment les hospitalisés, conduits au scrutin comme un vil troupeau.

Une autre institution pourrait également être appliquée en France : ce sont les témoins. Ils sont appelés à suivre toutes les opérations électorales ; chaque candidat a le droit de se faire représenter. Les irrégularités et les fraudes peuvent ainsi être déjouées. Aussi les élections se passent-elles, de l'autre côté de la frontière, avec une irréprochable régularité. Le gouvernement ne s'efforce pas, par des manœuvres plus ou moins déloyales, de faire pencher la balance du côté qui lui agrée ; le vote traduit fidèlement le vœu du pays.

Les Belges ont aussi évité le scandale des invalidations qui déshonorent notre vie publique. Sans loyauté, nos tristes maîtres usent de leur majorité pour se débarrasser de contradicteurs gênants. C'est un acte de félonie.

Comme l'observe M. Lefèvre-Pontalis avec une grande justesse, ne pourrait-on au moins exiger pour l'invalidation d'une élection, la majorité exceptionnelle des deux tiers des voix? « L'Angleterre,

ajoute-t-il, a tout gagné en transférant aux cours de justice les élections contestées. » Ailleurs, comme par exemple en Italie, de sérieuses garanties d'impartialité sont prudemment prises. Le président de la Chambre choisit la commission des élections; il y fait entrer des représentants de tous les partis, et notamment des jurisconsultes attitrés. Dans d'autres pays, les Chambres nomment, dans les mêmes conditions, des commissions auxquelles elles délèguent leur pouvoir et qui procèdent comme des tribunaux. Dans les Pays-Bas, depuis cinquante ans, il n'y a eu que quatre invalidations. Heureux pays!

Les féroces partisans des invalidations ne prennent pas garde qu'ils traitent avec une médiocre révérence les électeurs. Ils font de belles tirades sur la majesté du suffrage universel; mais, lorsqu'ils veulent se débarrasser d'adversaires qui les gênent, ils s'attachent à montrer que la vertu du suffrage populaire ne saurait résister aux plus grossiers appas, et surtout aux boissons distribuées avec une prodigalité telle, que nos bons citoyens oublient tout à fait les grandiloquentes tirades pour ne plus faire attention qu'aux rastels. Aussi les élections font-elles pleuvoir, dans les escarcelles des cabaretiers, une abondante monnaie. Ce n'est certes pas de nature à rehausser le prestige du suffrage que nous avons adopté.

Mais le dogme jacobin nous domine; pour nos maîtres toute la politique se résume en un mot : écraser l'adversaire. Nous sommes capables de faire les plus sottes révolutions; mais, à la fois routiniers et révolutionnaires, nous ne savons pas réaliser les réformes auxquelles nous pourrions le plus bénéficier. Surtout ce sont les mœurs politiques qui nous manquent le plus. Le *Fair play* est ignoré de nos représentants; leur funeste domination a même altéré notre caractère national, de même que les instituteurs, assujettis à la Franc-Maçonnerie, ont changé la mentalité de la France,

Le régime électoral de nos voisins, bien qu'individualiste, vaut certes mieux que notre régime chaotique; les électeurs ont droit à plusieurs suffrages; ce ne sont pas uniquement les plus fortunés qui bénéficient d'un double ou d'un triple vote; une prime est donnée à l'épargne, à la science, à la propriété, et de nombreux membres de la classe ouvrière disposent d'un double, sinon d'un triple suffrage.

Grâce à cette conduite à la fois habile et énergique, nos voisins

ont gardé leur gouvernement catholique ; ils ne se sont pas enfermés dans un conservatisme étroit et inintelligent, et c'est au ministère catholique que revient le mérite d'avoir pris l'initiative d'une politique sociale à la fois habile et bienfaisante ; il a arraché les masses aux politiciens.

Le régime belge toutefois participe de la même erreur que le nôtre ; il prétend faire représenter des volontés individuelles, c'est-à-dire tout ce qu'il y a de plus incertain et de plus mobile. Qu'arrive-t-il ? c'est que les intérêts les plus essentiels, ceux sur lesquels repose la vie de la nation, n'ont aucune représentation réelle.

VI. — Les projets de réforme du suffrage universel.

Nous pourrions écrire un gros volume sur tous les systèmes que les publicistes ont imaginés pour assurer la représentation réelle de la nation ; car telle qu'elle est organisée, c'est la caricature d'une représentation sérieuse.

Nous citerons, parmi les publicistes ou penseurs éminents qui ont abordé ce difficile problème : M. Charles Benoist que les électeurs du VIe arrondissement ont eu l'heureuse pensée d'envoyer au Palais-Bourbon ; M. le marquis de la Tour du Pin, qui n'a pas été seulement un soldat héroïque, — il a attaché son nom au drame de Metz, — mais aussi un profond penseur. Son influence sur l'œuvre des Cercles catholiques a été considérable ; or, c'est l'œuvre qui, avec l'illustre Le Play, a renouvelé les idées sur le travail ; elle peut revendiquer à juste titre l'efflorescence du mouvement corporatif.

M. Henri Lasserre mérite aussi de figurer dans cette noble compagnie, avec son livre sur le suffrage universel qui contient quelques pages vigoureuses. Nul n'a mieux mis en relief les vices et les antinomies du suffrage universel ; il a fait ressortir surtout avec énergie qu'il était contraire aux plus manifestes notions de la justice de donner au nombre, par cela seul qu'il est le nombre, un droit de disposition du bien d'autrui.

M. Charles Benoist s'est attaché à représenter la vie nationale tout entière. C'est une tâche difficile, et critiquer est certes plus aisé que bâtir.

Notre législation électorale, dit-il, ne reconnaît que l'individu et le suffrage universel inorganique. Or c'est une folie de vouloir

construire avec des matériaux aussi peu stables et aussi fragiles. « Ni le vent, ni l'orage n'ont jamais rien construit, » dit notre auteur avec raison. Il ajoute encore : « On ne saurait imaginer un état plus anarchique puisqu'il n'y a que le hasard, et plus barbare puisqu'il n'y a que le nombre; et ce suffrage universel inorganique est exposé aux tentations de l'argent contre lequel tous nos radicaux et socialistes déclament et qu'ils recherchent avec frénésie; les scandales du Panama nous l'ont appris. Le vrai pays vit au profit d'un pays illégal de politiciens qui se sont emparés de toutes les avenues de la vie publique. Entre la nation et l'individu, il n'y a point d'intermédiaires. »

M. Charles Benoist conçoit ainsi l'organisation de la représentation nationale : une chambre des députés élus au suffrage direct par tous les citoyens égaux, mais répartis entre un petit nombre de catégories très ouvertes, entre trois ou quatre groupes très larges, embrassant tout le monde, ne laissant personne dehors; ne souffrant ni d'exclusions, ni de privilèges; chacun de ces groupes devant tirer de lui-même son représentant, avec une double circonscription : l'une territoriale, déterminée par le département, l'autre par la profession.

Le Sénat sera nommé pour un tiers par et parmi les conseils municipaux; par et parmi les conseils généraux; ensuite par ce qu'on appelle les corps constitués.

Les individus seront représentés à la Chambre, mais dans le groupe professionnel; ainsi les Unions locales administratives et civiles.

L'État ne se fixera que par ce moyen, sinon il marchera comme un homme ivre. Un publiciste italien, M. Pantaleoni, a considéré qu'une organisation de ce genre pourrait seule sauver les démocraties modernes.

Ce sera le Sénat qui renfermera les forces sociales, les hommes représentatifs, les délégués de l'industrie, de l'agriculture, du commerce. En réalité, ce serait le suffrage professionnel ; nous en dirons quelques mots plus loin.

Aujourd'hui c'est l'individu qui est pris comme unité, abstraction faite du rôle qu'il joue, tandis, au contraire, que le groupe était jadis tout. Sur les démolitions qu'a multipliées la Révolution française, essentiellement individualiste et anticorporative, le régime moderne a voulu réédifier ; mais, contrairement aux enseignements

de l'histoire, c'est l'individu seul que l'on a eu en vue ; il est l'unique partie composante. Le groupe qui, avant 1789, malgré les changements opérés au XVIIIe siècle, était encore presque tout, n'était plus rien.

Tout fut abattu : société, nation, État ; tout le pays, avec ses groupements si divers, n'était, au point de vue légal, que la somme des individus, tous uniformes, tous identiques. Nous seuls, à peu près, avons adopté un régime aussi rétréci. Tout repose sur ce qu'il y a de plus fragile, de plus incertain et de plus mobile : la volonté ondoyante et capricieuse de l'électeur.

En Angleterre, une part est faite à l'hérédité, et nos voisins d'outre-Manche se sont très bien trouvés de n'avoir pas fait trop de sacrifices au dogme démocratique dont nous sommes empoisonnés. La Chambre des lords joue un rôle utile; elle donne aux Communes le temps de réfléchir, et son intervention a été particulièrement heureuse au moment où M. Gladstone se proposait d'élargir le droit de suffrage. Les torys craignaient de voir le parti libéral s'emparer pour longtemps du pouvoir. Au contraire, ce sont les conservateurs qui l'occupent depuis lors.

Nous pouvons citer comme un exemple de Chambre Haute le Sénat espagnol, bien que ce malheureux pays, si ballotté, ne nous donne guère d'exemples à suivre sur le terrain politique. Le grand vice de l'Espagne, c'est l'absence de vie publique trop abandonnée à des politiciens professionnels. Lorsque nous sommes allés de l'autre côté des Pyrénées, la plupart des personnes avec lesquelles nous nous sommes trouvé en rapports ne prenaient guère part aux élections. Autre fait bien significatif : tous les scrutins donnent la majorité aux candidats du gouvernement, quel que soit le ministère.

C'est peut-être en Espagne toutefois que nous trouvons la Chambre Haute la mieux combinée. Elle se compose, d'abord, de sénateurs de droit ; puis, d'autres nommés par la Couronne ; puis, d'une catégorie élue par les corporations et par les plus haut imposés ; le droit de représentation est conféré aux *Sociétés économiques des amis du pays*. Cette Chambre Haute s'est rapprochée d'une vraie représentation.

Nous aurions été heureusement inspirés en introduisant des sociétés de bien public. Si nous imitions les exemples de nos voisins, nous donnerions, par exemple, aux Unions de la Paix sociale ou à

d'autres associations de bien public, des représentants à la Chambre Haute ; et, certes, ils feraient meilleure figure que les hommes politiques. Ainsi, les sénateurs inamovibles, que l'implacable destin fauche de plus en plus, avaient une valeur supérieure à ceux issus de l'élection.

Mais la démocratie qu'exaltent tant d'ineptes courtisans exagère de plus en plus son principe; elle n'admet que lui seul. Jamais souverain n'a eu des idées aussi mesquines. Le gouvernement du pays par le pays se réduit à rendre quelques chétifs individus maîtres absolus du pays, et leur domination est d'autant plus malfaisante qu'elle est irresponsable. Un souverain sent peser sur sa tête une lourde responsabilité ; c'est à lui que l'on peut s'en prendre des erreurs de sa politique; le sort de la dynastie est en jeu. Mais comment faire retomber une sérieuse responsabilité sur un Parlement, lorsque la Chambre a épuisé son mandat? Comment peut-on s'en prendre à des gens qui n'existent plus au point de vue politique? ils sont retombés dans l'oubli. Aussi, les Assemblées se sont-elles rendues coupables des plus grands forfaits.

Honneur, talents, génie, rien ne prévaut contre cette classe toute spéciale qui caractérise les nations en décadence.

A la fin du règne de Louis-Philippe, une vive agitation s'était dessinée contre le suffrage insuffisamment élargi. Le mot d'ordre était de faire place aux capacités. Aujourd'hui, sous le règne du suffrage universel, nous pourrions reprendre la même campagne. Les capacités que le suffrage censitaire mettait tant de mauvaise humeur à introduire dans le pays légal, peuvent y pénétrer avec beaucoup plus de peine ; tout ce qui dépasse le niveau commun est traité comme un ennemi ; seules les médiocrités sont assurées du succès.

Or, sous l'ancien régime, en dépit de toutes les sottises que des historiens fantaisistes ont répandues, il était certes plus facile pour les hommes de valeur d'arriver à une haute situation qu'aujourd'hui. Que de politiques éminents n'ont jamais pu jouer un rôle politique parce qu'ils n'appartenaient pas au parti vainqueur ! nous pourrions en citer de nombreux exemples.

La France a été systématiquement appauvrie. Aussi est-elle vouée à une décadence fatale ; car toutes les nations mieux inspirées cherchent à utiliser les forces sociales, tandis, au contraire, que nous les écartons de parti pris de la vie publique. Seules les

médiocrités plaisent à la démocratie, imbue des faux dogmes comme la nôtre; toute supériorité offusque nos maîtres de hasard. Ils se conduisent comme un propriétaire qui confierait ses terres aux mandataires les plus inhabiles et les moins honnêtes.

Les autres gouvernements avaient cherché à faire appel aux hommes de valeur; aujourd'hui, au contraire, notre démocratie jalouse s'attache à les proscrire, en dépit des compliments que ses vils courtisans lui adressent.

Une des marottes chère à la démocratie révolutionnaire, c'est de faire retomber exclusivement sur les riches les impôts. Or, ceux-ci cesseront de l'être s'ils doivent supporter des impôts écrasants. Le désir de sauver leur patrimoine et de l'arracher aux mains crochues d'un fisc implacable inspirera aux gens fortunés plus d'un moyen pour se dérober à ces exactions iniques.

Ce sera également la foule qui se prononcera sur le régime de l'instruction secondaire et supérieure, alors qu'aucun des siens n'ira jamais s'asseoir sur les bancs de ces écoles.

En définitive, avec le régime chaotique que nous subissons, le gouvernement du pays par le pays n'est plus qu'un vain mot. Chacun se mêle des affaires des autres, mais ne fait plus les siennes. Nous vivons sous le régime de l'incompétence universelle.

Aussi M. le marquis de la Tour du Pin a-t-il préconisé le suffrage professionnel, et certes c'est le plus aisé à organiser, surtout depuis le mouvement corporatif qui a entraîné les travailleurs industriels aussi bien que ceux des campagnes, et aussi depuis que les ouvriers commencent à manifester la volonté bien déterminée de se soustraire à la domination des fauteurs de grève et des politiciens; et tout au moins si la Chambre des députés était livrée en pâture aux démagogues et agitateurs de tout acabit, le Sénat devrait être le refuge des intérêts professionnels, au lieu de devenir la Sainte-Périne des politiques essoufflés, trouvant au Palais du Luxembourg une atmosphère plus calme, et aussi, ce qui est fort apprécié des Pères conscrits, des élections moins orageuses et surtout beaucoup moins coûteuses.

L'auteur dont nous venons de citer le nom respecté l'a justement observé : c'est sur le travail que reposent les sociétés modernes, comme du reste celles du passé. Or, dans la représentation telle qu'elle est inorganisée, le travail n'a pas de place. C'est à peine si, dans la Chambre des députés, paraissent quelques nota-

bilités ayant le droit de représenter les intérêts sociaux : tels que généraux ou officiers, agriculteurs, vrais commerçants, industriels, ouvriers mêmes, à la condition d'être non des discoureurs, mais de vrais travailleurs, comme il s'en rencontre au Parlement anglais; et, de l'opinion de tous, ces derniers ont souvent émis des avis utiles à Westminster.

En revanche, avocats et discoureurs y pullulent, et encore, parmi eux, nous ne rencontrons plus guère de grands noms du barreau; leur talent excite la jalousie, ce vice fatal des démocraties, ou plus sagement peut-être, ils se détournent de la vie politique où beaucoup de leurs pareils, malgré leur éclat oratoire, n'ont fait que médiocre figure.

La représentation de nos importantes cités maritimes met surtout en lumière cette particularité : à Marseille, à Bordeaux, à Lyon par exemple, les élus n'appartiennent pas aux grands intérêts dont vivent ces cités. Ce sont des médiocrités bavardes, nomades, sans famille, ignorantes des intérêts qu'elles devraient défendre.

Aussi notre malheureux pays tombe-t-il de plus en plus en décadence; nous ne saurions nous en étonner. Le gouvernement auquel nous sommes soumis, c'est en résumé la domination d'un clan, campant en France comme dans un pays vaincu et lui appliquant les procédés de la conquête jacobine.

Les gouvernements de partis prédominent aujourd'hui; mais, dans nul autre pays, la division n'est aussi profonde qu'en France. Ce sont deux peuples qui se trouvent en présence : l'un respectant les idées traditionnelles que les générations se sont transmises dans le long cours des âges et qui se résument dans la loi de Dieu, code éternel de l'humanité; — l'autre s'inclinant devant les faux dogmes que Le Play a si vigoureusement stigmatisés et qui ne peuvent que mener la France à l'abaissement.

*
* *

Dante écrivait dans son œuvre immortelle, que rien n'était plus affligeant que le souvenir des jours heureux au milieu des chagrins et des épreuves. Tel est le sort de la génération à laquelle nous appartenons. Nous arrivions à la vie publique juste au moment où la désastreuse guerre de 1870, conséquence fatale d'une politique extérieure néfaste, venait de se terminer.

Les années qui suivirent furent témoins d'une véritable renaissance; la France se reprenait à espérer; l'Assemblée nationale lui avait rendu confiance; elle avait remis sur pied l'armée animée d'une ardeur au travail qui faisait présager des jours glorieux.

Grâce aussi à l'habileté avec laquelle cette assemblée, si bien intentionnée, avait géré les finances, les conséquences de la guerre avaient été rapidement effacées. La France s'attendait à des jours de gloire et de prospérité en unissant le présent au passé traditionnel qu'incarnaient de nobles figures.

Mais ce n'était qu'un rêve ; tout s'est effondré, et la noble blessée, comme on l'appelait le lendemain de la guerre, s'est transformée en une Maritorne qu'a rendue, avec son crayon si incisif, le grand caricaturiste Forain.

La génération à laquelle nous appartenons n'aura été que le témoin de jours sans honneur, sans gloire et sans charme; et, si le destin nous accorde quelques faveurs, si le pays sait se débarrasser des maîtres qui l'oppriment et le déshonorent, mais qu'acclame notre démocratie, puissant instrument de décadence et d'abaissement, notre génération aura disparu ; elle aura été à la peine, mais jamais à l'honneur. Aussi aura-t elle mérité que nos descendants lui accordent quelque souvenir.

Si elle n'a pas réussi, si elle a été le témoin attristé et impuissant de médiocres événements, elle aura au moins porté un coup aux faux dogmes. Que ce service lui assure l'indulgence, sinon la reconnaissance de la postérité.

Urbain GUÉRIN.

VERRIERS CHAMPENOIS

Sur les confins de la Picardie et de la Champagne, entre une colline arrondie et couverte de sapins, — tel un ballon des Vosges, — et une rivière aux gracieux méandres, quittant ainsi et comme à regret la ville voisine, vieille cité gauloise, s'élève une verrerie. Sous un ciel fin, ordinairement gris perle, le climat est sain et tempéré; la vallée, d'une joliesse exquise, s'ouvre, au milieu de plateaux calcaires, assez largement pour que le souffle du vent d'ouest, pénétrant par de grandes baies en leurs antres chauffés à blanc, vienne adoucir la rudesse du métier de ces modernes Vulcains occupes à jouer avec le feu, « et qui tracent dans l'air des cercles éblouissants ».

La colline, ses flancs ouverts, livre la matière première, le sable; le cours d'eau canalisé et relié au réseau des canaux de France, apporte le combustible, le charbon du Nord; à quelques kilomètres de là, une ligne de chemin de fer transporte la matière ouvragée, la bouteille champenoise. Cet établissement industriel n'existe en cet endroit que depuis 1842. Auparavant, la même verrerie était située plus loin, perdue dans une forêt comme aussi jadis la plupart des forges que l'on chauffait au bois.

L'usine actuelle est un vaste quadrilatère à un étage. Au premier sont les logements des ouvriers; au rez-de-chaussée on trouve les magasins, les ateliers des différents corps de métier, des forgerons qui réparent les cannes corrodées par la pâte incandescente du verre; des menuisiers qui fabriquent les harasses, etc. Une partie du bâtiment est réservée à la chapelle où se rendent le dimanche les enfants des deux sexes et quelques femmes, mais qui est remplie jusqu'à déborder le jour de la fête de saint Laurent, le patron des verriers, j'allais dire leur dieu, puisque lui seul vraiment est l'objet de leur culte. A côté de la chapelle, les écoles gratuites où les Frères et les Sœurs inculquent aux filles et aux garçons les principes d'éducation et d'instruction, que ces derniers, il faut l'avouer, s'empressent généralement d'oublier, dès que le travail les prend.

Au centre s'élève une élégante construction surmontée d'un

campanile, donjon industriel, où ont été placés les bureaux de l'administration. A droite et à gauche les fours.

Près de 400 ouvriers divisés en équipes de jour et de nuit y travaillent dix heures et demie d'octobre à mars et sept heures et demie le reste de l'année.

La population ouvrière tout entière, légèrement flottante, est de 1.200 à 1.300 habitants. A certaines heures, on voit grouiller, dans les vastes cours, des grappes de marmots broussés. On ne peut reprocher aux verriers de ne pas contribuer à la repopulation de la France.

Tout ce monde est logé et chauffé gratuitement. Un maître-souffleur a droit à trois pièces, les autres à deux. Les ouvriers travailleurs et rangés ont des intérieurs flamands, le « home » de ceux qui sont... moins bons ne brille pas toujours par la propreté. Un couloir circulaire relie tous ces logements et permet aux surveillants de jour et de nuit de faire leurs rondes.

Ce genre d'habitation a un inconvénient : la promiscuité. Cette verrerie est, — qu'on me passe l'expression, — une ruche à potins. La fidélité conjugale n'y est pas toujours en honneur et je crois bien que beaucoup de jeunes filles, quand elles se marient, ont déjà pris des acomptes sur le sacrement. Mais le dévergondage est localisé, cela ne se passe qu'entre eux. Cela vaut mieux à certains points de vue. Le verrier est fier, il se croit d'essence supérieure, il fraye peu avec les gens du dehors. Ces ouvriers se souviennent que sous l'ancien régime le roi les anoblissait, que jadis le long des murs des fours couraient des rateliers où les gentilshommes verriers, avant de se mettre au travail, accrochaient leurs épées. Un certain nombre d'entre eux portent des noms qui fleurent la plus fine aristocratie. Il faut reconnaître que ce sont les plus imprévoyants et partant les plus misérables. Je n'en ai pas encore pu trouver la raison; cela contredit dans une petite mesure la théorie de la famille-souche, mais c'est un fait. Les gentilshommes verriers représentent aujourd'hui une caste déchue.

Je n'ai pas caché l'inconvénient de ce régime de caserne... de gendarmerie, puisqu'il y a des femmes, ou d'abbaye de Thélème. Il a aussi ses avantages. Au couvre-feu de dix heures, la porte de l'usine est fermée et tous les ouvriers doivent être rentrés. Je sais bien qu'il y a des accommodements avec le ciel; que les jeunes gens, même avant d'avoir été au régiment, savent « sauter le

mur ». Mais c'est tout de même une garantie. Et puis si la moralité chez les ouvriers n'est pas précisément supérieure, les rixes y sont extrêmement rares, les délits plus rares encore. Le verrier est un peu... « noceur » ; au fond, il n'est pas méchant.

Enfin, l'ancêtre qui a fondé cette manufacture, homme remarquable pour son temps et dans sa partie, avait d'abord songé, comme les industriels de Mulhouse et avant eux, à construire des maisons ouvrières. Après mûre réflexion, il y a renoncé et ses petits-fils s'en félicitent. Qu'arrive-t-il, disent-ils, avec ce dernier système? Deux cas peuvent se présenter et se présentent souvent. L'ouvrier devient propriétaire, il meurt. Sa femme épouse un second mari qui a une autre profession ou bien ses fils ne veulent plus continuer le métier du père, deviennent, par exemple, employés de commerce, petits fonctionnaires, et au bout d'un certain temps, la création des maisons ouvrières ne remplit plus son but, puisque, à la longue, ces maisons ne sont plus occupées par ceux pour lesquels elles ont été construites. Si l'ancêtre avait eu le tort — à notre point de vue — d'établir des maisons ouvrières, aujourd'hui nous ne serions plus maîtres chez nous.

Ajoutons que les patrons paient un médecin de la ville voisine pour venir donner chaque matin des consultations gratuites dans un local réservé à cet usage, auquel est attenant une petite pharmacie. La clientèle du docteur est nombreuse.

Il ne faut pas croire cependant que ce métier si rude soit par lui-même malsain. Il arrive souvent que des jeunes verriers maigres, efflanqués, les pommettes brûlées par le feu, sont réformés au conseil de revision comme poitrinaires. Pourtant il n'en est rien. Cinq ans après on pourrait les reprendre, ils sont devenus gros et gras. Mais les ouvriers, insouciants par nature, n'observent guère les règles d'hygiène. S'il y a des cas de phtisie parmi eux, la cause est leur imprudence. Ils travaillent devant leurs ouvreaux, revêtus d'une simple chemise et ils sortent souvent du four en plein hiver sans songer même à endosser un pardessus. Afin d'éviter les contaminations possibles, dans la verrerie en question, on avait distribué aux ouvriers des manchons en caoutchouc pour mettre au bout de leurs cannes. Ils s'en servirent une fois. Le lendemain, ils avaient noué ces ustensiles de préservation autour de leur cou, en guise de dérision. En somme, le seul organe menacé chez le verrier, c'est l'œil. Il n'est pas rare qu'arrivé à la quaran-

taine, on ne soit obligé de lui payer le voyage de Paris pour qu'il se fasse opérer de la cataracte.

En fin de compte, bien qu'il ait un métier pénible, le verrier est-il à plaindre?

En toute impartialité nous ne le pensons pas. Beaucoup de petits fonctionnaires et de petits employés, chichement rétribués et tenus à des frais de représentation, s'ils n'étaient pas imbus de sots préjugés bourgeois envieraient son sort. Comme nous le prouvons dans les tableaux mis en appendice à cette étude, un ouvrier de verrerie champenoise, libre de travailler quand il lui plaît, peut gagner dans son année, comme gamin, et pour 273 jours de labeur, 1.122 fr.; comme souffleur 5.222 francs pour 305 jours. Nous citons de plus l'exemple, qui n'est pas rare, d'un maître souffleur: avec l'aide de ses fils sous ses ordres, il a pu gagner dans son année, en ne travaillant pas tous les jours, 7.712 francs. Et nous le répétons, tous ces ouvriers sont logés et chauffés. Enfin l'administration leur concède des jardins potagers et fruitiers dont le produit augmente leur bien-être.

Quand le verrier est malheureux, on doit l'avouer, c'est un peu sa faute. Pour être juste, il faut le reconnaître, après avoir conquis le troisième grade, il arrive que, fatigué ou la vue usée, il redescend les échelons et que souvent il est forcé de devenir le grand garçon, puis le gamin de son propre fils devenu à son tour maître souffleur. Mais pareille aventure ne lui advient jamais, comme nous l'avons dit plus haut, qu'une fois la quarantaine sonnée. Jusque-là il a le temps d'économiser s'il le veut.

Quelques-uns observent les principes de l'épargne. Ils ont beau porter la blouse, ce sont des messieurs; des messieurs ayant de jolies rentes au soleil; des messieurs que, pour ma part, je considère, voire respecte beaucoup plus (qu'on me pardonne ces expressions un peu vulgaires, mais rendant bien ma pensée) qu'un tas de ronds-de-cuir et de gratte-papier qui se croient quelque chose parce qu'ils émargent au budget de l'État.

Mais les autres! Ah les autres! pauvres imprévoyants. Les jours de paye il leur faut les meilleurs morceaux et les bourgeois de la ville doivent alors se contenter de ce qu'on veut bien leur laisser. Les femmes, souillons dans la semaine, sont le dimanche de belles dames aux chapeaux empanachés, portant des toilettes toujours chères, si parfois... elles ne sont pas du meilleur goût. Si encore on

se contentait de dépenser toute sa paye! Mais bientôt cela ne suffit, on va demander au comptable qui ne peut guère refuser — on donne toujours des raisons si bonnes, si apitoyantes parfois — des avances sur le mois suivant, puis sur les autres mois, puis... sur ce qu'on ne gagnera peut-être pas.

Enfin, ces pauvres alouettes se laissent attirer par le premier miroir que leur tendent les commis voyageurs, les représentants de certaine grande maison de Paris, qui a maintenant des succursales en province, et alors un dialogue s'engage. « Il ne vous plairait pas d'avoir telle ou telle chose? Voyez comme c'est joli ! »

Premier mouvement de l'ouvrier, c'est le bon : « Mais je n'en ai pas besoin. — Ça ne fait rien, vous en aurez besoin plus tard et puis vous n'êtes pas obligé de payer tout de suite ; ou bien, si vous voulez, vous paierez par mensualités. Un maigre prélèvement sur votre salaire : que vous importe ! »

Second mouvement : « Baste ! vous avez raison et puis la « bourgeoise » sera contente » ; et l'on signe des engagements qu'on ne pourra pas tenir.

Dans un but de tutelle bienfaisante, les patrons interdisent à ces araignées l'entrée de l'usine. Mais l'ouvrier est libre. A l'entour, il y a des estaminets. C'est là que le tentateur attend, sûr de prendre sa proie dans le tissu savamment ouvré de ses flagorneries.

Puis on fait crédit chez le boucher, chez le boulanger, les notes montent, montent. Un beau jour les protêts arrivent, des frais hyperboliques s'ajoutent à d'autres frais. A l'ouvrier s'attache la vermine des huissiers. Ceux-ci abusent un peu trop. Quand par exemple ils vont instrumenter contre dix ouvriers dans la même usine, ils ne devraient se faire payer qu'une seule vacation. Ce serait trop honnête. Quand le président du tribunal est instruit de ces exagérations, il taxe ces beaux messieurs de la sous-basoche, mais il ne sait pas toujours.

Alors c'est la dégringolade. Bientôt on n'est même plus assez agile pour remplir le rôle de gamin, on est employé à l'enfournement, puis à des travaux de la cour, d'une utilité plus ou moins contestable, puis à rien. On est à la charge du patron dont on augmente les frais généraux et qu'on empêche ainsi de créer pour la génération suivante une caisse de retraites.

Aussi avons-nous vu des patrons se montrer partisans de l'obligation en fait de retraites. Leurs arguments au premier abord ne

paraissent pas dénués de fondement : « L'ouvrier, disent-ils, est un grand enfant, un enfant mal élevé sur lequel (nous l'avons fait observer plus haut) l'instruction et l'éducation qu'on s'applique à lui donner, glisse comme l'eau sur un terrain imperméable. Il faut le forcer à être prévoyant, c'est un service à lui rendre. » Il nous a semblé aisé de répondre : Vous avez déjà laissé l'Etat jeter, par la création des inspecteurs du travail, par la réglementation des heures, un regard indiscret dans vos propres affaires. Quand on met un doigt dans l'engrenage du socialisme gouvernemental on risque de voir le corps y passer tout entier. Un jour vous ne serez plus maîtres chez vous et l'Etat, ce grand Tartufe, finira par vous dire : La maison est à moi c'est à vous d'en sortir.

D'autres patrons disent : « Nous avons créé des caisses de retraite par des prélèvements sur les salaires. L'ouvrier est si défiant qu'il s'imagine que nous mettons dans notre poche une partie de ces prélèvements. A cet enfant gâté, toute tutelle, même quand il en a besoin, même légitime, même inspirée par la sympathie la plus sincère, la plus cordiale, la plus éclairée, est à charge; on s'attaque à son indépendance, c'est un crime à ses yeux. »

Ah! ce n'est pas aujourd'hui un rôle commode que celui de patron, même quand il est imbu de sentiments humains, altruistes, voire chrétiens. Mais une race, une classe ne paie ses fautes qu'à la troisième ou quatrième génération. Les industriels du commencement du siècle dernier, en général, ont trop pris à la lettre le mot de Guizot : Enrichissez-vous! Dès lors qu'ils s'enrichissaient, le sort de l'ouvrier, machine humaine, ne les intéressait que médiocrement. Les petits-fils au cœur généreux sont dans une certaine mesure les Louis XVI ou les Alexandre III, de ces Louis XV ou de ces Nicolas de la bourgeoisie.

Ce serait décourageant de s'occuper de l'ouvrier si l'on ne songeait qu'au succès immédiat de ses efforts. Ce n'est qu'avec une persévérance inlassable qu'on parviendra à lui faire comprendre ses véritables intérêts. Quand on aura percé ce tuf de défiance qui recouvre, nous en sommes certain, un fond excellent, on trouvera une terre féconde dans laquelle la bonne semence fructifiera. Déjà sur certains points elle germe, et dans le coin de pays que nous avons étudié nous avons constaté ce fait : chez les paysans le socialisme avance, chez les ouvriers, il recule.

Il ne serait pas très difficile d'en donner la raison.

Mais en voulant exposer les causes de ce phénomène social, nous risquerions de sortir du cadre de cette modeste étude, d'autant que nous serions obligés d'en présenter la contre-partie en parlant de la culture à banlieue morcelée des environs. Nous ne citerons pour finir que deux faits.

Aux élections dernières, tandis que les paysans donnaient la majorité au candidat radical socialiste, les verriers, au moins au premier tour, votaient pour son concurrent libéral. C'était, à leurs yeux, un acte de déférence et de gratitude à l'égard de leurs patrons, bien que ceux-ci se fussent fait un scrupule de manifester leurs préférences, faciles pourtant à deviner.

Il y a quelques années, une grève éclatait dans l'industrie verrière. Les travailleurs de l'usine en question suivirent le mouvement. « Qu'avez-vous à réclamer ? demandèrent les patrons. — Rien, mais que voulez-vous, répliquèrent ces grands collégiens, il faut bien que nous fassions comme les camarades : sans quoi nous passerions pour des lâches. » Phrase caractéristique et qui résume peut-être toute la psychologie de l'ouvrier !

On alla devant le juge de paix, homme équitable et conciliant (ce n'est pas toujours le cas des magistrats de cette espèce dont le recrutement est aujourd'hui presque exclusivement politique). Grâce à l'intervention de ce fonctionnaire, la grève cessa au bout de trois jours. Celui qui l'avait fomentée, chose curieuse, était précisément l'ouvrier gagnant le plus. Il n'avait aucun intérêt apparent à agir ainsi, à moins que sa pensée de derrière la tête ne fût de détourner les jalousies des moins privilégiés.

A quelque temps de là, le fils d'un des patrons se mariait ; les verriers pavoisèrent et illuminèrent l'usine : ils allèrent en corps féliciter les jeunes époux. Celui qui, au nom de tous, porta la parole en un discours fort bien tourné et empreint de la plus grande cordialité était l'ancien promoteur de la grève.

En résumé, la fabrication du verre n'a pas subi jusqu'ici les mêmes métamorphoses, et partant les mêmes crises que les autres industries. Ailleurs on pouvait constater le double phénomène, l'introduction de la machine qui exige moins de bras, tandis que le nombre des ouvriers augmente, d'où le chômage forcé. L'industrie verrière, au contraire, est restée presque stationnaire. La seule transformation qu'elle a connue dans ces dernières années est la substitution du four à gaz Siemens à l'ancien chauffage, au

bois d'abord, au charbon ensuite; et dans cette partie, l'ouvrier ne connaît qu'un chômage annuel pendant quelques semaines des grandes chaleurs, chômage prévu, dont on profite pour démolir et reconstruire les fours.

Le verrier joue un rôle prépondérant, presque artistique dans la fabrication, et il restera encore longtemps l'aristocrate de la classe ouvrière.

DEVIOLAINE.

NOTES EXPLICATIVES DES TABLEAUX ANNEXÉS

Le tableau A indique les salaires de différents ouvriers — souffleurs — grands garçons — gamins — durant l'année 1897-98.

Durant cette année, le travail a été de :

10 h. 1/2 par jour pendant les mois marqués *b* pour chaque ouvrier.
7 h. 1/2 » » « »

Le tableau B indique les salaires de la famille P. pendant l'année 1896-1897. Durant toute cette année, le travail n'a été que de 7 h. 1/2 par jour.

Les chiffres gras (tableaux A et B) indiquent le nombre de jours que l'ouvrier a travaillé par mois.

Dans le tableau A, le salaire (gain et primes) est indiqué en bloc.

Dans le tableau B, le salaire est divisé en gain et en primes.

Remarques générales. — Les salaires indiqués aux différents tableaux doivent être majorés par *mois* de :

Fr. 15 pour les souffleurs; fr. 10 pour les grands garçons et gamins pour le logement accordé gratuitement.

Et pour tous les grades de fr. 10 mensuellement pour le chauffage accordé gratuitement.

Les soins du médecin, sage-femme, etc., sont assurés moyennant une minime retenue mensuelle.

TABLEAU A. — Année 1897-1898

	SALAIRE JOURNALIER	1897 SEPTEMBRE *a*	OCTOBRE *b*	NOVEMBRE *b*	DÉCEMBRE *b*	1898 JANVIER *b*	FÉVRIER *b*	MARS *b*	AVRIL *a*	MAI *a*	JUIN *a*	JUILLET *a*	AOUT *a*	TOTAL
1 Satin, Cl., souffleur...	fr. c. 17 11	27 jours fr. c. 403 05	27 jours fr. c. 602 10	26 jours fr. c. 557 40	27 jours fr. c. 591 75	26 jours fr. c. 536 65	23 jours fr. c. 488 95	29 jours. fr. c. 591 95	25 jours fr. c. 298 25	27 jours fr. c. 401 10	28 jours fr. c. 329 45	27 jours fr. c 368 70	13 jours fr. c. 53 20	305 jours fr. c. 5.222 35
2 Lussier, F. —	12 07	25 j. 214 50	28 j. 490 15	26 j. 347 05	28 j. 459 90	25 j. 350 60	23 j. 339 55	28 j. 219 40	25 j. 214 20	27 j. 299 55	29 j. 230 40	27 j. 287 40	16 j. 134 40	297 j. 3.567 10
3 Boucher, L. —	9 96	24 j. 252 30	23 j. 241 35	23 j. 242 35	21 j. 238 70	20 j 214 05	20 j 206 05	29 j 421 80	24 j. 163 30	27 j. 298 45	27 j. 196 35	22 j. 163 9[illegible]	10 j. 61 70	270 j. 2.690 30
4 Tissier, P., graud garçon	8 24	24 j. 220 15	23 j. 207 70	24 j. 239 25	15 j. 169 25	25 j. 256 20	16 j 143 70	29 j. 247 70	28 j. 207 50	26 j. 158 05	26 j. 184 60	24 j. 121 35	9 j. 62 45	269 j. 2.218 »
5 Jolly, Eug., —	7 16	23 j 123 35	24 j. 239 35	20 j 207 95	20 j. 157 20	17 j. 116 90	18 j. 138 40	28 j. 237 45	24 j. 136 75	24 j. 147 15	27 j. 133 95	26 j. 172 35	9 j. 43 25	260 j. 1.863 05
6 Lepaon, L. — 18 ans.	7 03	28 j. 126 25	26 j. 264 60	26 j. 247 20	26 j. 191 60	28 j. 221 15	23 j. 213 05	26 j. 206 20	24 j. 181 30	28 j. 191 80	25 j. 124 75	28 j. 124 75	16 j. 61 65	306 j. 2.154 30
7 Desjardins, Ch., gamin	5 49	26 j. 135 05	27 j. 197 85	20 j. 95 95	27 j. 203 20	24 j. 153 05	23 j. 146 55	25 j. 140 90	23 j. 103 50	27 j. 140 70	27 j. 107 20	26 j. 123 15	17 j 54	292 j. 1.601 10
8 Cury, Ach. —	4 70	27 j. 134 40	26 j. 163 15	26 j. 151 15	27 j. 129 15	26 j. 154 55	21 j. 106 05	29 j. 161 30	25 j. 92 75	28 j. 100 95	27 j. 76 35	26 j. 92 75	15 j. 49 15	302 j. 1.411 80
9 Larue, Henri — 16 ans.	4 10	25 j. 98 45	26 j. 127 »	25 j. 102 75	27 j. 150 10	5 j. 18 65	24 j. 117 45	19 j. 77 20	24 j. 102 05	28 j 85 25	28 j. 107 35	16 j. 71 20	26 j. 54 55	273 j. 1.122 »

TABLEAU B. — Gain de la famille P... pendant la campagne 1896-1897

	1896				1897								TOTAL
	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	
P., A., souffleur..... ..	28 jours fr. c. 245 30	20jours fr. c. 94 15	29 jours fr. c. 251 60	28 jours fr. c. 258 05	23jours fr. c 173 65	20jours fr. c. 94 10	27jours fr. c. 209 45	28jours fr. c. 212 55	28jours fr. c. 170 60	27jours fr. c. 211 55	29jours fr. c. 150 45	15jours fr. c 113 45	302 jours fr. c. 2.184 90
P., Luc, grand garçon.	29 j. 161 20	29 j. 117 80	29 j. 156 05	28 j. 159 15	23 j. 109 70	26 j. 100 75	28 j. 137 50	27 j 103 40	28 j. 148 75	27 j. 105 40	27 j. 102 20	14 j. 87 55	345 j. 1.489 45
P., Louis, gamin.......	29 j. 89 10	29 j. 65 »	29 j. 87 65	28 j. 89 20	23 j. 60 40	26 j. 56 25	29 j. 78 40	28 j. 74 65	27 j. 55 85	27 j. 73 40	29 j 52 80	19 j. 69 50	323 j. 852 20
P., Laur, souffleur, relais en place en mai..	30 j. 98 85	27 j. 145 55	29 j. 85 90	28 j. 129 70	26 j. 80 70	25 j. 93 80	29 j. 102 60	29 j. 137 85	28 j. 239 35	22 j. 119 »	27 j. 174 75	19 j. 163 35	319 j. 1.571 40
	594 45	422 50	581 20	636 10	424 45	344 90	527 95	528 45	614 55	509 35	480 20	433 85	6.097 95

P., Auguste, père, a travaillé 302 jours et a gagné.	Net	2.184fr90	2.713fr70	528 80
— — —	Primes	528 80		
P., Lucien, 18 ans, — 315 —	Net	1.489 45	1.949 25	4:9 80
— — —	Primes	459 80		
P., Louis, 16 ans, — 323 —	Net	852 20	1.175 65	323 45
— — —	Primes	323 45		
P., Laurent, 20 ans. — 319 —	Net	1.571 40	1.873 50	3'2 50
— — —	Primes	302 10		
1.259			7.712 10	7.712 10

L'ÉCOLE SUPÉRIEURE D'AGRICULTURE D'ANGERS (1)

Messieurs,

Je suis chargé de vous faire connaître une œuvre d'initiative privée, jeune encore, dont plusieurs d'entre vous, sans aucun doute, n'ont point jusqu'ici entendu parler. Elle a besoin d'attirer l'attention de ceux qui ont intérêt à ne point en ignorer l'existence et le fonctionnement, vous le comprendrez facilement ; mais c'est moins le désir de faire œuvre de propagande qui explique la communication que je fais ici, que l'intention de vous faire connaître que cette œuvre est née du désir d'initier la jeunesse d'une certaine classe de notre société, au rôle social fort important qu'elle est appelée à remplir dans l'avenir ; par là, ma communication se rattache spécialement à l'objet propre de ce congrès.

A Angers, s'est fondée depuis quatre ans, en 1898, sous le patronage de plusieurs notabilités agricoles de l'Ouest et du Centre, avec l'aide et par l'initiative d'un assez grand nombre de propriétaires de cette région, avec les encouragements répétés de la Société des agriculteurs de France, une école d'agriculture, dite École supérieure d'agriculture, régie par la loi de 1875 sur l'enseignement supérieur libre.

Elle est destinée à donner à la jeunesse sortant des collèges de l'enseignement secondaire, appartenant à des familles de la grande et de la moyenne propriété rurale, une initiation aussi complète que possible à tous les devoirs que ces jeunes gens auront à remplir plus tard, surtout dans les campagnes, s'ils veulent faire pendant leur vie œuvre utile, tant au point de vue économique qu'au point de vue social.

Pendant quatre années, les jeunes gens que nous recevons à la sortie du collège étudient successivement, d'abord, autant que l'exigent les lacunes de la première éducation, les fondements des sciences qui ont des rapports étroits avec l'agriculture, puis les applications spécialement pratiques de ces sciences à l'agriculture, enfin la théorie et la pratique de l'art agricole lui-même, dans la mesure et sous la forme qui convient au but que nous devons poursuivre dans l'éducation professionnelle de ces jeunes gens, c'est-à-dire les former à la largeur de vues, à l'ampleur des connaissances, à la sagacité de l'esprit d'observation et de comparaison, au sens pratique, qui, plus tard, devraient leur permettre de diriger avec compétence et avec succès le travail agricole dans leurs propriétés, quel que soit le mode d'exploitation qui y soit adopté.

A cet enseignement professionnel de l'agriculture, qui vise immédia-

(1) Notice présentée au XXIe Congrès de la Société d'économie sociale, le 9 juin 1902.

tement des résultats, des progrès d'ordre matériel, économique, nous joignons, en y donnant une très grande importance, des études de droit, dans toutes les parties de cette science dont la connaissance doit rendre le propriétaire plus apte à bien gérer ses affaires personnelles, à s'occuper avec plus de compétence des affaires publiques ; et le mettre au courant de la législation qui régit les institutions agricoles publiques ou privées, dont le développement, surtout par la voie de l'association, a tant d'importance pour les progrès économiques. Droit rural, droit administratif, cours d'institutions sociales agricoles, tels sont les cours en ces matières, auxquels je fais allusion et qui fonctionnent actuellement.

Les principes d'économie politique sont également enseignés à nos élèves, et nous voulons les initier aussi aux principes les plus sûrs d'économie sociale. Ce dernier cours n'est pas encore organisé ; il nous sera utile, vous le comprenez, messieurs, de nous mettre en relations avec la Société d'économie sociale qui a fait ses preuves de doctrine et de méthode, pour arriver à fonder heureusement cet enseignement, destiné à guider ceux qui veulent travailler sûrement à la réforme sociale.

Cette école est greffée en quelque sorte sur l'Université libre d'Angers qui lui ouvre et lui prête ses locaux, et met à sa disposition plusieurs de ses professeurs. C'est vous dire les ressources considérables qu'elle trouve dans ce voisinage et cette compénétration, la simplification aussi et l'économie d'installation et d'administration qui en résulte pour son établissement et son développement ; c'est vous dire surtout l'orientation religieuse et sociale qui la caractérise.

Je crois, Messieurs, vous avoir fait comprendre, par cet exposé succinct, comment, à Angers, l'initiative privée a pensé faire œuvre nouvelle et utile en se dévouant à cette organisation d'école. Aucune école d'agriculture, fondée par l'État ou par des particuliers, n'avait encore cherché à réaliser ce but complexe et élevé ; de plus, elle s'est établie dans une région où il n'y avait encore aucun centre semblable de haute éducation professionnelle de l'agriculture.

Tous nos efforts tendent à intéresser les fils des propriétaires ruraux à résider en permanence sur leurs domaines et à les mettre en état de démontrer, par leur exemple d'intelligent dévouement et de travail bien conduit, ce que M. Arnold Mascarel, dans son intéressante étude sur les monographies de communes rurales, indique comme pouvant être démontré par l'observation des faits, à savoir que « la grande propriété, non seulement peut coexister auprès de la petite sans inconvénient, mais encore qu'elle est la meilleure auxiliaire de celle-ci par les exemples et les conseils qu'elle donne, par le supplément de salaire qu'elle fournit, en cas d'insuffisance des revenus de la terre pour

nourrir la famille; que seule elle est en état de lutter, par le perfectionnement de ses méthodes et la puissance des capitaux, contre la concurrence ruineuse que font à notre agriculture les nations étrangères; enfin que cette grande propriété, partout où ceux qui la détiennent ont conscience de leurs devoirs, est une source de profits pour les populations qui l'avoisinent, par les salaires qu'elle distribue, par les industries accessoires qu'elle encourage et qu'elle fait subsister, par les œuvres d'assistance ou d'enseignement qu'elle crée, par l'influence bienfaisante, en un mot, qu'elle exerce autour d'elle ».

Nous voudrions leur faire comprendre tout le prix de cette vie rurale dont M. de Curzon disait : « Elle est la base de la prospérité et de la grandeur des peuples; elle assure le mieux l'autonomie, la stabilité, la moralité de la famille. L'agglomération dans les villes est une cause de démoralisation; elles sont le rendez-vous des oisifs ; c'est là que devient extrême le contraste et par conséquent l'hostilité entre la richesse et la pauvreté ; c'est là que naît et se recrute le paupérisme. — La propriété rurale oblige aux devoirs ruraux ; elle est une fonction sociale, une adscription à la glèbe. L'intérêt social et l'intérêt personnel du propriétaire rural exigent son séjour à la campagne. »

Vous le savez, Messieurs, cette opinion sur les avantages sociaux de la vie rurale était partagée par Le Play. Vous savez dans quels termes il en a parlé. Je transcris ici ce passage intéressant, tiré de *la Réforme sociale* : « L'agriculture offre seule aux familles souches un moyen permanent de travail et de subsistance. Elle se prête avec une admirable élasticité à toutes les convenances de la petite ou de la grande industrie. Elle s'organise spontanément, selon l'état intellectuel ou moral des familles, et selon les rapports si divers qui peuvent exister entre elles. Elle établit entre la famille, le sol, les plantes et les animaux, une alliance qui complète les jouissances du foyer domestique, en développant dans les cœurs l'amour du pays natal. Elle fournit aux hommes presque tous les objets nécessaires à l'existence; elle leur assure ainsi la véritable indépendance en les mettant à l'abri de la corruption qui émane, à certaines époques, des classes urbaines. Enfin les intérêts de la propriété agricole s'identifient intimement avec les intérêts généraux du pays; et c'est à ce titre que les meilleurs propriétaires ruraux constituent partout la classe la plus digne de remplir les fonctions publiques. L'agriculture a été pour les sociétés humaines le principal moyen de multiplication, d'indépendance et de progrès moral. Plus que toute autre branche d'activité, elle caractérise la vie nationale. Elle est dans l'ordre matériel et dans le régime du travail, la force qui complète le mieux l'œuvre de la création. » (*Réforme soc.*, t. II, ch. XXXIV.)

Ce sont bien les pensées qui nous ont guidés dans la fondation et qui nous guident dans la formation des jeunes gens de notre école.

Nos débuts sont modestes; après des rentrées de 8 et 10 élèves, nous avons eu cette année 27 élèves. C'était du reste la première année où nous donnions une extension presque complète à nos cours d'agriculture et aux leçons pratiques qui ont lieu dans notre ferme. Nous sommes fermement convaincus que, si l'on comprend mieux l'œuvre que nous poursuivons et les moyens que nous employons dans ce but, elle peut attirer un grand nombre de jeunes gens qui y trouveront une véritable préparation de carrière, carrière indépendante et honorable, où ils auront de nombreuses occasions de rendre d'éminents services à la société. Je ne crois pas que nous nous soyons trompés en pensant que vous voudriez bien nous aider à faire connaître cette fondation et à la recommander à l'attention des propriétaires ruraux.

E. VETILLART,
Secrétaire général de la Société
de l'Ecole supérieure d'agriculture d'Angers.

UNIONS DE LA PAIX SOCIALE

PRÉSENTATIONS ET CORRESPONDANCE

PRÉSENTATIONS. — Les personnes dont les noms suivent ont été admises comme membres TITULAIRES, ou comme *associées*, et inscrites du n° 6231 au n° 6251. Les noms des membres de la Société d'Economie sociale sont désignés par un astérisque.

ALLIER. — *Noailly* (Paul), à Theillat, par Saint-Gérand-de-Puy, prés. par M. A. Delaire.

ALPES (HAUTES-). — *Raucourt* (de), directeur de la Banque de France, à Gap, prés. par M. Thoyer-Rozat.

BOUCHES-DU-RHÔNE. — *Faivre d'Arcier* (Charles), rue des Abeilles, 24, à Marseille, prés. par M. A. Delaire.

CÔTE-D'OR. — *Toussaint* (Victor), ingénieur, boulevard de Brosses, 7, à Dijon, prés. par M. A. Fontaine.

ISÈRE. — *Hours* (Auguste), boulevard Asiaticus, 2, à Vienne, prés. par M. A. Delaire; *Union fraternelle des employés de commerce*, Grande-Rue, 6, à Grenoble.

JURA. — *Belvaux* (Ernest), maire de Montmirey-le-Château, prés. par MM. Feltin et A. Béchaux.

LOIR-ET-CHER. — *Chasteigner* (le marquis de), à Tréfontaines, prés. par M. A. Delaire.

MAINE-ET-LOIRE. — *Payrat* (Armand du), propriétaire, chât. des Coutures, par Vivy, prés. par M. le baron de Taisne; *Petiteau* (l'abbé), aumô-

nier de l'externat Saint-Maurille, cloitres Saint-Martin, 5, à Angers, prés. par M. P. Baugas.

Meurthe-et-Moselle. — *Chaise* (Mme la baronne de la), à Létricourt, par Nomény, prés. par M. de Metz-Noblat.

Seine-Paris. — *Bugneux* (le comte L. de), rue de Lille, 73, prés. par M. A. Delaire; * *Francs* (Maxime des), cité Vaneau, 11, prés. par MM. L. Marin et G. Ducrocq; *Gendron* (l'abbé), vicaire à Notre-Dame de Bercy, rue de Charenton, 241, prés. par MM. A. Delaire et A. Béchaux; *Jaubert*, rue de Vaugirard, 174, prés. par M. de Bellefond; *Loiseau*, rue du Four, 51, prés. par M. H. de Caumont; *Pacot* (Gustave), directeur de l'école Sainte-Geneviève, rue Lhomond, 18, prés. par M. L. Etcheverry; * *Picot* (Robert), avocat à la Cour d'appel, rue Guyot, 32, prés. par MM. G. Picot et A. Delaire; *Roulin* (le Dr), lauréat de l'Académie de médecine, rue de Maubeuge, 16, prés. par MM. J. Piou et P. Lerolle.

Seine-Inférieure. — *Gromard* (Raoul de), chât. de Trefforest, par Saint-Saire, prés. par M. A. Béchaux.

Somme. — * *Lefèvre* (G.), rue des Jacobins, 72, à Amiens, prés. par M. A. Delaire.

NÉCROLOGIE. — Les Unions ont eu la douleur de perdre plusieurs de leurs membres auxquels leur âge semblait encore promettre des années d'activité pour les œuvres de vérité et de bien : M. Paul de Chamberet, ancien sous-préfet, fort engagé dans la presse parisienne, toujours de la plus courtoise affabilité, s'associait très fidèlement à nos séances et à nos congrès; M. Dupleix, ancien directeur de la Banque de France, bien que retiré en Picardie, restait pour *la Réforme sociale* un ami et un apôtre; M. Alfred Pigelet, conservateur des hypothèques, n'avait pas cessé, dans les étapes successives d'une carrière administrative déjà longue, de témoigner à *la Réforme sociale* son attachement dévoué; M. le marquis G. Dufresne de Beaucourt, président fondateur de la Société bibliographique, appartenait à nos Unions depuis leur création. Nous n'oublierons pas que la Société qu'il présidait, vouée à la fois à l'étude de la science et à la propagande de la vérité, abrita le berceau de *la Réforme sociale* et est restée toujours pour nos sociétés une sœur dévouée. M. de Beaucourt était un érudit formé par l'Ecole des Chartes : il a fondé et toujours dirigé la *Revue des questions historiques;* son *Histoire de Charles VII* est un monument historique que le prix Gobert a justement récompensé. D'une volonté ferme, d'une activité laborieuse, M. de Beaucourt a créé aussi le *Polybiblion*, revue de bibliographie générale, pris une part considérable aux travaux de la Société de l'Histoire de France, de la Société de l'Histoire de la Révolution pour lesquelles il a donné diverses éditions de mémoires originaux. Sous sa direction, la Société bibliographique a toujours travaillé, par ses

nombreuses publications, ses congrès provinciaux, ses congrès internationaux, ses bibliothèques populaires, etc..., à poursuivre son double but : provoquer et soutenir les travaux des savants catholiques, et vulgariser les résultats de la vraie science parmi les classes cultivées comme dans les milieux populaires. Par la force de sa volonté et la ténacité de ses convictions, M. de Beaucourt est pour beaucoup dans le bien qu'ont pu accomplir autour de lui les nombreux membres qu'il avait su grouper et qui tiendront à honneur de continuer après lui l'œuvre qu'ils avaient commencée ensemble. Sa mémoire restera aussi entourée de respect dans les Unions, car sa vie a été noblement consacrée à servir la science et la foi.

LES DISTRIBUTIONS DE PRIX. — En raison des circonstances, les distributions de prix dans les établissements d'enseignement libre ont offert un intérêt particulier. Un grand nombre de nos membres ont été appelés à les présider.

A Saint-Etienne, M. Georges Picot, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques, a présidé avec éclat la distribution au pensionnat Saint-Louis. Il a particulièrement rendu hommage à l'œuvre féconde des Frères des écoles chrétiennes en France et à l'étranger. « Les jurys de l'Exposition de 1900, en décernant aux FF., 3 grands prix, 13 médailles d'or, 21 médailles d'argent, ont rendu l'hommage le plus éclatant, le plus indéniable à la hardiesse des Frères, à la largeur de leur esprit et par là, à la *liberté d'enseignement*. Vous n'êtes pas seulement une grande institution de ce pays, vous êtes dans vos maisons, dans vos écoles, dans vos classes, par vos élèves, par les bienfaits dont vous comblez les enfants du peuple, par le droit que vous avez de vivre sur cette terre de France et d'enseigner partout, vous êtes *une de nos libertés!* Si jamais, par quelque aberration de la haine, vous étiez frappés, il en résulterait une telle atteinte que toutes les forces morales et intellectuelles se soulèveraient. Rassurez-vous, les révolutions ne tuent irrémédiablement que ce qui est déjà mort. »

A Bordeaux, au pensionnat Saint-Jean-Baptiste de la Salle (Saint-Genès), c'est le secrétaire général de la Société d'Economie sociale qui présidait. Dans l'allocution de bienvenue qui l'a accueilli et surtout dans le discours prononcé au banquet par le cher Frère Israël, directeur, il a été fortement insisté sur la nécessité de l'enseignement social, reposant sur la méthode scientifique d'observation de Le Play et préparant de loin la jeunesse à discerner le vrai et à repousser l'erreur. « Je voudrais, a dit le Directeur, qu'il se formât ici comme un diminutif, ou plutôt comme un prolongement du *Comité de défense et de Progrès social*, pour propager les vérités économiques et réfuter les erreurs socialistes; que ce comité, qui serait aussi une sorte de section de combat, eût pour

devise, *Patrie*, *Devoir*, *Liberté*, en donnant à ces mots le sens large et compréhensif que leur donne la langue chrétienne; que l'esprit en fût ouvert et hospitalier...; qu'il fût composé d'hommes comprenant bien et sachant faire comprendre pratiquement qu'on ne refait pas une société à coups de lois et en vertu de théories et de principes à priori; que c'est par *évolution* et non par *révolution* que se font les progrès, par *adaptation* et non par brutale *destruction*, en *améliorant* et non en *supprimant*, en se fondant sur ce qui *est* pour atteindre à ce qui *doit être*, c'est-à-dire, au fond, en combinant les deux forces opposées qui existent dans toute société et dont le juste équilibre assure la marche normale: la force de *résistance* ou de *stabilité* et la force d'initiative et de *progrès*. »

M. Delaire, dans son discours, analysé par *le Nouvelliste* et par *la République nouvelle*, inséré dans *l'Echo de Saint-Genès* du mois d'août, a surtout rendu hommage à l'œuvre de Saint-Jean-Baptiste de la Salle et de Saint-Vincent de Paul; il s'est attaché à montrer comment elle semble avoir été préparée par la Providence afin de pourvoir aux besoins nouveaux de nos familles ouvrières, désorganisées par le régime manufacturier et les agglomérations urbaines, et aussi par les faux dogmes de 1789. Il a rappelé comment un libre penseur bien connu vient de signaler, dans un livre original, les causes de la supériorité de l'enseignement donné par les congrégations : « Ces causes résident simplement dans la qualité morale des professeurs. Tous ont un idéal commun et l'esprit de dévouement que tout idéal inspire... Leurs origines familiales sont au moins aussi modestes que celles des professeurs de l'Université, mais leur tenue générale est infiniment supérieure, et, par contagion celle de leurs élèves le devient également... Les parents s'aperçoivent très bien de la différence, et les libres penseurs eux-mêmes envoient de plus en plus leurs enfants chez les congréganistes (1). »

A Aubusson, notre dévoué confrère M. Henri Clément s'est trouvé associé à une double mission, non seulement la distribution des prix, mais aussi et surtout la fondation d'une association des anciens élèves des Frères. Il en a été élu président et, après le Cher Frère Hélène, il a prononcé une vibrante allocution : « Unissons-nous, Messieurs, nous en avons tous besoin! Qui vous dit que ce repas ne ressemble pas au dernier banquet des Girondins? Qui vous dit que l'an prochain, nous pourrons nous réunir encore autour des Frères et qu'ils ne seront pas, à ce moment-là, dissous et dispersés par la tyrannie jacobine? Nous sommes menacés dans nos libertés les plus hautes et les plus chères; on veut nous enlever notre droit de pères de famille, le droit sacré d'élever nos enfants; on veut substituer à notre autorité, à nos préro-

(1) Dr Gustave Lebon, *Psychologie de l'éducation*, 1902, p. 87.

gatives, à notre devoir, je ne sais quel droit de l'Etat qui usurperait ainsi une mission que Dieu nous a confiée et dans laquelle nul n'a le droit de nous remplacer. Il faut nous unir pour nous défendre. »

DONS DE LIVRES AUX SYNDICATS INDÉPENDANTS ET AUX CERCLES D'ÉTUDES SOCIALES. — Nous avons reçu de touchants remerciements de tous les groupes auxquels nous avons pu envoyer quelques dons de livres, notamment du groupe des Unions de Montceau-les-Mines, du syndicat « la Liberté » de Saint-Quentin, des syndicats de femmes organisés à Lyon par Mlle Rochebillard, du syndicat des Petits-Carreaux, du cercle d'études sociales de Choisy-le-Roi, etc. En outre, des livres ont été donnés en prix dans un grand nombre d'établissements. Ces dons, si importants pour l'éducation économique et sociale des ouvriers et de la jeunesse, pourraient être beaucoup plus développés encore afin de répondre à des demandes incessantes, si des ressources suffisantes étaient mises à la disposition de la Société et des Unions.

L'ACTION SOCIALE PAR L'INITIATIVE PRIVÉE. — C'est le titre même d'une série dont M. Eugène Rostand, de l'Institut, a publié le premier volume il y a dix ans, et dont il vient de nous donner le troisième (1). Il fait justement remarquer, dans une substantielle préface, que l'expérience de ces dix années a de plus en plus visiblement démontré que l'initiative privée est le vrai ressort de toute activité bienfaisante, le meilleur instrument de progrès. Maint exemple, au cours de cette longue enquête, prouve que, dans les dernières années, un peu partout, l'engouement de jadis pour le recours à l'État et l'intervention de la législation a beaucoup fléchi. Non seulement la confiance ne pousse plus en ce sens, mais souvent déjà un recul s'est manifesté. Ce ne sont pas seulement les discours ou les livres, c'est surtout l'expérience et les faits qui ont amené ces résultats et qui, on peut le croire, les accentueront de plus en plus. Aussi avons-nous tenu à signaler ce volume dès le jour de son apparition, car c'est un ensemble rare de leçons de choses, d'exemples pratiques, d'œuvres libres étudiées dans leur fondation et suivies dans leur fonctionnement. Le livre s'ouvre, comme il convenait cette année, par un ensemble d'études sur « la liberté d'association et de fondation, instrument de progrès social ». C'est surtout une critique détaillée de la loi de 1901 en ce qui touche l'association ordinaire. Ensuite viennent les chapitres consacrés au Crédit populaire, à l'Habitation du peuple, à l'Épargne, aux Crises de la vie ouvrière (chômage volontaire, chômage involontaire), à la Mutualité, sans oublier l'Alcoolisme, la Tuberculose et les Retraites, etc. Qui-

(1) Paris, Guillaumin, gr. in-8°, xi-736 p.; prix : 15 francs.

conque comprend la nécessité de remplir le devoir social, ne peut pas avoir de meilleur guide, plus précis, plus pratique, pour diriger sa bonne volonté, éviter les erreurs et les déceptions, réaliser le plus vite possible un peu de bien.

LE DEVOIR DES FEMMES FRANÇAISES. — Fondée il y a quinze mois, l'*Association patriotique du devoir des femmes françaises* est venue à son heure pour prendre part activement au grand mouvement qui, sous diverses formes et par différentes ligues, associe les femmes, les mères, à la défense des intérêts sociaux, pour protéger l'esprit et le cœur de l'enfant, la liberté de la famille et l'existence de la patrie. Longtemps les jacobins se sont enveloppés d'hypocrisie : ils se démasquent maintenant et substituent l'arbitraire à la justice et aux lois. Sous toutes les formes il faut protester au nom de la liberté et du droit. Au nom même de la majorité, peut-on dire, car si l'État prétend que les enfants lui appartiennent, il détruit la famille, il n'y a plus que des hommes et des femmes sans liens entre eux et dès lors pour connaître la volonté de la majorité, il faut en toute justice compter les voix des femmes comme celles des hommes. Quand on sait ce qu'il a fallu d'oppression et d'habiletés (1) pour obtenir une majorité au Parlement, on ne peut douter que, si les mères étaient appelées à voter sur le sort des enfants qu'on leur arrache, le résultat serait fort différent. On lira avec intérêt dans le *Bulletin* de l'Association (nº d'août, 182, rue de Rivoli) une étude des plus documentées intitulée « Comment la Franc-Maçonnerie a mis la main sur l'enseignement ».

L'UNION MUTUALISTE DES FEMMES DE FRANCE. — *La Réforme sociale* a déjà parlé (1er mars 1902, p. 402) de cette association créée par des femmes de la société parisienne et dont le but est de propager en France les idées mutualistes (comme les femmes l'ont fait avec tant de succès en Belgique), de provoquer la création de Sociétés de secours mutuels, de venir en aide à celles qui existent, par des conseils et par des subventions. L'Union mutualiste deviendra ainsi, en groupant toutes les bonnes volontés, *le membre honoraire* par excellence, donnant aux mutualités les moyens pratiques de réaliser leurs buts. Après avoir ainsi aidé moralement et matériellement les Sociétés de secours mutuels, elle les unira dans une vaste fédération, pour leur procurer, d'une façon continue, certains avantages qu'elles ne peuvent pas donner isolément à leurs membres participants. Nous ne saurions trop engager les Sociétés de secours mutuels et les particuliers qui s'intéressent à ces questions à se mettre au plus tôt en rapport avec « l'Union mutualiste

(1) Voir la très intéressante étude de M. Jean Darcy sur les dernières élections dans la *Revue des Deux Mondes* du 16 août.

des Femmes de France », dont le siège est à Paris, n° 1, boulevard de Latour-Maubourg. Créer, aider, unir, en vue de la paix sociale et de l'avenir économique de la France, voilà, certes, un programme digne de cette initiative féminine toujours prête pour les nobles causes, et qui trouve, dans « l'Union mutualiste des Femmes de France », une de ses plus intéressantes manifestations.

LE TRAVAIL DES AVEUGLES : LES JEUNES MUSICIENNES. — Le très sympathique secrétaire général de l'Association Valentin Haüy pour le bien des aveugles, M. Maurice de la Sizeranne, nous écrit la lettre suivante que nous recommandons tout particulièrement à l'attention de nos confrères, surtout aux chefs d'usine. « Jusqu'ici nous avons eu comme principal débouché, pour nos musiciennes aveugles, les pensionnats, orphelinats, hospices, etc., tenus par des religieuses. La loi contre les congrégations nous fait donc le plus grand mal et nous cherchons à nous créer de nouveaux débouchés. Je me demande si nous ne pourrions pas arriver à placer quelques-unes de nos musiciennes dans des internats d'usines où elles pourraient faire chanter les ouvrières le soir, le dimanche, etc., organiser des séances récréatives ce qui, il me semble, contribuerait au bien-être moral des jeunes apprenties ou ouvrières. Elles se contenteraient, cela va sans dire, de *très modestes* appointements étant nourries et logées. C'est pourquoi je souhaiterais que nous puissions nous mettre en rapports avec des industriels ayant des ouvrières internes, et pour cela l'intermédiaire des Unions de la paix sociale nous sera d'un grand secours. » (Adresser les communications, 31, avenue de Breteuil, Paris, VII°.)

CORRESPONDANCE. — UNIONS DE FLANDRE, ARTOIS ET PICARDIE. — Un membre du syndicat indépendant « la Liberté », de Saint-Quentin, nous écrit : « J'ai tardé à répondre à votre dernière lettre et à vous remercier des livres et des brochures que vous m'avez envoyés. Excusez-moi, j'étais débordé de travail. En outre, je voulais savoir si nos syndiqués liraient les livres que je leur avais distribués. Tous en sont contents et se les passent l'un à l'autre dès qu'ils les ont lus. Vous me parlez d'une bibliothèque; je serais bien heureux si je pouvais en mettre une à la disposition du syndicat, car nous avons passablement de jeunes gens qui aiment à lire; cela les instruirait et les retiendrait à la maison, tandis que, sans occupation, ils courent les rues après la journée finie. Envoyez-moi tous les volumes de *la Réforme sociale* dont vous pourrez disposer. Dimanche dernier, nous avons eu une bien jolie fête pour célébrer l'anniversaire de la fondation de notre syndicat. Jamais nous n'avions eu pareil succès. Nous recueillons tous les jours des adhésions nouvelles ; nous sommes 400 en un an ; cela va bien, car vous n'ignorez

pas que Saint-Quentin était le bourg pourri du socialisme. Maintenant le syndicat rouge est délaissé. »

Notre confrère, M. Charles Frans, publiciste, membre de la Société d'Économie sociale, qui avait obtenu à l'Exposition universelle de 1900 une médaille d'argent pour sa fondation du Bureau central de conciliation des mines du Pas-de-Calais, vient de se voir décerner une médaille de vermeil à l'Exposition de Lille.

Unions de Normandie. — Notre correspondant M. Jules Le Picard dont le dévouement infatigable est si digne d'admiration et de reconnaissance, nous annonce la fondation à Rouen, d'une association pour la défense de la liberté religieuse. Cette association est en trop complète conformité de vues avec les Unions pour que nous ne lui exprimions pas ici notre vive sympathie. La fermeture inattendue de l'école Saint-Vivien avait causé une grande émotion : manifestation, pétition remise au conseil général, vote du conseil municipal en faveur de la réouverture, tout a été mis en œuvre, mais on a senti la nécessité d'une action continue. « La difficulté était d'atteindre notre but à côté des groupements principaux : « la Patrie française », « l'Action libérale populaire », « la Ligue de l'enseignement libre », car nous comptons des amis dans ces trois grandes associations. A Rouen, notamment, la « Patrie française » est très bien organisée et a mené avec succès nos élections dernières. Nous nous sommes donc constitués indépendants, n'allant sur les brisées de personne et laissant à chacun sa pleine et entière liberté, d'autant que chaque province doit tenir compte du milieu, car ce qui convient là pourrait ne pas convenir ici. » Au surplus les statuts définissent très clairement le but et le fonctionnement de l'association : « Article premier. Il est établi, conformément à la loi du 1er juillet 1901, une Association sous la dénomination d'Association pour la Défense de la Liberté religieuse. L'Association n'a aucun caractère politique. Elle s'interdit expressément toute organisation, manifestation ou action électorale. Elle borne son intervention et son activité à la revendication de la liberté de conscience, à la protection des intérêts religieux, à l'appui prêté à toutes les œuvres d'enseignement, de charité, de préservation sociale, etc., dans la ville de Rouen et dans la région. Elle réunit les dévouements et les efforts de ses membres pour assurer plus particulièrement le libre exercice de la foi catholique. — Art. II. L'Association exerce son action par tous moyens utiles, notamment : consultations et conseils juridiques, réunions, conférences publiques et privées, pétitions, souscriptions, publications, en un mot, tout ce qui est de nature à éclairer l'opinion publique. » L'Association s'est constituée entre catholiques, parce que les catholiques et leurs œuvres sont seuls menacés, mais elle fait appel aussi bien à tous

ceux qui veulent défendre les droits de la conscience et la liberté des humbles. Ajoutons que la cotisation est seulement de 1 franc par an, ce qui permet déjà de réunir un grand nombre d'adhésions dans les milieux populaires. C'est ainsi *localement* que la défense de la liberté doit s'organiser par des associations et des comités qui s'appuieront sur les grandes œuvres générales. La plus ancienne, la plus puissante, la mieux préparée pour soutenir la persécution actuelle dirigée contre les écoles libres, est la Société générale d'Education et d'Enseignement présidée par notre très respecté confrère M. Emile Keller (35, rue de Grenelle). Elle a toujours été au premier rang depuis vingt ans pour servir la liberté d'enseignement par ses publications, ses consultations, ses subsides et ses conseils.

UNIONS DE LYONNAIS, FOREZ ET BRESSE. — En même temps que le Comité présidé par Mme la baronne Reille multiplie les conférences dans les milieux populaires, afin de grouper les mères de famille, bien d'autres actions, à Paris et en province, se sont spontanément organisées pour concourir au même but. Mlle M.-L. Rochebillard, qui a si admirablement réussi à Lyon, en faisant appel à la courageuse initiative des intéressées, à créer une vaste organisation syndicale, au grand profit des ouvrières (1), a voulu aussi que de modestes femmes du peuple, plus atteintes que les classes riches, montrassent qu'elles sont capables d'énergie et de ténacité dans la défense de leurs droits. Grâce à elles, des appels aux mères de famille ont été partout affichés à Lyon : « Mères de famille, citoyennes libres de notre beau pays de France, résistez froidement, mais énergiquement aux raisonnements que la triste politique pourra inspirer. Conservez vos enfants pour les écoles libres, anciennes et nouvelles, dont les amis de la liberté assureront l'ouverture à la rentrée d'octobre. Quoi qu'il arrive, vous aurez fait votre devoir et montré aux oppresseurs qu'on ne joue pas impunément avec la foi et la liberté. »

UNIONS DE DAUPHINÉ ET VIVARAIS. — « Je viens de recevoir, écrit de Vidalon M. Léon Rostaing, les ouvrages que la Société et les Unions m'ont adressés pour les prix à décerner aux élèves de mon cours d'Économie sociale. Il est malheureusement plus que probable que les Chers Frères de notre école Saint-Denys ajouteront à leur remerciement le *morituri salutant*. Nos sept Religieuses de Vidalon ont déjà reçu l'ordre de partir. Si on se place au point de vue purement matériel, le seul qui semble intéresser les appétits de nos horribles maîtres, cette mesure

(1) Siège social, 34, rue Saint-Jean, à Lyon. — Voir notre Congrès de 1901 sur la Condition de la Femme et le Mémoire de Mlle Rochebillard dans la *Réforme sociale* du 16 juillet-1er août 1901. Il en a été fait une édition de propagande par les soins du Comité de Défense et de Progrès social. Br. in-18, n° 33 (*franco* 0.10).

est absurde, car, loin de frapper les patrons, elle leur procurera par an une grosse économie, puisque le budget du couvent était assuré par eux. Par contre, elle privera un millier d'ouvriers d'une foule d'avantages qu'ils retiraient de cette organisation : 1° l'instruction donnée aux jeunes filles de sept à treize ans; 2° le gardiennage des petits enfants des deux sexes à la salle d'asile, ce qui permettait aux mères de travailler dans les ateliers; 3° les soins donnés aux malades, soit à domicile, soit dans la petite pharmacie annexée au couvent. Là, comme partout, ce sera le pauvre peuple qui paiera les frais des insanités maçonniques... Nos pauvres Religieuses sont dans la désolation, la Sœur Ursule surtout : il y a quarante-deux ans qu'elle est à Vidalon; elle élève les petits-enfants de ses premières élèves; mais il paraît que sa présence met en péril les institutions que l'Europe nous envie. En me montrant, encadré et ornant le petit parloir, le diplôme du prix Marie-Jeanne de Chambrun que la Société lui a décerné en 1901 (1), elle me disait : « L'an dernier, des messieurs bien haut placés m'ont comblée d'honneurs et de louanges, et cette année le Gouvernement me chasse ! » Toutes ces mesures de désorganisation sociale sont navrantes et seraient tout à fait décourageantes si on n'avait pas la consolation d'assister à des retours surprenants. Personne encore, je crois, n'a stigmatisé le Ministère avec plus de force et d'énergie que notre député Jules Roche, qui, certes, a professé longtemps des opinions bien différentes Dans notre département, d'autres hommes, moins en évidence, mais tout aussi déraillés, donnent un exemple semblable. L'expérience les ramène au bien par l'excès du mal. Puisse-t-il en être de même partout ! »

A. Delaire.

LES FAITS ÉCONOMIQUES ET LE MOUVEMENT SOCIAL

PAYS DE LANGUE ANGLAISE

Sommaire : Sir Wilfrid Laurier et le Canada. — La doctrine de Monroe. — A propos des trusts. — L'enseignement populaire aux États-Unis. — Dans les campagnes d'Angleterre. — Les buveurs en tutelle.

Sir Wilfrid Laurier et le Canada. — C'est pendant la tenue de la conférence coloniale de l'empire britannique que Lord Salisbury a résigné ses fonctions de premier ministre (11 juillet), qu'elles ont été confiées à M. Arthur Balfour, que le samedi 9 août, Édouard VII a pu être couronné et qu'il a donné le même jour à la nation le château

(1) Voir le Rapport de M. L. Etcheverry, 1er juillet 1901, p. 28.

d'Osborne, résidence favorite de la reine Victoria dans l'île de Wight. Deux jours après, la conférence a tenu sa dernière séance, aboutissant seulement à des vœux en faveur d'une augmentation du concours des colonies aux charges militaires de l'empire et à l'établissement de tarifs préférentiels (1). Après cette conclusion, qui n'est certes pas la constitution fédérale rêvée par certains impérialistes et peut-être par M. Chamberlain, mais qu'il ne faut pas pourtant juger insignifiante, les six Premiers (2) se sont séparés, ayant passé deux mois environ sous le même toit, à l'Hotel Cecil et fait sans doute dans la familiarité de ce rapprochement autant de besogne utile qu'au *Colonial Office*. Parmi ces représentants autorisés de colonies maintenant presque autonomes, le personnage le plus en vue a été sir Wilfrid Laurier. On a fort apprécié à Londres sa vivacité d'esprit, son mélange de courtoisie avenante et de dignité. Il s'est arrêté chez nous avant de gagner Rome, et il a été accueilli avec d'autant plus de plaisir qu'il est Canadien français.

Mais naturellement il est Canadien avant tout. On se souvient qu'une année après son arrivée au pouvoir, lors du jubilé de diamant de la reine Victoria en 1897, il déclara — et cette déclaration eut un grand retentissement — que le Canada est une nation. Dans le banquet que lui ont offert, le 2 septembre dernier, ses amis de Paris et que présidait M. Ribot, signataire de notre traité de commerce de 1893 avec le Dominion, traité que les deux parties contractantes paraissent souhaiter d'élargir, on a heureusement loué notre hôte non seulement de sentir et d'exprimer, avec une délicatesse incomparable, la poésie des souvenirs laissés par la France au Nouveau Monde, mais encore d'avoir si bien su « développer chez ses concitoyens les idées, les sentiments, les habitudes, qui font d'un pays une personne morale, ayant conscience de ses droits et capable de tenir sa place dans le monde ». Et c'était plaisir d'entendre avec quelle fierté le premier ministre du Canada vantait ses beautés naturelles, l'austère et vivifiante magnificence de ses hivers, la sécurité dans laquelle on y jouit, sous l'égide de la couronne d'Angleterre, de la liberté politique, de la liberté individuelle, de la liberté religieuse. Le patriotisme est une vraie et grande force.

Il nous est toujours très doux et réconfortant d'observer la vigoureuse croissance de cette jeune nation qui, parmi ses cinq millions d'habitants, compte tant de descendants de notre race, et dont le territoire semble destiné à devenir la grande route entre le Vieux Monde et l'Extrême-Orient. Aussi avons-nous applaudi de loin aux belles fêtes célébrées à la fin du mois de juin pour le cinquantenaire de l'Université Laval. Des diplômes d'honneur — et l'on se souvient que le duc d'York

(1) A noter aussi un vœu en faveur de l'adoption du système métrique par tout l'empire britannique.

(2) Voir ma chronique du 16 juillet dernier, p. 244.

avait bien voulu en accepter un lors de sa visite en 1901 — ont été offerts à M. Thamin, recteur à Rennes, qui a porté la parole au nom de nos Universités, et à sir Wilfrid Laurier. En octobre prochain, s'ouvrira un nouveau cours de littérature française, dont le titulaire M. Allard a été désigné par M. Brunetière. Et le gouvernement de la province, pour reconnaître les services rendus à la nationalité canadienne par cette université catholique, vient de lui allouer une somme de 75.000 francs. — D'autre part une récolte exceptionnellement riche, cette année, de céréales fait de plus en plus considérer le Dominion comme le grenier de l'empire britannique, lequel y achète aussi beaucoup de beurre et de fruits. Il n'est guère de pays qui présente des signes plus manifestes de prospérité, de plus belles promesses d'avenir.

Ces *opportunités*, comme disent les Américains, ne demeurent pas inaperçues aux États-Unis. De là, vers l'Ouest canadien, un courant d'immigration qui prend assez de force pour éveiller certaines craintes. Il est vrai qu'un certain nombre de ces immigrants sont d'anciens émigrés qui repassent la frontière. Mais voici que les capitalistes *yankees* se mettent à opérer sur ce terrain. De puissantes compagnies acquièrent de vastes domaines, et les morcellent ensuite à des paysans du Minnesota, du Dakota, de l'Iowa, même du Colorado et du Texas. A cet envahissement l'Angleterre peut opposer uniquement, et par suite elle doit favoriser de plus en plus, l'expansion des Canadiens français.

La doctrine de Monroe (1). — Au cours de la tournée que fait le président Roosevelt, pour préparer le pays à lui envoyer, aux élections de novembre, des législateurs favorables à ses idées, il a parlé, dans le discours qu'il prononçait aux derniers jours d'août, à Augusta, de la fameuse doctrine de Monroe. Elle est souvent invoquée. Elle paraît susceptible de rendre bien des services encore aux orateurs et aux diplomates des Etats-Unis. Elle a pourtant déjà fait un long usage : car c'est en 1823 qu'elle a été présentée pour la première fois au monde politique.

Deux questions excitaient alors les inquiétudes de la grande République du Nouveau Monde. D'une part, on n'arrivait pas à régler des contestations qui s'étaient élevées avec la Russie et avec l'Angleterre, sur la fixation des frontières Nord de l'Union. D'autre part, à la suite de l'expédition d'Espagne — Cadix avait été pris par les troupes françaises le 3 octobre — la Sainte-Alliance menaçait d'intervenir encore en faveur de Ferdinand VII contre les colonies d'outre-mer, qu'il était impuissant à faire rentrer sous son joug. Voilà sous l'influence de

(1) Sur l'histoire et la portée de cette doctrine, on lira avec intérêt et profit le livre consciencieux et documenté de M. Henri Pétin, auquel je fais plus d'un emprunt : *Les Etats-Unis et la doctrine de Monroe*, in-8° de 452 p. Paris, A. Rousseau.

quelles préoccupations le président Monroe, le cinquième des Etats-Unis, nommé en 1817, puis réélu, ancien ambassadeur en France durant la période révolutionnaire, posa, dans son message du 2 décembre 1823, les deux principes suivants : 1° les continents américains ne peuvent plus être considérés à l'avenir, par aucune puissance, comme des territoires ouverts à la colonisation ; ils ont acquis et maintiendront une libre et indépendante condition ; 2° le système d'intervention organisé par la Sainte-Alliance ne saurait être étendu, sous aucune forme, aux continents américains ; les États-Unis considéreraient que toute tentative de ce genre serait une atteinte portée à leur paix et à leur bonheur.

Au fond, n'est-ce pas la revendication au profit de l'Amérique de ce que l'on appelle le principe de non-intervention, et qui me semble une règle de sagesse pratique, généralement recommandable, mais que je verrais volontiers abandonner en présence de certains crimes de lèse-humanité? Ce qu'il y a de particulier dans le message présidentiel de 1823 et dans l'interprétation qu'il a reçue, c'est que, de ce principe de non-intervention les États-Unis se constituent les défenseurs pour toute l'Amérique, qu'ils montent la garde, en quelque sorte, le long de toutes les frontières de ce vaste continent, qu'ils se déclarent décidés à demander raison à quiconque voudrait passer outre. On peut aller loin dans cette voie. On a dit que récemment le Vénézuéla, se trouvant trop pressé par ses créanciers du Vieux Monde, songeait à faire jouer la doctrine de Monroe. On a pu l'invoquer, non sans quelque apparence de logique, pour justifier l'expulsion des Espagnols de Cuba. Ne se résume-t-elle pas, en somme, dans cette formule assez claire, *l'Amérique aux Américains*?

Mais elle avait, ou semblait avoir, une contre-partie. N'admettant aucune intervention en Amérique, ayant séparé, en quelque sorte, leur continent du reste du monde, les États-Unis paraissaient devoir renoncer à toute intervention hors d'Amérique, et renoncer à toute conquête dans le reste du monde. On sait que, depuis quelques années, la poussée impérialiste qui emporte toute la société anglo-saxonne, les a engagés dans une politique d'annexions et d'interventions lointaines. Cesseront-ils, dans ces conditions, d'opposer la doctrine de Monroe aux nations du Vieux Monde? M. Roosevelt nous avertit nettement qu'ils la défendront plus énergiquement que jamais, et qu'ils préparent, pour l'appuyer, les forces nécessaires. Peut-être n'est-ce pas très logique ; mais ce n'était, certes, pas imprévu (1).

(1) M. W. Stead, de la *Review of Reviews*, trouve un autre emploi possible, inattendu celui-là, à la doctrine de Monroe. Elle offrirait au Canada un moyen d'être sûr que sa neutralité serait respectée, dans le cas où il ne voudrait pas être mêlé à une guerre entre l'Angleterre et quelque puissance du Vieux Monde.

A propos des trusts. — Il a fallu quelque courage à M. Roosevelt pour se prononcer hautement, en de récents discours, contre la liberté illimitée des *trusts*, pour s'engager ainsi à tenter de leur imposer une réglementation sérieuse. Il risque par là de mécontenter les puissants milliardaires dont l'appui financier pèse d'un si grand poids dans les luttes électorales. Mais, d'autre part, la révolte de l'opinion contre la constitution de pareils monopoles paraît si générale, qu'elle pourrait avoir raison de leurs défenseurs intéressés. La question préoccupe le monde entier. Le Congrès des Trade-Unions qui s'est tenu à Londres, au commencement de ce mois, a voté, dans sa dernière séance, à l'unanimité, une déclaration de guerre aux *trusts* : il les a proclamés nuisibles aux classes ouvrières, et dangereusement enclins à faire monter le prix des denrées nécessaires à la vie. Il n'est pas malaisé d'apercevoir et de signaler ces périls. La difficulté, c'est de trouver un moyen de les conjurer sans compromettre le progrès industriel. Dire qu'il faut détruire les *trusts*, ce serait, avertit crûment M. Roosevelt, donner une preuve de stupidité, et menacer la prospérité du pays, à moins que ce ne soit une promesse de charlatan. C'est à leurs abus qu'il convient seulement de s'attaquer. Pour empêcher ces grands syndicats de faire du mal, on devra les soumettre à un contrôle effectif de l'autorité publique du gouvernement fédéral et non du gouvernement de chaque État.

Arrivera-t-on à réaliser ces *postulata* et sous quelle forme? Je ne sais. Mais il est intéressant de noter qu'un penseur anglais très distingué, dont le regretté Claudio Jannet a plus d'une fois, ici même, signalé les travaux, M. Charles S. Devas, étudiant récemment ce problème troublant (1), en cherche la solution dans la voie où s'engage M. Roosevelt, et ne craint pas de s'y avancer bien plus loin. Après avoir un peu raillé les économistes orthodoxes et leur foi dans la libre concurrence, comme régularisatrice normale des prix, il résume impartialement ce qui se dit pour ou contre les *trusts*. Ils présentent de réels avantages, suppression de la concurrence désordonnée avec les crises et les gaspillages qu'elle entraîne, production en grand mieux entendue et à meilleur marché. Mais, d'autre part, ceux qui ont constitué ainsi un monopole, peuvent abuser de leur force pour exiger des prix tout à fait exagérés (2), surtout s'ils ont accaparé des denrées de consommation à peu près fixe et difficiles à remplacer ; ils peuvent ruiner tous ceux qui leur porteraient ombrage ; ils n'ont plus rien à redouter ; ils ne chercheront pas bien activement à perfectionner leurs méthodes ; ils auront beau-

(1) *Monopolies and fair dealing*, dans l'*International Journal of Ethics* d'octobre 1901.

(2) M. Carnegie estime, au contraire, qu'un trust ne peut réussir qu'à la condition de ne pas s'écarter beaucoup du prix normal et d'être dirigé par un homme d'exceptionnelle valeur.

coup de chances de s'immobiliser dans l'indolence et la routine. Que faire donc? Il est aussi fou, dit M. Devas avec le président Roosevelt, de laisser ces syndicats sans surveillance que de prétendre les supprimer. Dans toute société civilisée, il y a un gouvernement. N'a-t-il pas dans ce domaine, des fonctions importantes à remplir? Qu'il prescrive un régime de large et sincère publicité; qu'il sanctionne efficacement toutes les responsabilités de ces maîtres d'une industrie à l'égard du personnel qu'ils emploient. Volontiers aussi je lui demanderais de réprimer sévèrement les manœuvres déloyales employées pour supprimer toute concurrence. Mais je ne suivrais pas notre savant auteur lorsqu'il réclame, pour l'État ou pour les autorités locales, le droit de régenter les prix, de défendre qu'ils soient élevés, d'établir des *maxima*. Quel gouvernement serait assez compétent et assez impartial pour s'acquitter avec prudence d'une telle mission? Au fond de ces revendications, peu pratiques à mon avis, démêlons pourtant une idée vraie : c'est l'idée souvent affirmée par les théologiens du moyen âge, et parfois trop oubliée par les économistes, qu'il y a pour toute marchandise un prix juste (*justum pretium*); et que, lorsqu'on s'en écarte trop, il y a désordre.

L'enseignement populaire aux États-Unis. — Les hommes pratiques d'Amérique, même ceux qui s'illustrent par de larges subventions accordées aux établissements d'instruction, ne conseillent pas d'ordinaire à ceux qui veulent réussir et devenir de grands capitaines d'industries, un séjour prolongé dans les écoles ou les collèges. M. André Carnegie, par exemple, dont les libéralités à des œuvres d'utilité publique ne s'élèvent pas, assure-t-on, à moins de 350 millions de francs, et qui, maintenant qu'il est retiré des affaires, publie volontiers ses réflexions, observe, en son dernier livre (*The Empire of Business*) que l'on ne rencontre pas un seul gradué de collège sur la longue liste des présidents de banques. C'est en s'engageant, entre quatorze et vingt ans, dans l'industrie que se forment, à l'école de l'expérience, les futurs triomphateurs. Mais on croit utile pourtant d'initier le peuple à une culture qui élève ses idées et son goût, en même temps qu'elle développe sa capacité. Les efforts se multiplient pour la mettre à la portée tant des enfants que des adultes.

Il faut attribuer sans aucun doute à l'influence de Ruskin l'usage que les États de l'Est ont inauguré, il y a une dizaine d'années, de placer dans les écoles des tableaux, des gravures, des statues, des moulages. Les fonds sont généralement fournis par des sociétés libres (*Public Art School Societies*). Celle de Chicago prête pendant six mois aux districts plus pauvres sa collection de vingt-neuf tableaux. Les femmes ont rapidement propagé dans toute la vaste république ces décorations artis-

tiques, complétées souvent par des cours de peinture, de sculpture, d'architecture. Mais on prétend aussi embellir les abords de l'école avec des jardins et des fleurs. Le Massachusetts offre à cet égard de très gracieux exemples. Une société de Cleveland a vendu, l'an dernier, aux écoliers 121.000 paquets de graines de fleurs à un sou le paquet. Ailleurs on a fondé des prix attribués aux enfants qui tireront des plantes le meilleur parti au point de vue esthétique. Beaucoup de maîtres sont heureux de pouvoir confier à tous leurs élèves, ou aux élèves d'élite, de petits jardins qui sont cultivés avec amour. On estime que peu de livres de classe apprennent autant que le contact avec les œuvres d'art et les beautés de la nature.

Même pour les adultes, on ne néglige pas de rendre l'instruction attrayante en recourant aux images et à la lanterne magique. Le professeur Bickmore qui a fondé, dans ces conditions, une société de conférences populaires, en 1882, à New-York, dispose maintenant de 24.000 vues presque toutes coloriées et elles attirent un demi-million d'auditeurs ou de spectateurs. La *Cornell University* a organisé des services très ingénieux au profit des fermiers des environs : cours au siège de l'Université pendant l'hiver; conférences données dans les campagnes; correspondance très active (de 5.000 à 10.000 lettres par an); bibliothèques circulantes. On s'occupe aussi spécialement de l'instruction des femmes. Par tous les moyens aux États-Unis on cherche à développer cette *vie intense* que vantait naguère, à l'*Hamilton club* de Chicago, M. Roosevelt (1).

Dans les campagnes d'Angleterre. — De divers côtés on fait effort aujourd'hui en Angleterre pour rendre quelque prospérité aux campagnes et sauver la forte race des paysans (*yeomen*).

Pour atteindre ce but, on fait volontiers appel à l'action sociale du clergé (2). On ne lui conseille pas de se borner à un apostolat purement spirituel, d'autant moins que, chez le paysan, on retrouve généralement cet Anglais des classes moyennes, bien décrit par M. Henri Joly (3), « un être pressé, affairé, courant après l'aisance et jetant tout le lest possible afin d'arriver plus vite. Il y a la loi : on la respecte, parce qu'il est toujours téméraire de lutter contre elle, et on s'en sert de son mieux... La conscience demande-t-elle quelque chose, on la satisfait par un évangile correct et abrégé ; on évite tout scandale, on respecte le dimanche, on entend l'office, et cela suffit ». En ces existences terre à terre il

(1) Discours du 10 avril 1899, traduit dans la *Revue bleue* du 25 juillet 1902.

(2) On peut consulter notamment les études des Révérends G.-F. Eyre et J.-L. Kyle (*Small Holdings of Far Forest*, *Small farming in Yorkshire*) dans l'*Economic Review* d'avril et de juillet 1902.

(3) Dans son intéressante étude sur *les Œuvres catholiques de Londres* (*Quinzaine*, 16 juillet 1902).

n'apparaît guère d'inquiétude métaphysique ni d'aspiration vers l'au-delà. Mais on sera certainement sensible aux services rendus par le pasteur s'il apprend par son exemple à augmenter le rendement du jardin, du potager, du verger, de la laiterie, s'il se fait l'initiateur et le guide du progrès agricole sous toutes ses formes. D'ailleurs il ne devra pas négliger non plus d'aider son troupeau à se procurer des distractions honnêtes. Dans tel presbytère cité en exemple, on donne, chaque mois, durant l'hiver, une soirée dansante, à la grande satisfaction des filles et des fils de fermiers.

Un excellent moyen d'aider les populations rurales, — et que le pasteur ne devra pas dédaigner, — c'est de leur apprendre à s'associer. Avec ses 35 sociétés coopératives rurales (1), l'Angleterre nous envie nos 2.500 syndicats agricoles. Mais il s'est récemment fondé une société, déjà fort active, dont la généreuse ambition est d'enseigner aux cultivateurs à s'organiser (*Agricultural Organization Society*). Présidée par M. R. A. Yerburgh, M. P., elle a pour secrétaire M. G. Newton Harris, très zélé, très convaincu des avantages de la coopération dont il a constaté les merveilleux effets dans l'industrie beurrière au Danemark et dont son pays d'origine, l'Irlande, paraît disposée à user largement. La verte Erin compte, dès maintenant, 470 sociétés coopératives. Une mission d'agriculteurs du pays de Galles (six propriétaires et six fermiers) vient, en ce moment, étudier sur place leur fonctionnement.

Il faut noter enfin les intéressantes fondations par lesquelles la comtesse de Warwick (2) espère développer chez les femmes le goût de la vie et des occupations rurales. Elle a ouvert à Reading, en 1898, 1899 et 1900, plusieurs maisons dans lesquelles on prépare les jeunes filles à s'occuper du jardin, de la basse-cour, de la laiterie. Elle a fondé une association agricole de femmes. Elle souhaite d'appliquer aux campagnes, avec des travailleuses ainsi formées, la méthode des *settlements*, qui est très à la mode et très bienfaisante dans les grandes agglomérations industrielles. Il y a des cours spéciaux pour celles de ses pensionnaires qui comptent vivre dans les colonies.

Les buveurs en tutelle. — Un écrivain de Columbia University (New-York) a proposé récemment (3) une méthode nouvelle, et qui pourrait être pratique, de combattre l'alcoolisme. On a tort, pense-t-il, de s'attaquer d'ordinaire presque uniquement aux cabaretiers, de prétendre les frapper de lourdes taxes ou confisquer leurs débits par un régime de prohibition. C'est quelque peu naïf de compter que dans une société à gouvernement démocratique de pareilles lois passeront et

(1) *Agricultural Cooperation*, par M. Albert Dulac dans l'*Economic Review* d'avril 1902.

(2) Voir *New Liberal Review*, août 1902.

(3) *International Journal of Ethics*, janvier 1902.

seront appliquées. Et, d'ailleurs, elles sont plus conformes à l'idéal puritain qu'au principe moderne de la liberté individuelle. Mieux vaudrait s'en prendre aux buveurs, et seulement à ceux qui boivent outre mesure. Qu'on les mette, non pas en prison, ce qui leur est parfois assez indifférent et onéreux pour leur famille, mais en cette sorte de tutelle très étroite (*guardianship*) que l'on applique déjà aux individus se trouvant dans un état habituel d'imbécillité ou de démence, sans que leur internement s'impose.

Cette méthode, usitée par une société d'organisation de la charité dans une petite ville du Connecticut, a déjà donné de bons résultats pour la répression du vagabondage et de l'oisiveté. Ayant à juger des pères qui, par fainéantise, ne subviennent pas aux besoins de leur famille, le juge les condamne au maximum d'emprisonnement qu'il peut prononcer dans ce cas, à six mois. Seulement il suspend l'application de la peine, à condition qu'une personne charitable se fasse le gardien du coupable, le prenne sous sa surveillance, et que le condamné s'y soumette. On arrive ainsi à des cures véritablement merveilleuses, même dans des cas de paresse invétérée. Le même traitement ne pourrait-il être proposé, puis imposé aux alcooliques? Ce serait évidemment plus efficace que les emprisonnements de quelques jours, rarement prononcés, en cas d'ivresse publique, par les tribunaux français, et subis dans des maisons qui ne sont guère moralisantes.

Baron J. Angot des Rotours.

BIBLIOGRAPHIE

Notices bibliographiques.

Les finances du Consulat, par René Stourm, de l'Institut; Paris, Guillaumin, 1902, in-8°, II-363 p. — Dans un précédent ouvrage, couronné par l'Académie française et consacré aux *Finances de l'ancien régime et de la Révolution*, M. Stourm avait montré les origines de notre système financier actuel dans les institutions d'autrefois, transformées par les principes émis en 1789. Mais « la Révolution n'avait rien su fonder; l'établissement d'institutions stables et hiérarchiques n'était ni dans son esprit, ni dans ses moyens. Pendant le cours de son existence, elle procéda même sous ce rapport plutôt à des destructions qu'à des fondations. Au contraire, le Consulat, que les principes embarrassaient peu, s'attacha, avec un remarquable succès, à créer des institutions solides et durables ». Pourtant on ne saurait lui attribuer en entier l'honneur d'avoir créé notre système financier, car il laissa complètement en oubli certains éléments, les budgets et le crédit public. C'est la Restauration qui se chargea de compléter l'œuvre, et il faudrait écrire les *Finances de la Restauration* pour avoir le tableau dans son entier. En attendant cette œuvre finale, qui nous amènerait au régime moderne que M. Stourm a étudié dans des livres plusieurs fois réédités, *Systèmes généraux d'impôts* et *le Budget*, le lecteur suivra avec un vif intérêt, dans le présent volume,

d'abord la préparation de Bonaparte, la valeur de son génie et ses collaborateurs financiers; puis les mesures d'urgence pour se procurer des fonds, pour liquider le passé; ensuite les institutions fondées par le Consulat et les budgets depuis le Directoire jusqu'à l'an XII. « Que survivra-t-il de tant de travaux et de génie? » se demande l'auteur dans le résumé final? « Le fait du rétablissement inespéré de l'ordre après le 19 brumaire survivra d'abord à coup sûr... Puis les contributions directes, sous la forme que Bonaparte leur restitua, demeurent encore debout...; les impôts indirects, rétablis avec prudence, à leur heure, forment encore de même, un des plus riches apanages de notre revenu public. » Ajoutez enfin la Banque de France sortie tout armée du cerveau du Premier Consul en l'an VIII, et surtout toute une série de mesures imprimant au personnel de l'administration du pays cette étonnante cohésion qui lui permirent de traverser tant de révolutions. Il est inutile de dire que ce nouveau livre offre, comme ses devanciers, les rares qualités de clarté et d'exposition qui donnent à M. Stourm le moyen de traiter avec l'intérêt le plus attachant des matières en apparence fort arides. A. D.

La condition des Juifs en France depuis 1789, par Henry Lucien-Brun. Lyon, Effantin, éditeur, 1901, 1 vol. in-8°, 350 p. — Cet ouvrage, comme son nom l'indique, est une étude historique d'où la polémique est complètement écartée : l'importance du sujet, l'abondance des documents suffisent à lui donner un véritable intérêt. Toute la partie de l'histoire des Israélites en France pendant le moyen âge et sous l'ancien régime a été brièvement résumée afin de donner un aperçu exact de la situation où se trouvaient les Israélites en 1789, au début de la Révolution française, qu'on peut considérer comme le point de départ de leur fortune toujours grandissante depuis lors. En 1791, l'Assemblée nationale, à la suite de discussions vives et passionnées, accordait aux Israélites, deux ans après la déclaration des droits de l'homme et du citoyen, la qualité de citoyens actifs. La naturalisation en bloc de tous les Israélites de France, acte de l'Assemblée constituante, assez simple en apparence, mais d'une portée immense, en avait fait des citoyens, mais non des Français. Napoléon le comprit en voyant les Israélites continuer, comme au moyen âge, la pratique de l'usure et se soustraire par des procédés inavouables au service militaire, et il ne recula devant aucun moyen pour leur faire remplir les obligations entraînées par le titre de citoyen. Son règne, toutefois, fut pour leur cause l'époque la plus féconde en résultats heureux dans l'avenir. L'Assemblée constituante leur avait accordé la naturalisation, Napoléon donna à leur culte une organisation légale, et l'éleva au même rang que les cultes chrétiens. Le gouvernement de Louis-Philippe plaça aux yeux de la loi le culte israélite sur un pied d'égalité complète avec les autres cultes chrétiens en inscrivant au budget de l'Etat le traitement de ses ministres : c'était la dernière étape à franchir. Tel est, en quelques mots, le sujet traité dans cet ouvrage. Il faut féliciter M. Henry Lucien-Brun d'avoir fait dans ce livre très intéressant et très étudié un exposé purement historique, car, dans le temps présent, une pareille étude, pour avoir de la valeur, doit être affranchie de toute passion. C. M.

Le Gérant : Villechénoux.

PARIS. — IMPRIMERIE F. LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

DU PROFIT QUE RETIRE UN JEUNE HOMME

DE L'HISTOIRE DES DOCTRINES ÉCONOMIQUES (1)

L'histoire des doctrines économiques ne fait que depuis 1895 l'objet d'un enseignement spécial dans nos Universités. Les étudiants, si l'on en juge par leur assiduité, paraissent avoir l'intuition de la valeur éducative que recèle cet objet d'étude. Les professeurs ont l'impression nette qu'il répond à un besoin vivement ressenti par la jeunesse. Je voudrais, utilisant une expérience de sept années, essayer de démêler les raisons essentielles de cet empressement pour un objet d'étude pendant longtemps négligé. Ce sera déterminer les causes de sa valeur éducative et la nature du profit que les jeunes gens doivent en retirer.

Le mieux serait peut-être de s'informer près de ces jeunes gens eux-mêmes. Et, précisément, je lisais dans la préface d'une thèse toute récente, et très remarquable, d'un de nos jeunes docteurs, ces lignes, qui sont comme une réponse à l'enquête dont je parle et qui, en découvrant l'état d'esprit des jeunes gens — j'entends des plus réfléchis, — nous font connaître la raison sans doute principale de leur zèle pour les études d'histoire des doctrines. « C'est, « dit-il, quand le jour décroît et que la nuit tombe, que le voya« geur sent le mieux l'utilité de son guide. Plus la complexité des « faits sociaux semble soustraite à tout essai d'unification, plus « la confusion des éléments en jeu vient mettre dans les esprits « l'incertitude et le doute, plus la pratique économique révèle une « lutte furieuse des intérêts et des ambitions,— plus il importe de « s'élever dans une région plus sereine et plus la toute-puissance « des idées devient seule capable de mettre l'ordre dans ce dé« sordre où la raison ne se connaît plus. Plus que jamais donc la « nécessité s'affirme de *choisir une doctrine*. Plus que jamais ce choix « doit être fait *en connaissance de cause*. Or, pour connaître une doc« trine, il ne suffit pas toujours de l'étudier et de la comprendre « sous sa forme actuelle, car elle ne reçoit pas toujours du temps « une perfection plus grande et c'est parfois à ses origines qu'il est

(1) Conférence faite au XXI[e] Congrès de la Société d'Economie sociale, le 10 juin 1902.

« bon de recourir pour la trouver, peut-être, plus satisfaisante « à la fois et plus pure (1). »

Ainsi, le besoin d'une doctrine et l'utilité de l'histoire des doctrines pour s'en former une en connaissance de cause, tel est le mobile élevé dont l'aveu, précieux à enregistrer, jaillit de la plume d'un de ces jeunes hommes passionnés pour les questions sociales.

Et, certes, c'est bien là un des profits qu'ont à tirer les jeunes gens de l'histoire des doctrines, — et c'en est même le plus important. Aussi est-ce celui dont ils se rendent le mieux compte. Mais, avant de m'y arrêter comme il convient, je veux montrer, à deux autres points de vue notamment, l'utilité de cet objet d'étude; et ici, bien qu'il s'agisse encore de profits retirés par l'élève, le professeur est peut-être mieux placé que l'élève pour se rendre compte.

I

Et, d'abord, je pense qu'*il n'est point de culture économique complète, classique dans la plus belle acception du mot, sans la connaissance de l'histoire des doctrines*.

L'histoire des doctrines n'est pas la science, mais elle en est le complément indispensable. Je dirais volontiers qu'elle est comme les *humanités économiques*, si ce mot d'humanités pouvait tolérer quelque adjectif.

Je ne me représente pas aisément, ni sans trouble, un homme appelé à parler économie politique, et dont on attend largeur de vues autant qu'information exacte, qui ignorerait — ou connaîtrait seulement par la légende, ce qui souvent est pis — les grandes

(1) Albert Schatz. *L'Œuvre économique de David Hume*, 1 vol., 1902, préface. Quelques instants avant que la parole ne me fût donnée, au cours d'un échange d'observations entre plusieurs membres du Congrès sur une question tout autre que celle que je devais traiter, un jeune avocat, M. Gaston Lacoin, était amené à exprimer une idée, ou plutôt à faire une constatation qui ne pouvait que me frapper, en ce qu'elle venait corroborer éloquemment ce que je me proposais de dire tout à l'heure et s'ajouter aux paroles que j'allais citer de M. Albert Schatz. M. Gaston Lacoin, qui est de cette pléiade de jeunes hommes voués aux œuvres d'éducation populaire, constatait loyalement que le point faible de ces modernes apôtres de la paix sociale était dans leur insuffisance doctrinale et que, à fréquenter la jeunesse ouvrière, il s'était rendu compte qu'il ne suffit plus d'aller à elle avec de bonnes intentions, mais qu'il faut aussi lui apporter de bonnes raisons. D'où M. Lacoin concluait, en un langage d'une sincérité émouvante, à la nécessité d'une doctrine raisonnée et solidement constituée chez ceux qui veulent aller au peuple, et, par suite, à la nécessité pour les jeunes gens de travailler d'abord à se former une doctrine éclairée et consciente.

manifestations de la pensée économique dans les temps passés. Il s'exposera à des bévues regrettables, parfois grossières; car, pour ignorer le passé, l'on n'en est pas moins à tout instant dans la nécessité d'en parler ou d'y faire allusion. Il présentera le communisme de Platon tout comme si la pensée sociale de ce philosophe aristocrate pouvait être en quelque rapport avec le communisme démocratique d'un Morus, d'un Cabet ou d'un Marx.

Il expliquera gravement l'hostilité d'Aristote et des scolastiques contre l'intérêt en rappelant que ces grands penseurs s'en tenaient, chose singulière! à l'idée que l'argent ne fait pas de petits. Il aura bien un peu honte de pareil enfantillage. Mais après tout, se dit-il, ce n'est pas lui qui l'a commis. — Non; mais pas davantage Aristote ni les scolastiques. Leur thèse sur l'intérêt était autrement basée, n'étant qu'une des applications d'une théorie plus large, celle du caractère antinaturel, donc immoral et illégitime, de tout gain réalisé dans la circulation, dans l'échange, quels qu'en soient les objets : marchandises, argent ou force de travail, — idée émise par Aristote dans sa distinction de la chrématistique naturelle et de la chrématistique mercantile, — et qui apparaît si vieillotte, si dénuée d'intérêt dans notre monde moderne,... que Karl Marx la fera sienne et en tirera un extraordinaire parti. Tant il est vrai que, comme on l'a dit (1), « les querelles du passé sont souvent, pour qui sait voir, celles du présent » et que « les doctrines qui sont sous nos yeux en présence et en lutte plongent obscurément des racines jusque dans le passé le plus lointain. » De ne pas soupçonner l'ancienneté de telle question qui nous passionne, est-ce une bonne condition pour en saisir la nature intime et pour en comprendre les données irréductibles ou permanentes?

Notre économiste parle, en passant, du Mercantilisme... En passant; car est-ce vraiment la peine d'en parler autrement? Cette doctrine ne reposait-elle pas sur l'élémentaire et banale erreur que la richesse et l'or se confondent? La science en a fait depuis longtemps bonne justice. Ne nous y arrêtons plus, si ce n'est pour nous apitoyer sur l'ignorance de nos aïeux.

Mais, d'abord, comme H. Baudrillart l'observait avec raison (2),

(1) Henri Truchy. *L'Histoire des doctrines économiques dans les Facultés de droit* (*Revue internationale de l'Enseignement*, 1900).

(2) H. Baudrillart. *Leçon d'ouverture du nouveau cours d'Histoire de l'Economie politique au Collège de France* (*Journal des Economistes*, 1867, t. XC).

« il est telles erreurs qui ont eu une si longue durée, ont tenu une si grande place dans le monde, qu'elles ont, si l'on peut dire, plus de droit à l'histoire que la vérité même ». Or, si le Mercantilisme fut une erreur, il est à coup sûr de celles-là. Comment? Voilà une hérésie — je dis : une hérésie, puisque aussi bien nous avons à raisonner dans cette hypothèse — qui a dominé pendant trois siècles la politique économique, sinon même la politique générale de presque tous les États de l'Europe, qui a exercé une action profonde sur leur économie interne et sur leurs relations commerciales, qui a façonné leur politique coloniale et suscité des guerres rappelant celles de Carthage et de Rome, — et elle ne mériterait qu'une mention dédaigneuse! Sans compter que c'est là s'interdire de comprendre pleinement l'histoire générale de cette longue période qui va du XVIe siècle jusque vers la fin du XVIIIe, c'est aussi se priver du profit intellectuel qu'il y a toujours à retrouver, sous la variété des formes et des applications, l'identité et la permanence de l'idée. Car, *doctrinalement*, le Mercantilisme n'est qu'un avatar de la vieille idée aristotélicienne et scolastique que, dans l'échange, le gain de l'un ne peut être fait que de la perte de l'autre. Seulement, ce qui était condamnable entre individus apparaît (n'en est-il pas souvent ainsi, encore de nos jours?) comme hautement louable entre nations. Et les nations, mesurant leur gain aux importations d'or, s'acharnent à *gagner* dans le commerce international, et, prenant ombrage de la prospérité de leurs voisines, s'ingénient par tous moyens à ruiner les autres nations vendeuses.

Et puis, si le Mercantilisme fut une erreur, est-ce une erreur vraiment morte? Il faudrait ne pas lire les journaux pour se l'imaginer, ne pas entendre les conversations autour de soi, oublier certaines discussions au sein des Parlements. La pensée que nous importons en valeur plus que nous n'exportons reste pour beaucoup une pensée amère et poignante.

Et enfin le Mercantilisme fut-il bien tout erreur? Je n'ai point à entrer ici dans l'examen de cette question. Mais ne me faut-il pas relever la parenté que la doctrine contemporaine dite de l'Économie nationale — et qui, après tout, est celle en pratique de presque tous les grands États à l'heure actuelle — revendique avec cette vieille doctrine? Ce n'est point un de ses adversaires, mais l'un de ses représentants les plus autorisés en France, qui naguère s'en expliquait ainsi : « Aux siècles passés, l'Économie nationale avait

« pour nom le Mercantilisme, tenu aujourd'hui en si médiocre « estime (1) ».

Mais voici au milieu du XVIIIe siècle les Physiocrates, qui, en pleine vogue du système mercantile et réglementaire, entreprennent de le ruiner, — et qui y réussirent en définitive, après que leur doctrine eut été épurée par Adam Smith. Ici encore notre économiste, — celui que nous supposons et qui ignore l'histoire des doctrines, — ne connaîtra sans doute de cette grande école physiocratique que la légende qui s'en est étourdiment formée. « Les Physiocrates?... Ah! oui, ces esprits chimériques pour qui l'agriculture était la seule industrie productive et qui considéraient comme stériles la manufacture, le commerce et les transports... Comme s'il ne sautait pas aux yeux que les artisans, marchands et voituriers réalisent des profits et donc produisent des valeurs! » Mais précisément cette dernière réflexion, cette observation triomphante et qui veut être critique, n'est qu'un témoignage écrasant contre notre économiste; car elle dénote en lui une incompréhension radicale de la thèse physiocratique. Il sera peut-être surpris, — à moins qu'il ne me prenne en pitié, — si je lui dis que, pour ma part, je n'ai pas encore pu, y ayant tâché pourtant sur la foi de ce qu'on en répète avec assurance, réfuter cette thèse de la productivité exclusive de l'agriculture dans les termes où les Physiocrates l'ont posée. Quoi qu'il en soit, ces esprits chimériques ont inauguré la réaction contre une doctrine et une politique vieilles de plusieurs siècles; ils ont les premiers édifié la doctrine libérale, qui a donné aux sociétés contemporaines la forme économique que nous leur voyons encore.

Je m'arrête dans cette démonstration illustrée du premier point que je voulais établir, à savoir que l'histoire des doctrines est indispensable à une culture classique, dans le beau sens où ce mot est pris ailleurs que chez les économistes. Il est des choses qu'un économiste doit connaître en sus de la science dans son état actuel, des choses qu'il doit connaître ne fût-ce que pour les connaître. Dans le sens où autrefois l'on disait qu'on n'est point un honnête homme sans les humanités, je dis que sans ces connaissances historiques l'on n'est point un honnête économiste.

(1) P. Cauwès (Discours d'ouverture de la Société d'Economie politique nationale. *Revue d'Economie politique*, février 1898).

II

Mais, au reste, si l'histoire des doctrines n'est pas la science, encore contribue-t-elle puissamment à son expansion et est-elle un *excellent instrument de formation scientifique*. C'est là la seconde idée qu'il me paraît bon de mettre en lumière, un second genre de profit, très positif et tout technique, que les jeunes gens sont appelés à retirer de l'histoire des doctrines.

Les préjugés ont la vie dure, surtout dans notre domaine. Des erreurs de jadis combien en est-il encore qui ont cours dans l'opinion même de la partie éclairée de la société! Les idées fausses sur la nature de la monnaie, sur le commerce international, sur la puissance de la loi en matière économique, etc..., sont encore extrêmement répandues. Nous les avons en quelque sorte en nous de naissance et nous peinons infiniment à nous en débarrasser.

Sans doute, l'exposé direct de la science contient implicitement leur réfutation. Mais cette réfutation implicite on ne l'y aperçoit pas d'abord. La vérité directe, la formule scientifique ne pénètrent pas aisément l'intelligence avec tout leur contenu et toute leur portée. Et cela est vrai surtout de l'économie politique, où les lois primaires se présentent comme des banalités, des lieux communs, des truismes qu'il est pédant d'énoncer. L'esprit, dédaigneux, les rencontre sans s'y arrêter.

Mais voilà que l'histoire des doctrines, — combinée, comme cela s'impose, avec l'histoire des faits, — nous met en présence des suites de la méconnaissance d'une de ces vérités simples; voilà que, grâce à elle, nous nous trouvons soudain face à face avec telles thèses ou tels sophismes impressionnants, ou que nous constatons l'incroyable action qu'une erreur, souvent élémentaire, a exercée durant des siècles sur la politique, poussant en tous sens des ramifications inattendues, quoique logiques... Alors notre attention est violemment retenue. Le truisme qui nous faisait pitié nous revient en mémoire. Nos yeux l'avaient lu et nos oreilles l'avaient entendu cent fois : pour la première fois il vient de nous frapper. Il s'insère dans notre intelligence; il y fait sa place et y installe tout son contenu. Bref, il est *compris*. Et ces petites formules innocentes, que « l'homme obéit au principe du moindre effort », que « la valeur est la résultante de l'offre et de la demande », que « la loi ne peut

rien changer à cela », etc..., ces petites formules prennent maintenant pour nous l'aspect de révélations scientifiques et de vérités imposantes. Et cela est tout simplement signe que nous commençons seulement, mais que nous sommes en train de devenir des économistes.

N'est-il pas juste d'en avoir reconnaissance à l'histoire des doctrines? Elle n'est point la science; mais ne nous est-elle pas presque aussi précieuse si sans elle nous risquerions de ne la point acquérir?

De ce point de vue et dans ce sens, l'étude des utopies elles-mêmes, — des utopies même les plus utopiques, — nous est d'un sérieux profit. J'entends leur étude interne, la dissection de leur constitution intime, œuvre d'hommes le plus souvent très bons, très généreux, dont le souci unique est de donner à l'humanité le bonheur, — et non leur étude externe, se complaisant aux détails fantaisistes ou ridicules auxquels trop souvent on s'en tient exclusivement. A les considérer par leur côté sérieux, c'est-à-dire dans l'idéal qui les a inspirées et dans les données essentielles et techniques de leurs essais d'organisation, on pénètre souvent mieux qu'on ne le pourrait directement jusqu'au cœur de l'institution sociale, jusqu'aux éléments irréductibles de la vie économique des sociétés.

Le contact de l'utopie nous donne le sens de la réalité, comme aux jeunes Spartiates la vue du pauvre ilote ivre donnait le sens de la dignité. N'avons-nous pas tous dans le cœur ou dans le cerveau un grain d'utopie sociale? Pour être affligé de cette tare scientifique il suffit d'être jeune et d'aimer l'humanité. Nous nous imaginons volontiers, et même avec complaisance, que ce grain est très précieux. L'histoire critique des utopies nous renseigne sur sa juste valeur. Nous pourrons certes conserver un idéal, et cela est même profondément désirable; mais nous quitterons l'esprit d'utopie, ce qui est non moins à souhaiter, l'utopie étant la voie opposée à celle qu'il convient de prendre pour avoir quelque chance de se rapprocher de l'idéal.

III

Complément indispensable de la science économique et condition d'une véritable culture classique, d'une part, — d'autre part,

précieux instrument de formation scientifique, à ces deux titres l'étude historique et critique des doctrines apparaîtra déjà sans doute comme amplement justifiée.

Elle a d'autres mérites, sur lesquels je m'arrêterais si je ne craignais d'abuser du temps, — comme celui, également fort appréciable, de donner, dans sa combinaison avec l'histoire des faits, le sens de la relativité, le sens historique dans ce qu'il a de meilleur et dans ce qu'il suggère de prudence scientifique.

Mais il en est un qui doit à tout prix nous retenir, puisqu'il nous a été signalé précisément par de jeunes hommes. *L'histoire des doctrines économiques répond au besoin de la jeunesse d'avoir une doctrine en la mettant à même de faire parmi les doctrines un choix éclairé.*

C'est qu'aussi bien l'histoire des doctrines, dans sa combinaison toute naturelle avec l'histoire des faits, a édifié ces jeunes gens sur une *question préalable*, celle de savoir s'il est vraiment utile d'avoir une doctrine.

Il n'est utile d'avoir une doctrine que si les idées ont en matière sociale quelque action sur les faits. Or, quoi que l'on ait pu leur en dire, ils ont été mis en situation de n'en point douter. Certes ils savent — et à ceux qui l'ignoreraient l'histoire même des doctrines, concurremment avec la science, l'apprendrait — que les sociétés ne se transforment pas à volonté. Mais l'histoire leur a montré que les doctrines ont cependant une action modificatrice des faits dans la mesure où la modification est dans le pouvoir de l'homme. Ils ont vu une idée d'Aristote animer toute une partie de la législation économique du moyen âge et, sous un curieux avatar, servir de justification doctrinale à la politique commerciale de l'Europe pendant trois siècles ; — ils ont vu la conception physiocratique produire les essais de réformes libérales en France dans le régime du commerce des grains et dans le régime du travail, et que ces mesures libérales étaient prises quand c'étaient des physiocrates ou quelqu'un de leurs adeptes qui étaient au pouvoir et qu'elles étaient abrogées dès que leurs adversaires venaient à les supplanter dans la conduite des affaires publiques ; — ils ont vu le smithianisme aboutir, dans le cours du XIX[e] siècle, à la transformation du système économique de la plupart des États de l'Europe ; — ils ont vu le fameux livre de Malthus présider à la réforme de la législation des pauvres en Angleterre ; — possédant la littérature socialiste de la Restauration et de la

Monarchie de Juillet, ils ont reconnu dans telles mesures sociales prises en 1848 le passage de l'idée au fait; — la politique économique de l'Allemagne dans ces cinquante dernières années leur apparaît comme la mise en œuvre de la doctrine de List, du moins dans ses traits essentiels ; — et le mouvement prolétarien auquel ils assistent est pour eux l'exécution du plan marxiste inspiré de la théorie des luttes de classe. En sorte que, quand Bouvard leur dit, ou plutôt dit à Pécuchet : « Crois-tu que le monde va changer grâce aux théories d'un Monsieur? » ils ne prennent de la boutade que juste ce qu'elle contient de bon sens, c'est-à-dire le dédain de l'utopie, non le scepticisme absolu qu'elle porte en elle sur la vertu et la puissance de l'idée. Ils font ce raisonnement très simple, en accord avec leurs constatations historiques, et qui en fournit l'explication : les faits qui déterminent les formes de la vie sociale et leurs modalités sont de deux sortes; s'il en est qui sont indépendants de l'homme et qui s'imposent à lui, il en est d'autres, en très grand nombre, qui émanent de sa volonté : tels sont, au premier chef, les faits d'ordre politique, les actes législatifs; dès lors il est clair que les idées, les doctrines, ne peuvent manquer d'avoir une action sociale positive.

Qui doute que dans nos sociétés la politique ne sera pas la même, les lois votées ne seront pas les mêmes, les institutions sociales seront modifiées de façon très divergente, suivant que la majorité des citoyens y sera imbue de la doctrine libérale ou au contraire de la doctrine socialiste ? S'il n'avait qu'un intérêt purement académique, s'il ne devait avoir sa répercussion dans les faits, dans les institutions, si les budgets n'en portaient inscrites en chiffres les phases, si l'organisation de l'impôt n'en subissait en toute évidence le contre-coup, pense-t-on que le débat passionnerait le pays tout entier et le verrait-on donner naissance à des partis?

Certes l'idée n'est pas toute-puissante, puisqu'elle n'est point maîtresse des conséquences des actes qu'elle détermine. Mais elle détermine des actes. Et précisément son impuissance à en ordonner les conséquences est la raison impérieuse pour laquelle l'homme politique est tenu de travailler à savoir ce qu'il fait, c'est-à-dire tenu de se former une doctrine.

N'exagérons rien toutefois. A vouloir rendre une cause trop belle on risque de la gâter; sa force est dans la vérité exacte et

dans la juste mesure. Je ferai, dans cet esprit, deux observations destinées à préserver de la désillusion, et du découragement qui la suit, les jeunes gens qui, conscients de leur devoir de citoyens, se mettent courageusement en quête d'une doctrine.

La désillusion leur viendrait d'abord de s'imaginer, dans l'ardeur de leurs jeunes convictions, que la société ne saurait vivre à moins que de se conformer pleinement et de tous points à la doctrine qui aura rallié leur adhésion scientifique. Pleins d'enthousiasme pour « l'ordre naturel » qu'ils venaient de « découvrir », les Physiocrates avaient versé dans cette exagération. De la meilleure foi du monde ils considéraient que la société ne peut fleurir et prospérer que sous un certain régime précis, le régime exact de parfaite liberté et de parfaite justice qu'ils avaient décrit. Admirable état d'esprit pour se faire une haute idée de l'importance des doctrines! Mais c'est voir les choses autrement qu'elles ne sont et c'est tomber dans ce travers qu'on appelle le doctrinarisme. Le bon sens d'Adam Smith les en a repris finement. « Si, dit-il (1), « une nation ne pouvait prospérer sans la jouissance d'une par- « faite liberté et d'une parfaite justice, il n'y a pas au monde une « seule nation qui eût jamais pu prospérer... La sagesse de la « nature a heureusement placé dans le corps politique une abon- « dance de préservatifs propres à remédier à la plupart des mau- « vais effets de la folie et de l'injustice humaine, tout comme « elle en a mis dans le corps physique pour remédier à ceux de « l'intempérance et de l'oisiveté. » Au premier rang de ces principes de conservation sociale, « capables de prévenir et de cor- « riger, à beaucoup d'égards, les mauvais effets d'une économie « défectueuse », est « cet effort naturel que fait sans cesse chaque « individu pour améliorer son sort ». Et c'est grâce à lui surtout qu'une mauvaise économie, « bien qu'elle retarde, sans contredit, « plus ou moins le progrès naturel d'une nation vers la richesse « et la prospérité, n'est pourtant pas toujours capable d'en arrêter « totalement le cours, et encore moins de lui faire prendre une « marche rétrograde ».

Ainsi — et il n'est que d'ouvrir les yeux pour le voir — les sociétés se maintiennent ou même progressent en dépit des fausses doctrines et de la politique erronée qui s'en inspire. Mais cette constatation n'est point pour infirmer l'importance sociale des

(1) Ad. Smith. *Richesse des Nations*, l. IV, ch. IX.

doctrines. Pour qui sait lire et comprendre, les paroles si sages et mesurées d'Adam Smith sont, à la fois et au même degré, une critique du doctrinarisme, c'est-à-dire des travers de l'esprit de système, et l'affirmation de l'utilité d'une doctrine éclairée. Ceux-là seuls pourront y puiser le scepticisme qui penseraient que, de ce qu'on vit et on marche même infirme ou souffrant, ce n'est point la peine de rechercher la santé, et que, si les sociétés se maintiennent ou même progressent en dépit d'une économie critiquable, elles n'auraient pas chance de vivre mieux et de progresser davantage avec des institutions moins imparfaites.

Au reste, si toute erreur sociale, par bonheur, n'est pas mortelle, qui oserait l'affirmer indistinctement de toutes? L'observation de Smith implique simplement que jusqu'ici les nations se sont gardées d'erreurs mortelles, de ces erreurs qui touchent au cœur de l'institution sociale et dont précisément aujourd'hui plus que jamais nos sociétés se trouvent menacées.

Les jeunes gens doivent être prémunis contre une autre illusion. Pour avoir trop attendu de la science, des hommes ont de nos jours proclamé sa faillite. Il ne faut pas non plus attendre d'une doctrine économique plus qu'elle ne peut donner. Une doctrine n'est ni un codex de prescriptions arrêtées en vue de chaque cas particulier, ni un instrument qui fournisse mécaniquement la solution de tous les problèmes, en sorte qu'il suffise d'avoir adopté une doctrine et de s'en être scientifiquement pénétré pour ne plus éprouver jamais aucun embarras devant les questions pratiques que soulève sans cesse la vie sociale. Attendre cela d'une doctrine, c'est, selon le tempérament, ou bien s'en préparer le dégoût, ou verser encore dans le doctrinarisme, cette caricature de la conviction doctrinale.

Une doctrine offre simplement des règles directrices et une orientation générale.

Mais n'allez point penser que cela soit bien peu. Cela au contraire est énorme. Et voici qui, en donnant à la doctrine son exacte mais pleine valeur, vous permettra de le mesurer. Comment sont tranchées en définitive les questions pratiques que nous ou nos représentants avons à résoudre? On fait grand cas aujourd'hui, et avec raison, de ce qu'on appelle la méthode réaliste, la méthode d'observation. Mais autant elle est fructueuse pour l'é-

dification de la *science*, qui cherche les rapports des phénomènes entre eux, autant me paraît mince en fait son rôle dans la solution des questions d'*art*, où l'on se demande ce qu'il vaut mieux faire. Et peut-il en être autrement ? Il n'est d'observation que de *ce qui est :* il n'en est point de *ce qu'il convient de faire.* Les chiffres et les faits parlent, dit-on, d'eux-mêmes. Si cela est vrai, ce ne peut l'être que sur le terrain de la pure recherche scientifique. Et encore ne l'est-ce qu'à moitié, quand il s'agit de science sociale... Mais ce ne l'est plus du tout, dès qu'au lieu de science il s'agit d'art, de politique pratique et de législation. Et ceux-là qui croient se décider uniquement par la vertu de la méthode d'observation appliquée à l'examen du cas particulier me semblent, du moins à l'ordinaire, se leurrer étrangement. Ils prêtent à la méthode plus qu'elle ne leur rend. Les faits, si nombreux qu'ils les aient assemblés, ne disent rien de plus que leur existence même. Et comment prétendre qu'ils disent davantage et dictent ce qu'il vaut mieux faire, si nous voyons des hommes également loyaux et consciencieux, et se réclamant avec une égale énergie de la méthode d'observation, prêter à de mêmes faits, pareillement admis des uns et des autres, le langage le plus différent? Les mêmes faits nous réjouissent ou au contraire nous inquiètent pour le pays, suivant que, par exemple, nous nous faisons de la richesse d'une nation et des conditions générales de son progrès l'idée que s'en fait le smithianisme ou bien l'idée mise en honneur par Frédéric List. Ce n'est point pour une autre raison que, dans les questions d'art ou de législation discutées devant les Académies ou débattues au sein des Parlements, les avis ou les votes forment groupes et que l'on pourrait à peu près les déterminer à l'avance d'après les deux ou trois grandes directions doctrinales existantes.

En réalité, *il n'est point de solution qu'imposent mécaniquement les faits.* Et pour peu qu'on regarde attentivement en soi à l'instant où l'on prend parti, on remarque que le plus souvent on obéit à une direction générale de pensée, qu'on suit une orientation qui vient de plus loin et de plus haut que les données du cas particulier (1). Eh bien, cette direction générale de pensée, cette orientation que nous suivons plus ou moins consciemment, c'est notre doctrine, bien ou mal élaborée, à l'état instinctif et sentimental

(1) A moins donc que l'on ne se décide simplement par intérêt, — ce qui malheureusement arrive, mais que nous n'avons point à envisager.

ou bien mûrement réfléchie et respectueuse des données de la science. Et l'on voit par là quel énorme coefficient a, en fait, l'élément doctrinal parmi les éléments en action dans le mouvement social (1).

En définitive, nos jeunes gens ont donc bien raison de travailler à se faire une doctrine. Et ce besoin que je constate en eux, et que d'ailleurs ils proclament, doit nous être une haute satisfaction et un grand espoir. Il est le gage que, si pressés qu'ils soient de combattre, ils ne voudront pas, comme Taine le reprochait vers 1848 à son ami Paradol, s'enrôler sans avoir peiné d'abord à savoir où est le bon parti; qu'ils se refuseront à faire de la politique sociale au jour le jour sans se préoccuper où cela mène le pays ; qu'ils n'affecteront pas ce dédain des principes qui ne cache bien souvent qu'ignorance, incurie, ambition ou intérêt; qu'ils ne veulent point *mériter* les imputations désobligeantes que ne leur ménagera pas la malignité des adversaires ou même des amis; bref, qu'ils ont à cœur d'avoir ce que de ce mot si simple, mais si profondément respectable, on appelle *une règle de conduite*. Et, pour les encourager dans cette voie, je ne craindrai pas de leur dire : « Certes je ne suis pas collectiviste. Mais je place plus haut dans mon estime le collectiviste raisonneur et convaincu, que le bon jeune homme qui est contre lui et avec moi sans bien savoir pourquoi, — probablement à cause, tout simplement, de sa condition sociale. »

D'un point de vue moins élevé, mais très pratique, je dirai encore à ces jeunes gens combien ils ont raison de vouloir une doctrine. Ils éviteront ainsi de jouer un rôle de dupes. En affectant, par un snobisme timoré, le dédain des principes, l'affranchissement de toute doctrine, ils se prêteraient à devenir l'instrument ou le jouet des doctrines des autres, de ceux-là mêmes dont ils redoutent les railleries et qui ont l'habileté de rendre ainsi la voie libre au progrès de leurs propres idées.

Si nos jeunes gens éprouvent le besoin d'une doctrine, — et je viens de justifier ce besoin et de leur assurer qu'ils ont cent fois raison de l'éprouver, — il leur reste à s'en former ou plutôt à en choisir une.

(1) Étant donné le sujet, je ne me préoccupe ici que de l'influence des doctrines sur les faits. J'ai essayé ailleurs de déterminer la nature de l'action des faits sur les doctrines. (V. Revue internat. de l'Enseignement, 1900, *L'Enseignement de l'Histoire des doctrines économique à la Faculté de droit de Paris*.)

Je dis : « ou plutôt à en *choisir* une. » Ce n'est pas que je leur dénie le droit de s'en former une personnelle et d'entreprendre de créer... Mais créer, c'est un bien grand mot pour des jeunes gens, et n'y a-t-il pas risque que leur enfant n'ait nom Chimère? L'on ne se fait pas une doctrine comme cela tout d'un coup, du jour au lendemain, par une inspiration subite. Les doctrines qui viennent ainsi s'en vont comme elles sont venues.

On a pensé avant eux. Leur première tâche ne doit-elle pas être de s'informer consciencieusement de l'effort de leurs devanciers ? « Leurs aînés les mèneront jusqu'au point où ils ont cessé leur « labour ; ils leur montreront par où ils ont passé, et d'où viennent « les orages (1). » La pensée économique a déjà une longue histoire. Vont-ils en faire table rase et essayer tout de suite de voler de leurs propres ailes? Un jeune homme, déjà, a voulu voler droit au soleil : il s'appelait Icare. Plus près de nous, un homme mûr, dédaigneux des doctrines lentement formées, a tenté de mener droit au bonheur la société des hommes, et, par l'effet d'une candeur qui désarme, c'est le nom d'Icarie qu'il a trouvé sous sa plume pour désigner l'heureux séjour.

Que nos jeunes gens se rappellent plutôt la forte parole de Renan, que « les vrais hommes de progrès sont ceux qui ont pour point de départ un profond respect du passé. » Avant de se lancer à la recherche de continents nouveaux, qui pourraient bien n'être que de nouvelles Icaries, qu'ils prennent du moins la peine de visiter les terres connues. Peut-être y trouveront-ils ce qu'ils cherchent. Sinon ils constateront ce qui y fait défaut, et ce leur sera encore grand profit. De toute façon les voyages instruisent et donnent l'expérience.

Aussi bien nos jeunes gens le comprennent-ils, et c'est pourquoi nous les voyons entreprendre si résolument avec nous l'exploration consciencieuse du vaste champ des doctrines économiques. Que rien ne soit pour les décourager, pas même le conte ingénieux et troublant qu'une lecture récente me remettait en mémoire. Dans la cellule où il réfléchit avec angoisse sur l'essence de la Vérité, un saint homme fait un songe : il voit une roue immense dont le moyeu, les bras et les jantes sont formés des écrits pêle-mêle de tous les sages du passé. C'est un assemblage bigarré et

(1) Discours de M. René Bazin à la séance d'ouverture du XXIe Congrès de la Société d'Economie sociale. (*La Réforme sociale*, 1er juillet 1902.)

disparate. Soudain la roue se met à tourner, et le saint homme n'aperçoit plus qu'une masse uniformément grise. C'est la couleur de la Vérité. Elle est formée de toutes les opinions de tous les temps. Elle est la moyenne de l'erreur universelle. — Si telle devait être en économie la couleur de la vérité, encore est-il que, pour l'obtenir, il nous faudrait réunir d'abord et grouper sous nos yeux toutes les doctrines de tous les temps (1).

A. DESCHAMPS,
Professeur d'Histoire des doctrines économiques à la Faculté de droit de l'Université de Paris.

LE CONGRÈS DU CRÉDIT POPULAIRE ET AGRICOLE DE REIMS

Le XII[e] congrès du crédit populaire et agricole, dû à l'initiative du Centre fédératif du Crédit populaire en France, aura lieu à Reims du 22 au 25 octobre prochain. Un comité local d'organisation s'est constitué sous la présidence de M. Ch. Lhôtelain, président du Comice agricole de Reims, membre du Conseil supérieur de l'agriculture.

Le congrès, qui sera présidé par M. Eugène Rostand, membre de l'Institut, réunira les délégués d'un très grand nombre d'associations diverses de crédit agricole. Il aura à étudier les résultats qu'a produits jusqu'ici la loi du 31 mars 1899 sur les caisses régionales de crédit agricole mutuel, quant au développement du crédit agricole en France. Il existe déjà environ 40 caisses régionales et elles groupent plus de 400 sociétés locales affiliées participant à leurs opérations; la ville de Reims est le siège de l'une d'elles. La législation spéciale du crédit agricole est si récente que son application a soulévé bien des difficultés au sujet desquelles le congrès formulera utilement son avis.

Le congrès de Reims se préoccupera également des besoins de crédit propres aux populations laborieuses des villes industrielles et il s'efforcera de démontrer aux sociétés de secours mutuels, dont la loi libérale du 1[er] avril 1898 favorise tant les progrès, l'intérêt qu'elles ont à concourir à la propagation des banques populaires trop rares en France et si florissantes en Italie. La ville de Reims, qui possède une fédération de 50 mutualités avec plus de 10.000 membres, constitue un excellent milieu pour cette tentative.

De nombreux et intéressants rapports figurent à l'ordre du jour des travaux du congrès, qui sera assurément digne des précédents organisés depuis 1889 par le « Centre fédératif du Crédit populaire en France ». Ce groupement central d'étude et de propagande, dont la part a été si importante dans le développement du crédit populaire et agricole en France, compte actuellement environ 250 sociétés affiliées.

Les adhésions au congrès de Reims doivent être adressées au Service agricole du Musée social, 5, rue Las Cases, Paris. — Aucune cotisation n'est réclamée aux membres du Congrès, qui jouiront d'une réduction de tarifs demandée aux Compagnies de chemins de fer.

(1) Voir dans *la Réforme sociale* du 1[er] juillet 1902, p. 71, le résumé des observations qui ont suivi la lecture de ce mémoire.

DU ROLE SOCIAL DU PROPRIÉTAIRE FONCIER

SELON LES DIFFÉRENTS TYPES D'EXPLOITATION DU SOL (1)

Lorsqu'on analyse avec soin les conditions économiques au milieu desquelles évolue l'agriculture du vieux monde et les difficultés avec lesquelles elle est actuellement aux prises, on distingue aisément au premier plan trois fléaux qui, dans presque tous les pays de l'Europe occidentale, sévissent avec une égale intensité et sont un objet de préoccupation légitime tant pour le présent que pour l'avenir de la plus importante des industries. C'est d'abord la diminution constante du revenu foncier, conséquence de la baisse générale des prix et de la concurrence, rendue chaque jour plus intense par le développement des moyens de transport et l'élargissement du marché ; c'est ensuite la dépopulation des campagnes, effet naturel de bien des causes morales et aussi du développement incessant des industries manufacturières, qui attirent vers les villes les populations rurales, fascinées par l'appât des salaires élevés et par l'attrait d'une existence qu'on espère facile au milieu des jouissances de toutes sortes que semblent offrir les grands centres à leurs heureux habitants ; c'est enfin l'esprit d'inimitié ou tout au moins de défiance, qui s'infiltre peu à peu, sous la poussée des doctrines révolutionnaires, chez tous ceux qui n'ont plus le sentiment de la résignation chrétienne ou la notion du devoir, pour résister à la voix de l'envie ou à l'instinct de haine contre les favorisés de la fortune, dont ils apprennent à méconnaître l'utile mission et les droits légitimes.

A ces trois fléaux particulièrement menaçants chez nous, il est possible et il est urgent d'opposer, sinon des remèdes efficaces, du moins des palliatifs qui en atténuent les désastreux effets, et qui préparent un avenir meilleur à notre agriculture si durement éprouvée que quelques-uns la croient déjà menacée d'une définitive décadence. En présence de la diminution persistante du revenu de la terre, il faut s'efforcer de renouveler la fécondité du sol par l'apport de matières fertilisantes, destinées à le rajeunir et

(1) Communication faite le 9 juin 1902, au XXI[e] congrès de la Société d'économie sociale.

à accroître sa productivité, pour compenser, par l'élévation de la quantité produite, la baisse inévitable de la valeur des denrées. A la désertion des campagnes, il est urgent d'opposer la réhabilitation de la vie aux champs et de la profession d'agriculteur, de revenir aux saines traditions et de combattre, par tous les moyens, ce funeste absentéisme, dans lequel Le Play voyait déjà, avec une si étonnante perspicacité, le principal obstacle à la conservation des familles agricoles. Enfin, il importe de faire taire les sourds grondements de l'esprit révolutionnaire, en enlevant à ceux qui cultivent le sol sans le posséder, tout prétexte aux récriminations et aux ressentiments, et en multipliant entre les classes rurales les motifs de confiance, les occasions de rapprochement et de mutuel appui.

C'est en nous plaçant en face de ces constatations, qui n'ont pas besoin d'être longuement justifiées, puisque aussi bien elles sont généralement admises par tous ceux qui font du redoutable problème agraire l'objet de leurs études et de leurs méditations, que nous voudrions analyser ici le rôle social du propriétaire foncier et rechercher à quelles conditions il peut le mieux remplir l'importante mission qui lui incombe. Détenteur des capitaux, il peut, mieux que personne, faire au sol ces restitutions indispensables, mais toujours onéreuses, qui rendront possible un rendement plus élevé, une production plus rémunérative; maître de sa volonté, libre de ses loisirs, il est à même, par une résidence continue sur les terres qu'il possède, de répandre autour de lui le bien-être et l'aisance, et de donner à tous l'exemple de cet amour du sol, de cette fidélité à la vie champêtre, que le salarié n'abandonne le plus souvent que par instinct d'imitation ou par défaut d'occupations suffisantes dans un milieu que le propriétaire a lui-même déserté. Jouissant enfin du prestige que donne la fortune et de la considération qu'assure la bienfaisance largement distribuée, il peut, en s'associant à tous les efforts, en s'intéressant à tous les progrès matériels et moraux des populations qui l'entourent, dissiper les malentendus, reconquérir une partie de l'influence perdue et se faire des amis parmi ceux-là qui, aujourd'hui, semblent tout prêts à le traiter en adversaire. C'est ce que nous allons essayer de démontrer, en examinant successivement dans quelles conditions le propriétaire se trouve placé vis-à-vis des auxiliaires qu'il emploie et des collaborateurs qu'il s'associe.

Si nous laissons de côté les types secondaires et peu usités d'amodiation, tels que l'emphytéose ou le bail à complant, nous pouvons poser en principe que trois modes d'exploitation différents s'offrent, dans nos sociétés, au détenteur du sol qui veut tirer de sa terre le revenu auquel il a droit : le fermage, le métayage ou le faire-valoir direct. Très inégalement répartis sur les différents points de notre territoire, ces trois types se partagent dans des proportions variées l'étendue du sol cultivable, puisque, d'après les plus récentes statistiques, le fermage s'étend à 36,57 % du territoire cultivé, le métayage à 10,65 % seulement, tandis que le faire-valoir direct en occupe à lui seul plus de la moitié, soit exactement 52,78 %. Si donc l'on s'en tenait aux indications des chiffres, on serait naturellement amené à attribuer au fermage une supériorité économique considérable sur le métayage, qui paraît à certains esprits un vestige d'un autre âge appelé à disparaître peu à peu sous la pression des nécessités nouvelles et sous l'action de la transformation progressive des méthodes de culture, impliquant des incorporations de capitaux, dont le simple métayer n'est pas en mesure de faire l'avance.

Mais nous n'entendons point reprendre ici le procès toujours en suspens du métayage et du fermage : nous voulons seulement montrer que, quel que soit le système d'amodiation en usage dans les milieux qu'il habite, le propriétaire foncier peut et doit avoir une influence prépondérante sur le développement de la richesse matérielle et de la sagesse sociale des populations qui l'entourent Or, à ce point de vue très spécial, il est incontestable que, pour différente que soit sous chacun de ces régimes la part laissée à son initiative, il y a pour le propriétaire soucieux de faire tout son devoir, un rôle fécond et bienfaisant à remplir.

Prenons d'abord le fermage. Il semble, tout d'abord, qu'avec cette convention moyennant laquelle le propriétaire abandonne à un exploitant la jouissance de sa terre, sous la seule obligation par lui prise de payer annuellement une redevance en argent, il n'y ait guère de place pour l'action sociale du propriétaire qui demeure forcément plus ou moins étranger à la gestion de son domaine. Ici, en effet, il ne s'établit point entre les parties, restées indifférentes l'une à l'autre, cette communauté d'intérêts, cette continuité de rapports, cet échange incessant de préoccupations et d'espérances d'où naissent la mutuelle estime et la confiance réci-

proque. Le plus souvent, le propriétaire vit à la ville, où l'appellent ses fonctions ou ses goûts, et s'il se rencontre avec son fermier, c'est dans de très rares occasions, lorsqu'il va chasser sur sa terre, se rendre compte d'un travail à exécuter ou recevoir ses fermages : encore lui arrive-t-il souvent de déléguer à un tiers le soin de veiller au bon entretien des bâtiments de la ferme, ou de donner quittance en son nom.

Pourtant, lorsqu'on y regarde de plus près, on s'aperçoit que, même sous cette forme, qui lui est souvent imposée par les nécessités de son existence personnelle, le propriétaire foncier peut vraiment faire du bien, et exercer, au point de vue social, une bienfaisante action. Il n'a pour cela qu'à s'intéresser aux progrès de la culture, à pourvoir la ferme d'installations irréprochables, d'outils perfectionnés, de bâtiments soigneusement entretenus. A lui revient l'initiative des améliorations foncières à longue échéance, des irrigations, des drainages, des défrichements, des remembrements, de l'amélioration des chemins d'exploitation. Qu'il multiplie ses visites, qu'il prodigue ses conseils et ses encouragements, qu'il prenne intérêt aux moindres détails de l'exploitation, qu'il se fasse, par la parole et au besoin par l'exemple, l'apôtre des saines innovations et des procédés de culture consacrés par l'expérience, qu'il se montre enfin non moins soucieux de la prospérité de l'exploitant et de l'avenir du domaine que préoccupé de toucher régulièrement ses fermages. Que si son fermier a besoin de crédit, s'il veut éviter les frais d'un emprunt ou les ennuis d'un warrantage, ne peut-il pas se faire son banquier et lui accorder tout au moins un délai de paiement suffisant pour lui permettre d'éviter la baisse que produit sur le marché une trop grande abondance d'offres et reporter jusqu'au moment de la hausse la réalisation de ses produits? Enfin, n'est-ce pas à lui qu'il appartient de prendre l'initiative des réformes si urgentes que réclame le régime du fermage, en raison des dangers qu'il fait le plus souvent courir à l'avenir même du domaine auquel il est appliqué? L'un des griefs les plus fondés que l'on peut soulever contre ce régime, c'est, en effet, qu'il donne lieu aux pires abus de la part de l'exploitant peu consciencieux qui, n'étant point intéressé à travailler pour son successeur, se préoccupe uniquement de servir ses propres intérêts, et de tirer pour lui-même tout le profit que le sol est susceptible de donner. Dans les pays où, comme en France, la pratique des baux à court

terme ne laisse point au fermier un temps suffisant pour conserver l'espoir de garder pour lui-même le bénéfice entier des améliorations réalisées au cours de la jouissance, on constate, chez la plupart des exploitants, une tendance très marquée à ne consentir des avances au sol que pendant la première partie du bail, alors qu'on a la chance de rentrer dans ces dépenses grâce à un excédent de bénéfices. Mais, dans la seconde période, lorsque l'exploitant a déjà l'intention bien arrêtée de changer de domaine, il se contente trop souvent de vivre sur l'acquis du passé, et, sans se préoccuper de ce qui arrivera après son départ, il épuise le sol faute de restitutions suffisantes : après quoi il passe sur un autre domaine pour se livrer aux mêmes pratiques, au détriment de la prospérité générale et de l'intérêt des propriétaires qui se trouve ainsi sacrifié.

Le remède à cette situation est double, et, sans qu'il soit besoin de recourir à l'intervention du législateur, le propriétaire peut en faire lui-même l'application, en revenant, d'une part, aux baux à longue durée, en faisant, d'autre part, tout ce qui dépend de lui pour intéresser l'exploitant à l'avenir du domaine et l'encourager à laisser la terre en bon état de culture à la fin de sa jouissance. Par des conventions à longue échéance de douze, quinze, dix-huit ans, il donnera au fermier, avec la sécurité du lendemain, plus d'esprit de suite et d'initiative, plus de goût pour entreprendre les travaux de chaulage, les labours profonds, les destructions de mauvaises herbes, en un mot tout ce qui exige des avances considérables que seule une jouissance prolongée permet de récupérer. Sans compter qu'en se montrant moins pressé de rechercher toutes les occasions de relever le taux du fermage, que soucieux de maintenir la stabilité des engagements, il aura donné l'exemple des conventions moins mobiles et des rapports plus durables, d'où naissent la solidarité et la communauté d'intérêts.

D'un autre côté, le propriétaire aura soin de prévoir le cas où, malgré tout, le fermier viendrait à abandonner l'exploitation à l'expiration du terme fixé, et de ne pas le détourner des efforts qu'il pourrrait faire, dans les dernières années de jouissance, pour accroître la valeur du domaine qui lui est confié. Pour cela, il posera à l'avance, dans la convention même, le principe d'une indemnité en cas de plus-value constatée à la sortie et imputable à l'action de l'exploitant. Et après s'être entendu avec lui sur la nature et la valeur approximative des améliorations à entreprendre,

il s'engagera, par des clauses dont la teneur peut varier, à rembourser en fin de bail les dépenses utiles, dans la mesure du profit qu'il en retire. Rassuré désormais sur le recouvrement de toutes les avances faites par lui dans les limites de la convention, le fermier sera naturellement amené à jouir du sol en bon père de famille et presque en propriétaire prévoyant et soucieux de l'avenir.

Ainsi, même sous le régime du fermage, le propriétaire peut, sous les formes les plus diverses, agir utilement dans le sens du progrès cultural et d'une amélioration progressive d'un système de tenure qui n'est pas sans défauts et qui comporte d'ailleurs beaucoup d'autres réformes dignes d'attirer l'attention et de solliciter l'initiative de ceux qui sont contraints d'y recourir. A plus forte raison trouvera-t-il l'occasion de faire œuvre plus féconde encore, si, joignant la pratique aux conseils, il exploite lui-même l'un de ses domaines au milieu des fermiers qui l'entourent, et si, en renonçant aux séductions de la grande ville, il donne à tous l'exemple d'une vie simple et sans faste et d'une résidence continue, au milieu de ces populations auxquelles sa présence apporte, avec de plus fréquentes occasions d'emploi, un peu d'aisance et beaucoup de bienfaits tant matériels que moraux.

Que sera-ce donc si, faisant un pas de plus, nous considérons l'influence que peut exercer le propriétaire, en présence non plus d'un fermier proprement dit, mais d'un métayer, c'est-à-dire d'un tenancier avec lequel il a contracté une sorte de société d'intérêts et à la vie laborieuse duquel il est chaque jour étroitement associé ! Ici, force est bien au maître du domaine de résider sur sa terre, ou tout au moins de rester en perpétuel contact avec ceux qui l'exploitent, s'il veut se conserver les bénéfices économiques de cette exploitation en commun. Rien ne peut se faire sur le domaine, sans qu'il ait à l'avance donné son approbation ; aucune dépense d'ordre général ne peut être engagée sans qu'il en ait reconnu la nécessité ; aucun travail d'amélioration ne peut être entrepris sans qu'il ait consenti à en partager les frais. Dès lors, n'est-il pas indispensable qu'il réside toujours là, à même de répondre à tout instant à l'appel de ceux qui s'habituent à ne rien faire sans avoir recours à ses lumières, veillant lui-même avec soin à tous les détails de l'exploitation, au succès de laquelle il est le permier intéressé ? Mais en même temps, que d'occasions lui seront offertes d'exercer son in-

fluence et d'agir directement sur l'évolution générale de l'industrie agricole dans la contrée! Car rien ici ne peut faire obstacle aux progrès qu'il entreprend de réaliser. Il n'est point arrêté par la mauvaise volonté de l'exploitant, auquel il peut facilement imposer ses ordres, pourvu qu'il prenne à sa charge les frais des transformations jugées par lui indispensables. Moyennant quelques avances de capitaux intelligemment réparties, il pourra modifier plus ou moins complètement la physionomie générale du domaine, améliorer les races de bétail en usage, provoquer, avec les cultivateurs du voisinage, des échanges de reproducteurs ou de semences, stimuler le zèle du métayer vis-à-vis d'une utilisation plus complète de tous les produits, mettre à sa disposition des instruments de travail perfectionnés, dont l'emploi aura vite fait de diminuer le coût de production ou d'améliorer la qualité des produits. Il prendra encore à sa charge les frais de transports des animaux de la ferme au lieu des expositions collectives, ou les frais de déplacement du métayer allant s'instruire pratiquement par la visite des concours agricoles ou l'observation des résultats obtenus, grâce à l'application d'un procédé nouveau, sur tel ou tel domaine voisin. Puis ce sont les avances personnelles au métayer, qui permettront au propriétaire d'avoir, avec l'exploitant, des relations d'intimité en quelque sorte quotidiennes, d'où naîtront certainement la sympathie et la confiance. Il est certaines contrées où le propriétaire est ainsi le banquier ou tout au moins le caissier du métayer, dont il tient tous les comptes en même temps qu'il dresse sa comptabilité personnelle, réglant lui-même les ventes et les achats, payant comptant toutes les dépenses communes, pour n'arrêter la balance que lorsqu'elle se traduit par un reliquat actif au profit du colon. Que si, en l'absence du propriétaire, ou parce que celui-ci, confiant dans l'exploitant, se décharge sur lui du soin d'encaisser les recettes et de régler les dépenses, c'est au métayer qu'il appartient de rendre compte de la gestion, le propriétaire lui laissera le temps de réaliser une vente assez importante pour qu'il puisse verser, sans se mettre dans la gêne même momentanée, la part revenant au maître. Enfin, si l'exploitant a besoin d'argent pour son entretien personnel ou pour les dépenses courantes de sa maison et qu'il ne puisse s'en procurer sans recourir à l'emprunt ou sans vendre à la hâte une partie de sa récolte disponible, le propriétaire interviendra utilement pour le

tirer de cette situation difficile ; il se fera son prêteur, en lui laissant toute facilité pour la restitution, et tout le temps nécessaire pour s'en procurer les moyens. Dans tous les cas, les fonctions si utiles de la caisse rurale seront ainsi pratiquement remplies par celui-là même qui a tout intérêt à dispenser autour de lui un crédit d'autant plus fécond qu'il sera plus judicieusement accordé et moins chèrement payé.

On pourrait ainsi continuer indéfiniment l'énumération des procédés au moyen desquels le propriétaire foncier peut venir en aide au cultivateur, sous le régime du bail à moitié fruits, et exercer sur ceux qui se plaisent encore à l'appeler leur maître une action éminemment bienfaisante. On ne manquera pas, sans doute, d'objecter que le métayage, n'ayant plus chez nous que des applications très restreintes, il est inutile d'insister beaucoup sur les moyens qu'il offre au détenteur du sol de se rendre utile et de se faire aimer. Complètement inconnu dans certaines régions comme la Normandie et la Flandre, le métayage, en effet, n'est plus guère en usage que dans l'Ouest et le Centre de la France, notamment dans le Maine, l'Anjou, le Limousin, le Berri. Mais il ne faut pas oublier, pourtant, que, sous la poussée de la crise intense des fermages, dont le taux moyen s'est abaissé de 25 et même de 30 et 35 % dans certaines contrées, depuis quelques années, sous l'action de la diminution du nombre des fermiers assez riches pour supporter seuls tous les risques d'une entreprise agricole, ce mode de tenure trop décrié regagne chaque jour du terrain et que, si l'on compte en France un peu plus d'un million de fermiers, on relève encore dans les statistiques près de 345.000 métayers, cultivant à eux seuls 3.767.000 hectares. En tout cas, il importe de remarquer que, s'il n'est pas désirable de voir le métayage s'étendre dans toutes les régions indistinctement, et cela à raison de certaines causes économiques et ethnologiques qu'il serait trop long d'analyser ici, il faut au moins souhaiter qu'il se maintienne partout où il existe encore, parce qu'à défaut d'autres mérites, il a du moins celui de fournir au propriétaire un fermage en nature, qui lui laisse la certitude de retirer de sa terre un revenu que le fermage en argent ne lui garantit pas toujours, de contraindre le détenteur du sol à la résidence, et surtout d'entretenir entre les parties une étroite intimité et une mutuelle estime bien faites pour opposer à l'envahissement des doctrines malsaines et de la haine

des classes un invincible obstacle. Pour nous en convaincre, nous n'aurions qu'à comparer l'état d'esprit actuel des fermiers normands et celui des métayers du Maine et de l'Anjou à l'égard des propriétaires : qu'il nous suffise de dire qu'une expérience personnelle déjà longue nous permet d'affirmer qu'à cet égard la comparaison ne serait pas nécessairement à l'avantage des premiers.

Reste le troisième mode de tenure, le faire valoir direct auquel du moins on ne fera pas le reproche d'être le moins usité. S'il n'y a pas de métayers partout, il y a partout des propriétaires exploitant eux-mêmes leurs terres, et leur nombre a même une tendance continue à augmenter en raison de la difficulté croissante qu'on éprouve à louer sa terre à un taux suffisamment rémunérateur; 2.199.000 propriétaires sont aujourd'hui dans cette situation, qui exploitent directement eux-mêmes une superficie totale de 18.324.000 hectares. Sur ce nombre assurément, tous ne représentent pas l'aristocratie foncière, puisque la superficie moyenne des exploitations soumises à ce régime est sensiblement inférieure à celle des fermes ou des métairies. Mais il n'en reste pas moins que plus de la moitié du territoire cultivé est ainsi sous la gestion directe et effective des propriétaires, et qu'un très grand nombre de ceux-ci ont par là même entre les mains un moyen fort simple d'exercer au milieu d'eux une action sociale éminemment féconde. Il est inutile, en effet, d'insister, dans une communication que je me fais scrupule d'avoir déjà si démesurément allongée, sur les ressources incomparables que le régime du faire-valoir direct offre, à ce point de vue, à ces autorités sociales par excellence qui s'appellent les propriétaires fonciers, quelle que soit d'ailleurs l'étendue du domaine qui leur est réservée. N'est-ce pas de ceux-là surtout que dépend l'avenir économique et social des populations rurales? Soit qu'on envisage les progrès matériels de la culture, soit que l'on considère uniquement le côté moral du problème, on est forcé de reconnaîtee que, plus que tout autre, le propriétaire exploitant a un rôle actif à jouer et une mission importante à remplir. Qu'il s'agisse de renouveler les méthodes ou de transformer l'outillage, n'est-ce pas à lui qu'il appartient de prendre l'initiative, puisque, étant son maître, il n'a à prendre conseil qu de ses propres intérêts, à se laisser guider par ses observations personnelles et ses réflexions pour varier les assolements, les fumures,

les semences, les croisements, les améliorations de toute nature d'où dépend l'accroissement de la productivité du sol ou la mise en valeur complète de toutes les ressources du domaine? Pour peu qu'il ait soin de se tenir au courant de tous les progrès réalisés par la science agronomique, et des expériences tentées ici et là pour mener à bien l'œuvre de relèvement et de transformation de l'industrie agricole, pourvu qu'il ait lui-même la volonté de toujours faire mieux, et d'appliquer avec méthode, dans la limite de ses ressources personnelles, les procédés de culture et d'utilisation des produits recommandés par une expérience suffisamment concluante, il aura, sans nul doute, une influence considérable sur l'évolution générale des conditions de la production dans la contrée, étant donné que prêcher d'exemple est, à tout prendre, le meilleur moyen d'avoir raison de la routine et des préjugés héréditaires des paysans, dont l'éducation, à cet égard, se fait plus par les yeux que par la raison. Et si, en outre, s'associant au mouvement syndical et coopératif qui partout groupe si heureusement aujourd'hui, en de vastes et puissantes organisations, toutes les bonnes volontés et tous les efforts des agriculteurs restés trop longtemps isolés, le propriétaire se fait autour de lui l'apôtre de la coopération, suscite des groupements nouveaux, encourage toutes les initiatives et prête sans compter son concours à toutes les œuvres de prévoyance, de mutualité, de relèvement matériel et moral auxquelles il peut apporter le précieux appoint de ses connaissances personnelles et de ses relations, il va sans dire qu'il aura fait une œuvre de premier ordre et rempli très utilement le rôle social qui lui incombe. Enfin, n'oublions pas qu'en résidant continuellement sur ses terres, le propriétaire exploitant donne à tous l'exemple de l'attachement au sol, du culte des mœurs familiales, de la vie simple et digne, laborieuse et féconde; qu'il assure aux petits commerçants du village des débouchés réguliers et des occasions de vente qui leur feraient défaut sans cela, qu'il procure à tous ses auxiliaires, domestiques à l'année ou simples journaliers, des occasions de travail qui les mettent à l'abri du besoin et les soustraient à l'influence néfaste des apôtres de la lutte des classes et de la discorde sociale; qu'il peut devenir facilement le conseiller politique éclairé des populations qui l'entourent, l'homme influent dont on suit les inspirations, l'avocat-conseil aux lumières duquel on a recours, l'arbitre de tous les conflits et de ces mille petites

chicanes que les paysans soulèvent si volontiers entre eux : qu'il est, en un mot, l'arbitre de la prospérité matérielle et de la paix sociale dans le milieu où il vit, et que nul mieux que lui n'est à même de dissiper tous les malentendus et de rendre à jamais stérile le champ dans lequel les doctrines de haine voudraient jeter leur semence malfaisante et leurs germes de mort.

Ainsi, Messieurs, dans quelque situation que le propriétaire foncier se trouve placé vis-à-vis de l'exploitation de la portion du sol qui lui est départie, il a toujours une haute mission à remplir et une action féconde à exercer. Dans certains milieux, il est de bon ton de traiter le propriétaire de parasite vivant grassement aux dépens d'autrui, d'homme inutile qui occupe injustement une place dont d'autres tireraient volontiers profit. Je crois vous avoir suffisamment montré tout ce que ce reproche a d'injustifié, et comment tout au moins il est possible d'infliger un démenti à ceux qui prétendent faire peser sur lui les mesures de confiscation brutale qu'ils préconisent. Non, le propriétaire foncier n'est pas un rouage inutile dans notre organisation sociale : il ne dépend que de lui, en tout cas, de se rendre indispensable et de s'imposer au respect et à la reconnaissance de ces 18 millions d'individus qui chez nous font de l'agriculture ou qui en vivent. Il y a là, pour la jeunesse à laquelle la Providence a réservé une place parmi les privilégiés de la fortune un rôle bien tentant et bien digne de susciter les plus généreuses ardeurs. Elle a aujourd'hui mieux à faire, cette jeunesse, que de vivre dans l'oisiveté et dans le désœuvrement : un devoir impérieux s'impose à elle, c'est de préparer l'avenir de cette agriculture qui a besoin du concours de tous pour faire face à tous les dangers qui la menacent et pour s'adapter progressivement aux conditions nouvelles qui lui sont faites. Il y va, d'ailleurs, de son intérêt de travailler à la réhabilitation du propriétaire foncier si violemment attaqué, et qui n'a rien de mieux à faire pour se défendre que de montrer ce dont il est capable et de donner tout ce qu'il peut donner. Que les jeunes abandonnent donc résolument la vie facile et douce des grandes villes ; qu'ils renoncent surtout à se laisser séduire par l'attrait fascinateur des fonctions publiques : qu'ils retournent aux champs, non pas pour y demeurer les bras croisés, mais pour y vivre de la vie active qu'on peut y mener, lorsqu'on comprend toute l'importance de la fonction sociale que détient le propriétaire. Quelle

qu'ait été jusque-là la direction imposée à leur esprit, ils peuvent être assurés de trouver dans cette vie nouvelle un utile emploi de leurs facultés et des connaissances qu'ils ont déjà acquises. Au reste, il n'y a aucun inconvénient à ce que, avant de partir, ils les complètent, ces connaissances, de manière à accroître encore les chances qu'ils ont déjà de se rendre utiles à eux-mêmes et aux autres. Une formation intellectuelle complète n'est nullement inutile, au contraire, à qui veut consacrer son activité à la pratique de la culture ou à la direction d'une exploitation rurale. Sans doute, pour être agriculteur, même pour parler avec quelque compétence des choses de la culture, pour exercer par là même une influence sérieuse autour de soi, il faut surtout avoir pratiqué, il est indispensable de s'être initié, par une longue expérience, par un contact journalier avec le paysan, à tous les secrets d'une industrie qui, pas plus qu'aucune autre, n'est dispensée d'apprentissage. Mais, en attendant que soit achevée pour lui cette préparation technique de longue haleine, le jeune propriétaire n'est nullement dispensé de parfaire son éducation théorique et de rendre aussi complet que possible le bagage de connaissances de toute sorte qu'il doit emporter avec lui. Ne ferait-ii que s'instruire des saines doctrines économiques qui le préserveront contre les dangers de l'utopie et de l'acceptation irréfléchie des programmes de rénovation sociale irréalisables, ou des principes de cette législation rurale si peu connue et pourtant si utile à qui veut exercer sur les masses une influence durable, qu'il accomplirait ainsi une œuvre utile dont il ne tarderait pas à connaître les heureux résultats. Puis, s'il veut répandre autour de lui les institutions si variées qui, sous le nom de syndicats, de caisses de crédit, de sociétés d'assurances, de coopératives, se développent chaque jour davantage à mesure que se fait plus impérieusement sentir le besoin de s'associer, ne faut-il pas qu'il étudie, autant que possible sur le vif, les étapes et les formes multiples de ce mouvement puissant qui, dans toute l'Europe, entraîne l'agriculture actuelle dans les voies nouvelles pour elle de la coopération et de la solidarité? Enfin, s'il veut lui-même réussir dans sa propre entreprise et s'élever un peu au-dessus du niveau inférieur de la culture empirique, n'est-il pas bon qu'il s'imprègne des principes les plus essentiels de la science agronomique et de l'économie rurale envisagée sous son double aspect de science de l'organisation intérieure du domaine

et de science des lois qui président à la production, à la circulation et à la répartition des richesses agricoles? Assurément, quand il aura fait tout cela, le jeune propriétaire n'aura pas achevé sa tâche et bien d'autres notions lui resteront à acquérir. Mais il se sera du moins utilement préparé à l'accomplissement de cette noble mission à laquelle nous le convions, qu'il doit avoir à cœur d'entreprendre, et qu'il est indispensable de mener à bien; car il s'agit de venir en aide à cette terre qui meurt et qu'il faut à tout prix empêcher de mourir!

F. LEPELLETIER.

Cette communication a été suivie d'un échange d'observations dont voici le résumé :

M. DESCHAMPS, professeur à la Faculté de droit de Paris, s'associant pleinement aux conclusions de M. Lepelletier, croit devoir insister sur cette idée que, lorsqu'un droit cesse d'être exercé dans toute sa plénitude par ceux à qui il appartient, il perd de sa force et s'impose de moins en moins au respect des masses populaires, si bien que celles-ci finissent le plus souvent par considérer ce droit comme le résultat d'une usurpation illégitime contre laquelle la révolte est permise et même recommandée. L'histoire est pleine d'exemples de cette diminution progressive de la force d'un droit à mesure que les bénéficiaires de ce droit ont cessé de l'exercer, et surtout de remplir les obligations corrélatives qu'il leur imposait. Tels les droits féodaux qui ne soulevèrent point de récriminations tant qu'ils eurent pour contre-partie les devoirs de protection tutélaire auxquels les seigneurs se soumettaient vis-à-vis de leurs vassaux, et qui devinrent odieux lorsqu'ils furent exercés avec rigueur et sans compensation pour ceux qui y étaient soumis. Les propriétaires agiront donc sagement en s'inspirant de ces leçons de l'histoire et en ne laissant point tomber en désuétude, faute de remplir leurs obligations, un droit si violemment attaqué de nos jours. Revivre de la vie des paysans, reprendre contact avec eux, s'associer à leurs efforts pour le relèvement de leur industrie si éprouvée, tel est pour le propriétaire foncier le devoir urgent de l'heure présente s'il tient à opposer à la réalisation des menaces dont il est l'objet un obstacle, sinon invincible, du moins bien difficile à surmonter.

M. CLÉMENT JUGLAR, de l'Institut, est d'accord avec M. Lepelletier sur presque tous les points. Toutefois, il ne croit pas pouvoir partager tout à fait son optimisme en ce qui concerne la possibilité pour le propriétaire de mener à bien la tâche immense dont on vient de tracer le programme. Si on abandonne la terre comme on le fait aujourd'hui, n'est-ce pas parce qu'elle ne donne plus un revenu suffisant? Et comment

pourrait-elle rapporter davantage en présence des transformations survenues depuis un demi-siècle dans les conditions économiques du monde entier? Aucun des palliatifs proposés ou expérimentés pour lui venir en aide ne donne de résultats appréciables et le droit de douane lui-même est si insuffisant qu'on parle à tout instant de l'augmenter, comme si l'élévation d'un tarif protecteur pouvait suffire à ramener la prospérité dans une industrie aussi peu localisée et aussi peu concentrée que celle-là! Dès lors, n'est-ce point beaucoup demander au propriétaire que d'entreprendre cette œuvre considérable du relèvement de l'agriculture qui exige tant d'efforts, tant de capitaux, tant de connaissances, tant de persévérance, pour ne connaître guère que les déboires et les insuccès. Ce n'est pas certes que l'orateur entende s'associer aux critiques de ceux qui traitent le propriétaire de parasite et d'être inutile et qui partent de là pour réclamer sa déchéance. Le propriétaire est nanti d'un titre de possession légitime et le rôle qu'il remplit est assez beau et assez bienfaisant au point de vue social pour qu'il mérite d'être respecté et d'être maintenu en possession de ce qu'il a tant contribué à enrichir et à transformer. Mais à quoi bon pousser les jeunes à développer encore par tous les moyens la production agricole, alors que l'agriculture souffre précisément de surproduction et du défaut d'équilibre entre la quantité des denrées offertes sur le marché et le besoin réel de la consommation?

M. René Lavollée, président, ne peut partager les sentiments quelque peu pessimistes de M. Clément Juglar. Il proteste surtout contre cette idée que la terre ne rapporte pas à ses détenteurs un revenu suffisant pour justifier leur retour aux champs avec la volonté de travailler eux-mêmes à l'amélioration des conditions de la production agricole. Il estime au contraire qu'il y a beaucoup à faire dans cette voie et qu'il est important de bien se convaincre de cette vérité qu'un domaine bien exploité et sagement administré est d'un rendement pour le moins aussi rémunérateur et aussi sûr que n'importe quelle entreprise commerciale.

M. Hubert-Valleroux voudrait que, tout en poussant les propriétaires fonciers à remplir leur mission avec plus de zèle et d'activité que ne le font certains d'entre eux, on n'oubliât pas que les capitalistes eux aussi jouent, dans nos sociétés modernes, un rôle utile et bienfaisant au point de vue agricole tout aussi bien qu'au point de vue industriel. N'est-ce pas grâce à eux que les colons peuvent entreprendre la mise en valeur de terrains restés jusque-là improductifs et dont la culture permettra de donner satisfaction aux demandes de plus en plus importantes de denrées alimentaires variées, indispensables à une population mondiale de plus en plus développée.

L'abbé Ackermann insiste sur la nécessité de développer chez les jeunes propriétaires le goût des études scientifiques qui leur sont au-

jourd'hui indispensables s'ils veulent se faire eux-mêmes chefs de culture et se charger de la conduite d'une entreprise agricole avec quelque chance de succès. Le seul moyen pour l'agriculture de nos jours, sinon de prospérer, du moins de se maintenir dans des conditions à peu près supportables, c'est d'accroître le rendement moyen par une production plus intensive et une culture plus scientifique. De plus en plus, la grande culture tend à se substituer à la petite, et c'est ce qui fait que le fermage gagne sans cesse du terrain sur le métayage, impuissant à faire au sol des incorporations de capitaux aussi considérables que celles que suppose la transformation des méthodes et de l'outillage. Mais, dès lors, si l'on veut que le propriétaire reprenne rang parmi les exploitants directs ou indirects, et personne ne saurait contester que ce retour des propriétaires aux champs ne s'impose aujourd'hui avec une particulière urgence, ne faut-il pas aussi qu'il se prépare à remplir sa mission, qu'il se munisse d'un bagage scientifique sérieux, qu'il se mette en mesure, en un mot, d'appliquer sur sa terre tout ce que la science agronomique, en perpétuel progrès, indique comme de nature à renouveler la productivité du sol? C'est à cette condition seulement qu'il pourra jouer un rôle utile dans le relèvement d'une industrie à la prospérité de laquelle il est le premier intéressé.

M. Lepelletier croit devoir faire remarquer, en terminant, qu'il ne se fait aucune illusion sur la grandeur de la tâche qu'il propose comme but aux jeunes propriétaires ni des difficultés qu'elle implique. Mais de ce que ces difficultés existent, il n'y a pas lieu de conclure à l'impossibilité de réussir et encore moins à la nécessité de se croiser les bras pour laisser faire les choses et assister impassible à la décadence chaque jour plus accentuée d'une industrie fondamentale pour l'avenir du pays. En tout cas, ce n'est pas lorsqu'on parle à des jeunes qu'il faut faire entendre la voix du pessimisme et du découragement. Mieux vaut, au contraire, leur faire connaître la grandeur de l'effort et l'élévation du but, pour les pousser à l'assaut. La tâche est ardue, sans doute; bien des insuccès et des désillusions attendent ceux qui voudront entreprendre de se mêler ainsi activement à la vie laborieuse et dure du cultivateur. Mais ceux à qui la Providence a donné une part de ce sol que tant d'autres aspirent à conquérir n'ont pas le droit de laisser prescrire la légitimité de leur titre par une inaction coupable, et, comme l'a si bien dit M. Deschamps, ils doivent se rappeler que le meilleur moyen de faire respecter son droit, c'est encore de l'exercer dans toute sa plénitude.

DES PRINCIPES DE L'ORGANISATION
DE
L'ASSURANCE DES VEUVES & DES ORPHELINS (1)

La question de l'assurance des veuves et des orphelins éveille, par son nom seul, des sentiments qui ont dans le cœur humain des racines trop naturelles et trop profondes pour qu'il semble nécessaire d'insister sur le caractère d'urgence que présente la solution du problème.

Nombreuses sont, en effet, les institutions qui ont pour objet de venir en aide aux femmes et aux enfants qui survivent au travailleur frappé d'un décès prématuré ou bénéficiaire d'une pension d'invalidité ou de vieillesse. Tantôt les États ont créé des institutions pour les membres des familles de certaines catégories de leurs fonctionnaires ou employés; tantôt les établissements privés ont organisé un régime de pensions en faveur des veuves et des orphelins de leur personnel.

Toutefois, ces tentatives ou ces œuvres sont loin de résoudre la question de l'organisation générale de l'assurance des veuves et des orphelins.

Cette organisation s'impose cependant au triple point de vue moral, social et technique.

Au point de vue moral, le reproche d'égoïsme qui a été adressé aux œuvres d'épargne et d'assurance personnelle ne saurait atteindre une assurance contractée par des personnes qui ne doivent pas être admises au bénéfice de ses allocations. Si l'on peut voir dans la constitution d'un capital par de persévérantes économies ou dans l'acquisition d'une rente viagère par le versement de primes l'acte d'un travailleur uniquement soucieux de son avenir personnel, on ne saurait qu'applaudir au désintéressement de l'époux ou du père qui songe à constituer, par ses propres sacrifices, les ressources nécessaires, s'il décède, à la subsistance de sa femme ou à l'éducation de ses enfants.

Au point de vue social, si la Société a pour devoir d'encourager la

(1) Rapport présenté par M. Maurice Bellom au Congrès international des accidents du travail et des assurances sociales, tenu à Dusseldorf du 17 au 24 juin 1902.

prévoyance du travailleur pour le cas d'invalidité ou de vieillesse, le souci des membres de la famille du travailleur prématurément décédé s'impose comme un devoir plus impérieux encore. Le concours apporté aux efforts du travailleur prévoyant pour lui-même s'inspire à la fois d'un sentiment d'humanité et d'un sentiment de gratitude que la Société éprouve à l'égard d'un artisan de son bien-être. A ces sentiments s'unit, dans le cas de l'assurance des veuves et des orphelins, le souci bien entendu de l'intérêt général. D'une part, les enfants constituent des éléments de productivité que la Société doit protéger et élever daus le but de les faire concourir aux œuvres qui assurent la prospérité et l'existence même de la collectivité. D'autre part, si les allocations à la veuve procèdent des mêmes sentiments que les secours dont le bénéfice est attribué au vieillard ou à l'invalide, la Société doit, en outre, procurer, dans la mesure du possible, à la veuve jeune encore les moyens de constituer un nouveau foyer. En un mot, si l'assurance du travailleur contre l'invalidité ou la vieillesse s'inspire de considérations qui appartiennent au domaine du passé, l'assurance des veuves et des orphelins répond à des préoccupations sociales qui intéressent l'avenir. Ainsi, à la fois au point de vue moral et au point de vue social, l'organisation de l'assurance des veuves et des orphelins se rattache aux graves problèmes que soulève la question de la dépopulation, puisqu'elle combat les préoccupations d'égoïsme de l'individu et qu'elle sauvegarde l'existence des membres de la famille.

Au point de vue technique, l'organisation de l'assurance des veuves et des orphelins comporte l'appréciation des risques de nuptialité et de natalité, pour lesquels la réunion de grands nombres est particulièrement essentielle; de plus, en l'absence même d'une organisation générale de cette assurance, le législateur l'a rendue, sinon obligatoire, du moins nécessaire dans certains cas particuliers : c'est ainsi que l'institution d'un régime légal de responsabilité patronale en matière d'accidents du travail comporte d'ordinaire, même dans le système de l'assurance facultative, l'allocation de pensions aux veuves et aux orphelins des victimes : les difficultés techniques inhérentes à l'assurance de ces pensions ne sont résolues le plus souvent que par l'absence de toute distinction entre le travailleur célibataire et le travailleur marié ou père de famille et, si l'on a parfois cherché la constitution de ressources

spéciales au cas du travailleur chargé de famille, par exemple à l'aide d'une majoration de l'indemnité due au travailleur célibataire et du versement de cette majoration à un fonds de réserve, ces tentatives ne peuvent être regardées que comme une solution timide et incomplète du problème. Les difficultés qui viennent d'être rappelées et qui ont retardé, dans certains pays, l'application d'une réparation forfaitaire des accidents, ne se seraient point produites si l'attribution de pensions aux membres de la famille des victimes d'accidents ne s'était présentée que comme un cas particulier de l'assurance générale des veuves et des orphelins.

Après avoir établi la nécessité de résoudre la question dans son ensemble, il convient d'en préciser les éléments.

I. — Caractères généraux de l'organisation.

L'organisation dont le régime doit être défini est une organisation d'assurance et non d'assistance. Elle comporte un effort sinon des intéressés eux-mêmes, du moins de leur conjoint ou de leur auteur; elle garantit, en outre, des avantages certains au lieu de subordonner le bénéfice d'allocations éventuelles à la valeur des ressources existantes. Toutefois, le concours qu'elle exige de la part de la collectivité autorise les pouvoirs publics à prescrire l'observation de certaines règles comme condition du bénéfice des subventions de l'État. L'application de ces règles dictées par le souci de l'intérêt social enlève à l'organisation l'élasticité d'une assurance souscrite par le chef de famille, agissant dans la plénitude de son indépendance, au profit de sa femme ou de ses enfants. Elle doit donc, sans perdre de la rigueur inhérente aux principes qu'elle sauvegarde, éviter les mesures vexatoires ou simplement inopportunes qui détourneraient le travailleur de l'effort spontané de la prévoyance, antérieur, sous un régime de liberté, à l'intervention du concours financier de la collectivité, et qui, sous un régime d'obligation, ne justifieraient ni la contrainte imposée à l'ouvrier ni les charges supplémentaires que les contribuables doivent acquitter pour cette nouvelle forme de l'assurance sociale.

II. — Des bénéficiaires de l'assurance.

Les personnes appelées au bénéfice de l'assurance sont des veuves et des orphelins.

1. Veuves. — La dénomination de *veuve*, que la pratique a consacrée, serait peut-être avantageusement remplacée par celle de *conjoint survivant* : le veuf n'est pas moins digne d'intérêt que la veuve dans les cas où l'assurance est appelée à intervenir.

Ces cas sont définis par la diminution des ressources et par l'existence d'une union effective et prolongée :

a) Le veuvage ne suffit pas, en effet, à justifier une prétention à des secours : sans doute, si le travailleur constitue par des sacrifices exclusivement personnels les ressources de l'assurance, il peut en garantir le bénéfice à sa veuve au jour de son décès sans autre condition que la survenance de celui-ci ; toutefois, la réalisation de cette hypothèse semble devoir être regardée comme exceptionnelle, et l'intervention de concours étrangers au travailleur paraît s'imposer dans les conditions qui seront précisées plus loin. Il est donc juste que les subsides de la collectivité soient réservés à ceux que le travailleur entretenait par son labeur et que sa mort réduit à l'indigence. Dans une famille ouvrière, par exemple, où le mari est paresseux et débauché et où la femme est une ouvrière laborieuse, le décès du chef de famille ne saurait être regardé que comme une délivrance ; ce serait, au contraire, le décès de la femme qui priverait de leur subsistance quotidienne les enfants en bas âge. Il serait cependant excessif de refuser les allocations de veuve à une femme sous prétexte qu'elle se livre à des travaux domestiques : le décès de son mari, ouvrier comme elle, peut, en effet, priver la famille de ressources dont la valeur surpasse celle des charges inhérentes à la subsistance de l'ouvrier.

b) Pour que le décès du travailleur ouvre un droit à son conjoint survivant, il faut que ce dernier ait trouvé dans la vie en commun des ressources habituelles et prolongées : l'absence de toute existence en commun ou le caractère récent de l'union ne permet pas d'assimiler le décès à une réelle privation de ressources pour le survivant (1).

(1) On a proposé dans le même ordre d'idées de réduire (de 1/20 par exemple) la pension de la veuve lorsque celle-ci est plus jeune que son mari d'un nombre

2. ORPHELINS. — La qualification d'*orphelins* doit être réservée aux enfants dont l'éducation n'est pas achevée et dont l'établissement n'est pas assuré. Une définition simple peut être cherchée dans l'adoption, comme limite, de l'âge auquel l'apprentissage est en général terminé, soit que cette limite résulte des usages locaux, soit que le législateur ait défini la durée de l'apprentissage par l'obligation de suivre pendant une certaine période de la jeunesse, les cours d'une école professionnelle. Il serait inadmissible de limiter les secours à l'âge où la loi permet à l'enfant de travailler dans une usine : d'une part, la modicité du salaire obtenu par l'enfant n'autoriserait pas une mesure aussi rigoureuse; d'autre part, l'absence de tout salaire pour l'apprenti permettrait de qualifier cette mesure de destructive de l'apprentissage, au plus grand détriment de l'industrie elle-même. Des considérations analogues n'autorisent pas non plus à subordonner, pour les orphelins, l'octroi du bénéfice de l'assurance aux conditions qui ont été formulées pour les veuves. Bien plus, l'existence d'un enfant orphelin de père équivaut à une réduction de capacité de travail de la femme qui est obligée de réserver à l'entretien et à l'éducation de l'enfant une portion de son activité qu'elle aurait pu consacrer à un travail rémunérateur. Il convient toutefois de prévoir le cas où l'orpheline vient à se marier : les ressources qu'elle trouve dans son ménage sont alors présumées suffisantes pour exclure la continuation du service de l'assurance.

Les enfants naturels doivent, d'ailleurs, être assimilés aux enfants légitimes, conformément aux dispositions législatives qui régissent, dans la plupart des pays, la responsabilité patronale en matière d'accidents du travail.

III. — DES ALLOCATIONS DE L'ASSURANCE.

Les allocations de l'assurance doivent être examinées au point de vue juridique et au point de vue économique.

Au point de vue juridique, le droit de la veuve et celui de l'enfant doivent être nettement distingués. Les avantages de l'assurance

d'années supérieur à une certaine limite (15 ans par exemple); toutefois, lorsque la durée du mariage a excédé un certain nombre d'années (5 par exemple), l'effet de cette réduction doit être atténué et même supprimé par une majoration (de 1/20 par exemple) du taux de la pension pendant un temps suffisant pour ramener celle-ci à sa valeur normale (Conf. loi prussienne du 1er juin 1897 relative aux employés de l'Etat).

peuvent être refusés à la veuve de l'ouvrier, alors que les enfants de celui-ci peuvent encore y prétendre. Si, par exemple, la veuve se remarie, elle doit cesser, au bout d'une période ou dans des conditions à déterminer, de bénéficier de l'assurance : elle doit trouver, en effet, dans sa nouvelle union les ressources nécessaires à sa subsistance ; tel n'est point le cas des enfants qui ne sont pas présumés obtenir du nouveau mari de leur mère une assistance paternelle. Inversement, le bénéfice de l'assurance peut être attribué à la veuve à l'exclusion des enfants ; tel est le cas où l'enfant, sorti de la période d'apprentissage, est devenu un travailleur adulte, alors que la veuve, ne s'étant pas remariée, continue à recevoir les allocations de l'assurance. De même, dans le cas où le régime légal de l'assurance laisse au travailleur la liberté entre les formes de prévoyance, si par exemple ce dernier recourt à l'assurance mixte au profit de ses enfants et survit au terme de l'assurance, le droit des enfants n'a jamais été ouvert, et cependant la subsistance de la femme de l'ouvrier doit être garantie en cas de décès de son mari.

On a parfois reproché à cette distinction la méconnaissance des liens de la famille, et l'on a préféré l'attribution d'une pension unique, commune à la veuve et aux orphelins, ces derniers ne jouissant que d'un droit subsidiaire primé par celui de leur mère.

Au point de vue économique, il convient d'examiner les allocations quant à leur forme et quant à leur durée.

A. Quant à leur forme, — abstraction faite de l'indemnité funéraire à allouer au décès de l'ouvrier, — les considérations qui déterminent en général l'exclusion du paiement d'un capital et l'adoption du service d'une pension aux travailleurs âgés ou invalides, ne s'imposent pas d'une façon absolue en matière d'allocations à des veuves et à des orphelins. D'une part, en effet, la protection que la loi attribue à la gestion du patrimoine des incapables justifie la remise d'un capital entre les mains de leur administrateur légal ; d'autre part, il peut être indispensable, dans l'intérêt de l'éducation ou de l'établissement d'un enfant, de disposer immédiatement d'une somme supérieure aux modestes arrérages d'une rente d'orphelin ; de même, la veuve désireuse de créer un petit commerce est naturellement conduite à préférer au service d'une pension l'attribution d'un capital ; si, toutefois, la veuve perd, en se remariant, le droit à la continuation du service de la rente et

ne peut prétendre qu'au bénéfice d'une somme une fois payée, l'attribution, dès l'origine du veuvage, du capital représentatif de la rente viagère entraînerait pour la veuve l'obligation corrélative d'un remboursement partiel, au cas de remariage; pour éviter l'application d'une pareille mesure qui équivaudrait à l'interdiction d'un nouveau mariage, il convient de limiter à une fraction du capital représentatif de la rente viagère le montant de la somme exigible au décès.

Lorsque les allocations affectent la forme de pensions, elles peuvent être servies suivant trois modes distincts :

Ou bien les allocations font l'objet d'une pension unique dont la veuve est le titulaire et dont les orphelins ne sont les bénéficiaires qu'à titre éventuel en cas de décès ou de remariage de leur mère : les enfants profitent d'ailleurs, par voie d'accroissement, de la part de pension que rend disponible le prédécès ou la survenance de l'âge-limite d'un de leurs frères ou sœurs, ou le mariage d'une de leurs sœurs. Sous ce régime, le droit de pension est l'objet d'une répartition qui peut varier suivant les circonstances; mais il ne disparaît que lorsque aucun des ayants droit ne peut plus y prétendre. Ce régime est celui qui répond à la conception la plus homogène de la famille;

Ou bien les allocations sont attribuées à chacun des ayants droit individuellement;

Ou bien, dans un mode intermédiaire, une distinction est établie entre la pension de veuve et l'ensemble des pensions d'orphelins, celui-ci devant, soit s'élever en cas d'absence de la pension de veuve, soit être calculé en fonction de cette pension. Ce dernier système tient compte des relations existant entre les membres de la famille, sans toutefois respecter autant que le premier l'autorité de la mère.

B. Quant à leur durée, les pensions d'orphelins sont essentiellement temporaires, tandis que les pensions de veuves peuvent être viagères. Toutefois, il convient que l'assurance prévoie le cas de remariage de la veuve et que le service de la pension de veuve soit remplacé, lors du nouveau mariage, par l'attribution d'une somme une fois payée.

IV. — De l'organisation de l'assurance.

L'assurance des veuves et des orphelins ne fait pas, dans l'état

actuel de l'opinion publique en matière d'assurance ouvrière, l'objet d'institutions indépendantes de l'ensemble du régime de l'assurance. Dans les pays où l'assurance obligatoire existe contre les risques de maladie, d'accident ou d'invalidité, c'est à l'une des organisations d'assurance existantes que l'on cherche à rattacher par des liens plus ou moins étroits l'assurance des veuves et des orphelins. Chez les peuples qui ont maintenu le principe de la liberté de l'assurance, l'assurance des ayants droit du travailleur apparaît comme l'une des mesures prises par le travailleur en vue de sauvegarder son avenir et celui de sa famille. Si donc l'on recherche pratiquement la solution du problème de l'assurance des veuves et des orphelins, il est moins utile de discuter les avantages et les inconvénients du système de l'obligation et du système de la liberté que d'examiner successivement les procédés à employer selon le régime légal en vigueur.

1. *Régime de l'assurance générale obligatoire.* — Sous le régime de l'assurance générale obligatoire, la solution la plus simple consiste à assurer toutes les femmes en même temps que leurs maris (1); il semble, en effet, peu logique de supposer que le besoin d'assistance survient précisément lors du décès du mari; car, de même que la situation de la veuve, encore jeune et valide, sans enfants à élever, est en principe assimilable à celle de toute femme capable de travailler, de même la femme peut devenir invalide du vivant de son mari, et sa situation peut justifier des allocations de l'assurance avant la mort de ce dernier.

Par contre, une distinction s'impose entre la femme qui se livre à un travail industriel entraînant pour l'ouvrier l'assujettissement à l'assurance obligatoire, et la femme qui ne se livre point à un travail de cette nature.

Les femmes de la première catégorie sont assimilables aux ouvriers; elles n'ont droit à une pension qu'en cas d'incapacité de travail; mais elles peuvent y prétendre lors même que leur mari est déjà pensionné pour un motif identique; de plus, lorsqu'en l'absence de toute incapacité de travail et en cas de prédécès de leur mari, elles ont à leur charge un enfant, l'existence de cet orphelin de père équivaut à une réduction de capacité de travail

(1) Cette solution a été proposée par la Commission suédoise de 1893 (voir Maurice Bellom, *Rapport au Congrès international des accidents du travail et des assurances sociales en 1900*. Compte rendu des travaux du Congrès, I, p. 344).

de la femme, et par suite une pension modique doit être attribuée à l'orphelin. Ce système a l'avantage de subordonner l'octroi d'une allocation à l'existence d'un besoin : le veuvage n'est une cause d'assistance que s'il est corrélatif d'une charge, et c'est à la source de cette charge, l'orphelin, que le subside doit être appliqué.

Les femmes de la seconde catégorie sont assurées durant le mariage qui les unit à un travailleur assujetti à l'assurance obligatoire. Le décès du mari peut être assimilé à une réduction de capacité de travail de la femme et ouvrir à son profit le droit à une pension. Il en est de même, comme pour les femmes de la première catégorie, de l'existence d'orphelin à la charge de la veuve (1). On conçoit d'ailleurs qu'une mutualité générale obligatoire n'établisse aucune distinction entre le travailleur célibataire et le travailleur marié ou père de famille dont ni la femme ni les enfants ne se livrent à une occupation assujettie à l'assurance, et que, sans exiger pour le travailleur chargé de famille une contribution supérieure à celle qui vise le célibataire, elle pourvoie aux besoins des membres de la famille ouvrière.

2. *Régime de l'assurance facultative.* — Sous le régime de l'assurance facultative, les organes d'assurance doivent offrir au travailleur les ressources les plus variées. Ils ont à tenir compte de la préoccupation, que le travailleur peut avoir, de survivre aux membres de sa famille ou de ne succomber qu'après une période d'invalidité durant laquelle il constitue lui-même une charge pour ceux dont il était le soutien. Ils doivent donc lui permettre en même temps de se garantir lui-même contre le risque d'invalidité et de garantir les membres de sa famille contre le risque de son décès. En d'autres termes, les organes d'assurance doivent se prêter :

1° à la combinaison de l'assurance viagère à capital aliéné avec l'assurance au décès (2) ;

2° à l'assurance mixte (3) ;

3° enfin, — et de préférence, — à l'assurance de rente différée pour le chef de famille et à l'assurance de rentes de survie pour les ayants droit (4).

(1) La Commission suédoise de 1893 avait cru pouvoir dispenser de tout stage initial les femmes d'assurés et n'exiger pour elles aucune cotisation (voir Maurice Bellom, *loc. cit.*, p. 344).

(2) Voir Maurice Bellom, *loc. cit.*, p. 341.

(3) *Ibid.*, p. 338.

(4) Voir Louis Fontaine, *Réforme sociale*, 4e série, t. X.

V. — Du régime administratif de l'assurance.

Quel que soit le régime légal, il importe de rechercher si le groupement des assurés doit être établi sur le type territorial ou sur le type professionnel.

Le type territorial fournit d'ordinaire plus aisément que le type professionnel les grands nombres qui constituent la base nécessaire à l'assurance. Cette condition est d'autant plus importante à réaliser que l'organisation de l'assurance revêt un caractère moins général. Ainsi, sous le régime de l'assurance obligatoire, le recrutement forcé d'un grand nombre d'assurés et l'absence de distinction entre le veuvage et les causes d'incapacité de travail, permettent d'adopter un domaine d'application moins étendu que sous le régime de l'assurance facultative qui comporte la mise en œuvre de formes de prévoyance variées. Dans ce dernier cas, il semble que le groupement professionnel doive être d'ordinaire insuffisant. Toutefois ces considérations ne s'appliquent pas aux industries dont l'organisation solide et la définition précise offrent à la fois une population d'assurés considérable et un régime de travail similaire : d'une part, les « grands nombres » s'y trouvent représentés ; d'autre part, l'homogénéité des conditions du travail entraîne, par voie de conséquence, celle des conditions de la famille au point de vue de la nuptialité, de la natalité et de l'éducation ; elle se prête à la fois à l'application des règles des probabilités, quant à la fréquence des mariages et des naissances, et à la fixation de l'époque où l'apprentissage est normalement achevé dans la profession considérée : les populations maritimes ou minières offrent à cet égard les bases d'organisations professionnelles autonomes.

L'adoption du groupement territorial se recommande à un autre point de vue, comme facilitant la combinaison des diverses branches de l'assurance ouvrière (1).

Il convient d'ajouter que la participation de l'ouvrier aux charges de l'assurance entraîne sa participation à la gestion et que le régime à adopter doit lui réserver une place dans les organes administratifs de l'institution.

(1) Voir Maurice Bellom, *loc. cit.*, p. 368.

VI. — Du régime financier de l'assurance.

§ 1. Ressources. — Les ressources nécessaires au fonctionnement de l'assurance des veuves et des orphelins ne peuvent être demandées aux bénéficiaires éventuels.

L'organisation de l'assurance des veuves et des orphelins diffère à cet égard de celle de la *mutualité scolaire :* car cette dernière demande à l'enfant le sacrifice nécessaire au service des secours de maladie et des frais funéraires et, dans certains types, à la constitution d'une retraite. Elle se distingue également de la *mutualité féminine ou mixte*, dans laquelle la femme, admise à l'exclusion de l'homme ou concurremment avec lui, est assujettie aux mêmes obligations de contribution que ce dernier. Elle se rapproche, au contraire, de la *mutualité familiale*, où le père représente l'ensemble de la famille dont il est le chef, en payant des cotisations proportionnées aux charges qu'il apporte (1).

Les ressources doivent être, en effet, réclamées à l'ouvrier chef de famille, au patron et à l'État.

1. L'ouvrier accomplit un de ses devoirs de mari ou de père en songeant à l'avenir de sa femme ou de ses enfants ; par là, il fait en même temps œuvre de justice; car le versement opéré à l'organe d'assurance s'effectue à l'aide des ressources de l'ensemble de la famille, c'est-à-dire au prix d'un sacrifice commun à l'ouvrier, à sa femme et à ses enfants. Sous le régime de l'assurance générale obligatoire, on est conduit à imposer à l'ouvrier célibataire une contribution égale à celle de l'ouvrier chargé de famille : au sentiment de solidarité qui doit animer tous les membres de la mutualité d'assurance se joint la crainte que les charges de l'assurance ne fassent préférer le célibataire au père de famille par le chef d'entreprise qui subit la répercussion de ces charges sous la forme de majoration de salaire (2).

(1) Voir E. Cheysson, *la Mutualité familiale* (*Réforme sociale*, 5e série, t. II, p. 621 et 904).

(2) Cette opinion n'est point partagée par tous : ainsi M. le Dr Friedrich Prinzing, dans son étude intitulée *Grundzüge und Kosten eines Gesetzes über die Fürsorge für die Witwen und Waisen der Arbeiter* (*Zeitschrift für Socialwissenschaft*, III. *Band*, 4. *Heft*, 1900, p. 275), estime que les charges de l'assurance ne peuvent être supportées ni par les ouvriers ni par les chefs d'entreprise : les célibataires et les veufs ne sauraient, selon lui, être tenus de contribuer à cette assurance, et l'obligation à contribution, imposée au patron et à l'ouvrier chef de famille, exposerait celui-ci à la privation de travail. Les ressources doivent,

2. Le chef d'entreprise, en garantissant l'avenir de la famille ouvrière au cas de disparition de son chef, améliore le recrutement de son personnel : d'une part, il bénéficie dans l'exécution du travail, grâce au concours des ouvriers mariés, d'une régularité et d'une perfection que peuvent seules procurer les habitudes de tempérance ; d'autre part, il obtient dans la composition de ses équipes une stabilité que l'on ne saurait attendre d'un personnel de célibataires nomades. Il s'acquitte en même temps, par sa participation à l'assurance, du devoir moral qui lui incomberait, sous la forme d'assistance, de venir en aide aux veuves et aux orphelins de ses ouvriers.

3. L'État doit également son concours à l'assurance, à la fois en raison de l'intérêt social en jeu (1) et en vue de la sauvegarde des finances publiques : les facilités données à la veuve pour conserver son foyer ou en créer un nouveau, les moyens fournis aux enfants pour acquérir les connaissances professionnelles nécessaires à leur établissement suppriment des sources de misère qui créent des dangers pour la société et qui entraînent pour l'État des charges financières dans le domaine de l'assistance publique (2). Les subsides de l'État peuvent avoir, dans certains cas, un objet différent : le travailleur indépendant ou isolé, qui ne peut compter sur l'aide financière d'un chef d'entreprise, doit trouver, dans la subvention de l'État, l'équivalent de la contribution patronale. L'intervention de l'État peut être, d'ailleurs, remplacée par celle d'un groupement plus restreint — la commune par exemple, — dont le caractère local justifie et traduit sous une forme plus sensible aux yeux des intéressés la participation financière aux charges de l'assurance.

La forme sous laquelle ces divers facteurs sont appelés à prêter leur concours à l'alimentation de l'assurance diffère selon le caractère, obligatoire ou facultatif, de cette assurance. Dans le cas de l'assurance obligatoire, la contribution obligatoire de l'ouvrier

d'après M. le Dr Prinzing, être fournies par l'Etat, par les communes et, dans les conditions légales prévues pour l'emploi de leurs fonds, par les établissements d'assurance contre l'invalidité.

(1) Voir ci-dessus, p. 2 et 3 du présent rapport.

(2) Voir les études de M. le Dr Friedrich Prinzing intitulées *die Soziale Lage der Witwe in Deutschland* (*Zeitschrift für Socialwissenschaft*, III. *Band*, 2. *und* 3. *Heft*, 1900, p. 96 et 199). Voir également, sur le nombre et la situation des veuves en Autriche, *Arbeiterschutz* (n° du 16 octobre 1901, p. 381) d'après l'étude de M. le Dr Leo Verkauf.

est en définitive supportée par le patron sous forme d'augmentation de salaire et quelquefois par le consommateur sous forme de majoration du prix de vente du produit : le consommateur participe, en outre, comme contribuable aux charges nouvelles de l'État ou de la commune. Dans le cas de l'assurance facultative, l'effort spontané de l'ouvrier trouve dans l'aide volontaire du patron un secours bénévole dont la répercussion sur le consommateur est limitée par l'effet de la concurrence : la collectivité supporte d'ailleurs les charges de la commune ou de l'État comme toutes celles qui s'imposent dans un intérêt d'ordre général.

§ 2. Système financier. — Ce n'est pas sous le régime de l'assurance générale obligatoire que se pose la question du système financier à adopter, question qui se résout par le choix entre le système de la répartition et le système de la capitalisation. Les développements qui ont été donnés dans les congrès successifs des assurances sociales à la comparaison entre ces deux systèmes autorisent à conclure en faveur du second (1).

Sous le régime de l'assurance facultative, l'adoption du système de la capitalisation s'impose, sans aucun doute, pour des motifs de technique actuarielle.

§ 3. Comptabilité financière. — Il ne suffit pas que les institutions de prévoyance s'assurent des ressources en rapport avec leurs charges. Il faut qu'elles puissent dresser leurs bilans.

S'il est particulièrement indispensable d'insister sur ce point en matière d'assurance de veuves et d'orphelins, c'est qu'un grand nombre d'institutions qui pourvoient à ce genre d'assurance ne fournissent que des bilans incomplets. Pour être complet, le bilan ne doit pas se réduire à un tableau de l'actif et à un tableau d'une partie du passif. Or, si la plupart des caisses de veuves indiquent au passif la valeur des engagements en cours, elles omettent celle des engagements différés. Par contre, elles fournissent des renseignements dépourvus de valeur technique, tels que des *moyennes* relatives à l'âge lors de la mise à la retraite, au montant des pensions, à la durée de la participation (2).

(1) Voir notamment l'intérêt de cette décision au point de vue de la combinaison des diverses branches de l'assurance ouvrière (Maurice Bellom, *loc. cit.*, p. 368).

(2) Voir, sur ce point, *Bulletin de la Prévoyance*, 1901, p. 191-200.

VII. — Relations de l'assurance des veuves et des orphelins avec les diverses branches de l'assurance ouvrière.

Des diverses branches de l'assurance ouvrière, c'est l'assurance-invalidité qui offre le plus d'analogie avec l'assurance des veuves et des orphelins. En effet, cette dernière, à la différence de l'assurance-maladie, alloue des secours de longue durée et fait face à des engagements à long terme ; et, à la différence de l'assurance-accidents, les risques auxquels elle doit parer n'affectent pas toujours un caractère professionnel et sont parfois indépendants de toute responsabilité patronale.

C'est donc par les relations de l'assurance des veuves et des orphelins avec l'assurance-invalidité qu'il convient de commencer l'étude des relations de cette assurance avec les diverses branches de l'assurance ouvrière.

§ 1. Assurance contre l'invalidité. — Une distinction s'impose, dès le début, entre les deux systèmes, celui de l'obligation et celui de la liberté, qui peuvent présider à l'organisation de l'assurance.

I. Dans le système de l'obligation, l'assurance des veuves et des orphelins doit faire partie de l'assurance générale obligatoire, dont elle ne constitue qu'un cas particulier.

La question se présente parfois sous une forme plus complexe, lorsque, par exemple, l'assurance des veuves et des orphelins vient s'ajouter à une organisation d'assurance obligatoire déjà existante. Les motifs précités conduisent à la rattacher à l'assurance-invalidité.

Des liens étroits unissent d'ailleurs directement ces deux branches d'assurance. L'assurance des veuves doit prolonger l'assurance-invalidité en cas de décès de l'invalide. Le domaine d'action de l'une et de l'autre est nécessairement étendu, afin de permettre l'application des principes de la science actuarielle. Le groupement territorial est, pour toutes deux, la règle, le groupement professionnel l'exception. Les mesures de décentralisation qu'exigent le service des allocations et la surveillance des pensionnés, et les mesures de centralisation que comporte la gestion des capitaux s'appliquent à l'assurance des veuves comme à celle des invalides. Les ouvriers concourent à l'alimentation et sont admis à la gestion de l'une et de l'autre assurance. L'État participe aux

charges de ces deux catégories d'institutions. Le système financier est, pour l'une et l'autre, « la capitalisation » (1).

Toutefois la combinaison des deux organismes n'exclut nullement la spécialisation indispensable des cotisations et l'établissement de bilans techniques distincts.

II. Dans le système de la liberté de l'assurance, le simple énoncé des combinaisons d'assurance énumérées plus haut (2) suffit à montrer les rapports étroits qui unissent l'assurance-invalidité et l'assurance des veuves et des orphelins, puisque les deux assurances sont parfois souscrites simultanément.

Mais sous ce régime, comme sous celui de l'obligation, la distinction des institutions s'impose au point de vue financier.

On peut à cet égard citer comme un modèle l'organisation créée par la Caisse générale d'épargne et de retraite de Belgique, qui résout le problème de la prévoyance de l'homme marié par l'affiliation simultanée à la Caisse de retraite et à la Caisse d'assurances sur la vie; le travailleur effectue un versement à la Caisse de retraite pour acquisition de rente à capital abandonné et un autre versement à la Caisse d'assurances sur la vie où il peut opter entre le système du paiement d'une prime annuelle et celui du versement d'une prime unique : le premier l'oblige à un engagement de longue durée, mais lui garantit, dès le versement de la première prime, l'intégralité du capital stipulé au contrat; le second ne comporte pas d'engagements et se prête à une modification du taux des versements et même à leur interruption au gré de l'assuré. Les chiffres ci-dessous, déduits des tarifs des Caisses belges, montrent non seulement la supériorité de cette combinaison sur l'assurance de rente à capital réservé, mais encore la variation relative entre la valeur de la rente et celle du capital au décès selon l'âge de l'assuré lors du versement (*voir page* 510).

On constate ainsi que le même sacrifice produit, à capital réservé, plus de rente et moins de capital au décès que dans la seconde combinaison lorsque l'assuré est jeune, et que le résultat contraire se produit à partir d'un certain âge; cette situation est en harmonie avec les règles d'une prévoyance intelligente et doit faire préférer la seconde combinaison qui réduit le patrimoine assuré

(1) En ce qui concerne l'adoption de la capitalisation pour l'assurance-invalidité, voir Maurice Bellom, *loc. cit.*, p. 360-361.

(2) Voir ci-dessus, p. 11 du présent rapport.

au décès lorsque les ayants droit sont supposés avoir un besoin moins impérieux de l'assistance du chef de famille. Celui-ci peut

AGE DE L'ASSURÉ LORS DU VERSEMENT	PRODUIT D'UN VERSEMENT UNIQUE DE 20 FR.			
	A CAPITAL RÉSERVÉ		10 FRANCS A CAPITAL ABANDONNÉ	10 FRANCS COMME PRIME UNIQUE D'ASSURANCE AU DÉCÈS
	Rente à 65 ans	Capital au décès	Rente à 65 ans	Capital au décès
30 ans............	7fr31	19fr40	6fr35	22fr91
50 ans............	2.22	19.40	2.70	16.48

d'ailleurs accroître encore l'effet de la combinaison en répartissant en fractions inégales entre les deux Caisses l'ensemble de son versement, qui sera surtout consacré à l'assurance au décès tant que ses enfants sont jeunes et qui sera, dans la suite, affecté à la constitution de la pension de retraite.

Cette union intime des deux Caisses belges n'en empêche point la séparation complète sous le rapport de la comptabilité et de la gestion.

§ 2. Assurance contre la maladie. — Les relations entre l'assurance des veuves et des orphelins et l'assurance contre la maladie résultent de l'allocation à ces personnes des secours de maladie. Dans les établissements d'assurance-maladie qui viennent en aide aux membres de la famille de leurs assurés, le service des secours aux veuves et aux orphelins ne diffère nullement du service similaire aux femmes et aux enfants de l'assuré encore vivant. Toutefois le décès de ce dernier prive l'établissement d'assurance-maladie de la part de cotisation que, d'une manière générale, cet établissement reçoit de l'ouvrier.

Dès lors, il semble logique de laisser à l'établissement d'assurance-maladie le soin de pourvoir aux secours de maladie au profit des membres de la famille de l'assuré décédé : le caractère local des organes de l'assurance-maladie rend, d'ailleurs, leur intervention de beaucoup préférable à celle de l'établissement d'assurance des veuves et des orphelins, dont le domaine d'action est toujours étendu. Ce dernier, en confiant une telle mission à l'établissement d'assurance-maladie, doit du moins suppléer à l'absence de contribution de celui-ci, les autres facteurs appelés à constituer

les ressources, chef d'entreprise ou commune, devant continuer auprès de l'établissement d'assurance-maladie la prestation des cotisations qu'ils acquittaient du vivant de l'assuré. Du reste, dans les pays où la mutualité scolaire a pris un développement suffisant pour pourvoir à l'assistance de l'enfant malade, la situation de celui-ci en matière d'assurance-maladie ne sera pas modifiée par le décès de son père.

La contribution des ouvriers à l'alimentation de l'assurance-maladie et à celle de l'assurance des veuves et des orphelins, et la participation, qui en résulte, à la gestion de ces deux assurances facilitent l'établissement entre elles de relations devenues nécessaires.

§ 3. ASSURANCE CONTRE LES ACCIDENTS. — Les relations entre l'assurance des veuves et des orphelins et l'assurance contre les accidents découlent du régime légal de la responsabilité patronale qui impose normalement au chef d'entreprise le service d'allocations aux ayants droit de la victime.

Le tarif de ces allocations peut être établi sur deux bases distinctes : la situation de famille de la victime, ou au contraire l'âge de celle-ci indépendamment de la situatiou de famille.

Dans le premier système, la loi définit en fonction du salaire de la victime le tarif des indemnités à allouer aux ayants droit selon leur rang de parenté ; dans le second, la loi définit en fonction du même salaire l'indemnité globale due lors du décès de l'assuré à l'ensemble de ses ayants droit en fonction de l'âge du défunt, par exemple comme la valeur d'une rente viagère à cet âge, la rente étant égale à une fraction, définie par la loi, du salaire de la victime.

A. Le premier système s'inspire tout d'abord de raisons de sentiment qui conduisent à régler le taux de l'indemnité selon la composition de la famille de la victime ; il offre également, aux yeux de ses partisans, l'avantage de diminuer les charges de l'assurance au cas où il n'existe point d'ayants droit. Toutefois, il a l'inconvénient d'obliger à tenir compte dans le calcul de la prime d'assurance, de probabilités encore peu définies (1). Les « tables de famille » ne sauraient être admises sans réserve pour fournir les éléments définitifs de ces probabilités. Les divergences entre les résultats fournis par l'expérience des pays qui ont adopté ce sys-

(1) Voir Maingie, *Rapport au Congrès international des accidents du travail et des assurances sociales de* 1897. Compte rendu des travaux du Congrès, p. 36, et *Bulletin de la Prévoyance*, 1901, p. 167, et 1902, p. 19.

tème tendent à le démontrer comme l'indiquent les chiffres suivants (1) :

NOMBRE D'AYANTS-DROIT POUR CENT TUÉS	AUTRICHE	ALLEMAGNE (POUR LES CORPORATIONS INDUSTRIELLES)	ALLEMAGNE (POUR TOUTES LES CORPORATIONS)	FRANCE (1900)
Veuves...........	56	63	63	78
Orphelins.........	105	138	110	125
Ascendants.......	9	6	2	18

De plus, les statistiques recueillies par cette expérience ne fournissent point de données sur l'existence simultanée d'ayants droit.

D'autre part, les charges résultant de la présence d'ayants droit admis au bénéfice d'une pension ne sont pas assez élevées pour intervenir comme argument à invoquer en faveur de ce système. En supposant que l'indemnité représente une rente viagère de 25 % du salaire, à l'âge de la victime supposé égal à 30 ans, l'application des données fournies par la statistique autrichienne conduit (2) à une réduction de la prime de 8 % à peine (3).

B. Le second système a, au contraire, le double avantage de simplifier les bases statistiques de l'assurance contre les accidents et de donner aux indemnités un fondement naturel. L'indemnité d'accident a, en effet, pour but de réparer les conséquences économiques de l'accident, c'est-à-dire la suppression du salaire. Or, le salaire ne dépend pas de la situation de famille de l'ouvrier; le patron ne paie pas le travailleur marié plus cher que le célibataire et le père de famille plus cher que l'ouvrier sans enfant. Le risque d'accident mortel au point de vue de la responsabilité patronale diffère du risque de décès prématuré du chef de famille au point de vue de l'avenir de sa famille : le premier correspond à l'obligation éventuelle, pour le patron, de payer une indemnité destinée à la reconstitution du salaire qui aurait été obtenu par l'ouvrier, s'il avait vécu pendant la durée que lui assignent les probabilités de vie d'après son âge lors de l'accident; le second correspond à l'éventualité de la privation, pour la famille, des ressources ap-

(1) Voir Maingie, *loc. cit.*, 1902, p. 21.
(2) Voir Maingie, *loc. cit.*, p. 27.
(3) Voir, dans le même sens, Maurice Bellom, *De la responsabilité en matière d'accidents du travail*, 2e édition, p. 198 et 199.

portées par le travail de son chef, éventualité d'ailleurs étrangère à la survenance d'un accident, et, par suite, indépendante de la responsabilité patronale. De plus, la reconstitution du salaire, exigée du patron en cas d'accident, est uniquement partielle, car la disparition de l'ouvrier supprime les charges inhérentes à sa propre subsistance, et le caractère forfaitaire de la responsabilité légale s'oppose à la réparation intégrale du préjudice (1).

Ce dernier système comporte à son tour deux variantes, selon l'emploi du capital représentatif de la rente viagère ci-dessus définie. On peut, en effet, soit en laisser la dévolution à l'application des règles générales relatives aux successions, soit l'attribuer expressément aux ayants droit lésés par le décès de la victime.

La première formule (2) s'inspire de cette considération que la créance d'indemnité est entrée dans le patrimoine de la victime pendant la période, si courte qu'elle soit, qui sépare le décès de l'accident; elle a, en outre, l'avantage de régler selon le droit commun l'attribution de l'indemnité payable au décès d'un célibataire.

La seconde formule (3) se réfère plus directement à l'appréciation des conséquences de l'accident; elle comporte non seulement la détermination, dans chaque espèce, des personnes qui vivaient du travail de la victime, mais aussi la réglementation légale de l'affectation de l'indemnité en cas d'absence d'ayants droit admis au bénéfice de celle-ci; l'indemnité pourrait être, dans ce dernier cas, attribuée à l'État, qui devrait l'affecter à une majoration de ses subsides au profit de l'assurance générale des veuves et des orphelins.

Quel que soit le système adopté, le service des allocations de veuves et d'orphelins doit être réglé, quant à sa durée, comme celui des allocations dues aux mêmes bénéficiaires en cas de décès *naturel* du chef de famille. Si, en effet, le taux de la pension peut

(1) Voir, sur ce dernier point, l'exposé des motifs du projet de loi belge relatif à la réparation des accidents du travail, du 12 mars 1901 (*Revue du Travail*, 1901, p. 457).

(2) *Ibid.*, 1901, p. 457.

(3) Voir, sur ce point, Rapport de M. van Cleemputte, fait au nom de la section centrale de la Chambre des Représentants, sur le projet de loi belge relatif à la réparation des accidents du travail (*Bulletin du Comité permanent du Congrès international des accidents du travail et des assurances sociales*, 1902, p. 142 et 143).

varier eu égard à l'origine du droit à pension et au caractère forfaitaire de la réparation, rien ne justifie une modification de la période prévue pour l'allocation des secours, qui devront être viagers — sauf le cas de remariage — pour la veuve, temporaires, jusqu'à l'établissement, pour les enfants.

Du reste, le service de ces allocations peut être confié à l'établissement d'assurance générale des veuves et des orphelins. Ces personnes, assurées contre le risque de décès *naturel* du chef de famille, doivent déjà pour ce motif s'adresser au même établissement. Dans le cas de l'assurance générale obligatoire, afin d'éviter le cumul, sur les mêmes bénéficiaires, des sacrifices de la collectivité, il convient que les intéressés ne soient admis qu'aux avantages d'une seule allocation, la plus élevée. Dans le cas de l'assurance facultative, rien n'autorise à priver les membres de la famille ouvrière du produit des sacrifices librement consentis par son chef et de celui des subsides par lesquels la collectivité ou des individus se sont engagés à féconder l'effort personnel de l'ouvrier prévoyant.

VIII. — Conclusions

Les développements contenus dans le présent rapport semblent permettre de formuler les conclusions suivantes :

I. — Quel que soit le régime de l'assurance, — obligation ou liberté, — l'organisation générale de l'assurance des veuves et des orphelins s'impose au triple point de vue moral, social et technique.

II. — Les allocations de l'assurance doivent être subordonnées : 1° pour la veuve, à la double condition de l'existence d'un besoin et de celle d'une union effective et prolongée ; 2° pour les orphelins, au non-achèvement de l'éducation et de l'établissement.

III. — Les allocations de l'assurance doivent consister, au gré des représentants légaux des bénéficiaires, en capitaux ou en pensions, sous réserve de la limitation, pour la veuve, de la part d'allocation en capital eu égard à l'attribution éventuelle d'un capital en cas de remariage.

IV. — Hors le cas des industries puissamment organisées et nettement définies, l'organisation administrative de l'assurance doit être établie selon le type territorial et non selon le type professionnel ; elle doit admettre le concours des ouvriers.

V. — L'organisation financière doit être basée sur le système de la capitalisation ; les ressources doivent être fournies par le concours des ouvriers, des chefs d'entreprise et de la collectivité.

VI. — Des diverses branches de l'assurance ouvrière, l'assurance contre l'invalidité est celle qui se rattache par les liens les plus étroits à l'assurance des veuves et des orphelins.

Maurice BELLOM.

SITUATION DU BARREAU DE FRANCE

La situation économique du Barreau devient un sujet d'actualité. Les bâtonniers des grands barreaux de province signalent le péril (1). Réunis à Paris le 22 mai 1902, ils jettent les bases d'une union fraternelle, véritable ligue du bien public.

Au Barreau de Paris, un groupe d'avocats, prévoyant les difficultés de l'avenir, a résolu de fonder une association de secours mutuels et de retraites dont le premier devoir serait l'étude des questions d'intérêt professionnel (article 15 du projet des statuts) (2). Depuis plusieurs années de nombreux projets de réformes ont vu le jour (3). Ils indiquent un état de malaise, de mécontentement, de souffrance qui doit attirer l'attention.

Le Barreau languit, se plaint, demande des réformes. Déjà, de son temps, M. de Cormenin poussait ce cri d'alarme : « Hélas! hélas! les Dieux, les Rois et les Procès s'en vont! (4) » Que dirait-

(1) *Revue Bleue*, n°s des 2, 9 et 16 août 1902.

Barreaux groupés pour la défense des intérêts généraux de l'ordre des avocats : Rouen, Le Havre, Caen, Clermont-Ferrand, Angoulême, Marseille, Orléans, Avignon, Dijon, Douai, Lille, Angers, Brest, Rennes, Roanne, Limoges, Dunkerque, Cherbourg, Boulogne, Toulon, Nancy, Agen, Aix, Besançon, Chambéry, La Rochelle, Nîmes, Oran, Périgueux, Perpignan, Saint-Nazaire, Le Mans, Laval.

Barreaux dissidents : Paris, Amiens, Bordeaux, Lyon, Montpellier, Nantes, Pau et Versailles.

(2) *La Loi*, n° du 16 juillet 1902; rapport de M. Moysen.

(3) Léchopié, *Réformes;* Moysen, *Réformes pratiques*, 1898 ; Morillot, *Réforme pratiques*, 1898 ; Jules Auffray, *Lettre au Bâtonnier*, 1898; etc., etc.

(4) *Livre des orateurs*, I, p. 156.

il donc aujourd'hui en 1902? Oserait-il encore ajouter : « Le Ciel et la Terre passeront; les avocats ne passeront point? »

La loi du 22 janvier 1851 sur l'assistance judiciaire (1) ne paraît pas avoir développé les sentiments nobles et généreux du plaideur. Le nombre des pauvres a subitement augmenté en France, et tous les justiciables sont devenus des indigents. Dans ce pays où la mendicité est interdite aux affamés, le riche peut mendier, on lui donne l'assistance judiciaire!

L'agent d'affaires peut exploiter à son aise la clientèle des besogneux en demandant pour ses clients à l'assistance judiciaire le concours gratuit d'un avocat!

En 1808, on avait posé le principe de l'avocat d'office obligatoire en matière criminelle (article 294 Instr. crim.). Etait-il sage d'en étendre l'application au cas de relégation (loi du 27 mai 1885, article 11)? L'utilité de cette innovation est au moins contestable.

Dès 1885, une circulaire du procureur de la République près le tribunal de la Seine organisait à Paris l'assistance gratuite de l'avocat dans tous les procès criminels et correctionnels. La loi du 8 décembre 1897 a consacré ce système de l'avocat d'office proposé dans toutes les affaires. « *C'est une loi de salut* », me disait un bâtonnier, en 1897. Ne serait-ce pas plutôt une loi de ruine et d'effondrement?

La loi de 1897 a déjà donné lieu à de nombreux abus sur lesquels il vaut mieux jeter un voile discret. Examinons seulement le principe sur lequel cette loi repose : proposition d'un avocat d'office à l'inculpé avant de procéder aux interrogatoires et aux confrontations. N'est-il pas dangereux, au point de vue social, de subordonner l'action du juge qui recherche la vérité à la désignation et à la présence d'un avocat? Le législateur, prodigue du labeur d'autrui, était-il obligé d'accorder à tous ceux qui ont commis un délit le privilège d'une défense gratuite? Un juge d'instruction me citait ce propos d'un commerçant riche : « Donnez-moi toujours un avocat d'office; s'il ne me plaît pas, j'en choisirai un autre! » La corporation des avocats est-elle donc taillable et corvéable à merci? La Révolution, qui a supprimé la corvée des nobles, aurait-elle pour conséquence son rétablissement au profit des repris de justice?

(1) Modifiée par la loi du 10 juillet 1901 qui élargit un peu le cercle de son application.

Tout homme de bon sens reconnaîtra qu'on est allé trop loin dans la voie des générosités qui ne coûtent rien au budget. Dans l'intérêt de la libre défense il fallait accorder à l'avocat le droit de communiquer immédiatement avec l'inculpé, le droit de lire les pièces du dossier, d'assister à l'instruction, de faire entendre des témoins, de produire des justifications, de provoquer des expertises. Cela seulement était nécessaire à la manifestation de la vérité.

La loi de 1897 a dépassé le but en instituant une *justice gratuite pour tous :* gratuite aujourd'hui en matière pénale, gratuite demain peut-être en matière civile. Elle a sacrifié les droits et les intérêts de toute une corporation.

Les lois du 9 avril 1898 et du 22 mars 1902 sur les accidents du travail ont encore élargi le champ déjà si vaste de l'assistance judiciaire. Le nombre des affaires honorées a diminué dans tous les barreaux de France ; les affaires d'assistance judiciaire se sont multipliées. Ce développement excessif de la législation charitable a singulièrement aggravé la situation du Barreau (1).

Consultez les statistiques. Devant les tribunaux civils, les affaires terminées par jugement, transaction, désistement, radiation, etc., ont généralement diminué. Si, dans certains barreaux, vous constatez une apparence d'augmentation, elle résulte de l'accroissement des affaires d'assistance. Celles-ci sont devenues une lourde charge pour le Barreau. A Paris le fardeau a surtout porté sur les stagiaires qui se partagent les affaires d'assistance ; en province où, d'après l'usage, la répartition se fait d'une manière plus égale, tous les avocats ont été accablés de besogne gratuite.

Avec l'introduction d'un avocat d'office dans toutes les affaires criminelles et correctionnelles, le nombre des poursuites en Cour d'assises a diminué dans toute la France ; le nombre des poursuites devant le tribunal correctionnel n'a diminué qu'à Paris où l'on constate une diminution de *six mille affaires* entre 1884 et 1899.

Si les avocats inscrits au tableau en province ont souffert plus que leurs confrères de Paris de l'augmentation des affaires d'assistance devant le tribunal civil, le Barreau de Paris a été particulièrement éprouvé par l'extension de la défense d'office et la diminution des affaires criminelles et correctionnelles.

(1) A Paris, le mal est atténué par le cumul de certaines professions lucratives. — L'avocat exerce le métier de sénateur, député, conseiller municipal, journaliste, chef de cabinet ou attaché dans un ministère, etc., etc.

Voici en effet les renseignements qui nous sont fournis par le ministère de la justice :

ANNÉES	TRIBUNAUX CIVILS		TRIBUNAUX CIVILS ASSISTANCE JUDICIAIRE		
	AFFAIRES TERMINÉES (1)		NOMBRE DES ADMISSIONS		
	France	Ressort de la Cour de Paris	France	Ressort de la Cour de Paris	Paris
1869........	136.740	24.716	9.114	2.128	1.682
1884........	148.893	24.801	17.305	4.408	3.288
1899........	145.891	29.031	36.266	9.034	7.023

(1) Nous avons pris pour éléments de comparaison les affaires terminées devant les tribunaux civils; si l'on veut avoir le total des affaires civiles terminées, il faut ajouter à ces chiffres le nombre des affaires terminées à la Cour. De même, si l'on veut avoir le total des admissions à l'Assistance judiciaire, il faut ajouter le nombre des admissions à la Cour.

Les revenus professionnels de tous les barreaux de France ont certainement diminué dans une large proportion. Le travail ingrat

ANNÉES	AFFAIRES CRIMINELLES ET CORRECTIONNELLES									
	ACCUSATIONS		ACCUSÉS		PRÉVENTIONS		PRÉVENUS		TOTAL DES ACCUSÉS ET DES PRÉVENUS	
	France	Paris	France	Paris	France	Paris	France	Paris	France	Paris
1869.	3.397	425	4.189	575	142.520	18.692	170.784	22.703	174.973	23.278
1884.	3.276	405	4.277	588	184.949	26.222	217.960	30.815	222.237	31.403
1899.	2.524	262	3.514	446	175.582	20.863	212.639	24.838	216.153	25.284

de l'assistance judiciaire a augmenté. Pour comble de malheur le nombre des avocats s'est accru, et le poids d'une concurrence légitime est venu s'ajouter aux charges d'une législation oppressive.

Je ne parlerai que pour mémoire de la loi du 1er décembre 1900, qui donne aux dames le droit de plaider. Qu'il me soit permis seu-

lement d'exprimer le regret de les voir débuter dans un moment aussi critique.

Les résignés du Barreau invoquent la Tradition. Mais la Tradition a été brisée, elle est morte, au point de vue fiscal. La loi du 15 mai 1850 (article 16) a étendu au Barreau l'impôt qui frappe le commerce : la patente ! L'avocat serait-il donc un marchand de paroles? Non, disent les auteurs de la loi ; mais il paiera comme s'il l'était. Les avocats ont protesté; ils protestent encore, mais en vain, contre l'impôt de la patente. Leurs doléances ne les ont pas empêchés de jouir à cet égard d'un véritable privilège d'accroissement. L'impôt est devenu plus lourd, de plus en plus lourd, les centimes additionnels augmentent tous les ans, et les projets du gouvernement ne sont pas rassurants pour l'avenir. Le Barreau peut s'attendre à des charges nouvelles.

ANNEES	AVOCATS INSCRITS AU TABLEAU			AVOCATS STAGIAIRES		
	France	Ressort de la Cour de Paris	Paris	France	Ressort de la Cour de Paris	Paris
1869.........	1.908	752	714	1.766	981	964
1884.........	4.313	877	826	2.463	1.006	987
1899.........	4.508	1.194	1.137	2.207	953	933 (1)

(1) Le 26 août 1902, le Barreau de Paris se composait de 1.148 avocats inscrits au tableau et 906 stagiaires.

L'État qui, dans le tarif du 16 février 1807, avait établi un honoraire dérisoire de quinze francs pour la plaidoirie de l'avocat, supprime, paraît-il, cet honoraire dans le projet de tarif de 1902. Les officiers ministériels, avoués, huissiers, greffiers, auront droit à des émoluments. L'avocat n'aura même plus quinze francs!

Il n'existe aucune profession, en France, dont les intérêts aient été à ce point sacrifiés. Quand l'État exproprie, il accorde une indemnité. Quand il supprime la moitié des revenus professionnels du Barreau, il daigne seulement distribuer aux avocats un supplément d'impôt et de défense gratuite.

Si l'on arrive ainsi à réaliser dans notre pays le rêve généreux d'une justice gratuite pour tous, on aura bientôt fait du Barreau

une institution purement aristocratique, de plus en plus fermée à ceux qui ont besoin de l'honoraire pour vivre. Est-ce là ce que veut le parti républicain ? Ce serait lui faire une cruelle injure !

Il faut donc, et sans retard, apporter certains remèdes à la situation du Barreau.

En matière pénale, il faut interdire au juge d'instruction la faculté de proposer un avocat.

En matière civile, criminelle ou correctionnelle, il faut exiger de celui qui demande l'assistance judiciaire, des justifications d'indigence.

Ne faut-il pas aller plus loin? Dans toutes les affaires d'office, à l'exception des affaires de vagabondage et de mendicité, l'État ne devrait-il pas faire l'avance de l'honoraire, ainsi que le veut l'article 14 de la loi du 22 janvier 1851 ? Si l'État veut réaliser des réformes, ne doit-il pas en supporter les frais ? Ne devrait-il pas substituer, à l'honoraire dérisoire du tarif démodé de 1807 une plus large rémunération? Cette obligation de l'État ne pourrai - elle pas se combiner harmonieusement avec le principe traditionnel, en vertu duquel l'avocat d'office doit toujours se retirer devant l'avocat choisi et honoré par le client ?

L'État ne devrait-il pas enfin donner son appui, ses encouragements aux œuvres de mutualité, de solidarité professionnelle ?

« *Tout métier*, disait Loysel, *doit nourrir son homme.* » Le premier devoir du législateur est de ne pas retirer le moyen de vivre aux citoyens qui exercent honnêtement et correctement leur profession.

Le Barreau n'a jamais failli à son devoir de charité envers les pauvres. Il sera toujours fier de remplir cette mission de dévouement et d'abnégation. Mais, si nos législateurs sacrifient l'avocat, l'ouvrier de la parole, l'organe des réformes futures, ne dira-t-on pas plus tard : *propter vitam, vitæ perdere fontes !*

Il faut que l'État se mette en garde contre les innovations qui, en diminuant les maigres ressources du Barreau, mettraient en péril son indépendance et sa dignité.

L'heure est venue de crier aux mandataires du Peuple : Vous n'avez plus une faute à commettre ! Dans vos projets de réformes, inspirez-vous donc du mot de Loysel : « *Tout métier doit nourrir son homme !* »

Antonin OUDART.

COMMENT ON INSTRUIT LA JEUNESSE

Depuis une quinzaine d'années, les manuels d'enseignement moral et civique pullulent en France. Comme la grande pensée de ce règne consiste à mépriser l'humble mais admirable livre qui s'appelle le catéchisme et à le chasser des écoles publiques, on est bien obligé de le remplacer par un équivalent, car on ne voudrait pour rien au monde en être réduit à avouer qu'on tient pour négligeable la culture du cœur et de la volonté chez les enfants, qu'on ne prend souci à l'école primaire que de leur instruction technique et matérielle et qu'on laisse de côté leur éducation. Puisque l'on combat le Christianisme par tous les moyens, puisqu'on veut arracher des jeunes intelligences l'idée de Dieu et la foi en l'autre vie, puisqu'on veut détruire enfin les croyances traditionnelles de la France, il faut bien qu'on substitue un autre air à la vieille chanson qui berçait nos âmes et qu'on fasse succéder un idéal nouveau aux saintes espérances d'autrefois.

C'est ce qui explique le nombre considérable de ces manuels dont les auteurs, — sociologues de cabinet et promoteurs de théories préconçues et de systèmes fabriqués à l'avance, — veulent régenter les écoles et, par là même, diriger les familles et le pays tout entier. Cet idéal nouveau qu'ils prétendent imposer n'est pas, du reste, très élevé, car à peine se hausse-t-il au ton et aux arguments ordinaires de la propagande politique et de la polémique électorale. A la suite des précurseurs Paul Bert, Steeg, Compayré, ils prennent à tâche de combattre tout ce qu'on avait cru, aimé et respecté jusqu'ici, et de rendre odieux et ridicule le passé de la France. Pour eux, l'histoire ne commence qu'à la conquête jacobine, et tout ce qui a existé auparavant n'est qu'un mélange d'ignorance, de ténèbres et de tyrannie. Jusqu'alors, toutefois, on mettait des formes à ces attaques et les critiques, pour être venimeuses, n'en étaient pas moins cachées sous une certaine correction, sous une apparence d'impartialité. M. Aulard, professeur en Sorbonne et grand prêtre du culte de la Révolution, a pensé qu'il ne devait plus en être ainsi et qu'il fallait enseigner aux enfants des écoles, nettement, sans ambages et sans hésitation, l'évangile socialiste et athée. C'est pourquoi il a fondé une nouvelle collection dont les différents volumes seront destinés à donner à la jeunesse des leçons de morale, d'histoire et d'instruction civique. Par ceux qui ont déjà paru, on peut juger de ce que sera le reste.

M. Albert Bayet, ancien élève de l'Ecole normale supérieure, s'es chargé de la morale. Dans son *Avertissement* au lecteur comme dans les chapitres qu'il consacre aux religions, il a posé les principes généraux sur lesquels il entend s'appuyer. Il y a, dit-il, des choses que les hommes peuvent connaître exactement, comme la géographie, l'astronomie ou la médecine ; ce sont les vérités scientifiques. Mais il en est, au contraire, qu'on ne saurait connaître et que nous ne connaîtrons jamais, parce que personne ne les a vues : c'est, par exemple, ce qui arrive aux hommes après leur mort. « Nous ne savons pas scientifiquement si, après la mort, il y a une autre vie dans laquelle les bons seront récompensés et les méchants punis ou si, au contraire, après la mort, il n'y a pas d'autre vie... s'il existe un Dieu, ou si, au contraire il n'y a pas de Dieu. » Ces histoires-là ont été inventées par les religions et la morale ne saurait reposer sur elles. La morale doit être libre et indépendante de toute confession religieuse et de tout système métaphysique sur l'inconnaissable. Elle tend à démontrer que les bonnes actions sont *celles qui nous sont utiles*, « c'est-à-dire celles qui nous rendent vraiment heureux, et les mauvaises celles qui nous rendent vraiment malheureux ». Ainsi, nous ne devons pas mentir, non parce que c'est mal en soi, mais parce que, si nous mentons, nous serons malheureux tôt ou tard (1). Le bonheur de chacun est lié au bonheur de tous et « pour être heureux nous-mêmes, nous devons vivre pour autrui. »

M. Bayet revient sans cesse sur ce principe de la morale, « être heureux », et, comme exemples, il n'en trouve pas de plus adéquats à sa doctrine que les fables de La Fontaine, *l'Aveugle et le Paralytique* ou *le Cheval et l'Ane*. M. Bayet n'est pas l'inventeur du système, car c'est tout simplement la morale de l'intérêt, celle d'Epicure et de Jérémie Bentham. Peut-être la parabole du Bon Samaritain lui aurait-elle fourni un idéal et un modèle plus purs et plus élevés ; peut-être aurait-il trouvé dans l'amour du prochain pour l'amour de Dieu qui est le fondement de la morale chrétienne, une règle plus ferme pour la conduite de la vie que dans le *Traité de la Sagesse* de Charron ou dans les préceptes égoïstes du fabuliste.

On voit maintenant dans quel sens va évoluer cette morale rapetissée, rabaissée aux appétits serviles et aux besoins matériels. Pour M. Albert Bayet, la vertu ne s'appelle pas le dévouement, la charité, l'humilité, la pureté du cœur, elle n'a rien de commun avec les sublimes enseignements du Décalogue éternel et du Discours sur la montagne. M. Bayet tient, au surplus, l'Évangile en si mince estime qu'il a négligé de le lire,

(1) Comme on peut penser, M. Bayet ne néglige pas une si belle occasion de parler en termes méprisants des jésuites et de leur prétendue théorie de la restriction mentale.

à tel point qu'il y fait figurer le *Livre de Tobie* qui appartient, ce nous semble, à l'Ancien Testament. La vertu n'est pas la mise en pratique quotidienne du devoir; ce n'est pas une règle inflexible qu'on doit suivre, quelles qu'en puissent être les conséquences, heureuses ou malheureuses. Pour lui, les actions humaines n'ont d'autre sanction que la somme de satisfactions et de bonheur qu'elles sont capables de nous procurer. On peut aller loin avec de pareilles théories, bien faites pour excuser tous les écarts de conduite et que Vautrin et Vernouillet n'auraient certes pas désavouées.

Voyez les conséquences. Pour être heureux, il faut rendre service aux autres, par espoir de la réciproque, et pour rendre service, il faut être robuste. Donc, la première de toutes les vertus c'est la propreté, c'est l'hygiène qui donnent la force et la santé, et le premier de tous les exercices moraux, c'est la gymnastique, ce sont les sports athlétiques et corporels, réservés sous l'ancien régime, dit M. Bayet d'accord avec M. Buisson, aux jeunes chevaliers, mais que l'école laïque prodigue aujourd'hui aux enfants du peuple, aux *manants* en un mot. Il faut être sobre et ne pas s'enivrer, non pas parce que l'ivrognerie est un vice dégradant, mais parce que la loi punit l'ivresse, que l'alcoolique devient faible, maladif, incapable de travailler, et qu'il meurt dans la misère. Toujours l'intérêt donné comme seul guide, comme seul mobile aux actions humaines.

Un autre devoir impérieux consiste à s'instruire, afin de devenir un bon citoyen et de bien voter, ce qui, pour M. Bayet, constitue le summum du devoir social et civique. « Depuis que la République existe, tous les Français âgés de vingt et un ans sont électeurs, c'est-à-dire qu'ils choisissent les députés qui font les lois. » Nous avions cru jusqu'ici que le suffrage universel avait existé sous le second Empire et qu'il s'appliquait à l'élection des conseillers municipaux et généraux aussi bien qu'à celle des députés. En tout cas, on sera d'accord avec nous pour reconnaître qu'il y a dans ce monde des devoirs plus élevés que de faire de la politique. Bien entendu, l'instruction primaire n'existe que depuis la Révolution. M. Paul Bert nous l'avait appris avant M. Bayet; auparavant, il fallait être riche pour aller à l'école, car les rois et les empereurs « désiraient que le peuple fût ignorant, afin de pouvoir le tromper plus facilement ». Et l'auteur cite des vers tirés des *Quatre vents de l'esprit* auxquels la statistique criminelle donne, hélas! surtout depuis quelques années, un démenti formel. Ce n'est pas l'ignorance qui est la principale pourvoyeuse du bagne; ce n'est pas ceux qui signent leur nom d'une croix, comme le dit Victor Hugo, qui deviennent les grands coupables, ce sont surtout les enfants élevés sans Dieu, sans foi et sans souci de la vie future.

Il faut être courageux, afin de bien défendre son pays, pour gagner sa vie et ne pas tomber dans la misère ; on ne doit pas se mettre en colère, parce qu'un homme qui perd son calme devient ridicule et malfaisant. On doit, sous peine d'ingratitude, aimer et respecter ses parents, parce qu'ils nous ont élevés, qu'ils ont pris soin de nous et surtout parce que la loi punit sévèrement les enfants désobéissants. « Ceux qui refusent de nourrir leur père ou leur mère sont des enfants dénaturés. C'est pourquoi les tribunaux les poursuivent et les condamnent comme des malfaiteurs ; et ils sont forcés de payer à leurs parents ce qu'ils doivent. » On doit aimer ses frères et sœurs, parce qu'ils sont nos premiers amis, nos premiers camarades. Mais il n'y a pas longtemps qu'est né cet amour fraternel, car « autrefois, avant la Révolution française, les frères et les sœurs n'étaient pas égaux ; c'était le fils aîné qui héritait seul de la fortune du père. Aussi, arrivait-il souvent que les autres enfants étaient jaloux du fils aîné et ne l'aimaient pas. Mais, depuis la Révolution, le fils aîné ne devient pas plus riche que les autres ; tous les frères et sœurs sont égaux ; de cette manière, ils n'ont pas de raison d'être jaloux les uns des autres et ils s'aiment tout naturellement ». Et voilà avec quelle exactitude, avec quelle bonne foi historique est exposé le problème si compliqué de la liberté testamentaire. Dans le traité d'*Enseignement civique* que M. Aulard a rédigé lui-même, on trouverait maints exemples de cette largeur d'idées, spécialement dans les pages où il affirme sans rire que jadis les rois faisaient la guerre, *par gloriole* et *pour s'amuser*. Les enfants des écoles primaires ont bien de la chance, aujourd'hui que d'éminents universitaires, normaliens et professeurs de Faculté, condescendent jusqu'à leur enseigner de si doctes et de si belles choses !

Il faut que les enfants aiment les instituteurs qui travaillent tant à leur instruction, mais surtout les instituteurs laïques qui représentent non seulement les parents, mais surtout l'État, le préfet, l'inspecteur d'académie qui les ont nommés au poste qu'ils occupent.

Enfin, nous devons aimer tous les hommes, quelle que soient leur race, leur patrie et leur religion, parce que c'est pour nous le seul moyen d'être heureux. Et la démonstration en est très simple. « Par exemple, si les Français et les Anglais se détestaient et ne voulaient pas se rendre service les uns aux autres, les Français refuseraient d'envoyer leurs vins en Angleterre et les Anglais n'auraient pas de bons vins. Mais les Anglais, à leur tour, refuseraient d'envoyer leurs cotons en France et les Français n'auraient pas de bonnes étoffes de coton. Et, de cette manière, les Anglais et les Français seraient malheureux. Au contraire, quand les Anglais et les Français vivent en bonne amitié, les Français envoient en Angleterre leurs vins et les Anglais envoient en

France leurs cotons. Et, de cette manière, les Anglais et les Français sont heureux. » Il faut donc aimer et aider tous les autres hommes; c'est la solidarité qui donne le bonheur. Nous devons être justes envers eux; ainsi, un enfant ne doit pas battre ses camarades, parce que, s'il donnait un mauvais coup à l'un d'eux, il éprouverait le chagrin de l'avoir estropié et il s'exposerait à être envoyé dans une maison de correction. On ne doit pas faire souffrir les animaux, surtout les animaux domestiques, parce qu'en agissant ainsi on s'expose à être puni des peines édictées par la loi Grammont. On ne doit pas voler. « Le vol est une des fautes les plus graves qu'on puisse commettre. Si on laissait les voleurs prendre le bien et l'argent que les honnêtes gens ont gagnés par leur travail, au bout de peu de temps personne ne voudrait plus travailler et la vie deviendrait impossible. C'est pourquoi la loi et les tribunaux punissent très sévèrement les voleurs. » On n'a même pas le droit de voler les gens riches, car, s'il n'est pas juste qu'on soit riche sans travailler, s'il n'est pas juste non plus que ceux qui travaillent soient pauvres, si « tout le monde doit désirer que cela change », la solution est simple : « il suffit d'élire des députés qui soient les amis des travailleurs pauvres, et ces députés feront des lois pour que chacun soit plus ou moins riche, selon son travail. »

Ceux qui souffrent et qui sont dans la misère ont droit à notre aide, parce que, avec nos services, ils resteront de bons ouvriers, qu'ils seront plus utiles aux autres hommes et les rendront plus heureux.

Ainsi, c'est toujours le même principe. La vie n'a d'autre but que de nous rendre heureux; c'est la règle de toutes nos actions et la seule sanction de la morale, à moins, cependant, qu'on ne trouve cette sanction dans la loi criminelle que l'auteur aime tant à citer, quand il est à court d'arguments. L'intérêt pour but, les gendarmes comme dernier criterium (1) et l'athéisme pour couronnement, voilà tout ce que les matérialistes ont trouvé pour remplacer la morale éternelle, celle qui se complète par l'espérance d'une autre vie, et pour remplacer le dogme du devoir qui n'a rien de commun avec le bonheur ou le plaisir et qui est précisément le devoir, parce qu'il est toujours pénible à remplir. C'est ce qu'ils entendent substituer aux croyances traditionnelles de l'humanité, à ce Décalogue dont les voyageurs retrouvent la trace affaiblie, mais fidèle, chez les peuplades les plus lointaines. Ces hommes pensent qu'on peut conduire un peuple avec des doctrines négatives, sacrilèges, contraires à la nature de l'homme, à son origine, à son avenir et à sa destinée, contraires au sens commun lui-

(1) « Les chrétiens se croient tenus de respecter les lois, non pas à cause de la sanction pénale dont elles menacent les coupables, mais parce que c'est pour eux un devoir de conscience. » Encyclique *Sapientiæ Christianæ*, du 10 janvier 1890.

même. Par haine du Christ, de l'Église catholique et du passé de la France, un normalien dévoyé, devenu l'exécuteur des basses œuvres électorales des loges maçonniques, trouve bon de publier un petit livre dans lequel il s'efforce d'arracher du cœur de nos enfants le culte du bien, le principe du vrai, l'origine idéale du beau et de remplacer toutes ces nobles et saintes croyances par la morale de l'intérêt et des appétits matériels. En face d'une œuvre pareille, froidement et volontairement malfaisante, il n'y a pas à discuter. Notre rôle est de la signaler en plaignant profondément ces lettrés qui abusent de leur intelligence et de leur talent pour devenir de véritables empoisonneurs publics.

Henry Clément.

MÉLANGES ET NOTICES

LE IIIe CONGRÈS INTERNATIONAL DE LA PETITE BOURGEOISIE. — Le 2 septembre et les jours suivants, s'est réuni, à Amsterdam, le IIIe Congrès international de la petite bourgeoisie. On sait que, depuis quelques années, la classe moyenne cherche à s'organiser, à faire connaître ses griefs, à étudier ses souffrances et leurs remèdes. En France, ce mouvement s'est borné jusqu'ici à une lutte plus ou moins chaotique contre *la Coopérative, le grand magasin*, etc. Sans négliger ce point de vue, la classe moyenne, dans sa fraction la plus intelligente des autres pays, comprend qu'il y a autre chose à faire. Comme l'ont fait les ouvriers depuis longtemps, elle essaie de s'organiser. C'est ce qui se fait depuis longtemps aussi en Allemagne et en Autriche; depuis peu d'années, mais activement, en Belgique. C'est en Belgique que furent inaugurés les congrès internationaux de la petite bourgeoisie (1), par celui d'Anvers (1899), puis de Namur (1901), suivi déjà cette année, en Hollande, du Congrès d'Amsterdam, où les comités belges ont pris une part importante. Le mouvement de la petite bourgeoisie en Hollande a marché assez rapidement; longtemps inerte, elle s'est réveillée vivement, sous la conduite de quelques chefs énergiques. Difficultés, griefs, se ressemblent dans les divers pays, impossible de les analyser ici. Dans un ouvrage récent, très apprécié en Hollande, un publiciste belge a exposé l'état de la question dans ce pays (2), tableau complet, très

(1) V. le compte rendu de ces congrès dans *la Réforme sociale*, notamment dans la livraison du 1er décembre 1901, p. 836, « La petite bourgeoisie », par M. Georges Blondel.

(2) *La petite bourgeoisie en Hollande*, 1 vol. in-8°, Bruxelles, Office du Travail, 1902.

fouillé, que nous ne pouvons qu'indiquer. Le Congrès avait obtenu l'appui des pouvoirs publics et d'hommes politiques d'opinions diverses. Dans ses trois sections, il a abordé des points nombreux, préparés par des rapports imprimés. En général, la discussion en a été fort écourtée, mais les votes ont cependant tout au moins la valeur d'une indication de tendance qu'il est utile de relever.

D'abord la coopération est assurément toujours considérée par le grand nombre comme un croquemitaine qu'il faut désarmer. Certes il y a des rapports assez modérés, mais l'*état d'âme* de la salle du Congrès est manifeste, il éclate à la moindre occasion. Il y a là une exagération que ne partagent pas tous les dirigeants, mais c'est l'impression, bien qu'un seul vote fût, en définitive, émis : celui d'exclure les fonctionnaires de l'administration des coopératives.

D'autre part la conclusion, votée aussi, engageant les classes moyennes à se grouper en sociétés d'achat, est loin de rencontrer la même sympathie. L'individualisme est fort ancré.

C'est cet individualisme que plusieurs des principaux orateurs combattent vivement, en demandant et proposant une association nationale de la petite bourgeoisie commerçante. Certes, il y a de grosses difficultés, il y a non seulement cet individualisme même, mais aussi les tendances très distinctes des groupes à bien des points de vue; une fusion nationale serait impossible. Beaucoup trouvaient même prématuré ce vote, qui n'a été accepté qu'à condition de ne former qu'une fédération, laissant la plus large autonomie aux groupes particuliers.

Mais il y a une foule de questions spéciales. Parmi ces questions, plusieurs ont été fort développées en certains rapports. Mais deux traits doivent être signalés. D'abord ce congrès, bien qu'international, contient une énorme majorité de nationaux hollandais et, par suite, plusieurs de ces questions sont traitées au point de vue spécial de la situation et des lois du pays. Puis, en Hollande, surtout à Amsterdam, la note commerciale est dominante; elle est presque exclusive, malgré les efforts et les réserves de plusieurs; on s'occupe fort peu de la petite industrie, nullement des employés; la classe moyenne paraît se concentrer dans le groupe des boutiquiers et détaillants : point de vue restreint, mais qui est en réalité celui qui domine ce congrès.

Parmi les questions qui ont surtout attiré l'attention, nous retrouvons ici plusieurs de celles qui ont préoccupé les précédents congrès. En particulier, celle du crédit dont on se borne d'ailleurs, malgré des rapports assez détaillés, à voter l'amélioration, en termes généraux. Mais la concurrence déloyale, avec les pratiques diverses qui s'y rattachent, falsifications, réclames abusives, liquidations fictives, tromperies de tous genres, ont été l'objet d'un débat et de conclusions plus étendus.

Un avocat de Leiden, auteur d'un ouvrage sur ce sujet, M. Aalberse, en exposa les éléments fort en détail, et l'assemblée sur ce point était si résolue, qu'elle fit à ce propos une manifestation très nette contre un orateur hostile. Cette question mériterait une étude spéciale, car la controverse dépassait la compétence d'un congrès professionnel; on discuta la base juridique même de la répression et les effets qu'on en pouvait attendre.

Une des sections — et avec combien de raison — s'attacha spécialement à étudier l'amélioration de l'enseignement professionnel commercial.

On s'occupa aussi de l'heure de clôture des magasins, et on vota à une grande majorité la demande d'une loi établissant le repos du dimanche.

Tels sont les points *principaux* auxquels a touché le congrès d'Amsterdam. Il convient, et peut-être le ferons-nous, de reprendre l'un ou l'autre de ces points, quand nous aurons sous les yeux l'ensemble des débats.

En tout cas, la Société d'Economie sociale doit observer avec attention cet élément, peut-être trop peu étudié jusqu'ici, des classes moyennes qui forment une masse si importante de la population nationale. Le Congrès de 1903 a été fixé à Lille, et il serait désirable qu'on pût y apporter des conclusions sérieuses et motivées, en se plaçant au point de vue de *tous* les intérêts engagés, car la classe moyenne, pas plus que les autres, ne peut être toute la nation, ni s'isoler des autres classes qui la composent.

X. X.

LA MÉTHODE SOCIOLOGIQUE. — M. Durkheim vient de rééditer son important travail sur les règles de la méthode sociologique (1). Nous donnerons d'abord l'analyse de l'ouvrage.

M. Durkheim commence par définir le *fait social*. Est fait social toute manière de faire susceptible d'exercer sur l'individu une contrainte extérieure. Ainsi une maxime est sociale quand elle est pensée par l'ensemble des citoyens d'un pays et quand l'individu qui la nie est regardé comme un misérable. La société tend donc à imposer cette maxime à l'individu. Il en est de même de certains types de conduite, certains usages, certaines lois.

Comment observer les faits sociaux? La première règle à suivre est de considérer les faits sociaux comme des choses. On reconnaît principalement une chose à ce signe qu'elle ne peut pas être modifiée par un

(1) *Les Règles de la méthode sociologique*, par ÉMILE DURKHEIM, in-12 de 179 pages, deux préfaces de XXIV pages. Alcan, éditeur, année 1901.

simple décret de la volonté. Ce n'est pas qu'elle soit réfractaire à toute modification. Mais pour y produire un changement il ne suffit pas de le vouloir, il faut encore un effort plus ou moins laborieux, dû à la résistance qu'elle nous oppose. Les faits sociaux ainsi considérés, il faut, pour les observer, d'abord écarter toute idée préconçue, puis s'attacher à bien définir par certains caractères extérieurs communs le groupe de phénomènes qui fera l'objet de la recherche. Parle-t-on, par exemple, de démocratie, il faudra distinguer soigneusement la démocratie des sociétés antiques et celle des sociétés modernes. Mais quels caractères extérieurs le sociologue doit-il choisir comme fondement de sa définition? Des caractères aussi objectifs que possible. Les faits sociaux demandent à être considérés par le côté où ils se présentent isolés de leurs manifestations individuelles.

L'observation conduite d'après les règles qui précèdent confond deux ordres de fait très dissemblables : ceux qui sont en tout ce qu'ils devraient être, et ceux qui devraient être autrement qu'ils ne sont, les phénomènes normaux et les phénomènes pathologiques. Or, il est très important de distinguer ces faits. On fait souvent cette distinction absolument *à priori*, sans s'appuyer sur aucune règle fixe, sans chercher un caractère extérieur, toujours le même, qui différencie le fait normal et le fait pathologique. Qu'en résulte-t-il? C'est que le critérium qu'emploient ceux qui procèdent ainsi est purement subjectif et consiste dans le sentiment de répulsion ou d'attrait que leur inspire le fait qu'ils envisagent. Pour un socialiste, par exemple, l'organisation économique actuelle est un phénomène de tératologie sociale. Pour l'économiste orthodoxe, ce sont les tendances socialistes qui sont par excellence pathologiques.

M. Durkheim appelle normaux les faits qui présentent les formes les plus générales et donne aux autres le nom de pathologiques. Si l'on convient de nommer type moyen l'être schématique que l'on constituerait en rassemblant en un même tout, en une sorte d'individualité abstraite, les caractères les plus fréquents de l'espèce, on pourra dire que le type normal se confond avec le type moyen. Cette définition très précise évite de confondre le normal avec l'utile. Ainsi il serait peut-être utile que l'accouchement ne déterminât pas des troubles aussi violents dans l'organisme féminin, mais le phénomène est normal parce qu'il est général dans l'espèce. Toutefois une difficulté peut se présenter pour les périodes de transition, où l'espèce tout entière est en train d'évoluer sans s'être encore définitivement fixée sous une forme nouvelle. Dans ce cas le seul type normal qui soit dès à présent réalisé et donné dans les faits est celui du passé, et pourtant il n'est plus en rapport avec les conditions nouvelles d'existence. Un fait peut ainsi

persister dans toute l'étendue d'une espèce, tout en ne répondant plus aux exigences de la situation.

Par exemple, les privilèges dont jouissaient les nobles au XVIII[e] siècle étaient un fait *général* dans toutes les sociétés européennes. On aurait donc été tenté de le considérer comme normal. Mais il ne l'était qu'en apparence; s'il avait répondu aux conditions d'existence de la société du moyen âge, il était en contradiction avec celles de la société au XVIII[e] siècle. M. Durkheim complète donc la définition du type normal en ajoutant que non seulement ce type doit se confondre avec le type social moyen, mais qu'il doit correspondre aux conditions générales de la vie collective de ce type.

Puisqu'un fait social ne peut être qualifié de normal ou d'anormal que par rapport à une espèce sociale déterminée, ce qui précède implique qu'une branche de la sociologie est consacrée à la constitution des espèces et à leur classification. On commencera par classer les sociétés d'après le degré de composition qu'elles présentent, en prenant pour base la société parfaitement simple, ou à segment unique; à l'intérieur de ces classes, on distinguera des variétés différentes suivant qu'il se produit ou non une coalescence complète des segments initiaux.

Mais la constitution des espèces est avant tout un moyen de grouper les faits pour en faciliter l'interprétation; la morphologie sociale est un acheminement à la partie vraiment explicative de la science. Quelle est la méthode propre de cette dernière?

La plupart des sociologues croient avoir rendu compte des phénomènes une fois qu'ils ont fait voir à quoi ils servent, quel rôle ils jouent. Mais faire voir à quoi un fait est utile n'est pas expliquer comment il est né, ni ce qu'il est. De plus, là où règne le finalisme, là règne aussi une plus ou moins large contingence, car il n'est pas de fins et encore moins de moyens qui s'imposent nécessairement à tous les hommes. Or la science est l'étude du nécessaire. Quand donc on entreprend d'expliquer un phénomène, il faut rechercher séparément la cause efficiente qui le produit et la fonction qu'il remplit.

En évitant le finalisme, on évite les explications psychologiques qu'on a données jusqu'ici des faits sociaux. En effet, si la société n'est qu'un système de moyens institués par les hommes en vue de certaines fins, ces fins ne peuvent être qu'individuelles, car avant la société, il ne pouvait exister que des individus. On expliquera par exemple l'institution du mariage par les avantages qu'il présente pour les époux. Mais une telle méthode est vicieuse. Puisque la caractéristique des faits sociaux est d'exercer du dehors une pression sur les consciences individuelles, c'est qu'ils n'en dérivent pas. Sans doute puisque les éléments dont la société est formée sont des individus, l'origine première des

phénomènes sociologiques se trouve dans les phénomènes psychologiques, mais il n'en résulte pas que les derniers soient causes des premiers. C'est seulement par la manière dont les phénomènes phychologiques s'associent et non par eux-mêmes qu'ils créent les phénomènes sociologiques et leur confèrent leur spécificité.

Nous arrivons donc à la règle suivante. La cause déterminante d'un fait social doit être cherchée parmi les faits sociaux antécédents et non parmi les états de la conscience individuelle.

Mais, si la condition déterminante des phénomènes sociaux consiste dans le fait même de l'association, ils doivent varier avec les formes de cette association, c'est-à-dire suivant les manières dont sont groupées les parties constituantes de la société. Puisque, d'autre part, l'ensemble déterminé que forment, par leur réunion, les éléments de toute nature qui entrent dans la composition de la société, en constitue le milieu interne, de même que l'ensemble des éléments anatomiques, avec la manière dont ils sont disposés dans l'espace, constitue le milieu interne des organismes, on pourra dire : l'origine première de tout processus social de quelque importance doit être recherchée dans la constitution du milieu social interne.

Enfin M. Durkheim termine son ouvrage en donnant quelques règles relatives à l'administration de la preuve. D'après lui, la méthode des variations concomitantes est celle qui convient le mieux à la sociologie.

Ce court résumé ne donne malheureusement qu'une idée bien inexacte de l'ouvrage de M. Durkheim. Les lois énoncées perdent la plus grande partie de leur valeur si on les sépare des développements qui les expliquent, de la dialectique serrée avec laquelle l'auteur les soutient et les justifie.

Il faut savoir gré à l'auteur d'avoir cherché à donner à la sociologie une méthode qui en fasse une science objective, c'est-à-dire étudiant les faits sociaux en dehors des consciences individuelles, et une science douée de spécificité, c'est-à-dire s'appliquant à un ordre de phénomènes bien définis.

Quoique, la plupart du temps, M. Durkheim nous ait convaincus, nous nous permettrons une critique. La classification morphologique des espèces sociales est-elle possible ? M. Durkheim, en procédant ainsi, éviterait-il l'écueil qu'a rencontré M. Spencer qui a réuni dans un même type les sociétés les plus diverses ? J'admets que la forme est un caractère important en sociologie. Mais suffit-elle pour établir une classification ? Voici une bande de sauvages chasseurs et une tribu de pasteurs. Ce sont là deux sociétés à segment unique, mais appartenant à un type bien différent. Elles auront, comme l'a montré Le Play, des mœurs très dissemblables. Quand de nomades, elles deviendront sédentaires, elles

conserveront encore entre elles des différences profondes. Il est donc bien difficile de classer les sociétés d'après leur forme. Toute classification nous paraît même impossible pour la raison qu'on ne peut trouver un ensemble de caractères communs qui puisse lui servir de base. La classification de Le Play fondée sur la nature du sol et les occupations est excellente pour les sociétés primitives, mais elle ne peut servir pour les sociétés compliquées, auxquelles du reste Le Play ne l'a pas appliquée, du moins systématiquement.

La sociologie ne doit pas être déduite de la biologie, mais cette dernière science peut servir de matière à comparaison. Nous pensons qu'il est aussi difficile d'établir une classification des sociétés qu'une classification des microbes. Quels caractères communs choisira-t-on pour définir une espèce de microbes? La forme? Mais on peut la faire varier pour un même microbe en le plaçant dans des milieux de culture différents, en le soumettant à des influences calorifiques différentes. Le mode d'alimentation? Mais il n'est guère d'aliment d'une espèce qui ne puisse être consommé par une autre. De plus, un même microbe tantôt consomme un aliment, tantôt le refuse. Il peut tour à tour mener une vie aérobie ou anaérobie, c'est-à-dire tour à tour consommer de l'oxygène, ou s'en abtenir.

C'est là un point sur lequel nous nous trouvons en désaccord sérieux avec M. Durkheim. Reconnaissons toutefois que l'auteur se défend d'avoir dressé une classification des sociétés, et qu'il a seulement cherché à esquisser quelques indications sur la manière d'aborder le problème. S'il avait tenté de le résoudre, peut-être, grâce à sa sagacité, à son talent d'analyste, y serait-il parvenu, et aurait-il montré que notre défiance était vaine.

Baron Charles MOURRE.

Chez toutes les races, et dans le cours de chaque existence individuelle, la famille est le premier moyen d'éducation. C'est le seul en action chez les races simples, qui se procurent la subsistance journalière en récoltant les productions spontanées du sol et des eaux. C'est toujours le plus important, même chez celles qui fondent leur subsistance sur des méthodes de travail très compliquées. La famille, en effet, ne produit pas seulement les rejetons qui perpétuent la race : elle leur transmet peu à peu, dès la naissance, la pratique de la loi morale, sans laquelle ils ne sauraient jouir plus tard ni de la paix, ni du pain quotidien.

(La Constitution essentielle, ch. I, § 9.)

LES FAITS ÉCONOMIQUES ET LE MOUVEMENT SOCIAL

SUISSE ET BELGIQUE

SOMMAIRE. — La famille et la population en Suisse. — Les divorces. — L'émigration. — L'ouvrier de la grande industrie. — Le fonctionnarisme. — Les assistés. — La propagande socialiste en Belgique. — Les conseils du travail.

La famille et la population. — La Suisse compte environ 3 millions 320.000 habitants. Les dernières statistiques officielles nous donnaient les chiffres suivants (1) :

Années.	Habitants.
—	—
1850	2.392.740
1860	2.510.494
1870	2.655.001
1880	2.831.787
1900	3.315.443

Si la population ne s'accroît pas aussi rapidement que le prévoyait et le redoutait Malthus, la progression est constante et d'autant plus satisfaisante que, dans la même période, entre 1850 et 1900, les progrès matériels n'ont cessé de s'affirmer dans toutes les branches de la production nationale. Les cantons où la population augmente le plus rapidement, sont ceux de Zurich et de Bâle-ville; les cantons où la progression est la plus lente, sont ceux de Glaris et d'Unterwald.

Deux questions concernant l'organisation de la famille méritent de fixer l'attention : les divorces et l'émigration.

Pendant l'année 1901, le nombre des instances en divorce a légèrement augmenté, mais le tableau suivant montre que le nombre des divorces et des séparations de corps reste sensiblement le même :

Années	Jugements prononcés	Rejet de la demande	Séparation de corps	Divorces	
				Nombre total	Sur 1000 mariages existants
—	—	—	—	—	—
1901....	1.185	88	70	1.027	1.93
1900....	1.174	90	59	1.025	1.95
1899....	1.260	90	79	1.091	2.10
1898....	1.162	80	64	1.018	1.99
1897....	1.194	94	89	1.011	2.01

On s'est demandé souvent, si c'est l'homme ou la femme qui, après le divorce, se remarie le plus rapidement. La statistique répond à la question. En 10 ans — de 1881 à 1890 — 9.692 mariages ont été dissous par le divorce et, durant cette période, 4.726 hommes et 4.643 femmes divorcés ont convolé en secondes noces. La femme, aussi bien que l'homme divorcé, se remarie fréquemment au cours de la première et de

(1) *Annuaire statistique de la Suisse*, année 1901, p. 5.

la deuxième année qui suivent la dissolution du mariage. La loi oblige la femme à attendre un délai de 310 jours à partir de la dissolution du mariage antérieur. Le Bureau fédéral de statistique a fourni récemment les chiffres suivants :

	Nombre total	Epoux divorcés qui ont convolé en secondes noces dans la 1re	2e	3e	4e	5e	6e à 10e	11e ou plus	Inconnu
		année qui a suivi l'époque du divorce							
Hommes	4.726	1.438	987	591	409	260	686	323	32
soit en %	48.8	14.8	10.2	6.1	4.2	2.7	7.1	3.3	0.3
Femmes	4.643	682	1.357	655	434	319	740	421	35
soit en %	47.9	7.0	14.0	6.8	4.5	3.3	7.6	4.3	0.4

L'émigration enlève chaque année à la Suisse un certain nombre de ses nationaux. Si c'est souvent l'émigration pauvre dont Le Play a noté les traits distinctifs, on trouve aussi bon nombre d'émigrants appartenant aux familles rurales aisées, pour lesquelles le départ d'un ou deux enfants semble un bienfait.

Le département fédéral des Affaires étrangères a fait publier, il y a quelques années, un *Guide de l'émigrant suisse* (1) destiné spécialement à ceux qui partent pour l'Amérique. Ce manuel donne des conseils précieux à l'émigrant et il le met en garde contre des espérances trop optimistes. « On aurait tort, dit-il, de se fixer définitivement dans un pays étranger sans avoir pour cela des raisons majeures, sans y être forcé. Ce serait échanger à jamais les avantages de la patrie, faire fi d'une situation modeste peut-être, mais relativement sûre, et chercher au prix de longues luttes à s'en créer une nouvelle (2). »

Voici, pour les cinq dernières années le nombre annuel d'émigrants qui ont donné la préférence aux pays d'outre-mer et spécialement aux Etats-Unis de l'Amérique du Nord.

Années.	Emigrants.
1897	3.520
1898	2.508
1899	2.493
1900	3.816
1901	3.921

En cette dernière année 1901, les Etats-Unis ont, à eux seuls, recueilli 3.520 émigrants suisses. Sur le chiffre total de 3.921 personnes, on comptait 2.509 émigrants du sexe masculin et 1.412 du sexe féminin. Nous voyons, dans la statistique des professions, que ce sont les agriculteurs qui ont fourni le plus grand nombre d'émigrants. Le port d'embarquement le plus recherché est Le Havre avec 2.170 émigrants et

(1) Berne, Körber, 1893.

(2) *Guide de l'émigrant suisse*, p. 6.

le port de débarquement choisi de préférence est toujours New-York, où nous relevons, en 1901, le chiffre de 3.412 arrivants.

C'est une vieille coutume chez plusieurs compagnies maritimes de faire signer aux émigrants, vers la fin de la traversée, une adresse par laquelle ils se déclarent satisfaits. Cette pratique dont on a abusé, ne mérite en aucune façon d'être conservée. « Ou la Compagnie a observé fidèlement les dispositions contractuelles, ou bien elle n'a pas fait son devoir. Dans le premier cas, elle s'est simplement acquittée de ses obligations et ne mérite de ce fait aucune mention spéciale. Dans le second, elle s'est mise vis-à-vis de ses passagers dans une situation qui justifie bien moins encore la signature d'une adresse de remerciements (1). »

L'ouvrier de la grande industrie. — Protégé par la loi bienfaisante du 23 mars 1877, l'ouvrier de fabrique a vu les efforts constants des Chambres fédérales se manifester en sa faveur. Les lois du 25 juin 1881 et du 26 avril 1887 ont étendu les obligations patronales et voici que, récemment, la loi du 26 juin 1902 a introduit d'utiles dispositions concernant le paiement des salaires. L'article premier statue en ces termes :

« Les possesseurs des entreprises fixées par la loi sont tenus de régler leurs ouvriers au moins tous les quinze jours, au comptant et en monnaie ayant cours légal.

« Par entente spéciale et préalable, les parties pourront aussi convenir que le paiement a lieu tous les mois.

« La partie du salaire portée à compte nouveau le jour de la paie ne doit pas excéder le salaire dû pour six jours.

« Pour le travail aux pièces, les conditions de paiement seront fixées préalablement de gré à gré; toutefois le paiement doit avoir lieu, au plus tard, le premier jour de paie qui suit l'achèvement de l'ouvrage.

« Pour les travaux dont l'exécution exige plus de douze jours, l'ouvrier a droit, le jour de paie, à un compte correspondant au travail effectué ».

On a souvent signalé les abus auxquels donnait lieu, dans les milieux industriels, la rétribution du travail. Tantôt le paiement tardif des salaires en argent, tantôt le paiement en nature *imposé* à telle ou telle agglomération ouvrière, parfois le paiement effectué régulièrement dans des cabarets appartenant à des contremaîtres des usines, voilà autant de pratiques que les lois ou les mœurs ont supprimées : on se rappelle cette coutume (aujourd'hui disparue) de l'escompte dans la fabrique d'horlogerie. Les chefs d'industrie payaient, à la fin de chaque mois, le travail fourni quotidiennement par l'ouvrier et retenaient une somme de 5 % sur la rétribution totale. « C'est pour l'escompte, » disaient-ils. Et les

(1) *Op. cit.*, p. 33.

ouvriers, qui avaient alors de trop vagues notions commerciales, subissaient sans comprendre cette retenue injustifiée.

Ce qui a particulièrement relevé la situation de l'ouvrier de fabrique, c'est la bonne organisation de l'inspection du travail. D'après les dernières statistiques officielles le total des établissements soumis à la loi édérale sur les fabriques, se montait à 6.047 avec 216.998 ouvriers (1). Le nombre des visites faites dans les fabriques par les neuf fonctionnaires inspecteurs a été, en l'année 1900 :

Dans le Ier arrondissement...........	2.232
— IIe —	1.574
— IIIe —	2.523
Total............	6.329

On peut donc supposer que chaque atelier soumis à l'inspection a reçu la visite de l'inspecteur et que certaines usines ont été l'objet d'investigations plus nombreuses (2).

Si le Conseil fédéral veille à la stricte exécution des lois sur les fabriques, il ne néglige rien de ce qui peut élever la situation intellectuelle de l'ouvrier. Nous en avons la preuve dans les subventions allouées aux établissements d'enseignement professionnel créés par l'initiative individuelle, les corporations, les communes et les cantons. C'est le 27 juin 1884 que le Conseil fédéral décida de seconder les efforts officiels et privés qui auraient pour objet le développement de la culture industrielle et artistique du peuple. D'après les tableaux que nous avons sous les yeux, nous pouvons dire qu'il n'y a pas une branche d'activité professionnelle qui n'ait été encouragée. Voici la plus récente statistique, témoignant des encouragements officiels :

Années.	Etablissements subventionnés.	Subventions fédérales.
1890.............	132	341.542
1891.............	139	363.757
1892.............	156	403.771
1893.............	177	447.476
1894.............	185	470.399
1895.............	203	567.752
1896.............	216	632.957
1897.............	212	673.902
1898.............	226	712.285
1899.............	242	786.229
1900.............	250	831.999

Il faut remarquer, en outre, que, si les subventions fédérales croissent sans cesse, les dépenses des cantons, des communes et des corporations

(1) Rapport présenté à l'Assemblée fédérale par le Conseil fédéral suisse pendant l'année 1900, p. 159.
(2) *Op. cit.*, p. 164.

grandissent dans une même proportion. Il y a, en cet ordre de choses, une émulation très remarquable. On doit ajouter que les subsides fédéraux, acquis depuis longtemps à l'enseignement de l'agriculture, aux améliorations du sol et du bétail, ont grandement contribué à l'amélioration de la situation des paysans.

Le fonctionnarisme. — Ce qui mérite une sévère critique, c'est le développement continu du fonctionnarisme. La Suisse, entrée dans la voie des monopoles fédéraux, ne semble pas se douter du péril économique qui la menace. Le rachat des chemins de fer, qui devait diminuer les tarifs des voyageurs et des marchandises, aura surtout pour résultat de créer une foule d'employés fédéraux et de donner à une direction générale, à Berne, la suprématie des voies ferrées. Croire qu'une direction centrale servira mieux les intérêts du public que les administrations régionales, c'est se bercer d'une illusion que démentent déjà les conflits entre le pouvoir central et les directions régionales. Que dire des influences politiques dont disposeront les chefs du département des chemins de fer!

Voici, au point de vue du fonctionnarisme, quelques renseignements suggestifs. Aux termes de la loi sur les traitements du 2 juillet 1897, article 1er, les fonctionnaires sont, sous réserve des lois spéciales, répartis entre sept classes :

	Minimum.	Maximum.	
	—	—	
Ire classe........	6.000	8.000	francs
IIe —	5.000	7.000	—
IIIe —	4.000	5.500	—
IVe —	3.500	4.500	—
Ve —	3.000	4.000	—
VIe —	2.000	3.500	—
VIIe — jusqu'à.		2.500	—

Les lois spéciales auxquelles il est fait allusion dans la loi de 1897, établissent des traitements plus élevés. On devine que les hauts fonctionnaires des chemins de fer fédéraux seront des privilégiés. Les monopoles futurs tels que celui du tabac, si cher aux centralisateurs, auront plus tard le même résultat. Si les traitements sont relativement moins élevés que dans de grands pays voisins, le prix de la vie est aussi beaucoup plus bas. Ce qu'on cherche surtout, dans l'école radicale socialiste, c'est moins l'élévation des traitements que leur multiplication. Aussi ses journaux aiment-ils à critiquer les traitements des agents diplomatiques de la Suisse (1).

(1) En 1902, les traitements sont ainsi fixés : ministres à Paris et à Washington, 50.000 francs; ministres à Rome, à Vienne, à Londres, à Berlin, 40.000 francs; à Buenos-Ayres, 35.000 francs, etc.

Les assistés. — La décentralisation de l'assistance est, en Suisse, la conséquence naturelle de la décentralisation politique. Chaque canton a ses institutions d'assistance officielle, tantôt *obligatoire*, tantôt *facultative*, qui complètent, çà et là, les créations de l'initiative privée. Il y a peu de pays où la souffrance soit mieux comprise et mieux soulagée. Nous venons de compulser les deux volumes qu'a publiés récemment le département fédéral de l'intérieur sur l'*Assistance officielle* (1). C'est le résultat d'une longue et minutieuse enquête, dont l'initiative fut prise par la Société suisse de statistique qui, en 1890, obtint l'approbation et le concours du Conseil fédéral. Celui-ci réclama à son tour la bonne volonté des autorités cantonales. L'enquête aujourd'hui terminée permet d'apprécier tous les bienfaits d'une assistance aussi décentralisée que largement dotée. Nous reviendrons sur les conclusions qui se dégagent de l'enquête officielle, mais nous tenons à signaler dès aujourd'hui à nos lecteurs l'importante publication qui est offerte au public.

La propagande socialiste en Belgique. — Il faut rendre justice à la persévérance et à l'activité du parti socialiste. Deux institutions servent et facilitent merveilleusement sa propagande : la coopération et le syndicat. Il délaisse de plus en plus les vaines revendications et la chimère du collectivisme intégral.

Voici d'abord la Fédération socialiste des sociétés coopératives de Belgique, qui, voulant développer ses affaires commerciales, a tenu, cette année, des congrès dans les diverses régions du pays. Ces congrès ont eu lieu, le 29 juin à Charleroi, le 6 juillet à Frameries, le 13 juillet à Thuin, le 10 août à Huy, le 19 août à Dinant, le 24 août à Libramont, le 7 septembre à Liège, le 21 septembre à Auvelais, le 28 septembre à Verviers. L'ordre du jour de tous ces congrès est le suivant : 1° la Fédération, son but, son organisation, ses avantages, son avenir ; 2° magasins régionaux et fédération régionale ; 3° la propagande coopérative ; 4° les œuvres complémentaires de la coopération (2).

Mais c'est surtout le syndicat, qui, par sa propagande de tous les jours, contribue à la diffusion du programme socialiste. Le 17 août dernier, la Commission syndicale du parti ouvrier socialiste a réuni à Bruxelles une « conférence des hommes d'œuvre », à laquelle étaient conviés les membres les plus influents des syndicats ouvriers. Il a été décidé qu'il fallait commencer une énergique campagne en faveur de la limitation de la journée de travail et du minimum de salaire. En même

(1) Berne, imprimerie Stœmpfli et Cie, 1901.
(2) *Revue du Travail*, Bruxelles, juillet 1902.

temps ce congrès étudiait les moyens de renforcer l'autorité et l'influence des syndicats (1).

Les Conseils du travail. — Considérés par les uns comme une institution de résistance au socialisme et par les autres comme une conquête du parti ouvrier, les Conseils de l'industrie et du travail continent leur tâche laborieuse. En l'année 1901, il existait en Belgique 75 Conseils du travail comprenant ensemble 303 sections. Convoquées par la députation permanente du conseil provincial, 31 sections des Conseils du travail du Hainaut ont été réunies en 1901 pour délibérer sur les questions suivantes (2) :

« 1° De l'assurance contre le chômage involontaire ;

« 2° Des moyens de supprimer le chômage du lundi ;

« 3° Des effets de la loi limitant à un cinquième du salaire le montant des amendes journalières des ouvriers. »

Ce qui nous a paru le plus précis dans les conclusions adoptées, c'est ce qui concerne le chômage du lundi. Les principaux moyens recommandés sont : la limitation du nombre des cabarets, l'augmentation de la patente des cabaretiers, la fermeture des cafés le dimanche à 10 heures du soir, le payement aux parents du salaire des ouvriers encore mineurs, la faculté pour les patrons d'infliger à l'ouvrier qui s'absente le lundi une forte amende. On voit que plusieurs de ces résolutions ne peuvent aboutir sans le concours du Parlement.

Jusqu'ici l'œuvre législative s'est toujours inspirée des délibérations du Conseil supérieur du travail et des Conseils de l'industrie et du travail. Il y a là un organisme permanent dont les rouages permettent une perpétuelle enquête. Ainsi est appliquée, pour le plus grand bien du pays, la méthode d'observation qui est devenue la méthode officielle du ministère de l'Industrie et du Travail. Inaugurée par son premier titulaire M. Albert Nyssens, elle sera continuée avec la même sagesse par M. Gustave Francotte, à qui a été confié, le 19 août dernier, le portefeuille de l'Industrie et du Travail. L'École de la paix sociale salue avec joie l'entrée de M. Francotte dans les conseils de la couronne.

A. BÉCHAUX.

---

(1) *Revue du Travail*, août 1902, p. 802.
(2) *Ibid.*, juin 1902, p. 604.

BIBLIOGRAPHIE

I. — Recueils périodiques.

Yahrbuch für Gesetzbung, Verwaltung und Volkswirthschaft, de Schmoller, t. XXV (suite), Berlin 1901. — **Eberstadt** (Rodolphe), Les emprunts d'Etats allemands de 1894 à 1900, p. 315-333 [L'auteur insiste sur le danger qu'il y a pour un pays à placer ses emprunts sur les marchés étrangers. Si les titres des divers Etats allemands sont constamment au-dessous des titres français ou anglais, la cause en est surtout, d'après lui, dans le développement pris en Allemagne par le crédit hypothécaire qui a absorbé des sommes énormes (plus de 40 milliards). — **Weber** (Alfred), Le rôle économique de l'industrie à domicile, p. 383-405 [D'après la théorie courante, l'industrie à domicile se maintient surtout dans les types de production où l'entrepreneur a plus d'avantage que d'inconvénient à se décharger des dépenses en capital fixe (industries exposées à chômage considérable, industries de mode et de luxe exposées à des changements fréquents et subits, etc.). M. Weler n'accepte pas cette théorie. L'industrie à domicile, d'après lui, s'est maintenue surtout pour la production des marchandises de qualité inférieure et des marchandises d'art; mais, dans aucun de ces deux domaines, elle ne pourra se maintenir indéfiniment, car la production d'art se restreint de plus en plus, et pour les marchandises de qualité inférieure, l'industrie à domicile est destinée à succomber sous la concurrence des peuples nouveaux qui ont une main-d'œuvre à bon marché]. — **Savigny** (L. de), Le problème du droit naturel et la méthode pour le résoudre, p. 407 à 437 [Renferme notamment quelques pages remarquables sur « l'idéal social » et sur le sens qu'on peut attribuer à ce mot *Wirthschaft*, qui tient une si grande place dans la littérature allemande contemporaine]. — **Schomerus** (Frédéric), Les associations libres dans le commerce et l'industrie et leur influence sur la législation et l'administration, p. 440-520 [Présente un tableau remarquable de l'organisation des groupements professionnels créés par les industriels et les commerçants allemands pour la défense de leurs intérêts. La connaissance de ces groupements (l'auteur en énumère 290) est fort utile pour comprendre la politique économique actuelle de l'empire allemand. Le plus important est le *Centralverband deutscher Industrieller*, qui lutte contre les associations ouvrières et va jusqu'à prétendre que l'ouvrier est incapable de discuter ses propres intérêts. Comme il est surtout dominé par les industries du fer, du charbon et des textiles, il s'est créé, depuis 1895, une association nouvelle, le *Bund der Industrieller*, qui prétend représenter l'ensemble des industriels allemands]. — **Bindewald** (Georges), Aptitude au service militaire de la population des campagnes et de celle des villes, p. 521-580 [Met en relief quelques-uns des inconvénients de l'accroissement des agglomérations urbaines, et insiste sur la nécessité, au point de vue des intérêts de l'Etat, d'une législation protectrice du travail. Cette nécessité est encore plus marquée pour la femme que pour l'homme. — **Bielefeld** (Otto), De la possibilité et de la valeur d'une statistique générale de la dette hypothécaire dans le Grand-Duché de Bade, p. 581-607 [L'auteur montre, par l'étude d'un district dont il présente une sorte de mono-

graphie, que l'état actuel des livres fonciers ne permet pas de faire une véritable statistique de la dette hypothécaire]. — **Schwiedland** (E.), Les ateliers créés par les syndicats ouvriers pour lutter contre le travail à domicile, p. 609-622 [Complète les précédentes études de l'auteur sur la répression du travail en chambre. (Voyez notamment *Revue d'Economie politique*, 1897, p. 587.) M. S. nous renseigne sur une tentative faite à Berne pour créer des ateliers de ce genre avec l'aide de la municipalité. Celle-ci a décidé, le 21 septembre 1900, de subventionner des ateliers de tailleurs et de cordonniers créés par les associations professionnelles de ces corps de métier. Les villes ne pourraient-elles attribuer à ces ateliers les fournitures destinées aux fonctionnaires municipaux et chercher par là à adoucir quelques-uns des maux du travail en chambre? Ces ateliers permettraient de lutter plus efficacement contre l'avilissement des salaires, rendraient possible l'emploi de moteurs mécaniques, offriraient même la possibilité de créer des sociétés coopératives de production]. — **Fleischhammer** (H.), La centralisation de banques en Allemagne, p. 623-652 [Article accompagné de tableaux statistiques indiquant le nom des banques, le montant de leurs capitaux, leurs sièges, leurs succursales, la principale affaire commanditée par elles. La confusion qui existe en Allemagne entre les banques de dépôts et la banque de valeurs mobilières est dangereuse. Les banques allemandes se sont lancées dans des entreprises de toute sorte et souvent de longue durée. Les jugements de M. F. ont été vérifiés par de récents désastres; l'auteur ne pense pas néanmoins que les Banques allemandes puissent, du jour au lendemain, se modeler sur celles de l'Angleterre qui sont si prudentes. Le changement de leurs habitudes ne pourra se faire que peu à peu]. — **Münsterberg** (Emile), Rapport sur la vingtième réunion annuelle de l'association allemande de charité et de bienfaisance, p. 653-676 [L'Allemagne est un peu en retard à cet égard. Le courant des œuvres charitables y est beaucoup moins accentué que chez nous]. — **Heiss** (Clément), XIII[e] et XIV[e] rapports annuels du « *Commissioner of Labor* des Etats-Unis », p. 677-716 [Ces rapports s'occupent surtout de questions techniques avec comparaison entre les résultats du travail à la main et le travail à la machine. Ils renferment beaucoup de statistiques]. — **Breysig** (Kurt), Essai sur la façon de comprendre l'histoire, p. 719-734 [L'auteur résume les grandes lignes de son bel ouvrage sur l'histoire de la civilisation, dont le but est d'appliquer la méthode sociale à l'étude de l'histoire plutôt que la méthode historique aux sciences sociales]. — **Wæntig** (Henri), Les progrès de la classe ouvrière en Angleterre, p. 735-751 [Résume et commente le récent ouvrage de Hans von Nostitz. Il estime que les organisations ouvrières anglaises, si elles correspondent à une tension un peu outrée de l'individualisme, sont du moins un contrepoids efficace contre les dangers auxquels la concentration socialiste exposerait les peuples et qui menacent déjà si fortement plusieurs nations de l'Europe]. G. Blondel.

II. — Notices bibliographiques.

Le duc de Broglie; 1821-1901, par M. Gustave Fagniez, de l'Institut. Paris, Perrin, 1902, in-16, 169 p. — En entrant après M. le duc de Broglie à l'Académie des sciences morales et politiques, M. G. Fagniez

consacré, suivant l'usage, à son illustre prédécesseur une notice biographique; mais celle-ci, en raison de la vie qu'il s'agissait de retracer, est devenue une très remarquable étude d'histoire contemporaine. Presque en même temps, M. le marquis de Vogüé peignait le même portrait dans l'un des plus beaux discours de réception que l'Académie française ait applaudi dans les récentes années. En des cadres différents, l'un d'une touche sobre avec plus de sérénité dans l'expression concise, n'aborde pas le récit des événements politiques auxquels le duc de Broglie prit une part si large et si éclatante, car le combat est encore trop près de nous, « nous laissant la muette obsession des souvenirs ineffaçables et des invincibles espérances ». L'autre développe au contraire, comme il convenait, l'analyse des causes morales et l'examen des actes politiques, intimement mêlés à travers cette vie si remplie. Tous deux, en traits discrets, diversement nuancés, ont indiqué les illusions généreuses qui étaient pour l'arrière petit-fils de Necker un patrimoine familial, une sorte d'inséparable complément ajouté depuis 1789 à son « humeur héréditaire » et que n'ont guère diminué les plus dures déceptions, comme si les enseignements de l'expérience ne devaient profiter — et lentement — qu'à ceux qui les regardent à distance, et non à ceux qui les font de leur cœur et de leur sang. Mais quelle existence instructive à suivre dans le livre de M. Fagniez, qu'on envisage les convictions ou les actes de l'homme, la méthode ou l'art de l'écrivain! C'est, d'une part, l'éducation par une mère protestante d'une haute valeur et d'un jugement sûr, la carrière interrompue à ses débuts par l'écroulement de 1848, préparée par les labeurs de l'étude jusqu'en 1871, reprise après les désastres, dirigée toujours par le patriotisme le plus ardent et les mobiles les plus élevés, et noblement finie dans la retraite; c'est, d'autre part, les travaux historiques, d'un côté les grandes luttes de l'Eglise au IVe siècle pour dominer et conduire, par les forces morales, la société romaine perdue de corruption et la société barbare s'éveillant à la civilisation; de l'autre, les tableaux achevés sur la politique de la France et le secret du Roi au XVIIIe siècle et jusqu'au dernier bienfait de la monarchie. C'est enfin la campagne éloquente pour la liberté d'enseignement et la liberté de conscience, depuis le catholicisme libéral et le rôle du *Correspondant* jusqu'aux discours prononcés au Sénat en 1880 et 1883. Aux dernières heures du soir de la vie, le duc de Broglie luttait encore par le travail contre d'horribles souffrances, et, pourtant, jamais sa pensée ne s'est traduite en termes plus élevés, exempte de toute amertume, sereine de véridique impartialité, toujours dévouée à la grandeur et à la tradition de la France.

A. D.

Psychologie de l'Education, par le Dr GUSTAVE LE BON. Paris, Flammarion, 1902, 1 vol. in-18, 304 p. — Voici un livre qui, fait de sérieux et de profondeur, mérite d'être lu par tous ceux qu'intéressent les questions si actuelles de l'enseignement et de la formation du caractère : car l'éducation complète embrasse ces deux points. Dans la partie critique de son ouvrage, M. Le Bon est ordinairement juste et clairvoyant; il l'est aussi quand il résume la méthode à suivre en cette formule qui sent le physiologiste : « L'éducation est l'art de faire

passer le conscient dans l'inconscient. » Bien qu'épris de noblesse en effet, puisqu'il consacre un paragraphe à la « nécessité d'un idéal pour un peuple » et « au culte de la patrie » qu'il prône comme un devoir et un besoin bien compris, — l'auteur ne se défend point toutefois d'attaques indirectes ou de coups francs à la religion et au catholicisme. — Après avoir rappelé comme en introduction les travaux entrepris lors de l' « enquête parlementaire sur la réforme de l'enseignement » et classifié méthodiquement, dans le livre Ier, les dépositions des rapporteurs en appréciant avec sévérité la méthode mnémonique, le régime peu hygiénique des lycées, le manque d'aptitudes pédagogiques des professeurs agrégés; — après avoir découvert avec perspicacité (liv. II), que les réformes seront impossibles à appliquer dans l'université tant que l'opinion publique n'aura pas été modifiée tout d'abord, et signalé l'incurable erreur latine, qui consiste à croire que les choses peuvent se réformer par des institutions imposées en bloc à coups de décret, et à mettre sa foi dans les programmes qui « ne sont que des façades », et auxquels on s'en prend seulement, parce qu'on les voit, sans essayer de toucher à ce qui est derrière parce que le plus souvent on ne le discerne pas, — l'auteur édifie alors en face du système universitaire fautif, son système à lui, basé sur ce que la médecine et la biologie appellent les mouvements réflexes. Aussi nous semble-t-il qu'au lieu de psychologie de l'éducation, c'est physiologie qu'on devrait dire pour caractériser les procédés éducatifs du Dr Le Bon. Il ne néglige pas les moyens qui s'adressent à l'intelligence et qui résultent de l'influence moralisante des maîtres — et c'est pourquoi il fait à ce point de vue l'éloge de l'enseignement congréganiste, celui des Frères surtout; mais, d'un autre côté, il répudie la religion comme principe éducateur, et prétend que les traditions universitaires actuelles, tout imprégnées de jésuitisme, sont contraires aux besoins modernes de la France. Il faut imiter l'Angleterre, l'Allemagne et ne faire appel qu'à l'*expérience* de l'élève, à son intérêt propre, et élargissant ensuite le cadre, au sentiment plus noble de l'intérêt général. Bref c'est l'utilitarisme envahisseur de Stuart Mill qui trouve un adepte de plus, et condamne une fois encore la révélation et la morale religieuse... tout cela pour conclure à la nécessité de sa thèse favorite sur l'habitude et la pratique inconsciente de la vertu. « Les principes religieux, c'est-à-dire des promesses de récompenses ou des menaces de punitions dans une vie future, n'ont jamais eu sur la conduite d'un enfant une action quelconque. Ce sont des « perspectives trop lointaines ». Les éléments de l'éducation morale de l'enfant doivent dériver de son expérience personnelle. L'expérience lui indique les conséquences avantageuses ou fâcheuses de certaines actions... Il doit apprendre par lui-même que le travail, l'économie, l'ordre, la loyauté, le goût de l'étude, ont pour résultat final d'accroître son *bien-être*, de satisfaire sa conscience (?), et portent ainsi en eux leur récompense. L'éducation morale n'est complète que lorsque l'habitude de faire le bien et d'éviter le mal est devenue inconsciente... Il est très beau de savoir lutter contre une tentation. Il est beaucoup plus sûr de n'avoir même pas à lutter contre elle. » Quant aux banalités (*sic*) du Décalogue, elles ne sont que la mise en formules de règles créées par des obligations sociales *impérieuses :* le dévouement aux *intérêts de la collectivité*, la protection des enfants et

des vieillards, etc., sont des nécessités sociales indépendantes de toutes les religions puisque les religions peuvent changer sans que se modifient ces nécessités... Voilà où mène la science purement expérimentale : excluant Dieu et la foi, l'auteur en arrive à l'utilitarisme anglais — l'utile et le nuisible, voilà ce que sont respectivement le bien et le mal — ou à l' « impératif catégorique » de Kant. Nous savons combien peu catégorique est cet impératif, combien obscure est parfois la lumière de la conscience, tamisée par de ténébreuses doctrines; mais surtout nous remarquons avec surprise que celui qui adresse aux Jésuites le sempiternel reproche de cultiver dans les âmes de leurs élèves les seules vertus improprement dites passives, soit le même dont la doctrine se résume en ceci : éviter le mal sans effort, comme un somnambule qui ignore le danger. Mais, quoi qu'en dise le D[r] Le Bon, la tentation est toujours là : « tanquam leo rugiens, circuit quærens quem devoret », et nous croyons qu'il y a plus de noblesse, étant donné ce fait incontestable, à lutter contre elle avec courage et consciemment. L'auteur le reconnaît d'ailleurs lui-même, il faudrait une hérédité de longue vertu pour en arriver à être vertueux... sans le savoir, et encore il est contraire à la logique et à l'existence du libre arbitre autant qu'à la foi, que l'homme puisse faire le bien sans effort. Les saints les plus habitués à la vertu luttent sans cesse. Nous ne comprenons pas non plus que, rejetant la foi comme incompréhensible et *apparemment* contraire à la raison, l'auteur écrive que « le philosophe doit s'incliner devant les croyances » — même dûment et sciemment reconnues fausses comme celles du Dieu national anglais — « quand il voit la grandeur de leurs effets ». Est-ce scientifique, cette tolérance voulue de l'erreur incontestablement constatée? — Ces réserves faites, le livre de M. le D[r] Le Bon ne manquera point d'éclairer les parents et les maîtres soucieux d'élever les enfants comme il faut. Les conseils pratiques sur l'enseignement efficace sont à suivre dans leur intégrité.

Paul Escard.

Essai sur l'individualisme, par E. Fournière; Paris, Félix Alcan, 1901, 1 vol. in-18, 188 pages (Bibliothèque de philosophie contemporaine). — Dans ce livre, l'auteur de l'*Idéalisme social* aborde un important problème de sociologie, celui de l'opposition de l'individualisme et du socialisme : il trouve que cette opposition n'existe pas, et s'efforce de démontrer que le développement de l'individu est un résultat de coopération sociale, et que le socialisme ne peut être qu'un phénomène de coopération volontaire, sous peine de se voir fermer l'avenir. Le chapitre où sont exposés les origines et les caractères individualistes du socialisme dans tous les ordres de l'activité humaine est un des plus importants de l'ouvrage.

C. M.

Le Gérant : Villechénoux.

PARIS. — IMPRIMERIE F. LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

ENCORE LES RETRAITES OUVRIÈRES

Il faut bien y revenir, puisque la question est toujours pendante, puisque le gouvernement a toujours l'intention de saisir le Parlement d'un projet de loi et que ce projet variable, très variable dans ses détails, a toujours le même fond : il sera érigé une caisse ou des caisses de retraite pour fournir des pensions en cas d'invalidité ou de vieillesse à tous les salariés, et puisque surtout l'idée même d'une telle institution a des partisans qui la prônent volontiers par la parole et par la plume.

*
* *

Et d'abord, ce que l'on veut, ce qu'il s'agit d'établir c'est un régime de contrainte ; on l'imposera par la force. Ce n'est pas que les retraites ouvrières soient inconnues en France, il en existe déjà, mais elles sont toutes volontaires (1) étant données ou par des patrons (individus ou sociétés, mais surtout sociétés) ou par des institutions de prévoyance, surtout par des sociétés de secours mutuels. Dans tous ces cas, les intéressés, s'ils ne fournissent pas toutes les sommes qui servent à établir ces retraites, en versent au moins une partie, voire même parfois la plus grande partie ; c'est ce qui a lieu notamment dans les sociétés de secours mutuels. Dans les autres, au contraire, pour les compagnies de chemins de fer par exemple, les patrons font deux à trois fois plus que leur personnel. Mais cela ne compte pas, aux yeux des partisans de l'obligation. D'abord une partie seulement des salariés, et la moindre, profite de ces retraites, ensuite le chiffre des retraites fournies par les sociétés de secours mutuels est faible. Il faut prendre, disent-ils, une mesure complète, efficace, il faut assurer des retraites à tous les salariés. Donc il faut que la loi intervienne.

Ici, faisons de suite une remarque et très importante. Les partisans des retraites ouvrières ne sont pas logiques : ils annoncent pompeusement qu'il s'agit d'assurer le sort des travailleurs manuels, de « donner un morceau de pain à tous les vieillards »,

(1) Mettons à part les ouvriers mineurs auxquels une loi de 1894 a assuré des pensions de retraite obligatoires. Ils sont en France environ 111.000.

et puis ils écartent tout de suite une notable partie des travailleurs et des vieillards, en n'admettant au bénéfice de la retraite que les salariés, c'est-à-dire une portion seulement des travailleurs même manuels. Ils mettent en dehors tous les artisans qui travaillent à leur compte, gagnant souvent à peine autant que les salariés et ayant une responsabilité que les salariés ignorent, plus tous les cultivateurs travaillant leur petit bien et dont le nombre est grand en France.

Pourquoi cette différence entre les travailleurs? Pourquoi les diviser en deux catégories dont une seule aura les bénéfices de la loi? Parmi les promoteurs du système, les uns ne prennent pas la peine de s'expliquer sur ce point qui pourtant le mérite, les autres avouent que ce serait trop onéreux et qu'on poursuivrait ainsi l'impossible. Retenons cette bonne réponse qui prouve toute la logique et la valeur du système et revenons à examiner le fond de la question.

*
* *

Le fond, l'essentiel du système, c'est donc l'obligation. On forcera les salariés à s'assurer; on fera d'autorité une retenue sur leur salaire. Il est étrange de voir des hommes qui se disent partisans des libertés publiques et qui, par situation, devraient être ennemis des contraintes de l'État, de les voir, dis-je, réclamer ici l'intervention de l'État pour arriver à une nouvelle contrainte.

Nous faisons vraiment en France trop peu de cas de la liberté, de l'initiative des citoyens. Lorsqu'on les invoque, on est « arriéré », on « ne marche pas avec son siècle »; les admirateurs du système de l'assurance forcée s'écrient d'un cœur léger que ces obligations multipliées sont de notre époque et l'un de ses caractères. N'avons-nous pas l'impôt obligatoire? le service militaire obligatoire? l'instruction obligatoire? Pourquoi n'y ajouterait-on pas l'assurance obligatoire, en attendant l'impiété obligatoire et d'autres obligations qui ne peuvent tarder?

Mettons à part l'impôt qui est nécessaire pour soutenir l'organisation administrative d'un pays et se trouve chez tous les peuples sans exception, et aussi le service militaire nécessaire pour la défense extérieure; mais, ce sacrifice fait, gardons-nous de rien abandonner de nos libertés et défendons-les d'autant plus qu'on les attaque davantage. On ose nous citer l'instruction obligatoire

comme un exemple à suivre. Et ce sont des catholiques, des partisans de la liberté qui s'appuient sur un pareil fait! Qu'ils ouvrent donc les yeux, et que verront-ils? Une tyrannie contre laquelle eux-mêmes protestent sans cesse : l'État imposant aux enfants ses doctrines à lui, c'est-à-dire les doctrines de la majorité du moment, et les leur imposant en disant : C'est pour leur bien! Leurs parents les instruiront mal ou ne les instruiront pas; nous seuls, gouvernement, pouvons les bien instruire.

C'est exactement la raison donnée pour faire triompher l'assurance obligatoire : les salariés laissés à eux-mêmes ne s'assureront pas ou s'assureront mal. Ces gens à la vérité sont électeurs, capables par suite de trancher toutes les questions de politique intérieure ou étrangère, mais il faut convenir que leur capacité s'arrête lorsqu'il s'agit de leurs propres affaires et des plus simples. Ils ne savent pas économiser ni penser à l'avenir, il faut qu'on supplée à leur insuffisance et qu'on les force.

Ce mépris de la liberté individuelle, cette idée très haute de la capacité et du mérite de l'État est bien le fond de toutes les doctrines sur les assurances obligatoires; les particuliers ne savent pas ce qui leur convient, l'État seul le sait, lui seul est sage, juste et impartial. Nous savons pourtant de quels éléments se compose cet État auquel on veut donner une pareille puissance : il fait voir chaque jour, en matière de liberté d'association, de liberté des cultes, de liberté d'enseignement, de liberté de la charité, ce qu'on peut attendre de son impartialité. Comme administrateur et comme fabricant, on sait ce que valent et sa compétence technique et son esprit d'économie. N'importe, c'est lui qui contraindra les particuliers jusque dans leur vie intime et dans l'emploi de leur salaire.

Ces salariés qu'on traite avec un pareil sans-gêne ont réclamé déjà : Nous ne sommes pas les gens sans prévoyance, sans souci de l'avenir, incapables de prévision qu'on représente trop volontiers. Nous épargnons en vue de l'avenir et sans qu'on nous force; seulement, nous épargnons autrement que les projets de loi ont imaginé et nous épargnons d'une manière plus judicieuse. Au lieu de donner à nos économies un emploi personnel et égoïste : la rente viagère, nous songeons à nos familles, et alors, nous, ouvriers du sol, nous épargnons pour acheter de la terre, de la terre qui restera à nos enfants ; nous, ouvriers urbains, employés

de commerce, nous économisons pour avoir une maison à nous, un abri pour notre vieillesse et un foyer pour les nôtres. Nous achetons quelques valeurs de bourse qui passeront à nos enfants ; nous, artisans, nous achetons pour nous établir. Et on viendrait nous dire : laissez tout cela : vos économies recevront désormais une autre destination qui profitera à vous seul, pas à vos familles, ou alors dans une proportion infime? C'est là cette sagesse prétendue du législateur? Nous l'appelons, nous, injustice et tyrannie. Et lorsqu'on ajoute : mais on ne vous défend pas de continuer à épargner pour le but qui vous conviendra, on se joue de nous. Comment! les partisans de l'obligation parlent sans cesse de nos faibles salaires : à peine s'ils permettent d'économiser! puis ils demandent une loi qui nous prendra ce que nous pouvons épargner sur notre gain, et ils ajoutent en raillant : Eh ! qui vous empêche d'économiser comme jadis?

*
* *

Parmi les partisans de l'obligation, on en trouve qui se font l'illusion de croire qu'après avoir établi le régime de la contrainte, ordonné qu'un prélèvement sera fait sur les salaires, le législateur confiera la gestion des fonds ainsi obtenus à des associations privées. Cet État, si jaloux de sa puissance, qui s'ingère en toutes choses et ne veut pas souffrir que rien se fonde ou existe en dehors de lui, qui a notamment saisi, lorsqu'il l'a vu prospérer, la caisse d'épargne, institution de fondation privée, ce même État changerait ici tous ses penchants, toutes ses maximes, et remettrait à des particuliers une institution créée par son ordre? Il se ferait même le collecteur de l'organisation nouvelle et percevrait les retenues sur les salaires pour les verser ensuite — s'il n'aimait mieux en ordonner le versement direct — dans une caisse ou dans des caisses privées ? Il renoncerait à avoir le maniement et la disposition de tout ce capital? On suppose naïvement que notre État, celui que nous connaissons, que nous voyons à l'œuvre tous les jours, acceptera un pareil effacement et voudra donner une telle importance à des œuvres privées?

Mais ces œuvres, ou plutôt ces caisses, qui les organisera, qui les dirigera? A qui va-t-on confier tant de millions; disons mieux, tant de milliards? Les partisans de l'idée oublient de le dire, et c'est bien utile à savoir pourtant. Ou bien, ils nous renvoient

intrépidement à l'utopie que caressent certains d'entre eux d'associations professionnelles idéales, comprenant forcément tous ceux qui exercent des métiers manuels, associations qui n'ont jamais existé en aucun temps, chez aucun peuple, dont eux-mêmes ne peuvent exactement décrire la figure, mais qui doivent, assurent-ils, produire les plus beaux effets en corrigeant les maux dont souffre actuellement le monde du travail.

En attendant cette belle organisation inspirée de la république d'Utopie, nous n'avons aucune institution qui puisse recevoir et gérer les retenues et les subventions, comme aussi payer les pensions de retraite, tous objets très précis, très positifs. Il n'est point permis de douter, à moins de vouloir de propos arrêté vivre d'illusions, que la nouvelle création donnerait lieu à de nouvelles caisses d'État. Pour beaucoup de gens, ce serait là d'ailleurs le but principal : de nouvelles places de fonctionnaires et en grand nombre de nouveaux bâtiments à construire : ce serait certainement le plus beau de l'institution.

Nous aurions donc une nouvelle machine administrative, c'est-à-dire pour les gouvernants, un nouveau moyen d'influence politique, et bien entendu aux frais des contribuables.

*
* *

Que contiendrait cette caisse ou ces caisses, ou autrement, de quels éléments serait formé le capital destiné à servir les pensions de retraite ? Le projet de loi primitif portait qu'il serait formé de retenues faites sur les salaires : 5, 10 ou 15 centimes par jour, le patron de chaque salarié devant doubler son versement. C'était donc, en comptant 300 jours de travail, une retenue pour chaque salarié de 15, 30 ou 45 francs par an, et un impôt sur chaque patron de 15 à 45 francs par an et par salarié.

Or, la Chambre ayant eu l'idée de consulter les syndicats professionnels de patrons et d'ouvriers, supposant — bien à tort d'ailleurs (1) — qu'ils représentent les opinions des travailleurs manuels salariés et des patrons, les premiers, les syndicats ouvriers,

(1) D'après les chiffres officiels, il y aurait un patron syndiqué sur sept ou huit, et un ouvrier syndiqué sur treize ou quatorze, mais que valent ces chiffres ? L'administration accepte sans contrôle ni vérification, les déclarations des syndicats, lesquels exagèrent beaucoup, surtout les syndicats ouvriers. Ces derniers se composent le plus souvent de quelques meneurs hardis, suscités par les groupes socialistes et ayant derrière eux des adhérents souvent fictifs.

se sont fort récriés contre l'idée de faire une retenue sur les salaires. La retraite, oh oui! elle est juste, nécessaire même, c'est une dette envers les vieux ouvriers, on la leur doit, mais ils n'y doivent contribuer en rien. Toucher à leur salaire, quelle indignité! Ils veulent bien de la pension, mais à condition de ne supporter aucune charge.

Les syndicats de patrons, qu'on aurait dû supposer plus raisonnables, appuyaient dans le même sens : certainement des retraites sont dues aux salariés, elles seront envers eux un acte de justice, mais on ne peut songer à faire une retenue sur les salaires de ces pauvres gens! D'autre part, on ne peut nous demander, à nous patrons, une contribution nouvelle ; nous sommes déjà tellement grevés d'impôts ; la loi sur les accidents du travail y a encore ajouté.

Il faut noter, en passant, que certains partisans de l'assurance obligatoire, entendent mettre la charge sur les seuls patrons. « Il n'est pas admissible, disent-ils, que les chefs de maison laissent sans secours des ouvriers qui ont vieilli à leur service, qui se sont usés pour faire leur fortune. » La formule produit toujours un bel effet de pathétique, mais elle ne porte que sur les chefs de maisons très anciennes, ayant réussi et ayant des ouvriers stables ; or, il y a très peu de ces ouvriers stables et peu aussi de ces maisons anciennes qui ne donnent, dès à présent, des retraites à leur personnel (1). A côté, il y a la masse, la très grande masse des petits patrons qui ne durent qu'un temps et souvent font des gains modestes ou se ruinent. Les considérations sentimentales ne sont pas de mise avec ceux-là, et pourtant il faudra leur réclamer les cotisations demandées : soit, d'après le projet de loi, de 15 à 45 francs par ouvrier (pour 300 jours de travail). Et il faudrait réclamer cela à des gens qui parfois ne sont pas plus fortunés que leurs ouvriers et qui, s'ils retombent au rang de salariés, n'auront aucune retraite parce qu'ils n'auront pas cotisé le temps voulu. Même, avec des chefs de maisons ayant une certaine importance, ce serait un impôt parfois bien lourd. Les journaux ont publié la lettre de ce manufacturier de l'Aube qui disait : Je paie actuel-

(1) Exemple : lorsqu'on a fait la loi de 1894 qui a organisé des retraites obligatoires en faveur des ouvriers mineurs, elle s'est appliquée à 111.000 ouvriers *du fond*. Or, sur ce chiffre, 109.000 avaient un droit éventuel aux retraites établies volontairement par les compagnies, retraites meilleures que celles voulues par la loi.

lement 6.000 francs d'impôts directs, le projet de loi représenterait pour moi une contribution nouvelle de 15.000 francs. J'aurai avantage à remplacer mes ouvriers par des machines, puisqu'on met un impôt sur la main-d'œuvre (résultat auquel les partisans du système ne semblent pas penser).

D'autre part, on ne peut songer à faire une distinction entre les grands et les petits patrons; comment la faire et qui l'admettrait? Faut-il donc décider avec les syndicats patronaux que les patrons, non plus que les ouvriers, n'auront rien à verser? Mais qui, alors, fournira le capital destiné aux retraites?

*
* *

Là-dessus ouvriers et patrons s'écrient avec une touchante unanimité : Mais ce sera l'État! Et, en effet, chacun sait que l'État est indéfiniment riche, qu'il peut payer tout ce dont on juge à propos de le charger. Cette richesse inépuisable fait l'espoir des âmes compatissantes et met à l'aise les faiseurs de projets : ici on aurait l'avantage en chargeant l'État de tout payer, d'ôter au projet son côté obligatoire, puisque ni les ouvriers ni les patrons n'auraient rien à verser.

On se bornerait à ajouter aux pensions actuellement dues par l'État à ses fonctionnaires militaires et civils les pensions de retraites ouvrières.

A combien cela pourrait-il monter? Parmi les admirateurs du système, les uns sentant le danger, mais sans vouloir le dire, se bornent à limiter le nombre des favorisés, afin de borner la dépense ; ils ne sont pas logiques. Les autres, et ce sont les plus nombreux, s'en inquiètent peu ; pour eux la question d'argent est méprisable, ils ne voient que le côté du sentiment. Si pourtant nous prenons le rapport de M. Guieysse qui précède le projet de loi, nous y voyons que le nombre des vieillards ayant droit à une pension dépassera 860.000, chacun desquels recevra 360 francs par an au *minimum*. Ajoutons le nombre des invalides (il dépasse en Allemagne, celui des vieillards), cela fera plus d'un million de pensions, soit au bas mot 400 millions de francs à payer par an. Ce chiffre ne serait pas atteint de suite, mais, pour commencer, le projet officiel demandait de 80 à 100 millions, c'est-à-dire que le chiffre des pensions dues par l'État monterait immédiatement à 330 ou 340 millions pour atteindre 650 millions et plus (les pensions des fonctionnaires progressent sans cesse).

Ceux même qui admettent une retenue sur les salaires et un versement exigé des patrons, entendent bien que de fortes subventions augmenteront ces versements. Ils l'admettent d'autant plus qu'ils inclinent à trouver les retenues faites sur l'ouvrier toujours trop fortes, et les pensions qu'on lui promet plutôt trop faibles. Il y a de plus des partisans du projet de loi qui veulent être logiques et demandent des pensions même pour les non-salariés, c'est-à-dire qu'on ne sait plus où s'arrêtera le sacrifice demandé à l'État.

*
* *

Il faut pourtant, au milieu de cet entraînement, de cet enthousiasme sentimental, faire remarquer — au risque de déplaire — que cet État dont on veut tant attendre, n'a pas d'autres ressources que celles qu'il puise dans la poche des contribuables, si bien que le projet de retraites ouvrières revient à prendre à l'ensemble des citoyens pour avantager certaines catégories de personnes, les seuls salariés d'après le projet officiel.

Croit-on que ces contribuables ne supportent rien ou supportent peu de chose? On le dirait vraiment, à voir l'extrême facilité avec laquelle on les charge. Il faut donc rappeler à ces faiseurs ou admirateurs de grands projets, car évidemment ils l'ignorent ou négligent d'y songer, que nous sommes le peuple le plus imposé et le plus endetté qu'il y ait. Nous payons, en cette année 1902, plus de 4 milliards 700 millions, à savoir 3.603 millions à l'État, 1.100 millions et plus aux départements et aux communes.

Pendant longtemps on a augmenté sans hésitation et sans mesure nos contributions déjà excessives en disant toujours : il s'agit de si bons emplois ! on donne à ces fonds une destination si judicieuse ! Et puis ce qui était à prévoir est enfin arrivé : les contribuables français plient sous le faix, et la preuve est que, malgré l'habileté supérieure avec laquelle ils sont assis, nos impôts rendent moins qu'on n'en attend : le budget est en déficit. Et c'est dans ces conditions qu'on vient proposer avec une tranquille naïveté d'augmenter encore ce budget, d'accroître la charge des contribuables dans une mesure que nul ne peut indiquer! Il faut insister sur ce côté de la question, parce qu'une certaine École le néglige entièrement ; elle fait allègrement une proposition qui a bon air et ne s'inquiète nullement des conséquences financières et de la charge des contribuables ; tout cela est négligeable à ses yeux.

Veut-on savoir, non par des suppositions, mais par des faits, ce qu'il en coûte de promettre des pensions? Lorsque le gouvernement impérial, tenté par l'argent que contenaient les caisses libres fondées pour assurer des pensions aux fonctionnaires civils (1), versa leur capital dans le Trésor, en déclarant que, pour l'avenir, il se chargeait des pensions, il eut soin d'affirmer au Corps législatif que la charge assumée par l'État serait immédiatement (en 1854) de 23 millions, pour arriver après trente ans à un *maximum* de 29 millions, lequel décrottrait ensuite. Ces calculs étaient faits par les gens les plus compétents, ils étaient appuyés des tableaux les plus exacts; bref, ils étaient certains.

Or, quinze ans après, en 1869, le *maximum* était atteint, puis, au lieu de diminuer, la charge progressait toujours, si bien qu'elle est aujourd'hui de 80 et quelques millions (81.600.000 francs) inscrits au budget de 1902, et déjà on a dû demander des crédits supplémentaires.

Actuellement l'État français paie à ses fonctionnaires retraités, *civils ou militaires*, plus de 240 millions dont moins de 37 sont fournis par des retenues sur les appointements et sur les soldes : les contribuables acquittent le reste.

Ce mécompte dans les prévisions du calcul des pensions de retraites est très fréquent. L'exemple du gouvernement français, très fort assurément, est loin d'être le seul. Même mésaventure est arrivée ou arrive maintenant à nos grandes compagnies de chemins de fer. Elles ont constitué des caisses de retraites en faveur de leur personnel, et elles constatent maintenant que les charges dépassent les prévisions et que ces caisses ne peuvent remplir leur objet.

La première constatation a été faite par notre très regretté collègue Jules Michel, lequel reconnut, en examinant la caisse des retraites de la Compagnie P.-L.-M., que cette caisse, bien qu'alimentée par une retenue de 5 % sur les appointements et des versements faits par la Compagnie et qui s'élevèrent progressivement à 15 %, était en déficit de 94 millions. La Compagnie dut renoncer à promettre des retraites d'un chiffre fixé à l'avance.

On aurait presque tout de suite un pareil mécompte si l'on tentait aujourd'hui de constituer une ou plusieurs caisses de retraites

(1) Elles marchaient avec des retenues sur les traitements librement consenties et des subventions de l'Etat montant en 1853 à 12 millions. Il y avait 23 de ces caisses.

publiques ou privées. Pourquoi? Parce que la loi établissant le régime ne manquerait pas d'ordonner que les capitaux seraient placés d'une certaine façon, notamment en rentes sur l'État ou sur les villes. Mais ces valeurs sont limitées en nombre et une demande qui serait de 4 à 500 millions par an — mettons même de la moitié — en élèverait de suite, et sensiblement, le prix; on n'aurait donc pas les intérêts espérés et les calculs du début se trouveraient faussés immédiatement.

Il est probable toutefois que l'État ferait, ou de suite, ou après peu de temps, ce qu'il a fait pour les retraites de ses fonctionnaires, c'est-à-dire qu'il se chargerait — moyennant l'encaissement des retenues sur les salaires, ou même sans rien toucher — de payer les pensions, et cela au grand détriment des finances publiques et du budget dont il est bien entendu d'ailleurs qu'on ne doit pas avoir le moindre souci.

*
* *

Mais il faut répondre à une objection : c'est l'exemple de l'Allemagne, on l'invoque sans cesse. Pourquoi, puisque l'assurance sur la vieillesse fonctionne si bien en Allemagne et donne de si bons résultats, pourquoi ne pas l'appliquer en France?

Que les partisans de l'idée proposent donc en France l'assurance telle qu'elle se pratique en Allemagne, je les attends là! Des retraites après soixante-dix ans d'âge, si l'on n'est invalide avant, et, dans l'un et l'autre cas, des pensions qui sont en moyenne de moins de 50 centimes par jour, nous verrons quel accueil les électeurs français feront à une proposition pareille.

Et puis on oublie que les Allemands ne sont pas dans la même situation que nous. Ils ont d'abord de moindres charges fiscales. J'ai indiqué (n° du 1er juin) qu'une comparaison exacte entre les deux budgets était impossible, mais voici qui est sensible : nous avons 33 milliards de dette d'État (sans compter celle des départements et des communes) pour lesquels nous payons plus de un milliard d'intérêts; les Allemands ne doivent que 14 milliards. La seule différence des intérêts à payer représente plus que le subside annuel versé par l'État allemand aux caisses de retraites, afin de s'ajouter aux retenues sur les salaires et aux versements des patrons.

De plus, les Allemands sont dans une ère de prospérité et d'ex-

pansion commerciale et industrielle incontestable (1) (on trouvera quelques chiffres à l'appui de ceci dans l'article du 1er juin), et ils peuvent supporter des charges nouvelles, puisque leurs ressources s'accroissent, mais il en est tout autrement de nous; ceux qui citent l'Allemagne ont le grand tort de l'oublier. Nous ne progressons pas, notre commerce et notre industrie ne s'accroissent guère, notre population moins encore, et cependant nos charges fiscales augmentent toujours, elles sont arrivées à l'excès, puisque les contributions ne rendent plus ce qu'on leur demande, et c'est dans cette situation qu'on veut mettre sur nous des charges nouvelles au-dessus de celles que les Allemands supportent du même chef! On veut donc nous mettre dans l'impuissance de soutenir la lutte envers nos rivaux étrangers? On arriverait à ce beau résultat de ruiner notre industrie, et, par suite, de priver de salaire les ouvriers, sous prétexte de leur constituer des rentes!

Il est très contestable que les Allemands aient à se féliciter du principe posé par eux. Actuellement la dépense relativement est faible; on est au début, et la prospérité, malgré quelque fléchissement, suit son essor, mais en sera-t-il toujours ainsi? Avec ce régime ils sont condamnés à prospérer toujours. Si leur prospérité s'arrête, comme les charges s'accroîtront invinciblement, que deviendront-ils? Voilà ce qu'on a le tort de ne pas considérer.

Que ne cite-t-on l'exemple des Anglais qui, après s'être engoués des pensions de retraites obligatoires (c'était avant la guerre du Transvaal), ont prudemment battu en retraite et retiré leurs projets après un examen plus approfondi de la question?

On cite encore la Belgique où, sans avoir établi le régime de l'assurance obligatoire pour la vieillesse, l'Etat dépense chaque année 15 à 18 millions pour majorer les petites pensions de retraites que des particuliers se sont constituées avec leurs efforts. C'est fort bien fait aux Belges, mais ce n'est pas à conseiller chez nous. Le budget belge se solde en excédent et le nôtre en déficit; nous ne pouvons donc imiter ce bon exemple. Notre État à nous emploie chaque année quelques millions à majorer les retraites que se constituent les membres des sociétés de secours mutuels, et c'est tout ce que nous pouvons faire. Souhaitons même, à cause de la situation de nos finances, que ces pensions à majorer ne deviennent pas trop nombreuses,

(1) Je n'oublie pas la crise actuelle, mais qui ne modifie pas au fond le fait lui-même.

* * *

Entre la situation des Allemands et la nôtre, il y a, puisqu'on veut comparer, une grande, une capitale différence qu'on n'a pas fait assez ressortir, qu'on semble même ne pas apercevoir, et sur laquelle il faut insister : nous sommes une démocratie et l'Allemagne est une monarchie et une monarchie très forte. Et quelle est la conséquence de ceci? C'est qu'en Allemagne on a pu faire une législation très critiquable dans son principe, mais pratique dans ses effets et qui s'exécute exactement, c'est-à-dire que le chiffre des pensions est faible et que les pensions d'invalidité sont accordées à ceux qui justifient qu'en effet ils ne peuvent plus travailler. Imagine-t-on par hasard que les choses se passeraient ainsi chez nous? Et que fait-on de la réclame électorale forcément dominante en un pays où le suffrage universel est le fond du système politique?

Le projet présenté par notre gouvernement était de la dernière imprudence comme charge fiscale, ces flatteurs de la foule, qui sont légion dans toutes les démocraties, l'ont de suite déclaré insuffisant. Ce projet prévoyait des pensions de 1 franc par jour au *minimum*, c'est le double au moins des pensions allemandes, on a crié de suite que ce chiffre était misérable, peut-on vivre avec 1 franc? Il faut mettre 2 francs en attendant mieux. Et puis que signifie cet âge de 65 ans exigé pour la retraite? Combien de travailleurs manuels arrivent jusque-là? Il faut mettre un âge moindre; on a demandé successivement 60 ans, puis 55, puis 50, et l'on a vu enfin les ouvriers mineurs menacer d'une grève générale si on ne leur accordait des retraites de 2 francs par jour après 25 ans de travail, c'est-à-dire, comme ils descendent dans la mine à 13 ans, que, même en comptant l'interruption du service militaire, ils seraient rentiers et oisifs à 39 ou 41 ans. Ce ne sont pas les ouvriers évidemment qui ont eu cette idée saugrenue, mais on la leur a soufflée et comme elle est très séduisante, comme ils sont habitués à croire que l'Etat peut tout payer ils sont convaincus qu'elle est possible et se sont mis à la réclamer (1).

(1) Actuellement ils demandent seulement 2 francs par jour après 30 ans de travail et à 50 ans d'âge. Mais outre qu'ils peuvent très bien reprendre leur première proposition, il faudrait nécessairement, si l'on adoptait la seconde, l'étendre aux ouvriers de tous les métiers. On voit le résultat : 730 francs de pension à 50 ans au lieu des 360 francs à 65 ans du projet primitif.

Avec cet abaissement de l'âge d'admission aux pensions on peut croire que le chiffre des pensionnés s'accroîtrait notablement, il n'est question d'ailleurs que d'augmenter le nombre des parties prenantes. Pourquoi n'admettre que les salariés? Les petits artisans, les petits cultivateurs sont aussi intéressants et surtout ils sont aussi électeurs; admettons-les donc parmi les pensionnés.

Et puis il y a les femmes, il y a ces milliers d'ouvrières qui travaillent chez elles, ne sont pas salariées par suite, et sont bien dignes d'intérêt. A la vérité il y a ici une raison d'hésiter, elles ne sont pas électeurs, mais en bonne justice on doit les pensionner aussi et ainsi fera-t-on. Il est vrai que la charge financière devient colossale, invraisemblable, mais qu'importe aux partisans du système? On ajoutera au budget un milliard ou un milliard et demi, « voilà tout (1) ».

A cette cause d'énorme dépense : les pensions de vieillesse, il en faut ajouter une autre plus menaçante encore : les pensions d'invalidité. On sait qu'en Allemagne ces pensions sont sensiblement plus nombreuses que celles de la vieillesse. Mais en Allemagne on pensionne ceux qui justifient de leur invalidité; dans notre démocratie, on réputera invalide (au sujet de la pension) quiconque « pense bien »; quant à ceux qui « pensent mal », on peut croire qu'ils obtiendront difficilement quelque chose.

Nous voyons assez de marques de cette tendance à propos des secours ordinaires donnés par l'administration, et, pour cette question même des pensions, il y en a une preuve assez significative dans un pays qui nous a précédés dans la voie de la démocratie et chez qui nous pouvons prendre d'instructives leçons, les États-Unis d'Amérique. On n'y donne pas de pensions de retraite aux ouvriers, non pas même aux fonctionnaires, mais il y a les pensions de la guerre, et voici ce que l'on en a fait.

Lorsque finit la guerre de Sécession en 1865, les pensions des blessés et des familles des victimes furent réglées à 82 millions. Elles auraient dû décroître d'années en années, elles ont augmenté au contraire et aujourd'hui elles s'élèvent à 750 millions représentant au moins un million de pensions. Seulement il est notoire que ces pensions sont devenues pour les membres du Congrès un moyen commode de rétribuer les services électoraux.

(1) C'est ce qui m'a été répondu textuellement par des électeurs ouvriers à qui je faisais l'objection. Comme ils ne paient pas d'impôts directs, la question de dépenses n'existe pas pour eux.

C'est ce qui arrive invinciblement dans une démocratie, c'est à quoi tout tend et tout aboutit, et c'est ce que ne veulent pas considérer ceux qui, épris de théorie, supposent l'État non tel qu'il est, mais tel qu'ils le voudraient voir. Ils disposent toujours pour l'Icarie et pour la république de Platon, pour un État idéal, ayant tous les mérites et toutes les compétences, c'est-à-dire pour un État tel qu'on n'en a vu nulle part et qui ne ressemble en rien assurément à nos démocraties modernes où l'État est le représentant d'un parti, lequel agit non dans l'intérêt public — auquel il ne songe guère — mais pour enrichir la secte et la maintenir au pouvoir. Il a toujours été très dangereux de faire intervenir l'État dans ses affaires (1) et combien plus aujourd'hui ; c'est pourtant ce que font les partisans de l'assurance obligatoire, sciemment ou inconsciemment.

Personne ne soutiendra sérieusement que les vieillards ou invalides soient en France particulièrement délaissés; trop d'institutions patronales, mutualistes ou charitables attestent le contraire. C'est à les développer qu'on doit tendre et non à les ruiner; or, leur ruine serait le résultat très assuré d'une organisation qui sera toujours quoi qu'on fasse une institution d'État; qui le deviendrait promptement, alors même que par extraordinaire, elle ne le serait pas au début. Est-il donc besoin d'accroître la puissance de l'État, d'ajouter une effrayante surcharge à nos budgets, et d'ouvrir une perspective indéfinie aux appétits des masses dispensées ainsi de tout souci et de toute prévoyance? Les hommes d'œuvre, les partisans de l'initiative privée doivent-ils jamais demander autre chose au législateur que ceci : Ne nous entravez pas, respectez notre liberté?

HUBERT-VALLEROUX.

---

(1) C'est ce qu'exprimait déjà, il y a plus de deux siècles, un écrivain de beaucoup de sens et de profondeur, le fabuliste La Fontaine dans sa fable *le Jardinier et son seigneur.* Ce bonhomme de jardinier fait appel au pouvoir public, représenté par son seigneur, pour obtenir la suppression d'un petit abus : être débarrassé d'un lièvre qui broute son jardin. Le seigneur tue le lièvre, mais

« Lui, ses chiens, ses gens
« Firent plus de dégât, en une heure de temps,
« Que n'en auraient fait en cent ans
« Tous les lièvres de la province. »

LE CONGO BELGE

ET LES RÉCENTS PROGRÈS DE LA COLONISATION (1)

Mesdames et Messieurs,

Il y a quatre ans, à peu près jour pour jour, une foule nombreuse et enthousiaste se pressait sur les quais de la magnifique rade d'Anvers. Elle était accourue de tous les coins de la Belgique, et elle saluait par des acclamations prolongées le départ d'un steamer en partance pour l'Afrique. Sur le pont de l'*Albertville*, — c'était le nom du steamer, — les passagers auxquels s'adressaient ces ovations sympathiques étaient une cinquantaine environ. Il y avait parmi eux des représentants du roi des Belges et de son administration, des délégués de la plupart des gouvernements étrangers, des explorateurs, des missionnaires, des officiers, des ingénieurs; on y rencontrait même quelques dames et de nombreux journalistes. Une pensée commune les avait réunis sur ce navire : ils allaient prendre possession, au nom de la civilisation européenne, d'une des plus gigantesques entreprises qu'ait vues le siècle qui vient de s'écouler; ils allaient inaugurer le chemin de fer du Congo; ils allaient contempler de leurs yeux ce Congo inconnu, jusque-là, de presque tous et, cependant, déjà si admiré par les uns et tant décrié par les autres.

Leur expédition, à laquelle j'eus le bonheur de prendre part, fut un rêve dont la réalisation eût semblé impossible il y a quelques années. Ce fut une marche triomphale à travers les colonies françaises et portugaises de la côte occidentale d'Afrique; ce fut la navigation sur un des plus beaux fleuves du monde, le Congo, dont les bords s'écartent d'abord à l'infini, donnant presque la sensation de l'immensité, puis se resserrent en découvrant à l'œil étonné leur végétation luxuriante, puis enfin, tandis qu'on s'enfonce dans l'intérieur du pays, se dressent en parois abruptes, que couronnent des roches d'aspect farouche et grandiose; ce fut la visite des ports échelonnés sur les deux rives du Congo, cités magnifiques, bien que nées d'hier, surgies des marécages ou accrochées aux flancs des coteaux rocheux; ce fut le parcours à toute vapeur de la région que traverse la ligne du chemin de fer, ces 400 kilomètres qui séparent Matadi du Stanley-Pool, pays hérissé de cols, raviné

(1) Conférence faite au Congrès de la Société d'Économie sociale, dans la séance du 9 juin.

de précipices et de torrents et où les marécages succèdent aux forêts impénétrables; ce fut enfin, à Boma, capitale de l'État, la célébration, par un *Te Deum* solennel, du quatorzième anniversaire de la fondation de l'État Indépendant; et tout cela fut entremêlé de discours, de revues des troupes, de banquets, de réceptions, de feux d'artifices, de concerts indigènes, de danses nègres tout à fait remarquables.

Ce ne fut pas là précisément un voyage d'exploration. Ce que mes compagnons et moi nous avons rapporté de notre séjour au Congo belge se réduit à quelques impressions, à quelques idées maîtresses, qui, pour nous, se dégagèrent irrésistiblement de ce que nous avions vu et entendu.

Lorsque votre secrétaire général me fit le grand honneur de m'inviter à vous entretenir de mon voyage, je songeai tout d'abord à décliner cette offre trop flatteuse; il me semblait, en effet, que le récit d'une expédition qu'une littérature abondante a rendue familière à plus d'un d'entre vous, ne pouvait vous présenter un intérêt suffisant. Un souvenir en décida autrement : je me rappelai qu'une de mes impressions de voyage, — agréable entre toutes, — avait été l'accueil aimable et véritablement cordial qui nous fut offert à Brazzaville, au lendemain de notre arrivée au Stanley-Pool, par nos voisins du Congo français; et cette idée de me retrouver, pour la seconde fois, avec des Français sur le terrain colonial, me décida à venir vous entretenir, ce soir, non pas de mon séjour en Afrique, car ce séjour a été trop court pour me permettre de vous donner sur le Congo des appréciations bien neuves, mais de ce qui a été fait au Congo par les Belges.

Ce que je me propose donc, c'est de rechercher avec vous comment fut réalisée, en dix-huit ans, l'idée qui présida à la fondation de l'État indépendant du Congo. (*Applaudissements.*)

Lorsque le roi Léopold accepta, en 1884, la mission délicate que lui confiait l'Acte de Berlin et qu'il assuma la souveraineté du nouvel État créé par les puissances au centre de l'Afrique, il se proposait un double but, il avait en vue deux objets, dont il avait compris et signalé l'extrême importance, depuis bien des années. Le but du Roi était d'abord d'ouvrir à la Belgique un vaste champ d'activité, de donner à ses habitants, trop resserrés dans leurs frontières, à ses capitaux considérables mais trop peu confiants, à son initiative trop comprimée, des débouchés nouveaux et fruc-

tueux; c'était, d'autre part, de mener une vigoureuse croisade contre l'esclavagisme, cette plaie cruelle et honteuse qui rongeait le centre de l'Afrique, et de faire connaître aux noirs les bienfaits de la civilisation.

Le plan était vaste, les difficultés étaient immenses. Elles provenaient d'abord du pays même où il fallait tenter l'expérience : ce pays dont la civilisation et la mise en valeur nous étaient confiées, nous n'en connaissions rien, sinon que sa superficie égalait soixante-quinze fois celle de la Belgique et cinq fois celle de la France, que son territoire était couvert de forêts impénétrables et habité par des hordes de cannibales, que son climat était meurtrier. Les difficultés provenaient aussi de la Belgique; car, vous ne l'ignorez pas, la Belgique, en 1884, n'avait pas d'expérience colonisatrice; son passé militaire remontait à bien loin et, si l'entreprise royale rencontrait, parmi les Belges, un nombre restreints de champions dévoués et de défenseurs ayant foi dans le succès final, elle se heurtait, par contre, à bien des défiances, à bien des oppositions, et celles-ci étaient parfois le fait de personnes influentes.

Mais ces obstacles n'étaient pas pour arrêter le souverain du nouvel État. Par son initiative, son énergie, sa persévérance intelligente, Léopold II suppléa au manque de concours et à l'indifférence, et il entreprit seul la grande œuvre que l'Acte de Berlin avait confiée à ses soins. Il en fit son œuvre; il consacra au Congo sa fortune personnelle; il s'y donna lui-même tout entier. Seul, il organisa tous les rouages du nouvel État; seul, ou presque seul, il triompha des difficultés d'ordre intérieur et extérieur qu'il rencontra sur son chemin.

Peut-être d'ailleurs, valait-il mieux qu'il restât seul.

Souverain absolu et à titre purement personnel, il sut maintenir la Belgique en dehors des risques que pouvait entraîner une aussi gigantesque entreprise, et il n'appela les Belges que pour les associer aux résultats fructueux de son initiative; il ne mêla en rien la Belgique à l'organisation et au gouvernement du Centre africain, mais il se réserva ces attributions, et, dès l'origine, il fut le maître. Il l'est resté, et ce fut la cause de son succès. Car, vous ne l'ignorez pas, le Congo fut un succès de premier ordre. La meilleure preuve en est, qu'il a rallié, à l'heure actuelle, la sympathie universelle et qu'il compte de chauds admirateurs parmi ceux-là

même qui, jadis, envisageaient l'avenir avec le moins de confiance.

Cette faveur est justifiée. Tout d'abord, les Belges ont retiré du Congo des avantages considérables.

Le Congo ne sera probablement jamais une colonie de peuplement. Le sol y est marécageux et exhale des miasmes morbides ; le climat est, par suite, malsain, la chaleur fort grande, surtout pendant la saison des pluies ; aussi le pays est-il presque inhabitable, pour la plupart des blancs, pendant plus de trois années consécutives. Peut-être arriverons-nous un jour à assécher certaines parties malsaines et à faire ce qui vous a si bien réussi en Algérie, où des régions entières, absolument inhabitables pour les Européens, sont devenues aujourd'hui des centres de colonisation parfaitement sains. Un jour peut-être, lorsque les conditions de la vie se seront améliorées au Congo, lorsque l'hygiène et le confort y seront mieux connus des Belges et plus aisément praticables qu'aujourd'hui, nous réussirons à implanter dans notre colonie une de ces merveilleuses races de créoles, qui ont fait la prospérité des colonies françaises ; et cet espoir n'a rien de chimérique, car si, à première vue, le climat du Congo semble s'opposer à l'introduction des blanches, il est à remarquer que les blanches sont, dès à présent, tout aussi résistantes que les blancs aux inconvénients climatériques que je vous signalais tout à l'heure. J'ai rencontré moi-même quelques femmes blanches établies au Congo avec leurs maris, et presque aucune ne m'a paru avoir souffert du climat ; quant aux « Africains », installés là-bas en ménage, ils se portent mieux, au physique comme au moral. Aussi faut-il espérer que les femmes blanches iront de plus en plus au Congo. Le jour où elles auront définitivement pris pied dans l'Afrique centrale, un pas énorme aura été fait dans la voie de la colonisation : c'est là une des très fortes impressions que j'ai rapportées de mon voyage. Actuellement, de sérieux efforts sont faits pour rendre plus habitables certains postes, centres principaux de l'occupation blanche : c'est un premier pas. Le second pas, beaucoup plus important, consistera à faciliter aux Européens l'accès des hauts plateaux qui avoisinent le lac Tanganika et dont le séjour est extrêmement salubre. Un chemin de fer, dont la construction a été décidée depuis peu, permettra bientôt d'atteindre plus aisément ces contrées : le jour où il sera terminé, la colonisation du Congo sera entrée dans une phase décisive.

Tout cela, c'est l'avenir. Le présent consiste à avoir organisé au Congo une merveilleuse colonie d'exploitation commerciale et industrielle, et cela, en déversant sur les grands marchés du monde, spécialement sur le marché belge, les immenses richesses de l'État Indépendant, et en procurant à l'industrie et au trafic européens des débouchés considérables.

Les richesses du Congo sont d'ordres divers. C'est d'abord l'ivoire, que l'on trouve amassé en des réserves énormes, accumulées depuis des siècles par les chefs indigènes; c'est le caoutchouc, dont les lianes garnissent les forêts vierges qui tapissent presque tout le sol de l'État; ce sont les bois précieux qui remplissent ces mêmes forêts; c'est un sol d'une fertilité merveilleuse, apte à toutes les cultures; c'est une population indigène de 28 millions d'habitants, avantage inappréciable dans un pays où le noir est l'auxiliaire indispensable du blanc; c'est enfin un réseau fluvial qui est le plus beau du monde, après celui de l'Amazone; en effet, le Congo et ses affluents sont répandus dans tout le territoire de l'État et ont un parcours navigable de 16.000 kilomètres : soit donc 32.000 kilomètres de rives bordées de forêts magnifiques, de réserves d'ivoire, de plaines fertiles, naturellement désignées pour l'établissement de plantations et l'installation de postes de l'État.

Encore, ce pays si riche, pourvu par la nature d'un merveilleux outillage, il fallait le mettre en valeur, car le réseau fluvial du Congo présente cet inconvénient grave, unique peut-être en son genre, de n'être pas accessible à la navigation maritime. Un obstacle naturel, une série de trente-deux cataractes, dont la première barre le fleuve à 100 kilomètres environ de son embouchure, sépare le Congo de la mer et rend impossible à toute embarcation l'accès de l'intérieur. L'origine de ces cataractes est aussi ancienne que celle du fleuve lui-même. Autrefois le centre de l'Afrique était occupé par un immense lac intérieur; le lac était contenu à l'Ouest par la chaîne des monts de Cristal, qui longe la côte africaine du Nord au Sud, sur toute sa longueur. Une fissure vint à se produire dans cette barrière naturelle; les eaux se précipitèrent au travers des monts de Cristal et, tandis qu'elles se retiraient peu à peu de l'intérieur, donnant naissance au bassin du Congo, elles formèrent, dans le Bas-Congo, une série de cataractes qui rendent le fleuve innavigable sur une distance de 280 kilomètres à vol d'oiseau, entre Matadi et le Stanley-Pool.

Une voie de communication s'imposait pour rattacher à la mer les 16.000 kilomètres de voies navigables du bassin congolais, et la voie indiquée, c'était un chemin de fer qui fût le prolongement du fleuve, espèce de canal se bornant à suppléer à ce que la nature avait fait imparfaitement, et devenant par sa destination une voie de communication naturelle entre l'Afrique centrale et l'Europe. Ce chemin de fer était assuré par avance du succès, car tout le trafic de l'État Indépendant devrait désormais passer par lui. Stanley, qui, le premier, a traversé le Congo de l'Est à l'Ouest et a parcouru à pied, au prix de mille difficultés, la « route des caravanes », résumait la nécessité du chemin de fer, en disant « que l'État Indépendant ne vaudrait pas une pièce de deux shillings, aussi longtemps qu'on n'y aurait pas établi le chemin de fer des cataractes ». Le roi Léopold le comprit. Dès 1888, les études pour la construction du chemin de fer étaient entamées. En 1890, le premier coup de pioche était donné à Matadi; huit ans plus tard, en mars 1898, la première locomotive arrivait triomphante au Stanley-Pool.

Je ne m'attarderai pas à vous décrire ici les difficultés vraiment extraordinaires qu'il fallut vaincre pendant ces huit années : difficultés naturelles, d'abord, obstacles si considérables que, plus d'une fois, nos ingénieurs eurent des doutes sérieux sur la possibilité d'arriver; paresse invincible des indigènes, que rien, au début, ne pouvait décider à travailler; inaptitude complète des ouvriers, qu'on recrutait à grand'peine au Sénégal, à Sierra-Leone, voire même en Italie et en Chine; effrayante mortalité, qui décima successivement toutes les équipes de travailleurs, depuis les noirs jusqu'aux Italiens et aux coolies chinois; ravages également parmi les ingénieurs et les surveillants blancs; découragement dans tout le personnel inférieur; luttes non moins terribles en Europe, alors que l'œuvre du chemin de fer ne rencontrait chez les financiers que des dédains et que ses organisateurs étaient absolument seuls à avoir la foi. Tandis que je roulais vers le Stanley-Pool, confortablement installé dans une des voitures du train inaugural, franchissant les cols, les ravins, passant les torrents, traversant forêts et marécages, surplombant parfois des précipices effroyables, je me demandais — et en ce moment je ne sais encore — ce qu'il y eut de plus extraordinaire dans cette campagne : la grandeur des difficultés vaincues ou l'intelligence, l'énergie, la persévérance

de ceux qui en ont triomphé. Je n'en finirais pas si je voulais ici rappeler le souvenir de ces hommes, dont chacun peut se dire que, sans lui, peut-être, le chemin de fer n'existerait pas. Qu'il me soit permis seulement de vous citer, à côté du nom du colonel Thys, qui fut la tête et l'âme de l'entreprise, le nom d'un Français, l'ingénieur Espanet, qui fut, pendant quatre ans, directeur en chef des travaux, un de ces hommes modestes et courageux, que la France peut s'honorer de compter parmi ses enfants et auxquels les Belges garderont toujours une profonde reconnaissance. (*Applaudissements.*)

Les résultats du chemin de fer ne se sont pas fait attendre; ils ont été considérables. Ce fut tout d'abord le développement des villes échelonnées sur les rives du bas fleuve : Boma, la capitale, le centre administratif et judiciaire, le ressort qui donne la vie à tous les grands services de l'État; Matadi, la ville industrielle et commerciale de l'avenir, dès aujourd'hui l'entrepôt de toutes les richesses provenant du centre africain et le premier port de la côte occidentale de l'Afrique; Léopoldville, enfin, le grand port intérieur de l'État indépendant, la tête de ligne nécessaire de toutes les communications entre le Congo et l'Europe, et, probablement, la capitale de demain. Le chemin de fer, ce fut l'accès de notre colonie facilité aux explorateurs, aux missionnaires, aux officiers, puisque désormais l'Européen pourrait franchir en vingt heures de railway une distance que Stanley mit cinq mois à parcourir; ce fut le ravitaillement de nos agents rendu possible; ce fut un continent des plus riches ouvert à l'industrie du monde civilisé; ce fut enfin l'essor merveilleux donné à l'organisation et à l'exploitation rationnelles de notre colonie africaine. En effet, depuis l'achèvement du chemin de fer, toutes les parties de l'État Indépendant ont pu être visitées; partout on a envoyé des agents; partout des postes ont été créés, des plantations commencées, des relations nouées avec les indigènes; cinquante embarcations à vapeur circulent aujourd'hui sur le Congo et sur ses affluents; elles portent dans tous les coins du territoire la civilisation et le progrès et elles déchargent les produits de la colonie sur les rives du Stanley-Pool, d'où elles sont expédiées vers l'Europe. Quelques chiffres vous montreront dans quelles proportions l'établissement du chemin de fer a réagi sur les exportations et les importations congolaises. En 1887, le commerce spécial d'exporta-

tion du Congo atteignait, en chiffres ronds, 1.900.000 francs; en 1897, c'est-à-dire un an avant l'achèvement du chemin de fer, ce même commerce spécial atteignait 15 millions de francs; en 1901, il s'élevait à 50.500.000 francs, et, cette même année, le commerce spécial d'exportation et d'importation réunies atteignait 73.590.000 francs.

La Belgique a trouvé dans le Congo d'autres avantages : elle y a envoyé les produits de son industrie et, ici encore, les résultats ont été magnifiques et les progrès constants. Le Congo est devenu un débouché important pour nos armes, pour nos cotonnades, pour notre matériel de construction et de chemins de fer, et cet état de choses ne fera que s'améliorer à mesure que les installations européennes iront en se développant et que les indigènes comprendront mieux les avantages matériels de la civilisation. Le trafic est régi au Congo par le principe de la liberté commerciale. Cependant, ici comme ailleurs, on a vu se vérifier un ancien axiome et « la marchandise a suivi le pavillon » : en 1901, le commerce spécial d'importation du Congo atteignait 23.090.000 francs, et, dans ce chiffre global, la Belgique arrivait avec un total d'exportations de 16.700.000 francs.

Au surplus, que l'on considère la mise en valeur de notre colonie ou les avantages qu'en a retirés l'industrie belge, on voit l'occupation européenne réaliser tous les jours de nouveaux progrès dans le centre africain. Le chemin de fer des cataractes n'a été qu'un premier jalon dans l'outillage du Congo belge. Il n'était pas encore terminé que déjà l'on entamait les travaux d'un autre chemin de fer, destiné à relier Boma à la grande forêt du Mayombé. Trois nouveaux projets de voies ferrées sont à l'étude : le premier est destiné à faciliter les communications dans la région de l'Ubanghi; le second contournera, aux Stanley-Falls, un obstacle analogue aux cataractes du Bas-Congo; le troisième sera un chemin de fer de 1200 kilomètres et permettra de traverser en steamer et en railway toute l'Afrique de l'Ouest à l'Est, comme les Anglais se proposent de la traverser du Nord au Sud. Dans les endroits où une ligne de chemin de fer ne rapporterait pas assez, des routes sont établies; même, dans certaines régions, on a commencé à construire des routes pour automobiles. Le télégraphe est installé dans les postes les plus importants. Enfin, l'État et l'initiative privée se préoccupent de plus en plus d'organiser les plantations d'une manière ration-

nelle. Les plantations, sont l'espoir de l'avenir. Le caoutchouc qui remplit les forêts, l'ivoire accumulé dans les cachettes des rois nègres, ce sont là des richesses immédiatement exploitables, c'est le présent; mais, lorsqu'il n'y aura plus d'ivoire, lorsque les lianes des forêts seront épuisées, alors il nous faudra penser à autre chose, et les plantations, qui, d'ici là, auront poussé, deviendront la meilleure source de bénéfices de notre colonie.

***

Si le Congo est une vaste entreprise, au sens commercial du mot, un immense débouché ouvert à nos industries et à nos capitaux, il est aussi autre chose qu'une affaire : il a été dès les débuts et il est plus que jamais une œuvre, dans tout le sens chrétien attaché à ce mot.

Lorsque le Roi accepta la mission que lui conférait l'Acte de Berlin, il ne se proposait pas seulement d'avantager son pays, mais il s'engageait en outre, je vous l'ai rappelé, à combattre la traite. Ce second objet était, d'ailleurs, connexe au premier, car, pour exploiter le Congo d'une manière rationnelle, une main-d'œuvre nombreuse était nécessaire et il fallait que le noir pût devenir l'auxiliaire du blanc. Pour cela, il fallait pacifier le noir, s'en faire, dans la mesure du possible, un ami ou, tout au moins, un aide.

Ici encore, tout était à faire. Les vingt-huit millions de sujets que l'Europe venait de donner au roi Léopold n'étaient rien moins que de bons ouvriers. Peuplades sauvages et toujours en guerre, les indigènes du Congo n'avaient pas même l'idée de ce que pouvait être le travail; leur occupation habituelle était de s'entretuer, leur principal objectif de dévorer leurs ennemis, excepté, toutefois, lorsqu'ils avaient à combattre l'ennemi commun : le traitant arabe. Chez les Belges, c'était le même manque de confiance, les mêmes hésitations que j'ai signalés plus haut, et c'étaient d'amers reproches à l'adresse de ceux « qui envoyaient là-bas de pauvres officiers se faire tuer inutilement ». Mais, une fois de plus, le roi Léopold, avec cette sûreté de coup d'œil qui est le propre du génie, vit le triomphe qui devait couronner des débuts pénibles; soutenu par une inébranlable confiance dans le succès final, s'armant de cette généreuse audace qui a caractérisé toutes les phases de son entreprise, il se mit à l'œuvre immédiatement. Il eut tôt fait de trouver quelques explorateurs, quelques officiers,

quelques hommes de courage, aventuriers parfois, hommes de cœur toujours; et ces hommes, qui tous s'étaient spontanément offerts au Roi, partirent pour organiser la grande œuvre de la pacification et de la civilisation du Congo.

Des reproches virulents ont été adressés à ces pionniers de l'œuvre congolaise. On a dit que les officiers belges envoyés en Afrique s'étaient comportés, vis-à-vis des indigènes, non pas comme des civilisateurs, mais comme des barbares; on les a accusés d'avoir employé, vis-à-vis des indigènes, des procédés d'intimidation monstrueux, d'avoir allumé chez eux non pas l'amour du blanc, mais la haine de la civilisation; on a été jusqu'à soutenir qu'ils avaient élevé le rapt des femmes au rang d'une institution organisée. Eh bien, Messieurs, ce m'est un devoir et une joie de vous dire ici que ces hommes si violemment attaqués ont été tout simplement des héros et que la Belgique les met au rang de ses plus pures gloires nationales. (*Applaudissements.*)

Sans doute, il y eut, surtout dans les commencements, quelques faits regrettables, mais ces faits n'eurent jamais le caractère de gravité, de permanence et de généralité qu'on leur prêtait; ils furent toujours l'exception. C'est, d'ailleurs, manquer de bonne foi que de reprocher aux initiateurs d'une campagne aussi aventureuse que pleine de dangers de n'avoir pas résisté toujours à des excitations bien naturelles; c'est oublier que les débuts de toute colonisation ont été caractérisés par des abus autrement graves et nombreux, dans la plupart des cas, que ceux qu'on nous reproche; c'est méconnaître, au surplus, le rôle de l'État, qui, non seulement n'eut aucune responsabilité dans les actes qui ont pu être commis par ses agents subalternes, mais qui, au contraire, a tout fait pour réprimer énergiquement les abus. Vous les connaissez, d'ailleurs, aussi bien que moi, ces détracteurs nés de l'État Indépendant, ceux qui, sous prétexte d'humanité, représentent l'État et ses agents comme les bourreaux des indigènes; vous les connaissez, et vous savez que ce qu'ils ont en vue, ce n'est pas de faire régner la justice et l'humanité au Congo, mais bien de supplanter un jour la Belgique, sans doute pour redresser les abus de sa colonie, d'après les procédés mis en vigueur avec tant de succès en Afrique australe! Pour nous Belges, je vous le répète avec une patriotique fierté, les officiers de l'État Indépendant sont des héros, et vous qui avez la gloire de posséder parmi vous un Marchand, vous me

comprendrez si j'ai jugé nécessaire de leur payer ici, en présence des accusations dont ils sont l'objet, un légitime tribut d'admiration. (*Applaudissements.*)

A ceux qui ne voient, dans les pionniers du Congo belge, que des aventuriers sanguinaires, je me permettrai de rappeler cet épisode qui se produisit tout au début de la campagne anti-esclavagiste et qui vous montrera ce que sont nos officiers. Au cours d'une expédition, deux blancs, un capitaine et son sergent, étaient tombés vivants entre les mains des Arabes. Leur sort était décidé : ils étaient condamnés à mourir dans des tourments affreux. Le jour de l'exécution était arrivé; les Arabes firent traverser le fleuve à leurs prisonniers, pour mieux se mettre à l'abri d'un retour offensif des blancs, et on les emmena vers l'endroit où devait avoir lieu l'exécution. L'officier blanc marchait en avant, ayant autour de lui le gros des forces arabes; le sergent suivait à plusieurs centaines de mètres en arrière, encadré seulement de quelques sentinelles. Soudain l'escorte du sergent, qui était encore tout près de la rive du fleuve, s'arrêta : elle venait d'entendre du bruit sur la rive opposée. Le sergent se retourne, il aperçoit une compagnie de soldats de l'État Indépendant, commandée par un officier de la force publique, qui était accourue à son secours. Les fusils des soldats de l'État sont braqués sur les sentinelles arabes, et celles-ci, tenues en respect, laissent leur prisonnier s'avancer seul jusqu'au bord du fleuve; un dialogue s'engage entre l'officier commandant la troupe de l'État et le sergent : « Jetez-vous à la nage, crie l'officier au sergent, nous nous chargeons des sentinelles. » Un silence d'une minute, mais qui parut long d'un siècle, suivit cet appel sauveur. De Bruyne, — c'était le nom du sergent, — était le fils d'un petit fermier flamand; à vingt-cinq ans, il s'était engagé au service de l'État; il était au Congo depuis près de trois ans. La fin de son terme approchait; bientôt, il pourrait revoir ses vieux parents, dont il était sans nouvelles depuis longtemps; il allait rentrer au pays, ce cher pays flamand, dont il avait la nostalgie. Se jeter à la nage, c'était le salut, c'était la vie, c'étaient ses plus chères espérances enfin réalisées; mais le salut, pour lui, c'était l'abandon du compagnon qui était tombé à ses côtés aux mains de l'ennemi; c'était, pour son capitaine, la mort sans un ami, sans un soutien, sans une consolation au moment de l'affre finale; c'était presque

la trahison... Son parti fut pris tout de suite. « Je ne puis laisser mourir seul celui qui est tombé avec moi, dit-il; je préfère rejoindre mon capitaine... » Et toutes les instances furent vaines : d'un pas décidé, comme si ç'eût été la chose la plus naturelle du monde, le petit paysan marcha vers la mort, égalant ou surpassant même, par le sacrifice inutile de sa vie, les plus sublimes traits d'héroïsme que l'histoire propose à notre admiration. (*Applaudissements.*)

Les résultats d'une campagne menée par de tels hommes sont là, d'ailleurs, qui répondent victorieusement aux reproches qui leur ont été adressés. Ce fut tout d'abord la traite énergiquement combattue et, à cette heure, entièrement extirpée des frontières de l'État Indépendant. Ce fut ensuite la formation d'une armée indigène suffisamment nombreuse, bien encadrée d'officiers et de sous-officiers blancs, parfaitement disciplinée. Rappelons ici que les Belges surent utiliser, avec une habileté particulière, les étonnantes dispositions militaires des indigènes. L'esprit belliqueux de ces derniers et leur longue expérience guerrière les rendent singulièrement aptes à la formation militaire dans les camps d'instruction. Encore fallait-t-il prévenir les révoltes que ces soldats, armés de fusils et conscients de leur force, n'auraient pas manqué de tenter contre leurs chefs, le jour où ceux-ci les auraient fait marcher contre des hommes de leur race. Pour empêcher les révoltes, on profita de la diversité des races et de l'antagonisme des tribus, et l'on prit comme règle de ne verser dans un poste de l'État ou de n'envoyer en campagne que des troupes n'ayant pas de points de contact avec la région environnante. Ainsi, on envoie dans les postes du haut fleuve des soldats recrutés dans le Bas-Congo; on expédie au Tanganika des soldats du Kassaï, et au Kassaï des recrues du Tanganika. Les résultats de ce système sont excellents, les révoltes des troupes fort rares. Quant à la discipline, elle est des plus remarquables. A Boma, lors de la revue des troupes qui eut lieu en notre honneur, les délégués étrangers ne pouvaient assez admirer la bonne tenue des soldats congolais et leurs rangs impeccablement observés; et cette admiration se changea en stupéfaction lorsqu'on nous eut dit qu'un quart de ces troupes se composait de recrues âgées de douze à quinze ans et dont la formation n'avait commencé qu'un mois et demi auparavant.

Un autre résultat — et non moins important — de la campagne

antiesclavagiste fut d'avoir établi la paix là où régnait la guerre. La lutte contre les Arabes eut des épisodes sanglants. La conquête du pays ou, plutôt, l'établissement de la domination européenne fut presque partout pacifique. Partout où ils pénétraient, nos agents, officiers ou explorateurs, s'abouchaient avec les chefs noirs et au cours de « palabres » plus ou moins longues, ils concluaient avec eux des traités de paix. L'officier blanc proposait au roitelet noir de le protéger contre le traitant arabe ou contre un voisin toujours hostile, et, en échange, le chef indigène s'engageait à reconnaître la souveraineté des blancs et à leur fournir une certaine contribution en hommes et en produits du pays, ivoire ou caoutchouc. De cette manière, on assurait, d'une part, le recrutement de l'armée indigène, et, d'autre part, on habituait le noir à exploiter les produits du sol, on lui montrait pratiquement la nécessité du travail. En moins de quatre ans, plus de mille traités de paix furent conclus d'après ces bases : c'était l'Afrique conquise et pacifiée, c'était le premier pas vers la civilisation des noirs.

Nous touchons ici à la mission la plus élevée et la plus délicate que les Belges, représentés par leur souverain, aient assumée en adhérant à l'Acte de Berlin, car, si l'œuvre de la civilisation des noirs a une portée considérable, elle est destinée aussi à dépasser toutes les autres par la durée des efforts et l'extraordinaire difficulté de la tâche.

Deux écueils étaient à éviter, deux systèmes opposés, l'un et l'autre également en faveur : d'une part, le système de l'esclavagisme déguisé, qui part de ce principe qu'on ne tirera jamais rien de bon d'un nègre, qu'il faut considérer le noir comme une bête de somme, comme une denrée plus facilement exploitable que les autres; d'autre part, le système de l'assimilation, qui est, d'après la définition qu'en a donnée l'un de vos compatriotes, M. Léopold de Saussure, « la transformation radicale, à échéance plus ou moins éloignée, d'une race inférieure, d'après un plan préconçu et des principes abstraits (1) », et cela en donnant à cette race inférieure les institutions, les mœurs, la langue d'une race plus civilisée. Ces deux systèmes sont également funestes et dangereux.

Le premier entretient chez l'indigène la haine du blanc; son

(1) Léopold de Saussure. *Psychologie de la colonisation française dans ses rapports avec les sociétés indigènes*, p. 104. Paris, 1899.

aboutissement nécessaire, c'est la révolte des noirs, qui se sentent numériquement les plus forts, ou c'est, plus fréquemment encore, la disparition lente de la race indigène, constamment refoulée et opprimée par les blancs. Or, l'indigène est notre auxiliaire indispensable, dans un pays où le blanc ne peut pas se livrer aux rudes travaux manuels. Un système qui aboutit à sa suppression doit donc être repoussé.

Le système de l'assimilation n'est pas plus recommandable. Il envisage dans l'homme, par conséquent dans le nègre, un être raisonnant, partout semblable à lui-même; il ne tient pas compte des facteurs héréditaires sur lesquels la raison n'a pas de prise; en d'autres termes, il nie l'influence mentale de la race et oublie que des siècles de barbarie ont mis le nègre dans un état d'infériorité manifeste. Ce système est séduisant à certains points de vue : il flatte le dogmatisme humanitaire des civilisateurs en chambre, épris d'idéal et de principes théoriques, ignorants des réalités contingentes; il repose, au surplus, sur ce fondement, apparemment sérieux, que les jeunes noirs apprennent avec une facilité étonnante tout ce qu'on leur enseigne, à ce point que leurs dispositions naturelles semblent plus grandes que celles des enfants de race blanche.

En réalité, ce système ne vaut rien. D'abord, la faculté assimilatrice des noirs prend fin lorsque s'arrête leur croissance et, comme leur plein développement physique se produit très tôt, il en résulte que leur développement intellectuel et moral s'arrête à l'âge où les facultés les plus élevées des jeunes Aryens commencent à s'orienter. D'autre part, l'éducation européenne, en soustrayant l'indigène à son milieu, en lui donnant des aspirations, des embryons d'idées totalement différents de ses appétits naturels et de sa mentalité propre, fait naître en lui des goûts qu'il ne pourra jamais satisfaire; elle lui enlève les qualités naturelles, qui, progressivement développées, pourraient un jour le rendre apte à faire ce qu'on attend de lui; bien plus, elle aboutit à lui inculquer les défauts de la race qu'on lui propose en exemple, sans lui donner aucune des qualités de cette race.

La Belgique a fait, il y a quelques années, sur une échelle heureusement très restreinte, l'expérience du système d'assimilation. Un pensionnat du pays flamand a accueilli, pendant trois ou quatre ans, une cinquantaine de négrillons des deux sexes, pris à l'âge le

plus tendre, et a entrepris de leur donner une éducation complète, modelée sur celle que reçoivent chez nous des enfants de la classe moyenne. Au début, les jeunes Congolais étaient réunis aux petits Flamands, hôtes habituels du pensionnat; mais bientôt on dut les en séparer, car, à tout moment, des batailles survenaient entre les élèves blancs et les élèves noirs, et, régulièrement, ceux-ci avaient le dessus, ce qui n'était pas pour plaire aux parents des élèves blancs. Nos petits Congolais furent donc placés dans des bâtiments séparés et reçurent l'enseignement à part; mais les choses ne firent qu'empirer, et, au bout de cinq ans, on avait réussi à créer des petits monstres plus sauvages et plus insupportables que ceux qui n'avaient jamais quitté leur pays (*Rires*); il devint impossible de les garder et on les renvoya au Congo, où nos agents les reçurent fort mal et déclarèrent qu'ils n'avaient jamais eu de serviteurs plus indisciplinés. L'expérience a profité, et, depuis lors, plus aucun Congolais n'a été envoyé en Belgique pour y parfaire son éducation.

L'assimilation a un autre défaut, plus grave encore : elle ne sauvegarde pas le prestige du blanc, qui est notre seule force, dans une colonie où, numériquement, nous sommes inférieurs aux indigènes. Car, qu'est-ce que 2.000 Européens en présence de 28 millions de noirs, si ces Européens ne restent pas, aux yeux des noirs, des êtres absolument supérieurs, infiniment puissants, qu'il faut respecter et craindre? Le jour où le noir découvrira que, par suite de certaines analogies extérieures, il ressemble au blanc, il se croira l'égal du blanc; ce jour-là il se croira aussi le plus fort; et cela il faut l'empêcher à tout prix, sous peine de n'être bientôt plus rien.

Le choix d'un troisième système s'imposait donc au Congo : les Belges en eurent, dès les débuts, l'intuition très nette. Ils comprirent qu'il fallait tenir compte de l'état social inférieur des noirs et adapter à leur sauvagerie native une civilisation extensive, procédant par étapes très lentes. Tout d'abord, on fit une distinction entre le nègre adulte et le négrillon en bas âge. On comprit que ce serait peine perdue d'essayer de transformer la mentalité et la moralité de l'adulte et l'on s'efforça de lui mettre sous les yeux les avantages matériels et immédiatement tangibles de la civilisation; on s'efforça de l'arracher à sa situation misérable en faisant de lui un bon ouvrier.

Jusqu'à l'arrivée des Belges, les Congolais vivaient presque exclusivement de pillage. Toujours en guerre avec leurs voisins et jamais sûrs du lendemain, ils n'avaient pas l'instinct de la conservation; ils ne concevaient même pas qu'on pût ensemencer un champ, construire une habitation durable, faire une plantation, car à quoi bon se donner ces peines, alors qu'un ennemi les guettait et n'aurait pas manqué de leur prendre le fruit de leurs efforts. Dès lors, n'ayant rien à conserver, les noirs ne travaillaient pas. Les Belges leur apportèrent la paix et ainsi leur donnèrent une raison de travailler. Je vous ai montré comment on procéda avec les chefs indigènes et comment, en échange de la protection qu'on leur assurait, on obtint le travail de leurs hommes. De plus, on promit une rétribution supplémentaire à tous ceux qui remettraient aux blancs une contribution en nature plus forte que la quantité imposée. Les agents des sociétés congolaises s'adressèrent également aux noirs, pour la cueillette du caoutchouc et pour la coupe du bois. Dans le Bas-Congo, avant l'établissement du chemin de fer, on engagea les noirs comme porteurs de charges; ailleurs on les utilisa pour diriger les pirogues. On forma, parmi les soldats indigènes, des équipes de bons ouvriers, et grâce à leur contact avec les autres noirs, grâce aussi à l'exemple des Sénégalais qui prirent part aux travaux du chemin de fer, on répandit partout cette idée qu'il pouvait y avoir quelque intérêt à travailler. L'indigène comprit que, par le travail de ses mains, il pouvait améliorer son sort, acquérir des vêtements, une habitation confortable et jusqu'à ces verroteries, dont il aime à orner sa poitrine et ses bras d'ébène. Il devient planteur, coupeur de bois, scieur de long, terrassier, briquetier, constructeur de maisons, voire même mécanicien et ouvrier de chemin de fer. Fait remarquable, tandis que pour le chemin de fer des cataractes, on ne réussissait pas, au début, à trouver un ouvrier indigène, on dut, quelques années plus tard, lors de la construction du chemin de fer du Mayombé, refuser des indigènes, tant ceux-ci se présentaient en grand nombre.

Il ne serait pas exact de prétendre que les Congolais travaillent très volontiers. La plupart le font sans enthousiasme, quelques-uns même sous l'empire d'une crainte salutaire; mais le plus grand nombre travaillent parce qu'ils y voient un avantage, et c'est là un immense progrès. Cependant, dès à présent un certain nombre

d'Européens ont réussi à se faire aimer de leurs ouvriers. Ils ont compris que la douceur, jointe à la fermeté, est le vrai moyen de soumettre les noirs. L'ingénieur Espanet, dont je vous ai tout à l'heure rappelé le souvenir, fut l'un des premiers à saisir l'importance d'un pareil système, lorsqu'il eut sous ses ordres les ouvriers du chemin de fer. Sévère mais très juste, nul ne fut plus aimé que lui des Sénégalais et des indigènes recrutés pour les travaux de la ligne. Je fus témoin des ovations enthousiastes dont il fut l'objet de leur part, après deux années d'absence, lorsqu'il se mêla à leurs groupes, en arrivant à Matadi.

Des résultats plus complets ont été obtenus parmi les nègres pris enfants, grâce à l'initiative de l'État et surtout grâce aux généreux efforts des missionnaires.

Un mot d'abord des colonies scolaires organisées, par les soins de l'État, dans quelques centres principaux. Ce sont des asiles dans lesquels on envoie les enfants indigènes abandonnés, orphelins ou arrachés aux Arabes. Le but de ces colonies est de donner à ces enfants une instruction religieuse, puis, suivant les aptitudes de chacun, un enseignement intellectuel, militaire ou professionnel. L'enseignement est donné entièrement par des missionnaires, auxquels l'État confie également la direction de l'école. Seul l'exercice militaire est donné par un sous-officier de la force publique, placé sous les ordres des Pères. La colonie comprend généralement deux divisions : dans la première on place les élèves dont la destination future est déjà réglée et qui recevront l'instruction militaire, classique ou professionnelle; la seconde division est composée des élèves moins avancés, moins connus ou plus bornés; on y incorpore les nouvelles recrues. Après un séjour qui varie de trois à six ans, d'après les aptitudes, on classe les enfants en plusieurs catégories : la colonie fait poursuivre à quelques-uns, les plus intelligents, leurs études dans une mission, qui en fera des ouvriers spécialisés, de futurs chefs de gare, des mécaniciens, des chauffeurs; d'autres fournissent des artisans ou des employés aux stations de l'État; d'autres enfin, les plus nombreux, sont dirigés sur les camps d'instruction et versés ensuite dans les compagnies de la force publique. Les plus capables d'entre ces derniers sont assurés d'un grade dans l'armée indigène, et commanderont en qualité de caporaux, aux simples soldats.

Est-il besoin de vous dire qu'à côté et au-dessus de l'action civi-

lisatrice de l'État, le dévouement des missionnaires catholiques a été infiniment précieux à l'œuvre congolaise? Si nos officiers ont réalisé la conquête du Congo, nos missionnaires ont été les véritables pionniers de la civilisation chrétienne parmi les noirs. Soldats, eux aussi, mais soldats pacifiques, conquérants d'âmes et non de gloire, explorateurs que rien n'arrête, ni la maladie, ni la fatigue, ni le danger, leur armée croît sans cesse, et la mort qui parfois éclaircit leurs rangs, le martyre dont plusieurs ont déjà payé leur zèle, ne réussissent qu'à grossir leur nombre et à stimuler leurs efforts. (*Applaudissements.*)

Ils sont aujourd'hui près de 250; et le premier, parti en 1887, c'était un Français. Depuis lors, la Belgique a pris sur elle de confier à ses enfants seulement l'évangélisation du centre africain et, à cette heure, il n'y a plus au Congo que des missionnaires belges. Parmi eux, on ne compte pas moins de 75 religieuses, dont une vingtaine de sœurs de charité, et ces admirables femmes, qui toutes mériteraient de porter le nom de sœurs de charité, secondent merveilleusement les missions dirigées par les Pères.

Il n'est pas sans intérêt de comparer ici les procédés civilisateurs des missions protestantes et des missions catholiques, car vous n'ignorez pas qu'il y a des missions protestantes au Congo, tout comme il y en a de catholiques, et même celles-là sont les plus nombreuses. Les missionnaires protestants, très largement rétribués par l'Angleterre et par l'Amérique, partent de ce principe que le meilleur moyen de civiliser l'indigène est de lui faire voir la civilisation européenne. Leur première préoccupation est donc de se créer, au Congo, une installation éminemment confortable. (*Rires.*) Ils y transportent leur intérieur familial, leur home au grand complet et, par conséquent, aussi leurs femmes et leurs enfants. Dans leurs cottages, parfaitement aménagés au point de vue de l'hygiène, construits et meublés avec une recherche qui plaît à l'œil, ils mènent une vie agréable et facile, la vie d'un riche Anglais à la campagne, et ils disent à l'indigène : « Regardez et faites comme nous. » (*Rires.*)

Les missionnaires catholiques procèdent tout autrement. Ils n'ont guère le temps de songer à l'hygiène; ils ne bâtissent pas de cottages élégants : ils sont trop souvent, pour cela, par voies et par chemins, et, s'ils construisent, ce sont des églises, des écoles, des orphelinats. L'évangélisation des noirs, — inutile de vous le

dire, — est le point de mire de leurs efforts, la raison d'être de leur séjour en Afrique, et ils s'y dévouent avec un zèle infatigable : convertir les indigènes accessibles à leur prédication, enseigner aux autres la douceur et se faire aimer d'eux, recueillir des enfants en bas âge, leur donner quelques principes d'instruction, en former tout doucement des chrétiens, puis lorsqu'ils sont aptes à entrer dans la vie, les marier et les répartir dans des petites communautés de néophytes, tel est le but poursuivi par nos missionnaires avec un succès toujours croissant.

Mais ce n'est pas tout : dans les missions congolaises on s'attache aussi à former des hommes. Ici encore les procédés suivis varient d'après les missions. Certains de nos missionnaires partent de ce principe qu'il ne faut jamais abandonner l'indigène à lui-même, mais le maintenir dans un état d'étroite dépendance. Après lui avoir appris un métier qui lui permettra de vivre, on l'installe dans une habitation située à proximité de la mission ; là, il travaillera sous la surveillance des missionnaires, il élèvera ses enfants en recourant à leur direction et il ne fera jamais rien sans avoir pris l'avis des Pères : il cultivera leurs champs et leurs plantations, il construira des maisons là où on lui dira d'en construire ; il se conduira bien, mais il restera, à peu de chose près, ce qu'il était auparavant, un être sans initiative. Tout autre est la méthode suivie par les Jésuites. Ceux-ci s'attachent avant tout à éveiller dans leurs élèves noirs le sens de la responsabilité et à développer par tous les moyens leur initiative. La formation du nègre doit consister, d'après eux, non pas seulement dans la connaissance de la religion et des préceptes de la morale, mais encore dans l'apprentissage d'un métier qui lui permettra, à la sortie de l'école ou de l'orphelinat, de devenir quelque chose par lui-même et de faire tout seul son chemin dans la vie. Les Jésuites en feront donc un ouvrier agricole ou constructeur, un terrassier, un mécanicien, un comptable ; sa formation achevée, ils l'établiront, avec quelques autres néophytes, dans un village chrétien, et désormais ils ne s'occuperont plus de lui que d'une manière indirecte. On ne le surveillera pas, on ne lui demandera pas compte de ses actes, mais on lui montrera qu'on est toujours prêt à lui rendre service, on répondra à son premier appel, on lui donnera de temps à autre un conseil. Les résultats obtenus ainsi sont infiniment supérieurs à ceux qu'a donnés l'autre système. Le nombre

de ces petites communautés chrétiennes indépendantes se multiplie; toutes grandissent et sont florissantes, et il n'est plus douteux aujourd'hui que dans cette voie nous réussirons un jour à faire participer largement les indigènes aux bienfaits de la foi et de la civilisation.

Voilà, Mesdames et Messieurs, un très superficiel et incomplet exposé de ce qui a été fait par les Belges au Congo depuis 1884. Ce que j'ai voulu, en vous faisant cet exposé, ce n'était pas vous apprendre sur le Congo belge grand'chose de neuf : vous en connaissez probablement plus que je ne vous en ai dit, et, d'ailleurs, je n'avais pas de titres spéciaux pour vous parler du Congo à un point de vue original. Ce que j'avais en vue, c'était dans la mesure de mes forces, d'intéresser une assemblée de Français au récent développement d'une colonie dont la France a suivi avec sollicitude les étonnants progrès.

La France a un intérêt naturel à voir se développer le Congo belge. Elle-même possède en Afrique un vaste empire colonial, tout voisin du nôtre et non moins riche. Elle entretient dans cette colonie une armée excellente ; elle y a envoyé des missionnaires, dont j'ai pu apprécier la haute valeur; elle y a, à son service, des explorateurs de premier ordre; enfin, tout récemment, la colonie a commencé d'être mise en exploitation par quelques hommes d'initiative. L'avenir du Congo français paraît donc assuré, et vous permettrez à un admirateur convaincu du Congo belge de vous souhaiter cet avenir magnifique et glorieux. (*Applaudissements.*)

Toutefois, laissez-moi insister sur ce point : le développement de votre colonie sera d'autant plus rapide et les progrès espérés pourront être d'autant plus considérables que l'outillage et la mise en valeur du Congo belge continueront à se perfectionner. Ces deux colonies, que l'on pourrait appeler des colonies sœurs, ont un intérêt presque égal à se soutenir et à se sentir stimulées, appuyées au besoin par une voisine puissante, et si la France a témoigné au Congo belge, lorsqu'il était à ses débuts, une sollicitude que nous aimons à reconnaître, les Belges, d'autre part, ont rendu et rendent encore à leur voisine d'Afrique des services très appréciables. Mais l'intérêt de la France n'est pas subordonné, je me hâte de le reconnaître, à l'utilité qu'elle peut retirer de notre prospérité. La France s'intéresse depuis toujours à tout ce qui est grand et généreux, et, à ce titre, elle n'a jamais cessé d'encourager le noble effort tenté en

Afrique par les Belges. C'est ce qui m'autorise à vous dire, à la fin de cette causerie, la patriotique fierté que j'éprouve en jetant un coup d'œil d'ensemble sur notre œuvre congolaise : un immense empire colonial pacifié et ouvert à l'Europe, la civilisation chrétienne installée au cœur de l'Afrique et y faisant chaque jour de nouveaux et magnifiques progrès, tout cela c'est l'œuvre de dix-huit années d'efforts ; c'est l'œuvre d'un petit peuple sans expérience coloniale, sans passé militaire, n'ayant pour lui que son initiative, sa volonté, sa persévérance. Messieurs, je crois pouvoir affirmer ici que le peuple qui a fait ces choses, est un grand peuple. (*Bravos.*)

Et le roi qui a eu cette magnifique conception d'ouvrir à son peuple le continent africain, est un grand roi et mérite l'admiration de tous (*Applaudissements*), car ce fut lui qui inventa le Congo, lui qui assura l'éclatant succès de la plus vaste entreprise de civilisation dont le monde moderne ait été le témoin. Son secret, je vous l'ai indiqué plus haut : Léopold II fut seul ; il comprit que, dans un pays où la foi coloniale n'est pas universelle, la forme véritable du gouvernement colonial, c'est le gouvernement d'un seul homme. Il fut donc l'âme du Congo belge : il fut et il est encore le ressort unique qui assure, dans tous les domaines de l'État, le développement normal et progressif de notre empire colonial, et il put, après quelques années d'incessant labeur, offrir à la Belgique une colonie fortement organisée ; il put ouvrir à l'Europe entière un champ merveilleux d'activité. Ces jours derniers, la Belgique a affirmé d'une manière éclatante l'attachement qu'elle porte à ses institutions nationales ; en flétrissant énergiquement les ennemis de l'ordre social et de la dynastie, elle a prouvé sa confiance dans le parti qui, depuis dix-huit ans, guide ses destinées et qui a présidé à la fondation et au développement du Congo ; ainsi elle a montré d'une manière indirecte, mais non équivoque, sa confiance et sa reconnaissance envers le Roi, initiateur de l'œuvre congolaise. Permettez-moi de joindre à cette reconnaissance manifestée dans le silence du scrutin, l'hommage public de mon admiration ; car l'homme qui a réalisé une si grande œuvre occupe, dès à présent, une place dans l'histoire, et cette place, on sent qu'elle ne fera que grandir avec le recul des années et des siècles. (*Longue salve d'applaudissements*) (1).

Pierre VERHAEGEN.

(1) Sténographié par Gustave Duployé, 36, rue de Rivoli.

L'ENQUÊTE

COMME PRÉFACE DE L'ACTION (1)

Messieurs, votre bureau m'a fait le très grand honneur de me demander — et vous a imposé le très grand ennui de subir — un court entretien sur la méthode des enquêtes.

Un entretien sur l'enquête, c'est le lever de rideau obligatoire d'un congrès sur l'action sociale. L'enquête est la préface de l'action.

Qu'est-ce, en effet, que l'enquête?

C'est un ensemble de procédés pour relever les faits vivants, au moment où ils se vivent. C'est l'art du photographe économique et social, symétrique de l'art du chartiste qui exécute une besogne analogue pour le passé. Cet art implique une critique déliée, afin d'éviter les points de vue où le sujet n'apparaît pas sous son véritable jour, et une habileté de main éprouvée, afin d'écarter les idées préconçues, — tout en donnant néanmoins le relief aux traits dominants. — Il a pour but de substituer la notion purement exacte aux phrases apprises, aux descriptions conventionnelles, aux statistiques traditionnelles, aux choses mortes, ou mieux aux représentations déformées des choses.

Tout homme « pratique » est un enquêteur inconscient, mais minutieux, sur une surface restreinte, — sa spécialité. C'est une banalité aujourd'hui que la supériorité de l'homme pratique et l'on a même une tendance à fausser cette vérité, à force de s'en servir (nous verrons pourquoi). L'officier qui a vu le feu est réputé supérieur au professeur de stratégie; le procédurier est préféré au juriste théorique; « le contremaître sait, l'ingénieur répète », d'après quelques-uns. Pourquoi? A cause de la formation empirique qu'ils doivent aux réalités de leur spécialité propre. Ils ont enquêté par le contact! Mais voyez combien cette enquête « inconsciente », inorganique, est étroite. Sortez-les des quelques mètres carrés de leur petite zone, ces hommes pratiques, en changeant de terrain, semblent aussi déracinés que les intellectuels purs, qui n'ont connu

(1) Communication faite au XXI[e] congrès de la Société d'économie sociale, dans la séance du 8 juin 1902. V. dans *la Réforme sociale* du 1[er] juillet, p. 55, le résumé des observations qui ont suivi la lecture de ce mémoire.

que le contact des livres — ces clichés pris à travers la pensée d'un autre. Dépouillés de leurs habitudes, désorientés par l'absence de leur routine quotidienne, ils font éclater leur inexpérience, nulle part plus nettement qu'en politique, à moins de génie personnel. Cependant, on était tenté de dire d'eux, comme le personnage d'Augier : « Ils ont bien mené leur barque, on peut les mettre au gouvernail. » — On avait oublié la réplique : « Prenez garde ; une barque n'est pas un vaisseau. »

Donc, l'enquête est une nécessité, même pour les hommes pratiques, parce qu'ils ne sont pratiques que sur un point ; parce qu'un nombre infini de zones (toutes sauf une) nous échappent à tous, en cette complication de la vie moderne.

Transportez-vous le plus possible hors de votre milieu. Vivez dans l'état d'esprit de ceux que vous avez à conduire, à instruire. De grands inspirés en ont eu le sentiment. Pierre le Grand se déguisa parmi les charpentiers. Saint François d'Assise échangea les élégances de la vie joyeuse de son temps contre les haillons des pauvres, avant de se proclamer le Chevalier de Dame Pauvreté. Les étudiants nihilistes se firent « peuple » dans une pensée identique. Ce sont là des enquêteurs de marque. Les hommes d'État gagneraient quelque chose à déjeuner de temps à autre avec des collectivistes, sauf à souper avec un représentant de l'aristocratie authentique, après avoir visité dans la journée la série des milieux intermédiaires. Quoi qu'il en soit, le principe de l'enquête paraît assez solide aujourd'hui, mais une difficulté se présente.

Elle a été formulée au sujet d'un livre que nous vous demandons pardon de citer, mais dont il faut bien parler cependant, puisqu'il contient le développement des théories précédentes : *Les Enquêtes, pratique et théorie*, où nous avons indiqué les procédés et les exemples d'enquêtes ouvrières, agraires, coloniales, financières. L'auteur de l'objection est un écrivain fort distingué, attaché à l'un de ces rouages nouveaux qui ont pour but l'enquête sociale, et, chose ironique, la thèse consiste à affirmer que l'observation est affaire d'instinct, qu'on voit ou qu'on ne voit pas, tout simplement, et que l'enquête considérée comme art, à plus forte raison comme science, n'existe pas.

Malheureusement pour l'arrêt, il se trouve que tout homme, obligé de « voir » par profession, finit par voir mieux, plus clair,

plus vite, par trouver des procédés, des tours de main. Les Mémoires des chefs de la Sûreté notent à chaque page la progression. Le laboratoire de M. Bertillon, le mécanisme de son anthropométrie, en est la matérialisation la plus évidente. Le Play (et nul instinct ne peut se dire supérieur au sien) n'a trouvé que par tâtonnements le microscope social par excellence, le cadre de la monographie de famille, qui, par l'agencement de ses rouages, provoquera l'admiration éternelle des ouvriers de l'observation. Nous ne voudrions pas rappeler un fait personnel, après un aussi illustre exemple, mais l'enchaînement par lequel nos différents cadres sont sortis l'un de l'autre : monographie d'atelier après monographie de famille, monographie de métier, monographie de marché, monographie d'organisation d'intérêt général, qu'est-ce, sinon la répétition de ce qui s'est toujours passé en toute vie d'ouvrier : l'art, le métier se perfectionnant dans la même main, dans le même cerveau? Mais cette coordination se démontre encore mieux dans la transmission d'un cerveau à l'autre. Le *Petit Manuel des trucs* (ne vous effrayez pas du mot) est réclamé avec avidité par le nouveau venu qui s'économise ainsi les tâtonnements de son prédécesseur. L'enseignement de l'enquête impossible ! mais, Messieurs, comment s'expliquer que, depuis treize années, nous ayons groupé des « jeunes » autour de cet enseignement? Comment expliquer qu'en 1893, au moment de la création du service de la Petite Industrie à l'Office du travail, il se soit trouvé, autour de nous, des enquêteurs arrivés en quelques mois à la perfection qu'ils auraient vainement demandée à dix années d'instinct pur? Tous les arts s'enseignent. L'enquête s'enseigne. Dites à un auditeur au Conseil d'État, à un jeune inspecteur des Finances : « Allez relever tel ordre de faits. » — « Comment m'y prendre? » — répondra-t-il au moins à lui-même. Cet aveu proclame en même temps la nécessité et la possibilité évidente de la coordination de nos procédés.

Nous allons ne reculer devant aucune insistance de démonstration.

Vous voulez *agir*. Pour agir, vous avez un terrain à connaître. Pour agir, vous avez des lignes de conduite à établir. Qui vous relèvera le terrain ? Qui vous « critiquera » les lignes de conduite? L'Enquête.

Quand nous disons l'Enquête, nous voulons parler de la nôtre.

Ce n'est pas qu'elle ne puisse être conçue d'une façon différente et supérieure. Nous en sommes convaincus et nous n'éprouvons nul fétichisme en faveur de notre procédé habituel, mais nous avons un outil qui compte treize années d'usage. Il vaut ce qu'il vaut. On peut le recommander, parce qu'il a servi.

Donc, vous avez été frappés de ce fait que les masses rurales ont été entraînées par une poussée irrésistible de ce que Le Play a appelé « l'esprit de nouveauté ». — Vous reconnaissez que nous n'écartons pas les préoccupations irritantes. — Dans une circonscription donnée, où cependant il est aisé de constater le maintien des formes catholiques, du respect extérieur de la propriété, des liens de famille, les théories contraires aux croyances nationales, les menaces contre les grands propriétaires, la glorification des émancipations hâtives et des désordres moraux, ont triomphé en la personne d'un candidat, qui offrait à la fois aux timides le prestige de l'appui gouvernemental, et aux trop pressés la perspective des satisfactions révolutionnaires. Les bruits les plus fantaisisies, la peur de l'Ancien Régime, le spectre noir, la terreur de la guerre soi-disant imminente, ont eu raison des velléités d'opposition qui, au premier moment, s'étaient fait jour. Il y a eu défaite, défaite complète pour les idées qui sont les vôtres, si bien qu'un grand découragement a saisi plusieurs, proportionné au grand effort des derniers mois et que l'on éprouve la tentation de tout quitter, de tout laisser aller à vau-l'eau, au gré des passions et des hasards.

Examinons, Messieurs, votre plan de campagne. Tout d'abord avez-vous étudié la géographie? ainsi qu'on le disait jadis après une défaite bien autrement désastreuse, puisqu'il s'agissait des ennemis du dehors. Votre carte « politique », l'avez-vous étudiée? Est-ce que vous avez réellement pris contact avec ces hommes que vous avez abordés peut-être pour la première fois huit jours avant d'avoir à les persuader. Quelles sont leurs pensées? Quelles formes prennent en leur esprit les pensées exprimées devant eux? Quels sont leurs désirs? leurs besoins? Où se trouvent parmi eux les points d'influence : les coteries, les amitiés, les associations, les « autorités » ? C'est la monographie d'une circonscription électorale qui se dessine — une monographie de *pays rural* dont vous trouverez le plan aux pages 124 et suivantes du livre, avec tous ses compartiments. — Vous pouvez vous mettre à la tâche; les

treize alinéas du questionnaire sont tout prêts et vous attendent.

Mais ce n'est pas tout, et ici le principe supérieur de la méthode va apparaître. A cette monographie de pays rédigée dans une préoccupation un peu spéciale — celle de l'insuccès — opposez un vis-à-vis : la monographie de pays où il y a eu triomphe, ou plutôt une monographie double : 1° celle de la zone où le succès s'est maintenu presque tout seul, comme ces cantons du Haut-Forez que vous retrouverez dans *les Ouvriers des deux mondes*, et où certaines communes n'ont donné hier encore qu'une seule voix au candidat hostile à la tradition; 2° celle de la zone reconquise — telle fraction du territoire belge, par exemple — avec son entre-croisement compliqué d'associations, de syndicats, de comités, de mutualités, etc. Dès lors, vous possédez votre terrain par ces trois exemples : défaite, succès maintenu et victoire regagnée.

Maintenant, la géographie est achevée; la stratégie commence. La stratégie, c'est l'adaptation des procédés qui ont réussi. L'œuvre d'adaptation fait intervenir une question, toujours la même : tel système a été efficace ailleurs; peut-il être transplanté? Oui? ou non? Tel est le problème.

La méthode de l'*identité des contraires*, autrement dit le rapprochement des éléments communs aux phénomènes extrêmes de même ordre afin d'en induire la cause, vous apportera, pour le résoudre, une force de divination exceptionnelle. Mais toutes les difficultés de détails seront dominées par ces deux constatations que l'on peut formuler en axiomes :

1° Il faut établir l'entente sur des points indifférents (intérêts matériels), si l'on veut la reconstituer sur les points où il y a lutte.

2° Le rapprochement direct entre la haute classe et les classes inférieures ne peut, en France, se passer des classes intermédiaires ou moyennes. En celles-ci repose la force de propagande, et, par suite, la véritable source de l'opinion. A Paris, où ces classes moyennes (les petits commerces) ont subi le contre-coup de diverses crises, grands magasins, coopératives, etc., elles se sont jetées dans un mouvement de protestation qui prend tour à tour le nom de boulangisme ou de nationalisme. En province, et notamment dans les milieux ruraux, où les besoins des paysans se transforment, et où, par suite, le nombre des petits patentables augmente, ces mêmes classes sont attachées à l'ordre nouveau. « Les classes moyennes ont fondé la République, disait devant nous un

chef socialiste (il voulait parler de la République radicale), ce sont elles qui la renverseront. »

Ainsi, par un même mode de critique et de triage, il est possible d'écarter les hypothèses hasardées et de se rapprocher du choix d'action le moins mauvais, quand il faut renoncer au choix d'action le meilleur.

Voilà, Messieurs, ce que peut vous fournir l'enquête, cette enquête toute faite, toute prête, accessible aux jeunes, aux inhabitués, réduite en manuel (le manuel qui ne supplée pas à l'instinct, mais qui le développe étrangement). Vous apprenez à voir vite votre terrain. Vous découvrez les lignes suivant lesquelles vous devez marcher sur ce terrain, terrain de glace, terrain de sable, terrain de boue. L'enquête n'est pas évidemment à elle seule la science ni la politique, mais elle les constitue l'une et l'autre; elle est tout bonnement le moyen artificiel d'acquérir plus rapidement cette qualité que rien ne remplace : l'expérience, d'autant plus solide qu'elle est plus agrandie et plus coordonnée.

La préface de l'action est finie, Messieurs; à vous d'agir.

Pierre DU MAROUSSEM.

SAINT-GENEST

La Réforme sociale ne veut pas laisser disparaître, sans lui dire un adieu ému, un écrivain de grand cœur et de talent renommé, qui fut un des vaillants de la première heure. Longtemps, dans le *Figaro* d'autrefois, il resta au rang d'honneur, le plus applaudi, le plus suivi de ceux qui combattaient alors pour le relèvement de la France, avec une si franche générosité et des espérances, hélas! trop confiantes. Et dire qu'on le trouvait alors pessimiste! Mme Bucheron, née Pauline de Lapparent, fut toujours, pour ce fils qui l'adorait, une inspiratrice dont l'âme vibrante passait dans ce qu'il écrivait (V. la *Réf. soc.*, 15 juillet 1882). Quand il la perdit, il resta comme écrasé et ne reprit plus tard la plume qu'à de longs intervalles. Atteint lui-même par une pénible maladie, il a vieilli, ressentant plus que personne les douleurs de la patrie et les tristesses des espoirs déçus, mais sachant regarder par delà, vers les choses éternelles. A toute heure et à maintes reprises, Saint-Genest a rendu hommage à Le Play, servi les Unions de la paix sociale et soutenu notre Revue. C'est pour nous un pieux devoir de gratitude et d'amitié de saluer une fois encore cette tombe fermée d'hier.

A. D.

LA

JEUNESSE UNIVERSITAIRE AMÉRICAINE (1)

Mgr Spalding, l'éminent prélat américain, dans les discours qui ont été réunis sous le titre *Opportunité* — et, en particulier, dans le chapitre qu'il intitule « Mission vitale de l'Université » (2) — insiste sur ce point que : « Le but essentiel de l'éducation est de former des hommes, non des savants... Ceux-là manquent donc le but de l'éducation qui, au lieu de cultiver et de développer ce qui constitue la valeur propre de l'homme, s'appliquent principalement à multiplier les connaissances sur une foule de choses qui n'ont que de lointains rapports avec la vie humaine. » Ainsi, l'évêque de Péoria voulait-il montrer la place nécessaire que doivent occuper, dans la formation de l'enfant et du jeune homme, la morale et la religion. Et c'est dans cet esprit qu'il inaugurait en 1899, à Washington, le collège de Holy Cross.

Les Universités américaines répondent-elles aux souhaits de Mgr Spalding? Il le semble.

Et, d'abord, aux États-Unis c'est l'initiative privée qui élève et dote ces immenses et luxueux établissements, extraordinaires, pour nous, de confort et d'étendue. Dans le détail, ensuite, on va de surprise en surprise, lorsque l'on considère les programmes pratiques et souples, les associations pieuses ou philanthropiques, les exercices en plein air très en honneur, la morale partout respectée, jusque dans les collèges mixtes et la coéducation.

Des échos plus ou moins lointains nous ont révélé quelques traits de cette vie de l'étudiant américain; par ce qui se passe outre-Manche, nous présumons aussi comment s'écoule au Nouveau Monde une année scolaire. Mais les particularités de la vie universitaire transatlantique ne peuvent bien ressortir que par un examen méthodique des questions les plus importantes. Ce sont ces points que nous voudrions éclaircir, en montrant le *college-*

(1) Rapport présenté au XXIe Congrès de la Société d'économie sociale, dans une séance du 11 juin 1902. V. la discussion ci-dessus, p. 80.

(2) *Opportunité*, par Mgr Spalding, évêque de Péoria, traduction de M. Félix Klein (Paris, Lethielleux, 1901), ch. III, p. 151-207.

man d'Harvard ou de Yale, — dans ses études, dans sa vie religieuse et morale, enfin dans ses divertissements.

I

En Amérique, les Collèges et les Universités vivent côte à côte, les secondes recevant, comme d'une division inférieure, les élèves qui leur viennent des premiers. L'enseignement secondaire se donne en quatre ans; selon que l'on appartient au cours des nouveaux, des élèves de 2e ou de 3e année, ou des anciens, on porte le nom de *freshman*, *sophomore*, *junior* ou *senior*. Les « seniors » sortent du collège bacheliers ès arts, grade qui correspond au même titre *ès lettres* de chez nous; puis ils deviennent « étudiants » proprement dits, c'est-à-dire qu'ils suivent les cours dans l'une des facultés diverses qui forment l'Université. On les appelle *graduates* (gradés), quand ils sont de l'enseignement supérieur, tandis que, lorsqu'ils préparaient leur baccalauréat dans les « schools » ou les collèges, on les désignait sous le nom de *undergraduates* (sous-gradés). Possédant à la fois des établissements secondaires et des facultés, les *universités*, qui comprennent ces deux groupes, réunissent donc souvent les *undergraduates* et les *graduates* qu'elles préparent aux examens (1) de baccalauréat, « maîtrise » (ou licence) et doctorat, pour les différentes branches.

(1) Les principales facultés sont celles des arts (ou des lettres), de droit, de théologie, de philosophie, de médecine. La plupart des professeurs de l'Université et bon nombre de personnages du monde politique ou de la société cultivée sont Ph. D., c'est-à-dire « Philosophy Doctors », ou bien LL. D. (Laws Doctor), docteur en droit; les clergymen se doivent d'être D. D. (Divinity Doctors), docteurs en théologie; les « bacheliers » dont la science surpasse un peu celle de nos rhétoriciens et « philosophes » classiques, ont le grade de A. B. (Bachelor of art). De même que chez nous les avocats, médecins, etc., font les études spéciales que couronnent un diplôme et un titre correspondant, quasi nécessaires l'un et l'autre à l'exercice de leur profession. De nombreux écrivains ou publicistes ont fait leur stage de freshman, sophomore, junior et senior. Mais ce sont surtout les politiciens — et non des moindres — qui ont fait au collège de l'Université l'apprentissage de la vie.

« Depuis notre Révolution », écrit M. A. Fleming West, « l'esprit universitaire et l'esprit national ont toujours été identiques... A peine un sur cent de nos jeunes gens masculins de race blanche et en âge d'aller au collège fréquente nos universités. Mais ce faible contingent a fourni la moitié de tous nos présidents de République, la plupart des juges de la Cour suprême, presque la moitié des membres du Cabinet et du Sénat national, et environ un tiers de la Chambre des représentants. Aucune autre profession aussi élevée ne compte tant d'anciens *collegemen*. »

En 1897 les États-Unis comptaient 472 collèges ou universités, tant privés que publics. Les plus anciens et les plus célèbres furent établis dans l'Est : Harvard 1686, Yale 1701, Princeton 1746, Columbia 1754, Brown 1764.

Aujourd'hui ce sont les États suivants qui comptent le plus de fondations :

Originairement, aux États-Unis comme en Europe, c'était le classique seul qui régnait. Les universités dues aux religieux, — qui en faisaient d'abord une sorte de préparation et de pépinière ecclésiastique, — comportaient surtout l'étude du grec et du latin, de la philosophie, avec quelques rudiments de sciences.

« Actuellement, dit M. de Coubertin, il n'y a pas de base dans les études américaines : on sait pas mal de choses, on a de l'ardeur pour apprendre, mais il n'y a pas d'*humanités* pour soutenir l'édifice. Les collèges fondés sur le plan de celui de Laurenceville, porteront remède à cet état de choses. » Une sorte d'enseignement « moderne » supplante, en effet, le bon vieux classique, en faisant très grande la part des sciences physiques et naturelles, ainsi que celle des langues vivantes. En présence se trouvent donc les *latin* et les *english schools.*

Dans les classes inférieures, les matières sont communes; mais, à mesure que l'on monte, on peut choisir celles qui s'accordent le mieux avec les goûts particuliers de l'élève et le préparent plus directement à la « faculté » spéciale dont il suivra plus tard les cours avant d'embrasser la profession qu'il aura ainsi bien approfondie, dès longtemps. Cette latitude dans le choix des études, ou plutôt dans le choix à faire parmi plusieurs *groupes* d'études, produit les plus heureux résultats, on le devine. C'est le système électif, ou *elective system*, qui permet de s'orienter vers une profession déterminée, bien des années d'avance : pour cette raison, l'on qualifie parfois cet enseignement de « professionnel », épithète qu'il ne faut pas confondre avec celle qui, en France, désigne ordinairement les écoles de travaux manuels.

Cette innovation n'est pas la seule caractéristique de l'enseignement aux États-Unis. Les sciences sociales et économiques y sont en bonne place, et telle université, comme *Johns Hopkins*, édite des publications fort estimées dans tout le monde savant; Harvard a

Ohio (35), Pensylvanie (31), Illinois (28), Iowa et Missouri (chacun 24), Tennesse (22), New-York (21), Kansas (16), Caroline du Nord (15), Indiana et Texas (chacun 14); Kentucky (13), Californie et Nébraska (chacun 11); Géorgie, Maryland, Minnesota et Virginie (chacun 10). — C'est surtout depuis 1830 que les créations se multiplient.

Les périodes les plus fécondes sont celles de 1865-1870 avec 55 fondations, 1855-1860 et 1890-1895 avec 50, pour chaque ensemble de ces 5 années; l'année 1891 seule vit établir 15 collèges et il y en eut 14 nouveaux en 1890, 13 en 1855, 12 en 1859 et en 1892, 11 en 1866, 1867, 1868-1870, 10 en 1856, 1869-1873, 1886. — Les catholiques-romains en possèdent à eux seuls 61.

des cours de morale très suivis et professés par des maîtres de renom, comme M. F. G. Peabody, Charles Booth, Édouard Cummings, etc., qui passent en revue le christianisme, le mariage et le divorce, l'assistance, la question des logements, le pouvoir de l'État, le machinisme, les associations, ou commentent, à propos du capital et du travail, les ouvrages de Carlyle et de Ruskin (1).

On ne se contente point, au reste, de leçons théoriques et de dissertations idéales : à côté des « prédicateurs laïques » que J. Simon voulait voir dans les professeurs des hautes classes, il existe des œuvres qui s'inquiètent de la vie effectivement morale et religieuse des étudiants. La plus remarquable et la plus répandue est l'Association chrétienne de la jeunesse qui englobe un nombre infini de jeunes gens et de jeunes filles dans deux groupes différents selon qu'ils s'intéressent à l'un ou à l'autre sexe : ce sont respectivement les *Young men* et *Young women christian Associations*, que l'on a l'habitude de nommer simplement par leurs quatre initiales (Y. M. C. A. ou Y. W. C. A.). Ces sociétés de patronage moral organisent des services religieux, des réunions pieuses, des fêtes littéraires ou sportives pour chacun des principaux collèges et dans les grandes villes de la république. A Harvard, Yale, Princeton, Columbia, l'Association a des ramifications très prospères.

Elle a même eu l'idée de publier des manuels portatifs et gracieux qui, reliés en beau maroquin rouge ou bleu, contiennent tous les renseignements capables d'intéresser les *collegemen*. Ces *handbooks* sont en majeure partie consacrés à l'exposé et au but de l'Association chrétienne de la jeunesse : aussi portent-ils indication des églises avoisinantes, des offices de la chapelle collégiale ou des paroisses urbaines ; mais cette introduction religieuse ne va pas sans être accompagnée de chapitres tout particuliers au collège en question : on y fait l'historique de l'Université d'Harvard par exemple, s'il s'agit d'Harvard ; les heures de cours, les dates de congés, les chants et les « cris officiels » poussés en certaines circonstances sont indiqués dans ce petit carnet de poche qui mentionne, en outre, les heures de levée pour la poste, les endroits à visiter dans la ville ou les environs et contient aussi le plan de l'Université et de la Cité, l'emplacement des avertisseurs d'in-

(1) Cf. *Social Service*, New-York, décembre 1900 : « Social Economy at Harvard », par Robert Barker, p. 18 sq.

cendie, etc. Un jeune Européen sachant parler suffisamment l'anglais, pourrait arriver comme chez lui à Yale ou à Columbia, s'il avait pris connaissance de tout ce que lui apprend le *handbook* rédigé pour l'un ou l'autre collège : car on lui donne aussi les conseils pratiques utiles aux « nouveaux » en des préceptes pittoresquement énoncés et rangés sous le titre de « ce que doit éviter le *freshman ;* » et, pour ne citer qu'un exemple, l'élève ne doit pas appeler « professors » les maîtres de première année, titre réservé aux docteurs des plus hautes classes, etc., etc. Les coutumes du collège, les couleurs que porte l'étudiant dans les *matches* intercollégiaux, la liste des recordmen des années précédentes et celle des dignitaires qui composent le Conseil de l'Université, toutes ces notes intimes donnent au *manuel* un intérêt qui a pour but d'attacher l'étudiant à son collège, comme à une seconde famille.

D'autres clubs l'initient aux œuvres philanthropiques et charitables. On ne peut passer sous silence « ces sortes d'Universités populaires qui se doublent en même temps de l'esprit des sociétés de Saint-Vincent-de-Paul et qui, visant plus haut que le soulagement matériel de l'indigence, cherchent à rapprocher les classes en établissant une communauté morale entre la classe aisée et instruite et la classe pauvre (1) ». Les *settlements sociaux*, comme on les appelle (2), ont des « résidents » ou des « résidentes » qui se font un devoir de rester dans le local du « settlement », un certain nombre de jours afin d'y donner des renseignements et des conseils, à heure dite, aux ouvriers et aux ouvrières que l'on tâche d'y attirer. C'est à l'Angleterre que les États-Unis ont emprunté le nom et la chose; comme Oxford et Cambridge ont été les premières à créer ces colonies morales, ces patronages sociaux, de même en Amérique, les étudiants des deux sexes ont été les initiateurs de ce beau mouvement et les plus anciennes de ces institutions, qui remontent à une quinzaine d'années, portent les noms significatifs d'*University settlement* et de *College settlement*.

Autre organisation qui prouve le souci qu'ont les Américains de leur vie morale : durant l'été, il se tient des réunions, il se fait des cours de vacances destinés à prolonger hors du collège l'influence bienfaisante de l'Université : ce sont les *summer schools*.

(1) Levasseur, *l'Ouvrier américain*.
(2) Voir nos articles sur ce sujet et sous ce titre, dans *la Réforme sociale* du 16 septembre et du 1er octobre 1901.

L'honneur et l'invention en reviennent à l'évêque épiscopalien, le R. Vincent, qui fit d'un village solitaire en hiver un centre populeux l'été. Car à Chantauqua, il vient de 3 à 10.000 personnes, qui, tout en profitant du bon air et en jouissant d'une villégiature très agréable, ne perdent pas de vue la religion et l'étude dont la pratique leur est facilitée par un ensemble complet et varié de cours et de conférences, parallèlement auxquels se donnent des séances récréatives et artistiques (1). Il est aussi parmi les jeunes gens une coutume assez particulière et qui montre les progrès de l'antialcoolisme en Amérique : certains adolescents font « the pledge », c'est-à-dire l'*épreuve :* ils jurent entre les mains d'un prêtre qu'ils s'abstiendront de toute liqueur durant un temps fixé. Dans le même ordre d'idées, se rangent « la croisade en faveur de la tempérance et le vaste déploiement des sociétés d'*Effort chrétien*, qui tendent à la stricte observance de la loi morale parmi les jeunes gens de deux sexes (2) ».

Volontiers on se figure les Américains comme roulant sur l'or et ne manquant de rien. Les étudiants des États-Unis nous apparaissent, par suite, comme des favoris de Plutus qui mènent au collège une vie luxueuse et confortable. Tout n'est pas faux dans cette opinion : les jeunes gens qui disposent de 3 à 4.000 francs pour chaque année d'études sont assez nombreux. Les frais de scolarité ne sont pas bien élevés, mais il y a les frais de logement, soit en ville, soit dans les *dormitories* ; et ces sortes de pensions de famille très fréquentées, où les jeunes gens s'installent d'ordinaire par groupes de deux, comportent de véritables appartements à plusieurs pièces et ornés de tapis et de meubles; aussi reviennent-ils cher, on le conçoit, et le crédit consenti par les parents y passe sans peine tout entier. Les étudiants moins fortunés peuvent obtenir des bourses, des *scholarships* ; et quant à ceux que ni la science, ni la fortune n'a favorisés spécialement, mais qui pourtant ont le goût de l'étude, ils travaillent à des occupations manuelles qui leur procurent l'argent nécessaire. M. Bourget nous a donné le budget d'un bon nègre intellectuel qui avait trouvé le moyen de se suffire à lui-même pendant ses quatre années de cours, et qui, non seule-

(1) Cf. *Summer Schools and University Extension*, par Hubert R. Adams, in « Monographs on Education in the U. S. », Depart. of Education for the U. S. Commission to the Paris Exhibition of 1900, n° 16.

(2) *Le Correspondant*, 25 avril 1902 : *l'Américanisation du monde*, par Augustin Léger, p. 221-54.

ment avait pu payer les 1.622 dollars de frais divers, soit plus de 9.000 francs, mais était arrivé à « mettre de côté une petite somme » assez rondelette : les dépenses se balançaient par des recettes provenant de livres vendus, de répétitions, de copies à la machine à écrire, de service au restaurant, etc (1). Outre l'utilité pratique et immédiate, cette « leçon de sort » a l'avantage inappréciable de couler et de former de vigoureuses et d'énergiques volontés (2), qui sauront se diriger plus tard dans la vie (3).

(1) **Budget d'un étudiant pauvre du Collège d'Harvard**

PÉRIODES	DÉPENSES		RECETTES		
1re année (*freshman*).........	Dettes........	23 $	Un prix...............	250 $	346
			Emprunt sur sa montre	15 »	
			Copie à la machine à écrire pour des camarades...............	71 »	
	Frais de scolarité et pension	381 »	Vente de livres.......	8 »	
			Répétitions...........	2 »	
2e année (*sophomore*).........	Id.	361 »	Service au restaurant comme garçon.... .	38 »	—
			Préparation de cerveaux de moutons pour le professeur James ...	—	
3e année (*junior*)	Id.	395 »	Répétitions...........	120 »	—
			Travaux de librairie...	—	
4e année (*senior*)	Id.	462 »	Gros prix....................		—
Total....		1.622 »			—
Bénéfice net : « Petite somme mise de côté. »					

(2) *Outre-mer*. L'Éducation, t. II, p. 70-140 (Paris, Lemerre, 1895). Cf. ci-dessus. en note, ces instructifs détails, que nous répartissons dans un tableau synoptique plus clair.

(3) D'une intéressante communication sur les *Universités russes*, arrivée trop tard pour prendre rang dans le programme de notre XXIe congrès, nous regretterions de ne pas extraire quelques traits dont le rapprochement se fait de lui-même avec le cas de ce pauvre nègre qui a su, à force de courage, vaincre les plus pénibles épreuves de la pauvreté et acquérir les meilleurs bienfaits de l'instruction universitaire :

« J'ai connu des jeunes gens, dit M. Serge Misevitz, — qui, nés de familles indigentes et ayant fini leurs études à Saint-Pétersbourg aux frais du Gouvernement, rendent à présent le même service à d'autres étudiants peu fortunés. Il y a aujourd'hui des comités pour les étudiants pauvres dans toutes les grandes villes de la Russie, et les jeunes gens riches, au cours de leurs études et après avoir quitté l'Université, se donnent la tâche d'alimenter une caisse d'épargne, destinée à subvenir aux nécessités de leurs camarades, dont les ressources sont insuffi-

II

L'esprit de corps anime du reste fortement toute cette pléiade de jeunes gens. Il se crée entre les deux cohabitants d'un même *dormitory* des relations particulièrement étroites et durables : « Il n'y a pas pour les deux amis de différence entre le tien et le mien : on se prête un chapeau, un vêtement, des meubles et des bibelots, sans y prendre garde, et l'on va de l'une à l'autre chambre avec la plus parfaite aisance : partout côte à côte on les trouvera (1). » Mais souvent ces relations sympathiques, cette communauté de vie ne dure que les quatre années d'études, tandis que les membres de ces sociétés secrètes appelées Fraternités s'entr'aident et se réunissent au fort même de la lutte pour l'existence.

Dès le collège, il est vrai, les « confrères » sont liés de rapports fréquents et délicats. Les anciens guident les nouveaux dans le collège où ils entrent ; chaque fraternité s'efforce de recruter au collège les meilleurs élèves et de produire l'élu, « l'officier » du cours, celui qui, dans les concours athlétiques entre plusieurs universités, ou dans les discussions littéraires intercollégiales, doit porter les « couleurs » de la maison. Il se livre des querelles épiques, il y a des rivalités inouïes ; on s'arrache les candidats, souvent proclamés malgré eux pour représenter le collège ! Ces sociétés, d'abord purement littéraires, tenaient, pour demeurer intimes, à garder le secret : le lieu des réunions était inconnu, les membres ne se découvraient pas à leurs condisciples, et le nom de la fraternité était d'ordinaire formé de deux ou trois lettres grecques, initiales d'une devise choisie. La plus ancienne, *Phi Bèta Cappa* (Φ

santes; des maisons de santé gratuites leur sont ouvertes en cas de maladie et ont été fondées dans ce but par des cotisations d'étudiants... »

Il fut question, il y a peu d'années, dans l'Université de Paris, de la création d'une institution analogue, qui, sous le nom de Prêts de confiance, se proposait d'aider les étudiants pauvres, tant au point de vue du vêtement et de l'alimentation qu'au regard des dépenses strictement scolaires : nous ne savons ce qu'il est advenu de ce projet; il serait digne de la jeunesse française d'y donner suite et d'ajouter cette « œuvre » au *rôle social* important qu'elle s'est déjà donné. Que serait-ce, par exemple, que des versements de 0 fr. 05 par semaine, pour chacun des 10.000 à 12.000 étudiants de Paris, et qui produiraient facilement une vingtaine de mille francs par année scolaire ! L'auteur de cette note compte se pourvoir de renseignements sur ce sujet, et *la Réforme sociale* pourra y revenir.

F. E.

(1) Monographs on education, n° 5 : *The American College*, par Fleming West (*Student life*, p. 23-29, *passim*).

B K), remonte à 1776; elle comprend 40 « chapters » ou subdivisions, qui se répartissent dans les diverses classes et facultés et comprennent les meilleurs *juniors* ou *seniors* des trois plus célèbres universités. « Aujourd'hui *Delta Kappa Epsilonn'* (Δ K E), qui fut fondée à Yale en 1844, réunit plus de 14.000 membres. Aux États-Unis, il y a en tout 29 fraternités générales, avec 806 « chapitres » et un total d'environ 140.000 membres. Ces chiffres ne comprennent pas : les organisations purement locales, les fraternités d'écoles de « gradués » et les sociétés féminines ordinairement appelées « sororities », ce qui porterait le total à près de 200.000 membres. Chaque « chapitre » se compose de 30 membres nommés en deux fois, au début de l'année scolaire, puis dans le cours des études; il se réunit hebdomadairement, le soir, et les séances sont tour à tour administratives, littéraires et sociales. A ce dernier point de vue, lorsqu'un des membres fait un faux pas, le « chapitre » met en jeu toute sa fierté, toute son affection pour le relever et lui rendre courage : c'est une très noble mission qu'il s'est attribuée là. L'union n'a pas lieu seulement entre confrères du même chapitre, mais des sports et des discussions scolaires entre collèges excitent l'émulation; et les représentants des divers « cours » ont encore occasion de se trouver ensemble dans les deux « conventions » annuelles; les journaux de fraternités contribuent également à entretenir des relations plus intimes entre les divers collèges (1).

« La plupart des fraternités ont, en outre, des associations d'anciens élèves ou d'*alumni*. Ces clubs n'ont pas au monde leurs pareils pour l'esprit d'égalité qui y règne : aucune distinction ne s'y attache, à la richesse, au rang, au succès. Les étudiants s'y rencontrent en amis. Naturellement, les étudiants d'un même collège ont entre eux plus de cordialité; mais, lorsque les membres d'une fraternité, ceux d'un même chapitre surtout, se retrouvent dans la vie, leurs cœurs battent à l'unisson; rien ne les sépare. Le juriste éminent, devenu célèbre, s'y rapproche du « gradué » de la veille qui a encore à gagner ses éperons; les années qui les séparent ne comptent pas. Tout ce que souhaitera l'adolescent, le

(1) « Princeton est le seul collège important qui n'admette pas de fraternité... A Cornell, au contraire, s'est presque réalisé l'idéal de la vie « fraternelle », dans les rapports qui unissent la fraternité à ses propres membres, aux autres fraternités et au collège. » (Cf. *College Fraternities*, par Erman J. Ridgway, in *Munsey Magazine*, New-York, février 1901, p. 729-743, illustré.)

vieillard ou l'homme mûr tâchera de le lui procurer. Surchargé qu'il est de travail, il peut renvoyer un client qui lui paierait de superbes honoraires, mais toujours il trouvera le temps d'écrire une lettre de recommandation pour son jeune « confrère », ou d'aller faire lui-même une visite utile à son protégé. Ces faits sont tellement ordinaires, ils se renouvellent si fréquemment et semblent si naturels dans les fraternités qu'ils suffisent à expliquer l'éternelle jeunesse qui les anime. Habituellement, à mesure que l'on avance dans la vie, les rêves tombent, l'enthousiasme s'éteint, les ambitions s'évanouissent; dans le monde des fraternités, c'est le contraire qui paraît se produire. Aux réunions et aux banquets, ce sont les « anciens » qui, malgré leur plus petit nombre, excitent l'ardeur des jeunes; ainsi, l'éloignement des années de collège, le souvenir d'un heureux passé donnent à la fraternité un éclat, une gaieté toute printanière (1). »

Elles sont joyeuses aussi, les luttes homériques qui se livrent, dans tous les genres de sports, entre les différents collèges, et c'est avec orgueil et ténacité que l'on défend l'honneur de sa maison! Car, nous l'avons dit les exercices physiques tiennent dans les pays anglo-saxons (2) une place considérable, à ce point que certain *handbook* réserve toute une page au progrès corporel qu'aura réalisé l'élève et il y marquera combien il a gagné de kilos, de combien s'est fortifié son biceps, etc. C'est l'application des doctrines

(1) J. Ridgway, art. cit.

(2) Il n'est plus douteux maintenant, après les études de M. Jusserand, sur *Les Sports et jeux d'exercice dans l'ancienne France* (Paris, Plon, 1901, in-8°, avec gravures) que c'est à notre pays que l'Angleterre a emprunté les pratiques et les règles de ces amusements, hygiéniques par-dessus tous, que nous ne faisons que lui *reprendre* depuis peu d'années (mais transformés et ayant perdu leur grâce de jadis pour se faire brusques et violents : la force remplace l'adresse). De même les États-Unis nous doivent jusqu'à leur jeu national, à en croire M. André Laurie : « Le *base-ball* n'est au fond qu'un vieux jeu français, redevenu, depuis quelques années, familier aux élèves de nos lycées et colléges, la *thèque*, et qui n'a jamais cessé d'être pratiqué par les écoliers anglais sous le nom de *rounders*. » (*L'Oncle de Chicago*, p. 123, Paris, Hetzel, nouv. édit.) Répétons, en passant, que c'est aussi sur nos anciens modes d'Universités qu'Oxford et Cambridge se sont modelés et ont su, par respect pour une sage tradition, se garder indépendantes, tandis que nous ne savons plus nous détacher de la centralisation universitaire et du monopole de l'enseignement par l'État. (Puisque nous en sommes à revendiquer nos droits de priorité, rappelons que le terme de *flirt*, se prononce, à s'y tromper, comme notre mot *fleurettes*; autrefois nous disions en français, « conter fleurettes » —puis « fleureter »; il nous semble de meilleur ton, aujourd'hui, de créer un vocable barbare d'après un nom anglais dérivé à notre insu de notre langue, et nous créons avec une ignorante et sotte fierté le verbe... (*flirter*).

de tels professeurs de gymnastique américains qui suivent avec un scrupule très attentif les effets, sur leurs élèves, de la croissance, des sports, et prescrivent pour chaque membre, pour chaque partie du corps, pour chaque organe, non encore parvenu au point de développement idéal, un exercice spécial et minutieusement précisé. Ils ne se comptent pas les clubs athlétiques ou sportifs, aux États-Unis. Non seulement chaque groupe de jeux, chaque collège a son club; mais tel sport en particulier a le sien : il y a le *baseball club*, le *football*, le *rowing-club*, etc.

L'association a pour effet l'émulation et la force, et la République américaine se fait gloire et profite avec enthousiasme de cette belle liberté. C'est qu'aussi la plupart des universités sont indépendantes et administrées en dehors du contrôle et de la direction officiels. Seule l'*incorporation* est obligatoire, c'est-à-dire qu'il faut signifier à l'État qu'on existe; à part cette déclaration, accompagnée de la remise des statuts ou des règles générales, le collège est maître chez lui, maître absolu : programmes, finances, corps professoral, il fixe et ordonne tout comme il l'entend. C'est un des traits les plus caractéristiques et les plus fructueux des universités américaines. Tous les Européens qui ont visité les collèges transatlantiques en sont frappés et sont unanimes à en reconnaître les heureux effets. Livrés à eux-mêmes, les collèges obtiennent des dons immenses et, étant attachés à une ville donnée et non à une vague et abstraite administration lointaine et impersonnelle, ils voient les citoyens les combler de faveur, par amour pour leur cité natale. Les intérêts locaux, les besoins qui varient avec les latitudes, sont satisfaits sans entraves, et l'État s'épargne, de son côté, des dépenses infinies. Tous les avantages se combinent donc et nous ne gagnerons qu'à imiter, en France, un régime de liberté si fécond (1).

En serait-il de même pour l'éducation féminine, telle qu'on la comprend là-bas? c'est-à-dire égale à celle que reçoivent les hommes? Nous ne le croyons pas, et lorsqu'on aura montré en quoi elle consiste et, ensuite, la différence des milieux américains et européens, on nous accordera facilement l'impossibilité de transplanter, telle quelle et dès aujourd'hui, en France, la coéducation et les collèges mixtes.

C'est, pourtant, le système qui prévaut aux États-Unis.

(1) Voir les ouvrages de Bourget, de Coubertin, Hippeau, etc.

Il existe certes des collèges pour jeunes filles exclusivement : Vassar et Bryn Mawr sont universellement connus ; on pourrait ajouter le collège de Wellesley, Smith College et Elmira, sans parler de quelques autres. Il y a aussi des collèges dits « affiliés », Radcliffe, Barnard, et trois autres qui se rattachent aux universités masculines de Brown, Tulane, et à une autre de l'Ouest (College for women of western reserve University). Mais la plupart des jeunes filles suivent les cours simultanément avec les jeunes hommes. Sur 480 collèges considérés, d'après les rapports du bureau d'éducation, 336, soit 70 0/0, admettent les élèves femmes. C'est dans l'Ouest, dans l'État d'Ohio surtout, que la coéducation a débuté et rencontre le plus de succès : dès 1833, l'*Oberline collegiate Institute* s'ouvrait aux élèves des deux sexes ; la très célèbre Université de Michigan, l'imite en 1870 ; et depuis 1874, les exemples se multiplient. D'abord ce furent les établissements officiels qui favorisèrent les cours mixtes ; les collèges privés en firent bientôt de même : ainsi Cornell University reçut de M. Henry W. Jage une somme considérable destinée à faire construire une « résidence féminine » ; Chicago accepta aussi les jeunes filles en 1892. La liste est interminable des collèges dits coéducationnels ou mixtes (1).

Remarquons, en passant, que les États de l'Est, c'est-à-dire ceux de la Nouvelle-Angleterre traditionnelle et conservatrice, sont les moins portés à la coéducation ; les collèges confessionnels ou religieux, les catholiques en particulier, ne sont pas favorables non plus aux cours mixtes et maintiennent ordinairement deux groupes d'établissements réservés chacun à l'un des sexes. Cette considération indiquerait peut-être quel est l'esprit de la coéducation : car, si les institutions congréganistes les plus diverses et les états anciens la bannissent presque unanimement, ne serait-ce pas que la morale et le bon ton auraient quelque chose à perdre dans ce commerce incessant des deux éléments, masculin et féminin?

Toujours est-il, que, d'après les enquêtes officielles, les femmes semblent ne pas trop désirer la coéducation et que ce sont les hommes qui paraissent y tenir davantage. Il y a pourtant des

(1) Cf. Monographies sur l'Éducation, présentées à l'Exposition universelle de 1900, n° 7, *Education of Women*, par M. Carey Thomas, président du collège féminin de Bryn Mawr, 40 pp. On y trouve des tableaux, carte et diagramme sur la coéducation et les questions afférentes.

objections à ce système et les Américains eux-mêmes reconnaissent que les études perdent de leur vigueur, beaucoup de chaires étant occupées par des dames, bachelières, doctoresses, etc. Si la morale n'en souffre pas trop, étant donné les habitudes plutôt sages des races anglo-saxonnes, le mariage en devient toutefois plus rare et retardé souvent (1). Dans les universités les plus sérieuses même, il est admis que les étudiants reçoivent dans leurs chambres les jeunes filles, parentes ou amies, qui viennent les visiter. Que penser de cet état de choses, sinon que le collège est aux États-Unis le préambule, la préparation vivante de l'existence; « la complète identité de l'éducation et de la vie », voilà l'idéal américain (2).

Plus tard, les jeunes gens continuent à se fréquenter, à se voir; la vie réelle sera la même que la vie de collège et la transition se fera donc de l'une à l'autre, insensiblement et sans surprises.

Quoi qu'il en soit, les critiques américains ne tarissent pas en éloges sur les bienfaits de leurs universités. L'étudiant, au contact

(1) Cette affirmation pourrait sembler paradoxale au premier abord; elle n'en est pas moins vérifiée par l'expérience et s'explique d'ailleurs assez aisément. « Leurs études achevées, les jeunes *collegewomen*, » écrit M. Carey Thomas, « se marient un peu plus tard que leurs sœurs qui n'ont pas fréquenté si longtemps l'université; et les causes paraissent en être extérieures et indépendantes du collège et des habitudes universitaires; c'est *probablement*, écrit Mrs. Sidgwick, *le désir d'aller au collège, ou d'y rester plus longtemps, mais non pas le fait d'y avoir été.* » C'est donc la raison d'étude qui retarde les alliances. De plus en plus les anciennes étudiantes deviennent professeurs. Il est probable que 50 % des graduées restent dans l'enseignement.

Sur les 15.000 membres de l'*Association of Collegiale Alumnæ*, 50,2 % étaient professeurs lors de l'enquête de 1883. En 1899 sur 316 anciennes élèves survivantes de Bryn Mawr College : 39 % étaient dans l'enseignement; 11,4 % poursuivaient leurs études; 6 % occupaient des postes dans des collèges; 1,6 % faisaient de la médecine; et 26,6 % n'étaient pas mariées et n'exerçaient aucune profession.

Rien que dans les écoles publiques, écrit en 1896 Mme Th. Bentzon, il y a 245.098 institutrices contre 23.287 *teachers* masculins.

Le professorat n'est pas l'unique motif du célibat; la coéducation entraîne cette conséquence inattendue, mais absolument certaine d'après les statistiques officielles : c'est dans les quinze dernières années que les délais dans les mariages se font le plus sentir; et la coéducation est surtout en faveur depuis quinze ans.

A Bryn Mawr, la classe de 1889 comptait 40,7 % d'élèves mariées; de 1889 à 1899 la moyenne n'est plus que de 15,2 %. Et si l'on prend l'ensemble de l'Union, on verra que ce sont les collèges les plus récents qui ont le plus faible coefficient de mariages, et la plupart de ces collèges sont mixtes. Vassar, fondé en 1865, compte 35,1 % d'élèves mariées; Chicago, mixte depuis 1892, n'en a que 9,4 %.

Explique qui pourra ce fait. Toujours est-il qu'il existe. La poursuite des études va sans doute de pair avec la coéducation et la diffusion de l'instruction féminine : cette hypothèse seule résoudrait la difficulté.

(2) Bourget, *Outre-Mer*, p. 91.

de ses camarades, s'y sera formé à la patience, à la droiture et à l'émulation. « Après ses quatre années de cours, il est devenu tolérant, pondéré, instruit; il a acquis de la largeur dans les idées, il est capable maintenant de se conduire et de diriger les autres. » Tout son être a profité du séjour à l'université; sa jeunesse s'y est fortifiée et mûrie, et c'est avec reconnaissance et bonheur qu'il retournera avec ses anciens condisciples faire, chaque année, un pèlerinage à son vieux collège », et remercier l'*alma mater* de l'éducation vitale qu'il y a reçue.

III

L'étudiant français peut-il adresser les mêmes remerciements à notre Université, éprouve-t-il la même gratitude envers le lycée ou la faculté lorsqu'il vient d'obtenir son baccalauréat, son diplôme de licencié, son titre de docteur?

L'enquête entreprise il y a quelques années sur l'enseignement officiel ne répond point tout à fait par un oui catégorique : c'est au contraire une « crise » que la Chambre des députés a découverte et signalée dans ses établissements. Et M. le sénateur de Lamarzelle (1) en a montré les causes principales dans le manque d'éducation réelle, l'égalité rigide de l'instruction, la composition peu pratique des programmes. Notre régime scolaire actuel fait des déclassés ou des sectaires; car il ne s'adapte pas à toutes les conditions sociales, il n'est point d'accord avec les nécessités économiques modernes, beaucoup de lycéens, d'étudiants sont « moralement abandonnés », comme l'avoua M. Sigwalt.

M. Ribot reconnut de son côté, avec bien d'autres professeurs, éducateurs ou maîtres, que des réformes importantes s'imposent aujourd'hui. « Ce qu'on réclame de toutes parts, écrit-il, c'est une éducation qui, en se rapprochant le plus possible de la vie de famille, développe chez l'enfant l'énergie corporelle et la personnalité morale. »

(1) « *La crise universitaire* d'après l'enquête de la Chambre des députés », par G. de Lamarzelle, dans *Le Correspondant* : 10 décembre 1899, 10 janvier, 10 et 25 février 1900. Articles réunis en volume in-16. Paris, Perrin, 1900. — Cf. aussi le récent ouvrage du Dr Gustave Le Bon, sur la *Psyshologie de l'Education* (Paris, Flammarion, 1902, in-18, 304 pages). Un peu systématiquement peut-être l'auteur définit toute l'éducation « l'art de faire passer le conscient dans l'inconscient ». Les critiques de l'enseignement et de la formation universitaires sont très clairvoyantes; il est dommage seulement que, parmi les remèdes à employer, le savant écrivain ne veuille point compter la morale religieuse.

La question physique est facile à trancher même dans les villes. L'air de la campagne serait préférable assurément à l'atmosphère de miasmes qui est celle de la capitale; et, pour répondre à ces préoccupations, des écoles se sont établies récemment au sein de parcs et de cultures vastes et hygiéniques (1). On a emprunté aux Anglo-Saxons leurs habitudes de sports et d'exercices corporels; la liberté y est grande aussi et la vertu la plus prônée dans ces nouvelles maisons est la loyauté, ainsi que le sentiment de solidarité sociale. Les efforts sont louables, encore qu'ils ne profitent guère qu'à de rares privilégiés de la fortune.

Mais au lycée, dans les écoles où fréquente la masse de notre jeunesse, qu'a-t-on réformé, quelle évolution progressive a-t-on fait subir à l'éducation. Les sports y font des progrès, certes; on tâche avec l'enseignement dit « moderne » de satisfaire aux besoins de la société contemporaine, mais on n'y réussit guère, semble-t-il, et nos ministres et nos pédagogues parlent de formation morale : ils ont raison. Mais est-elle vraiment éducative la morale vague et « laïque », comme ils disent, que l'on va enseigner officiellement? En un discours remarquable M. Brunetière montrait, il y a un an (2), que la « morale neutre, c'est la morale qui n'en est pas une », et que l'éclectisme, qui emprunte à toutes les religions un peu de vérité, n'est pas une vraie morale, non plus que celle qui « fait consister le devoir dans la perfection de soi-même, ou dans le bien de l'humanité ». Une morale individuelle est « le contraire d'une morale »; et l'unique morale est « solidaire » de la religion.

Aussi, imitant en cela les Américains et les peuples sages, les réformateurs sérieux de l'éducation ont fait sa place au Décalogue et pris comme collaborateur essentiel, l'aumônier et le prêtre. Le vice originel (3) reparaît sans cesse, quelques efforts que fassent

(1) Voir en particulier la brochure sur « l'Ecole de l'Ile-de-France » à Liancourt (Oise), ouverte en octobre dernier. Librairie Chaix, Paris, 1902. On semble avoir voulu y réaliser les projets que M. Henry de France avait formulés dans son ouvrage (publié en lettres successives) sur *Le Collège de demain*. (Paris, A. Pedone, 1899, p. xxxiii-230.)

(2) *Bulletin de la Société générale d'Education et d'Enseignement*, numéro du 15 juin 1901, compte rendu de l'assemblée générale du 24 mai 1901, p. 377-388. *La morale neutre*, discours de M. F. Brunetière, de l'Académie française. Voir, sur toutes les questions récentes relatives à l'enseignement, Réformes de l'enseignement secondaire, Budget de l'Instruction publique pour 1902, etc., les articles et documents publiés par cet excellent *Bulletin* (35, rue de Grenelle).

(3) Voir *Les Grandes Vérités sociales d'après Le Play : l'Education*.

les disciples modernes de Rousseau; et les frères d'Emile qui adoptent aujourd'hui le *Contrat social* resteront nécessairement des êtres a-moraux sinon immoraux. Le dévouement à ses semblables, l'obéissance à la nature sont des mobiles peu gênants, des principes peu sévères : car il y a mille façons de secourir et d'éclairer autrui, et chacun en conçoit une d'après son caractère; quant à la nature, pour les uns c'est la voix du sang et de la chair, pour d'autres celle de l'intérêt, et l'épicurianisme ou l'utilitarisme dirigent la vie vers un idéal peu noble, avouons-le.

Seule la conscience, avec l'idée de Dieu et le devoir d'atteindre à la vertu en domptant les appétits corporels, est capable de dicter une conduite exemplaire. Si l'on veut déchristianiser la France, qu'on ne prétende pas avoir des élèves soumis, et plus tard des citoyens honnêtes, des soldats dévoués à la patrie !

Paul Escard.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DES CATHOLIQUES DU NORD ET DU PAS-DE-CALAIS

A LILLE, 11-16 NOVEMBRE 1902

Sous la présidence de M. le comte Thellier de Poncheville.

Dans le programme de ces importantes réunions, auxquelles nous sommes heureux de voir un grand nombre de nos confrères les plus actifs prendre part comme membres des bureaux de section et comme rapporteurs, nous signalerons particulièrement :

Presse et conférences : 1° Moyens de propager et de soutenir la bonne presse; 2° Comité de conférenciers, organisation de conférences. — *Action dite populaire chrétienne ou démocratique chrétienne* : 1° Habitations ouvrières; 2° Maison des ouvriers; cours populaires. — *Cercles catholiques d'ouvriers* : 1° Apostolat religieux et social pour les classes supérieures; 2° Formation morale de l'ouvrier. — *Patronages et œuvres post-scolaires* : 1° Formes diverses des patronages dans les villes et les campagnes; 2° Associations d'anciens élèves. — *Œuvres de la jeunesse catholique* : 1° Les groupes de jeunesse et la loi sur les associations; 2° Programme d'action pour 1902-1903. — *Œuvres pour les campagnes* : 1° Caisse d'assurances mutuelles contre la mortalité du bétail; 2° Assurances contre les accidents agricoles. — *Œuvres sociales et charitables* : 1° Mutualités pour enfants, jeunes gens et hommes; 2° Réforme de la législation en vue de favoriser le mariage des indigents. — *Action anti-maçonnique* : 1° Moyens de démasquer la franc-maçonnerie; 2° Moyens de la combattre.

Toutes les communications et demandes de renseignements doivent être adressées à M. V. Canet, secrétaire général du Congrès, rue d'Antin, 29, à Lille.

MÉLANGES ET NOTICES

LES CONFÉRENCES-TYPES ET LES CONFÉRENCIERS POPULAIRES A LIÈGE (1). — Tout parti dispose d'un certain nombre d'hommes particulièrement expérimentés et compétents. Au cours d'une campagne de propagande, cette élite est dans l'impossibilité de se rendre devant tous les auditoires que l'extension du régime électoral a multipliés. D'autre part, la jeunesse du parti cherche l'emploi de son activité et de son dévouement, mais il lui manque souvent la science nécessaire et l'art de s'adresser avec succès aux foules. La conférence-type est le moyen, employé par le parti catholique liégeois, d'unir ces deux forces et d'en multiplier les effets.

Un conférencier expérimenté livre aux jeunes gens le plan d'un discours sur un sujet déterminé; il leur fait lui-même d'après ce plan une conférence-type, s'interrompant à l'occasion pour dévoiler quelque artifice oratoire, pour donner quelques conseils pratiques; par exemple, il insiste sur la nécessité d'une extrême clarté et d'une grande simplification des raisonnements à présenter au peuple. Trop souvent, en effet, l'orateur novice discourrait comme si ses auditeurs connaissaient plus de choses que leur degré d'instruction ne le comporte. Formule simple et pratique : tous multiplient la puissance d'un seul, mettent en œuvre l'expérience et les connaissances du chef. Le groupe est formé non pour l'étude mais pour l'action.

Organisés en un moment de lutte, les conférenciers liégeois n'oublièrent point que c'est la persévérance et la continuité des efforts qui font la force d'un parti. En dehors des périodes électorales, ils parlent tantôt devant des assemblées amies, tantôt devant des auditoires où ils espèrent faire des conquêtes. On a renoncé aux réunions contradictoires, l'expérience n'ayant pas tardé à démontrer qu'elles dégénéraient presque toujours en séances... parlementaires.

Les sujets traités dans ces conférences populaires sont généralement politiques ou économiques. Le conférencier veut-il édifier ses auditeurs sur le mouvement politique? Point de grandes phrases; il expose avec précision les mesures défendues au parlement par les représentants catholiques et les raisons qui ont inspiré ces mesures. Le but de la causerie est d'instruire l'auditoire et non pas de le faire participer aux

(1) Communication présentée au Congrès dans la séance du 10 juin (V. ci-dessus, p. 76).

controverses sur des points délicats. Celui qui est venu écouter ne doit pas s'en aller plongé dans des réflexions sur le pour et le contre; il faut au contraire qu'il ait acquis une idée nette et simple, qu'il s'en retourne chez lui en disant : « Voilà ce que nous voulons, et je sais maintenant ce que j'aurai à dire ou à répondre à l'atelier, au cercle, au café. » — Les préférences des gens qui demandent à s'instruire iront toujours à celui qui sait ce qu'il veut et le montre clairement, à celui qui conclut par une formule précise.

Mais voici que notre conférencier s'aventure devant un auditoire qui ne paraît pas unanimement sympathique, peut-être même l'assemblée est-elle houleuse. Faut-il discuter les questions brûlantes? Il en pourrait résulter de vifs désagréments. Renseigné sur les dispositions probables de son auditoire, l'orateur se garde d'aborder un sujet politique. « Mes amis, s'écrie-t-il, qui veut posséder sa maison? » Et le voici développant le mécanisme de la loi sur les habitations ouvrières. Les plus « partageux » sourient : on est toujours propriétaire en quelque coin du cœur. « Saluons, dit le conférencier, saluons ce parti catholique auquel nous devons un si beau monument de législation et de paix sociale »... Qui donc protesterait?... « Enfin, mes amis, les sociétés catholiques se sont multipliées pour permettre au plus grand nombre possible d'ouvriers de profiter de cette loi bienfaisante... tous ceux d'entre vous, catholiques ou non, remarquez-le, qui se trouvent dans les conditions que je viens d'indiquer, sont invités à se rendre au local catholique, telle rue, tel numéro. Ils y recevront tous les renseignements nécessaires à leur cas particulier, et on les aidera dans la mesure du possible. »

Cette propagande indirecte à propos d'un sujet essentiellement indépendant des principes politiques a pour résultat final d'amener quelques auditeurs aux locaux catholiques. Un homme qui a trouvé chez vous ce dont il avait besoin, ne vous demeure pas irréductiblement hostile. Sans doute cet électeur ne vous est pas immédiatement acquis, mais vienne une secousse qui le détache de son parti, il tombe tout naturellement dans vos bras, il est gagné à la cause du bien. N'est-ce point en partie le secret du ralliement à notre drapeau des masses flottantes, lors de nos dernières élections?

C'est dans le même ordre d'idées que le parti catholique a créé tant de bureaux et de secrétariats qui s'occupent de toutes les œuvres sociales, ce qui faisait écrire au rédacteur d'un journal hostile : « Les cléricaux tiennent le peuple belge enfermé dans un filet d'intérêts matériels. » Ce blâme nous honore. Merci, Monsieur!

Paul STAES.

LE TRAVAIL DANS LES PRISONS (1). — Dans ce livre, dont la première édition avait été épuisée en quelques semaines, M. Roux a étudié, avec une très solide érudition, la question si intéressante du travail dans les prisons, de son organisation administrative et de la concurrence qui en résulte pour le travail libre. Jadis, la société se contentait de châtier le coupable; elle ne songeait pas à l'amender, à le corriger. Aujourd'hui, elle a une conception plus haute, plus humaine de l'œuvre pénitentiaire : tout en punissant celui qui a violé la loi pénale, elle cherche à le rendre meilleur, à en faire un honnête homme, si c'est possible, à sa sortie de la prison. Parmi les moyens les plus efficaces pour atteindre ce but, figure le travail qui moralise le détenu en occupant son activité, facilite sa rentrée dans la société et lui procure les ressources nécessaires pour la période qui suit sa libération. Cette société, qui a le droit de punir le coupable en le renfermant, a bien le droit d'employer tous les moyens propres à le corriger; elle peut donc lui imposer le travail. Mais ce travail, à cause de sa nature et de son but, doit être organisé d'une façon spéciale. Il doit être utile et moralisateur, car ce serait abaisser profondément le prisonnier que de lui imposer un labeur purement disciplinaire, qui n'aurait d'autre résultat que de le faire souffrir sans profit pour personne. Il doit être rémunérateur, afin de donner à ce prisonnier la récompense pratique de ses efforts, et pour dédommager l'État des charges que lui impose le régime pénitentiaire. Il faut enfin qu'il constitue l'apprentissage d'un métier qui permette ensuite au libéré de gagner sa vie. Il doit donc être conforme à ses forces et à ses aptitudes. Aussi, c'est une erreur que d'employer les prisonniers dans des ateliers de grande industrie où ils concourent, comme des rouages isolés, à la fabrication d'objets dont ils ne font qu'une partie spéciale, toujours la même. Il vaudrait mieux former chacun à un métier qu'il pourrait exercer plus tard et qui n'exige pas d'apprentissage long et compliqué. Il faudrait surtout occuper les détenus aux travaux agricoles qui leur donneraient plus de dignité, plus d'indépendance, et les prépareraient mieux à rentrer dans la vie normale et régulière, dans la vie des honnêtes gens.

Nous ne pouvons entrer dans le détail de l'organisation du travail pénitentiaire et examiner, comme l'a fait M. Roux, la législation des différents pays en ce qui concerne le travail en régie directe et le système du travail à l'entreprise. Nous nous bornerons à signaler, avec les criminalistes les plus autorisés, comme M. Bérenger et M. Guillot, les inconvénients graves du travail à l'entreprise qui transforme le bagne

(1) *Le Travail dans les prisons et en particulier dans les maisons centrales*, par Roger Roux, docteur en droit. Paris, Arthur Rousseau, 1902, in-8°, 201 pages (2e édition).

en une maison de commerce où le traitant exploite les prisonniers, en homme soucieux de faire fortune plutôt que de mener à bien une œuvre de salubrité sociale. C'est l'État qui doit seul conduire et surveiller le travail des détenus; ses fonctionnaires doivent être seuls en contact avec eux (à part l'aumônier, bien entendu), afin de les diriger et de les rendre meilleurs. Le système de l'entreprise exclut toute réforme sérieuse. Aussi, la régie est-elle actuellement adoptée dans presque toutes les maisons centrales de France, d'Angleterre, de Bavière, de Suisse, de Norvège et des États-Unis, et s'étend-elle de plus en plus en Belgique, en Danemark, en Espagne, en Suède, en Russie et en Hollande. De plus en plus aussi, l'État s'attache à faire surtout fabriquer dans les prisons les objets dont il a besoin pour lui-même et qu'il consommera sans les faire passer par des intermédiaires commerciaux et sans faire concurrence à l'industrie privée. Au point de vue économique, le travail dans les prisons, — régie ou entreprise, — a été l'objet de critiques et de réclamations continuelles de la part des commerçants et des industriels. M. Roux examine donc les différents systèmes qui ont été proposés pour remédier à cet état de choses et il conclut en proposant que la main-d'œuvre pénale soit employée pour le compte exclusif de l'État. Nous venons de dire combien nous sommes favorables à ce système, mais il ne résout pas la question, car le travail pénitentiaire, même au profit de l'État, n'en constitue pas moins une concurrence au travail libre. Pour nous, la question est plus simple : le travail dans les prisons est nécessaire, parce que c'est un élément puissant de moralisation. Si donc on fait travailler les détenus, c'est pour produire un résultat utile et rémunérateur, et l'État sera toujours le concurrent de l'industrie privée, quoi qu'on puisse faire. On ne saurait supprimer ce travail et il n'y a lieu que de rechercher une organisation aussi favorable que possible au travail libre, par exemple, en employant les condamnés à de grands travaux de défrichement ou d'assainissement, surtout quand ils sont dangereux ou insalubres et qu'ils ne pourraient être menés à bien par l'initiative privée.

Toutes ces questions, si délicates et si controversées, ont été traitées par M. Roux avec une grande compétence et une véritable autorité. Nous conseillons donc la lecture de son livre à tous ceux qui veulent se tenir au courant des théories, des systèmes et des projets de réforme en ce qui concerne le travail dans les prisons.

Henry Clément.

DIFENDIAMO LA FAMIGLIA! DÉFENDONS LA FAMILLE. — Sous ce titre, l'un des plus distingués professeurs de l'Université de Turin, M. L.-M. Billia, nous donne aujourd'hui la seconde édition

d'un ouvrage (1) qui a eu, de l'autre côté des Alpes, un retentissement mérité. C'est un plaidoyer des plus énergiques et des plus suggestifs en faveur de l'indissolubilité du lien conjugal et contre le divorce. On sait que le ministère Zanardelli, obéissant comme tant d'autres au mot d'ordre des loges, a récemment déposé sur le bureau de la Chambre italienne, un projet de loi tendant à introduire dans la législation le principe de la dissolution du mariage par le divorce, qui, jusqu'ici, en avait toujours été écarté. Il n'en a pas fallu davantage pour ressusciter chez nos voisins les plus vives polémiques et pour provoquer un mouvement d'opposition très violent contre une réforme à laquelle l'opinion publique ne se montre nullement favorable et qui rencontre des adversaires dans tous les partis. Comme beaucoup d'autres professeurs des Universités italiennes, M. Billia a pris nettement position parmi les défenseurs de la famille menacée, et l'ardeur avec laquelle il est entré dans la lutte en multipliant les conférences et les brochures, les leçons magistrales et les articles de revue, lui a valu le grand honneur de voir son cours suspendu par un ministre plus soucieux de plaire aux représentants des partis extrêmes que de respecter la liberté d'enseignement. Il était d'ailleurs admirablement préparé à entreprendre cette œuvre de défense sociale. Rompu par une pratique déjà longue aux difficultés de l'enseignement philosophique, auteur de nombreux ouvrages remarqués sur les problèmes les plus variés de la philosophie morale, il s'est affirmé depuis longtemps comme le champion convaincu de toutes les vérités dont Le Play a si nettement aperçu et mis en relief l'importance fondamentale comme base essentielle de la prospérité des peuples. Observateur consciencieux, il a su profiter des leçons de l'expérience en même temps qu'il appuyait sa thèse sur les données de la philosophie, et son livre est la condamnation définitive, non moins par les faits que par la raison, de cette institution si funeste du divorce qui chez nous a déjà donné tant de preuves de sa néfaste influence sur les mœurs et sur la civilisation. Partout d'ailleurs les résultats ont été identiques. Aussi, en Angleterre, en Allemagne, en Danemark, en Hollande, en Suisse, aux États-Unis, un mouvement de réaction se manifeste dont M. Billia montre fort bien l'importance et qui prouve plus qu'à suffire combien sont coupables ceux qui s'obstinent à imposer aux nations restées jusque-là à l'abri de ce fléau, une législation aussi peu conforme à l'intérêt social bien entendu. Que ceux qui en doutent encore, lisent sans parti pris le beau livre de M. Billia : ils seront surpris sans doute de voir combien de témoignages irrécusables et d'objections décisives, s'élèvent contre ce retour des peuples modernes aux pires erreurs du paganisme antique.

F. Lepelletier.

(1) Turin, 1902, in-8°, 275 pages.

TABLEAUX DU SIÈCLE PASSÉ. — Le « siècle passé » dont il est question ici, c'est le XIXe; en six études détachées, d'un style imagé et un peu réaliste, M. Maurice Talmeyr nous conduit en différents points très particuliers de Paris et de la province (1). La *Cité du sang*, la première étude, sous un titre un peu mélodramatique, mais expressif, traite de l'organisation technique, commerciale et sociale du marché aux bestiaux et des abattoirs de la Villette; constitués en monopole d'exploitation au profit d'une société concessionnaire de la ville de Paris, rattachés au réseau ferré, qui leur amène jour et nuit les trains de bestiaux venant de toutes les parties du territoire et même de l'étranger, ces établissements contiennent tous les services nécessaires pour conduire les animaux du moment où ils entrent à Paris à celui de leur répartition dans la ville à l'état de viande de boucherie. Les affaires s'y font, soit directement, entre le producteur et l'acheteur, soit par des intermédiaires et des commissionnaires divers. Entre l'arrivée et la livraison au commerce interviennent toutes sortes de corps de métiers, quelques-uns composés de femmes, dont les membres ne s'habituent ainsi que trop à vivre au milieu du sang qui ruisselle tout le jour et, d'ailleurs, n'échappent pas à l'esprit de discorde si fréquent de nos jours entre patrons et ouvriers. Sans transition, la seconde étude montre au lecteur *Un bourg de France*, Brantôme, en Périgord : là-bas l'industrialisme, moderne et brutal, ici une petite ville, endormie dans son aspect antique, avec ses légendes, ses sabotiers, ses cavernes, dont quelques-unes habitées, sa vie aisée mais modeste, où l'on fait figure avec cinq mille livres de rentes et où, seul, le tramway à vapeur de Périgueux rappelle le *progrès* moderne. Dans le chapitre du *Marchand de vins* se trouvent de très curieux et nouveaux aperçus sur cette classe de petits commerçants : on y verra comment l'esprit de la corporation est, en soi, conservateur, au sens littéral du mot, et comment l'importance du « mastroquet » en politique vient en grande partie de ce que la grande salle de son établissement est le point de réunion forcé des meetings et des comités politiques. *Chez les verriers* est l'histoire de la grève de Carmaux en 1895, ou plutôt de ses conséquences : elle a amené la création de la verrerie aux verriers, verrerie sans patron opposée à la verrerie avec patron, machine de guerre montée contre le patronat beaucoup plus qu'organisation industrielle, où tout est sacrifié à cet état de guerre et où les premières victimes de la guerre sont les malheureux ouvriers abusés qui avaient cru trouver dans la nouvelle usine une part de propriété industrielle à gros revenu. *L'école du Trocadéro* passe en revue et cri-

(1) Paris, 1901, 1 vol. in-18 de 288 p. Perrin et Cie.

tique les expositions coloniales du Trocadéro en 1900, revue rapide et critique sur beaucoup de points très juste : il est bien vrai que l'exotisme dont on les a remplies n'était pas de très bon aloi, et l'impression d'Orient et d'Extrême-Orient qu'en emportait le visiteur, pas très exacte ; mais peut-être cet exotisme forcé était-il le seul moyen de fixer l'attention de la masse du public? Le dernier chapitre, *l'Age de l'affiche*, est la critique, non de l'orgie d'affichage qui règne de nos jours, mais de l'esprit qui s'y révèle : l'affiche aveuglante, aux tons violents, qui couvre nos murs et s'impose à nos regards, est malheureusement le produit manifeste, produit morbide, de notre époque. « Elle ne relève... pas de la nature. Tout y est pris dans la dépravation. » Telle est la suite des tableaux qui composent ce livre, tableaux dont se dégage cette impression d'ensemble assez peu consolante, que l'excessif développement contemporain du progrès matériel pourrait bien s'accompagner, si l'on n'y prend garde, d'une décadence morale et d'un recul de la civilisation.

Pierre BIDOIRE.

UN NOUVEAU FASCICULE DES « OUVRIERS DES DEUX MONDES » : LE TISSERAND DE GLADBACH. — La monographie qui vient d'être distribuée (la 97e, *franco*, 2 fr. ; par souscription, 1 fr. 50) enrichit notre galerie d'un portrait des plus intéressants. M. Victor Brants, le savant professeur de l'Université catholique de Louvain, toujours si exactement au courant des choses d'Allemagne, a retracé ici, avec un soin minutieux des détails qui ne l'empêche pas de montrer les vues d'ensemble, la vie et les travaux d'un tisserand du pays rhénan. L'industrie du tissage est, on le sait, une de celles qui ont été le plus transformées par le développement des grands ateliers ; en outre, la Prusse rhénane a été le théâtre de progrès industriels étonnamment rapides ; enfin l'ouvrier étudié est attaché à l'une des maisons qui ont été des modèles pour leur dévouement à l'amélioration sociale de leur personnel. Tout se réunit donc pour donner un très vif intérêt à cette monographie, qui met en lumière l'évolution des idées du monde ouvrier dans ce pays de Gladbach qu'on a pu surnommer le « Manchester rhénan », et qui est en même temps le siège de la Ligue catholique des patrons (*Arbeiterwohl*) et de la Ligue populaire catholique (*Volksverein*).

LES FAITS ÉCONOMIQUES ET LE MOUVEMENT SOCIAL

ALLEMAGNE ET AUTRICHE-HONGRIE

Sommaire. — Lenteur du relèvement économique. — Situation du marché financier. Congrès de Francfort. — Nouvelles doléances des agrariens. — Congrès de Munich, Cologne, Mannheim; 26e assemblée des jurisconsultes allemands. — Questions pendantes en Autriche. Le compromis austro-hongrois. L'anniversaire de Kossuth.

Lenteur du relèvement économique. — L'industrie allemande se remet lentement de la secousse profonde par laquelle elle vient de passer. Les dernières statistiques ne sont encore guère satisfaisantes. Les opérations de la plupart des grandes sociétés se ressentent toujours de cette crise terrible dont nous avons montré la gravité et dont on ne peut encore prévoir avec certitude la fin (1). Les syndicats continuent à imposer à leurs membres de notables réductions de production, et comme ils ne peuvent toucher à leurs prix qui ont été fixés officiellement, les consommateurs s'adressent aux producteurs libres qui peuvent leur faire des conditions plus douces.

La production du charbon a été, pour les neuf premiers mois de l'année, encore inférieure de 6 % à la production des neuf premiers mois de l'année 1901. On compte sur les grèves qui paralysent en ce moment notre production française pour améliorer cette situation. Quant au marché sidérurgique, il reste très lourd, et la demande de fonte est peu active. La diminution de travail s'est fait surtout sentir depuis quelques semaines dans la fabrication des machines-outils, des machines à vapeur et des locomotives. Le nombre des ouvriers inoccupés est considérable. Les travailleurs s'offrent en foule au point que les fabricants qui ont des commandes sont littéralement assiégés. A Stuttgart et à Mannheim le marché du travail est moins mauvais et dans cette dernière ville, écrit notre consul, les usines métallurgiques sont actuellement en pleine activité (2).

Les nouvelles de Silésie sont également meilleures. C'est ainsi que la publication du dernier bilan de la *Laura-Hütte* a causé aux actionnaires une agréable surprise, cette société ayant pu distribuer 10 % de dividende, chiffre très supérieur à celui auquel on s'attendait. De sérieux efforts sont faits en ce moment même pour ranimer les industries

(1) Sur 2.931 sociétés par actions, 902 n'ont donné aucun dividende, et un sixième de ces 902 sociétés a travaillé à perte.

(2) *Moniteur officiel du Commerce*, 25 septembre 1902, p. 780-781.

électriques qui avaient tant souffert; on essaie de constituer un *Trust* analogue aux Trusts des États-Unis (1).

« Bien que la situation générale des affaires soit en ce moment assez peu favorable, écrit notre consul général de Hambourg, on n'envisage cependant pas l'avenir avec inquiétude, pourvu que les questions de politique douanière et commerciale actuellement pendantes reçoivent une solution satisfaisante. La situation s'améliorera d'autant plus aisément, ajoute-t-il, que la richesse générale a considérablement augmenté en Allemagne au cours d'une période de prospérité sans précédent. L'industrie allemande s'est fortifiée intérieurement, sa faculté de concurrence s'est développée par le perfectionnement de l'outillage et la création d'établissements nouveaux (2). »

On pense aussi que la cessation des hostilités dans l'Afrique du Sud permettra au commerce allemand de trouver de ce côté de nouveaux débouchés. La guerre du Transvaal lui avait causé un grave préjudice; le rétablissement de la paix ne peut manquer de lui rendre un peu d'activité. Mais l'importance des commandes qu'on escompte à l'avance dépend de deux facteurs : la conclusion possible d'une union douanière entre l'Angleterre et ses colonies qui assurerait aux marchandises anglaises un traitement privilégié, et l'adaptation des produits allemands aux besoins locaux. Presque toutes les mines emploient aujourd'hui des machines américaines et des ingénieurs américains, ce qui place les Allemands dans une position désavantageuse.

Il convient au surplus de remarquer que les capitalistes allemands possèdent beaucoup de valeurs minières, depuis que la législation sur les Bourses a poussé la spéculation à opérer sur les marchés étrangers, surtout sur celui de Londres. Les envois d'or africain augmenteront forcément les disponibilités des banquiers allemands et auront pour effet probable de maintenir à bas prix le loyer de l'argent. Les Banques allemandes qui ont des intérêts dans le sud de l'Afrique, s'appliqueront à procurer des commandes à l'industrie allemande, et y réussiront sans doute si les prix ne sont pas trop élevés.

Il est aussi probable que la supériorité de l'industrie chimique allemande assurera à cette branche de la production des avantages consirables (3).

(1) *Moniteur officiel du Commerce*, 2 octobre 1902, p. 805. Tischert. *Der deutsche Elektrizitätstrust*. — (*Der Grossbetrieb*, 1er octobre 1902, p. 38).

(2) *Moniteur officiel du Commerce*, 2 octobre 1902, p. 803. Un intéressant article de la revue *Der Grossbetrieb*, 1er août 1902, p. 2, témoigne aussi d'une grande confiance dans l'avenir. Le total des exportations pour les neuf premiers mois de la présente année indique un léger relèvement, mais on sera encore loin d'arriver en 1902 aux chiffres de 1900.

(3) Cf. la revue *Der Grossbetrieb*, 1er septembre 1902, p. 41. La situation de l'industrie textile est moins favorable, surtout parce que, malgré la surproduction,

Situation du marché financier. Congrès de Francfort. — Quant à la situation du marché financier, bien que l'argent paraisse en ce moment assez abondant à Berlin et qu'on signale une hausse sur les valeurs de premier ordre, elle provoque beaucoup de récriminations. Les derniers bilans des banques sont en effet peu brillants. Bien que leur nombre et leur capital social aient encore augmenté, il n'est pas douteux que leurs bénéfices ont diminué. La moyenne des dividendes distribués par elles pour le dernier exercice n'a été que de 6 %. C'est le chiffre le plus faible depuis l'année 1883 (1).

Nous devons du moins rendre hommage au zèle avec lequel les hommes compétents cherchent à lutter contre les difficultés de l'heure présente. C'est ainsi que les banquiers allemands ont eu l'idée de se réunir à la fin du mois dernier à Francfort, dans un Congrès qui a été une véritable manifestation du monde de la finance; c'était la première fois que celui-ci affirmait son esprit de solidarité, c'était aussi la première fois qu'on voyait des délégués du gouvernement venir discuter officiellement dans une réunion de banquiers. On a surtout protesté contre l'élévation des charges qui pèsent sur les transactions financières et on s'est élevé avec force contre la loi de 1896 qui n'a été votée, a-t-on dit, que parce qu'on a négligé de consulter au préalable les intéressés. L'interdiction du marché à terme et la création du registre de la bourse ont été de déplorables inventions, la pratique de l'exception de jeu et la jurisprudence qui a pris naissance à cette occasion ont détruit peu à peu la confiance des banquiers; elles tendent même à étouffer la bonne foi de la clientèle. L'animosité dont on a fait preuve contre la Bourse porte finalement préjudice à la fortune nationale et compromet l'avenir économique du pays. Éloignée du marché à terme, la spéculation s'est jetée sur le marché au comptant et a déterminé des fluctuations qui dépassent en importance celles dont on se plaignait auparavant (2).

Au surplus, a dit dans un remarquable discours, M. Riesser, qui paraît être l'âme de l'association, en travaillant pour nous, nous travaillons pour la prospérité de la nation allemande, et nous ne sommes point responsables de la dépréciation partielle ou totale d'un si grand nombre de titres

les industriels n'ont pu s'entendre pour arriver à restreindre leur fabrication. Les filateurs de la Westphalie et de la province du Rhin ont bien décidé de diminuer la durée du travail à partir du 1er septembre dans une proportion de 15 %, mais ceux de l'Allemagne du Sud et de la Saxe ont refusé de les suivre dans cette voie. On s'attend à ce que la situation des filatures de coton devienne à brève échéance très difficile. (V. *Moniteur officiel du Commerce*, 2 octobre 1902, p. 805.)

(1) *Économiste européen*, 19 septembre 1902, p. 374. Sur 852 établissements financiers existant dans l'Allemagne du Sud, 250 ont clos l'exercice sans donner de dividende.

(2) Voir sur la crise économique et la Banque, un article de M. A. Raffalovich, *Économiste français*, 6 septembre 1902, p. 317.

de société ; cette dépréciation est le résultat des changements extraordinaires qui se sont produits dans la situation économique du pays.

Si les banquiers allemands sont en droit de dire que leur concours a été fort utile au développement industriel de l'Allemagne, ils doivent aussi reconnaître qu'ils sont, dans une certaine mesure, responsables de la gravité de la crise par suite du « forçage » artificiel d'un grand nombre d'usines que leur concours même a provoqué. Aujourd'hui encore un certain nombre d'entreprises industrielles ne continuent leurs affaires qu'au moyen des fonds mis à leur disposition par les banquiers. Mais ceux-ci n'attendent que le moment favorable pour se dégager en mettant l'affaire en actions ; aussi ne doit-on pas être étonné si l'argent n'afflue pas vers les entreprises industrielles comme précédemment (1). Les petits rentiers recherchent plus volontiers aujourd'hui les placements moins chanceux et se tournent vers les fonds d'État. D'après des informations publiées par les journaux spéciaux, les capitaux allemands disponibles auraient actuellement une tendance à s'adresser aux emprunts et fonds d'État étrangers (2).

Nouvelles doléances des agrariens. — Si grandes que soient toujours les craintes des industriels, celles des agriculteurs sont plus vives encore. Ils jugent les droits d'entrée sur les céréales proposés par le gouvernement tout à fait insuffisants; quelques-uns vont jusqu'à conseiller le refus des crédits militaires et maritimes si le gouvernement ne leur accorde pas un droit de 7 marks 50 sur le blé (3). On peut, dans ces conditions, se demander à quel résultat aboutira finalement la seconde lecture du projet de tarif douanier qui doit incessamment commencer devant le Reichstag ; il est permis de douter que la commission (qui a cependant beaucoup travaillé depuis huit mois) puisse, avant le 31 décembre, aboutir à une solution. Le gouvernement a de bonnes raisons pour résister aux revendications des agrariens, car il est certain que le projet actuel sera déjà dans les relations de l'Allemagne avec les autres puissances, une source de difficultés. L'ambassadeur de Russie parlait encore, il y a quelques jours, d'une quasi-impossibilité de conclure de nouveaux traités de commerce avec son pays. L'utilité même de ces

(1) Il semble que le marché allemand subisse aussi le contrecoup de la crise financière très grave qui éprouve en ce moment le marché de New-York et qui paraît être due au manque d'élasticité du sytème de circulation aux Etats-Unis et au renchérissement de l'argent provoqué par les spéculations auxquelles le développement inouï de la richesse a entraîné tant de gens. V. Bourgarel. *Economiste européen*, 3 octobre 1902, p. 425. Cf. *The Economist*, 27 septembre, p. 1495, et *Moniteur des Intérêts matériels*, 2 octobre, p. 2905.

(2) *Moniteur officiel du commerce*, 4 septembre 1902, p. 726.

(3) Il est vrai que les importations de céréales étrangères en Allemagne ont notablement augmenté depuis quelques semaines. V. *Getreidemarkt*, 1er octobre 1902, p. 105.

traités semble au surplus très atténuée par le fonctionnement des trusts et des cartells qui se développent de plus en plus (1).

Les socialistes se félicitent de l'appui qui leur vient de l'extrême droite. Le *Vorwaerts* assure que les députés socialistes ne sont pas moins résolus que les députés agrariens à pratiquer l'obstruction pour faire échouer le projet gouvernemental. Aussi les journaux officieux engagent-ils les protectionnistes à ne pas se montrer intransigeants et à accepter les avantages, même un peu restreints, que leur offre le projet actuel. Dans un Congrès des chambres de commerce de l'Allemagne du Centre, qui s'est récemment réuni à Friedrichroda (Thuringe) et où seize chambres étaient représentées, on s'est énergiquement prononcé contre les aggravations que les agrariens veulent introduire dans un projet qu'on trouve déjà empreint d'un protectionnisme trop marqué.

Peut-on d'ailleurs espérer qu'un relèvement des droits d'entrée suffira à améliorer la situation des agriculteurs, à les débarrasser du poids formidable de leurs dettes ? De bons esprits prétendent qu'on ferait beaucoup mieux de s'occuper davantage de la colonisation intérieure des provinces de l'Est (2). Il faut fixer à la campagne les ouvriers qui se portent en trop grand nombre vers les villes, améliorer la législation successorale, développer le crédit rural, stimuler l'esprit d'initiative des petits paysans, les aider à mieux profiter des progrès techniques et des améliorations d'outillage auxquelles ils demeurent encore si souvent étrangers.

On est d'ailleurs, sur ces questions de colonisation intérieure, passablement instruit par l'expérience. Il suffirait, pour s'en convaincre, de parcourir le remarquable ouvrage de M. Stumpfe que nous avons déjà signalé (3) et dont l'auteur a pris pour épigraphe ces paroles prononcées par M. de Bülow, le 13 janvier dernier : « La question de l'organisation des « marches orientales » de l'empire, n'est pas seulement un problème d'une importance considérable au point de vue de la politique intérieure ; je dirais presque que c'est de sa solution que dépend l'avenir de notre pays. » L'empereur et certains partisans à outrance de la germanisation, « plus royalistes encore que le roi », ont commis une faute grave en

(1) On parle beaucoup aussi, dans le monde agricole, de la convention de Bruxelles relative à la législation des sucres. On est un peu inquiet des observations présentées par la Russie qui a déclaré qu'elle entendait conserver la maîtrise de son marché intérieur. Allemands et Autrichiens, exportant beaucoup de sucre en Russie, s'ingénient en ce moment à trouver les moyens de ne pas perdre ce précieux débouché.

(2) Par exemple, le professeur Fuchs, dans son intéressante étude : *Die Grundprobleme der deutschen Agrarpolitik*, Dresde, 1902. Les neuf Commissions générales ont depuis 1891 créé 9.129 *Rentengüter*, dont 5.327 sont entre les mains des protestants et 3.875 entre les mains des catholiques.

(3) *Polenfrage und Ansiedelungskommission.* V. *Réforme sociale*, 16 août 1902, p. 373.

traitant les Polonais en ennemis ; on a usé à leur égard, sous prétexte de défendre le germanisme, de rigueurs odieuses, qui ont été pour beaucoup dans le succès des banques polonaises (succès qui contraste si fort avec l'insuccès de la commission de colonisation). Les questions de race, de langue, de religion se sont étroitement mêlées pour donner à la résistance qu'opposent aujourd'hui les Polonais une force invincible. L'affaire de Wreschen a contribué à exaspérer les esprits et la protestation indignée de Sienkiewicz a eu un profond retentissement.

Mais ni l'empereur, ni son chancelier ne paraissent encore comprendre la valeur d'une politique modérée à l'égard d'hommes que les menaces n'intimident pas et qui sont prêts à tout pour défendre leur nationalité et leurs droits. L'un des historiens les plus connus de l'Allemagne, H. Delbrück, a eu parfaitement raison d'écrire que la germanisation par la force n'a eu jusqu'ici d'autre effet que d'accentuer le sentiment polonais dans les provinces de l'Est.

Défense d'imprimer des livres en polonais, suppression de la presse polonaise, défense d'employer le polonais dans les réunions, défense pour le prêtre de prêcher en polonais, enlèvement aux parents des enfants qui refuseraient d'étudier leur religion en allemand et placement de ces enfants dans des internats allemands, etc., toutes ces mesures suffiront-elles? Les Polonais semblent disposés à répondre par une résistance inébranlable, et aux paroles menaçantes que Guillaume II a proférées à Marienbourg, le comte Potocki a répondu avec une noble fermeté : « L'histoire de la nation polonaise suffit à prouver que cette nation, qui honore son passé et a confiance dans l'avenir, ne saurait être exterminée ni par des lois d'exception, ni par des prétentions nationales ou économiques. Aux persécutions, les Polonais doivent répondre, non par des démonstrations inutiles et peut-être nuisibles, mais en travaillant de tout leur pouvoir à développer leurs forces nationales (1). »

Congrès de Munich, Cologne, Mannheim; 26e assemblée des jurisconsultes allemands. — L'attention publique a été vivement sollicitée le mois dernier par les ardentes discussions qui se sont produites au Congrès socialiste de Munich. Il a été l'occasion d'une nouvelle passe d'armes entre les revisionnistes et les Marxistes, et Bebel s'est montré plus en verve que jamais. Plus que jamais aussi les débats, sous le couvert de discussions de principe, ont été l'occasion d'un véritable déchaînement de haines personnelles ; les polémiques entre les *Sozialistische Monatshefte* et la revue *Die Neue Zeit*, que dirige Kautsky ont atteint un degré d'acuité qu'on n'avait jamais vu.

Il est d'autant plus intéressant de constater que Bebel et Vollmar ne

(1) Voir l'article de M. H. Welschinger dans la *Quinzaine*, 1er août 1902, p. 314.

se sont mis d'accord que sur la question religieuse. On avait proposé d'inscrire au programme la question de la lutte contre le cléricalisme, et on en est venu au contraire à déclarer que la plus grande faute du parti socialiste serait de se placer sur le terrain religieux. « Nous devons, a dit Von Vollmar, faire preuve, à l'égard de toutes les convictions, de la plus grande tolérance », déclaration d'autant plus remarquable que le socialisme allemand, très convaincu de la supériorité de sa doctrine, s'était depuis quelques années nettement engagé dans la voie d'une intolérance dogmatique presque absolue. Les socialistes semblent admettre aujourd'hui le bien fondé du principe de la liberté de conscience. En tout cas, il est intéressant de remarquer qu'à Munich comme en France, c'est la question religieuse qui, seule, a pu produire l'unanimité au sein du parti, mais avec cette différence qu'en France l'unanimité se déclare en faveur des violences qu'en Allemagne, au contraire, elle réprouve. Nos socialistes français ne veulent plus admettre de liberté pour ce qu'ils croient être l'erreur, et c'est sur le terrain d'une lutte contre toute idée religieuse qu'ils essaient de rallier leurs partisans.

C'est à Cologne que s'est réuni, le 22 septembre, le Congrès de l'association pour la protection légale des travailleurs. Nous avons déjà plusieurs fois parlé de cette utile création. Dix États étaient officiellement représentés au Congrès, le représentant du Saint-Siège a donné lecture d'une lettre du cardinal Rampolla, témoignant de l'intérêt avec lequel Léon XIII suit ces débats (1).

La principale des questions mises à l'ordre du jour était celle du travail de nuit des femmes, question déjà discutée au Congrès de Bâle en 1901.

Sa solution est d'autant plus difficile qu'on n'est pas d'accord sur ce qu'il faut entendre par travail de nuit. Il y a des pays où le travail des femmes n'est l'objet d'aucune réglementation, il en est d'autres où le législateur n'est intervenu que dans la grande industrie et pas dans la petite. Si grands que soient, de l'aveu de tous, les inconvénients du travail de nuit, tant au point de vue de la santé qu'au point de vue de la moralité ou de la vie de famille, on peut invoquer cependant, pour en autoriser le maintien, de très bonnes raisons. Ici on peut faire valoir certaines conditions climatériques, là des arguments d'ordre économique, notamment pour les industries dites saisonnières. Ne faut-il pas

(1) La section allemande de l'association constitue, sous le nom de *Gesellschaft für Soziale Reform*, une société très active, qui compte déjà plus de 1.000 membres, parmi lesquels figurent la plupart des associations ouvrières (protestantes et catholiques). Il n'y a que les socialistes et les « conservateurs » qui se tiennent à l'écart. On pourra consulter, sur l'association internationale, l'excellent article de M. E. Francke (directeur de la *Soziale Praxis*), paru dans la *Deutsche Monatsschrift für das gesammte Leben der Gegenwart*, août 1902, p. 713.

respecter aussi le désir légitime de pouvoir majorer la production à un moment donné sans accroître le capital industriel. On a pu faire valoir également des considérations d'ordre local, d'ordre technique et d'ordre administratif (comme la difficulté d'un contrôle sérieux). Le Congrès a finalement admis que l'interdiction absolue du travail de nuit des femmes se justifiait en principe; et il a chargé une commission de rechercher comment les exceptions qui existent encore pourraient être supprimées. Cette commission, composée de deux délégués par pays, devra consulter des personnes compétentes choisies dans les milieux ouvriers et patronaux, et les gouvernements des divers pays pourront s'y faire représenter.

Nous ne dirons qu'un mot des deux autres questions soumises à l'examen du Congrès : elles étaient relatives à l'interdiction de l'emploi du phosphore jaune dans la fabrication des allumettes et à l'interdiction des couleurs de plomb. On a chargé une commission de rechercher les moyens propres à faire disparaître les dangers très graves qui ont été signalés et à amener par voie d'entente internationale la prohibition du phosphore blanc et la suppression dans la mesure du possible de l'emploi du blanc de céruse. Le comité doit même faire immédiatement des démarches auprès des gouvernements pour les prier d'interdire l'emploi des couleurs de plomb dans les travaux publics.

Le Congrès des catholiques allemands à Mannheim (24-28 août) a eu plus de retentissement que le précédent. Il ne faut pas s'en étonner. Quoique protestant convaincu, Guillaume II gouverne avec les catholiques et sent que l'appui du centre, qui forme au Reichstag le groupe le plus compact, est indispensable à la bonne marche des affaires et au rétablissement de la prospérité dans le pays. Le discours d'Aix-la-Chapelle, où il a loyalement reconnu la forte position prise par les catholiques dans l'empire, a été un véritable succès pour ces derniers (1). C'est en vain que les socialistes essaient de se moquer de ce qu'ils appellent la parade de Mannheim (2), elle n'en a pas moins nettement mis en relief l'activité des hommes du centre, qui ont pu montrer fièrement ce qu'ils ont fait depuis quelques années pour les ouvriers. Le *Volksverein*, en particulier, est devenu une sorte de « haute école pour le développement sociologique des catholiques allemands »; il contribue chaque jour, de la façon la plus efficace, à l'éducation économique et sociale de toutes les classes de la société. Il est d'ailleurs fidèle à la devise de l'un

(1) Les persécutions dont les catholiques sont actuellement l'objet en France ont plus fait pour la germanisation de l'Alsace-Lorraine que 30 ans de domination allemande. Guillaume II n'a pas manqué de mettre en relief cette lourde faute commise par notre gouvernement.

(2) *Vorwärts*, 4 octobre 1902. Il ne suffit pas de dire qu'à Mannheim même le candidat socialiste a recueilli aux dernières élections 830 voix de plus qu'en 1896 pour prouver que les efforts des catholiques sont stériles.

des siens : *Tod dem Schlafmützenthum*, c'est-à-dire : « Mort aux bonnets de nuit, aux dormeurs, aux paresseux (1). » Le *Volksverein* s'occupe aussi beaucoup et, en cela, il a grandement raison, de la petite industrie et des artisans ; il estime que la prospérité des classes moyennes (*Mittelstand*) est indispensable à la prospérité même de l'Etat. Il défend avec beaucoup de fermeté les ouvriers de métier, cherchant à faire leur éducation, soutenant leurs efforts pour améliorer leur outillage, trouver du crédit, ou lutter contre les usines et les fabriques.

Il convient de signaler aussi l'intérêt qu'a offert cette année le XXVIe Congrès des jurisconsultes allemands (*Juristentag*), qui avait inscrit à son ordre du jour la grosse question de la réglementation des cartells. On a demandé que ceux-ci fussent inscrits dorénavant sur un registre, on a surtout réclamé énergiquement la publicité de leurs statuts et de leurs décisions.

La publicité des statuts, voilà qui est acceptable ; il est beaucoup moins facile d'exiger la publicité des décisions. Ne vaudrait-il pas mieux, comme l'a dit un des rapporteurs, investir le gouvernement d'un certain pouvoir, l'autoriser, si des plaintes se produisent, à procéder à une enquête permettant de vérifier les procédés des bureaux de vente, et de voir quel mode de concours est fourni aux cartells par les banquiers. Cette forme nouvelle d'association ne peut être régie purement et simplement par le droit civil ; nous sommes en présence d'associations qui permettent à un groupe restreint de personnes d'exercer une action considérable sur la collectivité tout entière : c'est à l'État qu'incombe le devoir de protéger les intérêts de la collectivité. On a même proposé la création d'inspecteurs des cartells en prétendant, d'ailleurs, que l'existence de ces personnes serait une menace suffisante pour prévenir beaucoup d'abus. Cette menace suffirait peut-être pour empêcher la transformation des cartells en trusts : elle rendrait inutile pour l'avenir cette législation dont les Américains parlent depuis plusieurs années et qu'ils ne parviennent pas à élaborer (2).

Qu'il nous suffise d'ajouter ici, qu'après six heures de débat, on n'a

(1) Cette activité des catholiques offusque et irrite les socialistes qui cherchent avec ardeur les moyens de « briser l'influence du centre ». Le *Vorwärts* recommande la diffusion de brochures de propagande ayant pour but de prouver (?) que sur les questions de protection du travail, de réformes militaires, d'accroissement de la flotte, le centre ne défend pas les intérêts des ouvriers. Aux brochures socialistes, le *Volksverein* répond sans se lasser, avec une activité que les catholiques français peuvent prendre pour exemple. V. la nouvelle brochure : *Was ist für die Arbeiter in der neuesten sozialen Gesetzgebung geschehen*, et la collection des *Sozialpolitische Flugblätter*.

(2) De bons esprits prétendent qu'il faut profiter de ce que l'Allemagne est un pays monarchique, dirigé par un homme énergique secondé par des fonctionnaires à la main ferme, pour faire dès maintenant en prévision de l'avenir ce qui est si difficile dans une république démocratique, dominée par la ploutocratie et où la justice est rendue par des magistrats élus.

même pu se mettre d'accord sur la légitimité du principe de l'intervention de l'Etat; les expériences qui ont été faites en Autriche ne sont pas encore bien concluantes. Mais il est certain, d'autre part, que le droit civil est insuffisant en cette matière; il faut se défier desraisonnements de ceux qui se contentent d'étudier ces graves problèmes dans le silence de leur cabinet ; la compétence d'une grande partie des membres du congrès était contestable et nous comprenons qu'on ait renvoyé la suite d'une discussion demeurée incomplète, au XXVII[e] Congrès (1).

Questions pendantes en Autriche. — Le compromis austro-hongrois. — L'anniversaire de Kossuth. — La situation générale en Autriche comme en Allemagne s'améliore très lentement; on signale cependant une reprise d'activité dans les industries métallurgiques et la tenue du marché financier est devenue meilleure. On se félicite surtout de l'apaisement des troubles qui avaient profondément agité cet été la Galicie. Plus de 100.000 ouvriers agricoles s'y étaient mis en grève! Il faut, pour comprendre leurs récriminations, se rappeler que les lois émancipatrices de 1848 avaient fait naître une catégorie nombreuse de tout petits cultivateurs presque fatalement condamnés à la prolétarisation. Les grands propriétaires avaient eu soin de conserver pour eux-mêmes la presque totalité des prairies et des forêts, ce qui contribuait à rendre pour ces pauvres gens toute tentative d'élevage impossible ; leurs petits domaines n'étaient vraiment pas viables; ils n'étaient pas, en tout cas, suffisants pour nourrir une famille, et le poids des dettes qu'ils avaient dû contracter les plaçait dans une dépendance étroite vis-à-vis de leurs créanciers. Obligés de chercher un supplément de gain sur les grands domaines, ils s'étaient pour la plupart transformés en ouvriers agricoles, et c'est la modicité des salaires qui leur étaient offerts, qui les a poussés à la révolte (2).

Ce soulèvement de la population rurale de Galicie constitue la plus grande grève d'ouvriers agricoles qu'on ait encore vue. La plupart étant de race ruthène, on a cru qu'il s'agissait d'un conflit entre Ruthènes et Polonais. Il s'agit en réalité d'une véritable « guerre de paysans », calmée aujourd'hui, mais qui n'en a pas moins éveillé le sentiment d'une lutte de classes et fait naître dans beaucoup d'esprits la conviction de la nécessité pour l'avenir d'une organisation meilleure.

(1) V. *Handels-Museum*, 25 septembre 1902. Cf. *ibid.*, 21 et 28 août, les consultations de plusieurs Chambres de commerce sur cette question. Le professeur Grünzel, qui est plutôt un optimiste, dans un remarquable ouvrage que nous avons déjà signalé, *Réforme sociale*, 16 août, p. 369, *Ueber Kartelle* (Leipzig, Duncker et Humblot), préconise la création d'un registre des Kartells et la publicité des statuts.

(2) Même à l'époque des moissons, ils ne dépassent guère 1 florin (2 fr. 10 environ); ils varient en temps ordinaire de 50 à 80 kreuzers et sont pour les femmes encore moins élevés.

C'est toujours la question du compromis austro-hongrois qui, en Autriche comme en Hongrie, préoccupe le plus vivement les esprits Malgré la bonne volonté des ministres de Szell et de Kœrber, malgré l'intervention personnelle de l'empereur, les négociations, reprises depuis quelques jours à Vienne ne peuvent aboutir. Aux dernières nouvelles, les différences de vue entre les deux gouvernements étaient encore très sensibles, et il est douteux qu'un nouvel accord puisse être avant la fin du mois soumis au parlement (1).

Le commerce extérieur de la Hongrie continue d'ailleurs à se développer. Il s'est accru en vingt ans de 644 millions ; la balance commerciale se solde aujourd'hui par une plus-value notable des exportations sur les importations. L'excédent des ventes sur les achats a été en 1901 de 117.600.000 couronnes et, pour les huit premiers mois de la présente année, le commerce extérieur s'élève à 751.000.654 couronnes aux importations et à 787.235.362 couronnes aux exportations. Les échanges sont surtout actifs avec l'Autriche et l'Allemagne et en second lieu avec l'Italie et la Serbie; la France ne vient qu'au sixième rang (2).

La nation hongroise a célébré, il y a quelques jours, avec beaucoup d'éclat, le centième anniversaire de la naissance de Louis Kossuth. Toutes les classes ont pris part à cette fête. Kossuth a rendu à son pays des services inoubliables : il a été le promoteur de l'abolition de la corvée, l'initiateur des réformes constitutionnelles et administratives dont la Hongrie a tiré un si grand profit, le champion de la liberté religieuse et de la liberté de la presse. Quelques réserves qu'on puisse faire sur certaines de ses idées, il faut reconnaître qu'il a été le grand promoteur du mouvement qui a entraîné la Hongrie dans des voies plus modernes, qui a amené peu à peu un perfectionnement considérable de son outillage agricole et industriel et qui a puissamment développé le commerce du pays. C'est avec un véritable enthousiasme que les Hongrois honorent aujourd'hui sa mémoire. Nous comprenons cependant qu'on se méfie dans certains milieux du culte de Kossuth. L'expérience a démontré que la Hongrie a besoin aujourd'hui d'une Autriche vigoureuse; les deux États doivent marcher non pas l'un contre l'autre, mais côte à côte, en se disant qu'ils sont entourés de voisins qui regardent avec convoitise maintes parties de leur territoire.

G. Blondel.

(1) *Revue d'Orient et de Hongrie*, 1er octobre 1902, p. 201. — Le sentiment de l'indépendance et la nécessité d'une grande cohésion prennent de plus en plus de force chez les Magyars, dans la population rurale surtout. Il semble, d'autre part, que l'Allemagne ne veut rien faire pour soutenir l'Autriche contre la Hongrie qui s'accommoderait très bien du maintien du *statu quo*.

(2) *Moniteur officiel du Commerce*, 25 septembre 1902, p. 781, et *Revue d'Orient*, 1er octobre 1902, p. 222.

BIBLIOGRAPHIE

I° — Recueils périodiques.

Quarterly publications of the American statistical Association, t. VII (Boston, 1900-1901). — **Smith** (Mary Roberts), Statistique des femmes ayant passé par les universités, pp. 1-26 [Comparaison, au point de vue démographique, entre les femmes instruites dans les universités et celles instruites par d'autres moyens. Dans le premier groupe, l'âge moyen du mariage est plus tardif et la durée du mariage plus courte; la proportion des enfants mâles est supérieure; la profession s'exerce de préférence hors du domicile; enfin, les mariages s'y font plus richement]. — **Young** (Allyn A.), Précision comparative des groupements par âge dans les recensements, pp. 27-39 [Dans un recensement, l'énumération des recensés donne pour chacun leur âge réel; en vue de l'étude et des comparaisons, il est bon de les distribuer par groupes, de cinq en cinq ans par exemple, à la condition de prendre des précautions pour que les erreurs possibles soient réduites au minimum]. — **Lane** (Lucius Page), De l'usage des publications du gouvernement, pp. 40-57 [Le gouvernement des Etats-Unis publiant un millier de documents différents, il faut user de beaucoup de précaution et de méthode pour les consulter avec fruit]. — **Kuczynski** (Robert René), L'état civil dans les colonies du Massachusetts et de New Plymouth, pp. 65-73 [C'est là que, pour la première fois, la tenue des registres a été confiée à des officiers publics, et non à l'Eglise]. — La mendicité et le vagabondage, pp. 74-84 [Cette étude est un rapport publié par une association d'assistance du Massachusetts : dans cet Etat, d'une manière générale, la surveillance des vagabonds est faite par les surveillants des pauvres, la dépense incombe à l'assistance publique, un abri (avec la nourriture) est fourni par la police ou un dépôt spécial, le vagabond ne passe pas en justice et il n'est pas obligé au travail. On souhaiterait en général l'établissement de cette obligation dans toutes les villes avec des établissements spéciaux et une réglementation uniforme]. — **Sherman** (Sidney A.), Les annonces aux Etats-Unis, pp. 120-162 [L'annonce emprunte des formes très diverses, depuis le journal, auquel elle fournit la moitié de ses bénéfices, jusqu'aux affiches artistiques nées en France vers 1836, et à la publicité par les voyageurs de commerce. Elle a pour objet principal le produit *fini*, l'objet de consommation. L'annonce est le plus souvent faite par des agences de publicité : celles-ci sont au nombre d'environ 3.000, en ne comptant que celles ayant un peu d'importance et de surface. L'annonce se fait dans le reste du monde comme aux Etats-Unis, un peu moins en France qu'en Amérique, en Angleterre et en Allemagne : elle occasionne dans les différents pays industriels et commerçants une dépense estimée à plus de 10 milliards de francs]. — **Hoffman** (Frederick L.), Utilité pratique de la statistique démographique, pp. 163-76. — **Conant** (Luther), La concentration industrielle aux Etats-Unis, pp. 207-26 [La concentration et les fusions industrielles ont été encouragées par la réaction contre des concurrences ruineuses, et par l'abondance des capitaux disponibles dans le public, qui a été prêt à absorber toutes les émissions; le protectionnisme douanier n'a eu qu'une influence moindre. En mettant de côté les affaires de chemins de fer, de tramways, d'éclairage, etc., et en ne considérant que les

groupements d'un capital d'au moins un million de dollars, les émissions d'actions et d'obligations, de 1887 à la fin de 1900, ont atteint 27 milliards de francs, répartis entre 235 compagnies seulement. Encore ne compte-t-on pas le fameux trust de l'acier, postérieur à 1900, dont le capital (actions et obligations) dépasse 6 milliards et demi et qui englobe 9 grandes compagnies préexistantes]. — **Young** (Allyn A.), Le dénombrement des enfants, pp. 227-55 [Il est toujours faussé, soit par des omissions, soit par la déclaration fréquente d'un âge supérieur à l'âge réel]. — **Koren** (John), Statistique des récidivistes parmi la population criminelle de Boston, pp. 271-309 [Cette étude est limitée aux détenus entrés à la *Maison de correction* du 1er juillet au 31 décembre 1900; parmi ceux-ci, le récidiviste le plus endurci avait encouru seize condamnations dans la même année. De beaucoup, le plus grand nombre des condamnations a eu pour cause l'ivresse. Environ une moitié des récidivistes considérés ont subi leur première condamnation avant 25 ans : dans la plupart des cas, l'emprisonnement a eu pour cause le non-paiement d'une amende. La durée d'un emprisonnement varie de deux à neuf ans; à peu près la moitié des détenus ont fait de la prison en d'autres endroits; la situation de famille a été souvent la préparation à la faute. Enfin, un service spécial dit d'*épreuve* s'occupe d'assurer le relèvement moral des détenus]. — **Crum** (F. S.), L'œuvre statistique de Süssmilch, pp. 335-80 [Etude historique sur les travaux de Süssmilch, écrivain prussien du XVIIIe siècle]. — ***, Le bureau permanent de recensement, pp. 381-442 [On étudie depuis 1888 aux Etats-Unis la question d'établir un bureau permanent de recensement. Son but serait de coordonner avec une plus grande précision qu'aujourd'hui les renseignements recueillis, de manière à rendre les recensements plus complètement comparables entre eux. Ce projet n'a pu aboutir pour le recensement de 1900].

Pierre Bidoire.

II. — Notices bibliographiques.

Éléments d'Économie politique pure, par Léon Walras. Paris, Pichon, 1900, in-8°, xx-491 pages. — L'économie politique mathématique n'est pas une science accessible à tous les esprits, et les formules algébriques à l'aide desquelles elle cherche la solution des problèmes touchant à la production, à la circulation et à la répartition de la richesse ne semblent pas de nature à lui concilier bien des sympathies, même parmi ceux qui font de ce genre d'études l'objet continu de leurs méditations. Pourtant voici que l'un des plus brillants représentants de cette école nous donne aujourd'hui la quatrième édition d'un livre dont peu de lecteurs sans doute sont à même de suivre toutes les déductions. Faut-il voir, dans ce succès d'un ouvrage très abstrait, la preuve que peu à peu et malgré leur aridité, les théories mises en honneur par Cournot d'abord, puis longtemps après par Stanley Jevons, recrutent de nouveaux adeptes ou que du moins on ne traite plus de quantités négligeables les œuvres maîtresses destinées à les vulgariser? Pour notre part, nous avouons humblement notre incompétence à apprécier les services que l'usage des mathématiques peut rendre à la science économique; mais nous ne faisons cependant aucune difficulté de reconnaître que même pour des profanes la lecture d'un livre comme celui de M. Walras présente un réel intérêt, tout au moins dans les

parties où il est possible de faire abstraction des équations, des rapports et des courbes. C'est ainsi que la première section tout entière, consacrée à l'objet et aux divisions de l'économie politique, à sa définition, à la distinction entre la science qui observe, expose, explique, et l'art qui conseille, prescrit, dirige, à la notion de la valeur d'échange et à celle de l'appropriation, peut être étudiée avec profit par ceux-là même qui n'ont que peu d'aptitudes à manier le raisonnement mathématique. Mais ces éclaircies sont rares, et lorsque, par exemple à propos de la théorie de l'échange de deux marchandises entre elles, il faut considérer les courbes de la demande en fonction du prix, les hyperboles de la quantité existante ou chercher la solution géométrique du problème par l'inscription dans les courbes de demandes de rectangles à bases réciproques dont les hauteurs soient inversement égales à leurs surfaces, il faut évidemment, pour suivre l'auteur, avoir reçu une initiation tout autre que celle qu'on acquiert sur les bancs de nos facultés de droit, voire même du Collège de France, où l'enseignement de l'économie politique sous cette forme n'a pas encore conquis droit de cité.

F. LEPELLETIER.

L'alcool en Belgique, par Léon ANTHEAUME. Paris, Vigot frères, 1901, in-8° de 284 p. — L'alcool, sa production et sa consommation présentent un triple intérêt, économique, fiscal et malheureusement aussi social : sa fabrication fait vivre un nombreux personnel de fabricants et d'ouvriers, les budgets lui doivent une de leurs principales ressources, enfin son abus trop répandu cause des désordres physiques et sociaux sans nombre. A ces différents titres, il était intéressant de connaître ce qui se passe chez nos voisins de Belgique. Une loi de 1833 avait établi l'impôt sur le rendement présumé, en frappant les cuves servant à la fabrication, par hectolitre de capacité et par jour de travail, d'un droit qui s'est élevé progressivement de 0 fr. 22 à 18 francs. Les lois des 15 avril et 17 juin 1896 ont, au contraire, établi l'impôt sur le rendement effectif, à raison de 200 francs par hectolitre d'alcool absolu, avec différentes atténuations, notamment en faveur des distilleries agricoles (diminution de 30 francs par hectolitre, réduite à 18 francs en 1900) et des alcools dénaturés pour être employés dans l'industrie : le but était de faire produire aux distilleries agricoles les flegmes; ces flegmes devant être livrées pour rectification aux distilleries industrielles, qui fabriquaient d'ailleurs en même temps la levure, et les distilleries agricoles conservant le bénéfice des drèches, pulpes et autres résidus. Ce régime s'est trouvé trop favoriser les distilleries agricoles et on étudie les remèdes à y apporter. En attendant, la Belgique produit environ 680.000 hectolitres d'alcool à 50°, qui rapportent au fisc 50 millions. Une pareille production et un pareil rendement impliquent que l'alcoolisme est très répandu en Belgique; « en tenant compte de l'alcool contenu dans toutes les boissons », la France consomme 14 litres d'alcool absolu par tête et par an, l'Allemagne 10 1/2 et la Belgique autant : aussi, les 9/10 de la population des dépôts de mendicité et la moitié de celle des établissements pénitentiaires se composent d'alcooliques. Différentes mesures ont été prises contre l'alcoolisme : une loi de 1887 établit des pénalités contre l'ivresse publique, une loi de 1889 crée une licence pour les débitants, la loi de 1896 a augmenté l'accise d'un tiers ; l'État combat l'alcoolisme parmi le personnel et dans les établissements

qui dépendent de lui; l'initiative privée a fondé des ligues, des sociétés, notamment la *Ligue patriotique contre l'alcoolisme*, la *Société belge de tempérance*, les œuvres scolaires anti-alcooliques destinées à apprendre la tempérance aux enfants; enfin les projets de réforme en élaboration vont jusqu'à faire régler par l'Etat le nombre d'hectolitres d'alcool livrés chaque année à la consommation. En tout cas, en Belgique comme chez nous et dans les autres pays, il faut se préparer à la lutte à outrance contre l'alcool : pour les nations modernes, c'est la lutte pour la vie. Pierre Bidoire.

La contribution personnelle et mobilière pendant la Révolution, par Maurice Minoret. Paris, Arthur Rousseau, 1900, 720 p. in-8°. — La période révolutionnaire, époque douloureuse et troublée dont nous subissons aujourd'hui encore les conséquences, a été par excellence le temps du désordre et des expédients financiers. Le présent ouvrage, auquel les discussions récentes donnent beaucoup d'intérêt, contient l'histoire d'un de ces derniers, qui a eu l'heureuse fortune, une fois dûment mis au point, de traverser les temps jusqu'à nous : c'est la contribution personnelle et mobilière, établie par la loi du 18 frimaire 1791. Impôt nouveau, venu après les tailles, dixièmes et vingtièmes de l'ancienne France royale abrogés par la Révolution, elle comprenait une taxe personnelle égale à la valeur de trois journées de travail; un impôt sur les domestiques et les chevaux; une taxe de un vingtième à un dix-huitième du revenu, présumé suivant un tarif établi d'après le loyer; enfin une taxe d'habitation de 1/300 du revenu présumé. Comme la plupart des créations des premières assemblées politiques, composées d'hommes nouveaux et inexpérimentés, la loi, fort bonne en théorie, présentait tant de complications dans la pratique, qu'elle a été inapplicable. Aussi la contribution personnelle et somptuaire de la loi du 7 thermidor an III ne conserve-t-elle que des taxes personnelles et somptuaires. La contribution personnelle, mobilière, somptuaire du 14 thermidor an V, revient à la taxe mobilière, qui est répartie et fixée par un jury. Le système organisé par deux lois du 3 nivôse an VII, enfin, a été appelé à durer; il établit : 1° une contribution mobilière proportionnelle au loyer, avec surtaxe de moitié sur les célibataires, et détaxe d'un quart sur les fonctionnaires; 2° une contribution personnelle égale à trois journées de travail; 3° des impôts sur les domestiques, les chevaux et les voitures; 4° une taxe de retenue sur les traitements des fonctionnaires. Depuis lors, la contribution mobilière a été égalisée pour tous et l'impôt sur les domestiques a disparu; mais la contribution personnelle-mobilière a fait depuis un siècle ses preuves de productivité et d'élasticité. Pierre Bidoire.

Le domaine industriel des municipalités, par M. Louis Roger, docteur en droit. Paris, Arthur Rousseau, éditeur, 1901, 1 vol. in-8°, 101 p. — Les tendances socialistes qui se manifestent dans les deux hémisphères, ont eu leur répercussion, en matière de lois, de règlements et de gestion des intérêts locaux. Même au sein des pays représentés comme pourvus d'institutions qui sauvegardent les libertés publiques : l'Angleterre, la Belgique, les Etats-Unis, on voit les corps électifs s'emparer d'industries dont l'exploitation officielle est censée soulager les contribuables et les consommateurs, en dispensant de lever des impôts

plus forts, puis en livrant à meilleur compte certains produits. Il n'y a là que pure fantasmagorie, simple trompe-l'œil; quoi qu'il en soit, le système n'en fonctionne pas moins et acquiert, d'année en année, une plus grande étendue dans ses applications. L'expérience aurait dû, sans doute, le réprouver; mais on sait avec quel soin les municipalités socialistes dérobent aux regards indiscrets les moyens de scruter le mérite de leurs actes, dont le contrôle approfondi ferait évanouir des illusions habilement préparées et entretenues. Malgré tout, les chiffres globaux trahissent les résultats décevants du collectivisme en matière économique. L'endettement progressif des villes est fait pour alarmer tous ceux qui regardent le capital et le travail comme plus productifs, entre les mains des particuliers, que dans celles de l'Etat ou des communes. Tel n'est pas l'avis de M. Louis Roger, qui préconise le principe de l'ingérence des municipalités en matière industrielle, sauf à en limiter la pratique. Nous ne saurions souscrire à cette solution empirique, désavouée par la saine doctrine et l'exacte observation de faits multiples.

Alfred DES CILLEULS.

La Bosnie et l'Herzégovine, par M. Etienne KNELL. Paris, Rousseau, 1901, 1 vol. in-8°, 204 pages. — Dans cet intéressant ouvrage, M. Knell fait en quatre parties un historique de la Bosnie et de l'Herzégovine si profondément séparées par la nature, mais réunies par l'histoire dans leur commun amour de la liberté et dans leurs communes misères; le sort ne leur a pas été favorable en les plaçant à l'extrémité de la péninsule des Balkans. M. Knell nous montre d'abord la Bosnie-Herzégovine, province romaine, puis la Bosnie-Herzégovine, royaume indépendant, puis encore la Bosnie-Herzégovine, province turque, et enfin la Bosnie-Herzégovine, province austro-hongroise. L'auteur termine cette intéressante étude par quelques réflexions au sujet des différentes influences qui se disputent la prépondérance dans la péninsule des Balkans. La Bosnie et l'Herzégovine ont échappé au despotisme turc ignorant et barbare; toutefois, l'occupation austro-hongroise que nous regardons comme un bienfait, a rencontré des adversaires qui auraient voulu joindre la Bosnie à la Serbie, c'est-à-dire à la mère-patrie, alors qu'ils considéraient les Autrichiens comme les ennemis; mais s'il est exact que les Autrichiens n'étaient pas aimés des Bosniaques non catholiques, les Serbes n'étaient pas moins détestés, et, malgré les obstacles qu'elle a rencontrés, l'Autriche-Hongrie a, en quelques années, élevé la Bosnie-Herzégovine au même degré de civilisation que les autres provinces de la monarchie. Maintenant, que deviendront la Bosnie et l'Herzégovine, c'est à quoi on ne peut répondre que par des hypothèses : pourtant tout paraît annoncer l'annexion à l'Autriche-Hongrie; il ne peut en effet être question de rendre la Bosnie au Sultan, et c'est également une chimère de rêver un fédéralisme de tous les pays slaves. Malheureusement, quelque solution que l'on adopte, la paix et la stabilité semblent impossibles dans toutes ces régions.

C. M.

Le Gérant : VILLECHÉNOUX.

PARIS. — IMPRIMERIE F. LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

LA DÉPOPULATION EN FRANCE

(*Premier article.*)

Depuis bien longtemps, on a jeté le cri d'alarme à propos du redoutable problème de la dépopulation, mais cette question était demeurée jusqu'ici renfermée dans les discussions des congrès et des académies et le monde parlementaire n'avait pas été mis en mesure de l'étudier. C'est M. Edme Piot qui a dernièrement attiré sur elle l'attention publique en déposant, à la séance du Sénat du 6 novembre 1900, un projet de loi tendant à frapper les célibataires des deux sexes, âgés d'au moins trente ans révolus, d'une taxe égale au quinzième du principal des quatre contributions directes payées par eux. Les époux mariés depuis au moins cinq ans et n'ayant pas d'enfant, paieraient un vingtième calculé de la même façon. Par contre, un crédit de vingt millions serait ouvert au profit des familles comptant plus de quatre enfants. Avant de déposer son projet de loi, M. Piot avait adressé à ses collègues du Parlement un mémoire sur *la Question de la dépopulation en France* (1) en tête duquel duquel M. Bernard, sénateur du Doubs, a écrit une éloquente préface et dont nous aurons à parler souvent dans le cours de ce travail.

Dans les pages qui vont suivre, nous nous proposons de présenter en un tableau d'ensemble les questions soulevées par la brochure de M. le sénateur Piot et de fournir ainsi notre modeste contribution à l'étude d'un problème que nous considérons comme vital pour l'avenir de notre pays et surtout comme bien digne d'attirer l'attention des pouvoirs publics.

« Il n'est pas de question plus importante et plus controversée que celle des progrès de la population, dit M. Aucoc (2). Quelles sont les causes qui les développent ou les ralentissent? Quels sont les résultats de ces mouvements en sens contraire? Quelles sont les influences économiques, sociales et législatives qui entravent ces progrès ou qui pourraient les favoriser? « Avec la population,

(1) *La Question de la dépopulation en France*, un vol. in-16, de 91 p., Paris, 1900.

(2) Discours à la séance annuelle de l'Académie des sciences morales du 28 novembre 1893, dans le *Journal officiel* du lendemain.

on a la force. » Telle est la pensée qui a inspiré pendant longtemps ceux qui raisonnaient sur l'avenir des nations et les législateurs qui cherchaient à le préparer. Au commencement de ce siècle, une autre pensée appuyée sur des calculs savants et inspirée par une sincère philanthropie s'est fait jour : « Prenez garde, a dit Malthus, que l'accroissement de la population n'amène un accroissement de misère. La population a une tendance organique et virtuelle à se développer plus rapidement que les moyens d'existence. Il y a là un danger grave qui ne peut être conjuré que par la prudence. » Nous voici à la fin de ce siècle et, après de longs débats sur le principe de la population, il est établi que pendant les cent années qui viennent de s'écouler, les faits ont contredit les prévisions de Malthus. Les subsistances et la richesse ont pris un magnifique essor ; elles ont suivi une progression plus rapide que la population. Les savants eux-mêmes se rapprochent de la vieille opinion. »

Nous discuterons plus tard cette fameuse loi de Malthus, mais nous tenions à citer les paroles de M. Aucoc, parce qu'elles posent la question sur son vrai terrain. *Quand on a la population, on a la force!* Formule aussi vraie que précise! Pour beaucoup de personnes, les études qui touchent à notre sujet sont toutes théoriques, tandis qu'elles intéressent en réalité l'avenir des pays, leur expansion et leur existence même. « L'étude des causes de l'amoindrissement ou du développement de la population, dit fort bien M. Cheysson (1), est un des objets les plus considérables de l'économie politique. Elle réagit par quelque côté sur tous les intérêts vitaux de la société ; elle touche à l'armée, à son recrutement et, par là, à la grandeur et à la sécurité nationales; elle touche au régime de l'agriculture et de l'industrie, au bien-être des ouvriers, au taux des salaires, à l'équilibre entre la production et la consommation; elle touche à la stabilité politique, à la prospérité commerciale; à l'émigration intérieure ou extérieure, à la colonisation et au rayonnement de la mère patrie; elle touche à la constitution de la famille, à la moralité publique ; en un mot, à tous les problèmes dont se préoccupent le moraliste, le philosophe et l'homme d'État. Rien ne lui échappe et tout y vient retentir. »

On ne saurait mieux dire et nous allons essayer de bien mettre

(1) *Le Mouvement de la population*, dans *la Réforme sociale* du 1er juillet 1883, p. 37.

en lumière toutes les faces d'un problème aussi complexe et aussi important.

I. — La situation actuelle en France.

Tout d'abord, il est un point hors de contestation.

La question de la dépopulation est à la fois absolue et relative. Suivant la remarque de M. Jacques Bertillon (1), un peuple ne vit pas retiré chez lui, mais en compétition avec les peuples voisins, et c'est par rapport à ceux-ci qu'il faut apprécier le mouvement de sa population.

Voyons donc la situation comparée de la France et des nations qui l'entourent. Si la puissance et la richesse d'un peuple se lient directement au chiffre de sa population, les statistiques ne sont pas rassurantes pour la France. En 1800, la population des nations européennes était de 98 millions d'habitants et la France en comptait 26 millions. En 1900, la population européenne est de 343 millions d'habitants et la France en compte 38. En cent ans, elle est donc descendue de 26 à 11 % de la population européenne.

Jadis, le français était parlé dans le monde entier. Aujourd'hui, il est la langue mère de 45 millions d'habitants tout au plus, tandis que l'allemand est parlé par 100 millions et l'anglais par 130 millions d'individus.

D'après les recensements officiels, voici le mouvement de la population en France, depuis 1870 :

En 1872...	36.102.921	habitants,			
— 1876...	36.905.788	—	avec	802.867	d'augmentation.
— 1881...	37.672.048	—	—	766.260	—
— 1886...	38.218.903	—	—	546.855	—
— 1891...	38.343.192	—	—	124.289	—
— 1896...	38.517.332	—	—	174.140	—
— 1900...	38.961.945	—	—	444.613	—

Ainsi, l'accroissement est descendu de 160.000 individus par an à 35.000 pour remonter péniblement à 88.000.

Or, de 1890 à 1895, l'Allemagne s'est accrue de 3 millions d'habitants. En 1841, sa population était à peu près égale à la nôtre, alors qu'aujourd'hui elle s'élève à 56 millions d'habitants. En

(1) Société d'Économie sociale, séance du 26 juin 1900, dans *la Réforme sociale* du 1er août 1900, p. 210.

somme, la France met cinq ans à acquérir ce que l'Allemagne gagne en quatre ou cinq mois (1).

Voici quel a été le développement de la population dans les principaux pays d'Europe pendant la seconde moitié du XIXe siècle (2).

	VERS 1850	VERS 1900	AUGMENTATION
France (territoire actuel).....	35.260.000	38.961.045	3.340.000
Grande-Bretagne............	27.369.000	41.484.219	14.115.000
Allemagne (territoire actuel).	35.397.000	56.345.014	20.948.000
Autriche-Hongrie (territoire actuel)....................	30.727.000	45.314.407	14.587.000
Russie (Finlande incluse)....	66.714.000	128.896.628	62.183.000
Italie (territoire actuel)......	23.617.000	32.449.754	8.833.000

Ce faible accroissement de notre population n'est pas un fait nouveau et il faut remonter au XVIIe siècle pour en constater les premiers effets. A cette époque, la France comprenait 38 % de la population totale des grandes puissances européennes. En 1789, elle comptait 26 millions d'habitants, soit de 6 à 7 millions de plus qu'en 1698, qui provenaient en partie de l'annexion de la Lorraine (1766) et de la Corse (1768), mais aussi de l'accroissement régulier de la population. Mais les autres nations de l'Europe ne restaient pas en arrière et, sur un total de 98 millions d'habitants, la France ne figurait plus que pour 27 centièmes. En 1815, elle était descendue à 20 centièmes; en 1880, à 13 centièmes et aujourd'hui à 11 centièmes seulement.

Jusqu'en 1850, la France avait été, d'abord la première, puis la seconde des nations européennes, au point de vue de la population; aujourd'hui, elle est la sixième des grandes puissances et l'Italie la suit de si près qu'elle l'aura bientôt dépassée.

A moins d'admettre qu'un Français vaut deux ou trois étrangers, on est bien forcé de reconnaître que le nombre constitue la force économique, militaire et nationale et qu'il est l'élément primordial de la grandeur des nations.

Or, voici un tableau qui présente le nombre d'habitants (par millier) dont s'accroît en un an la population de chaque pays (territoire actuel) :

(1) Lacombe, Rapport à la Société des Agriculteurs de France, séance du mars 1898, dans le *Bulletin* du 1er avril suivant, p. 182.

(2) J. Bertillon, *Discours à l'Alliance nationale pour l'accroissement de la population*, séance générale du 14 juin 1901.

<table>
<tr><th></th><th>1851-1861</th><th>1861-1871</th><th>1871-1881</th><th>1881-1891</th><th>1891-1900</th></tr>
<tr><td>France</td><td>93</td><td>23</td><td>130</td><td>73</td><td>46</td></tr>
<tr><td>Grande-Bretagne</td><td>156</td><td>256</td><td>340</td><td>285</td><td>375</td></tr>
<tr><td>Allemagne</td><td>235</td><td>307</td><td>442</td><td>419</td><td>692</td></tr>
<tr><td>Autriche-Hongrie</td><td>181</td><td>304</td><td>180</td><td>348</td><td>395</td></tr>
<tr><td>Italie</td><td>108</td><td>178</td><td>166</td><td colspan="2">200</td></tr>
</table>

Si nous voulons descendre dans des détails plus précis, nous constaterons que les excédents des naissances sur les décès ont atteint les chiffres suivants, en 1899, pour les principales nations européennes :

France	31.321
Grande-Bretague	422.156
Allemagne	795.107
Autriche-Hongrie	530.806
Italie	385.165

On voit l'énorme écart qui existe entre notre pays et les peuples voisins. Pour ne parler que de l'Allemagne, la différence est effrayante, surtout si l'on songe que l'excédent ne se maintient pas régulièrement chez nous et qu'en 1900, les naissances ont été inférieures de 20.330 aux décès.

En ramenant les chiffres absolus qui précèdent à une proportion commune, soit 1.000 habitants, on obtient le coefficient d'accroissement de la population par chaque période de dix ans :

<table>
<tr><th></th><th>1851-1861</th><th>1861-1871</th><th>1871-1881</th><th>1881-1891</th><th>1891-1900</th></tr>
<tr><td>Allemagne</td><td>66</td><td>81</td><td>108</td><td>93</td><td>140</td></tr>
<tr><td>Grande-Bretagne</td><td>57</td><td>88</td><td>108</td><td>82</td><td>100</td></tr>
<tr><td>Autriche</td><td>59</td><td>95</td><td>50</td><td>92</td><td>96</td></tr>
<tr><td>Italie</td><td>46</td><td>71</td><td>62</td><td colspan="2">73</td></tr>
<tr><td>France</td><td>26</td><td>6</td><td>36</td><td>19</td><td>12</td></tr>
</table>

Le fait que le tableau précédent met en lumière et qui répond à toute une série d'objections, c'est que la population et, par conséquent, la natalité qui en est l'élément principal, loin de décroître chez les autres nations de l'Europe, a sensiblement augmenté pendant les dix dernières années. Et pourtant ces peuples sont aussi civilisés que nous et il n'y a pas de motif apparent pour que la

France ne suive pas le même mouvement ascensionnel que le leur. Donc, notre pays est atteint d'un chancre mortel qui diminuera peu à peu sa vitalité, son influence, son expansion, son rayonnement, jusqu'à ce que, hélas! nous en arriverons, dans un avenir trop prochain, à ne plus compter en Europe. Cette situation frappe les yeux et le fait brutal n'a besoin d'aucun commentaire : en 1899, il y a eu 1.980.304 naissances en Allemagne et 847.627 en France !

Le recensement de 1901 (1) a confirmé ces chiffres. Non seulement il a constaté la faible augmentation de la population française pendant la dernière période quinquennale, mais il a mis en évidence d'autres phénomènes démographiques de la plus haute importance. Si l'on met à part la Seine, la population constatée dans le pays, le 24 mars 1901, est d'un peu moins de 35 millions d'habitants, avec 39.000 habitants seulement de plus qu'en 1896. La Seine s'est accrue de 292.000 habitants, mais on était alors au lendemain de l'Exposition universelle et, de même qu'en 1878 et en 1889, une infiltration considérable d'étrangers et de provinciaux s'est produite dans la capitale. En réalité, il y a eu diminution, sauf dans les départements où se trouvent des grandes villes. En face des 4.065.113 habitants dont l'Allemagne a augmenté pendant la même période, il y a une conclusion à tirer, c'est que, dans cinquante ans, elle aura 100 millions d'habitants et la France 40 millions.

Dans 25 départements, il y a eu augmentation. Ce sont : les Alpes-Maritimes, l'Aude, Belfort, les Bouches-du-Rhône, la Corse, le Finistère, le Gard, la Gironde, l'Hérault, la Loire-Inférieure, Meurthe-et-Moselle, le Morbihan, le Nord, l'Oise, le Pas-de-Calais, les Basses-Pyrénées, les Pyrénées-Orientales, le Rhône, la Seine, la Seine-Inférieure, Seine-et-Oise, le Var, Vaucluse et la Haute-Vienne (2).

Dans 62 départements, la population a diminué (3), c'est-à-dire

(1) *Journal officiel* du 10 janvier 1902.

(2) Les plus fortes augmentations sont celles des Alpes-Maritimes (28.058), les Bouches-du-Rhône (60.527), le Finistère (33.366), la Gironde (11.229), l'Hérault (19.737), la Loire (22.297), la Loire-Inférieure (18.799), Meurthe-et-Moselle (18.305), le Morbihan (11.440), le Nord (55.160), le Pas-de-Calais (49.142), la Seine (329.416), la Seine-Inférieure (16.052), Seine-et-Oise (38.227), le Var (17.205).

(3) Les plus fortes diminutions portent sur la Dordogne (11.851), la Haute-Garonne (10.897), le Gers (12.024), le Lot (13.683), la Nièvre (10.116), le Puy-de-Dôme (10.884), l'Orne (12.210), l'Yonne (11.594).

partout où il n'y a pas de grandes villes, d'industrie dominante et centralisatrice, partout où ne se produit pas l'infiltration des étrangers, la nation s'épuise et cela est si vrai que la population totale a augmenté de 444.613 habitants pendant les cinq dernières années, alors que celle des villes de plus de 30.000 habitants a augmenté de 458.376. Les grandes villes masquent ainsi le déficit réel. Ainsi, sur les 60.527 habitants dont les Bouches-du-Rhône ont augmenté, Marseille compte pour 47.428. Nantes et Saint-Nazaire comptent ensemble pour 10.246 habitants dans l'excédent de 18.799 de la Loire-Inférieure. Dans d'autres régions où la population diminue, celle des villes augmente. Ainsi, l'Aisne perd 5.930 habitants, alors que Saint-Quentin en gagne 1.591; l'Allier perd 2.354 habitants, alors que Montluçon en gagne 3.429; la Côte-d'Or perd 6.542 habitants, alors que Dijon en gagne 3.278; l'Ille-et-Vilaine perd 8.472 habitants, pendant que Rennes en gagne 5.241 ; la Sarthe perd 2.378 habitants, pendant que le Mans en gagne 3.197, etc.

Pour les mêmes motifs, la Seine voit sa population augmenter régulièrement de densité. Voici l'augmentation de la ville de Paris.

En 1881..........	280.217	habitants.
— 1886..........	75.527	—
— 1891..........	103.407	—
— 1896..........	88.877	—
— 1901..........	157.595	—

Il en est de même des villes de province.

En 1896, douze villes comptaient plus de 100.000 habitants ; il y en a quinze en 1901. Il y a 69 villes de plus de 30.000 habitants et, dans 61 d'entre elles, on constate une augmentation très sensible de population. Pendant ce temps-là, le surplus du pays se dépeuple : les Hautes-Alpes ont perdu 30.000 habitants depuis trente ans et la Haute-Savoie 50.000. M. Sicard, député, affirme que les Hautes et Basses-Alpes ont perdu en moyenne 1.000 habitants par an depuis cent ans (1). Ces constatations ont été confirmées par M. Monestier, pour l'ensemble des pays de montagne du plateau central, et par M. César Duval, pour la Haute-Savoie (2).

(1) Chambre des députés, première séance du 5 juillet 1901. *Journal officiel*, p. 1857.

(2) Sénat, séance du même jour. *Journal officiel*, p. 1221.

Cette diminution de fécondité, cet appauvrissement de la race se montrent clairement quand on consulte les statistiques. En 1898, il y a eu un excédent de naissances sur les décès dans 39 départements et un excédent de décès sur les naissances dans 48 départements (1). En 1899, la situation a été à peu près la même.

Ces chiffres sont confirmés par le tableau suivant qui donne le nombre d'enfants par chaque famille française (2).

CATÉGORIES DES FAMILLES	NOMBRE DES FAMILLES	PROPORTION %
Familles n'ayant pas d'enfants	1.808.839	16.68
— ayant 1 enfant	2.638.752	24.33
— — 2 enfants	2.379.259	21.94
— — 3 —	1.593.387	14.69
— — 4 —	984.162	9.07
— — 5 —	584.582	5.39
— — 6 —	331.640	3.06
— — 7 —	289.771	2.67
— dont le nombre d'enfants est inconnu.	234.855	2.17
	10.845.247	100.00

Telle est la situation. Et encore, deux éléments importants et qu'il convient de signaler la masquent pour partie. Tout d'abord, on ne doit pas considérer — toujours au point de vue relatif où nous nous plaçons, c'est-à-dire par comparaison avec les autres nations — la mortalité infantile comme un élément de dépopulation. Sans doute, il meurt encore trop d'enfants en bas-âge, mais il faut reconnaître que, depuis la loi Roussel, une amélioration sérieuse s'est produite de ce côté-là. Actuellement, il meurt moins d'enfants en France qu'autrefois; surtout il meurt moins d'enfants en France que dans les autres pays. Donc, la mortalité des enfants du premier âge est, chez nous, un élément de moins grande diminution de la population; les chiffres actuels cachent la véritable situation et le problème que nous étudions en ce moment

(1) *Demain. La dépopulation de la France*, par D. M. Couturier, p. 87, Paris, 1901.

(2) La diminution progressive de la natalité est rendue visible à l'œil par les cartes coloriées que vient de publier M. Cauderlier, dans l'*Atlas* qui accompagne son nouvel ouvrage sur *Les lois de la population en France*, un vol. in-8°, 1902. Les déparements où il y a plus de 30 naissances par 1.000 habitants sont teintés en rouge vif, puis en rouge clair, en rose, en blanc et en bleu de plus en plus foncé qui représente les départements où il y a moins de 20 naissances par 1.000 habitants. De 1852 à 1891, il y a ainsi 8 cartes qui *bleuissent* de plus en plus.

se trouve en réalité aggravé, puisque malgré des conditions meilleures que jadis, meilleures que chez les peuples voisins, la population n'augmente pas comme autrefois, ni comme chez les autres nations.

Si, en dehors de cela, la population augmente, c'est surtout grâce à l'infiltration des étrangers. Notre pays possède un climat tempéré, la vie y est plus douce qu'ailleurs; aussi, sommes-nous envahis de plus en plus par une multitude de Belges, d'Allemands et d'Italiens. En 1850, il y avait 380.000 étrangers immigrés en France; il y en a aujourd'hui 1.037.778 et, tout naturellement, les départements qui en comptent le plus sont, à l'exception de la Seine et de Seine-et-Oise, ceux situés sur la frontière ou dans son voisinage immédiat (1).

« Cette immigration étrangère, dit le Dr G. Drouineau dans son *Mémoire sur l'année démographique de* 1898, riche en hommes ayant son action sur les mouvements démographiques de notre pays, nous laisse quelque inquiétude sur les résultats qu'il faudrait attribuer seulement aux citoyens français. On peut se demander quel intérêt nous pousse à faire chaque année une statistique en quelque sorte internationale et à nous réjouir des gains, même minimes, que nous enregistrons. Faut-il se faire ainsi illusion sur la situation vraie et craint-on de dire crûment et ouvertement toute la vérité sur ce point? Il y a dix ans, le rapport officiel faisait connaître ce qui appartient aux étrangers, et l'on pouvait ainsi déduire ce qui était propre à la nation. Il serait bon de reprendre cette habitude, car notre intérêt véritable est de savoir quelle est, exactement, en matière démographique, l'influence que l'immigration exerce dans notre pays. Je demeure convaincu que nous serions depuis longtemps au-dessous du pair, si on ne faisait pas aux immigrants étrangers l'honneur de les compter au même titre que les citoyens français et je déplore que cet artifice numérique permette une temporisation funeste. »

La conséquence est claire : si la France ne voit pas sa population diminuer d'une façon absolue, c'est qu'elle est envahie de plus en plus par l'élément étranger (2).

(1) Voici quelqnes chiffres : les Alpes-Maritimes renferment 67.835 étrangers, les Ardennes 22.182, les Bouches-du-Rhône 117.857, Meurthe-et-Moselle 36.179, le Nord 230.821, la Seine 196.241, le Var 42.989.

(2) Voyez les chiffres donnés par M. Turquan dans son livre sur *la Population et la Dépopulation*, in-8o. 1902, p. 11, avec une bibliographie très détaillée sur la question.

Qu'on me permette de donner ici un document que chacun pourra compléter en faisant dans une petite ville de province, étrangère aux grands mouvements de la population, l'étude que j'ai faite moi-même dans celle que j'habite. Aubusson est un chef-lieu d'arrondissement qui compte un peu plus de 7.000 habitants (7.067 en 1901) et qui a une tendance peu accentuée, mais continue depuis longtemps, à voir diminuer sa population. Or, voici les constatations que j'ai faites sur les registres de l'état-civil pour une période qui va de 1697 à 1718, c'est-à-dire vingt-deux années. A ce moment, Aubusson devait compter environ 2.500 habitants. Or, l'état-civil donne les chiffres suivants :

Naissances.............	3.513
Mariages................	737
Décès...................	1.001

C'est donc une moyenne de 160 naissances, 33 mariages et 45 décès par an, en chiffres ronds. Les naissances sont trois fois supérieures aux décès et il y a environ cinq enfants par ménage. C'est ce qui permit à cette petite ville, perdue dans les montagnes du plateau central, sans routes, sans communications directes avec les régions voisines, vivant de ses propres forces et grâce à son industrie de tapis et de tapisseries, de voir sa population augmenter régulièrement, normalement, jusqu'au chiffre d'habitants qu'elle possède aujourd'hui et qui baisse peu à peu, comme celui de toutes les petites agglomérations urbaines.

Actuellement et sur une population de 7.000 habitants, on ne compte à Aubusson qu'une moyenne de 120 naissances par an, pour 40 mariages et contre 150 décès. Il s'agit pourtant d'une ville qui possède une industrie importante et prospère. Que dire de celles qui ne vivent que grâce aux minces ressources que fournit le commerce local!

Tel est le mal. Le maréchal de Moltke n'exagérait pas quand il disait que l'Allemagne gagne tous les ans une bataille sur la France, à cause de la différence de natalité entre les deux nations qui se chiffre par plus de 600.000 têtes chaque année.

Quelles sont les causes directes d'une si lamentable situation?

La mortalité est moins grande en France (22 0/00) qu'en Allemagne et en Autriche (27,5 0/00) ou qu'en Espagne et en Italie (37 0/00). On pourra, grâce aux progrès de l'hygiène, diminuer

encore le chiffre de la mortalité, mais il en sera de même ailleurs et la situation de la France restera la même au point de vue comparé. Du reste, pour nous placer sur un terrain assurément égoïste, mais exact en démographie, les progrès de l'hygiène et du bien-être ne peuvent qu'augmenter le nombre des vieillards, c'est-à-dire d'un élément de population qui est inutile à l'expansion et à l'activité d'un pays. Il ne faut donc pas rendre la mortalité responsable de notre infériorité.

Il en est de même de la nuptialité. Elle est en diminution dans notre pays à cause de l'état des mœurs, des lois qui régissent la famille et les successions, à cause de l'envahissement sans cesse croissant du fonctionnarisme. Mais si on ne se marie pas assez en France, on ne se marie pas davantage à l'étranger. D'après M. Bodio, chef de la statistique en Italie, dans 24 États sur 27 d'Europe et d'Amérique, la nuptialité, de 1887 à 1891, est inférieure à celle de 1865 à 1869. L'Italie, la Saxe et la Finlande ont seules une nuptialité un peu supérieure. Le décroissement est peu sensible en France, car, de 8 mariages pour 1.000 habitants en 1865, il est seulement descendu à 7,7, de 1875 à 1879, puis à 7,4, de 1879 à 1898. En 1898, il a été de 7,5 pour 1.000 habitants.

Il ne faut pas enfin se plaindre de la stérilité de la race française. Nous ne sommes pas plus épuisés que les autres peuples, car la proportion des familles stériles en France est en moyenne de 16,5 % et la proportion est la même à l'étranger (1).

La vraie cause est donc dans la natalité qui diminue de plus en plus en France, comme on va le voir par le tableau suivant (2) :

Naissances par 10.000 *habitants.*

De 1770 à 1780.........	380	De 1841 à 1850.........	274
— 1801 à 1810.........	325	— 1851 à 1860.........	267
— 1811 à 1820.........	316	— 1861 à 1870.........	264
— 1821 à 1830.........	308	— 1871 à 1880.........	245
— 1831 à 1840.........	289	— 1881 à 1889.........	240

Comme résultat, il y avait, en 1800, 4,24 enfants par famille, en 1860, 3,16 et, en 1900, à peine 3 (3).

(1) A Paris, elle est de 20 et à Berlin de 26 %.
(2) Turquan. *La fortune privée en France et à l'étranger, dans ses rapports avec la fécondité des familles*, 1 vol. 1901, p. 181.
(3) Dans le Gers 2,11, dans la Seine 2,25, dans le Lot-et-Garonne 2,35.

Plaçons-nous toujours au point de vue comparatif et nous obtiendrons le résultat suivant qui est comme la preuve de toutes les opérations précédentes.

La natalité, pour 1.000 habitants, est :

En Russie, de.........	48	En Belgique, de.......	35
— Autriche, de... ...	38	— Danemark, de......	32
— Allemagne, de.....	37	— Norvège, de.......	31
— Italie, de....... ..	36	— France, de.........	22,8
— Angleterre, de.....	25	Au lieu de 32,9 en 1810.	

« Il n'y a pas de doute, dit M. Edmond Théry, c'est à la diminution progressive de la natalité qu'il convient d'attribuer l'arrêt du développement de la population française. Les mariages légitimes sont proportionnellement aussi nombreux que pendant la Restauration ; les unions libres doivent même être plus fréquentes de nos jours, puisque la proportion des enfants illégitimes, qui n'était que de 6,96 par 100 nouveau-nés de 1815 à 1830, s'est progressivement élevée à 7,03 %, de 1831 à 1850; à 7,47 %, de 1851 à 1871 et à 8,07 %, de 1872 à 1900. Les décès sont en notable diminution... Mais les femmes françaises se refusent, de plus en plus, les douleurs et les joies de la maternité (1). »

Il n'y a plus à discuter. S'il y a, en France, un développement si faible de la population, qu'il constitue en réalité un recul vis-à-vis des nations voisines, c'est du côté de la natalité qu'il faut chercher.

II. — Les conséquences.

« Le premier devoir du citoyen envers la patrie, c'est de la bien servir, le second, de lui donner beaucoup d'enfants. Lorsque la puissance de génération ne sert qu'au plaisir et, par conséquent, reste stérile, la dégénérescence de la nation qui emploie ce procédé malthusien doit être fatalement rapide. Qu'en résulte-t-il? Qu'elle devient la proie des ennemis et des étrangers qui la guettent et qui ont multiplié leurs forces pendant qu'elle affaiblissait les siennes (2). »

Or, la densité moyenne de la population, par kilomètre carré, est de 206 habitants pour la Belgique, de 120 pour l'Angleterre, de

(1) *L'Economiste européen*, janvier 1902.
(2) *La natalité en France*, par G. M., 1 vol. chez Bernard et Cie, Paris, 1900

110 pour l'Italie, de 98 pour l'Allemagne, de 78 pour l'Autriche et de 71,8 pour la France.

Notre pays possède de moins en moins de familles nombreuses. La plaisanterie s'exerce volontiers sur ce sujet et l'espoir d'un nouvel enfant est considéré, la plupart du temps, comme un ridicule, sinon comme un véritable malheur pour le père et la mère. Au lieu des ménages de jadis qui comptaient souvent six, huit et jusqu'à douze enfants, nous voyons aujourd'hui des foyers presque déserts avec un fils unique que sa mère élève mollement, cherchant le moyen de lui éviter les difficultés de la vie plutôt que celui de les combattre. Ce fils compte sur la fortune de ses parents plus que sur son énergie personnelle et c'est pour cette éducation sans force et sans virilité, c'est pour que ce fils unique repose toute sa vie sur cet oreiller de mollesse, que les parents limitent le nombre de leurs enfants et suppriment les cadets.

Un peuple ne peut vivre ainsi et c'est pourquoi la France s'épuise : son influence, son rayonnement séculaire sur le monde diminuent et tendent à s'effacer. On parle moins le français que jadis en Europe et, de ce chef, notre action ne s'exerce plus comme autrefois. Si la race s'anémie, il semble que la pensée en fasse autant et, sans vouloir faire ici travail de critique littéraire, on peut bien dire que, depuis trente ans, il ne s'est pas produit, en France, une œuvre géniale en philosophie, en histoire, au théâtre, qui ait maintenu la prépondérance de ce foyer intellectuel dont la chaleur et la lumière se répandaient autrefois sur le monde. De même que les étrangers nous envahissent, de même les littératures du Nord tendent de plus en plus à embrumer les intelligences françaises. C'est chez Maeterlinck ou chez Bjœrne Bjorson que nos dramaturges vont chercher leurs inspirations et leurs modèles; Wagner et ses disciples danois et norwégiens imposent à nos théâtres leurs orchestrations bruyantes et leurs harmonies heurtées; la critique allemande envahit toutes les branches de l'érudition; les philosophes qui croient encore à quelque chose se bornent à commenter Kant, pendant que d'autres abritent leur matérialisme sous l'autorité de Spinoza, de Hégel et de Schopenhauer. Darwin, Haeckel et Herbert Spencer commandent les bataillons transformistes et évolutionnistes, comme Lombroso dirige les criminalistes fatalistes. Le socialisme français ne constitue pas une école distincte et autonome ; il puise ses doctrines dans les livres de Karl Marx, de Las-

salle et d'Engels, et les vrais chefs du mouvement ne sont ni Jaurès, ni Guesde, mais bien et suivant les écoles, Bebel, Vollmar, Bernstein, Anseele, Sidney-Webb, Enrico Ferri.

Le centre de la pensée du monde semble donc s'éloigner de notre pays; nous n'imposons plus notre philosophie, notre art, notre science et notre littérature; nous allons chercher ailleurs nos modèles et nous croyons avoir atteint la perfection quand nous avons emprunté à l'Angleterre ses modes, ses méthodes d'éducation, ses sports et jusqu'à son langage, ou quand nous cherchons à copier la législation militaire, scolaire ou sociale de l'Allemagne.

Qu'on pense ce que l'on voudra là-dessus ; ce n'en est pas moins un signe de décadence. La domination intellectuelle est une preuve de vitalité et elle marche, en général, de pair avec l'expansion économique. « Limiter le nombre, c'est limiter les facultés » ; cette formule est aussi vraie que la suivante :« Limiter le nombre, c'est limiter la richesse (1). » Or, il est certain que notre expansion économique est en décroissance; notre redoutable voisin nous fait une concurrence ruineuse; il a accaparé certaines industries dont nous avions le monopole et le chiffre de ses affaires commerciales augmente tandis que le nôtre diminue.

En 1872, nos importations s'élevaient à...	3.949	millions.
et nos exportations à......... ..	3.676	—
En 1898, nos importations ont été de.....	4.376	—
et nos exportations de..........	3.603	—

Un mouvement inverse se produit en Allemagne dont les importations ont été, en 1898, de 5.477 millions et les exportations de 4.100 millions et dont le mouvement d'affaires a augmenté en quinze ans, de près de 5 milliards. Au point de vue du commerce extérieur, nous tenions jadis le second rang; aujourd'hui, nous sommes au quatrième, après l'Angleterre, l'Allemagne et les États-Unis. L'Allemagne voit augmenter sa richesse et, de 1872 à 1881, le revenu moyen de chaque habitant s'est grossi d'environ 6 % par an, pendant que la population y a gagné 5 millions d'individus. C'est là un signe de prospérité incontestable dont on trouverait la vérification dans les statistiques des différentes industries allemandes et notamment des usines d'électricité et des fabriques de produits chimiques, des industries minières, métallurgiques et

(1) Piot. *La question de la dépopulation en France*, p. 16 et 17.

textiles, qui donnent à leurs actionnaires des dividendes de 10 à 23 % (1).

Au point de vue maritime, on a immatriculé en France, de 1893 à 1898, 253.939 tonneaux, dont 96.216 pour les bateaux neufs, pendant que l'immatriculation portait en Allemagne sur 816.000 tonneaux, dont 716.000 pour les bateaux neufs et, en Angleterre, sur plus de 3 millions de bateaux, presque tous neufs.

Ces exemples montrent que la France se replie, en quelque sorte, sur elle-même. Pendant que l'Allemagne envoie tous les ans 500.000 émigrants sur tous les points du globe et l'Angleterre à peu près autant, — ce qui ne nuit pas, du reste, à leur développement intérieur, — c'est à peine si 18 ou 19.000 de nos compatriotes quittent la mère-patrie pour coloniser.

Coloniser ! le mot est-il bien exact ? Non, car bon nombre de ces émigrants sont des fonctionnaires qui vont dans nos différentes possessions pour occuper un poste inutile, mais bien rétribué. Il y a bien peu de Français qui abandonnent momentanément leur pays pour fonder dans nos colonies un établissement commercial ou industriel, une usine ou un comptoir, sans perdre l'esprit de retour et bien décidés à revenir un jour ou l'autre après fortune faite. En réalité, comme le disait à la Chambre des députés un député du Doubs, M. Viette, « en France, on n'émigre que dans les bureaux (2) ».

Passons à un autre ordre d'idées.

En dehors de toute considération politique, une nation joue, dans ce qu'on est convenu d'appeler le concert européen, un rôle plus ou moins important, suivant le chiffre de sa population. Au moment des traités de Westphalie, nous comptions pour 38 % dans la population de l'Europe, ce qui explique que la France ait pu faire la loi à ses voisins. Pendant la Révolution et le premier Empire, la situation était moins bonne, mais encore dominante (de 27 à 20 %), car la France était unifiée et fortement organisée

(1) Voir le rapport de M. Pingaud, consul de France à Dusseldorf, dans le *Moniteur officiel du Commerce*, du 19 janvier 1899, et l'article de M. G. Blondel dans *la Réforme sociale* du 1er avril 1899, p. 328.

(2) « Chez nous, on n'émigre pas comme en Angleterre et en Allemagne, dans des colonies salubres où l'on retrouve ses mœurs, sa langue, son indépendance, ce qu'il y a de meilleur dans son pays. Par suite de cette émigration annuelle, les hommes ne s'entassent pas trop dans le vieux pays; des vides s'y font, une voie reste toujours ouverte contre la pléthore et, sans vouloir décider en ce lieu si, en fin de compte, ces émigrations sont profitables ou nuisibles aux nations qui les subissent, toujours est-il qu'elles sont un puissant stimulant de la natalité. » J. Bertillon, dans les *Annales de démographie internationale*, t. I, p. 24.

en face de petits États comme ceux qui composaient l'Allemagne et l'Autriche, ou des populations éparses qui formaient la Russie. Aujourd'hui nous ne représentons plus que 11 % de la population européenne et notre rôle s'amoindrit de jour en jour dans les questions diplomatiques.

Au point de vue militaire, la France, en 1872, comptait environ 300.000 conscrits et l'Allemagne 330.000. Notre chiffre n'a pas varié, mais en 1895, l'Allemagne avait 448.433 conscrits. Donc, dans cinquante ans, l'Allemagne aura 80 millions d'habitants et 700.000 conscrits, tandis que la France atteindra à peine 45 millions d'habitants et 350.000 conscrits. L'Italie se relève depuis quelques années; elle nous dépassera bientôt au point de vue de la population et nous serons menacés aussi bien du côté des Alpes que du côté du Rhin.

Certes, l'avenir est sombre pour notre pays. Pendant qu'il s'enlise dans les bas-fonds de la politique, les autres peuples s'appliquent, par le travail et par l'énergie de chacun et de tous, à améliorer les conditions de leur existence et à assurer leur avenir.

Peut-être finira-t-on par s'apercevoir du danger qui nous menace, mais alors ne sera-t-il pas trop tard?

III. — Lois générales de la population.

Dans une question aussi complexe que celle de la dépopulation, il ne faut négliger aucun élément d'information; aussi, quittant le terrain des faits proprement dits, nous allons aborder les lois générales qui les régissent et qui président aux mouvements généraux de la population.

Bien des causes, bien des éléments ou facteurs divers sollicitent l'examen : la guerre, les épidémies, les crises commerciales et industrielles, les famines, les récoltes, et tant d'autres encore. En les comparant, on arrive à dégager leur influence respective et c'est ainsi qu'un statisticien belge, M. Cauderlier (1), a cru pou-

(1) *Les lois de la population et leur application à la Belgique*, par G. Cauderlier, un vol. in-8° de 572 pages, chez Guillaumin, Paris, 1900. — Dans un nouvel ouvrage, sur les *Lois de la population en France*, in-8°, 1902, avec un atlas, M. Cauderlier a accentué ses théories et pose en principe que, quand on a trouvé une formule scientifique qui relie trois termes différents (la population s'accroît ou diminue suivant les rapports entre les ressources et les besoins, soit $P = \frac{R}{B}$), les rapports entre ces trois termes ne sont plus libres, mais forcés; il n'y a plus de place entre eux pour la libre volonté de l'homme. Les lois successorales seraient

voir formuler plusieurs lois différentes qui seraient les conséquences d'une loi générale en matière de population. Ces lois seraient relatives au nombre des mariages déterminé par le mouvement économique général; à la fécondité légitime des femmes qui est constante, dit-il, pourvu que les circonstances d'habitat, d'âge et de durée du mariage ne varient pas; aux fluctuations de la mortalité qui sont dues à l'ignorance bien plus qu'à la misère; à la limitation, volontaire ou non, de la population totale, par les facilités de satisfaire les besoins de la vie. Ces nécessités et ces facilités constitueraient précisément les termes de la loi générale qui règle les mouvements de la population dans leurs développements essentiels et dans leur intégralité.

Constatons d'abord que le coefficient de nuptialité en France est descendu de 0,00821 à 0,007475, le coefficient de natalité de 0,029322 à 0,022801 et le coefficient de mortalité de 0,024034 à 0,022364. Ainsi, la population qui s'augmentait de 5.000 habitants par million est-elle descendue à un accroissement insignifiant de 610 habitants, à moins que, comme en 1891, 1892 et 1893, il n'y ait eu déficit absolu. Donc, la population de notre pays ne se maintient et ne s'augmente un peu, que grâce à l'abaissement de la mortalité et à l'infiltration de l'élément étranger.

En Angleterre, la population augmente en moyenne de 11.100 habitants par million; en Allemagne, la proportion est à peu près la même, avec cette différence que, depuis 1881, elle a une tendance régulière et marquée à s'accentuer, puisqu'elle est passée de 7.384 à 11.654. Le coefficient de nuptialité a varié, en Allemagne, de 0,008208 en 1841 à 0,007954 en 1894, celui de natalité de 0,037934 à 0,037120 et celui de mortalité de 0,27718 à 0,023536.

donc sans influence sur le mouvement de la population. C'est une doctrine nettement déterministe et, partant, inacceptable. Les circonstances extérieures peuvent avoir une influence sur les actes de la volonté humaine, mais elles laissent intact le libre-arbitre, ou autrement tous les hommes agiraient de même dans des circonstances semblables. C'est en s'appuyant sur de sembables théories qu'on en arrive au matérialisme historique et économique et que l'on commet des erreurs comme celles que nous aurons l'occasion de signaler dans les livres, pourtant si bien documentés, de M. Cauderlier (Voy., notamment, les pages 10, 19 et 117) Ainsi, l'auteur ne voit guère d'autres causes à la dépopulation en France que l'émigration des jeunes gens de la campagne dans les villes, l'augmentation de l'alcoolisme et l'établissement des tarifs protecteurs. C'est évidemment insuffisant et il le comprend si bien qu'il recommande, à titre de remède, l'augmentation de la prospérité, la diminution des besoins, la réduction des impôts, l'application des lois de l'hygiène. Ces moyens supplémentaires n'ont aucun rapport avec les causes indiquées.

En Belgique, l'accroissement annuel s'est élevé de 7.818 à 10.852 par million, le coefficient de nuptialité, de 0,007142 à 0,007902 ; celui de natalité a baissé de 0,034346 à 0,029074 et celui de mortalité, de 0,024537 à 0,019524.

Sans insister davantage sur les chiffres, nous pouvons constater que, dans toute l'Europe, la natalité a crû de 1841 à 1876 et diminué de 1876 à nos jours, mais que, dans tous les cas, les coefficients des autres pays sont bien supérieurs à ceux de la France (1).

On peut grouper les peuples d'Europe en quatre catégories :

1° La Russie, la Galicie, la Hongrie, où la natalité va de 42 à 50 naissances par 1.000 habitants ;

2° L'Allemagne, l'Italie, l'Autriche, où elle varie de 37 à 43 ;

3° L'Angleterre, la Belgique, la Hollande, la Suisse, où elle va de 29 à 35 ;

4° La France, dont le coefficient de natalité est voisin de 22.

Le centre de natalité le plus élevé serait donc en Russie, dans la région qui touche aux monts Ourals et à la frontière d'Asie et qui s'allonge en Europe, suivant une ligne qui se ramifie et s'écarte de sa direction générale. Le coefficient est d'environ 53 naissances par 1.000 habitants dans cette région. La natalité diminue à mesure qu'on s'éloigne de ce centre, et M. Cauderlier prétend que cette loi se vérifie non seulement pour l'ensemble des grands pays, mais même pour les provinces d'une même nation. Nous nous permettons de penser qu'il n'en est rien en ce qui concerne la France où la natalité est plus élevée dans les départements de l'Ouest que partout ailleurs.

En ce qui concerne la mortalité, elle est demeurée à peu près constante, de 1841 à 1876, et depuis, elle décroît dans tous les pays. De plus, on doit remarquer qu'elle est moindre à mesure qu'on va de l'Est à l'Ouest.

La nuptialité a augmenté partout, de 1841 à 1876 et, depuis lors, elle est en décroissance. En France, elle diminue régulièrement depuis 1857.

Les démographes ont, depuis longtemps, cherché à poser des règles fixes, des lois au moyen desquelles on pourrait expliquer les mouvements de la population.

(1) Voyez *les Lois de la population*, p. 35, et *les Lois de la population en France*, p. 45.

D'après le statisticien belge Quételet (1), le mouvement des naissances et des mariages est en raison inverse de la cherté des vivres, et il signale, dans les Pays-Bas, les années 1817 et 1826, années de disette, et les années d'abondance 1821 et 1824, comme correspondant au moindre et au plus grand nombre de naissances et de mariages. Aussi, dit-il, « quand la cherté des vivres est bien marquée, on a la plus grande probabilité de la trouver inscrite sur les livres des mariages, des naissances et des décès ».

M. Bertillon a publié un tableau dans lequel il cherche à établir l'influence du prix du blé sur la population entre 1861 et 1869 (2).

M. Cauderlier formule la loi suivante : « Le nombre des mariages dans une population déterminée est un indice certain de la faculté dont jouit cette population, de se procurer les ressources nécessaires à la vie. Il augmente lorsque cette faculté augmente, il diminue quand elle diminue (3).

Cette théorie est contraire aux faits. Depuis trente ans, le prix du blé diminue régulièrement, surtout en France, et malgré les tarifs protecteurs. Or, partout la natalité et la nuptialité baissent avec la même régularité. Donc, le fait signalé par Quételet n'était qu'une coïncidence ou, en tout cas, n'était applicable qu'à une époque où, les moyens de transport manquant, les famines pouvaient se produire avec une intensité telle que le mouvement de la population s'en trouvait gravement affecté. Aujourd'hui, ces calculs n'ont aucune signification pratique et ils doivent assez peu nous préoccuper, car nous avons déjà constaté que la dépopulation en France n'est pas due à la diminution de la nuptialité, mais bien à celle de la natalité.

Dans tous les cas, la France est un des pays où on se marie le moins. La *mariabilité*, c'est-à-dire « le rapport entre le nombre annuel des mariages de jeunes filles et la valeur d'une génération féminine », s'est élevée lentement jusqu'à 1862 où elle a atteint 0,921 ; depuis, elle a baissé jusqu'à 0,821, c'est-à-dire que près du cinquième des jeunes filles reste dans le célibat (4).

Ce résultat est-il dû, comme le prétendent les démographes, au

(1) Quételet, *la Physique sociale*, in-8°, 1848. — *Statistique internationale*, 1865, in-4°.
(2) *Annales de démographie internationale*, t. I, p. 24.
(3) Ouvrage cité, p. 66.
(4) Cauderlier, *op. cit.*, p. 129 et 143.

mouvement économique, à la facilité plus ou moins grande que la population trouve à satisfaire les besoins de la vie? La théorie est ingénieuse, assurément, car il faut une certaine souplesse d'esprit pour faire coïncider l'augmentation de la mariabilité : en Hollande, avec les bienfaits du libre-échange; en Angleterre, avec une prospérité matérielle qui est assez douteuse; en Prusse, avec les avantages que le pays a retirés de la guerre de 1870; en Belgique, avec une période de soixante années de paix. Tout cela est peut-être vrai en partie, mais comment appliquer la loi de Quételet à la France dont l'activité économique s'est assurément accrue depuis 1840, en même temps que les conditions de la vie y sont devenues meilleures au point de vue matériel, et qui voit pourtant le nombre des naissances et des mariages diminuer sans cesse?

Le prix du blé a-t-il une influence sur la natalité? Il résulte des tableaux publiés par M. Cauderlier pour la France, l'Angleterre, la Prusse et la Belgique, que sur 150 années observées, si une relation logique paraît s'établir 77 fois entre la hausse du prix du blé et la diminution de la fécondité, la relation est absolument retournée pendant 73 années. Peut-être, dans des pays agricoles comme la Prusse, une hausse importante sur le prix du blé a-t-elle pu, à un moment donné, influer sur la fécondité légitime, mais en général et surtout depuis les chemins de fer, ces mouvements de hausse ou de baisse sont surtout soumis à des spéculations de Bourse et ne comptent plus au point de vue démographique.

Il en est de même de la prospérité générale d'un pays. Sur 189 années étudiées par M. Cauderlier, la fécondité suit 102 fois la fluctuation de cette prospérité et, 87 fois, elle ne les suit pas. Aussi, les statisticiens allemands ont-ils eu raison d'affirmer que rien ne permet de discerner l'influence des conditions économiques d'un pays sur la fécondité (1).

La théorie exposée par le D[r] Janssens à l'Académie des sciences de Belgique est plus générale et, par conséquent, plus exacte. D'après lui, la Belgique se diviserait en deux groupes bien distincts au point de vue des naissances : les Flamands et les Wallons. Chez les premiers se trouve le maximum et chez les seconds le minimum de la natalité. Mais, dit-il, la *restriction morale* se manifeste en même temps dans un certain nombre d'arrondissements voisins de la France, ce qui se reconnaît à ce que ces pays ont le maximum

(1) Cauderlier, *op. cit.*, p. 153. — Voy. aussi, p. 499, note 15.

de mariages en même temps que le minimum de naissances.

Arrivons à la théorie de M. Bertillon. « Dans un pays salubre, dit-il, pour un même groupe ethnique et pour un même état mental, la population et, par suite, sa multiplication ou sa natalité, tend à se proportionner à la quantité de travail productif et facilement disponible pour le type humain étudié et pour un même degré de culture. » M. Bertillon cite beaucoup de causes accessoires qui influent sur la natalité, mais il les ramène à une cause unique, le développement de la civilisation sous toutes ses formes et sa pénétration dans les masses. « La diminution si prononcée de la natalité en France paraît être un résultat nécessaire de l'exhaussement du niveau des couches inférieures appelées à la propriété et à une aisance relative, mouvement qui change peu à peu des prolétaires, c'est-à-dire des faiseurs d'enfants, en propriétaires, c'est-à-dire en hommes très intéressés à conserver leur patrimoine dans son intégrité et ne prévoyant qu'avec peine son démembrement, même après eux (1) ».

Nous abordons ici le terrain des causes morales de la dépopulation. Assurément, l'observation de M. Bertillon a une certaine portée : il est certain que le bien-être et la civilisation engendrent l'égoïsme. Mais on ne saurait donner à cette appréciation la rigueur d'une loi démographique, et la meilleure preuve, c'est qu'on ne pourrait comprendre pourquoi la France souffre spécialement du mal de la dépopulation, alors qu'elle prospère moins que d'autres nations. Le fait que, dans notre pays, les idées modernes et le sentiment d'égalité ont pénétré plus qu'ailleurs, ne suffit pas à expliquer une situation particulière et qui évidemment est due à d'autres causes.

On a parlé de l'influence de la division de la propriété sur la marche de la population ; cette idée, préconisée aussi par M. Bertillon, est contredite par les statistiques. Voici un tableau que nous avons extrait des statistiques générales et qui s'applique à cinq départements dans lesquels la propriété est la plus divisée, la moins divisée et à ceux qui présentent une situation intermédiaire :

(1) *Annales de démographie internationale*, t. I, p. 24.

ÉLÉMENTS DÉMOGRAPHIQUES	LOT	ARIÈGE	AIN	CORRÈZE	LANDES
Proportion de propriétaires...	0.41	0.28	0.25	0.20	0.10
Population....................	294.957	258.588	371.759	317.340	306.328
Femmes célibataires..........	33.265	33.336	40.071	37.641	36.243
Mariages......................	10.692	9.517	13.434	12.338	12.641
Naissances....................	33.353	34.501	45.755	48.493	46.145
Décès........................	33.356	40.795	46.147	42.505	35.330
Nuptialité....................	7.24	7.32	7.22	7.76	8.24
Matrimonialité............	6.42	5.70	6.70	6.56	6.96
Natalité......................	23.96	26.68	24.61	30.56	30.12
Mortalité.....................	22.62	31.50	24 82	26.78	23.06

On arriverait aux mêmes constatations en présentant le tableau général dont celui qui précède n'est qu'une sorte de résumé. Il en résulte que la théorie de M. Bertillon est en défaut, au moins en ce qui concerne la France. Elle l'est aussi pour les autres nations (Cauderlier, p. 171). Elle a été reprise par Tallqwist qui a surtout essayé de l'appliquer à la fécondité légitime. Il a comparé les variations de cette fécondité à l'âge moyen des époux au moment du mariage, au nombre des cotes foncières, au nombre des actes de mariage signés par les parties, au montant du salaire des ouvriers, au nombre des livrets de la Caisse d'épargne, au montant de la contribution personnelle et mobilière, au nombre des membres des sociétés de secours mutuels, et il en conclut que la fécondité diminue à mesure qu'augmentent le progrès et l'épargne et que se développent les idées démocratiques. Mais ses conclusions sont souvent contradictoires. Ainsi (page 84 de sa brochure *sur la population*, publiée en 1886, à Helsingfors), il affirme que « la tendance naturelle d'une augmentation de la richesse est d'accroître la fécondité ; que celle d'une diminution est de l'affaiblir », alors que plus loin (p. 90), nous lisons que « l'aisance et la stérilité sont parallèlement l'une avec l'autre ». Tantôt la prévoyance favorise la conclusion précoce des mariages (p. 97) et tantôt elle la retarde (p. 98).

M. Paul Leroy-Beaulieu a accentué cette théorie avec d'autant plus de force que, depuis les travaux de Bertillon, la natalité a baissé dans tous les pays d'Europe. « Nous pouvons considérer, dit-il, comme démontrable et démontré que la civilisation démocratique est contraire à la prolificité, que graduellement tous les peuples civilisés, au fur et à mesure que la conception démocratique pénétrera leurs couches profondes, verront leur natalité

décroître et se rapprocher de celle de la France. Les grandes causes de la réduction de la natalité, c'est, d'une part, l'affaiblissement des croyances religieuses et c'est, de l'autre, la conception démocratique nouvelle de la société et de la famille. Les provinces les plus prolifiques sont celles qui ont conservé le plus de fidélité aux anciennes croyances : la Bretagne et les cantons flamands de notre département du Nord (1). » Mais M. Leroy-Beaulieu n'accepte pas la théorie de Bertillon en ce qui concerne l'influence de l'aisance sur la fécondité. « C'est une erreur de croire que la stérilité systématique se rencontre surtout dans les classes opulentes; les comparaisons que font à ce sujet divers statisticiens entre la natalité des différents quartiers d'une ville, ou entre l'état des familles dans les quartiers riches et les quartiers moyens sont insuffisamment probantes. La constitution démographique des divers quartiers n'est pas, en effet, la même. Il se trouve dans les quartiers riches une plus forte proportion de ménages âgés, de gens retraités, de domestiques et de personnes qui ne passent qu'une partie de l'année en ville; la natalité doit donc y être plus faible. Nous croyons qu'en France, il y a plus d'enfants dans la haute bourgeoisie que parmi les petits bourgeois, les paysans normands et des départements riverains de la Garonne et même que parmi les artisans, les contremaîtres et les ouvriers d'élite. »

Au point de vue mathématique, la théorie de Bertillon est inexacte; elle est impuissante à expliquer les mouvements de la natalité et on se demande notamment pourquoi la natalité a augmenté dans toute l'Europe jusque vers 1875 et pourquoi elle a partout commencé à diminuer à cette époque. Mais au point de vue d'une indication générale, elle fournit de précieuses indications. M. Bertillon l'a appliquée à la situation spéciale de la ville de Paris; il a groupé les arrondissements par ordre de richesse et il se trouve que ce groupement est identiquement le même que celui de la natalité (2).

M. Cauderlier a voulu, à son tour, dégager une loi générale. « La

(1) *Revue des Deux Mondes*, 15 octobre 1897. — C'est aussi l'opinion de M. Levasseur. Voyez notamment sa préface au nouveau livre de M. Cauderlier, *Les lois de la population en France*, 1 vol. 1902, p. XIV.

(2) *Annuaire de la Ville de Paris*, année 1893. A Paris, le nombre des petits logements, c'est-à-dire de ceux au-dessous de 300 francs, par arrondissement, suit presque exactement la courbe des naissances. Or, le logement est un signe apparent de richesse. Voyez le diagramme publié par M. Cheysson dans *la Réforme sociale* du 1er juillet 1889, p. 57.

fécondité légitime, dit-il (p. 183), est constante, pourvu que les conditions économiques, ainsi que les circonstances d'âge, d'habitat et de durée de mariage ne varient pas. » Elle augmente quand les conditions économiques s'améliorent, quand l'âge au moment du mariage diminue, quand la durée moyenne du mariage diminue, quand la proportion de la population des villes diminue relativement à celle des campagnes . Elle diminue dans le cas inverse La dégénérescence de la race ne compterait donc pas. Au point de vue des chiffres (et que ne fait-on pas des chiffres!), ces conclusions sont peut-être exactes, mais elles ne donnent pas la solution du problème qui nous préoccupe; elles n'expliquent pas pourquoi, depuis soixante ans, la natalité diminue en France, parce qu'elles ne s'appuient pas sur les constatations relatives aux institutions civiles, politiques, sociales, administratives du pays, pas plus qu'aux croyances, aux mœurs générales et à la constitution des familles. C'est par là que pèchent toutes les théories qui reposent sur des statistiques matérielles.

Avant tous ceux dont nous venons de parler, Malthus avait formulé sa célèbre loi qui n'est pas plus solide que les autres, dans son *Essai sur le principe de la population*. « Il existe, a-t-il dit, dans tous les êtres, une tendance constante à accroître leur espèce plus que ne le comporte la quantité de nourriture qui est à leur portée. Les plantes et les animaux suivent leur instinct de développement, sans être arrêtés par la prévoyance du besoin qu'éprouvera leur progéniture. Mais les effets de cet obstacle sont pour l'homme bien plus compliqués. Sollicité par le même instinct, il est arrêté par la voix de la raison qui lui inspire de ne pas avoir des enfants aux besoins desquels il ne pourra faire face. S'il cède à cette juste crainte, c'est souvent aux dépens de la vertu; si l'instinct l'emporte, la population croît plus que les moyens de subsistance. Quand la population n'est arrêtée par aucun obstacle, elle double tous les vingt-cinq ans et croît de période en période suivant une progression géométrique. Les moyens de subsistance dans les circonstances les plus favorebles à l'industrie ne peuvent augmenter que suivant une progression arithmétique. » Et c'est pour cela que Malthus, cherchant le remède susceptible d'arrêter ce développement de la population qui ne peut être, suivant lui, favorable qu'à la misère, propose comme une vertu la contrainte morale dans le mariage et l'abstention du mariage tant qu'on n'a pas les res-

sources nécessaires à l'entretien d'une famille. Cette théorie, bien que différente de celle qu'on prête d'ordinaire à Malthus, repose sur une base évidemment fausse. Où, quand et comment a-t-il constaté autrement qu'en théorie l'accroissement progressif de la population en face d'un accroissement simplement proportionnel des subsistances? Est-ce qu'il y aurait une limite à la production des subsistances? Est-ce que les circonstances de la vie sociale et individuelle ne restreignent pas automatiquement, pour ainsi dire, l'essor naturel de la population? Est-ce que tout homme qui vient au monde n'accroît pas d'une unité le nombre des producteurs aussi bien que celui des consommateurs (1)?

Tout cela est théorie pure et vain exercice de dialectique. Dans l'intervalle d'un siècle, l'Angleterre a triplé sa population, l'Autriche et l'Allemagne ont vu la leur augmenter dans des proportions énormes. Ont-elles craint de ne pas pouvoir nourrir leurs habitants, et le développement de leur population n'a-t-il pas coïncidé avec une augmentation rapide de leurs facultés économiques?

A ces théories, à ces exercices académiques, assurément fort ingénieux, il est préférable d'opposer la véritable méthode d'observation, celle qui ne s'attache pas à des faits particuliers ou à de subtils calculs de statistique, mais qui cherche à embrasser d'un regard et dans une étude générale la synthèse d'une question sociale aussi importante et aussi aiguë que celle de la dépopulation. Nous avons désiré exposer les systèmes démographiques qui ont été proposés depuis une soixantaine d'années; nous allons rentrer dans l'examen des faits.

Henry Clément.

(*A suivre.*)

(1) Les causes qui modifient les mouvements de la population sont d'ordre moral plus encore que matériel, dit M. Levasseur dans la préface que nous avons citée plus haut; « elles résident moins dans la quantité positive de richesse d'un pays que dans la volonté des individus ». *Id.*, p. xvii.

DE LA
CORRUPTION DE NOS INSTITUTIONS [1]

Le présent volume n'a pas été écrit sous l'empire d'une idée *a priori*, en vue d'établir une thèse préconçue. Chacune des parties qui s'y succèdent a été composée en présence d'une crise subie par l'une ou par l'autre de nos grandes institutions nationales, et avec le sincère désir de connaître ce qui pourrait en conjurer les fâcheux effets. Peut-être verra-t-on là la garantie d'une observation plus impartiale et, comme on dit aujourd'hui, plus objective. Cependant il y a, entre ces études, un lien véritable; ce lien n'a pas été inventé par l'imagination de l'auteur, il a été imposé par la logique des choses et par la suite des événements. Ainsi qu'il arrive le plus souvent, c'est après coup que l'unité de la doctrine à proposer s'est dégagée de ces contacts répétés avec la réalité. C'est donc seulement après avoir revu et complété ces divers chapitres, que le titre du volume a paru tout indiqué et que se sont précisées quelques idées générales dont voici le résumé :

A-t-on vu déjà tout un ensemble d'institutions s'altérer au point de perdre leurs qualités fondamentales et de donner le contraire de ce qu'on était en droit de leur demander? Malheureusement oui!

L'Église elle-même a été corrompue, aux époques où elle s'est laissé envahir par la débauche et la simonie, fruit des privilèges qu'elle laissait prendre indûment chez elle à des ambitions temporelles et politiques.

La noblesse a été corrompue quand elle a voulu garder des bénéfices et des honneurs que ne justifiaient plus les services.

(1) L'étude ci-dessus est la préface d'un livre que notre vice-président M. Henri Joly va faire paraître, sous ce titre même, à la librairie Lecoffre dans les premiers jours de novembre.

Nos amis retrouveront dans ce volume, mais complétés et mis à jour, les articles qu'ils ont lus dans *la Réforme sociale* sur l'Université et sur la magistrature. Dans la suite de l'ouvrage seront étudiés de près : l'accroissement de la criminalité et la diminution de la répression, l'assistance publique et la bienfaisance privée dans leurs rapports avec l'enfant et enfin la crise du mariage. (*Note de la Direction.*)

La royauté a été corrompue quand, au lieu de gouverner avec toutes les forces vives de l'État, en leur donnant la direction suivie d'une autorité intéressée par-dessus tout à la perpétuité de la grandeur nationale, elle a laissé tout pouvoir à quelques favoris et surtout à quelques favorites.

Chaque constitution sociale comme chaque constitution individuelle est une complexité dont les divers éléments doivent conserver certaines proportions. Tout élément qui, né en dedans ou importé du dehors, s'accroît au détriment des autres, rompt l'équilibre, et lui-même, malgré son accroissement apparent, ne tarde pas à en souffrir, car lui aussi avait besoin de ceux qu'il supprime ou qu'il altère. Qu'il suffise d'avoir rappelé très brièvement ces vérités. Elles n'ont contre elles que le tort d'être trop évidentes et de ne pouvoir être raisonnablement contestées.

Peut-on contester davantage qu'à l'heure actuelle, il y ait du trouble dans l'État et que beaucoup de nos institutions ne donnent pas ce qu'elles sont essentiellement destinées à donner? La suite de ce volume va répondre explicitement à cette question par des faits nombreux, quoique choisis dans quelques-unes seulement des institutions les plus ébranlés. Mais, si ces faits achèvent de fixer l'opinion de la plupart des lecteurs, j'ose croire qu'ils ne les étonneront pas beaucoup.

Quand on dit, en effet, que la politique a corrompu la constitution de notre armée, celle de notre magistrature, celle de notre enseignement (en prenant le dernier mot dans son sens le plus général); quand on observe que l'assistance promise aux enfants mal nés, aux infirmes, aux vieillards impotents, aux miséreux, dévie et manque son but; quand on dit que la diminution constante des naissances et le commencement de dépopulation du pays annoncent une profonde altération des mœurs publiques... : sur quoi les contestations provoquées par le seul énoncé de ces griefs portent-elles? Est-ce sur la réalité des faits? Non. Les uns font le procès, trop justifié, de la politique internationaliste et maçonnique : les autres s'en prennent à la politique qu'ils appellent réactionnaire; ceux-là se plaignent que le lien matrimonial se relâche: ceux-ci estiment qu'il ne se rompt pas encore assez facilement; ceux-là pensent que la magistrature n'est pas assez indépendante : ceux-ci affectent de trouver qu'elle l'est trop. Mais enfin ces deux séries d'accusations ont beau être, à certains points

de vue, contradictoires; ceux qui les élèvent s'accordent à conclure que les plus importantes des institutions dont vit notre pays fonctionnent de telle façon que notre santé nationale en est ébranlée.

Devant cet accord sur l'effet et cette dissidence sur la cause, il faut tout de suite se poser une question dont la réponse, quelle qu'elle soit, ne devra pas être perdue de vue.

Sommes-nous simplement à la veille d'un régime qui s'essaie encore, qui se voie refuser ses conditions d'existence, qui ait besoin de se créer péniblement des organes nécessaires, qui, en un mot, lutte pour faire son avènement à la vie? Plus précisément, peut-on dire que nous avons encore des institutions monarchiques dans une république, des classes nées dirigeantes et par conséquent privilégiées dans une démocratie, que tout cela est incohérent et que de là vient tout le mal? De graves publicistes ont cru que telle était la solution. Ils ont même pensé rajeunir par leur talent cette assertion si banale, que nous vivons dans « une époque de transition ». Ils ont cherché des exemples dans les transformations zoologiques : notre société, aspirant à la démocratie complète et parfaite, ressemblerait, suivant eux, à un organisme chez qui la forme primitive serait affaiblie, sans que la forme cherchée fût encore munie de tous ses moyens.

Que cela soit vrai pour telle ou telle institution particulière, et que même il y en ait toujours quelqu'une dans ce cas, soit! Mais, d'une manière générale, non certes, nous ne sommes pas dans un régime tendant vers un complément vraiment nécessaire et injustement refusé. Le régime sous lequel nous vivons est un régime triomphant, consacré, ayant éliminé tout ce qui n'était point de son essence; et, bien loin de souffrir de l'insuffisance de ses forces propres, c'est surtout par ses excès qu'il est compromis.

Ce régime, c'est le régime démocratique. En quoi consiste-t-il? Il ne faut point s'étonner si les définitions qu'on en donne ne se ressemblent pas. Elles ne peuvent pas ne pas varier; car, pour les fixer, nous n'avons pas un objet déterminé qui s'impose à nous avec ses caractères constants et universels. Il n'existe pas, dans l'histoire, une démocratie, comme il existe dans la nature tel type de mammifère et tel type de poisson. Nous dit-on que la démocratie est la souveraineté du nombre; nous demandons si cette souveraineté est absolue ou si elle est tempérée et par quoi elle est tempérée. Nous dit-on que c'est le gouvernement de tous par tous au

profit de tous; nous demandons si, en faisant exercer le gouvernement par tous, on réserve ou non à la partie la plus nombreuse une sorte d'omnipotence dont ses intérêts mêmes ne s'accommoderaient peut-être pas. Il faut donc voir dans la démocratie moins une forme arrêtée qu'une tendance et une tendance à quoi? Indubitablement à accroître indistinctement les droits de tous les individus, quelle que soit leur fortune ou leur naissance, et à leur offrir à tous une part égale dans le gouvernement de leur pays.

Ce régime démocratique, dit-on, a trouvé dans la république le gouvernement qui lui convient. L'assertion est vraisemblable. Sans doute, on peut supposer des monarchies qui, une fois le principe héréditaire accepté pour une seule famille, et cette famille chargée d'un pouvoir exécutif, réduit d'ailleurs à peu de chose, soient démocratiques par l'ensemble des institutions et par les mœurs. On peut d'autre part imaginer des républiques aristocratiques, des républiques oligarchiques : l'histoire en a vu de telles. Mais enfin il est certain que, chez nous, l'idée démocratique et l'idée républicaine se sont mutuellement secondées et poussées par des efforts convergents. La constitution républicaine de 1875 n'a jamais été revisée que dans un sens démocratique. C'est aussi aux exigences de la démocratie qu'on a cédé — à tort ou à raison, ce n'est pas ici le moment de l'examiner — dans tous les changements qu'on a fait subir à la loi de recrutement, à l'organisation de l'instruction publique, au système de nos impôts, à l'exercice même de la justice. C'est par la crainte, non pas de diminuer, mais de paraître diminuer la victoire démocratique, qu'on refuse d'examiner aucun projet tendant à organiser le suffrage universel et à réglementer, non l'étendue, mais simplement la modalité de son vote.

Cette politique a-t-elle été contrariée par les mœurs? Le suffrage universel y a-t-il été réfractaire, de manière à créer un antagonisme entre les faits et la théorie, entre la pratique de la loi et la loi même? Les élections législatives et le personnel politique qu'elles amènent tous les quatre ans au pouvoir se chargent de répondre. Non! le suffrage universel ne tend point à abdiquer entre les mains d'une élite qui s'impose à lui par ses propres titres. Depuis un certain nombre d'années il paraît bien tenir à ce que son élu soit simplement son élu et à lui dire : « ma grâce te suffit. » Or, tel le suffrage universel est à l'égard de ses députés et sénateurs, tels ceux-

ci semblent bien vouloir être à leur tour envers les ministres qu'ils soutiennent.

Enfin les faits économiques, là où ils subissent l'action des idées et des passions des hommes, se sont certainement pliés à cette évolution; car les conditions d'existence des masses profondes de la démocratie se sont améliorées beaucoup plus que celles des classes moyennes, et — on l'a prouvé vingt fois par des chiffres irrécusables — la part proportionnelle que le travail manuel prélève sur les bénéfices globaux des industries a beaucoup plus grandi que celle du capital et que celle de l'intelligence.

Pour tout un parti qui se flatte de représenter seul la démocratie, rien de tout cela cependant n'est suffisant. Disons-nous que la démocratie a supprimé des éléments de résistance qui étaient aussi pour elle des éléments de modération et, par conséquent, de force durable; le parti insiste et nous dit : « On n'en a pas assez supprimé, car nous ne serons en véritable démocratie que quand nous n'aurons ni président de la République, ni armée permanente, ni clergé indépendant, ni magistrature inamovible, ni séparation des enseignements primaire, secondaire et supérieur, ni compagnies ou sociétés particulières se chargeant de ce qui devrait être un service public : il faut à la démocratie le jury à tous les degrés, l'instruction intégrale, le capital mis à la disposition de chacun, et le tout forme un bloc à avaler tout entier, d'un seul coup, tout de suite (1). »

A cela nous répliquons : l'existence d'un pouvoir exécutif, d'une magistrature et d'une armée — pour ne prendre que ces exemples — n'est pas réclamée ou rejetée par telle forme de société plutôt que par telle autre : elle est nécessaire à toutes. On peut discuter sur ce que doit être un gouvernement *démocratique;* mais avant tout il faut qu'il soit *un gouvernement*. Démocratique ou non, une société a besoin d'une justice, et elle ne peut pas compter en avoir une si ceux qui la représentent sont sous la dépendance d'une majorité souvent imperceptible ou douteuse et, dans tous les cas, changeante. Démocratique ou non, une société a besoin de se faire place au milieu des autres sociétés concurrentes, en leur inspirant

(1) Voir séance des députés du 16 octobre 1901. Abbé Gayraud : « L'Eglise combat l'athéisme et l'antichristianisme, mais elle accepte ce qu'il y a de juste dans le mouvement démocratique issu de la Révolution. » — M. Devèze : « Il n'y a pas de choix à faire, le mouvement démocratique est un bloc. » (*Applaudissements.*)

à la fois confiance et respect Donc toujours elle aura besoin d'un certain nombre de vieilleries qui ne se laissent pas impunément dédaigner : un vieil art de la guerre, dont la première maxime est d'avoir de vrais soldats, toujours prêts — une vieille diplomatie qui consiste à ne pas être dupe de ses rivaux — une vieille science financière qui apprend à avoir le moins de dettes possible, à amortir celles qu'on a, et, en attendant, à y faire honneur de manière à ménager son crédit. Toujours enfin, malgré la parole de celui qui envoyait Lavoisier à l'échafaud, elle aura besoin de savants : mais toujours elle devra s'incliner devant cette vérité, que la science ne s'improvise pas, qu'elle suppose donc une sélection et une sélection opérée d'assez bonne heure pour assurer la mise en valeur fructueuse du capital intellectuel.

On voit par là combien il est exact de dire que la démocratie est moins une forme toute faite qu'une tendance sujette à plus d'une métamorphose. « Nul n'aura de privilèges qui ne soient fondés ou sur les services déjà rendus ou sur les titres personnels qui les annoncent. » Voilà une formule parfaitement démocratique. Mais il y en a pourtant une autre qui se prétend plus démocratique encore : « Nul, à quelque titre que ce soit, n'aura de privilèges, en dehors de ceux que le bon plaisir du peuple conférera par délégation temporaire ». La première exclut les inégalités décrétées d'avance et demande qu'on s'efforce de diminuer les inégalités factices. La seconde, mise en présence des inégalités de fait, entre citoyens adultes et par conséquent responsables, se refuse à en tenir compte pour la répartition de droits correspondants. L'une s'incline devant les lois naturelles comme devant les nécessités sociales ; l'autre a la prétention de s'insurger contre les unes et contre les autres. La première pose une politique pratique ; la seconde, ne peut qu'aboutir au désordre, fruit de tentatives condamnées à l'impuissance. Ce sera répéter la même chose sous une autre forme que de dire : La corruption qui menace la vitalité de nos institutions ne vient pas de ce que la démocratie est contestée ; elle vient de ce que la démocratie victorieuse ne consent suffisamment ni à respecter les conditions essentielles de tout gouvernement quel qu'il soit, ni à accepter les correctifs qui lui sont particulièrement nécessaires, à elle.

Que nul individu ne puisse s'abandonner sans péril à toutes les tendances de son tempérament, je crois que tout le monde le

reconnaîtra. Si un ami vous dit : « je suis lymphatique, laissez-moi donc dormir tout à mon aise » ; ou bien « je suis nerveux, laissez-moi me mettre en colère tout mon saoul et me procurer même des excitants », vous vous récrierez : « mais ce sont au contraire les calmants qu'il faut au nerveux et les excitants au lymphatique. » Il est bien évident qu'il en est de même pour les tempéraments nationaux et pour les constitutions politiques. Quand un gouvernement a son caractère nettement déterminé, il fait sans doute bien de s'inspirer de son principe pour en déduire ses devoirs et ne pas laisser perdre les moyens spéciaux qui lui permettent de les remplir le mieux possible ; mais il fait au moins aussi bien d'accepter les tempéraments de nature à prévenir les plus graves abus. Au pouvoir absolu on dira donc : vous avez une grande puissance ; ne la laissez pas dépérir par votre faute, mais ne la compromettez pas non plus en vous isolant de la nation et en dédaignant l'opinion publique. — Sous le régime parlementaire, on condamnera l'abstention et tout ce qui peut porter atteinte à la liberté des élections ou à la liberté de la tribune ; mais on prendra des précautions pour que le sort du pays ne soit pas à la merci d'une discussion orageuse et de manœuvres ayant amené un instant une majorité de quelques voix. — A une aristocratie vous conseillerez d'exercer dans sa plénitude son devoir de direction et de patronage ; mais vous lui conseillerez aussi de s'entr'ouvrir afin de se renouveler sagement. — Eh bien, à une démocratie n'aura-t-on rien à dire, si ce n'est : « faites ce que vous voudrez, vous pouvez tout, ne laissez ni limiter, ni réglementer votre pouvoir ? » Nous sommes une démocratie, cela est certain et il est tout à fait improbable que nous ne continuions pas à en être une. Mais il y a précisément là une raison décisive pour que cette démocratie se cherche à elle-même quelque frein ; car tout gouvernement comme tout homme est exposé à tomber du côté par où il penche : essayer de se retenir est le plus élémentaire de tous les devoirs et la plus vulgaire de toutes les prudences.

L'idée fondamentale de la démocratie est l'idée d'égalité, Platon dit même ironiquement qu'elle décrète l'égalité entre les choses égales et les choses inégales. Eh quoi ! y aurait-il donc des choses qui se permettraient d'être inégales, alors que le peuple ne le veut pas ? Mon Dieu oui ! et inégales elles resteront, en se passant de la permission du suffrage universel. Il n'y a qu'une chose à faire à

leur endroit : c'est de les reconnaître, de les mesurer et d'en tenir compte. Alors, au lieu de les avoir contre soi, on les aura pour soi, et même à son service.

Il n'entre pas dans notre plan de relever ici toutes ces inégalités dont aucune société ne viendra jamais à bout. Il en est une seulement sur laquelle il sera bon d'insister quelques instants, c'est l'inégalité des compétences.

Qu'est-ce qu'un homme compétent ? C'est un homme mieux à même qu'un autre de rendre à la société certains services. Qui l'a mis ainsi « à même »? Une infinité de causes dont on ne peut que constater la réunion et le concours, une fois qu'elles ont abouti : l'hérédité, la situation de famille, l'éducation, la manière dont l'individu en a usé et profité, les goûts qui en sont résultés, la confiance qu'il a inspirée à tel ou tel, les circonstances, si l'on veut, mais surtout enfin la volonté personnelle, quelle que soit d'ailleurs l'explication métaphysique qu'il plaise d'en donner.

Les compétences ainsi formées ne sont pas seulement nécessaires ; vu la complexité des tâches sociales et les incessants progrès de la division du travail, elles sont de plus en plus nécessaires. Ainsi pensent tous les hommes de science. Et c'est ici qu'il faut constater cette divergence incessamment aggravée entre les corrupteurs qui poussent la démocratie à se jouer de tout ce qui lui résiste et ceux qui, voyant les exigences de la force même des choses, lui conseillent de la respecter.

En matière d'enseignement, écoutez tel professeur distingué, fils d'un professeur éminent lui-même, représentant plusieurs fois élu de ses collègues au Conseil supérieur de l'Instruction publique ; il vous dira, dans la revue spéciale où il écrit, que ce qu'il faut surtout ramener dans les lycées, c'est la jeunesse sortie des familles moyennes, parce qu'ils ont été préparés aux professions libérales par des traditions dont il est difficile de se passer dans ces carrières et dans la forme de vie qu'elles réclament. Écoutez maintenant un député d'extrême gauche. Il vous clamera que ces fils d'hommes arrivés doivent être expropriés, sans indemnité — que les lycées doivent être réservés à de nombreux boursiers pris dans les écoles primaires et choisis, non par les maîtres d'en haut, mais par ceux d'en bas ; on enverra ainsi des enfants sans transition d'un bout de l'échelle sociale à l'autre, comme si la littérature, l'art, la science s'apprenaient et surtout se cultivaient de la même manière que la cuisine et l'horlogerie.

En matière de justice, les hommes familiarisés de longue date avec tous les problèmes qu'elle soulève, s'ingénient à trouver les moyens de donner le dernier mot aux professionnels. Ils cherchent avec une sorte d'inquiétude scrupuleuse quels sont ceux qui, dans tel ou tel groupe de difficultés, doivent être considérés comme les professionnels à écouter avec le plus de déférence. Sont-ce les professionnels du droit? sont-ce les professionnels du fait... du fait commercial, du fait industriel, du fait financier, du fait militaire? On parle, par exemple, de réformer les conseils de guerre. Soit! Mais comment? Dans les réunions techniques, nous entendons les officiers dire aux hommes de loi : « Venez nous aider à mieux nous éclairer sur le point de droit » — et les hommes de loi répondre aux officiers : « Mais vous connaissez mieux que nous les exigences de la vie militaire et vous êtes beaucoup mieux à même que nous d'apprécier exactement les faits, ce qui est l'essentiel. » Et l'on ne paraît terminer le débat qu'en demandant le concours, en un même conseil, de ces deux compétences professionnelles. Allez maintenant à la Chambre. Qu'y propose-t-on? Ou de supprimer les conseils de guerre ou d'y faire figurer de simples soldats, ou encore, si les soldats sous les drapeaux n'ont pas les vingt-cinq ans requis, de les remplacer par des réservistes. Pourquoi? Parce que là comme ailleurs la démocratie se flatte de pouvoir tout apprécier, tout juger, tout trancher. Le jury criminel, cette garde nationale de la justice (comme on l'a dit spirituellement) justifie déjà bien des doutes. Vouloir ajouter le jury correctionnel, le jury civil, le jury militaire, c'est vouloir que chaque citoyen soit jugé par une majorité d'incompétents.

« Nous sommes vos délégués à la science, voilà tout! » dit Crémieu-Dax à ses amis collectivistes, dans le dernier roman de Paul Bourget (1). Le mot est fort joli, et l'on croit volontiers qu'il a dû être prononcé dans la vie réelle par quelque flatteur intelligent. Mais celui qui tient pareil langage n'en est pas dupe. Il sait parfaitement bien qu'il s'est délégné lui-même ou l'a été par un talent et par un travail supérieurs. Le peuple, quoique souverain, ne peut pas plus déléguer à la science qu'il ne peut déléguer à l'attention, à la conscience, à l'intelligence, au désintéressement, à la vertu.

Donc la compétence ne s'impose ni ne se délègue, et les sélec-

(1) Je renvoie ici à la thèse de l'*Étape* et à ce que j'en ai dit dans la *Réforme sociale* du 16 septembre 1902.

tions qui la préparent ne se prêtent pas à l'arbitraire. D'autre part, il faut en prendre son parti, les compétences sont forcément distinctes, donc inégales, vu l'inégalité des volontés et vu l'inégalité des objets auxquels il faut qu'elles s'appliquent. C'est là d'ailleurs l'intérêt de toute société et surtout d'une société démocratique. La démocratie a besoin, ne disons pas d'être conduite et dirigée, mais d'être servie. Dire que l'on doit beaucoup exiger de ses serviteurs, est-ce là la mépriser ou la trahir?

Mais, si les compétences ne s'improvisent ni ne se délèguent, il faut bien que, liées aux conditions sociales qui les préparent, elles tendent à former des groupes, familiaux d'abord, puis professionnels. De là les classes; de là aussi un élément de stabilité, d'ordre et de paix. Est-ce là emprisonner les gens et les condamner à des inégalités perpétuelles? Non certes. La diversité, quand on en prend franchement son parti, n'ajoute rien aux inégalités inévitables. Elle les tempère plutôt. L'aspiration chimérique à une égalité niveleuse réussit bien pour un instant à confondre tous les rangs. Mais cette confusion même rapproche artificiellement des individus qui ont le tort de se croire également aptes à tout : la concurrence devient dès lors beaucoup plus vive et beaucoup plus difficile à soutenir, et la supériorité des plus forts ou des plus rusés ramène vite une inégalité plus oppressive que jamais. Au contraire, l'acceptation de tâches inégales, mais toutes relevées par un dévouement fidèle, crée ces compétences qui manquent de plus en plus à notre personnel ambulant, prétentieux, agité, sans formation familiale et sans apprentissage patient. Mieux préparé à un but précis, chacun arrive plus aisément à la perfection de son métier. C'est alors qu'entre gens qui excellent également dans leurs sphères respectives, s'établit un échange plus régulier de services mieux appréciés et qui amènent un échange de considération et de respect. Bref, autant la diversité des enseignements et des talents rapproche de cette égalité dont elle a paru tout d'abord éloigner, autant l'uniformité qui prétend la donner tout de suite la compromet et finalement la rend impossible.

Là ne se borne pas cette contradiction que l'ironie des choses fait éclater entre les inutiles rêveries des hommes et les résultats qu'elles obtiennent. Je ne sais qui a écrit qu'une société démocratique ne réussissait pas toujours, il s'en fallait, à avoir un gouvernement démocratique. Cela veut dire : quand une société, pour

constituer tel ou tel gouvernement, ne consulte que son bon plaisir, elle craint d'y mettre des gens plus compétents qu'elle ne l'est elle-même, elle craint de favoriser la consolidation d'une élite qui cependant la servirait mieux. Mais alors, avec le petit nombre de ceux qui sortent de ses rangs ou qui affectent de se confondre avec elle, elle laisse se former une secte incapable, oppressive et ruineuse. Du jour où elle s'en aperçoit, elle « délègue » au pouvoir un dictateur, et ainsi elle ne connaît jamais la liberté.

Il en est à peu près de même dans l'ordre économique : car la jalousie contre les fortunes moyennes a pour résultat le plus sûr le développement d'une ploutocratie anonyme qui, avec quelques subventions et l'achat de quelques consciences, s'assure aisément la suprématie partout où elle le veut.

Telle semble bien être la cause primordiale des agitations qui, stériles pour le bien, troublent à peu près partout notre vie sociale et y neutralisent tant d'éléments admirables de tradition, de stabilité, de dévouement et de progrès. Après les études qu'on va lire on sera mieux en mesure de dire si c'est là une simple apparence ou si c'est une réalité dont il serait temps de s'inquiéter avec méthode, avec persévérance et avec union.

Henry Joly.

CONGRÈS DES ŒUVRES DE PATRONAGE

IVe SESSION (LIÈGE, 1902)

Conformément aux décisions des congrès précédents, la Commission internationale des patronages compte réunir, à bref délai, sous les auspices du gouvernement belge, la quatrième session du Congrès international pour l'étude des questions relatives au patronage des détenus, à la protection des enfants moralement abandonnés, à la répression du vagabondage et de la mendicité.

M. le ministre d'Etat Le Jeune, Président de la Commission, fait appel au plus grand nombre possible d'adhésions, et aussi aux conseils des personnes expérimentées pour le choix des questions et la désignation des rapporteurs.

Voici le programme provisoire de ce congrès :

1. — Mesures à prendre en faveur des enfants anormaux;
2. — Répression de la prostitution des mineures;
3. — Réglementation de l'emploi du pécule des libérés;
4. — Patronage des condamnés militaires exclus de l'armée après l'expiration de leur peine;
5. — Rapatriement des indigents et spécialement des mineurs;
6. — Rôle des institutions de prévoyance dans l'éducation des enfants internés en vertu d'une autorité judiciaire ou soumis à l'œuvre du patronage jusqu'à leur majorité.

(S'adresser au secrétariat de l'Union internationale des œuvres de patronage, 7, boulevard des Quatre-Journées, à Bruxelles.)

DE L'INFLUENCE DES HABITUDES SOCIALES
SUR L'ESPRIT D'INITIATIVE (1)

L'esprit d'initiative, l'effort personnel, seraient-ils sur le point de mourir en France ? Serait-ce un symptôme de leur disparition prochaine et définitive, que l'intérêt passionné dont ils sont entourés depuis quelques années ? De toutes manières : par des conférences, des conversations, des études approfondies, se répand cette idée que le Français n'a plus d'initiative ; c'est une croyance acceptée aujourd'hui comme certaine, enracinée dans les esprits, un peu exagérée sans doute, mais reposant néanmoins sur des faits précis et ayant eu pour point de départ des observations judicieuses.

Personne ne constate et n'affirme ce défaut d'initiative chez le Français sans en déplorer les conséquences, sans souhaiter un prompt retour à une meilleure culture de l'effort personnel. N'y aurait-il là que de stériles regrets venant trop tard et ne pouvant plus inspirer une action efficace, parce que la mort est trop proche ? Le spectacle d'un peuple français actif, énergique, ne serait-il plus qu'un souvenir, alors qu'on voudrait y voir une espérance ?

Pour répondre à une question aussi grave, il est nécessaire de rechercher quels obstacles ont pu, au cours du XIXe siècle, s'opposer à l'esprit d'initiative en France, afin de voir si ces obstacles sont permanents, irréductibles, ou s'ils sont, au contraire, susceptibles d'être détruits.

Ces obstacles peuvent se grouper sous différents chefs ; ici nous étudierons seulement ceux qui se rangent sous la dénomination très large d'habitudes sociales.

Il est incontestable que le genre de vie, la carrière, l'emploi du temps, les pensées qui président à la création et au développement de la famille, peuvent avoir des conséquences graves, au

(1) L'Académie des sciences morales et politiques avait mis au concours, pour le prix Saintour à décerner en 1901, le sujet suivant : Rechercher quels obstacles a pu rencontrer, en France, au cours du XIXe siècle, le développement de l'esprit d'initiative et de l'effort personnel dans les habitudes sociales, le système d'éducation et de législation. Nous donnons ici un chapitre du mémoire qui a été couronné par l'Institut.

point de vue de l'effort personnel; il n'est donc pas inutile de déterminer les rapports existant entre les habitudes sociales et l'esprit d'initiative.

La meilleure marche à suivre est de rechercher les obstacles qui, sous forme d'habitudes sociales, s'opposent à l'esprit d'initiative :

1° Dans la famille;

2° Dans le mode de vie et dans la carrière.

I. — La Famille.

La famille est le premier et le principal facteur des habitudes sociales; elle est, en effet, l'élément essentiel de toute société, la force conservatrice et traditionnelle des nations. La puissance sociale de la famille est immense, car c'est au foyer que l'enfant se forme, que le jeune homme se développe; c'est là qu'ils reçoivent les directions les plus durables et les plus efficaces. La conception des parents sur la destinée de l'enfant, sur le but qu'il doit atteindre, sur le genre de vie qu'il doit désirer, a une importance décisive pour favoriser ou diminuer l'esprit d'initiative. La manière même dont la famille est constituée, la force des liens qui la rattachent au passé, le but qu'elle poursuit, tout cela exerce une influence certaine sur l'activité et le développement de l'homme. Toutes les tentatives qui ont pour objet de détruire la famille, vont directement à l'encontre des premiers intérêts de l'humanité, en anéantissant ou en corrompant la source de la vie, qui est en même temps la source où s'alimentent les vertus les plus pures et les efforts les plus généreux.

Cherchons d'abord quelle est l'influence des parents sur le jeune homme quand, une fois ses études terminées, il est sur le point de choisir une carrière ; puis nous étudierons les conditions dans lesquelles le jeune Français se marie habituellement, et les conséquences de sa nouvelle dignité d'époux et de chef de famille sur sa destinée.

S'il est un sentiment pouvant déterminer à choisir une carrière où le succès dépendra des efforts personnels et d'où seront exclues, en même temps que la monotonie, la fixité et la sécurité d'un gain modique, c'est bien le sentiment de la nécessité de faire sa vie, le besoin d'assurer son existence, la pensée qu'on ne doit

compter que sur soi-même; or, tels ne peuvent être les sentiments, ni les pensées, ni les besoins du jeune Français. En effet, une législation, fortifiée par des habitudes successorales implantées en France, lui assure une part de la fortune familiale; de plus, un usage constant le met en possession anticipée de cette fortune, non seulement au jour de son mariage, sous forme de dot; mais à titre de pension dès le jour où, prenant quelque liberté, il doit couvrir des dépenses personnelles; il ne viendrait à l'idée d'aucune famille française, de réduire un jeune homme aux ressources pécuniaires qu'il peut se procurer par son travail ou son industrie.

De telles habitudes, loin de stimuler le jeune homme, de le pousser à embrasser une carrière où il puisse, par son activité, obtenir une situation matérielle brillante, l'engagent plutôt à poursuivre, pendant plusieurs années, des études qui lui laissent d'assez grands loisirs, et à choisir enfin une position dans laquelle tout demeure médiocre.

Les vues des parents sur l'avenir des enfants sont d'ailleurs conformes aux conséquences d'une situation pécuniaire trop favorable à la nonchalance de la jeunesse. Dès son jeune âge, l'enfant a vu ses parents n'avoir d'autre souci que de lui éviter toute peine, toute fatigue excessive, d'aplanir devant lui les difficultés de la vie; il a entendu louer la chance et l'habileté des jeunes gens qui, ayant su capter de grosses dots, ont pu s'assurer ainsi une fortune sans la conquérir par le travail ou par l'économie. La plupart des parents persistent à ambitionner pour leurs fils des carrières tranquilles, carrières du gouvernement, de la magistrature, de l'armée, de l'administration, carrières où l'on évite le plus possible les soucis et les responsabilités. Toutes ces conceptions, toutes ces manières de faire flattent trop les secrètes tendances de la nature humaine, ses désirs de jouissance facile, pour que le jeune homme ne les accepte pas au point d'en faire la règle de sa conduite dans le choix d'une carrière et d'abandonner le plus souvent toute idée de réussir dans la vie par ses efforts personnels.

Il est tristement vrai que beaucoup de fils des plus riches commerçants et industriels de France, ont été incapables de s'occuper utilement et qu'ils ont gaspillé, dans les plus vulgaires plaisirs, la fortune acquise par le travail et l'intelligence de leurs parents. Quelle vie honteuse également que celle des fils de l'aristocratie

financière qui considèrent comme un luxe de bon aloi l'oisiveté complète et qui ne savent quelles sottises inventer pour dépenser leur grosse pension.

Si les parents français se préoccupaient seulement de mettre leurs fils à l'abri du besoin en leur assurant l'accès d'une carrière lucrative, mais cessaient d'alimenter la bourse des paresseux, s'ils savaient faire un plus judicieux usage des libertés que leur laisse la législation successorale, les enfants, comptant moins sur une situation matérielle assurée, seraient peut-être plus portés à rechercher les carrières où les efforts plus grands sont compensés par des gains plus élevés. Malheureusement, l'habitude de s'en rapporter à la législation, de suivre les indications qu'elle donne, est devenue presque générale et a pénétré profondément dans les mœurs. Nous ne savons même plus user des faibles libertés qui nous restent : il paraît plus facile de laisser agir la loi et, quoique libres de faire autrement, les parents continuent à doter également leurs enfants et à laisser leur fortune se partager également entre eux, favorisant ainsi la nonchalance dans un médiocre bien-être.

Si, échappant à toutes les influences que nous venons d'indiquer, le jeune homme manifeste le désir d'abandonner les sentiers battus et de prendre une carrière qui l'éloigne de sa famille, le forçant pendant quelque temps à voyager à l'étranger ou aux colonies, il va rencontrer dans l'amour de ses parents, surtout dans celui de sa mère, une résistance certaine, d'autant plus difficile à vaincre qu'elle s'exprime par des larmes et paraît se justifier par le plus respectable des sentiments : l'amour maternel. Le véritable amour ne doit cependant pas être égoïste, il doit avoir une certaine virilité et ne pas reculer devant les sacrifices nécessaires.

La force des liens qui rattachent les enfants à leurs parents est une des gloires de la famille française, et il ne faudrait pas attaquer ces sentiments ; mais il est permis de blâmer leur affadissement et cette sorte de perversion qui fait que, par égoïsme, les mères traitent souvent leurs fils comme des filles et ne peuvent se passer d'eux : « La jeunesse, dit M. Georges Blondel, est aussi détournée des voies pratiques par une certaine façon de concevoir l'esprit de famille et par cette sorte de sentimentalité funeste avec laquelle l'éducation est, chez nous, dirigée. Oui, un des princi-

paux obstacles à la forte éducation de la jeunesse virile de notre pays, ce sont les mères, ce réservoir sans fond des forces terribles du sentiment. Les mères de famille françaises, quelles que soient leurs qualités, n'ont trop souvent réussi, avec leur tendresse déprimante et égoïste, qu'à neutraliser et annuler leurs fils. Il nous faut un régime moins sentimental et moins compressif, laissant plus de place à la spontanéité. » — « Comme je reprochais un jour à quelques négociants, dit un de nos consuls, de ne pas se faire représenter par des gens honnêtes, laborieux, rompus aux affaires, en qui ils puissent avoir une entière confiance, ils me répondirent : « Que voulez-vous, Monsieur, nous avons en France des employés capables, sérieux, sur lesquels nous pouvons entièrement compter ; mais, si nous leur offrons une place à l'étranger, si avantageuse qu'elle soit, ils se dérobent. Ils préfèrent gagner 2.000 francs à Paris que d'aller se créer une position et de gagner souvent huit ou dix fois plus en Amérique ou en Afrique. — Pourquoi ? me demanderez-vous. — Tout simplement parce que leurs parents craignent que ces pauvres enfants ne soient pas soignés comme chez eux. Et si ce n'est pas le père ou la mère, c'est l'oncle ou la tante auquel le cœur saigne à l'idée de savoir leur fils ou leur neveu seul, loin des siens, aux prises avec les difficultés de la vie, dans des pays sauvages, au milieu des bêtes féroces; car, pour beaucoup de ces braves gens, les pays sauvages et les bêtes féroces commencent à Asnières. C'est cette affection égoïste des parents qui fait végéter quantité de jeunes gens dans la médiocrité; qui aigrit le caractère plus tard, quand ils en ont éprouvé les conséquences; qui tue chez eux toute initiative, toute indépendance; qui prive notre commerce, notre industrie, nos colonies des meilleurs éléments de développement et de prospérité (1). »

Il serait à souhaiter que l'esprit des familles se modifiât, que le véritable intérêt des enfants fût mieux compris et qu'aucun excès d'amour, aucune sentimentalité ne vînt mettre obstacle aux désirs d'initiative manifestés par les jeunes gens et les retenir dans la monotonie d'une carrière administrative, lorsque leurs goûts et leurs qualités semblent les attirer hors de ces voies banales.

(1) Déposition de M. G. Blondel devant la Commission d'enquête parlementaire. Procès-verbaux, t. II, page 445. La citation du consul est tirée de la *Revue du Commerce extérieur*, 1[er] octobre 1898, p. 331.

Il serait très essentiel qu'une réforme s'opérât sur ce point, car ces idées et ces sentiments ont une double force, créent un double obstacle, le jeune homme ne les rencontrant pas seulement dans sa famille, mais aussi dans la famille étrangère où il aura à chercher une épouse, et certes, pour beaucoup de jeunes gens, ces pensées d'avenir si importantes sont souvent assez précoces pour peser d'un certain poids dans la balance qui détermine le choix d'une carrière.

Le jeune homme sait parfaitement que les idées des parents à l'égard de la carrière de leurs fils sont le criterium qui détermine le choix d'un gendre, et que, le plus souvent, la jeune fille n'a d'autre jugement que celui de ses parents. La même vanité orgueilleuse et le même égoïsme qui poussent les parents à diriger leurs fils vers les carrières administratives leur font souhaiter un gendre fonctionnaire; un certain mépris des carrières industrielles et commerciales a longtemps repoussé loin des familles de notre ancienne bourgeoisie les jeunes gens les plus travailleurs et les plus honnêtes, leurs qualités morales n'arrivant pas à racheter la tare de leur profession.

La fascination qu'exerce sur les jeunes filles la vie dans les grandes villes fait qu'elles hésitent beaucoup à accepter une union qui les entraînerait en province, à la campagne, à plus forte raison dans les colonies. Elles auraient d'ailleurs à vaincre sur ce point l'opposition très arrêtée de leur mère. Les jeunes filles n'acceptent pas volontiers une union dans laquelle elles pourraient avoir, du fait de la carrière de leur mari, certaines difficultés ou certaines responsabilités. Pourvu qu'elles restent à Paris et qu'elles aient le moins de soucis possible, il leur importe peu de n'avoir ni gloire ni profit.

Quant aux parents du jeune homme, ils se préoccupent surtout de lui assurer, par la conquête d'une belle dot, un supplément de ressources pécuniaires, lui permettant de vivre plus largement avec moins d'efforts, plutôt que de chercher une jeune fille dont la valeur morale et l'intelligence soient une garantie de bonheur.

Toutes ces manières de voir, qui sont bien des habitudes sociales, puisqu'elles traduisent le mode commun de comprendre et de réaliser le choix d'une carrière et le mariage, ne sont évidemment pas un encouragement à l'esprit d'initiative. Le fond de ces

habitudes est sans doute un sentiment louable : l'amour de la famille, l'attachement au foyer, mais il est néanmoins utile de signaler les exagérations fâcheuses de cet excellent sentiment et de souhaiter leur disparition.

Cherchons maintenant quels obstacles ou quels encouragements à l'initiative le jeune homme peut trouver dans le mariage.

La famille, sainement constituée, devrait être un milieu éminemment propre à l'action ; elle apparaît, en effet, comme le meilleur soutien et le plus actif stimulant de l'activité humaine.

L'union conjugale a un double but : elle donne à l'homme une affection dévouée et éclairée, propre à le soutenir et à l'encourager dans les luttes de la vie; il n'est pas bon que l'homme soit seul ; la tristesse qui naît de la solitude est un sentiment qui affaiblit et détend tous les ressorts de la vie ; il faut un certain bonheur à l'homme pour qu'il puisse retirer un profit complet de ses qualités intellectuelles et morales ; ce bonheur ne peut être assuré que par une union indissoluble, telle que le mariage, lorsque les considérations les plus hautes et les plus désintéressées ont présidé au choix réciproque des époux, et lorsque le sacrifice mutuel et le dévouement généreux restent la loi d'une association dont l'amour doit être l'initiateur. Soutenu et encouragé par sa femme, désireux de lui donner un peu de gloire humaine et de lire une approbation émue dans son regard, l'homme sent doubler ses forces et n'hésite plus devant les tâches ardues.

Pour que le mariage produise ces effets bienfaisants, il faut qu'il soit sérieux et qu'il demeure tel ; or, malheureusement, par une suite de circonstances, dont les plus importantes sont l'affaiblissement des croyances religieuses, la détestable influence du théâtre, de la presse et des romans, par suite des considérations que nous venons d'indiquer ci-dessus, le mariage a trop perdu aujourd'hui sa dignité et sa haute valeur; l'intérêt, le plaisir et la vanité sont devenus trop souvent la règle de l'union conjugale : l'amour vrai et digne ne détermine plus la conclusion des alliances et ne garantit plus leur durée et leur bonne harmonie. Une des forces vives de la société se trouve ainsi méconnue et perdue. Nous ne croyons pas médire du XIX[e] siècle, en affirmant qu'il a compté trop peu d'époux vraiment liés l'un à l'autre par un échange constant de pensées et de sentiments, vraiment fortifiés l'un par l'autre, grâce à une parfaite entente et à un dévouement réciproque. De

toutes les unions où dominent le plaisir sensuel, l'intérêt égoïste, aucun bien ne peut sortir.

Le second but de la famille est la procréation des enfants, le soin d'assurer la perpétuité et la propagation de la race, honneur redoutable qui crée de grands devoirs et de lourdes charges, mais qui donne beaucoup de joies et qui est bien propre à développer chez les parents l'esprit d'initiative. Pour élever, nourrir et mettre une nombreuse famille en état de se suffire à elle-même, il faut s'ingénier, travailler beaucoup; il n'y a pas de mobile plus propre à pousser à l'effort un père de famille que la nécessité de pourvoir à la bonne éducation de ses enfants.

Les enfants nombreux sont, à tous points de vue, un centre actif, non seulement pour les parents, mais pour les enfants eux-mêmes. Plus les enfants sont nombreux, plus ils essaiment de différents côtés et fournissent les éléments nécessaires aux différentes branches de l'activité économique d'une nation.

M. Blondel, dans son étude sur l'*Essor commercial de l'Allemagne*, attribue, avec raison, ce développement merveilleux à la forte natalité de ce pays et il voit dans la stérilité des mariages français une des causes de la stagnation de notre commerce et de notre industrie. Il est malheureusement certain que, depuis plusieurs années déjà, le nombre d'enfants par famille française diminue sensiblement, à tel point que la stérilité volontaire est certainement un des facteurs de cette diminution.

Le second but du mariage, la procréation des enfants, n'agit donc pas comme il le devrait sur le développement de l'esprit d'initiative.

Telles paraissent être les habitudes sociales qui s'opposent au développement de l'effort personnel dans la famille française.

II. — Le mode de vie, la carrière.

M. Bodley, dans son étude sur la France, observe que sur les steamers portant le pavillon français, tous les passagers sont américains et anglais, sauf quelques fonctionnaires forcés de s'expatrier et quelques soldats voyageant pour leur service. Si on défalque de la population française, résidant sur nos colonies, les fonctionnaires et les soldats, on ne trouve plus qu'un nombre infime de colons et de commerçants.

Les remarques de M. Bodley sont parfaitement justes ; le Français ne profite pas de ses colonies, les carrières lointaines et aventureuses ne l'attirent pas, il est retenu dans la mère-patrie par des liens invincibles. M. Bodley a su démêler avec finesse les causes de cette répulsion des Français pour l'expatriation et il fait une analyse très exacte de la nature de notre patriotisme en le comparant à celui des Anglais : « En France, le patriotisme est un sentiment territorial plutôt que de race. Le phénomène opposé se trouve dans notre pays ; un Anglais a une vénération abstraite pour son île natale et possède rarement l'attachement qui cramponne un Français à la terre de France... L'affection des Français pour leur sol est plus profond qu'à aucune époque antérieure. Vivre sur le territoire d'Europe, portant le nom de France, est aux yeux des Français le plus grand des privilèges humains, si grand qu'ils reculent devant les idées pratiques d'agrandissement colonial qui ne peut être poursuivi qu'au prix de l'exil de France. »

Tous ces sentiments s'expliquent : « Il est certain que le désir ardent des Français, expatriés, de revoir leur pays, est moins dû à quelque théorie du patriotisme développée à la Révolution qu'à l'aménité de la France, comme terre d'habitation. Il n'y a, en vérité, aucune partie du globe aussi favorisée par la nature ; son climat est fécondant, les productions de son sol pittoresque sont aussi riches que variées et ses enfants ne sont pas seulement doués de l'instinct d'en faire le meilleur usage, mais aussi des moyens d'en jouir, grâce à une grande dispersion de la richesse (1). »

Il était intéressant de signaler cet hommage exact rendu par un Anglais aux qualités naturelles et au charme de notre patrie, car le peu de goût des Français pour les entreprises coloniales, qui apparait comme un des signes caractéristiques de leur manque d'initiative, se justifie et s'explique en partie par la nature de notre patriotisme. Les ressources naturelles de notre pays, la douceur de son climat, le charme de ses horizons, la fertilité variée de son sol, l'agrément des rapports de société, sont autant de causes qui nous retiennent au foyer et qui nous font considérer l'exil comme un triste événement de la vie, tandis que cet exil est plutôt recherché par les Anglo-Saxons et leur apparaît comme une conséquence normale et heureuse de toute existence.

Cet attachement du Français pour le sol devait être signalé, car

(1) Bodley. *France*, t. I, p. 223, édition anglaise.

il est peut-être, à l'heure actuelle, un des facteurs importants de notre manque d'expansion commerciale. C'est un obstacle d'une nature spéciale ; on ne peut lui assigner d'origine dans le cours des siècles, on ne peut le combattre, puisque, loin d'être fâcheux, il doit au contraire apparaître comme la meilleure gloire et le plus certain profit de la nation française ; c'est une faveur précieuse dont on ne saurait se plaindre, que de vivre sur une douce terre ; assurément, ce peut être une cause de notre manque d'initiative, mais cette cause est, même au point de vue matériel, la source de tant de richesses, qu'il est impossible de ne pas la considérer comme un heureux obstacle à l'esprit d'initiative.

A rechercher, non seulement dans le XIXe siècle, mais au delà les causes qui s'opposent en France à l'initiative, on peut donc en trouver qui sont un profit pour notre patrie et qui, dans un bilan, figureraient à son actif. Il faut seulement faire observer que l'influence de notre attachement au sol de la patrie s'est exagérée en ce siècle, n'étant plus combattue par une forte natalité qui pousse toujours les cadets à l'émigration, mais se trouvant, au contraire, favorisée par la diffusion du bien-être et la dispersion de la richesse. Des causes accessoires ont donc permis à notre patriotisme d'avoir son plein effet au cours du XIXe siècle. M. Bodley n'a pas négligé ce point de vue : « Le développement de la forme du patriotisme français, manifestée par un attachement profond au berceau de la race, peut être attribué aux résultats matériels de la Révolution ; en allant au delà de la suppression de primogéniture, en refusant la liberté testamentaire aux citoyens, elle assurait à la grande majorité la capacité de jouir des produits de la terre. En France, la vertu nationale d'épargne tend à faire de chacun un capitaliste, et le fait qu'à un niveau social inférieur, peu de mariages sont contractés sans dot, montre combien les richesses sont largement répandues parmi toutes les classes. De là, les habitants des différentes catégories qui, dans le XIXe siècle, ont quitté les Iles Britanniques, pour fonder un empire au delà des mers, ont eu en France de nouveaux motifs pour rester chez eux (1). »

Nous n'avons, en France, ni les cadets des riches familles anglaises, ne recevant qu'une part minime de l'héritage, ni les enfants nombreux des familles allemandes, poussés au dehors par le paupérisme.

(1) Bodley. *France*, t. I, p. 224, édition anglaise.

En expliquant les causes qui ont favorisé au XIXe siècle la croissance de notre patriotisme territorial, M. Bodley indique en même temps un des obstacles qui, par son influence, s'oppose au choix d'une carrière exigeant de l'initiative. Il a une très heureuse expression pour caractériser cet obstacle : « la diffusion du bien-être sans ambition. »

Cette diffusion du bien-être tient en partie à notre régime successoral, qui assure à chacun des enfants une part du patrimoine familial et lui constitue ainsi un petit capital, mais le fait même de la division du patrimoine rend la part de chaque enfant si petite que le seul jeu de la loi successorale, même favorisée par la stérilité systématique, ne suffirait pas pour amener une large diffusion du bien-être, si une habitude, fortement répandue en France, et constituant un de nos caractères prédominants, ne venait achever l'œuvre entreprise par le régime successoral. Nous voulons parler de l'esprit d'épargne, si profondément naturel à la plupart des Français et favorisé par le développement de la fortune mobilière qui permet le placement sûr des petites économies.

L'épargne constitue vite, pour chaque Français de la classe moyenne, un capital permettant à son détenteur de se contenter d'une carrière modeste et de mener de bonne heure la vie oisive du rentier.

Il est surprenant de voir à quel point les Français ont soif de cette vie si monotone et si calme, à quel point ils désirent être déchargés de tout travail, de toute occupation forcée; pour satisfaire leur désir de repos, ils acceptent volontiers une existence médiocre, ils se privent et vivent de peu, ils sont sans ambition, comme le dit si bien M. Bodley, ils ne rêvent que de se retirer en province où la vie est moins chère et où les occasions de dépenses sont aussi restreintes que possible.

Nul doute que l'esprit d'épargne ne soit une qualité et si, par ses conséquences, il s'oppose, en une certaine mesure, à l'esprit d'initiative, il ne faudrait pas néanmoins combattre cette tendance, qui est une des forces et des ressources de la France. Ce qu'il faut déplorer, c'est la facilité avec laquelle le Français se contente d'une demi-aisance, et surtout l'amour exagéré qu'il témoigne pour une vie exempte de travail pénible et d'efforts constants. Ce goût excessif du repos, ce manque d'ambition, voilà des habitudes sociales blâmables ; elles viennent, pour une grande

part, de l'éducation, de la législation, mais aussi des conditions économiques où se trouvent placés les Français, depuis un siècle.

Le peuple qu'on se plaît à opposer aux Français et à leur offrir comme modèle, ne prend pas l'épargne et la vie du rentier comme but absolu de l'existence. M. Max Leclerc, qui l'a étudié de près, nous dit : « L'Anglais a élevé l'effort au rang d'un acte religieux : travailler, c'est prier. L'Anglais pousse son amour de l'effort jusqu'à un excès, l'horreur de l'épargne, le petite et lente épargne, sans autre objet que d'assurer le lendemain ; l'épargne-assurance, il la dédaigne et presque la méprise. Il dépense tout ou presque tout son salaire à mesure qu'il le gagne, il le transforme en force active pour augmenter sa puissance productive. Il craint le repos prolongé, définitif; la retraite du petit rentier, loin de le séduire, l'éloignerait (1). »

L'Anglais, animé de telles dispositions, recherchera donc les carrières actives où le gain peut être considérable, il lui faut gagner beaucoup, car il dépense largement, il veut s'accorder toutes les jouissances d'une vie facile, il ne craindra pas les efforts, il fera preuve d'énergie et de persévérance pour contenter ses désirs.

Le Français, sans grande ambition, ennemi de l'effort, se contentant de peu, de goûts modestes, défendu contre le besoin par la médiocrité même de ses désirs et par la petite fortune, résultat d'héritages ou d'épargnes, choisira une carrière sans grands profits pécuniaires, mais offrant le calme, la sécurité et surtout le séduisant appât d'une pension de retraite. Aussi, pas de carrière plus recherchée que celle de fonctionnaire ou d'employé, elle répond merveilleusement à tous les goûts, à toutes les habitudes que nous venons de signaler.

Une grande partie de notre bourgeoisie, attirée par la perspective d'un traitement fixe et d'une pension de retraite, entre, en effet au service de l'État et trouve ainsi la satisfaction de ses tendances; cette satisfaction est accordée à une grande masse de la nation, car le nombre des fonctions publiques s'est accru pendant le XIX[e] siècle dans des proportions considérables; de plus, la révolution économique qui s'est opérée au cours de ce siècle et qui est caractérisée par l'invention et le prodigieux développement des chemins de fer, par l'organisation du grand commerce sous forme de sociétés ano-

(1) M. Max Leclerc. *Les Professions et la société en Angleterre.*

nymes a étendu au delà de la classe bourgeoise le goût et la recherche des places d'employés et de fonctionnaires.

Il est facile de savoir avec quelle ardeur sont sollicités les emplois dans les compagnies de chemin de fer, les sociétés financières, les grands magasins, il y a vraiment là une habitude caractéristique.

L'histoire de François Lumineau dans *la Terre qui meurt* de Bazin est aujourd'hui l'histoire d'une multitude. « François Lumineau est dégoûté de ce travail des champs si pénible et qui rend si peu. Il préfère être employé au chemin de fer. Le salaire est maigre, mais assuré. On n'a ni inquiétudes à avoir, ni énergie à dépenser, ni initiative à montrer. On n'est pas à la merci d'une gelée qui tue la moisson, d'un orage qui détruit le résultat de six mois de tra-travail. On se laisse vivre. L'indolence, la paresse, le goût du bien-être envahissent l'âme et l'amollissent. C'est une diminution de l'être, un abaissement et une déchéance (1). » Ceux qui ne peuvent entrer aux chemins de fer veulent être cantonniers, facteurs, gardes champêtres : toujours la recherche du moindre travail et du salaire fixe.

Les transformations économiques du XIXe siècle ont donc, grâce à la complicité des autres causes que nous venons de signaler, créé un obstacle de plus à l'esprit d'initiative.

Quelle que soit la situation obtenue, qu'il s'agisse d'un bourgeois devenu chef dans une administration ou d'un campagnard devenu employé de chemin de fer, les mêmes effets se produisent : il y a diminution chez l'individu de l'énergie et de l'esprit d'initiative par le fait même de ses occupations et de la manière dont elles sont rétribuées. M. Doumic a indiqué avec une vérité cruelle, dans la citation ci-dessus, les conséquences du fonctionnarisme.

A une époque où le fonctionnarisme n'avait pas encore pris le développement inquiétant qu'il a aujourd'hui et dont toutes les statistiques font preuve, Le Play signalait déjà la bureaucratie comme un des principaux éléments destructeurs des forces morales découlant de l'initiative individuelle : « L'un des plus puissants mobiles de l'humanité, l'intérêt personnel est constamment en jeu dans les entreprises individuelles. L'énergie et l'esprit d'initiative se développent au plus haut degré chez les chefs de famille dévoués au bien-être de leur femme et de leurs enfants. Au contraire, ces ver-

(1) M. Doumic. Analyse de *la Terre qui meurt* (*Journal des Débats*, 3 avril 1899).

tus sommeillent chez les fonctionnaires chargés d'agir pour le public. A ce premier point de vue, on aperçoit déjà comment l'activité individuelle et l'aptitude aux grandes entreprises se restreignent en proportion de l'accroissement donné au régime de la bureaucratie. La bureaucratie est indolente, stérile et égoïste, car le désir d'épargner sa peine n'est pas contre-balancé comme dans le cercle de l'activité individuelle par l'intérêt qui porte la famille à obtenir de chaque travail le maximum de production (1). »

Le Play constate également que les associations sont à la base de toutes les grandes entreprises et, tout en reconnaissant la puissance de l'association, il se demande si le succès des sociétés de capitaux, dites par actions, n'est pas une réaction contre l'impuissance individuelle, et il déclare qu'il ne sera pas possible de rencontrer chez les gérants et les employés des associations la même activité individuelle, et la même initiative que chez un chef d'industrie privée ou chez un petit patron.

Taine a signalé également, avec une précision irréprochable, les fâcheuses conséquences du fonctionnarisme à tous ses degrés (2).

Il n'y a pas à chercher ici tout ce que peut coûter à une nation l'exagération de la bureaucratie et l'avantage énorme qu'elle pourrait trouver en substituant le travail libre et spontané au travail régi et organisé par l'État. Ce que nous voulions montrer, c'est que les carrières bureaucratiques, les emplois à salaire fixe et à responsabilité limitée, recherchés par la majorité de la nation, en vertu d'habitudes et de tendances contraires à l'esprit d'initiative, sont elles-mêmes destructives de cet esprit et de l'effort personnel.

Malheureusement, les habitudes d'indécision et de nonchalance qui se contractent dans ces carrières deviennent la note prédominante de la vie. Si le manque d'initiative ne se manifestait que dans la fonction même, peu importerait: la machine aux rouages compliqués et savants ne marcherait pas moins bien ; mais l'individu, une fois affaissé, ne reprend pas son énergie, le ressort détendu ne retrouve plus son élasticité et, dans la conduite des intérêts personnels, dans la part que tout citoyen a aujourd'hui dans les affaires publiques, dans le rôle social dévolu à chacun, on remarque un manque total d'action. Le Français fonctionnaire, même

(1) Le Play. *Réforme sociale*. ch. 63.
(2) Taine. *La Révolution*, t. III, ch. II, paragraphe 6.

s'il a des loisirs, croit avoir suffisamment travaillé lorsqu'il a fait ses heures de bureau et il ne donne pas le surplus de son temps à des œuvres actives et utiles ; dès lors, aucun courant productif ne s'établit, aucune réforme ne se fait sous la pression de l'opinion publique ; l'influence politique et sociale de la bourgeoisie est très faible en France. Il faut d'ailleurs reconnaître que l'État exerce une surveillance assez jalouse sur la conduite de ses fonctionnaires et qu'il ne leur est guère permis d'occuper librement leur activité en toute sécurité. Une grande partie de la bourgeoisie française est ainsi paralysée par le fait même de ses fonctions, et c'est peut-être là un obstacle s'opposant à l'initiative sur certains terrains. « En Angleterre, qu'un homme ait une bonne idée, il la communique à ses amis ; plusieurs de ceux-ci la trouvent bonne, tous ensemble fournissent de l'argent, la publient, appellent autour d'elle des sympathies et des souscriptions. Les sympathies et les souscriptions arrivent, la publicité augmente, la boule de neige va grossissant, heurte à la porte du parlement, l'entre-bâille et finit par l'ouvrir ou l'enfoncer. Voilà le mécanisme des réformes, c'est ainsi qu'on fait soi-même ses affaires (1). »

En France, aucune activité analogue ne se manifeste. N'est-il pas possible d'attribuer ce défaut aux fâcheuses conséquences de la carrière, au développement excessif du fonctionnarisme? L'influence du mode d'emploi de la vie est considérable, il crée par habitude une seconde nature, il développe ou il atrophie les qualités naturelles, et il est certain qu'un des principaux obstacles à l'esprit d'initiative en France, après le système d'éducation, se rencontre dans la manière dont s'occupent la plupart des Français.

Certains privilégiés de la fortune, non poussés par la nécessité de gagner leur vie à prendre une carrière, peuvent mener une vie indépendante ; la plupart d'entre eux possèdent des terres, ont une résidence familiale en province ; vont-ils se constituer les chefs locaux de la population au milieu de laquelle ils ont leurs intérêts, vont-ils mettre leur temps, leur expérience au service de la commune et pour cela se déterminer à passer la plus grande partie de l'année sur leurs terres, à y résider, car l'influence et l'autorité ne peuvent s'acquérir que par un contact prolongé avec la population? « Les nobles anglais, disait le voyageur Poggio, il y a trois siècles, tiennent à honte de demeurer dans les villes, ils habitent des cam-

(1) Taine. *Notes sur l'Angleterre*, p. 332.

pagnes retirées parmi des bois et des pâturages. » Après cette citation, Taine ajoute : « Les Anglais ont leur racine dans leur maison de campagne; là est la vraie patrie, le petit cercle aimé, le centre où l'on agit efficacement; là, on s'intéresse aux affaires de la paroisse, on en souhaite les petites charges; quand on les obtient, on les remplit avec zèle, avec conscience et avec plaisir (1). »

En France, la grande ville au contraire fascine et attire ceux qui devraient demeurer en province, et beaucoup de personnes, qui auraient dû employer utilement leurs loisirs et leur fortune dans la sphère où se concentrent leurs intérêts matériels, n'ont pas su résister à l'attrait de la capitale; elles viennent y mener une vie de plaisirs qui les détourne de tout travail intelligent et de tout effort sérieux; cependant, l'exemple de ceux qui ont cherché à exercer leur influence locale prouve qu'il est possible de réussir dans cette voie. Rien n'est plus contraire au bon emploi de la vie, à l'exercice actif des facultés que l'existence facile et luxueuse qui s'empare aisément des riches oisifs de la capitale; rien ne détourne plus des occupations utiles et de l'initiative que la vie mondaine, remplie par mille futilités ; est-il nécessaire, en effet, de chercher des occupations, d'assigner un but à sa vie et de le poursuivre avec constance lorsqu'une foule d'occupations s'offrent d'elles-mêmes pour l'emploi du temps et que, sur une quantité de points, se dispersent l'attention et l'action, sans efforts, tout aisément, mais aussi sans résultat? Une fois l'habitude prise de cette vie facile et dissipée, comment se ressaisir, donner un but à son activité et être capable de quelques efforts pour mener à bien une tâche ardue et qui semble ennuyeuse par contraste avec une vie trop adonnée au plaisir ?

Il faut dire tout de suite, à la décharge des oisifs, que les velléités de bonne volonté qu'ils auraient pu avoir se sont trouvées contrariées par la mainmise toute-puissante et l'ingérence excessive de l'État dans les intérêts locaux. La théorie et l'organisation jacobines ont pour ainsi dire repoussé et mis de côté les bonnes volontés et les services désintéressés de tous les propriétaires résidants. Ceux qui demeurent en province ou sur leurs terres, à moins qu'ils n'aient une activité exceptionnelle, mènent souvent une vie bien inutile, aucun recours n'étant adressé à leur bonne

(1) Taine. *Notes sur l'Angleterre*, p. 190.

volonté, car l'administration centrale ou locale organise et dirige toutes choses. Taine a vu et signalé cet anéantissement du provincial :

« Le trait dominant de la province, telle que notre constitution la fait, c'est que l'homme n'a pas de quoi s'y occuper. Il se débat d'abord, puis s'alanguit. C'est la vie latente des animaux hibernants. La France est et restera une démocratie agitée par les écrivains et gouvernée par des fonctionnaires. L'influence des hommes intelligents y est viagère et à fleur de peau, parce que la grande propriété manque. Les propriétaires ruraux n'ont pas d'autre emploi que d'administrer leurs biens. Quelques-uns ont pour débouché la Société de Saint-Vincent-de-Paul; d'autres prêtent les livres de la bibliothèque populaire et visitent les écoles ; mais ils n'agissent pas, la vraie initiative manque, ils sèchent sur pied, deviennent moroses, se plaignent que le gouvernement les éteint. L'effet de la province est d'atténuer l'individu, de dépenser ses facultés en petites manies et petits emplois; pour les hommes, aller au café, au cercle, dîner longuement (1). »

La difficulté de réagir pour ne pas se laisser prendre sous cet éteignoir qu'est la vie de province, l'horreur de la monotonie et de l'ennui, voilà les raisons qui augmentent l'exode vers les grandes villes, où la vie demeurera pareillement inutile, mais avec des distractions et des apparences d'activité.

Certaines raisons peuvent combattre cette mauvaise tendance. La diminution des fortunes territoriales force aujourd'hui beaucoup de propriétaires à revenir sur leurs terres et à en diriger l'exploitation. Il peut y avoir, dans ce contact utile avec la terre et la gestion directe des intérêts, quelques leçons d'initiative et d'énergie, mais tant que subsistera la conception administrative des jacobins, l'activité pourra s'exercer dans le domaine des intérêts privés, mais elle n'aura pas devant elle le champ illimité qui devrait lui être ouvert.

Telles sont les habitudes sociales qui s'opposent en France à l'esprit d'initiative.

En recherchant les causes qui ont pu créer ou favoriser ces habitudes sociales, il est facile de voir que ces causes sont propres au XIX[e] siècle. Il est donc permis de conclure que plusieurs des habitudes sociales que nous avons déplorées seraient susceptibles de

(1) Taine. *Carnet de voyage. Notes sur la province*, p. 231, 232.

se modifier sous l'influence de causes différentes; mais il est difficile de dire d'où peut venir cette modification des causes premières, puisqu'elles sont la part même de la Providence dans la destinée des nations, et de ce côté tout est mystère. Les croyances d'un peuple, ses habitudes, ses conceptions sociales, se trouvent intimement liées à son passé historique; or, quand on en vient à parler de la destinée des nations, comment dire autre chose que Bossuet : « Celui-là seul tient tout en sa main qui sait le nom de ce qui est et de ce qui n'est pas. » Cependant, nous devons agir comme si nous étions assurés du succès; chacun doit faire son devoir complet d'homme, de citoyen, comme si de son seul effort pouvait sortir le salut de toute la nation. Toutes les manifestations en faveur de l'esprit d'initiative, toutes les critiques dirigées contre des habitudes sociales vicieuses sont donc utiles, puisqu'elles sont de nature à éclairer chacun sur son devoir et à lui montrer dans quel sens il doit orienter ses efforts. Mais tout cela serait une vaine parade si la pensée du devoir individuel ne pénétrait pas profondément les esprits et si la nation ne savait plus chercher, dans les croyances fermes, l'appui nécessaire à toute action sérieuse. Tout ce qui est de nature à détruire le sens moral, à troubler la conscience, à jeter l'incertitude dans les âmes, doit être déclaré mauvais; et si un gouvernement croit qu'il n'est pas de son devoir d'anéantir la liberté, en s'opposant à la propagation de certaines doctrines funestes, au moins doit-il montrer, par ses préférences et ses encouragements personnels, quelles sont les croyances et les doctrines qui peuvent seules assurer la prospérité d'une nation.

Il n'y a pas d'autre réforme susceptible de corriger les habitudes sociales, en dehors, bien entendu, de l'éducation et de la législation, qu'une réforme individuelle inspirant le sentiment des devoirs sociaux et le judicieux emploi de l'activité humaine.

Ch. Hardy.

LE DEVOIR SOCIAL DES JEUNES [1]

Mesdames, Messieurs, si vous n'aviez eu, en organisant ce Congrès, d'autre intention que de préciser, par une étude approfondie, certaines questions d'économie politique, je sais trop bien que ma place ne serait pas ce soir à cette tribune : ma jeunesse et mon incompétence, tout à la fois, ne m'auraient pas donné le courage et le droit de parler. Mais ce que je sais mieux encore, c'est que vous vous êtes proposé un autre but : vous considérez que toute pensée qui n'aboutit pas à l'action est inféconde et presque nuisible. C'est donc une sorte d'enquête vivante que vous avez voulu faire, et, avec un peu d'angoisse, vous les maîtres et les savants, vous avez enfoncé votre regard dans cette jeunesse que tous ignorent encore, parce que, ayant déjà pu beaucoup rêver, elle a peu vécu, et vous avez voulu lui demander les secrets de l'avenir qu'elle a mission de réaliser dans notre patrie. Et dès lors, Mesdames et Messieurs, je n'ai plus eu qu'à écouter l'envie que j'avais de répondre à cette question, et voilà pourquoi, en toute franchise, en toute sincérité, j'essaierai d'examiner quel est le devoir actuel des jeunes : non pas pour le plaisir de découvrir ce devoir, mais parce que je suis convaincu que mes camarades et moi, l'ayant découvert, nous voudrons l'accomplir. (*Applaudissements.*)

Je le sais, la crise présente est de celles qui agitent et qui troublent tous les esprits : comment ne pas s'apercevoir que la société contemporaine souffre d'un manque d'harmonie et d'équilibre; mais hélas! beaucoup de nos contemporains se figurent (quelle étrange et funeste illusion!) qu'il suffirait d'une bonne législation pour changer l'état social d'un pays, comme si la législation ne devait pas être, en quelque sorte, le fruit des mœurs d'une nation, et comme s'il n'existait pas (nous ne le voyons que trop) des pays qui ne sont pas dignes d'être libres et chez qui, par conséquent, la liberté, quoique inscrite dans les lois, ne saurait durer et se transforme bientôt en licence ou en tyrannie. (*Applaudissements.*)

Ce qu'il faut donc essayer d'accomplir, c'est une transformation

(1) Discours prononcé le 11 juin 1902 au XXIe Congrès de la Société d'Économie sociale.

des mœurs de notre pays : ce sont des âmes qu'il faut refaire! S l'on ne pénètre pas jusqu'à ce fond intime où s'agite la vitalité nationale, on n'a rien fait que d'extérieur et de superficiel; et dès lors, Messieurs, je comprends mieux que vous ayez voulu vous attacher, comme avec prédilection, à l'étude de la jeunesse de France : n'est-ce pas dans la jeunesse et dans elle seule que l'on rencontrera cette souplesse capable de s'adapter aux nécessités de l'heure présente?... Et voilà aussi pourquoi nous autres, jeunes hommes, qui n'avons la prétention d'être rien de grand, nous savons que vous nous aimez, que vous nous encouragez et que vous nous défendez, parce que vous avez senti que nous pourrions un jour porter l'avenir sur nos épaules, après l'avoir conçu et nourri dans nos cœurs. (*Applaudissements.*)

L'action sociale, c'est donc l'œuvre particulière de la jeunesse. Mais n'allons pas croire que cette action exige des loisirs ou des connaissances qui ne sont le privilège que d'un petit nombre, en dehors duquel la masse anonyme des travailleurs, courbés sur le travail quotidien qui les fait vivre, laisserait à l'élite seule des penseurs et des savants la responsabilité du devenir social de la nation. Étrange idée, en vérité, et qui engendre trop facilement les tristes renoncements et les faiblesses coupables! La tâche sociale s'impose à tous, et c'est à elle de rendre à chaque situation nouvelle sa grandeur et sa force. Le paysan qui laboure son champ, tout aussi bien et mieux peut-être que l'orateur qui parle au milieu des foules, accomplit un labeur social, mais à une condition : c'est qu'il se rende bien compte qu'en liant ses épis en gerbe et en préparant le pain, il ne travaille pas pour lui seul, mais pour la société tout entière. Il faut qu'il découvre l'humanité dans le labeur particulier qui est le sien : à ce prix, il aura accompli une tâche sociale tout aussi réelle et féconde que ceux à qui les loisirs ou l'instruction auront permis de se consacrer à une œuvre, en apparence plus brillante. C'est dans ce sens et de cette façon que les plus petits, les plus déshérités pourront être les apôtres privilégiés de la reconstruction sociale de notre patrie. Hélas! nous avons vu qu'une nation forte n'est pas une nation de politiciens. Ce qu'il faut, c'est restaurer la virilité même du pays, en rendant à chacun le goût de sa profession, le sens de l'emploi qui lui est dévolu dans la grande famille sociale : c'est ainsi que la France redeviendra quelque

chose d'harmonieux, de cohérent, de souple et de fort, au lieu de ressembler à une nation qui s'épuise, les meilleurs de ses enfants n'ayant d'autre ambition que de venir grossir le nombre des hommes qui vivent ou de la politique, ou d'une administration de plus en plus débordante et accaparante. (*Applaudissements.*)

Et même pourquoi, Mesdames, ne pas ajouter que l'œuvre sociale ne peut se passer de votre concours. Mais, à vrai dire, ce rôle social de la femme, dont tant de féministes parlent aujourd'hui dans leurs journaux, ou dans leurs discours, n'est-ce pas la chose du monde la plus simple, la plus aisée, la plus utile aussi que l'on puisse concevoir? Qui donc gardera le trésor sacré des traditions familiales et nationales, cette vraie richesse des sociétés et qui donc veillera à ce que non seulement le foyer familial reste intact et pur, mais encore à ce que le foyer de la nation conserve sa chaleur et sa force, sinon celles à qui Dieu a donné l'intuition des vérités sociales, et qui, si elles ne feront peut-être pas de livres savants d'économie politique, sauront du moins inspirer aux hommes le sens du labeur nécessaire, du devoir et de la responsabilité et les pousser par le bras, quand il le faudra, pour qu'ils s'emparent de leurs armes et qu'ils entrent hardiment dans la lutte?

Voilà comment nous tous, qui que nous soyons, à quelque société que nous puissions appartenir, quel que soit enfin notre rang dans le monde, nous avons le devoir d'accomplir une tâche sociale et, pour cela, il nous suffit tout simplement, en agissant sur nous-mêmes d'abord, de changer nos âmes afin de les rendre capables du grand travail que nous rêvons : toute révolution extérieure, pour être sérieuse et durable, doit être préparée par une révolution intérieure. Et en effet les révolutions extérieures que les peuples ont connues n'ont jamais été autre chose que la manifestation éclatante d'un état d'âme préparé à la longue et élaboré lentement par plusieurs générations. Je ne crois pas, pour ma part, à ces sauveurs qui se figurent qu'au bout de quelques semaines, de quelques mois tout au plus de campagne électorale, on arrivera à transformer une nation de fond en comble; ce labeur-là demande plus de temps, plus d'efforts, plus de sacrifices; il s'y faut ensanglanter les mains et parfois le cœur; mais n'est-ce pas une raison, encore, pour travailler avec plus de désintéressement et pour toujours nous bien pénétrer de cette idée que plus nous aurons souf-

fert pour accomplir la tâche que nous nous proposons, plus nous aurons de chance d'atteindre le but. (*Applaudissements.*)

Cependant, Mesdames et Messieurs, parce que, d'une part, nous sentons combien la France est peu préparée à cette conception sociale, que le vieil égoïsme humain dont parlait tout à l'heure si éloquemment M. Picot reprend toujours ses droits, et puisque, d'autre part, la société contemporaine semble avoir besoin non pas d'une transformation qui atteindrait les principes et les bases nécessaires de toute société, mais d'une adaptation différente des principes éternels de sociologie aux contingences que le développement de la science industrielle et que diverses transformations d'ordre intellectuel, politique ou moral ont créées, pour toutes ces raisons ne faut-il pas que l'on commence d'abord par un travail de formation et d'éducation sociales, et ne semble-t-il, par conséquent, que le premier devoir de la jeunesse soit de se former au point de vue social? Et ne croyez pas que, lorsque l'on parle d'éducation populaire ou d'éducation démocratique, il s'agisse là tout simplement d'une sorte d'œuvre philanthropique, destinée à donner aux ouvriers, par le moyen de cours du soir ou de conférences, un peu de cette instruction que d'autres peuvent acquérir à loisir pendant de longues journées; ce serait une façon bien étroite et bien fausse de restreindre le problème. Nous avons tous besoin, même les plus savants d'entre nous, d'une éducation démocratique, parce que nous avons tous besoin de nous adapter au milieu nouveau qui se prépare, et parce que personne n'a le droit de dire que, dans la grande solidarité humaine, il peut grandir et se développer tout seul. Et je crois, pour ma part, que le jeune étudiant qui a acquis par un travail pénible et méritoire des grades qui lui assurent déjà une certaine compétence économique et législative, s'il ne fréquente pas le jeune ouvrier, s'il n'apprend pas d'une façon vivante à connaître ces problèmes que l'on ne voit jamais bien dans les livres, je crois que cet étudiant sera toujours radicalement impuissant à travailler efficacement pour préparer la société de l'avenir. Il y aura entre lui et l'ouvrier un fossé que rien ne pourra combler, et alors même qu'il aurait découvert un système de législation merveilleuse qui pourrait assurer aux travailleurs le sort le plus enviable, cela ne leur suffirait point, car ce qu'ils veulent, c'est cette union d'âme, c'est cette union de cœur, qui est seule capable de donner à la nation fran-

çaise tout entière une unité que tous désirent, mais que bien peu se sentent capables de réaliser déjà. (*Applaudissements.*)

Et voilà pourquoi les Cercles d'études dont on a voulu tout à l'heure dire tant de bien, ce qui, je vous assure, nous a été jusqu'au cœur, voilà pourquoi les Cercles d'études nous apparaissent comme les cellules vivantes de cette société future, qu'il s'agit de fonder. Mais le Cercle d'études n'est pas simplement une école où l'on travaille, où l'on développe son intelligence, c'est par-dessus tout un centre d'action et de vie. Il faut vivre fraternellement, solidairement, disons-nous, et, pour cela, il faut apprendre à se connaître et à s'aimer : ce n'est point là vouloir, comme l'on dit, déclasser les ouvriers. Lorsque je lisais, il y a quelque temps, ce roman si passionnant dans lequel apparaissent les dangers d'une culture intellectuelle trop hâtive, donnée à des hommes qui sortent des milieux ruraux, ah! certes je sentais mieux que personne quel danger il peut y avoir à brûler les étapes, mais je dois vous avouer que le but que nos amis poursuivent est tout opposé à celui qui tendrait à réaliser beaucoup de Monnerons, même de Monnerons catholiques. Ce qu'ils veulent faire, c'est, tout au contraire, enraciner l'ouvrier dans son métier ou sa profession, mais, pour cela, ne faut-il pas lui montrer d'abord la grandeur de cette profession ; ne faut-il pas que, tout en restant ouvrier, il puisse moralement et en face de la patrie qui ne regarde que la bonne volonté, se sentir l'égal du travailleur intellectuel? Voilà, n'est-il pas vrai, la seule conception de l'éducation démocratique qui se puisse réaliser sans danger. Sans faire de déclassés, elle permettra seule à la société de se développer harmonieusement. (*Applaudissements.*)

Il est indispensable d'ailleurs, de constituer petit à petit, dans notre démocratie française, une élite : il faut toujours une élite. Une démocratie qui s'en irait à l'aventure, portée seulement en avant par la passion des uns, par les intérêts des autres, serait quelque chose de cahotique, d'instable, de funeste ; mais ce que nous réclamons, non pas au nom de je ne sais quelle passion démocratique, mais au nom du simple bon sens, c'est que l'on ne croie capable de réaliser une véritable action sociale que ceux qui se seront préparés à cette tâche et qui représenteront, en effet, une somme considérable de forces vives sociales. Et pour ma part, puisqu'il y aura toujours des dirigeants et des dirigés, je donnerais plutôt le nom de dirigeant au jeune ouvrier intelligent, actif

qui, par son travail et par son dévouement, est arrivé à jouer un rôle important dans son syndicat ou dans sa coopérative, qu'à ce jeune bourgeois qui, simplement parce que ses parents l'ont fait naître riche, se croit membre d'une classe dirigeante, qui en réalité ne dirige plus rien, et qui passe son temps à répandre douloureusement, et quelquefois même ignominieusement, l'argent que d'autres, dans sa famille, ont gagné avant lui, à force de sueur et de travail. (*Applaudissements.*)

Ne nous arrêtons donc pas à ce qui n'est que superficiel ; attachons-nous, au contraire, à saisir la réalité sociale dans ce qu'elle a d'intime et de profond, et que tous ceux qui se sentent le courage de devenir de véritables dirigeants se donnent la main et marchent ensemble vers l'avenir qu'ils ont mission d'établir.

Voilà pourquoi c'est la joie plein le cœur que je vois se former dans et par les cercles d'études cette élite de demain, composée à la fois d'ouvriers, d'étudiants, d'intellectuels, comme on disait autrefois, et de travailleurs manuels, et que je sens qu'il peut y avoir des relations de vivante camaraderie entre un ouvrier de la tête et un ouvrier des mains, tandis qu'il ne saurait en exister entre ceux qui dorment ensevelis dans le luxe inutile, qui ne servent plus a rien, puisqu'ils ne représentent ni dévouement, ni responsabilité, et ceux qui ont résolu de travailler à se dévouer pour la cause de l'humanité. (*Applaudissements.*) Entre les uns et les autres, il n'y a pas de point de contact, et je voudrais que nous ayons une bonne fois le courage de marcher sur tous ces préjugés : il n'y a pas de fossé qui sépare les hommes, parce que des conditions bien extérieures et bien superficielles ont séparé leur naissance, alors, au contraire, que tout rapproche leur intelligence, leur volonté et leur cœur! (*Applaudissements.*)

Mesdames et Messieurs, lorsque cette éducation sociale sera accomplie, ou plutôt à mesure qu'elle se fera, car c'est là un rêve qui ne sera jamais atteint complètement, mais vers lequel nous devons cependant toujours nous hâter, il faudra alors s'occuper d'organiser le pays socialement, et un autre travail, succédant au travail d'éducation sociale, sera le travail d'organisation sociale, car enfin le but que les hommes de notre génération doivent se proposer, c'est d'aboutir. Aboutir, cela ne semble rien, mais hélas! nous avons vu trop souvent beaucoup d'esprits, satisfaits une fois la vérité découverte, se reposer dans la contemplation de la

théorie qu'ils avaient échafaudée. Nous croyons, au contraire, que, surtout s'il s'agit des choses économiques et sociales, on n'a rien fait lorsque l'on n'a pas commencé à réaliser quelque chose. Il faudrait donc aboutir pratiquement, et voilà pourquoi il nous semble si utile de nous lancer dans ce mouvement syndical et coopératif qui, pour n'être pas complet, nous achemine déjà vers une société meilleure et mieux organisée.

Sans doute, nous rencontrerons bien des difficultés tout autour de nous, même il se trouvera des hommes assez défiants de nos tentatives pour prétendre que l'usage que d'autres ont fait avant nous de ces libertés et la façon dont ils ont consacré ce mouvement, sont bien faits pour dégoûter tous ceux qui se proposeraient de les imiter, mais ce n'est pas parce que quelques essais ont pu être infructueux qu'il faut nous arrêter; tout au contraire, nous devons rivaliser d'ardeur et de courage, bien convaincus que ce n'est pas du premier coup qu'un peuple acquiert la force de se servir de la liberté et que si cet apprentissage de la liberté peut être parfois périlleux, ce danger même honore celui qui se sert de la liberté, car la responsabilité est un honneur auquel on n'a jamais le droit de se soustraire. Nous essaierons donc, petit à petit, et au fur et à mesure que nous sentirons nos idées devenir plus précises et plus nettes, d'organiser ce mouvement syndical, en dehors des passions politiques qui, jusqu'à présent, l'ont comme vicié dans son principe même. A ce propos, je voudrais ici, très brièvement, faire remarquer l'avantage qu'a le sociologue indépendant, celui dont l'esprit est ce fameux esprit expérimental et positif qui a fait la gloire de tous ceux qui se sont servis de la méthode de Frédéric Le Play; je voudrais montrer pourquoi cet esprit paraît préférable, sur le terrain des réalités sociales, à l'esprit de parti pris que nous voyons être celui des réformateurs socialistes. En effet, la société contemporaine cherche à réaliser des réformes et elle n'entend pas être gênée sur le terrain des réformes pratiques par des conceptions *a priori*. Dans les milieux ouvriers, en particulier, on accuse fort ceux qui croient aux doctrines proposées par des confessions religieuses définies, de ne plus être bons au travail social, parce que leurs esprits seraient suggestionnés, et qu'ils n'auraient pas cette liberté d'allure nécessaire pour bien travailler. Or, ne remarquez-vous pas, Mesdames et Messieurs, que, s'il est une religion dont les dogmes

puissent gêner le travail pratique de réforme sociale, c'est bien essentiellement la religion socialiste; car, tandis que les autres religions sont, si j'ose m'exprimer ainsi, des religions proprement religieuses, c'est-à-dire dont les dogmes sont d'ordre surnaturel, seule, la religion socialiste a des dogmes aussi rigoureux que les autres, mais qui sont des dogmes sociaux; elle a même des sacrements sociaux, si je puis dire ainsi. Qu'est-ce, en effet, qu'un sacrement, sinon un moyen nécessaire pour réaliser le but que se propose une religion? Je m'explique; par exemple, la religion catholique admet que le baptême est le seul moyen qui puisse permettre à un enfant de devenir chrétien. Eh bien, les socialistes ont, eux aussi, des sacrements. Si, par exemple, quelqu'un disait que l'on peut réaliser le mieux-être social autrement que par la lutte de classes, ce quelqu'un cesserait d'être socialiste. Anathème serait prononcé contre lui. Il y a donc même rigueur de définition, mêmes moyens imposés nécessairement pour atteindre le but dans le socialisme et dans toutes les autres religions définies; mais le socialisme étant une religion sociale empêche l'esprit positif et expérimental de se développer à son aise; il impose des barrières à l'investigation scientifique, et je ne comprends pas, pour ma part, que des hommes comme ceux de notre époque, qui revendiquent hautement le droit de travailler en toute liberté intellectuelle, sans être gênés par aucune contrainte, ne s'aperçoivent pas de la dure loi que le socialisme fait peser sur leurs intelligences, en les empêchant vraiment, sur le terrain économique, de demeurer des penseurs libres. (*Applaudissements.*) Mais ils commencent déjà, il est vrai, à s'en apercevoir, et nous avons vu, dans les milieux ouvriers, un mouvement syndical très intense essayer de se constituer en dehors des utopies collectivistes. Je le sais, ceci est encore vague et confus, et peut-être se mêle-t-il dans ce fleuve, qui semble vouloir devenir très grand, quelques éléments impurs, mais peu importe! ce qu'il est important de retenir ici, c'est que le sens populaire, le bon sens de la nation se réveille et porte les ouvriers à chercher les solutions en dehors des conceptions *a priori* et des rêveries utopiques, et voilà pourquoi le devoir social de la jeunesse se trouve plus que jamais facilité aujourd hui par l'échec même des tentatives de ceux qui n'ont pas voulu respecter les grandes lois de la société et qui ont cru que l'on pouvait imposer aux choses le moule, le cadre étroit d'un esprit mal formé, alors

que, au contraire, nous devons respecter la réalité et essayer de former notre esprit d'après elle. (*Applaudissements.*)

Mais cet effort sera long et pénible, car, s'il est aisé d'essayer un grand mouvement qui soulève l'opinion, il est plus difficile de travailler ainsi laborieusement et de conquérir pied à pied. C'est que tout ce qui se passe à la surface, tout ce qui est extérieur et brillant peut se construire en quelques heures, mais se démolit de même. Au contraire, le lent et laborieux travail de construction profonde échappe aux regards, et ceux qui ont coutume de juger tout par la lecture des journaux, ou bien en allant de temps en temps entendre les débats tumultueux des assemblées parlementaires, ne se rendent certes pas compte qu'il y a quelque chose qui se prépare en France, qu'il y a des germes qui sont déposés sous le sol, que personne n'a, peut-être, bien vus encore, et que ces germes ont pourtant la force de faire éclater la rude écorce et de pousser leurs bourgeons bienfaisants. Un jour viendra, j'en ai la conviction, où la jeunesse de France reprendra le chemin des victorieux lendemains, où, après avoir aperçu tout ce que les générations qui ont précédé auront laissé de désastres à réparer et après avoir découvert le fructueux travail de tous ceux qui, comme vous, Messieurs, ont passé leur vie à montrer d'un doigt assuré les routes qui ne conduisent pas aux abîmes, elle se mettra en marche fraternellement et joyeusement, sûre qu'il est impossible que certains désirs s'emparent du cœur, au point de le prendre tout entier, sans qu'il y ait là quelque promesse de réparation pour l'avenir et de victoire prochaine. Et, un jour peut-être, nous verrons enfin dans notre pays cette société nouvelle qui s'élabore si cruellement tous les jours, trouver son assiette définitive, car, s'il est vrai que la tradition est quelque chose de grand et de fort et que l'on ne peut rien bâtir de solide en dehors d'elle, il n'est pas moins vrai cependant que ce serait une folie de vouloir reconstituer le passé tel qu'il fut autrefois, alors que la tradition exige, au contraire, que, bien loin de faire ce que nos pères ont fait, nous fassions ce qu'ils auraient fait, s'ils avaient vécu à notre époque. C'est là, n'est-il pas vrai, la meilleure manière d'accorder cet esprit de tradition si indispensable à la conservation des nations avec cet esprit de progrès et de marche en avant qui hantera toujours le cœur et l'imagination des jeunes hommes. Essayer donc de découvrir ce qu'il y a de vivant dans la tradition d'une nation,

dans l'âme d'une race, pour l'approprier aux besoins, aux nécessités nouvelles, c'est la tâche particulière de la jeunesse, car elle a encore assez d'enthousiasme, assez d'illusion, nous pouvons peut-être dire ce mot, pour ne pas désespérer de l'avenir et, d'un autre côté, elle peut encore assez se rendre compte du travail accompli par ses devanciers pour ne pas être ingrate et, Mesdames et Messieurs, c'est ce que nous autres, jeunes hommes, nous ne voulons être jamais. Nous sentons bien qu'il y aurait péril à recommencer à chaque génération les expériences que d'autres ont faites; nous savons que nous ne serons jamais que les anneaux d'une chaîne, que, par nous-mêmes, nous ne pourrons rien faire; mais nous savons aussi que nous avons notre tâche particulière, s'il est vrai que chaque génération doit apporter sa pierre à l'édifice. Et voilà pourquoi, lorsque vous nous appelez aujourd'hui, nous devons vous remercier doublement : d'abord à cause des exemples que vous nous avez donnés, et aussi parce que vous avez bien voulu ne pas désespérer de notre effort; un jour peut-être viendra où nous aussi, après nous être rendu compte des difficultés, après avoir non pas usé, mais exercé notre courage et notre patience sur les pierres de la route, à notre tour, nous regarderons l'avenir avec quelque inquiétude, et, voyant les nouvelles générations se lever, nous leur demanderons de nous donner une parole d'espérance et de nous dire qu'elles continueront la tâche qui ne doit jamais être interrompue. Mais il ne s'agit pas encore de penser à cet avenir si lointain, il vaut mieux songer au présent, au présent qui doit nous servir à réaliser cet avenir qui est notre chose propre, à nous autres qui sommes jeunes, et voilà pourquoi je veux, encore une fois, Messieurs, au nom de nos camarades, au nom des jeunes gens de France, vous dire merci, vous assurer que nous ne voulons pas perdre le précieux encouragement que vous nous avez donné, et que nous comptons enfin retirer de ce Congrès mieux qu'un enseignement : une force pour l'action. (*Longue salve d'applaudissements.*)

Marc Sangnier.

MÉLANGES ET NOTICES

UN MUSÉE SOCIAL AMÉRICAIN. — Les membres de la Société d'économie sociale connaissent la « League for social Service » par la très intéressante communication qu'a faite son secrétaire général, l'honorable M. W.-H. Tolman, à la séance du 12 novembre 1900 (1). Ils n'ont pas oublié que la Ligue a été fondée en 1898, dans le but de provoquer toutes les améliorations que les patrons peuvent établir en vue d'améliorer la condition de leur personnel, de vulgariser les meilleurs exemples, de guider ceux qui les veulent imiter. L'initiative prise par la Ligue a rencontré le meilleur accueil près des grands industriels des Etats-Unis; les « ingénieurs sociaux » formés par elle ont rencontré le meilleur accueil sur tous les points du territoire et l'on peut dire sans exagération que les conseils de ces utiles agents ont été un puissant élément de paix sociale dans ce grand pays.

Ce succès a encouragé la Ligue à développer son action en élargissant ses informations. Déjà, depuis trois ans, une « circulaire commerciale » adressée à tous ses adhérents et correspondants, les mettait au courant de tous les « faits nouveaux » de nature à les intéresser, aussi bien en Europe que dans le Nouveau Monde. La direction de la Ligue a estimé qu'il y avait lieu de créer un centre permanent d'informations relatives à tout ce qui touche les conditions du travail et les institutions ouvrières de prévoyance ou de mutualité; elle a organisé un « American Institute of social service » qui sera pratiquement un véritable Musée social américain.

Cette entreprise nouvelle ne pouvait pas ne pas réussir, car elle est née sous le gracieux patronage d'un comité de dames qui groupe les noms des femmes les plus connues pour la distinction de leur esprit et leur dévouement aux généreuses initiatives. Miss Helen Miller Gould a réuni l'assemblée constitutive en sa belle demeure de Lyndhurst, Irvington, le 19 septembre dernier.

Le concours des hommes d'affaires n'a, du reste, pas été moins spontané. M. Abram S. Hewitt écrivait, au moment où le comité d'organisation étudiait la forme à donner à l'institution nouvelle : « Je n'ai aucun doute sur la nécessité de créer un institut pour le service social; ce sera certainement un agent très actif de l'amélioration des conditions sociales dans le siècle qui commence. » Et M. Spencer Trask, le banquier bien connu, disait à son tour : « C'est comme homme d'affaires que je donne toute mon approbation à ce projet. La plupart des désordres du passé proviennent d'un manque de jugement et d'une ignorance réelle bien plutôt que du propos délibéré d'exploiter l'ouvrier.

(1) *Réforme sociale*, 1901, t. I, p. 265.

Un institut de cette nature, montrant ce qui a été fait et se fait tous les jours pour améliorer la condition des travailleurs, ne pourra manquer de promouvoir des créations nouvelles et de produire un grand bien. »

L'Institut se propose comme mission la réunion, l'explication et la diffusion de toutes les informations relatives au progrès social et industriel, et deviendra ainsi un véritable « clearing-house » pour le développement des branches diverses de l'économie sociale. On y trouve divers services organisés : renseignements, enquêtes, publications, illustrations, législation, relations internationales. Les adhérents auront, en outre, à leur disposition, un bureau de lecture, des cours pour les secrétaires sociaux, une bibliothèque et des archives, un musée de sûreté, un bureau de recherches et d'études personnelles.

Le musée de sûreté est une des parties les plus originales de l'institution nouvelle, bien que des créations analogues existent déjà à Amsterdam et à Milan. On pourra y étudier tous les modèles de machines, avec les additions et précautions introduites, dans le but de prévenir les accidents et de sauvegarder la vie de l'ouvrier. On y trouvera aussi les devis et prix de revient des appareils de protection pour les raboteuses, roues circulaires, polissoirs, métiers, presses, ascenseurs, mâts de charge, échafaudages pour toute sorte de construction, systèmes de ventilation, appareils destinés à diminuer les risques de gaz et vapeurs nuisibles, fabrication de blanc de céruse, lampes pour mineurs, masques destinés à protéger le visage, extincteurs d'incendie, modèles d'ambulances et maisons ouvrières.

Un autre département, d'une utilité pratique non moins grande, sera celui du service de l'étranger, qui se mettra à la disposition des étudiants et touristes des autres pays, désireux de connaître les ressources et les institutions des Etats-Unis dans un temps toujours forcément limité. Le bureau se chargera de rédiger les itinéraires, de désigner les villes et localités à visiter, les hôtels à choisir. Au besoin, le service adressera sur leur demande à ses correspondants, les ouvrages et documents nécessaires pour leur permettre de préparer leur voyage avant de se mettre en route.

Pour les autres sections, l'Institut s'est inspiré principalement de l'excellente organisation du Musée social que Paris doit à la libéralité de M. le comte de Chambrun; M. W.-H. Tolman a eu le loisir d'en étudier à fond tous les services au cours du séjour prolongé qu'il a fait parmi nous en 1900.

L'Institut s'est déjà assuré la collaboration d'un grand nombre d'étrangers notables, qui ont accepté d'être ses correspondants dans leurs pays respectifs. Parmi les noms les plus connus, nous citerons MM. Jules Siegfried, E. Levasseur, Emile Cheysson, Raphaël Lévy, pour

la France; John Burns, W.-S. Caine, Sidney Webb, George Cadbury, William H. Lever, Horace Plunkett, pour la Grande-Bretagne; comte Tornielli, marquis Paulucci di Calboli, L. Luzzatti, pour l'Italie; Max Richter, pour l'Allemagne; Wilhelm Exner, pour l'Autriche; E.-W. Waxweiler et L. Varlez, pour la Belgique; Victor Holmes, pour le Danemark ; Edouard Wawrinsky, pour la Suède; T.-C. Mandello, pour la Hongrie et le Dr Kotaro Shimomura pour le Japon.

Avec de pareils patronages, il est presque superflu de souhaiter prospérité et longue vie au nouveau Musée social américain.

Louis RIVIÈRE.

LA PETITE INDUSTRIE CONTEMPORAINE (1). — Le problème de la petite industrie est un de ceux qui méritent de préoccuper le plus vivement tous ceux qui cherchent à démêler les traits caractéristiques de l'évolution économique contemporaine. Faut-il croire avec Marx que la concentration croissante de l'industrie entre les mains de quelques énormes entreprises ne laissera bientôt en présence, sur les ruines des classes moyennes, qu'un petit nombre d'hommes détenant tous les moyens de production et dominant une immense masse prolétarienne réduite à ne posséder que ses bras? L'État collectiviste n'aurait plus guère alors qu'à substituer ses agents à ceux de la classe capitaliste? Le livre de notre savant collaborateur est très propre à jeter quelque lumière sur ce grave problème. Il expose avec beaucoup de clarté l'état présent de la petite industrie, sa fonction sociale, les dangers qui la menacent, les chances qu'elle a de se maintenir ou même de regagner un peu du terrain qu'elle semble avoir perdu.

Des statistiques si instructives que M. Brants a réunies se dégage cette conclusion que, si la progression de la grande industrie est considérable, le recul de la petite industrie est bien moindre qu'on ne le croit. Même en Allemagne où la concentration a fait de si grands progrès une seule catégorie de producteurs a diminué d'une façon absolue, celle des artisans absolument isolés et n'employant pas de moteurs. La petite industrie ne disparaît pas, elle se transforme, elle tombe dans la dépendance des magasins, là surtout où l'organisation commerciale domine le marché. Elle se transforme aussi parfois en travail à domicile donnant naissance aux abus du *sweating system*. Elle perd enfin une partie des objets d'usage domestique, ceux qui se faisaient autrefois sur commande et qui sont aujourd'hui remplacés par d'autres fabriqués en masse. Mais elle conserve toujours les produits à travail intermittent, à adaptation personnelle, où l'action propre et le goût de l'artisan viennent se greffer sur la fourniture.

(1) Victor Brants. *La petite industrie contemporaine.* Paris, Lecoffre, 1902, 230 p. in-12. (Fait partie de la Bibliothèque d'Économie sociale, publiée sous la direction de M. H. Joly.)

M. Brants a eu, d'ailleurs, raison de faire remarquer que le problème de la petite industrie n'est qu'une partie de la question des classes moyennes. Et, alors même que la petite industrie devrait disparaître devant la grande, il n'en résulterait pas que les classes moyennes dussent disparaître elles-mêmes et qu'on se trouvât finalement en présence d'un petit groupe de capitalistes tout-puissants devant lesquels se dresserait la foule des prolétaires. Les classes moyennes ont pris dans nos sociétés européennes une place considérable et nous estimons que leur maintien est un fait heureux. Nous souhaitons seulement le développement dans leur sein du sentiment de solidarité qui leur manque encore et qui doit les conduire à une intelligence plus parfaite de certaines nécessités de l'évolution économique contemporaine. Elles n'ont pas seulement un rôle économique, elles ont aussi un rôle social à remplir. Elles établissent un perpétuel échange entre les classes supérieures au sein desquelles elles introduisent des idées plus modernes, plus démocratiques, plus libérales, et les masses populaires auxquelles elles se rattachent par des liens étroits et qu'elles peuvent puissamment contribuer à assagir.

G. Blondel.

LES FAITS ÉCONOMIQUES ET LE MOUVEMENT SOCIAL

ITALIE ET ESPAGNE

Sommaire : L'émigration en Italie : ses progrès. — Le commerce extérieur en 1902. Développement de quelques industries. — Le congrès socialiste d'Imola. — L'agitation dans les campagnes. — La grève générale de Florence. — Le mouvement social en Espagne. — Le problème agraire en Andalousie.

L'émigration italienne : ses progrès. — S'il est un fait auquel puisse se mesurer le degré de prospérité économique d'une nation, c'est bien celui de l'émigration en masse des populations s'embarquant en quantités sans cesse croissantes pour de lointaines contrées, ou quittant chaque année pour plusieurs mois le sol natal qui ne leur fournit plus de suffisantes ressources ou d'assez nombreuses occasions de travail. Là où la main-d'œuvre trouve un abondant emploi, où l'agriculture, le commerce, l'industrie assurent à ceux qui en vivent une marge de bénéfices assez large pour leur permettre de dispenser autour d'eux de hauts salaires et de multiples subventions, on ne voit point les masses ouvrières et rurales quitter sans esprit de retour le sol de la mère-patrie, ou aller chercher dans les pays voisins un placement que l'industrie nationale n'est pas en mesure de leur offrir. Or l'Italie, plus qu'aucun autre pays d'Europe, semble souffrir de ce mal inquiétant qui se traduit par un exode chaque année plus important d'émigrants, dont les uns vont temporairement offrir leurs bras aux diverses industries de l'Allemagne,

de l'Autriche, de la Suisse, dont les autres franchissent l'Océan et vont s'établir à titre plus ou moins définitif dans les différentes contrées du nouveau monde. L'année 1901, à elle seule, a vu s'expatrier ainsi 633.245 individus de tout sexe et de tout âge, dont 251.577 sont partis à la recherche d'un nouvel établissement. Il est vrai que c'est là le chiffre le plus élevé qui ait été atteint depuis un quart de siècle, ou tout au moins depuis dix ans, puisque de 1891 à 1895 la moyenne annuelle des partants n'avait pas dépassé 256.000, tandis que, de 1896 à 1900, elle atteignit à peine 310.500. Rien qu'en comparant les deux chiffres de 1900 et de 1901, on trouve une augmentation de 180.463 émigrants au profit de cette dernière année; c'est là, certes, une différence appréciable qui s'explique, sans doute, par l'intensité de la crise agricole dont souffre depuis si longtemps l'Italie, plutôt que par un accroissement de la population hors de proportion avec les facultés productrices du pays (1). Ce qui le prouve, c'est que l'augmentation porte surtout sur les provinces de l'Italie méridionale qui sont à la fois les moins peuplées, les moins industrieuses et les moins riches : les Abruzzes, à elles seules, fournissent en 1901 un contingent de 59.921 émigrants contre 22.932 seulement en 1900, tandis que les Pouilles passent, dans la même période, de 4936 à 14.767! Bien entendu, c'est le continent américain qui attire la majeure partie des malheureux Italiens à la recherche d'un meilleur sort, puisque, l'an dernier, 121.139 d'entre eux ont débarqué aux Etats-Unis, 82.159 au Brésil, et 59.881 dans la République Argentine. Le mouvement continue, d'ailleurs, cette année, et les résultats du premier semestre ne sont guère plus favorables puisqu'à la fin de juillet on comptait déjà 122.178 départs pour les Etats-Unis (2). En présence de ces constatations n'est-il pas quelque peu présompteux de parler, comme le font avec complaisance certains périodiques italiens, du relèvement économique de la nation, de l'amélioration de la situation financière, qui bientôt, peut-être, permettra au ministre des Finances de tenter la conversion du 5 0/0 en 3 1/2, de l'augmentation, d'ailleurs incontestable, du trafic de toutes les lignes de chemins de fer, voire même du relèvement moral des populations chez lesquelles on constate, paraît-il, une diminution notable dans la consommation de l'alcool et dans le nombre des cas d'ivresse. Tout cela est loin d'être négligeable, sans doute; mais, malgré tout, on ne saurait s'empêcher de voir dans la force croissante de ce courant d'émigration, un symptôme inquiétant qui montre bien que les apparences de la façade sont plus belles que les réalités du dedans (3).

(1) L'accroissement moyen annuel de la population du Royaume n'a pas dépassé 6 à 7 % depuis 1871.

(2) *V. Riforma sociale*, 15 juillet 1902; *Economista*, 21 septembre 1902, p. 602.

(3) A cette émigration intérieure, il convient d'ajouter un autre phénomène de déplacement en masse des populations des campagnes vers les villes. Au dernier recensement général de 1901, on a constaté, en effet, une diminution notable du

Le commerce extérieur en 1902. — Il serait injuste, toutefois, de ne point reconnaître que les transactions commerciales de l'Italie avec les autres peuples deviennent chaque jour plus actives. L'augmentation du chiffre des importations et des exportations, que nous constations déjà dans notre précédente chronique, s'est encore accentuée dans ces derniers mois au point de se traduire aujourd'hui par une différence de plus de 95 millions par rapport à la période correspondante de 1901. Le total des importations, en effet, pour les neuf premiers mois de 1902 n'atteint pas moins de 1.333 millions et celui des exportations 1.025 millions. A l'importation, il y a augmentation sur le coton, la scie, la laine, le lin, les produits métallurgiques, les charbons, les céréales et la plupart des produits agricoles; diminution sur les boissons et les spiritueux, les denrées coloniales, les tabacs, les produits chimiques, les plantes médicinales. Par contre, à l'exportation, on constate une augmentation sur les huiles, les tissus de toute nature, les vins en bouteilles, les pâtes alimentaires, les pommes de terre, les fruits et les légumes secs ou frais. On peut donc conclure à une certaine reprise de l'activité industrielle et agricole, puisque ce sont surtout des matières premières qui entrent dans le pays et des produits manufacturés ou obtenus par la culture du sol qui en sortent. Un fait particulier mérite plus spécialement d'être signalé : c'est l'augmentation de l'exportation des vins en bouteilles et la diminution de la sortie des vins en cercles. Depuis 1898, le chiffre d'exportation des vins en bouteilles s'est constamment accru, passant de 237.700 à 325.200 dans les six premiers mois de 1902. Mais cet accroissement est à peine suffisant pour compenser la diminution survenue dans la vente des vins en fûts qui, après avoir atteint 1.429.000 hectolitres en 1898, ne dépasse pas 656.000 hectolitres dans le premier semestre de l'année en cours. Cette différence si considérable est due en majeure partie à la diminution des achats de l'Autriche-Hongrie et de la Suisse, qui restreignent chaque année davantage les débouchés offerts à cet égard au commerce italien. Heureusement l'Allemagne a ouvert, depuis quelques années, au commerce des fruits et des légumes verts italiens un champ qui va toujours en s'élargissant, tandis que les Etats-Unis sont devenus pour les vendeurs de soies grèges

nombre des communes du moins de 2.000 habitants et une augmentation sensible de la population des villes de plus de 10.000 habitants. La population des villes de plus de 100.000 habitants a passé de 2.390.363 en 1881 à 3.105.831 en 1901. Au premier rang se placent Milan, Naples, Rome et Turin : dans vingt ans, ces quatre villes réunies se sont accrues de 464.345 habitants, Milan à elle seule en ayant gagné 169.792 et Rome 149.436, soit une augmentation de 28,57 % et de 27,72 % respectivement. On compte aujourd'hui 11 villes de plus de 100.000 habitants et 24 de 50.000 à 100.000, groupant ensemble une population totale de 4.672.953 habitants contre 3 861.416 seulement en 1881. — Cf. *Giornale degli Economisti*, n° de septembre 1902. *Le phénomène de l'urbanisme*, par M. Contento.

et surtout de citrons des clients fidèles et de plus en plus empressés, en sorte que l'agriculture regagne d'un côté, ce qu'elle a pu perdre de l'autre.

Développement de quelques industries. — De ces progrès dans les échanges internationaux il n'est pas sans intérêt de rapprocher les résultats très satisfaisants réalisés dans ces dernières années par deux des industries les plus prospères de la péninsule, l'industrie du coton et l'industrie du sucre. L'industrie cotonnière ne s'est pas encore implantée dans les Marches, l'Ombrie, les Abruzzes, la Basilicate, les Calabres ni en Sardaigne; mais elle est en progrès dans toutes les autres provinces. En 1876 on ne comptait encore que 764.862 broches et 13.517 métiers dans toute l'étendue du royaume : en 1900 ces chiffres s'élevaient respectivement à 2.111.170 et 60.722. L'augmentation est surtout sensible en Piémont, en Lombardie, dans la Campanie et la Vénétie, Elle se manifeste, d'ailleurs, par une augmentation sensible de la production, passant de 51 millions en 1876 à 304 millions en 1900, chiffre très largement suffisant pour alimenter la consommation nationale et même pour fournir un contingent très respectable à l'exportation (1). Quant à l'industrie sucrière, ses progrès ne sont pas moins sensibles. Jusqu'en 1891, il n'exista en Italie qu'une seule fabrique de sucre de betterave, celle de Rieti qui, en 1890, produisit 7.884 quintaux de sucre brut. A la fin de 1901, on en comptait 33, donnant une production totale de 745.000 quintaux. Il est probable qu'on ne s'arrêtera pas là, et que cette industrie nouvelle ne tardera pas, elle aussi, à apporter au commerce extérieur un appoint des plus précieux.

Le congrès socialiste d'Imola. — Il est vrai que, pour continuer à prospérer, l'industrie a besoin d'un calme et d'une sécurité que la multiplicité des grèves et les agissements du parti socialiste ne sont guère de nature à lui procurer. Loin de songer à abandonner leur bruyante et nuisible propagande, les socialistes, en effet, continuent, sur tous les points du royaume, leur œuvre malsaine d'apostolat révolutionnaire, semant partout la discorde et préparant sans répit de nouveaux soulèvements et de nouveaux triomphes. Forts de la neutralité systématique d'un gouvernement qui, pour se maintenir au pouvoir, se croit habile en s'appuyant sur les partis avancés et en donnant chaque jour de nouveaux gages aux pires ennemis de l'ordre social, ils ont, comme la plupart de leurs coreligionnaires, profité de la période des vacances pour tenir leurs assises dans lesquelles ils ont, encore une fois, fortement malmené les partis bourgeois et prêché impunément la guerre sociale et la révolution. Sans doute, le récent congrès d'Imola n'a

(1) *Bulletino officiale del Ministero di agricultura e di commercio*, 11 juin 1902.

rien apporté de bien nouveau au programme des revendications prolétariennes : il s'agissait d'un congrès national et les questions à débattre ne sortaient guère du cadre des discussions relatives à l'organisation du parti socialiste italien et à la tactique à suivre pour venir à bout de la société capitaliste. Mais, même à ce point de vue tout spécial, il n'en a pas moins présenté un très réel intérêt en ce sens qu'il a mis aux prises les partisans des deux tendances qui, presque partout aujourd'hui, partagent en deux camps bien tranchés les fervents de la révolution sociale. D'un côté, les intransigeants, guidés par le député Enrico Ferri, ont répudié toute alliance avec les partis bourgeois, si avancés qu'ils paraissent, et proclamé, pour le parti socialiste, la nécessité de s'inspirer toujours, dans son action, de son caractère révolutionnaire et de marcher seul, en toute indépendance, à la conquête du pouvoir par les travailleurs. D'autre part, les modérés, conduits par M. Turati, tout en se déclarant prêts à conserver envers et contre tout la liberté d'action du parti à l'égard du gouvernement et des autres partis, ont soutenu qu'il pouvait être de bonne et sage politique de contracter momentanément alliance avec les représentants des classes non prolétaires, au moins lorsqu'il était suffisamment démontré que, de cette alliance transitoire, pouvaient résulter de sérieux avantages pour les progrès de l'idée socialiste. Deux ordres du jour différents ont donc été présentés et énergiquement soutenus de part et d'autre : finalement, ici encore, l'opportunisme a triomphé des tendances trop franchement révolutionnaires, et la majorité des congressistes a mieux aimé se déclarer simplement *réformiste* que de s'engager franchement dans la voie plus droite, mais aussi plus périlleuse, où le député Ferri eût voulu aiguiller son parti.

L'agitation dans les campagnes; la grève générale de Florence. — Il ne faudrait pas conclure, d'ailleurs, de cette attitude relativement modérée des congressistes d'Imola, à l'impuissance plus ou moins complète d'un parti qui, pour triompher, éprouve le besoin de s'adapter aux nécessités contingentes du moment et de ne réaliser que progressivement chacun des articles de son programme. Partout, hélas! où les socialistes adoptent cette prudente tactique, ils n'en sont pas moins dangereux, au contraire, parce que les masses, en s'habituant peu à peu au poison, finissent par l'absorber tout entier, et à considérer comme inoffensif chacun des travaux d'approche que l'ennemi entreprend successivement autour de l'édifice social qu'il assiège. Il suffit, au surplus, en ce qui concerne plus spécialement l'Italie, de se reporter aux statistiques fournies par les socialistes eux-mêmes à l'occasion du congrès d'Imola relativement aux forces dont ils disposent. Sans parler du gros de l'armée dont les rangs chaque jour s'épaississent de nou-

veaux inscrits, on ne compte actuellement pas moins de 80 Chambres du travail, groupant 350.000 adhérents, parmi lesquels se recrutent les meneurs les plus turbulents. Mais ce qui est à remarquer surtout, c'est le nombre des ligues de paysans, associations fédérées que les socialistes considèrent comme unanimement gagnées à leur cause. Il en existe en tout 1.285, avec 227.791 associés, très inégalement réparties entre les différentes provinces, mais plus spécialement entre les provinces du Nord et du Centre. La Lombardie, à elle seule, en compte 472, avec 65.962 associés, l'Émilie 288 avec 56.059 associés, la Romagne 192 avec 31.000 associés. C'est à l'action de ces ligues, surtout, que revient la responsabilité de l'agitation croissante des campagnes, dont nous avons déjà plusieurs fois parlé et dont il nous faut parler encore, puisque aussi bien il ne se passe pas de mois sans qu'une grève de paysans ne vienne ici ou là bouleverser le monde agricole et troubler la paix publique. N'a-t-on pas vu tout récemment les ouvriers occupés dans la Romagne et la Vénétie à l'arrachage des betteraves refuser à l'envi de continuer leur travail sans une augmentation notable de leur salaire, aux risques de compromettre, dans toute la contrée, l'avenir de cette industrie sucrière dont nous constations tout à l'heure les récents progrès ! Quelques jours après, à l'heure même où le Congrès d'Imola célébrait les bienfaits de la propagande socialiste, éclatait, dans une petite communes des Pouilles, à Candela, une grève de *contadini* qui prenait immédiatement un caractère tellement révolutionnaire que le gouvernement, pour faire respecter la liberté du travail ouvertement violée, se voyait obligé de sortir de sa réserve habituelle et de faire appel à la force publique. Bientôt un conflit sanglant éclatait entre les paysans et l'armée, et l'on comptait, parmi les malheureuses victimes des doctrines de haine, cinq morts et onze blessés ! Enfin, hier encore, en Sicile, les ouvriers agricoles de la campagne de Syracuse, excités par le président de la Chambre du travail, accueillaient à coups de couteau et de bâton les carabiniers accourus pour assurer, eux aussi, la liberté du travail, et laissaient sur le champ de bataille deux des leurs mortellement frappés et plusieurs autres grièvement blessés ! Ainsi toutes les parties du territoire sont tour à tour troublées par de sanglantes émeutes et chaque jour le conflit entre la propriété foncière et le prolétariat rural va en s'aggravant, menaçant des pires catastrophes l'agriculture tout entière. C'est là, certes, une situation singulièrement alarmante pour un pays dont la principale ressource est, à tout prendre, la culture du sol, et dont les rares industries ne résisteraient pas longtemps non plus sans doute aux pertes que leur infligent les brusques cessations de travail comme celles qu'a provoquées la récente grève générale de Florence. Là encore, on a vu les meneurs socialistes intervenir dans un conflit particulier entre les ouvriers et le directeur d'une fonderie, et faire appel à la solidarité

de tous les travailleurs pour soutenir, par le chômage général des ouvriers de tous les métiers, les revendications d'ailleurs injustifiées de quelques-uns d'entre eux. La grève ainsi décrétée par la Chambre du travail n'a duré que quatre jours, au bout desquels les fondeurs, mieux inspirés, se sont déclarés vaincus par l'attitude aussi ferme que conciliante de leurs patrons ; mais ce premier essai de mobilisation des forces socialistes sera sans doute suivi de beaucoup d'autres, et c'est déjà trop qu'il ait pu se produire et permettre aux agitateurs de profession de mesurer le degré de soumission aveugle à leurs ordres auquel sont déjà parvenues les masses ouvrières qu'ils entraînent à l'assaut de la société capitaliste.

Le mouvement social en Espagne. — Comme leurs coreligionnaires italiens, les socialistes espagnols ont tenu, au mois d'août, leur Congrès national à Gijon. Parmi les résolutions adoptées, il faut noter celle qui concerne la revendication du bénéfice de la loi sur les accidents de travail au profit des ouvriers ruraux, la nomination d'une commission de propagande, chargée de répandre les idées socialistes et d'agiter l'opinion publique dans tout le pays, l'obligation imposée aux comités et à défaut de comités, à tous les adhérents du parti, d'enseigner gratuitement à lire et à écrire à tous les affiliés illettrés et même à tous les ouvriers qui en feront la demande, enfin l'obligation pour tous les groupes socialistes de manifester d'une manière ou d'une autre, lorsqu'une grève surgira sur un point quelconque du territoire, leur esprit de solidarité et leur sympathie pour les grévistes, quelle que soit d'ailleurs la cause de la grève. Les congressistes ont tenu surtout à affirmer le caractère nettement matérialiste et athée du parti, et, dans les déclamations bruyantes des principaux orateurs comme dans plusieurs des décisions prises, s'affirme la haine farouche des socialistes pour la religion (1). A défaut d'entente sur la tactique à observer pour arriver à la conquête du pouvoir, on est toujours d'accord sur ce point spécial du programme qui suffit à donner aux masses la patience nécessaire pour attendre la réalisation des réformes promises.

Pendant ce temps, le gouvernement fait de louables efforts pour conjurer le péril révolutionnaire en travaillant à développer la législation sur le contrat de travail de manière à rendre moins précaire la condition des parties en cause et à concilier le maintien de l'ordre social existant et le respect de tous les droits acquis avec les exigences nouvelles du prolétariat menaçant. Par une série de décrets et de circulaires ministérielles, il vient encore de rappeler très utilement aux divers représentants de l'autorité le devoir qui s'impose à eux de tenir très fermement la main à l'application stricte des lois de protection déjà votées en faveur

(1) *Revista catolica*, n° de septembre 1902, p. 563.

de la classe ouvrière, et d'autre part de se faire des médiateurs aussi dévoués que désintéressés dans les conflits trop fréquents entre le capital et le travail. C'est ainsi qu'une circulaire du ministre de l'Intérieur aux gouverneurs civils des provinces leur rappelle qu'ils ont à se préoccuper d'assurer autant que possible dans leur ressort le respect du repos hebdomadaire, et de stimuler au moins le zèle de tous ceux qui, soucieux d'étendre à tous les ouvriers le bienfait de cette réforme, se montreraient disposés à faire aux adultes l'application de l'article 6 de la loi du 13 mars 1901 qui a interdit le travail du dimanche aux femmes et aux enfants. Une autre circulaire du même ministre est relative à l'attitude que doivent prendre les autorités civiles en cas de grèves pour arriver à concilier, autant que faire se peut, les divers intérêts en présence, tout en assurant avec fermeté le respect des principes juridiques qui doivent régir le contrat de travail et les rapports entre patrons et ouvriers. D'autre part, une ordonnance royale modifie la loi du 15 mars 1900 sur la durée du travail des femmes et des enfants en autorisant les patrons à établir dans leurs ateliers, au lieu de la journée de onze heures, un maximum de soixante-six heures de travail par semaine, avec liberté pour eux de répartir ces soixante-six heures à leur guise entre les six jours de travail effectif. Cette réforme de détail a bien son importance dans un pays où règne très généralement la sage habitude de travailler le samedi deux heures ou deux heures et demie de moins que les autres jours. Enfin une autre ordonnance réglemente à nouveau les conditions du travail dans les entreprises de travaux publics en décrétant : 1° que dans tout contrat entre un concessionnaire de travaux publics et des ouvriers on devra préciser avec beaucoup de soin la durée du contrat, les conditions auxquelles il peut être résilié ou suspendu, le nombre d'heures de travail dues par l'ouvrier et le prix de la journée; 2° que toutes les difficultés relatives à l'exécution du contrat seront soumises à la commission locale des réformes sociales fonctionnant comme arbitre sous la présidence du représentant du pouvoir central. Ces commissions elles-mêmes, instituées par la loi du 13 mars 1900, ont été également l'objet d'un décret récent, qui en prescrit la constitution dans le délai d'un mois partout où il n'en existe pas encore. Elles sont composées de l'alcade, président, du curé, et d'un nombre égal de patrons et d'ouvriers, avec un maximum de six représentants pour chaque catégorie. Elles ont pour mission d'intervenir comme arbitres dans les conflits entre patrons et ouvriers, de veiller à la salubrité et à l'hygiène des ateliers et des usines, de prendre l'initiative de toutes les réformes qui leur paraîtraient utiles à l'amélioration du sort de la classe ouvrière, etc. Au-dessus d'elles, avec des attributions analogues, mais avec une juridiction plus étendue puisqu'elle englobe toute la province, il doit être constitué une commission provinciale composée du gouverneur, président,

d'un médecin résident dans la province et nommé par le ministre de l'intérieur, et des membres nommés par les commissions locales (1).

Le problème agraire en Andalousie. — Toutes ces réformes si utiles et si bien inspirées qu'elles puissent être suffiront-elles à calmer l'effervescence populaire et à remédier à la détresse trop réelle des classes ouvrières ! Il est permis d'en douter, si l'on songe que le malaise existant provient surtout du taux infime des salaires, conséquence du peu de développement des grandes industries, et du renchérissement du prix de la vie causé par la crise monétaire et la dépréciation de la monnaie d'argent. A des maux de cette nature, il n'est point de remède assez puissant pour opérer une cure immédiate, et il se passera plusieurs années sans doute avant que l'ouvrier espagnol se voie à la fois mieux payé comme producteur et moins rançonné comme consommateur. En attendant, une autre face du problème social apparaît avec une particulière intensité dans une partie du royaume que des conflits violents ont plus spécialement troublée dans ces derniers mois : c'est la question de l'organisation de la propriété foncière dans les vastes plaines de l'Andalousie. Il peut paraître étonnant, au premier abord, que, tandis que la Catalogne, terre de prédilection du socialisme industriel, voire même de l'anarchisme, ignore ou à peu près le socialisme agraire, dans l'Andalousie, au contraire, le collectivisme agraire fait les plus rapides progrès alors que les grèves industrielles y sont relativement rares. Cette anomalie apparente s'explique pourtant fort bien par les conditions très différentes du régime de la propriété dans les deux provinces. En Catalogne, les exploitations agricoles sont l'objet de contrats divers qui, sous différents noms, donnent à l'exploitant, avec une part plus ou moins élevée dans les bénéfices, l'espoir d'améliorer sa condition et même de pouvoir acquérir un jour ou l'autre une portion de ce sol qu'il a fécondé de ses sueurs. Chef de culture responsable, en rapports constants avec le propriétaire, sûr de ne point être inquiété ni expulsé tant qu'il remplira les obligations de son contrat, intéressé à l'amélioration du domaine qui lui est confié et à sa prospérité, il n'a aucun profit à prêter l'oreille aux discours incendiaires des agitateurs anarchistes ni encore moins à prêter la main aux conflits violents qui, en compromettant l'avenir de la propriété, ne portent pas moins préjudice aux intérêts les plus graves de l'agriculture tout entière. Le paysan de l'Andalousie, au contraire, n'est point un chef de culture ; il n'est qu'un journalier, vivant péniblement d'un salaire infime, au service de grands propriétaires, possesseurs d'immenses domaines, qui se préoccupent aussi peu d'améliorer la condition des travailleurs qu'ils emploient que de

(1) *Gaceta* du 21 juin 1902.

réaliser sur leurs terres les progrès susceptibles d'en augmenter la valeur et la fécondité naturelle. L'absentéisme et la prédominance excessive de la grande propriété produisent ici leurs plus désastreux effets, et le paysan qui souffre apprend dans l'épreuve, la misère et le chômage à haïr ce propriétaire qu'il ne connaît même pas, mais qu'on lui présente et qu'il se plaît à considérer comme son pire ennemi puisqu'il est le principal obstacle à l'amélioration de son sort. De là les conflits sanglants, les révoltes armées qui surgissent à tout instant dans cette partie du royaume, et qui font présager une révolution complète dans la constitution de la propriété foncière de cette contrée. Les ouvriers agricoles, en effet, de la région de Jerez ont élaboré tout un programme de revendications dont la réalisation aboutirait en définitive à la constitution de la petite propriété inconnue jusque-là. Suivant eux, les trois quarts de l'immense plaine andalouse reste sans culture par la négligence des quelques seigneurs qui s'en réservent la propriété, et sont ainsi soustraits au travail utile de milliers d'ouvriers qui ne demandent qu'à les faire fructifier et à chercher dans leur exploitation les moyens d'existence et les ressources qui leur font défaut. Que l'État s'empare donc de toutes les terres incultes, moyennant une indemnité payable en titres de la dette publique, qu'il les fractionne en petites parcelles pour les mettre ensuite à la disposition des ouvriers au moyen de contrats de vente payables par annuités, qu'il établisse aussi des banques agricoles auxquelles le petit agriculteur puisse emprunter à un taux d'intérêt peu élevé, les sommes nécessaires à cette acquisition, et si le problème n'est pas ainsi définitivement résolu, du moins aura-t-on préparé aux cultivateurs andalous une condition moins précaire, en leur ouvrant l'accès de la propriété et en leur assurant des ressources moins aléatoires que celles qu'ils puisent péniblement aujourd'hui dans un contrat de travail toujours révocable et fort peu rémunérateur (1). En somme, l'État semble l'arbitre d'une situation qui ne saurait se prolonger sans faire courir à la paix publique les plus sérieux dangers. Il faut qu'il choisisse entre l'expropriation collective des grands propriétaires et la continuation de l'état de trouble provoqué et entretenu par les plaintes justifiées des ouvriers ruraux. Mais s'engager dans la voie de l'expropriation, c'est donner raison à l'émeute et grever les finances publiques, déjà si peu prospères, d'une lourde charge qu'elles auront bien du mal à porter. Il est donc bien difficile de prévoir quelle sera l'issue de la lutte engagée; pour résoudre la question, il faudra de part et d'autre beaucoup de modération.

F. Lepelletier.

(1) V. sur tous ces points un remarquable article de M. Vallès y Vallès, *Le socialisme à la campagne* (*Revista social*, 25 août 1902, p. 177 et s.).

BIBLIOGRAPHIE

I. — Notices bibliographiques.

Histoire économique de l'Angleterre, de l'Allemagne, des Etats-Unis et de la France (1890-1900), par EDMOND THÉRY. Paris, Bureaux de l' « Economiste européen », 1902, in-12, 451 pages. — Ce volume, dont nous recommandons vivement la lecture, contient des renseignements précieux sur le développement industriel, commercial et financier des quatre grandes nations que l'auteur étudie. L'exportation de ces quatre pays représente à elle seule la moitié de l'exportation mondiale (24.334 millions de francs sur 48.773) et leurs flottes commerciales forment 74 % de l'effectif total de la marine marchande du monde. Depuis dix ans sous l'influence de facteurs divers leur situation respective s'est considérablement modifiée. M. Théry s'est livré à des recherches très méritoires en essayant, à l'aide des statistiques officielles, des rapports consulaires, des discussions qui ont lieu devant les Parlements, d'analyser les causes de ces modifications et de montrer leurs conséquences économiques. S'il y a lieu de se féliciter, au point de vue humanitaire, des résultats matériels obtenus, il faut aussi reconnaître que la concurrence internationale a provoqué des compétitions et des rivalités d'intérêts, dont l'accroissement des dépenses d'ordre militaire prouve la gravité. Le chapitre consacré à la France est la reproduction d'une conférence contradictoire faite à la Chambre de commerce britannique de Paris. L'auteur a tenu à joindre à son propre discours celui (fort insuffisant) de M. Yves Guyot qui s'était fait le champion du libre-échange, et une intéressante préface de M. Méline. M. Théry a essayé de prouver que la réforme douanière de 1892 n'a pas été aussi défavorable aux relations de la France avec les autres pays que les libre-échangistes l'ont prétendu. Nous croyons avec lui — tout en faisant certaines réserves — que la France ne peut se passer d'une certaine protection pour lutter avec chance de succès contre l'invasion des produits étrangers. Nous ne pouvons sacrifier nos intérêts nationaux aux prétendus intérêts supérieurs de l'humanité : l'humanité commence d'abord par la patrie elle-même.

G. BLONDEL.

L'Esprit juif, par MAURICE MURET, Paris, Perrin et C[ie], 1901, 1 vol. in-16, 320 p. — Comme le porte le sous-titre de l'ouvrage, c'est un « Essai de psychologie ethnique » que se propose M. Muret; et, certes, l'étude approfondie faite par l'auteur donne à ce livre un attrait qui manque parfois aux écrits du même genre, ordinairement vagues ou passionnés à l'excès. Au lieu d'énoncer seulement des généralités indécises, M. Muret choisit les « representative men » du judaïsme contemporain comme éléments de définition. « Le livre étant le document moral par excellence, explique-t-il, j'examinerai surtout des écrivains » (Henri Heine, Karl Marx, M. Georges Brandès, M. Max Nordau). Il y insère aussi l'analyse du caractère de l'homme d'Etat, B. Disraëli, et de Spinoza à cause de l' « envergure si supérieure de son esprit ». Des considérations particulières auxquelles donne lieu chacune de ces figures, M. Muret tire des conclusions plus larges, qui rendent ces pages fort suggestives, même pour ceux qui ne les approuveraient pas tou-

jours. En préparation, du même auteur : *L'Esprit protestant, l'Esprit catholique*, essais de psychologie religieuse au XIXe siècle (1).

Paul ESCARD.

De la responsabilité civile de l'Etat, par M. Louis ROGER, docteur en droit, 1 vol. in-8°, 1900, Arthur Rousseau, éditeur, VIII-152 p. — Nous n'avons point à envisager ici les fondements des différentes thèses juridiques soutenues, depuis plus d'un siècle, sur la possibilité absolue ou relative d'assujettir l'Etat au principe que les actes humains engagent ceux qui les accomplissent à réparer le préjudice qu'ils causent aux droits d'autrui. Mais l'économie sociale doit étudier, avec les lumières de la doctrine et de la jurisprudence, les effets de toute intervention étatique dans les phénomènes qui relèvent de l'activité individuelle et non pas de la protection gouvernementale. Il est intéressant de comparer les idées reçues, en cette matière, chez les diverses nations de l'Europe. M. Louis Roger a entrepris ce rapprochement, et il en a tiré des données, mises en relief avec concision et clarté ; son œuvre sera donc consultée avec fruit.

Alfred DES CILLEULS.

II. — Publications nouvelles.

Les publications adressées à *la Réforme sociale* sont indiquées ici en attendant qu'il soit rendu compte de celles qui intéressent spécialement les lecteurs de la Revue :

Bordereaux de salaires pour diverses catégories d'ouvriers en 1900 *et* 1901, publiés par l'Office du travail, Paris, Imp. nat., 1902, gr. in-8°, XX-233 p. (Ministère du commerce) ; *Statistique annuelle des institutions d'assistance*, 1899 *et* 1900, publiée par la Statistique générale, Paris, Imp. nat., 1902, gr. in-8°, VI-211 p. (Ministère du commerce); *Annuaire statistique*, 21e vol., 1901, publié par la Statistique générale, Paris, Imp. nat., 1902, gr. in-8°, XLII-592 p. (Ministère du commerce); *Sir Wilfrid Laurier*, par Henri Moreau, 2e édit., Paris, Plon, 1902, pet. in-8°, 301 p.; *Julien l'Apostat*, par Paul Allard, t. II et III, Paris, Lecoffre, 1903, in-8°, 376, 416 p.; *Les cartells et les trusts*, par Martin Saint-Léon, Société industrielle de Mulhouse, 1902, in-8°, 19 p.; *Le bienheureux Grignon de Montfort* (1673-1716), par E. Jac, Paris, Lecoffre, 1902, in-12, 236 p. (collection des *Saints*); *Le patriotisme et la vie sociale*, par le R. P. Sertillange, Paris, Lecoffre, in-12, 317 p.; *L'Inde française au XVIIIe siècle*, ouvrage posthume de H. Castonnet des Fosses, publié par la Société de géographie commerciale, Paris, 1902, in-12, V-558 p.; *Limoges à la fin de la guerre de Cent ans*, par L. Guibert, Limoges, Ducourtieux, 1901, in-12, 16 p.; *Apostolat social, Les œuvres du Rosaire à Plaisance*, par F. Veuillot, Paris, Lecoffre, 1903, in-12, 173 p.; *La consommation et les crises économiques*, par Pierre Vialles, Paris, Giard, 1903, in-8°, 463 p.; *Politique sociale et économie politique* (*Questions fondamentales*), par G. Schmoller, Paris, Giard, 1902, in-8°, VI-450 p. (Bibliothèque internationale d'économie politique); *Les systèmes socialistes*, par Vilfredo Pareto, t. II, Paris, Giard, 1902, in-8°, 492 p. (*Idem*); *La propriété foncière devant l'impôt en France et à l'étranger*, par Léon Salefranque, Paris,

(1) De ces essais, on rapprochera avec profit le récent volume de M. Anatole Leroy-Beaulieu sur *Les doctrines de haine : antisémitisme, antiprotestantisme, anticléricalisme*, et aussi l'*Esprit protestant*, de M. Mercier (de Montpellier).

Paul Dupont, 1901, in-8°, 130 p. (Congrès de la propriété foncière); *Montalembert et sa correspondance inédite avec Skrzynecki*, par I.-N. S. Mouligeon, 1903, in-8°, 43 p.; *L'Europe, l'Asie, l'Afrique en* 1902, par J. Maistre, Clermont L'Herault, Dupont, 1902, in-8°, 18 p.; *Les antiquités mexicaines*, par Léon Lejeal, Paris, A. Picard, 1902, in-8°, 79 p. (Bibliothèque de bibliographies critiques, n° 19); *Registre d'écuyer Nicolas Bouleuc*, 1678, avec *Additions et tables*, par E. Frain, Vannes, Lalolye, 1902, in-8°, 168 p.; *Le dépopulation*, par E. Bouzerand, Montceau, Rajaud, 1901, pet. in-8°, 41 p.; *Conseil national des Femmes françaises, but, statuts, règlement*, Paris, av. Malakoff, 1, 1902, in-8°, 16 p.; *Œuvre bordelaise de l'assistance par le travail, compte rendu de l'exercice* 1901, par M. le vicomte de Pelleport Burete, Bordeaux, 1902, in-8°, 53 p.; *Projet de fondation d'associations diocésaines catholiques à formes mutuelles et coopératives*, par le vicomte de Pelleport Burete. Bordeaux, Feret, 1902, in-18, 45 p.; *Diminution des risques d'accidents dans les houillères de France*, par O. Keller (Comité des houillères), Paris, in-8°, 16p.; *Mortalité, natalité et dépopulation*, par Emile Macquart, Paris, Guillaumin, 1902, in-8°, 12 p. (Société d'anthropologie); *La sylviculture à l'Exposition de* 1900, par Bouquet de la Grye, Paris, Laveur, 1902, in-8°, 38 p.; *Manuel pratique à l'usage des fondateurs et administrateurs des caisses rurales*, par Louis Durand, 5e édit., Paris, Bonne-Presse, 1902, pet. in-8°, VII-152 p.; *Les écoles libres*, par Ed. Viollet, Paris, Oudin, 1902, in-12, 139 p.; *Aux pays d'Homère*, par le baron de Mandat Grancey, Paris, Plon, 1902, in-16, 385 p., avec illustr.; *Valeur historique de l'Evangile au point de vue de la science*, par le R. P. Lodiel, Paris, Bonne-Presse, 1902, in-18, 44 p.; *Heureux les cœurs purs ou la chasteté parfaite*, par l'abbé Berthier, Paris, Bonne-Presse, 1902, XVI-388 p.; *Discours et pamphlets de Ferdinand Lassalle* (trad. Victor Dave et Léon Remy); Paris, Giard, 1903, in-18, 365 p.; *La liberté de l'enseignement*, par Lucien Le Foyer, Paris, Giard, 1902, 32 p. (Ligue de l'enseignement, Congrès de Lyon); *Villages fortifiés durant le XIVe siècle dans l'étendue du Tarn-et-Garonne*, par l'abbé Galabert; *Le rôle des Bons Hommes dans le pays du Tarn-et-Garonne*, par le même; *La condition des personnes à Montauriol du Xe au XIIe siècle*, par le même, Montauban, Forestié, 1901 et 1902, in-8°, 16, 16, 19 p.; *La carrière d'un navigateur*, par Albert Ier, prince de Monaco, Paris, Plon, 1902, in-8° écu, VIII-397 p., avec cartes; *Tableau général du commerce de la Belgique avec les pays étrangers, année* 1901 (Ministère des finances et des travaux publics), Bruxelles, Mertens, 1902, in-folio, XXIV-566 p., avec tabl.; *Annuaire statistique de la Belgique*, 32e année, 1901, Bruxelles, Stevens, 1902, in-8°, LXIV-425 p.; *Annuaire de la législation du travail*, publié par l'Office du travail de Belgique, 5e année, 1901, Bruxelles, Schepens, 1902, in-8°, XV-632 p.; *Catalogue de la Bibliothèque de la commission centrale de statistique*, t. Ier, ouvrages généraux (Ministère de l'intérieur et des travaux publics), Bruxelles, Hayez, 1902, in-8°, XX-587 p.; *Rapport général sur le mouvement syndical chrétien*, par le Père Rutten (Ligue démocratique belge, congrès de Mons), Gand, Het Volk, 1902, in-8°, 33 p.

Le Gérant : VILLECHÉNOUX.

PARIS. — IMPRIMERIE F. LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

LE JEUNE CLERGÉ

ET LES ÉTUDES SOCIALES (1)

RÉUNION ANNUELLE DE 1902. — 5e RÉUNION DE TRAVAIL (10 JUIN)

Présidence de M. E. CHEYSSON,
membre de l'Institut.

SOMMAIRE. — Communication de M. L'ABBÉ MILLOT, aumônier du collège Sainte-Barbe, sur *le jeune clergé et les études sociales.* — Discussion à laquelle ont pris part MM. L'ABBÉ LETOURNEAU, curé de Saint-Sulpice, PÉCHENARD, recteur de l'Institut catholique de Paris, HENRI JOLY, L'ABBÉ RENAUDIN, HUBERT-VALLEROUX, et CHEYSSON.

M. LE PRÉSIDENT donne la parole à M. l'abbé Millot.

M. L'ABBÉ MILLOT. — Ce n'est pas sans une certaine appréhension que j'aborde le sujet difficile dont je dois vous entretenir. Quand m'a été faite la proposition trop flatteuse de traiter cette question : « Le jeune clergé et les études sociales », j'ai été tout à la fois très sensible à l'honneur qui m'était proposé et non moins effrayé des périls auxquels il m'exposait. Était-ce manque de courage ou excès de prudence ? Mais j'avoue avoir fait tout mon possible — MM. les organisateurs de ce Congrès peuvent l'attester — pour éviter cette compromettante aventure. Simple soldat de l'armée du Christ, je ne me

(1) Communication présentée au XXIe Congrès de la Société d'Économie sociale, dans la séance du 10 juin 1902.
L'auteur du remarquable mémoire qu'on va lire n'a pu en corriger les épreuves. Il vient de mourir, âgé de quarante ans à peine, à l'heure où les études approfondies qu'il n'avait cessé de poursuivre sur toutes les matières touchant de près à « la question sociale » auraient donné à son action une efficacité des plus désirables. On verra en parcourant les pages suivantes quels motifs ont pour le regretter les sociétés fondées par Le Play. C'est dans le livre qu'il publiait l'année dernière, *Que faut-il faire pour le peuple? Esquisse d'un programme d'études sociales* (Paris, Lecoffre, 1901), que les catholiques de France constateront quelle perte ils viennent de faire. Cet ouvrage, en effet, était plus qu'une promesse d'avenir. Résumant une enquête de vingt ans à travers les faits et les livres, il est un manuel d'économie sociale à la fois très documenté et très concis, dans lequel les différentes écoles sociales trouveront avec des directions sûres des terrains de conciliation où, sans abdiquer leurs préférences, elles pourraient se rencontrer pour le plus grand bien de leur propagande. Puisque M. l'abbé Millot ne pourra plus, hélas! donner à ses confrères et à tous les catholiques français des livres aussi précieux et des conseils aussi éclairés, tous les amis de *la Réforme sociale* auront à cœur de méditer les dernières pages de ce prêtre éminent, de les faire lire à ceux qu'elles concernent le plus, et surtout de propager l'ouvrage excellent dont elles sont comme le résumé. (*Note du Secrétariat.*)

trouvais aucun titre à émettre des considérations stratégiques qui auraient au moins demandé un capitaine. Partisan de la paix avant tout, très décidé à éviter les débats irritants, je me voyais lancé tout à coup sur un territoire célèbre par les batailles qui s'y sont livrées, sans être bien sûr de ne pas y rencontrer encore quelques bataillons attardés, très disposés à me faire un mauvais parti. Enfin, je dois bien le dire, économiste d'occasion, sachant mieux que personne combien sont incomplètes des études consciencieuses mais que mes devoirs d'état réduisent forcément, je me souciais médiocrement de parler économie politique devant des maîtres de cette science. Cette seule pensée me produisait l'impression plutôt désagréable que ressent un candidat mal préparé en face de l'examen qu'il va subir. Certes je ne doutais pas de la bienveillance du jury; mais je redoutais ma trop grande insuffisance.

Pourquoi me suis-je décidé cependant? Peut-être tout simplement parce que nous prenons toujours le parti qui nous flatte, même quand il nous expose. Peut-être aussi parce que je ne pouvais rien refuser aux intermédiaires respectés qui m'apportaient une proposition si bienveillante. Mais très certainement pour deux autres raisons que voici : la première, c'est que je crois votre œuvre, Messieurs, appelée à exercer une action profonde et bienfaisante dans ce pays de France qui est, avec l'Église, le grand amour de ma vie. Dès l'instant que vous vouliez bien m'appeler à concourir avec vous à la croisade pacifique qui, par les réformes sociales, essaie de refaire l'âme française, je n'avais pas le droit de reculer. L'autre raison, toute personnelle, c'est que je trouvais ainsi une occasion de payer à Le Play ce que je lui dois. Lorsque, pour couronner une éducation secondaire où rien ne me préparait ni même ne m'appelait au sacerdoce, mon professeur de philosophie me mettait entre les mains des fragments du grand ouvrage de votre fondateur, il ne se doutait guère, ni moi non plus, qu'ils germeraient d'une façon bien inattendue — et bien naturelle cependant. Le prêtre n'est-il pas, s'il est digne de ce nom, l'autorité sociale qui a le plus de temps, de liberté et peut-être de force pour exercer un apostolat réformateur? En tout cas, c'est ce que comprit un esprit et un cœur de vingt ans — et il ne s'en est jamais repenti. Il est heureux aujourd'hui de payer son tribut de reconnaissance à l'initiateur de sa vocation, et il espère, Messieurs, que cette circonstance lui conciliera la sympathie de ceux mêmes

d'entre vous qui ne sont pas acquis à la cause catholique. Vous lui permettrez de vous parler des prêtres et de parler en prêtre, puisque ce prêtre, même comme prêtre, est un fils — j'allais dire spirituel — de Le Play.

Il se hâte d'ajouter d'ailleurs qu'il n'entend ni donner des conseils ni résoudre des questions. Il n'a pas qualité pour cela. Il vient simplement, après avoir poursuivi pendant vingt ans, plus ou moins activement selon ses loisirs, mais sans les interrompre jamais, des études sociales qui lui ont permis de faire de nombreuses observations, vous en communiquer quelques-unes. Il arrive à cet âge où, hélas! on n'a plus le droit de se dire jeune, et par conséquent il n'a pas la prétention de vous parler au nom du jeune clergé. Mais il a été jeune et il peut vous dire ce qu'il a fait; il est en rapport avec le jeune clergé et il peut vous dire ce qu'il a vu. Il s'estimerait heureux si, en dissipant quelques préventions très compréhensibles, bien que très fâcheuses, il pouvait convaincre ceux d'entre vous qui en doutent, du concours efficace que le clergé français peut apporter à l'œuvre de paix et de réforme sociale qui est la vôtre, et en même temps s'il pouvait faire saisir à tous ceux, ici ou ailleurs, qui ont besoin d'en être fortement avertis, la nécessité de n'aborder les réformes pratiques et de ne trancher en matière sociale qu'après une sérieuse et large formation économique. Il me semble, Messieurs, qu'il y a parmi vous des maîtres qui, à ce point de vue, pourraient être d'un secours inappréciable pour le jeune clergé. Mon but serait atteint si, sans proposer des décisions qui ne sont pas de mon ressort et qui sortiraient du cadre de ce Congrès, j'arrivais, d'une part, à faire naître chez quelques-uns d'entre vous l'heureuse pensée de mettre leur science et leur expérience à la disposition des prêtres catholiques désireux d'une large et impartiale information, et, d'autre part, à susciter chez mes jeunes confrères le désir d'en profiter.

Qu'est-ce qui caractérise l'œuvre de Le Play? Ce n'est pas à vous, Messieurs, que je l'apprendrai. Mais il me semble que vous ne me démentirez pas si je résume l'essentiel de sa réforme en trois mots : méthode d'observation, observation du Décalogue, apostolat par les autorités sociales. Voilà bien un admirable programme. Il dit tout, il comprend tout. Il peut rallier tous les honnêtes gens. Il leur donne une direction scientifique, une direction morale, une direction pratique.

Au point de vue scientifique, il tire l'économie politique des nuages et des abstractions où elle s'est complu trop longtemps. Elle était devenue une véritable scolastique — le mot, vous le savez, est de M. Paul Leroy-Beaulieu. Je pourrais le trouver un peu dur... pour la scolastique. Car il est aussi injuste de confondre la scolastique de saint Thomas d'Aquin avec ses dégénérescences du xv[e] siècle que le pur style ogival du xiii[e] siècle avec le gothique flamboyant. Mais s'il veut désigner une science confuse, subtile, oublieuse des réalités positives qui sont cependant sa seule raison d'être, et perdue dans les dissertations sans fruit où des esprits vigoureux gaspillent des trésors d'érudition et d'ingéniosité à édifier des systèmes que quelques années d'expérience suffisent à démolir, n'est-il pas mérité? Et n'y a-t-il pas quelque ironie à voir les théories de Malthus et de Ricardo, désormais abandonnées par les maîtres les plus autorisés de la science économique, recueillies par les pontifes du socialisme et pieusement emmagasinées dans le grand arsenal où ils vont chercher leurs explosifs de choix? Le maître, le génial fondateur de l'économie politique, Adam Smith, n'avait pas procédé ainsi. Il avait regardé avant de construire. Et c'est parce qu'il avait longuement et largement observé, parce qu'il avait su fouiller d'un regard à la fois patient et curieux le monde du travail qui s'agitait autour de lui, et qu'il s'était contenté le plus souvent de formuler sans prétention des constatations sans précédent, qu'il avait fait, presque sans s'en douter, une œuvre qui, malgré ses lacunes, n'a pas été surpassée. C'était donc ramener la science économique à ses origines et à sa vraie méthode que la ramener à la méthode d'observation. Telle a été l'œuvre de Le Play. Œuvre d'autant plus originale, qu'il n'a pas borné ses observations aux phénomènes économiques : par une innovation heureuse et qui était toute une révolution, il s'est mis à observer les agents et les victimes de ces phénomènes. Au lieu de construire de toutes pièces un homme économique, il a eu l'idée de regarder vivre et de voir souffrir des hommes, de vrais hommes, qui peinent et qui pleurent, tantôt bons, tantôt méchants, mais toujours vrais. Il s'est mis à étudier les ouvriers alors qu'on n'en parlait pas encore. Il a cherché très sincèrement à les rendre meilleurs et plus heureux alors qu'ils n'étaient pas électeurs. Il est devenu très réellement et avant la grande poussée démocratique, l'économiste des ouvriers. L'observation lui avait appris

qu'ils sont plus malheureux que coupables, et en tout cas toujours guérissables. Elle lui avait même appris le secret qui pouvait les sauver s'ils voulaient guérir.

Ainsi méthode d'observation et observation s'appliquant particulièrement à la crise et aux mœurs ouvrières — ce mot d'ouvrier pris dans son sens large et vrai et comprenant aussi bien les travailleurs des champs que ceux de la ville — voilà la direction scientifique donnée par Le Play. Il a voulu former des observateurs et des observateurs populaires. Eh bien, Messieurs, permettez-moi de vous dire qu'il n'y a pas, pour une semblable entreprise, d'agents mieux indiqués que les prêtres catholiques. Pour vous en convaincre, il me suffit de vous renvoyer à la récente étude publiée dans la collection des *Ouvriers des deux Mondes*, à cette monographie d'un mineur du bassin houiller du couchant de Mons, si émouvante dans la simplicité de ses constatations (1). C'est que le prêtre a des facilités d'observation que ne trouve peut-être pas au même degré un enquêteur laïque. Même dans notre pays où il est si suspect à un grand nombre d'ouvriers, il rencontre chez beaucoup d'autres des sympathies qui sont la consolation de son ministère et qui lui ouvrent bien des portes — et ce qui vaut mieux, bien des âmes, — jalousement fermées aux bourgeois. Lors d'un récent voyage dans le Nord, entrepris pour comparer la situation des mineurs belges du Borinage et des mineurs français des environs de Douai, j'étais frappé de deux faits : la très grande confiance des familles de mineurs où je pénétrais à la suite du curé qui me conduisait, dans un gros centre ouvrier cependant notoirement anticlérical, les renseignements très détaillés et très intimes que j'en obtenais, et d'autre part l'ignorance profonde que ce curé, très intelligent d'ailleurs et homme d'œuvres, manifestait à l'égard de Le Play et de sa méthode sociale. Et je rêvais d'une enquête monographique, réalisée par nos quarante mille curés de France, quelque chose comme notre grande carte de l'état-major, carte où les chiffres exprimeraient non plus l'altitude, mais les cotes de moralité et de misère. Ne croyez-vous pas, Messieurs, qu'une semblable enquête, donnant la situation vraie des classes en France, en nous sortant des à-peu-près et des conjectures, pourrait aider puissamment à la réforme sociale ? Et sans doute pour une telle entreprise, il faudrait d'abord en donner l'idée

(1) Elle a pour auteur le P. Ceslas Rutten, de l'ordre de Saint-Dominique.

aux prêtres de France, puis leur enseigner à la réaliser. Si le clergé est un observateur né, il a besoin d'apprendre à diriger, à contrôler et à formuler ses observations. Mais, Messieurs, pourquoi une grande compagnie comme la vôtre n'en prendrait-elle pas l'initiative? Quel corps est mieux qualifié pour en faire la proposition aux évêques? Qui empêcherait les administrations diocésaines de centraliser ces documents, d'en publier les plus intéressants, de fondre dans des travaux d'ensemble ceux qu'il ne serait pas possible d'imprimer isolément et de mettre ainsi à la disposition des économistes la plus précieuse de toutes les bibliothèques, mieux encore, un véritable musée social où seraient exposés en instantanés sincères l'histoire, la vie, la physionomie des plus petits groupements français? Je ne sais, Messieurs, s'il y a dans cette idée quelque chose de chimérique. Il me semble si naturel que vous demandiez des renseignements et qu'on vous les donne. Mais même si vous ne deviez pas aboutir à réaliser complètement une œuvre de cette importance, bien digne de tenter vos efforts et tout à l'honneur du clergé français, ne serait-ce pas rallier aux saines méthodes économiques un grand nombre de bonnes volontés qui risquent de s'égarer dans les brouillards de l'utopie, et proposer un but utile aux travaux des prêtres français que de leur faire savoir que vous recevrez volontiers leurs communications et les enquêtes auxquelles ils se livreront d'après la méthode d'observation. Et ne vous serait-il pas possible sinon de publier intégralement ces travaux, du moins d'en donner, quand ils le méritent, une analyse suffisante et d'en garder les originaux dans des archives qui pourraient devenir une véritable mine pour les travailleurs de l'avenir?

Voilà donc le premier concours que le clergé catholique peut apporter à votre œuvre. Il peut observer et vous dire ce qu'il a vu. Peut-être aura-t-il besoin d'un certain apprentissage pour voir juste en matière de richesse. Mais, en revanche, comme il lui sera facile de voir juste quand il s'agira des âmes! Ne vous semble-t-il pas, Messieurs, que l'économie politique évolue de plus en plus du côté de la psychologie? Pour moi, cette évolution est évidente et je la crois heureuse. Elle ne peut qu'être favorable aux doctrines de Le Play et elle donnera plus d'importance encore aux observations des pasteurs d'âmes. Or, Messieurs, on peut juger de diverses façons le rôle du prêtre catholique, on peut lui reprocher de s'in-

troduire trop avant dans les consciences et d'apporter une investigation trop pénétrante et trop autoritaire dans un domaine que beaucoup voudraient absolument clos et indépendant. Le reproche même atteste la puissance de ses méthodes de pénétration et la connaissance du cœur humain qui fait de tout prêtre ayant exercé quelque temps le ministère pastoral un professionnel de la psychologie. On peut apprendre beaucoup dans les ouvrages des savants illustres qui se sont donnés à cette spécialité : mais, tout en admirant leurs puissantes analyses et leur appareil scientifique, on sent trop souvent que leur science n'est pas vécue : il leur manque la pratique des âmes. Et il y a entre les psychologues d'office et les psychologues de cabinet la même différence qu'entre les explorateurs professionnels et les voyageurs en chambre. Ces derniers peuvent être de très forts géographes : ils décrivent quelquefois avec beaucoup de brio, avec plus de brio que l'explorateur lui-même les pays récemment explorés : il ne leur manque que de les avoir vus.

Je ne vous ai encore parlé, Messieurs, que de la méthode scientifique instituée, ou mieux restituée par Le Play, et de la facilité qu'avait le prêtre catholique pour s'y adapter. Mais si j'ai insisté sur ce premier point de notre programme commun, c'est qu'il me semble inutile et, en tout cas, qu'il serait assez délicat pour moi d'entrer dans le détail des deux autres. Et encore pour le second, la direction morale donnée à votre œuvre, direction qui se résume dans l'observation du Décalogue, je n'aurais pas d'embarras à vous en entretenir et à vous montrer que si ce n'est pas tout le programme du catholicisme, c'en est certainement l'essentiel. Mais qui en doute ? Pour le troisième, au contraire, la direction apostolique, autrement dit, la réforme par les autorités sociales, il ne me conviendrait guère de vous faire remarquer que si l'on entend par autorités sociales des hommes qui donnent l'exemple et exercent autour d'eux une influence bienfaisante, les prêtres ont quelque droit à ce titre. Je sais bien que *la Lanterne* et *la Petite République* le leur contestent. Mais, Messieurs, je crois, puisque vous m'avez appelé à parler au milieu de vous, que vous n'êtes pas de leur avis.

Je me permettrai seulement deux remarques. L'une au sujet de l'observation du Décalogue. Ne peut-on pas reprocher au clergé catholique, dans notre pays, trop de tiédeur pour la défense de la

loi morale et, tout particulièrement, de la morale sociale? A-t-il lutté assez vigoureusement pour le repos du dimanche, pour le respect des droits du faible, tout particulièrement de la femme et de l'enfant, et contre l'alcoolisme?

Certainement nous ne retrouvons pas chez nous de ces fortes organisations, de ces mouvements imposants, de ces ligues florissantes comme il en existe en Belgique, en Allemagne ou dans les pays anglo-saxons. Mais, Messieurs, rendez-vous compte de la situation de notre clergé en ce siècle, surtout pendant ces trente dernières années. Qu'a-t-il pu faire? Défendre sa foi, défendre son existence, et encore à grand'peine. Obligé de reculer sans cesse, de peser chacune de ses paroles, de calculer chacun de ses actes, j'allais presque dire, de faire le mort, tout au moins de se faire tout petit pour qu'on voulût bien le tolérer encore et lui permettre d'exister, traité en ennemi ou en paria, sans cesse menacé de se voir dépouillé de son dernier morceau de pain, comment voulez-vous qu'il ait eu le courage, la force, ou même la possibilité matérielle de créer un de ces larges courants d'opinion qui produisent des réformes et changent la face d'un pays? Que le clergé de France, encore à l'heure présente, entreprenne une vraie campagne, une de ces campagnes décisives où il faut vaincre ou mourir, contre l'alcoolisme, que les cinq cent mille cabaretiers qui sont le plus bel ornement de notre régime se sentent sérieusement menacés, et vous savez bien, Messieurs, ce qui arriverait. On nous accuserait de ruiner le pays tout simplement, on nous prierait de rester tranquilles. Et si nous refusions, les représentants légaux de ces cinq cent mille intéressés qui sont nos députés, bien que généralement ils ne soient pas nos élus, feraient une bonne loi sur la liberté du culte en vertu de laquelle on prierait tous les citoyens ci-devant curés de passer à l'étranger. On comprend que les chefs de l'Église hésitent devant de si lourdes responsabilités et préfèrent attendre une période de liberté qu'il dépend de vous, Messieurs, de nous faire et où nous pourrons, nous de notre côté, lutter pour les réformes qui vous sont chères et qui, vous le savez bien, ne nous tiennent pas moins à cœur.

L'autre remarque, Messieurs, que je voudrais vous soumettre est relative au rôle des autorités sociales. Le mot est très heureux : je crois qu'il a besoin d'être éclairci, je dirai volontiers : élargi. Vous savez que le paternalisme n'est plus à la mode. Un récent article

que vous connaissez, dû à la plume d'un professeur distingué d'une Faculté catholique, le tient pour fini. C'est le tuer bien vite : et je pensais à part moi en lisant cet article : Pourquoi son auteur, qui connaît certainement un grand nombre de patrons chrétiens, nous parle-t-il uniquement de Montceau et oublie-t-il complètement Tours, Blois ou tout simplement le Val-des-Bois, cette usine modèle où se pratique un patronage modernisé sans doute, mais cependant si paternel que le patron n'y est connu que sous ce nom de père, spontanément décerné par ses ouvriers et si profondément mérité? Je ne suis pas chargé de justifier cet oubli. Mais, dans cet effort malheureux, et qui tend à se multiplier, d'esprits d'ailleurs sincèrement amis du peuple, pour discréditer et supprimer le patronage, il me semble voir, à côté d'une concession peut-être nécessaire aux susceptibilités égalitaires de la démocratie, une confusion, qu'il serait facile de dissiper, entre l'action patronale et l'apostolat des meilleurs et des plus heureux. Ces meilleurs, ces plus heureux, ces favorisés de la fortune ou de l'intelligence, ces hommes qui ont une influence et qui s'efforcent de l'employer à faire le bien, à répandre un peu de bonheur autour d'eux, à améliorer le sort matériel ou moral des déshérités de la vie, voilà les autorités sociales. Ce peuvent être des patrons : ce sont souvent des patrons ; mais ce ne sont pas nécessairement des patrons. Un jeune homme qui se dévoue à la cause ouvrière est une autorité sociale, un ouvrier qui, plus intelligent, plus chrétien, plus moral que ses camarades, met sa supériorité à leur service, acquiert une véritable autorité sur ses pairs et en use pour améliorer leur sort ou leur âme, est une véritable autorité sociale, la plus puissante peut-être de toutes, à l'heure présente, tout au moins au point de vue de la solution de la crise ouvrière. Un prêtre peut donc être une autorité sociale puisque, pour exercer un patronage efficace et bienfaisant, il n'est nullement nécessaire d'être patron. Et maintenant concédons même que, dans certains cas et certains milieux, avec les excitations de la politique et les défiances suscitées par le socialisme, un patron servira plus utilement la cause de la réforme sociale en dehors de son usine que sur ses ouvriers. Il est de fait que l'action catholique dans certains centres usiniers est plus gênée qu'aidée par la demi-dépendance où le prêtre se trouve vis-à-vis de la direction. Mais cette situation, même quand elle se représente fréquemment dans un pays, ne prouve pas plus contre le patronage que contre le

devoir du patron. Même quand ce dernier, pour éviter un plus grand mal, est tenu à la réserve, même quand son action patronale ne peut s'exercer, son devoir de patron subsiste en entier. Il consiste alors à favoriser tous les patronages indépendants et bienfaisants qui peuvent suppléer à son patronage officiel, en leur laissant d'ailleurs la plus complète indépendance.

Vous savez, Messieurs, que certains centres ouvriers ont été perdus par l'immigration d'ouvriers étrangers à mauvais esprit attirés par le chef d'industrie parce qu'ils étaient plus habiles, moins coûteux, ou tout simplement pour faire pièce à des confrères. Les noms sont sur vos lèvres. Les faits ont été constatés dans des ouvrages aussi impartiaux que fortement documentés. Les patrons de votre école, Messieurs, doivent faire le contraire, attirer et favoriser les ouvriers dont la vie de famille, la réputation d'intégrité, la notoire honorabilité, la valeur intellectuelle ou professionnelle font de véritables autorités sociales. C'est par l'apostolat silencieux, mais vivant et souverain, de semblables hommes qu'on transforme et relève un pays. Notre rôle, à nous prêtres et éducateurs chrétiens, est d'en former, de donner aux patrons, non des serviteurs hypocrites, mais des convaincus intelligents décidés tout à la fois à se faire respecter et à respecter tout ce qui est respectable. Notre ambition serait de travailler à multiplier ces autorités sociales non moins dans la classe ouvrière que dans la classe patronale. Et c'est ainsi, vous voyez bien, Messieurs, que par la force des choses et presque sans y penser, nous sommes les collaborateurs d'office de la réforme sociale.

Oui, nous répondra-t-on peut-être, mais vous êtes des collaborateurs gênants — quelques-uns diront même : doublement gênants — parce que vous ne pouvez nous aider qu'en contrebande, en sortant de votre mission sacerdotale, et parce que, dès qu'on vous entr'ouvre une porte, vous n'avez rien de plus pressé que de vous emparer de la maison. Vous venez nous parler des études sociales du jeune clergé : vous nous expliquez le profit qu'il y aurait pour nous à voir le jeune clergé faire des études sociales. Mais il faudrait d'abord savoir si le jeune clergé a le droit de faire des études sociales, puis s'il est avantageux au pays qu'il en fasse. Or, il nous semble que cela ne vaut rien ni pour lui, ni pour nous : ni pour lui, parce que c'est lui faire perdre son prestige et l'esprit de son état, ni pour nous, parce que si le prêtre peut être un bienfaiteur

du peuple, c'est très certainement un bienfaiteur méconnu et franchement impopulaire. Son concours à une entreprise suffit pour la compromettre. Et quand par hasard il devient populaire, nous le redoutons davantage encore : il se grise de sa propre popularité et, se sentant doublement fort et de son autorité sacerdotale et de la faveur du peuple, il tranche, il gouverne, il écrase et finit par faire une opinion publique à son image, intransigeante, intolérante et oppressive. Le prêtre est l'homme de Dieu : c'est déjà bien assez beau; que gagne-t-il à devenir économiste? De grâce, laissez-lui son auréole et qu'il contemple nos batailles de loin, en priant pour la paix. Cela vaudra mieux pour tout le monde. Je ne crois pas, Messieurs, avoir affaibli l'objection.

La réponse est bien simple. Il y a une question de droit. C'est Léon XIII qui va la trancher. Dans sa récente encyclique au clergé de France, non seulement il approuve, mais il *félicite* les prêtres qui vont au peuple, aux ouvriers, aux pauvres, qui cherchent « par tous les moyens » à leur venir en aide, à les moraliser et à rendre leur sort moins dur, qui provoquent des réunions et des congrès, fondent des patronages, des cercles, des caisses rurales, des bureaux d'assistance et de placement pour les travailleurs. Il les félicite de « s'ingénier » à introduire des réformes dans l'ordre économique et social, d'écrire des livres ou des articles dans les journaux et les revues périodiques. « Toutes ces choses, dit Léon XIII, en elles-mêmes sont très louables et vous y donnez des preuves non équivoques de bon vouloir, d'*intelligent et généreux dévouement* aux besoins les plus pressants de la société contemporaine et des âmes. » D'après ce témoignage, il est donc possible pour un prêtre d'être économiste et de s'occuper d'œuvres sociales sans perdre son caractère sacerdotal et l'esprit de son état. Si quelques catholiques ou quelques non-catholiques pensent différemment, ils me permettront de préférer à leur opinion celle de Léon XIII. Il est évident que le pape doit s'y connaître : son approbation me suffit. — Mais il est des évêques qui pensent autrement. — Non, Messieurs, les évêques pensent comme le Pape. Mais le Pape, comme les évêques, pense qu'il peut être des diocèses, des circonstances et des moments où il vaut mieux que le jeune clergé ne fasse pas d'études sociales — qu'il peut être des cerveaux mal préparés pour les études sociales — des âmes d'apôtres qui doivent être arrêtées parce qu'elles se lancent dans la mêlée sans s'y être pré-

parées par de suffisantes études sociales. Qui donc pourra trouver mauvais qu'un évêque, connaissant son diocèse et sa responsabilité, inquiet de l'effervescence de quelques jeunes têtes dont l'enthousiasme n'est pas un crime, certes, mais pour qui il peut devenir un danger, manquant de maîtres autorisés pour calmer cette effervescence par l'exposé calme et scientifique des faits économiques, trouvant que les études sociales faites dans ces conditions font tort à la théologie, et fort justement convaincu que le prêtre doit être avant tout un maître des choses d'en haut, mette en garde son clergé contre des entreprises ou des questions qu'il juge inopportunes? Et, dans ces conditions, comment trouver étonnant que nos évêques français jugent différemment, puisqu'ils ont chacun à juger des milieux et des esprits différents?

Laissons-leur, Messieurs, le soin de décider ce que leurs prêtres doivent faire. Certes, il n'est pas un prêtre de France qui veuille aborder les études économiques ou sociales contre le gré de son évêque : et tout le premier, Messieurs, je n'aurais pas hésité à décliner l'honneur très grand que vous m'avez fait si j'avais pu soupçonner la moindre désapprobation de la part du mien. La preuve, Messieurs, que nos évêques, bien que très soucieux de la dignité et de la bonne tenue de leurs prêtres, sont très libéraux, très respectueux des véritables vocations sociales, c'est le grand nombre de prêtres qui s'occupent notoirement et publiquement d'études sociales. Je dis plus, Messieurs, il est des prêtres sociaux qui ne représentent pas vos idées, qui sont peut-être loin de représenter les idées de la majorité du clergé français, dont les initiatives peuvent être jugées prématurées, qui se sont donnés complètement aux œuvres sociales, qui devraient donc, plus que d'autres, avoir perdu l'esprit de leur état. Or, ces prêtres, d'après le témoignage de leurs adversaires eux-mêmes, ne sont pas seulement de bons prêtres, ce sont des apôtres, ils ont éminemment l'esprit du Christ et la flamme sacerdotale : combattant sur un autre terrain, bien que pour la même cause, vous me permettrez de leur adresser, avec quelques réserves au sujet de leur doctrine, le respectueux hommage que mérite leur zèle incontesté. Ils prouvent jusqu'à l'évidence qu'un prêtre peut s'occuper d'études sociales et être un prêtre exemplaire.

Mais ne va-t-il pas devenir compromettant — ou encombrant — ou l'un et l'autre ? Messieurs, je crois en effet que le concours du

prêtre est très compromettant pour les hommes qui n'ont pas de doctrine, ou qui en ont deux, celle qu'ils affichent sur les murs ou ailleurs, et celle qu'ils pratiquent à leur foyer. Vous, Messieurs, n'en avez qu'une, heureusement. Et vous me permettrez de vous le dire très simplement, cette doctrine est bien plus compromettante pour vous que tous les concours possibles des gens d'église. Pensez donc que vous admettez le Décalogue, c'est-à-dire les droits de Dieu, le repos du dimanche, l'autorité paternelle, le respect de la femme et le respect de la propriété. Vous ne supposez pas, j'espère, qu'avec un programme aussi clérical, vous passiez pour socialistes ou radicaux. En vérité, Messieurs, c'est le clergé qui aurait presque le droit de se demander si vous n'allez pas le compromettre. — Quant à être encombrant, il faut bien convenir que cela peut arriver à quelques-uns d'entre nous. C'est le malheur des trop grosses gens. Nous partageons cette infirmité avec beaucoup d'autres humains. Tout homme qui a une personnalité, une autorité ou une influence est encombrant pour ceux qui ne jouissent pas des mêmes avantages. Il faut aux gens en évidence une grande modestie ou une grande habileté pour s'effacer à propos et ne gêner personne. Le prêtre a l'habitude d'être le premier dans son église et d'y parler sans être contredit : il pouvait dans le temps s'imaginer de très bonne foi être le premier partout et imposer son opinion dans toutes les sociétés où l'on s'honorait de l'admettre. Je crois, Messieurs, que depuis un certain nombre d'années, voire même de siècles, on a pris soin de le rappeler à un plus juste sentiment de son insuffisance personnelle. Pour se connaître — et pas en beau, à coup sûr — il n'a qu'à ouvrir quelques livres, lire certains journaux ou écouter ce qu'on dit autour de lui et ce qu'on crie quelquefois à la Chambre. Si après cet examen de conscience qu'on fait volontiers pour lui, il reste à un prêtre un peu d'orgueil et la conviction qu'il est supérieur aux mortels, c'est qu'il n'a pas le don des observations sociales. Vous pouvez l'éliminer sans inquiétude. Il ne fera jamais un économiste. Non, Messieurs, il peut y avoir des prêtres encombrants, mais le clergé ne peut plus l'être, et pour une raison qui doit vous rassurer complètement, c'est qu'il n'en a plus les moyens. Je n'ai pas besoin de vous le démontrer. Et s'il se trouvait encore parmi vous quelques esprits inquiets d'une intervention sacerdotale, je les supplierais de se rassurer et d'en prendre leur parti.

Ils n'empêcheront pas les prêtres de France de se dévouer, de se donner et de soulager les misères en sauvant les âmes. Nous avons bien, je le suppose, le droit de servir nos frères et d'aimer les pauvres et les petits. En nous faisant économistes, nous ne cherchons pas autre chose. Je ne vois pas bien qui pourrait le trouver mauvais.

Je crois donc qu'écarter le clergé par crainte d'envahissements fâcheux et compromettants, serait priver votre œuvre d'auxiliaires utiles et qui peuvent grandement la servir. Mais je suis encore plus porté à croire que ce serait priver le clergé qui veut se livrer aux études sociales de maîtres impossibles à remplacer et qui peuvent, au point de vue scientifique, exercer sur l'orientation du mouvement social catholique, une influence aussi heureuse qu'opportune. Et remarquez-le, Messieurs, il ne s'agit plus seulement des prêtres. Derrière eux voyez les jeunes gens qu'ils élèvent ou simplement qu'ils conseillent. Vous avez appelé la jeunesse à ce congrès. Elle est venue un peu de partout. Et pour mon compte, j'applaudis à cette fraternelle rencontre. Mais vous savez bien que ce n'est pas la jeunesse socialiste qui est ici. Et si nous ne sommes plus au temps où l'on donnait aux jeunes gens une mentalité toute faite, s'il est bon qu'ils apprennent à penser par eux-mêmes, à se déterminer par eux-mêmes, si nous les poussons de tous nos efforts à avoir une volonté et des convictions bien à eux, il n'en est pas moins vrai que l'influence du premier conseiller de l'adolescence, de l'ami des heures troublées comme des heures lumineuses, du prêtre qui aura aidé le jeune homme à franchir les passes difficiles de la vingtième année, en reportant sur les pauvres et les petits ce besoin de se donner qui est le grand honneur et le grand danger de tout cœur généreux, que cette influence sera prépondérante, d'autant plus profonde qu'elle sera plus respectueuse de la liberté intellectuelle et s'exercera par des suggestions insensibles ou des indications de lectures. Quelles lectures, quelles études sociales, conseillera un prêtre mal formé ou mal informé? Or, Messieurs, il est si facile actuellement à un prêtre de se tromper en matière sociale!

Pour mon compte, j'en connais un dont j'ai recueilli les confidences — très courtes d'ailleurs — avec permission de les utiliser, et qui est encore effrayé des étapes qu'il lui a fallu parcourir pour arriver à son état d'esprit actuel. Notez qu'il était entré au sémi-

naire après avoir fait des études de droit et par conséquent suivi un cours d'économie politique. Ce cours fort bien fait par un des vôtres, Messieurs, que je ne nommerai pas pour ne pas trahir l'incognito de mon personnage, il l'avait suivi fort sérieusement et son travail avait été constaté par un succès à l'examen qui lui avait valu les félicitations de l'examinateur peu disposé cependant à la bienveillance envers un candidat qui lui arrivait d'une Faculté rivale. Il y a vingt ans de cela. La question sociale n'était pas posée avec l'acuité actuelle. Il était donc assez excusable de n'y avoir attaché qu'une médiocre importance. Il quittait la Faculté, intéressé par le jeu des lois économiques, mais très convaincu qu'il leur disait un éternel adieu et nullement ému par cette perspective. Ce fut sa première étape. — La seconde est représentée par le séminaire. En ce temps-là on faisait déjà des études sociales dans certains séminaires de France, les jours de congé, en manière de récréation. On appelait ces réunions des conférences d'œuvres. On y convoquait des hommes que leurs travaux ou leur apostolat avaient rendus célèbres. Notre séminariste eut le plaisir d'y entendre M. Demolins y enseigner que le catholicisme n'avait rien à faire en matière sociale et M. Harmel y prouver par son expérience personnelle qu'il pouvait tout. Il lui fallait choisir dans cet enseignement quelque peu incohérent. Pouvait-il hésiter ? Après dix-sept ans écoulés, il m'a dit avoir encore la vision très nette de l'homme apostolique qui racontait avec une simplicité émouvante les transformations merveilleuses opérées par l'apostolat ouvrier et l'association chrétienne au Val-des-Bois.

Il sortit donc du séminaire convaincu de l'existence de la question sociale, mais également convaincu de l'extrême facilité de sa solution. Le retour aux corporations, l'organisation du travail, quelques bonnes lois ouvrières, une répartition plus équitable des richesses, un réveil de la foi, et le problème était résolu. Notez encore une fois, Messieurs, qu'il avait suivi un cours d'économie politique et comprenez la facilité plus grande encore avec laquelle des esprits moins préparés peuvent accepter les projets simplistes qui constituent de si séduisantes chimères. Et ce n'est pas la faute de leurs maîtres certes : puisque sur ce domaine spécial ils n'en ont point. Et il ne faut pas reprocher aux éducateurs du clergé de vouloir lui fournir quelques documents, de lui ouvrir quelques jours sur les questions actuelles. La jeunesse est partout la même

aussi bien au séminaire qu'à l'école, avide d'action, surtout intéressée par les problèmes vitaux et très disposée à chercher au dehors les aliments qu'elle ne trouve pas à la table de famille. Le mieux ne serait-il pas de les lui fournir en quantité convenable? On aurait la certitude du moins qu'ils ne seraient pas frelatés.

Si notre séminariste, devenu jeune prêtre, s'était lancé à cette époque dans les œuvres sociales, il serait vraisemblablement demeuré dans ses illusions premières, s'y attachant d'autant plus que les faits leur auraient donné de plus cruels démentis. C'est la loi, et vous n'êtes pas sans l'avoir constatée. De toutes nos idées personnelles, celles que nous choyons le plus sont les idées fausses, surtout quand elles sont consolantes. Elles ressemblent à ces enfants pervers, mais caressants, que les parents n'ont pas le courage de châtier et dont ils ne se sépareront jamais. Heureusement pour lui, la Providence lui réservait encore quelques étapes.

Ce fut d'abord Rome où il prit conscience de la souveraine majesté du principe catholique, survivant à toutes les agitations et à toutes les questions qui passionnent et égarent les mortels — et l'Italie où il put contempler un état social et une misère que ne soupçonnent guère nos socialistes français. Pendant un séjour de deux années il eut l'occasion d'y voir la question sociale traitée en des sens bien divers et par des hommes aussi différents que Mgr Ireland et Mgr Strossmayer, par M. Harmel encore et par votre éminent confrère Claudio Jannet. Ces conversations familières, ces interviews où chaque réponse était un éclair, ne laissèrent pas que de troubler la belle sécurité de ses conclusions de séminaire, et quand il revint, il avait au moins appris une chose : c'est qu'au fond, en matière sociale, il ne savait rien.

Il ne savait rien, mais il allait apprendre. Sur le vif d'abord, dans une paroisse ouvrière, où les documents ne manquaient pas, où ils foisonnaient à l'excès. Chaque âme qu'il ouvrait, chaque porte à laquelle il frappait, chaque œuvre à laquelle il contribuait, lui apportait une révélation trop souvent aussi douloureuse qu'instructive. En voyant ces vieillards mourant de faim, ces enfants pervertis par la rue ou l'atelier, ces familles désorganisées et démoralisées par l'alcool, ces jeunes filles victimes de la tuberculose ou de contagions plus déplorables encore, les odieux abus de la vente à crédit et le peu de souci qu'un trop grand nombre de patrons ou de bourgeois prenaient des misères ouvrières, il comprit, comme

il ne l'avait jamais fait, que le danger de notre civilisation moderne était là, qu'une véritable barbarie couvait et grandissait sous des progrès apparents et qu'en face de cette barbarie menaçante, le prêtre avait en effet le droit et le devoir de dire son mot parce que la question sociale était avant tout une question morale; mais qu'avec des paroles de la vie éternelle, il devait en dire d'autres, parce que la question sociale n'était pas uniquement une question morale. Et en présence de tant de misères et de si peu de secours, il conclut à la nécessité d'une intervention rapide et efficace des pouvoirs publics. Il devint interventionniste, étatiste. Ce fut sa quatrième étape.

Il lui en restait encore une à faire. Il changea de milieu et se trouva tout à coup en relations avec des chefs d'industrie ou de maisons de commerce. Avec la liberté qu'autorisait son ministère, il leur demanda pourquoi ils ne faisaient pas des conditions plus avantageuses à leurs employés ou à leurs ouvriers. Les réponses qui lui furent données lui semblèrent de valeur inégale, mais elles le firent profondément réfléchir. Il se rappela fort à propos qu'il avait quelques notions économiques. Il résolut de les approfondir. Après l'enquête vivante, il institua l'enquête livresque. Le P. Libératore, le P. Antoine, MM. Gide, Cauwès, Paul Leroy-Beaulieu, de Molinari, Jaurès, Millerand et bien d'autres, dans le présent ou le passé, lui fournirent les renseignements les plus précieux — et les plus contradictoires. Il put choisir en toute liberté, trier dans cet amas de doctrines, si différentes de valeur, bien qu'elles représentent toutes l'effort de puissants esprits. Et après avoir bien lu, bien compulsé, bien réfléchi et bien contrôlé, le résultat fut qu'il se trouva en possession d'un petit nombre d'idées sociales, précises et vraiment scientifiques, dont il voulut bien me faire profiter, et d'un nombre immense de points d'interrogation, dont il m'a également fait profiter, et qui m'ont été plus profitables encore.

Mais vous êtes catholique, me dira-t-on. Dans cette course à la recherche de la vérité sociale, vous ne tenez guère compte des encycliques pontificales. Je vous ferai remarquer que lorsque mon jeune confrère a commencé ses études sociales, l'encyclique sur la condition des ouvriers n'existait pas encore. Elle est survenue fort à propos. S'il ne l'avait pas eue pour se guider, il est probable que son enquête ne serait pas encore finie. C'est la boussole qui

lui a permis de reconnaître sa route à travers des brouillards qu'il n'a pas la prétention d'ailleurs d'avoir éclaircis, pour les avoir traversés. Nous catholiques avons là un magnifique idéal social : c'est à nous de le faire accepter de ceux mêmes qui ne pensent pas comme nous et de le réaliser dans la mesure où l'on peut réaliser l'idéal. Je suppose que personne n'a pensé sérieusement, au dedans ou au dehors du catholicisme, que le Pape avait eu la pensée, dans un document de quelques pages, de faire un traité d'économie politique et de supprimer la liberté des recherches sociales.

Mais il est très vrai cependant que, grâce à ces instructions d'une autorité souveraine, nous avons une direction et une impulsion qui, malgré les cahots du voyage, nous mènent à un but défini. A quoi, Messieurs, pouvez-vous donc nous aider? A y arriver plus vite, à faire moins de faux pas, à brûler les étapes. Ce jeune prêtre en a eu cinq à faire avant d'arriver à la vérité économique : et les circonstances l'ont servi. Combien de ses confrères sont restés à la seconde, celle où l'on rêve de sauver le monde par le retour au moyen âge, sans avoir même passé par la première, un cours élémentaire d'économie politique dans quelque faculté! Combien comptent sur l'État, sur la loi, sur l'autorité civile, malgré toutes les leçons du passé, parce qu'ils ignorent ces leçons! Que de temps économisé, que d'erreurs redressées, si un maître de la science économique, un de ces hommes à la fois érudits et pondérés comme vous en comptez tant, leur avait en quelques leçons de choses ou de faits, exposé les raisons de douter, de craindre, qui ne sont pas des raisons de ne pas agir, mais d'agir à coup sûr. Ce qui manque à beaucoup de prêtres qui s'occupent de questions sociales, c'est le sens économique, cette perception très nette de l'extrême complexité des problèmes économiques, cette intuition presque instinctive des répercussions infinies, et souvent désastreuses, d'une mesure en apparence inoffensive. Et vous savez bien que cela ne s'invente pas : mais cela peut se communiquer. Quelques exemples bien choisis ont bien vite fait comprendre à des esprits ouverts et à qui manque seule une connaissance exacte des conditions de vie, que les sociétés sont des organismes vivants et qu'on ne peut pas les refaire ou les opérer à volonté. J'ai expérimenté moi-même la rapidité avec laquelle ces idées pénétraient dans les milieux ouvriers : il est bien évident qu'elles ne seront pas moins accessibles à un jeune clergé.

Et voilà par conséquent, Messieurs, le service que vous pourriez rendre aux prêtres désireux d'études sociales, dûment autorisés par leurs évêques, et ne sachant trop de quel côté s'orienter. Vous pouvez leur fournir non des solutions : vous n'êtes pas des hommes de système, mais des faits, des observations, des documents, des plans d'études, je dirais volontiers : des raisons d'être sages et des moyens d'être forts. N'est-ce pas ce que vous désirez faire pour la jeunesse que vous avez appelée à vous? Il me semble que la jeunesse ecclésiastique a non moins besoin de votre enseignement. Dans quelle forme, dans quelle mesure, à quelle condition peut se donner cet enseignement? Il ne m'appartient ni de le déterminer, ni même de le discuter. Que les évêques demandent à quelques-uns d'entre vous de faire un cours d'une dizaine de leçons dans leurs séminaires, qu'ils vous convoquent pour des conférences à leur jeune clergé, qu'il s'agisse simplement de consultations individuelles et de communications de livres et de renseignements, peu importe au fond. L'essentiel c'est que les jeunes prêtres trouvent à côté des impulsions généreuses qu'ils tiennent de leur âge et de leur foi et qui les font aller au peuple avec un désir ardent de lui apporter un peu de bien-être et de bonheur, des directions autorisées émanant de spécialistes professionnels, qui leur apprennent à transformer ces impulsions qui peuvent s'égarer, en action efficace et utile. Pour moi, Messieurs, je suis convaincu, et je le dis hautement, qu'il vaut mieux qu'un prêtre ne se mêle pas de questions sociales, que de les traiter avec une incompétence qui compromet à la fois la cause sociale et la cause catholique. Mais je suis non moins convaincu qu'un prêtre qui a pu recevoir une sérieuse formation sociale, qui a compris que les grandes réformes se font lentement, sourdement, à force de patience et de persévérance, et qui donne sa vie à une de ces œuvres, peut transformer le milieu dans lequel il vit. Unissant la science qui choisit les moyens, à la foi qui centuple leur force, il peut beaucoup pour le relèvement d'un peuple. Il est fort de toute la force des hommes : et il se croit fort, il est fort de la force même de Dieu. Tous ici, Messieurs, vous croyez en Dieu et vous ne m'en voudrez pas si je termine en affirmant que cette foi est encore le plus puissant levier des réformes sociales comme elle est la plus efficace consolation des souffrances sociales. M. Jaurès, dans une de ces pages paradoxales et étincelantes qu'on admirerait volon-

tiers s'il ne jouait pas avec le bonheur et la vie des masses, nous promet des chiffonniers par vocation. J'ai eu l'occasion de fréquenter les chiffonniers : ce sont de très braves gens. J'en ai vu vivre, j'en ai vu mourir. Je n'ai pas constaté chez eux de vocation spéciale pour leur état. Je les ai entendus, au contraire, s'en plaindre beaucoup, et Dieu sait ce que j'aurais donné quelquefois pour les en sortir. Je leur donnais du moins ce que je pouvais, ma foi, la conviction que Dieu comptait leurs peines; je leur apportais la communion dans leur taudis, et la pensée que ce Dieu en qui ils croyaient se dérangeait pour visiter leur dénuement, les relevait à leurs yeux et faisait douce leur agonie dernière. Je souhaite que les hommes qui ont tout fait pour ôter la foi au peuple en le berçant de chimériques promesses, en aient une semblable. Pour nous, prêtres de France, si nous voulons, fidèles à notre mission séculaire, essayer de soulager les trop grandes misères et intervenir dans le monde du travail pour réconcilier patrons et ouvriers, si nous voulons faire des études sociales pour nous rendre plus capables de cette tâche difficile, nous savons bien que le remède souverain est dans l'Évangile. Mais c'est l'Évangile lui-même qui nous envoie au peuple : *misereor super turbam*. J'ai pitié de cette foule, a dit le Maître. Et nous aussi, avec Lui, en avons pitié. Nous voulons essayer de la soulager. Sans doute, nous pouvons de nous-mêmes et tout seuls lui donner l'essentiel, mais nous voudrions y ajouter quelques douceurs. Et nous vous demandons de nous aider. (*Vifs applaudissements.*)

M. CHEYSSON, de l'Institut, président, après quelques mots de remerciements adressés à M. l'abbé Millot, ouvre la discussion.

M. LETOURNEAU, curé de Saint-Sulpice, prend la parole pour louer l'excellent travail de M. l'abbé Millot. Il estime en effet que la méthode et les travaux de l'École de Le Play peuvent rendre de singuliers services au jeune clergé. D'ordinaire, le jeune clerc, élevé dans une paroisse rurale, n'a guère connu dans son enfance toutes les complexités économiques de notre civilisation moderne. Transporté au grand séminaire, il reçoit une formation assez abstraite à l'école des théologiens et des canonistes.

Il se trouve donc que l'École de Le Play vient précisément lui fournir ce qui lui manque, à savoir des données positives et concrètes sur le monde commercial et industriel, sur la grande et sur la petite propriété, sur les salaires, sur les habitations ouvrières, sur les syndicats, sur les

colonies, sur les récentes tentatives des économistes catholiques ou socialistes en France ou à l'étranger.

Ces données concrètes n'ont pas seulement l'avantage de préciser et de compléter les enseignements du séminaire qui sont nécessairement abstraits et généraux, elles rendent le jeune clergé plus mesuré et plus pondéré dans ses appréciations; elles lui inspirent le dégoût des déclamations sonores, des discussions stériles, des programmes irréalisables, des illusions du libéralisme de 89 et des rêveries du socialisme. L'École Le Play prépare ainsi le jeune clergé à exercer son influence sociale d'une manière pratique et efficace, au milieu de nos douloureuses dissenssions. C'est un service immense qu'elle lui rend.

Mgr Péchenard, recteur de l'Institut catholique, désire ajouter une simple réflexion qui pourrait peut-être servir de conclusion pratique à l'excellent rapport de M. l'abbé Millot relativement aux moyens de donner au jeune clergé français une connaissance suffisante de la science sociale.

Il est acquis que le clergé a une grande mission sociale à remplir. En même temps il est notoire que le jeune clergé, obéissant aux indications du Saint-Siège, est disposé à aller au peuple par tous les moyens en son pouvoir, et même qu'il s'y porte avec une très grande ardeur. Mais malheureusement ce qui ne paraît pas moins évident, et ce qu'on ne saurait assez déplorer, c'est qu'un grand nombre, la plupart même des jeunes prêtres qui s'occupent de la solution du problème social, manquent des connaissances les plus élémentaires et les plus indispensables sur ce sujet. Ils obéissent à la généreuse impulsion de leur cœur, ils invoquent les enseignements de l'Évangile, ils font appel à la justice et à la charité, et ils se persuadent qu'avec ces seuls remèdes bien appliqués, la question sociale se résoudrait d'elle-même. Ils semblent ignorer que cette question est extrêmement complexe, et que, s'il est vrai que le retour aux doctrines évangéliques, la pratique de la justice et de la charité, rendraient beaucoup plus faciles les solutions cherchées, il n'est pas moins vrai que ces solutions relèvent aussi d'une science qui a ses principes et ses méthodes, et qui réclame de longues et persévérantes études.

Il arrive de là que ces prêtres, ardents et généreux, se jetant inconsidérément sur un terrain plein de chausse-trapes, s'y laissent prendre chaque jour, et non seulement ne servent pas la cause qui leur est chère, mais se déconsidèrent et compromettent le prestige de leur sacerdoce et l'autorité de la religion. Il semble donc qu'il est de toute nécessité de travailler à faire disparaître cette cause de faiblesse, et de mettre le jeune clergé en état d'apporter un contingent utile à l'étude des problèmes sociaux.

Ne serait-il donc pas digne d'une société aussi considérable que la Société d'économie sociale, aussi sage, aussi expérimentée, aussi passionnée pour l'union et la paix, d'étudier sérieusement les voies et moyens d'apporter un remède à cet état de choses? Elle rencontrera des obstacles, on n'en peut douter, parce que tous les esprits sont loin d'être d'accord sur la nécessité et l'opportunité de ces études sociales pour le clergé. Mais, avec du temps et de la persévérance, elle arriverait certainement à de bons résultats.

En ce qui concerne nos séminaires, ne pourrait-on pas obtenir que l'on donnât au moins aux élèves des notions élémentaires d'économie sociale, qui leur feraient comprendre qu'il y a une science importante à étudier avant de descendre dans la lice; qu'ils doivent ne pas trancher avec tant d'absolutisme et d'assurance, mais savoir douter et surtout s'instruire.

Quant à nos Instituts catholiques, ne pourrait-on pas y favoriser l'établissement d'une chaire spéciale, dans laquelle un maître expérimenté formerait à la connaissance des questions sociales les ecclésiastiques plus mûrs qui se préparent à devenir les professeurs de la jeunesse cléricale ? Nous aurions ainsi une source d'où s'échapperaient les ruisseaux qui porteraient leurs eaux pures et fécondes dans tout le corps ecclésiastique et, par lui, dans tout le pays de France. Si la Société d'économie sociale arrivait à résoudre le problème de la formation à donner au jeune clergé, elle avancerait beaucoup la cause de la paix, à laquelle elle a voué ses efforts.

M. Henri Joly se demande s'il n'y aurait point quelque inconvénient à confier au clergé le soin de faire une enquête sur la situation morale du pays tout entier. Si l'on interroge les curés sur le degré de moralité de leurs paroissiens, n'est-il point à craindre qu'ils en diffament involontairement quelques-uns en faisant connaître des détails sur leur vie privée qui doivent rester ignorés?

M. l'abbé Renaudin, curé de Saint-Memmie (Châlons-sur-Marne), croit ces craintes exagérées. Il y a quelques années on a bien fait auprès des maires une enquête sur la moralité de leurs communes respectives : le questionnaire auquel ils avaient à répondre était très détaillé et cependant on ne s'est jamais plaint que tel ou tel fait particulier à une commune ait été révélé qui pût causer un dommage à la réputation de tel ou tel de leurs administrés. Pourquoi les curés, mieux placés que tous autres pour connaître la situation générale du pays au point de vue de la moralité, ne pourraient-ils pas être appelés à fournir ainsi d'utiles renseignements sur les questions qu'une grande association, comme la Société d'Economie sociale, croirait utile de leur poser?

M. l'abbé Renaudin fait d'ailleurs remarquer qu'il serait complètement

inutile de citer des noms et qu'il suffirait de donner des résultats généraux en étendant et en multipliant le plus possible les observations. Pourquoi aussi ne s'adresserait-on pas à des autorités ecclésiastiques de circonscriptions étendues, comme les doyens? Certains évêques ont employé ce procédé, quand ils ont voulu connaître les ravages que certains fléaux, comme le suicide et l'alcoolisme, produisaient dans leurs diocèses, et ils ont ainsi obtenu des renseignements très précis et très suggestifs.

M. l'abbé Millot fait remarquer que, pour mener à bien l'enquête dont il a parlé, il est inutile d'élargir les cadres des monographies telles que Le Play les a compris, et d'étendre plus loin que lui les observations à faire sur la vie privée des familles et des individus. Dès lors, le danger signalé par M. Joly ne semble pas à redouter.

M. H. Joly persiste à penser que les curés ne sont pas les personnes les mieux qualifiées pour mener à bien une enquête de cette nature et qu'en tout cas, il existe, d'un doyenné à l'autre, de telles différences, que les renseignements obtenus ne seraient point suffisamment probants.

M. l'abbé Renaudin affirme, par contre, qu'il serait précisément très utile de connaître ces différences pour découvrir les remèdes appropriés à chaque situation.

M. Hubert-Valleroux constate que le jeune clergé s'occupe volontiers des questions sociales; c'est un fait. Ces questions ont la vogue et elles attirent nombre de jeunes prêtres. Mais ce qui est tout aussi assuré est que ces jeunes gens n'ont, dans ces études difficiles, aucune direction.

On en parle peu ou même point dans les grands séminaires, parce qu'ils ont un autre but qui est d'enseigner la théologie. On a toutefois, au séminaire de Saint-Sulpice, fait pendant quelque temps des conférences le mercredi en été. Les conférenciers laïques ou ecclésiastiques étaient ordinairement des hommes de notoriété, mais qui représentaient les écoles les plus opposées et les solutions par suite les plus contraires sur la même question. Voit-on l'embarras des auditeurs ? Comment, étant aussi novices, peuvent-ils trancher ce qu'ils voient si discuté, et par des hommes qu'on leur présente comme compétents ? Ce qu'il faut à des élèves (les séminaristes au point de vue scientifique sont des élèves), ce sont des doctrines précises, des solutions nettes et non des controverses.

Ce qui décide ces jeunes gens, ce sont des lectures individuelles, mais faites sans choix, ou des entretiens avec quiconque. Et comme, par leur âge et par leur profession, ces jeunes gens sont généreux, fort soucieux de procurer le bien et de porter remède aux maux qu'ils entendent si-

gnaler, comme en même temps ils sont sans aucune expérience et absolument étrangers à ces questions difficiles, ils versent presque invinciblement dans le socialisme d'État; c'est à l'État qu'ils demandent de corriger les maux existants et d'établir le règne de la justice. Cet État dont ils voient tous les jours les œuvres et la conduite, devient l'objet de leur admiration et de leur espoir.

Il est nécessaire, très nécessaire de les mettre en garde contre les mots grands et enflés, mais vides de sens ; de leur montrer quel écart il y a entre les utopies généreuses qu'on leur prêche et la pratique, de leur faire savoir qu'il y a des lois naturelles établies par la Providence même et auxquelles la condition humaine est bien obligée de se soumettre. Cette sorte d'enseignement leur peut être donné, ou par l'effort individuel de personnes de bon vouloir et dans des entretiens intimes — c'est un digne objet à proposer aux membres de notre Société — ou d'une manière plus générale et portant sur l'ensemble. On ne peut assurément dans les séminaires faire un cours d'économie sociale, mais on peut dans l'enseignement qu'on leur donne les mettre en garde contre l'attrait qu'exercent les utopies et les systèmes, leur donner le goût du solide, du positif et de la preuve par les faits, au besoin même nommer les auteurs et les écoles qu'il vaut mieux suivre ou éviter.

Puisque ces jeunes gens se portent souvent d'eux-mêmes et avec ardeur vers ces études que leurs prédécesseurs ignoraient, et que leurs erreurs en pareil cas ont de graves conséquences, comment ne pas tenir compte de cette situation dans l'enseignement qu'on leur donne et ne pas tenter au moins de les mettre dans la bonne voie?

M. l'abbé Renaudin exprime le vœu qu'il soit fait un manuel social qu'on mettrait dans les bibliothèques des séminaires.

M. Cheysson, *président*, résume la séance si bien remplie et dont la pièce principale a été le remarquable rapport où M. l'abbé Millot a mis tout son cœur et tout son talent au service d'une thèse bien chère à la Société d'Economie sociale. Notre illustre fondateur, Le Play, n'a cessé de professer que les clercs avaient à remplir un rôle d'éducateurs et ne pourraient s'en acquitter que s'ils avaient eux-mêmes au préalable reçu une forte préparation sociale. Cette tâche est aussi pressante qu'elle est difficile. La face du monde s'est renouvelée sous l'action de la vapeur, de l'électricité et de leurs merveilleuses applications. Au milieu de ces transformations mémorables, les procédés de l'apologétique chrétienne ne peuvent rester immuables. La vérité à enseigner ne change pas, puisqu'elle est éternelle; mais la manière de la présenter aux foules doit s'accommoder à leur mentalité. On ne peut plus les saisir par ces démonstrations d'autrefois, qui convenaient à des âmes simples, non pas seulement croyantes, mais crédules, élevées

dans le respect de l'autorité et de la foi. A notre démocratie agitée et défiante, à nos esprits infatués d'individualisme et de science, à nos cœurs aigris et tourmentés par des aspirations sociales, il ne suffit plus d'apporter du haut de la chaire le dogmatisme liturgique, en affectant d'ignorer les problèmes contemporains et l'aspect actuel de nos misères. Les hommes finiraient par déserter une prédication qui ne donnerait aucune réponse à leur curiosité inquiète, aucun remède à leurs agitations morales. Et c'est ainsi que, peu à peu, le vide se ferait autour de la chaire et que le prêtre serait relégué au fond de sa chapelle, en renonçant à exercer aucune action sociale autour de lui et en abandonnant à de « mauvais bergers » la direction de son troupeau.

Parmi ceux qui ont le sentiment de cette situation — et ils sont nombreux — les uns s'effrayent des difficultés de ce terrain social, nouveau pour eux, et par prudence hésitent à s'y aventurer, de peur d'y faire des faux-pas qui compromettraient, avec leur personne, les intérêts religieux dont ils ont la garde. Ils s'abstiennent donc et se confinent dans les anciennes formules, quoiqu'elles aient perdu leur prestige et leur efficacité.

D'autres, au contraire, secouent cette timidité importune, et s'élancent intrépidement dans ce domaine inexploré, où ils apportent la fougue et trop souvent aussi l'inexpérience de la jeunesse, de sorte que, malgré la générosité de leurs intentions, « les abbés démocrates » font parfois regretter l'abstention prudente de leurs doyens.

Ces deux attitudes sont presque également fâcheuses et proviennent l'une et l'autre d'une préparation insuffisante en matière sociale. Pour s'avancer avec confiance sur un terrain semé de fondrières, il faut l'avoir étudié : sinon, les timides stationnent sur le bord sans oser le franchir ; les téméraires s'exposent à s'enliser.

Dans les confidences d'un ami, qui ressemblent fort à une autobiographie, M. l'abbé Millot vient de nous retracer l'état d'âme d'un jeune prêtre, passionné pour le bien, mais qui ne sait comment s'y prendre pour atteindre ce but, et il nous a fait assister à cette évolution émouvante — parce que vécue — d'un apôtre en quête du meilleur emploi à donner à son dévouement. Après des haltes dans l'optimisme économique, puis dans le pessimisme socialiste, ce jeune prêtre s'aperçoit un jour « qu'au fond, en matière sociale, il ne sait rien et qu'il a tout à apprendre ». Il s'est donc tourné vers notre Société, en lui demandant la méthode, le fil conducteur, qui pourraient guider les études du clergé, lui donner le sens de l'extrême complexité des questions sociales et lui permettre de prendre contact avec elles dans le champ d'action de son ministère.

Cet appel, appuyé, avec la grande autorité dont ils sont revêtus, par les orateurs ecclésiastiques, qui ont pris part à la discussion et,

entre autres, par M. le curé de Saint-Sulpice et M. le recteur de l'Institut catholique, honore trop la Société d'Économie sociale et répond trop à ses sentiments et à son programme pour n'être pas entendu. M. Cheysson ne met donc pas en doute que le bureau de la Société ne s'efforce de donner suite aux vœux qui se dégagent de cette belle séance et de s'acquitter de l'honorable mandat qu'on veut bien lui confier de chercher à faire pénétrer dans l'enseignement des séminaires l'étude méthodique des questions sociales.

En même temps qu'il nous adressait cet appel, M. l'abbé Millot se tournait vers tous les curés de France pour leur demander de réaliser son « rêve » d'une vaste enquête monographique : « Quelque chose, nous a-t-il dit, comme notre grande carte d'état-major, où l'on verrait les courbes de niveau, non pas de l'altitude, mais de la misère et de la moralité. » Rien de plus séduisant que ce rêve, pour une école qui a fait de la monographie le plus solide fondement de ses conclusions sociales; mais c'est là une œuvre à la fois de science et d'art, aussi difficile qu'elle est désirable. La carte d'état-major a été levée par des savants rompus aux travaux les plus délicats de la géodésie, et elle a été gravée par des artistes exercés. Pourrait-on affirmer que tous nos curés soient des savants et des artistes, en état d'entreprendre notre carte sociale? Le bon vouloir et la vertu ne suffisent pas à une telle tâche : il y faut aussi un entraînement spécial, sans lequel la valeur des résultats, livrés au hasard d'improvisations instinctives, resterait audessous des espérances qu'ils éveillent et des efforts qu'ils exigent.

Si, en général, les curés ne sont pas encore prêts à aborder ce genre d'études, il est juste de déclarer qu'il en est déjà qui l'ont fait avec un réel succès. M. Cheysson est heureux d'informer l'assemblée qu'un certain nombre d'ecclésiastiques ont pris une part brillante aux concours annuels de *monographies de commune*, que, sur sa proposition, la Société des agriculteurs de France a institués depuis plusieurs années. Son expérience personnelle lui permet de dissiper les craintes exprimées par M. Joly sur les révélations « diffamatoires » que l'auteur de la monographie pourrait involontairement glisser dans le tableau fidèle de sa commune. L'on aurait bien plutôt à se mettre en garde contre le danger contraire. Malgré l'anonymat des manuscrits, ceux des curés se traduisent immédiatement pour le jury par une sorte d'indulgence pleine d'onction et d'optimisme, comme ceux des instituteurs par l'âpreté du ton et la violence du coloris. Si les derniers mettent trop de loups dans leurs bergeries, les premiers n'en mettent pas assez. (*Sourires.*)

Cette observation, qui n'a d'autre objet que de rassurer M. Joly, ne diminue en rien le mérite de ces travaux. L'on peut même ajouter qu'un pareil précédent démontre combien peut être précieux le concours des clercs pour la science sociale, quand ils savent en accepter la méthode

et la discipline. Il doit les encourager puissamment à cultiver de plus en plus ces recherches locales et ces monographies de commune, qui peuvent utilement leur servir de champ d'expérience et d'entraînement pour se préparer et s'associer à l'action sociale dont l'Église et le pays ont un si pressant besoin.

Dans cette campagne, une place de choix est réservée à notre rapporteur M. l'abbé Millot, qui, par ses fortes études juridiques et par l'enseignement reçu de M. Joseph Rambaud, le distingué professeur d'économie politique à l'Université catholique de Lyon, s'est façonné à remplir ce rôle social du clergé, dont il vient de nous tracer le cadre de main de maître et de nous démontrer la nécessité. Il faut le féliciter de son initiative, en souhaitant qu'elle ait de l'écho parmi ses confrères et que cette soirée marque une date mémorable dans la formation sociale du clergé. (*Vifs applaudissements.*)

Le Secrétaire,

P. LEFÉBURE.

CONSERVATOIRE DES ARTS ET MÉTIERS

COURS PUBLICS ET GRATUITS

ANNÉE 1902-1903.

Parmi les cours du Conservatoire des arts et métiers, nous relevons ceux-ci qui traitent d'Economie politique ou sociale :

Economie politique et législation industrielle. — Professeur : M. E. LEVASSEUR, de l'Institut. Programme : La circulation des richesses. — Les mardis et vendredis à 8 heures du soir.

Economie industrielle et statistique. — Professeur : M. ANDRÉ LIESSE. Programme : La consommation des richesses (consommations privées, consommations publiques); — Statistique : utilité, méthodes, théories diverses, etc. — Les mardis et vendredis à 9 heures un quart du soir.

Histoire du travail. — Professeur : M. G. RENARD. Programme : Sociétés primitives et antiquité : l'économie domestique. — Les lundis et jeudis à 8 heures du soir.

Assurance et prévoyance sociales. — Professeur : M. L. MABILLEAU. Programme : L'épargne, ses emplois et son rôle social. — Les mercredis et samedis, à 8 heures du soir.

Droit commercial. — Professeur : M. E. ALGLAVE. Programme : Les payements commerciaux. — Les mercredis à 9 h. 1/4 du soir.

Economie sociale. — Professeur : M. P. BEAUREGARD. Programme : L'assistance publique. Le salaire et le contrat de travail. — Les samedis à 9 h. 1/4 du soir.

L'ENSEIGNEMENT DE L'HISTOIRE (1)

I. — L'HISTOIRE ET L'UNIVERSITÉ.

On sait la place de plus en plus grande que prend l'enseignement de l'histoire dans l'Université. Nos Universités sont devenues, depuis quelques années, non seulement des écoles supérieures où l'on enseigne l'histoire, mais des laboratoires scientifiques où l'histoire se fait. Jusqu'aux dernières grandes réformes, ces ateliers de production historique se trouvaient relégués dans les écoles spéciales, l'École des Chartes, l'École des Hautes-Études, le Collège de France. Ce qui augmente l'importance de l'Université dans le mouvement historique contemporain, c'est qu'elle forme, on peut dire exclusivement, le personnel de l'enseignement secondaire et celui de l'enseignement supérieur, par lequel l'histoire est à son tour répandue dans la partie éclairée de la nation. Au cours de son récent ouvrage : *Questions d'histoire et d'enseignement* (2), M. Ch.-V. Langlois, professeur à la Sorbonne, écrit : « Les Facultés des lettres ont formé tant de professeurs de l'enseignement secondaire qu'aujourd'hui les trois quarts des maîtres des lycées de France proviennent de chez elles. » D'autre part, M. Langlois constate qu'en France les professeurs de Facultés qui ne sont pas agrégés des classes, c'est-à-dire qui n'ont pas passé devant l'Université l'examen de l'agrégation auquel l'Université prépare, sont en très petite proportion.

On ne se propose ici, ni de louer, ni de blâmer l'organisation nouvelle, à laquelle des hommes de la plus grande valeur ont donné tous leurs soins avec autant de dévouement que de vrai patriotisme ; mais on notera la conséquence de cette centralisation, qui s'est étendue à son tour à la production historique : c'est la difficulté de plus en plus grande que trouvent les historiens indépendants — on entend indépendants de l'Université, car dans l'Uni-

(1) Communication présentée au Congrès d'Économie sociale dans la séance du 9 juin 1902. V. ci-dessus, p. 61 et suiv., le compte rendu de la discussion qui a suivi ce rapport.

(2) Ch.-V. Langlois, *Questions d'histoire et d'enseignement* ; Paris, librairie Hachette, 1902, in-16.

versité même il y a bien des penseurs libres et originaux — la difficulté de plus en plus grande qu'ils trouvent à faire pénétrer les résultats de leurs travaux dans le courant des idées reçues.

Cette difficulté est encore accrue par l'organisation même de l'enseignement de l'histoire dans l'Université qui tend peu à peu, fatalement, et quelle que soit la valeur originelle de nombreux professeurs, à en faire une scolastique.

Avant la réforme dont nous venons de parler, la Sorbonne se bornait, d'une part, à être un organe de haute vulgarisation scientifique et, d'autre part, à conférer des grades. Les étudiants proprement dits y étaient donc rares. « Il fallait avant tout la peupler, écrit M. Langlois, rien du reste n'était plus simple, il suffisait de faire savoir que ces deux Facultés (celle des lettres et celle des sciences) préparaient désormais aux examens de licence et d'agrégation. » Ainsi, pour amener les étudiants dans les Universités, il a fallu que celles-ci se missent à préparer aux examens. « Les programmes des examens, dit encore M. Langlois, gouvernent absolument les études. Supprimer des programmes certaines connaissances, c'est en stériliser aussitôt l'enseignement. »

On comprend aisément que l'examen devient ainsi à l'enseignement de l'histoire un cercle de fer, dans lequel les mouvements sont de moins en moins libres, où des idées nouvelles, et surtout des idées nées en dehors de l'Université, peuvent de plus en plus difficilement avoir leur place. Un professeur de l'Université de Lyon ne fera pas passer à ses élèves l'examen de l'agrégation : ceux-ci le passeront à Paris. Leur enseigner des idées et des faits qui seraient en opposition avec l'enseignement parisien serait un jeu dangereux, l'élève y risquerait sa carrière ; d'autant qu'à l'examen il lui serait naturellement impossible d'apporter à ces idées nouvelles tout le faisceau de preuves, de citations, l'argumentation précise qui pourrait faire apprécier, sinon admettre, la doctrine par un maître à qui elle serait inconnue, ou qui la considérerait comme fausse. Ainsi, l'enseignement tourne à la scolastique (1).

(1) « Un jour, en 1852, Taine, refusé à l'agrégation de philosophie pour audace d'esprit philosophique, condamné par *l'alma mater* aux ennuis des petits collèges de province, frappa à la porte de la Sorbonne, portant en ses mains une thèse de psychologie teintée de physiologie sur le *Moi étendu*, c'est-à-dire sur une relation nouvelle entre la sensation et la conscience. Les Pères sorbonniques frémirent. M. Damiron dit : « Quand on s'adresse à une Faculté, *on sait ses idées ;* on ne « peut pas prétendre lui en faire accepter d'autres ! » — (Emile Gebhart.)

Cette situation a encore été accentuée par une autre réforme qui a été faite également dans l'esprit le meilleur. Pour contribuer à ranimer l'enseignement de l'histoire dans l'Université et le mettre plus directement en contact avec les préoccupations actuelles, on a cherché à remplacer l'histoire dynastique, diplomatique et militaire d'autrefois par l'histoire de la civilisation, l'histoire sociale, l'histoire économique, l'histoire des institutions. A son tour, cette partie de l'histoire, la plus importante sans doute, est donc entrée dans l'engrenage des examens, tendant à se figer dans le moule scolastique, alors qu'elle est en perpétuelle discussion et qu'aucun point n'en est encore fixé.

C'est ainsi que la production scientifique a suivi à son tour — et sans qu'on s'en doutât — le mouvement général qui nous entraîne vers une centralisation de plus en plus complète : comme les grands magasins peu à peu tirent à eux toute la vie du petit commerce, la grande machine universitaire tend à étouffer de plus en plus dans ses engrenages la production indépendante, et cela, non seulement par la plus forte et la mieux organisée des concurrences, mais en rendant stériles les efforts du travail indépendant.

Tandis que nous lisions le livre très intéressant et suggestif de M. Langlois, celui que nous venons de citer, un des membres les plus importants de la Société d'Économie sociale nous faisait observer combien il était surprenant que les conclusions fondamentales auxquelles Le Play avait abouti, avec la rigueur de son esprit scientifique, demeurassent lettre morte pour l'enseignement universitaire, que son nom même, comme historien, y fût pour ainsi dire ignoré, en sorte que, dans la partie historique, son travail demeurait vain, ne pénétrant pas par l'enseignement dans la masse cultivée de la nation, pour laquelle il était fait, et bien que sa doctrine eût été depuis confirmée sur ses points essentiels par les investigations des érudits. Prenons deux points comme exemples.

II. — Le servage au moyen age.

Parmi les définitions, si étonnantes de science et de clairvoyance, que Le Play a mises dans son introduction à la *Réforme sociale en France*, nous trouvons cette appréciation du Moyen Age : « Epoque qui a le mieux garanti, par les rapports sociaux, l'existence des

populations imprévoyantes et, en général, de la classe inférieure. » Ailleurs, Le Play a montré comment l'organisation sociale du Moyen Age avait été la plus favorable aux classes agricoles. Chacun sait à quel point les travaux de M. Léopold Delisle et de ses imitateurs ont, de ce côté, confirmé les idées de l'éminent économiste.

Prenons l'une des institutions qui sont le plus unanimement condamnées : le servage. M. Henri Doniol lui a récemment consacré un livre de grande valeur (1).

Le mot « servage » n'évoque-t-il pas dans l'imagination les plus sombres origines de notre histoire? On y voit le dernier terme de l'exploitation impitoyable du faible par le fort, de l'homme de travail par l'homme armé.

« Le servage, dit au contraire M. Doniol, ne fut pas imposé brutalement par le fort au faible. Le servage semble plutôt avoir été, dans l'ensemble, une condition imposée par le temps, devenue traditionnelle en conséquence, améliorée ensuite, par le temps encore, à proportion des besoins et du cours des idées. »

Ne pensons pas à notre époque calme et ordonnée. Représentons-nous les temps où l'institution se constitua parmi les désordres effroyables que produisait la continuation des invasions et les ravages plus effroyables encore qu'engendraient les luttes en tous lieux répétées d'individu à individu, de famille à famille, de localité à localité. Le pouvoir royal était impuissant à faire valoir son autorité. Dans les chroniques, c'est un tableau poignant de la désolation générale. Toutes les villes furent alors détruites : toutes. Ce fait est si terrible que notre esprit a de la peine à s'y faire. Dans quel état sont les voies de communication, les routes, les ponts? Il faut lire les chroniques de Richer et d'Hariulf. Aussi bien, loin de se porter vers ces voies, la population les fuyait-elle. Routes et rivières ne servaient plus qu'à faire circuler le pillage, le meurtre, toutes les violences des brigands et celles des hommes d'armes non moins redoutés. Les gens se réfugiaient dans les retraites les plus inaccessibles des forêts.

Dans cette tempête, que fut le servage? Pour le travailleur des champs, un double abri également précieux : l'abri du donjon crénelé avec la protection de l'épée seigneuriale, et celui de la terre cultivée avec l'assurance d'y être attaché pour toujours.

« Le gouvernement, écrit M. Doniol, est entré dans une de ces

(1) Henri Doniol, *Serfs et Vilains au moyen âge*; Paris, 1900, in-8°.

phases d'anarchie qui marquent le désordre et les décadences ; ses agents en viennent à opprimer ou à spolier, soit pour le compte du pouvoir à bout de ressources, soit pour le leur propre ; les administrés cherchent alors autour du riche possesseur la protection qu'ils ne trouvent plus dans le gouvernement et qu'ils sont impuissants à se donner. Voilà le grand patrimoine transformé en seigneurie politique par le patronage, par la *recommandation*, pour employer un mot que fournit l'histoire même. Ce grand patrimoine se constitue, individualité agissante, ou bien il s'associe à des individualités voisines, pour en former ensemble une mieux garantie : c'est le régime féodal », — ce régime qu'un récent économiste a appelé de son vrai nom : le régime patronal (1).

Quel y est le rôle du seigneur? « En ce temps-là, dit la chronique générale d'Espagne, les nobles et tous les chevaliers, afin d'être prêts à toute heure, tenaient leurs chevaux dans la salle où ils couchaient avec leurs femmes. » Le guetteur de nuit a donné l'alarme. A la hâte, femmes, enfants, les bestiaux, les instruments de labour sont amenés entre les murailles du donjon massif, dont la cour d'abri est si vaste que la population réfugiée s'y fixe parfois à demeure et y forme le noyau de véritables villes d'une industrie florissante.

Le sentiment qui unit le seigneur à ses sujets n'est pas celui de la haine née de l'oppression : c'est un sentiment d'attachement, d'affection et de confiance. Ces liens sont les principaux de l'organisation féodale. Ils avaient été entièrement mécompris jusqu'aux puissantes études de M. Flach qui les a mis en lumière et en a tiré les conséquences.

Feuilletez les chansons de geste, l'idée mère en est l'amour du seigneur. « S'attacher les cœurs, écrit M. Flach, était le point essentiel dans cette époque de violences déchaînées. La foi et l'hommage le réalisent. » Est-il utile d'ajouter que de tels sentiments ne sont durables que s'ils sont réciproques?

Liens plus forts que ceux de la famille. Un traître, Fromont, assassine son seigneur, Girard de Blaives, et cherche à faire disparaître jusqu'au dernier membre de cette famille dont il a tué le chef. Il reste un enfant, fils unique, que Girard a confié aux soins d'un vassal dévoué, Renier, et de sa femme Embrune. Fromont

(1) Introduction au *Traité de l'économie politique*, par A. de Montchrétien; Paris, 1889, in-8.

somme ces braves gens de lui amener le fils de Girard : il doit le tuer. Et Renier et sa femme livrent leur propre enfant, qu'ils font passer pour celui du seigneur. L'auteur du temps peint la douleur de la mère accomplissant ce qu'elle considère comme un devoir : « La mère se met en route pour livrer son fils à ceux qui vont le tuer. L'enfant sourit, car il ne sait encore aucune félonie. Les beaux jours d'été vont revenir, pensait la mère, et je m'en irai sur les murs, là-haut. De là je verrai les enfants, les garçons de son âge. Je les verrai jouer à l'écu, aux barres, à la quintaine, lutter ensemble, se renverser. Et mon cœur en pleurera ».

A l'abri des hautes murailles trouées de mâchicoulis, seigneur, vassaux et serfs formaient une grande famille, unie par une communauté de devoirs. Chacun y a sa place, sa place naturelle, nécessaire, fixée et caractérisée par la condition même des temps. « Dans l'ancienne France, écrit M. Doniol, cette organisation donna au personnel asservi l'abri, sous la communauté familiale, d'une sorte de dépendance collective, pleine d'avantages relatifs. »

Le serf, il est vrai, ne possédait rien par lui-même. Ce qu'il avait faisait de droit retour au seigneur après sa mort. Mais cette loi très dure était corrigée par l'organisation des « maisons de village » dont les serfs faisaient partie. Les « maisons de village » étaient de véritables familles qui avaient les caractères de ce que nous appellerions aujourd'hui une personnalité civile. Les biens y étaient transmis de génération en génération, intéressant tous les travailleurs à une prospérité commune. « Le moyen âge, observe très justement M. Doniol, n'aurait pas eu l'énergie sociale qui s'y manifeste et dans la France d'alors la vivante population que montre l'histoire ne se serait pas enfantée, si la source mère de la production, l'œuvre rurale avait été laissée à des mains aussi faibles et aussi peu intéressées que celles de serfs sans personnalité et sans ambition pour eux-mêmes. » Cette communauté fit au serf une famille susceptible de tous les progrès matériels et moraux. L'avenir l'a montré. « En cet individu-famille, toute vie, toute action, tout progrès résidèrent. Le serf acheta, vendit, bénéficia ; il eut les stimulants de l'ambition, les satisfactions résultant de l'épargne. Il put modifier à son gré ses tenures, ses fonds, sous l'unique réserve des redevances précises et des *coutumes* dues. Chaque membre, chaque *parsonnier* eut ainsi un intérêt dans l'intérêt commun. »

Le moment vint naturellement où, avec la transformation des

conditions sociales, le servage ne cadra plus avec les conditions nouvelles. Ce fut l'époque où il disparut. « On est témoin, écrit M. Doniol, que les maîtres se lassèrent du servage de beaucoup les premiers. Pendant longtemps les serfs se voient émancipés, à vrai dire malgré eux. » Le serf qui, dans la communauté, trouvait la sûreté, l'allégement de charges, le respect de l'individualité et du travail, qui créent l'accroissement en biens, par conséquent l'importance sociale, regardait avec peu d'envie la condition « vilaine ». On nommait *vilains* les paysans libres qui cultivaient les champs. Aussi voit-on rois et seigneurs, pour déterminer les serfs à s'affranchir, faire luire à leurs yeux les brillants appâts du beau mot de liberté. Le roi Louis X rédige des ordonnances qui constituent des boniments électoraux avec lesquels il pourrait aujourd'hui se présenter à la députation. Il cherche à prendre les bonnes gens des campagnes par les droits de l'homme et du citoyen. C'est un point d'honneur national, dit-il, de rechercher la « noble franchise » en repoussant la « chétiveté de servitude ». Mais le paysan, fin, retors, peu enclin aux déclamations, faisait la sourde oreille. Il ne lui fallait pas grand entendement pour démêler que si le seigneur trouvait un avantage matériel à l'affranchir, il avait lui un avantage matériel égal à ne pas être affranchi. La différence au profit du seigneur se faisait à ses dépens. Aussi, bien des paysans devenus libres cherchèrent-ils à retourner en servage. La coutume faisait qu'un libre, qui avait épousé une serve appartenant à une autre seigneurie, retombait en servitude. Et l'on vit de nombreux « vilains » devenus libres réclamer avec insistance cette faveur.

« Si les serfs avaient suivi l'impulsion, écrit M. Doniol, avec autant d'empressement qu'en mirent pendant cent années les rédacteurs de chartes à étaler les vices et les désolations de la servitude, l'état libre se serait généralisé bien avant l'époque où il prit réellement possession des faits; mais c'est à répéter : il fallut auparavant que le servage fût tombé au niveau de la condition vilaine par l'exaction. Lorsqu'il n'offrit plus les garanties de sécurité et de calme dont il avait joui, quand il ne parut plus être qu'une inutile et tyrannique privation de l'individualité civile, la condition de libre, l'état de vilain devint recherché. »

Ce qui veut dire que le servage disparut à l'époque où il ne fut plus ce qu'il avait été, où les caractères qui en avaient été l'essence se furent défaits, à l'époque où l'état social qui en avait fait les raisons d'être se fut transformé.

III. — La liberté sous l'ancien régime.

Plusieurs volumes ne suffiraient pas à rassembler les sophismes que produit le mot « liberté ». On lui donne les sens les plus différents. Souvent, sous la plume des écrivains, il n'a plus de sens du tout. L'usage se répand, dans les discours des hommes politiques notamment, de lui donner une signification qui paraîtrait au premier abord devoir lui être diamétralement opposée, d'en faire le synonyme d' « oppression » : phénomène intellectuel qui se produisait déjà au temps de Thucydide et que le grand chroniqueur ne manque pas de signaler.

Prenons la définition donnée par Le Play dans son introduction à *la Réforme sociale en France*. Le régime de liberté, dit-il, est le régime de la coaction paternelle. Qu'est-ce que le régime de la coaction paternelle? « C'est, dit Le Play, le caractère des races réputées libres, chez lesquelles les institutions et les mœurs confèrent surtout aux pères de famille le devoir de garder l'ordre moral. »

Sur ce point encore les enquêtes historiques confirment de la manière la plus frappante les idées du grand économiste. L'ancien régime a été le gouvernement du père de famille : aussi le pouvoir de l'État y était-il réduit à un minimum que nous ne comprenons plus aujourd'hui. « Le roi n'avait alors d'existence, note le comte de Montlosier, que dans l'intérieur de son palais. »

Pour montrer quelle était alors la puissance de l'autorité familiale, on peut citer un grand nombre d'exemples. En voici un qui est venu ces jours derniers à notre connaissance. Les faits sont tirés du recueil de notes sur les prisonniers de la Bastille, qui fut rédigé par le dernier archiviste de la prison royale, avant la Révolution (1). Le ministre Maurepas avait été exilé le 20 avril 1749 pour avoir été accusé, faussement d'ailleurs, d'avoir composé une satire contre le roi et Mme de Pompadour, à propos de l'arrestation en France d'Édouard Stuart, prétendant au trône d'Angleterre.

(1) Ce recueil, d'une rare valeur au point de vue historique, est l'œuvre de l'archiviste Bouyn. Celui-ci travailla dans les archives de la Bastille à une époque où celles-ci n'avaient pas encore subi les déprédations qui en ont fait disparaître tant de documents importants. Le manuscrit de Bouyn est la propriété de M. Alfred Bégis, secrétaire de la Société des amis des livres, qui a bien voulu nous autoriser à le consulter.

Cette poésie, d'une inspiration généreuse et émue, débutait par ces vers :

Peuple jadis si fier, aujourd'hui si servile,
Des princes malheureux vous n'êtes plus l'asile;
Vos ennemis, vaincus aux champs de Fontenoy,
A leurs propres vainqueurs ont imposé la loi.

L'auteur de la poésie était un nommé Jacques Desforges, frère d'un procureur au Parlement. Le ministère, qui l'ignorait, attachait la plus grande importance à saisir et à punir l'auteur de la satire dont les copies se répandaient dans Paris. Enfin, il obtint d'un certain Leroy de Fontigny que celui-ci trahît et livrât Desforges qui était son ami. Desforges fut jeté à la Bastille, puis transféré au mont Saint-Michel, où il fut soumis à une captivité rigoureuse. Jusqu'ici, l'histoire n'a rien de particulier. Où elle devient, pour nous autres modernes — habitués à la toute-puissance de l'État — tout à fait stupéfiante, c'est dans la suite. Le père de Leroy de Fontigny était mort. Sa mère apprit la manière dont son fils s'était conduit, comment il avait trahi l'amitié : elle en fut indignée et s'en fut trouver le ministre même qui avait déterminé Leroy de Fontigny à agir comme il l'avait fait, le comte d'Argenson, pour exiger que son fils fût condamné par le pouvoir royal, qui était dans la main du ministre, au châtiment le plus sévère, c'est-à-dire à la déportation aux colonies, en punition de sa conduite, en punition de la conduite même que d'Argenson lui avait tracée. N'est-il pas invraisemblable que le ministre ait considéré comme impossible de ne pas souscrire à la volonté de la mère? Il fit déporter Leroy de Fontigny à la Martinique. Tout ce qu'il put faire en faveur de celui qui l'avait si bien servi fut de lui donner une gratification de 3.000 livres sur la cassette du roi et une pension de 1.200 livres, dont Leroy de Fontigny devait bénéficier tant que la volonté maternelle le maintiendrait en exil.

Que si l'on veut transporter par la pensée ces faits dans la société actuelle, en leur donnant des équivalents modernes, on arrivera à des conclusions qui paraîtront extravagantes.

Est-il nécessaire de parler de l'indépendance de la magistrature sous l'ancien régime, de cette indépendance dont nous n'avons plus que l'ombre aujourd'hui. Sur un conseiller au Parlement le roi ne pouvait rien à aucun moment de sa carrière : ni pour l'avancement, ni pour les distinctions, ni pour la fortune. Louis XIV ayant cru pouvoir ériger en duché la terre de Villemort en faveur

du chancelier Séguier, le Parlement refusa d'enregistrer les lettres en disant que les honneurs de la cour n'étaient pas faits pour un magistrat : et la cour n'eut plus de velléités de ce genre. Le seul magistrat au Parlement qui fût à la nomination royale était le procureur du roi et encore, comme le montre très bien le comte Beugnot, l'indépendance de la magistrature était si forte que cette nomination elle-même était dans les mains des principales familles parlementaires. L'idée d'un magistrat faisant antichambre au ministère pour obtenir de l'avancement ou une décoration eût semblé aux Français d'avant la Révolution une monstruosité. Aussi est-il inutile de s'étendre sur ces faits, ils sont trop connus.

Cependant nous voulons encore citer un trait. Les magistrats de l'ancien régime étaient les grands adversaires des lettres de cachet : les lettres de cachet représentaient la justice familiale, c'était la concurrence. Quand arrivait devant le Parlement un procès entre époux dont l'un avait pu obtenir une lettre de cachet contre l'autre, le Parlement considérait régulièrement cette lettre de cachet comme une injure grave contre celui des époux qui en avait été victime, si bien que, de ce seul fait, ce dernier gagnait son procès. Or notez que cette lettre de cachet était la volonté royale directement exprimée. Et le pouvoir royal n'eut jamais l'idée de protester contre la façon singulière dont ses magistrats respectaient ses décisions.

L'histoire même des prisons réserve à ce point de vue des surprises invraisemblables (1).

Le For-l'Évêque, à Paris, était une prison du roi, où étaient mis des prisonniers par lettres de cachet. Or il n'y avait pas un seul fonctionnaire du For-l'Évêque qui fût à la nomination du pouvoir royal : ils dépendaient tous du Parlement. C'était le Parlement qui faisait les règlements de la prison et en avait l'inspection.

Il y a mieux : ce sont les « franchises et libertés » des détenus mis par le roi dans sa prison. Nous employons ces mots « franchises et libertés » à dessein. Le nouvelliste Sarrazin est conduit au For-l'Évêque en août 1747, pour nouvelles à la main. Du fond de sa prison il continue le commerce pour lequel il a été arrêté. Il y reçoit les gazettes, entend les reporters, fait distribuer les nouvelles à ses abonnés. Chevalier est mis au For-l'Évêque pour falsi-

(1) Les faits qui suivent d'après les dossiers des Archives de la Bastille conservés à la Bibliothèque de l'Arsenal.

fication de billets de loterie. Dans la prison il continue de fabriquer ses faux billets, le nommé Lurot les y vient chercher et les met en circulation dans Paris. Dans sa chambre Chevalier a ses planches, ses presses, ses burins; il s'y trouve à son aise pour graver et ses camarades de captivité viennent voir son travail qu'ils trouvent très curieux.

Mme de Coade a été incarcérée comme tenancière de jeux prohibés. Au For-l'Evêque elle continue son commerce. C'est chez elle, en prison, une chambrée des plus élégantes, des gentilshommes, des officiers, des femmes de procureurs : les uns prisonniers, les autres venus expressément de la ville au For-l'Evêque pour jouer au pharaon dans la chambre de Mme de Coade. Celle-ci reçoit ses hôtes, vêtue d'une robe de toile peinte, toute neuve et très belle, notent les procès-verbaux.

L'histoire d'un nommé Saint-Louis, dit Legrand dépasse les autres. Il avait été mis au For-l'Evêque, parce qu'on avait découvert le commerce auquel il se livrait et qui consistait à fournir des jeunes filles à des gentilshommes, à des fermiers généraux, à de « riches anglais ». On a une lettre du concierge, c'est-à-dire du directeur du For-l'Evêque, demandant que Saint-Louis soit transféré dans une autre prison, vu que, dans le For-l'Evêque même, il continue son métier, et au profit de qui ? — ne cherchez pas — au profit des prisonniers.

Et ce qui doit nous surprendre ce n'est pas encore tant que de tels faits se produisent régulièrement dans une prison royale, mais c'est que, devant ces faits, l'administration de la prison se trouve impuissante. Dans la prison royale du For-l'Evêque les détenus avaient leurs franchises et leurs libertés, fixées par la coutume; ils les avaient comme prisonniers du For-l'Evêque, et contre ces franchises le roi ne pouvait rien. Il n'avait d'autre ressource que de transporter ceux de ses hôtes qui devenaient par trop incommodes, soit dans un couvent, où ils ne se trouvaient plus sous sa garde, mais sous celle d'un ordre religieux, ou bien dans une prison purement judiciaire, comme la Conciergerie ou le Châtelet.

Montaigne compare les seigneurs, qui dressaient leurs toits à girouettes sur tous les points de la France, à de véritables roitelets. « Le train, les sujets, les officiers, les occupations, le service et cérémonie d'un seigneur retiré et casanier, nourri entre ses valets, il n'étoit rien de plus royal : il ouït parler de son maître le

roi une fois l'an. » Montaigne ajoute : « A la vérité nos lois sont libres assez et le poids de la souveraineté touche un gentilhomme français à peine deux fois en sa vie, car qui peut se tapir en son foyer et sait conduire sa maison sans querelle et sans procès, il est aussi libre que le duc de Venise. »

Rien ne montre mieux combien faiblement s'exerçait en réalité la souveraineté du roi sur ses sujets que les conclusions d'une étude que M. Irénée Lameire, professeur à la Faculté de droit de l'Université de Lyon, vient de publier sur la pratique de la conquête dans l'ancien droit (1). Louis XIV fait des conquêtes, la Flandre française, la Franche-Comté, l'Alsace, le Roussillon. M. Irénée Lameire s'efforce de retrouver, dans les archives des Intendances, les traces de l'administration française succédant à l'administration étrangère. Or, ces traces il est impossible de les apercevoir. Le pouvoir royal s'exerçait si peu d'une manière effective dans les provinces que les recherches les plus attentives sont impuissantes à en retrouver la simple indication, après que des provinces comme la Flandre, l'Alsace, la Franche-Comté, le Roussillon sont devenues françaises. Le roi, il est vrai, était, dans ces régions, représenté par ses intendants ; mais ceux-ci, sans rouage administratif dans la main, que pouvaient-ils bien faire? « Il y a eu par la conquête déplacement de souveraineté, dit M. Irénée Lameire, comment en retrouver trace ? On pourrait dans les archives penser aux séries C relatives aux intendances et généralement à l'administration provinciale. On se tromperait encore. Trouver les communautés où il y a le plus d'avoine pour les bourriques, voilà les principales préoccupations des intendants et des subdélégués. Ce sont des documents de cette nature qui remplissent les séries C. »

Aussi Louis XIV et, après lui, Louis XV et Louis XVI ont-ils pu déclarer en maintes circonstances que leurs peuples étaient les plus libres de l'Europe. Cette liberté était telle que, de nos jours, le plus libéral des ministres de l'Intérieur la définirait une anarchie extravagante.

Ces libertés ont été démolies par la Révolution qui fut continuée par Napoléon. Quand l'œuvre de la Révolution sera débarrassée dans l'esprit des écrivains, des considérations déclamatoires et

(1) Irénée Lameire. *Théorie et pratique de la conquête dans l'ancien droit* (*étude de droit international ancien*). Paris, 1902, in-8°.

politiques dont elle est encore surchargée, on verra qu'elle fut uniment ceci : le passage du régime patronal au régime administratif. Les violences révolutionnaires et le génie de Napoléon ont ainsi fait chez nous très exactement ce que le génie de Jules César et l'habileté d'Auguste avaient fait à Rome : les Français ont vu dans ce moment la forme républicaine succéder à la forme monarchique, les Romains ont vu la forme monarchique succéder à la forme républicaine, détail sans importance ; — la conséquence sociale de la transformation a été la même de part et d'autre : le remplacement du régime de liberté (1) par la bureaucratie.

IV. — La centralisation administrative.

Ces faits et tant d'autres semblables, qui font la base de l'histoire sociale, arriveront-ils à pénétrer dans notre enseignement universitaire, dans notre scolastique historique, semblable à la belle scolastique du XVIIe siècle, haute construction avec des lignes imposantes et qu'habitaient des esprits cultivés, mais où s'était épuisée la vie primesautière susceptible de progrès régénérateurs?

« Il y a vingt-cinq ou trente ans, écrit aujourd'hui M. Ch.-V. Langlois, l'étranger, débarqué à Paris, n'y voyait pas d'Université, mais un « Collège », des « Facultés », des « Écoles », vingt établissements isolés qui n'avaient ni les mêmes origines, ni les mêmes traditions. » Cet état de choses était évidemment déplorable au point de vue administratif et n'avait pas les majestueuses symétries de l'Université actuelle : mais il y avait peut-être là pour la création historique une originalité et une spontanéité qui s'en vont. « Il n'y a plus de bonnes raisons, dit encore M. Langlois, pour que l'École normale supérieure et l'École des Hautes-Études ne soient pas considérées comme des *Collèges* ou plutôt comme des *Instituts* de l'Université de Paris ; ces Écoles et les Facultés de l'Université de Paris, ont en partie le même personnel; le même esprit règne désormais dans les établissements qui font partie et dans ceux qui ne font pas partie du corps universitaire. »

Précédemment, c'était peut-être le désordre de la forêt, mais c'en était aussi la végétation spontanée et vivace. Aujourd'hui, c'est une grande place bien dessinée, avec des trottoirs et du macadam.

(1) On admet la définition de Le Play reproduite ci-dessus.

Jadis elles étaient étroites et mal disposées également, les rues et les échoppes du « faubourg Antoine » et du Marais. A présent s'élèvent de grands magasins, vastes, aux belles lignes de façade et bien organisés, mais l'industrie parisienne, dans ce qu'elle avait d'original et de fécond, s'affaiblit de jour en jour.

« La France, observe un jeune écrivain qui a rempli son dernier livre d'idées justes et vivantes, la France est étouffée, guindée, cataloguée, administrée comme une vaste entreprise (1). » Nous sommes de ceux qui considèrent que le mouvement était fatal. Quand ceux que Le Play nommait les autorités sociales disparaissent, ils ne peuvent être remplacés que par des chefs de bureau.

Frantz FUNCK-BRENTANO.

JAUNES ET ROUGES

Les ouvriers mineurs forment véritablement une classe à part au milieu des autres travailleurs ; ils sont logés tous ensemble, autour des fosses, dans de longues rues bordées de petites maisons rouges toutes pareilles, qui portent le nom de corons. Cette agglomération des ouvriers mineurs sur les mêmes points a facilité énormément chez eux l'organisation révolutionnaire, qui s'impose surtout par la terreur, et il suffit d'un ou deux gaillards violents dans un coron, pour en imposer à tout le monde.

ORGANISATION DE GRÈVE

Lorsqu'une grève commence dans un coin du pays minier, les premiers grévistes se portent tous ensemble la nuit à l'entrée d'une fosse pour empêcher l'équipe qui vient travailler de pénétrer sur le carreau ; le soir, le lendemain ils se portent à d'autres fosses, arrêtant le travail dans toute l'exploitation. C'est ainsi qu'à Anzin sur 12.000 ouvriers on a eu le premier jour 1.800 grévistes, le lendemain 3.000, puis 5.400, 8.000, 10.000 au fur à mesure que la grève faisant tache d'huile jetait les ouvriers sur le pavé.

(1) André Lebey, *L'Age où l'on s'ennuie;* Paris, 1902, in-16.

On comprend qu'avec ce système il soit très facile d'arrêter un mouvement de grève; et l'année dernière M. Waldeck-Rousseau, menacé par le comité national des mineurs d'une déclaration de grève générale, avait fait prendre immédiatement par ses préfets un arrêté obligeant les marchands de vins à fermer de 9 heures du soir à 6 heures du matin, un arrêté interdisant tous attroupements et ne permettant pas par conséquent aux mineurs de se porter en masse sur un point donné pour arrêter le travail. De plus M. Waldeck-Rousseau avait, avant même que le comité des mineurs ait terminé ses délibérations, envoyé un chiffre énorme de troupes, qui, avec les consignes les plus énergiques et les plus sévères, occupaient les fosses et s'opposaient à toute manifestation.

Dans ces conditions les violents ne pouvant terroriser les travailleurs, la grève n'était pas possible et le comité national le sentit tellement bien qu'il y renonça.

Les temps sont bien changés depuis l'année dernière : les semeurs de vent ont soufflé devant les ouvriers ces bulles de rêve où se peignent les couleurs de l'arc-en-ciel, les enivrant d'orgueil et de promesses, tout en créant une agitation qui ruine peu à peu l'industrie nationale, effraie le capital et le chasse à l'étranger.

Et voilà qu'au lieu d'une augmentation promise par leurs grands chefs, les mineurs ont vu, comme résultat d'une politique qu'ils croyaient leur être favorable, leurs salaires diminuer : ils ont eu de beaux discours, des promesses merveilleuses, mais la conclusion brutale tient dans un chiffre. Il manque quelques écus à la fin de la quinzaine, lorsque le mineur jette la paie dans le tablier de la bourgeoise.

M. Combes a bien essayé de leur offrir, en manière de compensation, des soutanes de curé à se partager et des cornettes de sœur de charité. C'est bon un moment pour amuser les badauds, mais l'heure des réalités a sonné.

La tempête s'est levée et le gouvernement n'a rien voulu faire pour la calmer. On n'a pris aucune des précautions qui avaient si bien réussi à M. Waldeck-Rousseau pour empêcher la généralisation de cette grève, qu'on a si bien appelée une grève de meneurs et non de mineurs.

On a suivi le système de n'envoyer les troupes garder une fosse, que lorsque le travail était arrêté dans cette fosse et encore

n'envoyait-on que des effectifs dérisoires. Tous les journaux étaient remplis des récits de départs d'innombrables escadrons et régiments pour les grèves; et le pays était rassuré; mais on ne disait pas que chaque escadron, qui devait comprendre une centaine d'hommes, avait à peine quatorze ou quinze cavaliers. La troupe est arrivée partout trop tard et en nombre insuffisant.

Mais les soldats, les gendarmes qui arrivaient, pouvaient-ils au moins faire quelque chose? Non, car il n'y avait pas d'arrêté sur les attroupements et les mineurs pouvaient se porter à plusieurs milliers sur un même point sans que l'on s'en préoccupât. Ce n'est que dix jours après la déclaration de grève générale que l'on s'est décidé à prendre un arrêté sur les attroupements, mais avec le parti pris de ne pas l'appliquer. Le citoyen Selle, le fameux maire de Denain, a pu dire et répéter plusieurs fois à des milliers de grévistes: « Vous n'avez rien à craindre des troupes, ni de la gendarmerie; il n'y aura pas d'arrestation. » Un pareil langage n'est-il pas significatif? N'est-ce pas dire aux bandes révolutionnaires qu'elles peuvent impunément se livrer à toutes les violences et à tous les attentats.

Les meneurs du Syndicat rouge, qui sont avant tout des agitateurs révolutionnaires, l'ont bien compris, et dès le premier jour, la ville de Denain, qu'ils considèrent comme leur citadelle, la Mecque nouvelle de la Révolution, a été le théâtre des pires violences; le citoyen Selle menant le « chambard » sous l'œil bienveillant de la police, de la gendarmerie et de la troupe.

Le Syndicat jaune avait fait descendre 398 ouvriers à la fosse Renard, qui est dans un faubourg de Denain. A la suite d'une réunion donnée par le citoyen Selle pour échauffer les grévistes, une foule d'environ 3.000 hommes, femmes et enfants, se porta vers la fosse à l'heure de la sortie des ouvriers. La fosse était gardée par quatre gendarmes et une section d'infanterie comprenant quatorze hommes sous le commandement du lieutenant Martin.

Pendant que les gendarmes gardaient la fosse, la section d'infanterie escorta les travailleurs que l'on avait rangés par corons et qui sortaient successivement par groupes de cinquante, entourés de soldats. Le citoyen Selle, accompagné de ses employés de mairie, dirigeait la manifestation. Dès qu'un groupe apparaissait, la foule se précipitait bousculant les soldats, essayant de leur arracher les fusils, tout en frappant violemment les malheureux qui revenaient

du travail. Dès qu'un ouvrier se trouvait en face de sa maison et quittait le groupe pour rentrer chez lui, il était littéralement assommé et on brisait tout à l'intérieur, meubles et vaisselle.

Le sergent Muller est atteint par une brique, dans le dos. Le soldat Dehaegen reçoit des coups de poing ; le caporal Dewerder des cailloux. Le mineur Lemoine est blessé gravement par les grévistes. Voici, entre autres, un incident assez grave : le mineur Calloux, du quartier Jean-Bart, qui avait travaillé, a été escorté par 200 manifestants ; il a été assailli et littéralement roué de coups. D'un coup de couteau, un gréviste lui fait sauter l'œil droit, sans qu'intervienne ni un gendarme, ni un agent.

Le citoyen Selle, voyant cet homme couvert de sang, à moitié assommé, que l'on reportait chez lui, s'avance et lui crie : « T'as ton compte, c'est ben fait. Ça t'apprendra à aller encore travailler, fainéant ! » Puis, ajoutant le grotesque à l'odieux, le député s'en va télégraphier au gouvernement, assurant qu'il répond de l'ordre à lui seul, à condition que l'on retire les troupes.

L'opinion publique s'est émue en lisant le récit de cette sorte d'émeute. Les attentats et les violences avaient été commis en plein après-midi, dans la rue principale d'une importante cité industrielle, tandis que retentissaient les chants révolutionnaires clamés par des centaines d'hommes à la face convulsée, prêts à tous les coups de force.

L'affaire eut un grand retentissement, mais les agitateurs comprirent vite qu'ils ne pourraient renouveler ces exploits sans créer contre eux un mouvement de protestation tellement puissant que le gouvernement se verrait forcé de leur retirer ses sympathies.

Aussi changèrent-ils bientôt de tactique ; dès lors, ils n'opérèrent plus que la nuit...

Cette modification dans la méthode de... travail conciliait tout : les énergumènes de la grève purent commettre impunément chaque nuit de lâches attentats, et M. le sous-préfet de Valenciennes affirma que, suivant la formule, l'ordre régnait à Varsovie.

La presse et les agences gouvernementales avaient d'ailleurs reçu le mot d'ordre, donné après accord entre les deux pouvoirs, la sous-préfecture et le bureau du Syndicat rouge, et elles s'y conformèrent scrupuleusement.

Et depuis, tous les organes publient chaque jour des bulletins

de grève aussi optimistes que possible, que le public peut résumer par ces mots : « Pas d'incidents. Tout est calme. » Parfois, on va jusqu'à signaler un carreau cassé, mais pas plus.

Quant aux bandes grévistes, elles sont bien sages, innocentes comme l'enfant qui vient de naître ; que font-elles, en somme ? Des « promenades hygiéniques », rien autre.

PROMENADES HYGIÉNIQUES

Quoique continuellement menacés de mort, beaucoup d'ouvriers passaient outre aux terreurs de la femme et des enfants, et continuaient à travailler malgré le vote de la grève générale par les grands chefs du comité national. La tyrannie des syndicats rouges ne pouvait s'accommoder de ce fait, et on a organisé ces promenades hygiéniques que les journaux gouvernementaux trouvent si spirituelles et si amusantes.

Vers 2 heures du matin, les habitants d'un village sont tout à coup réveillés par des hurlements et des chants révolutionnaires clamés par quelques centaines de voix tonitruantes. Pas de doute : ce sont les grévistes. Ils sont 400, 500, parfois plus, armés de gourdins, de matraques, de bois de mines, longs de 2 m. 50 à 3 mètres sur 0 m. 10 de diamètre, ils ont en outre une provision de pierres, de briques, etc.

Tranquillement (car ils sont sûrs de n'être pas arrêtés, pas même dérangés : le « camarade » Selle le leur a dit), ils se dirigent vers les corons. S'il s'agit de mettre un puits en grève, ils opéreront avec une brutalité relative. Mais si l'expédition est dirigée spécialement contre un certain nombre de mineurs qui ont eu l'audace de continuer le travail alors que la majorité est en grève, cette brutalité ne connaît plus de bornes.

Les énergumènes, chantant et hurlant, entourent les maisons, ravagent les jardins. Point de danger qu'ils se trompent de porte : leurs mouchards les renseignent trop bien. Les premiers coups de matraques sont donnés dans les portes et les volets, et un premier appel est lancé : « Eh bien, tu te lèves ! » C'est une invitation à se joindre à la bande. Presque toujours, le mineur apparaît à la fenêtre et, vaincu, d'une voix résignée, annonce qu'il vient. C'est que, depuis quelques minutes, des cris de désespoir partent de la maison, les enfants pleurent, les femmes supplient : « Pour une

couple de journées, tu ne vas pas te faire tuer ! » Dès lors, la grève compte un adhérent de plus... la bande va opérer à la maison suivante.

Si l'ouvrier ne répond pas, les grévistes, qui sont armés de bâtons ferrés et de pinces de fer, font sauter les volets et enfoncent vivement la porte. Les carreaux sont brisés et bien souvent une main criminelle passe dans l'ouverture une allumette qui enflamme le rideau, risquant de mettre le feu à la maison.

La porte enfoncée, la bande de sauvages se précipite à l'intérieur, et, pendant que les uns saccagent tout dans la première pièce, forçant les comptoirs, brisant la vaisselle et les meubles, d'autres envahissent la chambre à coucher, et, sans pitié pour les cris de la femme et des enfants, arrachent l'ouvrier de son lit, le forcent à s'habiller sous une grêle de coups et l'entraînent à moitié vêtu dans la nuit. Le malheureux est tenu solidement par trois ou quatre grévistes chargés de le frapper s'il s'arrête ou fait mine de vouloir retourner en arrière. On le fait marcher, marcher toujours, de façon qu'il se trouve à 8 ou 10 kilomètres de chez lui à l'heure où il pourrait se rendre à la fosse, et on ne le laisse aller que fatigué au point de ne plus pouvoir travailler de la journée.

Les syndicats rouges organisent soigneusement chaque jour le service des patrouilles ; des ordres de marche avec itinéraire sont envoyés par des bicyclistes à chaque chef de section syndicale et des points de rassemblement sont indiqués, exactement comme le font les services de l'armée pendant les grandes manœuvres. Leur organisation est admirable. Les patrouilles, qui comprennent quelquefois mille à quinze cents grévistes, vont toujours accomplir leurs méfaits dans des villages lointains, de façon que les patrouilleurs ne puissent être reconnus par leurs victimes et devenir l'objet de plaintes individuelles ou de vengeances ultérieures : ainsi les patrouilles de Blanc-Misseron sont envoyées à Vieux-Condé, celles de Vieux-Condé à Vicoigne, celles de l'Escarpelle à Guesnain.

Elles sont attendues à l'entrée de chaque village par un des chefs rouges de la localité, qui a marqué à l'avance d'une croix les maisons des jaunes et qui, sans se faire voir, dirige les déprédations successives.

Lorsque la patrouille a terminé ses opérations dans un village, elle se dirige vers un autre, suivant son itinéraire, de façon à

aboutir toujours, à l'heure de la descente ou de la remontée, près de la fosse où elle doit arrêter le travail.

Les travailleurs qui veulent entrer à la fosse ou en sortir sont hués et frappés violemment; il n'y a pas de pitié pour eux, et nous avons vu à Denain pendant les bagarres, alors que quatre hommes rapportaient chez lui un homme gravement blessé et évanoui, une femme se précipiter et lui jeter à la tête un bac en fer rempli d'ordures.

Les patrouilles ont donc pour les syndicats rouges le multiple avantage d'exciter leurs troupes, de les occuper et de répandre la terreur parmi les ouvriers qui désirent travailler, soit en les éloignant de leur chantier, soit en les empêchant par force d'y pénétrer.

Le drapeau rouge est toujours de la fête, et le grand plaisir pour les grévistes est de forcer un Jaune à le porter. Tous les jours le *Réveil* annonce comme une bonne plaisanterie qu'une patrouille a obligé un « renégat » à porter la loque sanglante du syndicat. Voilà la liberté comme la comprennent les socialistes! Ces faits se répètent presque chaque nuit, sous l'œil bienveillant des autorités, aussi bien dans les communes où il y a rivalité entre syndicats jaunes et rouges que dans celles où il n'en existe pas encore.

A Saint-Saulve, une de ces dernières nuits, un ouvrier mineur, Maréchal, qui ne fait partie d'aucun syndicat, dormait tranquillement, quand, tout à coup, il entend frapper violemment chez lui. Sa maison était cernée par une bande d'un millier de grévistes. Il ouvre la fenêtre pour demander ce qu'on lui veut et reçoit en pleine figure une brique lancée à la volée, qui le couche à terre, étourdi, avec une plaie profonde à la lèvre, au nez et au sourcil. La foule n'obtenant pas de réponse croit que Maréchal veut lui résister et aussitôt le siège de la maison commence. Les volets sont brisés et tous les carreaux cassés. La porte de la rue résiste, mais celle du jardin est enfoncée. La maison est envahie. La femme descend, crie que son mari est blessé, supplie qu'on le laisse tranquille, mais la foule ne veut rien entendre. On relève l'ouvrier tout ensanglanté et deux hommes l'empoignent sous les bras et l'emmènent. Dès que l'air de la nuit l'a ranimé, on le frappe tant et si bien qu'il doit porter le drapeau rouge pendant près de 4 kilomètres. Sans lui permettre de se faire panser, les bourreaux le promènent, le visage inondé de sang, à Thiers, Vicq et Onnaing,

et ce n'est qu'à 10 heures du matin qu'il peut rentrer chez lui, après avoir été traîné par la meute hurlante pendant plus de huit heures.

Mais, direz-vous, tous ces gendarmes et ces régiments que l'on a envoyés, à quoi servent-ils, s'ils n'empêchent pas toutes ces horreurs? Les troupes et les gendarmes ont la consigne de protéger les fosses et les propriétés publiques, mais à la condition expresse de ne pas avoir de conflits avec les grévistes. Surtout, pas d'affaire, pas d'incident! Les grévistes peuvent donc faire ce qu'ils veulent, saccager les propriétés privées et martyriser les Jaunes à leur guise, la force armée n'intervient pas. Le préfet a bien pris un arrêté contre les attroupements, mais on ne l'applique pas. Pourvu que l'attroupement ait un drapeau rouge à sa tête, la consigne est de laisser faire et de laisser passer. On ne promène pas encore les têtes au haut des piques, mais peu à peu on fait entrer dans les masses populaires les mœurs révolutionnaires et l'on prépare hypocritement les journées sanglantes dans lesquelles, avec la société française, sombrera peut-être la grandeur de la patrie.

LES JAUNES

Que font donc les Jaunes dans tout cela : ne peuvent-ils eux aussi se grouper, faire des patrouilles et répondre à la force par la force?

C'est assez difficile, parce que dans nos syndicats encore jeunes, nous n'avons jusqu'à présent que des pères de famille, calmes, sérieux et réfléchis, qui ne sont pas forts pour les disputes de cabarets et les coups, alors que la partie agissante des syndicats socialistes se compose de gamins frais émoulus des écoles laïques, de jeunes gens pas encore électeurs, qui n'ont rien à perdre, rien à garder et ne s'occupent que d'assouvir leurs passions et leurs appétits.

Les Jaunes ont d'abord engagé la lutte par des affiches, contenant des appels tout vibrants de patriotisme à la conciliation et à la raison; puis on a essayé des conférences, mais il a été impossible de tenir toutes celles que l'on avait annoncées à l'avance, même les réunions privées, car les rouges envahissaient la salle avant la réunion, brisant tout. A Fenain, il ne reste plus une tuile au toit de la maison où nous devions donner une réunion un di-

manche. Le plafond a été crevé par vingt-trois pavés jetés du dehors, et la maison n'est plus qu'une ruine. Les dégâts sont évalués à plus de 6.000 francs.

On a alors lancé une pétition qui en quelques jours a recueilli 6.843 signatures, soit la majorité des ouvriers se disant ennemis de la grève et tout prêts à aller travailler si le gouvernement voulait bien les protéger. Inutile de dire que cette pétition a eu le sort de toutes les autres; elle est déposée à la Chambre des députés, classée sous un numéro quelconque et n'en sortira jamais.

Les Jaunes ont maintenu pendant huit jours le travail dans le bassin d'Anzin, alors que tous les autres bassins étaient en grève; mais à la fin ils ont été accablés sous le nombre, n'étant pas protégés. Ils ont été chaque jour assaillis et roués de coups en allant ou en revenant de la fosse.

Tous les matins à 11 heures a lieu dans les principaux centres une réunion générale des grévistes faite par le citoyen Selle ou un de ses complices. La réunion décide la fosse vers laquelle on se portera pour démolir les Jaunes qui ont été travailler.

Nous avons pu, un des derniers samedis, assister à la sortie des mineurs de la fosse Lambrecht devant laquelle s'était portée la manifestation dirigée par le citoyen Selle lui-même.

Le commissaire spécial venu de Denain, espérant toujours que les grévistes s'en iraient, fit attendre de longues heures dans le carreau les travailleurs qui étaient remontés à midi. Enfin à trois heures il se décida à les faire ramener chez eux encadrés par quarante cavaliers.

Aussitôt que le groupe est signalé, les grévistes accourent et commencent à frapper les chevaux pour les faire se cabrer et atteindre ainsi les travailleurs qu'ils encadrent. D'autres, armés de longs fouets, profitent des intervalles des chevaux pour frapper les ouvriers. Comme toujours, l'escorte se trouve noyée dans la foule et absolument incapable d'une protection efficace.

Lorsqu'on arrive aux corons, une volée de briques s'abat sur le groupe. Deux officiers de dragons sont atteints; l'un a la figure couverte de sang.

Les grévistes s'étaient emparés de tous les tonneaux qui se trouvent dans les corons au pied de chaque nochère pour recevoir l'eau de pluie et en avaient formé de véritables barricades pour empêcher les cavaliers de pénétrer. A l'entrée des corons, du

haut des barricades, on jette dans les jambes des chevaux des bacs remplis d'eau. Les cavaliers ont beaucoup de peine à éviter des accidents. Enfin, un à un, on fait rentrer les non-grévistes chez eux.

Mais quand la troupe est partie, les grévistes se précipitent, des carreaux sont brisés, des portes enfoncées. Dans la maison du mineur Colard, qui était allé courageusement travailler avec ses quatre garçons, on brise les vasistas à l'aide de pavés, qui, lancés dans les chambres, pouvaient assommer des femmes et des enfants. M. Colard prend alors son revolver et fait feu deux fois en l'air, pour effrayer les assaillants. Au contraire, ceux-ci redoublent de rage et une brique vient frapper Colard en pleine poitrine. Se trouvant en état de légitime défense, il tire dans le tas, blessant, paraît-il, deux grévistes, qui, par crainte de poursuites, ne se sont naturellement pas fait connaître. Attirés par le bruit, les gendarmes sont alors arrivés et ont évité de plus graves malheurs en dispersant les grévistes.

Comme à la suite des manifestations précédentes, le citoyen Selle a télégraphié au ministre de l'Intérieur pour lui demander de faire retirer les troupes, répondant d'assurer l'ordre à lui seul!!

Cette scène se produit deux fois par jour à l'entrée et à la sortie des travailleurs et il faut bien reconnaître que les hommes qui continuent ainsi à aller travailler, au péril de leur vie, sont des hommes de devoir, des héros modestes, devant lesquels nous devons nous incliner.

Car il faut entendre les menaces de mort que l'on dirige contre eux, menaces qui ne se réalisent peut-être pas de suite; mais on peut compter sur les excitations révolutionnaires, la tyrannie des syndicats rouges pour en assurer l'exécution dans six mois, dans un an, au fond du trou tout noir, d'où bien souvent on remonte un jaune blessé. C'est si facile dans l'obscurité d'assommer quelqu'un et de faire ensuite crouler sur lui un bloc de pierre ou une masse de terre; le crime est sûrement porté dans la colonne des accidents. Deux de nos présidents sont morts au fond de cette façon cette année, sans que l'on ait pu suivre nos plaintes.

Les Jaunes n'ont pas pu tous continuer à travailler, mais tous ont employé les systèmes les plus bizarres et les plus ingénieux pour continuer à le faire le plus longtemps possible. Les uns ont apporté une paillasse au fond et logent là depuis le commencement

de la grève : les autres couchent dans les maisons voisines de l'entrée de la fosse et y pénètrent en passant par les jardins ; d'autres prennent le train et le font arrêter sur le terrain d'une fosse. Partout enfin sauf à la fosse Dutemple à Hérin, le syndicat a pu maintenir un noyau de travailleurs suffisant pour entretenir les galeries et parer aux dangers d'éboulement.

Ces courageux ont eu malheureusement beaucoup à souffrir de l'institution des délégués mineurs, délégués élus au suffrage universel par les mineurs pour veiller à leur sécurité, mais qui en réalité ne s'occupent absolument que de l'organisation révolutionnaire.

LES FEMMES DES JAUNES

Les délégués mineurs sont autorisés par la loi à descendre au fond quand ils le veulent, et ils profitent de cette facilité pour aller en temps de grève prendre les noms des ouvriers qui travaillent. Le soir, dans la réunion des rouges, ils ont soin de signaler les noms des travailleurs et font décider que l'on ira la nuit prochaine saccager leurs maisons, violenter leurs femmes et leurs enfants.

On a encore vu ce cas la semaine dernière à Fresnes, chez le secrétaire du syndicat jaune, qui depuis le commencement de la grève trouve toujours un moyen d'aller travailler. Plusieurs fois la nuit, les grévistes ont envahi sa maison et forcé sa femme à se lever pour visiter avec eux toutes les pièces, de la cave au grenier, et voir si Hurbain n'était pas caché quelque part. La pauvre femme est malade à la suite de ces procédés odieux, et ses deux petits enfants se ressentent des frayeurs éprouvées. Dans la nuit de mercredi, à 2 heures du matin, alors que Hurbain était absent, les grévistes ont de nouveau envahi la maison, et obligé la malheureuse femme à se lever : « Puisque ton mari n'est pas encore là pour porter le drapeau rouge, c'est toi qui le feras pour lui. » Et ils entraînèrent de force la femme vers la rue où la pluie tombait à flots. Les enfants, terrorisés, s'accrochèrent aux jupes de leur mère et poussèrent de tels cris que les grévistes eurent peur et se sauvèrent en promettant de revenir la nuit prochaine. Inutile de dire que les troupes et les gendarmes entendant du bruit, se sont écartés soigneusement, de façon à éviter, suivant les instructions de M. le sous-préfet, tout incident désagréable avec les grévistes.

Pour la première fois sans doute depuis la grande révolution, on a vu les masses ouvrières exercer des violences sur les femmes. Autrefois on déshabillait et on fouettait les femmes des ci-devants; maintenant on fouette les femmes des ouvriers.

Les mineurs pour descendre au fond ont un costume de travail spécial en toile blanche, de sorte qu'il est très facile de reconnaître ceux qui vont travailler ou ceux qui reviennent de la fosse noirs comme des nègres. Pour éviter l'ennui d'être reconnus comme travailleurs, les Jaunes ont fait organiser par les patrons des lavoirs à la sortie des fosses; ils se nettoient, enlèvent leurs vêtements noircis et les remplacent par des effets de dimanche que les femmes leur apportent. Puis ils sortent tranquillement et se mêlent à la foule, comme s'ils n'avaient pas travaillé.

Ce truc a été éventé bien vite et les rouges ont posté à chaque fosse des hommes chargés d'empêcher les femmes d'entrer avec les vêtements de leur mari, et pour leur faire peur, on a décidé de déshabiller les premières qui arriveraient et de les reconduire chez elles en les fouettant. Ceci a été organisé officiellement dans plusieurs réunions publiques en face du commissaire de police, qui en a sans doute pris note pour empêcher ses agents de se trouver là au moment ou l'on violenterait une femme ennemie de la République; car il paraît que ceux qui veulent travailler sont les ennemis de la République!

Quoi qu'il en soit, à Denain, à Haveluy, à Abscon, à Rœulx, de malheureuses femmes se sont vu coucher par terre par une bande hurlante et, tout en les frappant, on les a déshabillées, leur enlevant même leurs bas et leurs chaussures, et ne leur laissant sur le corps qu'une chemise toute déchirée. C'est dans cet équipage qu'on les reconduit chez elles au milieu d'une foule de quatre ou cinq cents personnes qui les accable de coups quelquefois pendant deux et trois kilomètres. L'une d'elles qui attendait un bébé a dû renoncer à ses espérances et est couchée gravement souffrante de la jaunisse. Une autre qui nourrissait un tout jeune bébé a vu tarir son lait.

Le 20 octobre à 10 heures du soir, à Hérin, M. Valencourt, secrétaire du syndicat libre, rentrait chez lui avec sa femme après avoir dîné chez ses parents. Une bande de grévistes les attaque et s'emparant de Mme Valencourt la déshabille complètement. Valencourt qui est convalescent, se défend comme il peut et tire plusieurs

coups de son revolver. Les grévistes s'enfuient en entendant le bruit d'une patrouille de cavalerie qui arrive; l'un d'entre eux a été atteint légèrement d'une balle au bras. Savez-vous qui l'on a poursuivi? Les grévistes? Non certes, mais bien Valencourt qui est assigné devant le tribunal correctionnel pour coups, blessures et port d'arme prohibé.

C'est à la suite de ces incidents que, pour la première fois, on a vu un député français monter à la tribune pour féliciter les grévistes d'avoir violenté des femmes. Mais j'aime mieux citer textuellement ce... discours :

« M. Selle. — On a dit que des femmes ont été déshabillées à Denain et à Haveluy. La vérité, c'est qu'une femme est venue apporter des vêtements à son mari — ce qui ne se fait jamais — avec des termes de provocation ultra contre les femmes qui étaient là. La meilleure preuve que l'éducation a pénétré dans nos centres ouvriers, c'est qu'au lieu de martyriser cette femme, on s'est contenté de lui *admonester* quelques claques sur le derrière. »

A cette démonstration, inattendue certainement, du développement de l'éducation dans les centres ouvriers, tous les députés sans distinction de partis éclatèrent de rire. Et M. Selle de reprendre :

— Parfaitement! mais ne riez pas trop, Messieurs. Elle avait encore ses vêtements.

Là-dessus, les plus moroses se déridèrent.

— Vous ne me laissez pas terminer ma phrase, gémit M. Selle.

— Vous avez interrompu M. Selle, dit le président, M. Bourgeois, avant qu'il eut achevé la description du tableau.

Et comme les députés se tenaient les côtes, M. Brisson lui-même étant pris d'un accès nerveux et esquissant le signe de détresse, M. Selle leur adressa cette apostrophe :

— Le trouveriez-vous délicieux, Messieurs, ce tableau?

« A Haveluy, la femme n'a pas été malmenée et l'armée encore moins. Quand les grévistes sont arrivés à Haveluy, j'y étais. J'ai l'habitude de les suivre pour qu'il n'arrive rien. Je ne veux pas que les mineurs se lancent à des vexations ultra (*Rires*), pas plus que je ne veux voir un officier déborder ses sentiments à l'égard des mineurs. (*Rires prolongés*.)

« On a dit que chez Loquet la maison avait été brisée. Or, les mineurs n'ont pas jeté de pierres. Ce sont des gens venus à vélo.

Les mineurs les ont expulsés en leur mettant leur botte quelque part. » (*Rires prolongés sur un grand nombre de bancs.*)

Et... ainsi de suite. Ce fut inénarrable. Les socialistes eux-mêmes en... pleuraient !

Le citoyen Selle, imperturbable, parla ainsi pendant un bon quart d'heure. La Chambre était à bout de forces lorsqu'il se décida enfin à terminer par cette déclaration solennelle — le bouquet :

« M. Selle. — Oh ! je sais bien que je ne possède pas encore la tribune ! Mais, dans quelque temps, vous verrez si je ne deviens pas orateur comme un autre ! »

Pendant que M. Delhaye, président du syndicat jaune d'Anzin était venu à Paris pour organiser la souscription en faveur des non-grévistes, une bande de 500 individus alla assaillir sa maison à 1 heure du matin. Les grévistes, après avoir démoli les volets et enfoncé la fenêtre, pénétrèrent dans la maison où se trouvait la femme de Delhaye, gravement malade depuis deux mois, ses deux enfants, un garçon de neuf ans et une fillette de quatre ans. Quatre énergumènes saisirent le matelas sur lequel était couchée Mme Delhaye et la balancèrent pendant 5 minutes en chantant des cantiques et en proférant des menaces de mort. Puis ils saisirent le petit garçon de Delhaye, et le forcèrent de les guider dans toutes les pièces de la maison, afin de se rendre compte que Delhaye ne s'y trouvait pas. Quand ils se furent assurés que le président du syndicat jaune n'était pas chez lui, ils dirent à l'enfant : « Tu vas nous dire où est ton père ; si tu nous renseignes tu auras deux sous, mais si tu ne dis rien, on va te couper la tête. » A la pensée de voir ces bandits mettre leurs menaces à exécution, Mme Delhaye s'évanouit. Alors l'un des bandits s'écria : « Elle est morte ! » Ce à quoi les autres répondent : « Alors, allons-nous-en. » Et ils quittèrent précipitamment la maison non sans avoir jeté sous un lit une lampe à pétrole qui fit explosion, provoquant un commencement d'incendie. Une fois dehors, ils prirent les volets brisés et les jetèrent dans la maison, par les fenêtres béantes. Pas un soldat, pas un gendarme, n'est intervenu, pendant cette scène d'une sauvagerie inouïe qui n'a pas duré moins de quarante minutes.

LE PROCÈS DES JAUNES

En attendant les jaunes, pour la plupart empêchés de travailler, ont pensé à l'article 1382 du Code, qui dit que personne ne peut faire

tort à autrui, et leur syndicat a assigné MM. Selle, Bexant et Menu et le Syndicat rouge solidairement avec eux, en paiement d'une indemnité de 30.000 francs pour les salaires perdus à ce jour et d'une somme variable chaque jour représentant les salaires qui seront perdus quoditiennement par les membres du Syndicat jaune jusqu'à la fin de la grève. Puisque les révolutionnaires veulent empêcher les Jaunes de gagner leur vie, il est bien juste qu'ils leur paient leurs journées.

Les membres du Syndicat jaune métallurgiste vont assigner aussi les gréviculteurs en paiement des journées de chômage que le manque de charbon leur occasionnera.

C'est la première fois que pareil procès sera engagé, et la jurisprudence qu'il créera marquera certainement une page nouvelle dans l'histoire économique du pays.

De plus chacun des membres du syndicat ne payant pas d'impôts a demandé l'assistance judiciaire pour réclamer au Syndicat rouge le paiement des meubles cassés, des récoltes dévastées et des journées perdues. Comme beaucoup des Jaunes sont possesseurs de leurs maisons, nous n'avons pu faire demander l'assistance que par 500, mais ces 500 demandes d'assistance judiciaire vont élargir singulièrement le débat et lui donner l'importance qu'il convient.

L'AGENCE MILLETEAU ET Cie

Mais ce n'était pas assez de martyriser les Jaunes et leur famille; on résolut de les salir et de chercher à leur enlever les sympathies publiques en faisant croire qu'ils faisaient adhésion à la grève. Ce fut M. Milleteau, sous-préfet de Valenciennes, qui se chargea de cette besogne.

C'était un dimanche soir. M. Lepez, député, avait donné une réunion aux grévistes et avait été absolument bafoué par un ouvrier jaune. Pour se venger, il alla en rentrant chez le sous-préfet et décida avec lui de faire dire dans les journaux à l'ouvrier jaune le contraire des paroles prononcées.

Sur ces entrefaites arrivèrent deux journalistes parisiens en quête de nouvelles. M. le sous-préfet, ayant pendant une minute quitté son collaborateur, les reçut lui-même, et leur dit : « Si vous pouvez attendre cinq minutes, vous allez avoir quelque chose d'intéressant. » Puis il rentra dans son cabinet dont la porte se ferma de nouveau.

Au lieu de cinq minutes, nos deux confrères attendirent un bon quart d'heure, mais ils n'eurent pas à regretter ce retard, car ils apprirent, *de la bouche même du sous-préfet*, la nouvelle sensationnelle; et ils se hâtèrent de la communiquer à plusieurs de leurs confrères qui les attendaient au café. C'est ainsi que ce canard invraisemblable a été reproduit par toute la presse.

Et maintenant, quel peut bien avoir été le but de l'agence Milleteau, Lepez et Cie, en lançant cette nouvelle? Pour M. Milleteau, la chose est facile à deviner: ayant été absolument au-dessous de tout, depuis le commencement du mouvement gréviste, n'ayant rien fait pour faire respecter la liberté du travail, il a trouvé très habile de prétendre que c'était de bonne volonté que les Jaunes quittaient la mine. Les Jaunes grévistes volontaires, cela arrangeait tout!

Quant au député, ce qu'il rêvait, lui, c'était l'anéantissement du Syndicat jaune, dont les rapides progrès ne sont pas sans lui inspirer quelques craintes. Son journal a avoué, très maladroitement d'ailleurs, cette appréhension.

C'est égal, voir une sous-préfecture, transformée en agence d'informations... fausses, ce n'est pas banal.

L'ANARCHIE GOUVERNEMENTALE

En attendant que nous en soyons aux revendications révolutionnaires, nous en sommes aux procédés révolutionnaires, encouragés par une espèce d'anarchie spontanée de la part du gouvernement. Dans le livre de Taine sur les débuts de la Révolution, on trouve des pages qui rappellent sensiblement les scènes dont les villes de Denain, de Dunkerque et d'autres encore ont été les théâtres.

On incendie, on assomme, on attente à la propriété privée et sous l'œil impassible de la force armée, enchaînée par ordre, on laisse l'émeute faire son apprentissage de la révolution.

Pour compléter cette situation véritablement anarchique, on a vu, pour la première fois sans doute depuis la révolution, le procureur de la République céder à l'émeute et faire par trois fois relâcher des prisonniers faits par la troupe ou la gendarmerie. Par trois fois, les grévistes ont pu emmener triomphalement leurs prisonniers, leur offrir des punchs d'honneur et les saluer dans les réunions comme des héros.

Pendant les premiers jours de la grève, quelques tribunaux punissaient comme il est nécessaire, les attentats à la liberté du travail ; c'était trop, et le ministre de la Justice s'est empressé d'adresser aux procureurs généraux la circulaire suivante :

« Il importe que les poursuites pour faits de grève soient entreprises avec prudence et ne puissent jamais être considérées comme un moyen de faire obstacle au droit de grève qui, légalement reconnu, doit être librement pratiqué.

« D'autre part, je ne saurais trop vous mettre en garde contre toute tendance qui pourrait pousser les magistrats du parquet à vouloir faire des exemples. Au contraire, dans leurs réquisitions, ils devront demander aux juges de juger l'homme et non pas le milieu, l'acte et non pas la doctrine. »

Les émeutiers peuvent y aller gaiement. Ils savent maintenant que les magistrats, habiles à lire entre les lignes, hésiteront à engager des poursuites que les journaux socialistes considéreront « comme un moyen de faire obstacle au droit de grève » et oublieront de faire respecter cet autre droit, « la liberté du travail, qui est inscrite dans nos lois ».

Ils savent ensuite qu'ils sont encouragés par les maires gouvernementaux. Un de ces samedis eut lieu une bagarre assez grave entre la troupe et les grévistes aux mines de Crespin, qui sont situées sur le territoire de la commune de Quiévrechain. M. Huyghe, maire de Quiévrechain, est monté sur le kiosque de musique et a dit aux grévistes : « *Je vous donne ma parole que le travail ne sera plus repris aux mines de Crespin, avant que le syndicat des mineurs en ait donné l'ordre.* » Voilà donc un maire qui, pour faire plaisir à des émeutiers venus jeter le trouble et le désordre dans sa commune, s'engage à empêcher les ouvriers de sa commune, et ceux y venant travailler, de gagner leur vie, tant qu'un comité de fumistes, ne comprenant pas un seul mineur, ne leur aura pas donné l'ordre de cesser la grève. Dans la chaleur communicative d'un banquet, nous aurions, comme M. Combes, excusé beaucoup des paroles de M. Huyghe, mais à 6 heures du matin !

N'importe quel gouvernement aurait envoyé à ce magistrat chargé de la police municipale une suspension ou une révocation. Mais M. Huyghe annonce qu'il a reçu une dépêche ministérielle, le félicitant du sang-froid dont il a fait preuve. On va sans doute le décorer.

On sait que, en temps de grève, l'entretien des galeries de mines est assuré par droit de réquisition. Ce droit est exercé par le préfet, qui prend un arrêté à cet effet, dès qu'il a été avisé de la situation par l'ingénieur de l'État qui dirige le service de contrôle des mines dans le bassin en grève. C'est ainsi que les choses se sont toujours passées; et le préfet du Pas-de-Calais n'a pas agi autrement la semaine dernière.

Dans le bassin d'Anzin, il en va tout autrement.

L'ingénieur de l'État, chargé du contrôle des mines, a constaté au cours de l'une de ses visites, qu'il y avait danger de prise de feu dans un chantier de la fosse Dutemple. Le délégué mineur Hilaire Moreau, qui est en même temps chef de section du Syndicat rouge, a fait la même constatation. Il l'a écrit dans le *Réveil* en concluant que « quoique la prise de feu n'était pas imminente dans le couchant, nous serions contraints, pour *éviter les désastres que causerait à la mine cet incendie*, de fournir un certain nombre d'ouvriers ». Il y a donc urgence, et par conséquent le préfet doit être avisé afin de pouvoir prendre son arrêté de réquisition. Or, savez-vous à qui M. l'ingénieur de l'État va s'adresser? Je vous le donne en mille ! Au préfet? Vous n'y êtes pas. C'est au citoyen Bexant, chef du Syndicat rouge, que M. Léon — c'est le nom de cet ingénieur — va présenter ses doléances !! Il prie le chef révolutionnaire « *de vouloir bien examiner* S'IL N'Y A PAS LIEU d'envoyer une vingtaine d'ouvriers à la fosse Dutemple » ! Si les mots n'ont pas perdu leur valeur, tout cela est de l'anarchie pure.

Le citoyen Bexant a compris aussitôt tout le profit qu'il peut tirer de cette démarche inusitée et inexplicable du représentant officiel de l'État. Il a convoqué les chefs de section de son Syndicat pour leur exposer la question. A cette réunion, le délégué Hilaire Moreau a reconnu, comme on l'a vu plus haut, la gravité de la situation. Malgré cette déclaration, voici la sauvage résolution que les chefs meneurs du syndicat révolutionnaire ont prise « à l'unanimité ». Nous l'empruntons au *Réveil* et le donnons *in extenso* pour qu'on ne puisse nous taxer d'exagération :

« Les délégués du Syndicat du bassin d'Anzin... estiment que les compagnies ont assez de surveillants, d'employés de tous grades et assez de mouchards, pour circonscrire le danger là où il existe, et refusent de fournir des ouvriers, attendu que tous ne demandent qu'à travailler le jour où ils auront satisfaction. Le citoyen

Bexant est chargé de notifier cet ordre du jour à M. Léon, ingénieur des mines, QUI ATTEND LA RÉPONSE des délégués. »

Sans commentaires, n'est-ce pas ! C'est le même esprit qui anime les grévistes, lorsqu'ils mettent le feu aux meules appartenant aux cultivateurs membres honoraires du Syndicat jaune.

A Somain, les grévistes formèrent une immense ronde autour de meules en feu. Des habitants, accourus pour éteindre l'incendie furent repoussés par les forcenés qui criaient :

— Allez-vous-en, c'est l'argent des « bourgeois » qui brûle!...

A Quiévrechain, tandis que gendarmes et troupiers tenaient tête aux grévistes, des grévistes ont arraché les grilles d'une fenêtre des bureaux de la Compagnie des mines de Crespin, enfoncé les fenêtres et pénétré dans les bureaux.

Ils ont ensuite fracturé la porte du bureau du caissier, ont forcé tous les tiroirs et ont tenté d'ouvrir un des coffres-forts, mais sans pouvoir réussir. Tous les tiroirs ont été fouillés : une montre et divers objets appartenant au comptable ont été enlevés. Tous les registres étaient pêle-mêle. Naturellement on n'a pas trouvé les coupables.

Ce n'est plus seulement contre la liberté du travail que les révolutionnaires dirigent leurs exploits : quiconque ne suit pas les forcenés dans leur œuvre de destruction des habitations des Jaunes, est lui-même voué à la vindicte révolutionnaire. Un cabaretier de la Sentinelle, Ponthière, en sait quelque chose. Deux heures durant, des bandes déchaînées ont saccagé sa maison de fond en comble. Par trois fois on est allé à la fosse Dutemple, à 300 mètres, quérir les gendarmes. Imperturbables, ces derniers ont répondu : — « Nous n'avons pas à nous occuper de ce qui se passe dans les maisons, nous avons assez à faire ici. »

***

Les rouges violent en ce moment le droit au travail, qui est un droit sacré, mais il ne faut pas oublier que l'exemple leur vient de haut, que depuis longtemps ils voient leurs députés violer non seulement le droit au travail, mais les droits de la conscience et toutes les libertés. Les doctrines développées à la tribune française sont mises en action dans les événements qui se déroulent : les radicaux et les socialistes n'ont pas prêché dans le désert; leur parole a porté ses fruits et, comme nous le disions plus haut, l'heure des réalités a sonné.

DELCOURT-HAILLOT.

LES ENSEIGNEMENTS SOCIAUX

A TIRER DES DERNIÈRES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

Par son titre et sa doctrine, l'Ecole de la *Paix sociale* indique ce qu'on doit chercher, pour faire le bonheur d'un peuple ; elle poursuit des résultats féconds et permanents, mais qui demandent à l'homme conscient de sa nature et de sa destinée, des efforts courageux et soutenus, afin de conserver le respect de lui-même avec celui des lois morales ou économiques.

Cela suppose, sans doute, quelque chose de noble dans les aspirations, de discipliné dans l'intelligence, de généreux dans le cœur, en un mot, l'âme ouverte à la triple notion du beau, du vrai et du bien. Or, dans le monde païen, déjà, était connue la propension à ne faire passer l'observance des devoirs qu'après la satisfaction des intérêts : « vivre, *d'abord*, philosopher, *ensuite* », constituait la devise même d'intelligences cultivées. Il suffit de regarder autour de soi, pour voir que, sous ce rapport, les nations modernes pensent comme les sociétés anciennes.

Les appétits du corps priment donc, en fait, les besoins de l'esprit; de là vient le succès de ce qu'il est permis d'appeler, sans calomnie ou exagération, l'école de la *guerre sociale*, dont les enseignements ont pour but ou pour effet de détruire le respect, de surexciter les passions, de fomenter les haines, et, tout en invoquant la fraternité, la solidarité, de développer à outrance l'individualisme; la doctrine de cette école dessèche ainsi la sève qui circule en nous : après avoir stérilisé chaque être en particulier, elle prétend le faire vivre au moyen de procédés factices, et lui communiquer, du dehors, les éléments, les forces, que la nature avait placés en lui.

En 1875, un professeur de médecine faisait retentir, du haut de sa chaire, cette profession de foi qui, aujourd'hui, ne causerait plus de scandale : « Oui, j'aime mieux me sentir un singe perfectionné qu'un Adam dégénéré! » D'autres préfèrent offrir le reflet d'un modèle idéal, même détérioré, plutôt que celui d'un type affreux, même embelli. Mais la question n'est pas de savoir à quelle origine on désire se rattacher : il ne dépend pas de notre volonté de déplacer la racine qui soutient l'arbre généalogique du genre humain. Ce qu'il faut seulement retenir des paroles qu'on vient de citer, c'est l'ambition de se grandir, par voie d'évolution fatale et indéfinie; d'induire, d'un tel mouvement, l'existence de la principale loi qui présiderait à la hiérarchie des corps organisés.

Il n'a pas été difficile de transporter, dans l'ordre social, les idées de

« sélection », de « lutte pour la vie », qu'on exprimait, autrefois, par un terme ironique et familier : « Ote-toi de là que je m'y mette ! » Voilà, pourtant, par quelle aberration singulière les apôtres d'un soi-disant progrès offrent à leurs semblables l'égoïsme comme base et garantie de l'amonr réciproque entre les membres de la société.

N'est-il pas tout aussi contradictoire de soutenir qu'on abaisse l'homme, en le déclarant créé par Dieu, alors que les auteurs de ce grief entendent asservir leurs semblables, les faire plier sous le joug humiliant d'un pouvoir social dont les actes, les fantaisies, seraient substitués à des lois immuables autant que justes ? N'importe : l'essentiel consiste à se débarrasser d'une autorité intangible ; suivant la remarque insinuante de J.-J. Rousseau, dans la souveraineté despotique, mais purement humaine, qui l'écrase, chacun retrouve la trace de sa coopération effective ou conjecturale ; dans la suprématie providentielle, qui l'élève et le sauvegarde, il reconnaît une puissance indiscutable, et cela blesse son orgueil ; dès lors, il a paru tout simple de faire abstraction des causes premières et des fins dernières, au nom de la « science », ainsi restreinte à la perception des phénomènes qu'il devient commode d'expliquer d'une manière hypothétique, conciliant en apparence des choses incompatibles. « Qu'on me donne un point, disait Archimède, et je soulèverai le monde ! » Ce point fixe et unique, on le remplace par une multitude de points variables avec le sens propre de chaque personnalité.

L'univers physique se trouve en état d'équilibre stable et le monde humain en état d'équilibre instable, parce que l'un échappe au pouvoir des créatures, tandis que l'autre subit l'intervention continuelle du libre arbitre, qui tend à troubler l'harmonie sociale, à établir une lutte entre l'action pondératrice des lois générales et l'influence oscillante des caprices individuels. Agiter ceux-ci, pour neutraliser celles-là, tel est le secret des disciples appartenant à l'école de la guerre sociale.

Du principe philosophique qu'il n'y a pas d'erreur universelle, c'est-à-dire admise en tous temps et en tous lieux, on a conclu qu' « à une même époque et dans une même région », l'ensemble des habitants devait être censé infaillible, quoique ses jugements fussent loin de remplir les conditions requises pour rendre exact le résultat des opérations de l'entendement.

Or, comme, chez un peuple, la collectivité se subdivise en une foule de groupes élémentaires, dont les vues, les tendances ne sont pas uniformes, il s'ensuit que le don d'exprimer la vérité présumée devient le privilège du nombre, sans égard aux circonstances accidentelles, aux causes factices qui ont pu le déterminer. Mais, en pareil cas, le nombre c'est la force ! En 1871, des esprits candides et arriérés protestèrent contre le mot célèbre de Bismarck : « la force prime le droit » ; Scho-

penhauer répondit, en déclarant qu'il y avait identité entre la force et le droit, entre la force du droit et le droit de la force.

Qu'on ne parle donc plus d'indépendance politique, de liberté individuelle, de droits naturels : ce sont là autant de vains mots, de chimères ! Que reste-t-il alors, pour servir de base à l'activité d'un peuple? L'appui des pouvoirs publics et celui des institutions existantes. Y a-t-il là une assiette consistante et durable ? Si des réformes sont nécessaires, comment les obtiendra-t-on?

Un gouvernement — de nos jours surtout — possède-t-il, par lui-même, assez de prestige, inspire-t-il assez de confiance, pour qu'on trouve correcte, de sa part, une déclaration comme celle-ci : « Mes devanciers ne s'y connaissaient pas dans l'art de préserver vos intérêts; mieux éclairé, plus perspicace qu'eux, je vais faire des merveilles; mais, ma modestie égalant mon mérite, épargnez-moi, de grâce, les remerciements : je ne veux qu'être obéi, les yeux fermés, et cru sur parole! »

Si les détenteurs passagers, et parfois aventureux, du pouvoir social ne répondent point à ce qu'exigent des besoins permanents, des réformes désirables, les institutions empiriques ne présentent pas un expédient plus sûr pour aboutir aux résultats nécessaires.

D'après Montesquieu, le règne de la vertu serait le trait caractéristique de la République. Mais l'illustre auteur de l'*Esprit des lois*, en émettant cette assertion, avait en vue les sociétés antiques, qu'à la faveur d'une perspective lointaine, et à travers le prisme des illusions, il apercevait et dépeignait, en les idéalisant quelque peu, sans néanmoins dissimuler les écueils auxquels la morale était exposée, notamment avec les lois et doctrines sur le mariage ; certains passages des œuvres d'Aristote, de Cicéron et de Virgile montrent assez, d'ailleurs, où en étaient venues les passions, à des époques qui précédèrent l'avènement du christianisme. Dans ces conditions, alors que la chasteté avait fait naufrage, avant la ruine des républiques grecque et romaine, quelle idée se faisait-on de la vertu ? Ne représentait-elle que des qualités civiques? Même dans ce sens spécial, l'histoire ne confirme pas l'appréciation de Montesquieu.

Si la démocratie ne donne forcément ni l'indépendance de caractère, ni l'habitude de la liberté ; si elle n'empêche pas la licence des mœurs, c'est qu'il ne suffit pas qu'un peuple se déclare « souverain » pour l'être réellement.

Ainsi, en France, par une contradiction évidente, on a proclamé, dès 1789, la toute-puissance de la volonté nationale, mais en lui imposant le devoir rigoureux, absolu, de s'exercer par délégation et de maintenir, à perpétuité, les dispositions d'une loi fondamentale sans concordance avec les vœux unanimes des cahiers rédigés par les électeurs; en 1792,

1793, 1795, on admit le système plébiscitaire; néanmoins, la nation était encore réputée n'avoir pas le droit de changer les bases de sa loi constitutionnelle. Une émeute, en 1792; un coup d'Etat, en 1799, trompèrent l'attente de ceux qui avaient cru, avec Mirabeau, faire « la charte de l'humanité » ; en 1804, la souveraineté populaire et directe fut encore conviée à se manifester, uniquement pour souscrire quelque chose comme son admission à l'*honorariat*, la domination suprême passant, avec l'hérédité de la couronne impériale, entre les mains de Napoléon Bonaparte et de ses successeurs.

Depuis lors, et en dépit des protestations géminées d'esprits sincèrement libéraux, on a maintenu, jusqu'à nos jours, un arsenal de lois forgées pour affermir le despotisme; bien plus : on a étendu, aggravé la législation consulaire et impériale, en multipliant, sous prétexte de civilisation et de progrès, les instruments dont dispose le pouvoir politique pour diriger et asservir les citoyens.

Qui ne sent combien un pareil état de choses offre d'inconvénients et peut devenir funeste, si, à certains moments, la puissance publique reçoit un usage contraire à sa destination; si elle est employée à démoraliser les populations, à éteindre, chez elles, les idées d'ordre, de justice ; à assouvir les passions en vue d'avoir un contingent plus fort d'auxiliaires, même peu recommandables, dont le sort se lie à celui des gouvernants? Cette éventualité redoutable n'est pas d'une réalisation invraisemblable; or, en face d'un spectacle comme celui qu'on vient de faire entrevoir, les faibles se découragent et suivent le mauvais exemple ; ils aliènent leur indépendance, leur honneur, pour recueillir des profits illicites ou se mettre à l'abri de menaces audacieuses; mais, afin de donner le change sur ce pacte immoral, ils feignent de suivre sincèrement les tendances en vogue et se font les satellites des astres qui brillent au pouvoir.

Cela s'excuse d'un mot, en faveur auprès du parti socialiste, en 1848 : « la souveraineté du but! » Avec de telles pratiques, le suffrage universel n'est plus qu'un leurre; la voix nationale se trouve étouffée; la fiction remplace, partout, la réalité des principes. En paraissant défendre les institutions établies, on n'assure guère que la fortune de politiques qui croient procurer le triomphe ou la consolidation d'un régime, en travaillant à leur propre succès; à les entendre, tout serait perdu avec leur défaite. De cette manière, le pays, au lieu de rester maître de ses destinées, dépend, à discrétion, des gouvernants, ceux-ci des candidats qui se déclarent leurs « hommes liges » et sont, d'autre part, rivés à des comités qu'enchaînent, à leur tour, quelques meneurs.

L'influence tend ainsi à devenir occulte et, par suite, dangereuse; elle passe des autorités sociales à des gens dépourvus de titres et garanties susceptibles de justifier le rôle qu'ils remplissent.

Les choses prirent une tournure bien différente, en 1849 et en 1871, parce qu'alors tout le monde sentait l'approche d'un péril social et était résolu à sacrifier ses aspirations politiques pour conjurer des maux imminents. En 1902, il n'en a pas été de même. Une ligue, conduite par des esprits ardents, qui se croyaient plus unis qu'ils ne l'étaient en réalité, tint à peu près ce langage : « Nous sommes des républicains libéraux; que ceux qui veulent l'apaisement viennent à nous, les uns parce qu'ils souhaitent une République honnête et conciliante, les autres parce qu'ils demandent le respect des convictions inoffensives pour l'ordre public. »

Cet appel reçut un accueil enthousiaste et provoqua des concours généreux. Par un singulier malentendu, on avait compris que la pluralité des opinions, parmi les adhérents, devait entraîner une représentation mixte, quoique liée tout entière par un programme commun. Or, dans la pratique, il n'en alla pas ainsi; le patronage de la ligue fut nettement refusé aux candidatures conservatrices, qu'on s'abstint de combattre dans les seuls arrondissements où elles ne se trouvaient en rivalité qu'avec celles de nuance radicale-socialiste. Par contre, on soutint des gens qui n'avaient à offrir que leurs illusions.

Une pareille tactique devait amener la défaite. Certes, on ne saurait approuver l'indifférence en matière politique, et il est légitime que des hommes d'initiative et de cœur aient indiqué nettement, comme gage de sincérité, comme titre à la confiance, leurs institutions préférées. Mais les œuvres humaines n'ont qu'une valeur relative; elles sont moins efficaces que les lois naturelles, seul et vrai fondement de tous les organismes imaginés, éprouvés, pour multiplier et perfectionner les avantages de la vie publique.

Il ne faut donc pas craindre de le dire hautement : si, à nos dernières élections législatives, le nombre des esprits modérés ayant vaincu leurs concurrents n'a pas été assez considérable pour former la majorité, à la Chambre des députés, la principale cause de ce résultat est due à l'absence d'une entente sagement préparée, sur la base des principes de stabilité sociale, puis à l'insuffisance prolongée des efforts, pour enrayer la déviation des idées et des mœurs; à l'inertie coupable, à l'égoïsme cynique de beaucoup d'hommes que leur position mettait à même d'exercer une influence utile.

Grâce à l'attitude prise depuis trente ans, les gens bien intentionnés se trouvent actuellement réduits à l'impuissance; un fait caractéristique l'atteste : c'est le caractère purement négatif et critique du seul langage commun à tous les candidats de l'opposition, en 1902. Or il est clair qu'une objection spontanée devait surgir, dans l'esprit des électeurs, surtout en présence des promesses alléchantes formulées par les

soutiens du cabinet : « Que feriez-vous de *positif*, en arrivant au pouvoir? »

La critique est aisée, et l'art est difficile.

En termes moins élégants,les plus vulgaires intelligences se répétèrent la pensée de Boileau. Le monde ne vit pas de négation, c'est là une vérité connue, incontestable, mais, hélas! trop souvent mise en oubli.

Avec la division persistante, les idées irréductibles des partis, en France, on piétinera sur place, sans jamais avancer d'un pas, tant que les difficultés, les compétitions politiques primeront les questions sociales. Sans doute, chaque clan se croit seul apte à résoudre les problèmes qui agitent les têtes, dans l'ordre moral ou économique. Mais ici, derechef, il convient de jeter un regard attentif sur le passé, de consulter l'expérience chèrement acquise, pour voir si aucun régime politique a, par lui-même, jamais suffi pour assurer la pratique des règles essentielles à l'harmonie entre concitoyens? La propagande et les manifestations antireligieuses, au XVIIIe siècle, ne furent pas plus empêchées, par l'ancienne monarchie, que la vogue des romans et gravures pornographiques. Au contraire, en 1848, les arts et les lettres ne se déshonoraient pas; les autorités et les populations venaient chercher le clergé pour bénir les drapeaux ou les arbres de la liberté.

La remise en vigueur des principes et la restauration des mœurs peuvent s'obtenir indépendamment de tout système exclusif sur la constitution politique d'un pays; c'est à elles qu'il importe de consacrer les forces vives, si mal à propos dépensées, gaspillées, dans des luttes dont l'aspect fait naître, chez ceux qui n'y prennent point part, la répugnance et le scepticisme.

Dans son premier discours au Corps législatif, Thiers s'écriait, en 1863 : « J'aime mieux parler, d'abord, de ce qui nous rapproche que de ce qui nous divise. » Tel devrait être le sentiment de tous les bons Français. Prétendra-t-on qu'il n'y a là qu'une utopie, un rêve? Les disciples de Fr. Le Play, par leur exemple, prouvent le contraire; à coup sûr, il existe, entre eux, des divergences individuelles de vues en politique; mais cela ne les empêche point de fraterniser sur un terrain commun, et, quand on a pris l'habitude de servir la même cause, les désaccords n'engendrent plus la même antipathie qu'entre personnes qui ne se sont connues qu'en qualité d'adversaires.

L'œuvre de la réconciliation nationale sollicite, à l'heure présente, le concours de tous les vrais patriotes, de tous les honnêtes gens; il faut s'y vouer, en prenant la résolution virile d'écarter les désirs intempestifs, pour se préoccuper uniquement de l'union si nécessaire, si urgente à rétablir, entre ceux qu'alarment, à juste titre, les ravages de l'esprit sectaire et antisocial.

Le jour où il clôtura l'Exposition universelle de 1855, en pleine guerre de Crimée, Napoléon III, s'adressant aux ambassadeurs d'Autriche et de Prusse, prononça cette phrase célèbre : « La neutralité est une erreur, l'indifférence une faute. » Combien plus les mêmes paroles sont vraies, à l'époque contemporaine, en les appliquant à une partie des Français?

Qnand il y a lutte ouverte et terrible engagée entre l'ordre et l'anarchie, entre la cohésion et la désagrégation des éléments vitaux de la société, s'abstenir équivaut à déserter la bonne cause, à encourager, à favoriser les pires entreprises, pour aboutir, immanquablement, à un cataclysme où sombrerait l'indépendance nationale, qui se trouve, d'ailleurs, détournée de son objet, lorsqu'elle ne sert plus à protéger, ni le culte des traditions, ni le respect des droits et coutumes, ni l'inviolabilité des consciences.

Alfred DES CILLEULS.

LES CERCLES D'ÉTUDES SOCIALES ET LE " SILLON "

LEUR AVENIR ET LEUR DÉVELOPPEMENT

Tout le monde sait avec quelle rapidité les cercles d'études sociales, presque inconnus il y a quelques années, se sont fondés et développés, dans les patronages catholiques, aussi bien que dans les groupes de jeunesse indépendants. Paris en compte aujourd'hui plus de trente, et le mouvement, après avoir atteint toutes les grandes villes de France, commence à gagner les campagnes elles-mêmes. Il n'est pas nécessaire de chercher bien loin la cause dernière d'un aussi beau succès : les cercles d'études répondent à un besoin des temps présents, et c'est justement dans le fait de l'avoir compris, à l'heure opportune, que réside tout le mérite de ceux qui, comme nos amis du *Sillon*, ont pris la part la plus active à leur propagande.

C'est qu'en effet, l'évolution sociale nous a mis en face d'un fait que, bon gré mal gré, nous sommes obligés d'accepter, quelle que soit d'ailleurs l'appréciation que nous portions sur lui ; ce fait, c'est l'avènement du peuple à la vie sociale et politique par l'établissement, dans notre constitution, du suffrage universel. Tout citoyen est électeur; est-ce un bien, est-ce un mal? Les initiateurs du mouvement d'éducation populaire n'ont pas cherché à résoudre le problème; mis en présence d'un fait accompli, ils se sont dit que la besogne la plus urgente était d'enseigner à la démocratie le bon usage du droit que le cours des événements

et la force des choses lui avaient conféré; ils ont créé des cercles d'études sociales, pour avoir un jour, en ce beau pays de France, des citoyens libres et conscients. Ils se sont adressé à la jeunesse, de préférence à la jeunesse catholique, sans exclure pourtant ceux qui ne partagent pas entièrement nos croyances religieuses, mais en offrant tout au contraire à ces derniers, pourvu qu'ils fussent loyaux et de bonne foi, une place à leurs côtés.

La jeunesse a répondu à cet appel; elle a entendu le cri de détresse poussé par ceux qu'épouvantent les incertitudes de l'avenir, et surtout le cri d'espoir de ceux qui se reposent sur elle du souci de régénérer ce pays, et les cercles d'études ont germé, ils ont grandi, comme germent et grandissent, au soleil du printemps, les moissons vertes et drues.

Quel fut exactement la part du *Sillon* dans ce généreux effort?... Il est assez facile de le déterminer. Hâtons-nous d'abord de le confesser, ce n'est pas le *Sillon* qui a inventé les cercles d'études, et si Marc Sangnier et ses amis ont puissamment contribué à les populariser et à les vulgariser, il convient de dire qu'ils ne furent point seuls pour accomplir cette tâche: l'*Association de la jeunesse catholique*, la *Chronique du sud-est*, *la Réforme sociale*, les groupes des démocrates chrétiens, par la parole, par la presse, par l'action personnelle, ont répandu partout l'idée du cercle d'études et l'ont si bien acclimatée dans les milieux les plus divers, qu'elle ne rencontre plus aujourd'hui d'adversaires sérieux.

L'originalité féconde du *Sillon* peut se caractériser d'un mot: nos amis ont une *manière* et sont animés d'un *esprit* qui leur sont particuliers. C'est cette *manière* et c'est cet *esprit* qui leur ont valu la légitime popularité dont ils jouissent non seulement parmi les catholiques, mais encore parmi des hommes réputés jusqu'ici d'une intransigeance absolue vis-à-vis de notre foi religieuse. Ce qui attire les jeunes ouvriers au *Sillon*, c'est qu'ils s'y sentent chez eux, c'est que, dans cette atmosphère nouvelle, ils respirent un air de réelle et véritable fraternité; c'est que là la différence de fortune et d'éducation momentanément disparaissent, et que ce ne sont plus des riches et des pauvres, des étudiants et des ouvriers qui se retrouvent, mais des *hommes* animés du même zèle, poursuivant le même idéal et travaillant ensemble, le cœur commun, l'*âme commune*, à l'édification de la société future.

Dans un cercle d'études ayant pour base de tels principes, on comprendra vite qu'il est impossible d'élever une chaire d'économie sociale ou de science politique, pour y dogmatiser; ce sera une *mutuelle* d'un nouveau genre, où l'on étudie en commun, épelant à plusieurs les pages du même livre, et non pas une *classe* froide et sévère, où l'on accepte sans le discuter, par voie d'autorité, l'enseignement d'autrui.

C'est à la lumière de ce même principe de fraternelle amitié, qu'il faut considérer les relations que le *Sillon* entretient avec les cercles

d'études. Non seulement ceux-ci jouissent du bénéfice de la plus complète autonomie, mais encore la plupart appartiennent à d'autres organisations, aux groupes d'Apologétique sociale de l'*Union nationale*, à l'*Association de la jeunesse catholique*, etc... Aucun lien matériel ne les rattache au *Sillon*, ils ne sont pas fédérés avec lui et les salles du boulevard Raspail ne sont que la maison fraternelle, largement ouverte à tous, où l'on vient, à certains soirs, travailler et réchauffer son cœur.

Cette situation d'un groupe indépendant comme le *Sillon*, convoquant les cercles d'études à des congrès trimestriels et nationaux, organisant avec leur concours des instituts populaires, des réunions publiques et des manifestations, a pu donner à quelques-uns l'illusion d'une fédération autonome cherchant à s'organiser à côté et aux dépens de celles qui existent déjà. C'est bien peu connaître l'esprit du *Sillon* et même tout simplement les ressources dont il dispose, que de s'imaginer qu'il va détourner à son profit la marche en avant de la jeunesse catholique.

Nos amis l'ont dit ailleurs et nous ne faisons que répéter leurs paroles : ils sont, avant tout, une avant-garde. Ils n'ont pas reçu mission de conduire des armées à la bataille, d'enrégimenter des soldats et de mobiliser des bataillons ; ils ne veulent être que *des semeurs d'idées ;* il leur a paru original de faire des promenades artistiques et d'offrir aux jeunes ouvriers des salles de travail; tout aussitôt, promenades artistiques et salles de travail ont commencé de fonctionner.

C'était la mode, jadis, de reprocher au *Sillon* ses changements successifs et ses transformations incessantes; on commence à s'accoutumer à voir nos amis « faire des expériences ». Cette expression dont la paternité, croyons-nous, revient à l'un de ceux qui ont le plus donné au *Sillon* de leur jeunesse, de leur intelligence et aussi, et surtout, de leur cœur, à Etienne Isabelle, caractérise à merveille leur *manière*. Cercles d'études, congrès, concours, revue, instituts populaires, manifestations, ne sont pas autre chose que des « expériences » qui ont réussi et dont le *Sillon* est très fier d'avoir enrichi l'action catholique et sociale au xxe siècle.

Si l'on juge le *Sillon* dans cet esprit, si, pour l'apprécier, on ne se contente pas d'un regard superficiel jeté de l'extérieur sur ce qu'il a entrepris, mais si, tout au contraire, ayant démêlé les idées dominantes dont il s'inspire, on entre au cœur même de son activité, on se rend un compte immédiat de son originalité profonde, de sa vitalité supérieure et de sa réelle opportunité.

Chacune de ses créations a été marquée de son signe particulier; sur tout ce qu'il a fait il a déposé une empreinte qui n'est qu'à lui. Mais le *Sillon* n'a jamais travaillé dans un but égoïste; ses tentatives n'ont jamais eu pour but de servir à sa propre gloire ou à l'avancement de ceux qui le dirigent. Au reste, lorsque l'on commence quelque chose, voici com-

ment on procède au *Sillon*. Un jour, au cours de l'un de ces entretiens familiers où se retrouve toujours le même groupe d'amis et d'intimes, quelqu'un émet une idée : « Croyez-vous qu'il ne serait pas bon de faire des cercles d'études et de leur imprimer telles et telles tendances? » La discussion s'engage, on réfléchit, chacun dit sa pensée; on prie et de suite on décide, et la décision prise, on agit. Seulement, voici dans quel sens on agit. On ne dit pas : nous allons faire des cercles d'études et ces cercles d'études seront notre propriété et quiconque, en France, fera des cercles d'études devra, en toute convenance, se fédérer avec nous. Cela, c'est un système qui a ses avantages et qui est très défendable ; ce système n'est pas celui du *Sillon*. Nos amis disent : nous allons montrer à ceux qui nous entourent *comment nous comprenons le cercle d'études* ; ceux qui trouveront bonne notre méthode de travail feront comme nous ; ils nous imiteront.

Tel fut le point de départ de ce mouvement; telle fut l'idée maîtresse de toutes les fondations du *Sillon*. Appliquez le raisonnement que nous venons de faire aux Congrès, aux Instituts populaires, à tout le reste, et vous verrez s'éclairer d'un jour nouveau cette action sociale qui s'est toujours efforcée de chercher ses appuis les meilleurs dans le bon sens et dans l'expérience.

Aussi, lorsque à côté du *Sillon* quelqu'un vient et, bénéficiant de l'effort accompli, organise quelque chose qui ressemble à ce que le *Sillon* a fait, non seulement le *Sillon* ne porte à son labeur aucun regard d'envie, mais, bien au contraire, il sera le premier à lui offrir son concours le plus loyal et le plus désintéressé. Toute sa joie, toute son ambition, toute sa gloire, c'est qu'on puisse dire de lui, comme de l'Église, comme du catholicisme : *il a été créé pour servir les œuvres et non pas se servir d'elles.*

Lorsque le *Sillon* fait appel au concours des patronages catholiques et des cercles d'étude, pour la jeune garde ou pour les réunions publiques, on peut être sûr qu'il a en vue quelque dessein d'intérêt général, dont seront les premiers à recueillir les fruits ceux qui justement auront aidé au succès de sa tentative.

Comme le disait si bien Marc Sangnier, dans un récent article, le *Sillon* veut être conforme à la vie elle-même ; il veut avoir toutes les souplesses et toutes les ressources de la vie ; il veut grandir et se développer comme elle. Aussi, la seconde loi qui règle l'évolution de son activité, c'est l'opportunité des circonstances.

Les Congrès trimestriels furent des opportunités ; il fallait donner aux cercles de Paris la cohésion qui leur manquait ; surtout il fallait leur apprendre le chemin du *Sillon*, afin que, l'heure venue, ils pussent seconder l'effort de nos amis dans la lutte entreprise en faveur des libertés nécessaires.

Les Congrès nationaux sont des opportunités : l'année dernière, il

s'agissait d'enregistrer les résultats acquis, de faire profiter la province des expériences de Paris, et Paris des expériences de la province; il s'agissait de mettre en relations des hommes, qui, animés du même esprit, avaient jusqu'ici travaillé isolément et éprouvaient le besoin de causer ensemble de ce qu'ils avaient fait et surtout de la méthode qu'ils avaient employée pour réussir. Pour obtenir ce résultat, le *Sillon* a convoqué dans son installation nouvelle les amis du mouvement d'éducation populaire; au rebours des habitudes consacrées, il n'avait pas demandé leur concours actif à ceux qui, d'ordinaire, prennent part aux grandes manifestations des catholiques français; il avait banni des séances de travail les discours superflus et du punch de clôture l'attrait de noms connus, corsant l'intérêt du programme. Ceux qui prirent la parole, au cours de cette journée laborieuse, apportaient à leurs camarades, non pas des mots, qui, pour tout enthousiasmants qu'ils puissent être, ne sont qu'un peu d'écho sonore, mais des choses, des idées, des faits vécus par eux.

Le succès du Congrès fut très grand et l'on se promit de recommencer. On recommencera donc, à Tours, le 15 février 1903. Ce second Congrès national gardera la physionomie du premier, puisqu'il est préparé par les mêmes hommes et fait dans la même pensée de travail en commun et d'échange fraternel d'expériences vécues. Le programme, d'ailleurs, en est déjà fixé. On s'occupera tout d'abord du *mouvement des cercles d'études*. Après avoir passé en revue toutes les régions de la France, pour se rendre bien compte des progrès accomplis, on parlera plus spécialement du recrutement des conseillers de cercles, de l'établissement dans les patronages de cercles gradués, suivant l'âge et les aptitudes des jeunes gens, de la propagande en faveur des groupes ruraux et des groupes non confessionnels.

La seconde séance sera consacrée au rôle spécial des cercles d'études vis-à-vis du mouvement syndical. La question syndicale est très vaste, et le Congrès ne l'abordera que par le côté où elle touche à ce qui l'intéresse plus particulièrement. On ne s'occupera donc point de la loi de 1884, mais uniquement de ce qu'ont fait les Cercles et de ce qu'ils feront en faveur du mouvement syndical. En restreignant ainsi le champ de son activité, le Congrès estime faire œuvre plus utile et plus pratique. D'ailleurs, il verra sans regrets cette même question syndicale mise aux programmes d'assemblées plus considérables, traitée avec toute l'ampleur qu'elle mérite; ce seront des lumières nouvelles, en des matières si difficiles que l'on aurait mauvaise grâce à se plaindre de les voir trop étudiées.

Enfin, les *Instituts populaires* se fonderont en une fédération autonome. Les Instituts populaires étant, au yeux de nos amis du *Sillon*, le nécessaire couronnement de tout bon cercle d'études, on ne s'étonnera

pas de les voir s'en occuper dans ce Congrès; quant à la fédération elle-même, elle est devenue une nécessité. Les Instituts populaires de province la demandent et la réclament : ils veulent pouvoir, en face d'adversaires irréductibles, déjà embrigadés, arborer un programme commun et se recommander des idées du *Sillon*. Après tout, c'est leur droit; quelques-uns même veulent être considérés, dans leur milieu, comme une section détachée de l'Institut populaire du Ve arrondissement, afin de bien marquer, en face des socialistes qui les entourent, d'où ils viennent et ce qu'ils sont.

On compte beaucoup, au *Sillon*, sur cette fédération et sur ce Congrès, pour donner au mouvement d'éducation populaire un définitif élan. C'est qu'en effet nos amis estiment que leur tâche est loin d'être accomplie et que l'heure est venue de se servir des forces accumulées, pour une action sociale plus intense et plus retentissante. Il faut aboutir et obtenir dans les mœurs et dans les institutions les réformes réclamées de tous. La réunion publique est, depuis longtemps déjà, l'arme favorite du socialisme et de l'anticléricalisme; il importe de suivre sur ce terrain ceux qui y règnent en maîtres, de les déposséder du monopole odieux de répandre dans le peuple les idées fausses et les doctrines perverses. C'est vers une vigoureuse campagne d'assainissement et d'apaisement que s'oriente le *Sillon ;* pour agir ainsi sur l'opinion publique, il a besoin de concours dévoués et d'aides efficaces. A Paris et en province, la jeunesse des cercles d'études est prête à seconder nos amis et à leur fournir un appui. L'avenir dira s'ils ont bien fait de s'en remettre à la Providence du soin de les conduire et de les diriger; l'avenir dira encore s'ils ont raison de n'employer pas d'autres armes que la force triomphante de l'amour du prochain et la lumière supérieure de la vérité.

Le Christ a dit : « La vérité vous délivrera. » Cette vérité qui délivre, nos amis la sèment à pleines mains, la répandent sans cesse, abondante et inépuisable; ils trouvent dans leur foi religieuse, dans l'énergie de leur vouloir, dans l'inaltérable aménité de leur cœur, le courage qui leur est nécessaire pour franchir sans défaillance les obstacles de toutes sortes et faire entrevoir aux vaincus de la vie et aux déshérités du monde l'aurore d'une société plus juste et plus fraternelle, dont l'avènement, lointain encore, demeure pour eux une invincible certitude.

Jean LEFORT.



LES FAITS ÉCONOMIQUES ET LE MOUVEMENT SOCIAL

PAYS DE LANGUE ANGLAISE

SOMMAIRE. — La grève du charbon et M. Roosevelt. — Les droits électoraux des noirs. — Recours au tribunal international. — Le câble britannique. — La question scolaire en Angleterre. — Expériences municipales.

La grève du charbon et M. Roosevelt. — Dans le bassin houiller de Pensylvanie, occupant 145.000 mineurs et fournissant presque la totalité du charbon d'anthracite des États-Unis (51 millions de tonnes), la grève qui avait commencé en mai dernier s'est prolongée jusqu'à la seconde quinzaine d'octobre. Elle a profondément troublé le pays qu'elle menaçait de priver d'une denrée de première nécessité. On a eu la sensation poignante de la détresse dans laquelle tomberaient nos sociétés industrielles, si tout à coup venait à leur manquer le combustible accoutumé. Le prix de la tonne qui était en mai de 28 francs s'est élevé en août à 42 francs, en octobre à 130 et 150 francs. Jusqu'au Canada on a souffert non seulement de la panique, mais de la disette de charbon. Dès les premiers froids, on a constaté, à Montréal, parmi les enfants des familles pauvres, un accroissement notable de mortalité.

On sait par qui la grève a été menée (1). M. John Mitchell a eu ouvertement l'initiative et la direction du mouvement. Il est président de cette Union des mineurs américains (*United Mine Workers of America*) qui prétend être maîtresse de tout le travail des mines de charbon, comme un autre syndicat a prétendu régenter tout le travail des métaux (2). A cette union et à son président on devait déjà la grève de 1900 qui n'avait pas été ouverte sans dessein au moment d'une campagne présidentielle. On avait escompté et on obtint la protection d'hommes politiques en quête de suffrages pour leur parti. Le sénateur Hanna était intervenu en faveur des ouvriers auprès de M. Pierpont Morgan. Mais le compromis sur lequel on se mit d'accord en octobre ne satisfit ni l'une ni l'autre des parties. Pourtant, lorsque le syndicat a demandé sa revision en février 1901, puis en mai 1902, les patrons ont refusé d'entrer en pourparlers avec lui. Ils ne le trouvent pas compétent pour bien représenter les mineurs d'anthracite, parce qu'il a eu comme fondateurs et qu'il continue à grouper les ouvriers mineurs des

(1) Sur les origines et les débuts de cette grève, jusqu'en juin, le meilleur document à consulter est certainement le rapport présenté à M. Roosevelt par M. Carroll D. Wright publié au bulletin de novembre du *Department of Labor*.

(2) Voir *Réforme sociale*, 16 septembre 1901, p. 450.

charbons bitumineux. Quoi qu'il en soit, c'est un relèvement de salaires et une petite diminution de la durée de travail que réclame l'union ouvrière.

De part et d'autre on a montré une grande ténacité à ne pas céder. Le conflit a malheureusement donné lieu aux habituelles violences dont les grévistes poursuivent les ouvriers qui voudraient travailler. Il n'a point paru que le gouverneur de Pensylvanie mît beaucoup d'énergie ou de vigilance à maintenir l'ordre. On pourrait regretter, si des troubles de ce genre se renouvelaient, que la constitution américaine ne donne pas au pouvoir fédéral le droit et le devoir d'intervenir.

En présence de la situation intolérable que créait la disette du charbon, le président Roosevelt a largement usé de son influence personnelle pour amener les parties à s'entendre. Il a provoqué chez lui une conférence contradictoire ; elle n'a pas abouti à un accord. Mais il a été plus heureux en provoquant et en obtenant l'intervention de l'homme qui, sans aucun titre officiel, exerce peut-être la plus grande puissance qu'il y ait au monde, M. Pierpont Morgan. Le dimanche 12 octobre, sur son yacht le *Corsaire*, celui-ci a longuement reçu des visiteurs mystérieux, et le lendemain il est venu annoncer à M. Roosevelt que les sociétés minières acceptaient l'arbitrage de commissaires nommés par le président. M. Mitchell n'a pas repoussé le compromis, et la commission appelée à pacifier ce long conflit est maintenant au travail : elle comprend six membres : M. Carroll D. Wright, Mgr Spalding, l'évêque de Peoria, dont nous signalions récemment la haute autorité (1), M. Georges Gray, un juriste éminent, le général Wilson, M. Edouard Wheeler Parker, statisticien et géologue, M. E. Clark, chef de la corporation des employés de chemins de fer, M. Th.-H. Watkins, ancien propriétaire d'une mine de charbon,

Les élections de novembre, qui ont renouvelé la Chambre des représentants, ont laissé aux républicains une majorité d'une vingtaine de voix. Mais les démocrates ont pourtant gagné un peu de terrain. On assure que l'intervention du président Roosevelt dans la grève du charbon et en faveur des ouvriers n'a pas été inutile pour maintenir à son parti une majorité qui menaçait de l'abandonner.

Les droits électoraux des noirs. — La Chambre des représentants élue aux États-Unis en novembre 1902 comptera 386 membres, tandis que la Chambre élue deux ans plus tôt n'en comptait que 357. 'est que la population a sensiblement augmenté en ces dernières années. Elle dépassait, au dernier recensement, 76 millions d'habitants. Mais si les électeurs en général deviennent plus nombreux, les électeurs noirs diminuent très sensiblement.

(1) *Réforme sociale* du 16 juillet 1901, p. 254.

On travaille activement en ce sens depuis 1875. La fraude et la corruption, explique un journaliste de la Caroline du Nord (1), étaient auparavant les seuls moyens pour les blancs de se défendre. Rien de plus démoralisant. Et ces luttes, envenimées par les agitateurs de profession, avivaient les conflits de race. Actuellement un certain progrès peut s'observer. Il y a plus d'honnêteté dans les opérations électorales, moins d'âpreté dans les luttes de parti. C'est que la plupart des nègres ne sont plus admis à voter. On ne les a pas dépouillés de leur droit électoral comme gens de couleur — c'eût été contraire aux principes républicains — mais on a mis à l'exercice de ce droit des conditions d'instruction que remplissent rarement les gens de couleur. Certains bureaux électoraux sont même à cet égard d'une sévérité excessive, et l'on a vu interdire le vote à un noir qui avait très bien lu et expliqué la constitution, mais qui, dans sa page d'écriture, avait commis une faute d'orthographe. On assure que cette nécessité d'avoir quelque instruction pour être électeur stimule le travail intellectuel. Tous les États de la côte, depuis la Floride jusqu'au Texas, ont pris des mesures de ce genre. Et il n'est pas probable que le gouvernement fédéral leur crée des embarras. Depuis qu'il a charge des Philippines, il sait, par expérience, que l'égalité absolue des races et des hommes est une théorie dont les nécessités de la vie réelle ne s'accommodent pas toujours.

Recours au tribunal international. — L'Amérique se fait gloire d'avoir, la première, donné une affaire au tribunal international que la conférence de 1899 décida d'organiser à La Haye et qui, depuis près de deux ans qu'il est constitué, n'avait pas encore eu l'occasion de siéger une seule fois. Il avait pourtant aménagé son local entre canal et jardin, une modeste et paisible maison, louée seulement pour cinq ans, moyennant 2.500 francs par an. On risquait un peu d'oublier son existence et les services qu'il pourra rendre. Mais voici que, non contente d'avoir pris pour arbitre un membre de ce haut tribunal, M. Asser, afin de régler une contestation pendante avec la Russie (2), la grande République du Nouveau Monde vient de s'entendre avec une petite République voisine, celle du Mexique, pour soumettre à la Cour de la Haye un différend qui durait depuis plus d'un demi-siècle.

Les intérêts engagés dans ce débat ne sont pas très considérables, pécuniairement parlant : le capital litigieux est évalué à 3.750.000 fr.

(1) *North American Review*, octobre 1902.

(2) Le litige portait sur la police de la chasse des phoques à fourrure dans les régions arctiques. C'est à la fin de juin et au commencement de juillet que les parties ont fait exposer leurs arguments devant M. Asser, à la Haye. Je ne crois pas que la sentence arbitrale soit encore publiée. Elle ne donnera sans doute complètement tort ni à la Russie, ni aux Etats-Unis ; et les rapports amicaux de ces deux puissances n'ont nullement été troublés par cette petite controverse.

environ, les intérêts arriérés à cinq millions. Mais la question est intéressante par son histoire et par les principes qu'elle met en cause. Il s'agit d'une fondation pieuse (*Pious Fund*) faite en 1697 au profit des Jésuites évangélisant la Californie et dont le bénéfice fut attribué aux Franciscains après l'expulsion des Jésuites en 1767. A la suite de divers arrangements le gouvernement mexicain prit les biens, et se chargea de payer un intérêt de 6 0/0 aux représentants de l'Église catholique. Il cessa, refusant de subventionner des étrangers, lorsqu'en 1845 la Californie passa aux États-Unis. Une sentence arbitrale, rendue en 1869, par Sir Edward Thornton, ambassadeur d'Angleterre à Washington, semblait bien attribuer aux catholiques de Californie la moitié de la fondation. Son interprétation fut de suite contestée. A force de traîner en longueur, l'affaire finissait par devenir irritante.

Pour la régler définitivement on s'est donc adressé au tribunal international créé par la conférence de La Haye. Parmi les membres de la Cour, les Etats-Unis ont désigné pour juges le professeur de Martens, un Russe, et Sir Edward Fry, l'un des membres les plus éminents de la magistrature anglaise ; le Mexique a désigné M. Savornin Loman, ancien ministre de la justice du gouvernement néerlandais, et M. Asser, récemment pris pour arbitre entre la Russie et la République Nord-Américaine. Ils se sont réunis le 15 septembre. La cause a été plaidée par Mgr Riordan, archevêque de San Francisco, pour la Californie, et par M. Beernaert, l'illustre homme d'Etat belge, pour le Mexique. Le jugement a été prononcé en octobre et a donné raison aux Etats-Unis.

Cette pacifique histoire, dont il n'a guère été parlé dans la presse française, mérite cependant de ne point passer inaperçue. Elle peut contribuer à rappeler cette notion chère à Le Play qu'il y a un ordre international; elle fait songer que la force n'est pas le seul moyen de trancher les différends entre les peuples, et qu'il y a même un tribunal déjà constitué pour leur rendre justice.

Puis, dans l'espèce, la décision intervenue donne une éclatante confirmation à un principe qu'en d'autres pays l'administration publique viole constamment et sans scrupule, le principe du respect des fondations charitables. On a loyalement interprété et fait exécuter les intentions des auteurs d'une libéralité faite aux Jésuites il y a plus de deux siècles; et le tribunal qui a ainsi statué ne saurait être suspecté de manquer d'indépendance à l'égard de l'Église catholique : il était composé de deux protestants, d'un schismatique grec et d'un israélite.

Le câble britannique. — Le vendredi 31 octobre dernier a été achevée la pose du câble britannique qui aujourd'hui enserre le monde. Il n'atterrit sur le sol étranger qu'à Madère et à Saint-Vincent, possessions portugaises et où, par suite, les Anglais se trouvent presque chez

eux. Ce fut, en 1858, à l'admiration générale, que l'Irlande fut reliée à Terre-Neuve par le premier câble transatlantique, un peu primitif encore, renouvelé en 1866, puis en 1873. Lorsque fut lancé, il y a une vingtaine d'années, le projet du câble transpacifique, sa réalisation parut lointaine. Il a fallu décider le Canada et l'Australie à donner des subventions. Le gouvernement anglais a contribué pour cinq dix-huitièmes aux dépenses de construction et d'entretien. L'entreprise n'a pas coûté moins de cinquante millions de francs. Le dernier tronçon de cette chaîne qui part de Vancouver à l'ouest du Canada est celui qui vient d'être soudé entre les îles Fidji et Queensland en Australie.

M. Chamberlain doit être fier d'un succès auquel il a largement contribué. L'empire reçoit une force inappréciable de la cohésion nouvelle qu'il prend. En temps de guerre, les rapides communications échangées ainsi, par voie exclusivement anglaise, offriraient une discrétion plus grande que celle que peuvent actuellement assurer les télégraphes sans fil, dont les signaux ont franchi l'Atlantique pour la première fois en décembre 1901. Même en temps de paix, est-il indifférent que, pour communiquer télégraphiquement avec le Canada, l'Australie ne soit plus obligée de passer ses télégrammes par l'Europe, que ceux-ci coûtent moitié moins cher, qu'un télégramme parti de Londres puisse y revenir, ayant fait le tour de la planète, en trente minutes, au lieu de prendre trois ou quatre heures? Est-il indifférent enfin d'être maître de ce qui est le plus précieux organe de transmission des informations et des nouvelles qui mènent l'opinion, laquelle, dit-on, mène le monde ?

La question scolaire en Angleterre. — Le projet de réforme scolaire dont nous indiquions déjà, il y a quelques mois (1), l'importance et l'esprit général, est en train de se transformer en loi. On essaiera de rendre compte du régime nouveau, dès qu'il sera définitivement fixé ; ce qui ne tardera guère. Mais l'opposition très vive qu'il aura provoquée ne devra pas être oubliée. L'état d'esprit de ses adversaires et leurs arguments sont instructifs à observer.

Ils paraissent se refuser absolument à comprendre ce qu'il y a d'équitable et de libéral, en somme, si l'on ne joue pas sur les mots, dans le projet gouvernemental. Il repose sur ce principe que l'Etat doit subventionner largement l'instruction primaire, mais que les intéressés sont libres, sous certaines garanties, d'organiser celle-ci à leur guise, et que les subventions publiques doivent être réparties *également* entre toutes les écoles, au prorata des services rendus. Jusqu'ici les écoles publiques qui, en Angleterre et dans le pays de Galles, sont 5.700 et instruisent 2 millions d'enfants, tandis que 14.000 écoles libres (*volun-*

(1) *Réforme sociale* du 16 mai dernier, p. 818.

tary schools) comptent 3 millions d'élèves, jouissaient d'une situation privilégiée. Les subventions accordées aux écoles libres avaient pourtant été augmentées en 1897, après l'échec en 1896 sous une avalanche d'amendements — ils dépassaient douze cents — d'un projet de loi analogue à celui qui se discute en ce moment. On mène campagne contre la réforme au nom de la liberté des consciences de dissidents. Mais ne pourrait-on trouver moyen de la respecter sans porter atteinte à celle d'autres consciences? On prétend aussi que le contribuable ne peut sans abus être tenu de payer pour une école qui n'est pas dirigée par l'autorité publique. Mais l'abus ne serait-il pas encore plus criant si l'on faisait payer, pour l'école publique, des contribuables qui préfèrent envoyer leurs enfants à l'école libre et qui l'entretiennent de leurs deniers?

A la tête des non-conformistes qui protestent contre la loi en préparation, nul ne dépense plus d'ardeur et n'exerce plus d'influence qu'un simple prédicateur baptiste, le Révérend John Clifford. Avec sa nature généreuse et sincère, sa franchise vaillante qui lui a fait condamner sans détour la guerre du Transvaal, avec sa joyeuse et ferme confiance dans le progrès humain, il jouit d'un grand prestige. Fils d'ouvrier, ayant eu la bonne fortune d'avoir une mère pleine de cœur, et de fréquenter une école du dimanche qui lui ouvrit l'esprit, il s'est formé lui-même. Il goûte profondément Emerson et Ruskin. Sa parole est très écoutée. Or il n'hésite pas à donner le conseil, si la loi est votée, de refuser le paiement de la taxe scolaire.

Et la loi sera sans doute prochainement votée. M. Chamberlain et M. Balfour la veulent d'une volonté tenace. Les unionistes sont disciplinés. Et quant aux Irlandais, si peu ministériels qu'ils soient, ils se garderont bien de faire échouer une mesure dont profiteront largement 1.000 ou 1.100 écoles catholiques.

Expériences municipales. — Les municipalités anglaises ont, depuis un quart de siècle, singulièrement développé leurs attributions. Il n'est pas rare de les voir aujourd'hui chargées de véritables entreprises industrielles, services d'eau, de gaz, de tramways, sans parler des logements pour ouvriers ou des établissements de bains. Elles vont même parfois jusqu'à débiter des denrées alimentaires, du lait pour les enfants, de la glace, du poisson comme à Cardiff, assure M. Paul Leroy-Beaulieu (1). Mais il observe que jusqu'ici elles n'ont guère songé à organiser des théâtres. Elles ont eu grand tort, affirme un collaborateur de la *Contemporary Review* (2). On voudrait former une ligue pour développer les théâtres municipaux, sans préjudice des théâtres natio-

(1) *Journal des Débats*, 27 septembre 1902.
(2) Septembre 1902, *The Municipal Theatre*.

naux. Naturellement, le répertoire serait mieux choisi et le prix des places moins élevé que dans les établissements privés. On a pourtant la prudence de recommander aux édiles de ne pas exploiter eux-mêmes, de laisser ce soin à des concessionnaires appointés pour cinq ou sept ans. Cette nouvelle conquête de l'activité communale réjouirait sans doute les socialistes, qui, eux, savent bien ce qu'ils font en développant ainsi les services publics aux dépens de l'industrie libre.

Cependant, l'opinion publique commence à s'émouvoir des inconvénients du socialisme municipal. En avril dernier, s'est constituée une ligue pour la défense de la liberté industrielle. L'assemblée initiale groupait autour de M. Henderson, membre du Parlement, président du Great Central Railway, des représentants autorisés de nombreuses industries (bâtiment, électricité, alimentation, théâtres). Puis l'un des plus grands journaux anglais, et qui n'est nullement inféodé au libéralisme économique, le *Times*, vient de consacrer à cette question une série d'articles fort documentés. On y trouve esquissées d'instructives monographies d'administrations socialistes. A West-Ham, une sorte de faubourg industriel de Londres qui ne compte pas moins de 275.000 habitants, les socialistes ont gouverné de 1898 à 1901. Ils ont laissé, en souvenir de leur passage aux affaires, un passif de 45 millions de francs. Ils n'étaient pourtant ni malhonnêtes, ni exceptionnellement incapables; mais ils appliquaient leurs principes. C'est ainsi que le personnel qu'ils employaient était plus payé et travaillait moins que partout ailleurs; c'est ainsi que les capitalistes, surchargés de taxes, élevaient les loyers et songeaient à déplacer leurs ateliers. Et le cas de West-Ham n'est pas isolé. Voilà qui explique pourquoi la Grande-Bretagne a vu passer sa dette locale de 3.250 millions en 1879 à 7 milliards et demi en 1901.

Baron J. Angot des Rotours.

BIBLIOGRAPHIE

La crise de la science politique et le problème de la méthode, par Maurice Deslandres (avec une préface de M. F. Larnaude). Paris, Chevalier-Marescq, 1902; VIII-264 pages, gr. in-8°. — Si la politique, dans le sens habituel qu'on donne à ce mot, préoccupe aujourd'hui outre mesure la plupart des Français, il faut reconnaître que l'étude des « sciences politiques » est assez délaissée et qu'on ne peut signaler qu'un petit nombre de travaux qui soient le fruit d'une doctrine forte et d'une large inspiration. C'est le problème de la méthode à employer pour cette étude que M. Deslandres a abordé. Il repousse avec

force l'emploi de la méthode sociologique, de la méthode juridique et de la méthode dogmatique. La première est d'une imprécision qui le déconcerte ; la seconde a le tort de ne pas envisager les institutions dans le milieu où elles fonctionnent : elle ne permet ni de juger de leur valeur, ni d'indiquer les réformes qui peuvent être nécessaires. La méthode dogmatique est plus mauvaise encore : son prototype, c'est au XVIII[e] siècle *le Contrat social*, c'est au XIX[e] *la Démocratie* de M. Vacherot, livre curieux où l'auteur part de l'axiome de la liberté pour résoudre par une série de déductions intrépides tous les problèmes d'ordre social ou politique, comme si les constitutions pouvaient être l'œuvre de notre volonté et de notre raison. Les préférences de M. D. sont pour une sorte de combinaison de la méthode historique avec la méthode comparative dont se servait déjà si bien Montesquieu, et à laquelle F. Le Play s'est montré fidèle. Son œuvre apparaît comme une application magistrale de cette méthode qui conduit à admettre que *tous* les peuples concourent au progrès, que s'il y en a qui se trouvent en retard sur quelques points, ceux-là mêmes peuvent sur d'autres points tenir le premier rang. L'idéal ne se trouve pas dans une législation particulière, il doit se dégager d'une étude d'ensemble des différentes législations. M. Deslandres met en lumière les avantages de la méthode comparative pour l'intelligence des institutions politiques, mais il estime qu'elle ne peut suffire, et qu'elle a le tort de ne pas aller plus loin que l'imitation de ce qui existe. Pour lui — et peut-être confond-il ici un peu l'art avec la science — la science politique doit se tourner vers l'avenir et inventer !.. Les conclusions de M. D. manquent un peu de précision et elles paraîtront au premier abord moins satisfaisantes qu'une solution intransigeante en faveur d'une méthode unique. La lecture de son travail, fortement documenté, n'en sera pas moins propre à orienter les chercheurs vers l'étude de cette « science politique » que ne favorise guère la poussée démocratique actuelle, et dont la renaissance pourrait avoir cependant des conséquences très utiles pour notre pays.

G. Blondel.

L'Anarchisme, par Paul Eltzbacher, privat-docent à Halle, traduit par Otto Karmin. Chez Giard et Brière, Paris, 1902 ; 1 vol. in-18, de 477 pages. — Ceci est un livre de haute érudition dans lequel l'auteur, sans émettre d'opinion personnelle, a extrait, ligne par ligne, la doctrine anarchiste contenue dans les œuvres de Godwin, de Proudhon, de Max Stirner, de Bakounine, de Kropotkine, de Tucker et de Tolstoï. Il est précieux à divers points de vue, car non seulement il constitue un instrument de travail pour ceux qui veulent connaître l'ensemble et même les détails de ces doctrines, mais aussi parce que, grâce à son exactitude et à son impartialité, — on pourrait dire son impassibilité, — il démontre, mieux qu'une réfutation en règle, le caractère d'incohérence fantaisiste qui les distingue. Les différents docteurs de l'anarchisme en arrivent au même résultat : suppression du droit, suppression de l'État et de la propriété, en un mot suppression de la forme sous laquelle vit actuellement l'homme en société ; mais ils ne sont pas d'accord sur le principe, sur la base même qui doivent soutenir leur système de réforme. Pour Stirner et Godwin, la loi suprême de l'homme, c'est le désir et la réalisation du bien-être individuel, alors que Proudhon la trouve dans l'idée de justice, que Bakounine et Kropotkine la cher-

chent dans cette formule vague qui s'intitule « l'évolution et le progrès de l'humanité », que Tucker s'adresse à l'intérêt personnel et Tolstoï à l'amour et à je ne sais quel christianisme amorphe dont le rêveur de Iasnaja Poljana n'apprécie que « le bon sens et non la foi dans une révélation ». C'est ainsi que, par d'innombrables citations, Eltzbacher est arrivé, d'une façon complète, à définir les notions de l'anarchisme, à signaler ses erreurs et à faire connaître l'arsenal de ses doctrines. La lecture de son livre est utile, car il met bien en lumière le caractère follement utopique de ces théories dont la seule originalité consiste à prendre le contrepied des lois séculaires et éternelles sur lesquelles repose la société et de construire ainsi des systèmes aussi étrangers à la réalité des choses qu'au bon sens lui-même. — Ce livre est à lire et surtout à méditer.

Henry Clément.

La législation du travail comparée et internationale; essai d'introduction, par M. Victor Brants, professeur à l'Université de Louvain, membre de l'Académie royale et du Conseil supérieur du travail, 1903. Louvain, Ch. Peeters; Paris, V. Lecoffre; in-12, viii-146 p. — Le sujet qu'aborde ce petit livre est en vogue et, pour beaucoup de motifs, s'impose à l'attention. Mais il faut en cette matière se tenir en garde contre les appréciations téméraires et les imitations inconsidérées. L'auteur cherche, dans une première partie, à tracer une sorte de méthode générale pour ces études et réunit une foule de renseignements et de conseils sur les offices, les enquêtes, etc. Dans une deuxième partie, il expose le problème de la législation internationale du travail, depuis la conférence de Berlin en 1890 jusqu'à l'Office international créé à Bâle l'an dernier, et à la session tenue à Cologne en septembre 1902. (V. la *R. S.* du 1er mai 1901, et ci-dessus p. 615.)

Les victimes de la grève, par Hippolyte Verly. Paris, H. Le Soudier, 1902, 1 vol. in-18 illustré, broché, 0 fr. 60. — Intéressant roman plein de mouvement et d'émotion, qui retrace l'histoire et la philosophie d'une grève. Les péripéties du drame se déroulent à Forgeville; mais l'auteur, M. Hippolyte Verly, lauréat de l'Institut, s'est inspiré des événements qui ont marqué l'une des grèves les plus récentes du Creusot. Des masses qui s'agitent dans son récit se dégagent un certain nombre de types qui personnifient et résument les sentiments des factions antagonistes. Le soin avec lequel ces figures sont dessinées atteste, de la part de l'écrivain, une notion exacte et sympathique des milieux ouvriers et une aversion non moins sincère des politiciens spéculateurs et de leur œuvre néfaste. Cette photographie morale et vivante peut être mise dans toutes les mains, sans exception, et passionnera à un égal degré tous les lecteurs, grands et petits. C'est donc un livre de saine propagande à répandre par centaines dans les milieux ouvriers. (36 fr. le cent.)

Le Gérant : Villechénoux.

PARIS. — IMPRIMERIE F. LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

L'INSTRUCTION ÉCONOMIQUE

ET L'ÉDUCATION SOCIALE

DE LA JEUNESSE UNIVERSITAIRE ANGLAISE (1)

Des moralistes se sont souvent efforcés de préciser les caractères et de prédire les destinées des générations qui se forment autour d'eux. Le plus souvent l'avenir s'est chargé de démontrer l'inexactitude de leurs analyses et la fausseté de leurs prophéties. Un souvenir de la vie des champs aurait pu les éclairer sur la difficulté de la tâche qu'ils entreprenaient. Quand le soleil vient semer la verdure des tiges sur la terre où se balancera demain le fouillis doré des moissons, les paysans n'osent pas encore se prononcer sur l'avenir réservé aux jeunes pousses. Leurs têtes se dressent avec la même confiance, leurs chalumeaux sont ornés des mêmes veines, et brillent des mêmes teintes. L'œil le plus expérimenté ne saurait découvrir entre les tiges qui moutonnent sur la colline, d'autres différences que celles qui distinguent un champ bien travaillé d'une terre moins fécondée. Les premières feuilles sont indécises et frêles comme une espérance. Il en est de même pour ce printemps de la vie des peuples, qu'on appelle une génération nouvelle. Elle a toute l'incertitude des moissons naissantes. Seuls ceux qui lui ont appartenu peuvent tenter une analyse et prononcer un jugement. Leur déposition aura d'autant plus de valeur que leur enquête aura été plus restreinte et leurs conclusions plus modestes.

Aussi ai-je dû limiter étroitement mon travail et me borner à analyser l'instruction économique et l'éducation sociale que donne à ses élèves la plus célèbre, la plus nombreuse et la plus influente des Universités anglaises je veux dire Oxford (2). Je n'avais d'ailleurs, pour réaliser ce programme, qu'à évoquer les souvenirs de trois longs séjours dans « la cité grise », comme l'appelle William

(1) Communication faite au XXI[e] Congrès de la Société d'Economie sociale dans la séance du 10 juin 1902.

(2) En 1901, Oxford comptait 3.499 étudiants; Cambridge, 2.985; Edimbourg, 2.754; Glasgow, 2.016, etc.

Morris, qu'à me rappeler l'année déjà lointaine où j'appartenais officieusement au plus laborieux de ses collèges, à Balliol.

I

Oxford est pour l'Angleterre une école des sciences politiques. Ses plus brillants élèves se destinent à l'administration, à l'Indian et au Home civil service, au barreau et au journalisme. Ceux que les hasards de la vie ont favorisés quittent leurs collèges pour entrer au Parlement. Les questions politiques forment le sujet favori des conversations. Maîtres et élèves citent les Oxfordmen qui ont exercé une influence sur les destinées politiques de leur pays, les Gladstone, les lord Milner, les Cecil Rhodes par exemple, plus souvent qu'ils ne rappellent les talents qu'elle a donnés à l'art et à la littérature anglaise avec Burne Jones et William Morris, Shelley et Ruskin. Dans les programmes d'histoire et de philosophie, le droit constitutionnel et les origines de l'Angleterre contemporaine, les théories politiques et les applications morales jouent un rôle prédominant. On serait donc en droit de s'attendre à ce que la science économique y fût enseignée d'une manière plus générale et plus approfondie que dans les Universités européennes. Il n'en est rien.

Pour le prouver il est nécessaire de résumer les programmes d'ailleurs complexes et obscurs de l'Université. Avant de concourir pour les titres de bachelier et docteur ès lettres, ès sciences, en droit, en médecine, en théologie, avant d'aborder des études qui rentreraient dans le cadre de notre Enseignement supérieur, on est tenu de subir les examens du baccalauréat ès arts qui sont à la fois supérieurs à notre baccalauréat et inférieurs à notre licence. Je note en passant que l'économie politique ne figure pas au nombre des matières sur lesquelles portent les interrogations du baccalauréat en droit.

Le baccalauréat ès arts comprend trois parties. Pour franchir la première étape, *responsions*, il est nécessaire d'avoir fait des études classiques, de posséder des notions scientifiques et facultativement de connaître les éléments de la philosophie. L'économie politique n'y joue aucun rôle. Chacun des deux autres examens comporte un programme différent suivant que l'on recherche ou ne recherche pas les *honneurs* (*to seek honours*). Les candidats au *premier examen public* doivent faire preuve de connaissances latines et grecques,

mathématiques ou algébriques plus ou moins approfondies selon qu'ils visent ou ne visent pas aux honneurs. Le *second examen public* se divise en quatre branches : classique, historique, scientifique et théologique pour les étudiants qui n'aspirent pas aux honneurs; en huit sections au contraire pour ceux qui les ambitionnent : littératures classiques, mathématiques, sciences naturelles, droit, histoire moderne, théologie, littératures orientales, littérature anglaise. Seuls, les candidats en histoire, qu'ils appartiennent à l'une ou à l'autre catégorie, sont tenus de connaître, je cite textuellement « des éléments d'économie politique ».

Est-ce à dire qu'en dehors du petit nombre d'étudiants qui concourent pour ce diplôme spécial (1 sur 8), les autres quittent l'Université sans avoir été mis au courant des principales questions économiques? Je n'irais pas jusqu'à l'affirmer. Il existe en dehors des cours, divers centres, où ils peuvent acquérir ces notions dont ne sauraient se passer des citoyens soucieux de leurs droits et anxieux de leurs devoirs. Les uns sont ouverts à tous les élèves, les autres sont réservés à telle ou telle catégorie politique ou religieuse.

Les sociétés de discussions (*Debating Societies*) abondent à Oxford; elles répondent à la fois à une tradition pédagogique et nationale. En favorisant le goût inné de la race pour l'association, les maîtres veulent en même temps rendre plus intense la vie intellectuelle des divers collèges entre lesquels sont répartis les étudiants, et habituer leurs élèves à exprimer par écrit, à défendre oralement leurs opinions sur telles questions historiques ou littéraires. Chacun des collèges compte plusieurs de ces sociétés, souvent séculaires, où les élections et les votes se font avec une étonnante gravité. La séance est ouverte par la lecture d'une dissertation (*a paper*), sur un sujet précédemment accepté, et terminée par une discussion générale. Si, dans ces associations, les questions politiques sont ordinairement interdites, les problèmes économiques en revanche figurent souvent sur leur programme. C'est ainsi qu'à Balliol, j'assistai à plusieurs débats sur les principes du socialisme. Les mêmes sujets se retrouvent parfois à l'ordre du jour de l'Association générale, qui groupe dans un chalet coquet, autour de salles décorées par les préraphaélites, tous les étudiants d'Oxford. Mais, ici encore, les questions économiques restent au second plan et cèdent le pas non plus aux sujets historiques ou

littéraires, mais aux problèmes politiques. Si donc ces diverses sociétés de discussions contribuent incontestablement à assouplir et à meubler les jeunes intelligences, on ne saurait en tout cas affirmer qu'elles soient un centre d'enseignement économique: elles peuvent tout au plus éveiller quelques curiosités.

Sans doute il existe à Oxford d'autres Associations qui répandent d'une manière plus méthodique des connaissances plus précises, mais ce sont des cercles socialistes. Les plus anciens ont été fondés par des Socialistes chrétiens. On sait que l'influence politique d'Oxford n'a eu d'égale que son action religieuse. C'est à Oxford, aux environs de 1738, que s'est préparée avec Whitfield et surtout Wesley, la première renaissance du sentiment chrétien. Le méthodisme, en réveillant au plus profond de l'âme anglaise les souvenirs de l'époque puritaine, son culte des consciences individuelles et sa soif de prosélytisme moral, a provoqué cet ébranlement des sensibilités, d'où devaient sortir, avec la destruction du rationalisme classique, le mouvement philanthropique de 1760 à 1780, et plus tard le romantisme de Wordsworth et de Carlyle. C'est Oxford encore qui a provoqué, aux environs de 1830, avec Pusey, Keble et Newman la nouvelle crise religieuse, qui, d'une part, donna au catholicisme un développement inespéré, et, de l'autre, assura au sein de l'Église anglicane la prédominance, sur les fractions rationalistes et puritaines, du groupe homogène, dogmatique et conservateur de la High-Church. Dans un milieu différent, ce second mouvement d'Oxford a produit les mêmes résultats que le premier. Il a favorisé l'influence littéraire des apôtres de l'imagination et de la sensibilité, des Carlyle et des Ruskin. Il a surtout donné naissance à de nouveaux efforts pour étudier et soulager les misères sociales. Si j'ai rappelé ces deux ébranlements religieux, auxquels devait succéder, avec les Jowet et les Colenso, une réaction rationaliste non moins importante pour l'histoire de la pensée anglaise, c'est qu'ils expliquent l'intérêt porté pendant tout le cours du siècle par l'Université d'Oxford aux questions ouvrières, et la formation de ces groupes d'études économiques, sur lesquels je voudrais apporter quelques brefs renseignements.

L'origine de deux de ces cercles, la *Guilde de Saint-Mathieu* et l'*Union sociale chrétienne*, remonte à l'émotion causée au sein de l'Église anglicane, par les prédications de Pusey et de Keble. Ces associations de prêtres et de laïques ont à Oxford leurs centres les

plus importants. La *Guilde de Saint-Mathieu*, fondée en 1877, et l'*Union sociale chrétienne*, établie en 1889, visent à un double but religieux et social. Elles se proposent de rendre les membres, laïques ou clercs, de l'Église anglicane plus dogmatiques et plus pratiquants. Elles veulent en même temps éclairer l'analyse des problèmes ouvriers par la lumière de la doctrine chrétienne. Toutes les deux publient des revues (*The Church Reformer* et l'*Economic Review*). Toutes les deux ont un programme de réformes économiques. Celui de la *Guilde de Saint-Mathieu* est plus précis. Il comprend toutes les mesures demandées par les radicaux avancés, les socialistes fabiens et les socialistes agraires : la limitation de la journée de travail et le salaire minimum, la municipalisation des services publics et l'expropriation des propriétaires fonciers par la *Single tax*. L'*Union sociale chrétienne* est plutôt un cercle d'études qu'un centre de propagande. Néanmoins ses membres adoptent en général les théories des radicaux socialistes. Ces deux associations organisent souvent des conférences. Celles de la *Guilde de Saint-Mathieu* ont lieu chez quelque libraire hospitalier, les réunions de l'*Union sociale chrétienne* à Pusey House, sorte de couvent, ainsi nommé en souvenir du docteur Pusey, où de jeunes Anglicans qui se destinent aux ordres vivent en commun. Il ne faut point exagérer l'action de ces deux groupes économiques. Non seulement leurs conférences sont beaucoup moins des exposés scientifiques que des prédications morales; mais encore elles ne parviennent à attirer, j'en ai été témoin, qu'un personnel singulièrement restreint, où dominent les étudiantes enthousiastes et les théologiens scrupuleux. Pour bien comprendre l'importance de ces associations, il suffit de se rappeler que la *Guilde de Saint-Mathieu* groupait en 1895 : 364 adhérents, dont 99 prêtres, et l'*Union sociale chrétienne* 949 membres, dont 300 pasteurs.

Une action plus réelle, un personnel différent, et une méthode plus scientifique caractérisent la *Société Fabienne*. Les noms de ses chefs, les Bernard Shaw et les Sidney Webb, leur influence profonde sur les classes moyennes, leurs théories municipales sont bien connues. A Oxford, comme dans les principales Universités, à Cambridge, à Londres et à Glascow, il existe un groupe de Fabiens. Ils sont aussi peu nombreux que les socialistes chrétiens, mais ils n'en exercent pas moins une plus grande influence : leurs réunions attirent plus d'auditeurs et leurs brochures trouvent plus

de lecteurs. C'est que leurs adhérents se recrutent parmi les jeunes maîtres de l'Université. Ils sont mieux placés pour faire connaître leur association. Ils sont surtout mieux servis par le succès croissant du socialisme municipal, dont ils ont été les initiateurs, et par la valeur scientifique, unanimement reconnue, de leurs brochures et de leurs ouvrages. Les traités de Sydney et de Béatrix Webb ont une réputation européenne ; et tels de leurs *tracts* ont dû être tirés à 200.000 exemplaires. Si l'action des Fabiens sur la pensée anglaise a été réelle, je ne crois pas que leur influence sur l'université d'Oxford s'étende au delà d'un cercle restreint.

Ces trois associations d'études économiques n'organisent pas de cours réguliers, ne disposent point de bibliothèques importantes, consacrent leurs revues et leurs brochures à la discussion de problèmes moraux ou législatifs, et non à l'analyse impartiale de statistiques : partant elles ne sauraient compléter les lacunes des cours universitaires.

Il n'existe donc pas, à Oxford, d'enseignement économique digne de ce nom. Quelques jeunes gens, proportionnellement peu nombreux, étudient les idées générales nécessaires pour passer l'une des sections de la troisième partie d'un baccalauréat ; un nombre plus restreint encore trouve dans les travaux personnels le moyen de concourir pour un grade honorifique ou d'être utile à un groupement politique. Dans les universités françaises, au contraire, ces notions élémentaires sont exigées des bacheliers en droit, c'est-à-dire de 50 % des étudiants. Les connaissances approfondies sont demandées aux docteurs en droit. Demain, d'après les nouveaux programmes, tous les élèves des lycées seront mis au courant de l'évolution industrielle des sociétés modernes. Demain, si l'on crée une licence et un doctorat ès sciences économiques, un enseignement méthodique et approfondi sera organisé pour une élite. Enfin, à Paris tout au moins, des Associations privées collectionnent impartialement pour les travailleurs de précieux documents. Nulle part à Oxford les statistiques ne sont recueillies, ni des enquêtes organisées. C'est à Londres qu'il faut aller pour trouver des fondations particulières, des clubs et le Collège des sciences sociales, qui rappellent, sans les valoir, la Société d'économie sociale et notre Musée social.

Ce que je viens de dire de l'enseignement économique, il me serait facile de le répéter à propos des littératures classiques ou

des sciences historiques. De temps en temps, parmi les maîtres ou les élèves d'Oxford, une forte individualité apparaît qui défie tout rapprochement. Mais, si on met à part ces exceptions, nos universités, qu'il s'agisse de la science et de la méthode des professeurs, du travail et de l'assiduité des étudiants, — malgré la pauvreté de leurs budgets et la laideur administrative de leurs bâtiments, — n'ont pas à craindre d'être comparées à Oxford ou à Cambridge. Toutes les fois qu'on veut mettre en parallèle la pensée française et une autre pensée nationale, nous sommes sûrs que celle qui nous est chère sortira avec éclat de cette lutte courtoise. Dans les questions d'enseignement, où il est particulièrement nécessaire de profiter des expériences individuelles ou collectives, d'exposer avec aisance et de transmettre avec méthode, notre race est merveilleusement servie par les qualités de son intelligence. Ne semble-t-il pas, en effet, qu'il soit passé dans cette pensée de notre France un peu de la souplesse de son climat, de la fécondité de son sol et de la clarté de sa lumière?

II

J'aurais été heureux si l'analyse de l'éducation sociale donnée aux étudiants d'Oxford me permettait de conclure, sans cesser d'être sincère et impartial, par une nouvelle affirmation de la supériorité de notre enseignement. Il n'en est rien.

Mais, avant d'analyser la méthode pédagogique qui donne aux élèves de l'Université anglaise le sentiment précis de la double chaîne de droits et de devoirs qui unissent entre eux les hommes d'une même race, il importe de faire deux observations. Il est à peu près impossible, en Angleterre, de distinguer l'action politique de l'action sociale. Les partis, toujours fortement organisés malgré leur peu d'homogénéité, ne répondent pas — jusqu'ici du moins — à des divisions de classes, mais à des différences de tempéraments. Ils groupent des hommes de toutes les professions et de tous les milieux, en deux fractions aussi différentes en nombre qu'en valeur. L'une, la moins intéressante intellectuellement, mais la plus forte numériquement parce qu'elle incarne une tendance naturelle à l'esprit anglais, réunit tous les conservateurs, en face de la minorité si attachante des réformateurs. Le caractère qui distingue les partis est donc tout psychologique, et l'on pourrait dire, si l'on ne craignait point de paraître paradoxal, qu'en

Angleterre les campagnes électorales rapprochent plus qu'elles ne divisent. L'activité politique se confond avec l'activité sociale. Au sein même des partis et pendant les luttes, des ouvriers manuels, des hommes d'affaires et des hommes de loi sont en contact. Dans les programmes figurent des réformes destinées à satisfaire les divers groupes dont est composé le parti, des lois ouvrières, agricoles, financières et juridiques. Il s'ensuit que, du moment qu'Oxford a toujours été et est encore un centre d'action politique, s'enorgueillit de ses hommes d'État, forme ses étudiants à la vie publique, elle est par cela même un centre d'action sociale.

En rapprochant ainsi ces deux formes de la vie collective, nous avons rendu notre sujet moins étroit, mais aussi moins précis. Nous allons encore l'élargir en définissant, c'est là un second point, le sens particulier que les Anglais donnent au mot éducation.

Il y a des distinctions subtiles qu'ils se refusent toujours à comprendre. Ils n'ont jamais admis qu'il pût y avoir de différence entre l'acquisition des connaissances et leur utilisation pratique, entre l'instruction et l'éducation. La langue même proclame ces deux mots synonymes. Ce caractère de la méthode pédagogique s'explique par la nature du tempérament national. Du moment que le milieu, les mœurs et les traditions tendent, avant tout, à développer l'énergie, il en résulte que nos voisins ne sauraient concevoir une création littéraire ou artistique, sans en préciser l'efficacité morale, un système philosophique et économique, sans en déterminer les conséquences sociales. Les romanciers et les artistes anglais sont des moralistes ; les historiens, les économistes et les philosophes anglais des réformateurs politiques. Dès lors le professeur vise beaucoup moins à développer le goût de la recherche désintéressée du beau et du vrai, qu'à découvrir des applications pratiques et déterminer des conséquences morales. Si la méthode historique caractérise l'enseignement d'Oxford, si les professeurs, dans leurs leçons de philosophie, de droit et d'économie politique, s'efforcent moins d'apporter des idées nouvelles, des synthèses ingénieuses, que de retracer les efforts antérieurs et d'en déterminer les résultats, c'est que cette forme particulière de l'activité intellectuelle est celle qui se prête le plus aux analyses et aux allusions.

Les Anglais ont compris que l'éducation ne se donne pas à telle

heure, dans telle salle, par un professeur désigné, suivant un programme déterminé. Ils se sont rappelés que, pour former les diverses races humaines, c'est-à-dire pour donner à certains hommes l'éducation spéciale qui les rendra aptes à supporter des fatigues différentes et à remplir des rôles divers, la nature avait laissé les milieux, le climat et le sol imprimer peu à peu, d'une manière aussi inconsciente que continue, aux corps et aux cerveaux des traits particuliers. L'humanité, qui veut être une des forces du monde et préparer ses membres à telle tâche plutôt qu'à telle autre, doit appliquer à un but plus rapproché et sur un terrain plus restreint cette grande loi de l'univers. L'art d'utiliser ses connaissances et de diriger son énergie, en un mot l'éducation, ne peut être transmise aux générations nouvelles que par l'harmonieuse influence des exemples et des traditions, par l'action du milieu. Des étudiants à qui la famille et l'école ont déjà donné une éducation morale, acquerront la notion des liens réciproques qui les unissent à leurs concitoyens, peu à peu, en écoutant leurs maîtres et en respectant les traditions de leur université.

La tradition veut que les sports forment une partie et non la moins importante du programme officiel. Or, les sports sont un terrain sur lequel étudiants et ouvriers peuvent se rapprocher. Loin des palais gothiques, où les jeunes gens, derrière les fenêtres à croisillons, de lierre et de fleurs enrubannés, connaissent l'aisance d'une vie large, sur des pelouses ouvertes à tous, boutiquiers et travailleurs viennent oublier, devant une belle partie de criket, les distinctions artificielles et les différences passagères. Ils sont heureux de découvrir chez les étudiants un coup d'œil aussi juste et des muscles aussi fermes que les leurs. Parfois des matchs mettent en présence clubs universitaires et clubs ouvriers. J'ai assisté plusieurs fois à des luttes courtoises, mais passionnément suivies, entre deux équipes formées par les étudiants et les valets de chambre (*scouts*) d'un même collège. Par ces exercices volontaires, les élèves d'Oxford proclament qu'ils comprennent la valeur et la beauté de l'effort musculaire, du travail manuel. C'est là une première éducation sociale.

La tradition veut encore que les étudiants, arrivés au terme de leur vie universitaire, fassent partie d'un des clubs qui, depuis de longues années, perpétuent à Oxford le nom et les caractères des deux partis politiques. Des dîners réunissent, à des dates fixes,

l'élite de la jeunesse libérale ou conservatrice, qui, pour cette circonstance, arbore des gilets dont le dessin et la couleur sont déterminés par des usages séculaires. Quelques-uns de ces repas, prolongés par de longues causeries et d'innombrables toasts, sont présidés par des hommes d'État connus. Leurs discours où ils discutent les derniers événements parlementaires sont sténographiés, lus et discutés. Ces manifestations régulières contribuent à donner aux étudiants la notion du devoir civique et à les tenir au courant de l'évolution des idées politiques. Ils sont ainsi préparés, d'une manière plus précise que par les traditions historiques, à prendre part aux luttes électorales. J'ai assisté à Oxford aux élections de 1895, qui ont sonné pour la seconde fois et d'une manière sinon définitive, au moins durable, le glas du libéralisme. Contrairement aux habitudes qui veulent que les plus laborieux des étudiants prolongent leur séjour à Oxford au delà des fêtes de la Commémoration, les collèges étaient plus vides qu'à l'ordinaire. L'élite avait abandonné travaux et examens, pour aller parcourir les circonscriptions, aider des candidats et prononcer des discours. Ceux de nos camarades qui n'avaient pas quitté les bords de l'Isis oubliaient le plus souvent leurs livres pour aller assister à des réunions publiques, distribuer des bulletins et rédiger des circulaires. Les usages complètent à Oxford l'enseignement des sciences politiques que donne l'Université : aux connaissances théoriques ils ajoutent l'instruction pratique. Et c'est là une seconde éducation sociale.

Une tradition plus récente — elle ne date que de cinquante ans — veut enfin que l'Université, chargée de former à la vie publique l'aristocratie anglaise, élargisse son rôle et étende son action bienfaisante sur les femmes, les classes moyennes et les faubourgs ouvriers. Elle a associé ses élèves à cette tâche nouvelle; puisé dans leurs bourses; dépensé leurs énergies. Elle leur a ainsi donné une troisième éducation sociale.

Cette activité s'est traduite dans deux mouvements successifs et distincts : celui de l'*University extension* et celui des *University settlements*. Ils sont trop connus des membres de la Société d'Économie sociale, pour que j'en expose à nouveau le but, les origines et les caractères. Je voudrais seulement préciser le rôle joué dans ces œuvres d'enseignement populaire par les étudiants, et déterminer l'influence morale qu'elles ont pu exercer sur la formation de leurs caractères.

L'*Extension universitaire* qui, dès 1850, attirait à Oxford l'attention de quelques membres de la High Church, Dr Pusey, MM. Gladstone et Acland, fut organisée pour la première fois à Cambridge, grâce à la persévérante énergie du professeur Stuart en 1872. Sans insister sur la création des *University colleges* dans les principales villes anglaises, ni sur l'organisation des bibliothèques circulantes, ni sur celle des cours d'été à Oxford et à Cambridge, je voudrais rappeler le caractère de ces 130 séries de leçons qui, en 1890-1891, ont groupé 44.118 auditeurs. L'Écosse et la principauté de Galles ont des institutions différentes. Qu'il s'agisse de cours professionnels fondés par les County-Councils en vertu de la loi de 1890, qu'il s'agisse au contraire de cours d'histoire et d'économie politique, d'art et de littérature, de sciences naturelles établis par une société d'enseignement, une coopérative ou un club, le fonctionnement est toujours le même. Une fois les fonds nécessaires pour couvrir les dépenses locales réunis, le comité d'initiative avertit l'un des centres régionaux. Au jour dit, le maître arrive accompagné des livres et des résumés nécessaires pour son cours; il distribue les uns et les autres et s'ajourne à huitaine. Les leçons (six ou sept en moyenne) ont lieu tous les huit ou quinze jours. Après chaque conférence, le professeur réunit *dans une classe* les auditeurs qui désirent *étudier* : ce sont là les expressions anglaises. Il donne des explications complémentaires et répond à diverses questions. Il remet enfin une liste de travaux à rédiger. Quand le cours est terminé, on dresse la liste des élèves qui ont assisté aux classes et ont remis des dissertations. Un mois après, un examinateur arrive et interroge les candidats au diplôme. Une organisation aussi souple permet de grouper les auditoires les plus divers. Telle série s'adressera de préférence aux femmes de la petite bourgeoisie ou aux maîtres de l'enseignement primaire. Telle autre, organisée par une coopérative, attirera exclusivement des ouvriers mineurs. Des bourses permettent aux plus intelligents de ces travailleurs d'élite d'aller assister aux cours d'été organisés tantôt à Cambridge, tantôt à Oxford. Le personnel nécessaire pour donner ces leçons et diriger ces examens se recrute parmi les jeunes diplômés de l'université. Ces cours qui, en échange d'une modique rémunération, les obligent à parcourir l'Angleterre en tous sens et à se faire comprendre d'auditoires différents, sont pour eux la plus sûre des préparations pédagogiques et la plus forte des éducations

sociales. Mais elle est réservée à une élite bien restreinte. En 1890-1891, 86 conférenciers, appartenant aux universités d'Oxford, de Cambridge et de Londres, ont donné, en moyenne, chacun 50 leçons. Quoi qu'il en soit, le mouvement de l'*University extension* contribue à entretenir, au sein des universités, cette atmosphère d'action sociale, dont tous les étudiants seront à la longue inconsciemment pénétrés.

Il en est à peu près de même du mouvement des *University settlements*, qui prit naissance à Oxford, en 1884, sous l'influence des éloquentes conversations d'un disciple de Carlyle et de Ruskin — A. Toynbee. Qu'il me soit permis de rappeler que l'originalité de ces associations réside dans l'esprit qui les anime et l'ossature qui leur permet de vivre.

A. Toynbee a légué au mouvement dont il fut l'initiateur, le souffle religieux et la foi civique qui dirigeaient ses actes, fécondaient sa pensée et ennoblissaient sa vie. Sur les 42 *settlements*, 15 seulement ne sont pas confessionnels, et encore leur neutralité ne les empêche-t-elle pas de proclamer hautement leurs convictions chrétiennes. Les *résidents* n'en prêtent pas moins souvent leur appui aux œuvres paroissiales; les crucifix dressent leur pieux symbole dans les salles de conférences ou de lecture; des sujets, non seulement moraux, mais religieux, abondent dans la liste des cours; des *classes du dimanche* sont organisées pour apprendre aux enfants à lire la Bible; des réunions pieuses groupent les pères et mères de famille, dans l'après-midi du *jour du Seigneur*. La seule chose qui distingue un *settlement* non confessionnel, d'un *settlement* anglican ou méthodiste, c'est que le directeur, dans les occasions solennelles, réunira sur la même estrade le cardinal Vaughan, le « dean » de Westminster et un délégué de l'Armée du Salut. L'idée religieuse est, pour tout Anglais, le couronnement nécessaire des rêves de son imagination et la base logique de ses théories morales. Il ne viendrait pas à la pensée d'un maître ou d'un auditeur de passer sous silence un problème dont les échos de la nature comme ceux de la conscience redisent toute l'angoissante gravité. C'était parce qu'il était chrétien que Toynbee restait un démocrate impénitent. J'ignore si la même raison psychologique explique l'état d'esprit des directeurs de *settlements*, en tout cas leur action religieuse est inséparable de leur action politique. Ils cherchent à former des chrétiens en même temps qu'à faire des citoyens. De

fréquentes conférences attirent l'attention des ouvriers sur les questions à l'ordre du jour; des discussions contradictoires entre hommes politiques les font assister à l'exposé des idées en conflit; des *debates* les amènent à donner leur avis; parfois, dans de petits parlements, ils s'essaient à la vie des assemblées. Au dehors du *settlement*, les résidents continuent l'œuvre d'éducation politique, en s'efforçant d'éveiller le sens de la vie collective sous toutes ses formes. Ils pénètrent dans les Trade-Uníons et Coopératives, donnent des conseils, provoquent des créations nouvelles et offrent l'hospitalité aux délégués dans leurs salles. Ils prennent part aux élections pour les conseils qui dirigent écoles, workhouses, et hôpitaux; se font nommer membres des Commissions municipales d'hygiène. En même temps qu'ils groupent ainsi entre leurs mains toutes les forces nécessaires pour ébranler un faubourg, ils trouvent dans les élections surveillées et les associations créées, l'occasion de préciser leur enseignement des sciences politiques.

Mais pour donner une éducation à la fois religieuse et civique, il importe que les *settlements* soient dirigés par un groupe permanent et homogène. Les fondateurs désignent un *warden* ou directeur, lui adjoignent plusieurs secrétaires également rémunérés, nomment un comité exécutif. Le *warden* gère la maison, choisit ses résidents, tout comme un proviseur, dans une école libre prend le maître qu'il lui plaît. Aux résidents, le *warden* désigne leur tâche, suivant le temps dont ils disposent et les aptitudes dont ils font preuve. Ce n'est que dans les divers clubs dont un résident est toujours président d'honneur, que l'initiative des ouvriers peut se donner libre carrière; ils votent leurs statuts, élisent leurs bureaux, fixent leurs cotisations, dressent leurs programmes. Encore le *warden* impose-t-il à leurs caisses la charge d'une redevance pour le loyer, le chauffage de la salle, et a-t-il un droit de dissolution. La liste des anciens résidents de Toynbee-Hall en 1900 contenait déjà 102 noms : 102 jeunes gens à vingt ans, au moment où l'esprit se mûrit, mais où la sensibilité reste encore ardente, avaient vécu dans un faubourg, étudié ses misères et scruté ses forces. Sur les 32 plus connus nous trouvons que 11 sont dans l'enseignement, 4 dans les Ordres, 4 des hommes politiques, 4 des fonctionnaires, un est célèbre par ses études économiques, un autre dirige à Londres un *settlement*. A qui fera-t-on croire que ces *Toynbee-men* n'apporteront pas celui-ci dans ses travaux, celui-là dans ses fonc-

tions de conseiller municipal, cet autre dans la direction de sa cure, une attention minutieuse, un sentiment de la responsabilité sociale inconnus de ceux de leurs collègues qui ne sont point passés par la même école? Il y a certains spectacles, certains drames de la mort et de la faim qui ne s'effacent jamais des mémoires et des cœurs de vingt ans.

C'est parce qu'elles ont compris que les *settlements* complétaient l'éducation sociale donnée à leurs étudiants, que les Universités les ont maintenus sous leur contrôle et soutenus de leurs ressources. Sur 40 settlements, 22 ont été créés par des professeurs ou des élèves appartenant aux High-public schools ou aux Universités. Si l'on sait que, pour faire fonctionner ces 22 settlements, il est nécessaire de grouper chaque année 274 résidents et 600 membres actifs; si l'on se rappelle que les plus florissantes fondations ont un budget minimum de 250.000 francs, on comprend le rôle joué dans la vie des étudiants, l'action exercée sur leur conscience morale par ces Associations.

Est-ce à dire que la méthode de l'enseignement d'Oxford, les habitudes sportives, les traditions politiques, les œuvres d'instruction populaire, donnent aux élèves autre chose que le sentiment des liens qui unissent les hommes de même race? L'université essaie-t-elle de leur dicter l'attitude qu'il convient d'avoir vis-à-vis des revendications ouvrières, et la solution qu'il importe de leur donner? Il n'en est rien, la méthode dogmatique est inconnue à Oxford. Autant le maître anglais est enclin, de par les caractères de sa race, à rester un historien, à envisager les idées dans leur infinie évolution, à en étudier les conséquences passées et à en déterminer les applications présentes, autant il est peu disposé, pour des raisons aussi profondes, à édifier des théories et à leur gagner des adhérents. L'intelligence anglaise, quand elle ne brille pas d'un éclat particulier, ne saurait s'élever au-dessus des faits précis, aliments de sa nature concrète, pour en induire des idées, les grouper en un système clair, harmonieux et abstrait. L'âme anglaise, parce qu'elle est mieux à même d'estimer la force et de comprendre la beauté des énergies individuelles, est plus disposée que d'autres à en respecter la liberté. Chaque Anglais se sent, de par la lenteur de sa pensée et la force de son caractère, trop rebelle aux influences directes et avouées, pour songer à exercer une pression intellectuelle sur ceux qui l'entourent.

S'il est profondément attaché à un système économique ou à une doctrine religieuse, il affirmera ses convictions chaque fois qu'il y est amené ou le juge nécessaire. Mais il attendra les conversions, beaucoup moins d'une action extérieure, que d'un effort personnel des pensées curieuses et des consciences sincères. Si donc on découvre chez la génération qui naît à la vie publique certaines tendances sociales, ce n'est point dans l'enseignement reçu qu'il faudra en rechercher les origines, mais dans l'influence concordante des phénomènes économiques, des événements politiques et des courants littéraires.

Pour parler avec précision des caractères de la jeunesse anglaise, il faudrait, par conséquent, refaire l'histoire commerciale, parlementaire et intellectuelle de la Grande-Bretagne pendant ces cinquante dernières années, et partant sortir des limites qui m'ont été tracées. Qu'il me soit permis d'esquisser la conclusion d'une analyse qui exigerait à elle seule une longue étude. Aux environs de 1880 à 1890, des crises commerciales inquiétaient les esprits et troublaient les consciences; l'action des écrivains idéalistes, adversaires du libéralisme économique, était encore profonde; libéraux et conservateurs s'accusaient réciproquement de ne point faire assez pour les faubourgs, accumulaient les enquêtes et multipliaient les lois ouvrières. La jeunesse universitaire, subissant le contre-coup de ces événements, se donnait volontiers comme socialiste, en ce sens qu'elle reconnaissait l'existence d'une question sociale et proclamait la nécessité de l'intervention de l'État pour contrôler et, dans certaines circonstances précises, modifier la production, la consommation, la répartition des richesses. Est-ce à dire que cette tendance ait subi, dans ces dix dernières années, une altération sensible? Je ne le crois pas. Sans doute les salaires ont haussé, les associations ouvrières se sont multipliées et le socialisme révolutionnaire, importé en 1886, semble définitivement enrayé. La littérature, à quelques exceptions près, n'est plus idéaliste et sociale, mais esthétique, réaliste et mondaine. L'alliance de l'aristocratie industrielle, jadis libérale, avec l'aristocratie foncière, tend à transformer les caractères du parti conservateur, à le dépouiller de ses traditions progressistes pour en faire une coalition d'intérêts ecclésiastiques, financiers et terriens. Mais cette triple évolution est trop récente, son avenir est trop incertain pour qu'elle puisse exercer quelque influence sur les jeunes géné-

rations. Si les étudiants conservateurs ont moins de sympathie pour la législation sociale et le contrat de travail collectif, en revanche les libéraux, qu'ils appartiennent à la fraction impérialiste ou à la fraction radicale, sont disposés d'une manière plus unanime à se faire les défenseurs des Trade-Unions et des coopératives, les théoriciens du socialisme municipal et les apôtres de lois singulièrement hardies sur la propriété foncière. Dans les deux camps l'on trouve aussi peu de respect pour le libéralisme économique que pour le collectivisme marxiste, le même dédain pour les théories abstraites et générales, la même affirmation du caractère concret et pratique de la science économique. Les solutions qu'il convient de donner aux problèmes sociaux sont provisoires et particulières. Tout, en cette matière, n'est qu'une question d' « expediency », — d'utilité.

III

Il importe d'arrêter ce trop long développement et de conclure. Nos universités ne donnent pas d'éducation sociale. Faut-il imiter Oxford, appliquer les mêmes procédés? Il est impossible de répondre sans faire des distinctions.

Tout d'abord, les tendances éducatives, la méthode exclusivement historique et pratique n'est imposée au maître anglais par aucun programme. Elle est le résultat spontané d'un caractère de la pensée nationale. Comment exiger de notre enseignement supérieur, dont le but est la recherche du vrai pour lui-même, de se départir, d'une manière régulière et définitive, de ce caractère désintéressé qui a bien sa beauté? Comment demander à l'intelligence française, naturellement abstraite et dogmatique, d'être en même temps concrète et historique? En admettant qu'il soit réservé aux universités et non aux lycées, où les jeunes gens français restent plus longtemps que leurs camarades anglais, de donner la notion des devoirs civiques et le sentiment des responsabilités sociales, il faut moins compter, pour imprimer cette direction nouvelle, sur une transformation de la méthode pédagogique que sur la réforme des mœurs.

J'entends bien qu'on ne saurait faire de nos Universités des centres d'action politique, où les clubs seraient officiellement reconnus et les luttes électorales encouragées. Il est également impossible, pour l'instant du moins, de rapprocher, dans des fêtes

sportives, étudiants et ouvriers. Il nous reste heureusement le domaine insuffisamment exploré de l'enseignement post-scolaire, pour y créer une école d'éducation civique. C'est aux maîtres de nos Universités provinciales, ressuscitées et vivantes, qu'il appartient d'organiser la double branche professionnelle et générale de l'instruction populaire. Ils ont trouvé, en créant les groupes d'études, la vraie méthode qui convient aux cours d'adultes. Ils ont l'indépendance nécessaire pour réunir, en un ensemble harmonieux, les œuvres déjà fondées. Ils sauront empêcher que la vérité ne soit altérée par les passions ou les ignorances. Si les Universités acceptent cette tâche, en même temps qu'elles doteront notre pays d'un rouage indispensable, elles donneront à leurs étudiants la plus sûre des éducations sociales. Ils acquitteront, par leurs conférences, la dette qu'ils ont contractée vis-à-vis de ceux dont le travail leur permet de connaître, dans la paix du laboratoire ou de la bibliothèque, les joyeuses recherches de la science. Ils comprendront que les vérités acquises et les beautés ressenties ne sont qu'un dépôt, qu'ils doivent transmettre autour d'eux à toutes les intelligences et à toutes les âmes.

Ceux qui adresseront aux générations nouvelles ce généreux appel, et leur demanderont de collaborer à une extension universitaire méthodiquement organisée, trouveront immédiatement des adhérents et des collaborateurs. Jamais, et je ne crains pas d'être démenti, jamais les jeunes gens n'ont fait preuve d'un pareil élan pour soulager les misères et réparer les injustices. Il semble vraiment qu'ils aient la notion précise des efforts à fournir et des réformes à réaliser. Puissent ces espérances n'être pas trompées et une féconde moisson lever sur la vieille terre de France !

Jacques Bardoux,
Docteur ès lettres.

LA DÉPOPULATION EN FRANCE

Deuxième article (1)

IV. — Les cris d'alarme.

Depuis longtemps, ceux qui voient la réalité des choses sans se payer de mots, ont jeté le cri d'alarme. Ils se rendent compte qu'à bien des égards il ne faut plus nous croire le premier peuple du monde, que le véritable patriotisme n'a rien de commun avec un chauvinisme étroit et que la France porte au flanc une plaie par où son sang coule, par où se perdent son énergie et sa vitalité.

Le premier qui a signalé le péril est M. Léonce de Lavergne, à propos du recensement de 1856. Depuis la Restauration jusqu'à 1846, l'augmentation moyenne et annuelle de la population était d'environ 200.000 habitants. De 1846 à 1856, elle était descendue à 60.000. Que dire aujourd'hui, alors qu'avec une population supérieure, l'accroissement est de plus en plus faible ?

Plus tard, le P. Toullemont disait: « Est-il possible que l'effroyable mal soit à ce point général, habituel, qu'il fasse comme loi dans une vaste portion de la France et que les étrangers nous le jettent à la face comme un outrage... Le mal est si grand et si effrayant que, si l'on ignorait les mérites incomparables de la France, ce serait assez pour désespérer à jamais de son avenir, car il faut bien voir que cet affreux désordre est comme le mal propre et caractéristique de la France. »

Le *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales* signale, « par-dessus tout ce fait démographique si universellement présenté par nos départements, si prononcé, si continu depuis le commencement du siècle et si désastreux, si inquiétant, puisqu'il menace de réduire à une proportion minuscule la nationalité française : la décroissance continue de sa natalité, son accroissement réduit à n'être que le tiers, le quart ou même le cinquième de celui des Anglais et des Allemands (2) ».

(1) Voir *la Réforme sociale* du 1er novembre 1902, p. 625.
(2) V° *Démographie*, dans le volume *France*, p. 557.

En 1882, Charles Grad, l'éminent et regretté député d'Alsace au Reichstag, publia dans la *Nature* un important article sur l'accroissement comparé de la population en Allemagne et en France, de 1820 à 1880. De 30 millions d'habitants, la France était passée à 37 millions et l'Allemagne de 26 millions à 42 millions, sans compter l'Alsace-Lorraine. Il donnait ensuite le nombre d'années qui mesure, pour chaque peuple, le doublement de sa population. Voici ce tableau :

Russie	50 ans.
Suède et Norvège	52 —
Angleterre et Prusse	55 —
Belgique	79 —
Italie	84 —
Espagne	104 —
Autriche	110 —
France	183 —

Le tableau est tristement éloquent.

A maintes reprises, la Société d'Économie sociale a mis à son ordre du jour l'examen de cette question qui a été traitée avec une grande autorité par M. Charles de Ribbe, M. Cheysson, M. Poitou-Duplessis (1), M. Alfred des Cilleuls (2), M. Georges Blondel (3), M. Fournier de Flaix (4), M. Georges Legrand (5) et bien d'autres encore.

Dans ces derniers temps et en dehors des travaux parlementaires de M. Piot et de M. Bernard, un mouvement considérable d'opinion s'est produit sur cette question. Les paroles suivantes de M. Bertillon nous semblent résumer très éloquemment les plaintes des nombreux publicistes qui s'en sont occupés. « Notre patrie est menacée d'une chute irrémédiable. L'infécondité des mariages menace la France de n'être un jour qu'un coin imperceptible dans le grand univers anglo-saxon. Le Dr Bertillon, mon père, en a recherché les causes autant que lui ont permis les documents officiels.

(1) Rapport à la Société d'Economie Sociale, du 8 décembre 1884.

(2) *Réforme Sociale* du 16 septembre 1899, p. 408. — *Réforme Sociale* des 1er et 15 décembre 1900.

(3) *La France et le marché du Monde*, ch. III, in-12, 1901.

(4) *L'état actuel de la population en France*, *Réforme sociale* du 16 décembre 1899, p. 886.

(5) *La Réforme du régime successoral et la loi Van der Bruggen*, *Réforme sociale* du 16 novembre 1900 (p. 729).

Il a trouvé que, généralement, dans les départements où la propriété est très divisée, la mortalité est moindre, ce qui est naturel, mais que la natalité est moindre aussi. Ces chiffres sont assez probants ; ils montrent que c'est l'aisance qui restreint la natalité. L'individu qui possède quelque chose calcule sur ses doigts le nombre de ses enfants. Il voit d'avance partager ce lopin de terre qu'il s'est donné tant de mal pour arrondir. D'avance, il voit l'impitoyable arpenteur détruire son ouvrage et le notaire en tirer au sort les lambeaux. Heureusement, il est un moyen bien simple d'échapper à ce tourment posthume : c'est de n'avoir qu'un enfant (1). »

M. Vacher, ancien député de la Corrèze, est le premier qui ait signalé le redoutable problème au Parlement. Dans un projet de loi sur le recensement de la population, il a constaté la gravité du mal. « Le déclin de notre population, dit-il, reconnaît comme cause principale l'affaiblissement progressif de la natalité, lequel se lie à la division croissante de la terre, à l'accession de plus en plus grande des citoyens à la propriété foncière. On craint de partager le fonds acquis entre un trop grand nombre d'enfants et, comme on ne peut pas dépouiller les cadets, ainsi qu'il était de règle avant la Révolution, on prend le parti de les supprimer (2).

L'Alliance nationale pour l'accroissement de la population française a été fondée en 1896. Son but est « d'attirer l'attention de tous sur le danger que la dépopulation fait courir à la nation française et de provoquer les mesures fiscales ou autres propres à augmenter la natalité (3) ».

Les idées générales sur lesquelles est fondée l'Alliance sont les suivantes :

I. — La France est en voie de devenir un pays de troisième ordre.

II. — Ce mal est dû à la diminution des naissances.

(1) J. Bertillon. *La statistique humaine de la France* , p. 173 et 85.
Parmi les très nombreux ouvrages qui ont été publiés sur la question de la dépopulation, nous pouvons citer : D. M. Couturier, *Demain, la dépopulation de la France*, XXVIII-131 p., 1901. — *La natalité en France*, par G. M., 160 p., 1903. — Maurice Vanlaër, *La Dépopulation en Italie au temps d'Auguste*, in-8°, 1895. — Dr Sylvius, *Vie, Génération, Stérilité*, un vol. in-18, 1901. — Paul Strauss, *Dépopulation et puériculture*, un vol., 1901. — Arsène Dumont, *Natalité et Démocratie*, un vol. in-12, 1901. — Julien Guillemin, *De la protection des enfants du premier âge, Dépopulation de la France*, un vol., 1901.

(2) Chambre des députés, annexe au procès-verbal de la séance du 22 juin, 1900, *Documents parlementaires*, n° 1744.

(3) Voyez le compte rendu de ses travaux de 1900-1901, Broch. de 54 pages, chez Compiègne, éditeur, Paris, 1901.

III. — Tout homme a le devoir de contribuer à la perpétuité de sa patrie, comme il a le devoir de la défendre.

IV. — Le fait d'élever un enfant est une des formes de l'impôt.

V. — Pour que cet impôt soit acquitté par une famille, il faut qu'elle élève au moins trois enfants.

VI. — Il faut donc dégrever d'impôts les familles qui ont plus de trois enfants, notamment en matière de succession.

VII. — Il faut modifier les lois successorales et le régime des partages, puisque les lois actuelles, basées sur le partage forcé, contribuent puissamment à inspirer les calculs de l'égoïsme paternel.

VIII. — Enfin, il faut protéger l'enfance, afin de diminuer la mortalité du premier âge.

Depuis sa fondation (29 mai 1896), « l'Alliance nationale » a mené une active campagne en faveur des réformes qu'elle préconise, auprès des Conseils généraux, du Parlement et du Gouvernement lui-même. C'est sous ses auspices que M. Piot a porté la question au Sénat. En effet, le 5 juillet 1900, MM. Bernard et Piot déposaient, avec 131 de leurs collègues appartenant à toutes les opinions, sur la tribune du Sénat, un « projet de résolution invitant le gouvernement à instituer une commission extraparlementaire à l'effet de procéder à une étude d'ensemble sur la question de la dépopulation et de rechercher les moyens les plus pratiques de la combattre (1) ». L'exposé des motifs résume très nettement la situation actuelle de la France au point de vue du mouvement de sa population et conclut en constatant que, fatalement et dans un bref délai, si cela continue ainsi, la France passera au sixième rang des grandes nations et que la population de l'Allemagne sera double de la nôtre. Le projet fut pris en considération et le Sénat chargea une commission d'étudier la question et de présenter un rapport préliminaire.

Dans une lettre adressée le 16 mars 1901 au président de la Commission sénatoriale de l'armée, M. Piot rappelait une proposition déposée, en 1897, par MM. Labbé, Berthelot et Guyot et qui tendait à n'astreindre les jeunes gens mariés qu'à une année de service. Cette proposition n'a pas encore été soumise à la discussion.

Au moment de l'ouverture de la session d'avril 1901, M. Piot

(1) Annexe au procès-verbal de la séance du 5 juillet 1900, *Documents parlementaires*, n° 290.

rappela ses propositions aux Conseils généraux et les invita à émettre des vœux favorables.

Il faut, leur disait-il en substance dans sa circulaire, nous préoccuper d'assurer la répartition plus équitable des impôts, et il demandait que les dégrèvements à accorder aux familles nombreuses fussent soumis aux assemblées départementales. Il demandait aussi qu'on favorisât l'établissement dans nos colonies des jeunes gens qui y fonderaient une famille et rendraient prospères ces terres lointaines qui ont coûté si cher à la France. Il revenait enfin sur les dispenses militaires à accorder aux jeunes gens mariés avant le tirage au sort et aux soutiens de familles nombreuses.

Le 6 novembre 1901, le même sénateur présentait une *proposition de loi tendant à combattre la dépopulation en France* (1). « Vous entendez gémir, disait-il dans l'exposé des motifs, sur la cherté de la vie toujours croissante ; sur l'exode du paysan vers la grande ville ; sur l'encombrement des professions ; sur les difficultés de l'émigration dans les colonies, enfin sur les exigences du fisc qui ne répartit pas l'impôt suivant les charges de chaque citoyen. » Puis il indiquait le but de son projet de loi : il n'a pas la prétention de résoudre d'un coup le problème de la dépopulation, mais de créer une première réforme urgente et réalisable à bref délai. La loi consisterait à faire payer aux célibataires et aux ménages sans enfants un impôt qui serait employé à subventionner les familles nombreuses. Les célibataires des deux sexes, âgés d'au moins trente ans, seraient assujétis à une taxe égale au quinzième du principal des quatre contributions payées par eux. Les époux, mariés depuis cinq ans au moins, paieraient un vingtième calculé de la même façon, s'ils n'avaient aucun enfant vivant (2). Par contre, un crédit de vingt millions serait ouvert et distribué chaque année aux parents ayant plus de quatre enfants vivants.

Le 22 novembre 1900, MM. Piot, Bernard et Antoine Périer

(1) Annexe au procès-verbal de la séance du 6 novembre 1900, *Doc. parlem.*, n° 346.

(2) Voici le dénombrement des différentes catégories de personnes qui deviendraient contribuables :

Célibataires au-dessus de trente ans	2.707.315
Ménages sans enfant	1.808.838
Veufs et veuves sans enfant	300.000
Total	4.816.153

déposaient un amendement au projet de loi sur les patentes, d'après lequel : « Le montant de la patente sera diminué de 5 0/0 quand le patenté aura trois enfants, de 15 0/0 quand il aura quatre enfants, de 30 0/0 quand il aura cinq enfants, de 45 0/0 quand il aura six enfants, de 60 0/0 quand il aura sept enfants, et ainsi de suite. »

D'autre part, « le montant de la patente sera augmenté de 20 0/0 quand le patenté n'aura pas d'enfant, de 10 0/0 quand il n'aura qu'un enfant et de 5 0/0 quand il aura deux enfants. Les patentables dont le montant total de la patente atteindra le chiffre de 4.000 francs ne bénéficieront d'aucun dégrèvement ».

En ce qui concerne les dégrèvements applicables aux familles nombreuses, cet amendement repose sur une idée juste. Le père de six enfants a besoin d'un logement plus vaste que celui qui n'a pas d'enfants. Il ne faut donc pas prendre le chiffre de son loyer comme un signe d'aisance. Le droit proportionnel de la patente est donc mal calculé actuellement. De plus, ses charges sont plus lourdes que celles du commerçant qui n'a pas d'enfants et on doit demander davantage à celui-ci.

L'application de ce système serait facile, et cela est si vrai que, dans d'autres pays et notamment en Bavière (loi du 6 juin 1899), on tient compte des charges de famille pour l'établissement des lois fiscales. Après bien des vicissitudes, le texte en a été adopté en première lecture par le Sénat.

Le 19 janvier 1901, M. Piot profita de la discussion relative au régime fical des successions pour demander l'élévation ou l'abaissement du taux de l'impôt sur les successions en ligne directe, suivant le nombre des enfants. Nous y reviendrons plus loin.

Le 25 janvier suivant, M. Bernard présenta un rapport au nom de la Commission chargée d'examiner le projet de résolution dont nous avons parlé plus haut. L'urgence fut déclarée et les conclusions de ce rapport sont venues en discussion le 21 novembre 1901 et ont été adoptées. Depuis et conformément au vote du Sénat, une grande Commission extraparlementaire a été nommée pour étudier les réformes nécessaires. Elle se réunit de temps en temps, nomme des sous-commissions et choisit des rapporteurs, mais elle n'a encore pris aucune résolution qui ait fait avancer tant soit peu la solution du problème.

V. — Les causes.

Elles sont multiples, car la France « est minée par un mal silencieux qui nous tue lentement, sans secousse : c'est l'anémie. Il faut à notre corps social une médication énergique qui le fasse se reprendre à la vie, lui redonne son activité et son énergie ».

Ne dissimulons pas le mal. Que la France soit « comme le sympathique sourire de la civilisation », suivant l'expression de Crispi, dans son discours de Palerme, c'est bien possible et nous avons lieu d'être fort honorés qu'on nous couronne ainsi de fleurs; mais il n'en est pas moins vrai « qu'elle va s'affaissant lentement parmi les nations (1) ».

Au premier rang des causes qui produisent l'affaiblissement et la dépopulation du pays, il faut placer, sans insister davantage, car le fait est d'une évidence écrasante, l'oubli des croyances, des pratiques et des traditions religieuses (2). La dépopulation ne se manifeste pas, en effet, dans les départements les plus pauvres, mais dans les plus prospères au point de vue matériel, en Bourgogne et en Normandie. La Bretagne, au contraire, est demeurée féconde, de même que l'Auvergne, l'Aveyron et d'autres pays du Centre : ils doivent cette fécondité à leur fidélité à la foi de leurs pères et aux traditions des vieilles familles françaises.

Les adversaires de la religion répondent que les croyances catholiques sont peu favorables à la population, parce qu'elles poussent les âmes vers le mysticisme et que notamment le célibat des prêtres est une cause de faiblesse à ce point de vue. Rien n'est plus faux que ce sophisme. « C'est le matérialisme qui cherche à résoudre la question par la stérilité, comme dit Charles Périn, tandis que l'esprit catholique la résout par la fécondité. Rien ne peut mieux assurer la propagation régulière des familles que les exemples de vertu que répandent ceux qui, par le vœu de chasteté, ont consacré leur vie à la plus céleste d'entre elles. Ces exemples sont une prédication plus efficace que tout autre pour élever le cœur du père de famille au-dessus des étroites préoccupations de l'intérêt

(1) Charles Benoist. *Un programme*. Paris, 1902, in-16, p. 7.

(2) C'est là un fait d'histoire incontestable. Voyez Fustel de Coulanges, *La Cité antique* ; Sumner-Maine, *l'Ancien droit*; Baudrillart, *Compte rendu de l'Académie des Sciences morales*, 23 août 1890 ; les divers ouvrages de Le Play et tout le beau chapitre de M. des Cilleuls, sur les causes morales de la dépopulation, dans son ouvrage sur *La Population*, Paris 1902, un vol. in-12, p. 81.

matériel. Ils lui font envisager la vie sous son aspect véritable, comme un combat dont le prix est, non pas la richesse et la fausse grandeur qu'elle donne, mais la dignité vraie et les joies pures de l'âme par l'accomplissement des préceptes divins : ils font taire en lui les inquiétudes de l'avenir ; ils le détournent de ces honteux calculs qui réduisent le nombre des enfants, afin de leur asssurer le bien-être... Bien loin donc que le célibat religieux introduise la stérilité dans les sociétés qui le pratiquent, il y maintient au contraire la fécondité (1). »

Sans doute, si prêtres, moines et religieuses se mariaient, il y aurait une légère augmentation dans la natalité. Mais, répétons-le, notre question de dépopulation ne doit pas se poser d'une façon absolue. Il ne s'agit pas de savoir si le nombre des habitants d'un pays augmente, mais si son augmentation n'est pas dépassée par celle des nations voisines. Or, il y a des prêtres, des moines et des religieuses dans les autres pays catholiques aussi bien qu'en France et pourtant leur natalité dépasse la nôtre. La situation resterait donc la même si les prêtres se mariaient.

Mais la question du célibat ecclésiastique est surtout morale et sociale. Ici-bas, chacun a son rôle et sa place, chacun a un devoir à remplir. « Où est le devoir, là est la vocation, dit très bien M. des Cilleuls dans son livre sur *la Population* (p. 24). Aux uns, il appartient d'être chefs de famille, d'assurer la perpétuité de la race et l'avenir de leur pays en lui donnant des enfants. Les autres sont des hommes d'action, des hommes d'étude, des hommes de prière. S'il n'y avait dans le monde que des prêtres et des religieuses, ce serait évidemment une situation anormale et absurde comme s'il n'y avait que des savants ou des ingénieurs. L'harmonie d'une société veut que chaque fonction soit recrutée dans la proportion adéquate à son utilité, à sa raison d'être. Si donc le célibat religieux ne dépasse pas dans un pays les limites que lui assigne sa mission elle-même, il constitue une assise de la société, un rouage nécessaire au point de vue humain, au lieu de devenir pour elle un péril, comme le croient ceux qui méconnaissent les services que l'Église a rendus à la France. Le religieux donne à la jeunesse l'enseignement et l'éducation, il s'occupe des œuvres charitables ; certains ordres

(1) *Premiers principes d'Economie politique*, p. 243. — Dans son dernier ouvrage sur *les Lois de la Population en France* (p. 8), M. Cauderlier met fort bien en lumière la très minime importance du célibat des prêtres sur la marche de la population en France.

gardent le trésor de la science et de l'érudition; mais surtout, le prêtre enseigne la loi et la morale chrétienne qui relèvent le cœur de l'homme et qui, mieux que tous les systèmes humains, font descendre les étoiles dans le sillon où travaille et gémit l'humanité, lui apprennent la résignation et lui donnent l'espérance. C'est grâce à cette foi chrétienne que se sont fondées ces robustes familles de l'ancienne France dont les rameaux s'étendaient vaillamment autour de leur souche, et c'est parce que cette foi est oubliée et méconnue aujourd'hui, parce qu'on ne pense plus qu'à la vie quotidienne et au bien-être présent, que la race s'étiole et dépérit (1).

Qu'on ne cherche pas ailleurs la cause primordiale de notre mal. Qu'on ne dise pas, par exemple : la terre ne nourrit plus le paysan, le phylloxéra le ruine, la mévente des vins le réduit à la misère et il n'est pas étonnant que la natalité baisse en France. Certes, les crises agricoles et industrielles ont bien leur influence sur le mouvement de la population ; mais le mal est plus général, sa cause est plus haute. Sous la pression des idées nouvelles, la famille française se désorganise, et n'est plus armée suffisamment pour la lutte de la vie. Aussi, afin de faire à ses enfants une situation meilleure, le père en restreint le nombre.

L'égoïsme paternel est une autre conséquence d'une conception toute matérialiste de la vie. « Tel père de famille qui aurait pu vivre dans l'aisance, parfois dans une situation rapprochée de l'opulence, s'il avait limité le nombre de ses enfants, est réduit à un travail plus long et plus ardu pour entretenir sa famille et se trouve obligé de diminuer dans une large mesure la vie large que, dans des conditions différentes, il aurait pu se permettre (2). » Sans doute, ce sentiment est combattu par un autre, plus profond et plus généreux, par l'amour paternel ; il n'en a pas moins son importance, car, comme le dit M. d'Haussonville, « c'est l'aisance qui est stérile et c'est la misère qui est féconde (3) ». Dans les pays pauvres, dans

(1) « Le couple de l'ancienne morale avait entendu le commandement : Croissez et multipliez. Le couple de la nouvelle morale craint d'accroître ses charges avec sa famille, la femme redoute la douleur et la natalité en France ne suffit plus, depuis quelques années, à réparer l'œuvre de la mort. » Etienne Lamy. *La femme et l'enseignement de l'Etat. Revue des Deux Mondes*, 1er avril 1901, p. 619.

(2) *Rapport de M. Lacombe à la Socité des Agriculteurs de France*, 1898, Bulletin, p. 86.

(3) *Revue des Deux Mondes*, 15 avril 1883, p. 814. — M. Arsène Dumont attribue la baisse de la natalité à l'effort que font en France les individus pour s'élever au-dessus de leur état. C'est ce qu'il appelle la *Capillarité Sociale* et il pense que cet effet n'existe pas en Angleterre, en Allemagne, en Belgique. (*Natalité*

les départements où la terre est généralement cultivée par des colons, les familles sont nombreuses, parce que l'enfant, au lieu d'être une charge, devient bientôt l'auxiliaire de ses parents et qu'il leur donne plus qu'il n'en reçoit. Dans les villes, au contraire, chaque enfant est un fardeau de plus ; c'est pourquoi on n'augmente pas ce fardeau au delà d'une certaine mesure.

Dans le rapport dont nous venons de parler, M. Lacombe citait deux faits intéressants. La commune de Fort-Mardick, dans le Nord, est passée en moins de cinquante ans, de 615 à 1.672 habitants. Aux termes de vieilles coutumes, chaque garçon a la jouissance viagère de 33 ares de terrain pris sur le domaine de l'État et d'une place sur la grève pour ses filets. Il a donc une fortune personnelle qui n'est pas atteinte par le partage ; aussi, la population n'étant plus gênée dans son développement par des considérations d'intérêt matériel, s'accroît-elle avec une grande rapidité .

Il en est de même dans la commune de Fouesnant (Finistère) où les grands propriétaires afferment à très bas prix et à long terme des morceaux de lande ou de bruyère que les habitants transforment en les défrichant et qui deviennent peu à peu des champs fertiles. Les pères de famille sont sans inquiétude pour l'avenir de leurs enfants et la population s'augmente rapidement.

Il est donc certain que les conditions matérielles de la vie, le souci de l'avenir, sont un élément démographique important. C'est ce qui nous amène tout naturellement à examiner la situation financière et fiscale de notre pays.

Notre dette est de 30 milliards 443 millions, sans compter celle des communes et des départements qui est de 1.494 millions et celle de Paris qui est de 2.387 millions, plus une dette flottante de 1.201 millions, soit au total 35 milliards 525 millions (1). Nos dépenses budgétaires ont augmenté de 2 milliards, de 1876 à 1898 et, de 1898 à 1901, de 221 millions. Pour 1902, le budget des dépenses est de 3.597 millions, sans compter les crédits supplémentaires (68 millions) et l'emprunt chinois (265 millions). L'exercice 1901 est en déficit de 303 millions.

En 1876, chaque Français payait 79 francs d'impôt. En 1902,

et Démocratie, p. 17.) — C'est ce sentiment qui explique l'amour exagéré de nos concitoyens pour les fonctions publiques. — Voy. l'ouvrage très complet de M. Turquan. *Population et dépopulation*, un vol. in-8°, 1902, p. 8.

(1) *Comptes de la dette publique*, publié par le ministre des Finances en 1901, t. II, p. 7.

d'après M. Caillaux, il paie 95 fr. 95. Le ministre n'a tenu compte, dans ses calculs que du budget de l'État; mais, si on y ajoute les taxes communales et départementales, le budget total dépasse 5 milliards et chaque Français paie plus de 130 francs d'impôts annuels. Et cette course vertigineuse s'accentue toujours; les dépenses nécessitées par la guerre de 1870 sont payées depuis longtemps; il en est de même des maisons d'école et des chemins de fer compris dans le plan Freycinet et pourtant le budget monte sans cesse. La propriété foncière payait, en 1882, 0,32320 par franc de revenu cadastral; elle paye aujourd'hui 0,48586. La propriété bâtie payait 0,63463; elle paye aujourd'hui 0,92859. Aussi, l'évaluation de la propriété foncière est-elle tombée de 92 milliards à 63 milliards. Par crainte du collectivisme, les capitaux émigrent et la fortune mobilière a diminué d'un quart; la petite épargne s'est également amoindrie (1).

Il est bon d'indiquer que les impôts payés par chaque tête d'habitant sont : en Russie de 37 francs, en Angleterre de 50 francs, en Italie de 52 francs, en Allemagne de 58 francs et en Autriche de 64 francs. Il est évident que, pour les familles rurales soumises à l'impôt foncier, pour des commerçants soumis à la patente, la différence est importante et qu'elle exige que les autres peuples nous distancent au point de vue de la fécondité.

L'unité sociale n'est pas l'individu, comme le prétendent les socialistes; c'est la famille, c'est le foyer où se perpétuent les traditions, l'amour du vrai et le culte de la vertu. Aussi doit-on se demander quelle est l'influence du régime successoral sur le mouvement de la population. La liberté de transmission est une des conditions du progrès des peuples (2). Les Anglais et les Américains pensent qu'elle est une conséquence forcée de la liberté de possession et que, si l'on peut vendre son bien de son vivant, on a le droit d'en disposer par donation ou par testament. Dans d'autres pays, l'État revendique à tort le privilège de réglementer cette transmission et il s'écarte ainsi des principes qui assurent la stabilité des familles. C'est pour les gouvernements un moyen puissant de domination, car, en s'immisçant ainsi dans les intérêts privés, ils trouvent aide et appui auprès des héritiers institués

(1) En 1901, les caisses d'épargne ont reçu 17.310.206 francs de moins que pendant l'année précédente. En 1902, la différence s'est considérablement accrue.

(2) Le Play. *La Réforme sociale*, t. I, ch. XVII, p. 241, 7e édition.

par la loi, et il leur est facile de combattre les traditions qui subordonnent les prescriptions de la loi à celles du testament; ils sont secondés par les familles ou les individus que le régime légal des successions a élevés pendant qu'il en abaissait d'autres.

Les types extrêmes entre lesquels varient l'organisation de la propriété et des familles ont été définis avec une admirable lucidité par F. Le Play : d'un côté, le chef qui veut maintenir son foyer et qui, devenu vieux, associe à ses travaux un de ses enfants, donnant aux autres ce qu'il leur faut pour qu'ils acquièrent une situation honorable. De l'autre côté, avec le régime de la contrainte légale et du partage forcé, il n'y a plus de continuité dans le travail et, à chaque génération, le droit légal de chaque héritier met en lambeaux le patrimoine amassé par le père. Celui-ci est donc obligé de se ménager des moyens d'existence pour sa vieillesse; il vend ses champs ou son commerce. Sachant que la source de prospérité de la famille sera promptement tarie, il ne peut assurer l'avenir de ses enfants qu'en limitant leur nombre par une stérilité systématique. Edmond About a caractérisé durement un pareil régime. « Le père, dit-il, fonde une industrie et meurt; tout est vendu et partagé; la maison ne survit pas à son maître. Un fils a du courage et du talent; avec sa petite part du capital paternel, il fonde une autre maison, réussit, devient presque riche et meurt. Nouveau partage, nouvelle destruction; tout est à recommencer sur nouveaux frais. L'agriculture en souffre, le commerce en souffre, le sens commun en rougit (1). »

Or, que se passe-t-il en France?

Le Code civil a cherché à morceler le sol par tous les moyens possibles. Il a fait du partage égal la règle des successions ab intestat et il a voulu que chaque nature de biens — meubles, immeubles, droits et créances — soit partagée en nature (art. 826). Si ce partage ne peut s'effectuer commodément, il faut recourir à la licitation. Le père de famille a bien le droit de disposer d'une quotité assez large de sa fortune, mais cette faculté ne fait que compliquer la situation et rendre la vente du bien encore plus indispensable. De plus et contrairement à la tradition nationale (2), l'article 732 proclame que « la loi ne considère ni la nature ni

(1) *Le Progrès*, p. 295.
(2) M. Alfred des Cilleuls. *Les lois successorales et la population*, dans *la Réforme sociale* du 16 septembre 1899, p. 408.

l'origine des biens pour en régler la succession », c'est-à-dire qu'il supprime la maxime de notre ancien droit : *Paterna paternis, materna maternis*, ainsi que la distinction entre les propres et les acquêts, entre les biens de famille et ceux qu'on a gagnés par son travail. Le Code qui, suivant l'expression de Tronchet, veut « servir d'arbitre entre les pères et les enfants » n'a pas conservé aux familles les biens patrimoniaux et il a ainsi stérilisé, par voie de répercussion, les avantages qu'il y aurait à accorder à un père de famille un droit de disposition plus étendu sur les biens qu'il a acquis par son labeur personnel.

Ces principes que le Code civil a proclamés datent de la Révolution. Mirabeau pensait que le partage des biens est étroitement lié aux moyens d'accroître la population et d'augmenter le nombre des propriétaires, et Pétion prétendait, de son côté, que la division des propriétés multiplie les hommes en multipliant les moyens de subsistance. Certes, le partage morcelle les terres; il les met en poussière et il empêche ainsi le développement des familles et, par conséquent, de la population. C'est ce qu'on ne voit pas depuis cent ans que ce régime existe, parce qu'on confond la question de la liberté testamentaire, de la liberté de dévolution, par le père de famille, de son patrimoine, avec la question du droit d'aînesse. On a peur de rétablir l'ancien régime, comme les hommes de 1793 qui, par haine du passé, abolirent le droit de tester et remplacèrent le pouvoir paternel par le pouvoir de l'État.

Le partage forcé a toujours été considéré comme un moyen d'opprimer les peuples et de détruire l'unité et le développement des familles. Le parlement anglais voulant combattre l'influence des catholiques en Irlande, promulgua, en 1703, une loi aux termes de laquelle l'héritage des papistes devait être partagé également entre tous leurs fils, à moins que le fils aîné ne fût protestant, car alors la propriété lui était transmise conformément à la loi commune du Royaume-Uni. De même, les conventionnels ont aboli, le 17 mars 1793, le droit de tester sous l'impulsion de quelques légistes qui représentaient les départements où le partage forcé avait existé sous l'ancien régime (1). Plus tard, certains représentants, élus par des pays de transmission intégrale, essayèrent de

(1) Entre autres Robespierre (Pas-de-Calais), Pétion (Somme), Danton (Aube), Prieur (Marne), Tronchet (Seine), Mailhe (Toulouse), Merlin (Nord).

faire revenir la Convention sur son vote (1). Cambacérès notamment démontra qu'en voulant frapper les grandes fortunes, on avait surtout atteint les petits propriétaires. L'assemblée consacra de nouveau le *principe sacré* de l'égalité des partages.

Ces idées ont prévalu en 1803, lors de la discussion du Code civil. On chercha surtout à abattre l'influence des anciennes familles, suspectes de tiédeur à l'égard du régime impérial, sauf à reconstituer une noblesse fidèle au moyen de titres et de majorats qui restaureraient, « au profit des grands dignitaires de l'Empire, le droit absolu de primogéniture (2) ».

Ainsi, le partage forcé est un instrument d'oppression et de dissolution, et c'est pour en neutraliser les effets que les mariages sont volontairement stériles. Il force le père de famille à abandonner son œuvre quand arrive la vieillesse, à la réaliser avant qu'elle ne soit mise en morceaux par l'action de la loi, il détruit toute solidarité entre les enfants; il supprime l'autorité du père qui n'a plus l'arme du testament pour récompenser ou punir ses enfants ; il crée enfin dans la société un état permanent d'instabilité qui atteint gravement l'expansion du pays au point de vue du développement de la population.

La réforme de notre système successoral est donc urgente. Nous ne pouvons pas vivre sous le régime actuel qui est un instrument antidémocratique, puisqu'il désagrège les familles rurales et celles du commerce et de la petite et moyenne bourgeoisie.

La partie de la population la plus atteinte par le régime successoral, c'est la population rurale, et c'est ce qui explique qu'elle perde du terrain au point de vue du nombre, soit parce que le nombre des enfants diminue dans les familles, soit parce que les paysans, voyant que leur œuvre de travail est vouée à la stérilité, émigrent de plus en plus à Paris et dans les grandes villes. Il y a soixante ans, ils constituaient les trois quarts de notre population totale. Aujourd'hui, ils n'en représentent guère que les trois cinquièmes. Paris et les grandes villes augmentent constamment pendant que la province se dépeuple. C'est toujours, suivant la parole de Lamennais, « la pléthore au centre et l'anémie aux extrémités ». La France se congestionne de plus en plus. Cet exode des campagnes s'explique

(1) *Moniteur*, du 28 décembre 1793.
(2) Lois du 30 mars et du 24 août 1806. Voy. Le Play, *Réforme sociale*, t. I, p. 81.

quand il s'agit de départements pauvres comme ceux du plateau Central. Leurs habitants ont peine à se nourrir et ils s'en vont dans les villes, comme ceux du Cantal et de la Savoie, à peu près sans esprit de retour, ou bien ils reviennent périodiquement chez eux, comme dans la Marche et le Limousin. Nous avons montré, dans un travail déjà ancien (1), les conséquences funestes de cette émigration qui enlève au pays creusois plus de 35.000 travailleurs. Actuellement et grâce aux progrès de la culture, elle a une tendance à diminuer, mais elle s'aggrave en ce sens que les pères de famille qui ne restaient que huit ou neuf mois par an en dehors de leur village et qui passaient leur hiver en famille, emmènent maintenant femme et enfants avec eux et ne rentrent plus au pays.

Ce n'est pas seulement la population rurale des pays pauvres qui émigre dans les villes ; le mouvement est général et se manifeste un peu partout. Bien des éléments en sont la cause. D'abord, le service militaire. Les jeunes gens qui font leur service contractent dans les villes des relations et des habitudes qu'ils veulent ensuite conserver et beaucoup d'entre eux ne retournent plus au pays. L'usage des ordonnances dans les régiments entraîne à la ville les meilleurs sujets. Après leur service, ils se marient et deviennent, avec leur femme, domestiques dans de bonnes maisons. Ce sont des bras désormais perdus pour le travail des champs, et l'on sait si cette situation de ménages de domestiques se prête à l'existence de nombreux enfants. Au point de vue général (et nous ne touchons ce sujet qu'en passant), la loi militaire n'est-elle pas à réformer et ne trouverait-on pas, par exemple, dans le projet de M. de Feltre, le moyen de rendre l'armée forte et disciplinée en adoptant le principe du service réduit à un an et de la prime de rengagement ?

L'immigration dans les villes est favorisée par la facilité des communications, qui permettent d'aller à Paris en quelques heures. On profite d'un train de plaisir et on reste dans la capitale si on y trouve du travail. Sans doute, nous ne songeons pas à revenir aux diligences, mais nous pensons qu'il y aurait intérêt à diminuer le nombre de ces kermesses, de ces fêtes, de ces expositions qui drainent l'argent de la province, et attirent trop facilement les ouvriers et les paysans dans la capitale. Ceux-ci se laissent séduire par l'espoir des gros salaires, sans songer qu'à Paris, à Lyon, à Bordeaux, la vie est bien plus chère que chez eux et qu'en gagnant

(1) *L'Emigration creusoise*, 1886, in-8°.

six ou huit francs par jour, un ouvrier y est dans la gêne, qu'il vit dans un logement étroit, loin du grand air et du bon soleil, fatigué par un travail intense et ininterrompu, usé par l'alcoolisme et miné par la phtisie, au milieu d'enfants rachitiques qui ne peuvent ni naître, ni vivre et dont il limitera le nombre par nécessité.

Au lieu de pousser le paysan vers la grande ville, il vaudrait mieux le retenir dans sa province, en lui inspirant dès l'enfance l'amour du pays natal. Cela serait préférable à l'enseignement qu'on lui donne dans les écoles primaires et qui consiste à bourrer sa jeune intelligence de connaissances théoriques dont il n'aura jamais besoin, à le dégoûter du travail manuel et à créer ainsi bon nombre de déclassés, inutiles aux autres et à eux-mêmes, qui encombreront plus tard le pavé des villes. Actuellement, dans la bourgeoisie comme dans le peuple, on ne rêve plus que de faire de ses enfants des fonctionnaires, même d'ordre subalterne, et de leur donner ainsi un avenir assez certain. mais plus que médiocre (1).

A un autre point de vue, l'encombrement des villes est déplorable, car il offre aux maladies contagieuses un terrain tout préparé et qui est absolument contraire à l'expansion de la natalité. M. le Dr Legué, en comparant, dans les cinq grandes capitales de l'Europe, le nombre moyen des habitants par maison et le taux de la mortalité moyenne, arrive à constater que le taux de la mortalité est exactement proportionnel à la densité de la population (2). A Paris, la situation est plus mauvaise qu'à Londres et qu'à Berlin, et elle va en s'aggravant.

La vie des villes use vite les hommes. Certes, les difficultés de l'existence conduisent nombre de ménages, ouvriers ou bourgeois, à chercher leur subsistance dans les grands centres et dans des fonctions ou des professions peu favorables à la population. Mais

(1) « L'enfant sait tant de choses aujourd'hui ! N'apprend-il pas à l'école primaire ce qu'il appelle lui-même *la* géométrie, *la* physique, *la* chimie, *l'*algèbre, *l'*histoire naturelle? N'est-ce pas un savant quand il obtient son certificat d'étude? Il le croit, ses parents le croient plus que lui et ils affirment que leur fils est trop bien doué pour cultiver la terre... Bientôt, grâce à des sollicitations pressantes, il entre dans la première administration qui dispose d'un emploi inférieur. Le voilà pour toute sa vie un fonctionnaire subalterne, un rond de cuir sans avenir, un très médiocre bureaucrate ! Et vous-mêmes, instituteurs et institutrices, sans vous en rendre compte, animés des meilleures intentions, vous surexcitez parfois cette vanité et vous poussez les parents et les enfants dans cette voie périlleuse. » P. Déghilage, inspecteur primaire, *La dépopulation des campagnes*, un vol. in-12, 1900.

(2) *Figaro*, du 2 septembre 1901.

ce n'est pas une raison pour abandonner la province et surtout la campagne pour mener une existence plus molle, sinon plus douce. Dans un monde plus riche, la femme élevée à la ville redoute la souffrance, elle craint de perdre sa beauté ; elle a peur de ne plus pouvoir, étant mère, mener la vie frivole qu'elle aime, d'être forcée d'abandonner le théâtre, les visites, les champs de courses, et elle se refuse à la maternité. Pour des motifs de plus cruelle nécessité, il en est de même de cette masse de jeunes femmes, employées de bureau ou de magasin, ou domestiques, qui n'ont plus le temps, plus le droit d'être mères.

Aujourd'hui, la femme tend à sortir de plus en plus de son rôle. Elle est fonctionnaire, avocat, médecin, journaliste, peintre, sculpteur, électeur, témoin dans les actes publics ; de moins en moins, elle est l'épouse de son mari, la mère de ses enfants, mais son égale et son associée. Les fonctions qu'occupe la femme de la petite et de la moyenne bourgeoisie, le dur métier qu'exerce dans l'industrie la femme de l'ouvrier, la tournure d'esprit que cette situation leur donne, tout cela s'oppose à la maternité. Et c'est ainsi qu'alors qu'on comptait, il y a quelques années, dix mariages stériles sur mille, on en compte aujourd'hui plus de vingt.

L'existence dans les villes engendre la prostitution et, par conséquent, à ce point de vue spécial, elle est contraire au mouvement ascendant de la population. Elle crée des non-valeurs — qu'on nous permette le mot — au point de vue de la maternité, et surtout la santé des jeunes gens est gravement atteinte par son fait. Cette prostitution, réglementée ou clandestine, couvre les trottoirs des grandes villes, elle envahit les cafés, les brasseries et les théâtres, elle forme des quartiers entiers autour des casernes et partout elle accomplit son œuvre de mort. Or la prostitution se recrute dans les villes. Ces jeunes filles qui vivent dans la promiscuité des logements ouvriers, qui ne reçoivent aucun enseignement religieux ou moral, qui n'ont que de mauvais exemples sous les yeux, ces jeunes filles dont l'âme est surchauffée par une atmosphère intelligente, mais putride, sont toutes prêtes pour renforcer l'armée du vice et pour marcher sur les traces de celles qu'elles aperçoivent à travers les illusions du théâtre, derrière les hautes fenêtres des restaurants de nuit ou dans le nuage de poussière qui entoure leur attelage aux Champs-Élysées.

Restez donc à la campagne, familles de travailleurs. N'allez pas

chercher dans les grandes villes des travaux incertains; ne faites pas de vos femmes des concierges, des débitantes de boissons, des femmes à la journée ou des ouvrières à la façon pour les grands magasins; ne faites pas de vos filles des trottins de maisons de mode, des institutrices sans place ou de vagues élèves du Conservatoire. Cultivez la terre bonne et généreuse, la terre qui rend en santé et en bonheur ce qu'on lui donne en travail. Mariez vos filles avec d'honnêtes et robustes gars que n'aura pas avariés le séjour dans les villes et qui donneront, à vous et à la patrie, de beaux et solides enfants.

Et vous, hommes de la bourgeoisie, songez donc qu'il y a, dans ce monde, d'autres carrières que le fonctionnarisme et ne donnez pas à vos enfants l'unique idéal d'entrer dans une administration où ils seront médiocrement payés pour ne rien faire. Le fonctionnarisme est pour la bourgeoisie ce que l'alcoolisme est pour le peuple : c'est le grand facteur de la déchéance morale. Sans doute une grande nation ne peut pas être administrée d'une façon aussi simple qu'une tribu de pasteurs des temps primitifs. Sans doute, dans tout État civilisé, il est des fonctions nécessaires que personne ne songe à supprimer. Pourtant, en France, il y a trop de fonctions inutiles et surtout il y a trop de gens qui ne demandent qu'à les occuper. Cette tendance générale dans notre pays émousse l'esprit d'initiative, l'énergie et la volonté. Elle fait vivre une grande partie des citoyens dans une médiocrité qui leur interdit l'espoir dans l'avenir de leur famille et qui les pousse à limiter leur descendance.

Du reste, le fonctionnarisme exagéré qui règne en France a un autre inconvénient. Il coûte cher et c'est grâce à son extension que s'accroissent les budgets. En 1845, il y avait en France 188.000 fonctionnaires qui coûtaient 245 millions; aujourd'hui, il y en a 416.000 qui coûtent 640 millions. Si on ajoute à ce chiffre 140.000 ouvriers salariés par l'État et 250.000 fonctionnaires des départements et des communes qui coûtent 650 millions, c'est un total de 800.000 personnes qui vivent aux dépens du public et qui coûtent 1.300 millions, soit 32 francs par tête d'habitant.

Ce n'est pas d'aujourd'hui que date en France le goût des places et des emplois publics. « Le goût des places et de l'importance officielle, dit Dupont-White, est écrit partout dans notre histoire. » Au XVII[e] siècle, l'avocat général Bignon exhalait à ce sujet ses plaintes au Parlement et Loyseau, dans son *Traité des offices*, déplo-

rait ce qu'il appelait *l'Archomanie*. Le mal n'a fait qu'augmenter de jour en jour et on doit se demander aujourd'hui si nous ne courons pas à une irrémédiable décadence.

Quand un peuple s'absorbe et s'annihile ainsi dans une sorte de panthéisme social et qu'il ne pense qu'à vivre aux dépens du Dieu-État, il suit certainement une pente mauvaise, celle qui conduit à la décadence.

Qu'on y prenne garde, l'existence même de la France est menacée; il est temps de travailler à conjurer le péril et à éviter une catastrophe, — si c'est encore possible.

VI. — Les remèdes.

Y a-t-il un remède à la dépopulation?

S'il existe, faut-il le chercher et l'appliquer courageusement, ou bien devons-nous nous borner à « cultiver notre jardin », comme Candide, et nous désintéresser de ce qui se passe autour de nous? Oui, évidemment, il faut chercher à guérir le mal qui ronge notre pays : c'est faire œuvre d'hommes et de chrétiens.

Les pages qui précèdent montrent que le meilleur remède est dans les mœurs plutôt que dans les lois. Si la France était plus unie dans le bien, si la politique jacobine n'avait pas divisé ses enfants sur le terrain de la conscience par un fossé qui va chaque jour en se creusant davantage, si l'on ne faisait pas une guerre inepte et antinationale aux croyances religieuses, si l'on respectait la liberté de chacun et les droits du père de famille vis-à-vis de ses enfants, si l'État n'envahissait pas peu à peu toutes les sources de l'activité individuelle, la société serait plus stable, chacun serait plus content de son sort, l'ouvrier serait moins envieux, le bourgeois moins égoïste, et l'on reviendrait au temps où la France était prospère parce qu'elle était féconde.

Mais à côté de cet ordre d'idées trop générales pour être longuement discutées, il y a bien des points de détail dans notre organisation qui appellent des réformes profondes et dont la commission récemment nommée va sans doute entreprendre l'étude.

Et d'abord les réformes fiscales. Renan a fait remarquer que la société française contemporaine semblait construite comme si l'homme était un être théorique, destiné à vivre seul, sans famille et sans relations avec les autres hommes. Cela est vrai surtout en

matière d'impôt. Comme, en cette matière, on cherche à frapper les ressources apparentes, les signes extérieurs de la richesse, on risque fort d'imposer trop lourdement certaines catégories de contribuables au bénéfice d'autres qui échappent ainsi aux charges publiques. Une des conséquences du système est que les familles sont plus imposées à mesure qu'elles sont plus nombreuses. Le loyer, par exemple, sert de base à la fixation de la cote mobilière et de la patente; le père de plusieurs enfants qui a besoin d'un logement plus vaste que celui d'un célibataire, paiera donc plus d'impôts que celui-ci. Il en est de même pour l'impôt inique des portes et fenêtres et pour les impôts indirects et les octrois qui atteignent surtout les objets de consommation.

Plus une famille compte d'enfants, surtout quand ils sont mineurs, et plus élevés sont les frais d'inventaire et de partage que nécessite la mort de son chef.

Un père obtient une bourse pour son fils dans un lycée ou dans une école de l'État, mais il n'en obtiendra jamais une seconde, quel que soit le nombre de ses enfants.

L'institutrice, l'employée des postes qui tombent malades conservent leur traitement. Au contraire, elles doivent se faire remplacer à leurs frais ou subir une diminution de traitement pendant la durée de leurs couches.

Sans doute, on ne peut pas demander à la loi une action directe pour la protection de la natalité, mais on peut exiger qu'elle ne prenne pas parti pour la stérilité et qu'elle fixe son système d'impôts de sorte que les célibataires et les familles sans enfants soient relativement plus imposées que les familles nombreuses.

C'est en partant de ce principe que M. Bertillon demande que l'on considère le fait d'élever un enfant comme une manière de payer l'impôt. Or, dit-il, l'équilibre d'une population stationnaire exige trois enfants par ménage : deux pour remplacer les parents et un pour combler les vides. La famille qui n'élève pas ces trois enfants ne remplit pas sa charge sociale et elle doit fournir un équivalent au moyen de l'impôt. Au contraire, celle qui élève plus de trois enfants doit être dédommagée. Cette thèse est la base de la proposition de loi que M. Piot a déposée au Sénat, le 6 novembre 1900, et qui tend à frapper les célibataires et les ménages sans enfant d'un impôt destiné à dégrever les familles nombreuses.

L'idée mère de ces réformes n'est pas nouvelle et, sans remonter

aux lois caducaires d'Auguste avec lesquelles elles n'ont rien de commun, on peut citer l'Édit de 1666 qui accordait 2.000 francs de pension à tout gentilhomme qui aurait eu douze enfants et 1.000 à celui qui en aurait eu dix. La moitié de cette gratification était attribuée, dans le même cas, aux habitants des villes exemptes de tailles et, parmi les taillables, tout père de famille qui avait ou avait eu dix enfants était à l'abri de toute imposition. En outre, ceux qui avaient trois enfants travaillant dans une manufacture de l'État étaient également dispensés de l'impôt (1).

Mais avec quelles ressources ferait-on face à ces dégrèvements, devant un budget aussi formidable que le nôtre ? Les systèmes proposés sont, en général, ingénieux ; ils produiraient d'excellents résultats, mais à la condition de faire des économies sur les dépenses publiques, comme au temps de Colbert (2).

Ainsi, on a proposé de modifier les droits de succession dans un sens favorable aux familles nombreuses. M. Bertillon est pour les remèdes héroïques et il demande que l'État soit assimilé aux enfants qui manquent, dans les familles où il y en a moins de trois. En d'autres termes, il veut placer, au point de vue de l'héritage, « les enfants uniques dans la situation où ils seraient s'ils avaient des frères ». On percevrait 30 0/0 sur les successions de parents laissant deux enfants et 60 0/0 quand ils n'en laisseraient qu'un. Ce système est inacceptable, car il conduirait tout droit à l'expropriation des familles, et par conséquent, au collectivisme d'État. D'autres vont moins loin et proposent seulement une taxe de 1 fr.50 0/0 pour les familles de deux enfants et de 2 0/0 pour celles d'un enfant. Ces taxes s'appliqueraient aux donations de présuccession. M. Bompart a déposé dans ce sens, le 15 novembre 1900, un amendement à la loi sur les successions. Cette demande a été repoussée par la commission du budget et le Sénat a rejeté aussi, mais par 129 voix seulement contre 99, une proposition faite le 17 janvier 1901 par MM. Piot, Bernard, Perier et Dufoussat.

Il est à remarquer que la loi du 25 février 1901 qui a modifié le taux des droits de succession est favorable aux familles nombreuses. Ces droits ne sont plus payés sur l'ensemble de la succession, mais sur la part nette de chaque héritier et, comme la taxe est progres-

(1) Voltaire. *Siècle de Louis XIV*, édition Hachette, 1865, p. 406.

(2) On peut encore citer l'édit de juillet 1666 qui dispensait de charges publiques jusqu'à 24 ans les jeunes gens mariés avant leur majorité. Voyez M. des Cilleuls, *op. cit.*, p. 62.

sive, il s'ensuit que les enfants uniques paient plus que les enfants de familles nombreuses. Ainsi, sur une succession de 250.000 fr., s'il n'y a qu'un ou deux enfants, la taxe est de 2 % ; s'il y en trois, elle est de 1 fr. 75 % : s'il y en a cinq, de 1 fr. 50 %, parce que, dans le premier cas, la part de l'enfant est supérieure à 100.000 fr., et dans le dernier, inférieure à ce dernier chiffre.

Peut-être pourrait-on limiter au huitième degré la parenté successorale. L'État hériterait ainsi de sommes importantes ; mais, pour les employer utilement, elles ne devraient pas entrer dans le budget général, mais former un fonds séparé et servir à dégrever les familles nombreuses ou à l'amortissement de la dette publique.

Dans un ordre d'idées plus modeste, on demande que l'État accorde de préférence les faveurs dont il dispose aux pères de nombreux enfants, lorsque ce choix ne lèse l'intérêt de personne. Il est bon de signaler les tentatives heureuses qui ont été faites dans ce sens. L'administration des contributions indirectes, sous la direction de M. Catusse, a attribué un supplément de traitement de soixante francs aux pères de famille, pour chaque enfant au-dessus de trois. La compagnie des chemins de fer du Nord alloue à ses employés un supplément de traitement de vingt-quatre francs par chaque enfant, au-dessus de deux. Le conseil général des Basses-Alpes a accordé des suppléments importants aux employés et aux cantonniers du service vicinal, suivant le nombre de leurs enfants. Au ministère de la marine, les gratifications de fin d'année qu'on accorde aux petits fonctionnaires sont plus ou moins élevées suivant le nombre de leurs enfants. Il en est de même au ministère du commerce, à celui des travaux publics, aux finances et aux affaires étrangères. Au ministère de la guerre, l'indemnité de séjour des officiers en déplacement est établie d'après leur situation de famille.

Sur certains points, la législation militaire devrait être réformée. M. Bertillon demande qu'on supprime les dispenses aux fils de veuves et de pères septuagénaires ou infirmes, quand le jeune soldat n'est pas vraiment un soutien de famille. Il voudrait, en outre, qu'on établisse un système progressif de dispenses d'après le nombre des frères ou sœurs du soldat (1). MM. Labbé et Ber-

(1) M. Turquan, *op. cit.*, p. 157, propose de libérer du service actif tout conscrit qui aurait un enfant légitime vivant.

thelot voudraient que les soldats pères de famille ne fassent qu'un an de service, et M. Charles Richet qu'on accorde des congés anticipés à ceux qui se marieraient pendant la durée de leur service, à la condition qu'ils satisferaient à un examen de capacité. Déjà, aux termes de l'article 58 de la loi du 15 juillet 1889, les réservistes qui sont pères de quatre enfants vivants passent de droit dans l'armée territoriale. Il est probable que la loi militaire sera modifiée au cours de la présente législature et peut-être la durée du service sera-t-elle réduite à deux ans. Les réformes viendront à leur place dans la discussion de la nouvelle loi et il est à souhaiter qu'on tienne compte à ce moment de la situation de famille des conscrits et des soldats pour mesurer le poids des devoirs militaires au nombre des enfants.

Comment se fait-il que la natalité soit si faible en France et qu'elle s'élève si rapidement quand nos compatriotes vivent dans des pays neufs? En 1763, il y avait 70.000 colons français au Canada. Aujourd'hui, la population française y est de 1.800.000 habitants. Les îles Maurice et de la Réunion ont été françaises; la première nous a été enlevée en 1814 par l'Angleterre et sa population croît dans une proportion double de la seconde qui nous est restée. Le coefficient de la natalité a augmenté en Alsace-Lorraine depuis l'annexion. Enfin, comme fait général, les pays où la natalité est le plus développée, sont ceux où l'émigration est la plus nombreuse.

Il y aurait donc lieu de s'occuper davantage de la colonisation, mais à la condition qu'au lieu de faire de nos colonies de simples débouchés pour les fonctionnaires qui ne trouvent pas de places ni de fonctions dans la métropole, on accorderait des avantages sérieux à ceux qui désirent y fonder des exploitations agricoles, commerciales ou industrielles, surtout quand ils sont pères de famille (1). (M. Turquan, *op. cit.*, p. 137.)

Arrivons aux réformes civiles. On propose de faciliter les mariages en abaissant la majorité spéciale de l'homme à vingt et un ans et en supprimant le seul acte respectueux que la loi du

(1) M. d'Estournelles disait à la Chambre des députés (25 février 1897) qu'en Algérie, pour une population de quatre millions d'habitants, nous avons 12.151 fonctionnaires, alors que, dans les Indes anglaises, il n'y que 900 fonctionnaires pour 190 millions d'habitants. En Cochinchine, d'après *le Journal des économistes*, il y a plus de 1.600 fonctionnaires sur 1.800 Français. Ce n'est évidemment pas de cette façon que l'on colonise.

20 juin 1896 exige en cas de refus de consentement des parents. Ces réformes ne peuvent produire de résultats appréciables, car il ne s'agit pas d'augmenter le nombre des mariages, mais bien celui des naissances.

Il en est de même, à notre avis, des facilités qu'on pourrait donner à la naturalisation des étrangers. L'infiltration en France des Belges, des Allemands et des Italiens s'accentue constamment et, comme nous l'avons déjà dit, cette endosmose masque pour partie le mouvement de la dépopulation. On ne peut empêcher nos voisins de se trouver mieux chez nous que chez eux ; mais, au point de vue de l'unité nationale, c'est un danger que de voir envahir notre pays par des familles qui ne sont pas de notre race, qui ne parlent pas la même langue et dont la plupart n'ont pas la même religion.

La vraie réforme n'est pas de ce côté. Elle est dans une modification complète de notre régime successoral. Cette question est chère à tous les disciples de Le Play et ils voient avec plaisir les efforts qui sont tentés pour la faire aboutir. Aussi, tenons-nous à signaler la proposition présentée, le 28 mars 1900, par M. Chassaigne-Goyon sous forme de vœu au Conseil général de la Seine : elle avait pour but d'étendre la quotité disponible et d'abroger le § 2 de l'article 832 du Code civil qui recommande de faire entrer dans le lot de chaque copartageant la même quantité de meubles, d'immeubles, de droits et de créances. Pour être complet, il aurait dû demander aussi la modification de l'article 826 qui donne à chacun le droit de demander sa part en nature des meubles et des immeubles de la succession. Il faut, en effet, détruire le principe du Code civil qui investit directement les enfants de l'hérédité paternelle et proclamer qu'il appartient au père de famille de faire la loi de sa succession. Il pourra ainsi éviter le morcellement de sa fortune en lotissant chacun de ses enfants en immeubles, en meubles, en argent ou en créances, à la condition que le paiement de la part de chacun serait garanti à l'encontre de l'héritier nanti des immeubles, par un droit de privilège (1).

Il faudrait que la procédure des partages soit simplifiée, surtout

(1) Il ne faut pas équivoquer sur cette grave question. A notre avis, la réforme nécessaire ne consiste pas tant à étendre la quotité disponible qu'à modifier le *mode de partage* adopté par le Code civil qui est un agent redoutable de destruction de la famille. — Voyez des Cilleuls, *loc. cit.*, p. 127.

quand il s'agit d'une série de formalités nécessitées par la minorité de certains héritiers. Nous ne pouvons aborder ici les détails de la question et nous nous contentons de renvoyer nos lecteurs au lumineux travail de Claudio Jannet qui a été publié comme appendice à *l'Organisation de la famille* de F. Le Play.

L'Allemagne nous a donné l'exemple des innovations et elle a appliqué à l'Alsace-Lorraine un régime de procédure considérablement simplifiée pour les partages (loi du 22 octobre 1873). Une loi postérieure (1er décembre 1873) a abrogé la disposition de l'article 832 que nous venons de critiquer; elle a, en outre, permis, contrairement à l'article 815, de maintenir dans l'indivision la maison de famille et autorisé les partages amiables, même quand il y a des mineurs.

En France, on doit signaler, comme un progrès, la loi du 23 octobre 1884 sur les petites ventes et celle du 30 novembre 1894 sur les habitations à bon marché, dont l'article 8 concerne l'indivision temporaire et la transmission intégrale de l'habitation avec son jardin. On devrait prendre exemple sur la loi Van der Bruggen, votée en 1899 par le Parlement belge, et qui a pour but de garantir les petites successions immobilières des inconvénients que leur causait le Code Napoléon (1).

Ce qu'il faut affirmer bien haut, en résumé, c'est que le régime successoral sous lequel nous vivons a pour conséquence forcée de compromettre la stabilité des familles, de restreindre la natalité et qu'une réforme s'impose à bref délai.

Il ne faut pas négliger les mesures à prendre pour diminuer la mortalité infantile, pour assurer l'hygiène des habitations ouvrières et le bien-être des familles indigentes, pour enrayer les progrès de la tuberculose et de l'alcoolisme. Depuis cinquante ans, la mortalité a baissé en France, comme ailleurs, et le niveau de la vie moyenne s'est sensiblement relevé. Mais il y a encore des progrès à faire de ce côté-là.

Au point de vue de la mortalité infantile, l'amélioration est grande, car depuis un siècle, elle est descendue de 28,2 à 22,1 pour 1.000 habitants. C'est encore trop, car la perte annuelle de 170.000 enfants, âgés de moins d'un an, est un véritable désastre.

(1) Voyez une étude complète de cette loi, par M. Georges Legrand, *Réforme sociale* du 16 novembre 1900, p. 729.

Il y aurait donc lieu de surveiller de plus près l'application de la loi Roussel qui a rendu déjà tant de services, d'étendre l'assistance maternelle à domicile, de retenir la mère pauvre au foyer et de la secourir au moment de ses couches. Il faut favoriser les œuvres créées dans ce but, comme les mutualités maternelles qui protègent la mère en même temps que l'enfant, et seconder les efforts de l'initiative privée en leur accordant les subventions de l'État. Puisqu'on ne peut pas supprimer le travail des femmes, il faut l'organiser de façon que l'enfant ne soit pas complètement isolé de sa mère et créer, par exemple, des crèches dans les grandes usines ou dans leur voisinage. M. Théophile Roussel a proposé de compléter la loi de 1874, en instituant, pour diminuer le nombre des infanticides, des bureaux ouverts d'abandon et en améliorant la surveillance médicale des enfants assistés placés dans les familles rurales. D'autres propositions ont été soumises au Parlement par MM. Strauss, Labbé, Borne, mais elles n'ont pas encore été discutées.

Il faut enfin combattre l'alcoolisme.

Depuis longtemps, la France tient le record, comme on dit, en cette matière. Sans remonter bien haut, on a constaté, il y a deux ans, que, sur 4.744 malades soignés dans les hôpitaux de Paris, il y avait plus de 2.500 alcooliques, et que, sur 100 phtisiques, il y en avait 90. Pourra-t-on guérir ce fléau? Pourra-t-on empêcher certains ouvriers des grandes villes de boire tous les jours huit ou dix absinthes fabriquées avec de l'alcool frelaté? Diminuera-t-on la consommation de cet alcool qui est en moyenne de près de 14 litres en France par an et par tête d'habitant et qui va jusqu'à 29 litres dans certaines villes de la Normandie? Les plus récents travaux scientifiques démontrent l'influence de l'alcoolisme sur la santé et sur la morale publiques. Si, comme le dit le Dr Hayem, « la phtisie se prend sur le zinc », on peut affirmer que c'est aussi sur le zinc que se recrutent en grande partie les clients de la cour d'assises et de la police correctionnelle, surtout en ce qui concerne les attentats aux mœurs, les rixes, les coups et blessures et les meurtres ou assassinats. C'est grâce à l'alcoolisme qu'augmentent les suicides et les cas de folie; c'est lui qui abâtardit la race et contribue largement à dépeupler le pays.

Il faut donc porter remède à cette plaie, et la première mesure à prendre consiste dans la limitation du nombre des cabarets et

dans l'abrogation de la loi de 1880 sur la liberté de leur ouverture. Cette ouverture serait soumise de nouveau à l'autorisation préfectorale qui ne pourrait être donnée que dans la mesure d'une permission pour trois vacances, jusqu'à ce qu'il n'y ait pas plus d'un débit pour 300 habitants.

La Suède, la Norvège, l'Angleterre, l'Allemagne sont entrées résolument dans la voie de la lutte contre l'alcoolisme. C'est à nous de les imiter et de profiter de l'expérience acquise pour introduire en France les améliorations que les autres peuples on obtenues.

*
* *

Nous voici arrivés au terme de ce travail.

Nous avons voulu, après bien d'autres, résumer la situation qui est faite à notre pays par la dépopulation lente et continue qui la mine. Nous avons voulu jeter notre cri d'alarme.

Nous n'avons pas eu la prétention de produire des idées nouvelles ou des théories originales et nous ne nous berçons pas de l'espoir que nous allons guérir le mal que nous combattons et résoudre le redoutable problème.

La dépopulation d'un pays n'est pas un fait direct. C'est une conséquence, c'est le résultat de son organisation sociale, administrative et économique; c'est la suite de ses lois civiles et familiales, comme de ses croyances et de ses traditions. Nous avons voulu signaler encore une fois cette question si vaste, si capable de grouper des études sur bien des réformes qui s'éclairent singulièrement à son aspect.

Nous avons eu la simple et modeste ambition de mettre en lumière un danger national, de montrer ses causes et d'indiquer quelques-uns des remèdes qui pourraient le faire cesser, et nous serons amplement récompensé si nous avons pu ainsi nous rendre quelque peu utile à notre cher pays.

Henry Clément.

L'ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES INDUSTRIELLES

DE LILLE (1)

Je ne sais si les hommes de cœur et de dévouement qui ont ouvert, en l'année 1885, l'École des Hautes Études industrielles annexée à l'Université catholique de Lille, avaient lu et médité les ouvrages de Frédéric Le Play; mais ce que je sais, c'est qu'ils ont, par cette création, réalisé quelques-unes de ces idées fécondes que l'homme illustre dont je viens de prononcer le nom a semées comme par centaines dans le monde. Et c'est cela surtout que je voudrais montrer, pendant les quelques minutes où je sollicite votre bienveillante attention.

L'enseignement peut se proposer un double but : faire de l'élève un *spécialiste*, pour qui une science ou un art déterminés n'ont plus de secrets, habile à exercer, au sortir de l'école, la profession en vue de laquelle il a porté tous ses efforts; ou, au contraire, faire de l'élève un *homme*, prêt à affronter toutes les difficultés de la vie, capable de se conduire dans les circonstances et dans le milieu où le placera la Providence.

L'orientation de l'enseignement dans notre pays est, aujourd'hui à tous les degrés, vers la spécialisation. Et s'il est vrai qu'on n'a pas eu tout à fait tort en s'engageant dans une voie nouvelle, en cherchant à créer, à côté de l'enseignement « normal », général, un enseignement professionnel et technique, on dépasserait singulièrement la mesure si on sacrifiait le premier au second. « Si l'on s'aide du concours des hommes éminents qui cultivent avec supériorité les professions libérales, ou qui, dirigeant avec profit les principales opérations de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, ont sous leurs ordres immédiats la masse de la population; si l'on s'aide du concours de ces hommes éminents, écrit Le Play dans *la Réforme sociale* (ch. v, § 47), pour rechercher l'origine des idées justes et de la saine pratique qui font leur succès, on constate toujours qu'elle se trouve dans certaines facultés qu'ils doivent à la bonté divine, et dans le développement donné à ces

(1) Communication faite au XXIe Congrès de la Société d'Economie sociale, dans la séance du 9 juin 1902. — L'Ecole des Hautes Etudes industrielles de Lille a fait l'objet déjà d'une communication de M. Léon Rostaing à l'un des précédents congrès des Unions. (Voir *la Réforme sociale*, du 16 août 1890.)

facultés par le gouvernement de la famille et par l'accomplissement des devoirs publics. Les hommes d'un jugement éprouvé qui ont bien voulu faire devant moi cette revue rétrospective, ont pu rarement reporter à l'enseignement reçu dans les écoles l'acquisition d'une partie éventuelle de leur savoir. En recueillant leurs souvenirs, ils trouvent tous que la véritable utilité d'un bon enseignement n'est pas dans les connaissances immédiates que l'enfant en obtient, mais dans la culture qu'en reçoit son esprit. Il en est des travaux offerts à l'intelligence de l'enfance et de la jeunesse, comme des exercices du corps : ils ne se retrouvent guère dans les occupations usuelles de la vie; mais, en assignant aux facultés naissantes des devoirs simples, en rapport avec la faiblesse des organes, ils préparent les nouvelles générations à remplir les fonctions sociales et à faire un utile emploi de ces facultés. »

Plus l'on s'élève dans l'échelle de l'enseignement, et plus l'enseignement doit être cette gymnastique de l'esprit que préconise Le Play. L'enseignement supérieur, l'enseignement qui se donne dans les Universités, ne doit pas être autre chose. Il n'a pas pour mission de former des notaires, des avocats, des écrivains, des professeurs, des médecins, il a pour mission de former des hommes supérieurs, capables assurément de devenir notaires, avocats, écrivains, professeurs, médecins, mais capables aussi de rendre d'autres services et d'occuper d'autres fonctions s'ils y sont appelés par leurs destinées.

Tous ceux qui sortent de l'Université y ont-ils acquis cette supériorité qui est le but de l'enseignement universitaire? Assurément non. Mais s'ils n'ont pas tous une supériorité véritable, ils ont tous, ou presque tous, au moins une supériorité apparente, qui leur donne un certain prestige et une avance incontestable sur leurs concitoyens. C'est la cause de cette influence prépondérante, et considérée par Le Play comme anormale, des hommes qui exercent des professions libérales, sur les affaires publiques. Rappelez-vous ce qu'il écrit dans l'*Organisation du travail* (§ 55) : « Dans les pays vraiment libres, les petites autonomies locales sont exclusivement gouvernées par les autorités sociales, et par ceux qui montrent quelque supériorité dans la direction des ateliers de travail, et c'est parmi ces derniers que surgissent spontanément sur tous les points du territoire des hommes qui, par les bons exemples de leur vie, puis par l'autorité de leurs paroles ou de leurs écrits,

seront plus tard appelés à diriger les affaires de l'État. En France, il en est tout autrement. La suppression des libertés locales, commencée par l'ancien régime en décadence, achevée par la Révolution, infiltrée en quelque sorte dans les mœurs publiques par tous les gouvernements postérieurs, a détruit la vraie pépinière des hommes d'État. Ceux-ci ne se recrutent guère que parmi les notabilités des lettres et des autres professions libérales, c'est-à-dire parmi des hommes que leur éducation a éloignés des grands travaux de la vie privée et du gouvernement local, ou en d'autres termes, des intérêts principaux du pays. »

Comment rétablir l'équilibre, sinon en faisant passer par l'Université, à côté des jeunes gens qui se destinent aux professions libérales, ceux qui sont appelés par leur situation de famille à diriger des établissements industriels et commerciaux, en instituant au profit des futurs patrons cet enseignement supérieur qui a été jusqu'à présent le monopole des futurs juristes, médecins, gens de lettres et hommes de science ?

Me permettrez-vous de dire que l'Université catholique de Lille était naturellement désignée pour inaugurer cette « sixième faculté », venant s'ajouter aux cinq facultés originaires, théologie, droit, lettres, sciences et médecine? Il y a, dans l'*Organisation du travail* (§ 69), une belle page sur les Universités, où Le Play montre « l'union intime » qui doit exister entre les Universités et la province. Cette union, ainsi qu'il le remarque, s'est « spontanément fondée chez tous les peuples, dès que ceux-ci ont pu s'adonner à la culture des sciences et des lettres ». Il en a été ainsi dans l'ancienne France, où se constituèrent des Universités, « sous un régime de complète liberté, grâce à la sollicitude des autorités sociales, à la supériorité des maîtres indigènes, au dévouement des maîtres étrangers appelés à grands frais, aux dons et legs conférés par la sympathie des familles riches de la province ou par la reconnaissance des élèves parvenus à de hautes situations ». Les chartes de l'ancien régime, ainsi que le rappelle Le Play, en imprimant aux universités le caractère d'institution publique, excluaient toutefois le monopole; elles ne craignaient pas d'établir dans une même région deux Universités rivales, et « assuraient ainsi, sans aucune intervention des pouvoirs publics, le perfectionnement des méthodes d'enseignement et le contrôle des doctrines ». L'Université catholique de Lille, créée, maintenue par la générosité de

souscripteurs appartenant aux deux départements du Nord et du Pas-de-Calais, est certainement, dans le domaine de l'enseignement, et peut-être dans tous les domaines, le plus grand effort de décentralisation provinciale qui ait été tenté depuis un siècle. Non seulement par son origine, mais par sa constitution et par ses mœurs, elle est comme la reconstitution, dans la limite où le passé n'est pas incompatible avec le présent, des antiques Universités. Et si elle n'a pas réalisé toutes les promesses, c'est qu'on lui a mesuré la liberté avec une telle parcimonie, c'est qu'elle a été si souvent menacée dans son existence, que c'est déjà pour elle un titre de gloire « d'avoir vécu ».

Comment l'École des Hautes Études industrielles annexée à l'Université catholique de Lille réalise-t-elle le programme qu'elle s'est proposé : de faire des chefs d'industrie intelligents, laborieux, aptes à conduire leurs affaires propres et capables en même temps d'exercer les fonctions publiques auxquelles ils pourraient être appelés, conscients en un mot de tout leur devoir et préparés à le remplir ? Il faudrait, pour obtenir une réponse satisfaisante à cette question, se transporter dans le cabinet de l'éminent directeur qui commande l'École depuis sa fondation, M. le colonel Arnould, l'entendre exposer avec une chaleur communicative les observations qui sont le fruit d'une expérience déjà longue; interroger les quatre-vingts élèves qui sont groupés dans ce régiment d'élite; suivre les cours qui sont donnés par les professeurs des autres facultés ou par des professeurs spéciaux à l'École ; prendre part aux visites d'usines, aux excursions et aux voyages de vacances; pénétrer dans la « maison de famille » où demeurent ceux des élèves qui sont éloignés de leur foyer, soumis à une surveillance qui cherche à rester vigilante sans cesser jamais d'être bienveillante; assister aux joyeuses réunions d'étudiants; vivre en un mot de cette vie universitaire sans laquelle l'enseignement supérieur n'est qu'un squelette inanimé. Ce que je voudrais seulement remarquer ici, c'est d'abord le caractère volontairement général de l'enseignement (il ne s'agit pas de faire des spécialistes), c'est en second lieu la part importante faite dans le programme de l'École aux sciences morales, juridiques, économiques et sociales.

La sanction de l'enseignement donné à l'École des Hautes Études industrielles est naturellement — en France, tout enseignement finit par là — un diplôme, un diplôme d'ingénieur. Ce

diplôme a, par le temps qui court où toutes les professions sont encombrées, tenté un certain nombre de jeunes gens qui aspirent à faire leur chemin dans la carrière industrielle ; et, bien que l'école n'ait pas été originairement fondée pour cette catégorie d'élèves, elle n'a pas pu leur fermer la porte. Jusqu'à présent, elle n'a eu qu'à se féliciter de s'être montrée accueillante. Ses « ingénieurs » ne lui font pas moins d'honneur que ses « patronaux ». Ils sont répandus dans toutes les spécialités, et aucun d'entre eux ne paraît souffrir d'avoir consacré une partie de son temps à des études d'ordre général.

Pendant les dix premières années de son fonctionnement, le recrutement de l'École des Hautes Études industrielles a été plus ou moins entravé par les exigences de la loi militaire. La réforme de la licence ès sciences, résultant du décret du 22 janvier 1896, a considérablement amélioré, à ce point de vue, la situation des élèves de l'École des Hautes Études industrielles. Aujourd'hui, en effet, ces jeunes gens peuvent, en suivant l'enseignement qui leur est donné à l'École, conquérir à la fois le diplôme d'ingénieur, et celui de licencié ès sciences, qui confère la dispense de deux années de service militaire. C'est en partie à l'application de cette mesure que l'École doit d'avoir vu, dans les dernières années de son fonctionnement, son contingent atteindre, à quelques unités près, le chiffre de 100 élèves, maximum fixé par ses fondateurs (1).

L'École des Hautes Études industrielles de Lille a la haute ambition, et puisse-t-elle la réaliser, de faire ses élèves à l'image des grands industriels dont Le Play traçait en ces termes le portrait (*Réforme sociale,* chap. IV, § 33) : « Les hommes qui dirigent avec succès de vastes entreprises agricoles ou manufacturières, se distinguent par deux séries de qualité : d'un côté, ils ont les aptitudes que réclament l'établissement de puissants engins de production, la mise en œuvre d'immenses quantités de matières, le perfectionnement continu des méthodes de travail et l'incessante extension des débouchés. De l'autre, ils possèdent des habitudes d'ordre et d'assiduité, un jugement sûr, l'amour de la justice, et cette intuition exacte des rapports sociaux dont ne sauraient se passer ceux qui exercent l'autorité sur leurs semblables. »

Maurice VANLAER.

(1) Pour tous renseignements sur l'Ecole des Hautes Etudes industrielles, on peut s'adresser à son éminent directeur M. le colonel Arnould, rue de Toul, Lille.

LA SOCIÉTÉ BELGE D'ÉCONOMIE SOCIALE

RAPPORT SUR LA XXIe SESSION (1901-1902)

Le court rapport traditionnel sur la session de nos travaux (1) est malaisé à construire. Ce n'est pas, assurément, que notre activité se fût réduite; bien au contraire, jamais plus fourni ne fut notre ordre du jour, jamais aussi nombreuses ne furent nos conférences, aussi variés, animés, instructifs les échanges de vues qui les suivirent. Tout est vivant : à chaque séance, outre un groupe toujours fidèle, on voit paraître ceux de nos nombreux confrères qu'amène l'intérêt spécial du sujet traité; si le public ne fait pas foule par le nombre, il l'est chaque fois par la compétence, ce qui, pour une société sérieuse, est une façon remarquable et précieuse d'avoir foule. Le recrutement croissant de nos membres nous fait espérer que cette faveur ne fera que grandir. A nos séances, disons-le franchement sans humilité fausse, à nos séances, on s'instruit par une vraie mutualité d'information et de suggestion, on en sort plus éclairé et mieux averti, au sujet des questions multiples, variées, grâce à un exposé compétent, souvent brillant, grâce aussi à un débat nourri d'idées et de faits.

Pourquoi donc la tâche du rapport est-elle malaisée? C'est que si variés furent les sujets, qu'on ne peut les classer, si brillantes certaines paroles, qu'on ne peut que les affaiblir;.. c'est que surtout il n'y a pas moyen de noter ce qui est vraiment la caractéristique du groupe, *l'air de la maison;* l'entretien est à la fois animé et discret, vif et courtois; les divergences sont marquées avec une franchise et une netteté que j'appellerais scientifiques si l'on n'abusait tant du mot, et si tant de déclamations ne s'en réclamaient, mais elles échappent à toute animosité contentieuse; on sait et on sent qu'on est entre esprits qu'inspire le même désir du vrai et que, pour aucun d'eux, il n'y a ici d'autre but. Tel est l'*air du logis*, où ne pourraient guère se fourvoyer longtemps, si ce n'est pour y faire une cure bienfaisante, ceux qui succombent à l'alcoolisme... pardon, le mot est parti... à l'alcoolisme intellectuel! Et j'aime à croire, je le constate souvent, que viennent s'y rafraîchir, avec joie, ceux-là que leurs devoirs appellent à vivre, à lutter dans les milieux saturés de cet alcoolisme. C'est avec joie aussi que nous les voyons dans notre milieu, milieu imprégné de cette sympathie chrétienne qui est une des monnaies de la charité, et non la moins pré-

(1) Les comptes rendus détaillés, par M. René Paillot, ont paru régulièrement dans la *Revue sociale catholique* de Louvain.

cieuse. Lutteurs de la vie publique, travailleurs des œuvres, de la parole et de la plume, s'y rencontrent et s'y retrouvent comme dans la maison commune, une sorte de *home* qui a ses traditions et ses souvenirs. Jeunes et vieux y ont le même accueil, y sont écoutés avec la déférence due aux uns, le joyeux encouragement dû aux autres, et entre eux s'établit une sorte de familiarité au sens étymologique du mot, qui doit frapper le plus distrait observateur. Et voilà comment notre recrutement ouvert nous amène sans cesse des éléments nouveaux. Pardonnez ce tableautin à un barbouilleur qui a tant de fois vu son modèle, et qui a le seul mérite de le connaître intimement.

Mais venons-en à nos travaux de la session.

Après que notre président sortant, M. Ed. Vandersmissen eut rendu un nouvel hommage à la mémoire de notre président d'honneur, Albert Nyssens (1), c'est notre président même de la présente session qui ouvrit notre série de travaux. Il le fit par une étude sur *l'inspection des habitations ouvrières* (2). Sa compétence en cette grave et toujours angoissante matière, est bien connue. Il n'en est pas seulement le théoricien juridique, il en est l'homme d'œuvre dévoué dans les comités de patronage. A ce double titre, il possède l'autorité; ce double titre aussi lui valut les suffrages de l'assemblée qui le portèrent à notre présidence. Nous avons tout lieu de nous en réjouir: à la courtoisie et au zèle du président, ont répondu des séances qui ont le privilège de ne laisser que de bons souvenirs.

Pour grouper un peu les sujets si divers de nos travaux, n'est-ce pas à propos d'habitations ouvrières qu'il faut signaler l'étude de M. Adolphe Rutten sur *les agglomérations urbaines* (3). Statisticien de vocation et de talent, M. Rutten a dirigé depuis longtemps son attention sur les phénomènes divers de la population; le groupement urbain en est certes un des plus intéressants, même des plus graves. Avec finesse et sagacité, il analyse ce mouvement d'agglomération, en classe les causes, en diagnostique les caractères morbides, comme il sait en dégager les avantages, s'attachant successivement aux points de vue de l'ordre économique et de l'ordre moral ou politique. A notre jeune et distingué confrère revint un succès mérité; sa carrière statistique, déjà aiguillée par un précédent volume, en reçoit une impulsion nouvelle.

(1) Voir notre précédent rapport, dans *la Réforme sociale* du 1er novembre 1901. — Le discours de M. Vandersmissen *à la mémoire d'Albert Nyssens* est dans le même numéro.

(2) M. Soenens avait traité le même sujet dans un rapport au Congrès international des habitations à bon marché, à Bruxelles en 1897. Il est inséré dans les actes de ce Congrès.

(3) L'auteur a publié sur ce sujet une étude dans la revue flamande *Dietsche Warande en Belfort*, 1902, numéros de juillet et suivants sous ce titre : Het samen wonen in steden, Gand, Siffer, 1902.

La caractéristique de notre session a été certes la grande variété des problèmes qu'elle a soulevés : ceux de la ville et ceux du monde rural; les ouvriers, les classes moyennes, le commerce, les colonies y ont eu leur part.

Les problèmes de la vie ouvrière étaient abordés en décembre par un de nos amis du dehors, M. Maurice Vanlaer, professeur à l'université catholique de Lille. Depuis quelques années *les associations ouvrières de production* ont eu des expériences nouvelles qu'il est important et intéressant de connaître. La vieille idée coopérative semble se rajeunir et il fallait étudier, observer les tendances; la mine au mineur de Monthieux, la verrerie d'Albi, types modernes et vivants, furent analysés par le distingué professeur avec pièces à l'appui.

Mais si les problèmes d'organisation ouvrière sont toujours palpitants, il en est d'autres qui depuis quelques années sollicitent avec instance aussi l'attention. Les classes moyennes ont élevé des plaintes, ont ormé un programme. On les étudie et on a compris qu'il y a là un aspect longtemps trop méconnu de la question sociale. Déjà dans la précédente session nous lui avons fait une large place. Cette fois M. O. Pyfferoen, depuis longtemps l'homme de la question, nous a apporté les résultats d'observations faites sur la petite bourgeoisie aux Pays-Bas (1), enquête détaillée et approfondie qui a eu aussi chez nos voisins du Nord un très grand succès.

Elle y touche aussi, bien qu'elle concerne surtout l'industrie de l'ouvrier à domicile, sous le régime de la fabrique décentralisée, elle y touche, même de très près, l'enquête de MM. Julin et Dubois sur *les moteurs électriques à domicile* (2). On se rappelle l'émotion causée l'an dernier par la première conférence du jeune et savant professeur de Gand sur la répartition des forces électriques. Elle fut le signal, l'origine de cette enquête où, observateurs méthodiques et attentifs, nos deux confrères ont étudié de près les faits nouveaux. Leurs études sur l'horlogerie suisse, les canuts de la soierie lyonnaise et les rubaniers de Saint-Etienne, sont pleines d'intérêt. Déjà on les trouve citées partout. Leur conclusion a rafraîchi quelques enthousiasmes, sans détruire toutes les espérances. L'avenir reste ouvert, et s'il faut éviter des illusions, il faut éviter aussi les dédains et les découragements. Le dernier mot de l'électricité n'est pas dit; est-il chose plus certaine?

C'est encore une industrie à domicile, bien nationale celle-ci, que nous décrit l'élégante conférence de M. Pierre Verhaegen : conférence de dentelles sur les dentelles (3) ainsi que la qualifiait le P. Castelein;

(1) Volume publié par l'Office du travail de Belgique.

(2) Cette enquête forme également un volume publié par l'Office du travail de Belgique. Cf. *Réforme sociale*, Paris, numéro du 16 août 1902.

(3) L'industrie dentellière en Belgique. Volume de la collection publiée par

le jeune orateur a prouvé comme le disait notre président, qu'il joignait l'hérédité du talent à celle d'un nom brillant et aimé dans les sphères sociales.

Les intérêts agricoles occupèrent une de nos premières séances de l'hiver. M. Em. Vliebergh nous y exposa le projet de crédit foncier du *Boerenbond*, destiné à soulager notre sol, lourdement grevé. Il le fit avec la compétence d'un spécialiste qui a étudié en divers pays ces compliqués problèmes, et d'un homme d'action mêlé depuis longtemps à l'œuvre féconde du Boerenbond.

C'est le sol, le patrimoine foncier aussi qui est surtout engagé dans la question des partages successoraux. M. Georges Le Grand, le distingué professeur de l'Institut agricole de Gembloux reprit devant nous cette question déjà ancienne, mais parvint presque à la rajeunir par le point de vue auquel il se plaça. Il rechercha les *causes* mêmes des divers régimes et coutumes, ceux du *partage* comme ceux de *la transmission intégrale des successions :* étude fouillée, laborieuse et érudite de droit comparé (1).

Nous l'avons dit, les intérêts les plus divers ont sollicité cette année notre attention. Voici que notre brillant et infatigable ami, M. Georges Blondel vient nous parler des *transformations du commerce moderne* et nous retrace les conditions nouvelles de ce marché du monde, de ses relations et de ses crises. Il les a souvent analysées en des ouvrages très réputés et bourrés d'informations ; il nous en donna une vue d'ensemble, semée d'aperçus suggestifs avec l'éclat d'une parole toute française.

Cette conférence donna à M. Constant Smeesters un de nos jeunes confrères l'occasion de parler de l'essor des affaires belges dont il vient de publier le tableau (2).

A l'expansion moderne des affaires, comme à des intérêts plus élevés, qu'on ne peut méconnaître, se rattache le problème colonial.

Il fut abordé devant nous, avec une compétence et une érudition remarquées, par M. le professeur Léon Dupriez. Il exposa *le régime financier des colonies* étrangères, puis analysa et critiqua *le projet de charte coloniale* récemment déposé par le gouvernement belge (3).

D'autres entreprises hardies, trop hardies souvent, subirent, à une de

l'Office du travail de Belgique sur *l'Industrie à domicile*. Une étude a aussi été publiée par l'auteur dans *la Réforme sociale*, numéros des 1er et 16 juin 1902.

(1) Cette étude paraît dans *l'Annuaire de la Société belge de Sociologie* (sous presse).

(2) C. Smeesters, avocat au barreau d'Anvers. *L'essor industriel et commercial du peuple belge*. Volume in-12, Bruxelles, Société belge de librairie, 1902.

(3) Ce travail a paru dans la *Revue générale* de Bruxelles, nos de mars 1902 et suiv.

nos dernières séances, les vigoureuses et éloquentes attaques de M. Jules Leclercq. Sans méconnaître les qualités d'initiative de Cécil Rhodes, il nous peignit, en termes que personne n'a oubliés, la physionomie de ce *colonial* entreprenant qui a bouleversé l'Afrique australe (1).

C'est dans un domaine que nous abordons plus rarement que nous a conduits M. Ch. Dejace ; et cependant rien de plus social assurément que *le problème de l'éducation* (2), ses transformations modernes; et on se rappelle avec quel entrain fut mené le débat, suscitant des opinions les plus divergentes, débat passionnant comme son sujet, et de longtemps encore inépuisable.

Et si j'ai énuméré sommairement, en les appauvrissant par toute la sécheresse d'une nomenclature hâtive, si j'ai énuméré les travaux et les conférences de cette session, j'ai conscience de ne pas avoir assez rendu hommage à leurs auteurs. Notre session a été brillante, elle a été fournie, *cossue*, pardonnez-moi ce terme. Et si je n'ai pas dit davantage de chacun, c'est que votre souvenir en est encore vivant; leur distribuer de banales épithètes serait faire croire qu'ils en ont besoin, que leur mérite ne se suffit pas à lui-même et qu'il faille vous le rappeler! Mais, *en bloc*, disons que la galerie en fut belle, qu'elle enrichit brillamment notre collection! qu'ils en soient remerciés.

L'année devait se clore par la traditionnelle excursion, coutume déjà ancienne, due, il y a une quinzaine d'années, à l'initiative de M. Henri Francotte; nous n'y avons guère failli et, chaque fois, nous en rapportons une récolte précieuse d'observations et de sympathies. C'est à Liège, cette fois, que nous fîmes nos visites sociales. Ce n'est pas ici qu'il y a lieu de rappeler le détail de cette journée (3) que nos amis de Liège et, en particulier, M. Ch. Dejace, avaient organisée avec un soin couronné d'un réel succès. Les écoles professionnelles et l'orphelinat de Saint-Jean Berchmans (Don Bosco) nous furent montrés en détail par leurs chefs dévoués : le Rév. don Scaloni, directeur, et M. Joseph Dallemagne, député de Liège, nous expliquèrent le mécanisme de l'œuvre salésienne et le bienfait qu'elle répand (4). Sur la même colline, dominant la vallée de la Meuse, nous avons visité une des œuvres patronales de la Vieille Montagne, cet asile riant réservé à ses invalides du travail, où les vieux ménages peuvent terminer doucement la vie laborieuse, œuvre intelli-

(1) *Revue générale*, n° de mai 1902.
(2) *Revue générale*, n° de mars 1902.
(3) Comptes rendus détaillés dans *le Courrier de Bruxelles*, 5 juillet 1902 (D. Hasselle); *la Réforme sociale* de Paris (A. Delaire), 15 juillet 1902; *la Revue sociale catholique* de Louvain (chronique sociale, H. Lambrechts), 1er août 1902.
(4) Souvenir de l'orphelinat de Saint-Jean Berchmans, broch. carrée, S d. — Signalons ici l'intéressant ouvrage du directeur, qui forme le cours d'Économie sociale des écoles professionnelles : *Capital et travail*. Manuel d'Économie sociale, in-8°, 1902. Tous deux se trouvent à l'Institut même, rue des Wallons.

gente et généreuse d'une société qui est depuis de longues années inscrite au palmarès des récompenses sociales (1).

M. Arthur Legrand nous explique, avec la compétence du maître, le secrétariat social de Liège, l'institution féconde et pratique qui facilite si utilement la création des œuvres, en assure la marche, fournit aux directeurs comme aux ouvriers eux-mêmes, appui et conseil (2).

Enfin nous visitions cette grande société des conduites d'eau, établie aux Vennes, et où les œuvres patronales et, en particulier, les retraites ont pris, sous l'impulsion d'un chef énergique, dévoué et intelligent, notre confrère M. Doat, un essor bienfaisant (3).

Nous ne pouvons que rappeler ici cette journée si instructive et si riche, où nous avons noué des amitiés nouvelles et enrichi nos études d'une page à la fois sérieuse et aimable.

Et encore une fois, nous pouvons clôturer notre bilan par un bénéfice dont personne, j'espère, ne pourra contester la valeur, et pour établir ce *boni*, nous n'avons besoin de recourir à aucun artifice. Ce sont des faits, et notre recrutement actif est un nouvel et heureux présage des travaux de demain (4).

V. Brants,
Secrétaire perpétuel.

(1) Institutions ouvrières de la société de la Vieille-Montagne, 1837-1900, in-8°, 1900. Caisse des ouvriers. Rapport du conseil. 1902. Asile et orphelinat de Coi. te (typ. Aug. Bénard).

(2) Secrétariat des œuvres sociales de l'arrondissement de Liège, broch. in-12. Liège, Poncelet, 1901.

(3) Compagnie générale des conduites d'eau. Liège. Institutions patronales, typ. Aug. Bénard, 1900. Hommages aux ouvriers des Vennes. Souvenir du 12 janvier 1902. *Ibid.*

(4) Composition du bureau pendant cette XXI° session :

Président d'honneur : M. le baron de Moreau, ancien ministre, président du Conseil supérieur d'agriculture.

Vice-présidents d'honneur : MM. le comte de Bousies; Charles Lagasse de Locht, inspecteur général des ponts et chaussées; le baron Van der Bruggen, ministre de l'agriculture;

Président effectif : M. Albert Soenens, juge au tribunal de Bruxelles;

Vice-présidents : MM. O. Pyfferoen, professeur à l'Université de Gand; Jules Leclercq, de l'Académie royale, vice-président du tribunal de Bruxelles; Armand Julin, chef de division à l'Office du travail; Cyr. van Overbergh, directeur général au ministère de l'Intérieur;

Secrétaire perpétuel : M. Victor Brants, de l'Académie royale, professeur à l'Université de Louvain;

Secrétaire des séances : M. Valentin Brifaut, docteur en droit.

En séance du 27 octobre 1902 le bureau annuel a été reconstitué pour la prochaine session, conformément aux coutumes, avec les modifications suivantes :

Président : M. Jules Leclercq (remplaçant le président sortant non rééligible).

Vice-président nouveau, adjoint aux sortants : M. Henry Carton de Wiart, député de Bruxelles.

UNIONS DE LA PAIX SOCIALE

PRÉSENTATIONS ET CORRESPONDANCE

PRÉSENTATIONS. — Les personnes dont les noms suivent ont été admises comme membres TITULAIRES, ou comme *associées*, et inscrites du nº 6252 au nº 6273. Les noms des membres de la Société d'Economie sociale sont désignés par un astérisque.

BOUCHES-DU-RHÔNE. — *Bouvard* (Célestin), directeur de la Compagnie des produits chimiques d'Alais et la Gamargue, à Salin-de-Giraud, commune d'Arles, prés. par M. Gautier-Descottes.

DOUBS. — *Picot*, ingénieur civil des mines aux forges d'Audincourt, prés. par MM. Pinat et C. Saglio.

GARD. — *Everlange* (Alphonse d'), avocat, rue Jeanne-d'Arc, 9, à Nîmes, prés. par M. A. Delaire.

ISÈRE. — * *Pinat*, anc. ingénieur des ponts et chaussées, directeur des hauts fourneaux à Allevard, prés. par MM. A. Delaire et A. Béchaux.

LOIR-ET-CHER. — * *Maupas* (Maurice de), chât. de Saint-Georges, par Montoire, prés. par MM. de Mieulle et G. Picot.

NORD. — *Delage* (A.), ingénieur civil des mines à la compagnie des mines de Douchy à Lourches, prés. par M. Vassor; *Prudhomme* (Henry), juge au tribunal civil, rue Solférino, 234, à Lille, prés. par MM. Houdoy et A. Béchaux.

PUY-DE-DÔME. — * *Target* (L.), chef d'escadron d'artillerie en retraite, rue Bonnabaud, 2, à Clermont-Ferrand, prés. par M. E. Duvergier de Hauranne.

PYRÉNÉES (HAUTES-). — *Voisin* (Robert), propriétaire, chât. de Chis, par Séméac, prés. par MM. G. Paquet et F. Lepelletier.

RHÔNE. — *Araud* (Auguste), cours Morand, 21, à Lyon, prés. par MM. Beaune et Charmetant.

SAÔNE-ET-LOIRE. — *Bouzerand* (Et.), anc. élève de l'Ecole polytechnique, à Azu, par Saint-Vallier, prés. par M. A. Delaire.

SEINE-PARIS. — * *Bordat* (Gaston), avenue de la Grande-Armée, 22, prés. par MM. G. Blondel et A. Delaire; *Labruyer* (Emmanuel), référendaire au sceau de France, et *Labruyer* (Mme E.), rue de Naples, 33, prés. par M. A. Delaire; *Marans* (René de), avocat, rue Madame, 46, prés. par M. A. Delaire; *Tanquerey* (l'abbé), professeur au grand séminaire de Saint-Sulpice, prés. par M.A. Delaire.

SEINE-INFÉRIEURE. — *Bibliothèque Ozanam*, rue Edouard-Larue, 3, au Havre, prés. par M. A. Delaire.

BELGIQUE. — *Koch* (Julien), anc. député, président du comité de pro-

lection de la petite bourgeoisie, boulevard Léopold, 80, à Anvers, prés. par MM. Pyfferoën et Lambrecht; * *Thiébaut* (Fernand), industriel, à Monceau-s.-Sambre, prés. par MM. Brants et A. Delaire.

ITALIE. — * *Nicotra* (Salvatore), avocat, via Stesicoro Etnea, 250, à Catania, prés. par Mgr Nicotra.

SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE SOCIALE. — M. DELCOURT-HAILLOT, membre des Unions, devient membre de la Société d'Economie sociale.

NÉCROLOGIE. — L'Ecole de la paix sociale a perdu en ces derniers temps plusieurs de ses membres et s'associe respectueusement au deuil de leurs familles; M. Jules Ducoudert, notaire à Chabannais nous gardait depuis bien des années un fidèle attachement; M. Eugène Masurel, industriel à Tourcoing, à la mémoire duquel notre digne confrère M. Thoyer a rendu hommage, a été enlevé tout jeune encore à une famille modèle où nous comptons des amis vénérés; M. le comte O. de Labry, inspecteur général honoraire des ponts et chaussées, était un de nos doyens et venait pourtant avec assiduité à nos réunions; M. l'abbé Millot, dont *la Réforme sociale* a déjà salué la tombe fermée d'hier, était un travailleur acharné qui a usé sa vie avant l'heure et n'avait point donné sa mesure; son livre *Que faut-il faire pour le peuple* était le fruit de longues études et de patientes méditations; l'auteur semblait appelé à exercer une influence des plus utiles parmi le jeune clergé. La mort l'est venu prendre prématurément au milieu de ses labeurs : avec une admirable résignation et malgré d'inexorables souffrances, l'abbé Millot sans plaintes répétait : « J'étais inutile puisque Dieu me rappelle ». Puissent d'autres servir aussi bien que ce modeste ouvrier le progrès religieux, dont M. Brunetière vient de parler en des pages magnifiques que chacun a lues et voudra relire (1).

LA PROPAGANDE DU VRAI ET LE RECRUTEMENT DES UNIONS. — Les membres des Unions nous pardonneront de répéter encore, — n'est-ce pas la centième fois — ce que Le Play disait dans le dernier article qu'il ait écrit pour *la Réforme sociale* quelques semaines avant de mourir (2) : « Le rôle de l'Ecole de la paix sociale peut donc se résumer ainsi : Affirmer la vérité essentielle, c'est-à-dire le Décalogue; combattre l'erreur fondamentale, c'est-à-dire la perfection originelle. »

Affirmer le Décalogue, c'est-à-dire le culte dû à Dieu et la pratique de la religion; l'autorité paternelle, instituée par Dieu, et la mission providentielle de la famille, chargée de dresser au bien ses rejetons; enfin le respect de la propriété et l'observation de la loi morale. L'expérience universelle le prouve : « Sans le Décalogue, il n'y a plus ni droit, ni justice, ni civilisation, ni humanité sur la terre. »

(1) Conférence faite à Florence, insérée dans le *Correspondant* du 10 novembre.
(2) L'Ecole de la paix sociale, son développement et son avenir, 15 février 1882.

Combattre l'erreur fondamentale, car la croyance à la perfection originelle, semblable à un virus héréditaire, depuis cent cinquante ans avarie peu à peu et presque à leur insu tous les esprits et les cœurs, avec les pires aberrations sur la liberté, l'égalité, la souveraineté du nombre... Avec elle, l'éducation est inutile, l'autorité est nuisible; au lieu de la contrainte austère du devoir, elle montre la satisfaction des libres penchants; elle anéantit même l'idée chrétienne, car si l'homme est parfait sortant des mains de la nature et si ses instincts sont toujours droits, à quoi bon l'Evangile et qu'est-ce que la Rédemption? Et pourtant, en fait, « il n'y a que l'Evangile pour nous retenir sur notre pente natale, pour enrayer le glissement insensible par lequel incessamment et de tout son poids originel notre race rétrograde vers ses bas-fonds » (Taine).

En traçant aux Unions de la paix sociale une mission qui n'a point changé et qui chaque jour devient plus nécessaire à la fois et plus difficile, Le Play adjurait les honnêtes gens de tous les partis de faire trêve à leurs insolubles dissentiments sur la meilleure forme du pouvoir suprême, afin de s'unir pour défendre leurs communes convictions sur les principes essentiels à tout gouvernement et afin de repousser ensemble l'assaut des « ennemis de l'ordre social ». Nos contemporains, au lieu de revenir au vrai, ont persisté dans leurs erreurs et leurs divisions, et, sous le nom « d'essai loyal », une décadence continue a livré le pouvoir, non aux plus sages, mais aux plus violents, aux « ennemis de l'ordre social », c'est-à-dire à ceux qui combattent le Décalogue et affirment les faux dogmes de la Révolution. L'ennemi n'est plus comme jadis sous les remparts; il est maintenant dans le corps de place, mais jusqu'à la dernière heure il faut lutter.

Le mal qui a vicié la vie morale à ses sources, désorganise et les mœurs privées et les institutions publiques (1); et il se traduit par des manifestations répétées. Des « affaires » honteuses viennent périodiquement crever comme des abcès. Et, chose plus misérable, nos concitoyens ne se laissent pas détourner du veau d'or et des sports grossiers par des faits qui les amusent encore et ne les indignent plus. Alors les lois, même les plus récentes, et les libertés, même les plus augustes, sont impudemment violées, et chaque jour rend le péril plus imminent. Terreur, banqueroute, invasion? Nul ne sait. Mais chacun sent présente la menace des catastrophes.

« Les catastrophes nationales sont nécessaires à un peuple enorgueilli, mais non suffisantes. Seules, elles préparent en se superposant le sort de Ninive et de Carthage. Précédées par la prédication de la vérité, elles peuvent assurer le salut. Je me hasarde même à penser que

(1) *De la corruption de nos institutions*, par H. Joly. Paris, Lecoffre, 1903.

vous ne me condamneriez pas absolument si j'émettais l'espoir que, secondés par de plus sages et de plus habiles que nous, nous pourrions obtenir le salut sans le concours un peu effrayant des catastrophes. Si cela vous paraissait chimérique, vous m'accorderiez du moins qu'un grand enseignement de vérité, dans les circonstances présentes, diminuerait l'intensité et la durée de la catastrophe (1). » Si l'espoir que l'auteur de *la Réforme sociale* émettait avec quelque hésitation (en 1875!) nous semble à l'heure actuelle encore moins réalisable, il n'est que plus urgent de prêcher la vérité pour ne point subir le sort de Babylone, pour faire luire au moins l'aurore du salut, et surtout pour rendre fortes et durables les conditions du relèvement, si la Providence nous l'accorde.

Ce n'est pas demain qu'il faut se mettre à l'œuvre, c'est aujourd'hui. On n'a déjà que trop attendu; on s'est détourné de l'œuvre nécessaire mais de longue haleine, sous prétexte de courir au plus pressé, et presque rien n'est fait encore de ce qui eût, avec l'aide du temps, assuré des jours meilleurs. Il n'y a plus, a-t-on dit jadis, une seule faute à commettre; il n'y a plus aujourd'hui une seule heure à perdre. Que nos amis comprennent enfin combien le devoir d'apostolat qu'ils ont pris l'engagement d'exercer est pressant à accomplir; combien aussi les résultats en seront féconds pour notre chère France. Qu'ils s'attachent sans relâche à éclairer les esprits autour d'eux, à convertir ceux qui sont hésitants, à ramener ceux que les préjugés éloignent, à enrôler des auxiliaires de volonté active et de jeune talent. Les procédés peuvent être infiniment variés, suivant les circonstances : travaux et recherches, livres ou discours, conférences ou cercles d'études, autre chose encore ailleurs, mais partout la conversation, la propagande individuelle, la conquête progressive. Et si la difficulté, la longueur de la tâche les pouvaient rebuter, qu'ils se souviennent de cette pensée de Cicéron qui rappelle et le poids de la responsabilité et l'efficacité du dévouement : « Un petit, un très petit nombre de citoyens, environnés d'honneur et de notoriété, suffit, et pour corrompre et pour corriger les mœurs d'un Etat (2). »

LE DEVOIR CIVIQUE ET LA RÉFORME SOCIALE. — Les devoirs de propagande et de recrutement s'imposent tout d'abord aux membres des Unions, mais ils ne sont pas leurs seules obligations. C'est le moyen, immédiatement à la portée de chacun, pour concourir au but qui est de faire prévaloir, dans les idées, les mœurs et les institutions, les conclusions déduites de l'observation impartiale des faits,

(1) Lettre de F. Le Play à E. de Curzon, 10 avril 1875. (*Frédéric Le Play*, par E. de Curzon; Paris, Oudin, 1899, p. 101.)
(2) *De legibus*, lib. III, ch. XIV.

c'est-à-dire le programme de la réforme sociale. Mais pour atteindre ce but, surtout avec le régime de discussion et de suffrage que nos révolutions nous ont fait, il faut plaider devant l'opinion publique et gagner la cause des vérités essentielles à la paix sociale, afin que les électeurs choisissent avec discernement les candidats les plus capables de les défendre contre les erreurs ou les violences. Cette préparation des esprits, nous n'avons cessé de le redire en nous inspirant des exemples des peuples libres, et en particulier de la Belgique (1), il ne faut pas attendre la veille du scrutin pour l'entreprendre; c'est une organisation permanente qu'il faut créer à l'avance et développer avec méthode et ténacité, comme l'ont fait les révolutionnaires et les francs-maçons. En invitant ainsi leurs membres à remplir leurs devoirs civiques, les Unions ne sortent nullement de la réserve qu'elles se sont imposée en ce qui touche les partis politiques, car elles laissent à chacun la pleine indépendance de ses convictions. Elles ne se préoccupent pas de savoir si celui-ci est républicain, celui-là royaliste, un autre impérialiste; elles ne poussent personne à entrer dans telle ou telle Ligue. Mais elles disent à chacun de donner son concours actif à l'association qui a ses préférences, et qui lui paraît la plus propre à atteindre le but de nos communs efforts, c'est-à-dire à promouvoir les idées de réforme sociale et à écarter ceux qui tournent le dos à la civilisation et au progrès en affirmant les faux dogmes du XVIII[e] siècle et en répudiant le Décalogue éternel. Il n'est plus temps de s'enfermer dans un optimisme béat ou une indifférence égoïste. N'imitons pas ces « modérés » que dépeignait Sully, « qui connaissent le mal, en ont déplaisir, désirent le bien, et le procureraient volontiers, mais ont l'âme si lâche et la vertu si languide, qu'ils se contentent de résister aux mauvaises actions par le silence, des soupirs, des branlements de tête et des haussements d'épaules ».

LES CERCLES D'ÉTUDES ET LEURS BIBLIOTHÈQUES. — De toutes parts des cercles ou groupes d'études se multiplient, et leurs fondateurs s'adressent à la Société d'économie sociale pour avoir des livres et des matériaux de travail. Nous l'avons dit déjà, mais la multiplicité de ces créations et leur activité soutenue dépassent toutes les prévisions. Chaque jour nous apporte quelque demande nouvelle, émanant tantôt de groupes ouvriers, tantôt de jeunes employés, tous réclamant le don de nos livres, et de brochures ou tracts, et surtout des services gratuits de *la Réforme sociale*. C'est assurément un mouvement des plus heureux et une diffusion utile de la méthode et des conclusions de l'École de Le Play, précisément à ce niveau moyen où il est

(1) *La Réforme sociale* : L'organisation des partis aux Etats-Unis et en Belgique, par MM. Nerincx et A. Nerincx (16 juin 1897). Le suffrage universel en Belgique, par M. Alfred Nerincx (16 avril et 1[er] mai 1899).

si intéressant de créer des autorités sociales pour donner à la démocratie une élite nécessaire (1). Mais *la Réforme sociale* est à un prix trop bas (environ la moitié de celui des publications similaires) pour comporter des bénéfices qui compensent de pareilles charges. Il nous faut donc demander à nos amis, d'abord d'accroître nos ressources en nous amenant de nombreux membres, et ensuite de nous adresser des subsides destinés aux bibliothèques sociales. Il suffirait de quelques centaines de francs pour faire beaucoup de bien. Le Comité de défense et de progrès social et les Unions seraient profondément reconnaissants si des dons généreux les mettaient à même de mieux répondre à des demandes souvent fort touchantes par le sincère désir d'instruction qu'elles expriment. Parmi les demandes les plus récentes, signalons, en particulier, celles que nous ont adressées les syndicats indépendants du Nord et du Pas-de-Calais, entre autres ceux de Valenciennes; les syndicats du Creusot et de Montceau-les-Mines; les syndicats de Saint-Quentin; les syndicats d'ouvrières à Lyon (Mlle Rochebillard); le syndicat des employés à Paris (rue des Petits-Carreaux); l'Institut populaire de Poitiers; les groupes ou cercles d'études de Lyon, Limoges, Le Havre, Rodez, Valence, Saint-Chamond, Chauché (Vendée), Jaujac (Ardèche), Montaud (Loire), Choisy-le-Roi, etc., etc.

Il nous sera bien permis, en outre, d'énoncer l'espoir que les membres des Unions voudront eux-mêmes, dans leurs régions, dans leurs voisinages, soutenir les groupes d'études ou les bibliothèques sociales qu'ils connaissent mieux que nous, leur donner nos livres, leur en prêter, les abonner à *la Réforme sociale* ou la leur faire passer. Beaucoup de nos confrères d'ailleurs ne gardent pas toutes leurs publications, et il en est, parmi celles-ci, qui seraient précieuses pour les bibliothèques des groupes d'études, des syndicats, etc.

CORRESPONDANCE. — Unions de Flandre, Artois, Picardie. — Dans la séance d'ouverture des Facultés libres à Lille, le prix Le Play fondé par la Société d'économie sociale et les Unions à l'Ecole des hautes études industrielles, a été décerné à M. G. Duchateau, auquel nous adressons nos sincères félicitations.

M. F. Brunetière a bien voulu accepter de faire à Lille, avec le patronage des Unions de la paix sociale, une conférence sur « Le droit de l'enfant et la liberté d'enseignement ». Cette réunion, qui marquera la reprise des travaux des Unions du Nord, aura lieu à l'Hippodrome de Lille sous la présidence de M. Eugène Motte, le vaillant député de Roubaix, l'un des dimanches de janvier.

(1) V., sur la formation des autorités sociales dans les œuvres de jeunesse, le rapport de M. Jean Gaillard à notre dernier congrès (ci-dessus p. 57). Voir aussi le tract n° 19 : *La Démocratie a-t-elle besoin d'une élite?* par M. H. Joly.

A Amiens, M. Joly, au nom de la Croix-Blanche (Ligue catholique contre l'alcoolisme), fera prochainement une conférence. M. Louis Rivière, au printemps, parlera sur « les jardins ouvriers ». D'autres réunions sont en préparation pour divers centres tels que Roubaix, Tourcoing, Armentières, Douai, Valenciennes...

A Beauvais, le 16 novembre, a eu lieu une seconde assemblée plénière des œuvres de jeunesse du département. La première avait eu lieu l'an dernier à Noyon. Préparée par M. Jean Gaillard dont on n'a pas oublié le remarquable rapport à notre Congrès de 1902, celle-ci a été brillante et portera d'excellents fruits. Les rapports sur les patronages de Compiègne, de Clermont et surtout de Beauvais ont été des plus instructifs et des plus applaudis. Puis M. G. Blondel a fait une conférence sur les besoins et les devoirs de la démocratie, en insistant notamment sur l'éducation civique et morale que les œuvres de jeunesse doivent donner aux générations nouvelles. Cette belle séance à laquelle M. H. Joly avait bien voulu se rendre aussi, s'est terminée par une fête artistique et laissera les meilleurs souvenirs.

UNIONS DE BRETAGNE. — *L'Almanach du marin breton* pour 1903 vient de paraître et, comme chaque année, nous félicitons nos amis et confrères, MM. de Thézac, de Vincelles et leurs collaborateurs, de cette œuvre saine, utile et toujours des mieux réussies. Très instructif par la masse de documents qu'il renferme et qu'il sait présenter sous forme attrayante, cet almanach est en outre un excellent instrument pour combattre l'alcoolisme parmi les populations maritimes. Notons aussi les détails intéressants sur les « Abris » de marins pêcheurs, dont nous avons plus d'une fois parlé et qui maintenant sont au nombre de sept, grâce à de généreuses libéralités qui, espérons-le, ne s'arrêteront pas. (Paris, bureaux du *Yacht*, 55, rue de Chateaudun ; pour « l'œuvre des abris du marin », s'adresser à la Direction, à Bénodet, Finistère).

UNIONS DE LYONNAIS, FOREZ ET BRESSE. — En attendant qu'une prochaine réunion des Unions s'organise à Lyon, nous prions nos confrères de ne point négliger la lutte si urgente contre le péril social. Si la corruption et l'anarchie s'étendent sans cesse, c'est qu'on a laissé longtemps se répandre des doctrines funestes, sous le prétexte que ce n'étaient là que des « idées » et des « théories ». Les hommes les plus « pratiques » doivent reconnaître que nous périrons par la faute des égarés si l'on ne remet pas dans les esprits des notions droites et justes. Qu'ils travaillent donc activement à répandre les idées de réforme sociale et à gagner de nouveaux auxiliaires à nos Unions. — De Saint-Etienne, nous recevons les listes qui enregistrent les succès obtenus dans les examens publics par les élèves du pensionnat Saint-Louis. Nous sommes heureux de voir encore, suivant la tradition habituelle,

une forte proportion de la promotion à l'Ecole des mines (18 admissions) sortir du bel établissement que dirige le Frère Rodolfo.

Unions de Bourgogne. — *L'Impartial de Saône-et-Loire*, qui s'était fondé à Montceau pour être l'organe du syndicat jaune et pour défendre la liberté du travail et la paix sociale, a décidé, pour étendre ses services et développer son action, de s'installer à Chalon-sur-Saône. Nous souhaitons à son actif directeur, notre confrère M. Prost, la continuation de son succès légitime. — Nos amis du groupe d'études de Montceau nous écrivent qu'ils continuent leurs réunions mensuelles ; l'assistance est nombreuse et fidèle; ceux qui manquent s'excusent ; on se trouve bien de maintenir la brièveté des travaux, ce qui permet d'avoir à chaque séance plusieurs rapports à discuter. Une bibliothèque se constitue et les livres circulent de main en main. Il nous sera permis d'ajouter ici un témoignage personnel. Nous avons pu en septembre aller passer quelques jours parmi nos amis de Montceau et prendre part à l'une des séances du groupe d'études; nous avons admiré avec émotion les trésors de loyale franchise, de bonne volonté, d'intelligence droite et de cordialité amicale qui se conservent dans ces familles, toutes les fois qu'elles ont pu se préserver de la corruption amenée par le cabaret et le journal, et surtout, de l'exploitation exercée par les agents politiques.

Unions du Nivernais. — Le Cardinal Lavigerie écrivait à Le Play : « Nous, nous devons être vraiment positivistes à votre exemple, en constatant rigoureusement les faits qui sont à notre portée, en en fixant les lois et en ramenant ainsi la raison humaine dans les sentiers de la vérité et par suite de la foi. » Une lettre qui nous arrive d'un de nos confrères nous apporte la justification de cette pensée. Notre ami parle du beau livre que le P. Ludovic de Besse a consacré à *Bernardin de Feltre et à son œuvre*, dont la *Réforme sociale* a déjà parlé (16 avril, p. 622) et sur lequel nous reviendrons encore. « J'ai surtout, dit-il, attaché mon attention à la seconde partie, à la description et à la discussion de son œuvre. Ce livre vient vraiment bien à point. Il montre avec la clarté la plus aveuglante, s'appuyant sur des faits précis, quelle a été, à travers les siècles, l'action sociale du catholicisme. Il est vraiment une pierre importante apportée aux travaux de l'apologétique moderne, en prouvant la splendeur et même la divinité de notre doctrine religieuse par les résultats de son action sociale. J'en sens d'autant plus le prix et j'en comprends d'autant mieux la portée, que mon propre retour à la foi a suivi ce chemin. Si les prêtres pouvaient comprendre les conseils pressants que leur donne le P. Ludovic; s'ils avaient le courage d'entreprendre à sa suite la bonne campagne sociale dont il leur trace le plan; s'ils se jetaient énergiquement dans la mêlée moderne, plus tolérants

qu'ils ne le sont quelquefois, quel bien ils feraient!... Combien d'esprits égarés, comme l'était le mien, ne seraient-ils pas ramenés tout naturellement vers eux — et par eux — vers la doctrine qu'ils enseignent! Malheureusement, il leur faudrait une éducation économique et sociale que beaucoup d'entre eux n'ont pas. Les Unions de la paix sociale sont là pour les accueillir, les embrigader et leur fournir des matériaux d'instruction (1). Elles sont faites pour eux comme pour les ingénieurs, les industriels, les magistrats et tous ceux qui, par leur situation, sont, même malgré eux, des autorités sociales de leur région. A tous ceux-là, le livre du P. Ludovic est indispensable. Il est le complément des œuvres de Le Play. Il indique nettement le devoir à suivre et il donne, sur quelques points précis, des conseils impérieux. Je souhaite donc de tout mon cœur qu'il se répande et qu'il aille réveiller, chez ceux à qui il est destiné, le sentiment du devoir social. »

Belgique. — La Société belge d'Economie sociale a rouvert sa session le lundi 17 octobre devant une brillante assistance où se trouvaient nos confrères MM. Ch. Lagasse, le chanoine Henri, Ch. Dejace, le duc d'Ursel, et aussi MM. le baron della Faille, Delporte, H. Carton de Wiart, Arthur Verhaegen, etc. M. V. Brants a présenté le rapport sur les travaux de l'année (V. ci-dessus p. 834), et, après les élections, M. Cyrille Van Overbergh, directeur général au ministère de l'Intérieur, a décrit *la phase actuelle de la réforme de la bienfaisance en Belgique*. Il a analysé et brillamment discuté le projet de la commission dont il était le rapporteur. Les lecteurs de *la Réforme sociale* connaissent ce remarquable travail qui a été l'objet d'une étude très autorisée de M. Louis Rivière (V. *la Réf. soc.*, du 16 janvier 1901). Dans son exposé, M. C. van Overbergh a surtout insisté sur deux points : pour fournir des ressources à la bienfaisance, le rapporteur propose, d'une part, un impôt sur le revenu et, d'autre part, l'exploitation par l'Etat d'une part des richesses houillères qui viennent d'être découvertes dans le Limbourg. Il n'est pas besoin de dire que ces deux propositions ont donné lieu à une discussion des plus animées; la seconde a été retenue pour être examinée ultérieurement. — Dans la séance du 17 novembre, M. l'abbé Vossen, aumônier de la Maison des ouvriers à Bruxelles, a fait un rapport pratique et précis sur *les syndicats et l'assurance contre le chômage involontaire*. Après avoir insisté sur la nécessité de l'enseignement professionnel pour accroître la valeur des ouvriers et par conséquent mieux lutter contre la concurrence étrangère, il a montré que l'assurance contre le chômage respecte plus la dignité de l'ouvrier que la

(1) V. les conseils semblables donnés par le Cardinal de Bonnechose à son clergé (*Réforme sociale* 15 janvier 1882, p. 71). V. aussi à notre dernier Congrès le Rapport de M. l'abbé Millot (ci-dessus, p. 75-76, et p. 705-731).

bienfaisance qui le secourt; il a prouvé par des exemples que les pouvoirs publics ne sauraient la faire, et que seuls les syndicats peuvent la réaliser parce que la surveillance des ouvriers prévient les fraudes; en outre le syndicat ne cherche pas de bénéfices et réduit les frais au minimum ; enfin c'est par son intermédiaire que les fonds de chômage communaux peuvent être le mieux répartis, ainsi que cela se fait à Gand. Une intéressante discussion à laquelle ont pris part MM. C. van Overbergh, Thibaut, David, Legrand, Mousset, etc., a terminé la séance. — Dans la réunion du 8 décembre sera discutée la grave question de l'exploitation des mines par l'État à propos du projet relatif au Limbourg.

L'Université catholique de Louvain qui, presque chaque année, manifeste sa vigoureuse croissance par des fondations nouvelles, vient d'organiser, à travers le royaume, une extension universitaire, comme les facultés libres de Lille l'ont fait avec succès depuis quelques années dans le département du Nord. Un grand nombre de professeurs dont plusieurs font partie de nos Unions, vont ainsi faire des séries de conférences en diverses villes; M. V. Brants, par exemple, fait six conférences à Anvers.

Le cours pratique ou conférence d'économie sociale que M. V. Brants a fondé et dirige à Louvain est parvenu à sa dix-septième année. Le rapport sur les travaux de la session 1901-1902 a été présenté par M. Robert Vermaut, licencié ès sciences politiques et sociales. Il énumère les principaux sujets étudiés par les divers membres du groupe : émissions de valeurs mobilières, mouvement catholique social en Allemagne, en France; la législation internationale du travail; les idées économiques et les théories sur le salaire en Belgique ; les traités de commerce, etc... Plusieurs des anciens membres du cours ont conquis les bourses de voyage du gouvernement : MM. Joseph Henry et Fernand Chavée ont été en Italie; M. Vermaut en Angleterre, M. A. Biebuyck aux Pays-Bas, etc.

Les Unions envoient leurs félicitations à M. Hector Lambrechts, chef de bureau à l'Office du travail : notre confrère qui s'est particulièrement occupé de la petite bourgeoisie, vient de recevoir de l'Académie royale le prix Castian destiné au meilleur ouvrage sur les moyens d'améliorer la condition des classes laborieuses.

CANADA. — M. Lortie, de l'Université Laval, nous écrit une lettre dont nous détachons un passage instructif.

« Une Société canadienne d'économie sociale active et nombreuse serait très utile par les observations qu'elle pourrait faire. Il n'y a aucun doute que c'est ici, au Canada, que nous trouvons les travailleurs, les ouvriers les plus heureux du monde. J'ai pu m'en convaincre par mes

voyages d'Europe. Ce bonheur, ce bien-être sont le résultat de l'état moral, des conditions religieuses de nos populations. Voilà pourquoi il serait important de mettre un semblable état de choses devant les yeux des pauvres ouvriers européens qui s'attachent aux vaines chimères des systèmes socialistes, au lieu de chercher dans l'observation du Décalogue le véritable fondement, la base certaine du bonheur terrestre. J'étudie la méthode d'observation de notre Société, et quoique mes loisirs soient rares, j'espère vous envoyer cet été quelques esquisses de monographies de familles ».

Plus on étudie l'histoire comparée de la France, de l'Angleterre et du Canada depuis le xviiie siècle, plus on reconnaît que la corruption des hautes classes s'est guérie chez nos voisins par une réforme morale qui a ramené les institutions à leur ancienne tradition; que chez nous, au contraire, philosophes et lettrés ont encensé et non flétri la corruption de la Cour et de Paris, et, en détruisant la tradition et les institutions, infecté la race du virus révolutionnaire dont nous mourons; que le Canada, séparé de la mère-patrie en 1763, a conservé les qualités de la vieille France, la fécondité de la famille, la ferveur des croyances, l'amour de la coutume nationale, en échappant ainsi à l'erreur, à la souffrance et à la décomposition que nous vaut, depuis 1789, le règne des philosophes, des lettrés, des légistes et des politiciens.

A. Delaire.

CONGRÈS DU REPOS DU DIMANCHE

DANS L'INDUSTRIE DU BATIMENT

11-12 décembre. — Bourse de commerce, 249. — Rue du Louvre, Paris.

Nous rappelons aux lecteurs de *la Réforme sociale* cet important Congrès qui va se tenir sous la présidence de M. Georges Picot, de l'Institut, à la Bourse de commerce, les 11 et 12 décembre. Il intéresse tout particulièrement les propriétaires qui sur cette question ont véritablement l'influence décisive et par conséquent la responsabilité réelle. Les ouvriers maintenant demandent le repos du dimanche, les entrepreneurs ne s'y opposent pas ; c'est aux syndicats et aux congrès à réaliser l'entente et à trouver les moyens pratiques d'assurer à l'industrie du bâtiment *la liberté du dimanche.* (Adresser les adhésions et communications à M. Alfred Perrin, secrétaire du Comité d'organisation, Bourse du commerce, 249, Paris.)

LES FAITS ÉCONOMIQUES ET LE MOUVEMENT SOCIAL

FRANCE

SOMMAIRE. — Les grèves en 1902 : Les grèves économiques, politiques, révolutionnaires; caractères de la grève générale des mineurs; conclusions des derniers événements; la liberté du travail; le syndicat obligatoire; la fixité du salaire. — Comment les Lyonnais comprennent les questions sociales.

Les grèves modernes revêtent des formes très distinctes que l'année 1902 aura mises en lumière : grèves *économiques, politiques, révolutionnaires*. Tandis que les premières nous sont connues par les statistiques officielles et qu'elles se rapportent à l'organisation du travail ou aux variations des salaires, les secondes, plus rares, sont dirigées contre les gouvernants et concernent la vie publique nationale. Telle fut, en Belgique, au mois d'avril 1902, la grève générale. Par elle les chefs socialistes espérèrent un instant obtenir la revision de la Constitution et remplacer le vote plural par le suffrage universel pur et simple. Mais le bon sens du peuple et la fermeté du gouvernement triomphèrent de l'agitation des esprits et des émeutes de la rue. Restent enfin les grèves révolutionnaires, qui, dans la pensée de leurs protagonistes, doivent suspendre la vie économique et permettre aux ouvriers coalisés d'obtenir, par l'intimidation ou l'insurrection, la conquête des réformes sociales, sinon la transformation complète de la société. « Si la Commune a été vaincue, nous disent-ils, c'est surtout parce qu'elle a été isolée dans Paris. Avec la grève générale, un pareil inconvénient n'est pas à craindre. C'est, presque simultanément, sur tous les points du territoire, que la bataille s'engagerait. La mobilisation des travailleurs serait aussi rapide que celle des soldats et c'est partout à la fois que la bourgeoisie aurait à faire face au danger (1). »

Comment caractériser la grève générale des mineurs français, imposée le 9 octobre dernier par le Comité national de cette corporation? A notre avis, elle fut un essai timide de grève révolutionnaire, une *tentative* qui « s'est manifestée par un commencement d'exécution et n'a manqué son effet que par des circonstances indépendantes de la volonté de ses auteurs ». La grève étant permise par nos lois, la tentative de grève — même révolutionnaire — ne relève pas du Code pénal. Mais trouvons-nous, dans la grève générale des mineurs, les traits caractéristiques d'une grève révolutionnaire?

1° L'ordre général de cesser le travail et d'arrêter la production minière devait, dans la pensée des fauteurs de la grève, paralyser nos industries et avoir une immédiate répercussion sur la vie économique nationale. Tel était le but nettement poursuivi.

(1) Aristide Briand. *La grève générale et la révolution*, p. 13.

2° La multiplicité et la complexité des revendications, dont plusieurs réclamaient le vote du Parlement, allaient obliger, croyait-on, les socialistes parlementaires à prendre ouvertement parti pour la grève générale. Une agitation politique se greffait ainsi sur l'agitation des centres ouvriers.

3° La prétention du Comité général d'imposer, même par la force, aux populations minières la cessation absolue du travail, eût son commencement d'exécution. En fait, la liberté du travail fut supprimée dans plusieurs régions, et la poussée socialiste fut telle que le gouvernement se fit le complice de la pire des oppressions.

4° Dans le même temps, le Comité général faisait appel à la solidarité ouvrière et demandait l'intervention de la Confédération générale du travail. Obligé d'accepter la procédure d'arbitrages régionaux et sentant, dès les premiers jours de novembre, que la grève générale était compromise, le Comité national des mineurs lança de Saint-Etienne, le 10 novembre, un appel révolutionnaire au prolétariat :

« Camarades de toutes les corporations, tout en comptant sur votre appui moral, nous n'avons pas voulu jusqu'à ce jour vous engager avec nous pour une solidarité plus effective. Dans la rude bataille que nous livrons à nos exploiteurs, tant que nous avons pu espérer vaincre par nos seules forces, nous avons, dans un esprit de fraternité que vous apprécierez, tenu à rester seuls exposés aux coups de la bataille.

Aujourd'hui, la lutte devenant plus ardente et plus âpre, par la résistance plus acharnée et la mauvaise foi grandissante de nos patrons, nous sentons toute la responsabilité qui pèserait sur nous si, pour avoir négligé un seul élément de succès, pour n'avoir pas fait appel au concours de tous les travailleurs, nous laissions échapper une victoire à laquelle est intéressé le prolétariat tout entier.

Nous ne nous sentons plus le droit de rester isolés et nous vous demandons de venir prendre à nos côtés, dans la bataille, la place qu'imposent à tous les circonstances graves où nous sommes. Nous vous crions : Camarades de toutes les corporations! réunissez-vous, consultez-vous, dites si l'heure n'est pas venue d'appuyer les efforts des mineurs d'une action générale, énergique, décisive de tous les travailleurs. Camarades! Tous debout pour l'émancipation prolétarienne! Vive la grève générale! »

Voilà bien les traits distinctifs d'un mouvement révolutionnaire. Nous sommes loin de l'obtention d'un but purement économique et de la réalisation de telle ou telle réforme politique. Heureusement, malgré la faiblesse momentanée du pouvoir exécutif, les révolutionnaires mal préparés, mal dirigés, ne purent aboutir; la grève dite générale, fractionnée en un nombre considérable de grèves régionales, apparut bien vite comme un échec du parti socialiste révolutionnaire. Blâmée par les socialistes parlementaires, combattue par les syndicats jaunes, indifférente aux autres corporations ouvrières, la grève générale eut contre elle l'opinion publique. Les mineurs de France finissent par lasser toutes les sympathies. Plus heureux que les ouvriers de la

métallurgie, de la filature et des tissages, ils forment, depuis plusieurs années, une corporation enviable. La monographie du mineur d'Anzin, en 1902, montrerait un type privilégié qu'on ne rencontre nulle part en Europe. Nous pourrions citer de nombreux mineurs qui, après une journée effective de huit heures, se trouvant libres vers trois heures après midi, changent de costume et partent en bicyclette ou bien se rendent au café. Au foyer domestique une « bonne » aide aux soins du ménage, tandis que la maîtresse de maison s'en va faire ses visites dans les corons. Ces familles sont heureuses de leur sort ; elles préfèrent la vie minière à la vie agricole, et les fils, au sortir de l'école primaire, n'aspirent, eux aussi, qu'à la condition de leurs parents. A tout instant, les ruraux demandent un emploi dans la mine ; jamais le mineur ne veut retourner au village, où le travail est long et monotone, où les estaminets sont mornes et où le café-concert est inconnu.

Cette tentative de grève générale et révolutionnaire suggère du moins des enseignements précieux. Si le pouvoir exécutif a montré, çà et là, sa faiblesse, le Comité central des houillères, eut, dès le début de la grève, une attitude résolue et très ferme. Le 10 octobre dernier, son président écrivit au Comité national des mineurs :

« En venant à nous, que vous saviez sans qualité pour vous répondre, à qui vous n'avez jamais eu l'idée de vous adresser depuis vingt ans que nous existons, vous donnez sujet de croire que vous avez voulu seulement vous couvrir d'une apparence et égarer l'opinion.

La grève est préparée depuis deux ans, décidée depuis quinze jours, commencée avant que vous nous ayez écrit, généralisée avant la date que vous aviez fixée à notre réponse, imposée à la masse par la violence. L'opinion publique saura distinguer la vanité des prétextes allégués, et, sous le masque des revendications économiques, le but révolutionnaire poursuivi ; elle reconnaîtra de quel côté sont les équivoques, les dédains, les défis et les responsabilités. »

En même temps les syndicats jaunes annonçaient qu'ils désapprouvaient cette grève générale et ils donnèrent, dans plusieurs régions, un rare exemple de persévérance et d'énergie morale. « Un fait très regrettable, écrivait récemment M. Paul Leroy-Beaulieu, c'est que les compagnies aient laissé écarter les syndicats jaunes des pourparlers relatifs à l'arbitrage. Les syndicats jaunes qui représentent, par rapport aux syndicats rouges, l'élément purement professionnel et raisonnable, ont droit à tous les égards et à tous les encouragements (1). » L'erreur commise est d'autant plus grande que la population ouvrière a pour tendance de considérer le syndicat rouge comme l'unique organe de ses revendications et de ses droits. Il est inadmissible que, sous le régime de la liberté des syndicats, telle que l'a voulu la loi du 21 mars 1884, les associations professionnelles, légalement constituées, ne soient pas

(1) V. *l'Economiste français*, 15 nov. 1902.

admises aux mêmes avantages ; sinon on nous conduit au syndicat obligatoire en fait, en attendant que, selon le vœu de l'école socialiste, la loi le rende obligatoire dans toute corporation. C'est alors que les compagnies seront à plaindre. Dans un pays, comme la France, où les meneurs du socialisme prétendent diriger l'ensemble des syndicats, l'association professionnelle obligatoire sera un instrument de contrainte et d'asservissement, pour l'ouvrier et pour le patron. Là se rencontreront, pour imposer leur volonté de fer, les pires ennemis de nos croyances, de nos libertés et de nos meilleures traditions.

Une autre leçon bien suggestive, concernant le salaire, se dégage de la grève des mineurs. On sait combien l'école socialiste est sévère pour les bénéfices du capital. Le jour même où était proclamée la grève générale, le Comité national des mineurs publiait le manifeste suivant : « Camarades de Belgique, d'Angleterre, d'Allemagne, d'Autriche, des Etats-Unis, mineurs de partout, la cause que défendent en ce moment les mineurs de France vous est commune ; c'est pour obtenir un peu de mieux-être à notre malheureuse situation qu'en ce moment, acculés à la dernière extrémité, nous luttons pour obtenir une plus juste et équitable rémunération journalière, une réglementation du travail pour le présent, en même temps qu'une législation nous mettant à l'abri des plus stricts besoins sur nos vieux ans. »

Qu'avaient fait certaines compagnies pour accorder « une plus juste et équitable rémunération » aux travailleurs? Elles avaient, dans le Nord et le Pas-de-Calais, établi une échelle de primes, s'ajoutant au salaire et variant suivant la hausse et la baisse des charbons. C'étaient les « conventions d'Arras » qui avaient ainsi associé les ouvriers à la fluctuation des bénéfices. Grande fut la joie des mineurs lors de l'élévation des primes, grande fut la déception lorsque les compagnies annoncèrent cette année que des réductions étaient nécessaires. Ce fut, pour beaucoup de mineurs, le prétexte de la cessation du travail. Aujourd'hui, les primes sont vivement critiquées, et les mêmes gens, qui estimaient nécessaire une participation de l'ouvrier aux bénéfices du patron, déclarent impossible une participation dans les pertes : « C'est un salaire fixe qu'il faut aux travailleurs, écrivent les journaux socialistes ; il faut une rétribution *minima*, officiellement établie, au-dessous de laquelle le salaire, quelles que soient les fluctuations commerciales, ne pourra pas descendre. » D'autres publicistes, sans réclamer le salaire *minimum*, objet des revendications socialistes, font un raisonnement analogue. « C'est une erreur sociale, disent-ils, de lier le taux des salaires aux risques de l'entreprise. Le salaire de l'ouvrier ne peut dépendre uniquement des offres et des demandes et des variations commerciales. »

On voit combien cette grève ramène les esprits aux vérités souvent

défendues par Le Play et l'École de la paix sociale. La stabilité du salaire, conséquence de la permanence volontaire des engagements, n'est-elle pas une des pratiques essentielles d'une saine organisation du travail (1) ? Certes de nombreuses et ingénieuses combinaisons peuvent créer et faciliter l'entente concernant le salaire ; « mais ce ne sont que des mécanismes dont l'action bienfaisante dépend surtout des forces morales (2). » Le salaire ne résume pas, ne peut pas résumer du reste l'ensemble des rapports entre patrons et ouvriers. Dans les régions industrielles prospères, on voit naître et se développer des pratiques et des institutions établissant une véritable union professionnelle (3). Ce sont là les « coutumes de la paix sociale ». Le salaire, si important qu'il soit, n'est plus la préoccupation constante de l'ouvrier. D'autres liens le rattachent au patron, à la profession, à la cité. Ouvrier libre, l'homme ne connaît pas alors la haine de classes dont l'école socialiste a fait le fondement de ses revendications.

Telles sont les multiples leçons que nous laissent les derniers événements. Si fractionnée qu'elle ait été, cette grève a mis aux prises, dans nos centres miniers, les mêmes intérêts et soulevé les mêmes passions. Nous devons, comme chroniqueur, fixer le souvenir de cette période troublée. Cinq actes résument l'histoire de la grève générale des mineurs.

Au premier acte, le Comité national des mineurs est en scène. Il parle haut et ferme. Il entend discuter avec le Comité central des houillères de France : 1° les questions de salaires ; 2° la durée du travail ; 3° les retraites ouvrières. Mais voici qu'on apporte une missive. On y lit que le Comité central des houillères se déclare « aussi peu compétent en fait que mal fondé en droit pour donner un avis sur des situations locales ou des cas particuliers ». Alors le Comité des mineurs se fâche et, se souvenant qu'il est « national », il répond dès le 9 octobre, au matin, par une grève nationale. Il adresse un appel aux ouvriers mineurs et au prolétariat français. « Nous sommes sûrs que, tous, vous ferez l'impossible pour aider la corporation dans la lutte gigantesque qu'elle entreprend. » L'appel est signé des citoyens Bexant, Buvat, Evrard, Brioude, Girardet Marin et Joucaviel.

Au deuxième acte, les mineurs sont en grève. La scène s'ouvre sur les bassins houillers du Nord et du Pas-de-Calais. Dans le lointain on voit les corons envahis par une foule furieuse et poursuivant des mineurs se rendant au travail. Çà et là, des gendarmes, semblant attendre les ordres de leurs chefs, assistent impassibles à cette chasse à l'homme. Au

(1) Le Play. *L'Organisation du travail*, chap. II, § 19 et 20.
(2) *Op. cit.*, chap. II, § 21.
(3) Nous avons traité cette question dans notre livre : *Les revendications ouvrières en France*, chap. III.

premier plan, les députés Basly et Lamendin s'entretiennent avec animation et déclarent que la grève générale est une sottise. « Chaque région, disent-ils, doit se désintéresser des autres centres miniers. Chaque syndicat régional fera valoir ses revendications, et puisque la Chambre des députés réclame l'arbitrage, soumettons à deux arbitres, l'un nommé par nous, l'autre par les Compagnies, la question de l'augmentation des salaires. » Tandis que la foule entoure et applaudit ses délégués, ceux-ci s'en vont tout joyeux télégraphier les résolutions prises.

Le troisième acte se passe au ministère des travaux publics où les arbitres délibèrent. Ils reçoivent les délégations des compagnies et des ouvriers et, dès le mercredi 5 novembre, rendent une première sentence, applicable au bassin houiller du Pas-de-Calais : « Considérant qu'en définissant le mandat conféré aux arbitres, les délégués des Compagnies et les représentants des mineurs se sont référés aux conventions dites d'Arras ;

« Que ces conventions ont fixé à diverses époques les primes à allouer, en prenant pour bases les augmentations survenues dans le prix de vente des charbons, de façon à mettre les salaires en rapport avec ces primes, et qu'il résulte de l'examen des documents établis par l'administration des mines que la prime actuelle de 30 % est bien proportionnée aux prix actuels de vente des charbons.

« Décident qu'il n'y a pas lieu, aux termes des conventions dites d'Arras, de relever les primes actuellement en vigueur. »

Le 7 novembre, les arbitres nommés par le Nord rendent une sentence analogue et déclarent qu'il n'y a pas lieu de relever les salaires.

Au quatrième acte, nous sommes au Congrès de Lens. Les délégués des syndicats ouvriers discutent s'ils veulent oui ou non accepter l'arbitrage. On apporte une dépêche de Carmaux où les mineurs, amis de M. Jaurès, expriment leur sentiment : « Il y a entre nous tous, dans la utte actuelle, une étroite solidarité. Vous avez engagé la bataille les premiers, mais dans plusieurs régions elle dure encore. Partout, dans la Loire, dans le Sud, les ouvriers mineurs ont demandé l'arbitrage. Les Compagnies hésitent ou rusent, espérant nous lasser. Elles ne nous lasseront pas. Mais comment lutterons-nous si elles peuvent refuser l'arbitrage en déclarant que vous l'avez détruit ? C'est donc à votre esprit de prévoyance que nous faisons appel au nom de tous les ouvriers de Carmaux qui, vous le savez, sont de cœur avec vous, et qui n'ont jamais ménagé leur dévouement à la cause commune. » Ce rappel au respect de l'arbitrage trouve d'autant plus d'accueil, que de toutes parts on annonce la reprise du travail. C'est en vain que les pionniers du socialisme parlent du Comité national des mineurs, de la solidarité ouvrière, de la pression du patronat, on passe au vote et on enregistre les résultats

suivants : 140 voix se prononcent pour la reprise du travail, 40 se prononcent pour la grève. C'était le jeudi 13 novembre : la grève était virtuellement terminée.

Au cinquième acte, nous retrouvons le Comité national des mineurs, le même qui a décidé cette inutile et funeste campagne. Déconsidéré, méconnu par nombre de ses adhérents, ridiculisé par les partisans de la révolution violente, il reconnaît l'échec de la grève générale et disparaît, mécontent, en essayant, par l'envoi de notes aux journaux, de faire croire à une autorité qu'il n'a plus (1).

Voilà donc une grève dite générale, qui, fractionnée en autant de grèves particulières qu'il y a de bassins houillers, s'est terminée par des arbitrages successifs. Nous avons enregistré les arbitrages du Pas-de-Calais et du Nord; il y en a d'autres, à Carmaux, à Saint-Etienne, partout où la grève a étendu ses ravages. Si les principales revendications soumises à l'appréciation des arbitres n'ont pas abouti, les ouvriers ont, çà et là, obtenu des avantages soit quant aux retraites, soit quant aux conditions du travail. Fallait-il, pour l'obtention de quelques réformes, organiser et prolonger une grève pendant plusieurs semaines, infliger au capital et à la main-d'œuvre des pertes considérables et creuser plus profond le fossé qui sépare aujourd'hui patrons et ouvriers? Nul n'oserait le prétendre. Mais tout cela importe peu aux pionniers du socialisme révolutionnaire. Pour eux, la grève générale doit être l'arrêt de la vie économique; c'est la cessation du travail et bientôt la misère, conseillère de tous les excès; c'est l'anarchie.

Nous venons de voir un « essai » de grève révolutionnaire et nous avons jugé de la propagande par le fait. Pour lutter contre la propagande par l'idée, ce n'est pas trop de l'effort incessant de tous ceux qui aiment leur pays. A rappeler les vérités essentielles nul ne doit se lasser. Telle était la pensée qu'exprimait à Lyon, aux fêtes récentes de la Chambre de commerce, son éminent président, notre confrère, M. Isaac. Famille, rapports sociaux, rôle de l'État, rien n'était oublié dans ce discours magistral, où nous retrouvons l'enseignement de l'Ecole de la paix sociale.

« La conservation de l'industrie familiale, de cet ancien atelier de tissage à façon, qui a fait la gloire de notre ville pendant des centaines d'années, en associant aux qualités techniques de l'ouvrier toute la douceur et toute la force intime des vertus domestiques, nous a toujours tenu à cœur. Sans nous faire d'illusions sur la valeur relative de la grande et de la petite industrie à notre époque, nous avons voulu encourager et même aider financièrement tous ceux qui ont entrepris de mettre des agents nouveaux, comme le gaz et l'électricité, au service de cette idée. Nous pensions qu'en agissant ainsi, nous ne faisions que payer, dans une certaine mesure, la dette de reconnaissance de l'an-

(1) V. *la Petite République*, 21 novembre 1902.

cienne fabrique vis-à-vis de ceux qui l'ont aidée à conquérir sa réputation dans le monde. »

Pour assurer l'harmonie des rapports sociaux, qu'a fait la Chambre de commerce?

« Elle a toujours pensé que les choses de ce monde ne se règlent pas seulement par la force ou l'intelligence, et que le cœur a aussi un rôle à jouer entre les différents facteurs de la production.

« Faire bénéficier la collectivité des ressources qui lui viennent de la collectivité, tel est simplement son programme. Elle a pensé que la libre initiative des particuliers provoquant des concours individuels ou créant des associations, saurait, mieux que l'Etat, trouver la formule pratique pour résoudre les problèmes de la prévoyance et de l'assistance. La conception mutualiste la séduisit. Voyant les ouvriers en soie disséminés dans les petits ateliers, privés par leur indépendance même des bienfaits des institutions patronales dont profitent les ouvriers d'autres industries et d'autres régions, elle favorisa la constitution d'une grande société mutualiste, qui puiserait, dans le patrimoine de la collectivité des fabricants, les ressources nécessaires à son fonctionnement. Ce patrimoine, c'était la « condition des soies »; c'est à elle qu'on demanda les subsides, non seulement pour le service ordinaire de ce genre de sociétés, mais encore pour la Caisse de retraite. Six mille livrets de la Caisse nationale des retraites reçoivent chaque année une subvention globale de 120.000 francs. »

Quant à la mission générale de l'État et à l'action des lois sur nos modernes sociétés, nous retrouvons une idée souvent exprimée dans le milieu lyonnais.

Nous ne pensons pas, Messieurs, que l'évolution des sociétés modernes ait pour aboutissement inévitable la fusion de toutes personnalités dans l'immense creuset de l'Etat, seul propriétaire, seul administrateur de toutes les richesses sociales. Nous croyons que le monde du travail pourrait se passer de la plupart des lois qu'on élabore à son intention si on laissait s'épanouir les bonnes volontés au lieu de les décourager par des excès de réglementations ou par une méfiance injustifiée. De tous nos vœux, nous appelons le moment où les forces du capital, de l'intelligence et du travail fusionneront dans une compréhension plus loyale et plus sincère de leur véritable intérêt économique et social. Pour nous, la lutte des classes est un mot qui n'a pas de sens.

Si tel n'est pas le courant d'idées qui emporte aujourd'hui les esprits superficiels ou amoureux de popularité, c'est cependant la vérité sociale. On pourra multiplier les lois et règlements, créer des organismes obligatoires et, en supprimant les libertés du travail, de l'association, de l'assurance, de l'assistance, de l'enseignement, créer de nouveaux et inutiles services publics dont seront maîtres les étatistes du parlement. Nous ne nous lasserons pas de protester, de dénoncer les usurpations des Spartiates modernes et de dire aux socialistes de la chaire et d'État : « Tant que vous nous refuserez les libertés naturelles, nécessaires à une société prospère, nous nous refusons, nous, citoyens libres, à faire l'essai de la contrainte. »

A. Béchaux.

BIBLIOGRAPHIE

I. — Recueils périodiques.

The Social Service, New-York, année 1900. — Cette revue mensuelle est l'organe de la *League for social service*, qui vient d'inaugurer un musée social aux Etats-Unis (1), et qui est consacrée aux relations entre patrons et ouvriers. On y trouve surtout des faits nombreux, ce qui n'est pas pour déplaire aux sociologues aimant après Le Play à baser leur théorie sur l'observation expérimentale; et quant à la doctrine exposée, c'est celle du patronage industriel, de la protection de l'employé par l'employeur. Les moyens de propagande sont : des conférences avec projections, des publications telles que *The Social Service* et *The Briarcliff Bulletin*, des listes énumérant les industriels qui adhèrent au programme humanitaire de la League, des notes bibliographiques, The Gettogether Club, etc. — *Janvier* : p. 5-15. Liste descriptive de clichés pour projections (plus de 1.500 vues sur les sujets suivants : Enfance; Ecoles de vacances ; Questions urbaines : parcs, hygiène... orphelinats, hospices, universités... ; Commerce ; Clubs ; Education (agricole, technique, des nègres, des Indiens); Logements ; Hygiène; Industries (usines diverses) ; Portraits de personnages; Religion (Eglises, Armée du Salut); Settlements ; Fermes ; etc.). — *Février*, p. 7-15. **Adams** (E.-E.), Institutions patronales de la Cleveland Hardware Co. (avec 9 gravures) ; Briarcliff, devises humanitaires. — *Mars* : numéro consacré complètement à l'Economie sociale à l'Exposition de 1900, p. 6-24, avec 26 grav. — *Avril* : p. 4. **Warren H. Manning**, Amélioration des villages ; p. 5-10, The Gettogether Club, esquisse historique; p. 11, **Leighton Williams**, Besoin d'un programme défini. — *Mai*, p. 5-7. **Tolman** (W.-H.), « Contentement industriel » obtenu par la sympathie dans les rapports et la « participation à la prospérité » par l'ouvrier, l'exercice d'un rôle social par un ingénieur dit « social », et les avantages que retire le patron de la bonté qu'il aura pour les employés ; p. 7-8 : Résultats obtenus par suite de l'amélioration des conditions de l'ouvrier dans les usines ; p. 9-10, The H.-J. Heinz Co., à Pittsburgh, succès parallèle au confort des ouvriers, au soin qu'on prend de les divertir, de s'intéresser à leur sort, de leur créer des « fenêtres fleuries », etc. ; p. 11-14, **Mary S. Paden**, The Lunch Club of Denver, réunion de dames sténographes. — *Juin*, p. 5-7. **Tolman** (W.-H.), L'Exposition de Paris ; p. 7-10, **Strong** (J.), Le Foyer et le progrès social (nouvel idéal à atteindre : réforme qu'il faut faire de la volonté, influence du milieu, du logement, effets de l'intempérance ; vertus sociales) ; p. 11-13, Loyers avantageux; p. 13, Pasteurs patriotes. — *Juillet*, p. 3, Mécontentement industriel; p. 5-7, **Tolman** (Dr), Notes prises à l'Exposition de Paris (visites d'usines, congrès internationaux, bureau central pour le progrès industriel, société internationale pour l'étude des questions sociales et charitables; un bateau-hôpital; La Ville de Paris); p. 8-11, **Strong** (Dr), La loi du service appliquée au capital et au travail. — *Août*, p. 4. La plus haute récompense obtenue à l'Exposition de 1900 par la « League for social service » ; p. 5-17, **Tolman** (Dr), Une république industrielle : Port Sunlight, Angleterre, avec 18 grav. (1re monographie de société

(1) Cf. *Réf. soc.*, 1er novembre 1902, p. 689-692, note de M. Louis Rivière.

industrielle au point de vue social (« participation à la prospérité », logements perfectionnés, cours éclairées, salle pour le thé, récompenses aux ouvriers industrieux, divertissements qui leur sont offerts par le patron); p. 19, Conférences sur l'Exposition de 1900. — *Septembre*, p. 4 : Campagne contre la polygamie... ; p. 6-22, **Tolman** (Dr), La sympathie est la meilleure règle d'intérêt pour les industriels, ou étude des méthodes pratiquées à la « national Cash Register Co, Dayton, Ohio, avec 23 grav. (2e monographie sur les avantages du patronage industriel : « What more than wages », Efforts des patrons pour faire l'éducation de leurs employés à tous les points de vue; bénéfices qu'ils en retirent); p. 22, Comment éviter les grèves; p. 24, Travaux entrepris par la « League fur Social Service » (informations, bibliothèque, publicité, projections). — *Octobre*, p. 7-23. **Tolman** (Dr), Les fermes du domaine ou manoir de Briarcliff, avec 16 gravures (3e monographie sur les institutions patronales : le « paternalisme » et ses effets dans cette ferme ou laiterie modèle qui est une véritable école d'agriculture et d'horticulture et où la religion et la sympathie ont une large place). — *Novembre*, p. 3 : Le secrétaire social; p. 4, Civilisation plus haute dans les affaires; p. 5-9 et 10-16, **Tolman** (Dr), Etude sur une fabrique de couleurs à Cleveland avec 15 grav. (4e monographie sociale : La Sherwin-Williams Co.; il faut traiter humainement le salarié; divertissements, sociétés, fêtes; organisation hygiénique et morale); p. 10-14, The Chameleon, fac-similé d'une page-titre de cette revue mensuelle éditée par la Sherwin-Williams Co; p. 16-17, The Burnham Munger Co (association d'ouvriers, restaurant). — *Décembre*, p. 4-5 : Notice sur la Société d'Économie sociale (Confér. de M. Tolman, 54, rue de Seine. Principaux membres de la Société leplaysienne); p. 6-9, Projet d'un musée social américain (Correspondants des divers pays, — cette idée devait se réaliser en 1902); p. 8, Lettre de M. **Levasseur**, sur le progrès social et industriel; p. 9-17, **Lever** (W.), de Port Sunlight, La « participation à la prospérité » par rapport à l'organisation de l'atelier [L'auteur y exprime la pensée fondamentale du « Social Service », à savoir : que le patron, pour s'attacher l'ouvrier, autant que pour satisfaire sa conscience, doit faire profiter le travailleur des bénéfices que, grâce à lui, il peut réaliser : c'est là le secret du succès, il faut « socialiser et christianiser les rapports » entre patrons et ouvriers et imiter M. Leclaire, « le père de la participation à la prospérité, en construisant par exemple, des maisons ouvrières », etc.]; p. 18-20, **Barker** (R.-M.), L'économie politique à Harvard [Etude en cette université des questions sociales au point de vue moral : famille, syndicats, assistance publique, les sans-emploi, etc.].

Paul ESCARD.

II. — Notices bibliographiques

La sociologie positiviste. — Auguste Comte, par Maurice DEFOURNY. Bibliothèque de l'Institut supérieur de philosophie, Louvain et Paris, Alcan, 1902, 1 vol. in-8°, II-370 p. — Auguste Comte subit le sort de beaucoup de grands esprits. Il a ses détracteurs souvent injustes, il a aussi des amis et des adorateurs souvent exaltés, imprudents et injustes aussi à leur manière. Parmi tous les écrits, et ils sont nombreux, qui se sont proposés d'étudier Comte et son œuvre en ces dernières années, ce dernier venu en date, œuvre d'un jeune docteur en philosophie de Louvain, n'occupera certainement pas la dernière place.

M. Defourny a étudié très consciencieusement l'œuvre considérable du grand maître de la sociologie positiviste. Il l'a scrutée à fond, notant une à une les diverses doctrines du maître et les soumettant chacune à une critique serrée. Ce n'est ni un adorateur du maître qui nous parle, ni un détracteur, mais un critique impartial, dont les conclusions peuvent à ce titre inspirer confiance. Que reste-t-il, se demande l'auteur à la fin de son livre, que reste-t-il de l'œuvre de Comte? Quelle est son originalité? Il répond : « De son œuvre il restera la notion de la sociologie, quelques grandes idées générales, des cadres à remplir. Avant lui on avait étudié par la méthode d'observation quelques aspects particuliers de la vie de société : Aristote, Montesquieu, Adam Smith. » Mais Comte a élargi le cercle de ces investigations; il a proposé d'appliquer à toutes les manifestations de la vie sociale, la méthode d'observation. Pour lui religions, langues, mœurs, lois, sentiments, gouvernements, institutions, tout cela se transforme suivant des lois naturelles et peut faire l'objet d'une science. « Mais cette science — conçue à la manière des positivistes — est impuissante à rendre les services que Comte en attend; la méthode positiviste à laquelle Comte s'asservit lui permet de formuler des conjectures sur les probabilités d'avenir, mais non d'indiquer dans quel sens doivent se diriger les efforts des hommes. Ce n'est point la science sociale, c'est simplement un amas de matériaux utiles à la construction de l'édifice scientifique. »

Quant à l'originalité de Comte, M. D. estime qu'elle est mince. « En examinant une à une les thèses politiques et sociales d'A. Comte, nous n'en trouvons qu'une seule qui lui appartienne exclusivement, c'est la distinction de la sociologie statique et de la sociologie dynamique. Encore, peut-être, est-ce de Bainville qui la lui avait suggérée? » En somme, le mérite de Comte est « d'avoir arrangé en système une foule de notions éparses dans l'intellectualité de son époque : il a réussi à les fondre en une synthèse parfaitement cohérente. Il est un arrangeur, non un créateur. La cohérence logique est, selon lui, le caractère distinctif d'une science. Mais, bien que son œuvre soit cohérente, elle n'est pas scientifique, car ses prétendues lois sont rarement la fidèle expression des faits ». Ces conclusions de l'auteur sont, nous le répétons, assises solidement sur l'exposé minutieux de la doctrine comtiste, et sur une argumentation critique très subtile et pénétrante. Cette étude est une œuvre sérieuse, qui mérite d'être signalée à l'attention.

E. D.

La méthode mathématique en économie politique, par Émile Bouvier. Paris, Larose, 1901, 145 p., in-8°. — La plupart de nos lecteurs savent déjà que cette méthode consiste à appliquer aux recherches théoriques d'économie politique les symboles de l'analyse mathématique, et à fixer dans la forme du calcul les définitions et les principes économiques. Les raisonnements sont faits par les équations, les courbes, etc.; les représentations géométriques se combinent avec les formules; les hypothèses mêmes sont exprimées algébriquement. C'est en France que la thèse de l'économie mathématique a été pour la première fois développée sérieusement (en 1838) par Auguste Cournot dans ses belles recherches sur les *Principes mathématiques des richesses*. La tentative était prématurée et son œuvre était trop hérissée de formules compliquées pour avoir du succès. Elle fut

reprise à l'étranger par Gossen en Allemagne, par W. S. Jevons en Angleterre, par L. Walras en Suisse. L'excellent livre de M. Bouvier mettra les lecteurs au courant de ces intéressants efforts. Ils y verront comment les mathématiques peuvent être utilement adaptées à l'étude de quelques-unes des lois qui président à la vie économique des sociétés, ils y trouveront surtout une fine critique des procédés auxquels on a recours. L'auteur montre, en effet, très bien que la question est plus élevée que celle de la méthode mathématique. Nulle science positive, l'économie politique pas plus que les autres, ne peut se priver ni de l'induction ni de la déduction : l'une et l'autre sont indispensables. Pour arriver à la solution des problèmes qui passionnent aujourd'hui tant de bons esprits, il faut en quelque sorte combiner l'empirisme avec le rationalisme; les deux procédés, isolés, demeurent forcément incomplets et insuffisants. La difficulté est de savoir quelle méthode doit prévaloir et jouer le principal rôle. La plupart des sciences ont su combiner les deux grands moyens d'investigation. Sans aller aussi loin que M. Yves Guyot qui condamne sans réserve la méthode mathématique pour l'étude des phénomènes économiques, sans attendre d'autre part la solution de tous les problèmes de la méthode historique ou de la méthode expérimentale, je crois qu'on doit se défier beaucoup de la méthode mathématique pour la saine intelligence des questions qu'elle a la prétention de résoudre. M. Bouvier estime avec raison qu'on a posé la question de méthode d'une façon trop absolue; je ne ferai même pas une place aussi large que lui au raisonnement purement déductif qui pourrait bien, quoi qu'il dise, nous ramener, sous une forme rajeunie, à l'économie classique dont les insuffisances sont aujourd'hui presque unanimement reconnues. Je craindrais même de recommander comme lui aux jeunes économistes, qui ont du goût pour le calcul, l'emploi de cette méthode qui est faite, je le reconnais, pour les tenter. C'est à ces esprits-là, en effet, qu'il convient de dire à quel point il est nécessaire de vivifier leurs pensées par l'emploi de la méthode expérimentale. Nous sommes tout disposés au surplus à encourager toutes les tentatives. L'École mathématique essaye une voie différente de celle que nous suivons ici, mais nous sommes heureux de profiter de ses remarquables études, de suivre ses efforts et même de les seconder.

G. Blondel.

Défendons-nous! par Ad. Artaud. Marseille, Flammarion, 1901, in-8°, 535 pages. — Voici un livre sans prétentions scientifiques, simple recueil d'articles parus ici et là, et de conférences données au hasard des circonstances sur les sujets les plus variés, mais écrit avec une ardeur de conviction et une chaleur de style toutes méridionales! Il s'agit pour l'auteur de réclamer pour le commerce, dont les politiciens négligent trop les intérêts, quelques-unes des faveurs que les pouvoirs publics ont réservées jusqu'ici à la seule agriculture. C'est là l'idée directrice du livre, qui, en dépit de la diversité des questions qu'il aborde, n'en conserve pas moins un certain caractère d'unité en raison du but déterminé qu'il poursuit et de l'uniformité des revendications qu'il formule. Le protectionnisme surtout est pour l'auteur l'ennemi qu'il faut combattre : à lui incombe la responsabilité du taux élevé du prix des denrées dont souffrent les consommateurs, et de la baisse des salaires, conséquence fatale de la réduction de la production que les

barrières douanières paralysent! Et sous une forme très humoristique qui rappelle par certains côtés les ironiques sarcasmes de Bastiat contre les protectionnistes de son temps, M. Artaud s'efforce de montrer toutes les défectuosités et toutes les répercussions d'un régime imposé depuis trop longtemps au commerce des villes par les agrariens triomphants. On peut ne pas partager les illusions de l'auteur sur les beautés du libre-échange, mais on s'incline devant la sincérité de ses opinions, et l'on ne peut qu'admirer l'incontestable compétence avec laquelle il expose et solutionne, en homme rompu à la pratique des affaires, les problèmes très complexes qu'il étudie.

F. LEPELLETIER.

Une saison en Nouvelle-Zélande, par Gaston DE SÉGUR, Paris, Plon, 1902, in-18 de 291 p. — Grande comme l'Italie, mais quarante fois moins peuplée, puisque sa population n'est que de 800.000 habitants, la Nouvelle-Zélande est une des plus importantes parties de l'empire britannique. Comme les autres contrées de l'Australasie anglaise, elle présente ce double caractère d'offrir un côté civilisé, villes, banques, ports très commerçants, etc., et un côté entièrement sauvage. En dehors des villes de la côte et d'un certain nombre d'exploitations, d'où, principalement, l'on exporte jusqu'en Europe de la laine et des moutons congelés, il n'y a plus que de hautes montagnes, des volcans, des forêts vierges, le tout avec quelques chemins de fer et un certain nombre de percées qu'on décore du nom de routes. C'est de quoi faire un très beau et très intéressant voyage, à la condition de savoir, comme l'auteur, ne pas s'effrayer des difficultés, voire des périls qui peuvent se présenter en chemin. L'ouvrage, facile à lire, est accompagné d'illustrations et d'une carte.

Pierre BIDOIRE.

III. — Publications nouvelles.

Les publications adressées à *la Réforme sociale* sont indiquées ici en attendant qu'il soit rendu compte de celles qui intéressent spécialement les lecteurs de la Revue :

Statistique des grèves et des recours à la conciliation et à l'arbitrage en 1901 (Ministère du commerce), Paris, Imp. nat., 1902, in-8°, XVI-400 p. ; *Administration des monnaies et médailles, rapport au Ministre des finances*, 7e année, 1902, Paris, Imp. nat., 1902, in-8°, XXXIV-479 p. et VI planches; *Annuaire des syndicats professionnels*, 13e année, 1902 (Ministère du commerce), Paris, Imp. nat., 1902, in-8°, LVIII-728 p.; *Histoire du droit et des institutions de la France*, tome VIII; *Epoque monarchique*, par E. Glasson, Paris, Pichon, 1903, in-8°, LV-546 p.; *Le milieu social*, par Mansuetus, Paris, Guillaumin, 1902, gr. in-8°, XXII-336 p.; *La Réforme parlementaire*, par Charles Benoist, Paris, Plon, 1902, in-16, LI-299 p.; *Léon XIII d'après ses encycliques*, par Jean d'Arros, Paris, Ch. Poussielgue, 1902, in-12, 277 p.; *Ames religieuses*, par Henri Brémond, Paris, Perrin, 1902, in-16, IX-287 p.; *De l'action du pouvoir sur les magistrats chargés de l'instruction criminelle*, par Ch. Morizot-Thibault, Paris, Chevalier-Marescq, 1902, in-8°, 151 p.; *L'assistance aux ouvriers sans travail; colonies agricoles et industrielles aux Pays-Bas et en Allemagne*, par Louis Rivière (Extrait du *Correspondant*), Paris, 1902, in-8°, 85 p.;

Les grèves, droit de coalition, contrat du travail, par Enée Bouloc, Paris, Guillaumin, 1902, pet. in-8°, 96 p.; *Les grèves des domestiques, leurs rapports avec les maîtres*, par Enée Bouloc, Rodez, Louis Loup, 1902, pet. in-8°, 51 p.; *De la corruption de nos institutions*, par Henri Joly, Paris, Lecoffre, 1903, in-12, xxiv-291 p.; *Ecoles d'infirmières et de garde-malades*, par Louis Rivière, Paris, Lecoffre 1903, in-12, 121 p.; *L'Algérie*, par l'abbé Dervin, Epernay, *Courrier du Nord-Est*, 1902, in-12, 81 p.; *Almanach du marin breton pour* 1903, Paris, bureaux du *Yacht;* Benodet, Finistère, 1902, in-8°, 176 p., avec illustrations et cartes; *L'alcoolisme en Belgique*, 8e partie, Bruxelles, Ligue patriotique contre l'alcoolisme, 1902, in-8°, 71 p.; *De l'enseignement de l'hygiène infantile*, par Mlle Marie du Caju, Nivelles, Lanneau, 1902, in-8°, 10 p.; *Notice critique pour servir à l'histoire des prix*, par G. des Marez, Bruxelles, Lefèvre, 1902, in-8°, 18 p.; *Discours* (*sur les Ecoles supérieures du commerce*), par M. le baron du Sart de Bouland, gouverneur du Hainaut, Frameries, Dufrane-Triart, 1902, in-8°, 12 p.; *La petite bourgeoise aux Pays-Bas*, rapport au ministère de l'Industrie et du Travail, par Oscar Pyfferoen, Bruxelles, Schepens, 1902, in-8, ix-395 p.; *Compte rendu général de la Caisse générale d'épargne et de retraite de Belgique*, année 1901, Bruxelles, Bruylant, 1902, in-folio, 248 p.; *De l'action sociale et de l'association libre en agriculture*, rapport de M. le baron d'Otreppe, Bruxelles, Mommens, 1902, in-8°, 12 p.; *Les deux compagnons*, par Marie Parent, Bruxelles (Ligue contre l'alcoolisme), 1902, in-16, 32 p.; *L'enseignement professionnel à l'Exposition de* 1900, *rapport* de M. Léon Genoud, Fribourg, Œuvre de Saint-Paul, 1901, in-8°, v-525 p., avec illustr. *The irish Land Problem and how to solve it*, par Dudley Cosby, London, Brimby Johnson, 1902, in-18, 117 p.; *Capital et travail, manuel d'économie sociale*, par l'abbé Scaloni, Liège, École salésienne, 1902, pet. in-8°, x-117 p.; *Noblesse de cœur, scènes de la vie actuelle*, par Malverne; Genève, Reymond, 1902, in-12, 328 p.; *L'anarchia da punto di vista antropologico e sociale*, par R. Perrone Capano, Napoli, *Rassegna italiana*, 1901, gr. in-8°, 114 p.; *Die Wohlfarhts-Einrichtungen*, I Theil; I heft, Wien, Hölder, 1902, in-4°, iv-239 p. (Office du travail); *New-York state Library, Bulletin* 69-72 *Legislation* 15-16, Albany (*University of the state of New York*) 1901-1902, in-8°; *Bureau of the statistics of New Jersey, XXIV annual Report*, 1901; Trenton, Quigley, 1902, x-516 p.; *Rapport du ministre de l'agriculture du Canada pour* 1901, Ottawa, Dawson, 1902, in-4°, lx-171 p.; *La mision civilizadora del Estado ante las escuelas individualista y socialista, estudio*, por Tomas Ramirez; Santiago, E. Piccione, 1901, in-8°, 67 p.; *L'evoluzione dell' ospitalità*, par G. del Vecchio, Rome, *Revista italiana di sociologia*, 1902, in-8°, 15 p.; *Projet d'organisation du mouvement scientifique universel*, par le Dr Cavazutti, Buenos-Ayres, typographie coopérative, 1902, in 8°, 183 p.; *The Trust problem and a solution*, by Charles James Fox, New-York, Lovell, 1902, 31 p.; *Conférences publiques de l'université Laval*, 1901-1902, Québec, Demers, 1902, in-8°, 465 p.; *Twentieth annual coal Report of the Illinois Bureau of Labor Statistics*, 1901, Springfield, Phillips, 1902, in-8°, lxxvii-321 p.,

---

Le Gérant : Villechénoux.

PARIS. — IMPRIMERIE F. LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

LES

MÉTHODES D'ENSEIGNEMENT DU DROIT

ET

L'ÉDUCATION INTELLECTUELLE DE LA JEUNESSE (1)

Messieurs,

Le sujet que j'ai la hardiesse d'aborder devant vous, et pour lequel j'ai préféré la publicité discrète et restreinte de vos séances de travail, est d'une difficulté très grande ; il touche à des problèmes et à des réalités d'une délicatesse infinie. Il doit nous forcer à prendre parti sur le rôle du professeur, en même temps qu'il nous amènera à rechercher la répercussion forcée de notre enseignement sur l'esprit, je dirais volontiers sur l'âme, de nos étudiants. Ce sont des questions très hautes; mais elles sont actuellement posées, nous ne pouvons plus en différer la réponse.

Si j'avais l'honneur, Messieurs, d'enseigner l'histoire ou la philosophie, vous me concéderiez facilement que les matières dont j'aurais à entretenir mon auditoire, que la façon même dont j'en parlerais, auraient une influence incontestable sur l'esprit de mes auditeurs, et vous avoueriez sans doute qu'en pareil domaine la neutralité n'est pas possible.

Mais peut-être ne seriez-vous pas sans éprouver quelque étonnement, au contraire, à me voir revendiquer la même mission, ou même évoquer les mêmes dangers, si l'on doit y voir quelques dangers, pour l'enseignement des sciences juridiques.

Car remarquez bien que je n'ai pas la prétention d'envisager la question au point de vue des sciences économiques, politiques et sociales. Je me ferais la partie trop belle. Je me restreindrai au domaine classique du pur droit civil, pour prendre le type le mieux défini des sciences de droit privé.

Et j'entends, ou je crois entendre, vos premiers accents de surprise :

« Comment! Le droit civil, dont tout l'objet est d'interpréter des textes, et dont toute la mission est de former des avoués, des

(1) Communication faite au XXI[e] Congrès de la Société d'Economie sociale (séance du 11 juin 1902, au matin).

notaires, des avocats ou des juges, le droit civil aurait la prétention de soulever des problèmes sociaux, de troubler les consciences, d'inquiéter les esprits!

« Mais, nous qui avons fait notre droit, nous n'avons jamais assisté, sous prétexte de droit civil, à la moindre question troublante. Nous nous rappelons, sans doute, quelques vieilles controverses pour lesquelles on se renvoyait les textes d'un système à l'autre, sans que nous eussions jamais vu quel lien de pareils exercices pouvaient avoir avec la conscience, avec la philosophie ou avec nos convictions sociales.

« Est-ce que, par hasard, il n'en serait plus ainsi dans les Facultés de droit? »

Et vous ajoutez, sans doute, que, si cette quiétude d'esprit devait jamais faire place chez nous à d'autres préoccupations, ce serait éminemment dangereux, et que la bonne et tranquille maison que nous avons été jadis, maison rassurante et neutre au premier chef, doit, pour garder sa réputation, rester ce qu'elle a été, et ce que la font les sciences mêmes dont elle est le sanctuaire, une maison où l'on discute sur des textes, et non sur des idées pures.

Les textes sont l'objet du droit, les idées pures celui de la philosophie. Il importe de ne pas déplacer les rôles.

Rassurez-vous, Messieurs, nous ne prétendons pas mettre des idées, des idées d'idéologues, à la place des textes : Dieu nous en garde! Mais nous avons la prétention, sous les textes, de voir les faits — je dis les faits et non les idées — et cela même est déjà toute une révolution.

***

Toutefois, avant de vous expliquer ce qu'est déjà et ce que doit être cette révolution, laissez-moi dissiper un premier malentendu, qui porte sur le rôle même du professeur et sur le genre d'influence qu'il peut être appelé à exercer.

Lorsque envisageant l'influence possible d'un maître, en matière d'histoire ou de philosophie, vous parlez de la répercussion forcée que son enseignement doit avoir sur les esprits, et lorsque, au contraire, revenant à l'enseignement du droit, vous nous faites l'honneur, ou l'injure, de croire que pareil rôle ne nous est pas dévolu, vous exagérez à la fois et le danger que vous croyez apercevoir chez les uns et la confiance que vous accordez aux autres.

Ou plutôt, je crois, sans distinction d'objets ou de matières, qu'il y a une catégorie d'influence que le professeur ne doit pas exercer et ne doit pas chercher à exercer, si peu qu'il ait le respect de sa fonction et de son auditoire, tandis qu'il est une autre catégorie d'influence à laquelle il n'a pas le droit de se refuser, pour laquelle il est fait et sans laquelle il ne serait rien. Je m'explique sur cette distinction.

Ce que le professeur n'a pas le droit de faire, c'est d'exercer, et surtout s'il vise au delà de ce qui est le domaine propre de son enseignement, un apostolat d'idées. Le professeur, et je ne parle pas seulement pour le droit, mais pour toutes les sciences philosophiques et sociales, n'a pas qualité pour forcer l'entrée des consciences, pour prêcher des doctrines, et pour mettre au-dessus des procédés scientifiques dont il doit faire montre, les solutions qui ont ses préférences et les conclusions auxquelles il parvient.

Je dis qu'il ne le doit pas, parce que toute solution due à un procédé d'investigation scientifique reste subordonnée au bon emploi de la méthode, qu'elle participe de tous les doutes qui s'attachent à la libre recherche individuelle et qu'en matière de sciences sociales surtout, nul ne peut se prétendre infaillible. Il y a donc un respect de la science en sa propre personne qui impose, sans parler du respect que l'on doit aux autres, une modération et une discrétion extrêmes dans l'affirmation des résultats.

Et, d'ailleurs, il n'y a pas à s'y méprendre. Je ne crois pas que l'esprit de nos étudiants soit suffisamment malléable pour accepter aujourd'hui des solutions toutes faites.

Si je prends, par exemple, les quelques rares questions du droit civil qui peuvent toucher à de véritables problèmes philosophiques ou religieux, celle du divorce entre autres, je suis persuadé, quelle que soit la solution enseignée, que le point de vue final qui servira de conclusion au problème n'aura aucune influence sur l'ensemble des idées ou des convictions des auditeurs.

Si c'est là le point qui peut effrayer certains esprits, je crois que ces craintes portent à faux.

Mais il y a une autre catégorie d'influence à laquelle le professeur, quel qu'il soit, n'a pas le droit de se soustraire, et à laquelle, d'ailleurs, il ne peut jamais se soustraire, qu'il le veuille ou non : c'est celle dérivant de ses méthodes scientifiques.

S'il ne doit pas donner comme vérités certaines les vérités qu'il

croit avoir trouvées, il ne lui est pas permis de n'avoir pas de méthode scientifique d'investigation et de découverte de la vérité; et, s'il y a une méthode, il n'est pas possible que cette méthode ne fasse pas une impression quelconque sur l'esprit de ses auditeurs. Tout professeur ne vaut que par ses méthodes et très peu par ses résultats. Les résultats sont l'œuvre du praticien; la méthode est le but et l'œuvre du savant. Et si les résultats n'exercent qu'une influence très secondaire, il n'y a rien de prenant et d'attirant au contraire, comme l'application d'une méthode scientifique, consciencieuse et sincère, à la recherche de la vérité.

Croyez-vous que ce qui ait si pleinement captivé les générations qu'avait séduites l'auteur de la *Vie de Jésus*, aient été les négations auxquelles il arrivait, plutôt que cette sorte de doute supérieur, de dilettantisme scientifique, qui opérait déjà lui-même comme un charme enveloppant, avant de se donner comme une méthode de haute critique historique?

Et si l'œuvre de Taine a laissé parmi nous une trace si profonde, est-ce donc seulement pour nous avoir révélé, à côté de la décomposition de l'ancien régime, tout ce qu'il y eut d'anarchie dans le nouveau ? N'est-ce pas plutôt pour nous l'avoir montré par l'emploi d'une méthode positive et documentaire, tellement serrée que les résultats sociologiques s'en présentaient à chaque étape successive comme une donnée inéluctable?

Or, cette méthode que vous ne pouvez refuser à aucun historien et à aucun philosophe digne de ce nom, je ne sais pourquoi on néglige, je ne dis pas de la reconnaître, mais de lui accorder la moindre influence sociale, lorsqu'elle est employée par ceux qui manient les choses du droit.

Je vous montrerai tout à l'heure que toute méthode dans l'enseignement du droit a, quoi qu'on fasse, et qu'on le veuille ou non, une portée plus considérable qu'on ne l'a cru jusqu'ici; mais je tiens à déclarer avant tout que cet empirisme, ou cette indifférence des méthodes et de leur influence possible, n'est permis à aucun de nous, à moins de courir le risque de manquer au premier de nos devoirs, qui est l'éducation supérieure des esprits.

Et c'est ce point que je voudrais tout d'abord développer devant vous.

Je vous dirai ensuite, dans une seconde partie, comment, à mon sens, dans l'enseignement du droit, cette éducation doit se faire;

mais il me faut vous dire, avant tout, pourquoi je considère que cette éducation doit se faire, et comment elle est la première et la plus noble des fonctions qui nous incombent.

*
* *

Il est possible, Messieurs, que le but de l'enseignement secondaire soit de meubler de jeunes intelligences encore neuves de résultats scientifiques considérés comme indispensables pour la conduite de la vie, pour le choix d'une carrière et l'apprentissage d'une fonction.

Certains ont cru que l'enseignement supérieur n'avait guère qu'un rôle analogue avec la spécialisation en plus. On a osé le dire surtout du droit, ou peut-être aussi de la médecine, parce qu'il s'agissait là d'apprendre les éléments nécessaires à la pratique d'une profession et que le plus haut idéal que l'on pût se proposer était de mettre à même de remplir plus tard avec talent et profit la carrière professionnelle à laquelle donneront accès les diplômes conquis à l'Université.

Je ne sais pas de conception plus fausse du rôle des Universités; et à supposer que sa réalisation soit possible, ce qui n'est pas, je n'en sais pas, au moins pour ce qui est de l'enseignement du droit, le seul dont j'aie à m'occuper, qui soit plus dangereuse et plus décourageante.

Comment, voici des jeunes gens qui nous viennent à l'âge où la curiosité scientifique s'éveille, où la recherche d'un idéal de vie s'impose, où toute la complexité des problèmes sociaux se dresse devant l'esprit, et vous voudriez qu'offrant pour toute pâture à ces intelligences avides de vérité des disputes de casuistes, nous les laissions chercher la réponse aux doutes qui les agitent à travers des discussions d'estaminet ou des polémiques de journaux, sans essayer d'une direction qui les soustraie aux dangers de ces influences passionnées et purement oratoires et sans les orienter vers la seule voie qui puisse conduire à la vérité, celle des recherches positives, expérimentales et impartiales?

Demandez à l'Angleterre, demandez à l'Allemagne, ce qu'a été pour elles, et ce qu'est encore chez elles, le rôle des Universités, je ne dis pas de l'Université — car il n'y a qu'en France que l'on a pu

concevoir l'idée purement politique d'une Université unique, centralisée et hiérarchisée. — Je n'ai rien à vous apprendre sous ce rapport : vous savez aussi bien que moi quel est l'idéal anglais. Cherche-t-on à Oxford, par exemple, à faire un bon *Lawer* ou un excellent praticien ? On sait très bien que ce n'est pas en prenant des notes à un cours magistral que l'on apprendra le maniement des affaires. Quelle que soit la partie à laquelle se consacre un *Oxfordman*, qu'il étudie le grec ou la philosophie, l'histoire constitutionnelle de son pays, ou l'évolution juridique du droit anglais, ce que l'Université cherche à faire de lui, c'est un bon et parfait *Gentleman*.

Et de même, les Universités allemandes, qu'il s'agisse de Berlin, de Leipzig, de Heidelberg, de Gœttingue, de Bonn, et de tant d'autres, font beaucoup moins des avocats ou des juges, ce qui ne s'apprend que par la pratique, par voie de stage chez les hommes d'affaires, qu'elles ne font des hommes de science, armés des bonnes méthodes pour la pratique de la vie.

Et quand je dis, Messieurs, que le rôle de l'Université est, avant tout, de fournir une méthode, je n'entends pas seulement faire allusion par là aux méthodes de technique professionnelle; car la science a beau être localisée dans quelques compartiments distincts, il n'y a pas de sciences particulières qui ne touchent à la science universelle; et, en dépit de la spécialité des méthodes, il n'y a pas de techniques particulières qui ne touchent aux procédés généraux d'investigation pour parvenir à la connaissance de la vérité dans tous les ordres d'idées.

Et cela est vrai du droit plus encore que de toute autre science; car la science du droit suppose connues toutes les autres.

Je me rappellerai toujours l'étonnement que me causa, au début de mes études juridiques, la parole profonde d'un de mes aînés (1), qui était alors étudiant en doctorat, élève d'un maître que, plus que tout autre, j'ai quelque droit de vénérer, M. Bufnoir, et qui me disait, à ma stupéfaction première : « Quelle étude difficile que le droit! Il suppose la science universelle. » Jamais parole ne fut plus vraie; et aucune parole ne saurait mieux faire ressortir le caractère des méthodes du maître qui savait former de tels élèves.

(1) Je ne vois pas pourquoi je ne lui rendrais pas publiquement hommage; c'était M. Marcel Rougé, actuellement avocat à la Cour d'appel de Dijon, ancien bâtonnie

Au premier abord, j'étais incapable de comprendre. Par le peu que j'avais déjà conçu des études de droit, je m'imaginais qu'un peu de logique devait suffire à tout; je ne connaissais encore de la science juridique que quelques manuels où s'étalaient à l'envi de longues querelles de mots, dans lesquels, tout au moins, je n'avais guère vu que cela, et d'où j'avais rapporté, avec une déception profonde, un mépris souverain pour cette science de légistes. Et moi-même, lorsque j'en arrivai à mon doctorat, et que je recommençai à nouveau — je veux dire sur nouveaux frais — toutes mes études de droit, sous la direction du même Maître que celui qui avait servi de guide à mon aîné, je compris alors la parole qui m'avait tant étonné, je vis les horizons s'élargir, les querelles de mots faire place à des conflits d'idées, la vie apparaître derrière le réseau de moins en moins serré des textes, et, sous le couvert des raisonnements de procureurs, se dresser vraiment la science universelle.

C'est que, déjà, nous ne nous contentions plus d'une solution purement en harmonie avec la logique d'un raisonnement; nous voulions qu'elle fût d'accord avec l'équité. Et comme l'équité ne peut pas s'apprécier seulement en ne tenant compte que des droits individuels, et qu'elle n'est l'équité au sens social du mot qu'à la condition de donner satisfaction aux besoins généraux et aux intérêts d'ensemble de la collectivité, pour apprécier une solution de droit, ce sont tous les faits économiques qu'il fallait connaître, toute la répercussion des institutions privées, les unes par rapport aux autres, qu'il fallait pressentir; et je vous en donne quelques exemples. Tout le mouvement industriel de notre époque aboutit à des postulats juridiques; c'est l'électricité qui emprunte comme procédé de création la force des chutes d'eau, et, pour utiliser cette force nouvelle, c'est un conflit de droits qui s'élève entre les légitimes revendications de l'industrie nationale et les prétentions rivales des propriétaires riverains. L'électricité ainsi créée, il faut la transporter à distance; elle demande, pour le support des fils qui la conduisent, l'appui de nos maisons; et ce sont les propriétaires de maisons qui s'alarment. Ailleurs, c'est le contrat de travail qui se transforme sous la pression des vastes mouvements produits par les grèves et régularisés sous l'action des syndicats. Pour résoudre de pareils problèmes, suffit-il de connaître la théorie de la propriété, ou celle des contrats? Il faut avoir la science de

l'ingénieur, la documentation économique d'un industriel et toutes les connaissances indispensables pour régler les conflits qui s'élèvent entre le capital et le travail : n'est-ce pas toucher par là à la science universelle?

Vous me direz, sans doute, que je confonds ici la compétence exigée du législateur avec celle réclamée du jurisconsulte. Pour faire une loi, il faut pouvoir en apprécier par avance tous les résultats économiques et sociaux; pour l'appliquer, il suffit, dit-on, de la bien connaître.

Mais c'est précisément cette distinction que nous n'admettons plus; et, à supposer qu'elle doive s'appliquer encore lorsqu'il s'agit du juge, réduit, comme par le passé, au rôle d'interprète plus ou moins mécanique d'un texte abstrait, il y a longtemps qu'il n'en est plus de même de celui qui enseigne et qui se considère comme ayant mission avant tout de juger la loi d'après ses résultats et de l'apprécier, non pas seulement par des procédés de pure logique juridique, mais surtout par des constatations expérimentales, prises dans la réalité des faits.

Quoi qu'il en soit de ces méthodes nouvelles sur lesquelles je vais revenir, ce que j'ai voulu établir jusqu'ici, et je me résume, c'est que le professeur qui enseigne le droit a pour mission capitale d'avoir une méthode et de l'appliquer; et j'ai ajouté que cette méthode était moins un procédé de formation professionnelle et technique qu'un mode de formation générale, destiné à discipliner l'esprit et à lui donner un tour spécial qui lui serve dans tout le reste de sa vie.

Je tiens maintenant à terminer cette première partie par une constatation plus décisive encore, que je vous ai déjà laissé pressentir. C'est que même si le professeur refusait de s'élever au niveau d'un pareil rôle, malgré lui cette influence générale se réaliserait encore et s'exercerait par rapport à la formation totale des esprits; et elle se réaliserait par une sorte d'empirisme dépourvu de direction consciente et voulue, livré par conséquent à tous les hasards de ce qui est inorganique et inorganisé.

Je n'en veux qu'une preuve à l'appui.

Pendant longtemps, l'on se contenta, dans l'enseignement du droit, de l'idéal un peu terre à terre des méthodes de logique pure. On partait de l'idée très simple, mais très fausse, que la loi étant l'expression d'une volonté collective, la volonté du législateur, il

suffisait, pour l'appliquer, d'une recherche de volonté et qu'il n'y avait pour cela qu'à utiliser les procédés de logique déductive qui servent à toute interprétation de volonté.

Le juriste élevé à cette école ne s'embarrassait ni d'histoire, ni d'économie politique, ni de droit comparé : un texte, les travaux préparatoires du texte, un bon syllogisme destiné à adapter le texte à l'espèce, et tout le mécanisme des procédés d'investigation juridique était prêt à fonctionner; il n'en fallait pas plus.

Croyez-vous que de pareilles méthodes, précisément parce qu'elles avaient la prétention de laisser de côté toute mission éducatrice, n'ont pas pesé lourdement sur la formation des esprits, sur la conception que les générations qui nous ont précédés se sont faite de la loi et de la légalité, sur l'intelligence surtout qu'elles ont eue de leur devoir social et de la fonction sociale de l'individu?

Vous sentez bien, en effet, que, quoi qu'on en dise, cette méthode prétendue classique, ou plutôt cette absence de méthode, n'est pas autre chose que l'application dans le domaine du droit individuel de la pure et néfaste théorie du *Contrat social*, telle que Rousseau l'a proposée chez nous.

A la base, l'idée d'un droit individuel absolu, l'individu s'identifiant avec l'idée de souveraineté, et n'ayant à obéir qu'au pacte consenti en son nom par la majorité, de telle sorte que, la loi n'ayant à l'obliger que dans la mesure du consentement donné de part et d'autre, c'est cette recherche de la volonté légale, puisqu'elle n'est autre qu'une volonté contractuelle, qui domine toute l'interprétation législative. Qu'importent à côté de cela les résultats de la loi au point de vue moral, économique et social? Qu'avons-nous à nous en occuper? Une seule chose importe : c'est de savoir ce qu'ont entendu sacrifier de leur droit subjectif absolu ces petites souverainetés individuelles dont l'ensemble constitue la nation. Et après cela vienne le déluge, s'il le faut! La souveraineté individuelle est sauve, le pacte social est respecté.

Voilà toutes les théories philosophiques, historiques et sociales, implicitement contenues dans cet apriorisme des méthodes syllogistiques, dans cette prétendue prétention à la neutralité économique et philosophique.

Il n'y a de neutralité nulle part, il faut avoir le courage de le reconnaître. Et, de même que, dans un enseignement philoso-

phique où l'on n'oserait plus parler de Dieu, vous en concluriez, avec raison, qu'il en résulte, non pas un procédé de neutralité, mais un procédé de négation, de même dans un enseignement juridique où il n'est pas question des résultats moraux, économiques et sociaux de la loi, l'impression qui s'en dégage pour les esprits ne sera pas, croyez-le bien, l'indépendance et le parallélisme des disciplines, mais l'opposition des doctrines; entre la loi et l'équité, le droit et l'économie sociale, il y aura, non pas des directions qui s'ignorent, mais des antagonismes latents qui se formuleront dans l'esprit; et je ne sais rien de plus contraire à la morale, de moins propre à inspirer le respect de la loi et de plus apte à créer le scepticisme général en matière sociale. Nous en savons quelque chose.

Qui donc oserait dire encore que de pareilles méthodes, par cela surtout qu'elles ont abdiqué leur devoir d'éducation intellectuelle, n'ont pas eu, de toutes les influences éducatrices, la plus mauvaise et la plus persistante? Elles ont contribué à créer entre les convictions sociales et les convictions morales, cette séparation étrange qui a inspiré chez nous le dédain de la loi et quelquefois même jusqu'au dédain du droit et de la justice. Je ne sais rien de plus funeste que de pareilles disciplines.

Mais, quelle que soit mon opinion personnelle à cet égard, et je m'excuse presque de l'avoir si nettement formulée, tout ce que j'ai voulu essayer d'établir, c'est que la neutralité des méthodes n'existait pas, dans l'enseignement du droit pas plus qu'ailleurs, et que, quoi qu'on fasse, du moment que l'on fait de la science sociale, on fait de l'éducation intellectuelle, on part d'une conception initiale de la vie, exprimée ou latente, et on en déduit des applications concordantes en matière juridique.

Tout enseignement supérieur, même s'il entend abdiquer sa fonction sociale, contribue à faire l'éducation intellectuelle, scientifique et morale, des générations auxquelles il s'adresse : c'est l'honneur, comme la responsabilité redoutable, du professorat; nous ne pouvons nous y soustraire.

*
* *

Et maintenant, puisque forcément nous participons à l'éducation de la jeunesse qui nous écoute, comment, sur le terrain de la

science juridique, ferons-nous cette éducation? C'est la seconde partie de cette communication.

Remarquez que je ne dis pas : « Comment devons-nous la faire? » Car je ne crois pas qu'il y ait une méthode unique, participant de l'idéal absolu, qui, une fois trouvée, devra persister à tout jamais. Les sciences sociales ne jouissent pas, comme les sciences mathématiques, du privilège de pouvoir aspirer à une méthode scientifique définitive ; leurs méthodes participent forcément de la relativité des besoins sociaux qui se font jour à une époque donnée.

Ce que je vais vous décrire, ce sont simplement les méthodes qui tendent à s'établir dans notre enseignement. Je ne les juge pas, je ne les apprécie pas. Je les constate simplement et je vais essayer d'en dégager la portée éducatrice, ainsi que la valeur de formation morale qu'elles renferment.

Ce qui caractérise les méthodes d'élargissement, et je dirais volontiers d'assouplissement, qui s'introduisent de plus en plus dans notre enseignement, ce sont les trois idées suivantes que je tiens à résumer en quelques brèves formules préliminaires, avant de vous en fournir le développement.

La première a trait aux procédés d'observation, qui tendent à mettre de plus en plus l'interprétation du droit en contact avec les réalités de la vie et par suite à rétablir la concordance entre la théorie et la pratique, de telle sorte qu'il ne soit plus permis à personne de se désintéresser des résultats de fait d'une doctrine ou d'une solution juridiques. Elle aura pour effet de substituer au scepticisme de la méthode dogmatique le sens de la responsabilité scientifique et morale qui dérive de la méthode sociologique.

La seconde se réfère à cette constatation de plus en plus généralisée qu'il n'est plus possible aujourd'hui d'isoler le droit individuel de l'ensemble des relations sociales et encore moins de l'étudier sans tenir compte des sacrifices que lui impose l'harmonie générale des institutions préétablies; à l'idée de responsabilité sociale s'adjoindra celle de la solidarité sociale.

Et enfin la troisième, qui n'est que le corollaire des méthodes historiques qui depuis longtemps ont de haute lutte conquis le terrain, vise le principe d'évolution comparative du droit, auquel il est impossible de ne pas faire sa très large part, même en matière d'interprétation ; de telle sorte que quiconque est appelé à développer dans ses conséquences concrètes une disposition de droit

positif doit avoir conscience du devoir qui lui incombe de concourir au progrès du droit et à la construction juridique de l'avenir. C'est l'idée de progrès venant s'ajouter aux deux autres, dans le sens d'un concours individuel de chacun, praticien et théoricien, à la marche progressive et unificatrice du droit.

Responsabilité, solidarité et progrès juridiques, telles sont les trois idées autour desquelles doit se faire l'éducation des esprits par l'intermédiaire des méthodes scientifiques d'enseignement.

Je vous demande, Messieurs, de vouloir bien me suivre dans le développement très court que je vais avoir à vous exposer de ces trois idées principales.

*
* *

La première sera d'ailleurs le point de départ des deux autres. C'est d'elle que tout découle.

Je n'ai pas la prétention de résumer devant vous le livre magistral de mon ami, M. Gény, sur les méthodes d'interprétation. Tout le monde aujourd'hui le connaît plus ou moins. Qu'on l'approuve ou qu'on le combatte, qu'on l'accepte intégralement ou qu'on n'en prenne que quelques idées particulières, il y a certains points qu'il a mis en lumière d'une façon définitive et qui sont plus ou moins acquis et déjà réalisés.

L'idée, par trop sommaire, que le texte suffit à tout et qu'en brodant sur les textes, d'analogie en analogie, ou de syllogisme en syllogisme, on peut faire rentrer dans le cadre du droit positif, prévu et voulu par le législateur, toutes les espèces présentes et futures que la vie pourra faire surgir, est une fiction désormais percée à jour et que personne, j'imagine, ne défend plus.

Qu'elle soit acceptable pendant le premier quart de siècle qui suit un travail de codification, la chose est, non seulement excusable, mais presque nécessaire, si l'on veut fonder sur la législation qui vient de se construire de solides traditions juridiques. D'autre part, tant que l'état économique et social qui a inspiré un Code ne s'est pas sensiblement modifié, il est difficile d'attribuer au législateur la responsabilité de trop grosses lacunes.

Mais, lorsqu'un siècle a passé sur un Code, et que, dans le milieu social, politique et économique, tout s'est modifié, état des fortunes et des mœurs, conceptions sociales et jusqu'aux concep-

tions morales, que l'industrie s'est renouvelée d'une façon intégrale et qu'elle a fait se renouveler la face du monde, qui donc oserait prétendre que la façon dont se présente le moindre des problèmes juridiques, pour chacune des espèces qui le fasse surgir, concorde encore, de près ou de loin, avec les prévisions du législateur? L'interprète se trouve placé en face de ce dilemme : ou bien comprendre la loi comme on l'aurait comprise il y a un siècle en reculant d'un monde, ce qui ne serait pas seulement ridicule, mais matériellement impossible, ou bien adapter une loi ancienne aux nécessités présentes, en se laissant guider par l'évolution des faits, sous la seule réserve de conserver l'harmonie d'ensemble du droit positif.

Ce dernier procédé s'impose de plus en plus; et il y a longtemps que la jurisprudence l'emploie, sans trop oser le dire, et surtout sans le formuler en système.

L'interprète, qui prétend soumettre le droit aux méthodes scientifiques, a le devoir de faire ce que la jurisprudence hésite à faire; c'est à lui de formuler le système d'interprétation dont la jurisprudence lui fournit les bases. A lui de sortir de l'empirisme et des fictions jurisprudentielles, pour libérer la jurisprudence elle-même de ses hésitations et de ses atermoiements. C'est ce que M. Gény a essayé de faire.

Ce qui est certain, sans que je veuille reprendre plus à fond la discussion, c'est que là où le texte n'impose pas une solution formelle, l'interprétation doit se laisser guider par les nécessités de fait et par les postulats qui résultent des lois sociologiques ou économiques, dans la mesure où ces résultats de constatation objective peuvent s'adapter à l'ensemble du droit positif et s'harmoniser avec lui.

Et, lorsque je parle de lois sociologiques et économiques, vous entendez bien que je ne prétends pas faire allusion par là à des lois de caractère absolu, à la façon des lois physiques. Je n'ignore pas que l'économie politique, depuis la fondation de l'école historique, est enfin revenue de cette erreur, et que, si la sociologie, comme toute science qui débute, a peut-être la naïveté de s'engager dans la même voie des constructions abstraites, ce n'est là qu'un procédé provisoire, qui déjà commence à s'atténuer. Toutes les sciences sociales reposent sur un premier fondement, qui est celui de la psychologie individuelle, laquelle est essentiellement

réfractaire aux prévisions mathématiques des lois de caractère absolu. Je veux bien qu'il résulte de toute collectivité une psychologie sociale, qui n'est pas la juxtaposition exacte ou l'addition seulement des psychologies individuelles. Je veux bien qu'il ressorte de la mise en commun des unités psychologiques un résultat d'essence psychologique que rien n'aurait pu faire pressentir à ne voir que les individualités elles-mêmes et qui constitue cette réalité sociale que l'on a quelquefois appelée l'âme des foules. Cette unité psychologique, pour être différente de la somme des psychologies individuelles, n'en varie pas moins d'après les changements qui se produisent dans les mentalités individuelles et les tempéraments individuels de chacun. Il est donc impossible de parler, en cette matière, de lois absolues et immuables. Mais il n'en existe pas moins, à chaque époque donnée, une prédominance de tel ou tel facteur essentiel de la psychologie sociale qui, tant qu'il prédomine, devient la loi directrice du mouvement social, pris dans son activité contingente, et que l'on ne saurait heurter de front sans se mettre en dehors de la vie sociale elle-même et sans créer un élément inassimilable au point de vue de l'organisme social. C'est à ce point de vue qu'il est vrai de parler de lois sociales et de lois économiques dont le droit a le devoir de tenir compte, s'il veut rester un élément de vie sociale, au lieu de n'être qu'un idéal individuel, abstrait et syllogistique.

L'étude des faits, la constatation des phénomènes économiques et industriels, n'est donc pas seulement nécessaire comme jadis pour la critique de la loi, et pour en préparer la réforme. Ces procédés empruntés à la méthode expérimentale sont aujourd'hui l'inspiration vivante de l'interprétation juridique.

Il y a longtemps que le juge, sans oser le dire, se laissait impressionner par les lois inéluctables des nécessités économiques, et vous savez maintenant ce que j'entends par là. Seulement, il dissimulait cette orientation extérieure aux textes sous le couvert d'une logique plus ou moins formelle, appliquée aux textes. C'est à ces procédés de raisonnements fictifs que nous devons les grandes théories jurisprudentielles sur la dot mobilière, sur les assurances sur la vie, sur le mandat domestique de la femme mariée, sur les atténuations apportées en vertu de l'article 1382 au principe de l'article 340 qui prohibe la recherche de la paternité, et tant d'autres que je pourrais citer.

Aujourd'hui, nous voyons des jurisconsultes, et des plus éminents, M. Thaller, par exemple, affirmer que l'on peut soutenir en doctrine, et appuyer sur un raisonnement de texte, le droit pour la femme mariée sous le régime de communauté de se réserver l'administration et la disposition de ses gains et salaires.

Et il y a longtemps que la jurisprudence, en dépit du principe d'après lequel les époux ne peuvent se constituer des propres à volonté, réserve à la femme en qualité de propre le capital d'une assurance sur la vie, contractée pendant le mariage.

Dernièrement, un arrêt de la Cour de Paris (1) lui réservait propre le droit de propriété littéraire. Je sais bien que sur ce point la Cour suprême n'a pas dit son dernier mot et que tout porte à croire qu'elle n'osera pas, au moins pour cette fois, consacrer les hardiesses de la Cour de Paris (2). Mais ce qu'elle n'aura pas osé aujourd'hui, elle l'osera demain. Et même, si l'on peut croire qu'elle soit dans la vérité d'aujourd'hui en disant non actuellement, nous pouvons affirmer surtout qu'elle sera dans la vérité de demain le jour où elle dira oui. Et cependant les textes n'auront pas changé ; mais le sens des textes et la valeur juridique auront évolué sous le coup des nécessités pratiques.

Vous voyez donc bien que le sens de la réalité, c'est-à-dire la pure méthode d'observation, est indispensable aujourd'hui, non pas seulement pour faire la critique de la loi, mais pour marquer les étapes de son évolution interprétative.

Pour être de bons jurisconsultes, il ne suffit plus d'être logiques, il faut avoir une logique qui s'assouplisse aux faits ; c'est-à-dire une technique juridique qui emprunte aux faits ses postulats supérieurs.

Nous ne récusons pas la logique, car le droit ne peut se passer de logique. La logique a une fonction sociale bien autrement importante que celle que lui attribuait jadis la scolastique comme procédé de découverte de la vérité. La logique n'est pas un procédé d'investigation scientifique; elle ne découvre rien; elle démontre, mais ne prouve pas, et cela est vrai de toutes les sciences, même de la métaphysique et de la théologie. Seulement, elle donne à

(1) Paris, 1er février 1900 (Sirey, 1900, 2. 121),

(2) Ces prévisions ont été réalisées et la Cour de cassation, par un arrêt en date du 25 juin 1902, a cassé l'arrêt de la Cour de Paris. (Voir le journal *Le Droit*, du 11 juillet 1902; Cf. également le recueil de *Sirey*. Sir. 1902. 1. 305 et la note de M. Lyon-Caen.)

l'esprit la conviction momentanée dont il a besoin, comme base de certitude, pour agir. Sans logique, pas d'action possible ; et l'homme, l'homme social surtout, est fait pour agir. Avant d'être fait pour la vérité, il est fait pour l'action. Entendez bien ce que je veux dire par là. Je ne prétends en aucune façon faire l'apologie de ceux qui agissent en sceptiques, par indifférence de la vérité. L'action n'est, et ne doit être, que la réalisation extérieure de la conscience, une manifestation de conscience, ou elle n'est rien. Et toute manifestation de conscience est un témoignage rendu à ce qu'on croit être la vérité. Mais où est la vérité ? Dans le domaine du droit surtout, si l'on voulait, pour agir, avoir la certitude profonde, tirée des réalités sociales, que l'on est dans la vérité, on n'agirait jamais. Il faut donc que l'homme, en cette matière surtout, ait un moyen ferme et rapide, sinon de connaître la vérité, tout au moins de se croire dans la vérité : la logique est l'instrument qui lui est donné pour se former une conviction au moins provisoire, et qui ne doit jamais aller sans réserve du bénéfice d'inventaire, en vue de l'action juridique et sociale. Voilà pourquoi, si nous disons beaucoup de mal de la logique comme instrument de découverte de la vérité, nous ne saurions en dire assez de bien comme base psychologique de l'action sociale, comme principe d'ordre social : et le droit n'est pas autre chose. Seulement, toute logique implique certains postulats qui servent de points de départ à ses déductions.

L'ancienne école demandait ces postulats essentiels à l'harmonie des textes eux-mêmes; nous les demanderons à l'expérience de la vie, en adaptant les données supérieures qu'imposent les textes aux données bien autrement impératives qu'imposent les nécessités de la vie pratique.

*
* *

Et j'ai dit par avance, Messieurs, que cet appoint fourni à l'interprétation juridique par l'observation des faits donnera enfin aux esprits que nous essayons de former le sens de la responsabilité sociale, qui doit être le fondement même de toutes les relations juridiques.

Au lieu de ce désintéressement superbe que l'on nous enseignait jadis par rapport aux exigences de l'équité ou par rapport aux

résultats des lois sociologiques les mieux définies, nous apprendrons aux jeunes gens qui nous écoutent, qu'ils n'ont pas le droit, lorsqu'ils ont à solutionner un problème juridique, d'ignorer les répercussions morales, pratiques et sociales qui peuvent se trouver en jeu.

Bien entendu, si la loi est formelle et qu'elle soit mauvaise, nous ne leur dirons pas que l'interprète peut s'élever au-dessus de la loi : ce serait de l'anarchie sociale. Mais, si la loi est douteuse, et que, entre deux solutions douteuses, l'une conduise à des résultats néfastes, alors que l'autre serait d'accord avec les exigences de l'équité et de la pratique, nous dirons ouvertement que la conscience des résultats auxquels on s'expose est désormais un facteur légal de l'interprétation juridique.

Nous admettons encore le *Dura lex sed lex* : car la loi est la loi. Mais là où la loi est muette ou indécise, et surtout là où, à la place de la loi écrite, il faut substituer le *jus* de la doctrine et des tribunaux, nous dénierons la qualité de droit à tout *summum jus* qui risquerait d'être une *summa injuria*.

Et maintenant, si vous me demandez, Messieurs, puisque j'ai admis que la vérité juridique de demain ne serait plus la vérité juridique d'aujourd'hui, encore que les textes restent les mêmes, à quoi l'on reconnaîtra que la solution d'hier doit céder devant la solution d'aujourd'hui, c'est en cela, vous répondrais-je, que doit consister vraiment l'esprit juridique, cet esprit juridique dont les plus grands jurisconsultes, à commencer par les Romains qui sont nos maîtres, ont toujours fait un esprit, non pas de pure logique, mais d'élégance et de finesse. Ces deux mots nous viennent d'eux, *Elegantia* et *Subtilitas !* Nous dirions peut-être aujourd'hui un esprit d'opportunité historique, je préfère dire un esprit de conscience historique ; car ce qu'il faut interroger, je dirai presque ce qu'il faut tâter, c'est la conscience morale du peuple. Là seulement se trouve la couche profonde au sein de laquelle les idées de justice se formulent en principes de droit ; et les principes ainsi formulés, le juge et l'interprète n'ont plus qu'à les reconnaître en inclinant vers leur application positive l'orientation pratique de la loi écrite.

Ce sens de la responsabilité sociale que nous voulons inspirer à la jeunesse de nos écoles sera donc le corollaire d'un principe qui lui est supérieur encore, celui du respect absolu de la loi, tant que

le juge, seul arbitre de l'évolution légale, n'aura pas incliné le texte dont il est, non pas le gardien farouche, mais l'interprète intelligent, dans le sens des postulats nouveaux d'équité et de justice.

***

J'ai ajouté en second lieu, Messieurs, qu'il n'est plus permis aujourd'hui d'étudier le droit individuel à l'état isolé ; car, à supposer que l'on fût encore dans la logique d'un raisonnement unilatéral, on s'exposerait à ne pas voir les à-côté du droit et ses relations forcées avec l'ensemble de l'organisme social.

Si nous prenons, par exemple, ce qui est le type par excellence du droit subjectif individuel, le droit de propriété, nous ne pouvons plus nous dissimuler aujourd'hui que, si le fondement du droit de propriété est partout le même et s'il est d'autant plus solide et inébranlable que l'on aura mis davantage en relief son utilité et sa complexité sociales, son contenu ne peut plus se formuler d'un seul mot, comme on le faisait jadis, par l'idée d'un droit absolu, faisant de celui qui en est le titulaire comme un petit souverain autonome et irresponsable par rapport aux facultés dont il puisse user dans sa relation avec la chose, objet du droit.

Même si nous prenons les définitions du droit de propriété données dans de purs traités de droit civil, comme l'excellent *Manuel* de M. Planiol (1), par exemple, nous y verrons que, non seulement l'idée d'un droit absolu est passée sous silence, mais que l'idée contraire d'un droit relatif, à contenu variable, s'y trouve très hautement affirmée; ce qui veut dire que l'étendue du droit varie avec la chose sur laquelle il porte, et plus encore avec la situation dans laquelle cette chose se trouve par rapport à l'ensemble de l'organisme social. Et cette relativité du contenu juridique de la propriété s'exprime sans doute par des servitudes légales, dont le nombre tend chaque jour à augmenter; mais, comme la loi ne peut prévoir que des situations générales et non des situations d'espèce, nous voyons, depuis quelque temps, sous l'action d'une jurisprudence qu'il faut approuver sans réserve, cette relativité du droit s'assouplir sous la forme de ce que j'ose-

(1) Voir par exemple, Planiol, *Traité élémentaire de droit civil*, t. I, n° 959, et t. II, n°s 908 et suiv., 910-4°.

rais appeler de véritables servitudes ou restrictions judiciaires du droit de propriété, variant, non plus d'après l'objet, mais d'après la situation de l'objet et la place qu'il occupe dans le réseau de l'organisme social où se meut la propriété; et cette jurisprudence, ne sachant à quel texte s'accrocher, a fait appel au principe de l'article 1382, d'après lequel nul ne peut causer de dommage à autrui.

Il va de soi que l'article 1382 ne vise en rien de pareilles hypothèses; car il est impossible qu'un propriétaire use de son droit sans nuire parfois à ses voisins; si l'on voulait lui interdire tout ce qui peut être préjudiciable à autrui, autant vaudrait supprimer son droit de propriété. Il y a donc une distinction à faire entre les actes dommageables qui rentreront dans le contenu de la propriété et ceux qui constitueront un abus du droit; et l'article 1382 n'a plus à intervenir lorsqu'il s'agit de la réponse à donner à ce nouveau problème.

C'est le contenu même du droit de propriété qu'il faut envisager et définir par rapport à la complexité des droits opposés qui viennent en restreindre les limites d'extension.

Ce que je viens de dire du droit de propriété, on commence à le dire des droits dérivant du contrat; et, après tout, on ne voit vraiment pas, puisqu'on a toujours admis que la liberté individuelle avait ses limites juridiques, dont l'article 1382 a tenté de marquer l'étendue, pourquoi les manifestations de la liberté incarnées sous la forme des différents droits subjectifs ne seraient pas, elles aussi, sous la dépendance des répercussions générales de l'organisme social et sous l'interdépendance de la complexité même qui résulte de leur propre enchevêtrement.

De là cette théorie générale de l'abus de droit dont le Code civil allemand, par exemple, a le premier donné la définition dans son article 226 et qui oblige l'interprète à replacer chacun des droits individuels dans son milieu d'expansion, pour en définir la limite exacte, conformément à l'harmonie et à l'équilibre qui doivent exister entre les différents rapports sociaux.

En d'autres termes, vous apercevez facilement à quelle nouvelle philosophie sociale se relie cette conception du droit individuel. Si la définition ancienne, telle que l'a donnée la Déclaration des droits de l'homme, répondait à cette conception de l'homme abstrait, envisagé à l'état isolé, comme incarnant à lui seul tout le

maximum de la souveraineté individuelle, ce qui était l'idéal de Rousseau, déjà battu en brèche, il y a longtemps, par Joseph de Maistre, et si vivement contesté par la science moderne, celle d'un Taine, par exemple, et celle de tous les sociologues de nos jours, la caractéristique du droit subjectif, tel que nous l'envisageons aujourd'hui, se relie au contraire à cette idée d'une solidarité sociale résultant d'une sorte de loi préétablie entre tous les hommes, et qui fait de chacun d'eux la fonction d'un organisme préexistant dont personne, par sa seule volonté, ne peut s'isoler, puisqu'il faudrait, pour cela, rejeter toute une filière d'hérédité dont on dépend et pouvoir continuer à être un homme sans être un homme social, ce qui est irréalisable.

Au lieu du droit qui s'isole, ce qui est contraire aux résultats de la sociologie et plus contraire encore aux postulats de l'Evangile, nous ne comprenons plus que le droit qui se fusionne, et dont il importe de fixer la place et la fonction dans l'ensemble des droits.

Je suis loin de faire allusion par là, tant s'en faut, à je ne sais quelle égalité des droits, telle que le socialisme peut la rêver et telle qu'on l'entrevoyait dans la théorie du pacte social : j'ai parlé de fonction sociale du droit, et personne n'ignore que la plus solide vérité qu'ait établie la sociologie est celle de la diversité et de l'inégalité des fonctions, et que, si la méthode purement logique, qui est la méthode radicale par excellence, peut et doit aboutir à une inégalité irréalisable dont la chimère continue à fausser toutes nos conceptions politiques, la méthode scientifique ne peut aboutir qu'à la consécration provisoire, et toute relative, de toutes les manifestations utiles à la vie sociale ; et leur utilité dépendra de leur diversité et par suite de leur inégalité.

Si l'on parlait jadis d'égalité sociale, nous parlons aujourd'hui de solidarité ; et nous savons très bien que, si ce mot nouveau implique la notion et la conscience de nos devoirs réciproques, il implique aussi la reconnaissance de nos droits, dans la mesure des fonctions sociales qui nous mettent à même de remplir nos devoirs.

Nul ne vit que pour autrui et que par autrui : voilà la formule du droit moderne. Mais vivre pour autrui et par autrui, c'est vivre différemment d'autrui, afin de lui fournir précisément ce qui manque à sa vie et d'obtenir de lui ce qui manque à la nôtre.

Le droit individuel, en se socialisant, engendre l'idée de la soli-

darité sociale qui doit être à la base de toutes les conceptions civiques de la vie en société; telle est à ce point de vue, d'une portée si haute, la fonction éducatrice de la méthode d'observation dans son application à l'étude du droit.

*
* *

Je n'ai plus qu'une dernière idée à mettre en relief pour avoir achevé ce trop long exposé : c'est celle de la conscience du rapprochement progressif et comparatif du droit par delà les frontières et les législations.

Il y a longtemps que nous ne concevons plus l'étude critique de la loi existante que par l'étude comparative des législations étrangères qui s'en rapprochent. Et quel que soit le nationalisme de ceux d'entre nous qui écrivent sur le droit national, et leur répugnance à imiter le droit étranger, je remarque, si nous prenons à l'état isolé chacun des livres qui se publient sur une question de réforme quelconque, que tous se terminent par une phrase à peu près analogue. Que ce soit notre éminent collègue M. Georges Picot, qui parle sur les habitations ouvrières, ou tel autre sur la réglementation de la police sanitaire, ou encore M. Louis Rivière, dont je lisais hier l'excellente étude sur le vagabondage, tous concluent à peu près ainsi : Ce que l'Angleterre a su faire, ou bien ce que l'Allemagne a pu réaliser, pourquoi donc en serions-nous incapables?

Alors à quoi servent nos déclarations d'exclusivisme?

Sachons reconnaître ce qui est; c'est que, comme M. Tarde l'a admirablement démontré, la loi sociologique et psychologique de l'imitation est inéluctable. Le droit ne se réforme que par l'imitation des droits parallèles; ce que nous empruntons à l'Angleterre ou à l'Allemagne. nous le leur rendrons par les emprunts qu'elles nous feront. N'y mettons pas de fausse honte; mettons-y seulement de la prudence. Ce qui est antiscientifique, ou antihistorique, ce n'est pas d'imiter l'étranger, mais de l'imiter sottement et servilement, sans observer les lois historiques d'adaptation d'une législation à une autre.

Et la meilleure façon de réaliser cette adaptation au droit national d'un pays est encore d'introduire la pénétration réciproque des

droits parallèles par voie d'interprétation jurisprudentielle ou doctrinale, plus encore que par la transportation brutale et de toutes pièces d'une législation dans une autre.

Si l'interprétation est influencée, vous ai-je dit, par l'évolution des faits et des milieux, elle a droit de tenir compte, pour diriger son orientation, des tendances unificatrices qui, sur une question donnée, se réalisent peu à peu entre législations parallèles.

Il y a longtemps que je l'ai dit : il se construit peu à peu, par delà nos diversités législatives, un droit commun de l'Europe civilisée qui servira de plus en plus d'axe d'aimantation pour l'interprétation des jurisprudences locales. Il y a une solidarité européenne qui se fait jour de plus en plus, que tout contribue à créer, les chemins de fer et l'industrie, ce n'est pas douteux, mais le souffle également d'un idéal commun d'humanité et de justice, qui ne permet plus à aucun peuple de se désintéresser de la pensée européenne prise dans son ensemble.

Lorsqu'on parle de cette unification des âmes et des esprits, il semble parfois que l'on rêve de je ne sais quelles nouveautés que l'histoire n'aurait jamais connues. Détrompez-vous, Messieurs, ou plutôt rappelez-vous le passé. Le moyen âge a connu, non la chimère, mais la réalité, d'une Europe unifiée sous le couvert d'une foi commune, qui, par delà les frontières, créait une fraternité commune et un sens identique et comme universel du droit et de la justice. L'idée de patrie n'a rien à craindre de ce rapprochement des âmes dans l'idéal ; car le premier point sur lequel les esprits et les cœurs s'uniront dans l'Europe civilisée, sera celui, avant tout, du respect de l'idée de patrie, et du respect absolu de l'indépendance des nations qui ont prouvé leur droit à l'existence. Plus l'Europe sera unie sur le terrain du droit, plus l'idée de patrie sera forte et respectée. Cessons donc de nous accuser réciproquement de cosmopolitisme ; ce sont des armes de politiciens, et non de savants sincères et consciencieux.

Et maintenant j'ai terminé.

*
* *

J'ai essayé d'établir que tout problème juridique soulevait trois questions vitales : la première, qui est de rechercher les conséquences de fait qu'il met en jeu ; la seconde, qui se réfère à la

complexité des rapports juridiques entre eux; la troisième enfin, qui vise les influences comparatives du droit.

Et ces trois questions que l'on ne posait jadis que devant le Parlement, lors de la confection des lois, nous leur faisons une place aujourd'hui dans l'enseignement lui-même en matière d'interprétation de la loi. Ce sont là désormais des facteurs essentiels de l'interprétation juridique.

De sorte que, par l'une, l'étudiant apprend, au lieu de se payer de mots, à se tenir en contact avec les faits, ce qui éveille en lui, avec l'apprentissage des bonnes méthodes, le sentiment de sa responsabilité sociale, pour chacune des solutions qu'il propose. Par l'autre, l'étudiant se pénètre, je ne dirai pas du devoir, car ce n'est pas un devoir, mais un fait, disons tout au moins de l'idée de solidarité qui régit, avec les relations juridiques des hommes, l'étendue de leurs droits réciproques. Et par la troisième, il en arrive à se considérer comme un facteur inéluctable du progrès juridique de l'humanité.

La loi ne lui apparaît plus comme une formule hiératique qui ne sache plus inspirer au monde moderne que scepticisme ou dédain, mais comme un organisme vivant qui se développe sous la pression des faits et plus encore sous l'influence des doctrines, comme une arme mise à notre portée, pour le bien comme pour le mal, qui a très peu de valeur par elle-même, mais qui en a une très considérable par l'usage que nous saurons en faire.

Aussi, espérons-nous un peu, par cette conception nouvelle que nous nous faisons de la loi, inspirer à la génération qui vient un sentiment qui n'a que trop manqué à la nôtre, celui de la légalité.

Et il lui a manqué parce qu'on lui a trop dit que la loi n'était pas autre chose que la volonté du législateur à l'état de permanence impérative, ce qui se traduisait uniquement par ces mots : la loi est l'œuvre d'un parti politique, de droite ou de gauche, peu importe, indifférente à la justice et à l'équité : qui même, si c'est une œuvre politique, n'a rien à voir avec la justice et l'équité. Et la génération à qui l'on avait eu l'imprudence de tenir pareil langage croyait suivre son instinct de justice, en érigeant en système ou quelquefois en snobisme, le mépris de la légalité. On se croyait en droit de dire de la loi qu'au lieu d'un traité de paix entre les partis elle était un instrument d'oppression politique, que les vaincus ou

prétendus tels avaient toujours le droit de contester ou de dédaigner. Connaissez-vous formule d'anarchie sociale ou politique plus dangereuse et plus néfaste ?

Un peuple qui n'a pas le sens de la légalité ne peut avoir celui de la liberté et encore moins celui de la vie publique.

Nous avons payé cher ce qui a fait défaut à notre éducation juridique.

Nous savons aujourd'hui que la loi peut être une œuvre de parti, qu'elle peut être en soi bonne ou mauvaise, mais que cela n'importe guère; car nous ne voyons plus en elle la volonté d'un homme ou d'une majorité d'hommes ; mais un instrument d'ordre social, l'instrument positif qui nous est mis en mains, si nous savons nous en servir, pour réaliser l'ordre d'abord, la justice et le progrès ensuite.

Il n'y a pas de loi, si mauvaise qu'elle soit, dont on ne puisse tirer un principe d'ordre et qu'on ne puisse faire servir à une réalisation au moins partielle d'un progrès quelconque dans le sens du mieux.

Le jour où nos étudiants auront cette conviction, ils sentiront grandir en eux le respect de la loi, mais ils sauront aussi qu'ils doivent avoir l'intelligence de la loi, afin de l'appliquer pour le mieux de la justice et du progrès social.

Si notre enseignement peut aboutir à cette double formation intellectuelle, nous pourrons, je crois, nous rendre cette justice d'avoir fait œuvre de savants sans doute, mais œuvre de bons citoyens, avant tout (1).

R. Saleilles,

Professeur à la Faculté de droit
de l'Université de Paris.

---

(1) V. dans *la Réforme sociale* du 1er juillet 1902, p. 81, le résumé des observations qui ont suivi cette communication.

LE MOUVEMENT DU PATRONAT VERS L'ASSURANCE

DEPUIS LA LOI DU 9 AVRIL 1898

On a encore présentes à la mémoire les récriminations violentes auxquelles donna lieu la loi du 9 avril 1898 sur les accidents du travail. Le Parlement, les Chambres de commerce, la presse, les conférences et les banquets se firent l'écho des colères soulevées dans le monde industriel par le vote d'une loi restée vingt ans au moins sur le chantier parlementaire et dont l'application, primitivement fixée à une date éloignée de quatorze mois de sa promulgation, dut, au dernier moment, être ajournée de trente jours pour donner au patronat le temps de s'organiser et de couvrir, par l'assurance, la responsabilité nouvelle à laquelle il était désormais assujetti.

La loi du 9 avril 1898 est entrée en vigueur le 1er juillet 1899 : elle fonctionnait donc au 31 décembre 1901 depuis trois années et demie. Il n'est par conséquent pas prématuré de rechercher :

1° Quelle était en détail l'organisation de l'assurance en France à cette époque ;

2° Quel était approximativement le nombre des patrons assurés par rapport au nombre des patrons assujettis à la législation nouvelle.

Cette étude nous paraît, au point de vue social, digne d'intérêt et nous l'avons faite avec un soin méticuleux.

Qu'il nous soit auparavant permis de résumer très sommairement l'économie de la loi, pour mieux faire comprendre l'intérêt de notre sujet.

Au système de l'article 1382 du Code civil, la loi nouvelle a substitué la théorie du risque professionnel. Désormais, sauf de rares exceptions, le patron est responsable des accidents dont ses ouvriers et employés peuvent être victimes par le fait ou à l'occasion du travail. La victime n'a plus à prouver que le patron, par sa faute, est l'auteur de l'accident. De plein droit, le chef d'entreprise est tenu de réparer le dommage causé et évalué limitativement par la loi, alors même que l'accident serait dû à la faute de la victime.

Même la faute inexcusable de cette dernière laisse subsister la responsabilité patronale qui dans ce cas, *pourrait* seulement être atténuée et donner lieu à une diminution d'indemnité (art. 20).

On n'a qu'à lire l'article 3 pour se faire une idée des charges financières auxquelles peut donner lieu un accident. Nous n'insistons pas. Mais on se rend aisément compte par ce très succinct exposé législatif, des dangers qui menacent le patronat, et rien de plus naturel que la résistance que ce dernier opposa à l'application de notre grande loi ouvrière.

L'assurance apparaît donc comme le palliatif nécessaire, indispensable auquel doivent avoir recours les chefs d'entreprise. Eh bien :

1° Quels sont les cadres de l'assurance?

2° Quel a été le mouvement du patronat vers l'assurance?

Telles sont les deux questions auxquelles nous allons nous efforcer de répondre.

I. — L'ASSURANCE ET SES ORGANES.

Si les patrons ne s'assurent pas, ce ne sera point par suite du défaut des organes d'assurance. On en comptait, au 31 décembre 1901 et aujourd'hui encore, 44, y compris la Caisse nationale de l'État et abstraction faite des sociétés de secours mutuels qui, en adoptant un modèle de statuts-type, peuvent être appelées à jouer un certain rôle dans le paiement de l'indemnité temporaire.

Le patronat ne pouvait donc se plaindre de n'avoir pas à sa disposition des *cadres* complets pour l'assurance largement représentée sous toutes ses formes : compagnies françaises à primes fixes; compagnies étrangères; sociétés mutuelles générales; mutuelles corporatives ou professionnelles; syndicats de garantie; caisse d'Etat, en un mot toute la gamme de l'assurance. Si nous ajoutons que le coût de l'assurance était dérisoire tant il était peu élevé, au point que la plupart des sociétés ont subi des pertes sensibles et parfois considérables dans la gestion des risques prévus par la loi de 1898, si nous disons que — sauf de très honorables exceptions tant du côté des Compagnies que du côté de quelques grosses Mutuelles — il y eut une concurrence scandaleuse et éhontée, une chasse à la prime inconcevable, une guerre de tarifs meurtrière, des rabais qui dénotaient chez ceux qui les pratiquaient

ou l'incurie la plus notoire ou une peu scrupuleuse honnêteté pour avoir osé sous le régime antérieur à 1898, exiger des primes plus fortes que sous le nouveau régime, — si donc nous montrons aux regards de nos lecteurs la pépinière des assureurs et l'acharnement dans la lutte des affaires, on n'aura pas de peine à se dire que si les patrons ne se sont pas assurés nombreux, unanimes même, cela n'est point parce qu'ils ne l'auront pas pu, faute d'organes, ou parce que l'assurance était trop chère, mais bien parce qu'à la sagesse, à la prévoyance la plus élémentaire, ils auront préféré l'insouciance la plus coupable.

Or, parmi ces 44 organes d'assurance, on comptait au 31 décembre 1901, — et ce chiffre n'a pas varié depuis, — 20 Compagnies françaises à primes fixes. Voici leurs noms : l'*Abeille*, le *Patrimoine*, la *Préservatrice* (anonyme); la *Prévoyance*, l'*Urbaine et la Seine;* le *Secours;* la *Société générale des Assurances agricoles et industrielles;* la *Foncière;* le *Soleil-Sécurité générale;* la *Caisse générale des Familles*, dénommée depuis le mois d'août dernier la *Paix* à la suite de la faillite de son homonyme-vie; la *Flandre;* l'*Eternelle;* l'*Union industrielle du Nord;* la *Compagnie générale d'assurance contre les accidents;* la *Thémis;* l'*Espérance* (1); la *Gauloise;* la *Conservatrice;* la *Garantie.* Parmi ces 20 Compagnies françaises, 17 ont leur siège social à Paris; les 3 autres : la *Flandre;* l'*Union industrielle du Nord* et la *Thémis* ont leur siège principal à Roubaix, à Lille et à Marseille.

Ce n'est pas tout : il faut ajouter à cette liste quatre compagnies étrangères autorisées à pratiquer l'assurance des risques de notre loi de 1898, par suite du dépôt de leur cautionnement, cautionnement exigé du reste pour tous les autres organes français, compagnies ou mutuelles, les syndicats de garantie exceptés. Donc, quatre compagnies étrangères : ce sont : la *Société suisse*, de Winterthur; la *Zürich*, de Zürich; *the Ocean*, de Londres; *l'Union et le Phénix Espagnol*, de Madrid.

Nous avons donc un total de 24 compagnies.

Passons aux mutuelles. Soit générales, c'est-à-dire garantissant les risques de toutes professions, soit corporatives, c'est-à-dire ne groupant sous leur garantie que les chefs d'industrie d'une même profession ou d'une catégorie spéciale de professions, comme les

(1) Cette Compagnie vient de se voir retirer l'autorisation par un arrêté ministériel du 29 novembre 1902 et un jugement du tribunal de la Seine, du 1er décembre, l'a déclarée en faillite.

Caisses syndicales mutuelles des Forges, des *Industries sucrières ou textiles*, on en compte 17. En voici la liste :

A. — Mutuelles générales : la *Préservatrice* (mutuelle) ; la *Mutuelle générale française* du Mans ; la *Mutualité industrielle ;* l'*Association industrielle des Travailleurs français ;* la *Participation ;* l'*Industrie française*.

B. — Mutuelles corporatives : la *Caisse syndicale d'assurance mutuelle des Industrie textiles ;* la *Caisse des Forges de France ;* la *Caisse des Industries sucrières ;* le *Syndicat du Nord ;* la *Caisse des Agriculteurs de France ;* la *Caisse des Entrepreneurs ;* la *Caisse syndicale mutuelle* d'Armentières ; la *Responsabilité agricole ;* l'*Alimentation ;* l'*Auxiliaire ;* l'*Union industrielle*.

Parmi ces 17 mutuelles, soit générales, soit corporatives, 8 ont leur siège social en province.

La loi laissait enfin aux patrons le soin de s'organiser en syndicats de garantie, en dispensant ces derniers de tout cautionnement. Seulement les adhérents de ces syndicats, à l'inverse des assurés des compagnies et des mutuelles, engagés jusqu'à concurrence du montant de leurs primes seulement, ou du maximum de cotisation destiné à faire face au fonds de garantie, sont tenus *in infinitum* et *solidairement*. C'est plus dangereux. Deux syndicats de garantie se sont fondés :

Le premier paraît bien fonctionner : il est plutôt d'allure corporative. C'est le *Syndicat de garantie du Bâtiment et des Travaux publics*. Le second est plus général. Il a pour nom : *Syndicat de garantie de l'Union parisienne des Entrepreneurs et Industriels*.

L'État enfin voulut se faire assureur, mais sa *Caisse nationale* ne garantit que les accidents suivis de mort ou d'incapacité permanente.

Nous avons donc, en résumé, 44 organes d'assurances, ainsi répartis :

24 Compagnies;
17 Mutuelles dont 6 générales et 11 corporatives;
2 Syndicats de garantie;
1 Caisse d'État.

Les cadres de l'assurance sont complets. Les patrons n'avaient que l'embarras du choix, d'autant plus, nous le répétons, que la plupart de ces organes se firent une concurrence effrénée, puisque,

et nous pourrions sur ce point citer des faits (1), il y eut des réductions sur certains tarifs de 75 %.

Il était facile aux patrons de s'assurer. L'ont-ils fait? C'est la seconde question à laquelle nous allons tâcher de répondre.

II. — Le mouvement du patronat vers l'assurance.

Cette question de savoir si, d'une façon générale, les patrons se sont tournés vers l'assurance ou ont voulu, au contraire, rester leurs propres assureurs, est une question délicate, et ceux qui sont au courant des choses de l'assurance et, particulièrement, de la loi du 9 avril 1898 n'ignoreront pas les difficultés qui se dressent devant notre étude.

Pour donner une idée sans doute approximative, mais aussi exacte que possible de ce mouvement, il est indispensable de connaître deux termes :

1° Quel est le nombre des patrons assujettis à la loi du 9 avril 1898 ?

2° Quel est le nombre de ces patrons assurés?

*
* *

A. — Nous allons commencer par la seconde question relativement plus facile à élucider que la première.

L'enquête seule pouvait nous éclairer. Mais comment enquêter? Deux procédés s'offraient à notre choix. Le premier consistait à interroger tous les patrons de France et à leur demander si oui ou non ils étaient assurés. Le procédé était d'une simplicité absolue ; en revanche il était, en fait, impraticable. Une administration d'État pourrait seule se charger d'un recensement pareil.

Mais il était un autre moyen non moins simple que le premier et qui avait l'avantage d'être parfaitement réalisable. C'était de nous adresser à tous les organes de l'assurance ou à rechercher dans leurs comptes rendus, pour obtenir le nombre des chefs d'entreprise qu'ils assuraient conformément à la loi du 9 avril 1898.

Ces comptes rendus, les derniers parus, nous les avons tous sous les yeux. Tous, sans doute, ne nous font pas connaître le

(1) Voir notre ouvrage : *l'Assurance contre les accidents et la loi du 9 avril 1898*, p. 90 et suiv.

chiffre des contrats souscrits. Un assez grand nombre cependant, de toute catégorie et de toute importance, ont pu répondre à nos désirs. Si l'on veut bien, en outre, nous permettre une personnalité, nous dirons que, par suite du contact journalier et professionnel que nous avons avec les Sociétés d'assurances, il nous est assez facile de donner une moyenne relativement exacte du nombre des patrons assurés à chaque organe et, tablant sur cette moyenne, de faire connaître, sans doute quelque peu approximativement, néanmoins avec une exactitude très approchante, le chiffre global des patrons assurés.

Eh bien ! procédons par ordre et commençons par les Compagnies.

Voici celles qui ont fait connaître leurs résultats et voici leurs résultats :

COMPAGNIES

NOMS	Nombre des patrons assurés au 31 décembre 1901.
Préservatrice (anonyme)	8.304
Soleil-Sécurité générale	13.811
Compagnie générale	7.029
Patrimoine	14.346
Secours	15.217
Providence	17.650
Thémis	758
Espérance	11.211
Société générale	10.060 (1)
Total	98.326

Soit une moyenne par Compagnie, de $\frac{98.326}{9} = 10.925$ qui, multipliée par les 24 Compagnies, donne un chiffre total d'environ 262.200 patrons assurés à ces dernières au 31 décembre 1901.

Nous répétons et nous insistons sur ce point, que, d'après la comparaison des encaissements des Compagnies et l'expérience professionnelle que nous avons pu acquérir, la *moyenne* que nous donnons paraît bien être conforme à la réalité.

Nous en dirons de même pour les mutuelles, dont voici les résultats connus :

(1) Environ.

SOCIÉTÉS MUTUELLES

NOMS	Nombre des patrons assurés au 31 décembre 1901.
Préservatrice (mutuelle)	10.899
Responsabilité agricole	2.592 (1)
Mutuelle générale du Mans	10.000 (2)
Caisse des agriculteurs	2.935 (1)
Caisse générale des Forges	99 (3)
Caisse syndicale des industries textiles.	380 (3)
Alimentation	2.420 (1)
Industrie française	2.799
Mutualité industrielle	1.410
	33.534

La moyenne est donc d'environ $\frac{33.534}{9} = 3.726$ qui, multipliée par 19, en comprenant dans ce chiffre les deux syndicats de garantie, nous donne un chiffre approximatif de 70.794 patrons affiliés aux mutuelles et aux syndicats de garantie.

La Caisse nationale d'État a publié ses chiffres pour 1899 et 1900. Nous ignorons encore ceux de 1901, mais il n'y a aucun doute pour affirmer avec certitude que les résultats de l'assurance par l'État sont tout à fait piteux.

Nous trouvons ces chiffres dans le *Journal officiel* du 4 avril 1901, pour l'exercice 1899 et 26 juillet 1901, pour l'exercice 1900. Voici les chiffres :

En 1899

Nombre de patrons assurés (loi 1898)	717	
— — (loi 30 juin 1899).	75	
		792

En 1900

Nombre de patrons assurés (loi 1898)	577	
— — (loi 1899)	42	
		619

(1) Y compris collectives agricoles ordinaires non assujetties.

(2) Environ.

(3) Il ne faudrait pas conclure, d'après les chiffres des *Forges* et des *Textiles*, que ces caisses syndicales d'assurance mutuelle sont de médiocre importance. Ce serait une erreur considérable. Mais ces caisses n'admettent pour ainsi dire que l'aristocratie de l'industrie et n'ont pour adhérents que les gros industriels. Certains de ces derniers, comme M. Schneider, du Creusot, n'assurent pas moins de 13.000 ouvriers. Ce chiffre indique donc l'importance tout à fait exceptionnelle de ces caisses dont la prospérité, nullement commerciale cependant, peut être qualifiée des plus brillantes.

Il y a donc eu un recul en 1900, puisque le chiffre total de 792 est tombé à 619. Ce fut et c'est un échec complet.

Si nous totalisons nos données, nous obtenons alors les chiffres suivants.

Nombre des patrons assurés conformément aux lois des 9 avril 1898 et 30 juin 1899 :

Aux Compagnies..........................	262.200
Aux Mutuelles et syndicats de garantie......	70.794
A la Caisse nationale de l'État..............	619
	333.613

Notre conclusion est donc la suivante :

Au 31 décembre 1901, nous évaluions à environ 333.613 patrons, le nombre des chefs d'entreprise *assurés* en France, assujettis à la loi du 9 avril 1898.

Mais quel est le nombre des patrons *assujettis* à cette loi? Telle est la question qu'il serait vraiment utile de connaître pour nous faire une idée aussi exacte que possible du mouvement du patronat vers l'assurance.

C'est cette seconde question qui est vraiment d'une délicatesse extrême et sur laquelle nous allons essayer de jeter un rayon de lumière.

*
* *

B. — Quel est le nombre des patrons assujettis à la loi du 9 avril 1898 ? Question difficile et épineuse entre toutes et ceux qui par leur profession s'occupent spécialement d'assurance contre les accidents, n'auront pas de peine à nous comprendre et voici pourquoi.

Si l'article premier de la loi nous donnait une liste limitative des professions assujetties, il nous serait alors relativement facile à l'aide des données du recensement d'éclaircir quelque peu le mystère. Mais il n'en est rien. Voici, en effet, simplement ce que dit l'article premier. « Les accidents survenus par le fait ou à l'occasion du travail, aux ouvriers et employés occupés dans l'industrie du bâtiment, les usines, manufactures, chantiers, les entreprises de transport par terre et par eau, de chargement et de déchargement, les magasins publics, mines, minières, carrières et en outre dans toute exploitation ou partie d'exploitation dans laquelle sont fabriquées ou mises en œuvre des matières explosives, ou dans

laquelle il est fait usage d'une machine mue par une force autre que celle de l'homme ou des animaux, donnent droit, au profit de la victime ou de ses représentants, à une indemnité à la charge du chef d'entreprise... »

Cet article est simplement énonciatif et nullement limitatif. La jurisprudence est à peu près unanime, et avec raison, en ce sens.

Sans doute cet article laisse un champ assez large à l'assujettissement, et il est des cas douteux même dans les professions énumérées. Prenons l'industrie du bâtiment, par exemple. Cette industrie est assujettie, il n'y a aucun doute, puisque l'article premier le dit. Mais ces mots « industrie du bâtiment » sont assez élastiques : où commence, où finit l'industrie du bâtiment? Nul doute que des entrepreneurs de maçonnerie, de charpentes, etc., ne soient assujettis : cela est certain. Mais un serrurier, et spécialement le patron d'un petit atelier de serrurerie peut-il être considéré comme appartenant à l'industrie du bâtiment? Au fond, nous croirions à l'affirmative. La question s'est maintes fois posée devant les tribunaux cependant, et ces derniers se sont plutôt prononcés pour le non-assujettissement. En ce sens : *Tribunal civil de Coutances*, 12 avril 1900.

Les données de l'article premier de la loi sont loin toutefois d'être sans valeur, et pour entrer dans le vif du débat, distinguons d'abord la *question de droit* et la *question de fait*.

A. — La question de droit, la voici. Quels sont les chefs d'entreprise qui *virtuellement*, *in abstracto*, par le fait seul de la profession tombent sous le coup de la loi du 9 avril 1898?

Il y a là une étude minutieuse à faire, et je n'hésite pas à le dire, très hypothétique pour bien des professions et à laquelle nous ne nous livrerons que très sommairement, et l'on verra pourquoi.

Disons d'une manière générale, qu'à l'heure actuelle, la tendance des pouvoirs publics et des tribunaux est de faire participer au bénéfice de la loi le plus grand nombre d'ouvriers possible. Les avis du comité consultatif et les circulaires ministérielles, les premiers, simples avis, et les circulaires, sans valeur juridique, il faut bien le dire, sont des preuves plus que suffisantes de l'opinion que nous émettons. Un arrêté ministériel du *Journal officiel* du 13 juin 1901 a énuméré les professions assujetties : d'après cet arrêté, elles le seraient presque toutes. L'idée ministérielle et celle

du comité consultatif est la suivante : Là où il y a *transformation industrielle*, il y a assujettissement. Partant de ce principe, que cependant nous croyons très juste, on en arrive alors à assujettir une foule de commerces auxquels on n'aurait jamais songé à appliquer la loi. Exemple : les boucheries, charcuteries, etc. C'est abusif.

La jurisprudence réagit bien quelque peu, mais dans son ensemble, nous croirions plutôt qu'elle est entraînée par le mouvement et que le poids de l'idée démocratique agit plus sur elle que celui de la pure idée juridique.

Le *Journal officiel* du 22 janvier 1902, p. 83, publie même une récente proposition de loi ayant pour objet de déterminer les conditions auxquelles employeurs et salariés pourront s'assujettir volontairement à la loi du 9 avril 1898, en dehors des cas spécifiés par l'article premier.

En un mot, dans les milieux officiels il y a tendance à élargir le domaine de l'article premier plutôt qu'à le restreindre.

Ces considérations ne font que rendre plus difficile notre question : quel est, *en droit*, le nombre des patrons assujettis ?

Cette question, loin de la résoudre, nous n'avons fait que la compliquer, et dans le but de notre étude qui n'est, après tout, qu'une recherche du mouvement patronal vers l'assurance, elle ne tient qu'une place secondaire. La question de fait est autrement importante et nous l'abordons.

B. — Entrons dans le domaine pratique, cantonnons-nous sur le terrain exclusivement utilitaire et faisons cette observation. Un patron peut être responsable en droit parce qu'il est assujetti, et cependant malgré le côté paradoxal que nous effleurons, cette responsabilité peut ne pas exister, faute d'objet. Soyons plus clair. Un patron peut appartenir à une industrie assujettie à la loi, très bien. Mais, du fait que ce patron travaille seul, sa responsabilité n'entre plus en jeu ; d'où la conséquence énorme que nous en tirons pour notre étude : ce patron n'a pas à s'assurer. Et ce qui nous intéresse, c'est de savoir le nombre des patrons qui *devaient* s'assurer, pour le comparer à celui de ceux qui *se sont* assurés.

Or les statistiques du recensement vont être précieuses en la matière. Sans doute, nous n'hésitons pas à le dire, nous n'avons point la prétention de donner une conclusion d'une exactitude rigoureuse; mais, si nous parvenons à déblayer le terrain et à can-

tonner la question dans une sphère qu'elle ne peut dépasser, peut-être alors aurons-nous jeté un faible rayon de lumière sur l'objet de notre travail.

Si nous comparions la liste des professions énumérées à l'article 1er de la loi, aux données du recensement, nous trouverions que le chiffre des patrons s'élèverait à 1.021.659 (1).

Mais voilà où notre question de fait a de l'importance : la moitié de ces patrons environ travaillent seuls. Ils n'ont donc pas à souscrire de police collective, puisqu'ils n'emploient pas d'ouvriers.

Or, d'après *les résultats statistiques du recensement des industries et professions* (2), le nombre des établissements comprenant plus d'un ouvrier, n'est que de 592.628, et en y comprenant les transports et les établissements industriels de l'Etat, il est de 642.000. Mais nous devons exclure ce dernier chiffre, parce que l'industrie des transports n'est représentée que par un nombre de patrons, compagnies généralement, relativement limité, et que les établissements de l'État, si nombreux soient-ils, n'ont à leur tête qu'un seul patron : l'État.

L'agriculture comprend, il est vrai, plus d'un million de patrons employant au moins un ouvrier, mais l'agriculture n'est assujettie à la loi du 9 avril 1898, en vertu de la loi du 30 juin 1899, qu'autant que l'exploitation agricole fait usage de moteurs et seulement pour les accidents survenus par suite de l'emploi de ces moteurs inanimés. Or, ces exploitations sont loin d'être nombreuses et ont une responsabilité très limitée en étendue.

Donc, il n'y aurait qu'environ 592.628 patrons pour qui l'assurance était un palliatif indispensable.

Si nous ajoutons que, dans ce nombre, il y a 290.818 établissements n'employant qu'un ouvrier ou employé ; que, la plupart du temps, surtout lorsqu'il s'agit d'un employé, la profession doit probablement échapper à la loi ; qu'en droit parmi ces 592.628 établissements, un certain nombre ne sont pas assujettis, nous en arrivons à conclure que ce chiffre de 592.628 est un maximum très élevé, et que le nombre des patrons assujettis en droit et en fait, c'est-à-dire que le nombre des patrons qui devaient ou pouvaient, par l'assurance, couvrir leur responsabilité, est *bien inférieur* au chiffre auquel nous faisons allusion.

(1) Voir *Bulletin de l'Office du Travail* de novembre 1894.

(2) *Dénombrement général de la population* du 29 mars 1896, publié par le Ministère du Commerce. — Tome IV, p. LXXIII

Quel est exactement ce chiffre? Nous préférons nous abstenir de le formuler : il aurait toujours une certaine valeur hypothétique et nous préférons nous cantonner dans le domaine des réalités. Mais nous croyons pouvoir affirmer :

1° Que le nombre des patrons assujettis en droit et en fait est *bien au-dessous* du chiffre de 592.628;

2° Que le nombre des patrons assurés conformément à la loi du 9 avril 1898 était, au 31 décembre 1901, *d'au moins* 333.463.

Nous en concluons que la grosse masse des patrons, volontairement, librement, bien que l'assurance obligatoire n'ait été nulle part inscrite dans notre appareil législatif, a su comprendre qu'il était pour elle d'un intérêt primordial de s'assurer, et l'a fait.

ANTOINE-ROUX.

UNION CENTRALE MUTUALISTE

La mutualité possède aujourd'hui une institution conforme à ses intérêts et à son développement, l'*Union centrale mutualiste*, dont l'assemblée générale constitutive s'est réunie, le 4 courant, au siège social, 1, boulevard de Latour-Maubourg, à Paris.

Union de sociétés de secours mutuels, conformément à la loi du 1er avril 1898, l'Union centrale mutualiste étudiera toutes les questions pouvant intéresser ses adhérentes; elle accordera ses avantages à toutes les mutualités françaises approuvées, en leur laissant l'autonomie la plus absolue, et, tout en poursuivant la réalisation de l'Œuvre mutualiste sous toutes ses formes, elle permettra à ses adhérentes d'accorder à leurs membres participants des allocations nouvelles ou supplémentaires, en particulier pour les cas de veuvage, d'accouchement et d'invalidité.

Mais la nouveauté de cette institution est d'avoir, à côté des Sociétés qui seront ses membres participants, une association de personnes dévouées à la cause de la mutualité qui sera pour elle le membre honoraire par excellence.

L'assemblée générale, composée des fondateurs de l'Union et des délégués des Sociétés adhérentes, a approuvé les statuts et nommé par acclamation, comme présidente, Mme la comtesse de Kersaint, présidente de l'Union mutualiste des Femmes de France. Le bureau du Conseil d'administration est ainsi composé :

Vice-présidents : MM. Audiffred, député; Delalande, président de l'Union des syndicats des agriculteurs de France; Franck-Chauveau, sénateur; Kergall, président du Syndicat économique agricole de France; — *trésorier* : M. Ludovic de Contenson; — *secrétaire* : M. E. Dedé, avocat à la Cour de Paris.

LES

RAPPORTS DE LA JEUNESSE UNIVERSITAIRE

ET DE LA JEUNESSE OUVRIÈRE (1)

Le programme même de ce Congrès est un signe des temps... et peut-être aussi le choix de quelques-uns de ses rapporteurs. Non certes, que l'entrée de la jeunesse dans la carrière des œuvres sociales soit une nouveauté : le dévouement ne date pas d'hier et je n'ai pas mission de faire son histoire. Mais ce qui, sans doute, est moins ancien, le fait qui, s'imposant à notre observation, est bien la caractéristique de l'époque, c'est le spectacle fortifiant de tant de jeunes qui, de tous les côtés et des milieux les plus divers, arrivent en un flot toujours grossissant, et non contents de vivifier d'une sève nouvelle les œuvres auxquelles on les convie, chose plus remarquable, y entrent organisés et déjà formés, comme pour y constituer des jeunes gardes de la paix sociale.

A la vérité, ils n'ont pas à s'en attribuer tout le mérite : les précurseurs ont droit à leur hommage. Mais ses maîtres ont tant de fois répété à la jeunesse le devoir à remplir, déchirant pour elle le voile que l'insouciance des vingt ans songeait à peine à soulever, ils ont si fréquemment et avec tant d'insistance dirigé ses regards vers les réalités de l'heure présente et ses désirs vers un idéal d'apaisement et de charité, que la jeunesse a tressailli... et pour répondre à l'appel, elle vient avec son enthousiasme, son ardeur, son audace aussi, tendant les deux mains pour aider à réédifier par l'amour la maison de famille des Français démolie par la haine, apportant pour cela des trésors de générosité.

Et, parmi ces entreprises multiples qu'un admirable élan de foi et de charité a fait germer sur notre belle terre de France, d'instinct, parce qu'elles cadraient avec ses aptitudes et ses aspirations, peut-être aussi parce qu'elles étaient les plus vivantes, l'étudiant s'est dirigé vers celles que l'on appelle les œuvres de jeunesse.

On a dit à cet étudiant : donne ce que tu as. As-tu reçu de tes parents et de tes maîtres un héritage de vertus morales et chré-

(1) Communication faite au XXI[e] Congrès de la Société d'Economie sociale, dans la séance du 9 juin 1902.

tiennes ? N'oublie pas les déshérités. As-tu reçu une éducation qui ait pu grandir ton âme à la notion du devoir, fortifier ta volonté, ouvrir ton intelligence, discipliner ton cœur? Partage avec ceux qui n'ont pas. As-tu trouvé le temps de mieux étudier cette question capitale de nos jours, la question sociale? Va parler à ceux qui ne savent pas.

Et ce jeune étudiant, poussé par l'impérieux besoin de se dévouer, un instant a regardé autour de lui, et apercevant le jeune ouvrier du même âge, son semblable, il lui a dit dans un sourire : « Sois mon ami. » Et du jour où cet acte si simple et si noble s'est répété assez souvent pour devenir la base de ce que l'on appelle les patronages et institutions post-scolaires, de ce jour un facteur nouveau est entré dans la question sociale et quiconque voudra étudier la situation respective des classes ne pourra méconnaître la rencontre de ces deux jeunesses : la jeunesse universitaire et la jeunesse ouvrière.

On raconte (1) qu'au xve siècle, alors que les rivalités et les conflits ensanglantaient l'Italie, « que la corruption et la violence menaçaient toutes les institutions, pour calmer les haines, pour apaiser les discordes, pour refréner les passions populaires, pour redresser les caractères et les retremper dans l'amour de la religion, de la patrie et de l'humanité, un moine, Bernardin de Feltre, organisa dans les cités italiennes des processions d'enfants portant, au lieu des insignes des Guelfes et des Gibelins, des bannières marquées du monogramme du Christ, et, sur le passage de ces enfants qui parcouraient les rues, les discordes s'apaisaient par le miracle de Dieu ».

Est-ce une illusion ? Il me semble qu'au milieu de divisions si menaçantes et si terribles, c'est encore aux jeunes à porter ces étendards de la paix et que le spectacle de l'entrée dans la vie, côte à côte et la main dans la main, de ces deux jeunesses, celle qui a et celle qui n'a pas, est la réalisation de la manière la plus féconde de cette réconciliation si ardemment cherchée.

L'un donne, l'autre reçoit; mais on est à l'âge où les arrière-pensées ne viennent point embarrasser la spontanéité des actes : les défiances, les malentendus, les difficultés inévitables qui défigurent les plus loyales intentions n'ont pas encore jeté leurs décourageantes entraves. La mission que cet étudiant veut remplir

(1) *Le bienheureux Bernardin de Feltre*, par Eug. Flornoy.

n'est pas une mission de hautaine condescendance, c'est moins encore une mission de discipline et d'autorité toujours délicate et souvent difficile à faire admettre, mais c'est plutôt, c'est par essence, une œuvre d'amitié et de sympathie, c'est l'action du frère aîné sur le frère cadet avec, d'autre part, sa réaction salutaire.

Car — et ceci n'est pas le moindre titre à notre attention — dans cette visite rendue par le jeune étudiant au jeune apprenti, je me demande en toute loyauté quel est celui qui donne et celui qui reçoit; et s'il est vrai que de ce colloque fraternel chacun s'en retourne non seulement plus aimant, mais encore fortifié et grandi, ne pensez-vous pas que c'est un résultat digne de tous les efforts et une grande espérance pour l'avenir?

***

Donne ce que tu as, a-t-on dit. Et l'étudiant apporte naturellement une part de son intelligence, une part de ce qu'il sait, tantôt pour rendre à son nouveau camarade les services que réclame son inexpérience, tantôt, et c'est plus généreux encore, pour l'initier aux mêmes connaissances, lui donner la joie et la force d'une vie plus haute, pour aider son complet développement d'abord dans son métier d'ouvrier, plus tard dans son devoir d'homme et de citoyen. Et vous n'attendez pas, j'imagine, que je vous présente le tableau même succinct de ces secrétariats du peuple, conférences populaires, cercles d'études, lectures publiques, bibliothèques et cours du soir: c'est toute la question de l'éducation sociale et professionnelle que vous venez d'épuiser et que l'on viendra encore vous redire.

J'ai donc le droit d'être bref... au besoin vous m'en feriez un devoir. Et je passe, m'arrêtant à une seule réflexion : Ne vous semble-t-il pas que, dans le premier rôle d'éducation, la jeunesse occupe vraiment une situation remarquable? Considérez ce maître et cet élève : ici, courbés sur le même papier, ils résolvent ensemble un problème de géométrie ou de mécanique, plus loin l'élève des Beaux-Arts enseigne le dessin, là-bas c'est l'historien, le philosophe, le littérateur, le jurisconsulte... de l'avenir qui répond aux multiples questions qui lui sont posées. Et le maître et l'élève sont presque du même âge! En vérité, il y a là plus qu'une leçon de mathématique, de droit ou de science sociale; ou plutôt

c'est la meilleure leçon de science sociale ; et quand maître et élève se sépareront, l'un emportera un peu d'affection pour cet ouvrier qu'il ignorait hier et l'ouvrier aura compris qu'il y a réellement un labeur intellectuel comme il y a un labeur manuel, et que le travail du cerveau est souvent plus pénible que le travail des muscles.

Mais l'enfant du peuple a autre chose à apprendre, et l'adolescent de la classe dirigeante autre chose à donner. L'un n'a souvent ni expérience, ni principes fermes, ni volonté faite : Que l'autre lui donne un peu de sa force morale, qu'il l'aide à former à la fois sa conscience, son caractère, son initiative ! Les leçons du maître s'envolent... quelquefois, mais les conseils du camarade demeurent souvent et ses reproches ne s'oublient pas. Qui pourra dire tous les secrets de ces conversations cœur à cœur au milieu des jeux bruyants d'une cour de patronage ou le soir dans une modeste salle de conférence. Combien de caractères s'y sont révélés ou transformés, et que de fois la parole entendue la veille et germant à l'atelier dans l'esprit de l'apprenti ou le souvenir d'un ami dont il veut rester digne ne l'ont-ils pas retenu sur la pente fatale !

Et quand il voit tous les jours sous ses yeux un jeune homme de son âge, qui comme lui a son labeur et ses occupations, et qui plus que lui pourrait jouir et, pour employer l'expression d'usage, s'amuser, quand il le voit vivre pleinement de sa vie intellectuelle et de sa vie morale, il l'estime, il l'imite, et c'est bien !

« Une fois que nous aurons nourri le peuple, écrivait Ruskin (1), une fois que nous l'aurons vêtu et logé, nous ne serons pas quitte envers lui ; mais nous aurons à l'élever. » Voilà la première aumône que le jeune homme doit apprendre à pratiquer : c'est la grande aumône. Car voilà la véritable richesse à cultiver : le capital humain à préserver et à faire fructifier. Et quelle joie, quel honneur aussi quand par ses efforts on peut voir autour de soi et par soi un sourire naître, un front se relever, un regard s'animer, une âme s'épanouir plus sereine et plus calme, une intelligence se développer plus noble et plus humaine.

***

Mais d'autre part et par une sorte de contre-coup, l'éducation que l'on donne à autrui est aussi la meilleure éducation que l'on se donne à soi-même.

(1) Ruskin. *Unto this last.*

Nemo dat quod non habet, dit un vieux proverbe : on ne donne que ce que l'on possède. Le jeune éducateur est obligé de se hausser et de se maintenir à la hauteur de la tâche à remplir, et ce n'est pas, je vous l'assure, la besogne la plus facile, mais ce n'est pas la moins féconde. Le jeune ouvrier, surtout l'ouvrier parisien, vous a bien vite examiné et scruté, et celui qui aspire à gagner sa confiance doit la mériter. Recevoir une confidence, donner un bon conseil, acquérir de l'influence, c'est un honneur qu'il faut gagner.

L'étudiant est dans la nécessité de continuer sa propre formation et de la compléter. Et je ne parle pas seulement de formation intellectuelle : elle est de toute évidence. Ah! on apprend bien vite à ce jeu-là l'inanité des parchemins officiels et qu'une vague teinte de science est bien insuffisante. Et j'en connais plus d'un qui, n'ayant pu, la veille, répondre aux questions simples et quelquefois naïves posées par les jeunes ouvriers, ou n'ayant pu s'en tirer que par le secours de ces idées générales dont le scintillement est toujours au service de quiconque sait les manier, s'en va le lendemain dans une bibliothèque, se munir de sérieux documents, jurant mais un peu tard, qu'on ne l'y prendra plus... Hélas! c'est tous les jours à recommencer! Non, le métier de dirigeant ne se fait pas tout seul!

Et tel, par exemple, qui est docteur ès sciences économiques et maintes fois diplômé se croirait peut-être destiné à devenir d'emblée et du soir au matin un professeur parfait de sociologie. L'expérience de choses plus concrètes, la réalité des faits peut-être jusqu'alors méconnue lui apprendront à contrôler les utopies de constructions *a priori* et compléteront pour son plus grand profit ce que Montaigne appelle « l'autorité livresque ».

Et l'on acquiert ainsi « l'équilibre qui est la santé de l'esprit, l'habitude de cette réserve et de cette probité intellectuelle qui permet de suspendre un jugement et de demander des raisons au lieu de se payer de mots ». Le champ des œuvres sociales est la meilleure école d'application des études poursuivies sur les bancs des écoles.

Et que pourrais-je ajouter que vous ne sachiez déjà de la formation de l'âme du jeune étudiant? c'est là surtout que noblesse oblige. Pour changer un cœur, a-t-on dit justement, il n'y a qu'un moyen, un seul : prêcher d'exemple. Mais auparavant quel minutieux examen de conscience et quelle série d'obligations! Et

pensez-vous pouvoir utilement réclamer des autres une vertu, si vos actes contredisent vos paroles? A l'œuvre pour retremper son caractère, pour acquérir le courage et la constance nécessaire! Et le désir de servir les autres fait naître une énergie qu'on eût peut-être à jamais ignorée. Vouloir agir sur autrui: je ne sais rien de tel pour obliger à avoir de la suite dans la pensée et dans l'action.

***

Sans doute les esprits critiques et chagrins n'oublieront pas une objection: Est-ce que vous n'allez pas semer ainsi dans l'âme de ces jeunes gens les germes d'une sotte vanité, les pousser à devenir des réformateurs inhabiles et ridicules jusqu'au jour où, blasés et dégoûtés, ils se retireront comme ils se sont retirés jadis des soldats de plomb ou des parties de barres. Etrange état d'esprit et comme il me rappelle cet homme mis un jour en face d'un espalier garni de pêches magnifiques: « Les beaux fruits », lui disait-on; et lui de regarder attentivement et de répondre: « il y en a un qui est gâté »... Pourquoi tout assombrir en soi et autour de soi? pourquoi « ne voir dans le fruit que la tache, et dans le ciel que le nuage »? — Croyez-le! S'il se rencontre parmi ces jeunes une âme qui s'abaisse ainsi à de pareils sentiments, s'il est un de ces jeunes qui ne possède pas réellement l'esprit de dévouement et de charité... laissez-moi dire l'esprit chrétien, il ne restera pas longtemps dans son œuvre d'éducateur: la vanité l'entraînera loin de cette sphère qui ne réclame que l'affection.

Là il n'y a pas de place pour les dominateurs, pas plus qu'il n'y en a pour les paresseux ou les désabusés. Il n'y a de place que pour ceux qui se penchent, compatissants, vers la misère, sans arrière-pensée, pour ceux qui ont entendu chanter l'appel du poète:

Ouvre les ailes de ton âme,
Ami, ta vie est mansardée:
A ce petit ciel bas, plafond
De la volupté sans idée,
Les âmes se heurtent le front.

De ceux-là ne souriez pas trop, même de leur enthousiasme: la vue du bien qui se fait, du bien qui reste à faire ouvre à l'intelligence comme à l'âme de nouveaux et secrets horizons. Ces jeunes gens font leur apprentissage de la vie sociale, et quand devenus à

leur tour patrons et chefs d'industrie, quand, devenus hommes, ils auront de par leur situation de famille et de fortune à agir et diriger, leurs actes pas plus que leur pensée n'auront rien perdu de l'empreinte ineffaçable qu'ils ont reçue jadis.

Je me hâte et je ne m'arrête guère à une autre objection : Est-ce que ces rapports si intimes et si cordiaux ne vont pas détruire le respect toujours dû à l'autorité?... Je passe : depuis quand l'affection détruit-elle le respect? Que dis-je, voyez cette réunion de jeunes; voyez l'arrivée de ces confrères dans la cour du patronage, le plus aimé est toujours le plus respecté ! Laissez donc ces jeunes se retrouver et se visiter... Dans leur serrement de mains c'est l'avenir qui se prépare !

Je n'ai pas tout dit; le rôle d'un rapporteur n'est pas de tout dire, mais de suggérer des idées : C'est peut-être aussi de raconter exactement ce qu'il a vu ou ce qu'il sait et rien de ce que j'ai dit n'est au-dessous de ce que j'ai vu.

Et me tournant en terminant vers les jeunes qui peuvent m'écouter, laissez-moi fraternellement leur demander... d'aller voir à leur tour. Certes, préparez-vous fortement, formez-vous un solide bagage, bagage intellectuel et bagage moral, mais partez tout de même sans trop attendre, partez avant que le scepticisme n'ait terni d'une buée malsaine l'éclat de votre enthousiasme, partez au matin quand le ciel est pur, le jour brillant, avant que les nuages qui, vers midi, montent de la vallée ne vous étreignent du doute et de l'incertitude du temps.

J'ignore si le succès répondra de suite à vos efforts. Qu'importe : le succès viendra à son heure. « Lorsque aux noces de Cana, raconte quelque part Ernest Hello, la Toute-Puissance allait agir dans toute l'indépendance de la souveraineté, les échansons ont jeté dans les urnes cette eau célèbre qui avait été choisie pour devenir tout à l'heure un vin délicieux. Les échansons avaient fait une petite chose en versant de l'eau. Mais ils avaient fait une grande chose en apportant le concours de l'homme et en préparant ce qu'allait faire Jésus-Christ. »

Soyez aussi ces modestes échansons, et puisse votre acte si simple servir à préparer un meilleur avenir.

François HÉBRARD.

LE LIBÉRALISME A SA CRISE!

Un instructif tournoi — plutôt carrousel — vient d'avoir lieu dans le champ clos de la *Revue de métaphysique et de morale*. Une grande princesse, Dame Liberté, qui se trouvait abandonnée depuis quelque temps, s'est payé, paraît-il, sa crise de nerfs, comme une simple grisette, et pour consoler la pauvre douairière, des chevaliers ès mots sont venus « travailler » sous les yeux des abonnés de la docte Revue.

***

C'est M. Bouglé, professeur à l'Université de Toulouse, qui, proclamant « la Crise du Libéralisme », a tout d'abord obligeamment tendu au public le secours d'un interrogatif dilemme : « Faut-il sacrifier la liberté à la société, ou la société à la liberté? »

M. Bouglé n'ose pas crier ce qu'il est tout prêt, lui, à sacrifier; mais on le devine sans peine. La banqueroute de la liberté lui apparaît lamentable. D'abord, c'est au nom de la liberté que les anarchistes jetaient leurs bombes naguère, et que les journalistes jettent toujours leur venin. Puis, l'Affaire a montré combien il était regrettable que tout le monde ne pensât pas de même sur l'innocence du condamné et tout ce qui s'ensuit. Enfin, on a vu combien il était dangereux de laisser agir, parler, et surtout enseigner, des personnages excentriques et embrigadés, « faisant profession de blesser systématiquement la conscience sociale jusque dans l'instinct de la conservation nationale », vous avez reconnu, je pense, les membres des congrégations religieuses.

Et sans doute, après avoir développé avec une visible complaisance la thèse qui propose de restreindre ou de surveiller les libertés, M. Bouglé a bien exposé les arguments mélancoliques de leurs avocats, mais comme on croit sentir qu'il ne demande qu'à être tiré de son léger embarras, quand, s'abstenant de décider lui-même, il s'écrie : « Honneur à celui qui ne reculera pas devant cette tâche! »

***

Au numéro suivant, ils furent trois qui ne reculèrent pas.

Tous trois philosophes — j'appelle philosophes, comme dit M. Bouasse, les professeurs de philosophie — tous trois anxieux des dangers que court la civilisation moderne, et, par cela même qu'ils dissertent un peu différemment sur la question, tous trois fort représentatifs de leur milieu.

M. Gustave Lanson, le premier, est le type des autoritaires qui se croient libéraux. L'espèce est commune en France. « Un libéral, dit-il, ce n'est pas celui qui veut sa liberté à lui, c'est celui qui veut la liberté générale même resserrant sa liberté à lui. » Il faut dire qu'il ajoute

aussitôt, comme s'il comprenait l'énorme confusion qu'il vient de faire et que sa formule est celle du despotisme démocratique tout pur : « Je sais bien qu'il y a beaucoup de libéraux qui ne l'entendront pas ainsi. » Certes! Burke mourant aurait sursauté, lui qui était en train de dire : « J'ai toujours aimé la liberté des autres. »

M. Lanson est bien dans la tradition babouviste ; il s'étonne que la Déclaration ait oublié de proclamer le premier des droits, le droit à la vie (il précise même le droit aux moyens de vivre), ce qui est gros de conséquences; et lisant l'article 17 de la Déclaration : « la propriété étant un droit inviolable et sacré, nul ne peut en être privé », il en conclut, est-ce naïveté? que chacun a le droit d'être propriétaire.

Et pourtant, comme il arrive souvent aussi, ces principes rigoureux n'aboutissent pas chez leur champion à ce qu'on pouvait craindre. M. Lanson conserve trois grandes libertés, celles de réunion, de la parole, et de la presse, et les garantit en soumettant leurs infractions aux tribunaux de droit commun. C'est beaucoup.

Par contre la liberté d'enseignement, elle, sombre. « La vraie liberté d'enseignement, dit notre auteur, c'est l'enseignement de la liberté. » On peut aller où l'on veut avec cette définition. « L'Etat a le devoir d'assurer à tous les enfants une éducation qui leur apprenne le respect de la loi. » Hum, continuons : « Il a *donc* le droit de demander aux maîtres de n'avoir pas pris les engagements qui en font les ministres d'une confession (religieuse). » *Hénaurme!* aurait dit Flaubert.

Et la liberté d'association est entraînée dans le naufrage. Le spectre du Trust de l'Océan hante les nuits de M. Lanson. Tant est effroyable l'idée qu'une association puisse « se rendre maître du marché, quel que soit le domaine, économique ou *moral* » !

***

M. Paul Lapie, lui, est un légiste; ou du moins il sait quelles ressources offre le fourré des lois; il a pu admirer jadis les savantes manœuvres de ses amis dans le maquis de la procédure, et « la Justice par l'Etat » en est resté sa formule. A quoi bon se préoccuper de savoir s'il y a ou non libéralisme, quand on peut dire : C'est juridique, irréprochablement juridique.

Donc on se servira contre les congrégations des textes existants. Trop de gens ignorent « quelle prise le droit commun donne à l'Etat » contre elles. Il paraît notamment que l'Etat « possède un droit spécial de surveillance quand les membres et les chefs de l'association peuvent être des ennemis de la nation ou de son gouvernement, et quand la société est si savamment hiérarchisée que le jour où elle voudrait nuire, ses méfaits seraient immédiats, immenses et irrémédiables ». Je serais curieux, en vérité, de connaître l'article de loi auquel M. Lapie fait allu-

sion. Ce droit administratif-là me semble être fort du droit imaginatif.

On inventera, pourtant, quelques répressions nouvelles, surtout pour les délits de parole. Un quidam a-t-il la fantaisie de prétendre que vous avez laissé échapper un jour que l'école laïque était une école d'immoralité, que l'instituteur laissait à désirer, que vous n'iriez plus chez l'épicier du coin si celui-ci n'envoyait pas ses garçons chez les frères; ou que vous avez, si vous êtes instituteur vous-même, élevé vos jeunes élèves dans la haine (?) de leurs concitoyens, ou seulement, dans l'illusion en leur présentant l'incertain comme certain, vous serez traîné devant les tribunaux.

A ce dernier mot, on peut sourire de la menace. Heureusement les tribunaux ont des règles, des traditions, et n'envoient pas les gens en prison sur de simples commérages; mais pourtant il ne faut jurer de rien. M. Lapie est bien assuré de dire « pourvu que la loi laisse aux tribunaux le soin de désigner les coupables, elle demeure libérale »; la loi pourra l'être fort peu en spécifiant les faits qui constitueront la culpabilité, et la façon dont ces faits seront tenus pour constants. L'intervention des tribunaux elle-même, rassurante quand les magistrats sont indépendants et impartiaux, ne l'est plus quand ce sont des fonctionnaires besogneux et ambitieux pour qui l'inamovibilité est une punition et l'avancement une récompense. Et rien ne dit que sous couleur de mansuétude, on ne donnera pas la répression de ces fugitifs délits de parole aux juges de paix qui, eux, ne sont même pas inamovibles, et qui entreront avec zèle dans les vues du gouvernement.

A la répression ajoutez la prévention. M. Lapie demande une loi sur les conditions du recrutement des fonctionnaires en jurant ses grands dieux que ce n'est pas là une loi d'exception mais une loi libérale. (Au fond M. Lapie pense, comme M. Lanson, que dès qu'une loi est générale, elle est libérale; c'est ce que disent tous les avocats du despotisme : pourquoi vous plaignez-vous si tout le monde est opprimé comme vous?) Donc l'Etat exigera de ses futurs fonctionnaires « qu'ils sachent ce qu'est l'Etat » et ceci semble bénin, d'autant que l'auteur ne parle que de l'obligation de « suivre un cours d'histoire moderne et un cours de morale civique » (ne les suit-on pas à la Faculté, au lycée, et même à l'école primaire?) mais qui sait où l'on va, dès qu'on est en face d'examinateurs choisis par l'Etat et inquisitionnant sur une orthodoxie aussi vague ?

Au fond, le dire de M. Lapie doit être rassurant pour M. Bouglé. Avec les lois, « les justes lois » existantes, suffisamment renforcées de pénalités et d'inquisitions, celles-là infligées par des juges de paix dociles, celles-ci exercées par des juges de foi vigilants, on peut laisser dans le vocabulaire courant la liberté d'enseignement, c'est un mot qui fait bien.

* * *

Enfin vient M. Parodi, un libéral, lui aussi, lui encore! mais qui, ô malchance! conclut au monopole. C'est une gageure décidément! « Nous ne concevons qu'une manière nette et entière de respecter le principe de la liberté d'enseignement égale pour tous, ce serait le monopole universitaire. » En effet la suppression est la forme la plus nette et entière de l'égalisation.

M. Parodi conclut ainsi au nom des principes. « Premier axiome : Oui la liberté absolue, l'universelle discussion entre tous les hommes! » Second axiome: « mais à la condition de les avoir préalablement rendus capables de penser, de discuter et de voir où est la lumière »! Hélas, tout dépendra de ceux qui auront à décider si la « condition est suffisamment remplie ». S'ils veulent faire leur devoir en conscience, ils satisferont un des souhaits de l'auteur, l'universelle discussion. Celle-ci tient tant à cœur à M. Parodi, qu'après avoir admis dans la famille ou à côté de l'école l'entière liberté de l'éducation religieuse, il proclame que « partout où l'enseignement de l'Eglise est donné, l'Etat moderne a le droit et le devoir de faire pénétrer aussi les doctrines adverses pour permettre ainsi aux idées d'hier et à celles de demain de lutter, non pas certes à armes égales (ceci est obscur), mais du moins au grand jour et avec franchise, pour la conquête des générations nouvelles ».

Et je croirais volontiers à la franchise de l'auteur, qui, lui, ne recourt à aucun subterfuge juridique, et qui avouant carrément son projet de monopole essaie de le corriger en fait par l'entière liberté du corps enseignant. Le malheur est qu'en ceci les bonnes intentions ne suffisent pas, et que s'il y avait monopole l'entière liberté professorale n'existerait pas. Il faut choisir. Mais puisque M. Parodi, comme M. Lapie, comme M. Lanson, comme M. Bouglé, se prononce pour le droit général contre le droit particulier, qu'il ne se mette plus en peine du libéralisme, le libéralisme n'a rien de commun avec lui. Au cours des réflexions qui l'ont conduit au monopole, il mettait le doigt sur ce qu'il appelait « l'équivoque secrète de la doctrine libérale » : Faut-il mesurer le degré de liberté dans une société au maximum des droits individuels, lesquels ne profitent qu'à quelques privilégiés, ou à la plus grande somme des droits effectifs garantis à tous les membres? Mais il n'y a pas là d'équivoque secrète ; si l'on veut parler de doctrines, il y en a deux, une qui est libérale et une qui ne l'est pas. L'égalité dans les droits effectifs, ce sera toujours le despotisme, d'ailleurs démocratique, bureaucratique, et tout le reste. Les droits individuels, même aboutissant à l'inégalité, ce sera le libéralisme. Et peu importe que le libéralisme résulte de conditions traditionnelles, et que le despotisme ait été voulu par la nation et organisé par les lois. Comme le disait, voilà longtemps,

Montesquieu, « il pourra arriver que la constitution sera libre et que le citoyen ne le sera pas », mais alors la constitution, quoique librement faite, ne sera pas libérale.

***

Donc, en résumé, il n'y a pas de *Crise du libéralisme*, il y a seulement un embarras de la part de ceux qui, après s'être servi longtemps du vocabulaire libéral, font de la réalité illibérale. Au fond, tous ces messieurs de la *Revue de métaphysique et de morale* sont d'accord : aucun ne pourrait répéter le mot de Burke : « J'ai toujours aimé la liberté des autres. » Et tous veulent bien qu'on respecte leur enseignement mais nullement celui de ceux qu'ils croient leurs étrangleurs spirituels et qui ne sont peut-être que leurs concurrents temporels, sur le « marché moral ».

Aucun, d'ailleurs, n'a de doute sur la légitimité de l'action enseignante de l'État. A leurs yeux l'État est en possession de la vérité absolue qu'il a le droit et le devoir de faire pénétrer en toutes les cervelles. Et cette vérité pour être plus écourtée, plus banale, moins pittoresque que celles des Églises, n'en est pas moins aussi intangible. En cela ils obéissent, on le sait, à la haine de ces Églises beaucoup plus qu'à l'amour de cet État, car ses droits sacrés pèseraient peu dans leur balance si par un revirement du suffrage universel les hommes d'État devenaient ceux de l'Église. Et la considération de la changeante chose qu'est le suffrage universel, et de la vilaine chose qu'est une période électorale, et de la peu sérieuse chose qu'est un vote parlementaire, ne leur suggère pas de doute non plus sur la justice d'une organisation scolaire qui fait payer très cher ce qui pourrait être obtenu assez bon marché, et qui oblige ceux qui ne veulent pas de la vérité officielle à payer deux fois plus cher que les autres. Aucun des quatre à qui vienne cette idée si simple : Si pourtant nous laissions en paix tout le monde? Si nous permettions à chacun d'envoyer ses enfants où il veut? Si nous laissions les collèges faire leurs petites affaires comme toutes les entreprises d'ici-bas, et distribuer des dividendes quand ils réussissent, ou mettre la clé sous la porte quand ils ne réussissent pas? Hélas, ce ne serait pas compter avec la susceptibilité des philosophes, avec l'irascibilité des politiciens et l'inquiétude des professionnels. Tous ces motifs sont d'ailleurs compréhensibles, et l'on admettrait très bien que ces messieurs disent d'une commune voix : Nous ne voulons pas de la liberté d'enseignement, parce qu'elle profite à l'Église, et nous ne voulons pas de l'Église parce que sa doctrine philosophique n'est pas la nôtre, parce que son orientation politique n'est pas la nôtre, et parce que sa clientèle augmenterait la nôtre. Mais venir dire : Nous ne voulons pas de la liberté d'enseignement parce que nous défendons une liberté supérieure, ça c'est une plaisanterie. Ce n'est pas le libéralisme qui a sa crise, c'est autre chose.

H. M.

CORRESPONDANCE

SUR L'EXISTENCE EFFECTIVE DE LA CONSTITUTION

Nous avons reçu, au sujet des deux articles publiés par M. E. Vigouroux dans *la Réforme sociale* des 1er et 16 juin 1902, sur *la Constitution française et les lois antifrançaises*, les deux lettres suivantes qui intéresseront nos lecteurs et leur permettront sans doute de se faire une opinion définitive sur la question en litige. (*Note de la Réd.*)

Monsieur le Secrétaire général,

Dans ses numéros des 1er et 16 juin, *la Réforme sociale* a inséré une étude, aussi recommandable par son but que par sa forme, due à la plume de M. Vigouroux.

Toutefois, une chose étonne dans cette savante dissertation : c'est qu'elle contredit la jurisprudence et suppose, d'ailleurs, une force obligatoire, dans le présent, à des principes de droit public traversés par des institutions successives qui ne les ont pas *expressément* maintenus.

Depuis qu'en 1789, à l'imitation des États-Unis, la France reconnut un pouvoir *constituant*, à côté d'un pouvoir *législatif*, le respect du premier de ces pouvoirs fut confié à la vigilance du second, qui s'empressa d'ailleurs de le fouler aux pieds.

Les Américains avaient été plus prévoyants; mais, comme toujours, nous empruntâmes à l'étranger dans la mesure qui s'adaptait aux convenances des législateurs et non aux besoins du pays.

En 1799, pourtant, on put croire que la Constitution, ratifiée par les comices populaires (c'est-à-dire « la souveraineté directe » et non plus « déléguée », quant à la prérogative d'imposer un pacte fondamental), confiée en dépôt à un corps spécialement investi du soin d'en assurer la sauvegarde (1), serait à l'abri de toute atteinte. Vaine illusion! Du pouvoir exclusif de *conserver*, on fit sortir celui de détruire.

Malgré tout, la prérogative sénatoriale parut empêcher les tribunaux de prendre connaissance du caractère valable des lois et règlements qui lésaient les droits des particuliers : on confondit, intentionnellement, l'*annulation* avec le *refus de sanction*, et c'est sur un réquisitoire du fougueux Merlin (de Douai), que cette jurisprudence s'établit (2); depuis lors, c'est devenu un « principe » que les décrets inconstitutionnels du

(1) La Constitution du 22 frimaire an VIII ne chargeait point le Sénat d' « interpréter » cet acte; M. Vigouroux anticipe, ici; c'est le Sénatus-Consulte du 16 thermidor an X, qui introduisit un tel attribut.

(2) Cassation, 1er floréal an X.

premier Empire sont valables : 1° parce qu'ils n'ont pas été déférés au Sénat, quoique le Tribunat, *supprimé en* 1807, eût, *seul*, l'initiative en pareille matière ; 2° parce qu'ils ont été « exécutés, comme lois de l'État » (1), alors que rien n'était capable de résister à leur force oppressive et que l'intervention de ces décrets fut mise au nombre des griefs motivant la déchéance de Napoléon, en 1814.

Ainsi la distinction des lois, suivant qu'elles sont *constitutionnelles* ou *ordinaires*, n'a prévenu aucun attentat, de la part des assemblées politiques ; en revanche, elle a privé les *citoyens* d'un recours à la justice, pour protéger leurs droits : l'incompétence des tribunaux, à l'égard de la constitutionnalité des lois, ne saurait plus rencontrer de résistance dans l'ordre judiciaire (2). On doit regretter, sans doute, cette règle ; mais quant à la contredire, il n'y faut pas songer.

Supposons, pourtant, qu'un beau zèle anime nos magistrats, et que ceux-ci se prêtent à venir en aide aux plaideurs qui exposent la méconnaissance de garanties constitutionnelles : encore faudrait-il savoir quelles sont ces garanties.

On parle toujours, il est vrai, de la *Déclaration des Droits de l'homme et du citoyen*, oubliant ainsi que cette œuvre a eu trois éditions non identiques, en 1789, 1793 et 1795 : la dernière *remplace* les autres.

Mais le peuple français accepta, en 1799, un libellé fort restreint, qu'on fit passer pour la condensation des idées antérieurement conçues ; puis les Chartes de 1814 et 1830 énoncèrent les règles du « droit public » ; enfin, la Constitution de 1848 se proposa de coordonner, dans un esprit libéral, les maximes admises ou revendiquées depuis soixante ans.

Qu'en subsiste-t-il ? Cela n'est pas aisé à définir.

En effet, la Constitution de 1852 renferme un premier et un dernier article qu'il faut concilier ; l'un n'abroge la loi fondamentale de 1848 qu'en tant qu'elle serait contraire à la teneur du nouveau pacte ; l'autre « reconnaît, garantit et consacre les grands principes proclamés en 1789, et qui sont *la base* du *droit public* des Français ».

Or, la « Déclaration des droits de l'homme et du citoyen » n'a eu de valeur *légale* qu'en 1791, et Rouher, en réponse à M. Buffet, eut soin d'établir, au Corps législatif, une différence essentielle, entre 1789 et 1791 ; de sorte qu'en effaçant cette « Déclaration », il ne resterait plus qu'à se réfugier dans la Constitution de 1848 ; mais la jurisprudence nous apprend que de simples décrets dictatoriaux, postérieurs à la Constitution de 1852, ont pu, d'un trait de plume, abolir les libertés essentielles, comme celles de réunion et d'association (3).

(1) Cass. 27 mai 1819, 5 février 1820, 3 octobre 1822, 12 décembre 1823, 4 août 1827, 26 avril 1828, 27 janvier 1830, 25 mars 1854, 24 février 1875, 21 janvier 1900.

(2) Loi des 16-24 août 1790, titre II, art. XI et XII.

(3) Conseil d'Etat 8 mai 1856, 3 août 1858 et 2 juin 1866.

Force est donc d'admettre que le droit public de 1848 a *sommeillé* jusqu'en 1870, ou mieux, jusqu'en 1871, époque où l'Assemblée nationale, par voie de référence spéciale aux pouvoirs du chef de l'Etat, remit en vigueur la loi constitutionnelle de 1848.

La thèse du rétablissement intégral, quoique virtuel, peut se soutenir, en s'appuyant sur la manière dont il a été procédé, en 1875, à l'organisation définitive de la République; on ne jugea utile de s'occuper que des objets sur lesquels il s'agissait d'innover : situation du président, partage du pouvoir législatif; c'était bien supposer que le droit public était fixé ; son existence fut d'ailleurs reconnue, quand l'Assemblée nationale eut à s'occuper de la liberté de l'enseignement supérieur et de celle d'asssociation.

Mais la mise au jour de cette vérité ne donne qu'une satisfaction platonique, puisque encore un coup les tribunaux de notre pays ont été dépourvus de qualité, afin de s'interposer dans une querelle où quelque loi ordinaire fait violence à la Constitution.

Les seuls moyens à employer, en vue d'obtenir justice, consistent donc :

1° Dans la mise en mouvement des sénateurs et députés, pour défendre, sous toutes les formes légales, des droits méconnus;

2° Dans l'usage des organes de publicité, pour signaler et combattre les actes attentatoires à ces droits;

3° Dans la multiplication des foyers d'étude et de propagande des principes essentiels à toute société.

En dehors de là, j'avoue humblement ne voir qu'aspirations généreuses sans accompagnement de ressources efficaces pour les réaliser.

Veuillez agréer, etc.

Alfred DES CILLEULS.

RÉPONSE DE M. VIGOUROUX

Monsieur le Secrétaire général,

En vous remerciant de la lettre aussi utile qu'intéressante que vous avez bien voulu me communiquer, j'estimerais, après une lecture attentive, que son auteur, si honorablement connu par ses ouvrages, n'est pas aussi éloigné des conclusions de mon article qu'il le paraît tout d'abord. Changeant de point de vue et de point de départ, il conteste très faiblement les prémisses, et il arrive à un résultat qui est, théoriquement et pratiquement, beaucoup plus analogue qu'inconciliable avec le mien.

I

Examinons d'abord le point de vue théorique.

M. des Cilleuls s'étonne, dès le début, que ma dissertation contredise la jurisprudence. Mais s'il existe des préjugés (ce que je pense) contre la supériorité de la Constitution sur la loi, j'ai eu pour but de les combattre, et je crois avoir démontré qu'ils sont absolument illogiques. Et, s'il y avait une jurisprudence favorisant nettement ces préjugés (ce que je ne crois pas, et ce que j'espère prouver tout à l'heure), je n'ai pas eu pour but de la soutenir, mais plutôt de la contredire. D'où il suit qu'en se plaçant au point de vue adopté, toute cause d'étonnement doit disparaître.

Notre désaccord semblerait plus complet au sujet de l'existence d'un pouvoir constituant, et de l'efficacité de ses actes.

A mes yeux, le pouvoir constituant, agissant par intermittences, suivant sa nature même, n'a cessé d'exister, non seulement sous forme de plébiscites plusieurs fois renouvelés à des demi-siècles de distance, mais encore sous forme d'Assemblée constituante en 1789, de Convention nationale, de Royauté constitutionnelle, intervenant au moyen de Chartes, d'Assemblées nationales (en 1848 et depuis 1871). Qui donc pourrait songer à nier aujourd'hui le pouvoir constituant du Congrès ou Assemblée nationale, composée des deux Chambres, Sénat et Députés, pouvoir dont il a été fait plusieurs fois usage sous nos yeux (1)? Cette autorité suprême n'a donc jamais abandonné ses droits à la vigilance infidèle du pouvoir législatif.

Ce qui subsiste surtout, ce sont les maximes fondamentales du droit public, semées avec abondance par les tribunaux dans le champ si vaste de la jurisprudence, et comprenant en particulier les garanties des droits privés du citoyen, proclamés par le pouvoir constituant avec une autorité supérieure à celle des lois. Sur ce point théorique, et malgré quelques objections dubitatives sur l'étendue et la sanction de ces droits, l'accord paraît complet avec notre honorable contradicteur : puisqu'il relève avec soin les inconséquences pratiques et *regrettables* du système contraire; puisque le droit public, suivant lui, n'a fait que *sommeiller* de 1848 à 1871, qu'il a été rétabli en 1871, et que c'est là une *vérité*, tout au moins platonique.

L'accord paraissant exister sur ce point fondamental, il n'y a pas lieu de s'arrêter trop longtemps aux doutes soulevés à propos de l'étendue actuelle des maximes de droit public. La *Déclaration des droits* a eu, en effet, plusieurs éditions ; mais celle de 1795, qu'on juge la plus anodine, serait encore suffisante, si elle était appliquée, pour réprimer les em-

(1) V. les lois constitutionnelles du 21 fév. 1875, art. 8, du 21 juin 1879, du 14 août 1884.

piétements du législateur actuel. De plus, si elle a pu *remplacer* momentanément les éditions antérieures, elle est présentement effacée par les Constitutions de 1848 et de 1852, qui ont remis en vigueur l'édition de 1789, soit textuellement, soit par voie de référence formelle.

On objecte que la Constitution de 1852 renferme « un premier et un dernier article qu'il faut concilier ». La conciliation est facile, si l'on admet la distinction fondamentale, déjà proposée, entre la partie de la constitution qui garantit les droits des citoyens et la partie qui organise les grands pouvoirs de l'État d'une manière nouvelle. Il est tout naturel de supposer que la Constitution de 1852 approuve la première partie, puisqu'elle le dit formellement ; et qu'elle déroge à la seconde partie, puisqu'elle contient une nouvelle organisation. Le dernier article n'a eu pour objet que d'apporter à l'une des maximes du premier une exception momentanée, en vue d'organiser plus complètement les nouveaux pouvoirs; et s'il est certain que cette disposition, même ainsi restreinte à un point et à un temps donnés, était excessive et illogique, il serait bien peu conséquent d'en déduire qu'elle ait eu la force d'abroger pour toujours les autres maximes du droit public, constamment appliquées, alors surtout que la durée de cette exception inconstitutionnelle est depuis longtemps expirée.

Quant à la Constitution de 1875, on a déjà observé qu'elle ne s'occupe que de l'organisation des pouvoirs ; et il serait plus qu'imprudent de soutenir que son silence seul emporte abrogation des garanties de droit privé. Ce serait contraire à toutes les règles sur l'abrogation des lois ; ce serait la négation radicale de toutes les maximes du droit public.

II

L'accord est donc facile au point de vue théorique.

Mais, dit-on, « la mise au jour de cette vérité ne donne qu'une satisfaction platonique ». D'où il suit qu'elle n'aurait réellement aucune efficacité actuelle.

La conséquence paraît forcée. Cette vérité, proclamée par toutes les Constitutions, répandue partout dans les ouvrages des publicistes, souvent appliquée par les tribunaux, ne peut-elle pas avoir au moins pour effet de provoquer à la longue les déchéances de nos législateurs oppressifs, plus aisément encore que celle de Napoléon Ier en 1814?

De plus, si la vérité existe, elle a nécessairement et par elle-même une force pratique. S'il est vrai, en d'autres termes, que la Constitution est une loi supérieure, la loi des lois ; s'il est vrai que les tribunaux soient chargés d'appliquer toutes les lois ; s'il est vrai qu'il y a déni de justice et forfaiture pour le juge à ne pas appliquer une loi, même *obscure* (Code pénal, art. 185) : il faut en déduire forcément que les juges doivent appliquer la Constitution de préférence à la loi subordonnée, en refusant à

celle-ci tout son effet, en tant qu'elle est manifestement contraire à la règle suprême. Aussi est-il tout à fait naturel, cet étonnement des peuples libres de la Suisse, des États-Unis, de l'Angleterre, dont l'écho nous parvient par la voie des journaux, et qui ne peuvent comprendre qu'en présence d'unè Constitution et pour repousser les avanies législatives, nous ne recourions pas à nos maximes fondamentales de droit public.

Mais, dit-on, on ne l'a jamais fait en France; jamais les tribunaux n'ont statué sur cette opposition entre la Constitution et la loi. Donc la thèse n'est point pratique.

Est-il bien sûr que les tribunaux n'aient jamais rendu aucune décision sur ce point? La Constitution de l'an VIII conférait au Sénat (art. 21 et 31) le pouvoir « de maintenir ou annuler tous les actes qui lui étaient déférés, dans un délai de dix jours, comme inconstitutionnels » : on a, en conséquence, considéré les décrets de l'Empire, sanctionnés par le silence complaisant du Sénat, comme ayant force de loi. Et cependant, une fois au moins, la Cour de cassation a refusé d'appliquer les décrets-lois de l'Empire comme inconstitutionnels par rapport aux Chartes de 1814 et de 1830 (1).

L'arrêt, de 1847, a été rendu sur les conclusions non équivoques du procureur général Dupin : « Il faut donc casser, disait ce célèbre jurisconsulte, et casser par le motif pris de l'inconstitutionnalité du décret de 1812 sur la peine de mort;... en cassant par le grand motif, celui sur lequel j'insiste plus particulièrement, vous cassez sans renvoi, vous effacez du Bulletin des lois un acte informe, tyrannique, arbitraire, incompatible avec nos *maximes*, indigne de figurer parmi les lois qu'on est tenu de respecter et d'appliquer. »

Voilà donc un décret-loi, une loi, aux prises avec la Constitution; et la Cour suprême a cassé comme ayant formellement violé la Charte, les jugements rendus d'après un décret qu'on avait appliqué comme s'il avait encore force de loi! Toute la théorie que nous soutenons est contenue en germe et implicitement appliquée dans cette décision, dont toutes les autres se rapprochent beaucoup.

Est-ce que d'ailleurs la plupart des qualifications sévères du procu-

(1) V. cass., 4 août 1827 (S. 28.1.26 — D. 27.1.450); 21 mai 1847 (S. 47.1.465 — D. 47.1.187). Le premier de ces arrêts, que M. des Cilleuls cite en faveur de sa thèse, est loin de lui être absolument favorable : car cet arrêt et ceux du 27 mai 1819, du 3 février et 7 juillet 1830, « décident, en principe, que tous les actes de l'ancien gouvernement, *dont les dispositions ne sont pas contraires au texte de la Charte constitutionnelle*, doivent conserver la plénitude de leur exécution ». Mais la condition soulignée est substantielle ; or, elle est plus qu'importante, elle est décisive dans la discussion actuelle.

Cette même condition est encore répétée dans un arrêt du 26 avril 1828 (S. 28.1.333 — D. 28.1.241).

Faute de références suffisantes, il a été impossible de vérifier la portée exacte des autres arrêts cités par M. des Cilleuls.

reur général Dupin ne s'appliqueraient pas admirablement à nos lois inconstitutionnelles, oppressives de la liberté et de l'égalité sous toutes les formes.

Il est donc peu exact de dire, en termes absolus, que la thèse avancée n'est pas pratique. Il serait plus exact d'affirmer qu'elle n'est pas assez pratiquée, qu'elle n'est pas pratiquée dans toute son étendue, et avec toutes les conséquences naturelles et nécessaires que comporte la prééminence de la Constitution sur la loi. Mais ce qui n'est pas complètement pratiqué peut être pratique, praticable, juste et vrai. C'est ce que nous soutenons, avec la conviction et la bonne foi les plus sincères; et rien dans les objections présentées n'autorise l'hésitation.

Sans doute, les États-Unis, qu'on parle d'imiter plus complètement en ce moment (1), ont sagement institué une juridiction spéciale. Mais de ce qu'elle n'existe pas encore en France, il ne s'ensuit pas que la loi des lois doive rester sans sanction, et qu'elle doive non pas seulement *sommeiller*, mais être étranglée par ses subordonnées. Il en résulte, tout au plus, que la compétence appartient à tous tribunaux régulièrement saisis : depuis quand, en effet, le juge de l'action n'est-il plus normalement juge de l'exception?

Sans doute encore, la séparation des pouvoirs plus ou moins bien précisée et appliquée, est une maxime de droit public un peu vague et dangereuse. Mais si le litige qui se présente est essentiellement du ressort des tribunaux civils, sans aucun mélange de contentieux administratif, pourra-t-on songer à élever le conflit sur la question de l'application et de la force respectives de la loi et de la constitution, c'est-à-dire, au fond, sur l'interprétation et l'accord de deux lois coexistantes? Ce serait déposséder les tribunaux ordinaires de toute espèce de pouvoir de juridiction.

Sans doute enfin, la jurisprudence, souvent trop complaisante du Conseil d'Etat, — auquel nous conseillons de recourir le moins possible, — « nous a appris que les décrets dictatoriaux, postérieurs à la Constitution de 1852, ont aboli des libertés essentielles, comme celle d'association ». Mais c'est là un effet nécessaire de l'article 58 de cette Constitution, qui avait délégué, pendant un certain temps, un pouvoir dictatorial et constitutionnel à Napoléon III. Cet article étant certainement abrogé par l'expiration du délai prévu, et par la déchéance de l'Empereur et de toute l'organisation impériale, les décrets qui en sont dérivés n'ont qu'une force législative limitée, tout autant et de la même manière, par la constitution séculaire de la France, que celle des décrets de Napoléon Ier, déclarés, dans une juste mesure par la Cour de Cassation, inconstitutionnels et sans force.

(1) Discours de M. Charles Benoist à la séance de la Chambre du 16 oct. 1902.

Pour conclure, il semble donc qu'au point de vue théorique, mon honorable contradicteur apporte à ma thèse tout l'appui de son autorité, avec des arguments nouveaux puisés dans les discussions législatives contemporaines.

Au point de vue pratique, j'espère que les considérations précédentes seront de nature à atténuer les dissidences. Il ne restera plus qu'un désaccord, plus apparent que réel, sur l'appréciation des trois *seuls* moyens à employer en vue d'obtenir justice. J'approuve, en effet, ces trois moyens, sans aucune restriction ; mais ma dissertation, en la supposant même exclusivement théorique, ne rentre-t-elle pas dans le troisième moyen « étude et propagande des principes essentiels à toute société » ?

Si, de plus, après avoir fait retentir la tribune parlementaire de nos protestations indignées, et rempli les organes de la publicité de nos plus justes doléances, on se décidait à porter nos plaintes devant la justice du pays, quel danger pratique y aurait-il ? Si, en effet, la Cour suprême prononce sur la question dans le sens qu'elle a déjà adopté en 1847, la Constitution devient pour nous un abri sûr et une défense irréductible; et si elle déclare, au contraire, que le législateur le plus tyrannique est au-dessus de toutes les maximes de droit public, elle proclame officiellement qu'il n'y aura plus en France aucune garantie des droits privés, tant qu'on n'aura pas fermé la porte à l'arbitraire par une constitution ne laissant place à aucun subterfuge, et tant que nous n'aurons pas changé, par conséquent, les détenteurs actuels du pouvoir, intéressés à maintenir l'état actuel pour satisfaire leurs plus dangereux caprices. N'est-ce point là un renseignement pratique, utile, essentiel?

Dans la situation actuelle du pays, ne limitons d'aucune manière les moyens légitimes de résistance à l'oppression, alors que certaines éditions très officielles de la Déclaration des droits de l'homme vont jusqu'à proclamer « que si le gouvernement viole les droits du peuple, l'insurrection est le plus sacré des droits et le plus indispensable des devoirs ». L'insurrection, procédé dangereux à tous les points de vue, ne sera jamais utile, si la Constitution est complètement appliquée. Celle-ci est le vrai remède à la tyrannie. Si on ne veut pas de l'oppression, il faut choisir entre l'insurrection ou le juge : or, en pays civilisé, l'hésitation n'est pas possible.

Veuillez agréer, etc...

Eug. Vigouroux.

MÉLANGES ET NOTICES

LES PROBLÈMES DU XXe SIÈCLE (1). — Dans l'ouvrage qui porte ce titre, M. de Molinari aborde l'étude des principaux problèmes qui préoccupent notre époque : le problème religieux, le problème moral, le problème économique, le problème du gouvernement individuel, le problème du gouvernement collectif, le problème colonial, le problème du progrès et de la décadence.

Dans le problème religieux, l'auteur expose que les différentes religions, à l'époque de leur création, étaient d'accord avec les idées, les besoins et l'ignorance de leur époque. Aujourd'hui nous savons que ce n'est plus Jupiter qui lance la foudre et que le monde obéit à des lois physiques. Toutefois l'esprit religieux n'est pas mort et il est probable qu'il ne mourra pas de sitôt. Il correspond à un besoin d'explication que la science, malgré ses progrès, ne satisfait qu'incomplètement.

D'après l'auteur, le christianisme ne différerait pas sensiblement dans sa conception des religions païennes, et sa propagation s'expliquerait par un concours de circonstances favorables. Correspond-il actuellement aux besoins de l'humanité ? M. de Molinari répond par la négative. Aussi il est probable que la religion de l'avenir reposera sur une conception sensiblement différente de celle de la religion chrétienne. Pour citer quelques exemples, le christianisme attache une importance tout à fait spéciale à la planète infinitésimale qui s'appelle Terre. Il est probable que la religion future s'occupera de l'univers entier. Le christianisme décrète des pénalités terribles contre les pécheurs. La religion future, se mettant en harmonie avec les idées modernes, procurera aux justes l'ascension dans le monde spirituel et condamnera les coupables à un stage inférieur de la vie matérielle.

Dans le problème moral, M. de Molinari assigne comme fondement à la morale la notion d'utilité. Il montre comment les sociétés ont édifié les règles nécessaires à leur conservation qui ne sont autres que celles de la morale, et comment la notion de devoir est sortie de l'obligation d'observer ces règles. Puis il fait voir les différents progrès accomplis par l'humanité. La guerre, qui était autrefois nécessaire au maintien et à l'accroissement de la nation, n'est plus maintenant qu'un fléau destructeur. Elle rapportait autrefois en même temps du profit au vainqueur et à l'ensemble de la communauté civilisée. De nos jours, elle occasionne une déperdition générale de forces vives. L'époque moderne est celle où la puissance de l'homme s'est le plus accrue ; toutefois, elle a vu s'augmenter l'écart qui a existé, de tout temps et dans toutes les

(1) *Les problèmes du XXe siècle*, par G. de Molinari, correspondant de l'Institut, in-12 de 360 pages, Paris, Guillaumin, éditeur.

sociétés, entre les forces produites et les forces utilisées. La cause déterminante de ce phénomène réside tout entière dans le retard du progrès moral sur le progrès matériel. Il faut donc élever la puissance de l'homme sur lui-même au-dessus de sa puissance sur les choses.

M. de Molinari aborde ensuite le problème économique. Il démontre que ce problème se résout lui-même de la manière la plus conforme à l'intérêt général par l'opération des lois de la concurrence et de la valeur, mais à condition que ces lois cessent d'être troublées dans leurs actions, en un mot qu'elles agissent dans un milieu libre. Ainsi, au moyen âge, le milieu n'était pas libre; l'insécurité, l'insuffisance des communications rétrécissaient les marchés; le régime des corporations gênait la production. De nos jours encore, les barrières douanières entravent le commerce et s'opposent au jeu complètement libre de la loi qui régit la valeur de toutes choses. Cette loi est la suivante : « Lorsque le rapport des quantités de deux denrées offertes à l'échange varie en progression arithmétique, le rapport des valeurs de ces denrées varie en progression géométrique. » Cette loi agit pour faire graviter incessamment le prix auquel les choses s'échangent, le *prix courant* ou *prix du marché*, autour du *prix naturel*, comme le nommait Adam Smith, c'est-à-dire des frais de la production dans lesquels est compris le profit nécessaire de l'entrepreneur. — Toute entreprise de production ne peut subsister qu'à condition de rémunérer le capital et le travail. La rétribution du capital tend à s'établir au taux nécessaire à sa conservation et à sa mise en œuvre au service de la production, mais à condition que le milieu soit libre. Le taux de l'intérêt, c'est-à-dire la rétribution du capital tend à diminuer, celle du travail tend au contraire à augmenter. A ce propos, M. de Molinari fait remarquer que la participation aux bénéfices rendrait cette rétribution beaucoup plus aléatoire, car on ne peut participer aux bénéfices qu'à condition de participer aux pertes. M. de Molinari regrette que le marché du travail ne soit pas plus large: tandis que les capitaux émigrent à l'étranger, les ouvriers n'abandonnent pas volontiers leur pays. M. de Molinari termine en traitant, en quelques pages substantielles, des grèves et du machinisme. Le machinisme, en imposant un travail mental plus grand à l'ouvrier, élève son salaire. Les progrès qu'il fait réaliser à l'industrie n'ont pas pour conséquence la diminution des débouchés ouverts au travail. Il peut se produire une crise passagère sur le marché du travail, mais l'adoption des machines ne tarde pas à réduire les frais de production, à rendre disponible entre les mains des consommateurs une somme égale au montant de l'économie réalisée. Cette somme, ils peuvent l'employer, soit à augmenter leur consommation du produit devenu moins cher, soit à d'autres consommations. Dans les deux cas, il y a pour le travail un accroissement de débouchés.

Nous arrivons au problème du gouvernement individuel. Plus loin, dit M. de Molinari, on remonte dans le passé, moindre apparaît la part du gouvernement de l'individu par lui-même. Le sauvage est le moins libre des hommes. Les coutumes auxquelles il est tenu d'obéir sont inspirées par les esprits protecteurs de la tribu et il ne peut les enfreindre, sans s'exposer aux châtiments les plus redoutables. L'individu maintenant est plus libre qu'autrefois, mais est-il capable de se gouverner lui-même? M. de Molinari arrive à cette conclusion que le gouvernement de la société, partagé de nos jours entre l'individu et l'État, est très médiocre. Il faut donc chercher à améliorer le gouvernement de l'État, ainsi que celui de l'individu. Un moyen propre à atteindre le premier but serait par exemple de limiter, sur certains points, les pouvoirs des parlements. D'autre part, on améliorerait le gouvernement de l'individu en mettant en tutelle les incapables. Non qu'il s'agisse de ressusciter les anciennes formes de la tutelle, telles que l'esclavage et le servage, mais l'avenir trouvera certainement des applications fécondes de la tutelle.

Les chapitres suivants ont pour titres : le problème du gouvernement collectif, le problème colonial, le problème du progrès et de la décadence. Nous ne pouvons citer ici tous les aperçus de sociologie profonde que contiennent ces chapitres. Nous nous arrêterons seulement sur les principaux. Dans le chapitre sur le gouvernement collectif, M. de Molinari développe sur la guerre des idées très ingénieuses. Dans la première phase de l'humanité, le mode d'acquisition des subsistances est le vol. L'homme consomme les produits spontanés du sol et ne restitue rien au sol. Il s'empare du gibier et ne restitue rien à l'espèce dont il se nourrit. A ce mode destructif d'acquisition des subsistances se joint, dans le second âge, le mode productif de l'échange. Ainsi l'agriculteur, après avoir épuisé les germes de fécondité de la terre, les rétablit au moyen des engrais. C'est bien là un échange. Toutefois le mode d'acquisition des subsistances par le vol n'a pas complètement disparu. Les gouvernements acquièrent des territoires et des richesses par la guerre qui n'est qu'un simple vol, ce mot étant pris dans le sens spécial que nous lui avons donné, c'est-à-dire l'acquisition sans restitution équivalente. La guerre exige un appareil destructeur qui, par suite des progrès de la science, de l'industrie et de la richesse, s'est perfectionné et s'est accru sans cesse. Autrefois, la guerre, dans certains cas, était indispensable, quand, par exemple, elle n'avait d'autre but que d'empêcher la nation d'être détruite par les tribus barbares. De nos jours, ce danger a disparu et les guerres ne sont qu'onéreuses pour les populations. Aussi tendent-elles à devenir moins nombreuses. Mais l'entretien de l'appareil destructeur nécessaire pour la guerre coûte fort cher. L'état de paix armée est une lourde charge pour les nations modernes.

— La richesse publique s'est accrue, la matière imposable est plus considérable, les classes bourgeoises, émancipées par la Révolution, réclament des emplois de fonctionnaires qu'il faut rémunérer, l'État augmente donc les impôts. Ce développement du fonctionnarisme, ainsi que le protectionnisme et l'état de paix armée dont nous avons parlé plus haut, cause un véritable gaspillage de forces dans les sociétés modernes qui devraient être beaucoup plus heureuses et prospères qu'elles ne le sont. Le socialisme s'est proposé de remédier à ce mal, mais la conception fondamentale des systèmes socialistes est la substitution du travail forcé au travail libre. C'est là une régression vers un état de civilisation inférieure. Dans l'antiquité le travail n'était pas libre, puisque la majorité des travailleurs était formée d'esclaves.

Dans le problème colonial, M. de Molinari expose que l'acquisition des colonies par la métropole s'est toujours faite à la suite de conquêtes, ce qui entraîne des dépenses énormes, par suite des frais de la guerre et des sommes qu'exige l'organisation des pays conquis. M. de Molinari souhaite qu'au lieu d'asservir les pays lointains, on essaie de les pénétrer pacifiquement.

Le problème du progrès et de la décadence sert de résumé et de conclusion à l'ouvrage. La recherche de la richesse et du bien-être doit être subordonnée à l'accomplissement de la loi morale.

Il est difficile d'aborder des questions aussi complexes que celles traitées par M. de Molinari dans son ouvrage, sans soulever un certain nombre d'objections. En laissant de côté la question religieuse, on peut avoir, de temps en temps, au point de vue économique, des opinions divergentes de celles de l'auteur. Nous n'avons pas ici le loisir de discuter, et nous avons pensé qu'il était préférable de consacrer uniquement le peu d'espace dont nous disposons à l'exposition de la pensée de M. de Molinari. Nous n'avons du reste réussi à la rendre que d'une manière bien incomplète. Il faut lire l'ouvrage pour la goûter tout entière et pour se rendre compte du mérite qu'a eu l'auteur à donner un ensemble de vues ingénieusement et fortement enchaînées, sur tout ce qui a trait à notre activité morale, sociale et économique.

Baron Charles Mourre.

LE TRAVAIL DES FEMMES EN BOSNIE-HERZÉGOVINE. — En Bosnie et en Herzégovine, les femmes travaillent relativement assez peu. Dans la campagne, elles se livrent aux travaux des champs et travaillent souvent très durement, mais leur travail n'est pas évalué. Il est englobé dans l'effort de la famille.

Dans les villes, il commence à en être un peu autrement. Le gouvernement autrichien a établi des écoles professionnelles, qui sont en

même temps des ateliers, pour la fabrication des tapis et des *broderies* qui de tout temps ont été des industries nationales.

L'industrie des tapis occupe actuellement en Bosnie 130 ouvrières. Elle pourrait en occuper 300 si les commandes suffisaient.

La journée de travail est de 10 heures; les ouvrières sont payées par *mille nœuds*. Elles gagnent 0 fr. 30 le mille de nœuds de soie et 0 fr. 25 le mille de nœuds en laine. Elles font 6 à 7 mille nœuds par jour. La moyenne de la journée est de 1 fr. 80.

Ce chiffre de 1 fr. 80 est élevé dans cette partie de l'Europe. Ces mêmes ouvrières, travaillant chez elles pour des entrepreneurs privés, ne gagneraient pas plus de 0 fr. 60. C'est ce qu'elles gagnent en Serbie.

Dans 1 mètre carré de tapis, il entre 384.000 nœuds. Un tapis en soie de 2m10 de long sur 1m20 occupe deux ouvrières pendant six mois. On reçoit en ce moment les soies de Zurich. C'est de la soie cordonnée *blanche*. Elle est teinte à la fabrique. Dans un tapis de la dimension ci-dessus mentionnée, 2m10/1m20, il entre :

Pour le dessin.................	2.400 gr.	à 64 fr. »
Pour la chaîne.................	1.600 gr.	à 26 fr. 50
Pour la trame.................	0.900 gr.	à 20 fr. »

On commence, dans cette même fabrique, à faire nos Gobelins. Le point en est plus gros que celui des Gobelins français ; mais l'effet est très ressemblant et très décoratif.

Les chrétiennes catholiques et orthodoxes fréquentent seules la fabrique. Un petit atelier à part est établi pour les musulmanes qui autrefois travaillaient uniquement chez elles.

Les femmes sont employées en grand nombre à la fabrique de cigarettes. Elles sont en général payées à la pièce et le salaire qu'elles touchent est un maximum par rapport à ce qu'elles pourraient gagner dans quelque autre industrie.

M. Léra.

LES FAITS ÉCONOMIQUES ET LE MOUVEMENT SOCIAL

ALLEMAGNE ET AUTRICHE

SOMMAIRE. — Situation actuelle de l'industrie allemande. — Toujours le tarif douanier. — Projets de fédération européenne. — Progrès des caisses rurales. — Activité des catholiques. — Revendications féministes. — Difficultés croissantes en Autriche.

Situation actuelle de l'industrie allemande. — La situation économique actuelle de l'Allemagne laisse toujours à désirer. On signale cependant sur divers points une légère amélioration. Si malgré la saison d'hiver la production des charbonnages a peu augmenté, ceux-ci du moins ont pu, à la faveur de nos grèves, se débarrasser d'une partie des stocks qui les encombraient. Les demandes de coke, notamment, faites par le marché français, ont été considérables (1). Dans le courant du mois dernier, le bassin de la Ruhr expédiait journellement 18.000 wagons de combustible. C'est le chiffre le plus élevé auquel il soit jamais parvenu. Les charbonnages de la Sarre viennent d'ailleurs de maintenir au minimum les niveaux actuels pour le premier semestre 1903; ils se sont même réservé le droit, dans certains cas, de hausser les cours de plusieurs catégories de combustibles.

La situation est moins bonne dans la métallurgie et spécialement dans l'électricité (2) ; on s'accorde néanmoins à déclarer que les moments les plus pénibles sont passés; les chômages ont diminué, la production de la fonte et celle de l'acier sont aujourd'hui mieux en rapport avec les véritables besoins. Quant à l'industrie chimique, il est manifeste qu'elle a été peu touchée. Les dividendes moyens servis aux actionnaires descendent simplement de 13,52 % à 12,33 %.

Il n'en est pas moins certain que l'Allemagne se voit aujourd'hui (et

(1) *Moniteur des intérêts matériels*, 23 novembre 1902, p. 3450. Cf. la circulaire n° 2344 du comité central des houillères de France (11 novembre 1902), et *The Statist*, 8 novembre 1902, p. 817. Le tableau ci-dessous indique quelle a été l'exportation de combustible pendant les trois premiers trimestres des années 1901 et 1902 :

	1901	1902
	tonnes.	tonnes.
Houille	11.114.883	11.379.064
Lignite	16.639	15.554
Coke	1.596.835	1.501.058

(2) Le dernier rapport de l'*Allgemeine Electricitätsgesellschaft* met en relief l'exagération de certaines entreprises. Voir *The Economist*, 15 novembre 1902, p. 1769, et l'*Economiste français*, 22 novembre, p. 702.

c'est là ce qui l'inquiète le plus pour l'avenir) fortement concurrencée sur les marchés du monde par d'autres puissances, notamment par les États-Unis. Elle est menacée de perdre quelques-uns des marchés qu'elle espérait avoir définitivement conquis. C'est ainsi que notre consul général à Hambourg, M. Lefaivre, nous montre, dans un de ses derniers rapports, la rivalité économique qui existe dans l'Amérique du Sud, entre les Américains et les Allemands. Ceux-ci sont certainement placés, nous dit-il, dans des conditions défavorables au point de vue commercial (1).

La situation financière est un peu plus satisfaisante, encore que l'Allemagne souffre, comme la plupart des États européens, de la tension monétaire qui se fait sentir partout. On sait déjà que les dividendes que la plupart des banques donneront cette année à leurs actionnaires seront supérieurs à ceux qu'elles ont pu donner en 1901. Les finances publiques sont moins brillantes. Le sous-secrétaire d'État des finances n'a pas encore présenté son budget. On prétend qu'il essaie de préparer l'opinion publique à la révélation d'un déficit qui ne serait pas inférieur à 180 millions de francs. La Prusse et l'Empire seront vraisemblablement dans la nécessité de contracter de nouveaux emprunts et il est déjà question d'introduire un impôt sur les tabacs (2).

L'émotion soulevée par la mort de Krupp a été considérable. Krupp nous apparaît, à nous Français, comme le constructeur des canons qui ont réalisé l'unité de l'Empire. Mais aux yeux des Allemands il est avant tout l'incarnation de la grande industrie qui a fait la richesse du pays (3). C'est du grand industriel que toute l'Allemagne s'est occupée ; et c'est vraiment un symptôme du temps où nous vivons que l'importance des honneurs qui lui ont été rendus, que la présence de l'empereur lui-même à ses obsèques. La démarche de Guillaume II est pour nous matière à sérieuses réflexions. Elle dénote évidemment chez ce souverain des préoccupations assez différentes de celles auxquelles nos gouvernants obéissent. En France, un homme comme Krupp aurait été sans doute, en raison du quasi-monopole qu'il avait acquis, dénoncé avec

(1) Voir *Entretiens économiques et financiers*, 20 novembre 1902, p. 407. Cf. *The Economic Review*, octobre 1902, p. 427. Le commerce allemand continue en revanche à se développer en Orient (*Monde économique*, 22 novembre 1902, p. 648). Au congrès colonial qui s'est tenu à Berlin les 10 et 11 octobre, et qui a eu un vrai succès (V. *Questions Dipl. et Col.*, 1er nov. 1902, p. 537), on a affirmé que l'Allemagne « féconde et laborieuse » ne craignait pas le danger américain.

(2) Voir *Der deutsche Œkonomist*, 15 novembre 1902, p. 611.

(3) Il ne sera pas superflu de rappeler ici que les usines Krupp occupent 43.083 personnes. On a calculé qu'en ajoutant les femmes et les enfants on arrive à un total de 147.645 personnes directement intéressées à la prospérité de la maison. La mort d'un chef intelligent, à la mémoire duquel tout le monde rend hommage, est d'autant plus vivement ressentie que c'était un des hommes les mieux en situation de lutter contre les envahissements des Américains.

passion; peut-être aurait-on aidé ses ouvriers à se mettre en grève. Il y a quelques années, les socialistes allemands avaient tenté de faire naître un conflit entre la direction et le personnel. L'empereur intervint au nom de l'intérêt national et tout rentra dans l'ordre. Est-il vrai que les attaques dirigées contre Krupp par le *Vorwaerts* aient contribué à hâter sa mort? On le dit. Il est certain, en tout cas, que les accusations d'immoralité formulées par les journaux socialistes ne reposent sur aucune preuve. Il est établi que les actes répréhensibles dont on a parlé concernent le peintre Allers, et que Krupp a été calomnié avec une légèreté déplorable. De cette tache de boue qu'on a cherché à jeter sur ce grand industriel, il ne restera qu'un exemple, à ajouter à bien d'autres, de la facilité avec laquelle certains journaux acceptent les racontars sans prendre la peine de les vérifier. Nous avons signalé ici même, il y a quelques mois, l'impression très favorable que nous avait laissée la visite des maisons ouvrières et les œuvres d'assistance très variées, créées par les trois générations de Krupp qui se sont succédé depuis 1818, en faveur du personnel ouvrier (1).

Du discours prononcé par Guillaume II aux obsèques de celui qu'il considérait comme un ami, discours qui est une sorte d'appel à la guerre contre les socialistes, on doit rapprocher celui que le bouillant empereur a récemment adressé à des délégués ouvriers de Breslau. « Les socialistes, a-t-il dit, essaient de vous exciter contre vos patrons, contre les autres classes de la société, contre le trône et contre l'autel. Ils répandent de lâches calomnies. Ils s'attaquent à ce que nous avons de plus précieux, l'honneur allemand. Vous qui aimez l'honneur, vous ne devez pas avoir affaire à de tels individus, vous ne devez plus vous laisser conduire par eux... Envoyez-nous au Parlement votre ami, votre camarade, l'homme simple et droit de l'atelier, celui qui a votre confiance : nous l'accueillerons avec joie comme le représentant de la classe ouvrière; mais non des socialistes. Nous travaillerons ainsi ensemble pour le bien du peuple et du pays, à la condition que vos représentants

(1) *Réforme sociale*, 16 août-1er septembre 1902, p. 276. Cf. les réflexions de M. Cacheux, *Mémoires de la Société des ingénieurs civils*, septembre 1902, p. 323; et la revue *Engineering*, 28 novembre 1902, p. 715, qui estime que Krupp avait pleinement mérité le nom de *Arbeitervater* qui lui fut donné. Voir aussi la notice que nous a suggérée il y a deux ans la lecture du livre du Dr W. Kley, *Bei Krupp* (Leipzig, 1899) : *Réforme sociale*, 1900, p. 785. J'ai recueilli en Allemagne, de différents côtés, beaucoup de détails sur la personnalité de Krupp et la simplicité de ses goûts. Il a toujours été d'une santé délicate et on lui avait prédit dès sa jeunesse qu'il n'arriverait pas à un âge avancé. C'est pour obéir aux prescriptions des médecins qu'il faisait en hiver d'assez longs séjours à Capri, et entreprenait en été des croisières qui avaient développé chez lui une véritable passion pour les études sous-marines. Il était en relation à ce sujet avec la station de Naples qu'il avait généreusement dotée en instruments et appareils de toute sorte. La science perd en lui un précieux bienfaiteur. On sait que Mme Krupp vient de faire en faveur des ouvriers une nouvelle fondation de 3 millions de marcs.

s'appuient sur la fidélité due au roi, sur le respect des lois de l'État et de leurs concitoyens et frères. »

Le discours prononcé par Guillaume II à l'inauguration de la *Ruhmeshalle* à Görlitz est plus curieux encore. Nous en extrayons le passage suivant : « Nous sommes, a dit Guillaume, au seuil du développement de forces nouvelles : notre époque veut une génération qui les comprenne. Le nouveau siècle est dominé par la science, y compris la technique, et non comme le précédent par la philosophie. Nous devons être à hauteur de ce fait... L'Allemand est grand dans les recherches scientifiques, il est grand aussi par sa capacité d'organisation et de discipline. La liberté individuelle doit être conditionnée par la subordination à l'ensemble pour le bien de l'ensemble... Puisse l'avenir voir grandir une génération qui se subordonne au bien du peuple entier! Il convient ici, sur cette terre de Silésie, de rappeler le souvenir du grand Frédéric qui a serti ce joyau dans sa couronne. Ce qu'il avait en vue pour le bien de la patrie, nous voulons le continuer, nous voulons pour le peuple allemand la liberté de la pensée, la liberté scientifique, la liberté du développement religieux, mais non la liberté de se mal gouverner selon son bon plaisir. »

Toujours le tarif douanier. — Le Reichstag continue en seconde lecture la discussion des nouveaux tarifs douaniers. Cette discussion a été depuis deux ou trois semaines l'occasion de scènes orageuses. Elle a provoqué un véritable déchaînement de haines et de paroles grossières. Ces discussions, dont on ne prévoit pas encore la fin, seront, dit la *Nouvelle Presse libre* de Vienne, une page néfaste dans l'histoire du parlementarisme. Le gouvernement a cherché à négocier avec tous les partis pour arriver à une entente. Il est parvenu, au prix de quelques concessions, à s'entendre avec les agrariens auxquels d'importantes majorations de taxes ont été concédées. La majorité des députés a d'ailleurs adopté une modification importante dans la manière de voter, qui est destinée à prévenir la possibilité d'une obstruction et à accélérer les travaux de l'assemblée; le vote par bulletin individuel a été substitué à l'appel nominal; la majorité a promis en outre d'être à son poste et de rester réunie jusqu'aux vacances de Noël. Il paraît certain maintenant que la troisième lecture pourra avoir lieu après Pâques, avant l'expiration de la législature (1). Les nouveaux tarifs seront-ils

(1) C'est surtout la décision, prise par les députés du centre, de se rallier à un tarif que beaucoup d'entre eux avaient vivement combattu, et même de voter en bloc si cela devenait nécessaire, qui a donné lieu de la part des socialistes à un déchaînement d'invectives qui a dépassé notablement le style courant d'une éloquence pourtant d'habitude très emportée. Ces accusations de trahison et ces cris de sauvages sont d'autant moins excusables que les questions de tarif ne sont pas des questions de principes sur lesquelles on ne puisse, sans trahison, changer

suffisamment souples pour permettre, ainsi que le chancelier M. de Bülow l'a plusieurs fois affirmé, la conclusion de nouveaux traités de commerce avec les puissances étrangères? C'est assez douteux. Nous reconnaissons seulement que les produits fabriqués sont moins fortement taxés que les produits agricoles; aussi est-ce avec la Russie et l'Autriche-Hongrie (qui importent beaucoup de céréales en Allemagne) qu'un traité sera le plus difficile à obtenir.

Parallèlement à la question du tarif douanier s'agite celle des cartells et des trusts. Le ministre du Commerce, M. Mœller, a déclaré que les cartells n'avaient pas rendu la crise plus aiguë. Il n'est pas démontré néanmoins qu'ils en aient sensiblement atténué les effets. Attendons les résultats de l'enquête à laquelle on procède, avant de nous prononcer. Les cartells rendent des services, mais ils présentent des dangers et on ne saurait encore affirmer que la somme des avantages l'emporte sur celle des inconvénients. Comme le dit M. E. Sayous dans un livre tout récent, sur lequel nous reviendrons (1), les cartells se développeront, qu'on le veuille ou non. Les dangers qu'ils comportent sont moins notables que les autres formes de la concentration. Il faut éviter, en les attaquant de front, de favoriser un régime pire. Peut-on arriver à régulariser leur fonctionnement et les empêcher de donner aux prix une base factice? C'est douteux. M. Raffalovich estime que dans tous les projets de règlement mis en avant « on se heurte à des difficultés presque insurmontables (2) ».

d'avis. Le vote en bloc est contraire au règlement, c'est vrai, mais il s'agit ici d'un projet déjà longuement étudié, qui revient en seconde lecture et qu'on peut considérer comme un compromis. Le vote en bloc, dont l'idée a été accepté par plus de 200 voix contre 44, apparaît aujourd'hui comme la seule riposte possible à l'obstruction systématique des socialistes. D'ailleurs le chef des progressistes, le député Richter, qui n'est pas un gouvernemental, a protesté contre les procédés obstructionnistes des socialistes en rappelant que le Reichstag était jusqu'ici par sa correction un exemple pour les autres parlements, et qu'il était fâcheux d'y introduire les déplorables pratiques du parlement viennois. Mais la bonne renommée du Reichstag ne préoccupe guère des gens qui se déclarent ennemis de tout régime parlementaire. Leurs feintes indignations ne méritent guère de sympathie. Il est seulement fâcheux qu'on leur ait fourni un prétexte de crier à la tyrannie. Mais ce sont eux qui ont forcé en définitive les modérés à prendre ces mesures de protection, qui limitent d'une façon regrettable les libertés parlementaires.

(1) *La crise allemande de* 1900-1902, Paris, Larose, 1903, xv-377 pages in-12.

(2) *Economiste français*, 15 novembre 1902, p. 655. Cf. divers articles récents *Stahl und Eisen*, 15 novembre ; *Engineering*, 14 novembre, p. 633; *Handels-Museum*, 20 novembre, p. 561. Voir aussi le livre de M. Vialles, *La consommation et les crises économiques* (Giard et Brière) que nous analyserons dans un prochain numéro. Le rapport du consul général de Belgique à Leipzig (*Recueil consulaire de Belgique*, t. CXVII, 1902, p. 36) sur les causes de la crise attache peu d'importance aux cartells. La crise aurait quatre causes principales : 1° surproduction ; 2° prix de revient trop élevés; 3° abus de crédit; 4° agrandissements exagérés des usines. Cf. le rapport de notre consul de Stuttgart, M. Jullemier, supplément au *Moniteur officiel du commerce* du 4 novembre et un article de M. Blum. *Entretiens économiques et financiers*, 10 déc. 1902, p. 429.

Projet de fédération européenne. — Les débats passionnés qui se déroulent au Reichstag ne permettent guère de supposer que les peuples européens s'acheminent vers l'idée d'une fédération. C'est pourtant à cette solution qu'aboutit l'auteur d'un livre récemment publiée sous ce titre : « Les Etats-Unis d'Europe et la question d'Alsace-Lorraine (1). » L'auteur reprend l'idée qu'avait émise en 1888 le comte de Leusse dans une brochure qui envisageait déjà le danger que le développement des pays neufs faisait courir à la vieille Europe. Il ne voyait de solution que dans une Union douanière englobant les diverses nations européennes.

La Russie, qui devient de plus en plus une puissance asiatique, et l'Angleterre resteraient en dehors de cette union: l'Angleterre est chaque jour davantage, grâce à sa politique impérialiste, une puissance mondiale extérieure à l'Europe ; elle a des intérêts tout différents de ceux du continent; sa situation insulaire, en la dispensant d'une armée considérable, lui permet de tourner ses efforts vers les colonies, de constituer avec elles une sorte d'empire plus vaste que tous ceux qui ont existé jusqu'à ce jour.

En présence des progrès que font les Etats-Unis et certains pays d'outre-mer, il faut conserver à l'Europe l'hégémonie qui lui échappe de plus en plus. Le développement industriel et commercial des différents pays atteindra forcément un maximum, alors un tassement aura lieu et il est probable qu'à égalité de richesse les grands pays, comme les Etats-Unis, la Chine, les Indes, la Russie, seront forcément plus puissants au point de vue économique que des pays comme l'Allemagne ou la France. Si l'Europe ne comprend pas ce danger, il faut qu'elle se résigne à être de plus en plus débordée par ces puissances nouvelles. L'auteur du travail que nous signalons estime que la constitution d'une grande fédération européenne est une nécessité contre laquelle rien ne saurait prévaloir et que le maintien du *statu quo* réduirait bientôt les Etats d'Europe au rang de puissances de second ordre.

Il me semble que nous sommes encore loin de la réalisation de cette idée séduisante. On peut, sans doute, citer bon nombre de rapprochements entre les nations européennes, par exemple, en ce qui concerne les services postaux ou télégraphiques, la législation commerciale, la protection des marques de fabrique, la propriété industrielle ou littéraire. Ce sont là des questions qui peuvent être rapidement réglées d'un

(1) *Les Etats-Unis d'Europe et la question d'Alsace-Lorraine*, par un Européen (Paris, Société parisienne d'édition, VI-393 pages in-12). Nous devons signaler dans le même ordre d'idées les articles publiés par le baron de Waltershausen dans la *Zeitschrift für Socialwissenschaft*. Le dernier (numéro du 25 novembre, p. 860) est particulièrement significatif. Nous ne pouvons que nous associer aux réserves de M. J. Wolf, directeur de cette revue, *ibid.*, p. 895-897.

commun accord ; mais cela ne suffit pas pour qu'on puisse croire à l'unité organique de l'Europe. Déjà au temps où la communauté de foi religieuse était un lien beaucoup plus fort qu'aujourd'hui, cette unité n'a pu se réaliser. Sera-t-elle jamais autre chose qu'un rêve ? En tout cas, il serait dangerenx de sacrifier à cette Europe chimérique les facteurs économiques qui sont un des principaux soutiens des patries déjà constituées. Il semble même que plus le génie des peuples se nationalise en prenant conscience de lui-même, plus l'idée de constituer des Etats-Unis d'Europe devient irréalisable.

Progrès des caisses rurales. — Si, parmi les agriculteurs allemands, il en est qui paraissent animés, en matière économique, d'un esprit un peu étroit, il faut du moins rendre hommage au zèle que déploient les populations agricoles de l'Allemagne, à l'intelligence avec laquelle elles cherchent, dans beaucoup de régions, à améliorer leur situation par un développement vraiment bien compris du crédit. Nous avons déjà plusieurs fois parlé de l'essor que les caisses rurales ont pris depuis quelques années. Les fêtes qui ont eu lieu à Heddesdorf près de Neuwied, à l'occasion de l'inauguration d'une statue de Raiffeisen, et les rapports qui ont été envoyés, prouvent que l'activité de ces paysans allemands un peu lourds peut-être, mais dont il ne faut pas dire en somme trop de mal, a porté d'excellents fruits. Chaque jour, ils font de nouveaux progrès à la fois dans l'ordre matériel et dans l'ordre moral. L'organisation des caisses rurales a développé dans leur esprit une idée de solidarité entre les grands, les moyens et les petits propriétaires, qui correspond à une transformation féconde et qui tend peu à peu à amener un véritable relèvement de la population agricole tout entière. Le compte rendu des cérémonies de Heddesdorf qui vient de paraître, en même temps que le rapport annuel de l'Association centrale de Neuwied, nous permet de donner une idée de la situation actuelle des caisses Raiffeisen. En 1895, à l'époque où nous avons commencé à étudier sur place leur fonctionnement, il n'y avait encore que 1.563 associations de ce type (1), leur nombre s'élève aujourd'hui à 3.713, et, à juger par les progrès qu'elles continuent à faire, le chiffre de 4.000 sera certainement dépassé en 1903. Leur mouvement d'affaires s'est élevé pour le dernier exercice à 405.246.313 marcs. La progression des dépôts effectués par les adhérents est particulièrement sensible. Ils atteignaient, à la fin de l'année 1900, le chiffre de 22 millions de marcs ; à la fin de 1901, ils s'élevaient à 30 millions ; ils dépassent aujourd'hui 34 millions. C'est là une preuve incontestable de l'intelligence avec laquelle les paysans allemands comprennent l'em-

(1) Voir nos *Etudes sur les populations rurales de l'Allemagne et la crise agraire*, IIe partie, ch. II.

ploi qui peut être fait des sommes qu'ils sont parvenus à mettre de côté. Aussi l'Association centrale de Neuwied n'a-t-elle dû recourir que dans une faible mesure à la Caisse centrale prussienne des associations à Berlin.

Le rapport auquel nous empruntons ces chiffres proteste contre l'accusation dirigée contre les caisses rurales qui causent, dit-on, un grand préjudice au petit commerce. Le tort qui peut être fait à certains intermédiaires ne peut être mis en balance avec les services qu'elles rendent à des catégories bien plus nombreuses et bien plus intéressantes de la population.

Des discours prononcés à la séance d'inauguration de la statue de Raiffeisen, nous nous bornerons à détacher un passage de l'allocution du prince héritier de Hesse qui avait accepté la présidence de ces fêtes. « L'argent, que Jésus-Christ a si justement appelé le perfide mammon, a de tout temps surexcité les appétits de l'humanité. Raiffeisen a eu le grand mérite de trouver une organisation qui le dépouille de ses propriétés antisociales, qui le met au service de l'idée chrétienne dans son sens le plus élevé, qui en fait l'auxiliaire de ce noble sentiment : l'amour du prochain. Grâce à lui, l'argent nous apparaît comme une puissance bienfaisante qui permet au petit paysan de devenir meilleur, de tirer tout le parti possible de son intelligence et de son énergie pour améliorer le domaine qui lui vient de ses pères. L'argent qui se centralise dans nos banques assure, d'une part, aux prêteurs un intérêt convenable; d'autre part, il permet de constituer un fonds de réserve. Et sur cette organisation financière excellente se sont greffées des sociétés coopératives de consommation qui permettent aujourd'hui de procurer, dans les conditions les plus avantageuses, fourrages et engrais aux paysans. L'œuvre de Raiffeisen a eu enfin cette utilité de développer en dehors de toute divergence d'opinion politique ou confessionnelle l'idée de solidarité et de fraternité chrétienne. Nous nous contentons de dire au cultivateur : Veux-tu être un disciple fidèle de Jésus-Christ et travailler à développer son royaume ici-bas? Viens à nous et tu verras combien notre œuvre est propre à développer dans les cœurs cet amour du prochain que le divin Maître a recommandé. Et c'est ainsi que protestants et catholiques sont aujourd'hui en nombre à peu près égal dans nos sociétés. »

Activité des catholiques. — Aux publications socialistes qui, soit en défendant la thèse du marxisme intransigeant, soit en développant les doctrines mitigées de Bernstein, continuent de troubler les esprits, les catholiques opposent une activité qui est bien digne de fixer notre attention. Nous signalerons aujourd'hui la publication d'un modeste annuaire-almanach auquel ont collaboré des publicistes distingués et qui

est très propre à donner une idée des efforts qu'ont faits depuis quelques années les catholiques allemands pour travailler à l'éducation intellectuelle des ouvriers (1).

Ce petit volume contient d'abord un excellent aperçu sur la situation des associations ouvrières catholiques. Il explique dans quelles conditions celles-ci ont pris naissance, montre comment et pourquoi on a voulu constituer des groupements nouveaux. en face des groupements socialistes, indique comment les *Arbeitervereine* travaillent à résoudre la question sociale, comment ils ont préparé le succès des syndicats chrétiens. Nous trouvons ensuite d'intéressants détails sur l'organisation des cours d'apologétique sociale fondés dans un grand nombre de régions et sur les efforts qui sont faits pour lutter contre un nouveau *Kulturkampf* qui se manifeste sous la forme d'une triple série d'attaques : 1° attaques souvent passionnées des socialistes ; 2° critiques d'un certain nombre de savants hostiles à toute idée religieuse ; 3° agitation résultant du mouvement d'idées qui a pris pour devise : *Los von Rom*, et qui est à la fois politique et protestant. La seconde partie de ce petit annuaire est spécialement consacrée aux syndicats chrétiens. Ceux-ci sont considérés comme une nécessité de l'époque actuelle, comme la forme sous laquelle se traduit la poussée vers les groupements d'un caractère professionnel. On montre à quels résultats peut aboutir ce mouvement ; on donne la nomenclature des syndicats déjà existants, les noms et adresses des directeurs, etc. La troisième partie contient un chapitre sur le Reichstag, et les élections avec indication des circonscriptions électorales, du nombre de voix recueillies aux dernières élections pour les différents partis, etc. ; puis une étude sur les tribunaux industriels, leur organisations et les services qu'ils rendent ; enfin un résumé par l'abbé Hitze de ce que les travailleurs doivent savoir au sujet du fonctionnement des assurances sociales, de l'inspection du travail et du rôle des inspecteurs. L'ouvrage se termine par d'intéressantes statistiques sur la répartition de la population en Allemagne, la situation financière, les poids et mesures, etc. Signalons aussi l'étude publiée dans le dernier numéro de la *Præsides Correspondenz* (2) sur le colportage des brochures de propagande. On insiste sur la nécessité de combattre d'une façon méthodique l'influence des journaux impies et des brochures qui tendent à détruire la foi dans l'esprit du peuple. On y indique les résultats de diverses expériences déjà faites, on y donne des listes de brochures à répandre et des canevas de conférences à faire.

Les catholiques allemands viennent de remporter un nouveau succès.

(1) *Arbeiter-Taschenbuch für das Jahr* 1903. Berlin, Bureaux de la *Germania*, 210 pages in-18.

(2) C'est une des publications principales du *Volksverein* dont le siège est à München Gladbach et sur lequel nous avons déjà attiré l'attention de nos lecteurs.

Le Vatican a définitivement consenti, au moins en principe, à la création si vivement désirée par Guillaume II d'une faculté de théologie catholique à Strasbourg. L'empereur espère par là rattacher plus étroitement aux institutions impériales les catholiques alsaciens toujours défiants à l'égard de l'Empire et contrariés en outre de voir l'influence protestante grandir dans leur pays. Le pape avait longtemps résisté; il savait que cette création serait pénible pour la France. Mais les intérêts du catholicisme sont aujourd'hui si mal soutenus par le gouvernement français que Guillaume s'est empressé de profiter d'une occasion de montrer aux Alsaciens catholiques que l'Empire protestant et le pape sont au contraire en excellents termes et font échange de bons procédés. Le négociateur principal en cette affaire a été le baron de Hertling, qui a préparé savamment le terrain et gagné à ce projet la majorité des cardinaux. En promettant que la nomination des professeurs de la nouvelle faculté se ferait d'accord avec l'évêque de Strasbourg, il a fait tomber les dernières objections du cardinal Rampolla. La politique actuelle du gouvernement français a manifestement découragé les sympathies du Vatican pour la France, et en Alsace même un courant nouveau se dessine en faveur d'un ralliement définitif à l'Empire. La création de cette nouvelle faculté fera un tort considérable au grand séminaire, qui était un des derniers boulevards des idées françaises en Alsace. Le *Journal de Genève* n'hésite pas à dire que Guillaume II est redevable de cette solution à M. Waldeck-Rousseau et à M. Combes qui, par le chagrin qu'ils ont causé à Léon XIII, ont facilité la tâche de l'empereur dans la mesure de leurs moyens d'action (1).

Revendications féministes. — Parmi les questions sociales dont on se préoccupe le plus aujourd'hui en Allemagne, nous signalerons celle qui concerne la réglementation du travail de la femme; le nombre des femmes employées dans certaines industries, spécialement dans l'industrie textile, s'accroît de plus en plus. Un projet de loi qui propose de réduire la journée de travail des femmes de 11 heures à 10 heures soulève d'assez vives réclamations. Les industriels allemands

(1) Lorsqu'on voit l'activité que déploient les catholiques on comprend que Kautsky écrive (*Mouvement socialiste*, 15 novembre 1902, p. 2045) : « La lutte contre le parti du centre constitue notre devoir politique prochain, l'œuvre la plus importante que nous ayons à accomplir en ce moment... Bien que la démocratie socialiste respecte (!!) toute conviction religieuse, bien que les doctrines de l'Eglise soient compatibles (?) avec les buts que nous poursuivons, notre parti ne s'en heurte pas moins à l'hostilité de cette autorité qui domine dans la religion catholique... N'y a-t-il pas là une raison pressante de nous allier étroitement à la bourgeoisie libérale ? » — Les catholiques auront un congrès à Munich le 16 décembre pour organiser la prochaine campagne électorale. Un grand meeting populaire couronnera le congrès. Le centre doit présenter des candidats à lui dans un certain nombre de circonscriptions de l'Alsace. — Sur les résultats du dernier congrès catholique tenu à Mannheim, voir un excellent article du *Correspondant*, 10 octobre 1902, p. 59.

estiment qu'il leur faudra également réduire la journée des hommes qui travaillent dans les mêmes ateliers : dans ces conditions, disent-ils, la production diminuera forcément, bien des usines seront peut-être obligées de fermer. Déjà les rapports financiers de 44 filatures de la Westphalie et de la province du Rhin indiquent que 33 de ces établissements n'ont pu distribuer de dividendes au cours de l'année 1901. Toute aggravation nouvelle de la situation les acculera à la ruine. Cette question reviendra sans doute prochainement au Reichstag qui, jusqu'ici, a seulement consacré une partie de la première séance de sa session d'hiver à l'étude de l'assimilation du droit des femmes à celui des hommes au point de vue du droit d'association et de réunion. La discussion assez confuse et dans laquelle les intérêts professionnels et les intérêts politiques des femmes ont été trop fréquemment confondus n'a pas amené de résultat.

En ce temps de grève il sera bon de signaler la création, en Allemagne et en Autriche (à Leipzig et à Vienne), de sociétés d'assurance contre la grève. Ces sociétés s'appliquent à toutes les branches de l'industrie qui veulent en faire partie. Leurs fondateurs ne contestent pas le droit de grève, leur entreprise est simplement fondée sur le principe de la mutualité. Les associés dans leur ensemble sont eux-mêmes leurs propres assureurs. L'intérêt qu'on leur sert ne doit pas dépasser 4 ½ % et doit leur être remboursé le plus tôt possible ; l'indemnité que ces sociétés s'engagent à payer à ceux d'entre eux qui sont victimes d'une grève n'est pas due pour toute espèce de grève mais seulement pour les grèves justifiées (c'est le conseil d'administration de la société qui décide à cet égard). Les primes que doivent verser les associés sont de 1 0/00 des salaires déclarés, en Allemagne ; elles s'élèvent à 4 0/00 en Autriche. L'expérience nous montrera quel bien on peut attendre de cette ingénieuse création ; peut-être aboutira-t-elle à la suppression des grèves en les rendant inutiles toutes les fois qu'elles ne seront pas justifiées.

Difficultés croissantes en Autriche. — En Autriche, la situation s'améliore aussi, mais lentement. Les dernières statistiques nous apprennent que pour les dix premiers mois de la présente année le commerce extérieur a augmenté de 115 millions de couronnes (dont 38 aux exportations) par rapport aux chiffres de 1901. L'industrie sidérurgique elle-même est plus active (1). Le mouvement maritime s'est accru. Le port de Trieste, par exemple, comme le montre notre consul général M. de Laigue (2), a fait de notables progrès : le chiffre d'affaires y a atteint l'an dernier 1.400.000.000 couronnes.

(1) *Moniteur officiel du Commerce*, 27 novembre 1902, p. 953.
(2) *Rapports commerciaux* 1902, n° 172. Il est fâcheux de constater que notre trafic dans cette ville diminue sans cesse. Notre « nonchalance » y a fait la place belle à nos rivaux.

En dépit des violences et des attaques réitérées des socialistes alliés aux pangermanistes et aux juifs, les dernières élections ont été relativement calmes. Les catholiques ont remporté à Vienne un véritable succès : 20 ont été élus, et la coalition a perdu 5 sièges (1).

Mais les questions de race troublent toujours profondément le pays; le réveil des nationalités en Autriche s'affermit de plus en plus et paraît devoir réduire à peu de chose l'effort que fait en ce moment M. de Koerber pour réunir les divers partis allemands de Bohême (pangermanistes exceptés) afin d'obtenir d'eux quelques concessions à l'égard des Tchèques. Ceux-ci se montrent de plus en plus hautains et rebelles à toute négociation.

« La régénération du peuple tchèque, écrit dans la *Revue d'Europe* M. Hantich (2), tient du prodige... Réveillé de sa torpeur séculaire, il se redresse pour réclamer le rang qui lui appartient de droit. La lutte que la grande industrie tchèque soutient contre la grande industrie allemande, cantonnée dans les régions limitrophes de la Bohême très abondantes en houille et en matières premières, est à l'heure actuelle encore inégale, mais la ligne ascendante que suit l'exploitation industrielle des capitaux tchèques ouvre de belles perspectives d'avenir... La lenteur du progrès de la politique tchèque tient d'abord à la situation géographique de la Bohême entourée d'Allemands et minée à l'intérieur par une forte infiltration germanique. Elle tient aussi à son insuffisante organisation au point de vue économique et social. Il faut ajouter que les Tchèques ont conservé avec les magnifiques qualités de leurs héroïques aïeux tous leurs défauts. Ennemis déclarés des compromis, ils se fondent exclusivement sur leurs « droits imprescriptibles » et oublient qu'à notre époque positiviste, le droit ne se fait respecter qu'à condition d'être appuyé par la force. Aussi est-il peu probable que les Tchèques acquièrent dans le conseil et l'administration de la monarchie autrichienne l'appoint auquel ils aspirent si impatiemment, avant que leur relèvement économique et social ne soit un fait accompli (3) ».

Ce n'est pas seulement du côté de la Bohême que le gouvernement autrichien a des inquiétudes. Une misère affreuse règne en Galicie. Il

(1) Il convient aussi de signaler le progrès que font, au moins dans certaines régions, les sociétés coopératives de crédit. Le baron de Stœrk, député de Graz, vient de m'envoyer le premier annuaire des associations agricoles de Styrie. Elles datent de 1886, sont déjà au nombre de 217 et rendent de grands services. — Agriculteurs et industriels se préoccupent vivement des questions de politique douanière et suivent avec attention les débats du parlement allemand. On peut consulter sur la politique commerciale de l'Autriche l'excellente étude que M. E. de Philippovich vient de publier dans la *Zeitschrift für Volkswirthschaft, Socialpolitik und Verwaltung*, t. XI, p. 441.

(2) N° de novembre 1902, p. 375-376.

(3) Dans un intéressant article des *Questions Diplomatiques et Coloniales*, 1er décembre 1902, p. 682, M. G. Böhler donne aux Tchèques le conseil de se montrer plus Allemands que Slaves! Il est peu probable qu'il soit écouté. V. dans un pré-

résulte d'une enquête récente dont les résultats sont reproduits par la *Neue freie Presse* que les salaires moyens des ouvriers agricoles dans ce pays varient de 21 à 35 kreuzers et que la plupart des Ruthènes ne mangent pas à leur faim. L'insuffisance d'alimentation a pour résultat une mortalité effrayante dont il est impossible de ne pas être ému.

La situation de la Hongrie est également difficile à caractériser. Les dernières statistiques nous apprennent sans doute que le mouvement d'affaires pendant les dix premiers mois de l'année a été satisfaisant (976 millions de couronnes aux importations, 1.053 aux exportations). Nous savons d'autre part que les résultats de la moisson ont dépassé les espérances des agriculteurs (1), mais, au dire d'un juge bien informé, il y a dans le développement économique de la Hongrie quelque chose de malsain (2). S'appuyant sur les travaux de Matlekovits, que nous avons déjà signalés, M. Bunzel estime qu'on a créé trop d'usines et que la politique protectionniste, dans laquelle le pays s'est engagé, aura forcément des conséquences déplorables pour lui. On veut « tout protéger, même des industries que la Hongrie ne possède pas encore ».

La situation des ouvriers agricoles est déplorable. Ils seront tôt ou tard la proie du socialisme agraire (3) et le contre-coup des décisions prises à la conférence de Bruxelles leur sera certainement encore défavorable. On a commencé à discuter au Parlement hongrois le 9 décembre les modifications qu'il faudra introduire dans la loi sur les sucres : la Hongrie voudrait qu'on porte son contingent de 560.000 quintaux métriques à 850.000 (c'est le chiffre de sa consommation), sans quoi elle sera tributaire de l'Autriche pour le surplus.

Le renouvellement du compromis pourra-t-il être signé au milieu de ces difficultés? Les deux premiers ministres le prétendent, mais il faudrait pour en arriver là pratiquer loyalement le système des concessions mutuelles. Et les négociateurs ont derrière eux des gens qui, au lieu de faciliter une entente, tâchent de la faire échouer (4). M. de Szell paraît

cédent article (1er novembre, p. 556) le projet inextricable de division de la Bohême en trois territoires : territoire de langue tchèque, territoire de langue allemande, territoire mixte.

(1) Voir *Monde économique*, 1er nov. 1902, p. 537, et *Revue d'Orient*, 1er déc. 1902, p. 269.

(2) Bunzel. *Studien zur Sozial- und Wirthschaftspolitik Ungarns*. Leipzig, Duncker et Humblot, 1902. VI-231 pages in-8°. Sur l'exagération des créations industrielles en Hongrie, voir *Grossbetrieb*, 1er décembre 1902, p. 128, et 15 novembre, p. 114. Sur 268 sociétés industrielles, 71 ont l'an dernier travaillé à perte, 125 n'ont pu donner de dividende. Cf. sur le budget hongrois pour 1903, *Revue d'Orient*, 1er novembre 1902, p. 241. Le ministre des finances, M. de Lukacs, a terminé son exposé en esquissant un programme de travaux publics qui comporteront une dépense d'au moins 200 millions de couronnes.

(3) V. nos précédentes chroniques des 16 juin et 16 octobre 1902, p. 974 et 618.

(4) Le parti Kossuth réclame la séparation complète de l'Autriche et de la Hongrie qu'il voudrait voir unies seulement par la personne du monarque.

actuellement disposer d'une force plus grande que son collègue viennois, qui ne peut gouverner que grâce à des merveilles de bascule, gêné perpétuellement par les haines de ces races ennemies qui ne s'entendent que sur un point : paralyser le mécanisme parlementaire.

Il y a aussi bien des luttes intérieures entre Hongrois. C'est ainsi qu'au congrès des agriculteurs qui s'est réuni à Poszony (Presbourg), on s'est élevé avec âpreté contre les commerçants et les intermédiaires de toute sorte, en préconisant le développement d'associations agricoles, subventionnées par l'Etat, affranchies d'impôts, investies de certains monopoles tels que celui des spiritueux et du tabac. Les commerçants ont riposté, ont demandé des mesures sévères contre les sociétés coopératives, et se sont prononcés en faveur d'une séparation au point de vue douanier entre les deux parties de la monarchie.

Il convient d'accorder enfin une mention au congrès catholique qui s'est tenu à Budapest à la fin d'octobre, et qui donnera sans doute une forte impulsion aux associations chrétiennes. Les catholiques doivent aujourd'hui, a dit l'évêque de Veszprem, s'organiser mieux qu'ils ne l'ont fait jusqu'ici et poser énergiquement leur foi dans le domaine de la vie publique en qualité de citoyens. De même que l'Etat exige des catholiques l'accomplissement strict des devoirs civiques, de même les catholiques doivent exiger que l'Etat respecte leurs convictions religieuses, leur assure la protection de leurs intérêts, leur garantisse l'exercice de leurs droits.

Georges BLONDEL.

BIBLIOGRAPHIE

De la protection des enfants du premier âge. — Etude sur la loi du 23 décembre 1874 et le décret du 27 février 1877, par JULIEN GUILLEMIN, substitut à Clamecy. Paris, Giard, 1901. 1 vol. in-18 de 200 p. — Parmi les moyens proposés pour combattre la dépopulation de la France, il en est un qui, bien qu'insuffisant et ne touchant la question que d'une façon indirecte, doit recevoir l'approbation de ceux qui ont souci de l'avenir du pays. Nous voulons parler de ce que M. Strauss appelle du nom assez bizarre de *puériculture*, c'est-à-dire de la protection des enfants du premier âge et des mesures propres à diminuer le coefficient de la mortalité infantile. En principe, les enfants élevés dans la famille échappent à la plupart des causes de mortalité qui frappent ceux qu'on met en nourrice. Avant la loi Roussel, la mortalité s'est élevée, dans les départements où Paris et les grandes villes envoient les nouveau-nés, à 90 %, alors que la mortalité des enfants du même âge, dans la France entière, atteignait à peine 10 %. Depuis lors, la situation s'est bien améliorée, mais il y a encore beaucoup à faire. Ce sont ces réformes que M. Guillemin étudie dans un commentaire très complet de la loi de 1874 et du règlement d'administration publique de 1877. Comme l'auteur, avec la compétence que lui donnent ses fonctions de

magistrat, se place surtout au point de vue du problème de la dépopulation, cet ouvrage sera certainement bien accueilli par tous ceux dont le patriotisme éclairé se préoccupe de cette question vitale pour la grandeur et la prospérité de la France.

Henry Clément.

L'Accaparement, par Dolléans. Paris, Laroze, 1902, 1 vol. in-8°, 428 p. — Le livre de M. Dolléans, bien que sa composition laisse à désirer, intéressera ceux qui étudient les diverses manifestations de la concentration économique contemporaine. L'auteur a étudié avec soin les deux types modernes de l'accaparement, accaparement de spéculation et accaparement de production. Sans doute ils offrent en apparence beaucoup de différences, mais ils ont un caractère commun : ils sont l'un et l'autre le produit de l'organisation actuelle de la société capitaliste. On trouvera dans la première partie d'utiles renseignements sur les divers accaparements qui se sont produits depuis quelques années (sur les blés et avoines, sur les métaux, sur les cafés, cotons et laines, sur les sucres et les pétroles). La seconde partie est consacrée à l'étude des cartells, des trusts, des syndicats de défense et des syndicats de coalition. Le trust apparaît à M. Dolléans comme une sorte de collectivisme patronal propre à hâter l'avènement de l'Etat collectiviste, propre, comme disait naguère M. Jaurès, « à transférer la direction de la production à la collectivité organisée et consciente ». Nous ne saurions nous associer à toutes les critiques que dirige l'auteur contre l'ordre économique actuel, nous ne pensons pas comme lui, qu'il y ait une opposition fatale entre le revenu social et le revenu individuel, entre la productivité et la « rentabilité »; nous ne croyons pas non plus que la différenciation des individus en consommateurs et producteurs, entrepreneurs et ouvriers, soit aussi factice qu'il le prétend. Son travail n'en est pas moins d'une lecture intéressante, et, tout en faisant quelques réserves sur ses conclusions, nous pouvons en recommander la lecture à tous ceux qui veulent connaître et juger l'un des phénomènes les plus importants de l'évolution économique contemporaine.

G. Blondel.

Publications nouvelles.

Annuaire statistique de la ville de Paris, 21e année, 1900, publié par le service de la statistique municipale, Paris, Masson, 1902, gr. in-8°, xxxii-843 p. (Préfecture de la Seine); 2e *Congrès international des œuvres et institutions féminines à Paris en* 1900, publié par Mme Pégard, t. I et IV, Paris, Charles Blot, 1902, 2 vol. gr. in-8°, 654 et 468 p.; *Bi-centenaire de la Fondation de la Chambre de Commerce de Lyon* (1702-1902), Lyon, Rey, gr. in-8°, 82 p.; *De la colonisation chez les peuples modernes*, par Paul Leroy-Beaulieu, de l'Institut, 5e édition, t. I et II, Paris, Guillaumin, 1902, in-8°, xxv-538 et 725 p.; *L'Initiative des lois en dehors du gouvernement et des Chambres*, par François Tiberghien, Tourcoing, Debisschop, 1902, gr. in-8°, 159 p.; *Commentaire critique et moral sur l'Evangile selon saint Luc*, par P. Girodon, Paris, Plon, 1903, in-8°, xv-582 p. (avec deux cartes et cinq fac-similés); *Les Bouilleurs de cru*, par le docteur A. et L. Antheaume, Paris, Naud, 1903, in-8°, 291 p.; *Anarchie morale et crise sociale*, par Lucien Roure, Paris, Beauchesne, 1903, in-18 jésus, ii-404 p.; *L'Armée et les forces morales*, par le capitaine Richard, Paris, Plon, 1902, in-16, 246 p.

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME QUARANTE-QUATRIÈME DE LA COLLECTION

(CINQUIÈME SÉRIE. — TOME IV)

Juillet - Décembre 1902.

LIVRAISON DU 1er JUILLET 1902.

Compte rendu de la réunion annuelle.

LIVRAISON DES 16 JUILLET ET 1er AOUT 1902.

LIVRAISON DES 16 AOUT ET 1er SEPTEMBRE 1902.

LIVRAISON DU 16 SEPTEMBRE 1902.

LIVRAISON DU 1er OCTOBRE 1902.

LIVRAISON DU 16 OCTOBRE 1902.

LIVRAISON DU 1er NOVEMBRE 1902.

LIVRAISON DU 16 NOVEMBRE 1902.

LIVRAISON DU 1er DÉCEMBRE 1902.

LIVRAISON DU 16 DÉCEMBRE 1902.

Le Gérant : VILLECHÉNOUX.

PARIS. — IMPRIMERIE F. LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

TABLE ANALYTIQUE

DES TOMES XLIII ET XLIV DE LA COLLECTION

(Cinquième série. — Tomes III et IV)

Année 1902.

J. Sarda.

LISTE DES REVUES ANALYSÉES

PARIS. — IMPRIMERIE F. LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.



